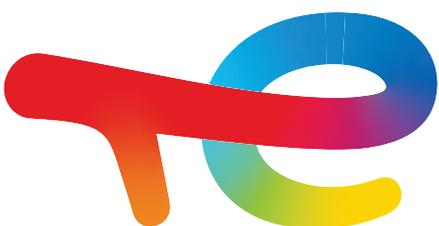




Document d'enregistrement universel 2021

incluant le rapport financier annuel



TotalEnergies

Sommaire

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel 2021	1
--	---

1 Présentation de la Compagnie – Rapport intégré 3

1.1 TotalEnergies, en un coup d'œil	4
1.2 Être un acteur majeur de la transition énergétique	12
1.3 Notre stratégie : une Compagnie intégrée multi-énergies	12
1.4 Notre ambition climat : zéro émission nette en 2050, ensemble avec la société	18
1.5 Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable	27
1.6 Notre politique d'investissement	30
1.7 L'innovation au service de la transformation de TotalEnergies	33
1.8 Nos atouts	36
1.9 Notre gouvernance	40
1.10 Nos performances financières	46

2 Présentation des activités pour l'exercice 2021 63

2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	64
2.2 Secteur Exploration-Production	78
2.3 Activités <i>oil & gas</i> Amont	87
2.4 Secteur Raffinage-Chimie	99
2.5 Secteur Marketing & Services	109

3 Risques et contrôle 119

3.1 Facteurs de risque	120
3.2 Pays sous sanctions économiques	129
3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	134
3.4 Assurance et couverture des risques	141
3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage	142
3.6 Plan de vigilance	143

4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 177

4.1 Organes d'administration et de direction	178
4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	228
4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	228
4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	262
4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	268

5 Performance extra-financière 271

5.1 Le développement durable au cœur de la stratégie	272
5.2 Modèle d'affaires	279
5.3 Santé et sécurité de tous	279
5.4 Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	286
5.5 Enjeux environnementaux	308
5.6 Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs	316
5.7 Actions en faveur du respect des droits humains	334
5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	338
5.9 Création de valeur pour les territoires d'ancrage	343
5.10 Sous-traitance et fournisseurs	349
5.11 Périmètres et méthodologie de <i>reporting</i>	355
5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant	360

6 TotalEnergies et ses actionnaires 367

6.1 Cotation boursière	368
6.2 Dividende	371
6.3 Rachats d'actions	375
6.4 Actionnariat	378
6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers	381
6.6 Communication financière	382

7 Renseignements généraux 385

7.1 Capital social	386
7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations	387
7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires	391

8 Comptes consolidés 393

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	394
8.2 Compte de résultat consolidé	400
8.3 Résultat global consolidé	401
8.4 Bilan consolidé	402
8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé	403
8.6 Variation des capitaux propres consolidés	404
8.7 Annexe aux comptes consolidés	405

9 Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) 519

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	520
9.2 Autres informations complémentaires	538
9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	541
9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (<i>reporting</i> ITIE)	570

10 Comptes sociaux de TotalEnergies SE 573

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	574
10.2 Comptes sociaux société mère	578
10.3 Annexe aux comptes sociaux	582
10.4 Autres informations financières société mère	599

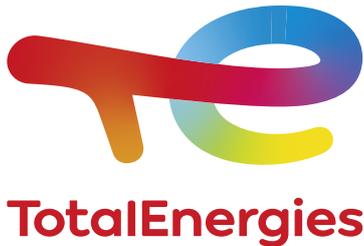
11 Informations complémentaires de *reporting* 603

11.1 Indicateurs ESG de base (« Core ») du Forum économique mondial	604
11.2 <i>Reporting</i> SASB	616

Glossaire 641

Tables de concordance 650

Avertissement 659



Document d'enregistrement universel 2021

incluant le Rapport financier annuel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sociaux et consolidés de TotalEnergies SE (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document d'enregistrement universel figurant en page 654 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait le 25 mars 2022

Patrick Pouyanné
Président-directeur général



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 25 mars 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1

Présentation de la Compagnie - Rapport intégré

1.1	TotalEnergies, en un coup d'œil	4	1.6	Notre politique d'investissement	30
1.1.1	Une Compagnie multi-énergies	4	1.6.1	Principaux investissements réalisés au cours de la période 2019-2021	31
1.1.2	Notre histoire : une transition énergétique engagée	8	1.6.2	Principaux investissements prévus	32
1.1.3	Notre modèle d'affaires	10	1.6.3	Modes de financement	33
1.2	Être un acteur majeur de la transition énergétique	12	1.7	L'innovation au service de la transformation de TotalEnergies	33
1.2.1	L'énergie se réinvente, nous aussi	12	1.7.1	OneTech, moteur de la transformation	33
1.2.2	Relever les défis du développement durable de la planète	12	1.7.2	La R&D au cœur de notre stratégie	34
1.3	Notre stratégie : une Compagnie intégrée multi-énergies	12	1.7.3	L'accélération digitale comme levier de performance	35
1.3.1	Une vision de TotalEnergies Net Zero en 2050, ensemble avec la société	12	1.8	Nos atouts	36
1.3.2	Notre offre multi-énergies : ambition 2030 et progrès 2021	13	1.8.1	Nos collaborateurs	36
1.3.3	Électricité : devenir un leader mondial de l'électricité renouvelable en s'intégrant sur la chaîne de la production à la vente	14	1.8.2	Notre modèle multi-énergies intégré	36
1.3.4	Le gaz naturel : énergie de transition	15	1.8.3	Notre excellence opérationnelle	37
1.3.5	Les produits pétroliers : s'adapter à la demande	16	1.8.4	Une présence mondiale, un ancrage local	38
1.3.6	Promouvoir la gestion circulaire des ressources	16	1.8.5	Un dialogue permanent avec nos parties prenantes	39
1.4	Notre ambition climat : zéro émission nette en 2050, ensemble avec la société	18	1.9	Notre gouvernance	40
1.4.1	Nos objectifs pour 2030	18	1.9.1	Un Conseil d'administration pleinement engagé	40
1.4.2	Nos leviers pour atteindre notre ambition zéro émission nette	20	1.9.2	Un Comex mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie de la Compagnie	43
1.5	Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable	27	1.9.3	Une organisation opérationnelle autour des secteurs d'activité de la Compagnie	43
			1.9.4	Dispositif de gestion des risques	46
			1.10	Nos performances financières	46
			1.10.1	Panorama de l'exercice 2021	46
			1.10.2	Trésorerie et capitaux	55
			1.10.3	Tendances et perspectives	57
			1.10.4	Changements significatifs	61

1.1 TotalEnergies, en un coup d'œil

1.1.1 Une Compagnie multi-énergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

DES VALEURS ANCRÉES DANS NOTRE QUOTIDIEN

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance nous animent. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la Compagnie avec ses parties prenantes.

Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies une conduite exemplaire. En priorité en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, intégrité sous toutes ses formes (notamment lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et droits humains.

C'est par une adhésion stricte de nos collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que notre Compagnie entend construire une croissance forte et durable pour nous-même et pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous concrétisons ainsi notre engagement en faveur d'une énergie meilleure.

NOTRE PROFIL

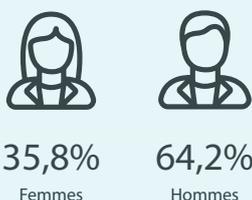
Nos collaborateurs

Répartition des effectifs par zone géographique



Effectif au 31 décembre 2021 : 101 309

Répartition des collaborateurs femmes/hommes



Des expertises reconnues en 2021

- 101 309 collaborateurs
- Près de 160 nationalités
- Plus de 740 compétences métiers
- 420 000 jours de formation
- Plus de 400 développeurs de talents pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement professionnel

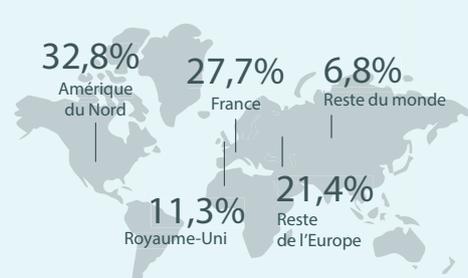
Collaborateurs en 2021

- 9,2 G\$ consacrés aux salaires (charges sociales comprises)
- 132 M€ dédiés à la formation
- 92,8% des collaborateurs sont en CDI et les femmes représentent 40,3% des recrutements en CDI
- 89,9% des recrutements de la Compagnie et 65,3% des recrutements de cadre concernent des personnes d'une nationalité autre que française

Notre actionariat

Répartition de l'actionariat par zone géographique⁽¹⁾

Estimation au 31 décembre 2021, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.



(1) Hors autodétention.

Répartition de l'actionariat par principale catégorie

Estimation au 31 décembre 2021, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.



(2) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Notre ambition climat : **ZÉRO ÉMISSION NETTE 2050, ensemble avec la société**

NOS CHIFFRES CLÉS

Indicateurs financiers⁽¹⁾

18,1 G\$

Résultat net ajusté
part TotalEnergies

16,9%

Rentabilité des
capitaux propres
(ROE)

13,9%

Rentabilité des
capitaux employés
moyens (ROACE)

30,7 G\$

Marge brute
d'autofinancement
hors frais financiers
(DACF)

2,64 €

Dividende par action
au titre de l'exercice
2021⁽²⁾

15,3%

Ratio d'endettement⁽³⁾

13,3 G\$

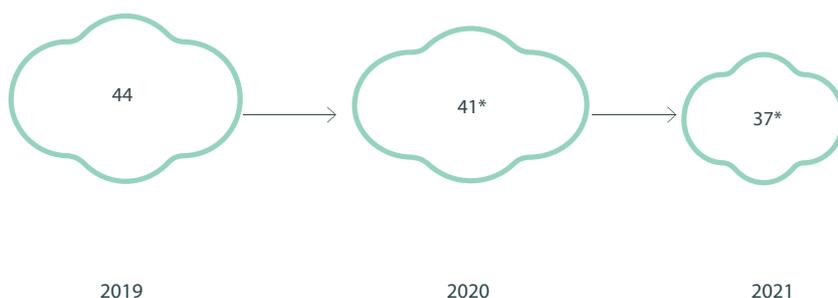
Investissements nets
dont **25%** dans les
renouvelables et
l'électricité

23 \$/bep

Point mort *cash*
organique avant
dividende

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

Émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1+2 des installations opérées
(Mt CO₂e)



* Hors effet COVID-19.

Taux de fréquence
des accidents déclarés



Proportion de femmes parmi
les dirigeants (%)



Part d'internationaux dans les Comités
de direction de filiales (%)



(1) Pour les définitions des indicateurs alternatifs de performance, se reporter au point 1.10.1 de ce chapitre et à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

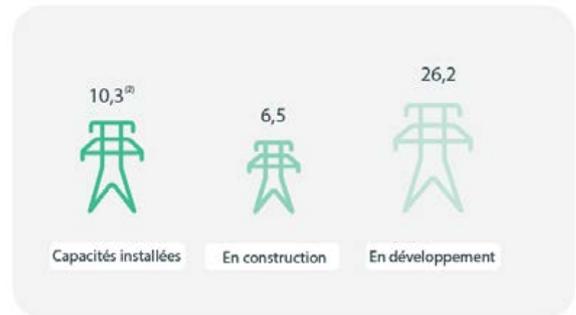
(3) Hors engagements liés aux contrats de location ; 20,1% engagements liés aux contrats de location inclus.

NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Capacités brutes installées de génération électrique⁽¹⁾ (GW)



Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable en 2021 (GW)



Production nette d'électricité⁽⁴⁾ (TWh)



Ventes d'électricité - nombre de sites clients BtB et BtC (millions)



Ventes de gaz - nombre de sites clients BtB et BtC (millions)



Volumes des ventes de GNL (Mt)



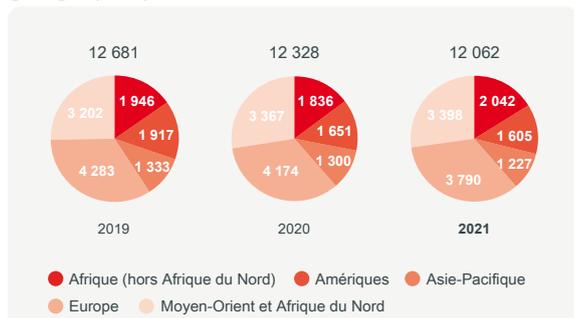
Production de GNL (Mt)



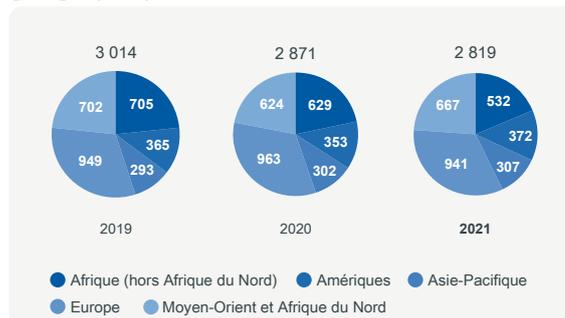
- (1) Hors centrale à gaz à cycle combiné de Taweelah, Emirats arabes unis.
 (2) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.
 (3) Incluant les cogénérations des raffineries de Normandie et d'Anvers.
 (4) Solaire, éolien, biogaz, hydroélectricité et centrales à gaz à cycles combinées.

NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Réserves prouvées d'hydrocarbures⁽¹⁾ par zone géographique (Mbp) :



Production d'hydrocarbures par zone géographique (kbp/j) :



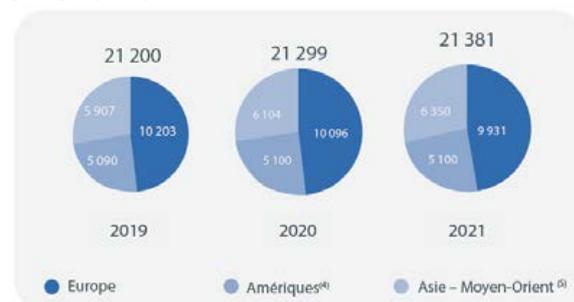
Capacité de raffinage de pétrole brut⁽²⁾ :



Volumes raffinés⁽³⁾ (kb/j) :



Capacité de production pétrochimique par zone géographique (kt) :



Volumes de production de produits pétrochimiques (kt) :



Ventes de produits pétroliers du Marketing & Services⁽⁷⁾ par zone géographique (kb/j) :



Production de biocarburants (kt) :



(1) Établies selon les règles de la SEC (Brent à 69,23 \$/b en 2021, à 41,32 \$/b en 2020 et à 62,74 \$/b en 2019).

(2) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

(3) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

(4) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.

(5) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemicals Co. Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

(6) Oléfines.

(7) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

(8) Dont la Turquie.

(9) Dont les îles de l'océan Indien.

1.1.2 Notre histoire : une transition énergétique engagée

La Compagnie a été créée le 28 mars 1924. Acteur historique de l'énergie, elle a mis au jour de grands gisements dans le monde, créé dans ses raffineries et déployé au sein de son réseau de distribution, des produits et des services, toujours plus nombreux et élaborés. La Compagnie a progressivement diversifié ses activités et élargi ses implantations dans le monde. Nous nous sommes positionnés sur les secteurs du gaz, du raffinage, de la pétrochimie, et de la distribution de produits pétroliers. Nous avons entamé une transition vers les énergies renouvelables : le solaire, les biocarburants durables et l'électricité, majoritairement de sources renouvelables.

Création à Bruxelles de la Compagnie financière belge des pétroles, appelée PetroFina.

1920

Concession accordée le 14 mars à l'IPC pour 75 ans.

1925

Introduction à la Bourse de Paris des actions de la CFP.

1929

La raffinerie de Gonfreville est mise en production en Normandie (France), avec une capacité de 900 000 tonnes de pétrole brut par an.

1933

1924

Création de la Compagnie française des pétroles (CFP)

Le 20 septembre 1923, le président français du Conseil Raymond Poincaré confie une mission importante à l'industriel Ernest Mercier : créer un « outil capable de réaliser une politique nationale de pétrole ».

Six mois plus tard, la Compagnie française des pétroles voit le jour le 28 mars 1924.

1927

Première découverte sur le gisement de Kirkouk en Irak. Dans le cadre de la convention qui la lie au gouvernement d'Irak, la CFP fait sa première découverte, à Kirkouk. Elle marque le début de l'aventure moyen-orientale de TOTAL.

1939

Première découverte d'hydrocarbures en France : gisement de gaz de Saint-Marcel.

Création de la Régie autonome des pétroles (RAP), ancêtre du groupe Elf, pour explorer un vaste périmètre autour de Saint-Gaudens.

1951

Découverte du gisement de gaz de Lacq (France) par la SNPA.

Il jaillit d'une profondeur de 3 450 mètres à une très forte pression. Lacq se révèle être un gisement de gaz naturel géant avec une réserve de quelque 262 milliards de mètres cubes.

1941

Création de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA).

Découvertes des gisements d'Edjeleh, de Hassi R'Mel (gaz) et de Hassi Messaoud (pétrole) dans le Sahara algérien.

Les recherches initiées en 1946 par la SN Repal et la CFP-A, aboutissent en 1956 à la découverte de gisements de pétrole à Edjeleh et Hassi-Messaoud, et de gaz à Hassi R'Mel.



Lancement de la marque Elf. Dans la nuit du 27 avril 1967, une grande opération est lancée sur tout le territoire français : « nuit des ronds rouges ».

1954

Lancement de la marque TOTAL par la CFP.

Au début des années 50, les dirigeants de la CFP et de la CFR (Compagnie française de raffinage) décident de créer un réseau de distribution en propre et, pour cela, de disposer d'une marque. En 1954, la nouvelle marque TOTAL et son logo sont adoptés.



1956

1958

Premier forage offshore sur Umm Shaif (Abu Dhabi).

1961

Découverte des premiers champs offshore au Gabon, le premier découvert est le champ d'Anguille.

Après le rapprochement de Fina en 1999, acquisition par TOTAL d'Elf Aquitaine. Le nouveau Groupe créé est TotalFinaElf, 4^e major pétrolière mondiale.

2000

1991

Après un premier changement de dénomination en 1985 de la CFP en Total-CFP, l'entreprise devient TOTAL

1983

Naissance de la société Atochem, filiale de la SNEA, par la fusion d'ATO Chimie, de Chloé Chimie et d'une partie de Péchiney Ugine Kuhlmann.

1976

Création de la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA), fusion entre l'ERAP et la SNPA.

1974

Acquisition par le Groupe d'Hutchinson-Mapa, entreprise spécialisée dans la transformation du caoutchouc.

1971

Le champ d'Ekofisk en mer du Nord entre en production.

1970

Elf prend le contrôle d'Antar. Prise de permis en Indonésie, suivie par la découverte du champ de Bekapai en 1972 et du champ de Handil en 1974.

Total investit dans le secteur de l'énergie solaire avec l'acquisition de 60% de la société américaine SunPower. Le 15 juin 2011, TOTAL et SunPower Corp. annoncent le succès de l'offre publique d'achat amicale de TOTAL sur SunPower visant à créer un nouveau leader mondial de l'énergie solaire.

2011

2001

Entrée en production du champ Girassol sur le bloc 17 en Angola.

2003

TotalFinaElf prend le nom de TOTAL.

Lancement de Total Spring en France.

2017

2018

Le 6 juillet 2018, TOTAL annonce la finalisation de l'acquisition de Direct Energie et le lancement d'une OPA sur cette société. Cette opération permet au Groupe d'accélérer son intégration aval dans la chaîne gazière et électrique et d'atteindre la taille critique sur les marchés français et belge où il est en forte croissance.

TOTAL acquiert le business GNL d'Engie et devient le n°2 mondial du gaz naturel liquéfié.

TOTAL acquiert la société d'exploration-production Mærsk Oil & Gas A/S dans le cadre d'une transaction en actions et en dette. Cette acquisition fait de TOTAL le deuxième opérateur dans l'offshore en mer du Nord.

La Compagnie se dote d'une nouvelle ambition climat pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 (zéro émission nette), depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques par les clients (Scope 1+2+3), ensemble avec la société.



2050
Zéro émission
nette, ensemble
avec la société

2020

2019

Acquisition de 26,5% dans le projet Mozambique LNG. Elle intervient dans le cadre de l'accord conclu avec Occidental en vue d'acquérir les actifs d'Anakardo en Afrique et vient renforcer la position de TOTAL dans le GNL.

2021

TOTAL devient TotalEnergies et se transforme en une compagnie multi-énergies avec pour ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique.



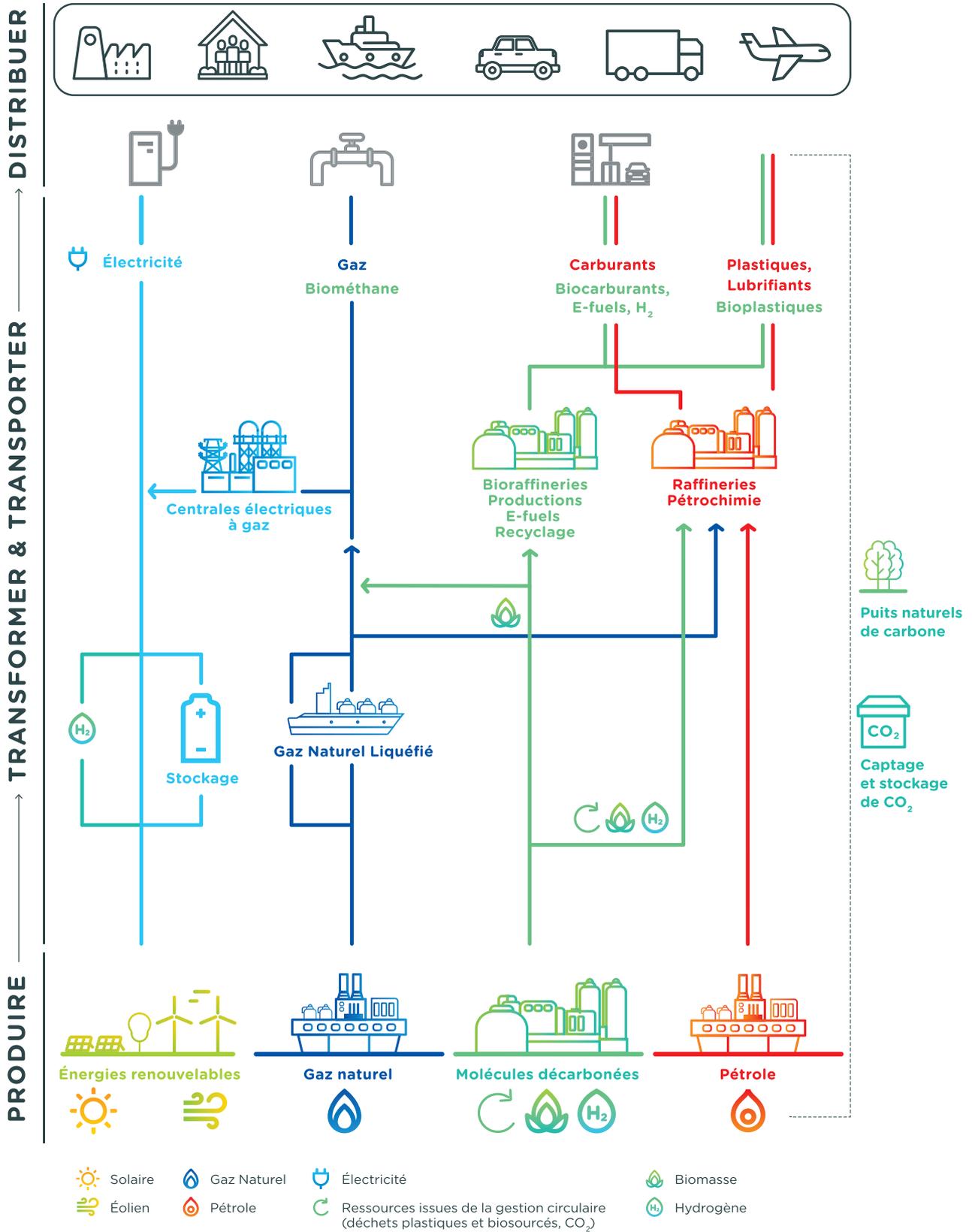
Le 18 juillet 2016, TOTAL acquiert Saft Groupe, un leader mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie, et intègre dans son portefeuille d'activités des solutions de stockage d'électricité, compléments indispensables à l'essor des énergies renouvelables.

Rachat de Lampiris en Belgique.

2016

1.1.3 Notre modèle d'affaires

Chaîne de valeur intégrée



Ressources & écosystème

Des expertises reconnues

- 101 309 collaborateurs
- Près de 160 nationalités
- Plus de 740 compétences métiers
- 420 000 jours de formation
- Plus de 400 développeurs de talents pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement professionnel

Une innovation responsable

- Budget R&D : 849 M\$
- 18 centres de R&D dans le monde
- Plus de 200 demandes de brevets en 2021

Des actifs industriels et commerciaux de 1^{er} plan

- 10,3 GW⁽¹⁾ de capacité brute installée de génération électrique renouvelable
- Plus de 25 000 points de charge opérés
- Réserves prouvées de 12,1 Gbep et production d'hydrocarbures de 2 819 kbep/j
- 16 raffineries dont 1 bioraffinerie 27 sites pétrochimiques dont 6 plateformes intégrées (raffinage-pétrochimie) 85 sites de production de chimie de spécialités 37 sites de production opérés (lubrifiants et graisses)
- Près de 16 000 stations-service dans plus de 70 pays

Des bases financières solides

- Marge brute d'autofinancement hors frais financiers : 30,7 G\$
- Investissements nets : 13,3 G\$
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location) : 15,3%
- Point mort *cash* organique avant dividende : 23 \$/bep

Territoires

- Une présence dans plus de 130 pays
- Production d'hydrocarbures dans 29 pays

Environnement

- Prélèvements d'eau douce : 101 Mm³
- Consommation nette d'énergie primaire : 148 TWh (périmètre opéré)

Données au 31 décembre 2021.

Hors effet COVID-19 : se reporter au point 5.11.

Création de valeur partagée

Collaborateurs

- 9,2 G\$ consacrés aux salaires (charges sociales comprises)
- 132 M€ dédiés à la formation
- 92,8% des collaborateurs sont en CDI et les femmes représentent 40,3% des recrutements en CDI
- 89,9% des recrutements de la Compagnie et 65,3% des recrutements de cadres concernent des personnes d'une nationalité autre que française

Clients

- Chiffre d'affaires : 205,9 G\$
- 2^e acteur mondial privé de GNL : volumes de GNL vendus de 42,0 Mt en 2021, dont 17,4 Mt issus des quotes-parts de production de la Compagnie
- 21,2 TWh de production nette d'électricité, dont 6,8 TWh à partir de sources renouvelables
- 101,2 TWh de gaz livrés à 2,7 millions de sites clients BtB et BtC
- 56,6 TWh d'électricité livrés à 6,1 millions de sites clients BtB et BtC
- Plus de 100 produits et solutions labellisés Ecosolutions par TotalEnergies
- Environ 15 000 brevets en vigueur

Fournisseurs

- 25 G\$ d'achats de biens et de services réalisés auprès d'un réseau de plus de 100 000 fournisseurs soutenant des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde

Actionnaires

- 8,2 G\$ distribués en dividendes (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle)
- 65% des salariés sont actionnaires

Territoires

- 8 158 M\$ au titre de l'impôt courant sur le résultat, 7 719 M\$ de taxes à la production supportées dans les activités d'EP, 2 217 M\$ de charges sociales salariales patronales, 21 229 M\$ de droits d'accises collectés, qui ensemble favorisent le développement social et économique des pays
- Démarche globale intégrée de développement local (in country value)

Climat

- Réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à 37 Mt CO₂e hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021
- Réduction des émissions de méthane des installations opérées de 50% entre 2010 et 2020 et de 23% entre 2020 et 2021
- Emissions de GES Scope 3⁽²⁾ limitées à 400 Mt CO₂e hors effet COVID-19 en 2021, en-dessous du niveau de 2015
- Réduction des émissions de GES Scope 3⁽²⁾ des produits pétroliers vendus dans le monde de 19% hors effet COVID-19 en 2021, par rapport à 2015
- Réduction de l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients de 10% hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021
- Réduction des émissions de GES (Scope 1+2+3) en Europe de 14% hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021

(1) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(2) GHG Protocol - Catégorie 11.

1.2 Être un acteur majeur de la transition énergétique

En affirmant son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone nette à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies s'engage à faire évoluer en profondeur ses productions et ses ventes, tout en continuant à répondre aux besoins en énergie des populations en croissance. La Compagnie se

développe sur une large gamme d'énergies de manière intégrée (de la production à la distribution au client final) afin de décarboner son offre et dégager un avantage compétitif créateur de valeur à long terme pour ses actionnaires et parties prenantes, gage de pérennité de l'entreprise.

1.2.1 L'énergie se réinvente, nous aussi

La transition énergétique repose, d'une part, sur l'essor de nouvelles molécules décarbonées (biocarburants et biogaz, hydrogène propre, carburants synthétiques combinant hydrogène et carbone) dont la fabrication est au cœur des compétences de TotalEnergies. La Compagnie se développe sur ces marchés en privilégiant la gestion circulaire des ressources. La transition énergétique repose, d'autre part, sur l'électrification des usages de l'énergie, ce qui nécessite un accroissement massif de la production d'électrons verts. TotalEnergies se déploie sur toute la chaîne électrique renouvelable (production, stockage, *trading*, ventes) de manière sélective et rentable. L'objectif de la Compagnie est de figurer parmi les 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité solaire et éolienne en 2030.

Sur le gaz, énergie de transition par excellence, TotalEnergies poursuit son développement sur toute la chaîne du GNL afin de conforter sa position de n°2 mondial⁽¹⁾. Le GNL occupe une place clé dans les feuilles

de route « Net Zero » de nombreux pays consommateurs de charbon et est le partenaire idéal des énergies renouvelables intermittentes.

Sur le pétrole, la Compagnie opère une forte sélectivité et concentre ses investissements sur les projets à point mort bas et à faibles émissions.

À mesure qu'ils évoluent, notamment parce que l'électricité, énergie au cœur de la transition énergétique est une énergie secondaire, donc dépend d'autres énergies et marchés, et aussi parce que cette électricité sera de plus en plus produite par des sources intermittentes dépendantes de facteurs météorologiques non contrôlables, les marchés de l'énergie deviennent de plus en plus interconnectés et interdépendants. La stratégie multi-énergies et intégrée de TotalEnergies, combinée à sa solidité financière, sont autant d'atouts et de capacité de résilience pour être un acteur majeur de l'énergie durable dont le monde a besoin et tirer avantage de ces évolutions, y compris de la volatilité des prix qui peut en résulter.

1.2.2 Relever les défis du développement durable de la planète

TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations pour contribuer au bien-être des populations de la planète et veut être une référence en matière d'engagement pour les Objectifs de Développement Durable.

TotalEnergies s'appuie pour cela sur des principes d'action au cœur de son modèle d'entreprise responsable et de son Code de Conduite qui s'applique à toutes ses opérations dans le monde :

- La Sécurité est une valeur de TotalEnergies : Sécurité, excellence opérationnelle et développement durable vont de pair
- Le Respect de l'Autre est une valeur de TotalEnergies et le respect des droits humains une pierre angulaire de son Code de Conduite

- La Tolérance Zéro est la règle de conduite contre la corruption et la fraude
- La Transparence est la règle de conduite dans l'engagement avec la société quel que soit le sujet.

L'engagement de TotalEnergies pour les Objectifs de Développement Durable s'articule autour de quatre axes : le climat et l'énergie durable, le bien-être des personnes, la protection de l'environnement et la création de valeur pour la société. TotalEnergies est créateur et porteur de changement positif pour les communautés dans ses territoires d'ancrage et de manière plus large pour ses salariés, fournisseurs, clients, partenaires, les Etats, la société civile.

1.3 Notre stratégie : une Compagnie intégrée multi-énergies

1.3.1 Une vision de TotalEnergies Net Zero en 2050, ensemble avec la société

Les travaux engagés depuis un an ont permis de consolider la vision d'une entreprise TotalEnergies net zero en 2050, ensemble avec la société, leader de la transition énergétique – en se fondant notamment sur la vision Net Zero portée par l'AIE. Réinventer un système énergétique net zero, c'est produire des électrons décarbonés, produire des molécules décarbonées et développer des puits de carbone pour absorber le CO₂ en provenance des hydrocarbures résiduels (par exemple pour la chimie). Les développements qui suivent complètent l'ambition proposée aux actionnaires en mai 2021.

En 2050 :

- TotalEnergies produirait environ 50% d'énergie sous forme d'électricité renouvelable avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui suppose de développer environ 400 GW de capacités renouvelables.

- TotalEnergies produirait environ 25%, soit l'équivalent de 50 Mt/an, de molécules décarbonées énergétiques, soit sous forme de biogaz, soit sous forme d'hydrogène, soit sous forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : H₂ + CO₂ → "e-fuels".
- TotalEnergies produirait environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (soit près de 4 fois moins qu'en 2030, en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mb/j, soit 25 à 30 Mt/an, et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères - dont les deux-tiers viendraient de l'économie circulaire.
- Ces hydrocarbures représenteraient des émissions résiduelles Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature à la source de puits de carbone.

(1) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie (TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020).

- Ces hydrocarbures représenteraient des émissions de Scope 3 d'environ 100 Mt CO₂e/an. Pour atteindre la neutralité carbone ensemble avec la société, TotalEnergies contribuerait à « éliminer » l'équivalent de 100 Mt CO₂/an produits par ses clients grâce au développement de deux activités :
 - une activité de service de stockage de carbone pour ses clients qui stockerait annuellement de 50 à 100 Mt CO₂e/an ;

- une activité industrielle de « e-fuels » qui éviterait de 25 à 50 Mt CO₂e/an aux clients de la Compagnie en le produisant avec 100% d'hydrogène vert tout en palliant l'intermittence des énergies renouvelables pour se substituer à des énergies fossiles.

Il s'agit donc dans les dix années qui viennent de construire les compétences et les projets qui vont permettre de construire le TotalEnergies, énergéticien Net Zéro en 2050, avec la société.

1.3.2 Notre offre multi-énergies : ambition 2030 et progrès 2021

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique mondial devra fortement évoluer, alors qu'il repose encore aujourd'hui à plus de 80% sur des énergies fossiles⁽¹⁾. Les marchés de l'électricité bas carbone et des produits gaziers (gaz naturel, biogaz et hydrogène) sont appelés à croître. Au contraire, l'élimination du charbon ainsi qu'une stabilisation puis un déclin de la demande en pétrole sont nécessaires.

TotalEnergies se positionne dès à présent sur cette offre énergétique de demain et diversifie pour cela son mix énergétique, en réduisant la part de

ses produits pétroliers et en renforçant le gaz naturel, énergie de transition, et l'électricité renouvelable.

Le mix énergétique de ses ventes va donc fortement évoluer et pourrait représenter en 2030, 50% de gaz naturel, 30% de produits pétroliers, 15% d'électricité en majorité renouvelable et 5% de biomasse et hydrogène.

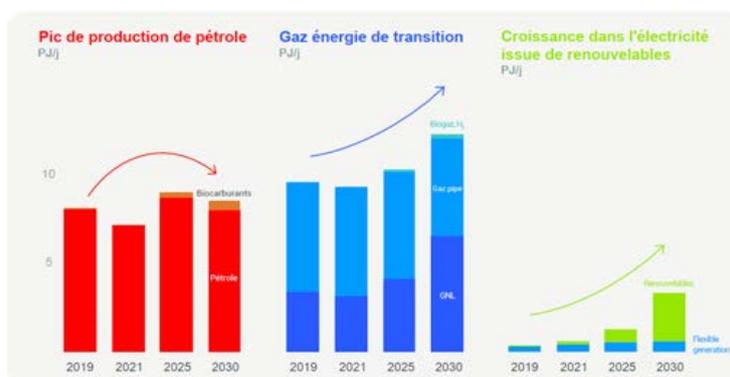
Cette évolution du mix vers des produits moins carbonés permettra de baisser l'intensité carbone des produits énergétiques vendus d'au moins 20% d'ici 2030.

NOS PRODUCTIONS

TotalEnergies vise un pic de production de pétrole au cours de la décennie, puis une réduction pour atteindre de l'ordre de 1,4 Mb/j en 2030. Pour le gaz, la croissance visée entre 2015 et 2030 est de l'ordre

de 50% (de 1,3 Mbep/j à 2 Mbep/j) et pour l'électricité, l'objectif est de 120 TWh en 2030, contre 1,7 TWh en 2015.

En 2021, la Compagnie a augmenté sa production d'énergie de près d'un quart depuis 2015.



NOS VENTES

La Compagnie réduit ses ventes de produits pétroliers pour viser un alignement d'ici 2030 avec sa production, autour de 1,4 Mb/j, tandis que

les ventes de gaz et d'électricité vont fortement croître (x2 pour le gaz, x20 pour l'électricité sur la période 2015-2030).



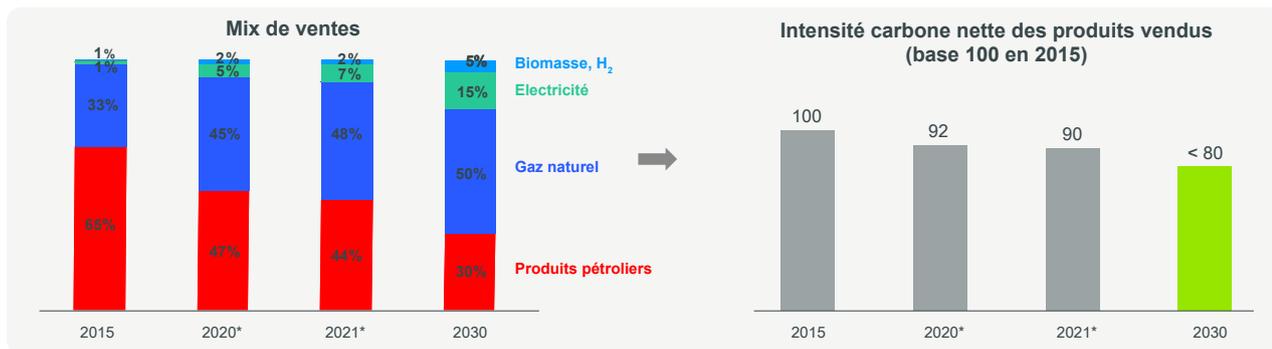
L'INTENSITÉ CARBONE CYCLE DE VIE DE NOS PRODUITS

En 2021, TotalEnergies a poursuivi ses progrès sur l'évolution du mix, grâce à des augmentations de ventes de GNL (+10% à 42 Mt en 2021 vs. 2020) et d'électricité (+20% à 57 TWh en 2021 vs. 2020) ainsi que des baisses de ventes sur les produits pétroliers (-10%). L'intensité carbone cycle de vie des produits vendus a donc poursuivi son amélioration en baissant de 2% (hors effet Covid).

La croissance de l'électricité contribuera pour près des deux tiers à la baisse de l'intensité carbone entre 2015 et 2030. Le deuxième levier correspond à la réduction des ventes de produits pétroliers et la croissance de la production de gaz (en particulier le GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse. Enfin, les puits de carbone et la réduction des émissions des installations de la Compagnie contribueront chacun de l'ordre de 5% à la baisse de l'intensité.

Les leviers pour décarboner le mix de la Compagnie sont les suivants :

(1) Source : IEA Key World Energy Statistics 2021.



* Estimations hors effet COVID-19. Se reporter au point 5.11.

1.3.3 Électricité : devenir un leader mondial de l'électricité renouvelable en s'intégrant sur la chaîne de la production à la vente

TotalEnergies a l'ambition de devenir l'un des 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire). En 5 ans, la Compagnie a investi plus de 10 milliards de dollars, essentiellement dans l'électricité photovoltaïque et l'éolien offshore, soit 2 G\$/an en moyenne. En 2021, TotalEnergies a porté ses investissements dans l'électricité et les renouvelables à plus de 3 G\$, soit 25% de ses investissements nets. TotalEnergies prévoit de financer plus de 60 G\$ d'investissements dans des capacités de production d'électricité renouvelable d'ici à 2030. La Compagnie investit de manière rentable, en sanctionnant des projets avec des rentabilités supérieures à 10%⁽¹⁾, avec un mix entre les marchés régulés et les marchés dérégulés s'inscrivant dans un modèle intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité. L'EBITDA⁽²⁾ de cette activité « Renouvelables et Electricité » a ainsi dépassé 1 G\$ en 2021.

En 4 ans, la capacité brute installée d'électricité renouvelable est passée de 0,7 GW en 2017 à plus de 10 GW fin 2021. L'objectif est d'atteindre **35 GW de capacité brute en 2025**, puis 100 GW en 2030. La capacité 2025 repose

sur des **projets identifiés en développement**. L'objectif de TotalEnergies est ainsi de faire passer sa production d'électricité de 21 TWh en 2021 à 120 TWh en 2030.

La forte présence internationale de la Compagnie lui confère un avantage compétitif pour identifier et développer des projets renouvelables rentables. C'est pourquoi TotalEnergies a créé en 2021 un réseau d'« explorateurs renouvelables » dans une soixantaine de ses pays d'implantation.

Depuis 2015, TotalEnergies a constitué un portefeuille de génération électrique flexible à partir de centrales à gaz (CCGT), d'une capacité de 4 GW fin 2021. Les centrales à gaz complètent le développement des énergies renouvelables, en soutenant le réseau lors des pics de demande ou lorsque le soleil ou le vent ne sont pas suffisants. À terme, ces capacités ont vocation à être décarbonées, soit via leur approvisionnement (biométhane ou hydrogène), soit via la séquestration de leurs émissions (CCS).

NOUVELLE ACCÉLÉRATION EN 2021 DANS LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le portefeuille solaire de la Compagnie a connu une forte accélération en 2020 et à nouveau en 2021, en particulier en Inde et aux États-Unis.

Son développement va se poursuivre, l'énergie solaire représentant les trois quarts des 35 GW que la Compagnie veut développer d'ici 2025.

POURSUITE EN 2021 DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DANS L'ÉOLIEN OFFSHORE

L'éolien offshore offre des taux d'utilisation élevés, avec un potentiel de développement important et une meilleure acceptabilité que l'éolien terrestre, notamment en Europe. TotalEnergies y voit un fort potentiel de croissance d'autant que la Compagnie peut ainsi valoriser l'expertise de ses équipes dans la gestion et les opérations de grands projets offshore.

Le portefeuille de projets éoliens en mer de la Compagnie comptabilise une capacité totale de plus de **10 GW, dont deux tiers d'éolien fixe et un tiers d'éolien flottant**.

LANCEMENT EN 2021 DE PLUSIEURS PROJETS DE STOCKAGE STATIONNAIRE D'ÉLECTRICITÉ EN SOUTIEN DES RENOUEVABLES

Les projets de stockage d'électricité sont nécessaires pour pallier l'intermittence des projets solaires ou éoliens, garantir la stabilité des réseaux électriques et en tirer le meilleur parti compte tenu de la volatilité

journalière des marchés de l'électricité. TotalEnergies bénéficie sur ce segment de l'expertise technologique de Saft qui a également pour ambition de tirer parti de ce marché en forte croissance.

Plus de 11 G\$

investis dans l'électricité entre 2015 et 2021

Plus de 10 GW

de capacité brute installée de génération électrique renouvelable à fin 2021

35 GW

Objectif de capacité brute installée de génération électrique renouvelable en 2025

50 TWh

Objectif de production nette d'électricité en 2025

80 TWh

Objectif de vente d'électricité en 2025

Plus de 6 millions

de sites clients électricité à fin 2021

(1) Rentabilité sur capitaux propres, y compris cessions partielles.

(2) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

1.3.4 Le gaz naturel : énergie de transition

Le gaz naturel est pour TotalEnergies une énergie clé de la transition : il assure tout d'abord un rôle majeur dans la génération électrique par sa flexibilité et sa capacité à répondre à une demande en forte croissance avec l'électrification des usages. Il est deux fois moins émetteur de GES que le charbon dans la génération électrique et permet, en s'y substituant, des réductions d'émissions substantielles, comme cela est déjà le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni. Bien entendu, la condition impérative pour que le gaz puisse assurer ce rôle est que tous les acteurs de la chaîne, les entreprises comme les États, se mobilisent pour lutter contre les émissions de méthane, ainsi que l'a rappelé la COP 26 à Glasgow avec l'engagement de 105 États de réduire de 30% celles-ci d'ici 2030. L'engagement de la Compagnie est une baisse de 80% d'ici 2030⁽¹⁾.

Principales forces du gaz

- des ressources largement disponibles et bien redistribuées à l'échelle mondiale grâce au GNL
- une solution simple et immédiate pour décarboner l'électricité ainsi que l'industrie, en particulier dans les secteurs fortement consommateurs d'énergie (sidérurgie, cimenteries etc.)
- un partenaire idéal des énergies renouvelables, par nature intermittentes et saisonnières
- au cœur des feuilles de route de nombreux pays consommateurs de charbon vers leur ambition net zero
- une source pour le développement massif d'hydrogène bleu avec des technologies de captage et de séquestration (CCS)

ÊTRE DANS LE TOP 3 DU GNL BAS CARBONE EN 2030

Liquéfié, le gaz naturel peut être transporté et acheminé au plus près des lieux de consommation. La demande mondiale de GNL est en forte croissance avec 9%/an entre 2015 et 2021. Avec 42 Mt vendues en 2021, TotalEnergies est le deuxième acteur privé mondial du GNL et son

La stratégie de TotalEnergies

- augmenter la part du gaz à 50% de son mix de ventes d'ici 2030
- consolider sa position dans le top 3 du GNL
- intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, de la production au trading, en passant par les centrales électriques à gaz et la distribution
- réduire les émissions de cette chaîne de valeur, éliminer les émissions de méthane
- s'associer à des partenaires locaux pour promouvoir le passage du charbon au gaz

objectif est d'atteindre 50 Mt par an d'ici 2025, c'est-à-dire de maintenir une part de marché mondiale de 10%. En 2021, 99% des ventes de GNL de la Compagnie ont été destinées à des pays engagés vers la neutralité carbone.

RÉDUIRE L'INTENSITÉ D'ÉMISSIONS DE NOTRE CHAÎNE GNL

Cette croissance nécessite d'être exemplaire en termes d'émissions de GES. Pour baisser les émissions le long de la chaîne du GNL, la priorité de la Compagnie est de réduire les émissions de méthane, et TotalEnergies travaille également à l'amélioration de la performance des usines de liquéfaction, notamment aux États-Unis, au Qatar et en Russie,

avec des projets d'efficacité énergétique, d'électrification à partir d'énergie renouvelable solaire et éolienne et des projets de captage et de stockage du CO₂ natif. Enfin, la Compagnie renouvelle sa flotte de méthaniers, les nouveaux navires émettant en moyenne 40% de CO₂ de moins que les navires plus anciens.

N°2

TotalEnergies est le n°2 mondial sur le marché du GNL⁽²⁾ en 2021

42,0 Mt

Volumes de GNL vendus en 2021 dont 17,4 Mt issus des quotes-parts de production

50 Mt/an

Objectif des ventes de GNL de TotalEnergies d'ici 2025

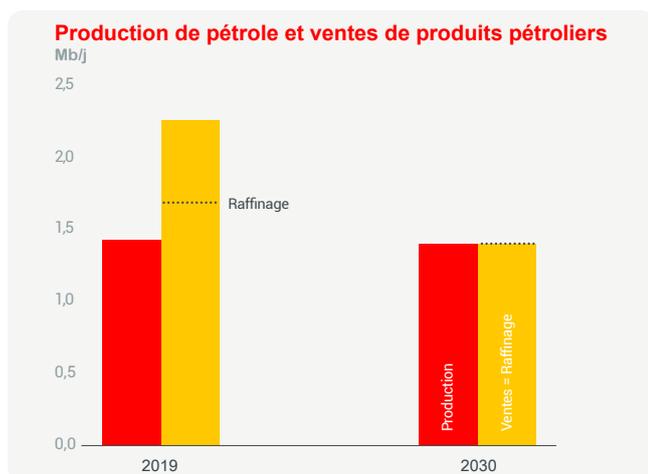
(1) Se reporter au point 1.4.2 de ce chapitre.

(2) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie (TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020).

1.3.5 Les produits pétroliers : s'adapter à la demande

Une stagnation, puis une baisse, de la demande de produits pétroliers est anticipée d'ici 2030 grâce aux progrès technologiques et à l'évolution des usages. Suivra une réduction significative de la demande à horizon 2050. Ces produits feront face à des exigences de plus en plus fortes de limitation des émissions liées à leur extraction et à leur usage.

TotalEnergies réduit donc la part des produits pétroliers dans ses ventes de 65% en 2015 à 44% en 2021 avec un objectif de 30% en 2030. L'objectif est de ne pas vendre plus de produits pétroliers que la production de pétrole de la Compagnie, qui elle-même passera par son maximum au cours de la décennie avant de décroître, soit environ 1,4 Mb/j en 2030.



Plus de
700 kb/j

Réduction de la capacité de raffinage de TotalEnergies entre 2010 et 2021

-30%

Objectif de réduction des ventes de produits pétroliers de TotalEnergies entre 2019 et 2030

30%

Part des produits pétroliers dans les ventes d'énergie de TotalEnergies visée en 2030, contre 65% en 2015

Pour satisfaire cette demande, des investissements restent nécessaires compte tenu du déclin naturel des champs. TotalEnergies privilégie les projets pétroliers à coûts techniques bas (typiquement moins de 20 \$/b) et à point mort bas (typiquement moins de 30 \$/b). Tous les nouveaux projets sont évalués au regard de leur contribution à l'intensité carbone moyenne de leur catégorie dans le portefeuille Amont et chaque projet sanctionné doit contribuer à baisser cette intensité. TotalEnergies limite les nouveaux développements d'hydrocarbures aux champs les moins émetteurs. Ainsi, TotalEnergies a décidé en 2021 de quitter le Vénézuéla, considérant que la production des pétroles lourds de l'Orénoque ne répondrait pas à ses objectifs d'émissions de GES.

Les projets Tilenga et EACOP en Ouganda ont par ailleurs été approuvés avec un faible coût technique (11 \$/b) et des émissions de CO₂ significativement inférieures à celles du portefeuille actuel (13 kg CO₂/b vs. 18 kg CO₂/b).

Fin 2021, la Compagnie a renforcé sa présence dans l'offshore au Brésil sur les champs d'Atapu et de Sépia correspondant à des réserves à faibles coûts et faibles émissions.

Par ailleurs, TotalEnergies respecte des zones d'exclusion et des bonnes pratiques environnementales. La Compagnie ne conduira pas d'exploration pétrolière en zone de banquise arctique et n'approuvera aucune augmentation de capacités dans les sables bitumineux au Canada.

En septembre 2021, TotalEnergies a signé des accords multi-énergies d'envergure en Irak couvrant la construction d'un réseau de collecte et d'unités de traitement de gaz, d'une unité de grande capacité de traitement d'eau de mer et d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 1 GW.

1.3.6 Promouvoir la gestion circulaire des ressources

TotalEnergies a rejoint en 2022 la *Platform for Accelerating the Circular Economy* (PACE). Cette initiative lancée par le Forum Economique Mondial et actuellement hébergée par le *World Resources Institute* (WRI) vise à accélérer la transition vers une économie plus circulaire. La Compagnie s'engage à doubler la circularité de ses *business* au cours

LES BIOCARBURANTS

Les biocarburants émettent sur leur cycle de vie moins de 50% de CO₂e par rapport à leurs équivalents fossiles (conformément aux normes européennes) et représentent donc un élément de la décarbonation des carburants liquides. La capacité actuelle de production de biocarburants de TotalEnergies est de 500 kt/an, issus principalement de la raffinerie de La Mède en France. L'objectif de la Compagnie va bien au-delà : **2 Mt en 2025 et 5 Mt en 2030 à produire de manière durable.**

Aujourd'hui, plus de 90% des biocarburants sur le marché sont de première génération, c'est-à-dire produits à partir d'huiles végétales ou de sucre (vierges). TotalEnergies investit dans des projets de biocarburants avancés, à base de graisses animales ou d'huiles usagées, limitant ainsi le conflit d'usage et l'impact sur les terres arables. Ces biocarburants avancés viendront compléter l'éventail des biocarburants de première génération. Au-delà, TotalEnergies investit dans la R&D sur des biocarburants dits de deuxième ou troisième

des dix prochaines années. TotalEnergies contribue à l'économie circulaire à différents points de la chaîne de valeur : au travers de ses achats, au travers de ses ventes, de sa production et aussi de la gestion de ses propres déchets.

génération à partir de microalgues, mais ils posent encore de nombreux défis technologiques.

Pour répondre à son ambition d'être un leader sur le marché des biocarburants, TotalEnergies a transformé sa raffinerie de La Mède en France en une bioraffinerie de taille mondiale. Le site produit désormais de l'HVO (précurseur du biodiesel et du SAF), du bionaphta (précurseur de polymères d'origine renouvelable) et du bioGPL (gaz liquéfié d'origine renouvelable), pour des usages de mobilité ou de chauffage.

Les matières premières agricoles utilisées respectent des exigences de durabilité et de traçabilité : bilan carbone, non-déforestation et bonne utilisation des terres. La Compagnie s'est engagée à cesser dès 2023 les approvisionnements en huile de palme et a pour objectif de faire progresser la part des déchets (huiles usagées, graisses animales) à 50% d'ici 2025. La future plateforme zéro pétrole de Grandpuits produira aussi des biocarburants.

LE BIOGAZ

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable, principalement composé de méthane. Compatible avec les infrastructures existantes de transport et de stockage, il a un rôle clé à jouer pour décarboner les produits gaziers et réduire les émissions de GES en développant une économie circulaire. La Compagnie a pour objectif de produire **2 TWh/an de biométhane dès 2025, et plus de 5 TWh/an en 2030 au niveau mondial.**

Début 2021, TotalEnergies est devenu un acteur majeur du biogaz en France via l'acquisition de Fonroche Biogaz avec 500 GWh de capacité installée. Fin 2021, TotalEnergies et Clean Energy Fuel Corp.⁽¹⁾ ont lancé

L'HYDROGÈNE

L'hydrogène joue le rôle de passerelle entre une source d'énergie primaire et ses usages finaux et ne génère aucune émission de CO₂ au cours de son cycle de vie si son processus de production est lui-même décarboné. L'accroissement de la production d'électricité renouvelable crée l'opportunité de produire de l'hydrogène **vert** par électrolyse de l'eau sur base d'électricité décarbonée. Le développement du stockage de carbone permet aussi le développement d'un hydrogène **bleu à partir du gaz naturel.**

Les objectifs de l'Union Européenne – plus de 40 GW d'électrolyseurs alimentés par de l'électricité renouvelable pour produire jusqu'à 10 Mt/an d'hydrogène renouvelable d'ici 2030⁽²⁾ – favorisent l'accélération des projets d'hydrogène décarboné, en particulier pour les industries où la décarbonation et/ou l'électrification est difficile. TotalEnergies travaille avec ses fournisseurs et partenaires à décarboner l'intégralité de l'hydrogène consommé dans ses raffineries européennes d'ici 2030, ce

LES CARBURANTS DE SYNTHÈSE OU E-FUELS

La production de carburants de synthèse dérivés d'hydrogène renouvelable et de CO₂ capté fait partie des avancées prometteuses pour décarboner le secteur des transports. Le rythme de montée en puissance de ces carburants synthétiques dépendra du développement de l'hydrogène vert. En dehors d'être bas carbone, ils présentent le grand avantage de recycler le CO₂. Les *e-fuels* font ainsi partie des solutions permettant d'atteindre la neutralité carbone nette via des technologies de capture et utilisation du carbone.

LES BIOPLASTIQUES ET PLASTIQUES RECYCLÉS

L'économie circulaire des plastiques repose sur trois axes :

- Axe 1 : **Le recyclage mécanique**, qui est la technologie la plus mature du marché. Elle traite des matières premières issues du tri collectif et des centres de collecte et est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction. La filiale de la Compagnie, Synova, s'inscrit dans cet axe avec ses 45 kt de capacité de production fin 2021 et l'ambition de produire 100 kt à compter de 2025.
- Axe 2 : **Le recyclage chimique** permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et d'adresser d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire. TotalEnergies produit aujourd'hui des polymères recyclés chimiquement sur sa plateforme d'Anvers, à partir du TACOIL produit par son partenaire Plastic Energy avec lequel la Compagnie est aussi associée pour construire une

la construction de leur première unité de production de biométhane, à Friona au Texas. Le biométhane produit sera utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité, participant ainsi à la décarbonation du transport routier. L'installation sera alimentée par les effluents d'élevage de l'exploitation laitière et produira plus de 40 GWh/an de biométhane permettant d'éviter 45 kt CO₂e/an.

Début 2022, TotalEnergies et Veolia se sont associés pour valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de 15 pays, avec l'ambition de produire jusqu'à 1,5 TWh/an de biométhane d'ici à 2025.

qui représente une réduction d'émissions de CO₂ de 3 Mt/an. L'ambition de la Compagnie est d'être pionnière dans la production de masse d'hydrogène propre et bas carbone afin de pouvoir répondre à la demande d'hydrogène carburant dès qu'elle décollera.

TotalEnergies, associée à Engie, développe le projet « Masshyla » d'hydrogène vert sur le site de la bioraffinerie de La Mède. Il sera alimenté par des fermes solaires et éoliennes d'une capacité de près de 300 MW. L'électrolyseur de 125 MW produira plus de 10 kt/an d'hydrogène vert, répondant aux besoins de la bioraffinerie et permettra de réduire ses émissions de 140 kt CO₂/an.

Sur la raffinerie de Zeeland, il est prévu de capturer le carbone du SMR (Steam Methane Reformer) qui produit l'hydrogène sur base de gaz naturel et de développer également un électrolyseur de 150 MW qui a vocation à être relié à un champ éolien offshore. Au total, la Compagnie a six projets en cours en Europe.

TotalEnergies se positionne sur ce marché, notamment pour contribuer à décarboner le secteur aérien via des carburants liquides durables. Début 2022, aux Émirats Arabes Unis, TotalEnergies a rejoint l'initiative de Masdar et Siemens Energy pour construire une unité pilote de production d'hydrogène vert qui sera utilisé pour convertir du CO₂ en carburant aérien durable.

unité de production à Grandpuits. TotalEnergies a également noué un partenariat avec Honeywell pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques en Europe et aux États-Unis.

- Axe 3 : **Les bioplastiques.** La Compagnie propose à ses clients des biopolymères issus pour partie du traitement de charges d'origine biologiques (huiles végétales, huiles alimentaires usagées) aujourd'hui transformées sur la bioraffinerie de La Mède, et demain sur celle de Grandpuits, et pour partie du PLA⁽³⁾, un bioplastique sur base d'amidon ou de sucre, recyclable et biocompostable, produit par sa co-entreprise avec Corbion aujourd'hui sur l'usine PLA de Rayong (Thaïlande) et demain sur celle en construction à Grandpuits (France).

En 2021, TotalEnergies a produit 60 kt de plastique recyclé ou bio. Son ambition est de produire **30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030, soit 1 million de tonnes.**

3,3 Mt

Biocarburant distribué par TotalEnergies en 2021

2 Mt/an

Objectif de production de biocarburant d'ici 2025

5 Mt/an d'ici 2030

+10%/an

Objectif de croissance des ventes de biocarburants de TotalEnergies d'ici 2030

plus de

5 TWh/an

Objectif de production de biométhane d'ici 2030

Ambition de produire

30% de ses polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030

(1) TotalEnergies détient une participation de 19,09% dans le capital de Clean Energy Fuels Corp., société américaine cotée au NASDAQ (au 31 décembre 2021).

(2) Source : *A hydrogen strategy for a climate-neutral Europe*, Commission Européenne, 2020.

(3) PLA : Poly Lactic Acid.

1.4 Notre ambition climat : zéro émission nette en 2050, ensemble avec la société

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints. Dans ce contexte, TotalEnergies, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :

- éviter les émissions ;
- les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles ;
- compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

1.4.1 Nos objectifs pour 2030

TotalEnergies se fixe des objectifs intermédiaires à horizon 2030.

Au niveau mondial

1. Atteindre **en 2050 ou avant** la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées de TotalEnergies (**Scope 1+2**) avec pour objectifs intermédiaires de :

- réduire les émissions de GES (Scope 1+2) de ses installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici **2025** ;
- réduire les émissions nettes⁽¹⁾ de GES (Scope 1+2) pour ses activités opérées d'au moins 40% à horizon **2030** par rapport à 2015, portant ainsi les émissions nettes entre 25 Mt et 30 Mt CO₂e.

Ces objectifs sur les émissions opérées intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mises en œuvre depuis 2015 qui a conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible de CCGT. Ces émissions de CCGT qui étaient quasiment nulles en 2015 représentent 4 Mt CO₂e en 2021 et pourraient représenter plus de 6 Mt CO₂e en 2025.

2. Atteindre **en 2050 ou avant** la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques (**Scope 3**), ensemble avec la société. Cet axe suppose pour TotalEnergies de travailler activement avec ses clients car cela signifie qu'ils réduisent leurs émissions directes (Scope 1+2) qui correspondent aux émissions indirectes Scope 3 de TotalEnergies.

La Compagnie s'est fixé comme objectifs intermédiaires à horizon **2030** de réduire :

- les émissions de GES Scope 3 liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir ;
- les émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015 ;
- l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10%.

En Europe⁽²⁾

3. Atteindre **en 2050 ou avant**, la neutralité carbone (zéro émission nette) des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (**Scope 1+2+3**), ensemble avec la société. Comme l'Europe représente aujourd'hui pour la Compagnie environ la moitié des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques (Scope 3) et que l'Europe s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 en route vers la neutralité carbone, TotalEnergies veut contribuer activement à cette ambition pour l'Europe.

La Compagnie s'est fixé comme objectif intermédiaire à horizon **2030** de :

- réduire les émissions de GES des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (Scope 1+2+3) d'au moins 30% par rapport à 2015 ;
- réduire les émissions de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3) en Europe, en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015, ce qui représente une étape majeure vers la neutralité carbone en 2050.

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

Notre ambition

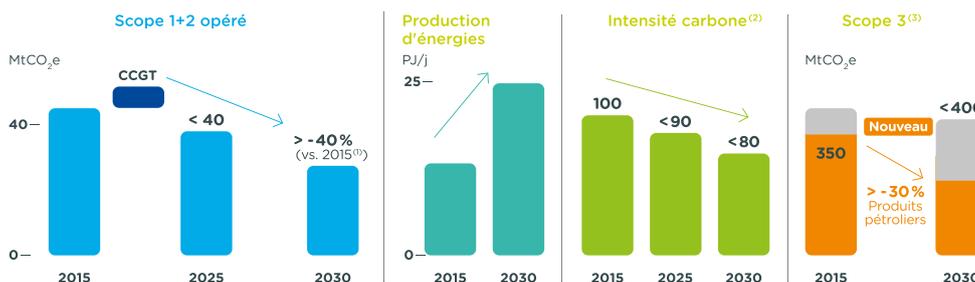
NET ZÉRO EN 2050, ENSEMBLE AVEC LA SOCIÉTÉ

En ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris

Scope 1+2 - Net Zéro 2050

Scope 3 - Net Zéro 2050, ensemble avec la société

NOS OBJECTIFS POUR 2030



NOS LEVIERS

RÉDUIRE LE SCOPE 1+2

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE NOS INSTALLATIONS

- Atteindre zéro brûlage de routine d'ici 2030 et moins de 0,1 Mm³/j en 2025.
- Investir dans les projets de réduction d'émissions (400 projets identifiés, 450 M\$ sur 2018-2025 dans l'aval).
- Décarboner d'ici 2025 nos achats d'électricité en Europe et aux États-Unis (Scope 2).

TENDRE VERS ZÉRO ÉMISSION DE MÉTHANE

- Réduire les émissions de 80 % d'ici 2030 (par rapport à 2020).
- Maintenir l'intensité méthane des installations gaz opérées < 0,1%.

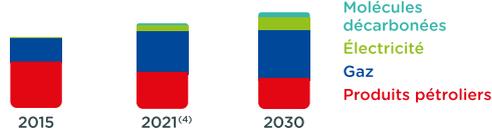
CAPTER ET STOCKER LE CARBONE DE NOS INSTALLATIONS

- Développer une capacité de plus de 10 Mt/an de CCS d'ici 2030⁽⁵⁾.

COMPENSER LES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES

- Développer une capacité de plus de 5 Mt/an de puits naturels de carbone d'ici 2030, en investissant 100 M\$/an.

DÉVELOPPER UNE OFFRE MULTI-ÉNERGIES



Électricité

- Intégrer le Top 5 des producteurs d'électricité renouvelable.
- Être autant reconnu par nos clients dans la mobilité électrique demain que dans la distribution de carburants aujourd'hui.

Gaz naturel

- Consolider notre place dans le Top 3 du GNL bas carbone.
- Être une référence en matière de décarbonation des chaînes gazières.

Produits pétroliers

- Privilégier les projets avec une intensité d'émissions et des coûts techniques bas.
- Être une référence en matière de décarbonation des chaînes pétrolières.

Molécules décarbonées

- Développer la production de biocarburants et de biogaz.
- Devenir un acteur majeur de la production d'H₂ propre.
- Devenir un producteur d'e-fuels.

RÉDUIRE LE SCOPE 3, ENSEMBLE AVEC LA SOCIÉTÉ

- Orienter nos clients vers des énergies moins carbonées.
- Promouvoir la circularité dans l'usage de la biomasse et des plastiques.
- Développer une offre de stockage de CO₂ pour nos clients de plus de 10 Mt/an⁽⁵⁾ d'ici 2030.
- Réduire les émissions liées à nos achats en engageant des partenariats avec nos 1 000 premiers fournisseurs.



(1) Y compris puits de carbone. (2) Intensité carbone nette moyenne des produits énergétiques. (3) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus. (4) Hors effet Covid-19. (5) Capacité globale qui inclut le stockage pour nos installations ainsi que l'offre de stockage pour nos clients.

1.4.2 Nos leviers pour atteindre notre ambition zéro émission nette

Pour répondre à son ambition de neutralité carbone en 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies se transforme en compagnie multi-énergies et déploie des plans d'action précis pour réduire ses émissions et atteindre ses objectifs à court et moyen terme.

La Compagnie agit pour :

- réduire les émissions de ses installations industrielles opérées (Scope 1+2) de plus de 40% d'ici 2030 et rendre compte des progrès obtenus sur ses installations opérées et non opérées ;

- réduire les émissions indirectes associées à ses produits (Scope 3), ensemble avec la société c'est-à-dire avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et les autorités publiques, en contribuant à la transformation de la demande énergétique de ses clients.

1.4.2.1 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS SCOPE 1+2 EN UTILISANT LES MEILLEURES TECHNOLOGIES DISPONIBLES

Nos objectifs

La première responsabilité d'opérateur industriel de TotalEnergies est de baisser les émissions issues de ses activités.

TotalEnergies a rendu public début 2019 son objectif de diminuer les émissions de ses installations opérées à moins de 40 Mt d'ici 2025, et s'est fixé un objectif de réduction en 2030 d'au moins 40% par rapport à 2015 des émissions nettes Scope 1+2 (y compris puits de carbone) pour ses activités opérées.

Ces objectifs sur les émissions opérées intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mises en œuvre depuis 2015 qui a conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible de CCGT. Ces émissions de CCGT qui étaient quasiment nulles en 2015 représentent 4 Mt en 2021 et pourraient représenter plus de 6 Mt en 2025.

Le principal levier pour atteindre ces objectifs est de développer des projets de réduction des émissions sur les sites industriels, en utilisant les meilleures technologies disponibles : amélioration de l'efficacité énergétique, baisse du torchage, réduction des émissions de méthane, approvisionnement en électricité renouvelable, et enfin CCS pour les émissions résiduelles. Pour atteindre l'objectif d'émissions nettes, les projets fondés sur la nature (NBS⁽¹⁾) permettront en 2030 de compenser une partie limitée des émissions (de 5 à 10 Mt CO₂e/an).

Depuis fin 2018, une équipe dédiée à la réduction des émissions de GES, les « CO₂ Fighters » traque les émissions de GES partout dans la Compagnie. L'objectif est de stimuler la culture bas carbone au sein de la TotalEnergies, d'initier des projets d'efficacité énergétique et d'accélérer l'électrification d'installations ainsi que le verdissement des consommations

énergétiques. L'équipe a suivi plus de 400 projets de réduction des émissions de GES, dont une majorité ayant un coût inférieur à 10 dollars par tonne de CO₂. D'ici 2025, 160 projets dans l'amont et plus de 200 dans l'aval devraient permettre de réduire les émissions Scope 1+2 de 2,5 Mt CO₂e et 4,5 Mt CO₂e respectivement.

Objectifs

- Réduire les émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici **2025**.
- Réduire les émissions nettes⁽²⁾ de GES (Scope 1+2) pour les activités opérées **d'au moins 40% à horizon 2030** par rapport à 2015, portant ainsi les émissions nettes entre 25 Mt et 30 Mt CO₂e.
- Améliorer en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées de 1% par an depuis 2010.
- Réduire le brûlage de routine à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.
- Réduire les émissions de méthane des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025 puis de 80% entre 2020 et 2030.
- Maintenir l'intensité des émissions de méthane en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées.

Un objectif de réduction en 2030 en phase avec les objectifs 2030 des pays Net Zero 2050

TotalEnergies s'est fixé un objectif de baisse d'au moins **40% des émissions nettes** (Scope 1+2) de ses installations opérées entre 2015 et 2030 en ayant en tête les objectifs pour 2030 de l'Union Européenne ainsi que ceux des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris.

Pour qualifier le niveau de cette ambition, la Compagnie a confié une analyse des engagements de réduction des émissions de GES à horizon 2030 des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 post COP26 de Glasgow à deux acteurs tiers indépendants reconnus pour leur expertise du secteur de l'énergie et de la décarbonation : **Carbone 4**, cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie bas-carbone en France, et le **Center on Global Energy Policy** de l'université Columbia aux États-Unis.

Ces engagements pour chaque pays, issus de leur CDN (Contribution Déterminée au niveau National), portent sur leurs émissions directes, sur leur territoire, analogues au Scope 1 des entreprises.

Carbone 4 distingue 2 périmètres :

- un périmètre restreint aux pays qui mentionnent dans leur CDN explicitement leur ambition de neutralité 2050 c'est-à-dire ayant fixé leur engagement 2030 en cohérence avec cette neutralité
- un périmètre élargi à l'ensemble des pays ayant annoncé publiquement leur ambition de neutralité 2050, notamment à l'occasion de la COP26, y compris ceux qui n'ont pas mis à jour leur CDN depuis. Le périmètre restreint correspond donc aux 35 pays⁽³⁾ les plus ambitieux : leur engagement de baisse de leurs émissions nettes⁽⁴⁾ est de **39 à 40%** entre 2015 et 2030. Le périmètre élargi correspond à 43 pays⁽⁵⁾ engagés à une réduction **de 28 à 31%** sur la même période.

De son côté, le *Center on Global Energy Policy* de l'université de Columbia évalue dans son étude⁽⁶⁾ l'engagement de réduction à **27% entre 2015 et 2030** pour l'ensemble des pays ayant pris un engagement Net Zero en 2050.

(1) Nature Based Solutions.

(2) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(3) UE-27, États-Unis, Japon, Canada, Australie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Argentine, Afrique du Sud.

(4) intégrant les capacités de séquestration des forêts.

(5) Périmètre restreint + Brésil, Colombie, Israël, Émirats Arabes Unis, Pérou, Thaïlande, Malaisie, Vietnam.

(6) « Tallying updated NDCs to gauge emissions reductions in 2030 and progress toward Net Zero » publiée le 2 mars 2022.

Pour l'Union Européenne, dans le cadre de son programme « Fit for 55 », l'objectif de baisse de 55% entre 1990 et 2030 correspond à une baisse de **37% entre 2015 et 2030**⁽¹⁾.

Nos progrès en 2021

Les émissions Scope 1+2 ont baissé de 41,5 Mt à **37,0 Mt** (hors effet COVID) entre 2020 et 2021, grâce à la concrétisation de 120 initiatives de réduction des émissions à travers la Compagnie et à la gestion du portefeuille en ligne avec la stratégie de la Compagnie (cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et arrêt de Grandpuits en France).

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INSTALLATIONS DE LA COMPAGNIE

Une partie des émissions directes des installations de la Compagnie correspond à des pertes énergétiques, par brûlage dans des torchères, évacuation dans des événements⁽²⁾ ou émissions fugitives. Cette partie est minoritaire (de l'ordre de 15%) mais doit être réduite en priorité. La seconde partie, plus importante (de l'ordre de 85%) correspond à un usage de l'énergie, soit par combustion, par exemple pour générer de l'électricité, soit au sein de procédés industriels, et fait l'objet de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Compagnie.

Réduire le brûlage

La limitation du brûlage de routine est une priorité pour baisser les émissions de GES. Depuis 2000, TotalEnergies a pris l'engagement de ne plus y recourir pour ses nouveaux projets. Membre fondateur de l'initiative « *Zero Routine Flaring by 2030* » de la Banque Mondiale depuis 2014, la Compagnie s'est engagée à mettre fin à ce type de brûlage d'ici 2030. La baisse depuis 2010 du brûlage de routine est de 90% et la Compagnie s'est fixé un **nouvel objectif pour atteindre dès 2025 un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j**.

Le brûlage occasionnel (de non-routine), lié à des problèmes opérationnels ou au démarrage des installations, ainsi que le brûlage de sécurité, qui sert à les protéger, font également l'objet de plans d'action. Par exemple, en Argentine et en Bolivie, la Compagnie a réduit de moitié son brûlage de sécurité, grâce à une mesure en continu des débits de gaz et à une optimisation des réglages de la torche.

Consommer moins d'énergie

Améliorer l'efficacité énergétique, c'est réduire la quantité d'énergie utilisée, et donc les émissions, pour délivrer une quantité d'énergie donnée. Pour la branche Exploration-Production, cette amélioration passe par des projets d'optimisation de la quantité de gaz consommée par les

TENDRE VERS ZÉRO ÉMISSION DE MÉTHANE

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global 25 fois plus élevé que le CO₂ sur 100 ans. En 2021, le GIEC a évalué son impact sur le réchauffement actuel à 0,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. La COP26 a donc souligné le rôle majeur que doit jouer la réduction des émissions de méthane pour contenir le réchauffement climatique, au travers des conclusions finales (le Pacte de Glasgow) ainsi qu'au travers du *Global Methane Pledge*, engagement de 105 pays à l'initiative des États-Unis et de l'Union Européenne⁽³⁾ à réduire leurs émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020.

De nouveaux objectifs

La Compagnie travaille à réduire ses émissions de méthane depuis plusieurs années. Ainsi la Compagnie a divisé par 2 ses émissions opérées de méthane entre 2010 et 2020. Dans la ligne des accords de Glasgow, la Compagnie prend de nouveaux objectifs pour la prochaine décennie : **-50% en 2025 et -80% en 2030**, par rapport à 2020.

Le scénario NZE de l'AIE

Dans son scénario 1,5 °C, l'AIE vise une neutralité carbone en 2050 qui passe par une **baisse des émissions nettes de l'énergie de 39%** entre 2015 et 2030 (de 34 à 21 GtCO₂).

A l'inverse, ces données intègrent le démarrage de deux usines de génération électrique à cycle combiné (CCGT).

sites pour produire l'énergie dont ils ont besoin. Pour la branche Raffinage-Chimie pour laquelle la consommation d'énergie est un élément clé de ses coûts de production, le travail sur l'efficacité énergétique est engagé depuis plusieurs années et se poursuit dans le cadre d'un plan d'investissements doté de 450 M\$ sur la période 2018-25.

Améliorer notre efficacité, c'est aussi repenser l'utilisation de chaleur perdue des unités de la Compagnie. Un travail de cartographie des sources de chaleur perdue, puis de quantification a été mené sur certaines des raffineries, dont celle de Leuna en Allemagne. Des études sont en cours pour voir comment valoriser ces calories disponibles dans les écosystèmes industriels ou civils voisins.

La digitalisation des sites, sur laquelle la Compagnie s'engage résolument, est un levier pour améliorer la performance énergétique. À fin 2021, 27 des 46 sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an ont mis en place un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le management de l'énergie.

Décarboner les achats d'électricité (Scope 2)

En 2020, avec le projet « Go Green », TotalEnergies décide de viser une neutralité carbone sur l'ensemble des achats d'électricité de ses sites opérés en Europe d'ici à 2025. La totalité des besoins en électricité des sites industriels et commerciaux, ainsi que des bureaux de la Compagnie, sera couverte par de l'électricité renouvelable produite par les capacités régionales de TotalEnergies en Europe ; une approche similaire a été engagée aux États-Unis. L'ensemble représentera de l'ordre de 7 TWh/an.

Ainsi, le Scope 2 pour le périmètre opéré de la Compagnie devrait être réduit de plus de 2 Mt CO₂/an à partir de 2025.

La Compagnie maintient son objectif d'une intensité méthane⁽⁴⁾ inférieure à 0,1% du gaz commercial produit sur ses installations gazières opérées.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'amélioration de la mesure et par une action renforcée sur chaque source.

Mesurer plus précisément les émissions de méthane

Les sources d'émissions de méthane sont nombreuses et dispersées. La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

TotalEnergies opère un site de test des technologies de mesure des émissions de méthane, la plateforme TADI⁽⁵⁾, unique au niveau européen, et n'ayant qu'un seul équivalent au niveau mondial aux États-Unis⁽⁶⁾.

(1) UE 27, si on y ajoute les objectifs de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suisse, l'ambition de baisse est de 39% entre 2015 et 2030.

(2) Événements : émissions associées à la mise à l'atmosphère de gaz, de manière occasionnelle ou continue, sur certaines installations, telles que le traitement des eaux, le chargement et déchargement d'hydrocarbures, les déshydrateurs glycol et les dispositifs pneumatiques alimentés au gaz naturel.

(3) Ces 105 pays représentent 70% de l'économie mondiale et près de 50% des émissions anthropogéniques de méthane de la planète.

(4) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit en volume / volume.

(5) TotalEnergies Anomaly Detection Initiative.

(6) METEC University of Colorado.

TotalEnergies accélère d'autre part le déploiement de sa technologie de détection par drone appelée AUSEA⁽¹⁾ sur l'ensemble de ses sites opérés dès 2022.

La Compagnie améliore également son reporting dans le cadre de l'OGMP 2.0, nouvelle phase de l'*Oil & Gas Methane Partnership* (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. L'OGMP 2.0 définit un cadre de reporting, élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur gaz et au périmètre non-opéré : détails des émissions par source, indication des méthodologies d'inventaire et mise en place de campagnes de mesure aérienne.

Fin 2021, TotalEnergies a reçu dans ce cadre un statut Gold Standard⁽²⁾ et mettra en œuvre les actions nécessaires de progrès continu pour maintenir ce niveau sur la mesure et le reporting des émissions de méthane.

Réduire les émissions sur chaque source

Les émissions de méthane proviennent principalement des événements (plus de la moitié du total) et du brûlage à la torche⁽³⁾ (un quart du total) ; le reste étant constitué d'émissions fugitives (fuites au niveau des vannes, brides ou raccords) et de la combustion incomplète des gaz dans les installations (turbines, fours, chaudières...).

CAPTER ET STOCKER LE CARBONE DES INSTALLATIONS

Réduire les émissions des installations passe également par le développement de processus industriels pour le captage, le transport et le stockage de CO₂ (CCS⁽⁴⁾), un domaine où TotalEnergies dispose de compétences clés dans la gestion de grands projets, le traitement du gaz et les géosciences.

En mer de Norvège, la Compagnie contribue au développement de ces solutions depuis 1996 pour diminuer les émissions des gisements de gaz naturel de Sleipner⁽⁵⁾ et Snøhvit. Le CO₂ dit « natif », c'est-à-dire associé à ce gaz naturel, est réinjecté dans le sous-sol après avoir été séparé. De 2010 à 2013, TotalEnergies a mené un projet pilote à Lacq (France) sur une chaîne complète de CCS : captage du CO₂ issu d'une unité de production de vapeur par la technologie d'oxy-combustion (une première en Europe), transport et stockage dans un gisement déplété.

TRAVAILLER AVEC NOS PARTENAIRES SUR LES ACTIFS NON-OPÉRÉS

Les émissions Scope 1+2 en part patrimoniale de TotalEnergies représentent 54 Mt CO₂e en 2021. La moitié de ces émissions provient de ses participations dans les sites opérés⁽⁶⁾ et l'autre moitié de ses participations dans des sites opérés par des partenaires.

Pour ces actifs non-opérés, la Compagnie agit en exerçant son rôle d'influence et en partageant les bonnes pratiques avec ses partenaires. En 2021, TotalEnergies a ainsi contribué à la construction des feuilles de route de réduction des émissions de ses actifs non-opérés du secteur Raffinage-Chimie (notamment les plateformes de Naphtachimie en France, HTC en Corée du Sud et Satorp en Arabie Saoudite). Comme pour ses actifs opérés, des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'électrification avec de l'électricité décarbonée, de réduction du brûlage et de maîtrise des émissions de méthane sont engagées.

Pour tendre vers « zéro émission de méthane », l'action sera renforcée sur chacune de ces sources d'émission :

- réduction des événements : projets de reroutage des événements vers le système d'export gaz ou vers la torche et réduction du gaz instrument sur les actifs en production. En 2021, la baisse par rapport à 2020 liée à la réduction des événements a été de 6 kt/an (projets au Gabon et au Royaume-Uni).
- réduction du brûlage : en 2021, la baisse liée à la réduction du brûlage par rapport à 2020 a été de 1,8 kt/an.
- réduction des fuites : des campagnes annuelles de détection et de réparation des fuites sur tous les sites opérés vont être déployées à compter de 2022. En 2021, la baisse liée à la réduction des fuites a été de 4 kt/an avec une réparation significative sur l'actif OML58 au Nigeria.

Tous les nouveaux projets incluent d'autre part des critères de design stricts pour éviter les émissions de méthane : pas de gaz instrument, pas d'événements froids en continu et installation systématique de torches fermées (*closed flare*) comme cela a été fait sur les sites de CLOV en Angola, de Moho-Nord au Congo et d'Egina au Nigeria.

Ces expériences acquises permettent à la Compagnie de passer à des projets d'envergure pour réduire les émissions de CO₂ liées à la production d'hydrogène de ses raffineries en Europe. Les projets actuels de stockage de CO₂ sont situés en mer du Nord pour profiter de son important potentiel, notamment dans des champs déplétés opérés par TotalEnergies. Ils bénéficient en outre d'un contexte réglementaire européen favorable. Ils permettront à TotalEnergies de réduire ses propres émissions mais aussi, grâce à des capacités additionnelles, de proposer à ses clients de stocker leurs émissions de CO₂ pour réduire leur Scope 1 et le Scope 3 de la Compagnie.

Sur l'ensemble de la filière CCS, le budget 2021 était de 100 M\$ et TotalEnergies vise désormais à développer une capacité de stockage d'environ 10 Mt CO₂/an d'ici 2030.

En 2021, TotalEnergies s'est, par exemple, associée avec Novatek pour réduire l'intensité de la chaîne GNL et a réalisé un audit de l'efficacité énergétique sur le site pétrochimique de Lavéra (France).

En Norvège, TotalEnergies est partenaire du champ de Johan Sverdrup, démarré en 2019, dont l'intensité d'émissions est inférieure à 2 kg CO₂e/bep grâce à l'utilisation d'électricité décarbonée fournie depuis la terre, et d'Oseberg, dont le projet d'électrification a été lancé en 2021. TotalEnergies étudie d'autre part, avec l'opérateur Equinor, l'électrification de l'usine GNL de Snøhvit. Aux Émirats Arabes Unis, où TotalEnergies est le premier acteur international, ses actifs non-opérés onshore sont alimentés avec de l'électricité décarbonée depuis le 1^{er} janvier 2022 et la Compagnie étudie avec son partenaire ADNOC un projet d'électrification des champs offshore. Des projets photovoltaïques sont également à l'étude pour les sites non opérés du secteur Raffinage-Chimie en Arabie Saoudite, en Algérie et en Afrique du Sud.

(1) Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application.

(2) Rapport de l'IMEO (*International Methane Emissions Observatory*) dans le cadre de l'OGMP2.0.

(3) Émissions associées à la combustion incomplète des gaz, estimées de manière standardisée à 2% des volumes torchés.

(4) Carbon Capture and Storage.

(5) Champ pour lequel TotalEnergies a revendu sa participation en 2016.

(6) 27 Mt CO₂e en quote-part, 37 Mt CO₂e en vision 100%.

Enfin, TotalEnergies publie pour la première fois en 2021 les émissions de méthane de ses actifs non opérés. Tous les opérateurs de ces actifs ont été sollicités pour fournir leurs émissions avec un détail par source⁽¹⁾.

Tous ne sont pas au même niveau de mesure et de *reporting* mais la Compagnie les accompagnera dans une démarche de progrès continu pour atteindre le plus haut niveau de *reporting* de l'OGMP 2.0.

COMPENSER LES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES AVEC LES Puits NATURELS DE CARBONE

Au-delà des actions de la Compagnie pour éviter et réduire les émissions de GES, atteindre la neutralité carbone avec la société imposera de compenser les émissions résiduelles de CO₂. Pour cela, TotalEnergies investit dans les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative ou les zones humides.

Le modèle de gestion des espaces se doit d'être intégré et partagé avec les populations locales. Dans ce cadre, les opérations peuvent suivre diverses techniques (conservation, afforestation-reforestation, agroforesterie, transition agricole, blue carbon, etc.) et diverses formes contractuelles appropriées (contrat d'achat, mécanisme de financement durable, fonds à impact, projet financé, etc.). Il s'agit de combiner et d'équilibrer la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers, avec celle des co-bénéfices pour les populations, les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau, et celle des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent et la dégradation et la déforestation des espaces, qui sont sources d'émissions de GES, reculent. La Compagnie s'associe à des partenaires expérimentés pour maîtriser l'approche long terme qui s'impose et les risques de ces projets complexes. Les projets seront certifiés selon les meilleurs standards tels que Verra VCS, CCB ou d'autres.

Avec un budget moyen de 100 M\$ par an de 2020 à 2030, TotalEnergies entend constituer un stock de 100 millions de crédits⁽²⁾ et se doter d'une capacité annuelle de production d'au moins 5 millions de crédits par an à compter de 2030. La Compagnie ne prévoit pas de faire du commerce de ces crédits carbone mais d'utiliser progressivement son stock et sa production annuelle pour neutraliser ses émissions résiduelles Scope 1+2 à partir de 2030. Le stock de crédits établi à fin 2021 s'élève à un peu moins de 7 millions de crédits certifiés. Le budget cumulé engagé sur l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 350 M\$ sur leur durée de vie, pour un volume cumulé de crédits espéré de 23 millions à 2030 et 31 millions à 2050.

1.4.2.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS SCOPE 3, ENSEMBLE AVEC LA SOCIÉTÉ

Le Scope 3 d'une compagnie multi-énergies intégrée

Agir sur le mode de consommation des clients de la Compagnie est un axe majeur de sa stratégie. En effet, de l'ordre de 90% des émissions des produits pétroliers ont lieu lors de leur utilisation (Scope 3) contre seulement de l'ordre de 10% lors de leur production (Scope 1+2).

TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 3 catégorie 11, qui correspondent aux émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques, produits ou vendus, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie. La Compagnie suit les méthodologies sectorielles pour l'Oil & Gas publiées par l'IPIECA, conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Afin d'éviter les doubles comptages, cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur la chaîne de valeur pétrolière ou gazière, à savoir soit la production soit les ventes. Pour TotalEnergies, en 2021, le calcul des émissions de GES Scope 3 pour la chaîne de valeur pétrolière prend en compte les ventes de produits pétroliers et biocarburants (supérieures à la production) et pour la chaîne de valeur gazière, les ventes de gaz soit sous forme de GNL, soit dans le cadre de marketing aux clients B2B/B2C, qui sont équivalentes aux productions de gaz commercialisables.

Nos objectifs pour 2030

TotalEnergies s'est fixé pour objectif d'ici 2030 que ses émissions mondiales Scope 3, liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus, soient inférieures à celles de 2015, alors que sur la même période, la Compagnie prévoit de produire et de vendre 30% de plus de produits énergétiques, notamment du fait de la croissance des ventes de Gaz Naturel Liquéfié et d'électricité.

A l'inverse, pour anticiper le déclin de la demande de pétrole d'ici la fin de la décennie, la Compagnie a engagé une stratégie volontaire d'adaptation de ses activités aval de raffinage et distribution de produits pétroliers pour les ramener à son niveau de production de pétrole. Ainsi, la Compagnie s'engage sur un nouvel objectif d'ici 2030 : baisser les émissions Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de plus de 30% entre 2015 et 2030.

La forte hausse des ventes d'électricité (x20 sur la période 2015-2030) permet de décarboner le mix énergétique de la Compagnie sans ajouter d'émissions indirectes Scope 3 (GHG Protocol - Catégorie 11).

Le gaz est une énergie de transition qui permet à ses clients de la substituer à du charbon plus émetteur de CO₂ et que TotalEnergies ne produit et ne vend pas (TotalEnergies est volontairement sortie du marché du charbon en 2016) - et TotalEnergies augmentera ses ventes de GNL par 2 sur la période 2019- 2030. La baisse des ventes de produits pétroliers supérieure à 30% et l'augmentation des ventes de biocarburants (multipliées par 3) permettront à la Compagnie de réduire ces émissions Scope 3 en valeur absolue sur cette période 2015 -2030.

Cette évolution du Scope 3 sur la période 2020 – 2030 est différenciée selon les zones géographiques en ligne avec l'évolution des demandes mondiales d'énergies (TotalEnergies étant très peu présente en Amérique du Nord) :

- afin d'accompagner l'ambition de l'Europe sur le chemin de la neutralité carbone et compte tenu du poids de l'Europe dans son Scope 3 en 2015 (256 Mt sur 410 Mt), la Compagnie s'est donné un objectif spécifique en Europe avec une baisse de 30% de ses émissions Scope 1+2+3 en valeur absolue sur cette même période, la réduction des ventes de produits pétroliers visant notamment l'Europe.
- en parallèle, la Compagnie entend fournir aux populations des pays en développement l'énergie dont elles ont besoin pour élever leur niveau de vie et augmente donc dans ces régions du monde ses fournitures d'énergies en privilégiant le gaz au côté des énergies renouvelables.

(1) soit 13 sources avec le niveau méthodologique du cadre de *reporting* de l'OGMP 2.0.

(2) Un crédit correspond à une tonne de CO₂ séquestrée.

Objectifs Scope 3 à horizon 2030

Monde

- Réduire les émissions de GES Scope 3 liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir ;
- Réduire les émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015 ;
- Réduire l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10% (Scope 1+2+3).

Europe

- Réduire les émissions de GES des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (Scope 1+2+3) d'au moins 30% par rapport à 2015
- Réduire les émissions de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3) en Europe, en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015.

ENSEMBLE AVEC NOS CLIENTS - LA MOBILITÉ

TotalEnergies travaille activement pour faire de la neutralité carbone une ambition partagée avec ses clients. Le principal levier pour contribuer efficacement à la transition énergétique consiste en effet à transformer graduellement la forme sous laquelle les clients de la Compagnie consomment de l'énergie. La Compagnie conduit ainsi une politique marketing orientée vers les produits les moins carbonés et réduira son offre sur certains usages pour lesquels il existe des alternatives bas carbone compétitives. Les transports génèrent environ 17% des émissions mondiales de GES (2018)⁽¹⁾. La conviction de la Compagnie : la mobilité de demain n'appelle pas une solution unique, mais une palette de solutions complémentaires.

Transport routier

Le transport routier est sans doute le secteur où l'on observe la plus grande diversité de solutions de décarbonation. L'approche de la Compagnie est d'être présent sur quatre axes majeurs des nouvelles mobilités pour la route :

Être reconnu comme un acteur majeur de l'électromobilité.

Grâce à leur autonomie croissante, les véhicules électriques (VE) constituent une solution d'avenir et 9% des ventes totales de véhicules en 2021. TotalEnergies agit sur deux maillons clés de cette chaîne de valeur pour accélérer leur adoption par ses clients :

- Le déploiement d'infrastructures de recharge
 - 150 000 points de charge sont prévus d'ici 2025 dans le monde.
 - 300 stations sur autoroutes et grands axes et 600 stations urbaines avec HPC (high power charge) sont prévues d'ici 2030 pour accompagner l'e-mobilité en itinérance en Europe. Soit un point de recharge HPC tous les 150 km, pour un maillage optimal sur les trajets longue distance.
 - TotalEnergies transforme et adapte sa présence dans les villes en développant un réseau de Mobilité électrique en Europe et en Asie.
- La production de batteries performantes et abordables : la création en 2020 de l'Automotive Cells Company (ACC), co-entreprise fondée par TotalEnergies et Stellantis, marque la naissance d'un acteur mondial du développement et de la fabrication de batteries automobiles dès 2023. TotalEnergies y apporte avec Saft son expertise en matière de R&D. Les batteries produites permettront d'alimenter près d'un million de véhicules électriques par an, soit 10% du marché européen. Mercedes Benz a rejoint ACC en septembre 2021. Il s'agit là d'un investissement majeur pour contribuer au déploiement du véhicule électrique en Europe.

Amplifier la distribution de biocarburants

Les véhicules à combustion interne représentent encore, fin 2021, plus de 98% du stock mondial de véhicules terrestres en circulation. Les biocarburants durables permettent de réduire les émissions de CO₂ de ces véhicules. En 2021, TotalEnergies a distribué 3 Mt de biocarburants durables⁽²⁾ dans le monde. La demande pour ces produits renouvelables est soutenue, notamment en Europe, par des politiques publiques visant la neutralité carbone. TotalEnergies accompagnera cette évolution et vise 7 à 8 millions de tonnes vendues en 2025.

Accompagner la transition énergétique de nos clients grâce au GNV

Le gaz naturel pour véhicules (GNV), distribué sous forme de gaz naturel comprimé (GNC) ou liquéfié (GNL), représente une voie transitoire pour réduire les émissions de CO₂. Ce carburant est aujourd'hui disponible dans 600 stations-service du réseau mondial de la Compagnie. L'incorporation de biogaz si la production est suffisamment disponible peut permettre de décarboner dans le futur le GNV/GNC/GNL. En février 2021, TotalEnergies a inauguré la plus grande station de France de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et bioGNV à Gennevilliers (France).

Promouvoir des solutions bas carbone pour les poids lourds

Les constructeurs de poids lourds développent des véhicules électriques pour des trajets journaliers de moins de 500 km mais travaillent aussi à des batteries de très haute puissance qui permettraient d'allonger l'autonomie des poids lourds. TotalEnergies accompagne cette démarche avec le développement de son réseau de bornes de recharge haute puissance, avec comme objectif une station tous les 150 km en Europe de l'Ouest, et des solutions de recharge directement chez les professionnels du transport. Par ailleurs, plusieurs constructeurs de poids lourds envisagent l'hydrogène comme une alternative intéressante pour les trajets journaliers les plus longs. Dans ce cadre, TotalEnergies a engagé en 2021 un partenariat avec Daimler Trucks dédié à des infrastructures hydrogène pour poids lourds en France, en Allemagne et au Bénélux.

Transport maritime

Le secteur maritime représente 90% des marchandises transportées et 3% des émissions mondiales de CO₂. Si le fuel lourd reste aujourd'hui majoritaire pour la propulsion des navires, l'usage du GNL, énergie de transition, permet d'ores et déjà de réduire les émissions de CO₂ de 20%. À moyen terme, les carburants liquides décarbonés (e-fuel, bio-carburants) et le recours à l'hydrogène ou l'ammoniac permettront de réduire davantage ces émissions. TotalEnergies se mobilise auprès des grands acteurs du transport maritime pour définir avec eux les carburants les plus adaptés pour atteindre leurs feuilles de route de décarbonation.

(1) Source: Climate Watch, World Resources Institute, 2018.

(2) Volumes physiques de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive Européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

Aviation

TotalEnergies développe des carburants aériens durables (SAF, *Sustainable Aviation Fuel*). Il s'agit de biocarburants produits à partir de déchets et résidus issus de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées...) et des « *e-jets* », carburants de synthèse pour l'aviation. Les SAF permettront une réduction significative des émissions de CO₂ du transport aérien. TotalEnergies est engagée dans de nombreuses initiatives de production et de commercialisation de SAF, en partenariat avec les entreprises du secteur aéronautique. Il est possible d'incorporer ces biocarburants dans le kérosène dès à présent jusque 50% sans modification des infrastructures logistiques, des avions et des moteurs existants. Avec le démarrage des productions dans ses raffineries de la Mède en 2021 et de Normandie en 2022, TotalEnergies est en mesure de répondre à la demande de ses clients et à la législation française, qui fixe un taux d'incorporation de 1% de biocarburants aériens durables dans le SAF depuis le 1^{er} janvier 2022.

USAGES RÉSIDENTIELS, TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

Fin 2021, TotalEnergies commercialise de l'électricité et du gaz naturel sur les segments résidentiel et professionnel auprès de 9 millions de clients en Europe. TotalEnergies vise désormais près de 13 millions de sites (clients B2B et B2C) sur l'ensemble des segments en 2025. La Compagnie privilégie l'électricité d'origine renouvelable et a construit une offre différenciée pour les particuliers et pour les entreprises.

- Pour les particuliers en Europe, TotalEnergies propose des solutions adaptées avec une offre verte fixe d'électricité renouvelable à prix bloqué sur un an ou des offres classiques, et aide les clients à réaliser des économies d'énergies avec la clé ConsoLive, qui leur permet de mesurer leur consommation d'électricité en temps réel, générant ainsi 13% de réduction en moyenne chez les 40 000 clients qui utilisent aujourd'hui cette solution.
- Pour les entreprises, TotalEnergies met en place des contrats d'achat d'électricité (Corporate Power Purchase Agreements ou CPPA) d'origine renouvelable, qui se sont accélérés en 2021. La Compagnie propose également aux clients de solariser leurs sites. En France, TotalEnergies est leader du marché du solaire sur bâtiments, avec plus de 250 MW de projets sur l'appel d'offres CRE 4 « solaire sur bâtiments » depuis 2017.

Une gestion de portefeuille résolument axée bas carbone

Les activités marketing de TotalEnergies mettent désormais en œuvre une stratégie visant à sélectionner en priorité les marchés offrant les meilleures marges par tonne de CO₂ émise et rationalisent leur portefeuille en conséquence. La Compagnie privilégie la relation directe avec le client avec des solutions sur mesure et vise à éliminer les ventes à faible marge auprès des revendeurs pour lesquelles elle n'a pas d'avantage concurrentiel significatif.

Objectif à horizon 2030

- capacité de stockage de plus de 10 Mt CO₂/an d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre plus de 50 Mt CO₂/an de capacité en 2050

ENSEMBLE AVEC NOS PARTENAIRES

La transition énergétique et la limitation du réchauffement climatique sont des défis globaux. TotalEnergies ne pourra les relever qu'en impliquant activement ses partenaires, grâce notamment à sa mobilisation auprès des pouvoirs publics et des associations professionnelles et auprès de tout l'écosystème de nos fournisseurs.

Soutien au paquet « Fit for 55 »

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris. En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit for 55 » et notamment certains éléments clés qui sont alignés avec notre stratégie et nos positions :

- généralisation du prix du carbone.

Objectifs à horizon 2025

- Opérer 150 000 points de charge
- Vendre 7 à 8 Mt de biocarburants
- Porter les soutages GNL à 1 Mt/an
- Produire de manière durable et proposer aux clients du secteur aérien 300 kt/an de biojet

Dans le secteur de l'aviation, TotalEnergies se concentre sur les sites aéroportuaires à forte valeur ajoutée tout en conservant une couverture mondiale.

À partir de 2025, la Compagnie cessera de vendre du fioul lourd pour la génération électrique et accompagne d'ores et déjà ses clients vers des solutions alternatives, comme le gaz naturel, les biocarburants ou les énergies renouvelables.

Développer une offre de services de stockage du CO₂

Selon les scénarios de l'AIE, les volumes de CO₂ captés et stockés par le CCS pourraient représenter 5 à 7 Gt CO₂/an en 2050, contre seulement 40 Mt actuellement. Le développement de cette filière est donc un enjeu majeur des prochaines décennies pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les projets de CCS de TotalEnergies contribuent à réduire ses propres émissions mais pourront aussi permettre, via des capacités additionnelles disponibles, de développer une offre de services de transport et de stockage à destination des industriels engagés dans la réduction de leurs émissions. La mer du Nord est une zone de choix pour ce type de projet avec un important potentiel de stockage proche de grands centres industriels. TotalEnergies y est impliquée dans plusieurs projets d'envergure.

L'objectif de la Compagnie est de proposer à ses clients une capacité de stockage de plus de 10 Mt CO₂/an d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre plus de 50 Mt CO₂/an de capacité en 2050.

- développement massif des énergies renouvelables.
- mise en place des infrastructures (bornes de recharges, hydrogène).
- développement de carburants bas carbone et renouvelables à destination du secteur du transport.

TotalEnergies accompagne ces engagements de la Commission Européenne en prenant en Europe à l'horizon 2030 un objectif de baisse de 30% des émissions Scope 1+2+3.

Mobilisation des associations professionnelles

TotalEnergies adhère à des associations professionnelles et en publie la liste depuis 2016 sur son site. La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. TotalEnergies s'assure de l'alignement des associations dont la Compagnie est membre avec ses positions et évalue régulièrement cet alignement sur les enjeux climatiques.

TotalEnergies conduit ainsi chaque année depuis 2019 une évaluation des positions publiques des principales associations professionnelles dont elle est membre, sur le sujet climatique. Pour les associations ayant exprimé des positions sur le climat, l'alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans sa directive applicable à la représentation d'intérêts.

Revue des participations selon 6 points clés

- **La position scientifique** : TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique.
- **L'Accord de Paris** : TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord.
- **La tarification du carbone** : TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone.
- **Le développement des énergies renouvelables** : TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique.
- **Le rôle du gaz naturel** : TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition (« transition fuel »), en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de méthane pour tendre vers l'ambition de Zero émissions de méthane.
- **La compensation carbone** : TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre : éviter – réduire en utilisant les « best available technologies » – compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées. La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre de marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone.

Lors des revues 2019 et 2020, les positions de l'American Petroleum Institute (API) avaient été évaluées comme « partiellement alignées » avec celles de la Compagnie. Après avoir fait part de ses points de désaccord à l'API et avoir continué à promouvoir ses positions au sein de l'association, TotalEnergies a annoncé début 2021 sa décision de ne pas renouveler son adhésion en raison de divergences persistantes sur le rôle du gaz naturel et les émissions de méthane (soutien de l'API au relâchement de la réglementation américaine sur les émissions de méthane), sur le soutien aux véhicules électriques, et sur le principe de la tarification du carbone.

De même, TotalEnergies est sortie de 2 autres associations qui avaient des positions non alignées avec les siennes : l'AFPM (*American Fuels & Petrochemicals Manufacturers*) et la CAPP (*Canadian Association of Petroleum Producers*).

TotalEnergies participe d'autre part à des associations ou initiatives dédiés spécifiquement à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Compagnie a ainsi contribué en 2014 à lancer et développer l'**Oil & Gas Climate Initiative** (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe 12 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. En 2021, l'ensemble de ses membres, qui représentent plus du tiers de la production mondiale d'hydrocarbures, s'est engagé dans une nouvelle stratégie qui vise la neutralité carbone Scope 1+2 en 2050. D'autre part, le fonds OGCI Climate Investments, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des start-up technologiques associées à la transition énergétique.

TotalEnergies est aussi engagée dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics :

- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'Initiative **Zero Routine Flaring by 2030** de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures** (TCFD) ;

- pour le développement de start-up dans la transition énergétique, depuis 2017 au sein de la **Breakthrough Energy Coalition**, créée par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds associé **Breakthrough Energy Ventures** doté d'un milliard de dollars.
- pour la réduction des émissions de méthane, depuis 2014 au sein de l'**Oil & Gas Methane Partnership** (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Soutien à la tarification du carbone

La tarification du carbone est un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone. Depuis plus de 10 ans, TotalEnergies plaide pour la fixation de prix du carbone et applique un prix interne dans l'évaluation de ses projets.

En intégrant dans le prix des énergies leur contenu en CO₂, la tarification carbone renchérit les énergies les plus émettrices. Elle permet notamment d'inciter l'ensemble des acteurs à accélérer le basculement du charbon vers les énergies renouvelables et le gaz pour la production d'électricité. Sur le long terme, c'est également un moyen d'orienter l'investissement vers la recherche dans des technologies bas carbone et dans le captage et stockage du CO₂.

Le démarrage de l'ETS (Emissions Trading Scheme) chinois en 2021, le renchérissement de la tonne de carbone grâce à la réforme du marché ETS européen et le retour des États-Unis dans les discussions sur le climat sont autant de signaux positifs pour le développement de la tarification du carbone. Selon le Carbon Pricing Dashboard de la Banque Mondiale, plus de 21% des émissions mondiales sont maintenant couvertes par 64 systèmes de tarification du carbone dans le monde.

Depuis 2014, la Compagnie soutient diverses initiatives internationales qui appellent à l'installation de mécanismes de régulations adaptés aux contextes locaux. TotalEnergies est notamment membre fondateur du **Climate Leadership Council** (CLC) qui promeut une approche équilibrée de la tarification du carbone aux États-Unis dont les revenus seraient redistribués aux citoyens sous la forme d'un Dividende Carbone. TotalEnergies soutient également la **Carbon Pricing Leadership Coalition** (CPLC) de la Banque Mondiale.

1.4.2.3 PROGRÈS EN 2021

La Compagnie n'est crédible sur son ambition 2050 que si elle est capable de montrer le chemin dès aujourd'hui, ce qu'elle fait résolument avec des résultats 2021 en ligne – ou souvent en avance – sur ses objectifs :

- sur ses émissions, liées à ses installations opérées, la baisse **a été de l'ordre de 20% depuis 2015** - cela intègre 4 Mt d'émissions liées au CCGT correspondant à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie dans le domaine de l'électricité pour disposer de capacités de génération électrique flexibles – la baisse sur les activités *oil & gas* opérées a donc été en réalité de 30% ;

- sur les émissions indirectes associées à l'usage des produits par ses clients :
 - les émissions Scope 3 mondiales ont baissé depuis 2015. En Europe, cette **baisse a été de 14%** (hors Covid). Sur les produits pétroliers, cette **baisse a été de 19%** (hors Covid).
 - l'indicateur d'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus **a baissé de 10 % depuis 2015 (hors Covid)**, ce qui place TotalEnergies comme leader parmi ses pairs dans la décarbonation de son mix énergétique.

1.5 Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable

UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS CONTINU

TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations pour contribuer au bien-être des populations de la planète et veut être une référence en matière d'engagement pour les Objectifs de développement durable (ODD).

L'engagement de TotalEnergies pour les ODD s'articule autour de 4 axes :

- **Le climat et l'énergie durable** : Mener la transformation du modèle énergétique pour lutter contre le changement climatique et répondre aux besoins des populations.
- **Le bien-être des personnes** : Être une référence en tant qu'employeur et opérateur responsable. TotalEnergies promeut des pratiques de travail responsables et développe un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité. TotalEnergies assure la sécurité et la santé des personnes et veille au respect des droits humains au travail en son sein et chez ses partenaires.

- **Prendre soin de l'environnement** : Se montrer exemplaire en matière de gestion de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles de la planète. TotalEnergies veille à la maîtrise des impacts environnementaux de l'ensemble de ses opérations selon la logique d'action Eviter – Réduire – Compenser, contribuant à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau douce. TotalEnergies promeut à cette fin l'économie circulaire.
- **La création de valeur pour la société** : Générer une prospérité partagée sur les territoires. TotalEnergies est créateur et porteur de changement positif pour les communautés dans ses territoires d'ancrage et de manière plus large pour ses salariés, fournisseurs, clients, les Etats et la société civile.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

TotalEnergies opère dans de nombreux pays aux environnements économiques et socioculturels variés et complexes, dans lesquels les attentes des États et de la société civile vis-à-vis de la Compagnie sont particulièrement fortes en matière d'exemplarité. Dans ce contexte, TotalEnergies souhaite être un vecteur d'impact positif pour la société en contribuant à la promotion de principes éthiques sur l'ensemble des territoires où elle opère.

Aussi, TotalEnergies s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus, partout où elle exerce ses activités, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR).

La Compagnie s'interdit également de recourir à des montages fiscaux artificiels ou agressifs, et s'engage en particulier à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes chaque fois que possible.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

En 2018, la Compagnie a lancé le programme mondial d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!* afin de donner à ses salariés le temps et les moyens d'agir davantage en faveur du développement de ses territoires d'ancrage. *Action!* permet aux salariés volontaires de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets de solidarité locaux relevant du périmètre du programme TotalEnergies Foundation.

Enfin, TotalEnergies est en outre pleinement mobilisée dans la lutte contre la corruption avec un principe de tolérance zéro dans ce domaine.

En complément de cet engagement, elle soutient activement les initiatives pour plus de transparence. TotalEnergies publie dans son Document d'enregistrement universel chaque année un rapport sur les paiements effectués par les sociétés extractives de la Compagnie (consolidés par intégration globale) au profit des gouvernements, ainsi que la liste intégrale de ses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation avec leur pays d'incorporation et d'activité.

La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activité.

TotalEnergies publie un *reporting* dans le cadre des nouvelles directives de l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) depuis novembre 2020 destinées à promouvoir la transparence du commerce des matières premières. Conformément aux principes de l'ITIE dont elle est membre depuis 2002, TotalEnergies promeut la divulgation par les États de leurs contrats et licences pétroliers.

A fin 2021, le programme était déployé dans 93 pays et plus de 17 400 actions solidaires ont été réalisées depuis le lancement du programme.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PROGRÈS

Sécurité, santé, climat, environnement ou encore développement partagé, dans tous les pays où la Compagnie est implantée, TotalEnergies pilote ses opérations avec l'objectif d'opérer de manière durable, active et positive. La Compagnie a ainsi été parmi les premiers du secteur à publier des objectifs de progrès mesurables dans ces domaines.

Sécurité/Santé

Garantir la sécurité de ses collaborateurs et parties prenantes et de ses installations est une priorité pour TotalEnergies tout comme préserver la santé de toutes les personnes liées, directement ou indirectement, à ses activités.

SÉCURITÉ

Objectifs

Éviter la survenance d'un accident industriel majeur

Zéro accident mortel

Diminuer continuellement le TRIR et atteindre un TRIR de 0,70 en 2022. L'objectif 2021 était de 0,75

SANTÉ

Objectif

Préserver la santé des collaborateurs au travail

Dans les faits

Pas d'accident industriel majeur en 2021

1 décès en 2021

Un TRIR⁽¹⁾ de 0,73 en 2021

Dans les faits

97% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical en 2021⁽²⁾

(1) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

(2) Données issues du PSM.

Climat

Objectifs

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, soit 25 à 30 Mt CO₂e
- Améliorer de **1%** par an en moyenne l'**efficacité énergétique** des installations opérées depuis 2010
- Réduire les **émissions de méthane** des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025 puis de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽²⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Réduire les émissions de GES **Scope 3**⁽³⁾ liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir
- Réduire les émissions de GES **Scope 3**⁽³⁾ **des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015
- Réduire l'**intensité carbone moyenne des produits énergétiques** utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10% (**Scope 1+2+3**)

Objectifs 2030 Europe⁽⁴⁾

- Réduire les émissions des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (**Scope 1+2+3**) d'au moins 30% par rapport à 2015
- Réduire les émissions de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (**Scope 3**) en Europe, en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015

Dans les faits

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e à **37 Mt CO₂e** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ entre 2015 et 2021
- **13%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2021
- Des émissions de méthane déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **23%** entre 2020 et 2021
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2021
- Des émissions de GES Scope 3 limitées à **400 Mt CO₂e** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ en 2021, en-dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de **19%** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ en 2021, par rapport à 2015
- Une baisse de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients de **10%** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ entre 2015 et 2021
- Une baisse des émissions de GES (Scope 1+2+3) en Europe de **14%** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ entre 2015 et 2021
- Une réduction des émissions de GES (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à **220 Mt CO₂e** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative Zero Routine Flaring de la Banque mondiale.

(3) GHG Protocol - Catégorie 11.

(4) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(5) Hors Effet COVID-19, se reporter au 5.11.

Environnement

TotalEnergies place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable avec pour objectif d'améliorer la performance environnementale de ses installations.

SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif

Faire certifier les systèmes de gestion environnementale des sites importants pour l'environnement au standard ISO14001

Dans les faits

100% des sites importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001

AIR

Nouvel objectif

Diminuer de **75%** les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2015 et 2030 ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt émises en 2030

Dans les faits

64% de réduction, hors COVID-19 et conjoncture, des rejets de SO₂ dans l'air par rapport à 2015

EAU

Nouveaux objectifs

Réduire les prélèvements d'eau des sites situés en zone de stress hydrique de **20%** entre 2021 et 2030

Dans les faits

4% de réduction des prélèvements d'eau des sites par rapport à 2020 et préparation des plans de réduction en zone de stress hydrique

Limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de **30 mg/l** pour les sites offshore et à moins de **1 mg/l** pour les sites terrestres et côtiers à horizon 2030

92% des sites pétroliers de la Compagnie conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2021

80% des sites pétroliers de la Compagnie conformes au nouvel objectif de qualité de rejets *onshore* en 2021

DÉCHETS

Nouvel objectif

Valoriser plus de **70%** des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie à horizon 2030

Dans les faits

61% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie valorisés en 2021

Biodiversité

Engagements

- Appliquer une politique zéro déforestation nette dans les nouveaux projets sur des nouveaux sites approuvés à compter de 2022
- Ne pas conduire d'activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Ne pas conduire d'activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique
- Déployer des plans d'action en faveur de la biodiversité pour les projets situés en zone protégée⁽¹⁾
- Déployer des plans d'action en faveur de la biodiversité sur les sites existants importants pour l'environnement⁽²⁾
- Promouvoir la biodiversité et partager les données biodiversité de la Compagnie

Dans les faits

- Aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique
- **8** plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2021 pour les projets situés en zone protégée⁽¹⁾
- **5** diagnostics biodiversité réalisés sur des sites importants pour l'environnement⁽²⁾
- **plus de 1 600** collaborateurs sensibilisés à la biodiversité dans le cadre du programme *Action!*
- **plus de 4 700** jeux de données biodiversité téléchargés à partir de la base de données de la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF) et une quinzaine de citations dans des publications scientifiques

(1) Sites situés en zones protégées IUCN I à IV ou Ramsar.

(2) Sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz.

Diversité

Objectifs

- 30%** de femmes au niveau du Comex et du G70⁽¹⁾ d'ici 2025
- 30%** de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles d'ici 2025 et **30%** de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) d'ici 2025
- 30%** de femmes parmi les dirigeants d'ici 2025 et **30%** de femmes dans l'encadrement supérieur d'ici 2025
- 45%** de dirigeants d'une nationalité autre que française d'ici 2025 et **40%** de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur d'ici 2025
- Entre **55%** et **75%** de managers locaux dans les Comités de direction des filiales d'ici 2025

(1) Dirigeants exerçant les responsabilités les plus importantes.

Dans les faits

- 25%** de femmes au niveau du Comex et **32%** au niveau du G70
- 31,7%** de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles et **25,4%** de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales)
- 26,5%** de femmes parmi les dirigeants et **19,9%** de femmes dans l'encadrement supérieur
- 36,6%** de dirigeants d'une nationalité autre que française et **33,8%** de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur
- 59,1%** de managers locaux dans les Comités de direction des filiales

1.6 Notre politique d'investissement

La politique d'investissement de TotalEnergies vise à accompagner le déploiement de sa stratégie de transformation en une compagnie multi-énergies et de son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050. Elle se concentre sur deux axes, la discipline et la sélectivité des investissements dans le pétrole et le gaz, d'une part, et la croissance forte des investissements dans les renouvelables et l'électricité, d'autre part.

En 2021, dans un environnement resté très volatil, TotalEnergies a maintenu une discipline forte sur les dépenses et a investi 13,3 milliards de dollars, dont 25% consacrés aux renouvelables et à l'électricité (comprenant la prise de participation de 20% dans le développeur de projets renouvelables en Inde, Adani Green Energy Limited, pour 2 milliards de dollars).

Entre 2022 et 2025, TotalEnergies prévoit un montant des investissements nets entre 13 et 16 milliards de dollars par an, selon les orientations suivantes :

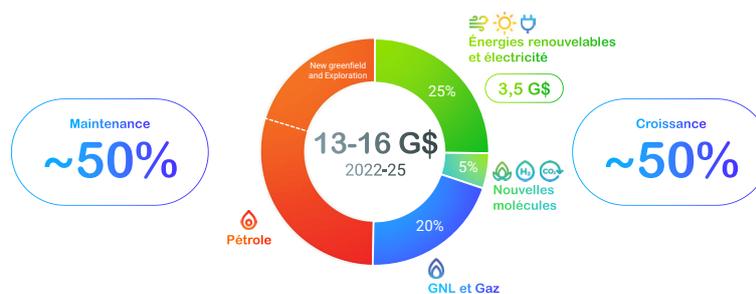
- environ la moitié des investissements allouée à la croissance des activités de TotalEnergies, principalement pour :
 - les investissements dans les renouvelables et l'électricité qui représenteront environ la moitié de ces investissements de croissance, soit environ 25% des investissements nets de la Compagnie. Ces investissements permettront de soutenir la transformation de TotalEnergies et son expansion sur le marché des énergies renouvelables à la fois au travers du développement de ses capacités de production et de distribution d'électricité, et de prises de positions dans la mobilité électrique en Europe ;

- les investissements dans le gaz naturel essentiellement le GNL, qui représenteront environ l'autre moitié de ces investissements de croissance. Ces investissements permettront de renforcer sa capacité de production et développer de nouveaux marchés grâce à des projets d'usines de liquéfaction ou de regazéification, tout en investissant dans la décarbonation du gaz naturel par le biogaz, le biométhane et l'hydrogène ;
- les investissements dans les nouvelles molécules (biocarburants, biogaz, recyclage du plastique, biopolymères, carburants synthétiques et hydrogène) de l'ordre de 5% des investissements nets de la Compagnie, afin d'en augmenter la production et les ventes.
- l'autre moitié des investissements allouée au maintien des activités de la chaîne pétrolière et gazière, consacrés à l'entretien des actifs existants et au développement de projets permettant le maintien des niveaux de production actuels.

Ces investissements dans le pétrole et le gaz naturel se focaliseront sur les projets amont à faibles coûts, ou présentant des points morts bas, et à faibles émissions. Dans l'aval, TotalEnergies prévoit de continuer d'adapter sa capacité de raffinage et ses ventes de produits pétroliers à l'évolution de la demande, notamment en Europe.

- en complément, TotalEnergies entend poursuivre ses investissements dans les puits naturels de carbone à hauteur de 100 millions de dollars par an et dans le captage et stockage du CO₂ (CCS), également à hauteur de 100 millions de dollars par an, ce montant incluant des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives.

DES INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE POUR CONSTRUIRE LA COMPAGNIE MULTI-ENERGIES



1.6.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2019-2021

Investissements bruts ⁽¹⁾ (en M\$)	2021	2020	2019
Integrated Gas, Renewables & Power	6 341	6 230	7 053
Exploration-Production	7 276	6 782	8 992
Raffinage-Chimie	1 638	1 325	1 698
Marketing & Services	1 242	1 052	1 374
Holding	92	145	120
TOTAL	16 589	15 534	19 237

Investissements nets ⁽²⁾ (en M\$)	2021	2020	2019
Integrated Gas, Renewables & Power	4 506	4 903	6 180
Exploration-Production	6 523	6 063	8 649
Raffinage-Chimie	1 285	1 155	1 382
Marketing & Services	923	900	1 131
Holding	70	(32)	107
TOTAL	13 307	12 989	17 449

Acquisitions nettes ⁽³⁾ (en M\$)	2021	2020	2019
Acquisitions	3 284	4 189	5 980
Cessions	(2 652)	(1 539)	(1 939)
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	11
TOTAL	632	2 650	4 052

Investissements organiques ⁽⁴⁾ (en M\$)	2021	2020	2019
Integrated Gas, Renewables & Power	3 341	2 720	2 259
Exploration-Production	6 690	5 519	8 635
Raffinage-Chimie	1 502	1 209	1 426
Marketing & Services	1 074	814	969
Holding	68	77	108
TOTAL	12 675	10 339	13 397

Investissements organiques

Dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power :

- dans les renouvelables et l'électricité, les investissements organiques ont concerné principalement les projets de construction de centrales solaires et éoliennes portés par TotalEnergies Renewables International et TotalEnergies Renouvelables France, le projet de centrale à gaz (CCGT) à Landvisiau en France qui devrait démarrer au premier semestre 2022 et les activités industrielles de Saft Groupe ;
- dans le GNL, les investissements organiques ont concerné principalement le développement de projets de production de GNL ayant démarré (Ichthys LNG en Australie et Yamal LNG – trains 1 à 4 – en Russie) ou en construction (Arctic LNG 2 en Russie et Mozambique LNG au Mozambique), ainsi que des trains d'usines de liquéfaction en construction pour lesquels la décision finale d'investissement a été prise récemment (Nigeria LNG train 7 au Nigéria et ECA au Mexique) ;
- dans les biogaz et l'hydrogène, TotalEnergies a lancé en 2021 des projets visant à produire au sein de la bioraffinerie de La Mède en

France de l'hydrogène vert, en partenariat avec Engie, et dans le bassin industriel normand de l'hydrogène bas carbone (au sens des normes européennes) adossé à des technologies telles que CCS et électrolyse, en partenariat avec Air Liquide.

Dans le secteur Exploration-Production, les investissements organiques ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, à la maintenance des installations existantes, à des projets de puits *infill* pour des actifs déjà en production ainsi qu'aux activités d'exploration. Les investissements de développement ont concerné en particulier le projet Iara 2 démarré en 2020 au Brésil, le projet Zinia Phase 2 démarré en mai 2021 en Angola ainsi que les projets majeurs en cours de construction (Tilenga & Kingfisher en Ouganda et le projet associé d'oléoduc transfrontalier EACOP en Ouganda/Tanzanie, Anchor aux États-Unis, Mero 1, 2, 3 et 4 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, le redéveloppement de Tyra au Danemark, Absheron en Azerbaïdjan et Ikike au Nigéria).

(1) Y compris acquisitions et augmentations des prêts non courants. Le détail des principales acquisitions des exercices 2019-2021 figure à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

(2) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.

(3) Acquisitions nettes = acquisitions – cessions – autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.

(4) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements organiques ont été consacrés, d'une part, à la sécurité et à la maintenance des installations et, d'autre part, à des projets destinés à améliorer la compétitivité des usines, notamment en Europe comme à Donges (France) où la Compagnie construit une unité de désulfuration des gazoles. Ils ont également été consacrés à la poursuite du développement des activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture avec Borealis, à la construction d'une unité de production de polypropylène au sein de la plateforme intégrée de Daesan en Corée du Sud, ainsi qu'au projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone. Ce projet devrait représenter un investissement de plus de 500 millions d'euros à horizon 2024.

Dans le secteur Marketing & Services, les investissements organiques ont concerné essentiellement les réseaux dans les zones de croissance en Afrique, Asie et Amériques, la logistique et les installations de production et de stockage de produits de spécialités.

Acquisitions

Les acquisitions finalisées de TotalEnergies se sont élevées en 2021 à environ 3,3 milliards de dollars (contre 4,2 milliards de dollars en 2020 et 6,0 milliards de dollars en 2019).

TotalEnergies a accéléré son développement dans les énergies renouvelables avec l'acquisition auprès du groupe Adani d'une participation minoritaire de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL), la prise de participation de 23% dans un projet d'éolien offshore de 640 MW en construction à Taiwan, l'acquisition d'un portefeuille de projets solaires et de stockage de 2,2 GW au Texas aux États-Unis et l'acquisition de la société Fonroche Biogaz en France.

Dans l'Exploration-Production, TotalEnergies a concentré ses acquisitions sur des projets pétroliers à faibles coûts et faibles émissions, concrétisées en 2021 par l'augmentation de 10% de sa participation

dans le bloc de Lapa au Brésil et l'acquisition des participations de Repsol dans le champ de Tin Fouy Tabankort II en Algérie. TotalEnergies a également poursuivi sa croissance dans le gaz naturel avec l'acquisition de 10% d'Arctic Transshipment LLC, qui devrait opérer deux terminaux de transbordement de GNL en cours de construction en Russie.

Cessions

TotalEnergies a finalisé des cessions pour un montant d'environ 2,7 milliards de dollars sur l'année 2021 (contre 1,5 milliard de dollars en 2020 et 1,9 milliard de dollars en 2019). Elles ont concerné notamment :

- Dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, le paiement par GIP Australia d'un montant de plus de 750 millions de dollars dans le cadre de l'accord de *tolling* portant sur les infrastructures du projet de Gladstone LNG en Australie, la cession de la participation de TotalEnergies (9,67%) dans le gazoduc TBG au Brésil, la cession en France d'une participation de 50% dans un portefeuille de projets renouvelables d'une capacité totale de 285 MW (100%), ainsi que la cession de toutes les actions de la société Tellurian Inc. détenues par TotalEnergies et d'une partie limitée de celles détenues dans la société Clean Energy Fuels Corp. aux États-Unis.
- Dans le secteur Exploration-Production, la finalisation de la cession des participations de TotalEnergies dans 7 champs offshore matures non opérés, ainsi que ses intérêts dans le terminal pétrolier du Cap Lopez au Gabon, la cession de sa participation de 10% dans le bloc *onshore* OML 17 au Nigéria et un complément de prix relatif à la vente du Bloc CA1 au Brunei.
- Dans l'aval, la cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et la cession d'une participation de 30% dans la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (Trapil) en France.

Les investissements nets ressortent ainsi à 13,3 milliards de dollars en 2021 (contre 13,0 milliards de dollars en 2020 et 17,4 milliards de dollars en 2019).

1.6.2 Principaux investissements prévus

Conformément à sa stratégie de croissance dans le secteur des renouvelables et de l'électricité, TotalEnergies prévoit de poursuivre son développement dans les renouvelables avec les projets de construction de centrales solaires et éoliennes (notamment marines), portés par TotalEnergies Renewables International, TotalEnergies Renewables France, ainsi que les activités industrielles de Saft Groupe.

Au 1^{er} trimestre 2022, TotalEnergies a ainsi sécurisé 2 GW additionnels de projets dans l'éolien en mer avec l'attribution d'une concession en Écosse, dans le cadre de l'appel d'offres Scotwind. La Compagnie a également annoncé l'acquisition des activités solaires commerciales et industrielles de SunPower aux États-Unis et avoir remporté une concession maritime pour développer une ferme éolienne de plus de 3 GW sur la côte Est des États-Unis, au large de New-York et du New-Jersey.

Dans le GNL, les investissements devraient être notamment consacrés aux projets majeurs de production de GNL pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Nigeria LNG train 7 au Nigéria, ECA au Mexique et Arctic LNG 2 en Russie).

Dans l'Exploration-Production, les investissements de développement de projets pétroliers et gaziers devraient être essentiellement consacrés aux projets Tilenga & Kingfisher en Ouganda et le projet associé d'oléoduc transfrontalier EACOP en Ouganda/Tanzanie, ainsi qu'aux projets majeurs de développement en cours pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Anchor aux États-Unis, Mero 1, 2, 3 et 4 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, le redéveloppement de Tyra au Danemark, Absheron en Azerbaïdjan). Par ailleurs, plus d'un milliard de dollars devraient être consacrés à des projets de développement à cycle court, notamment en Angola, au Nigéria et aux États-Unis.

Dans l'aval, une part significative du budget d'investissements du secteur Raffinage-Chimie devrait être consacrée à la sécurité et à la maintenance des installations de TotalEnergies, ainsi qu'à la poursuite du projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits en plateforme zéro pétrole. Par ailleurs, TotalEnergies devrait finaliser ses investissements pour développer ses activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture avec Borealis.

Les investissements du secteur Marketing & Services devraient être affectés principalement au réseau de stations-service, à la logistique, aux installations de production et de stockage de produits de spécialités, notamment de lubrifiants, et aux nouvelles énergies de la mobilité. La majeure partie du budget d'investissement du secteur devrait être allouée aux activités de TotalEnergies sur les nouvelles mobilités (électrique et gaz) ainsi que sur les nouvelles énergies.

Enfin, TotalEnergies prévoit de poursuivre ses investissements à hauteur de 100 millions de dollars par an dans des projets de puits naturels de carbone dans diverses régions du monde et 100 millions de dollars par an dans des projets de CCS (ce montant incluant des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives), notamment en mer du Nord.

1.6.3 Modes de financement

TotalEnergies autofinance la plupart de ses investissements à partir des flux de trésorerie provenant de ses activités et peut recourir au marché obligataire lorsque les conditions de marché sont favorables. Certaines filiales ou certains projets spécifiques peuvent faire l'objet de financements externes, notamment dans le cadre de joint ventures. C'est le cas par exemple d'Ichthys LNG en Australie, de Satorp en Arabie Saoudite, de Yamal LNG et Arctic LNG 2 en Russie, de Mozambique LNG au Mozambique, de Cameron LNG aux Etats-Unis ou d'Hanwha Total Petrochemical Co. en Corée du Sud.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TotalEnergies SE a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles de TotalEnergies figurent à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). TotalEnergies considère que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TotalEnergies SE ou de toute autre société de la Compagnie, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières de TotalEnergies.

1.7 L'innovation au service de la transformation de TotalEnergies

1.7.1 OneTech, moteur de la transformation

La création de OneTech, le 1^{er} septembre 2021, est le signal d'une mobilisation sans précédent des énergies humaines au service des nouveaux enjeux de TotalEnergies. Ainsi, la nouvelle branche OneTech regroupe les expertises techniques et scientifiques de la Compagnie. Ce sont 3 400 ingénieurs, techniciens et chercheurs au service de ces nouveaux enjeux.

Les succès industriels et les avancées technologiques de la Compagnie se sont toujours appuyés sur l'esprit pionnier et le goût de la performance des équipes, ainsi que sur leurs compétences techniques et scientifiques largement reconnues par nos pairs et nos partenaires. Elles constituent un atout différenciant majeur. En cela, OneTech s'inscrit dans la continuité en s'appuyant sur l'expertise de nos collaborateurs. C'est grâce à eux que TotalEnergies réussira sa transformation pour être un acteur majeur de la transition énergétique.

Il existe trois *hubs* : un *hub* Industriel, un *hub* Recherche & Développement et un *hub* Fonctions supports. Les équipes sont basées en France, en Belgique, au Danemark et dans des *hubs* R&D internationaux.

OneTech POURSUIT 6 OBJECTIFS

S'adapter aux nouvelles activités industrielles de la Compagnie

L'objectif de OneTech est d'adapter le savoir-faire, l'ingénierie et l'expérience technique que nous avons acquis dans le cadre de nos activités actuelles pour soutenir le développement de nos nouvelles activités industrielles. À l'origine, les équipes d'ingénierie de la Compagnie ont été développées autour des activités exploration, production et raffinage-chimie. La Compagnie souhaite que les nouvelles activités, telles que l'éolien, le solaire, l'hydrogène, le biogaz et le captage du carbone disposent du même niveau d'accompagnement technique et technologique et bénéficient de l'expérience dont dispose la Compagnie pour structurer leurs activités d'un point de vue industriel. En parallèle, nous devons continuer à atteindre les objectifs fixés pour les activités pétrole et gaz tout en réduisant notre empreinte carbone, à établir des activités durables et à faible coût, et à délivrer nos projets et opérations de façon sûre en temps et en budget. Il s'agit donc d'accompagner la croissance de la branche Gas, Renewables & Power, tout en continuant à assurer le soutien des activités existantes.

Mieux développer, retenir et attirer les talents

OneTech permettra de mieux développer, retenir et attirer les talents, en interne ou en externe.

OneTech permettra de forger l'avenir de TotalEnergies et de garantir que la Compagnie dispose du savoir-faire technique et technologique à

Le *hub* Industriel est constitué de :

- La direction *Customer Lines* qui est le point d'entrée des *business units* et *local business units*, y compris les sites et les filiales. Elle est organisée en 6 groupes, traitant chacun d'une famille d'actifs de même typologie industrielle, à savoir : *Onshore* conventionnel, *Offshore* profond, *Onshore Upstream* ; *Onshore Downstream* ; *Gas & LNG* et *Power*. De plus, une 7^e *Customer Line* est dédiée exclusivement au CO₂ (surveillance et réduction des émissions CO₂ sur les sites industriels, y compris le CCS). Cette direction coordonne les études de développement en faisant appel aux ressources de la direction *Technical Lines*.
- La direction *Technical Lines* qui comprend les domaines d'expertise, est le cœur du savoir-faire technique et industriel. Elle rassemble au sein d'équipes communes, tous les spécialistes et acteurs d'un même domaine technique qui pouvaient être auparavant présents dans différentes entités ou différentes branches. Ceci favorisera la fertilisation croisée entre les sites de la Compagnie à l'international, par le partage d'expérience, des meilleures pratiques, des solutions innovantes et des connaissances et du savoir-faire communs.

L'organisation du *hub* Recherche & Développement est décrite en 1.7.2.

court, moyen et long terme en ligne avec la stratégie de la Compagnie, en servant de point d'entrée pour les nouvelles recrues. Cette organisation présente un double avantage : attirer les talents souhaitant travailler sur l'aspect industriel des nouvelles énergies via le *hub* Industriel de OneTech ainsi que les talents qui travaillent à l'accélération des nouvelles technologies en lien avec ces nouvelles énergies via le *hub* R&D de OneTech. OneTech est l'occasion pour la Compagnie d'être plus attractive auprès de nouveaux talents, en proposant des parcours porteurs techniques multi-énergies apportant plus de visibilité dans un paysage énergétique en mutation. En effet, l'industrie pétrolière et gazière perd de son attractivité au sein des jeunes générations, notamment en Europe.

OneTech offrira des parcours de carrière à long terme dans toutes les activités de la Compagnie, y compris le secteur des énergies nouvelles en pleine croissance, mais aussi les activités du raffinage, de la pétrochimie ou de l'E&P qui offrent l'opportunité de participer à des projets industriels uniques par leur taille, leurs enjeux et leur complexité en complément d'opportunité d'expatriation. Les actuels et nouveaux collaborateurs bénéficieront ainsi d'une expérience multi-énergies qui leur permettra d'être exposés à toutes les énergies dans lesquelles TotalEnergies va s'investir et à les comprendre. Des parcours attractifs de carrière multi-énergies pourront être créés au sein de OneTech grâce au soutien que l'organisation apporte à toutes les Branches de la Compagnie, mais également via des allers et retours vers les entités opérationnelles et des sites industriels.

OneTech permet à la Compagnie de soutenir et accompagner ses collaborateurs dans sa transition d'une Compagnie pétrolière et gazière en une Compagnie multi-énergies, dans une perspective de progression de carrière soutenant la transition juste de tous les collaborateurs. Une organisation unique permettrait aux collaborateurs d'être plus facilement et plus efficacement accompagnés vers les nouveaux métiers techniques. OneTech pourra anticiper le rythme de transition dans les domaines d'expertise nécessaires au cours de la période de transformation de la Compagnie et proposera à ses collaborateurs des domaines pétrole & gaz d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler au sein des nouveaux métiers de la Compagnie, notamment par la mise en œuvre de programmes d'élargissement de compétences des équipes : compagnonnage, formation, animation technique et scientifique.

Encourager et accélérer l'innovation pour toutes les activités d'aujourd'hui et de demain

OneTech a particulièrement vocation à stimuler l'innovation et à anticiper l'utilisation de technologies de rupture dans ses activités, afin de leur permettre de s'adapter aux nouveaux enjeux mondiaux et d'accélérer l'évolution de la stratégie de la Compagnie.

En intégrant les équipes techniques de différentes entités dans un *hub* Industriel et un *hub* R&D au sein d'une même organisation, les équipes R&D sont en lien constant avec les enjeux technologiques de l'Industrie et des solutions R&D peuvent être testées, adaptées et intégrées à nos concepts industriels plus rapidement.

De la même manière, la combinaison de plusieurs excellentes équipes industrielles permettra d'appliquer des solutions innovantes testées sur un site industriel à plusieurs sites industriels, et cela à travers différentes Branches. OneTech aura par exemple une vision globale de toutes les innovations numériques ayant donné des résultats concrets en termes de coûts, d'efficacité et de réduction des émissions carbone sur des sites industriels spécifiques et pourra accélérer l'application de ces solutions à travers les différents sites industriels de la Compagnie. Les équipes de OneTech pourraient prendre des initiatives transverses aux Branches afin de toujours placer l'innovation et le digital (accéléralé par la Digital Factory, comme décrit en 1.7.3) au cœur des voies de progrès.

Mobiliser les ressources techniques sur les sujets les plus stratégiques et à plus forte valeur ajoutée

OneTech permettra de mobiliser les ressources et les compétences techniques sur les sujets les plus stratégiques et à plus forte valeur ajoutée, en s'assurant que les organisations mises en place leur donnent la priorité.

OneTech permettra d'avoir une vision détaillée de toutes les activités industrielles de la Compagnie, par le biais d'un comité de direction commun à toutes les activités industrielles. Cette organisation facilitera la définition des priorités des *business* et de la Compagnie, et les arbitrages d'allocations de ressources.

1.7.2 La R&D au cœur de notre stratégie

Le *hub* Recherche & Développement de OneTech, regroupe l'ensemble de la R&D de la Compagnie sous une même entité. Cette organisation permet d'accélérer le développement de solutions, produits et services industriels, qui plus que jamais, impliquent et profitent à plusieurs activités et *business units* de la Compagnie.

Selon les différents scénarios étudiés par TotalEnergies, l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ne requiert pas seulement le déploiement à grande échelle de technologies éprouvées comme le solaire photovoltaïque, l'éolien ou les biocarburants. Elle nécessite également des ruptures technologiques et le développement de chaînes industrielles totalement nouvelles comme l'hydrogène, les carburants de synthèse ou le captage et le stockage du carbone.

Il existe un large éventail de compétences techniques actuelles à haute valeur ajoutée qui peuvent être appliquées à plusieurs domaines industriels. Ces compétences peuvent être mobilisées et démobilisées rapidement pour répondre aux enjeux industriels les plus stratégiques et les plus urgents, tout en veillant à ce que nos compétences soient utilisées sur des projets où elles auront le plus grand impact.

Fournir des solutions pour réduire l'empreinte carbone de tous les actifs industriels et de toutes les opérations

L'ambition de TotalEnergies de devenir neutre en carbone d'ici 2050 nécessite le développement et la mise en œuvre de solutions techniques dédiées à la réduction de l'empreinte carbone. OneTech a créé une entité qui serait le point d'entrée de tous les projets de réduction de l'empreinte carbone des actifs de la Compagnie. Elle aura pour objectif d'évaluer, développer et promouvoir des solutions efficaces pour réduire l'empreinte carbone des actifs industriels et des opérations, et ainsi de fournir aux *local business units* un panel plus large et plus abouti de solutions afin de les aider à faire progresser et mûrir ces projets, à mieux appréhender les enjeux, leur apporter des concepts innovants et enfin amener ces sujets à des étapes d'approbation des investissements. Elle veillera à leur mise en œuvre sur les différents actifs industriels de la Compagnie, et assurera la compilation et l'utilisation des retours d'expérience des premières mises en œuvre.

Améliorer l'efficacité des interactions entre toutes les entités de la Compagnie mais également à l'extérieur

OneTech permettra d'améliorer l'efficacité des interactions entre les fonctions industrielles et les autres fonctions centrales : améliorer la collaboration entre les entités techniques centrales et les autres organisations du siège, comme TGP, OneHSE, la Digital Factory, ou avec les parties prenantes externes.

Plusieurs fonctions centrales de la Compagnie ont déjà été regroupées au sein d'entités communes à toutes les Branches, comme les activités d'approvisionnement et d'achat avec TGP, l'Hygiène-Sécurité-Environnement avec OneHSE, le développement du digital avec la Digital Factory. La création d'une entité centrale commune OneTech pour le support technique aux actifs industriels et pour la R&D permettra de faciliter les interactions avec ces entités, à travers une identification simplifiée des interlocuteurs et une meilleure mise en commun de l'information et des objectifs.

Cette nouvelle organisation apportera également de la lisibilité pour les parties prenantes externes, avec une identification plus aisée de l'interlocuteur technique pour l'ensemble de la Compagnie sur chaque sujet. Ce sera notamment le cas pour les relations avec nos fournisseurs, avec la mise en place de duets d'interlocuteurs OneTech/TGP (interlocuteurs technique/contractuel) communs à l'ensemble des Branches portant une voix unique vers le marché (*One Voice to the market*).

La transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies nécessite une R&D agile, résolument engagée dans l'innovation. Au cœur de la stratégie, la R&D mobilise en priorité ses équipes et ses partenaires sur la chaîne de l'électrique et des énergies renouvelables, ainsi que sur les technologies de réduction de l'empreinte environnementale. Les projets de recherche se déclinent selon les axes qui sous-tendent la stratégie de croissance et l'ambition de neutralité carbone de la Compagnie.

Les programmes de R&D sont organisés suivant cinq lignes :

- la ligne R&D « Power » couvre les énergies renouvelables, leur hybridation et leur mode d'opération distribuée, par exemple en alimentant le réseau à partir des batteries des véhicules électriques. L'enjeu est de réduire les coûts de production des énergies bas carbone, décarboner les actifs et développer de nouveaux procédés et services ;
- la ligne R&D « CO₂ & Sustainability » développe des technologies innovantes et compétitives visant des solutions de plus en plus durables. Ces projets concernent le captage, l'utilisation du CO₂ pour des carburants durables synthétiques et le stockage du CO₂, ainsi que le développement de technologies à faible empreinte environnementale sur toute la chaîne de gaz naturel liquéfié bas carbone, le biogaz et la filière hydrogène. Les travaux engagés sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau et des sols participent également au développement de technologies à faible empreinte carbone ;
- la ligne R&D « Upstream » vise à améliorer l'efficacité opérationnelle des activités d'exploration-production, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de réduction des coûts pour leur assurer un seuil de rentabilité bas et une moindre empreinte carbone ;
- la ligne R&D « Downstream Processes & Polymers » pilote et opère les travaux de recherche sur le recyclage des polymères, le développement de biocarburants de nouvelle génération et l'électrification des procédés ;
- la ligne R&D « Fuels & Lubricants » accompagne la transformation du monde des transports et les nouvelles mobilités, en développant des produits pour augmenter la performance des systèmes électriques et des moteurs à gaz et pour diminuer l'empreinte environnementale des solutions existantes.

Au-delà des cinq lignes R&D de TotalEnergies, certaines filiales mènent une R&D centrée sur leurs activités, comme Hutchinson dont les travaux de recherche se concentrent autour de trois thématiques principales liées à la mobilité du futur : l'allègement et l'efficacité énergétique, l'électrification, les objets connectés. Saft Groupe mène des recherches pour des batteries toujours plus sûres et performantes, notamment dans le domaine de la mobilité et du stockage des énergies renouvelables, en utilisant l'intelligence artificielle et le *big data*, et en développant des batteries à l'état solide encore plus sûres pour la mobilité électrique.

En parallèle, la R&D mène une activité d'anticipation sur des thèmes prospectifs avec pour objectif d'évaluer le potentiel des technologies émergentes pour les nouveaux métiers de la Compagnie.

Avec un effectif dédié de plus de 4 000 personnes, la Compagnie a investi 849 millions de dollars dans la R&D en 2021 (contre 895 millions de dollars en 2020 et 968 millions de dollars en 2019). En incluant les développements dans le domaine du digital (décrit en 1.7.3), dans les projets industriels pour le captage et le stockage de CO₂ et les investissements portés par Total Carbon Neutrality Ventures (le fonds de capital-risque de TotalEnergies entièrement consacré aux activités de la neutralité carbone dont un montant cumulé d'investissements devrait atteindre 400 millions de dollars d'ici 2023), l'investissement de la Compagnie pour préparer l'avenir s'est élevé à 1,1 milliard de dollars.

TotalEnergies mène ses projets de R&D avec une démarche d'*open-innovation* en s'appuyant sur ses talents, ses infrastructures de recherche, ses sites pilotes et ses centres de recherche à l'international, ainsi que sur des start-up et des partenaires académiques de haut niveau. TotalEnergies dispose ainsi de 18 centres de R&D dans le monde et mobilise ses partenaires à travers environ 1 000 accords.

Par ailleurs, la Compagnie mène une politique active de propriété intellectuelle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2021, plus de 200 demandes de brevets ont été déposées par la Compagnie.

1.7.3 L'accélération digitale comme levier de performance

TotalEnergies a ouvert début 2020 une *digital factory* qui rassemble, à Paris, 300 développeurs, *data scientists*, et autres experts pour accélérer la transformation digitale de la Compagnie. TotalEnergies a l'ambition d'utiliser toute la capacité des outils digitaux pour créer de la valeur dans l'ensemble de ses métiers.

La Digital Factory a vocation à développer les solutions numériques dont la Compagnie a besoin pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. L'ambition est de générer, d'ici 2025, jusqu'à 1,5 milliard de dollars par an de valeur pour l'entreprise, que ce soit sous forme de revenus additionnels ou d'économies sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

1.8 Nos atouts

1.8.1 Nos collaborateurs

L'ENGAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS AU CŒUR DE NOTRE RÉUSSITE

La Compagnie peut relever les défis auxquels elle fait face grâce à l'engagement de ses collaborateurs. C'est pourquoi TotalEnergies veille à ce que les pratiques les plus exigeantes en matière de sécurité, d'éthique et d'intégrité, de management et de performance sociale soient déployées partout où les filiales de la Compagnie opèrent. La finalité de cette démarche est de créer les conditions pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel et à TotalEnergies de conduire sa transformation et poursuivre son développement.

TotalEnergies entretient un dialogue régulier avec les salariés de la Compagnie et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Afin d'associer les collaborateurs aux grands enjeux de la Compagnie, leurs attentes font l'objet d'une écoute et d'un dialogue régulier. À titre d'exemple, l'enquête TotalEnergies Survey recueille tous les deux ans les diagnostics et suggestions d'amélioration de plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs. Les collaborateurs sont associés au travers de démarches participatives, aux réflexions sur la construction du projet d'entreprise engagée depuis 2016 et aux projets significatifs des Ressources humaines.

En 2019, la Compagnie a lancé le volet humain du projet d'entreprise *Better Together*, en réponse aux attentes des collaborateurs pour que l'ambition humaine de la Compagnie soit à la hauteur de son ambition *business*. Il s'articule autour de trois ambitions : développer les talents de chacun, promouvoir la dimension coach des managers et construire une

entreprise où il fait bon vivre. Ces ambitions se sont traduites par des chantiers concrets, afin de rapidement ancrer les changements dans le quotidien des collaborateurs. Plus de 400 développeurs de talent ont été formés et se sont mobilisés pour accompagner individuellement les collaborateurs dans leur développement professionnel et leur apporter un support dédié. La mobilité professionnelle est désormais un processus de recrutement interne qui permet aux collaborateurs de postuler en toute transparence aux offres disponibles. Plus de 10 000 postes ont ainsi été publiés en 2021. La mobilité fonctionnelle, géographique et la formation des collaborateurs tout au long de la vie professionnelle sont des leviers essentiels pour développer les compétences et l'employabilité de chacun et répondre aux enjeux *business*. Des actions de développement de la culture managériale ont également été menées, pour responsabiliser les managers dans leur rôle de manager coach, accompagner le développement des équipes et favoriser la performance collective.

De nouveaux programmes ont été lancés en 2021 pour permettre une transition juste et fournir aux collaborateurs le soutien dont ils auront besoin à chaque étape de la transformation de la Compagnie vers les nouvelles énergies, et un nouveau programme *Transforming with our people* a été annoncé fin 2021. Ce programme intègre non seulement la mise en place de mesures d'écoute, d'information et de formation, mais aussi une démarche d'upskilling et reskilling et la mise en œuvre d'une cartographie des compétences afin de construire les passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité et cibler les compétences clés.

LA CULTURE DE LA DIVERSITÉ

La Compagnie est à l'image de ses collaborateurs : plurielle. La diversité des talents au sein de TotalEnergies est un facteur déterminant pour sa compétitivité, sa capacité d'innovation et son attractivité. La diversité, dans toutes ses formes, est promue au plus haut niveau et notamment par le Conseil de la diversité de la Compagnie qui est présidé par un membre du Comité exécutif.

La culture de la diversité permet d'aller chercher les meilleures compétences, partout où elles se trouvent et quel que soit les profils. Ainsi, avec près de 160 nationalités représentées, une implantation dans plus de 130 pays et plus de 740 compétences métiers, la Compagnie dispose d'un réel potentiel humain.

Cette diversité est un actif essentiel de la Compagnie. La variété de points de vue et des parcours permet de faire émerger à la fois des solutions innovantes et des opportunités nouvelles. La capacité des collaborateurs de la Compagnie à se mobiliser et à entreprendre permet l'accomplissement de projets ambitieux et offre à chacun l'opportunité de donner un sens à son action et de s'accomplir professionnellement. Afin de poursuivre la dynamique engagée dans les feuilles de route successives en termes de diversité, de nouveaux objectifs portant sur les deux axes prioritaires, mixité et internationalisation, ont été établis à l'horizon 2025. Le même niveau d'objectif de féminisation a été fixé sur les plus hautes instances dirigeantes de la Compagnie et dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes au niveau du Comex (25% en 2021) ;

- 30% de femmes au niveau du G70⁽¹⁾ (32% en 2021) ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles (31,7% en 2021) ;
- 30% de femmes parmi les dirigeants (26,5% en 2021) ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) (25,4% en 2021) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur (19,9% en 2021).

Les objectifs d'internationalisation établis pour 2025 sont les suivants :

- 45% de dirigeants d'une nationalité autre que française (36,6% en 2021) ;
- entre 55% et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales (59,1% en 2021) ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (33,8% en 2021).

La Compagnie s'est engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité car elle constitue un vivier de développement pour tous, avec les compétences et le talent comme seuls référents. En 2018, la Compagnie a notamment décidé d'adhérer à la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) et met en œuvre progressivement ces principes au sein des filiales de la Compagnie. En 2021, plus de 5 400 collaborateurs se sont engagés dans des projets de solidarité dans le cadre du programme *Action!*

1.8.2 Notre modèle multi-énergies intégré

TotalEnergies s'appuie sur un modèle de création de valeur fondé sur une intégration tout au long de la chaîne de valeur de l'énergie : de l'exploration et la production de pétrole, de gaz et d'électricité, jusqu'à la distribution

d'énergie au consommateur final, en passant par le raffinage, la liquéfaction, la pétrochimie, le négoce, le transport et le stockage d'énergies.

(1) Dirigeants exerçant les responsabilités les plus importantes. Ils constituent avec le Comex les instances dirigeantes de la Compagnie au sens du point 7.1 du Code AFEP-MEDEF.

Ce modèle intégré permet à la Compagnie de tirer parti des synergies qui existent entre les différentes activités tout en répondant à la volatilité des prix des matières premières. Il permet d'exprimer la complémentarité des activités Amont de la Compagnie, plus dépendantes des cours du pétrole, avec celles des activités Aval qui, lorsque les cycles sont bas, permettent de bénéficier de la valeur ajoutée dont l'Amont n'a pas tiré profit. L'intégration des activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur permet de mieux résister en bas de cycle tout en capturant les marges lorsque le marché est plus favorable.

C'est ce modèle intégré que TotalEnergies applique aux nouveaux métiers de l'électricité et des renouvelables sur lesquels la Compagnie s'est positionnée ces dernières années. La Compagnie leur met à disposition l'effet de levier des savoir-faire et des ressources de son modèle : marque et couverture mondiales, expertise technique par exemple en off-shore ou en trading, partenariats avec les États et collectivités locales.

1.8.3 Notre excellence opérationnelle

L'énergie est un secteur industriel qui requiert des savoir-faire pointus et des installations complexes à la fois fiables et flexibles.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE RECONNUE

C'est grâce à l'expertise technique des femmes et des hommes de la Compagnie et à leur capacité à gérer de grands projets que TotalEnergies a su nouer des partenariats de confiance avec les principaux pays producteurs et consommateurs dans le monde. L'expertise de la Compagnie permet à TotalEnergies d'accompagner ses clients et ses

L'accélération de la croissance dans l'électricité et les renouvelables vient renforcer le modèle de création de valeur de TotalEnergies en fournissant des flux de trésorerie plus prévisibles, en offrant des perspectives de gains à long terme et en diversifiant le profil de risque géographique de la Compagnie. Cette transition permet de renforcer la durabilité et la résilience du modèle de création de valeur de TotalEnergies en soutenant son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette).

partenaires avec succès dans les domaines les plus exigeants tels que le gaz naturel liquéfié (GNL), l'électricité, l'éolien marin et les renouvelables, l'offshore profond, le raffinage et la pétrochimie où la Compagnie a développé des plateformes parmi les plus performantes.

DES ACTIFS INDUSTRIELS PERFORMANTS

TotalEnergies dispose d'actifs industriels rationalisés et performants, qui lui permettent d'être résilient dans ses métiers traditionnels. Également flexibles, ces actifs permettent à la Compagnie de s'adapter à l'évolution des marchés. TotalEnergies est l'un des 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾. Son activité de raffinage et de pétrochimie est organisée autour de six grandes plateformes intégrées (Port Arthur aux États-Unis, Normandie et Anvers en Europe, Jubail et Qatar au Moyen-Orient et Daesan en Corée du Sud) qui permettent de créer des synergies et optimiser la création de valeur entre ces deux activités. La plateforme d'Anvers est ainsi la plus grande plateforme européenne de raffinage et de pétrochimie de la Compagnie.

Pour répondre à une demande mondiale croissante et à l'évolution des marchés, la Compagnie a modernisé et adapté ses sites en orientant leur production vers des produits à plus forte valeur ajoutée, répondant aux normes environnementales les plus strictes. TotalEnergies a par ailleurs investi dans ses sites pétrochimiques afin de les rendre plus flexibles quant au type de charge pouvant y être traitée. La plupart de ces sites peuvent maintenant traiter indifféremment du naphta ou de l'éthane et garantir un approvisionnement fiable et au meilleur coût.

La bioraffinerie de La Mède, la 1^{re} bioraffinerie de taille mondiale en France et une des plus grandes d'Europe⁽²⁾, vise à répondre à la demande croissante en biocarburants. Opérationnelle depuis juillet 2019, elle a une capacité de production annuelle de 500 000 tonnes de biodiesel de type HVO⁽³⁾. La technologie HVO choisie est française, développée par IFP Énergies nouvelles et commercialisée par sa filiale Axens. Elle permet de produire un biocarburant durable de grande qualité, d'une nature similaire aux carburants fossiles et donc sans limite d'incorporation et impact sur les moteurs.

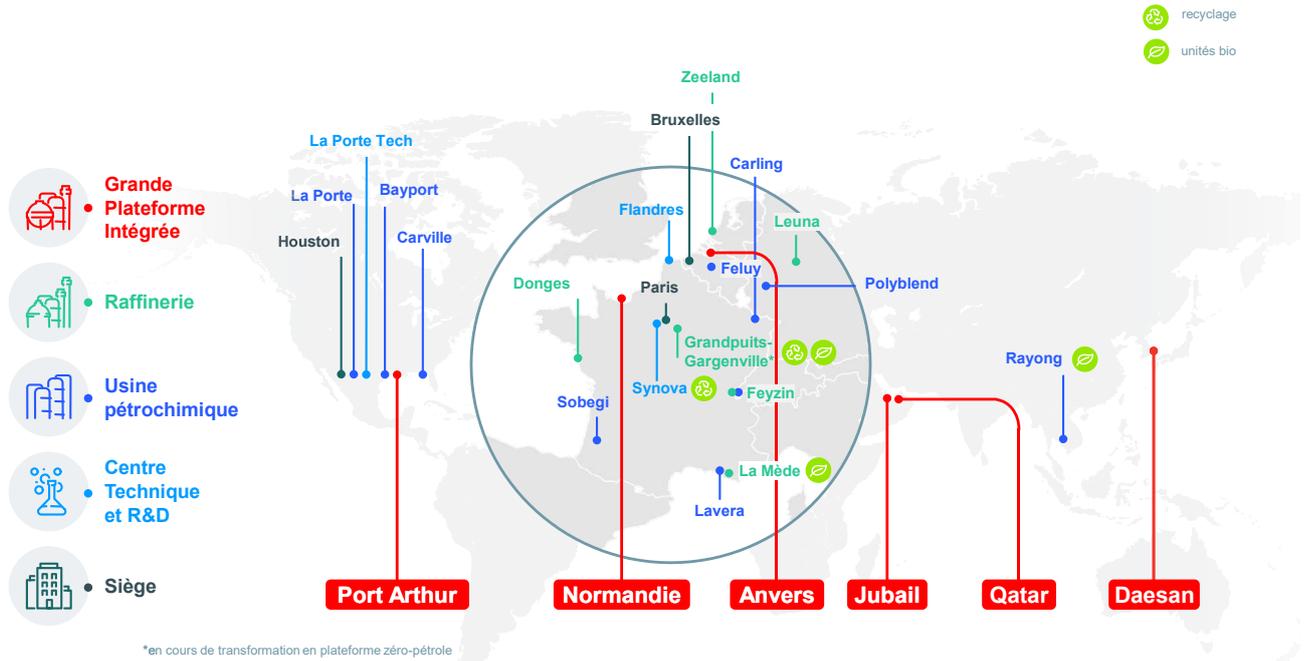
TotalEnergies développe ses capacités de production d'électricité d'origine renouvelable – solaire, éolien et hydroélectricité – pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2019 (se reporter au point 2.4 du chapitre 2).

(2) Données TotalEnergies, sur la base des capacités de production.

(3) Hydrotraitement des huiles végétales.

Principaux sites de Raffinage-Chimie à fin 2021



Dans le cadre de sa stratégie et au soutien de son ambition Climat visant la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, TotalEnergies prévoit de transformer sa raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne) en une plateforme zéro pétrole. À horizon 2024, grâce à un investissement de plus de 500 millions d'euros, la plateforme devrait s'articuler autour de quatre nouvelles activités industrielles : la production de biocarburants majoritairement destinés au secteur aérien, la production de bioplastiques, le recyclage de plastiques, l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

La Compagnie se positionne également sur des projets de conversion de plateformes d'offshore profond de production de pétrole en plateformes pour l'éolien offshore, une stratégie qui s'inscrit pleinement dans son objectif de croissance rentable dans les renouvelables et l'électricité.

TotalEnergies peut également mettre en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de projets complémentaires qui peuvent être menés en parallèle :

- un projet d'avenir porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés, dont l'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, à long terme, une compétitivité aux sites industriels de la Compagnie ;
- une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) qui est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation.

1.8.4 Une présence mondiale, un ancrage local

DES IMPLANTATIONS MONDIALES

TotalEnergies est implantée industriellement et commercialement dans plus de 130 pays, répartis sur cinq continents. Trois zones géographiques sont plus particulièrement les piliers historiques de la stratégie de TotalEnergies : l'Europe, centre de décision de la Compagnie, le Moyen-Orient où TotalEnergies est reconnue comme un partenaire de choix par les pays producteurs et les sociétés nationales et

l'Afrique, avec une importante production d'hydrocarbures et de stations-service aux marques de la Compagnie sur ce continent.

Cette présence mondiale procure aux opérations tant industrielles que marketing ou commerciales les bénéfices liés aux effets d'échelle, ainsi qu'une connaissance fine des marchés finaux, conférant ainsi à TotalEnergies un avantage compétitif pour répondre aux besoins multiples de ses clients, où qu'ils soient dans le monde.

UNE PROXIMITÉ CLIENT PARTOUT DANS LE MONDE

Pour renforcer le lien fort qu'elle a construit avec ses clients professionnels et particuliers, la Compagnie entend privilégier la proximité, la qualité et la simplicité dans ses relations avec ses clients. Au-delà de la vente de produits et services, TotalEnergies entend s'appuyer sur ses réseaux de distribution pour faire des stations-service aux marques de la Compagnie, de « véritables lieux de vie » proposant une gamme complète de services pour l'utilisateur, ouverts à l'ensemble des énergies et respectueux de l'environnement.

Dans les métiers des renouvelables et de l'électricité, TotalEnergies entend s'intégrer tout au long de la chaîne de valeur et développer une

relation client (particuliers et entreprises) directe et personnalisée en s'appuyant sur les technologies digitales.

A ce titre, TotalEnergies bénéficie d'un savoir-faire reconnu en termes de service client. Le Service Consommateurs de TotalEnergies a remporté en 2021, pour la 13^e année consécutive, le prix « Élu Service Client de l'année 2022 » dans la catégorie Services aux automobilistes⁽¹⁾. TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est distinguée sur le podium des marques multi-primées dans le domaine de l'Expérience Client en 2021 : Prix de l'excellence Client (3^e année consécutive), Podium de la Relation Client (4^e année consécutive), Prix Qualiweb de la meilleure relation client en ligne (4^e année), CX Award (Data et personnalisation).

(1) Catégorie Services aux automobilistes - Etude BVA. Viséo CI.

Avec l'ensemble de ces prix, TotalEnergies est l'entreprise la plus récompensée et reçoit le symbolique « Prix des Prix 2021 » qui honore

l'entreprise ayant reçu le plus grand nombre de trophées et de distinctions dans le domaine de la relation client pendant l'année.

UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE, AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

Si TotalEnergies parvient à bâtir et à développer des partenariats à travers le monde, c'est aussi parce qu'elle a intégré une démarche de création de valeur locale à son modèle de développement. Systématique et professionnelle, elle est un atout compétitif majeur. Qu'il s'agisse de continuer à se développer dans le GNL ou dans la production d'électricité renouvelable, les partenariats avec les États ou les collectivités locales sont déterminants.

La Compagnie poursuit une démarche globale intégrée de développement local (*in-country value*) qui s'inscrit dans un dialogue avec les populations locales et les acteurs publics et privés. Cette démarche met en synergie toutes les composantes créatrices de valeur pour les pays hôtes (emploi, sous-traitance, infrastructures, soutien aux industries locales, projets de développement socio-économique, éducation, accès à l'énergie, etc.) en valorisant le savoir-faire industriel de la Compagnie. TotalEnergies entend ainsi travailler sur le long terme de manière à ce que sa présence dans les territoires et les grands projets qu'elle développe soit créatrice de richesse partagée.

LA CAPACITÉ À COMPOSER AVEC LES ALÉAS GÉOPOLITIQUES

Face à des incertitudes politiques et géopolitiques, caractérisées par des tensions liées aux conflits et guerres, TotalEnergies entend exercer ses activités en mettant ses compétences au profit de chacun des pays dans lesquels elle opère, en respectant les législations applicables et les

sanctions économiques internationales lorsqu'elles s'imposent. La Compagnie veille également à ce que les capitaux investis dans les pays les plus sensibles restent à un niveau tel que son exposition dans chacun d'entre eux reste limitée.

1.8.5 Un dialogue permanent avec nos parties prenantes

TotalEnergies considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques. Ce dialogue contribue à l'identification des principaux risques et impacts des activités de la Compagnie, et plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et des attentes sociétales principales de chacune des grandes catégories de parties prenantes. Il constitue également une condition permettant une bonne intégration dans les territoires où la Compagnie opère ainsi qu'un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

TotalEnergies considère que la transparence est un principe d'action essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire la Compagnie dans une démarche de progrès continu.

En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, TotalEnergies veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, TotalEnergies se réfère aux standards de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et de SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*), pour lesquels des tables de correspondances détaillées sont mises à disposition sur le site de TotalEnergies. TotalEnergies inclut également dans son *reporting* les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽¹⁾ (se reporter au chapitre 11). Elle suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour son *reporting* sur le climat.

Souhaitant mettre à disposition des indicateurs de performance à l'ensemble de ses parties prenantes, TotalEnergies fournit des informations complémentaires sur son site internet dans les pages dédiées à sa démarche développement durable.

Depuis 15 ans, TotalEnergies a structuré les démarches de dialogue avec ses parties prenantes à différents niveaux de l'entreprise, à travers des relais dans l'organisation, des exigences intégrées à ses référentiels internes, le déploiement d'une méthodologie de dialogue local et une attention à la professionnalisation des équipes en charge de leurs mises en œuvre.

Cette structuration vise à développer dans la durée des relations de confiance fondées sur des principes de respect, d'écoute, de dialogue constructif, de proactivité et de transparence dans le respect des raisons légitimes de confidentialité qui peuvent s'appliquer. Elle vise également à collecter et traiter rapidement les alertes ou plaintes des parties prenantes et à gérer d'éventuelles situations de controverses.

Au niveau Corporate, chaque groupe de parties prenantes (salariés, représentants des salariés, clients, investisseurs, actionnaires et acteurs financiers, autorités, fournisseurs, acteurs du monde académique, ONG et société civile, médias) disposent d'un point de contact dédié, en charge de répondre à leurs sollicitations, de les tenir informés et d'animer un dialogue régulier dans des formats adaptés aux enjeux traités.

Le directeur de chacun de ces points de contact est par ailleurs membre du comité de coordination CSR de la Compagnie qui se réunit au minimum deux fois par an et prévoit à chaque session un temps d'échanges croisés sur les préoccupations exprimées par des parties prenantes ou la rencontre avec une ou plusieurs parties prenantes externes.

Ces fonctions sont également des pôles de conseil et d'assistance pour les filiales de la Compagnie en cas de besoin. Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales doivent cartographier leurs parties prenantes et engager un processus de dialogue structuré et régulier avec elles, pour les informer, écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, rendre compte des actions d'atténuation ou de compensation, mesurer leur satisfaction et identifier des axes de progrès de leur démarche sociétale. Les riverains et communautés à proximité des installations de la Compagnie font l'objet d'une attention particulière dans les processus de dialogue local.

Pour accompagner sa transformation en une compagnie multi-énergies et plus largement pour contribuer à concrétiser une vision de l'entreprise pleinement engagée dans les enjeux de société, TotalEnergies entend poursuivre ses travaux et lancer en 2022 de nouveaux chantiers pour renforcer encore l'approche stratégique et la proactivité de ses relations avec ses parties prenantes.

(1) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.

1.9 Notre gouvernance

1.9.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION MOBILISÉ, AU SERVICE DE L'AMBITION DE LA COMPAGNIE

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TotalEnergies et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social de la Société, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Composition au 16 mars 2022



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 du chapitre 4.

(b) Hors administrateurs représentant les salariés, en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce.

Une complémentarité de compétence pour répondre aux enjeux stratégiques de la Compagnie

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE. Les missions du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4.

La composition du Conseil d'administration (14 administrateurs dont 9 indépendants au 16 mars 2022) reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, de compétence, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de la Compagnie.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux.

Compétence des administrateurs

	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette	Jérôme Contamine	Lise Croteau	Mark Cutifani	Valérie Della Pappa Tibi	Romain Garcia-Ivaldi	Glenn Hubbard	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Jean Lemierre	Angel Pobo	Total	Total (%)
Administration de grandes sociétés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓		9	64%
International	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓		✓		9	64%
Finance, comptabilité, économie	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓				✓	9	64%
Risk management			✓		✓	✓					✓			✓	5	35%
Gouvernance	✓		✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓			10	71%
Climat et développement durable	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓		9	64%
Industrie	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓						8	57%
Secteur de l'énergie	✓			✓	✓	✓		✓	✓		✓			✓	8	57%
Affaires publiques, géopolitique	✓	✓		✓			✓			✓	✓	✓	✓		8	57%

Les compétences des administrateurs sont détaillées aux points 4.1.1.1 et 4.1.1.5 du chapitre 4.

Un Conseil engagé pour répondre aux priorités stratégiques de la Compagnie, des administrateurs assidus et impliqués

9

réunions du Conseil d'administration
99,2% d'assiduité

1

executive session présidée par l'Administrateur Référent

7

réunions du Comité d'audit
100% d'assiduité

4

réunions du Comité de gouvernance et d'éthique
100% d'assiduité

3

réunions du Comité des rémunérations
100% d'assiduité

4

réunions du Comité Stratégie & RSE
100% d'assiduité

Principales activités du Conseil d'administration en 2021

Investissements majeurs

- Information concernant l'acquisition de Fonroche Biogaz
- Information concernant l'acquisition d'un portefeuille de 2,2 GW de projets solaires et de 600 MW de projets de stockage par batteries, situés au Texas
- Information sur le projet Mero 4 au Brésil
- Approbation du projet gazier intégré en Irak
- Approbation du projet d'investissement concernant les champs Atapu et Sépia au Brésil

Audit – Risques

- Point sur l'audit interne 2020 et plan d'audit 2021
- Présentation du plan de transition pour le collège des commissaires aux comptes
- Présentation des enjeux ESG en particulier en matière de *reporting* et d'attente des autorités de marché
- Présentation des travaux du TotalEnergies Risk Management Committee

Gouvernance

- Changement de dénomination sociale pour ancrer la stratégie de transformation de la Compagnie en une compagnie multi-énergies
- Proposition de nomination et de renouvellement de mandats d'administrateur
- Maintien du mode unifié d'exercice de la Direction générale
- Renouvellement des mandats du Président et de Directeur Général
- Plan de succession

Stratégie – RSE

- Plan à 5 ans de la Compagnie
- Politique de retour à l'actionnaire
- Ambition de TotalEnergies et résolution *Say on Climate* : Rapport à l'Assemblée générale des actionnaires sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030, dans le cadre de la résolution *say on climate* présentée à l'Assemblée
- Séminaire stratégique sur les enjeux climatiques et leurs conséquences sur la stratégie de la Compagnie
- Point sur le programme de formation des administrateurs en matière de climat et d'ESG
- Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Politique Ethique et Conformité et bilan des activités de l'éthique et de la conformité au sein de la Compagnie

Rémunérations

- Détermination de la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs au titre de l'exercice 2020
- Politique de rémunération du Président-directeur général et des administrateurs pour l'exercice 2021
- Plan d'attribution d'actions de performance 2021 incluant un nouveau critère lié à l'évolution des émissions de GES (Scope 3⁽¹⁾) en Europe
- Augmentation de capital réservée aux salariés 2021

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

UN MODE DE GESTION UNIFIÉ, ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE LA COMPAGNIE

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TotalEnergies depuis le 19 décembre 2015. Ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été renouvelés pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Lors de sa réunion du 17 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique de maintenir un mode d'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général, dans le meilleur intérêt de la Société.

Ce mode d'exercice du pilotage de la Société est considéré le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

L'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité, l'indépendance et la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance s'établit également au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit notamment les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit notamment que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie doivent être approuvées par le Conseil lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres. Le Conseil d'administration doit également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Les statuts de la Société offrent également les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GAGE D'UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES POUVOIRS

À l'écoute des investisseurs et des parties prenantes, le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs au sein de la Compagnie. C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration a modifié en 2015 les dispositions de son règlement intérieur pour y prévoir la nomination d'un Administrateur Référent en cas de non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Les missions de l'Administrateur Référent, ses moyens et prérogatives qui sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration sont étendues :

- Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil d'administration. Dans ses relations avec les actionnaires, l'Administrateur Référent a la faculté, en accord avec le Président-directeur général, de rencontrer les actionnaires sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.
- Dans ses relations avec le Président-directeur général, l'Administrateur Référent contribue à l'ordre du jour des réunions du Conseil et a la

possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et de procéder à des partages d'avis sur des sujets majeurs ;

- Dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence des séances du Conseil en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention. Il est en charge de l'évaluation et du suivi du fonctionnement du Conseil, de la prévention des conflits d'intérêts, et du dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités.

Depuis 2016, l'Administrateur Référent organise des *executive sessions* réunissant les administrateurs indépendants, au cours desquelles les administrateurs peuvent échanger sur les enjeux stratégiques de la Compagnie et son fonctionnement. Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites de sites de la Compagnie. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs d'appréhender de façon concrète les activités de la Compagnie.

Les missions de l'Administrateur Référent

Veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise et du Règlement intérieur du Conseil

Préside le Comité de gouvernance et d'éthique

Préside les réunions des administrateurs indépendants (Executive session)



Veille à la prévention des conflits d'intérêt des administrateurs

Peut demander la convocation du Conseil avec un tiers des administrateurs

Dirige le processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil

Participe en tant que de besoin aux relations avec les actionnaires

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ALIGNÉE AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA COMPAGNIE

La rémunération du Président-directeur général est indexée sur des indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer la réussite de la stratégie de la Compagnie.

Afin de déterminer une rémunération alignée sur la performance de la Compagnie, la part variable de la rémunération du Président-directeur général prend en compte des paramètres à la fois quantifiables (paramètres financiers, sécurité et évolution des émissions de GES) et qualitatifs (contribution personnelle).

Conscient de l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'administration a décidé, dès 2019, de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scope 1+2) sur les installations opérées. Ce critère a complété ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE de la Compagnie.

Le Conseil d'administration a une approche proactive en la matière. Ainsi, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021 a décidé d'adapter les paramètres de détermination de la part variable du

Président-directeur général de manière à prendre en compte, dans la contribution personnelle du Président-directeur général, la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone ainsi que sa responsabilité sociétale en général et en particulier en matière de diversité. Ainsi, deux nouveaux critères ont été introduits pour évaluer la contribution personnelle du Président-directeur général, pesant 25% de sa part variable, à savoir le pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone et la croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité. La performance CSR est le troisième critère qualitatif de la contribution personnelle. Elle est évaluée notamment à travers la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions.

Les attributions d'actions de performance incluent également depuis 2020 un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scope 1+2) sur les installations opérées de la Compagnie et depuis 2021 un nouveau critère d'attribution des actions de performance lié à l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3)⁽¹⁾ en Europe.

1.9.2 Un Comex mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie de la Compagnie

Le Comité exécutif (Comex), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction de la Compagnie.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements

qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2021, le Comex s'est réuni 24 fois.

1.9.3 Une organisation opérationnelle autour des secteurs d'activité de la Compagnie

Au 31 décembre 2021, l'organisation de la Compagnie s'articule autour de quatre secteurs d'activité :

- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris les activités de GNL amont et *midstream*), les renouvelables et l'électricité ;
- un secteur Exploration-Production qui englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans plus de 50 pays ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Les entités corporate de la Holding regroupent la direction des Finances, la direction Juridique, la direction de la Communication, la direction Sécurité, la direction People & Social Engagement et la direction générale Strategy & Sustainability :

- Strategy-Sustainability englobe la direction Hygiène Sécurité Environnement, la direction Audit & Contrôle interne, la direction Affaires publiques, la direction Stratégie & Marchés, la direction Sustainability & Climate, la direction des Systèmes d'information et l'entité Digital Factory ;
- People & Social Engagement comprend la direction Ressources humaines, la direction Engagement Citoyen et la direction France qui représente la Compagnie en France, au niveau des élus nationaux et territoriaux.

A partir de janvier 2022, la branche OneTech regroupe l'ensemble des expertises techniques et de R&D et est au cœur de la transformation de TotalEnergies en compagnie multi-énergies.

TotalEnergies SE est la société mère. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie de la Compagnie.

Les opérations de la Compagnie sont conduites via des filiales directement ou indirectement détenues par TotalEnergies SE et via des participations détenues dans des joint ventures dans lesquels TotalEnergies ne détient pas nécessairement le contrôle. TotalEnergies SE dispose en France de trois établissements secondaires situés à Lacq, Pau et Paris. Elle dispose également d'une succursale à Oman.

Dénomination sociale : TotalEnergies SE

Siège social : 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Immatriculation RCS Nanterre 542 051 180

LEI (Identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1B04ESM68

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180

Date de constitution : 28 mars 1924

Durée de la Société : prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Code APE (NAF) : 7010Z

[totalenergies.com](https://www.totalenergies.com)

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

Le périmètre de consolidation comptable de TotalEnergies SE compte au 31 décembre 2021, 1 140 sociétés, dont 160 sociétés par mise en équivalence. Les principes de consolidation sont décrits dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés et la liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation peut être consultée à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

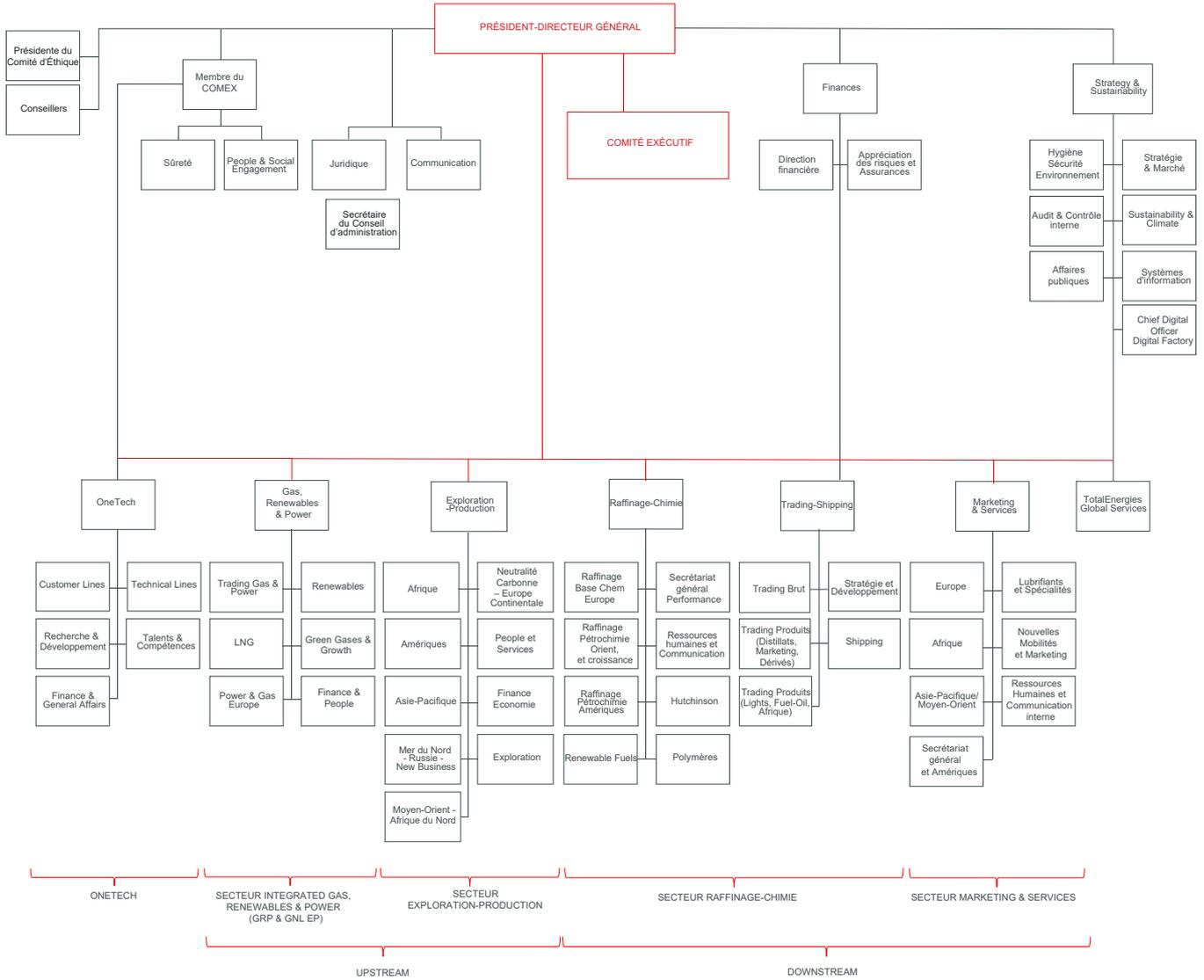
La situation des filiales et participations directes de TotalEnergies SE, notamment celles dont la valeur brute excède 1% du capital social de la Société est présentée dans le tableau des filiales et participations, reproduit au point 10.4.1 du chapitre 10.

TotalEnergies détient des participations dans un nombre limité de sociétés qui émettent ou dont les instruments financiers sont cotés en France ou à l'étranger. Ces sociétés sont principalement des véhicules de financement de la Compagnie (TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International, TotalEnergies Capital Canada Ltd) ou des filiales opérationnelles des secteurs d'activité, notamment en Afrique, comme TotalEnergies EP Gabon⁽¹⁾. TotalEnergies détient également une participation dans la société SunPower Corporation (50,83% au 31 décembre 2021), société de droit américain cotée au NASDAQ, et des participations minoritaires dans diverses sociétés dont PAO Novatek (19,4% au 31 décembre 2021), société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange ainsi qu'Adani Green Energy Ltd (20% au 31 décembre 2021), société de droit indien cotée au NSE India Limited et au BSE (Bombay Stock Exchange) Limited.

Les évolutions de la composition de la Compagnie au cours de l'exercice 2021 sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Au cours de l'exercice 2021, TotalEnergies SE n'a pris aucune participation dans des sociétés ayant leur siège social en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de ces sociétés ou ne s'est assurée le contrôle de telles sociétés.

(1) TotalEnergies EP Gabon est une société de droit gabonais, cotée à Euronext Paris. TotalEnergies détient 58,28%, la République du Gabon détient 25% et le flottant est de 16,72%.

Schéma d'organisation au 3 janvier 2022



1.9.4 Dispositif de gestion des risques

TotalEnergies met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Compagnie et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Compagnie est de la responsabilité du Comité exécutif. Il est assisté à cet effet du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) qui s'assure que la Compagnie dispose d'une cartographie des risques auxquels elle est exposée et que les dispositifs de gestion des risques en place soient adaptés.

Le TRMC s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (CORISK) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration assure le suivi de l'efficacité des dispositifs de management des risques, ainsi que de l'audit interne. Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif et au Comité d'audit.

Pour une description détaillée de l'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

1.10 Nos performances financières

1.10.1 Panorama de l'exercice 2021

« En 2021, TotalEnergies a su pleinement tirer parti de l'environnement favorable grâce à son modèle multi-énergies. »

Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier

Sur l'année 2021, TotalEnergies a généré un *cash flow* (DACF)⁽¹⁾ de 30,7 milliards de dollars, en croissance de 13 milliards de dollars par rapport à 2020 et un EBITDA ajusté⁽²⁾ de 42,3 milliards de dollars. La Compagnie enregistre un résultat net ajusté de 18,1 milliards de dollars, soit une rentabilité des capitaux propres de 16,9% et une rentabilité des capitaux employés (ROACE) de près de 14% sur 2021, qui démontre la qualité de son portefeuille et de ses opérations. Le résultat net IFRS s'établit à 16 milliards de dollars (13,6 milliards d'euros).

- Le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) réalise un résultat opérationnel net ajusté de 2,8 milliards de dollars et un *cash-flow* de 2,4 milliards de dollars sur le quatrième trimestre, portant les résultats et le *cash-flow* annuels à respectivement 6,2 milliards de dollars et 6,1 milliards de dollars. Ces résultats historiques s'appuient sur le portefeuille GNL intégré à l'échelle mondiale, tirant parti des prix du pétrole et du gaz en hausse et de la surperformance des activités de négoce de gaz et de GNL. La stratégie de croissance rentable dans l'électricité et les renouvelables se poursuit avec plus de 10 GW de capacités brutes installées et plus de 6 millions de clients électricité à fin 2021. Cette activité Renouvelables et Electricité réalise sur l'année un EBITDA ajusté proportionnel de 1,4 milliard de dollars, supérieur à l'objectif de 0,8 milliard de dollars, car porté par les marchés de l'électricité au dernier trimestre. Début 2022, TotalEnergies a sécurisé 2 GW additionnels de projets dans l'éolien en mer avec l'attribution d'une concession en Écosse, dans le cadre de l'appel d'offres Scotwind.
- Avec un résultat opérationnel net ajusté de 10,4 milliards de dollars, l'Exploration-Production a bénéficié de la hausse des prix du pétrole et du gaz et est ainsi un fort contributeur au *cash flow* net de la Compagnie avec 12,2 milliards de dollars. En cohérence avec sa stratégie d'investissement dans des projets à coûts et émissions faibles. TotalEnergies a accru sa présence au Brésil en entrant dans les champs géants d'Atapu et de Sépia, lancé le projet de

développement des ressources du lac Albert en Ouganda, tout en cédant des participations dans des actifs matures.

- L'Aval affiche des résultats solides avec 3,5 milliards de dollars de résultat opérationnel net ajusté et un *cash flow* de 5,5 milliards de dollars, soit plus de 3 milliards de dollars de *cash flow* net. Les marges élevées dans la pétrochimie et le retour aux résultats d'avant-crise du Marketing & Services malgré des volumes de ventes encore marqués par la COVID-19 ont contrebalancé des marges de raffinage européennes qui sont restées faibles, compte tenu de la hausse du coût de l'énergie.

La Compagnie a maintenu la discipline sur les coûts avec des investissements nets de 13,3 milliards de dollars, dont 25% dans les renouvelables et l'électricité. TotalEnergies enregistre ainsi un *cash flow* net de 15,8 milliards de dollars sur l'année, permettant ainsi de poursuivre la réduction de sa dette nette avec un taux d'endettement réduit à 15,3%⁽³⁾ à fin 2021 contre 21,7% à fin 2020 et de réaliser des rachats d'actions propres à hauteur de 1,5 milliard de dollars, en ligne avec l'objectif annoncé.

En cohérence avec la politique annoncée en février 2021, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2022, la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2021 de 0,66 euro par action, égal aux trois acomptes déjà décidés.

En outre, le Conseil d'administration a défini une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022 combinant, d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5% compte tenu de la croissance structurelle du *cash flow* généré par l'activité GNL et l'électricité, et d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 milliards de dollars pour le premier semestre 2022.

(1) DACF = *Debt adjusted cash flow*, se définit comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers.

(2) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

(3) Hors engagements liés aux contrats de location.

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires en mai 2021, portant sur l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition. Dans cette optique, le Conseil

d'administration a arrêté un rapport « Sustainability & Climate - Progress Report 2022 » qui sera soumis à un vote consultatif des actionnaires lors de cette Assemblée générale du 25 mai 2022. Il a été publié et présenté le 24 mars 2022, à l'occasion d'une réunion investisseurs Strategy, Sustainability & Climate.

RÉSULTATS 2021 DE TotalEnergies

Données consolidées en millions de dollars, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
EBITDA ajusté ^{(a)(b)}	42 302	21 112	35 163
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	20 209	6 404	14 554
Résultat net (part TotalEnergies)	16 032	(7 242)	11 267
Résultat net ajusté (part TotalEnergies) ^(a)	18 060	4 059	11 828
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(c)	2 647	2 621	2 618
Résultat net ajusté dilué par action (en \$) ^{(a)(d)}	6,68	1,43	4,38
Dividende par action (en €) ^(e)	2,64	2,64	2,68
Ratio d'endettement ^(f) (au 31 décembre) hors impact des contrats de location	15,3%	21,7%	16,7%
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) ^(g)	13,9%	4,0%	9,8%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	16,9%	3,7%	10,4%
Investissements nets ^(h)	13 307	12 989	17 449
Investissements organiques ⁽ⁱ⁾	12 675	10 339	13 397
Acquisitions nettes ^(j)	632	2 650	4 052
Marge brute d'autofinancement ^(k)	29 140	15 697	26 111
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(l)	30 660	17 635	28 180
Flux de trésorerie d'exploitation	30 410	14 803	24 685

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

(c) En 2020, l'effet généré par l'attribution d'actions de performance TotalEnergies et par les augmentations de capital réservées aux salariés (19 007 836 actions) était anti-dilutif. Conformément à la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions dilué était donc égal au nombre moyen pondéré d'actions.

(d) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice. Conformément aux normes IFRS, le résultat net ajusté dilué par action est calculé à partir du résultat net ajusté diminué du coupon des titres subordonnés à durée indéterminée.

(e) Dividende 2021 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022.

(f) Dette nette hors engagements liés aux contrats de location/(dette nette hors engagements liés aux contrats de location + capitaux propres part TotalEnergies + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

(g) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(h) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.

(i) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(j) Acquisitions nettes = acquisitions - cessions - autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.

(k) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020). La méthode du coût de remplacement est expliquée dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Donnée 2019 retraitée.

(l) DACF = *debt adjusted cash flow*, défini comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers.

Paramètres d'environnement	2021	2020	2019
Parité €-\$	1,18	1,14	1,12
Brent (\$/b)	70,9	41,8	64,2
Henry Hub (\$/Mbtu) ^(a)	3,7	2,1	2,5
NBP (\$/Mbtu) ^(b)	16,4	3,3	4,9
JKM (\$/Mbtu) ^(c)	18,5	4,4	5,5
Prix moyen de vente liquides (\$/b) ^(d)	65,0	37,0	59,8
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu) ^(d)	6,60	2,96	3,88
Prix moyen de vente GNL (\$/Mbtu) ^(e)	8,80	4,83	6,31
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV (\$/t) ^(f)	10,5	11,5	34,9

(a) HH (*Henry Hub*) est un gazoduc situé à Erath, en Louisiane (États-Unis), qui sert de lieu de livraison officiel pour les contrats à terme du New York Mercantile Exchange (NYMEX) et qui est largement utilisé comme référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Amérique du Nord. Le *hub* est exploité par Sabine Pipe Line LLC et est connecté à quatre pipelines intraétatiques et neuf pipelines interétatiques, dont les pipelines Transcontinental, Acadian et Sabine.

(b) NBP (*National Balancing Point*) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

(c) JKM (*Japan-Korea Marker*) mesure les prix des échanges spot de GNL en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de LGN enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

(d) Filiales consolidées.

(e) Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence.

(f) Cet indicateur représente la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TotalEnergies en Europe (égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TotalEnergies et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés, divisée par les quantités raffinées en tonnes).

Production d'hydrocarbures ^(a)	2021	2020	2019
Production combinée (kbep/j)	2 819	2 871	3 014
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 274	1 298	1 431
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 545	1 573	1 583

Production d'hydrocarbures ^(a)	2021	2020	2019
Production combinée (kbep/j)	2 819	2 871	3 014
Liquides (kb/j)*	1 500	1 543	1 672
Gaz (Mpc/j)**	7 203	7 246	7 309

(a) Production de TotalEnergies = Production de l'EP + Production d'iGRP.

*Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

** Donnée 2019 retraitée.

La production d'hydrocarbures a été de 2 819 kbep/j sur l'année 2021, en baisse de 2% sur un an, en raison des éléments suivants :

- +3% lié au démarrage et à la montée en puissance de projets, notamment North Russkoye en Russie, Iara au Brésil et Johan Sverdrup en Norvège, ainsi que la reprise de la production en Libye,
- +3% lié à l'augmentation de la demande de gaz et des quotas de production des pays de l'OPEP+,

- -1% d'effet périmètre, notamment lié aux cessions d'actifs au Royaume-Uni et du bloc CA1 au Brunei,
- -1% lié à l'effet prix,
- -3% lié à des maintenances planifiées et des arrêts non planifiés, notamment au Royaume-Uni et en Norvège (Snøhvit),
- -3% lié au déclin naturel des champs.

Éléments d'ajustement du résultat net ^(a) (part TotalEnergies) (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Éléments non récurrents du résultat net (part TotalEnergies)	(3 329)	(10 044)	(892)
Plus ou moins value de cession	(1 726)	104	-
Charges de restructuration	(308)	(364)	(58)
Dépréciations exceptionnelles	(910)	(8 465)	(465)
Autres éléments	(385)	(1 319)	(369)
Effet des variations de juste valeur	(194)	23	(15)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement, net d'impôt)	1 495	(1 280)	346
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET (PART TotalEnergies)	(2 028)	(11 301)	(561)

(a) Pour le détail des éléments d'ajustement du résultat opérationnel, se reporter à la note 3C de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Le total des éléments d'ajustement du résultat net représente un montant de -2 208 millions de dollars sur l'année 2021, dont notamment :

- -1 726 millions de dollars au titre de moins-values de cession, comprenant la cession de la participation de TotalEnergies dans Petrocedeno⁽¹⁾ à PDVSA au Venezuela pour un montant de -1 379 millions de dollars, dans l'actif Utica aux États-Unis pour un montant de -177 millions de dollars et dans l'actif Yucal Placer au Venezuela pour un montant de -170 millions de dollars,
- -308 millions de dollars de charges de restructuration dont celles liées au plan de départ volontaire en France et en Belgique,
- -910 millions de dollars au titre de dépréciations exceptionnelles d'actifs, dont notamment -305 millions de dollars au titre du retrait de TotalEnergies du Myanmar et -89 millions de dollars liés à la fin du contrat Qatargas 1,
- 1 495 millions de dollars d'effet de stock positif.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ DES SECTEURS

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs a atteint 20 209 millions de dollars sur l'année 2021, plus de 3 fois supérieur à celui de 2020, en raison de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART TotalEnergies

Le résultat net ajusté part TotalEnergies s'est établi à 18 060 millions de dollars sur l'année 2021, plus de 4 fois supérieur à celui de 2020, compte tenu de la hausse du résultat opérationnel net ajusté des secteurs. Le

résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et les effets des variations de juste valeur.

ACQUISITIONS - CESSIONS

Les acquisitions finalisées ont représenté 3 284 millions de dollars sur l'année 2021, liés principalement à la prise de participation de 20% dans le développeur de projets renouvelables en Inde Adani Green Energy Limited pour 2 milliards de dollars et notamment à l'acquisition de Fonroche Biogaz en France, à la participation dans le projet éolien Yunlin à Taiwan, à l'augmentation de 10% de la participation dans le bloc de Lapa au Brésil et à l'acquisition de la société Blue Raven Solar par SunPower aux États-Unis.

Les cessions finalisées ont représenté 2 652 millions de dollars sur l'année 2021, liés notamment au paiement par GIP d'un montant de plus de 750 millions de dollars dans le cadre de l'accord de *toling* portant sur les infrastructures du projet de Gladstone LNG en Australie, à la cession en France d'une participation de 50% dans un portefeuille de projets renouvelables d'une capacité totale de 285 MW (100%), à la vente des intérêts de TotalEnergies dans le pipeline TBG au Brésil, à la vente des intérêts de TotalEnergies dans Tellurian Inc. aux États-Unis, à la cession des participations de TotalEnergies dans 7 champs offshore matures non opérés et du terminal pétrolier du Cap Lopez au Gabon, à la cession de la participation de 10% dans le bloc Onshore OML 17 au Nigéria, au complément de prix relatif à la vente du Bloc CA1 au Brunei, à la cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni, à la cession d'une participation de 30% dans la société TRAPIL en France et à la vente de parts dans Clean Energy Fuels Corp.

RENTABILITÉ

La rentabilité des capitaux propres s'est établie à 16,9% sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

<i>(en millions de dollars)</i>	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	Période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
Résultat net ajusté	18 391	4 067
Capitaux propres retraités moyens	108 504	110 643
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	16,9%	3,7%

La rentabilité des capitaux employés moyens s'est établie à 13,9% sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

<i>(en millions de dollars)</i>	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	Période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
Résultat opérationnel net ajusté	19 766	5 806
Capitaux mis en œuvre moyens au coût de remplacement	142 215	145 723
Rentabilité des capitaux employés moyens^(a) (ROACE)	13,9%	4,0%

(a) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(1) Cession de la participation de TotalEnergies dans Petrocedeno S.A. à la Corporation Venezolana de Petróleos (CVP), une filiale de Petróleos de Venezuela (PDVSA).

CASH FLOW

(en millions de dollars)

	2021	2020	2019
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)	30 660	17 635	28 180
Frais financiers	(1 520)	(1 938)	(2 069)
Marge brute d'autofinancement (a) *	29 140	15 697	26 111
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement **	188	753	(1 397)
Effet de stock	1 796	(1 440)	446
Plus-value de cession de projets renouvelables	(89)	(96)	–
Remboursement organique de prêts SME	(626)	(111)	(475)
Flux de trésorerie d'exploitation	30 410	14 803	24 685
Investissements organiques (b)	12 675	10 339	13 397
Cash flow après investissements organiques, hors acquisitions cessions (a - b)	16 465	5 358	12 714
Investissements nets (c)	13 307	12 989	17 449
Cash flow net (a - c)	15 833	2 708	8 662

* La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020). Les chiffres historiques ont été retraités pour annuler l'impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP.

** La variation du besoin en fonds de roulement est présentée hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur.

RÉCONCILIATION DE L'EBITDA AJUSTÉ AVEC LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Du résultat net part TotalEnergies à l'EBITDA ajusté

(en millions de dollars)

	2021	2020	2019
Résultat net part TotalEnergies	16 032	(7 242)	11 267
Moins: éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies	2 028	11 301	561
Résultat net ajusté part TotalEnergies	18 060	4 059	11 828
<i>Éléments ajustés</i>			
Plus: intérêts ne conférant pas le contrôle	331	8	262
Plus: charge / (produit) d'impôt	9 211	1 309	5 663
Plus: amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	12 735	13 312	14 811
Plus: amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	401	352	262
Plus: coût de l'endettement financier brut	1 904	2 140	2 318
Moins: produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(340)	(68)	19
EBITDA AJUSTÉ	42 302	21 112	35 163

Du produit des ventes à l'EBITDA ajusté et au résultat net part TotalEnergies

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Éléments ajustés			
Produits des ventes	184 678	119 684	176 313
Achats, nets de variation de stocks	(120 160)	(75 672)	(116 464)
Autres charges d'exploitation	(26 754)	(24 850)	(26 872)
Charges d'exploration	(632)	(731)	(785)
Autres produits	1 300	1 405	876
Autres charges hors amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(543)	(337)	(193)
Autres produits financiers	762	914	792
Autres charges financières	(539)	(689)	(764)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4 190	1 388	2 260
EBITDA ajusté	42 302	21 112	35 163
Éléments ajustés			
Moins : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 735)	(13 312)	(14 811)
Moins : amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(401)	(352)	(262)
Moins : coût de l'endettement financier brut	(1 904)	(2 140)	(2 318)
Plus : produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	340	68	(19)
Moins : produit (charge) d'impôt	(9 211)	(1 309)	(5 663)
Moins : intérêts ne conférant pas le contrôle	(331)	(8)	(262)
Plus : éléments d'ajustements part TotalEnergies	(2 028)	(11 301)	(561)
RÉSULTAT NET PART TotalEnergies	16 032	(7 242)	11 267

RÉSULTATS DU SECTEUR INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER

Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures pour le GNL	2021	2020	2019
iGRP (kbep/j)	529	530	560
Liquides (kb/j)*	63	69	71
Gaz (Mpc/j)**	2 541	2 519	2 656

* Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

** Donnée 2019 retraitée.

Ventes de GNL	2021	2020	2019
Ventes totales de GNL (Mt)	42,0	38,3	34,3
Y compris ventes issues des quotes-parts de production*	17,4	17,6	16,3
Y compris ventes par TotalEnergies issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers	35,1	31,1	27,9

* Les quotes-parts de production de la Compagnie peuvent être vendues par TotalEnergies ou par les joint ventures.

La production d'hydrocarbures pour le GNL en 2021 est stable sur un an et toujours impactée par l'arrêt de l'usine de Snøhvit LNG à la suite de l'incendie intervenu fin septembre 2020.

Les ventes totales de GNL ont augmenté en 2021 de 10% sur un an, soutenues par la hausse de la production de Cameron LNG et de Freeport LNG aux États-Unis.

Renouvelables et Electricité

	2021	2020	2019
Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(a)(b)}	43,0	28,6	
dont capacités installées	10,3	7,0	3,0
dont capacités en construction	6,5	4,1	
dont capacités en développement	26,2	17,5	
Capacités brutes de génération électrique renouvelable bénéficiant de PPA (GW)^{(a)(b)}	28,0	17,5	
Capacités nettes en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(a)(b)}	31,7	19,2	
dont capacités installées	5,1	3,1	
dont capacités en construction	4,6	2,3	
dont capacités en développement	22,0	13,8	
Production nette d'électricité (TWh)^(c)	21,2	14,1	11,4
dont à partir de sources renouvelables	6,8	4,0	2,0
Clients électricité - BtB et BtC (Million) ^(b)	6,1	5,6	4,1
Clients gaz - BtB et BtC (Million) ^(b)	2,7	2,7	1,7
Ventes électricité - BtB et BtC (TWh)	56,6	47,3	46,0
Ventes gaz - BtB et BtC (TWh)	101,2	95,8	95,0
EBITDA ajusté Renouvelables et Électricité part TotalEnergies (M\$)^(d)	1 393	583	521
dont provenant des activités renouvelables	418	352	193

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(b) Données à fin de période.

(c) Solaire, éolien, biogaz, hydroélectricité et centrales à gaz à cycles combinés.

(d) Somme des quote-part TotalEnergies (% de détention) des EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) des sociétés du périmètre Renouvelables et Électricité, indépendamment de leur mode de consolidation. Donnée 2019 hors activités de négoce d'électricité.

La capacité brute installée de génération électrique renouvelable croît à 10,3 GW à fin 2021 en hausse de 3,3 GW, notamment grâce à l'acquisition par AGEL (TotalEnergies 20%) des actifs en opération du portefeuille renouvelable de 5 GW de SB Energy India, à la poursuite de la croissance des mises en opération en Inde et la mise en service du site de stockage d'électricité par batteries de Dunkerque en France.

TotalEnergies poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'intégration dans la chaîne de l'électricité et du gaz en Europe. La production nette d'électricité s'établit à 21,2 TWh en 2021, en hausse de 50% sur un an, grâce à la forte croissance de la production d'électricité de sources renouvelables ainsi que celle des centrales à cycle combiné au gaz naturel (CCGT), renforcée par l'acquisition de quatre centrales en France et en Espagne au quatrième trimestre 2020. Le portefeuille de clients électricité est ainsi supérieur à 6 millions à fin 2021.

Résultats (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	6 243	1 778	2 389
Investissements organiques ^(b)	3 341	2 720	2 259
Acquisitions nettes	1 165	2 183	3 921
Investissements nets	4 506	4 903	6 180
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	6 124	3 418	3 409
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	827	2 129	3 461

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables, et hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location. Donnée 2019 retraitée.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur iGRP s'est établi à 6 243 millions de dollars sur l'année 2021, multiplié par 3,5 sur un an, grâce à la hausse des prix du GNL et à la très bonne performance des activités de négoce de gaz, de GNL et d'électricité.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 6 124 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 79% sur un an, pour les mêmes raisons.

Le flux de trésorerie d'exploitation est de 827 millions de dollars sur l'année 2021, principalement en raison des variations des appels de marge liés aux mécanismes de couverture dans un contexte de forte volatilité des marchés du gaz et de l'électricité.

RÉSULTATS DU SECTEUR EXPLORATION-PRODUCTION

Production d'hydrocarbures	2021	2020	2019
EP (kbep/j)	2 290	2 341	2 454
Liquides (kb/j)*	1 437	1 474	1 601
Gaz (Mpc/j)	4 662	4 727	4 653

* Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

Résultats (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	10 439	2 363	7 509
Investissements organiques ^(b)	6 690	5 519	8 635
Acquisitions nettes	(167)	544	14
Investissements nets	6 523	6 063	8 649
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	18 717	9 684	18 030
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	22 009	9 922	16 917

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 10 439 millions de dollars sur l'année 2021, plus de quatre fois supérieur à l'année 2020, grâce à la forte hausse des prix du pétrole et du gaz.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 18 717 millions de dollars sur l'année 2021, plus de deux fois supérieure à l'année 2020, en lien avec la hausse des prix du pétrole et du gaz.

RÉSULTATS DE L'AVAL (RAFFINAGE-CHIMIE ET MARKETING & SERVICES)

Résultats (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	3 527	2 263	4 656
Investissements organiques ^(b)	2 576	2 023	2 395
Acquisitions nettes	(368)	32	118
Investissements nets	2 208	2 055	2 513
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	5 502	4 652	6 617
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	8 806	4 539	6 641

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

RÉSULTATS DU SECTEUR RAFFINAGE-CHIMIE

Données opérationnelles ^(a)	2021	2020	2019
Volumes raffinés (kb/j)	1 180	1 292	1 671

(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

Les volumes raffinés sont en baisse de 9% sur l'année 2021, en raison de l'arrêt prolongé de la raffinerie de Donges pour raisons économiques, de l'arrêt de la raffinerie de Grandpuits en vue de sa conversion en

plateforme zéro-pétrole, de la cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et du grand arrêt planifié de la raffinerie de Leuna en Allemagne au deuxième trimestre 2021.

Résultats (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 909	1 039	3 003
Investissements organiques ^(b)	1 502	1 209	1 426
Acquisitions nettes	(217)	(54)	(44)
Investissements nets	1 285	1 155	1 382
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	2 946	2 472	4 072
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	6 473	2 438	3 837

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en hausse sur un an de 84% à 1 909 millions de dollars sur l'année 2021, liée aux très bonnes performances de la pétrochimie et à la progression des marges de raffinage européennes et américaines, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 2 946 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 19% sur un an, en lien avec les très bonnes performances de la pétrochimie et les marges de raffinage en progression, quoique toujours faibles, sur la fin de l'année 2021.

RÉSULTATS DU SECTEUR MARKETING & SERVICES

Données opérationnelles ^(a)	2021	2020	2019
Ventes de produits pétroliers (kb/j)	1 503	1 477	1 845

(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers affichent une croissance sur un an de 2% sur l'année 2021, grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et au rebond économique au niveau mondial. Cette hausse est notamment

soutenue par la reprise des ventes de l'activité réseau et, en fin d'année 2021, de l'activité aviation.

Résultats (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 618	1 224	1 653
Investissements organiques ^(b)	1 074	814	969
Acquisitions nettes	(151)	86	162
Investissements nets	923	900	1 131
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	2 556	2 180	2 546
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	2 333	2 101	2 604

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services s'élève à 1 618 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 32% sur un an.

Ces résultats retrouvent des niveaux comparables à ceux d'avant-crise, et ce, malgré une baisse des ventes de 19% sur l'année 2021 par rapport à 2019 (dont l'essentiel est lié à la stratégie d'arbitrage des ventes présentant des marges faibles).

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 2 556 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 17% sur un an.

RÉSULTATS 2021 DE TotalEnergies SE

Le résultat de TotalEnergies SE, société mère, s'établit à 6 868 millions d'euros en 2021, contre 7 238 millions d'euros en 2020.

PROPOSITION DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration, réuni le 9 février 2022, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2022, la distribution d'un solde de dividende de 0,66 euro par action au titre de l'exercice 2021, d'un montant égal aux trois acomptes déjà décidés.

En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 mai 2022 la distribution d'un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2021.

POLITIQUE DE RETOUR À L'ACTIONNAIRE

Confiant dans la capacité de TotalEnergies à se transformer en une compagnie multi-énergies durable et à accroître le retour à l'actionnaire, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil d'administration a confirmé ses priorités en termes d'allocation du *cash flow* :

- investir dans des projets rentables pour mettre en œuvre la stratégie de transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies,
- soutenir le dividende à travers les cycles économiques,
- maintenir un bilan solide et une notation long-terme à un niveau minimum « A » en ancrant durablement le ratio d'endettement de la Compagnie sous les 20%, et
- pouvoir réaliser des rachats d'actions propres dans un contexte de prix du pétrole en cas de prix élevé et si le taux d'endettement de la Compagnie était inférieur à 20%.

Lors de sa réunion du 9 février 2022, en cohérence avec la politique annoncée en février 2021, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2022, la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2021 de 0,66 euro par action, égal aux trois acomptes déjà décidés, pour ainsi établir le dividende au titre de 2021 à 2,64 euros par action. Le Conseil d'administration a défini par ailleurs une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022 combinant d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5% compte tenu de la croissance structurelle du *cash flow* généré par l'activité GNL et l'électricité, et d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 milliards de dollars pour le premier semestre 2022.

Pour mémoire, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil avait confirmé sa politique de soutien du dividende à travers les cycles économiques et proposé la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2020 de 0,66 euro par action, d'un montant identique à celui des trois trimestres précédents, pour ainsi établir le dividende au titre de 2020 à 2,64 euros par action. Lors de sa réunion du 28 avril 2021, compte tenu des excellents résultats du premier trimestre 2021 et confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, le Conseil d'administration avait décidé la distribution d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021 stable à 0,66 euro par action. Le 28 juillet 2021, il avait maintenu le deuxième acompte sur dividende à 0,66 euro par action. De plus, compte tenu des prix élevés des hydrocarbures et du taux d'endettement inférieur à 20% constaté à la fin du deuxième trimestre 2021, dans le respect de la stratégie de TotalEnergies et en cohérence avec le schéma d'allocation du *cash flow* présenté en février 2021, le Conseil d'administration avait décidé d'allouer jusqu'à 40% du *cash flow* supplémentaire généré au-dessus de 60 \$/b à des rachats d'actions.

Le 28 septembre 2021, la Compagnie avait annoncé, dans un environnement constant de 50 \$/b, anticiper une croissance de son *cash flow* de 5 milliards de dollars entre 2021 et 2026, cette croissance de *cash flow* venant notamment des renouvelables et de l'électricité pour 1,5 milliard de dollars et du gaz naturel liquéfié pour 1,5 milliard de dollars, les deux piliers de sa croissance. La Compagnie avait annoncé que cette croissance durable de son *cash flow*, compte tenu de la discipline sur les investissements, soutiendra la croissance du dividende au cours des prochaines années. En outre, conformément à la politique annoncée d'allouer jusqu'à 40% du surplus de cash généré au-delà de 60 \$/b à des rachats d'actions, et compte tenu des prix élevés du pétrole et du gaz au second semestre 2021, la Compagnie avait annoncé qu'elle prévoyait de réaliser des rachats d'actions à hauteur de 1,5 milliard de dollars au quatrième trimestre 2021.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2021, le Conseil d'administration avait confirmé, le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et la réalisation de rachats d'actions à hauteur de 1,5 milliard de dollars au quatrième trimestre 2021. TotalEnergies a ainsi procédé au quatrième trimestre 2021 au rachat de 30,7 millions d'actions en vue de leur annulation, pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

En 2020, compte tenu de la crise économique créée par la pandémie COVID-19 mais considérant également la solidité des fondamentaux de la Compagnie, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mai 2020, avait décidé de maintenir le solde du dividende au titre de l'exercice 2019, tel qu'annoncé le 5 février 2020, tout en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 la mise en place de l'option du paiement en actions du solde du dividende au titre de l'exercice 2019. Il avait par ailleurs décidé de suspendre la politique de croissance du dividende pour l'année 2020 et a ainsi fixé le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action, au même niveau que le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019. Lors de sa réunion du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration avait maintenu le deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans le contexte d'un prix du Brent à 40 \$/b. Le 29 octobre 2020, le Conseil d'administration avait confirmé le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans un contexte de 40 \$/b, notamment au vu des résultats du troisième trimestre.

Au titre de l'exercice 2020, la Compagnie avait annoncé des rachats d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60 \$/b. Après en avoir racheté pour un montant de 0,55 milliard de dollars au premier trimestre 2020, elle a annoncé la suspension des rachats d'actions par la Société le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et d'un prix du pétrole de l'ordre de 30 \$/b.

1.10.2 Trésorerie et capitaux

CAPITAUX À LONG TERME ET À COURT TERME

Capitaux à long terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Capitaux propres	114 999	106 085	119 305
Dettes financières non courantes	49 512	60 203	47 773
Actifs financiers non courants	(2 404)	(4 781)	(912)
TOTAL NET DES CAPITAUX NON COURANTS	162 107	161 507	166 166
Capitaux à court terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Dettes financières courantes	15 035	17 099	14 819
Actifs financiers courants nets	(11 943)	(4 427)	(3 505)
DETTES FINANCIÈRES COURANTES NETTES	3 092	12 672	11 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21 342)	(31 268)	(27 352)

SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	2021	2020	2019
Flux de trésorerie d'exploitation	30 410	14 803	24 685
Investissements bruts	(16 589)	(15 534)	(19 237)
Désinvestissements	2 933	2 455	2 060
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	652	(204)	10
FLUX DE TRÉSORERIE NET APRÈS VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	17 406	1 520	7 518
Dividendes versés ^(a)	(8 352)	(6 872)	(6 756)
Rachats d'actions	(1 823)	(611)	(2 810)
Ratio d'endettement au 31 décembre ^(b)	15,3%	21,7%	16,7%

(a) Incluent les dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle.

(b) Dette nette hors engagements liés aux contrats de location/(dette nette hors engagements liés aux contrats de location + capitaux propres part de la Compagnie + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

Le flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement de la Compagnie ressort à 17 406 millions de dollars en 2021 contre 1 520 millions de dollars en 2020. Cette variation s'explique

CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

La politique de la Compagnie vise, en fonction de ses besoins généraux, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des swaps de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, la Compagnie peut également conclure de façon ad hoc des swaps de taux d'intérêts à long terme.

Les dettes financières long terme sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux de la Compagnie, par le biais de *swaps* d'émission.

Au 31 décembre 2021, les dettes financières courantes de la Compagnie après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux sont composées à 94% de dettes en dollars américains et à 27% de dettes à taux variable ; au 31 décembre 2020, ces ratios étaient respectivement de 88% et 37%.

En complément de ses émissions obligataires habituelles, TotalEnergies SE a émis en 2015, 2016, 2019, 2020 et 2021 des titres subordonnés à durée indéterminée en plusieurs tranches : le 19 février 2015, 5 milliards d'euros en deux tranches ; le 11 mai 2016, 1,75 milliard d'euros en une tranche ; le 29 septembre 2016, 2,5 milliards d'euros en deux tranches. En avril 2019, TotalEnergies SE a réalisé un refinancement partiel anticipé de certains de ses titres subordonnés à durée indéterminée, à l'issue duquel l'encours global de ces titres est resté inchangé. L'opération de refinancement a consisté en une nouvelle émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1,5 milliard d'euros, couplée au rachat pour le même montant d'une partie des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015. En septembre 2020, TotalEnergies SE a réalisé un refinancement partiel anticipé de certains de ses titres subordonnés à durée indéterminée. L'opération de refinancement a consisté en une nouvelle émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1 milliard d'euros, couplée au rachat d'environ 703 millions d'euros d'une partie des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015. A l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 297 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée a augmenté provisoirement de 297 millions d'euros. Ce montant résiduel a été remboursé en totalité en février 2021 à la date de première option de remboursement. En janvier 2021, TotalEnergies SE a émis 3 milliards d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée en deux tranches. En janvier 2022, TotalEnergies SE a émis 1,75 milliard

principalement par la hausse de 13,4 milliards de dollars de la marge brute d'autofinancement. Le ratio d'endettement hors dette de location de la Compagnie au 31 décembre 2021 s'établit à 15,3%.

d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée en deux tranches afin de refinancer les titres subordonnés à durée indéterminée de 1,75 milliard d'euros dont la date de première option de remboursement est en mai 2022.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments Financiers – Présentation*, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions de titres subordonnés à durée indéterminée de TotalEnergies SE ont été comptabilisées en capitaux propres.

Par ailleurs, le 25 novembre 2015, TotalEnergies SE a émis un emprunt de 1,2 milliard de dollars combinant des obligations indexées sur la performance de l'action TotalEnergies SE (*cash-settled convertible bonds*) et l'achat d'options destinées à couvrir le risque économique lié à cette indexation. Cette combinaison crée un instrument synthétique non dilutif équivalent à une obligation standard. À maturité, l'ensemble des flux sera effectué en numéraire et le règlement limité au montant nominal.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle TotalEnergies souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, notamment liés aux instruments financiers dérivés, la Direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Par ailleurs, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité de TotalEnergies fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2021, TotalEnergies applique le règlement délégué (UE) n°2016/2251 (complétant le règlement (UE) no 648/2012), en matière d'appels de marges initiales sur certains dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale.

CONDITIONS D'UTILISATION DES FINANCEMENTS EXTERNES

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés de la Compagnie (y compris TotalEnergies SE) s'élève à 12 314 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 16 282 millions de dollars au 31 décembre 2020), dont 11 591 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 808 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2020).

TotalEnergies SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 679 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 14 902 millions de dollars au 31 décembre 2020), dont 10 679 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 256 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2020).

SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats par la Société de ses propres actions, est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

1.10.3 Tendances et perspectives

PERSPECTIVES

Les prix du pétrole ont dépassé les 90 \$/b, pour la première fois depuis 2014, en ce début d'année 2022. Cette hausse des prix est tirée par la reprise de la demande mondiale et la discipline des pays de l'OPEP+ dans un contexte d'offre contrainte, compte tenu du niveau bas des investissements dans les hydrocarbures depuis 2015. Elle est amplifiée à court terme par des stocks pétroliers faibles. Les prix pourraient donc se maintenir à des niveaux élevés, dépendant de la mobilisation de capacités additionnelles de production des pays de l'OPEP+ et de la croissance de la production de pétrole non conventionnel aux États-Unis.

Après avoir atteint des plus hauts historiques au quatrième trimestre 2021, les prix du gaz restent très élevés en Europe et en Asie depuis le début de l'année 2022, portés par les incertitudes géopolitiques en Europe malgré une saison hivernale douce. Dans ce contexte, les marchés *futures* anticipent des prix du gaz pouvant rester supérieurs à 20 \$/Mbtu en 2022.

TotalEnergies anticipe une croissance de sa production d'hydrocarbures sur l'année 2022 autour de 2%, portée par les démarrages de Mero 1 au Brésil et Ikike au Nigéria, l'entrée dans les PSC d'Atapu et Sépia au Brésil à compter de mai 2022 mais impactée par les cessions d'actifs matures réalisés en 2021 ainsi que la sortie du Myanmar à compter de juillet 2022.

Poursuivant la dynamique engagée depuis plusieurs années, TotalEnergies met en œuvre sa stratégie de croissance intégrée dans le GNL, qui générera, en 2022, une croissance structurelle du *cash-flow* de 1 milliard de dollars. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des prix du pétrole et du gaz sur les derniers mois et de l'effet retard sur les formules de prix, TotalEnergies anticipe que son prix moyen de vente de GNL devrait se maintenir à un niveau élevé d'au moins 12 \$/Mbtu au premier semestre 2022.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Compagnie demeurent soumises aux risques des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels, environnementaux et liés aux enjeux climatiques en lien avec la nature même de ses activités, ainsi que notamment aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TotalEnergies SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés de la Compagnie autres que TotalEnergies SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux de la Compagnie ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique.

Dans les renouvelables et l'électricité, TotalEnergies a pour objectif d'atteindre plus de 16 GW de capacités renouvelables brutes en opération à fin 2022. La production d'électricité augmentera en 2022 de plus de 25% pour atteindre un EBITDA ajusté proportionnel⁽¹⁾ d'au moins 1,5 milliard de dollars. Afin de mettre en œuvre sa stratégie de croissance rentable sur la chaîne de valeur de l'électricité, TotalEnergies allouera, en 2022, 3,5 milliards de dollars d'investissements nets dans les renouvelables et l'électricité soit 25% de ses investissements nets.

L'Aval continuera à renforcer sa compétitivité industrielle ainsi qu'à investir dans la pétrochimie et dans les nouveaux marchés, tels les biocarburants ou la mobilité électrique. En 2022, grâce à son portefeuille diversifié, il devrait contribuer à hauteur de plus de 6 milliards de dollars au *cash-flow* de la Compagnie, sur la base d'une hypothèse de marges de raffinage à 25 \$/t.

Confiante dans sa capacité à se transformer en une compagnie multi-énergies durable et à accroître le retour à l'actionnaire, la Compagnie confirme ses priorités en termes d'allocation du *cash-flow* : investir dans des projets rentables pour mettre en œuvre sa stratégie de transformation, lier la croissance du dividende à la croissance structurelle de son *cash-flow*, maintenir un bilan solide et une notation long-terme à un niveau minimum « A » en ancrant durablement son ratio d'endettement sous les 20%, et allouer une part du surplus de *cash-flow* tiré des prix des hydrocarbures élevés à des rachats d'actions propres.

Conformément à cette politique, TotalEnergies prévoit des investissements nets à hauteur de 14 à 15 milliards de dollars en 2022, dont 50% alloués à la croissance de ses activités et 50% au maintien du socle de son activité.

Une description détaillée des risques est donnée dans la partie Facteurs de risque de ce Document d'enregistrement universel (se reporter au point 3.1 du chapitre 3). Pour une information complémentaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

(1) Somme des quote-part TotalEnergies (% de détention) des EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) des sociétés du périmètre Renouvelables et Électricité, indépendamment de leur mode de consolidation.

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN - SITUATION DE LA COMPAGNIE EN RUSSIE AU 24 MARS 2022

Compte tenu des activités déployées par TotalEnergies en lien avec la Russie, la Compagnie a estimé utile de présenter au sein de la présente section l'ensemble des informations pertinentes, dont certaines sont réparties dans ce document d'enregistrement universel, en y ajoutant des éléments de contexte.

1. Principales activités de TotalEnergies en lien avec la Russie et principes d'action

TotalEnergies a annoncé, le 1er mars 2022, qu'elle condamne l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine, qu'elle approuve l'étendue et la force des sanctions mises en place par l'Europe qui seront mises en œuvre par la Compagnie quelles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, et qu'elle n'apportera plus de capital à de nouveaux projets en Russie.

Face à l'aggravation du conflit, TotalEnergies a annoncé le 22 mars 2022 prendre également des mesures complémentaires et réaffirmer sa condamnation la plus ferme de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine qui a des conséquences tragiques pour la population ukrainienne et menace la paix en Europe.

Afin d'agir de manière responsable, en tant qu'entreprise européenne et dans le respect de ses valeurs, **TotalEnergies a défini des principes d'action clairs pour gérer ses activités en relation avec la Russie :**

- **Assurer le strict respect des sanctions européennes, actuelles et futures, quelles que soient les conséquences pour la gestion de ses actifs en Russie et engager la suspension progressive de ses activités en Russie, en veillant à la sécurité de son personnel.**

TotalEnergies n'opère aucun champ pétrolier ou gazier, ni d'usine de gaz naturel Liquéfié (GNL) en Russie.

TotalEnergies est actionnaire minoritaire de diverses sociétés privées russes, Novatek (19,4%), Yamal LNG (20%), Arctic LNG 2 (10%), TernefteGaz (49%) et ces sociétés sont gérées par du personnel propre avec un nombre limité de détachés TotalEnergies. TotalEnergies est également partenaire avec 20% de la JV Kharyaga opérée par Zarubezhneft. La Compagnie a certes contribué à la phase de construction des projets de ces sociétés mais n'a aucune activité ni responsabilité opérationnelle sur ces sites.

TotalEnergies n'avait que 11 collaborateurs détachés dans ces diverses sociétés au 24 février 2022 et il ne reste à ce jour que 3 expatriés détachés en Russie. **TotalEnergies a ainsi engagé la suspension progressive de ses activités en Russie, en veillant à la sécurité de ses équipes.** Dans le même esprit, TotalEnergies a décidé de mettre en veille ses développements commerciaux dans les domaines des batteries et des lubrifiants en Russie.

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités de TotalEnergies en Russie au 31 décembre 2021, la participation détenue dans l'actif (part TotalEnergies en %).

Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Non opérés : Kharyaga (20,00%), Termokarstovoye (participation directe de 49,00% dans ZAO Terneftegas), plusieurs champs au travers de la participation dans la société PAO Novatek (19,4%)	Non opérés : Arctic LNG 2 (10%), Yamal LNG (20,02%)

TotalEnergies détient 21% de ses réserves prouvées et réalise 18% de sa production de pétrole et de gaz en 2021 en Russie.

Les tableaux ci-dessous présentent la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, par zone géographique, ainsi que les Capitaux Employés Upstream au 31/12/2021.

Production SEC 2021

	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^(b)	Total kbep/j
Russie	75	2 269	496
Dont part de production des filiales consolidées	4	2	4
	<i>Kharyaga</i>	4	4
Dont part de production des sociétés mises en équivalence	71	2 267	492
	<i>PAO Novatek</i>	53	311
	<i>Yamal LNG</i>	6	143
	<i>Terneftegas</i>	12	38

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (490 Mpc/j en 2021).

Capitaux Employés Upstream au 31/12/2021 (en M\$)

PAO Novatek	6 243
Yamal LNG	4 333
Arctic LNG 2	2 450
Terneftegas	573
Kharyaga	53
Total Capitaux Employés Upstream	13 652

La production de GNL provient du projet Yamal LNG. Ce projet de développement du champ onshore South Tambey (gaz et condensats) situé dans la péninsule de Yamal a été lancé en 2013 par la société OAO Yamal LNG et mis en production en 2017. TotalEnergies y détient une participation de 20,02% via la filiale TotalEnergies EP Yamal. Le projet comprend une usine de liquéfaction de gaz de trois trains, d'une capacité nominale de 16,5 Mt/an de GNL. En 2021, la production de l'usine a dépassé la capacité nominale de 17% pour atteindre 19,3 Mt. Un quatrième train de liquéfaction d'une capacité de 0,9 Mt/an, utilisant une technologie de la société PAO Novatek, a également démarré en mars 2021. TotalEnergies est engagé dans des contrats long terme afin d'acheter du Gaz Naturel Liquéfié à partir de l'usine de Yamal LNG, représentant un volume de 5,2 Mt de GNL par an (dont 4,2 Mt au titre de contrats long terme avec Yamal LNG et 1 Mt au titre d'un contrat long terme avec PAO Novatek lié à la production de Yamal LNG).

TotalEnergies détient en outre dans le projet Arctic LNG 2 une participation directe de 10% depuis 2019 via la filiale TotalEnergies EP Salmanov. TotalEnergies et ses partenaires ont approuvé la décision finale d'investissement du projet Arctic LNG 2 en 2019. Situé sur la péninsule de Gydan face à celle de Yamal, le projet Arctic LNG 2 devrait disposer d'une capacité de production de 19,8 Mt/an et permettre de valoriser les ressources de gaz et de condensats du champ onshore Utrenneye. Le projet en cours de réalisation prévoit l'installation de trois plateformes gravitaires (gravity based structures) dans la baie de l'Ob pour accueillir les trois trains de liquéfaction de 6,6 Mt/an chacun. Compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction, TotalEnergies a décidé de ne plus enregistrer de réserves prouvées au 31/12/2021.

Enfin, TotalEnergies détient dans le projet Arctic Transshipment une participation directe de 10% depuis juillet 2021 via TotalEnergies EP Transshipment. Ce projet devrait permettre à partir de 2023 de transborder les cargaisons de GNL depuis des méthaniers arctiques vers des méthaniers conventionnels : à Mourmansk pour les cargaisons destinées au marché européen et au Kamchatka pour celles destinées au marché asiatique.

- **Ne plus apporter de capital pour le développement de projets en Russie.**

En particulier, concernant le projet Arctic LNG 2, compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction et de leur probable montée en puissance face à l'aggravation du conflit, TotalEnergies SE a décidé de ne plus enregistrer dans ses comptes de réserves prouvées au titre de ce projet Arctic LNG2 et n'apportera plus de capital au projet.

- **Ne pas inverser l'objectif des sanctions à l'encontre de la Russie : ne pas transférer indûment de la valeur à des intérêts russes en se retirant des actifs.**

Le contexte actuel des sanctions européennes et des lois russes de contrôle des investissements étrangers en Russie empêcherait TotalEnergies de trouver un acheteur non russe pour reprendre ses participations minoritaires en Russie. Abandonner ces participations sans contrepartie financière contribuerait donc à enrichir des investisseurs russes en contradiction avec l'objet même des sanctions. En outre, abandonner les participations dans lesquelles TotalEnergies est un actionnaire minoritaire n'aurait aucun impact sur le fonctionnement des sociétés concernées et donc sur leurs revenus puisque ces sociétés disposent de leur propre personnel et sont gérées de manière autonome.

- **Contribuer à assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique du continent européen, dans le cadre défini par les autorités européennes.**

TotalEnergies est une entreprise énergétique du continent européen qui se doit d'apporter sa contribution à la sécurité d'approvisionnement du continent, lequel n'est pas doté des mêmes ressources domestiques que d'autres pays occidentaux comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis par exemple.

Conformément aux décisions de l'Union européenne de maintenir à ce stade l'approvisionnement en gaz russe, TotalEnergies continue à assurer l'approvisionnement de l'Europe en Gaz Naturel Liquéfié à partir de l'usine de Yamal LNG dans le cadre de contrats longs termes qu'elle se doit d'honorer tant que les gouvernements considèrent que le gaz russe est nécessaire. Contrairement à l'approvisionnement en pétrole, il apparaît que les capacités logistiques gazières de l'Europe rendent en effet difficile de se passer de gaz russe à horizon de 2 à 3 ans sans conséquences sur l'approvisionnement énergétique du continent.

Cependant, **compte tenu de l'aggravation de la situation en Ukraine et de l'existence de sources alternatives pour approvisionner l'Europe, TotalEnergies prend unilatéralement la décision de ne plus conclure ou renouveler des contrats d'achat de pétrole et de produits pétroliers russes, afin d'arrêter tout achat de pétrole ou produits pétroliers russes, dans les meilleurs délais et au plus tard à la fin de l'année 2022.**

TotalEnergies a déjà annoncé avoir renoncé depuis le 25 février 2022 à toute opération de trading sur les marchés spot portant sur du pétrole ou des produits pétroliers russes. Ceci est également valable pour les opérations de trading spot sur le gaz naturel ou le GNL russe.

TotalEnergies détient des contrats à terme d'achats de pétrole et de produits pétroliers russes, dont les plus longues échéances sont au 31 décembre 2022. Ces contrats à terme ont essentiellement pour objectifs de couvrir l'approvisionnement de la raffinerie de Leuna située à l'Est de l'Allemagne et alimentée par le pipeline Druzhba en provenance de Russie. Ils concernent également l'approvisionnement en diesel de l'Europe qui est déficitaire sur ce produit (environ 12% d'importations de diesel russe en Europe en 2021).

En concertation étroite avec le gouvernement allemand, TotalEnergies mettra fin dans les meilleurs délais aux contrats d'approvisionnement de cette raffinerie en pétrole russe et au plus tard d'ici la fin de l'année 2022 et mettra en œuvre des solutions alternatives, notamment en important du pétrole via la Pologne. D'ores et déjà, un premier contrat ne sera pas renouvelé fin mars 2022.

Concernant le diesel, déficitaire en Europe, sauf instructions contraires des gouvernements européens, TotalEnergies mettra également fin aux contrats d'achat de diesel russe dans les meilleurs délais et au plus tard d'ici la fin de l'année 2022. TotalEnergies mobilisera des produits pétroliers en provenance des autres continents, notamment sa part de diesel produit par la raffinerie de Satorp en Arabie Saoudite.

2. Risques et régimes de sanctions économiques

Depuis le mois de février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit les autorités européennes et américaines à adopter plusieurs trains de mesures de sanctions visant des personnes et entités russes et biélorusses, ainsi que le secteur financier. La production et la vente de gaz et de GNL des sociétés Novatek et Yamal LNG dont TotalEnergies est actionnaire minoritaire ne sont pas affectées de façon significative par les sanctions adoptées à ce jour. En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

Depuis juillet 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre de la Russie, comprenant des interdictions de travailler ou de commercer avec certaines personnes et entités russes, ainsi que des restrictions en matière d'investissements, de financements, d'exportations et de réexportations de certains biens vers la Russie. Dans le cadre des sanctions adoptées par l'UE depuis 2014, TotalEnergies a été formellement autorisée par les autorités françaises ayant compétence pour accorder les autorisations nécessaires à la poursuite des opérations concernées par le régime de sanctions de l'UE, à continuer ses activités en Russie sur les champs de Kharyaga, de Termokarstovoye et de Chernichnoye et sur les projets de Yamal LNG et Arctic LNG 2.

A compter de février 2022, de nombreuses mesures de sanctions visant la Russie et la Biélorussie ont été adoptées par l'Union européenne. Ces sanctions désignent un certain nombre de personnes et entités russes dont les avoirs au sein de l'Union européenne sont gelés et au profit desquelles il est interdit de mettre des fonds ou ressources économiques à disposition. D'autres sanctions ciblées visent particulièrement le secteur financier (dont interdiction de l'accès à Swift pour certains établissements russes), et édictent des restrictions à l'exportation dans certains secteurs ou pour certains types de biens et services à destination de la Russie. A ce jour, les sanctions économiques adoptées par l'UE n'affectent pas de façon significative la gestion des participations de TotalEnergies en Russie.

Les sanctions adoptées depuis le mois de février 2022 ont notamment comporté la désignation, au titre des personnes sanctionnées (gel des avoirs) par les autorités de l'Union européenne, d'un des actionnaires minoritaires de PAO Novatek. En application des règles européennes en matière de sanctions, cette désignation est cependant sans conséquence sur la société PAO Novatek, laquelle n'est pas sanctionnée par les autorités de l'UE, et sur les projets Yamal LNG et Arctic LNG 2.

A ce jour, les sanctions adoptées par les autorités de l'UE ne restreignent pas la faculté pour PAO Novatek et Yamal LNG de vendre du gaz, dont du GNL, ni la faculté des acheteurs européens (ou autres) d'en acheter.

Par ailleurs, les restrictions et sanctions prononcées par les autorités de l'UE à l'encontre du secteur financier russe rendent plus difficile la bonne réalisation des flux financiers entre la Russie et les entités et banques établies au sein de l'Union européenne. Des contre-mesures édictées par les autorités russes à compter du mois de février 2022 soumettent à l'accord de la Banque centrale russe les flux financiers en direction des actionnaires étrangers. Cette restriction, et les autres contre-mesures susceptibles d'être prononcées par les autorités russes à l'avenir, pourraient rendre plus difficile le versement de dividendes par PAO Novatek et Yamal LNG à la Compagnie ainsi que le remboursement par Yamal LNG et Arctic LNG 2 des prêts d'actionnaires consentis par TotalEnergies. Une analyse des conséquences des contre-mesures russes est en cours. Des banques russes impliquées dans les financements des projets Yamal LNG et Arctic LNG 2 ont été visées par des sanctions européennes et américaines, qui ont eu pour effet, selon les cas, soit de geler leurs avoirs, soit de bloquer l'ouverture ou la maintenance de comptes correspondant ou le traitement de transactions les impliquant. Les financements des prêteurs russes au projet Yamal LNG sont garantis par l'agence de crédit export Exiar, dont les avoirs ont été gelés par les autorités européennes et américaines. En l'état actuel de l'analyse qui se poursuit, cela n'a cependant pas d'impact sur le financement de projet. Deux banques impliquées dans le financement du projet Arctic LNG 2 ont été ajoutées aux listes de gel des avoirs européenne et américaine : Vnesheconombank et Otkritie dont les encours s'élèvent à 400 M€ et 385 M€ respectivement et Arctic LNG 2 a procédé à leur remplacement par Gazprombank conformément aux termes des contrats de financement. En outre, en application des sanctions adoptées le 15 mars 2022 par l'Union européenne, il est notamment interdit à toute personne européenne de participer à un accord en vue d'accorder de nouveaux prêts ou de nouveaux crédits, ou de procéder à de nouveaux versements au titre de contrats de financement (par ex. financements de projets par des établissements financiers ou prêts d'actionnaires), même conclus antérieurement. Cela interdit à TotalEnergies de verser de nouveaux tirages sur son prêt d'actionnaire, et aux sociétés européennes participant au financement de projet de verser des fonds sur les tirages à venir de la dette. Ces sanctions sont susceptibles d'avoir un impact sur les financements de projets, notamment sur les montants qu'Arctic LNG 2 sera susceptible d'appeler, ainsi que sur l'organisation des banques prêteuses. Il est précisé que TotalEnergies a accordé des garanties en sa qualité d'actionnaire au bénéfice des prêteurs pour couvrir sa quote-part de la dette dans le cadre des financements de projet Yamal LNG et Arctic LNG 2. Sur Yamal LNG, le montant de la garantie qui pourrait le cas échéant être appelé est d'environ 400 M€ ; sur Arctic LNG 2, l'exposition de la Compagnie s'élève à environ 700 M€.

S'agissant des restrictions à l'exportation prononcées par les autorités américaines et européennes, une analyse est en cours par les contracteurs et sous-contracteurs d'Arctic LNG 2, dans le cadre des Engineering Procurement Construction Contracts, afin d'évaluer les impacts éventuels sur les activités nécessaires à l'exécution du projet Arctic LNG 2, notamment les activités d'achats d'équipements et de transports vers la Russie. Compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction et de leur probable montée en puissance face à l'aggravation du conflit russo-ukrainien, TotalEnergies a décidé de ne plus enregistrer de réserves prouvées au titre de ce projet Arctic LNG 2 et n'apportera plus de capital au projet.

Les États-Unis ont depuis 2014 adopté diverses sanctions économiques, dont certaines visent la société PAO Novatek⁽¹⁾ et les entités dans lesquelles Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital, dont OAO Yamal LNG (« Yamal LNG »)⁽²⁾, Terneftegas⁽³⁾ et OOO Arctic LNG 2⁽⁴⁾. Ces sanctions interdisent actuellement aux US persons d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par ces entités d'une durée supérieure à 60 jours. Les sanctions adoptées par les autorités américaines depuis le mois de février 2022 ont des conséquences substantiellement similaires à celles exposées ci-dessus s'agissant des sanctions prononcées par les autorités européennes. Les sanctions adoptées par les autorités américaines le 8 mars 2022 restreignent la faculté d'importer du pétrole brut, des produits pétroliers et du Gaz Naturel Liquéfié d'origine russe aux États-Unis, et interdisent aux personnes américaines d'effectuer de nouveaux investissements dans des projets énergétiques russes, ou de financer des nouveaux investissements dans des projets énergétiques russes par des sociétés non-américaines. Ces sanctions n'ont pas d'impact significatif sur les activités de TotalEnergies. TotalEnergies poursuit ses activités en Russie en conformité avec les Régimes de Sanctions applicables.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres, dans laquelle TotalEnergies détient 19,4% au 31 décembre 2021.

(2) Société détenue conjointement par PAO Novatek, TotalEnergies EP Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC, au 31 décembre 2021.

(3) Société détenue conjointement par PAO Novatek et TotalEnergies EP Termokarstovoye SAS (49%) au 31 décembre 2021.

(4) Société détenue conjointement par PAO Novatek, TotalEnergies EP Salmanov (10%), CNODC Dawn Light Limited, CEPR Limited et Japan Arctic LNG au 31 décembre 2021.

1.10.4 Changements significatifs

Les changements significatifs concernant la situation financière et commerciale de la Compagnie survenus depuis le 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés par la Société, sont ceux mentionnés ci-dessus

au point 1.10.3, dans la description des activités de la Compagnie (chapitre 2) et dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 3.5 du chapitre 3).

2

Présentation des activités pour l'exercice 2021

2.1	Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	64	2.3	Activités <i>oil & gas</i> Amont	87
2.1.1	Présentation du secteur	65	2.3.1	Réserves d'hydrocarbures	88
2.1.2	GNL	66	2.3.2	Exploration	89
2.1.3	Biogaz et hydrogène	70	2.3.3	Production d'hydrocarbures	90
2.1.4	Production et stockage d'électricité	71	2.3.4	Engagements de livraison	94
2.1.5	Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité	76	2.3.5	Cadre contractuel des activités de production <i>oil & gas</i> Amont	95
2.1.6	Négoce de GPL, Petcoke et Soufre et transport	77	2.3.6	Superficie du domaine minier	96
2.1.7	Promotion de l'innovation dans le secteur électrique	77	2.3.7	Puits producteurs	96
2.1.8	Services dans le domaine de l'efficacité énergétique	77	2.3.8	Puits producteurs et secs forés	97
2.2	Secteur Exploration-Production	78	2.3.9	Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)	97
2.2.1	Présentation du secteur	78	2.3.10	Participation dans les oléoducs et les gazoducs	98
2.2.2	Neutralité carbone	79	2.4	Secteur Raffinage-Chimie	99
2.2.3	Activités par zone géographique	80	2.4.1	Raffinage-Chimie	100
			2.4.2	Trading-Shipping	107
			2.5	Secteur Marketing & Services	109
			2.5.1	Présentation du secteur	110
			2.5.2	Ventes de produits pétroliers	111
			2.5.3	Répartition du réseau de stations-service	112
			2.5.4	Répartition des points de charge pour véhicules électriques en Europe	112
			2.5.5	Activités par zone géographique	112
			2.5.6	Développement de produits et services	117

2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power

La stratégie de TotalEnergies vise à se transformer en une compagnie multi-énergies en faisant croître de manière rentable son portefeuille de gaz naturel liquéfié et sa production d'électricité, les deux marchés de l'énergie en plus forte croissance⁽¹⁾, ainsi que dans le gaz décarboné (biogaz et hydrogène). Le secteur Integrated Gas, Renewables & Power

(iGRP) porte l'ambition de TotalEnergies dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité. La mise en œuvre d'une stratégie de croissance rentable dans ces métiers d'avenir contribue à l'ambition de TotalEnergies d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 ensemble avec la société.

Principaux indicateurs

6,1 G\$

DACF⁽²⁾ en 2021

42,0 Mt

Volumes de GNL vendus en 2021 dont **17,4 Mt** issus des quotes-parts de production

10,3 GW

Capacité brute installée de génération électrique renouvelable à fin 2021

21,2 TWh

Production nette d'électricité, dont **6,8 TWh** à partir de source renouvelable

Plus de 6 millions

de sites clients électricité

Plus de 3,0 G\$

Investissements nets en 2021 dans les renouvelables et l'électricité

Principaux objectifs et ambitions

~2 G\$

DACF⁽²⁾ dans les renouvelables et l'électricité en 2025

50 Mt

Volumes de GNL vendus d'ici 2025
+30% croissance de production annuelle de GNL en 2025 par rapport à 2020

35 GW

Capacité brute installée de génération électrique renouvelable en 2025
100 GW en 2030

50 TWh

Production nette annuelle d'électricité dont 30 TWh à partir de source renouvelable en 2025
120 TWh en 2030

9 millions

de sites clients électricité en 2025

3,5 G\$

Investissements nets prévus en 2022 dans les renouvelables et l'électricité

Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures	2021	2020	2019
IGRP (kbp/j)	529	530	560
Liquides (kb/j) ^(a)	63	69	71
Gaz (Mpc/j) ^(b)	2 541	2 519	2 656

GNL (Mt)	2021	2020	2019
Ventes totales de GNL	42,0	38,3	34,3
Y compris ventes issues des quotes-parts de production ^(c)	17,4	17,6	16,3
Y compris ventes par TotalEnergies issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers	35,1	31,1	27,9

(a) Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

(b) Données 2019 retraitées.

(c) Les quotes-parts de production de la Compagnie peuvent être vendus par TotalEnergies ou par les joint ventures.

Les ventes totales de GNL sont en hausse de 10% sur l'année 2021, soutenues par la hausse de la production de Cameron LNG et de Freeport LNG aux États-Unis.

(1) Source : IHS.

(2) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du 1^{er} trimestre 2020), et hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Renouvelables et électricité

	2021	2020	2019
Solaire (GW)	8,0	5,6	1,6
Éolien (GW)	2,0	1,3	1,3
Stockage, Biogaz et hydroélectricité (GW)	0,3	0,1	0,1
Capacité brute installée de génération électrique renouvelable (GW)^{(a)(b)}	10,3	7,0	3,0
Capacité brute en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(a)(b)}	43,0	28,6	non publiée
Capacité brute de génération électrique renouvelable, bénéficiant de PPA (GW)^{(a)(b)}	28,0	17,5	non publiée
Centrales à gaz à cycle combiné – Europe ^(c) (GW)	4,2	3,6	1,9
Centrale à gaz à cycle combiné – Reste du monde (Taweelah, EAU) (GW)	1,6	1,6	1,6
Production nette d'électricité (TWh) ^(d)	21,2	14,1	11,4
<i>dont à partir de sources renouvelables (TWh)</i>	6,8	4,0	2,0
Clients électricité – BtB et BtC (millions) ^(a)	6,1	5,6	4,1
Clients gaz – BtB et BtC (millions) ^(a)	2,7	2,7	1,7
Ventes d'électricité – BtB et BtC (TWh)	56,6	47,3	46,0
Ventes gaz – BtB et BtC (TWh)	101,2	95,8	95,0

(a) Données à fin de période.

(b) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(c) Incluant les cogénérations des raffineries de Normandie et d'Anvers.

(d) Solaire, éolien, biogaz, hydroélectricité et centrales à gaz à cycles combinés.

Données financières du secteur Integrated Gas, Renewables & Power⁽¹⁾

(en M\$)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	6 243	1 778	2 389
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	6 124	3 418	3 409
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	827	2 129	3 461

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020), et hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location. Données 2019 retraitées.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur iGRP s'est établi à 6 243 millions de dollars sur l'année 2021, multiplié par 3,5 sur un an grâce à la hausse des prix du GNL et à la très bonne performance des activités de négoce de gaz, de GNL et d'électricité.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 6 124 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 79% sur un an, grâce à la hausse des prix du GNL et à la très bonne performance des activités de négoce de gaz, de GNL et d'électricité.

2.1.1 Présentation du secteur

En tant que Compagnie multi-énergies responsable, TotalEnergies vise à relever le double défi de satisfaire des besoins en énergie d'une population mondiale en croissance, tout en limitant le réchauffement climatique. Pour le relever et fournir une énergie plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre, TotalEnergies met en œuvre une stratégie intégrée de croissance rentable dans les métiers d'avenir liés au gaz naturel liquéfié, à l'électricité, aux énergies renouvelables et au stockage de l'énergie, qui constituent autant de leviers de croissance.

Sur la décennie 2020-2030, la production d'énergie (y compris l'électricité) de TotalEnergies devrait augmenter de 30%, en passant d'environ 17 à 23 PJ/j⁽¹⁾ (soit environ l'équivalent de 3 à 4 Mbep/j dont environ 500 kbep/j d'électricité). Cette croissance devrait provenir pour moitié de l'électricité, principalement à partir de renouvelables, et pour moitié du GNL.

Dans les activités **GNL**, TotalEnergies a pour objectif de tirer pleinement parti de sa position de n°2 mondial⁽²⁾ et entend poursuivre le développement de positions intégrées tout au long de la chaîne de

valeur. Elle prévoit d'augmenter ses ventes de GNL à 50 Mt/an d'ici 2025, en s'appuyant notamment sur les approvisionnements auprès des actifs dans lesquels TotalEnergies est actionnaire, notamment aux États-Unis et en Russie.

La présence globale de TotalEnergies lui permet d'arbitrer ses approvisionnements et ses ventes sur les différents marchés pour créer de la valeur. La Compagnie renforce sa présence sur les marchés en forte croissance comme l'Inde, la Chine et le Brésil. En Europe et en Inde, TotalEnergies est intégrée sur la chaîne de valeur du gaz naturel jusqu'à la distribution au client final. TotalEnergies intervient également dans le négoce de GNL et produits complémentaires (gaz de pétrole liquéfié, petcoke et soufre).

TotalEnergies entend également augmenter la production de **biogaz**, avec un objectif d'au moins 2 TWh par an d'ici 2025 et de plus de 5 TWh par an d'ici 2030. L'acquisition de Fonroche en 2021 et le joint venture (50/50) avec Clean Energy Fuels Corp.⁽³⁾ aux États-Unis contribuent à cette ambition.

(1) TotalEnergies LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

(2) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie (TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020).

(3) TotalEnergies détient une participation de 19,09% dans le capital de Clean Energy Fuels Corp., société américaine cotée au NASDAQ (au 31 décembre 2021).

TotalEnergies se positionne également dans la production d'**hydrogène bas carbone**, en commençant par couvrir les besoins de ses propres raffineries, puis en se fixant l'objectif d'être pionnier dans la production massive d'hydrogène bas carbone à bas coût.

Dans les **renouvelables et l'électricité**, TotalEnergies met en œuvre une stratégie géographique différenciée et se développe sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- En Europe, sa stratégie repose sur la construction d'une position intégrée dans l'électricité, en étant présente depuis sa production jusqu'à sa commercialisation au client final. TotalEnergies est également présente dans le négoce d'électricité.
- Dans les autres zones, TotalEnergies s'appuie sur ses filiales spécialisées (TotalEnergies Renewables International et Total Eren notamment) pour développer ses capacités de génération électrique renouvelable (solaire et éolien). Dans certains marchés en forte croissance, TotalEnergies met en place une politique d'alliance stratégique avec des acteurs locaux. En Inde notamment, TotalEnergies a acquis en janvier 2021 une participation de 20% dans Adani Green Energy Ltd pour 2 milliards de dollars⁽¹⁾.

L'objectif de la Compagnie est d'atteindre une capacité brute installée de génération électrique renouvelable de 35 GW en 2025 puis de 100 GW en 2030, et de devenir l'un des cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire). Dans le cadre de cette ambition et afin de tirer le meilleur parti de sa présence internationale, la

2.1.2 GNL

Le marché mondial du GNL a affiché une croissance de plus de 8%⁽²⁾ par an entre 2015 et 2021 soutenue par la transition du charbon vers le gaz.

Pionnier de l'industrie du GNL, TotalEnergies, grâce à des positions solides et diversifiées, est devenue le deuxième plus grand acteur privé mondial du GNL, avec un portefeuille global de 42,0 Mt/an et une part de marché mondiale⁽³⁾ de l'ordre de 11% en 2021. TotalEnergies entend poursuivre le développement d'une chaîne de valeur intégrée sur le GNL, élément clé de sa stratégie. D'ici 2025, les productions de GNL devraient croître de 30% par rapport à 2020 grâce notamment aux projets déjà sanctionnés. Les ventes de GNL devraient atteindre 50 Mt en 2025.

Compagnie a établi un réseau mondial de développeurs dans le domaine des énergies renouvelables, appelé « Renewables Explorers », dans les pays où elle est déjà présente et où les énergies renouvelables présentent un fort potentiel de croissance. Ces développeurs, au profil expérimenté, ont pour mission d'initier et/ou d'accélérer le développement de projets d'énergie renouvelable dans leurs pays et de nouer des partenariats solides avec des développeurs locaux.

L'éolien en mer est également un axe de développement des énergies renouvelables. TotalEnergies souhaite prendre part à la croissance de ce secteur en s'appuyant sur son expérience, son savoir-faire dans l'offshore pétrolier, sa capacité à gérer de grands projets et à mobiliser les financements nécessaires,

En 2022, la Compagnie a déjà remporté un premier appel d'offres dans l'éolien en mer en Ecosse pour 2 GW, ainsi qu'une concession maritime pour développer une ferme éolienne de plus de 3 GW sur la côte Est des États-Unis au large de New York et du New Jersey. La Compagnie dispose ainsi d'une capacité brute de génération électrique issue de l'éolien en mer, en construction ou en développement, de plus de 10 GW.

TotalEnergies est également engagée, via sa filiale Saft Groupe, à développer le **stockage d'électricité** stationnaire pour accompagner la croissance des énergies renouvelables par nature intermittentes, mais aussi depuis 2021, dans la production de batteries à destination de la mobilité électrique, via le joint venture ACC avec Stellantis et Mercedes Benz.

TotalEnergies renforce ainsi sa présence depuis l'amont, grâce notamment à des participations dans des usines de liquéfaction situées dans les grandes zones de production, jusqu'à l'accès au client final, en passant par les activités intermédiaires (*midstream*) telles que le transport, la regazéification et le négoce.

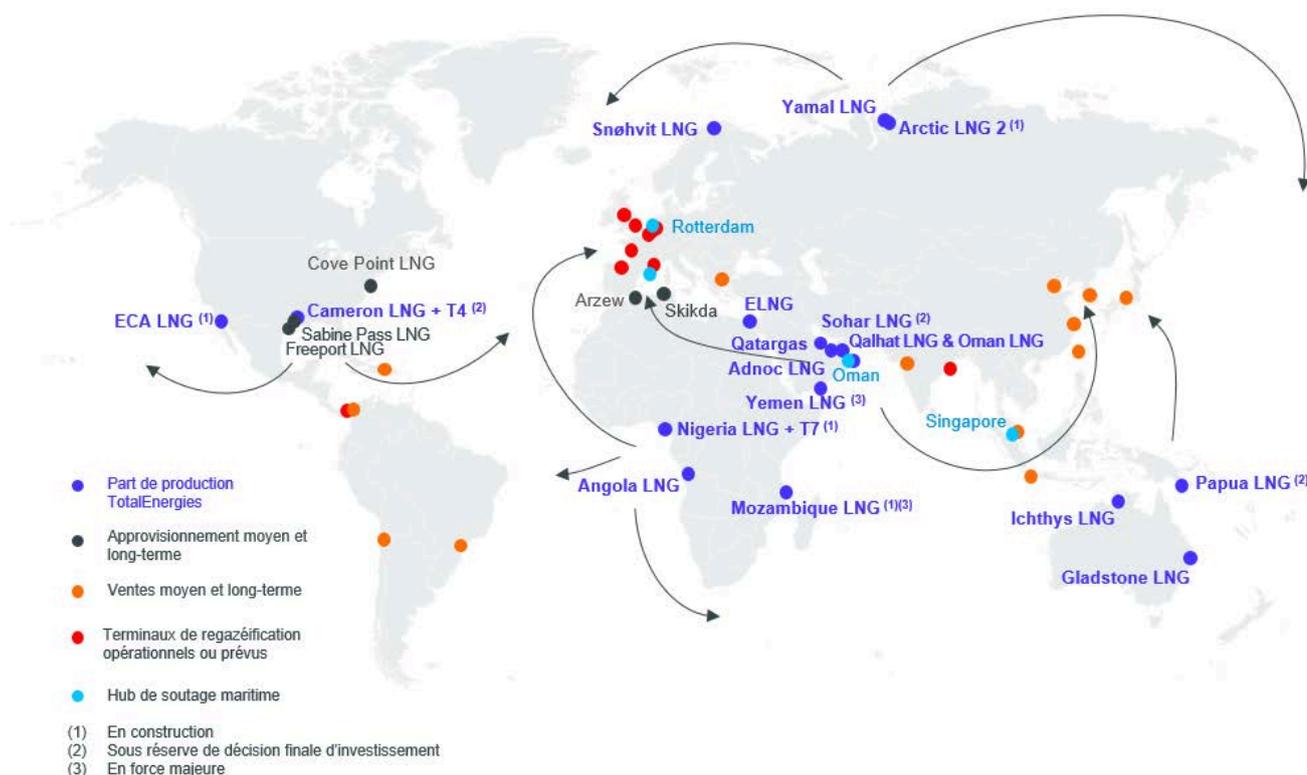
Le GNL commercialisé par TotalEnergies sur les marchés mondiaux provient en partie des quotes-parts de production issues des champs de gaz naturel et condensats ou des usines de liquéfaction dont les filiales sont actionnaires (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). Il provient également dans une moindre mesure de contrats conclus avec des tiers (se reporter au point 2.1.2.2 de ce chapitre).

(1) Cette acquisition fait suite à l'acquisition par la Compagnie en février 2020 d'une participation de 37,4% dans le capital d'Adani Gas Ltd.

(2) Source : GIIGNL.

(3) Source : sur la base d'un marché mondial de 385,6 Mt en 2021, selon IHS Markit.

Un acteur intégré avec un portefeuille mondial



Face à l'enjeu des émissions de méthane, TotalEnergies a déjà réduit l'intensité de méthane en-dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur ses installations gazières opérées. La Compagnie s'est fixé comme

objectif de réduire les émissions de méthane de ses installations opérées de 50% entre 2020 et 2025 puis de 80% entre 2020 et 2030⁽¹⁾.

2.1.2.1 PRODUCTION ET LIQUÉFACTION DE GNL

La quote-part de production de GNL de TotalEnergies s'est ainsi établie à 17,4 Mt en 2021, contre 17,6 Mt en 2020 et 16,3 Mt en 2019.

La baisse de production résulte de l'indisponibilité de Snøhvit LNG, partiellement compensée par la montée en puissance de Cameron LNG en 2021.

La croissance de la production de GNL devrait reprendre au cours des prochaines années grâce aux projets de liquéfaction en cours de construction (Mexique, Mozambique⁽²⁾, Nigéria et Russie) ou en cours d'étude (Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Russie et États-Unis).

Les informations ci-après décrivent les principales activités de développement, de production et de liquéfaction du secteur iGRP, présentées par zone géographique. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100%, quelle que soit la participation détenue par TotalEnergies dans l'actif.

AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU NORD)

Au **Nigéria**, TotalEnergies détient une participation de 15% dans la société Nigeria LNG (NLNG) dont le principal actif est une usine de liquéfaction d'une capacité totale de 22 Mt/an. Les actionnaires de NLNG ont approuvé fin 2019 le lancement du projet d'installation d'une capacité supplémentaire de 7,6 Mt/an, pour lequel NLNG a signé un contrat d'ingénierie, d'achat et de construction (EPC) en mai 2020. TotalEnergies est également présente dans les champs *onshore* du bloc OML 58 (40%, opérateur), dans le cadre de son joint venture avec la société Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) qui livre du gaz à NLNG depuis deux décennies. Les champs *onshore* d'OML 58 livrent également du gaz sur le marché domestique nigérian.

En **Angola**, TotalEnergies détient une participation de 13,6% dans le projet Angola LNG, qui comprend une usine de liquéfaction de gaz d'une capacité totale de 5,2 Mt/an, située à proximité de Soyo et alimentée par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17, 18, 31 et 32.

Au **Mozambique**, TotalEnergies a acquis en septembre 2019 auprès d'Occidental Petroleum Corporation la société portant une participation

de 26,5% dans le projet Mozambique LNG pour lequel la décision d'investissement a été prise en juin 2019. Le projet comprend la construction à terre de deux trains d'une capacité totale de 13,1 Mt/an pour liquéfier le gaz produit par les champs Golfinho et Atum situés dans l'Offshore Area 1.

Compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire dans le nord de la province du Cabo Delgado au Mozambique, TotalEnergies a confirmé le 26 avril 2021 le retrait de l'ensemble du personnel du projet Mozambique LNG du site d'Afungi. Cette situation a conduit TotalEnergies, en tant qu'opérateur du projet Mozambique LNG, à déclarer la force majeure.

La commercialisation de près de 90% de la production de Mozambique LNG est sécurisée dans le cadre de contrats à long terme à destination de clients en Asie et en Europe. Une partie du gaz des champs de Golfinho et Atum est par ailleurs destinée au marché intérieur afin de contribuer au développement économique du pays. Le planning de livraison des premières cargaisons de GNL sera réévalué au regard de la durée de la situation de force majeure.

(1) Les émissions de méthane des installations opérées étaient de 49 kt CH₄ en 2021.

(2) La construction au Mozambique est actuellement suspendue pour cause de force majeure (se reporter à la section Afrique).

AMÉRIQUES

Aux **États-Unis**, la production de GNL du train 1 (4,5 Mt/an) de l'usine Cameron LNG en Louisiane, dont TotalEnergies détient 16,60%, a démarré en mai 2019. La première phase de Cameron LNG, d'une capacité de 13,5 Mt/an, comprend trois trains de liquéfaction d'une capacité de 4,5 Mt/an chacun. La production des trains 2 et 3 a démarré respectivement en février et mai 2020. TotalEnergies évalue l'expansion de l'usine au-delà de la capacité initiale de 13,5 Mt/an.

En 2021, les accords entre TotalEnergies et Tellurian Inc. pour le développement du projet Driftwood LNG en Louisiane ont pris fin et TotalEnergies a cédé sa participation dans Tellurian Inc.

ASIE PACIFIQUE

En **Australie**, la production de GNL provient des projets Gladstone LNG (GLNG) (27,5%) et Ichthys LNG (26%).

Le projet Ichthys LNG consiste à développer un champ de gaz à condensats situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclut des puits sous-marins reliés à une plateforme pour la production, le traitement et l'export du gaz, un FPSO pour le traitement et l'export des condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction implantée à terre, à Darwin. Les deux trains de l'usine de liquéfaction de gaz ont une capacité nominale de 8,9 Mt/an de GNL. Environ 100 000 bep/j de condensats offshore, *onshore* et de GPL sont aussi produits. La production offshore d'Ichthys LNG a débuté en juillet 2018 et l'exportation du 200^e cargo de GNL a eu lieu en septembre 2020. La production d'Ichthys LNG est au plateau et divers travaux ont permis d'atteindre 110% de la capacité nominale. Un projet de compression a été approuvé en 2021 qui devrait permettre ainsi de prolonger le plateau.

GLNG est un projet intégré de production (à partir des champs Fairview, Roma, Scotia et Arcadia), de transport et de liquéfaction de gaz, d'une capacité de 8,8 Mt/an, implanté sur l'île de Curtis dans le Queensland. Les deux trains de l'usine sont en production respectivement depuis 2015 et 2016.

En juillet 2021, TotalEnergies a conclu avec GIP Australia (GIP) un accord avec date effective au 1^{er} janvier 2021, portant sur les installations aval du projet Gladstone LNG détenues par sa filiale Total GLNG Australia (TGA). L'accord prévoit que GIP percevra pendant 15 ans un revenu de tolling fixé à partir des volumes de la quote-part de gaz de TGA passant par les installations aval de traitement. TGA conserve le plein contrôle et la pleine propriété de sa participation de 27,5% dans le joint venture aval Gladstone LNG.

EUROPE

En **Russie**, la production de GNL provient du projet Yamal LNG. Ce projet de développement du champ *onshore* South Tambey (gaz et condensats) situé dans la péninsule de Yamal a été lancé en 2013 par la société OAO Yamal LNG⁽¹⁾. TotalEnergies y détient une participation directe de 20,02% via la filiale TotalEnergies EP Yamal. Le projet comprend une usine de liquéfaction de gaz de trois trains, d'une capacité nominale de 16,5 Mt/an de GNL. En 2021, la production de l'usine a dépassé la capacité nominale de 17% pour atteindre 19,3 Mt. Un quatrième train de liquéfaction d'une capacité de 0,9 Mt/an, utilisant une technologie de la société PAO Novatek, a également démarré en mars 2021.

TotalEnergies détient en outre dans le projet Arctic LNG 2 une participation directe de 10% depuis 2019 via la filiale TotalEnergies EP Salmanov. TotalEnergies et ses partenaires ont approuvé la décision finale d'investissement du projet Arctic LNG 2 en 2019. Situé sur la péninsule de Gydan face à celle de Yamal, le projet Arctic LNG 2 devrait disposer d'une capacité de production de 19,8 Mt/an et permettre de valoriser les ressources de gaz et de condensats du champ *onshore* Utrenneye. Le projet en cours de réalisation prévoit l'installation de trois

Dans les gaz de schiste, TotalEnergies obtient grâce à sa maîtrise des coûts et des investissements, des résultats satisfaisants sur ses actifs opérés du Barnett (détenus à 93% en moyenne) en réalisant un nombre significatif d'opérations de maintenance de puits. Environ 1 500 puits ont été en opération durant l'année 2021 (stable comparé à l'année 2020).

Au **Mexique**, la décision de lancer la phase 1 du projet de liquéfaction de gaz Energia Costa Azul (ECA) (capacité nominale de 3 Mt/an) a été prise en novembre 2020. TotalEnergies détient une participation de 16,6% dans le projet et enlèvera environ 1,7 Mt/an de la capacité initiale.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TotalEnergies détient une participation dans le bloc PRL-15 (40,1%, opérateur depuis 2015). L'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée garde le droit de prendre une participation dans la licence (à la décision finale d'investissement) à hauteur de 22,5%. Dans ce cas, la participation de TotalEnergies serait ramenée à 31,1%.

Le bloc PRL-15 inclut les 2 découvertes d'Elk et d'Antelope. Le programme d'appréciation de ces découvertes, achevé en 2017, a confirmé le niveau de ressources des champs. En 2021, les études conceptuelles de développement et les activités préparatoires sur les champs Elk et Antelope situées sur le bloc PRL-15 qui avaient été interrompues en 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 ont repris avec la remobilisation des équipes projet. Le calendrier prévoit que les études d'ingénierie de détail (FEED) débiteront au 1^{er} semestre 2022 en vue d'une décision finale d'investissement en 2023. Il est prévu que le gaz produit à partir de ces champs soit transporté à travers un pipeline *onshore/offshore* de 320 km jusqu'au site de Caution Bay pour être liquéfié dans 2 trains à construire d'une capacité totale de 5,6 Mt/an qui seront intégrés dans les installations de production existantes opérées par un partenaire du projet.

TotalEnergies et ses partenaires ont signé un accord avec l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée définissant le cadre fiscal pour le développement du projet Papua LNG en avril 2019. Cet accord a été complété par un accord de stabilité fiscale (le Fiscal Stability Act) signé avec l'État en février 2021 et par un accord permettant de prolonger la licence PRL 15 de 5 ans jusqu'en 2026.

plateformes gravitaires (*gravity based structures*) dans la baie de l'Ob pour accueillir les trois trains de liquéfaction de 6,6 Mt/an chacun. En outre, le contexte de sanctions contre la Russie, qui seront mises en œuvre par la Compagnie quelles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, a conduit la Société à ne plus reconnaître comme réserves prouvées au 31 décembre 2021 les ressources associées au projet Arctic LNG 2, compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction.

TotalEnergies a publié en septembre 2021 l'étude d'impact environnemental et sociétal (ESHIA) ainsi que la stratégie de protection de la biodiversité du projet Arctic LNG 2.

Sur la base de cette étude d'impact, et en se référant aux normes les plus strictes, le projet Arctic LNG 2 a défini un ensemble d'actions à mettre en œuvre dans le but de minimiser son empreinte environnementale et sociétale et de produire un impact positif sur la biodiversité et les communautés locales. Il est prévu que ces mesures fassent l'objet d'un suivi par des institutions tierces.

(1) Société détenue conjointement par TotalEnergies EP Yamal (20,02%), PAO Novatek (50,07%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC. TotalEnergies détient une participation de 19,4% dans PAO Novatek, société de droit russe cotée à Moscou et à Londres.

Enfin, TotalEnergies détient dans le projet Arctic Transshipment une participation directe de 10% depuis juillet 2021 via TotalEnergies EP Transshipment. Ce projet devrait permettre à partir de 2023 de transborder les cargaisons de GNL depuis des méthaniers arctiques vers des méthaniers conventionnels : à Mourmansk pour les cargaisons destinées au marché européen et au Kamchatka pour celles destinées au marché asiatique.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Au **Qatar**, TotalEnergies participe à la production, au traitement et à l'export de gaz du champ North Field à travers ses participations dans les usines de GNL Qatargas 1 et Qatargas 2 :

- Qatargas 1 : TotalEnergies détenait une participation de 20% dans le bloc North Field-Qatargas 1 Upstream, dont la licence a expiré le 31 décembre 2021 et de 10% dans l'usine de GNL (trois trains d'une capacité totale de 10 Mt/an) dont le contrat entre partenaires a pris fin également le 31 décembre 2021 ;
- Qatargas 2 : TotalEnergies détient une participation de 16,7% dans le train 5, dont la capacité de production de GNL s'élève à 8 Mt/an.

En **Oman**, TotalEnergies a signé en décembre 2021 :

- un accord de concession pour développer les ressources de gaz naturel sur le bloc *onshore* 10 situé dans la zone de Greater Barik (26,55%) ;
- un accord de vente de gaz naturel au gouvernement d'Oman ;
- un pacte d'actionnaire pour la société Marsa LNG (80%, opérateur) constituée en vue de produire du gaz naturel à partir du bloc 10 en vue de développer une usine de GNL à faible intensité carbone, alimentée par de l'électricité solaire, dans le port de Sohar. Cette

En **Norvège**, TotalEnergies détient une participation de 18,40% dans l'usine de liquéfaction de gaz de Snøhvit (capacité nominale de 4,2 Mt/an). L'usine, située sur une île en mer de Barents, est alimentée par la production des champs de gaz Snøhvit, Albatross et Askeladd. Depuis septembre 2020, la production de l'usine de Snøhvit est suspendue à la suite d'un incendie. D'après l'opérateur, l'usine pourrait être à l'arrêt jusqu'en mai 2022.

usine, d'une capacité initiale de production de 1 Mt/an, sera destinée à fournir du GNL pour routes maritimes.

TotalEnergies produit également du GNL à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%)/Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG), d'une capacité globale de 10,5 Mt/an.

Aux **Émirats arabes unis**, TotalEnergies détient une participation de 5% dans ADNOC LNG (capacité de 5,8 Mt/an), société qui traite du gaz associé d'ADNOC Offshore pour produire du GNL, des LGN et des condensats, ainsi qu'une participation de 5% de National Gas Shipping Company (NGSCO), une société qui possède huit méthaniers et exporte le GNL d'ADNOC LNG.

En **Égypte**, TotalEnergies détient une participation de 5% dans le premier train (capacité de 3,6 Mt/an) de l'usine de liquéfaction Egyptian LNG (Idku).

Au **Yémen**, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle TotalEnergies détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

2.1.2.2 ACTIVITÉS INTERMÉDIAIRES : ACHATS, VENTES, NÉGOCE ET TRANSPORT DE GNL

ACHATS, VENTES ET NÉGOCE DE GNL

En 2021, les activités de négoce de GNL ont représenté un volume de 35,1 Mt contre 31,1 Mt en 2020 et 27,9 Mt⁽¹⁾ en 2019.

Depuis 2019, les équipes de négoce sont implantées à Genève, Houston et Singapour.

TotalEnergies développe ses activités avec la gestion et l'optimisation d'un portefeuille de contrats long terme et d'une activité *spot*.

- TotalEnergies se porte acquéreur de volumes long terme de GNL qui proviennent souvent des projets de liquéfaction dans lesquels la Compagnie possède une participation (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). De nouvelles sources de GNL provenant de projets en construction devraient assurer la croissance du portefeuille GNL dans les prochaines années.

TotalEnergies se porte aussi acquéreur à long terme de volumes de GNL principalement en provenance de projets américains dont elle n'est pas actionnaire (Sabine Pass, Corpus Christi, Cove Point, et Freeport). Ces volumes viennent alimenter et diversifier son portefeuille mondial de ressources GNL.

En 2021, TotalEnergies a acheté 306 cargaisons sous contrat à terme en provenance d'Algérie, d'Australie, d'Égypte, des États-Unis, du Nigéria, de Norvège, du Qatar et de Russie et 242 cargaisons *spot* ou

moyen terme, contre respectivement 350 et 185 en 2020 et 297 et 186 en 2019. Les livraisons en provenance de Yemen LNG sont interrompues depuis 2015.

- Par ailleurs, TotalEnergies détient plusieurs contrats de vente long terme de GNL principalement en Inde, mais également au Brésil, au Chili, en Chine, en Corée du Sud, en Indonésie, au Japon, au Panama, en République dominicaine, à Singapour et à Taïwan.
- De plus, TotalEnergies développe les ventes de GNL de détail (par barges, camions-citernes) pour des usages industriels ou de mobilité (GNL marin, fluvial ou routier) en Europe et dans les Caraïbes en partenariat avec AES. En mars 2021, TotalEnergies et Shenergy Group ont conclu des accords portant sur la fourniture par TotalEnergies de gaz naturel liquéfié pour des volumes jusqu'à 1,4 Mt/an, ainsi que sur la création d'un joint venture destiné à commercialiser du GNL en Chine.

A la demande des clients, TotalEnergies a livré des cargaisons de GNL compensées en carbone en utilisant des crédits carbone certifiés par le standard international *Verified Carbon Standard* (VCS). TotalEnergies a ainsi livré quatre cargos compensés en 2021 sur l'ensemble de l'empreinte carbone, et un en 2020.

TRANSPORT DE GNL

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TotalEnergies Gas & Power Limited (TEGPL) affrète à fin 2021 une flotte de 20 méthaniers. 19 de ces méthaniers sont loués à des armateurs, et 1 est détenu en copropriété (50%) avec l'armateur japonais NYK. Afin de remplacer les méthaniers dont les contrats expirent en 2022 et 2023 et d'accompagner la forte croissance du portefeuille GNL de TotalEnergies, 8 méthaniers neufs supplémentaires sont prévus pour renforcer la flotte affrétée entre 2022 et 2024, ce qui devrait porter la flotte à 23 méthaniers fin 2024.

En complément de la flotte long terme, TEGPL est amenée à affréter chaque année des navires en *spot* et court terme pour servir les besoins du négoce et adapter la capacité de transport aux besoins saisonniers.

La filiale TotalEnergies EP Norge affrète également 2 méthaniers, en plus des 20 méthaniers affrétés par TEGPL.

(1) Données 2020 et 2019 retraitées.

Enfin, des méthaniers sont également affrétés au travers des participations de la Compagnie dans les projets de production et d'exportation de GNL contrôlant leur propre flotte tels que Nigeria LNG, Angola LNG, Qatargas, et Yamal LNG.

2.1.2.3 REGAZÉIFICATION DE GNL

TotalEnergies détient des participations dans des actifs de regazéification, ou a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL dans le monde au travers d'actifs existants en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas) et aux Amériques (États-Unis, Panama). TotalEnergies dispose ainsi d'une capacité de regazéification de GNL de 28 Gm³/an. Des projets en cours de développement en Asie (Inde) pourraient augmenter la capacité de regazéification. Pour ses activités, TotalEnergies affrète deux FSRU.

En **France**, TotalEnergies a cédé sa participation de 27,5% dans la société Fosmax LNG en février 2020. Cette cession n'a pas affecté la capacité de regazéification de TotalEnergies de 7,7 Gm³/an avec Fosmax LNG. TotalEnergies détient également une capacité de regazéification au terminal de Montoir de Bretagne de 6,5 Gm³/an, et une capacité de regazéification de 2,2 Gm³/an au terminal de Dunkerque LNG.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TotalEnergies détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook LNG, d'une capacité totale de 21 Gm³/an. TotalEnergies détient également une capacité de regazéification de 3,2 Gm³/an dans le terminal d'Isle of Grain.

En **Belgique**, TotalEnergies détient une capacité de regazéification de 2,2 Gm³/an dans le terminal de Zeebrugge.

2.1.3 Biogaz et hydrogène

2.1.3.1 BIOGAZ

TotalEnergies est engagée dans le développement et l'exploitation d'unités de production de biométhane à partir de déchets organiques et industriels, et dans la commercialisation du biométhane en tant que substitut renouvelable du gaz naturel. L'objectif est d'atteindre une production d'au moins 2 TWh/an de biométhane d'ici à 2025, et plus de 5 TWh/an d'ici à 2030.

Constitué de la même molécule de méthane que le gaz naturel, le biométhane possède un caractère renouvelable assuré par son mode de production ; ses émissions en carbone sont très faibles sur l'ensemble de son cycle de vie. Injecté dans le réseau de transport et de distribution de gaz naturel, le biométhane permet les mêmes usages : combustible, carburant pour la mobilité terrestre et maritime.

- En **France**, en avril 2021, TotalEnergies a fait l'acquisition de Fonroche Biogaz, devenant ainsi leader du marché français de la production de biogaz, avec 7 unités en service (500 GWh/an d'ici 2025) et 4 unités en développement (400 GWh/an supplémentaires d'ici 2025).
- Aux **États-Unis**, TotalEnergies détient une participation dans la société américaine Clean Energy Fuels Corp., cotée au NASDAQ, leader du marché américain de distribution de gaz renouvelable pour véhicules. Au 31 décembre 2021, TotalEnergies détient 19,09% du capital de Clean Energy Fuels Corp.

En mars 2021, TotalEnergies et Clean Energy Fuel Corp. créent un joint venture 50/50 en vue de développer des projets de production de biométhane, visant à alimenter les stations GNC (gaz naturel compressé) et GNL (gaz naturel liquéfié) du réseau de Clean Energy

TotalEnergies noue des partenariats avec des armateurs qui sont sélectionnés après un audit réalisé par l'entité Vetting de la Compagnie. Les navires sont équipés d'une double coque, et sont strictement sélectionnés via des appels d'offres sur la base de spécifications techniques fixées par TotalEnergies et se référant aux meilleurs standards internationaux.

Aux **Pays-Bas**, TotalEnergies dispose d'une capacité de regazéification de 1,1 Gm³/an réservée jusqu'en 2024 dans le terminal de Gate.

Aux **États-Unis**, TotalEnergies détient une capacité de regazéification de 5,0 Gm³/an dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) jusqu'en 2029.

En **Inde**, les partenariats entre TotalEnergies et le groupe Adani s'étendent à plusieurs actifs sur la chaîne de valeur du gaz, des infrastructures d'importation de GNL à la distribution de gaz aux ménages. Le terminal de Dhamra, d'une capacité prévue de 5 Mt/an, est en cours de construction. Le démarrage est prévu fin 2022. TotalEnergies s'appuie ainsi sur un partenaire local reconnu pour intégrer le marché indien du gaz naturel qui présente un potentiel de croissance significatif.

En 2021, TotalEnergies a livré, via des capacités réservées au terminal de Dahej, environ un cargo par mois, soit une douzaine de cargos au total. Les livraisons sont réparties équitablement entre les clients industriels et les joint ventures ATPL et ATGL.

TotalEnergies a cédé sa participation de 26% dans le terminal d'Hazira en janvier 2019.

Les projets envisagés par TotalEnergies pour le développement de terminaux de regazéification au **Bénin** et en **Côte d'Ivoire**, ont été abandonnés.

Fuels Corp. Dans le cadre de ce joint venture, la construction au Texas de la première unité de production de biométhane (plus de 40 GWh) a été lancée en novembre 2021.

TotalEnergies détient par ailleurs des unités de valorisation de la biomasse sous le nom de Méthanergy.

En juillet 2021, TotalEnergies s'est associée à EveRé, CMA CGM, et Elengy pour étudier la faisabilité, au sein du Grand Port Maritime de Marseille, du premier projet français de production de biométhane liquéfié (BioGNL), un carburant alternatif bas carbone, pour un usage dédié à la transition énergétique du transport maritime.

- En **Inde**, dans le cadre de son protocole d'accord non engageant avec le gouvernement indien, qui acte l'intention de développer 100 unités à horizon 2025, le joint venture Adani Total Gas Limited (TotalEnergies, 37,4%) a signé en octobre 2021 un contrat de collaboration pour une première usine de biométhane à Barsana, dans l'état d'Uttar Pradesh. Adani Total Gas Limited a par ailleurs l'ambition de développer prochainement d'autres usines de biométhane en Inde.

En février 2022, TotalEnergies et Veolia ont annoncé la signature d'un accord en vue de valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de 15 pays. Ce partenariat pourrait permettre de produire jusqu'à 1,5 TWh de biométhane par an d'ici à 2025, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de gaz naturel de 500 000 habitants, et éviter l'émission d'environ 200 000 tonnes de CO₂ par an.

2.1.3.2 HYDROGÈNE

Dans le cadre de sa stratégie et de son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) ensemble avec la société, TotalEnergies souhaite se positionner sur le marché de l'hydrogène bas carbone. En octobre 2021, TotalEnergies s'est associée, avec VINCI et Air Liquide, à d'autres grands acteurs industriels internationaux pour créer le plus grand fonds mondial dédié au développement des infrastructures d'hydrogène bas carbone⁽¹⁾. Les premiers engagements atteignent 1 milliard d'euros, sur un objectif total de 1,5 milliard.

TotalEnergies se positionne sur l'hydrogène vert, produit à partir d'électricité d'origine renouvelable via le processus d'électrolyse de l'eau, et l'hydrogène bleu, produit à partir de gaz naturel par le procédé de reformage vapeur associé à un processus de capture et de stockage des émissions CO₂ (CCS). TotalEnergies a pour ambition de développer des usines de production de masse d'hydrogène bas carbone, dans des géographies où l'électricité renouvelable et le gaz naturel sont produits à bas coût.

Les débouchés les plus prometteurs sont l'utilisation de l'hydrogène ou de ses dérivés (méthanol, ammoniac ou carburants synthétiques) dans le secteur du transport et dans celui de l'énergie, pour la décarbonation de l'approvisionnement en gaz ou de la génération électrique en substitution au charbon et au gaz naturel. L'hydrogène bas carbone est aussi une piste de stockage d'électricité générée par des sources renouvelables intermittentes.

2.1.4 Production et stockage d'électricité

Dans le cadre du développement d'une chaîne de valeur intégrée, de la production d'électricité jusqu'aux ventes aux clients résidentiels et commerciaux, TotalEnergies vise une production nette d'électricité de 50 TWh principalement d'origine renouvelable d'ici 2025, contre 21,2 TWh en 2021.

TotalEnergies a pour ambition de devenir un leader mondial dans le domaine des renouvelables. La Compagnie dispose d'un portefeuille de

TotalEnergies consomme aujourd'hui près de 300 kt/an d'hydrogène carboné, encore appelé hydrogène gris (produit à partir de gaz naturel) pour ses raffineries en Europe. L'objectif de décarboner l'hydrogène gris consommé par TotalEnergies en Europe à horizon 2030 permettrait de réduire les émissions de 3 Mt CO₂/an. TotalEnergies a déjà engagé des projets de décarbonation de ses raffineries par production et alimentation en hydrogène vert : La Mède (France), avec une production de 15 kt/an, et la raffinerie de Zélande (Pays-Bas), avec une production de 20 kt/an dans un premier temps.

En octobre 2021, Offshore Wind Power Limited (OWPL), le consortium formé par TotalEnergies (38,25%), Green Investment Group, et le promoteur écossais Renewable Infrastructure Development Group (RIDG), a annoncé étudier l'utilisation de l'énergie éolienne marine pour la production d'hydrogène vert à l'échelle industrielle sur l'île de Flotta dans les Orcades, en Écosse.

De plus, Total Eren engage des études de faisabilité pour des projets de production massive d'hydrogène ou d'ammoniac vert, notamment en Australie et au Chili.

capacités brutes installées de génération d'électricité renouvelable de 10,3 GW en 2021. TotalEnergies confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et entend poursuivre son développement pour devenir l'un des 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire) avec une capacité brute de 100 GW à horizon 2030.

2.1.4.1 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE GAZ NATUREL

La constitution par TotalEnergies d'un portefeuille de centrales à cycle combiné gaz (CCGT) en Europe s'inscrit dans la stratégie d'intégration sur la chaîne de valeur du gaz et de l'électricité en Europe, de la production à la commercialisation, et constitue un complément idéal aux sources de production d'électricité renouvelable intermittente. La production flexible de ces centrales permet à TotalEnergies d'optimiser le coût d'approvisionnement en électricité de ses clients. En Europe, TotalEnergies dispose à fin 2021 d'un parc de 8 CCGT et de deux unités de cogénération d'une capacité brute totale de production d'électricité de 4,2 GW. Les CCGT ont produit 10,1 TWh d'électricité en 2021 contre 8,1 TWh en 2020. Une neuvième CCGT (Landvisiau, France) est en cours de démarrage.

En **France**, au 31 décembre 2021, TotalEnergies détient à 100% cinq CCGT, dont deux CCGT acquises en 2020 auprès d'EPH et une unité de cogénération (raffinerie de Normandie). Leur capacité brute de génération électrique sur base gaz s'élève ainsi à 2,3 GW à fin 2021. La

CCGT de 0,4 GW de Landvisiau (France), construite par TotalEnergies, est en cours de démarrage.

En **Belgique**, TotalEnergies détient la CCGT de Marchienne, d'une capacité de 0,4 GW. Par ailleurs, TotalEnergies a accès à la production d'électricité de la cogénération d'Anvers (0,2 GW).

En **Espagne**, TotalEnergies a acquis auprès d'Energías de Portugal, en 2020, deux CCGT d'une capacité brute totale de 0,8 GW fin 2021 (stable depuis 2020).

En **Abou Dabi**, la centrale à gaz de Taweelah A1, détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Company (TotalEnergies, 20%), associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. La centrale a une capacité brute de génération d'électricité de 1,6 GW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. La production est vendue à l'Emirati Water and Electricity Company (EWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

2.1.4.2 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES

Pour développer ses capacités de production électrique renouvelable, TotalEnergies a mené une politique de croissance externe dynamique, depuis 2016, avec notamment l'acquisition de Quadran (au travers de Direct Energie) renommée depuis TotalEnergies Renouvelables France et d'une participation dans EREN Renewable Energy, renommée depuis Total Eren, ou encore d'une participation de 20% dans Adani Green Energy Ltd en Inde en 2021.

TotalEnergies dispose d'une capacité brute installée de génération électrique renouvelable de 10,3 GW fin 2021 contre 7,0 GW fin 2020. La production nette d'électricité renouvelable s'est élevée à 6,8 TWh en 2021 contre 4,0 TWh en 2020.

En 2021, TotalEnergies a accéléré sa croissance avec l'annonce de projets à développer ou déjà en production qui contribuent à l'objectif de 35 GW de capacité brute installée en 2025. TotalEnergies a pour objectif d'atteindre plus de 16 GW de capacités brutes de génération électrique renouvelable en opération à fin 2022.

(1) Source : site internet Ardian.

Capacités de génération électrique renouvelable

Capacités de génération électrique renouvelable ^(a)	au 31 décembre 2021		
	En opération	En construction	En développement
Capacités brutes	10,3 GW	6,5 GW	26,2 GW
bénéficiant de PPA	10,2 GW	6,2 GW	11,6 GW
Capacités nettes	5,1 GW	4,6 GW	22 GW
Prix moyen des PPA	100 \$/MWh	61 \$/MWh	44 \$/MWh

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW)

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW) ^{(a) (b)}	au 31 décembre 2021				
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*	Total
France	0,6	0,5	0,0	0,1	1,2
Reste de l'Europe	0,2	1,0	0,0	0,1	1,3
Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Moyen-Orient	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,9	0,0	0,0	0,0	0,9
Amérique du Sud	0,4	0,3	0,0	0,0	0,7
Inde	4,5	0,2	0,0	0,0	4,7
Asie-Pacifique	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
TOTAL	8,0	2,0	0,0	0,2	10,3

* Stockage, hydroélectricité et biogaz.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(b) Données à fin de période.

TotalEnergies Renewables France

En France, TotalEnergies développe, construit et exploite des projets d'électricité verte en France métropolitaine et Outre-Mer. TotalEnergies Renewables France exploite plus de 440 actifs éoliens terrestres, solaires, batteries et hydrauliques pour une capacité brute installée de 1,2 GW à fin 2021, contre 1 GW à fin 2020 et 0,8 GW à fin 2019.

En 2020, la Banque des Territoires a pris une participation de 50% dans un portefeuille d'actifs solaires et éoliens d'une capacité totale de 143 MW, détenus par TotalEnergies en France. TotalEnergies a également fait entrer la Banque des Territoires fin 2020 et Crédit Agricole Assurances début 2021 à hauteur de 50% au capital de deux portefeuilles de projets renouvelables (solaires et éoliens), respectivement de 53 MW et 285 MW. Ces prises de participation dans des portefeuilles de projets sont la mise en œuvre du modèle économique défini par TotalEnergies pour le développement des énergies renouvelables visant à atteindre une rentabilité des capitaux investis supérieure à 10% et à répartir son risque.

Par ailleurs, en mars 2020, TotalEnergies a procédé à l'acquisition de la société Global Wind Power France développant un portefeuille de plus de 1 GW de projets éoliens terrestres en France dont 250 MW devraient être mis en service en 2025.

TotalEnergies Renewables International

À l'international, TotalEnergies contribue au développement des activités dans le domaine du solaire en se concentrant sur les grandes centrales de production d'électricité solaire, éventuellement combinées avec du stockage d'électricité dans des zones géographiques ciblées : l'Inde, l'Europe, en particulier l'Espagne, les Etats-Unis, le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, le Japon et le Chili.

En Espagne, en 2020, TotalEnergies a conclu deux accords avec Poweris et Solarbay Renewable Energy en vue de développer près de

En 2021, TotalEnergies a ouvert 16 souscriptions de financement participatif pour une collecte globale de près de 11 millions d'euros sur le financement de fermes renouvelables.

Par ailleurs, TotalEnergies développe le stockage d'énergie par batteries pour répondre aux enjeux de l'équilibrage des réseaux électriques. TotalEnergies a remporté un lot important de l'appel d'offre long terme lancé par RTE en 2019 destiné à renforcer la sécurité d'approvisionnement du système électrique français. D'une durée de sept ans, ce contrat constitue un socle de revenu stable pour les projets de stockage d'énergie. Sur les 129 MW de batteries développées pour ce projet, 61 MW sont déjà opérationnels sur un site de TotalEnergies à Dunkerque. Ce site est composé de 27 conteneurs de 2,5 MWh conçus et assemblés par Saft Groupe, la filiale de batteries de TotalEnergies qui développe notamment des batteries de pointe pour l'industrie. Ce déploiement, qui s'ajoute aux installations combinant photovoltaïque et stockage dans les territoires d'outre-mer (26 MW), devrait atteindre 134 MW à fin 2022 en France et être complété par des projets notamment en Afrique du Sud, aux Etats-Unis et en Europe.

2 GW de projets solaires sur le marché espagnol. En 2020 également, TotalEnergies a conclu un troisième accord avec le développeur espagnol Ignis en vue de développer 3,3 GW (100%) de projets solaires situés à proximité de Madrid et en Andalousie. Ce portefeuille d'électricité solaire devrait permettre à la Compagnie de couvrir l'intégralité de la consommation électrique de ses sites industriels en Europe d'ici 2025. Pour cela, TotalEnergies entend se porter acheteur de près de 6 TWh/an d'électricité verte produite par ces sites solaires espagnols à travers un contrat d'achat.

Aux **Etats-Unis**, en 2020, TotalEnergies et 174 Power Global, une filiale du groupe Hanwha, ont signé un accord pour créer un joint venture (50/50) en vue de développer 12 projets solaires et de stockage d'énergie à l'échelle industrielle, d'une capacité cumulée de 1,6 GW, provenant du portefeuille de développement de 174 Power Global. Ces projets, situés dans six Etats américains, devraient être développés entre 2022 et 2024. Ce portefeuille comprend également la centrale solaire Oberon au Texas (194 MW, 50%), mise en service en 2021.

En outre, depuis février 2021, TotalEnergies s'est renforcée avec l'acquisition d'un portefeuille de 2,2 GW (100%) de projets solaires et 0,6 GW (100%) de projets de stockage par batterie au Texas. Sur ce portefeuille, les projets de fermes solaires de Myrtle (380 MW, 100%) et Danish Fields (720 MW), dans les comtés de Brazoria, Wharton et Matagorda au Texas, ont été lancés en vue de leur mise en service prévue en 2023. Avec un total de 1,5 TWh de certificats d'énergie renouvelable, ces projets contribueront à la réduction des émissions de GES Scope 2 des sites de TotalEnergies aux États-Unis en prévoyant de couvrir l'intégralité de la consommation électrique des sites industriels opérés aux États-Unis, parmi lesquels la plateforme de raffinage-pétrochimie de Port Arthur et les sites pétrochimiques de La Porte et Carville. Ils devraient permettre d'approvisionner également en électricité verte des clients tels que Kilroy ou Amazon.

Par ailleurs, TotalEnergies détient des participations dans les sociétés américaines, cotées au NASDAQ, SunPower Corporation (SunPower) et Maxeon Solar Technologies, Ltd. (Maxeon), qui font l'objet d'une section spécifique ci-dessous.

Total Eren

A l'international, TotalEnergies a également pris en 2017 une participation indirecte de 23% dans EREN Renewable Energy, renommée depuis Total Eren, portée à 29,6% de participation directe et indirecte fin 2019. TotalEnergies dispose d'une option pour acquérir 100% de Total Eren en 2023. A fin 2021, Total Eren comprend un ensemble d'actifs diversifiés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité brute de plus de

ÉOLIEN EN MER

Dans le cadre de sa stratégie long terme de développement des énergies renouvelables, TotalEnergies détient de fortes positions depuis 2020 sur la filière de l'éolien en mer posé et flottant.

Dans la filière de l'éolien en mer posé, TotalEnergies a acquis auprès de SSE Renewables 51% du projet Seagreen, d'une capacité de 1 140 MW, en mer du Nord écossaise. Le projet est actuellement en construction pour une mise en service échelonnée prévue fin 2022 et début 2023. L'acquisition concerne également une extension pouvant aller jusqu'à 360 MW.

TotalEnergies a également pris des positions sur le secteur naissant de l'éolien en mer flottant dont elle veut être un des leaders mondiaux. En 2020, TotalEnergies a pris une participation de 80% dans le projet pionnier d'éolien flottant Erebus d'une capacité de 96 MW situé en mer Celtique, au Pays de Galles, auprès du développeur Simply Blue Energy. Une extension de capacité jusqu'à 360 MW est à l'étude.

Dans une vision à plus long terme, TotalEnergies a conclu en 2020 deux accords pour développer des capacités de production d'électricité dans la technologie de l'éolien en mer flottant dont plus de 2 GW en Corée du Sud (avec Green Investment Group (GIG), filiale du groupe Macquarie) et jusqu'à 0,4 GW au Royaume-Uni. En février 2021, un joint venture 50/50 entre TotalEnergies et GIG, a obtenu une concession sur les fonds marins britanniques pour développer ensemble jusqu'à 1,5 GW de projets éoliens en mer.

En mai 2021, TotalEnergies a acquis auprès de la société wpd une participation de 23% du projet Yunlin, situé à Taiwan, d'une capacité de 640 MW. Le projet est actuellement en construction et a commencé à injecter de l'électricité sur le réseau en novembre 2021.

Pour le **Moyen-Orient**, TotalEnergies et ses partenaires ont lancé au **Qatar** en 2020 le développement du projet Al Kharsaah, première centrale solaire de très grande envergure (800 MW, 19,6%). Le projet a été attribué au consortium constitué de TotalEnergies (49%) et Marubeni (51%) à l'issue du premier appel d'offres solaire international du pays. Les financements ont été mis en place en 2020. D'autre part, dans le cadre d'un accord multi-énergies avec l'**Irak** signé en septembre 2021, TotalEnergies prévoit de développer une centrale solaire de 1 GW pour alimenter le réseau de la région de Bassorah. TotalEnergies détient aussi des participations dans les centrales solaires Shams à **Abou Dhabi** (110 MW, 20%).

En octobre 2021, en **Afrique du Sud**, TotalEnergies a remporté deux appels d'offres concernant le développement d'un projet de 87 MW, (36%) et un autre de 216 MW (35%) associé à des batteries. TotalEnergies détient aussi une participation dans la centrale solaire Prieska (86 MW, 27%).

Au **Chili**, TotalEnergies détient des participations dans les centrales solaires Santa Isabel (190 MW, 50%) et PMGD (23 MW, 100%).

Au **Japon** enfin, la centrale solaire Osato (45%), d'une capacité de 52 MW, est entrée en opération en octobre 2021. Par ailleurs, les travaux de construction de la centrale solaire Haze, d'une capacité d'environ 51 MW, sont en cours avec une date de mise en opération prévue courant 2023. La participation de TotalEnergies était de 90% lors de la décision finale d'investissement et devrait passer par étapes à 45% en 2022. TotalEnergies détient aussi des participations dans les centrales solaires Nanao (27 MW, 50%), Miyako (25 MW, 50%) et Osato (52 MW, 45%).

3,3 GW en exploitation ou en construction dans le monde. À travers des partenariats avec des développeurs locaux, Total Eren développe ses projets plus particulièrement en Europe, en Asie centrale et du Sud, en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine. Total Eren a acquis le groupe Novenergia en avril 2019 et étendu sa présence dans le sud de l'Europe en particulier.

TotalEnergies est devenue en 2020 actionnaire à 20% du projet Eolmed, projet pilote de ferme éolienne flottante d'une capacité de 30 MW situé en mer Méditerranée en France.

TotalEnergies dispose ainsi à fin 2021 d'une capacité brute de plus de 6 GW de projets éoliens offshore en construction et en développement.

En janvier 2022, à l'issue de l'appel d'offres ScotWind, le joint venture composé de TotalEnergies (38,25%), Green Investment Group (GIG) (46,75%), filiale de Macquarie, et RIDG (15%), développeur écossais dans l'éolien en mer, a obtenu la concession de la zone N1 pour développer un parc éolien en mer de 2 GW. Ce projet, dont la production d'électricité renouvelable devrait débuter d'ici 2030, représente un investissement potentiel estimé à plus de 4 milliards de livres sterling. Dans le cadre de ce développement, les partenaires prévoient d'investir 140 millions de livres sterling (plus de 160 millions d'euros) afin de soutenir le développement des capacités de la chaîne d'approvisionnement locale et notamment l'amélioration des infrastructures portuaires des Orcades et du Caithness. Cela devrait permettre de garantir un contenu local élevé et de promouvoir activement l'emploi et l'innovation dans la région. Une fois construit, ce parc éolien pourrait également fournir de l'énergie renouvelable à une installation de production d'hydrogène vert en cours d'étude sur le terminal de Flotta dans les Orcades.

En février 2022, TotalEnergies a remporté une concession maritime pour développer une ferme éolienne de plus de 3 GW sur la côte Est des Etats-Unis, au large de New-York et du New-Jersey.

TotalEnergies Renewables Distributed Generation

Au-delà des projets de grande capacité, TotalEnergies est aussi présente dans la génération électrique distribuée, au travers de sa filiale TotalEnergies Renewables Distributed Generation, détenue à 100%. Cette dernière se consacre au développement et à la construction de systèmes photovoltaïques en toiture éventuellement combinés à des batteries ou d'autres moyens de génération installés sur les sites industriels ou commerciaux pour leur autoconsommation. Selon la législation des pays, TotalEnergies Renewables Distributed Generation peut exploiter ces systèmes ou les donner en location à des acteurs locaux. Dans le cadre de ses activités, TotalEnergies Renewables Distributed Generation s'engage dans des contrats d'achat d'électricité privés de type *power purchase agreement* (PPA). En outre, elle contribue au déploiement du programme de solarisation des sites de TotalEnergies.

TotalEnergies Renewables Distributed Generation a des activités opérationnelles dans plus de 18 pays avec des clients répartis notamment en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Europe où l'activité a été lancée en 2021 en Belgique, Espagne et Pays-Bas.

CORPORATE PPA

Dans les marchés électriques libéralisés, il est possible de signer des contrats de vente long terme de production d'actifs solaire ou éoliens avec des clients *corporate*, appelés *corporate PPA*. A la différence de l'activité de génération distribuée, les dits actifs ne se trouvent pas sur le terrain du client mais ailleurs sur le réseau électrique. L'électricité produite par ces actifs est ensuite acheminée via le réseau électrique jusqu'au client.

Ces contrats sont généralement conclus sur le long terme avec des prix fixés ou avec un encadrement de la variation du prix. Ils permettent au client d'acheter une électricité décarbonée directement auprès du producteur, tout en bénéficiant d'une stabilité du prix de l'électricité sur le long terme en ayant accès aux avantages de coût des centrales de

SunPower Corporation et Maxeon Solar Technologies, Ltd.

TotalEnergies est depuis 2011 le premier actionnaire de la société américaine SunPower Corporation (50,83% au 31 décembre 2021), cotée au NASDAQ et basée en Californie. Depuis la scission de la société en août 2020 et la création de la société Maxeon Solar Technologies, Ltd. (36,4%), basée à Singapour et également cotée au NASDAQ, SunPower est dédiée au développement et à la commercialisation sur le marché américain des services énergétiques, alliant des systèmes photovoltaïques, de stockage et des services, à destination des segments résidentiel, industriel et commercial. SunPower

En Chine, un joint venture a été formé à parts égales en 2019 entre TotalEnergies Renewables Distributed Generation et Envision Group, leader mondial des systèmes énergétiques intelligents, en vue de développer des projets de génération distribuée d'énergie solaire en autoconsommation à destination des clients industriels et commerciaux.

En Arabie Saoudite, des premiers contrats ont été signés par le joint venture SAFEER formé à parts égales entre TotalEnergies Renewables Distributed Generation et Zahid Group en mars 2021.

Enfin, en Asie du Sud-Est, la barre symbolique des 100 MW contractualisés a été franchie et TotalEnergies Renewables Distributed Generation opère désormais dans 9 pays.

A fin 2021, la capacité brute installée de TotalEnergies Renewables Distributed Generation s'élève à 415 MW dont 228 MW en Chine, 90 MW en Asie du Sud-Est, 50 MW au Moyen-Orient, 35 MW aux Etats-Unis et 13 MW en Europe.

En février 2022, TotalEnergies a acquis les activités solaires commerciales et industrielles de SunPower, pour un montant de 250 millions de dollars.

grandes dimensions. Ces contrats permettent à TotalEnergies de sécuriser une vente long terme d'électricité et favorisent le lancement de nouveaux actifs de production.

Les marchés les plus actifs sont l'Australie, le Brésil, les Etats-Unis et l'Europe (Benelux, Espagne, Royaume-Uni, pays Nordiques). TotalEnergies se positionne sur ces différents marchés localement, afin de proposer à ses clients des solutions globales et ainsi de les accompagner dans leurs objectifs de décarbonation.

A fin 2021, TotalEnergies a conclu des *corporate PPA* dans ces marchés pour 1,5 TWh soit l'équivalent de plus de 1 GW de capacité installée avec des clients comme Amazon Web Services, Microsoft, Merck ou encore Orange.

a acquis en octobre 2021 la société Blue Raven Solar, un des fournisseurs solaires en plus forte croissance des Etats-Unis pour le marché résidentiel.

Maxeon Solar Technologies, Ltd. regroupe désormais les activités allant de la conception et fabrication à la vente à l'international de cellules et panneaux solaires à très haut rendement. Tianjin Zhonghuan Semiconductor Co., Ltd. (TZS), un des acteurs mondiaux de cellules solaires, est entré au capital de Maxeon Solar Technologies, Ltd. à hauteur de 28,848% à l'occasion de la scission.

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable (GW) ^(a) ^(b)	au 31 décembre 2021				Total
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*	
France	0,2	0,2	0,0	0,1	0,4
Reste de l'Europe	0,0	0,1	1,1	0,0	1,2
Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyen-Orient	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
Amérique du Nord	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde	1,2	0,4	0,0	0,0	1,6
Asie-Pacifique	0,3	0,0	0,6	0,0	1,0
TOTAL	4,0	0,6	1,7	0,1	6,5

* Stockage, hydroélectricité et biogaz.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(b) Données à fin de période.

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable (GW) ^{(a) (b)}	31 décembre 2021					Total
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*		
France	3,1	0,8	0,0	0,0		3,9
Reste de l'Europe	5,2	0,3	2,3	0,0		7,8
Afrique	0,4	0,0	0,0	0,1		0,5
Moyen-Orient	1,6	0,0	0,0	0,0		1,6
Amérique du Nord	2,3	0,1	0,0	0,7		3,1
Amérique du Sud	0,6	0,4	0,0	0,1		1,2
Inde	4,4	0,1	0,0	0,0		4,5
Asie-Pacifique	1,2	0,0	2,1	0,1		3,5
TOTAL	18,9	1,7	4,4	1,1		26,2

*Stockage, hydroélectricité et biogaz.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(b) Données à fin de période.

Capacités brutes de génération électrique renouvelable couvertes par des PPA

Capacités brutes de génération électrique renouvelable bénéficiant de PPA (GW)	31 décembre 2021														
	En opération				En construction					En développement					
	Solaire	Eolien terrestre	Autres	Total	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autres	Total	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autres	Total	
Europe	0,8	1,5	+	2,5	+	0,2	0,8	+	1,2	4,0	0,3	+	+	4,3	
Asie	5,7	+	+	5,9	2,4	0,4	0,6	-	3,4	6,2	+	-	+	6,4	
Amérique du Nord	0,8	+	+	0,9	1,5	+	-	+	1,5	+	-	-	+	+	
Reste du Monde	0,6	0,3	+	0,9	+	+	-	+	+	0,5	+	-	+	0,7	
TOTAL	8,0	2,0	+	10,2	4,0	0,6	1,4	+	6,2	10,8	0,5	+	0,3	11,6	

Prix moyen des PPA (\$/MWh)	Solaire	Eolien terrestre	Autres	Total	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autres	Total	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autres	Total
Europe	196	118	+	143	+	66	64	+	66	42	96	+	+	46
Asie	80	+	+	80	40	50	214	-	72	38	+	-	+	38
Amérique du Nord	153	+	+	156	28	+	-	+	28	+	-	-	+	+
Reste du Monde	80	54	+	72	+	+	-	+	+	77	+	-	+	77
TOTAL	99	103	+	100	37	63	116	+	61	42	81	+	144	44

+ : non publié, PPA se rapportant à une capacité < 0,2 GW.

2.1.4.3 STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le stockage de l'énergie électrique est un enjeu majeur pour le futur des réseaux électriques et un complément indispensable des énergies renouvelables, par nature intermittentes. Le stockage électrique à grande échelle est essentiel pour favoriser la croissance des renouvelables et leur permettre de représenter une part significative du mix électrique. TotalEnergies est positionnée sur le stockage d'énergie électrique via sa filiale à 100% Saft Groupe (« Saft »).

Saft, acquise en 2016 est une entreprise française centenaire, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de piles et de batteries de haute technologie pour l'industrie.

Saft développe des batteries à base de technologies nickel, lithium-ion et lithium primaire. L'entreprise est présente dans les domaines des transports (aéronautique, ferroviaire et de la mobilité électrique hors route), des infrastructures industrielles, des compteurs et de l'internet des objets, de l'électronique civil et militaire, de l'espace et la défense et du stockage d'énergie. Forte de son savoir-faire technologique et au travers

du stockage d'énergie, Saft est bien positionnée pour tirer parti de la croissance des énergies renouvelables au-delà de ses activités actuelles, en offrant des capacités de stockage massif couplées à de la génération d'électricité d'origine renouvelable. Saft en fait un axe majeur de sa croissance.

En 2021, Saft a poursuivi le développement de ses activités, particulièrement dans les domaines du stockage d'énergie et de la mobilité, avec notamment :

- la mise en service complète du plus grand site de stockage d'énergie en France, à Dunkerque, disposant d'une capacité de stockage de 61 MW/61 MWh⁽¹⁾. Il est composé de 27 conteneurs de 2,5 MWh, conçus et assemblés par Saft ;
- la mise en service d'un système stationnaire de stockage d'énergie de 13 MW/4 MWh pour le plus grand micro-réseau d'énergie renouvelable hybride d'Australie, sur la mine d'or Agnew ;

(1) Cela signifie que ce site a la capacité de stocker et délivrer 61 MW de puissance électrique pendant une heure.

- la signature d'un « Memorandum of Understanding » entre Total Eren et le gouvernement du Kazakhstan pour la construction d'un parc éolien de 1 GW combiné à 500 MW/1 GWh de stockage d'énergie ;
- l'obtention d'un contrat auprès de KSC Group, fournisseur russe de systèmes ferroviaires, pour la livraison d'un deuxième lot de systèmes de batteries nickel destinés à la traction de secours du métro de Moscou ;
- le record du monde de vitesse (456 km/h) battu par la moto électrique Voxan Wattman, équipée de cellules haute-performance lithium-ion conçues et fabriquées par Saft Groupe.

Fin 2021, Saft est présent dans 19 pays (historiquement en Europe et aux États-Unis) avec un effectif de plus de 4 000 collaborateurs. Saft Groupe se développe, notamment en Amérique du Sud et Asie, et dispose de 16 sites de production et d'une trentaine de bureaux commerciaux.

Par ailleurs, TotalEnergies développe également d'autres projets de stockage d'énergie électrique avec des partenariats. En septembre 2021, Stellantis, TotalEnergies et Mercedes-Benz ont conclu des accords en vue d'accueillir Mercedes-Benz dans l'alliance ACC (Automotive Cells Company), la coentreprise créée en 2020 pour concevoir et produire des batteries pour véhicules électriques. Dans ce cadre, les partenaires se sont engagés à porter la capacité industrielle d'ACC à 120 GWh minimum d'ici 2030.

L'année 2021 a ainsi été marquée par des avancées notables pour l'alliance ACC. ACC s'appuie sur une R&D de pointe apportée notamment par Saft. En septembre 2021, ACC a inauguré son centre de R&D à Bruges près de Bordeaux, visant à développer et produire les premiers prototypes de cellules et de modules pour batteries. L'usine pilote construite sur le terrain de l'usine de Saft à Nersac (France) aura pour objectif de valider la production grande série de cellules lithium-ion. L'année 2022 devrait être marquée par le début de la construction de la première usine à grande échelle dans les Hauts-de-France (début de la production en 2023). A l'horizon 2024, la construction d'une deuxième usine basée à Kaiserslautern en Allemagne devrait être lancée (début de la production en 2025), pour atteindre à horizon 2030 l'objectif de production de plus de 120 GWh, soit un objectif de 2,5 millions de batteries pour véhicules électriques par an.

Par ailleurs, le développement croissant des renouvelables modifie les équilibres des gestionnaires de réseau. A ce titre, TotalEnergies s'engage en offrant à ces derniers des services pour gérer la flexibilité nécessaire à l'équilibre entre production et consommation. TotalEnergies a ainsi démarré en 2021 la plus grande installation de stockage d'électricité par batterie en France (61 MW), et dispose d'un portefeuille en développement permettant d'envisager 1 GW de capacité de stockage à l'horizon 2025.

2.1.5 Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité

2.1.5.1 MARKETING DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ

EUROPE

Avec un portefeuille de 5 millions de sites clients BtB et BtC (gaz et électricité), **en France**, et 8,8 millions de sites clients BtB et BtC **en Europe**, 56,6 TWh d'électricité et 101,2 TWh de gaz livrés en 2021, TotalEnergies est devenue un acteur de premier plan dans la commercialisation de gaz naturel et d'électricité sur le marché résidentiel et professionnel (segment commercial et industriel).

TotalEnergies vise désormais 8 millions de sites clients BtB et BtC (gaz et électricité) en France et 13 millions de sites clients (gaz et électricité) en Europe, sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de parts de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

TotalEnergies commercialise du gaz naturel et de l'électricité, sur les segments résidentiels et professionnels, en France, au travers de sa filiale TotalEnergies Electricité et Gaz France (fusion des entités TotalEnergies Énergie Gaz, TotalEnergies Spring France et Direct Énergie) ainsi qu'en **Belgique**, au travers de sa filiale TotalEnergies Power & Gas Belgium (anciennement Lampiris SA) et en **Espagne** (clientèle professionnelle et résidentielle à la suite du rachat des activités d'EDP en Espagne en 2020).

TotalEnergies commercialise également du gaz naturel et de l'électricité sur le segment professionnel au **Royaume-Uni** et aux **Pays-Bas**.

(en million de sites BtB et BtC)	2021	2020	2019
Europe	8,8	8,3	5,8
France	5,4	4,8	4,5
Belgique	1,0	1,0	1,0
Royaume-Uni	0,3	0,2	0,2
Allemagne	0,0	0,1	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,1
Espagne	2,1	2,1	0,0

(en TWh livrés d'électricité)	2021	2020	2019
Europe	56,6	47	46
France	33,4	27	26,5
Belgique	4,5	4,2	4
Royaume-Uni	12,6	9,3	11
Allemagne	0,0	4	2
Pays-Bas	0,8	0,5	0,5
Espagne	5,2	3	2

(en TWh livrés de gaz)

	2021	2020	2019
Europe	101,2	96	95
France	31,5	27	25
Belgique	10,3	9	9
Royaume-Uni	50,2	43	43
Allemagne	0,0	12	14
Pays-Bas	3,9	4	4
Espagne	5,3	1	0

RESTE DU MONDE

En **Argentine**, TotalEnergies commercialise le gaz naturel qu'elle produit. En 2021, les volumes de gaz vendus s'élèvent à 4,44 Gm³, contre 4,3 Gm³ en 2020 et 2019.

En **Inde**, en 2021, Adani Total Gas Limited, dont TotalEnergies a acquis 37,4% en 2020, s'est renforcé de 14 nouvelles concessions de distribution de gaz de ville, en plus des 38 concessions déjà en sa possession.

2.1.5.2 NÉGOCE DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ

TotalEnergies intervient dans le négoce de gaz naturel et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord. Elle commercialise ses productions à des tiers et approvisionne ses filiales.

En **Amérique du Nord**, TotalEnergies a commercialisé 27 Gm³ de gaz naturel en 2021, contre 21 Gm³ en 2020 et 17,4 Gm³ en 2019, qu'il s'agisse de production de la Compagnie ou de ressources externes.

En **Europe**, TotalEnergies a commercialisé 75 Gm³ de gaz naturel en 2021, contre 89 Gm³ en 2020 et 70,3 Gm³ en 2019. TotalEnergies a par ailleurs livré 111 TWh d'électricité en 2021 contre 90 TWh en 2020 et 66 TWh en 2019, essentiellement issus de ressources externes.

2.1.6 Négoce de GPL, Petcoke et Soufre et transport

2.1.6.1 NÉGOCE DE GPL, PETCOKE ET SOUFRE

TotalEnergies est aussi active sur des marchés autres que ceux du gaz naturel, de l'électricité ou du GNL comme le GPL, le petcoke et le soufre.

TotalEnergies commercialise du petcoke produit par la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et par la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite. Le petcoke est vendu à destination de cimentiers et de producteurs d'électricité, principalement en Inde, en Chine ainsi qu'au Mexique, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine et en Turquie. 2,5 Mt de petcoke ont été vendues sur le marché international en 2021 contre 2,3 Mt en 2020 et 2,5 Mt en 2019.

En 2021, TotalEnergies a négocié et commercialisé 6,4 Mt de GPL (propane et butane) dans le monde, contre 6,2 Mt en 2020 et 6,4 Mt en 2019. Près de 22% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par la Compagnie. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de 10 bateaux affrétés à terme. En 2021, 275 voyages ont été nécessaires pour transporter les quantités négociées, dont 192 voyages réalisés par les navires affrétés à terme par TotalEnergies et 83 voyages par des navires affrétés en spot.

TotalEnergies commercialise également du soufre principalement issu des productions de ses raffineries. En 2021, 2 Mt de soufre ont été vendues contre 1,8 Mt en 2020 et 1,6 Mt en 2019.

En 2015, TotalEnergies a cessé ses activités de production de charbon et, en 2016, a arrêté ses activités de commercialisation et négoce de charbon.

2.1.6.2 TRANSPORT DE GAZ NATUREL

TotalEnergies détient des participations dans des gazoducs (se reporter au point 2.3.10 de ce chapitre) situés au Brésil et en Argentine.

2.1.7 Promotion de l'innovation dans le secteur électrique

Dans le cadre de sa transformation en compagnie multi-énergies, TotalEnergies lance « TotalEnergies On », son programme d'accélération de start-up à Station F, le plus grand campus de start-up au monde, situé à Paris.

l'électricité, que cela concerne la production renouvelable, le stockage, le négoce, la vente, la gestion décentralisée des réseaux, ou encore la mobilité électrique.

L'objectif de ce programme est de détecter et d'accompagner les startups développant des solutions digitales dans le domaine de

TotalEnergies pourra entrer au capital des plus prometteuses.

Ce nouveau programme remplace l'activité de TotalEnergies Ventures (TEV), qui était l'entité de capital-risque de TotalEnergies.

2.1.8 Services dans le domaine de l'efficacité énergétique

GreenFlex, filiale à 100%, propose des services qui visent à améliorer la performance énergétique et environnementale de ses clients. GreenFlex compte plus de 800 clients et emploie 440 personnes à fin 2021.

2.2 Secteur Exploration-Production

Le secteur Exploration-Production (EP) englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel (hors GNL⁽¹⁾), menées dans environ 50 pays. Depuis le 1^{er} septembre 2021, les activités Nature Based Solutions et Carbon Capture and Storage ont été rattachées au secteur EP.

Principaux indicateurs

2,3 Mbep/j

Hydrocarbures produits en 2021

18,7 G\$

DACF⁽²⁾ en 2021

6,7 G\$

Investissements organiques⁽³⁾ en 2021

Production

Production d'hydrocarbures	2021	2020	2019
EP (kbep/j)	2 290	2 341	2 454
Liquides (kb/j)	1 437	1 474	1 601
Gaz (Mpc/j)	4 662	4 727	4 653

Données financières du secteur Exploration-Production

(en M\$)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	10 439	2 363	7 509
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	18 717	9 684	18 030
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	22 009	9 922	16 917

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 10 439 millions de dollars sur l'exercice 2021, plus de quatre fois supérieur à l'exercice 2020, grâce à la forte hausse des prix du pétrole et

du gaz. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) s'est établie à 18 717 millions de dollars sur l'exercice 2021, soit un quasi-doublement par rapport à l'année 2020 pour les mêmes raisons.

2.2.1 Présentation du secteur

Le secteur Exploration-Production (EP) couvre les activités d'exploration, de développement et de production des champs pétroliers et gaziers afin de contribuer à répondre à la demande énergétique mondiale tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production d'énergie fossile. Afin de s'assurer de la cohérence de son activité au regard des enjeux du changement climatique, l'EP s'attache à concentrer ses investissements pétroliers sur des projets à coûts ou point mort bas et à faibles émissions de GES et à développer sa production de gaz. C'est dans cet esprit qu'ont été rattachées au secteur EP les activités neutralité carbone en septembre 2021.

Dans un contexte de forte volatilité des prix des hydrocarbures, la stratégie de l'EP est d'opérer un modèle de production d'hydrocarbures rentable et résilient, et cohérent avec l'ambition climat de TotalEnergies.

Pour cela, le déploiement de la stratégie s'articule autour de trois grands axes :

- **responsabilité** : la sécurité est une valeur fondamentale pour la Compagnie et est au cœur de l'ensemble des activités de l'EP qui vise également à en minimiser l'impact environnemental, en particulier en

contribuant significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre opéré de la Compagnie ;

- **rentabilité** : l'objectif de l'EP est de veiller au maintien d'une bonne discipline d'investissements en étant sélectif dans la sanction des nouveaux projets et de tirer le maximum de valeur des actifs par l'excellence opérationnelle (poursuivre les efforts pour réduire les coûts, améliorer le niveau de disponibilité des installations et démarrer les grands projets dans les temps et dans les budgets) ;
- **résilience** : l'EP continue à gérer son portefeuille de manière dynamique en restructurant ou en cédant les actifs les moins performants et en renforçant la qualité du portefeuille en accédant à de nouvelles ressources par l'exploration d'une part et par l'acquisition de ressources déjà découvertes d'autre part, en s'appuyant sur les avantages compétitifs de la Compagnie en termes de positions géographiques et de compétences techniques et en donnant la priorité aux projets ayant des coûts ou point mort bas et des émissions de carbone faibles. L'EP s'efforce également de maintenir une flexibilité significative de ses investissements futurs afin d'être en mesure de résister et de réagir durablement à des prix d'hydrocarbures bas.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités GNL Amont et *midstream* auparavant reportées dans le secteur Exploration-Production font partie du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

(2) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(3) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 1.6.1 du chapitre 1).

L'ambition climat de TotalEnergies à horizon 2050, conduit l'EP à :

- concentrer les investissements pétroliers sur des projets dont les coûts techniques sont faibles (inférieurs à 20 \$/bep) ou le point mort est bas (inférieur à 30 \$/b) ;
- développer la production de gaz, l'énergie fossile qui a le plus faible niveau d'émissions ;

- s'assurer que les nouveaux projets pétroliers et gaziers contribuent à faire baisser l'intensité moyenne des émissions de GES (Scope 1+2) de la Compagnie dans leur catégorie ;
- prendre en compte dès à présent pour tous les pays un prix de CO₂ qui atteint 100 \$₂₀₃₀/t en 2030 et au-delà pour toute décision d'investissement.

2.2.2 Neutralité carbone

TotalEnergies a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici 2050, ensemble avec la société.

Concrètement, TotalEnergies a pris un ensemble d'engagements pour limiter l'impact de ses opérations sur l'environnement pour lesquels l'EP est en ligne ou en avance sur ses objectifs.

- Réduire les émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 15% d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour les activités opérées ;
- Réduire les émissions absolues de méthane des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030 ;
- Maintenir l'intensité des émissions de méthane en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées ;
- Réduire le brûlage de routine des installations opérées à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025 en vue de son élimination d'ici 2030.

A ces fins, TotalEnergies a créé en septembre 2021 une nouvelle direction Neutralité Carbone au sein de l'EP qui a vocation à développer une approche globale permettant de contribuer à atteindre les objectifs de TotalEnergies en termes de neutralité carbone. Cette direction englobe plusieurs activités :

- *Carbon Footprint Reduction* (CFR) au périmètre de l'EP ;
- *Carbon Capture and Storage* (CCS) et *Nature Based Solutions* (NBS) au périmètre de la Compagnie.

L'approche neutralité carbone déployée par l'EP, qui soutient l'objectif de neutralité carbone de la Compagnie, se base sur trois éléments clés « Éviter, Réduire, Compenser ».

- Éviter les émissions de GES en privilégiant les décisions de produire les réserves les plus vertueuses en termes d'empreinte carbone et en concevant des infrastructures et procédures « bas carbone » ;
- Réduire les émissions de GES en développant et en déployant au sein de l'EP une approche systématique pour identifier et mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles permettant de réduire les émissions de GES (Scope 1+2) et, si besoin, stocker le CO₂ capturé dans des stockages souterrains ;
- Compenser les émissions de GES en développant les puits de carbone naturels (solutions fondées sur la nature) qui permettront de pallier les émissions réduites au strict minimum.

Par ailleurs, cette direction développe des services de stockage de CO₂ destinés aux clients qui auraient besoin de stocker du CO₂.

Cette nouvelle direction regroupe ainsi au sein de l'EP toutes les activités liées à la neutralité carbone, permettant de générer des synergies entre les entités CFR, CCS et NBS tout en ayant une approche cohérente, efficace, durable et responsable pour soutenir les objectifs de neutralité carbone définis par TotalEnergies.

2.2.2.1 RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

L'entité *Carbon Footprint Reduction* (CFR) créée en septembre 2019 pour consolider les efforts de l'EP en vue de contribuer aux objectifs de réduction de GES de TotalEnergies, pilote la réduction des émissions des actifs *oil & gas* amont, opérés et non opérés, en activant plusieurs leviers : l'élimination du brûlage à la torche et des émissions de méthane, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'électrification des procédés.

L'entité CFR oriente et met en œuvre les meilleures technologies disponibles aux côtés des filiales, pour développer des projets de réduction de GES pour tous les actifs opérés. Elle coordonne aussi de façon proactive des actions ciblées, pour inciter les partenaires opérateurs à mettre également en place des projets de réduction. L'entité CFR coordonne la mise en œuvre de l'OGMP2.0 (Oil and Gas Methane Partnership 2.0), initiative à laquelle TotalEnergies a souscrit en novembre 2020.

Outre les efforts constants déployés pour réduire les émissions des actifs existants, le programme de réduction de l'empreinte carbone vise aussi à sensibiliser tous les collaborateurs sur la nécessité de réduire les émissions de GES sur les sites *oil & gas* ; il vise à mettre en place une approche « bas carbone » pour les nouveaux actifs et développements, tout en mobilisant les intervenants et partenaires sur la réduction des émissions de GES. L'organisation s'appuie sur un réseau de contacts qui servent de points focaux au sein des filiales EP et de OneTech.

En 2021, l'EP poursuit ses progrès à travers plus de 300 projets de réduction des émissions déjà en cours ou planifiés, qui contribuent à répondre aux objectifs de 2025 et 2030 de réduction des émissions.

2.2.2.2 CAPTAGE, STOCKAGE ET VALORISATION DU CO₂

TotalEnergies souhaite développer de nouveaux métiers pour permettre à ses clients, industriels, résidentiels, ou producteurs d'électricité, de capter, stocker ou valoriser leurs émissions de CO₂ via l'étude de nouvelles solutions industrielles testées sur ses propres installations.

TotalEnergies estime que le *Carbon Capture, Utilization and Storage* (CCUS) est un des éléments nécessaires de la lutte contre le changement climatique. Elle s'intéresse notamment au développement de nouveaux modèles commerciaux et industriels associés à cette chaîne de valeur. TotalEnergies investit actuellement 100 millions de dollars par an dans ce domaine.

TotalEnergies entend participer directement ou indirectement (via le fonds OGCI notamment) à la réalisation de projets pilotes à grande échelle. Ainsi, en mai 2020, TotalEnergies et ses partenaires ont pris une décision d'investissement pour le développement de la partie transport et stockage (Northern Lights) du premier projet commercial mondial de captage, transport et stockage de CO₂, allant jusqu'à 1,5 Mt CO₂/an de capacité. À la suite du vote du parlement norvégien, le gouvernement du Royaume de Norvège a annoncé son soutien au projet. Il aura vocation à stocker les émissions de deux sites industriels de la région d'Oslo (Norvège) et pourra aussi accueillir celles d'autres émetteurs.

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

Aux Pays-Bas, TotalEnergies étudie l'injection de CO₂ via des puits et plateformes qu'elle opère. Le projet vise à stocker le CO₂ en toute sécurité et de manière permanente dans des réservoirs de gaz déplétés offshore à une profondeur d'environ quatre kilomètres. Pour l'acheminement du CO₂, TotalEnergies et ses partenaires ont conclu un accord en 2021 baptisé Aramis. Ce projet a pour objectif le développement conjoint de nouvelle infrastructure de transport de CO₂ reliant Rotterdam au stockage dans des champs de gaz déplétés offshore.

2.2.2.3 PUIXS NATURELS DE CARBONE

Tandis que la priorité pour TotalEnergies est d'abord d'éviter, puis de réduire ses émissions, les objectifs d'émissions nettes relatifs au Scope 1+2 prennent en compte la contribution des projets de puits de carbone fondés sur la nature, soit des projets de séquestration comme la reforestation ou l'agriculture régénérative, soit des projets de conservation en assurant la protection des milieux stockant déjà des quantités importantes de carbone.

TotalEnergies entend investir 100 millions de dollars par an en moyenne entre 2020 et 2030 avec l'objectif d'atteindre un stock de 100 Mt CO₂ et une capacité durable de puits de carbone d'au moins 5 Mt CO₂/an à compter de 2030, qui seront certifiés selon des standards élevés de gestion environnementale et sociale. Les projets, respectueux des cycles de régénération des ressources, contribuent à fournir des co-bénéfices sociaux économiques et environnementaux aux communautés locales sur lesquelles ils s'appuient en général.

2.2.3 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités du secteur Exploration-Production présentées par zone géographique, sans détailler l'intégralité des actifs détenus par TotalEnergies. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100% quelle que soit la participation détenue par TotalEnergies dans l'actif. Les productions annuelles et journalières moyennes de liquides et gaz par pays de TotalEnergies pour les années 2021, 2020 et 2019 sont présentées dans

2.2.3.1 AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU NORD)

Au **Nigéria**, la production de la Compagnie est majoritairement offshore. TotalEnergies opère cinq permis de production (OML) sur les 33 permis dans lesquels TotalEnergies détient des intérêts.

TotalEnergies est présent offshore notamment sur les permis ci-dessous :

- sur OML 130 (24%, opérateur), avec les champs d'Akpo et d'Egina. Les études de développement du champ Preowei se sont poursuivies en 2021, après l'approbation par les autorités du plan de développement du champ en 2019 ;
- sur OML 99 (40%, opérateur), à la suite de la décision de développement du champ Ikike prise en janvier 2019, le projet est en cours de réalisation ; la production qui était prévue en 2021, a été retardée dans le contexte de la pandémie COVID-19 et est désormais attendue pour 2022 ;
- sur OML 139 (18%), le plan de développement de la découverte d'Owowo, est à l'étude. Cette découverte se situe à proximité du permis OML 138 (20%) où le champ Usan est en production ;
- sur OML 118 (12,5%), pour lequel la licence et le contrat de partage de production (PSC) ont été renouvelés pour une durée de 20 ans à partir de janvier 2021.

TotalEnergies s'est engagée dans l'étude d'autres projets y compris pour sa propre décarbonation, en collaboration avec d'autres industriels et partenaires, en phase avec les engagements de neutralité carbone pris par les Etats notamment en Europe. Au Royaume-Uni, TotalEnergies fait ainsi partie de Northern Endurance Partnership (NEP). Ce projet de collecte de CO₂ est situé dans les régions industrielles de Teesside et Humberside, de transport offshore et de stockage dans un aquifère salin à respectivement 85 et 145 km des côtes.

De nouvelles technologies de capture du CO₂ sont testées en partenariat aux Etats-Unis et au Canada.

En mars 2021, TotalEnergies et le groupe Forêt Ressources Management ont signé avec la République du Congo un partenariat pour la plantation d'une nouvelle forêt de 40 000 hectares sur les plateaux Batéké. La forêt plantée devrait constituer un puits de carbone estimé à plus de 10 millions de tonnes de CO₂ séquestrées sur 20 ans. Les opérations de boisement du projet BaCaSi (Batéké Carbon Sink) ont démarré en novembre 2021.

En novembre 2021, TotalEnergies et le gouvernement du Suriname ont signé un accord de partenariat pour contribuer à la préservation des forêts du pays comme puits de carbone.

Par ailleurs, TotalEnergies a également annoncé en novembre 2021 deux partenariats, avec AgriProve pour développer des puits de carbone souterrains sur 20 000 hectares en Australie, et avec Corporate Carbon pour contribuer à la prévention des feux de savane.

les tableaux « Production par zone géographique » au point 2.3.3 de ce chapitre. Pour une information sur la participation détenue dans l'actif en production (part TotalEnergies en %) et, le cas échéant, pour déterminer si la Compagnie opère l'actif, au 31 décembre 2021, se reporter au tableau « Actifs en production par zone géographique », au point 2.3.3 de ce chapitre.

TotalEnergies est également présent *onshore* notamment via le joint venture SPDC (10%) qui détient 19 permis de production (dont 16 situés *onshore*) après la cession des intérêts dans OML17 en janvier 2021.

En **Angola**, où TotalEnergies est le premier opérateur du pays⁽¹⁾, la production de la Compagnie provient des blocs 17, 32, 0, 14 et 14K :

- sur le bloc 17 (38%, opérateur), principal actif de la Compagnie en Angola situé en offshore profond, quatre pôles majeurs sont en production : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV. Les trois projets Zinia Phase 2, CLOV Phase 2 et Dalia Phase 3 lancés en 2018 constituent des développements satellites des FPSO de Pazflor, CLOV et Dalia. Les projets à cycle court Zinia Phase 2 et CLOV Phase 2 sont entrés en production en 2021. À la suite de l'accord signé avec la société nationale Sonangol et l'Agence nationale du pétrole, du gaz et des biocarburants (ANPG) en décembre 2019, l'ensemble des licences de production sur le bloc 17 a été prolongé jusqu'en 2045 à compter d'avril 2020. Sonangol détient depuis cette date une participation de 5% dans le bloc et obtiendra une participation supplémentaire de 5% en 2036. Depuis l'arrivée de Sonangol dans le bloc 17, la participation de TotalEnergies, qui conserve le rôle d'opérateur, est de 38%. D'autres projets satellites ont été décidés fin 2019, constitués de puits intercalaires qui ont, pour certains, été forés et mis en production en 2021 permettant de consolider la production de Pazflor, Rosa, Girassol et Dalia. Le forage de deux puits d'exploration est prévu pour 2022-2023 ;

(1) Données TotalEnergies.

- sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore profond, la production du projet Kaombo a démarré en 2018 avec la mise en fonctionnement du FPSO Kaombo Norte. Le démarrage du second FPSO Kaombo Sul est intervenu en 2019. Les découvertes dans les zones centre et nord du bloc (en dehors de Kaombo) offrent un potentiel supplémentaire en cours d'évaluation. Le forage progresse avec 47 puits forés à fin 2021, sur 59 prévus initialement, et un appareil de forage dédié au bloc 32 prévu pour 2022 ;
- sur le bloc 0 (10%), la production provient de différents champs. Le forage a été interrompu en avril 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et devrait reprendre en 2022 ;
- sur le bloc 14 (20%⁽¹⁾), la production provient des champs Tombua-Landana, Kuito et du projet BBLT comprenant les champs Benguela, Belize, Lobito et Tomboco ;
- sur le bloc 14K (36,75%) qui correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TotalEnergies détient des intérêts à hauteur de 10% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via Angola Block 14 B.V.

Sur ces blocs 14 et 14K, TotalEnergies a annoncé en janvier 2022 la vente de ses participations, à travers un accord de cession à la société angolaise Somoil, de 100% des parts de la société Angola Block 14 B.V., qu'elle détenait avec un co-actionnaire. TotalEnergies détenait 50,01% d'Angola Block 14 B.V.. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités angolaises. La production nette d'Angola Block 14 B.V. était de 9 000 barils équivalent pétrole par jour en 2021.

En 2020, TotalEnergies a finalisé l'acquisition des participations dans les blocs 20/11 (50%) et 21/09 (80%) situés dans le bassin du Kwanza, au large de Luanda en vue de développer un nouveau *hub* de production. TotalEnergies est devenu l'opérateur du développement des deux blocs où plusieurs découvertes ont été réalisées. Sur le bloc 20/11, le forage d'un puits d'appréciation a été réalisé en 2021 sur le champ Golfinho et les études de développement sont en cours.

TotalEnergies détient une licence d'exploration pour le bloc 48 (40%, opérateur) sur laquelle un puits d'exploration (Ondjaba-1) a été réalisé en 2021 et les résultats sont en cours d'évaluation. Dans le cadre du Bid Round 2019, TotalEnergies a obtenu une licence d'exploration sur le bloc 29 avec une date effective de contrat en août 2021. La première période d'exploration d'une durée de quatre ans inclut le forage d'un puits d'exploration.

En **République du Congo**, la production de la Compagnie provient de la filiale TotalEnergies EP Congo détenue par TotalEnergies (85%) et QatarEnergy (15%).

Deux actifs importants opérés par TotalEnergies EP Congo sont en production sur le permis de Haute Mer (53,5%, opérateur) : le champ Moho Bilondo et le champ Moho Nord. Le déclin de ces champs est amorcé mais la production cumulée de ces deux champs est conforme aux prévisions, à un niveau de 120 kbpj.

TotalEnergies EP Congo a signifié à ses partenaires son retrait des permis Loango II et Zatchi II (l'ensemble étant également nommé « Madingo »), qui est effectif depuis le 30 septembre 2021.

Le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TotalEnergies détient des intérêts à hauteur de 26,75% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via TotalEnergies EP Congo.

La concession liée à l'exploitation du terminal pétrolier de Djéno (63%), unique terminal pétrolier du pays, a expiré en novembre 2020 et la négociation concernant la nouvelle concession est en cours. TotalEnergies EP Congo continue d'opérer le terminal pétrolier dans le cadre d'un accord intérimaire pendant la phase de négociation. La nouvelle concession du terminal devrait être effective en 2022.

Trois nouvelles licences d'exploration ont été attribuées par la République du Congo à TotalEnergies en février 2020 : Marine XX dans l'offshore profond, ainsi que Nanga et Mokélebembé situés sur l'*onshore* congolais. Un puits d'exploration est prévu sur la licence Marine XX en 2022. Une notification de sortie de la licence de Mokélebembé a été envoyée aux autorités en décembre 2021.

Au **Gabon**, la production provient de la participation de TotalEnergies dans TotalEnergies EP Gabon⁽²⁾, opérateur (100%) des champs offshore des secteurs d'Anguille et de Torpille, des champs *onshore* du secteur de l'île Mandji ainsi que du terminal pétrolier du Cap Lopez. TotalEnergies EP Gabon détient également des participations dans les permis du secteur Grondin (65,28%) et d'Hylia (37,50%).

En décembre 2021, TotalEnergies EP Gabon a finalisé la cession à la société Perenco Oil & Gas Gabon de ses participations dans sept champs matures non opérés en mer, ainsi que ses intérêts et le rôle d'opérateur dans le terminal pétrolier du Cap Lopez. A l'issue de cette opération, les activités de TotalEnergies EP Gabon sont recentrées sur les actifs opérés d'Anguille-Mandji et Torpille-Baudroie-Mérou.

En **Ouganda**, TotalEnergies est partenaire, à hauteur de 56,67%, dans le projet de développement des ressources pétrolières du Lac Albert situées sur les blocs EA1, EA2 et EA3 à la suite de l'acquisition en novembre 2020 de la participation de Tullow et l'entrée de la compagnie nationale, UNOC, à hauteur de 15% dans ces blocs. TotalEnergies est aussi actionnaire dans la société East African Crude Oil Pipeline Ltd (EACOP) en charge du développement et l'exploitation du pipeline de près de 1 450 km dédié à l'évacuation du brut produit vers un terminal de stockage et de chargement à Tanga, en Tanzanie.

Le projet approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2020 après prise en considération des enjeux sociétaux et environnementaux prévoit une capacité de production de 230 kbj, au travers du développement conjoint des ressources des blocs EA1 et EA2 opérés par TotalEnergies (projet Tilenga) et de celles du bloc EA3 opéré par CNOOC (projet Kingfisher). Il comprendra le forage d'environ 450 puits à terre et la construction de deux centres de traitement de la production de brut. La décision finale d'investissement a été annoncée en février 2022 et la production devrait démarrer en 2025.

En **Afrique du Sud**, TotalEnergies opère cinq permis d'exploration en offshore profond : le bloc South Outeniqua, (100%), le bloc 11B/12B (45%), le bloc ODB (48,6% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 29,2% à QatarEnergy en 2021), le bloc DOWB (50% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 30% en 2021) ainsi que le bloc 5/6/7 (40%) dans le bassin Orange. TotalEnergies a cédé en 2020 son intérêt dans le permis East Algoa (30%). Cette transaction a été approuvée par les autorités en décembre 2021.

Sur le bloc offshore 11B/12B, à la suite de la découverte de gaz à condensats effectuée en janvier 2019 avec le premier puits d'exploration Brulpadda-1Ax, TotalEnergies a effectué des acquisitions sismiques 3D et 2D. Une seconde découverte de gaz à condensats a été réalisée en octobre 2020, dénommée Luiperd, adjacente à Brulpadda. TotalEnergies négocie actuellement les conditions de commercialisation du gaz et des condensats avec les autorités sud-africaines pour permettre un développement rapide de la découverte.

En **Namibie**, TotalEnergies opère deux permis d'exploration en offshore profond sur les blocs 2912 (38%) et 2913B (40%). Les participations de TotalEnergies dans ces blocs ont été respectivement réduites à 38% et 40% après les cessions d'intérêts réalisées en 2020. A la suite du forage du puits d'exploration démarré en novembre 2021 sur le prospect Venus sur le bloc 2913B, TotalEnergies a annoncé une découverte significative d'huile légère et de gaz associé en février 2022.

En **Mauritanie**, l'effort de rationalisation du domaine minier se poursuit. TotalEnergies a rendu le bloc C9 en janvier 2020 à la suite du forage d'un puits sec en 2019, ainsi que le bloc C7 en juin 2020 et le bloc C18 en décembre 2020.

(1) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TotalEnergies 50,01%).

(2) TotalEnergies EP Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TotalEnergies (58,28%), la République gabonaise (25%) et le public (16,72%).

TotalEnergies poursuit les activités d'exploration sur deux blocs restants : C15 (90%) et C31 (90%), où une sismique 3D a été acquise en 2020. La première phase d'exploration de ces deux blocs a pu être prolongée de 9 mois jusqu'à fin octobre 2022 pour finaliser l'interprétation de la sismique et évaluer l'intérêt de passer en seconde période.

Au **Sénégal**, TotalEnergies poursuit les activités d'exploration sur deux blocs offshore opérés Rufisque Offshore Profond (ROP) (60%) et Ultra Deep Offshore (UDO) (70% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 20% en octobre 2020), une sismique 3D a été acquise sur le bloc UDO fin 2020 - début 2021 et son interprétation est en cours.

Au **Kenya**, TotalEnergies détient des intérêts dans des permis d'exploration onshore (10BA, 10BB et 13T) et offshore (L11A, L11B et L12). En septembre 2021, TotalEnergies a finalisé la cession à QatarEnergy d'une partie de ses participations dans ces permis offshore, où le forage d'un puits d'exploration a débuté en décembre 2021. Sur les blocs 10BB et 13T où plusieurs découvertes d'huile ont été faites, les partenaires évaluent les options possibles pour un éventuel développement commercial.

2.2.3.2 AMÉRIQUES

Aux **États-Unis**, dans le golfe du Mexique, la production d'hydrocarbures provient des participations dans les champs en offshore profond Tahiti (17%) et Jack (25%).

TotalEnergies détient des intérêts dans le projet d'Anchor (37,14%). Le développement d'Anchor d'une capacité de production prévue en plateau de 80 kbpj/se poursuit avec une mise en production prévue en 2024.

TotalEnergies a annoncé en février 2022 sa décision de ne pas approuver le projet North Platte (60%), de se retirer avec effet immédiat et de démissionner en tant qu'opérateur ce qui sera effectif après une courte période de transition pour assurer un transfert ordonné du rôle d'opérateur.

Sur la découverte de Ballymore (40%), les études de FEED lancées au premier semestre 2021 se poursuivent.

TotalEnergies a cédé au troisième trimestre 2021 son intérêt de 25% dans un domaine minier de gaz de schiste principalement situé dans l'Ohio et faisant partie de l'Utica.

Au **Canada**, la production est constituée de pétrole de sables bitumineux. TotalEnergies détient une participation de 50% dans Surmont, projet de production par injection de vapeur d'eau recyclée (SAGD) et une participation de 24,58% dans le projet d'extraction minière de Fort Hills, tous deux situés dans la province d'Alberta. En 2021, Surmont, revenu au niveau de production d'avant la pandémie COVID-19, a pleinement bénéficié de la forte hausse des cours de pétrole. En 2021, Fort Hills a produit à mi-capacité et a initié son retour à pleine capacité mi-décembre 2021. En cohérence avec son ambition Climat, TotalEnergies n'approuve aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs de sables bitumineux canadiens.

En **Argentine**, TotalEnergies a opéré environ 25% de la production de gaz du pays en 2021.

En Terre de Feu, sur la concession de CMA-1, TotalEnergies opère les champs à terre Ara et Cañadon Alfa Complex, ainsi que les champs offshore Hidra, Carina, Aries et Vega Pleyade (37,5%).

Dans le bassin *onshore* de Neuquén, TotalEnergies détient des participations dans 9 permis y compris 5 opérés dont Aguada Pichana Este et San Roque. Outre la production d'hydrocarbures conventionnels, TotalEnergies opère trois projets de gaz et pétrole de schiste, le premier sur le bloc Aguada Pichana sur la partie gaz de la Vaca Muerta, le deuxième sur le bloc Rincón la Ceniza (45%) situé sur la partie de gaz à condensats, et le troisième sur le bloc Aguada San Roque (24,71%) sur la partie huile.

En **Côte d'Ivoire**, TotalEnergies opère un permis d'exploration sur le bloc offshore CI-705 (45%). Le puits d'exploration Barracuda-1 a été foré en août 2021 sur le bloc CI-705, avec un résultat négatif. TotalEnergies a rendu les blocs offshore CI-605 (90%) en août 2021 et CI-706 (45%) en décembre 2021.

A **São Tomé et Príncipe** TotalEnergies détient deux permis d'exploration attribués en 2019, l'un pour le bloc ST-1 et l'autre pour les blocs JDZ-7, 8, 11 sur la zone conjointe de développement entre São Tomé et Príncipe et le Nigéria. Deux acquisitions sismiques 3D ont été effectuées en 2021 sur ces blocs respectifs.

En **République démocratique du Congo**, après la complétion des travaux d'acquisition sismique, TotalEnergies a signifié aux autorités son retrait du bloc III en janvier 2019.

Au **Ghana**, TotalEnergies a annoncé en 2020, la décision de ne pas poursuivre l'acquisition des actifs détenus par Anadarko Petroleum Corporation (champ Jubilee 24% et champ Ten 17%).

À la suite des bons résultats du pilote de gaz et d'une réduction des coûts de forage, la première phase de développement d'Aguada Pichana a été lancée. Dans le cadre de ce projet, les partenaires du permis sont convenus de scinder le bloc en deux sous-blocs, East et West, portant la participation de TotalEnergies à 41% dans la partie orientale non-conventionnelle du bloc (Vaca Muerta) tout en conservant 27,27% de la partie conventionnelle du bloc (Mulichinco), et le rôle d'opérateur de l'ensemble. En contrepartie, TotalEnergies a ramené sa participation à 25% dans le bloc Aguada Pichana Oeste, désormais non opéré par TotalEnergies, et où un pilote est maintenant entré en production. L'opérateur a prévu entre 2021 et 2024 de forer une soixantaine de puits, de construire un nouveau gazoduc et une usine de traitement. Une deuxième phase de développement a été lancée en 2018 sur Aguada Pichana Este.

Le pilote de gaz à condensats sur le bloc Rincón la Ceniza s'est achevé en 2019 avec de bons résultats. Le puits d'appréciation foré en 2016 sur le bloc voisin La Escalonada, pour tester la partie huile de la formation, a également montré une bonne productivité. Ce puits a été connecté en 2019 à l'usine de Rincón la Ceniza. Le forage de deux puits supplémentaires sur le bloc Rincón la Ceniza a confirmé le potentiel à huile des deux blocs.

En exploration, TotalEnergies est opérateur de 3 licences en offshore conventionnel, CAN 111 et CAN 113 (50%) et MLO 123 (37,5%) depuis 2019.

En **Bolivie**, TotalEnergies est présent sur six permis dont cinq sont en production : San Alberto (15%), San Antonio (15%), le bloc XX Tarija Oeste (Itau) (41%), Aquio et Ipati (50%, opérateur) qui inclut le champ Incahuasi. La connexion du puits ICS-3 en 2018 et celle du puits ICS-5 en 2021, ainsi que l'augmentation de capacité de l'usine de traitement à 390 Mpcj, devraient permettre de soutenir de manière durable la production de ce champ.

Sur le permis d'exploration Azero (50%, opérateur), le forage du puits d'exploration NCZ-X1 s'est avéré sec et les opérations d'abandon ont été réalisées.

Au **Brésil**, la production provient des blocs Libra (20%), Lapa (45%, opérateur) et Iara (22,5%). L'acquisition par TotalEnergies d'une participation supplémentaire de 10% dans Lapa en vertu de l'accord signé en décembre 2018, a permis en 2021 de porter de 35% à 45% la participation de TotalEnergies dans l'actif.

Le champ Mero, situé sur le bloc Libra, se trouve dans le bassin de Santos à environ 170 km des côtes de Rio de Janeiro. La production a démarré en 2017 avec le FPSO Pioneiro de Libra (capacité de 50 kb/j) conçu pour réaliser les tests de production de longue durée nécessaires à l'optimisation des futures phases de développement.

A fin 2021, le projet de développement de Mero comprend quatre FPSO : Mero 1, validé en 2017, avec une capacité de traitement de liquides de 180 kb/j dont le démarrage est prévu en 2022 ; Mero 2, validé en 2019, (capacité de traitement de liquides de 180 kb/j) dont le démarrage est prévu en 2023 ; Mero 3 (capacité de traitement de liquides de 180 kb/j), validé en août 2020, dont le démarrage est prévu en 2024 et Mero 4 (capacité de traitement de liquides de 180 kb/j) dont la décision d'investissement a été prise en août 2021, avec un démarrage prévu en 2025.

Sur lara, la production du FPSO P-68 (capacité de 150 kb/j) a démarré en novembre 2019. Il est conçu pour le développement des champs de Berbigão et de Sururu-Ouest. La production sur le champ Atapu a démarré en juin 2020 avec le FPSO P-70 (capacité 150 kb/j). Le FPSO P-68 est en phase d'augmentation de production à sa capacité. Le FPSO P-70 produit à capacité depuis juillet 2021.

En décembre 2021, à l'occasion de l'appel d'offre pour le Surplus des « Transfer of Rights » TotalEnergies a remporté deux nouveaux contrats de partage de production non-opérés sur les blocs d'Atapu (22,5%) et Sépia (28%). La signature de ces contrats est prévue au second trimestre 2022. Ces 2 blocs sont déjà en production et il est prévu de lancer le développement d'un deuxième FPSO pour chaque bloc.

Sur Lapa, une campagne de forage a été effectuée de juin 2019 à juin 2020 sur le panneau nord-est du champ afin d'augmenter la production du FPSO (capacité de 100 kb/j) en ajoutant 2 puits injecteurs et en remplaçant 2 puits producteurs. La décision d'investissement finale du panneau sud-ouest de Lapa avec 2 puits producteurs et un puits injecteur est attendue en 2022.

En exploration, TotalEnergies et ses partenaires QatarEnergy et Petronas ont remporté, lors des 16^e enchères pétrolières de l'ANP en octobre 2019, le bloc C-M-541 situé dans l'offshore profond du bassin présalifère de Campos, en eaux très profondes. Le forage du premier puits d'exploration sur ce bloc a débuté fin 2021. Par ailleurs, TotalEnergies détient une participation dans un permis d'exploration situé dans le bassin de Barreirinhas. En 2021, TotalEnergies a transféré à Petrobras ses intérêts dans les 5 blocs d'exploration de Foz do Amazonas. En 2021, TotalEnergies et Equinor ont décidé de sortir du bloc d'exploration ES-669 dans le bassin d'Espirito Santo. TotalEnergies (45%, opérateur) et ses partenaires ont décidé de ne pas renouveler la licence d'exploration CE-M-661 dans le bassin de Ceará qui a expiré en 2021.

Dans le cadre de leur alliance stratégique, TotalEnergies et Petrobras ont signé un accord pour promouvoir un renforcement de la coopération technique entre les deux sociétés, en particulier par l'évaluation conjointe du potentiel d'exploration sur les zones prometteuses au Brésil et par le développement de nouvelles technologies, en particulier dans l'offshore profond.

TotalEnergies détient une participation dans le champ Gato de Mato découvert en 2012. Le puits GDM#4, foré en 2020, a confirmé les ressources du champ. Les études de développement se sont poursuivies en 2021.

En 2021, TotalEnergies a cédé sa participation de 28,6% sur le bloc BM-C-30 où se situe la découverte de Wahoo. TotalEnergies détient aussi des intérêts dans le champ en cours d'évaluation Itaipu (40%) sur le bloc BM-C-32 dans le bassin de Campos. En 2020, TotalEnergies (70%,

opérateur) et son partenaire ont informé l'organisme de régulation ANP de leur intention de rendre la licence contenant le champ Xerelete.

Au **Vénézuéla**, TotalEnergies via sa filiale Total Venezuela, a transféré en juillet 2021 sa participation minoritaire non opérée de 30,32% dans Petrocedeño S.A. à la Corporación Venezolana del Petróleo, S.A, une filiale de PdVSA. TotalEnergies a également engagé un processus de cession de sa participation de 69,50% dans le champ Yucal Placer. Ce champ est opéré par la société Ypergas S.A.(30%) qui utilise le réseau national de gazoducs pour livrer à PDVSA Gas (filiale de PDVSA) du gaz destiné à la consommation locale. TotalEnergies a également engagé un processus de restitution de la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana (49%).

À ce jour, TotalEnergies a organisé la gestion de ses actifs en vue d'assurer leur conformité avec les Régimes de Sanctions applicables.

Au 31 décembre 2021, moins de 0,5% de la production combinée de liquides et de gaz de TotalEnergies en 2021 provient du Vénézuéla (se reporter au point 3.2.1 du chapitre 3).

Au **Suriname**, TotalEnergies détient un intérêt dans le bloc 58 (50%, opérateur). Deux puits d'exploration ont été forés en 2021 : Keskesi Est-1 et Bonboni-1. Trois puits d'appréciation Sapakara Ouest-2, Sapakara Sud-1 et Keskesi Sud-1 ont également été forés. Un quatrième programme d'appréciation, en plus de ceux de Maka Central-1, Sapakara Ouest-1 et Kwaskwasi-1 a été soumis au gouvernement du Suriname pour Keskesi-1 en 2021. Un test de débit a été réalisé avec succès sur le puits d'appréciation Sapakara Sud-1 en fin 2021. En février 2022, TotalEnergies a annoncé une découverte significative de pétrole et de gaz associé sur le puits d'exploration Krabdagu-1, situé dans la zone centrale du Bloc 58. Des tests de débit sur le puits seront effectués afin d'évaluer les ressources et la productivité du puits.

En juin 2021, TotalEnergies (40%, opérateur) et QatarEnergy ont été annoncés comme ayant fait les offres les plus favorables pour les blocs offshore 6 et 8 L'attribution officielle est soumise à la négociation d'un contrat de partage de production et d'un accord d'exploitation conjointe. Paradise Oil Company, une filiale de la compagnie nationale Staatsolie, devrait également être partenaire. L'attribution de ces deux nouveaux blocs opérés situés en eaux peu profondes et jouxtant le bloc 58 permettra à TotalEnergies de renforcer son implantation au Suriname. Ces deux permis feront l'objet d'une campagne de sismique 3D pour confirmer leur potentiel.

Au **Mexique**, TotalEnergies détient des licences dans sept blocs d'exploration offshore dans le golfe du Mexique : le bloc 2 (50%, opérateur) situé sur le bassin de Perdido, les blocs 1 (33,33%) et 3 (33,33%) situés sur le bassin de Salina, le bloc 15 (50%⁽¹⁾, opérateur), ainsi que le bloc 32 (50%), le bloc 33 (35%, opérateur) et le bloc 34 (27,5%) situés dans les eaux peu profondes du bassin de Campeche. TotalEnergies a lancé le processus de restitution du bloc 2. L'opérateur du bloc 3 a également lancé le processus de restitution du bloc.

Au **Guyana**, TotalEnergies (60%) détient conjointement avec QatarEnergy (40%) des participations de 25% dans les blocs de Kanuku et d'Orinduik. Le forage d'un puits d'exploration est prévu sur le bloc Kanuku en 2022. TotalEnergies détient également une participation dans le bloc Canje (35%) sur lequel trois puits d'exploration ont été forés en 2021 : Bulletwood, Jabillo et Sapote.

de réinjection de gaz à 600 Mpc/j. Sur le champ Dunga (60%, opérateur), les travaux de la phase 3 du développement se sont poursuivis en 2021.

En **Thaïlande**, la production de condensats et de gaz naturel provient du champ offshore de gaz à condensats Bongkot (33,33%) et est achetée en totalité par la compagnie nationale thaïlandaise PTT. Plusieurs nouveaux puits ont été forés en 2021 pour maintenir le plateau de production. Les licences concernant le bloc 15 et les blocs 16 & 17 expireront respectivement en avril 2022 et en mars 2023.

2.2.3.3 ASIE-PACIFIQUE

Au **Kazakhstan**, la production de pétrole et de gaz provient essentiellement du champ Kashagan opéré par North Caspian Operating Company (NCOC) dans le permis Nord Caspienne (16,81%). La capacité de la première phase du champ Kashagan et de l'usine de traitement associée démarrée en 2016, a atteint 400 kb/j, même si la production a été plafonnée à 332 kb/j en 2021 afin de respecter les quotas de production décidés par l'OPEP+. En décembre 2020, une phase additionnelle a été approuvée pour augmenter la capacité de production de pétrole et de gaz d'environ 25 kb/j et en portant la capacité

(1) La transaction pour l'entrée de QatarEnergy sur les blocs 15, 33 et 34 a été finalisée en 2021 portant la participation de TotalEnergies dans ces blocs à 50%, 35% et 27,5%.

En **Chine**, la production provient du bloc Sulige Sud (49%) dans le bassin de l'Ordos en Mongolie intérieure, où le forage des puits de développement de *tight gas* se poursuit. Un nouveau plan de développement en vue d'augmenter la production de 3 Gm³/an à 4 Gm³/an est en cours d'approbation.

TotalEnergies détient un intérêt de 49% et est opérateur du bloc d'exploration Taiyang situé en mer de Chine à la fois dans les eaux chinoises et taïwanaises. Deux campagnes d'acquisition sismique 2D ont été réalisées en 2018 et 2019. Les opérations sont suspendues depuis 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Au **Myanmar**, les champs Yadana, Sein et Badamya (31,24%, opérateur), situés sur les blocs offshore M5 et M6 produisent du gaz livré majoritairement à PTT et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Ces champs alimentent également le marché local via un gazoduc offshore construit et opéré par la compagnie nationale du Myanmar, MOGE. Une sismique 3D (5 700 km²) a été acquise sur le bloc M5 en 2019.

En janvier 2022, TotalEnergies a annoncé se retirer du Myanmar.

Depuis le coup d'Etat du 1^{er} février 2021, TotalEnergies a condamné de la façon la plus ferme la violence et les atteintes aux droits humains perpétrés dans le pays. Afin de maintenir une source d'électricité aux populations de Yangon et de l'ouest de la Thaïlande, et protéger le personnel de la Compagnie contre le travail forcé, TotalEnergies a décidé de continuer la production de gaz tout en arrêtant les projets en cours. Mais, l'impossibilité -malgré tous les efforts de la Compagnie- de satisfaire les attentes des parties prenantes quant à l'arrêt des paiements liés aux ventes de gaz, et la détérioration de la situation des droits humains et de l'Etat de droit au Myanmar, ont conduits TotalEnergies à réévaluer la situation qui ne permet plus à la Compagnie d'apporter une contribution positive suffisante dans ce pays et à décider le 21 janvier

2.2.3.4 EUROPE

En **Russie**, la production de pétrole et de gaz naturel provient principalement de ses participations dans les champs Termokarstovoye (49%) et Kharyaga (20%) ainsi que de sa participation dans la société PAO Novatek (19,4%).

La Russie est un pays visé par des sanctions économiques internationales. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

En **Norvège**, la production provient de nombreux champs situés dans différentes zones, du sud vers le nord :

- Ekofisk (39,9%), Eldfisk (39,9%), Embla (39,9%), Tor (48,2%) et Flyndre (6,26%) ; le redéveloppement de Tor a été finalisé en 2021 tandis que le développement du champ de Tommeliten Alpha (20,23%), satellite d'Ekofisk, a été approuvé en 2021 ;
- le champ géant Johann Sverdrup (8,44%) dont la production a démarré en octobre 2019 ; la Phase 2 est en cours de développement ;
- Skirne (40%), Atla (40%) et Heimdal (16,76%) ;
- Oseberg (14,7%), Tune (10%) et Islay (5,51%) ; le projet de compression et d'électrification d'Oseberg a été approuvé en 2021 ;
- Troll (3,69%) et Kvitebjørn (5%) ; la phase 3 de Troll a démarré en août 2021 ;
- Åsgard (7,68%), Tyrihans (23,15%) et Kristin (6,00%) dans la région Haltenbanken.

Dans le cadre de l'optimisation continue de son portefeuille, TotalEnergies a cédé en mai 2021 sa participation dans les actifs Gimle (4,9%), Sindre (4,95%) et Nokken (5%).

Au **Royaume-Uni**, la production provient de champs situés dans différentes zones :

- dans la zone nord de la mer du Nord, la production provient des champs Alwyn Nord (100%) et Dunbar (100%), ainsi que des satellites qui leur sont reliés ;

2022 d'engager le processus de retrait des contrats qui sera effectif en juillet 2022.

En janvier 2022, TotalEnergies a également notifié sa décision de se retirer du permis d'exploration A6 (40%) situé en offshore profond à l'ouest du Myanmar.

Au **Brunei**, la production provient du champ offshore de gaz à condensats Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%, opérateur), dont le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

TotalEnergies a finalisé en mars 2020 la cession de sa filiale détenue à 100% Total E&P Deep Offshore Borneo BV qui détient 86,95% du bloc CA1 situé à 100 km au large des côtes du Brunei.

En **Indonésie**, la production provient du champ de gaz Ruby sur le permis de Sebuku (15%).

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TotalEnergies détient des intérêts dans les licences d'exploration PPL339 (35%), PPL589 (100%) et PPL576 (100%).

En **Malaisie**, TotalEnergies détient des intérêts dans des permis d'exploration avec un puits d'exploration offshore prévu pour 2022 dans la province de Sabah.

Au **Cambodge**, TotalEnergies travaille à la mise en œuvre de l'accord conclu en 2009 avec le gouvernement pour l'exploration du bloc 3 situé dans une zone du golfe de Thaïlande revendiquée à la fois par les gouvernements cambodgiens et thaïlandais. Cet accord reste conditionné à l'établissement par les deux pays d'un cadre contractuel approprié.

Au **Tadjikistan**, TotalEnergies détient un intérêt de 33,35% dans un permis d'exploration sans activité.

- dans la zone du Central Graben, TotalEnergies opère le complexe d'Elgin/Franklin (46,17%) qui intègre les champs West Franklin (46,17%) et Glenelg (58,73%). TotalEnergies opère aussi le champ de gaz et condensats Culzean (49,99%) entré en production en juin 2019. Par ailleurs, TotalEnergies a annoncé en mars 2020 une découverte de pétrole et de gaz en tant qu'opérateur sur le prospect Isabella (30%) à proximité d'infrastructures existantes opérées par TotalEnergies. Enfin, en mai 2021, le deuxième puits d'appréciation de la découverte de Glengorm (25%), faite en 2019, a été foré et s'est avéré négatif ;
- dans la zone à l'ouest des îles Shetland, TotalEnergies détient des participations (60%) et opère les champs en production Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet. En janvier 2022, TotalEnergies a signé un accord pour céder 20% de sa participation dans ces champs. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.
- dans la zone du Quad 9 à l'est de la mer du Nord, TotalEnergies opère les champs Gryphon (86,5%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%) et Tullich (100%).

En 2020, TotalEnergies a cédé ses intérêts dans les permis d'exploration et de production de gaz de schiste PEDL 273, 305 et 316 (20%) et ainsi ne détient plus de domaine minier *onshore* au Royaume-Uni. Par ailleurs, TotalEnergies a finalisé la vente de plusieurs actifs non stratégiques offshore situés dans la zone est et centrale de la mer du Nord comprenant les champs Dumbarton, Balloch, Lochranza et Drumtochty (100%), Flyndre (65,94%), Affleck (66,67%), Golden Eagle (31,56%), Scott (5,16%) et Telford (2,36%). La licence de Cawdor (60,6%) avait expiré avant la finalisation de la vente.

Au **Danemark**, TotalEnergies est opérateur du Danish Underground Consortium (DUC) (43,2%). La production provient des deux actifs principaux du DUC, les champs Dan/Halfdan et Gorm/Tyra. La production du champ Tyra a été arrêtée en septembre 2019 dans le cadre d'un projet de redéveloppement dont l'objectif est de prolonger la durée de vie du champ Tyra et de ses champs satellites.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le redémarrage de la production, initialement prévu en 2022, devrait intervenir en 2023. Pendant l'arrêt des installations du champ, le gaz du DUC est exporté à partir des installations des champs Dan/Halfdan.

En **Italie**, TotalEnergies est opérateur du champ Tempa Rossa (50%) situé sur la concession de Gorgoglione (région Basilicata). La production de ce champ démarrée en décembre 2019 a atteint la capacité prévue de 50 kbpj/j en octobre 2020.

Aux **Pays-Bas**, la production est issue des intérêts détenus dans les 22 permis de production offshore dont 18 opérés. Dans le cadre de l'amélioration continue de son portefeuille en mer du Nord, TotalEnergies a finalisé en mars 2021 la cession de sa participation de 22,46% dans le *Unit K9ab-A*.

En **Azerbaïdjan**, le développement du champ de gaz à condensats Absheron (50%), situé en mer Caspienne, opéré par JOCAP (Joint

Operating Company of Absheron Petroleum, société commune entre TotalEnergies et SOCAR) et destiné à alimenter le marché domestique est en cours. Les opérations de forage achevées en novembre 2019 ont permis de confirmer le potentiel significatif du champ. La capacité de production de la première phase de développement est estimée à 35 kbpj/j.

En **Bulgarie**, TotalEnergies est opérateur du bloc d'exploration en offshore profond Han Asparuh (57,14%). Une campagne sismique 3D a été réalisée en 2020 à la suite de laquelle des travaux d'interprétation géologique ont été menés en 2021 ; le forage d'un nouveau puits d'exploration est à l'étude.

En **Grèce**, TotalEnergies détient depuis 2019 deux permis d'exploration : Crète Ouest et Crète Sud-Ouest (40%, opérateur) sur lesquels il n'a pas d'activité.

2.2.3.5 MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Aux **Émirats arabes unis**, la production de TotalEnergies, essentiellement pétrolière, provient de différentes concessions.

Depuis 2018, TotalEnergies détient une participation de 20% dans la concession offshore d'Umm Shaif/Nasr dont la production a continué à augmenter en 2021 et de 5% dans la concession offshore de Lower Zakum pour une durée de 40 ans opérée par ADNOC Offshore, qui fait suite à la précédente concession offshore d'Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA). La licence du champ offshore Abu Al Bukoosh que TotalEnergies opérait depuis 1972 s'est terminée en mars 2021 et les installations sont désormais opérées par ADNOC Offshore.

TotalEnergies détient également une participation de 10% dans la concession d'ADNOC Onshore qui couvre les 15 principaux champs à terre d'Abou Dabi, et qui a été renouvelée en 2015 pour une durée de 40 ans. Les activités de développement des champs Bab se et Bu Hasa se sont poursuivies en 2021.

TotalEnergies détient également une participation de 10% dans ADNOC Gas Processing, une société qui produit des LGN et des condensats issus du gaz associé produit par ADNOC Onshore, ainsi qu'une participation de 24,5% dans la société Dolphin Energy Ltd qui commercialise aux Émirats arabes unis et en Oman du gaz en provenance du bloc Dolphin au Qatar. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

En 2018, la compagnie nationale Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) a signé un accord de concession avec TotalEnergies lui octroyant 40% de la concession de gaz non conventionnel Ruwais Diyab. TotalEnergies en est devenu l'opérateur en 2019. Après avoir testé les trois puits d'exploration existants, TotalEnergies a foré deux puits d'appréciation en 2020 et deux autres puits d'exploration en 2021. Les opérations de test et de fracturation se sont terminées à l'été 2021. L'export de gaz vers le marché domestique a démarré en juin 2021.

Au **Qatar**, la production provient essentiellement des participations de TotalEnergies dans le champ offshore Al Khalij (40%, opérateur) et dans le champ Al Shaheen (30%). Le champ Al Shaheen, situé en mer à 80 km au nord de Ras Laffan, est opéré par la société North Oil Company, détenue par TotalEnergies (30%) et QatarEnergy (70%) Le développement du champ se poursuit avec les phases 1 et 2b1. La phase 2b3 a été approuvée en 2021. TotalEnergies y détient une participation pour une durée de 25 ans depuis 2017. TotalEnergies détient également un intérêt de 24,5% dans le bloc offshore Dolphin, dont le gaz est commercialisé aux Émirats arabes unis et en Oman. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

En **Libye**, la production provient en partie des champs Al Jurf situés sur les zones offshore 15, 16 et 32 (75%) et des champs El Sharara situés sur les zones *onshore* 129-130 (30%) et 130-131 (24%). Sur ces zones *onshore*, la production a été interrompue à plusieurs reprises

entre juillet 2018 et octobre 2020 pour des raisons de sécurité et d'indisponibilité des installations d'export. Les champs Mabruk (75%), situés sur les zones *onshore* 70 et 87, sont à l'arrêt depuis fin 2014.

Par ailleurs, TotalEnergies a acquis en mars 2018 la société Marathon Oil Libya Limited qui détient une participation de 16,33% dans les concessions *onshore* de Waha. Cette acquisition a été définitivement approuvée par les autorités compétentes en décembre 2019. La production des champs de Waha a été interrompue pour des raisons de sécurité et d'indisponibilité des installations d'export entre janvier et octobre 2020. La production de Waha a repris en novembre 2020 et l'accès aux installations d'export a été rétabli.

En novembre 2021, TotalEnergies a signé divers accords en vue du développement durable des ressources naturelles du pays et de porter sa participation de 16,33% à 20,41% dans la concession *onshore* de Waha. A la suite de l'approbation par le Conseil des Ministres donnée en novembre 2021, cette augmentation de la participation reste soumise à la finalisation de la documentation.

En **Algérie**, la production provient des participations dans les champs gaziers TFT II et Timimoun et dans les champs à huile du bassin de Berkine (blocs 404a et 208).

Dans le cadre d'un Accord global signé en 2017 avec les autorités, deux nouveaux contrats de concession et les accords de commercialisation du gaz correspondants sont entrés en vigueur pour TFT II (26,4%) en 2018 et pour TFT SUD (49%) en 2019. L'acquisition des parts de REPSOL a été finalisée en juin 2021 et la participation de TotalEnergies dans TFT II a ainsi été portée à 49%. Un contrat de concession et un accord de commercialisation du gaz pour Timimoun (37,75%) sont également entrés en vigueur en 2018, remplaçant les accords datant de 2012. La production de ce champ a démarré en 2018.

TotalEnergies détient également une participation de 12,25% dans les champs à huile *onshore* Hassi Berkine, Ourhoud et El Merk, déjà en production.

En **Oman**, TotalEnergies est présente dans la production d'huile sur le bloc 6 (4%). La cession de la participation de 2% dans le bloc 53 a été finalisée en 2020. Par ailleurs, en 2020 également, TotalEnergies a signé un accord avec le gouvernement omanais pour explorer les ressources du bloc 12 *onshore* situé dans la zone du Greater Barik.

En **Irak**, la production de TotalEnergies provient essentiellement de sa participation de 22,5% dans le contrat de service à risque du champ Halfaya, situé dans la province de Missan. Un contrat pour le traitement du gaz associé et la récupération des GPL et des condensats a été attribué en 2019. La production reste encore impactée par l'application des quotas de production décidés par l'OPEP+.

TotalEnergies détient également une participation de 18% dans le champ Sarsang au Kurdistan irakien, en production.

En septembre 2021, TotalEnergies a signé avec les autorités irakiennes des accords majeurs pour le développement durable des ressources naturelles de la région de Bassorah. Ces accords couvrent

- La construction d'un réseau de collecte et d'unités de traitement de gaz afin d'alimenter en gaz naturel les centrales électriques environnantes, TotalEnergies apportant par ailleurs son expertise pour optimiser la production de gaz et de pétrole du champ de Ratawi en construisant et en opérant de nouvelles capacités.
- La construction d'une unité de grande capacité de traitement d'eau de mer pour augmenter les capacités d'injection en eau dans les champs du sud de l'Irak sans augmenter les prélèvements d'eau alors que le pays face à une situation de stress hydrique. Cette injection d'eau est nécessaire pour maintenir la pression dans plusieurs gisements et ainsi optimiser la production des ressources naturelles de la région de Bassorah.
- La construction et l'opération d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 1 GW, qui fournira en électricité le réseau de la région de Bassorah.

Au **Yémen**, TotalEnergies détient des participations dans le bloc 5 *onshore* (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%) et dans quatre permis d'exploration *onshore*, pour lesquels la situation de force majeure a été déclarée.

En **Iran**, TotalEnergies a cessé toutes ses activités opérationnelles avant le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à partir du 5 novembre 2018.

En **Syrie**, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière depuis décembre 2011.

À **Chypre**, TotalEnergies est présent dans les blocs offshore 6 (50%) et 11 (50%, opérateur) et est entré en octobre 2019 dans les blocs d'exploration 2 (20%), 3 (30%), 7 (50%, opérateur), 8 (40%) et 9 (20%).

Au **Liban**, TotalEnergies est opérateur depuis février 2018 dans deux blocs d'exploration offshore, les blocs 4 et 9 (40%, opérateur). Un premier puits d'exploration a été foré sur le bloc 4 en 2020 et a été déclaré sec.

En **Egypte**, TotalEnergies est présente dans le bloc 7 d'exploration offshore (25%) sur lequel un forage a permis de faire une découverte de gaz en juillet 2020 et est entrée dans le bloc offshore 3 (35%) en tant qu'opérateur en décembre 2020.

2.3 Activités oil & gas Amont

Les activités *oil & gas* Amont de TotalEnergies englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production (EP) et Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP). Elles sont menées dans environ 50 pays.

Principaux indicateurs

2,8 Mbep/j

Hydrocarbures produits en 2021

12,1 Gbep

Réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2021⁽¹⁾

5,3 \$/bep

Coûts de production (ASC932) en 2021

19 kg/bep

Intensité des émissions de GES des activités *oil & gas* Amont⁽²⁾ en part patrimoniale en 2021

17 kg/bep

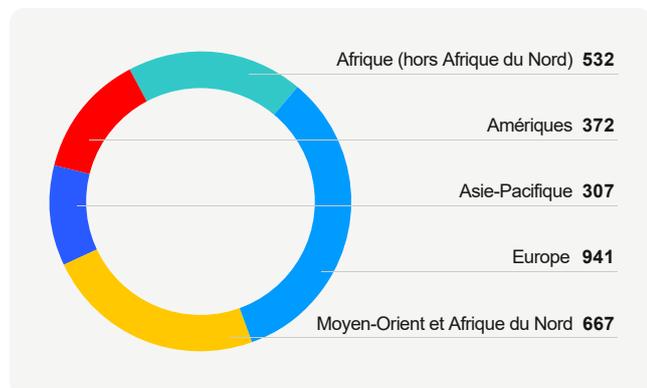
Intensité des émissions de GES des activités *oil & gas* Amont opérées en 2021

Production⁽³⁾

Production d'hydrocarbures	2021	2020	2019
Production combinée (kbep/j)	2 819	2 871	3 014
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 274	1 298	1 431
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 545	1 573	1 583
Production d'hydrocarbures	2021	2020	2019
Production combinée (kbep/j)	2 819	2 871	3 014
Liquides (kb/j)	1 500	1 543	1 672
Gaz (Mpc/j)	7 203	7 246	7 309 ^(a)

(a) Donnée retraitée.

Production d'hydrocarbures par zone géographique (en kbep/j)



La production d'hydrocarbures a été de 2 819 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) sur l'année 2021, en baisse de 2% sur un an, en raison des éléments suivants :

- +3% lié au démarrage et à la montée en puissance de projets, notamment North Russkoye en Russie, Iara au Brésil et Johan Sverdrup en Norvège, ainsi qu'à la reprise de la production en Libye ;
- +3% lié à l'augmentation de la demande de gaz et des quotas de production des pays de l'OPEP+ ;
- -1% d'effet périmètre, notamment lié aux cessions d'actifs au Royaume-Uni et du bloc CA1 au Brunei ;
- -1% lié à l'effet prix ;

- -3% lié à des maintenances planifiées et des arrêts non planifiés, notamment au Royaume-Uni et en Norvège (Snøhvit) ;
- -3% lié au déclin naturel des champs.

Grâce à la baisse de son rythme d'investissement, dont le pic avait été atteint en 2013, TotalEnergies a pu dégager des marges de manœuvre. En 2021, TotalEnergies a finalisé des acquisitions au Brésil, en Algérie, en Oman et a pu saisir des opportunités, avec notamment la signature d'accords pour acquérir des actifs au Brésil, en Irak et en Libye, qui restent soumis à l'accord des autorités compétentes. TotalEnergies a également lancé de nouveaux projets en bénéficiant du niveau bas des coûts. Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de son portefeuille, TotalEnergies a aussi réalisé des cessions d'actifs dans différentes zones géographiques.

(1) Sur la base d'un prix de Brent de 69,23\$/b (prix de référence en 2021), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.3.1 de ce chapitre).

(2) Hors actifs GNL. L'intensité des émissions de GES des activités *oil & gas* Amont est reportée sur le périmètre patrimonial, en fonction de la quote-part de participation détenue par TotalEnergies dans chaque actif, qu'il soit ou non opéré par la Compagnie.

(3) Production de TotalEnergies = Production de l'EP + Production d'iGRP.

Coûts techniques

	2021	2020	2019
Coûts de production (\$/bep)	5,3	5,1	5,4
Charges d'exploration (\$/bep)	0,9	1,0	1,0
Amortissements (\$/bep)	11,5	11,9	12,9
Coûts techniques (\$/bep) ^(a)	17,7	18,0	19,3

(a) Coûts techniques des filiales consolidées, calculées conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, hors éléments non-récurrents (se reporter au point 9.1.5 du chapitre 9).

Les coûts de production des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932⁽²⁾, s'élèvent à 5,3 \$/bep en 2021 contre 5,1 \$/bep en 2020.

Prix de vente liquides et gaz

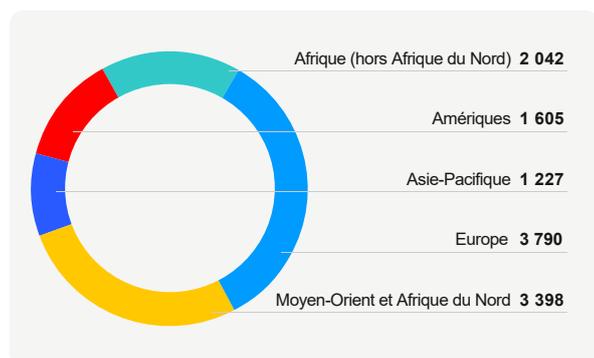
Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2021	2020	2019
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	65,0	37,0	59,8
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,60	2,96	3,88

(a) Filiales consolidées.

Réserves prouvées

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 062	12 328	12 681
Pétrole (y compris bitumes) (Mb)	5 050	5 003	5 167
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (Mbep)	7 012	7 325	7 514
Au 31 décembre	2021	2020	2019
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 062	12 328	12 681
Liquides (Mb)	5 843	5 804	6 006
Gaz (Gpc)	33 450	35 220	36 015

Réserves prouvées d'hydrocarbures par zone géographique (en Mbep)



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 69,23 \$/b en 2021) s'élèvent à 12 062 Mbep au 31 décembre 2021. Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽³⁾, établi selon les règles de la SEC (Brent à 69,23 \$/b en 2021), ressort à 74% en 2021 et à 100% sur trois ans.

2.3.1 Réserves d'hydrocarbures

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) telle que modifiée par le communiqué de la SEC *Modernization of Oil and Gas Reporting* du

31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

(1) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(2) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(3) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes & extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TotalEnergies sont consolidées une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, de la réévaluation des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et extensions, des cessions et acquisitions, et autres facteurs économiques.

Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production correspond à la part de TotalEnergies dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TotalEnergies incluent les réserves prouvées de ses sociétés consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature, c'est un exercice sujet à des révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

RÉSERVES PROUVÉES POUR LES ANNÉES 2021, 2020 ET 2019

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC telle que révisée requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix du premier jour de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenus comme référence pour les années 2021, 2020 et 2019 sont respectivement 69,23 \$/b, 41,32 \$/b et 62,74 \$/b.

Au 31 décembre 2021, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TotalEnergies atteignent 12 062 Mbep (dont 66% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitumes) représentent environ 48% de ces réserves et le gaz naturel 52%. Ces réserves sont situées en Europe (principalement en Norvège, au Royaume-Uni et en Russie), en Afrique (principalement en Angola, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda et en République du Congo), en Amérique (principalement en Argentine, au Brésil, au Canada et aux États-Unis), au Moyen-Orient et Afrique du Nord (principalement en Algérie, aux Émirats arabes unis, en Libye, en Oman, au Qatar et au Yémen) et en Asie-Pacifique (principalement en Australie et au Kazakhstan).

SENSIBILITÉ DES RÉSERVES AU PRIX DES HYDROCARBURES

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risque (représentant ensemble près de 24% des réserves de TotalEnergies au 31 décembre 2021). TotalEnergies dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont bas, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est élevé. Par ailleurs, la quantité de barils économiquement productible au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette hausse des réserves est en partie compensée par une réduction

2.3.2 Exploration

TotalEnergies évalue les opportunités d'exploration sur la base de différents facteurs géologiques, techniques, politiques, économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), environnementaux et sociétaux.

La stratégie d'exploration déployée vise à donner la priorité au forage des cibles les plus attractives, visant des ressources à faible coût technique, à faible point mort économique et à faible intensité d'émissions de GES. En conséquence, la Compagnie a réparti ses investissements d'exploration entre les zones matures (35% ; avec un niveau de risque géologique relativement faible, situées à proximité de champs de production et d'infrastructures déjà existantes), des provinces

Le processus de comptabilisation des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire à leur développement.

Pour une information complémentaire concernant les réserves et leur processus d'évaluation, se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9.

Le gaz naturel et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 58% de ces réserves, et le pétrole brut et les bitumes 42%.

Les découvertes de nouveaux champs et les extensions de champs existants ont apporté 1 446 Mbep de réserves prouvées supplémentaires à TotalEnergies pour les trois années 2019, 2020 et 2021 (sans déduction de la production et des ventes de réserves et sans prise en compte des réserves acquises durant cette période). Le volume net des révisions de réserves durant cette période de trois ans est de 1 128 Mbep, dû principalement aux performances de champs et à l'impact net de l'évolution des prix des hydrocarbures en 2019 (en baisse), en 2020 (en baisse) et en 2021 (en hausse) ; cette variation de prix qui a conduit à une baisse ou une hausse des réserves due à des durées de production plus courtes ou plus longues sur certains champs et à un *debooking* ou *rebooking* partiel de réserves prouvées non développées pour des raisons économiques, partiellement compensées par une hausse ou une baisse des réserves des champs associés aux contrats de partage de production ou de service à risque.

Au 31 décembre 2021, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TotalEnergies atteignent 12 062 Mbep (dont 7 980 Mbep de réserves prouvées développées), contre 12 328 Mbep (dont 7 985 Mbep de réserves prouvées développées) au 31 décembre 2020.

de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de la réduction de la durée d'exploitation est généralement moindre que l'impact de la baisse des prix dans les contrats de partage de production ou les contrats de service à risque. et une baisse des prix se traduit donc, généralement par une hausse des réserves de TotalEnergies et inversement. Au Canada, une baisse du prix du baril de référence conduit à réduire le niveau des *royalties* ce qui entraîne une hausse des réserves.

Enfin, pour tous les types de contrats, une baisse significative du prix de référence des produits pétroliers dégradant l'économie des projets peut impliquer une réduction des réserves prouvées, et inversement.

émergentes (50% ; dans les zones sous-explorées mais où la présence d'hydrocarbures est déjà prouvée) et dans des bassins frontières (où il existe un potentiel de trouver des ressources de grande taille).

Cette approche a conduit à de nombreuses découvertes significatives en 2020 notamment au Suriname (gaz à condensats trouvés à Maka Central, Sapakara West, Kwaskwasi sur le bloc 58, 50%), en Afrique du Sud (gaz à condensats trouvés à Luiperd, 45%), au Royaume-Uni (découverte de pétrole et de gaz d'Isabella sur le permis P1820, 30%) et en Egypte (découverte de gaz de Bashrush dans le permis North El Hammad, 25%).

Des découvertes supplémentaires ainsi que des appréciations positives ont été réalisées en 2021 et début 2022 notamment au Suriname (Sapakara South puits d'appréciation et Krabdagu-1 puits d'exploration, tous deux situés sur le bloc 58), aux Emirats arabes unis (puits DE-09 dans le permis de gaz non conventionnel Ruwais Bloc 1, 40%), en Norvège (Tyrihans Nord Ile sur la licence 6407/1, 23 %) et en Namibie (puits d'exploration sur le prospect Venus sur le bloc 2913B, 40%).

Conformément à la stratégie de la Compagnie, TotalEnergies a encore accru la sélectivité de ses investissements d'exploration en se

concentrant davantage sur les prospects pétroliers à faible coût technique, à faibles émissions de GES et à court délai de production, et sur les cibles gazières dans les zones où ils peuvent alimenter des infrastructures GNL déjà existantes ou en projet. Par conséquent, les dépenses d'exploration de la Compagnie en 2021 ont été réduites à 0,8 milliard de dollars, principalement au Suriname, au Guyana, en Angola et au Brésil, contre 1,0 milliard de dollars en 2020 et 1,55 milliard de dollars en 2019.

2.3.3 Production d'hydrocarbures

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel est de 2 819 kbep/j en 2021 contre 2 871 kbep/j en 2020 et 3 014 kbep/j en 2019.

Le gaz et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 55% de la production globale d'hydrocarbures de TotalEnergies en 2021, contre 55% en 2020 et 53% en 2019, et le pétrole brut et les bitumes 45% en 2021 contre 45% en 2020 et 47% en 2019.

Les tableaux des pages suivantes présentent la production annuelle et journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TotalEnergies par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TotalEnergies ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). Les entités de TotalEnergies peuvent intervenir fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une information complémentaire, se reporter au tableau des actifs en production par zone géographique ci-après.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2021 comme en 2020 et 2019, l'essentiel de la production de liquides de TotalEnergies (se reporter au tableau des ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le Trading du point 2.4.2.1 de ce chapitre).

PRODUCTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, par zone géographique.

	2021			2020			2019		
	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep
Afrique (hors Afrique du Nord)	145	248	194	179	262	231	204	269^(d)	257
Angola	55	47	64	68	53	78	75	51 ^(d)	85
République du Congo	32	11	34	41	11	43	47	12	49
Gabon	8	2	9	9	2	10	11	2	12
Nigéria	50	188	87	61	196	100	71	204	111
Amériques	65	396	136	58	401	129	61	405	133
Argentine	2	151	30	3	156	31	3	160	32
Bolivie	2	87	18	2	81	16	2	70	15
Brésil	18	1	18	13	1	13	6	1	6
Canada	33	–	33	29	–	29	35	–	35
Colombie							<1	–	<1
États-Unis	9	137	33	11	148	37	13	154	40
Vénézuéla	1	20	4	<1	15	3	2	20	5
Asie-Pacifique	40	418	113	39	410	111	38	393	106
Australie	11	167	42	12	168	43	10	151	38
Brunei	1	18	4	1	22	5	3	26	8
Chine	<1	47	9	<1	46	9	<1	39	6
Indonésie	<1	4	1	<1	4	1	<1	4	1
Kazakhstan	25	26	30	23	25	28	22	25	27
Myanmar	–	46	6	–	46	6	–	46	6
Thaïlande	3	110	21	3	99	19	3	102	20

	2021			2020			2019		
	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep
Europe	109	1 260	343	116	1 273	352	108	1 288	347
Danemark	9	19	12	9	20	13	12	42	20
Italie	7	1	7	6	1	6	<1	–	<1
Norvège	49	168	80	47	172	79	38	197	75
Pays-Bas	<1	27	5	<1	31	5	–	33	6
Royaume-Uni	17	217	58	26	260	74	29	218	69
Russie	27	828	181	28	789	175	29	798	177
Moyen-Orient et Afrique du Nord	188	306	243	173	306	228	200	313	257
Algérie	10	48	19	9	40	16	13	48	22
Émirats arabes unis	99	16	102	95	17	99	104	19	108
Irak	5	1	5	9	1	9	7	1	7
Libye	29	8	30	15	4	16	28	5	29
Oman	9	26	14	9	28	14	10	24	14
Qatar	36	207	73	36	216	74	38	216	77
PRODUCTION TOTALE	547	2 628	1 029	565	2 652	1 051	611	2 668^(d)	1 100
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	75	1 037	267	74	1 006	260	79	1 015^(d)	267
Angola	1	29	7	2	35	8	2	33 ^(d)	8
Émirats arabes unis	9	14	11	8	13	11	9	14	12
Oman	9	26	14	9	29	14	9	24	13
Qatar	29	140	54	29	141	54	30	146	57
Russie	26	828	180	26	788	173	27	798	175
Vénézuéla	1	<1	1	<1	<1	<1	2	<1	2

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (179 Gpc en 2021, 183 Gpc en 2020 et 194 Gpc en 2019).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 458 pc de gaz en 2021 (5 453 pc de gaz en 2020 et 5 454 pc de gaz en 2019).

(d) Données retraitées.

Le tableau ci-dessous présente la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, par zone géographique.

	2021			2020			2019		
	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j
Afrique (hors Afrique du Nord)	398	681	532	488	717	629	558	737^(d)	705
Angola	150	128	175	184	146	212	205	140 ^(d)	232
République du Congo	88	32	94	111	29	117	128	32	134
Gabon	23	4	24	26	7	27	31	7	33
Nigéria	137	517	239	167	535	273	194	558	306
Amériques	179	1 086	372	158	1 095	353	168	1 111	365
Argentine	7	413	81	7	427	84	7	438	86
Bolivie	6	238	49	6	220	45	5	193	39
Brésil	48	3	49	34	4	35	16	2	16
Canada	91	–	91	81	–	81	98	–	98
Colombie							<1	–	<1
États-Unis	25	377	92	29	404	101	36	423	111
Vénézuéla	2	55	10	1	40	7	6	55	15

	2021			2020			2019		
	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j
Asie-Pacifique	107	1 145	307	105	1 121	302	103	1 077	293
Australie	31	459	116	33	459	118	29	415	106
Brunei	1	50	11	3	61	15	7	72	21
Chine	<1	129	24	<1	126	23	<1	106	19
Indonésie	<1	11	2	<1	10	2	<1	10	2
Kazakhstan	67	71	81	62	69	76	59	68	74
Myanmar	–	125	16	–	126	16	–	126	16
Thaïlande	8	300	57	7	270	52	8	280	55
Europe	300	3 453	941	318	3 478	963	295	3 528	949
Danemark	24	52	34	26	54	36	34	114	56
Italie	18	3	19	15	2	16	<1	–	<1
Norvège	135	462	220	130	470	217	104	539	204
Pays-Bas	<1	73	13	<1	87	15	<1	90	16
Royaume-Uni	48	594	159	70	710	201	79	598	189
Russie	75	2 269	496	77	2 155	478	78	2 187	484
Moyen-Orient et Afrique du Nord	516	838	667	474	835	624	548	857	702
Algérie	28	132	51	26	108	45	35	132	59
Émirats arabes unis	272	42	280	261	47	270	286	51	295
Irak	13	3	14	23	3	24	19	3	20
Libye	80	23	84	41	10	43	78	15	80
Oman	25	72	39	25	78	39	26	65	38
Qatar	98	566	199	98	589	203	104	591	210
PRODUCTION TOTALE	1 500	7 203	2 819	1 543	7 246	2 871	1 672	7 310^(d)	3 014
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	206	2 842	732	202	2 748	712	216	2 781^(d)	731
Angola	4	78	19	5	94	23	5	90 ^(d)	22
Émirats arabes unis	24	40	31	22	36	29	24	39	32
Oman	25	72	39	24	78	38	25	66	37
Qatar	80	385	149	78	386	148	83	400	155
Russie	71	2 267	492	72	2 154	473	73	2 185	479
Vénézuéla	2	<1	2	1	<1	1	6	1	6

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (490 Mpc/j en 2021, 500 Mpc/j en 2020 et 531 Mpc/j en 2019).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 458 pc de gaz en 2021 (5 453 pc de gaz en 2020 et 5 454 pc de gaz en 2019).

(d) Données retraitées.

ACTIFS EN PRODUCTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités de TotalEnergies par zone géographique au 31 décembre 2021⁽¹⁾, en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation détenue dans l'actif (part TotalEnergies en %) et, le cas échéant, si TotalEnergies opère l'actif.

Afrique (hors Afrique du Nord)	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Angola (1953)	Opérés : Girassol, Dalia, Pazflor, CLOV (bloc 17) (38,00%), Kaombo (bloc 32) (30,00%)	
	Non opérés : Cabinda bloc 0 (10,00%), Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%) ^(a) , Lianzi (bloc 14K) (10,00%) ^(a)	Non opéré : Angola LNG (13,60%)
Gabon (1928)	Opérés : Anguille Marine (100,00%), Anguille Nord Est (100,00%), Baliste (100,00%), Baudroie Marine (100,00%), Baudroie Nord Marine (100,00%), Grand Anguille Marine (100,00%), Lopez Nord (100,00%), Mérour Sardine Sud (100,00%), N'Tchengue (100,00%), Port Gentil Océan (100,00%), Torpille (100,00%), Torpille Nord Est (100,00%)	
Nigéria (1962)	Opérés : OML 99 Amenam- Kpono (30,40%), OML 100 (40,00%), OML 102 (40,00%), OML 130 (24,00%)	Opéré : OML 58 (40,00%)
	Non opérés : Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%), OML 118 – Bonga (12,50%), OML 138 (20,00%)	Non opéré : Nigeria LNG (15,00%)
République du Congo (1968)	Opérés : Moho Bilondo (53,50%), Moho Nord (53,50%), Nkossa (53,50%), Nsoko (53,50%), Sendji (55,25%), Yanga (55,25%)	
	Non opérés : Lianzi (26,75%)	

(a) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TotalEnergies 50,01%).

Amériques	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Argentine (1978)	Opérés : Aguada Pichana Este – Mulichinco (27,27%), Aguada Pichana Este – Vaca Muerta (41,00%), Aguada San Roque (24,71%), Rincon La Ceniza (45,00%), La Escalonada (45%), Aries (37,50%), Cañadon Alfa Complex (37,50%), Carina (37,50%), Hidra (37,50%), Kaus (37,50%), Vega Pleyade (37,50%)	
	Non opérés : Aguada Pichana Oeste (25,00%), Aguada de Castro (25,00%)	
Bolivie (1995)	Opéré : Incahuasi (50,00%)	
	Non opérés : San Alberto (15,00%), San Antonio (15,00%), Itaú (41,00%)	
Brésil (1999)	Opéré : Lapa (45,00%)	
	Non opérés : Libra (20,00%), Iara (22,50%)	
Canada (1999)	Non opérés : Surmont (50,00%), Fort Hills (24,58%)	
États-Unis (1957)	Non opérés : Tahiti (17,00%), Jack (25,00%)	Opérés : plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (93% en moyenne)
Vénézuéla (1980)	Non opéré : Yucal Placer (69,50%)	

Asie-Pacifique	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Australie (2006)		Non opérés : plusieurs actifs dans l'UJV GLNG (27,50%) ^(b) , Ichthys (26,00%)
Brunei (1986)	Opéré : Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Chine (2006)	Non opéré : South Sulige (49,00%)	
Indonésie (1968)	Non opéré : Bloc Sebuku (15,00%)	
Kazakhstan (1992)	Opéré : Dunga (60,00%)	
	Non opéré : Kashagan (16,81%)	
Myanmar (1992)	Opérés : Blocs M5/M6 (Yadana, Sein, Badamayar) (31,24%)	
Thaïlande (1990)	Non opéré : Bongkot (33,33%)	

(b) Participation de TotalEnergies dans l'*unincorporated* joint venture.

(1) La participation de TotalEnergies dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant TotalEnergies EP Gabon (58,28%), TotalEnergies EP Congo (85,00%) et certaines entités à Abou Dabi et en Oman (voir notes b à i ci-après)

Europe	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Danemark (2018)	Opérés : zone Danish Underground Consortium (DUC) (43,20%) composée des champs Dan/Halfdan, Gorm et Tyra, et tous leurs satellites	
Italie (1960)	Opéré : Tempa Rossa (50,00%)	
Norvège (1965)	Opérés : Skirne (40,00%), Atla (40,00%) Non opérés : Johan Sverdrup (8,44%), Åsgard (7,68%), Ekofisk (39,90%), Eldfisk (39,90%), Embla (39,90%), Tor (48,20%), Flyndre (6,26%), Heimdal (16,76%), Islay (5,51%) ^(c) , Kristin (6,00%), Kviteseid (5,00%), Oseberg (14,70%), Oseberg East (14,70%), Oseberg South (14,70%), Troll (3,69%), Tune (10,00%), Tyrihans (23,15%)	Non opérés : Snøhvit (18,40%)
Pays-Bas (1964)	Opérés : F6a huile (65,68%), J3a (30,00%), K1a (40,10%), K3b (56,16%), K4a (50,00%), K4b/K5a (36,31%), K5b (50,00%), K6 (56,16%), L1a (60,00%), L1d (60,00%), L1e (55,66%), L1f (55,66%), L4a (55,66%) Non opérés : E16a (16,92%), E17a/E17b (14,10%), J3b/J6 (25,00%), Q16a (6,49%)	
Royaume-Uni (1962)	Opérés : Alwyn North (100,00%), Dunbar (100,00%), Ellon (100,00%), Forvie North (100,00%), Grant (100,00%), Jura (100,00%), Nuggets (100,00%), Islay (94,49%) ^(c) , Elgin-Franklin (46,17%), West Franklin (46,17%), Glenelg (58,73%), Culzean (49,99%), Laggan, Tommore, Edradour et Glenlivet (60,00% chacun), Gryphon (86,50%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%), Tullich (100,00%), Ballindalloch (91,8%) Non opérés : Bruce (1,00%), Champ unitisé Markham (7,35%), Harding (30,00%)	
Russie (1991)	Non opérés : Kharyaga (20,00%), Termokarstovoye (49,00%) ^(d) , plusieurs champs au travers de la participation dans PAO Novatek (19,4%)	Non opérés : Arctic LNG 2 (10%) ^(e) , Yamal LNG (20,02%) ^(f)

(c) Le champ Islay s'étend partiellement en Norvège. TotalEnergies EP UK détient une participation de 94,49% et TotalEnergies EP Norge 5,51%.

(d) Participation directe de TotalEnergies de 49% dans ZAO Terneftegas.

(e) Participation directe de TotalEnergies de 10% dans LLC Arctic LNG 2.

(f) Participation directe de TotalEnergies de 20,02% dans OAO Yamal LNG.

Moyen-Orient et Afrique du Nord	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Algérie (1952)	Non opérés : TFT II (49%), Timimoun (37,75%), 404a & 208 (12,25%)	
Émirats arabes unis (1939)	Non opérés : ADNOC Onshore (10,00%), ADNOC Offshore : Umm Shaif/ Nasr (20,00%), Lower Zakum (5,00%), ADNOC Gas Processing (15,00%)	Non opérés : ADNOC LNG (5,00%)
Irak (1920)	Non opérés : Halfaya (22,50%) ^(g) , Sarsang (18,00%)	
Libye (1959)	Non opérés : zones 15, 16 & 32 (75,00%) ^(h) , zones 129 & 130 (30,00%) ^(h) , zones 130 & 131 (24,00%) ^(h) , zones 70 & 87 (75,00%) ^(h) , Waha (16,33%)	
Oman (1937)	Non opérés : divers champs onshore (bloc 6) (4,00%) ⁽ⁱ⁾	Non opérés : Oman LNG (5,54%), Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG)
Qatar (1936)	Opéré : Al Khalij (40,00%) Non opérés : North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%), Al Shaheen (30,00%)	Non opérés : North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)

(g) Participation de TotalEnergies dans le joint venture.

(h) Participation de TotalEnergies dans le consortium étranger.

(i) Participation indirecte de TotalEnergies (4,00%) dans la concession via sa participation de 10,00% dans Private Oil Holdings Oman Ltd.

2.3.4 Engagements de livraison

La production de gaz naturel de TotalEnergies est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine et britannique est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production norvégienne et russe.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TotalEnergies vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que ce prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel.

Certains de ces contrats long terme, comme en Russie, en Australie, au Nigéria, au Qatar et en Bolivie prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que besoin ponctuel et dans d'autres cas, la livraison de

volumes de gaz naturel varie sur différentes périodes. Néanmoins, TotalEnergies évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livrées sur la période 2022-2024 à 5 066 Gpc. TotalEnergies prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourra recourir au marché *spot* (se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9).

2.3.5 Cadre contractuel des activités de production *oil & gas* Amont

Les licences, permis et contrats en vertu desquels les sociétés de TotalEnergies détiennent des intérêts pétroliers et gaziers, dont les termes varient d'un pays à l'autre, sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, avec des propriétaires privés. Ces accords et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement, soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière (ou le consortium) est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière ou le consortium s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (*production sharing contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la société (l'entrepreneur) ou le consortium (le groupe entrepreneur) bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et d'exploitation. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ses dépenses (investissements et coûts opérationnels). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables entre, d'une part, l'entrepreneur (ou le groupe entrepreneur) et, d'autre part, l'État ou la compagnie nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TotalEnergies.

Pour la plupart des licences, les partenaires et les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux, réalisent des audits des coûts engagés dans le cadre des joint ventures ou des contrats PSC et s'assurent du respect des engagements contractuels.

TotalEnergies a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risque » qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire déterminée ou déterminable, fixée par contrat, qui dépend notamment de paramètres liés à la performance du champ, tels que le nombre de barils produits.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TotalEnergies paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre des contrats de concession, des contrats de partage de production et des contrats de service à risque tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TotalEnergies peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

2.3.6 Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en millier d'acres)		2021	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Afrique (hors Afrique du Nord)	Brute	86 711	955
	Nette	44 739	214
Amériques	Brute	16 265	922
	Nette	6 738	460
Asie-Pacifique	Brute	38 168	902
	Nette	19 886	280
Europe (hors Russie)	Brute	19 401	805
	Nette	8 299	202
Russie ^(b)	Brute	63 074	769
	Nette	8 696	157
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Brute	53 232	3 454
	Nette	11 704	590
TOTAL	BRUTE	276 851	7 807
	NETTE^(c)	100 062	1 903

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie non développée en Russie inclut tous les permis de PAO Novatek dans lesquels TotalEnergies a une participation indirecte.

(c) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans la superficie brute.

2.3.7 Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2021	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Afrique (hors Afrique du Nord)	Liquides	1 381	371
	Gaz	82	16
Amériques	Liquides	309	121
	Gaz	2 748	1 876
Asie-Pacifique	Liquides	129	65
	Gaz	3 494	1 094
Europe (hors Russie)	Liquides	615	207
	Gaz	254	84
Russie	Liquides	389	65
	Gaz	903	166
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Liquides	11 483	812
	Gaz	176	60
TOTAL	LIQUIDES	14 306	1 641
	GAZ	7 657	3 296

(a) Les puits producteurs nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits producteurs bruts.

2.3.8 Puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre (nombre de puits)	2021			2020			2019		
	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)	Puits producteurs forés nets (a)(b)(d)	Puits secs forés nets (a)(e)(d)	Total des puits nets forés (a)(c)(d)	Puits producteurs forés nets (b)(d)	Puits secs forés nets (e)(d)	Total des puits nets forés (a)(c)
Exploration									
Afrique (hors Afrique du Nord)	1,1	0,8	1,9	0,4	–	0,4	1,1	0,6	1,7
Amériques	2,0	1,8	3,8	2,6	0,5	3,1	1,4	2,2	3,6
Asie-Pacifique	–	–	–	–	0,7	0,7	–	–	–
Europe (hors Russie)	0,2	1,2	1,4	0,3	0,5	0,8	1,3	0,6	1,9
Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,8	–	0,8	0,3	0,4	0,7	1,0	1,4	2,4
TOTAL	4,1	3,8	7,9	3,6	2,1	5,7	4,8	4,8	9,6
Développement^(e)									
Afrique (hors Afrique du Nord)	4,8	–	4,8	8,0	–	8,0	17,4	–	17,4
Amériques	123,3	–	123,3	256,3	–	256,3	64,3	–	64,3
Asie-Pacifique	127,3	–	127,3	114,9	–	114,9	170,1	–	170,1
Europe (hors Russie)	13,8	–	13,8	7,7	–	7,7	9,1	–	9,1
Russie	28,7	–	28,7	21,6	–	21,6	26,2	–	26,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	54,6	0,2	54,8	56,4	–	56,4	69,6	–	69,6
TOTAL	352,5	0,2	352,7	464,9	–	464,9	356,7	–	356,7
TOTAL	356,6	4,0	360,6	468,5	2,1	470,6	361,5	4,8	366,3

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits bruts.

(b) Inclut certains puits d'exploration abandonnés mais qui étaient susceptibles de produire des hydrocarbures en quantité suffisante pour justifier leur achèvement (complétion).

(c) Pour information : les puits de services et les puits stratigraphiques ne sont pas reportés dans ce tableau.

(d) Inclut 1,7 puits d'extension en 2019.

(e) Inclut des activités de complétion et de recomplétion.

2.3.9 Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)

Au 31 décembre (nombre de puits)	2021	
	Bruts	Nets ^(a)
Exploration		
Afrique (hors Afrique du Nord)	2	0,7
Amériques	2	0,9
Asie-Pacifique	–	–
Europe (hors Russie)	–	–
Russie	–	–
Moyen-Orient et Afrique du Nord	–	–
TOTAL	4	1,6
Autres puits^(b)		
Afrique (hors Afrique du Nord)	53	8,1
Amériques	49	19,4
Asie-Pacifique	528	159,9
Europe (hors Russie)	20	8,4
Russie	65	14,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	264	37,2
TOTAL	979	247,0
TOTAL	983	248,6

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits bruts. Inclut les puits forés pour lesquels les installations de surface permettant la production n'ont pas encore été construites. De tels puits sont aussi comptabilisés dans le tableau « Nombre de puits producteurs et secs forés », ci-dessus, pour l'année où ils ont été forés.

(b) Les autres puits sont les puits de développement, les puits de service et les puits stratigraphiques.

2.3.10 Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les principales participations détenues par les entités de TotalEnergies⁽¹⁾ dans des oléoducs et gazoducs au 31 décembre 2021.

Pipeline(s)	Origine	Destination	Intérêt (%)	Opérateur	Liquides	Gaz
Afrique (hors Afrique du Nord)						
Nigéria						
O.U.R	Obite	Rumuji	40,00	X		X
NOPL	Rumuji	Owaza	40,00	X		X
Amériques						
Argentine						
TGM	Aldea Brasilera (Entre Rios)	Paso de Los Libres (Frontière Argentine- Brésil)	32,68			X
Brésil						
TSB	Paso de Los Libres (Frontière Argentine- Brésil)	Uruguayana (Brésil)	25,00			X
	Porto Alegre	Canoas	25,00			X
Asie-Pacifique						
Australie						
GLNG	Fairview, Roma, Scotia, Arcadia	GLNG (Curtis Island)	27,50			X
Myanmar						
Yadana	Champ de Yadana	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	X		X
Europe						
Azerbaïdjan						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		X	
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		X	
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		X	
Kvitebjorn Pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		X	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teesside (Royaume-Uni)	34,93		X	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98		X	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		X	
Pays-Bas						
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			X
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			X
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	X	X	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	1,00		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Northern Spur	ETAP	Forties (Unity)	9,58		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Southern Spur	Elgin-Franklin	ETAP	32,09		X	
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,36		X	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			X
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	X		X
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Emirats arabes unis						
Dolphin	North Field (Qatar)	Taweelah-Fujairah-Al Ain (Émirats arabes unis)	24,50			X

Toutes les participations dans des oléoducs et gazoducs indiquées dans le tableau ci-dessus sont incluses dans le secteur Exploration-Production hors celle dans les actifs situés en Australie qui relève du secteur iGRP.

(1) Hors sociétés mises en équivalence, sauf pour les pipelines de Yadana et de Dolphin.

2.4 Secteur Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage, la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures) en ce compris les biopolymères et les polymères recyclés obtenus par recyclage chimique ou mécanique, ainsi que les biocarburants issus de la transformation de la biomasse, et depuis le 1^{er} janvier 2022, les fluides spéciaux,

précédemment reportés dans le secteur Marketing & Services. Les activités Raffinage-Chimie comprennent également la transformation des élastomères portée par Hutchinson.

Le secteur Raffinage-Chimie intègre également les activités Trading-Shipping.

Principaux indicateurs

Parmi les **10** plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾

1,8 Mb/j
Capacité de raffinage au 31 décembre 2021

Parmi les **premiers** opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers

-3 Mt CO₂e hors effet COVID-19
baisse des émissions de CO₂ Scope 1+2 sur l'année 2021

1,5 g\$
Investissements organiques⁽²⁾ en 2021 pour les activités Raffinage-Chimie

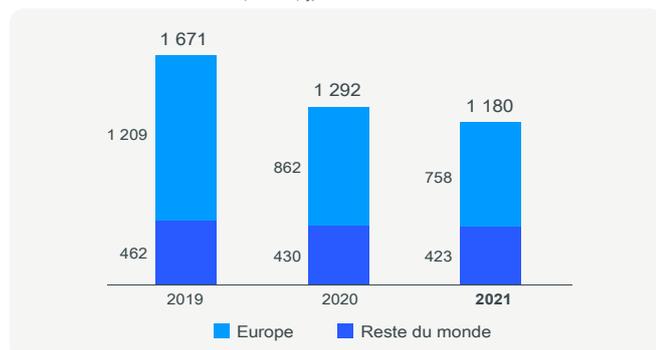
Principaux objectifs / ambitions

2 à 3 Mt/an
de production de diesel renouvelable d'ici à 2025

175 kt/an
de capacité de production de bioplastique d'ici 2024

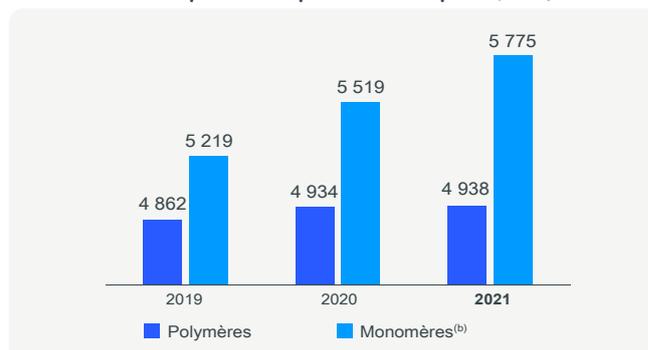
Ambition de produire **30%** de ses polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030

Volumes raffinés^(a) (en kb/j)

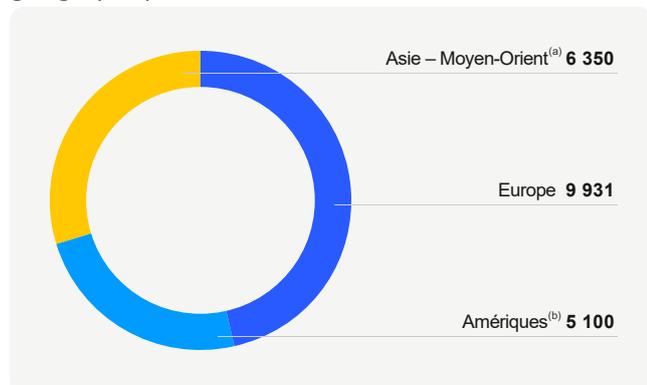


(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.
(b) Oléfines.

Production de produits pétrochimiques (en kt)



Capacité de production pétrochimique par zone géographique (kt)



(a) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemicals Co. Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.
(b) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2019.

(2) Investissements organiques = investissements nets, acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 1.6.1 du chapitre 1).

Les volumes raffinés sont en baisse de 9% sur l'année 2021. La reprise de la demande a été compensée par l'arrêt prolongé de la raffinerie de Donges pour raisons économiques, de l'arrêt de la raffinerie de Grandpuits en vue de sa conversion en plateforme zéro-pétrole et de la cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni ainsi que du fait du grand arrêt planifié de la raffinerie de Leuna en Allemagne au deuxième trimestre 2021.

La production de monomères en hausse de 5% sur l'année 2021 soutenue par la demande, et du fait notamment du redémarrage du vapocraqueur de Port-Arthur aux États-Unis, en maintenance en 2020.

DONNÉES FINANCIÈRES DU SECTEUR RAFFINAGE-CHIMIE

(en M\$ sauf MCV)	2021	2020	2019
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe (MCV) (\$/t)	10,5	11,5	34,9
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 909	1 039	3 003
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	2 946	2 472	4 072
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	6 473	2 438	3 837

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en hausse de 84% à 1 909 millions de dollars sur l'année 2021, contre 1 039 millions de dollars en 2020. Cette hausse est liée aux très bonnes performances de la pétrochimie et à la progression des marges de raffinage européennes et américaines, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie.

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 2 946 millions de dollars sur l'année 2021, en hausse de 19% sur un an, en lien avec les très bonnes performances de la pétrochimie et les marges de raffinage en progression, quoique toujours faibles, sur la fin de l'année 2021.

2.4.1 Raffinage-Chimie

La stratégie du Raffinage-Chimie intègre l'exigence permanente en matière de sécurité, valeur fondamentale de TotalEnergies, et s'inscrit dans l'ambition climat de la Compagnie d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050. Elle passe par la maîtrise des émissions de CO₂ de ses opérations (Scope 1 + 2), par le développement de solutions bas carbone notamment dans la biomasse (Scope 3) et par l'adaptation de ses activités en Europe en phase avec l'objectif zéro émission nette fixé par l'Union européenne.

Cette stratégie repose sur :

- l'amélioration permanente de la compétitivité des activités de raffinage et pétrochimie en tirant le meilleur parti de l'outil industriel, en

concentrant les investissements sur les grandes plateformes intégrées et en réduisant les émissions de CO₂ de ses opérations ;

- la croissance de la pétrochimie, principalement aux États-Unis et au Moyen-Orient en tirant parti de la proximité des ressources pétrolières et gazières à bas coût pour approvisionner les marchés en croissance, notamment asiatiques ;
- le développement des activités bas carbone, d'une part, dans les biocarburants (en particulier le bio-jet), les carburants synthétiques produits à partir de CO₂ et d'hydrogène vert (*e-fuels*), les biopolymères et les solutions de recyclage des plastiques, et d'autre part, dans les matériaux contribuant à l'efficacité énergétique des clients de TotalEnergies, notamment dans l'automobile.

2.4.1.1 RAFFINAGE ET PÉTROCHIMIE

TotalEnergies détient des participations dans 16 raffineries (dont huit opérées par des sociétés de TotalEnergies incluant une bioraffinerie à La Mède) situées en Europe, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Asie et en Afrique. Au 31 décembre 2021, la capacité de raffinage de TotalEnergies s'est établie à 1 793 kbj contre 1 967 kbj à fin 2020 et 1 959 kbj à fin 2019. La capacité de raffinage du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 1 785 kbj à fin 2021 (soit 99% de la capacité totale de TotalEnergies⁽¹⁾).

Les activités de pétrochimie sont situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Reliées par des pipelines aux raffineries de TotalEnergies ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, en grande majorité, d'une intégration avec les activités de raffinage permettant ainsi de maximiser les synergies.

Au 31 décembre 2021, la capacité pétrochimique globale de TotalEnergies (oléfines, aromatiques et polymères) s'est établie à 21 381 kt, contre 21 299 kt à fin 2020 et 21 200 kt à fin 2019.

Pour les principaux sites du Raffinage-Chimie à fin 2021, se reporter au point 1.8.3 du chapitre 1.

ACTIVITÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Europe

TotalEnergies poursuit la réduction de ses capacités de raffinage en Europe. La cession de la société détenant les actifs de la raffinerie de Lindsey, au Royaume-Uni, annoncée en juillet 2020, est effective depuis le premier trimestre 2021. TotalEnergies a également annoncé en septembre 2020 la transformation de la raffinerie de Grandpuits, en région parisienne, en une plateforme zéro pétrole, grâce à un

investissement de plus de 500 millions d'euros. Le traitement de pétrole brut s'est ainsi arrêté début 2021. La plateforme s'articulera autour de quatre nouvelles activités industrielles : la production de biocarburants majoritairement pour le secteur aérien, la production de bioplastiques, le recyclage de plastiques et l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

(1) Le solde de la capacité de raffinage est reporté dans le secteur Marketing & Services.

L'Europe de l'Ouest représente 68% de la capacité de raffinage de TotalEnergies, soit 1 227 kb/j fin 2021 contre 1 437 kb/j fin 2020 et fin 2019. TotalEnergies y opère cinq raffineries (une en Belgique à Anvers, trois en France à Donges, Feyzin et Gonfreville et une en Allemagne à Leuna) et une bioraffinerie en France à La Mède, en attendant le démarrage de la plateforme zéro pétrole de Grandpuits, et détient une participation de 55% dans la raffinerie de Zeeland aux Pays-Bas à Flessingue.

TotalEnergies est le deuxième raffineur et deuxième pétrochimiste en Europe de l'Ouest⁽¹⁾.

Les principaux sites pétrochimiques de TotalEnergies en Europe sont situés en Belgique, à Anvers (vapocraqueurs, aromatiques, polyéthylène) et Feluy (polyoléfines, polystyrène), et en France, à Carling (polyéthylène, polystyrène, polypropylène compounds), Feyzin (vapocraqueur, aromatiques), Gonfreville (vapocraqueurs, aromatiques, styrène, polyoléfines, polystyrène) et Lavéra (vapocraqueur, aromatiques, polypropylène). L'Europe représente 46% de la capacité pétrochimique de TotalEnergies, soit 9 931 kt fin 2021 contre 10 096 kt fin 2020 et 10 203 kt fin 2019 :

- En **France**, TotalEnergies poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle dans un contexte d'adaptation à la demande de produits pétroliers en Europe.

En 2021, TotalEnergies a poursuivi le projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone, annoncé en septembre 2020 : production de biocarburants majoritairement pour le secteur aérien, production de bioplastiques, recyclage chimique de plastiques.

Sur le site de La Mède, la croissance des productions de la première bioraffinerie française, démarrée mi-2019 et d'une capacité 500 kt/an de diesel renouvelable, se poursuit. En 2021, le site a notamment démarré la production de biocarburants aériens durables⁽²⁾ produits à partir d'huiles de cuisson usagées contribuant au développement d'une filière française de production de carburants aériens durables et ainsi à la décarbonation du transport aérien.

Toujours sur le site de La Mède, l'année 2021 a également été marquée par le démarrage de l'unité de régénération de résidus d'hydrocarbures issus du transport maritime d'une capacité de 30 kt/an détenue par le joint venture Ecoslops Provence dans lequel TotalEnergies a une participation de 25%.

En outre, en janvier 2021, TotalEnergies a signé un accord de coopération avec Engie pour concevoir, développer, construire et exploiter le plus grand site de production d'hydrogène vert de France. Situé sur le site de la bioraffinerie de La Mède et alimenté par des fermes solaires d'une capacité globale de plus de 100 MW,

Amérique du Nord

Les principaux sites de TotalEnergies en Amérique du Nord sont situés au Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Mont Belvieu (splitter de propylène), à Bayport (polyéthylène) et à La Porte (polypropylène) ainsi qu'en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

À Port Arthur, TotalEnergies détient, sur le même site, une raffinerie d'une capacité de 178 kb/j, ainsi que 40% de la société BASF TotalEnergies Petrochemicals (BTP) qui détient et opère principalement un vapocraqueur d'une capacité de production d'éthylène supérieure à 1 Mt/an dont plus de 85% sur charge éthane, propane et butane produits en abondance localement. TotalEnergies, qui détenait 40% d'un splitter de condensats d'une capacité de 60 kb/j, a acquis en janvier 2021 les 60% de participation de BASF dans ce splitter. Cette opération permet à TotalEnergies d'en détenir 100% et de renforcer les synergies avec la raffinerie.

À Mont Belvieu, TotalEnergies détient 33% d'un splitter de propylène, d'une capacité de 410 kt/an en quote-part TotalEnergies, qui purifie le propylène issu du processus de raffinage en propylène destiné à la production de polypropylène sur le site de La Porte.

l'électrolyseur de 40 MW devrait produire 5 t/j d'hydrogène vert, évitant ainsi 15 kt/an d'émission de CO₂.

Sur la plateforme de Gonfreville, TotalEnergies et Air Liquide se sont associés pour décarboner la production d'hydrogène du site. Le projet consiste à transférer l'unité de production d'hydrogène d'une capacité de 255 t/j détenue par TotalEnergies à Air Liquide qui l'exploitera afin de fournir à terme à TotalEnergies de l'hydrogène bleu en mettant en œuvre conjointement une solution de captage et de stockage du CO₂. Ce projet vise à terme à réduire les émissions de CO₂ associées à la production d'hydrogène sur le site d'environ 650 000 t/an à l'horizon 2030.

La raffinerie de Donges, qui avait été placée en arrêt conjoncturel depuis fin 2020 dans un contexte de forte dégradation des marges de raffinage en conséquence de la pandémie COVID-19, puis en grand arrêt programmé, devrait redémarrer avant avril 2022. Par ailleurs, le projet de modernisation du site, représentant pour TotalEnergies un investissement total de plus de 400 millions d'euros, se poursuit avec la construction d'une unité de désulfuration des gazoles couplé au contournement de la voie ferrée. Cette unité devrait améliorer la compétitivité de la raffinerie en produisant du carburant moins soufré conforme aux normes européennes.

Dans la pétrochimie, TotalEnergies a reconfiguré la plateforme de Carling en Lorraine. Depuis l'arrêt de l'activité de vapocraquage en 2015, de nouvelles unités de production de résines d'hydrocarbures et de polypropylène à usage automobile sont en activité.

- En **Belgique**, TotalEnergies opère la plateforme d'Anvers, où l'achèvement en 2017 du projet majeur d'adaptation a permis d'améliorer le taux de conversion du site et de renforcer la flexibilité des vapocraqueurs, qui peuvent traiter de l'éthane ou des gaz issus du processus de raffinage. Par ailleurs, dans le domaine des polymères, les nouvelles activités lancées dans le cadre du projet de modernisation du site de Feluy (production de polypropylène à haute valeur ajoutée, atelier de fabrication de catalyseurs, unité de recyclage de polystyrène) ont démarré, tandis que l'une des trois unités existantes de polypropylène, centrée sur le polypropylène de commodités et en service depuis 40 ans, a été démantelée en 2020.
- En **Allemagne**, TotalEnergies opère la raffinerie de Leuna, engagée dans un projet innovant de valorisation permettant de convertir des résidus sous vide en diesel et en méthanol. TotalEnergies s'est associée en 2021 à la société allemande Sunfire pour produire du méthanol synthétique à partir d'énergies renouvelables et de CO₂ concentré industriel.
- Au **Royaume-Uni**, la cession de la participation dans la société détenant les actifs de la raffinerie de Lindsey a été réalisée en février 2021.

À La Porte, TotalEnergies opère une importante usine de polypropylène d'une capacité de 1,2 Mt/an, détenue à 100%.

À Carville, TotalEnergies opère une usine de styrène d'une capacité de 1,2 Mt/an en joint venture (50% avec SABIC) et une unité de polystyrène d'une capacité de 600 kt/an, détenue à 100%.

Enfin, le joint venture créé en 2018 à parts égales entre TotalEnergies et Borealis, poursuit la construction sur le site de Port Arthur d'un nouveau craqueur d'éthane d'une capacité de production d'éthylène de 1 Mt/an, représentant un investissement de 1,7 milliard de dollars. La phase de pré-démarrage a conduit à la mise en œuvre de modifications techniques et la mise en service définitive de ce nouveau craqueur devrait intervenir en 2022. Le joint venture a également lancé la construction sur le site de Bayport d'une nouvelle unité de polyéthylène en aval du craqueur. Ce développement intégré, représentant un investissement de 1,4 milliard de dollars, devrait permettre de plus que doubler la capacité de production de polyéthylène du site pour atteindre environ 1 Mt/an et ainsi maximiser les synergies avec les actifs existants de Port Arthur et Bayport.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2020.

(2) Le biocarburant aérien durable, appelé SAF (*Sustainable Aviation Fuel*) est une alternative concrète au kérosène d'origine fossile. Il permet une réduction significative des émissions de CO₂ du transport aérien. Il est possible de l'incorporer dès à présent sans modification des infrastructures logistiques, des avions et des moteurs existants.

Asie, Moyen-Orient et Afrique

TotalEnergies détient des participations dans des plateformes de premier plan, idéalement positionnées, bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières, à des conditions compétitives, lui permettant de poursuivre son développement pour servir les zones de croissance.

En **Arabie Saoudite**, TotalEnergies possède une participation de 37,5% dans la société SATORP (Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company) qui opère la raffinerie de Jubail. Cette raffinerie, située à proximité des champs de brut lourd d'Arabie Saoudite, a augmenté en 2020 sa capacité pour atteindre 460 kb/j, contre 440 kb/j précédemment. Son schéma lui permet de traiter des charges lourdes et de produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 800 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an. Par ailleurs, TotalEnergies et Saudi Aramco ont signé en 2018 un accord de développement conjoint pour la construction d'un complexe pétrochimique de taille mondiale, adossé à la raffinerie. Ce projet prévoit pour 2026 un vapocraqueur sur charges mixtes (50% éthane et gaz de raffinerie) d'une capacité de 1,65 Mt/an et des unités de polyéthylène d'une capacité de 1 Mt/an pour un investissement total de l'ordre de 6,5 milliards de dollars.

En **Corée du Sud**, TotalEnergies possède une participation de 50% dans la société Hanwha Total Petrochemical Co. (HTC) qui opère un site pétrochimique à Daesan (splitter de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines). Un investissement de 750 millions de dollars décidé en 2017 a permis d'augmenter la capacité de production d'éthylène de 30% en 2019 et celle de polyéthylène de plus de 50% en

2020. La mise en service, au premier semestre 2021, d'une nouvelle ligne de polypropylène a permis d'augmenter de 60% la capacité de production du site à 1,1 Mt/an. HTC se positionne sur des applications durables à haute valeur ajoutée et des marchés de spécialités comme les tuyaux de chauffage au sol ou l'automobile, en contribuant notamment à l'allègement des véhicules. Le démarrage simultané d'un quatrième four propane a permis d'augmenter la capacité de production d'éthylène de 10% pour atteindre 1,5 Mt/an.

Au **Qatar**, TotalEnergies détient des participations⁽¹⁾ dans deux vapocraqueurs sur base éthane (Qapco, Ras Laffan Olefin Cracker-RLOC) et quatre lignes de polyéthylène opérées par Qapco à Messaied, dont l'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 550 kt/an de Qatofin et une ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an de Qapco. TotalEnergies détient également une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité totale de 300 kb/j.

En **Algérie**, TotalEnergies a créé début 2019 le joint venture STEP (Sonatrach Total Entreprise de Polymères, détenue par Sonatrach à 51% et par TotalEnergies à 49%) pour mener à bien un projet pétrochimique à Arzew, dans le nord-ouest de l'Algérie. Ce projet prévoit le démarrage en 2025 d'une usine de déshydrogénation de propane et d'une unité de production de polypropylène d'une capacité de 550 kt/an.

Dans le reste de l'Afrique, TotalEnergies détient également des participations dans quatre raffineries (Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le Raffinage-Chimie fournit une assistance technique pour deux de ces raffineries : la raffinerie Natref d'une capacité de 109 kb/j en Afrique du Sud et la raffinerie SIR d'une capacité de 80 kb/j en Côte d'Ivoire.

CAPACITÉ DE RAFFINAGE DE PÉTROLE BRUT

Le tableau suivant présente la capacité de raffinage de pétrole brut de TotalEnergies^(a) :

Au 31 décembre (en kb/j)	2021	2020	2019
Raffineries opérées par des sociétés de TotalEnergies			
Normandie-Gonfreville (100%)	253	253	253
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	–	101	101
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Lindsey-Immingham (100%) ^(b)	–	109	109
Port Arthur raffinerie et splitter de condensats (100%) ^(c)	238	202	202
SOUS-TOTAL	1 384	1 558	1 558
Autres raffineries dans lesquelles TotalEnergies détient des participations ^(d)	409	409 ^(e)	401
TOTAL	1 793	1 967	1 959

(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

(b) En février 2021, TotalEnergies a finalisé la cession de sa participation dans la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni.

(c) L'augmentation de la capacité de raffinage entre 2020 et 2021 résulte de l'acquisition des 60% de participation de BASF dans le splitter de condensats.

(d) Quote-part détenue au 31 décembre 2021 par TotalEnergies dans huit raffineries avec des intérêts compris entre 7% et 55% (une aux Pays-Bas, en Corée du Sud, au Qatar, en Arabie Saoudite, et quatre en Afrique). TotalEnergies avait cédé en 2019 sa participation dans la raffinerie Wepec en Chine.

(e) L'augmentation de la capacité de raffinage entre 2019 et 2020 résulte du dégoullottage de la raffinerie de Jubail (Arabie Saoudite) dont la capacité totale est passée en 2020 de 440 kb/j à 460 kb/j, soit + 8 kb/j en quote-part TotalEnergies.

(1) Participations TotalEnergies : Qapco (20%); Qatofin (49%); RLOC (22,5%).

PRODUCTION DES RAFFINERIES ET BIORAFFINERIES

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette^(a) des quantités produites dans les raffineries de TotalEnergies :

(en kb/j)	2021	2020	2019
Essences	228	252	286
Carburants pour l'aviation ^(b)	67	78	187
Gazole et combustibles	524	549	670
Fiouls lourds	44	53	82
Diesel renouvelable et ETBE	9	6	5
Autres produits ^(c)	265	270	377
TOTAL	1 137	1 208	1 606

(a) Dans les cas où TotalEnergies ne détient pas 100% de participation dans une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TotalEnergies dans la production globale du site.

(b) Avgas (essence aviation spécialement conçue pour les avions à moteur à pistons), jet fuel et kérosène.

(c) Principalement bases de raffinage, petcoke, naphta, propylène de raffinerie et autres bases pétrochimiques.

La différence entre les productions des raffineries et les volumes raffinés s'explique par l'autoconsommation de pétrole brut et les pertes lors du processus de raffinage.

TAUX D'UTILISATION DES RAFFINERIES

Le tableau suivant présente les taux d'utilisation moyens des raffineries de TotalEnergies :

	2021	2020	2019
Sur bruts traités et autres charges ^{(a)(b)}	66%	66%	83%
Sur bruts traités ^{(a)(c)}	64%	61%	80%

(a) Y compris quote-part dans les raffineries dans lesquelles TotalEnergies détient des participations.

(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année.

(c) Brut/capacité de distillation en début d'année.

PÉTROCHIMIE : RÉPARTITION DES PRINCIPALES CAPACITÉS DE PRODUCTION

Au 31 décembre (en kt)	2021			2020	2019
	Europe	Amérique du Nord ^(a)	Asie et Moyen-Orient ^(b)	Total monde	Total monde
Oléfines ^(c)	4 176	1 555	1 958	7 689	7 864
Aromatiques ^(d)	2 971	1 512	2 562	7 045	7 018
Polyéthylène	1 120	223	1 095	2 438	2 438
Polypropylène	1 250	1 200	620	3 070	2 840
Polystyrène	414	610	0	1 024	1 024
Autres ^(e)	–	–	116	116	116

(a) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.

(b) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemical Co., Ltd en Corée du Sud et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

(c) Éthylène + propylène + butadiène.

(d) Incluant styrène monomère.

(e) Principalement monoéthylène glycol (MEG), acide polylactique (PLA) et cyclohexane.

PRODUCTION DE PRODUITS PÉTROCHIMIQUES ET TAUX D'UTILISATION

	2021	2020	2019
Monomères ^(a) (kt)	5 775	5 519	5 219
Polymères (kt)	4 938	4 934	4 862
Taux d'utilisation des vapocraqueurs ^(b)	90%	83%	83%

(a) Oléfines.

(b) Sur la base de la production d'oléfines issue des vapocraqueurs et de leur capacité de production en début d'année.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES VOIES DE PRODUCTION DE CARBURANTS ET DE POLYMÈRES

TotalEnergies explore de nouvelles voies de valorisation des ressources carbonées. Ces projets s'inscrivent dans l'engagement de TotalEnergies pour le développement d'un mix énergétique diversifié et moins émetteur de CO₂. TotalEnergies poursuit également plusieurs projets industriels ou exploratoires de la valorisation de la biomasse.

Production de biocarburants

Les biocarburants offrent une réduction d'au moins 50% des émissions de CO₂ par rapport à leur équivalent fossile⁽¹⁾ et la demande pour ces produits est soutenue par les politiques des États visant la neutralité carbone (zéro émission nette).

Le développement du marché des biocarburants est tiré par le segment du diesel renouvelable produit par hydrotraitement d'huiles végétales ou de matières premières issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées, etc.). C'est un marché en croissance de plus de 10% par an⁽²⁾, le diesel renouvelable pouvant être incorporé sans limitation dans le diesel et étant certifié comme carburant aérien. TotalEnergies s'est fixé pour objectif de devenir un acteur majeur de la production de diesel renouvelable avec de 2 à 3 Mt/an d'ici 2025 en s'appuyant notamment sur ses sites de raffinage existants (conversion, *co-processing*, développements sur des plateformes existantes).

En Europe, TotalEnergies est producteur de biocarburants, principalement de diesel renouvelable ainsi que d'éther (ETBE) produit à partir d'éthanol et d'isobutène pour incorporation dans les essences.

Depuis mi 2019, la bioraffinerie de La Mède produit du diesel renouvelable et des charges pétrochimiques biosourcées. Le

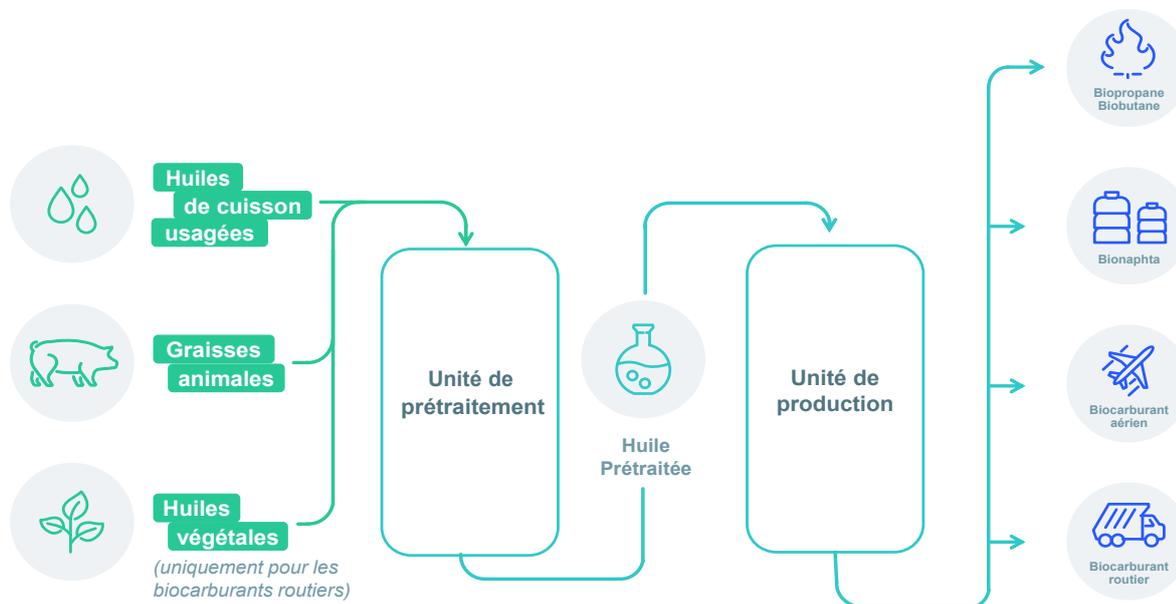
En 2021, TotalEnergies a produit 450 kt de biocarburants et autres bio composants chimiques, principalement sur le site de La Mède. Par ailleurs, TotalEnergies a produit, en 2021, 60 kt de polymères recyclés ou bio, et a pour ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030.

1^{er} octobre 2021, un vol commercial Nice-Paris a été réalisé avec 30% de carburant d'aviation durable (SAF) produit par TotalEnergies à partir d'huiles de cuisson usagées grâce à la bioraffinerie de La Mède et à l'usine d'Oudalle.

En outre, dans le cadre de la transformation annoncée de la raffinerie de Grandpuits en plateforme zéro pétrole, TotalEnergies prévoit de construire et démarrer en 2024 une unité de production de biocarburants d'une capacité de 400 kt/an, majoritairement du biojet destiné au secteur aérien, mais aussi du diesel renouvelable destiné au transport routier et du bionaphta utilisé pour produire des biopolymères.

En septembre 2021, TotalEnergies et le motoriste Safran ont noué un partenariat stratégique en vue de développer ensemble des solutions techniques et commerciales pour répondre aux enjeux de la décarbonation du secteur aérien. Ce partenariat vise à obtenir une compatibilité des moteurs aériens avec un taux d'incorporation allant jusqu'à 100% de SAF. En septembre 2021, Safran Helicopter Engines a réalisé une première : la clôture d'une campagne d'essai d'un moteur d'hélicoptère avec 100% de carburant d'aviation durable (SAF), fabriqué par TotalEnergies à partir de résidus et de déchets issus de l'économie circulaire, plus particulièrement des huiles de cuisson usagées.

SCHÉMA DE PRODUCTION D'UN DIESEL RENOUELABLE



Production de e-fuels

En janvier 2022, TotalEnergies, Masdar et Siemens Energy ont signé un accord de collaboration pour co-développer une unité pilote pour produire de l'hydrogène vert et convertir du CO₂ en carburant aérien durable

(sustainable aviation fuel). Cette unité pilote devrait être construite à Masdar City, la ville nouvelle et verte de l'émirat d'Abou Dabi.

(1) Source : Directive européenne RED I et II (Renewable Energy Directive).

(2) Source : TotalEnergies Energy Outlook 2021.

Programmes de recherche dans la valorisation de la biomasse

TotalEnergies a poursuivi en 2021 une large activité de recherche visant à l'émergence de nouvelles solutions dans le domaine des biocarburants. TotalEnergies et Veolia se sont associés sur le site de La Mède dans un projet de recherche visant à accélérer le développement de la production de microalgues à partir de CO₂ dans le but de produire des biocarburants de nouvelle génération à faible intensité carbone.

La phase expérimentale du projet BioTfuel, visant à développer des biocarburants de 2^e génération sur base de biomasse lignocellulosique, s'est achevée en juin 2021. L'unité de démonstration du site de TotalEnergies à Dunkerque a été arrêtée. Elle a permis de gazéifier plus de 1 000 tonnes de biomasse torréfiée, et de produire des biocarburants avancés.

À plus long terme, TotalEnergies étudie également le potentiel de développement d'un procédé économique de production de

biocarburants par la voie des phototrophes⁽¹⁾ via la bio-ingénierie des microalgues et leurs méthodes de culture. Elle est associée dans ce domaine à plusieurs partenaires européens (CEA, Wageningen).

Sur sa plateforme de R&D à Solaize (France), TotalEnergies poursuit le développement de nouveaux biocomposants issus de la transformation de la biomasse en mettant en œuvre une méthodologie prédictive de modélisation et de transformation chimique vers des biomolécules à haute valeur ajoutée.

TotalEnergies a cédé en 2020 la participation résiduelle qu'elle détenait dans Amyris Inc., société américaine cotée au NASDAQ, spécialisée dans la production de farnésène.

Production de biopolymères

TotalEnergies est active dans le développement d'activités consacrées ou participant à la conversion de biomasse en polymères. Il s'agit principalement du développement de solutions pour des substitutions directes à des charges fossiles, via l'incorporation de biomasse dans les unités existantes de TotalEnergies, par exemple d'huiles végétales ou résidus hydrogénés dans une unité de vapocraquage, ainsi que du développement de la production de nouvelles molécules comme l'acide polylactique (PLA) à partir de sucre.

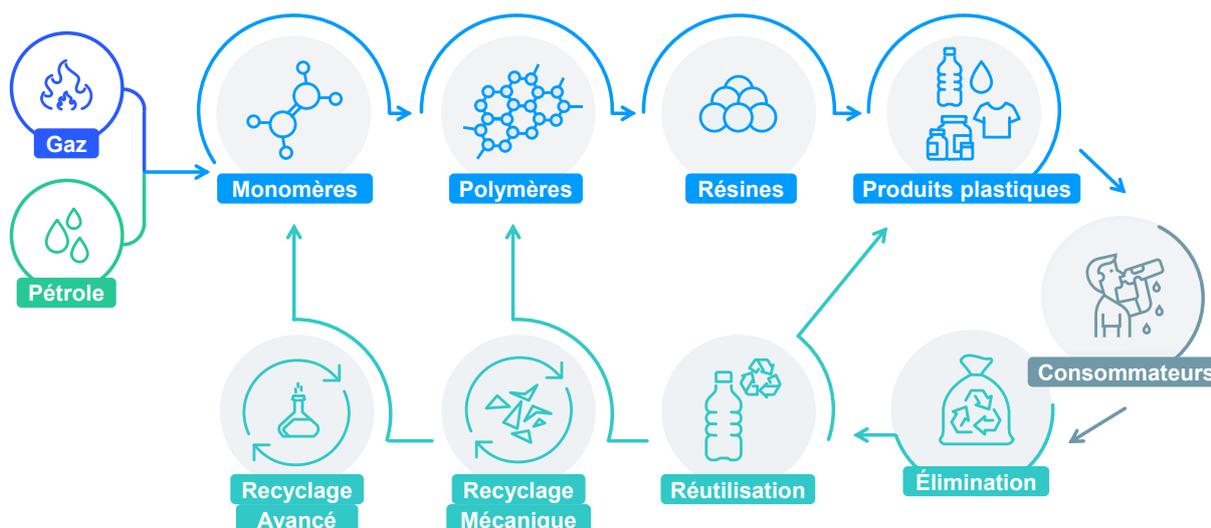
TotalEnergies détient une participation de 50% dans le joint venture de production et de commercialisation de PLA, Total Corbion PLA B.V. (Total Corbion PLA), créé en 2017 avec Corbion. L'usine en Thaïlande a une capacité de production de PLA de 75 kt/an. Dans le cadre de la transformation annoncée de la raffinerie de Grandpuits, le joint venture Total Corbion PLA prévoit de construire sur ce site sa seconde usine de fabrication de bioplastiques, d'une capacité finale de 100 kt/an. Le démarrage de l'usine est prévu en 2024 et Total Corbion PLA devrait ainsi devenir l'un des premiers producteurs mondiaux de PLA.

Recyclage des plastiques et économie circulaire

TotalEnergies est résolument engagée dans les activités de recyclage des plastiques afin de répondre à la problématique de fin de vie des plastiques et a l'ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030. Pour cela, TotalEnergies s'est engagée à la fois dans les voies du recyclage chimique et du recyclage mécanique. Le recyclage mécanique, dont la technologie est mature, nécessite d'avoir une matière première fortement préparée et

n'apporte pas de réponse à tous les usages du plastique, en particulier la plupart des applications nécessitant un contact alimentaire. Le recyclage chimique, en revanche, en revenant vers les monomères, permet de répondre aux besoins de tous les marchés mais nécessite des technologies plus capitalistiques et est au stade de développement industriel.

SCHÉMA DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES



(1) Organismes qui mettent à profit l'énergie lumineuse pour réaliser la synthèse de leurs aliments.

RECYCLAGE MÉCANIQUE

TotalEnergies a acquis en 2019 la société française Synova, un des leaders français de la production de polypropylène recyclé à partir de matières plastiques provenant de déchets industriels, de la collecte sélective des déchets des particuliers ou encore des pièces automobiles comme les parechocs. La mise en service en octobre 2021 de deux nouvelles lignes de production sur le site de Tillières-sur-Avre, en France, a permis de doubler la capacité de production de polypropylène recyclé de TotalEnergies pour atteindre 45 kt/an et ainsi de répondre à la demande croissante en polymères toujours plus performants et respectueux de l'environnement, notamment des équipementiers et constructeurs automobiles pour des matières recyclées de haute performance.

RECYCLAGE CHIMIQUE

Le recyclage chimique, en synergie avec les activités de raffinage et de pétrochimie, permet d'adresser les enjeux de l'économie circulaire, en particulier pour les usages alimentaires des plastiques.

En Europe, TotalEnergies a annoncé en 2020 la construction, en partenariat avec la société Plastic Energy, de la première usine de recyclage chimique en France, d'une capacité de traitement de 15 kt/an de déchets plastiques, dans le cadre de la transformation de la raffinerie de Grandpuits en région parisienne. Cette unité pourra transformer par pyrolyse des déchets plastiques en matière première à la fabrication de polymères présentant des qualités identiques à celles des polymères vierges, et pouvant notamment être utilisés dans le secteur alimentaire ou médical. Son démarrage est prévu pour début 2023.

Aux Etats-Unis, TotalEnergies, Plastic Energy et Freepoint Eco-Systems ont signé en octobre 2021 un partenariat stratégique prévoyant la construction, par Plastic Energy et Freepoint Eco-Systems, d'une unité de recyclage chimique au Texas, pour transformer 33 kt/an de déchets plastiques en une matière première appelée TACoil, transformée ensuite

R&D ET PARTENARIATS

TotalEnergies est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, qui réunit une quarantaine d'entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation. L'engagement de ces entreprises représente plus de 1 milliard de dollars, avec un objectif d'atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici 2025, pour mettre en place des solutions permettant d'éliminer les déchets plastiques dans l'environnement, en particulier dans les océans, et de promouvoir leur recyclage dans une logique d'économie circulaire.

TotalEnergies a annoncé en 2020 la création d'un consortium avec de grands acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage (Citeo, Recycling Technologies le fournisseur de technologies de recyclage du plastique et les groupes agroalimentaires Mars et Nestlé) pour étudier la faisabilité technique et économique du recyclage des déchets complexes comme les emballages souples de petite taille composés de multiples couches, utilisés dans le secteur alimentaire.

2.4.1.2 TRANSFORMATION DES ÉLASTOMÈRES (HUTCHINSON)

Hutchinson, spécialisé dans la transformation des élastomères, est l'un des leaders mondiaux des systèmes antivibratoires, de la gestion des fluides, de l'étanchéité de précision et de l'étanchéité de carrosserie. Ces solutions sont utilisées dans le monde entier notamment dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique et l'industrie (défense, ferroviaire, énergie).

Hutchinson s'appuie sur un large champ d'expertise et déploie ses savoir-faire depuis la conception de matériaux sur mesure jusqu'à l'intégration de solutions connectées : étanchéité de structure, étanchéité de précision, gestion des fluides, matériaux et structures, systèmes antivibratoires et systèmes de transmission.

Aux Etats-Unis, TotalEnergies a signé en mai 2020 un accord avec PureCycle Technologies, société qui détient une technologie innovante permettant de produire du polypropylène recyclé aux propriétés équivalentes au polypropylène vierge, en vue de développer un partenariat stratégique dans le recyclage des plastiques. Dans le cadre de cet accord, TotalEnergies s'est engagée à acheter une partie de la production de la future usine de PureCycle Technologies aux Etats-Unis et à évaluer l'opportunité de développer ensemble une nouvelle usine en Europe.

par TotalEnergies en polymères aux propriétés identiques à celles des polymères vierges, notamment compatibles avec l'usage alimentaire.

En décembre 2021, Plastic Energy et TotalEnergies ont signé un partenariat commercial similaire concernant une nouvelle unité de pyrolyse, d'une capacité de traitement de déchets de 33 kt/an, construite par Plastic Energy et basés à Séville en Espagne.

En février 2022, TotalEnergies et Honeywell ont annoncé la signature d'un accord stratégique pour promouvoir le développement du recyclage chimique des plastiques. Dans le cadre de cet accord, Honeywell fournira à TotalEnergies du Recycled Polymer Feedstock (RPF), une matière première recyclée, issue de sa future usine codétenue avec Sacyr, qui doit voir le jour en Espagne, en Andalousie. Cette usine, dont la mise en service est prévue en 2023, aura une capacité de traitement de 30 000 tonnes de déchets plastiques par an, dont une grande partie est aujourd'hui destinée à l'enfouissement ou l'incinération. TotalEnergies achètera et transformera ce RPF en polymères recyclés, aux propriétés identiques à celles des polymères vierges, et notamment compatibles avec l'usage alimentaire et les applications à haute valeur ajoutée.

En décembre 2021, TotalEnergies et Plastic Omnium ont signé un partenariat stratégique afin de développer conjointement des matériaux plastiques en polypropylène recyclé répondant aux normes exigeantes des pièces de carrosserie automobile, notamment en matière d'esthétique et de sécurité. Dans le cadre de cet accord, les partenaires mettront en commun leurs compétences en innovation et ingénierie pour concevoir de nouveaux types de polypropylènes recyclés plus performants et respectueux de l'environnement, tout en apportant des réponses concrètes aux défis de la fin de vie des plastiques.

L'activité d'Hutchinson a été fortement impactée par la baisse de la demande liée à la crise sanitaire, en raison de son exposition aux secteurs du transport automobile et aérien. Le chiffre d'affaires s'est stabilisé en 2021 ; la poursuite de la mise en œuvre des mesures engagées en 2020 pour baisser le point mort de ses activités devrait permettre à Hutchinson de retrouver en 2022 des résultats du niveau de ceux d'avant crise.

Hutchinson dispose au 31 décembre 2021 de 85 sites de production dans le monde (dont 54 en Europe et 18 en Amérique du Nord), avec un effectif de l'ordre de 38 000 personnes.

2.4.2 Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins de TotalEnergies et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries de TotalEnergies en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries de TotalEnergies à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

2.4.2.1 TRADING

Après avoir connu en 2021 une appréciation continue en atteignant 85\$/b en novembre 2021, le prix du pétrole a dépassé 90 \$/b, pour la première fois depuis 2014, en ce début d'année 2022. Cette hausse des prix était tirée par la reprise de la demande mondiale et la discipline des pays de l'OPEP+ dans un contexte d'offre contrainte, compte tenu du niveau bas des investissements dans les hydrocarbures depuis 2015. Elle était amplifiée par des stocks pétroliers faibles. Le prix du pétrole a connu une forte hausse depuis fin février 2022 avec le déclenchement de la crise en Ukraine et restera probablement fortement volatil en 2022.

En outre, l'expertise acquise dans la conduite de ces activités permet au Trading-Shipping d'étendre son domaine d'intervention au-delà de sa mission première.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par TotalEnergies, implantées dans les lieux stratégiques du marché pétrolier en Europe, Asie et Amérique du Nord.

Pour une information complémentaire sur les activités de négoce du secteur Integrated Gas, Renewables & Power, se reporter à la section 2.1.

En termes de volumes commercialisés, TotalEnergies se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux⁽¹⁾ dans le trading de pétrole brut et de produits pétroliers. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits pétroliers par le Trading au titre des trois derniers exercices. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits pétroliers se sont établis à 6,3 Mb/j en 2021, contre 5,9 Mb/j en 2020 et 6,9 Mb/j en 2019.

RESSOURCES ET DÉBOUCHÉS DE PÉTROLE BRUT ET VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS PAR LE TRADING^(a)

(en kb/j)	2021	2020	2019
Production mondiale de liquide de TotalEnergies	1 500	1 543	1 672
Achats à l'Exploration-Production	1 241	1 286	1 357
Achats à des tiers	2 803	2 502	3 156
TOTAL DES RESSOURCES DE BRUT DU TRADING	4 044	3 788	4 513
Ventes aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	953	975	1 356
Ventes à des tiers	3 091 ^(b)	2 813 ^(b)	3 157 ^(b)
TOTAL DES DEBOUCHES DE BRUT DU TRADING	4 044	3 788	4 513
VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS PAR LE TRADING	2 262	2 095	2 393

(a) Y compris condensats.

(b) Y compris variations de stock.

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TotalEnergies utilise des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits pétroliers. Ces opérations sont conduites avec une grande variété de contreparties.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans la note 16 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Toutes les activités du Trading de TotalEnergies sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de gestion des risques et encadrées par des limites d'intervention.

2.4.2.2 SHIPPING

Le Shipping assure le transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers nécessaire au développement des activités de TotalEnergies. Ces besoins sont satisfaits par un recours équilibré au marché spot et à l'affrètement à temps. La capacité excédentaire de transport peut être sous-affrétée à des tiers. Le Shipping maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux.

Le Shipping a réalisé environ 2 700 affrètements au cours de l'exercice 2021 (contre 2 750 en 2020 et 3 000 en 2019), pour un volume transporté de 120 Mt de pétrole brut et produits pétroliers (contre 119 Mt en 2020 et 140 Mt en 2019). Au 31 décembre 2021, la flotte affrétée à temps, à moyen ou long terme, est composée de 47 navires

(dont 10 navires transportant du GPL), contre 58 en 2020 et 57 en 2019. La moyenne d'âge de la flotte est d'environ six ans (celle de la flotte affrétée à temps par TotalEnergies incluant les méthaniers étant d'environ sept ans).

Depuis 2020, TotalEnergies est membre de la Coalition Getting to Zero et soutient la décarbonation de l'industrie maritime en collaborant avec des entreprises issues des secteurs du transport maritime, de l'énergie, des infrastructures et de la finance. L'adhésion à cette coalition a marqué une étape supplémentaire de l'engagement de TotalEnergies auprès de ses clients du secteur maritime illustrant ainsi la stratégie de la Compagnie de les accompagner dans la réduction de leurs propres émissions.

(1) Données TotalEnergies.

En outre, TotalEnergies est signataire du Sea Cargo Charter, une initiative lancée en 2020 par les principaux acteurs du Shipping pour une mesure cohérente et transparente de leurs émissions en appui des efforts déployés pour la décarbonation de l'industrie maritime. La charte établit un cadre de référence commun pour évaluer, selon des standards définis, si les activités de transport maritime répondent aux ambitions climatiques de l'Organisation maritime internationale. L'objectif premier est d'évaluer en permanence les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international, pour pouvoir les réduire d'au moins 50% d'ici 2050 par des actions concrètes de chacun des acteurs.

Par ailleurs, TotalEnergies est, depuis février 2021, un partenaire stratégique du centre de recherche Maersk Mc-Kinney Møller Center for Zero Carbon Shipping. A travers cette collaboration, TotalEnergies accélère son programme de R&D dans les solutions neutres en carbone pour le transport maritime, en ligne avec son engagement à travailler avec ses principaux clients pour atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette). Ce partenariat permet à TotalEnergies de s'associer aux principaux acteurs du transport maritime pour développer de nouveaux carburants alternatifs bas carbone ainsi que des solutions de neutralité carbone.

TotalEnergies poursuit sa stratégie de réduction des émissions dans le transport maritime en accueillant dans sa flotte affrétée son premier tanker de type-VLCC (Very Large Crude Carrier) qui peut être propulsé au GNL en mars 2022. C'est le premier d'une série programmée de six nouveaux tankers qui pourront être propulsés au GNL, équipés des dernières technologies pour fournir les meilleures performances et les plus basses émissions de gaz à effet de serre de leur catégorie. Les cinq prochains navires rejoindront la flotte affrétée à temps de TotalEnergies en 2022 et 2023.

L'approvisionnement en GNL de ces six navires sera assuré en étroite collaboration avec la *business unit* Marine Fuels dédiée aux activités de soutage à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de son activité de Shipping, TotalEnergies utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations du marché.

2.5 Secteur Marketing & Services

Le Marketing & Services contribue à la transformation de TotalEnergies et accompagne de manière proactive ses clients dans leur transition vers des énergies et une mobilité plus durables. Le Marketing & Services

comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation de produits et services pétroliers, de carburants bas carbone et des nouvelles énergies de la mobilité.

Principaux indicateurs



Principaux objectifs



Ventes de produits pétroliers^(a) (en kb/j)



(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers affichent une croissance de 2% sur l'année 2021, grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et au rebond économique au niveau mondial. Cette hausse est notamment soutenue

par la reprise des ventes de l'activité réseau, et, en fin d'année 2021, de l'activité aviation.

Données financières du secteur Marketing & Services

(en M\$)	2021	2020	2019
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 618	1 224	1 653
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	2 556	2 180	2 546
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	2 333	2 101	2 604

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = debt adjusted cash flow. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'élève à 1 618 millions de dollars en 2021, en hausse de 32% par rapport à 2020. Cette hausse est

principalement liée à la reprise des volumes de ventes mondiaux dans un contexte de marges en progression.

(1) Source IHS 2021, nombre de stations-service pour TotalEnergies, BP, Chevron, ExxonMobil et Shell.

(2) Source IHS 2021, en parts de marché.

(3) TotalEnergies, Access, Elf, Elan et AS24. Y compris les stations-service détenues par des tiers.

(4) Hors stations Clean Energy Fuels Corp., société cotée au NASDAQ, dans laquelle TotalEnergies détenait une participation de 19,09% au 31 décembre 2021.

(5) Directement ou à travers des participations.

2.5.1 Présentation du secteur

Le Marketing & Services (M&S) est le secteur de TotalEnergies dédié au développement des activités de distribution de produits pétroliers et de services associés, de carburants bas carbone et des nouvelles énergies de la mobilité.

TotalEnergies, qui dispose d'une présence forte sur le terrain, a l'ambition d'être le partenaire de confiance de tous ses clients, particuliers et professionnels, en étant à leur écoute et en les accompagnant de manière proactive dans leur propre transition vers des énergies et une mobilité plus durables. TotalEnergies entend mettre en œuvre cette ambition en créant des solutions axées sur l'efficacité énergétique, les nouvelles énergies de la mobilité⁽¹⁾, la transformation numérique et la performance. Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de ses clients, le M&S poursuit aussi ses efforts de développement de nouveaux produits et services, notamment pour les nouvelles solutions de mobilité.

TotalEnergies poursuit une stratégie de développement essentiellement organique afin de délivrer une performance rentable et durable. Ces investissements, de l'ordre de 1,1 milliard de dollars, ont été principalement concentrés en 2021 dans l'activité réseau (y compris les activités hors carburant). Le M&S s'établit parmi les principaux acteurs de la mobilité sur les marchés clés d'Europe de l'Ouest⁽²⁾. Le M&S continue aussi à développer ses activités en Afrique, où il est leader du marché⁽³⁾.

Le M&S met en œuvre une stratégie de gestion dynamique de son portefeuille en accordant la priorité à la création de valeur sur la croissance des volumes. TotalEnergies poursuit ainsi le développement de ses activités en s'appuyant sur des acquisitions ciblées et des partenariats établis, notamment pour les nouvelles énergies et sur les grands marchés en croissance.

Les principales activités du M&S sont :

- le **réseau**, 2^e plus grand réseau de distribution des majors hors Amérique du Nord⁽⁴⁾ avec près de 16 000 stations-service aux marques de la Compagnie, constitue le premier pilier des activités du M&S. TotalEnergies est présente sur les marchés clés en Europe de l'Ouest et poursuit son développement en Afrique dans près de 40 pays, ainsi que dans les grands marchés en croissance du Moyen-Orient et d'Asie (Arabie Saoudite, Chine) et aux Amériques (Brésil).

TotalEnergies commercialise des carburants et des produits pétroliers de haute performance tels que ceux à la marque EXCELLIUM. Le M&S développe des partenariats avec des enseignes leaders dans la restauration et les boutiques portées par des marques de référence comme Bonjour, ainsi que de nouveaux services bénéficiant d'innovations digitales pour capter et fidéliser de nouveaux clients. TotalEnergies poursuit également son développement dans le lavage à travers sa marque Wash. Ces offres accompagnent les clients dans leur mobilité en fournissant dans des stations-service « One Stop Shop » l'ensemble des produits et services dont ils ont besoin. Le M&S s'adresse au secteur du transport routier de marchandises à travers la marque AS 24 dont la carte-carburant est acceptée dans un réseau de plus de 1 500 stations spécialisées pour les poids lourds en Europe et exploitées en propre ou via des partenariats. AS 24 commercialise également de nombreux services liés à la mobilité des transporteurs, en particulier un système satellitaire de géolocalisation et de paiement des principaux péages européens, ou encore un service d'assistance dépannage dans l'ensemble des pays où ses clients circulent. Le M&S poursuit son programme de

solarisation avec plus de 2 700 stations solarisées à fin 2021 contre près de 2 000 à fin 2020.

- les **nouvelles énergies de la mobilité**, dans lesquelles TotalEnergies construit des positions de leaders de la transition énergétique aussi bien pour l'électricité, le gaz naturel que pour l'hydrogène.
 - Concernant l'électricité, la Compagnie prévoit d'opérer 150 000 points de charge en Europe à horizon 2025, grâce à des concessions dans les grandes villes, des chargeurs rapides dans les zones urbaines, des équipements chez les clients professionnels, ainsi que des bornes ultra rapides sur les principaux corridors routiers. TotalEnergies Charging Services opère déjà plus de 25 000 points de charge et permet d'offrir des solutions optimisées de recharge électrique à ses clients.
 - Dans le GNV, TotalEnergies renforce son offre en nouvelles énergies de la mobilité en élargissant le déploiement de stations. À fin 2021, TotalEnergies dispose de plus de 400 stations d'approvisionnement en GNV en Asie, en Afrique et en Europe pour les particuliers et les professionnels. Par ailleurs, Clean Energy Fuels Corp. dont TotalEnergies détient 19,09%⁽⁵⁾, dispose d'un réseau de plus de 560 stations-service GNV aux Etats-Unis à fin 2021 (contre 550 en 2020 et 530 en 2019). Dans le domaine du transport maritime, afin de répondre aux exigences des normes d'émission et de diminution de l'empreinte carbone, TotalEnergies accompagne ses clients avec sa *business unit* Marine Fuels en proposant une offre diversifiée de carburants marins et de services associés. Le portefeuille de produits a été adapté : il n'intègre plus de fioul à haute teneur en soufre et se concentre sur le développement du GNL. Pour répondre aux besoins de ses clients, la Compagnie renforce ses moyens logistiques en particulier pour le GNL dans les zones d'Amsterdam-Rotterdam-Anvers, de Singapour, d'Oman et en Méditerranée. En outre, TotalEnergies a rejoint en 2020 la coalition Getting to Zero qui vise à mettre en service d'ici 2030 des navires de haute mer à zéro émission et commercialement viables. TotalEnergies a également rejoint en 2020 la coalition pour l'Energie de demain qui regroupe, depuis février 2021, 14 grandes entreprises internationales unissant leur force pour accélérer la transition énergétique du transport et de la logistique en portant neuf projets concrets issus de neuf groupes de travail. En février 2021, TotalEnergies a également rejoint le Maersk Mc-Kinney Møller Center for Zero Carbon Shipping en tant que partenaire stratégique et accélère ainsi son programme de R&D dans les solutions neutres en carbone pour le transport maritime. Ce partenariat permet à TotalEnergies de s'associer aux principaux acteurs du transport maritime pour développer de nouveaux carburants alternatifs bas carbone ainsi que des solutions de neutralité carbone (se reporter au point 2.4.2.2 de ce chapitre).
 - Dans l'hydrogène, TotalEnergies poursuit le développement de sa position dans la mobilité, en particulier en Europe. Historiquement présente dans le joint venture H2 Mobility en Allemagne à destination des véhicules légers, TotalEnergies investit également sur la constitution d'un réseau de stations d'approvisionnement en hydrogène à destination des poids-lourds pour la longue distance et des collectivités locales. La Compagnie a pour ambition d'opérer directement ou à travers ses participations jusqu'à 150 stations hydrogène orientées poids lourds en Europe à horizon 2030.

(1) Electricité, Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), hydrogène, GNL marin.

(2) France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

(3) Données publiques, sur la base du nombre de stations-service aux marques de la Compagnie en Afrique en 2021.

(4) Source IHS 2021, nombre de stations-service pour TotalEnergies, BP, Chevron, ExxonMobil et Shell.

(5) TotalEnergies détient une participation de 19,09% au 31 décembre 2021 dans Clean Energy Fuels Corp., société cotée au NASDAQ.

- la production et la commercialisation de lubrifiants représente une part significative du résultat opérationnel net ajusté du M&S. 4^e distributeur mondial de lubrifiants terrestres⁽¹⁾, TotalEnergies fait croître ses marges unitaires, en développant notamment la part de ses ventes de produits premium et produits de spécialités. Les investissements de TotalEnergies en matière de R&D contribuent à fournir des lubrifiants de haute qualité à ses clients à travers le monde. TotalEnergies s'appuie sur 37 sites de production opérés (lubrifiants et graisses) et une présence commerciale directe sur tous les continents, et dans la plupart des pays.

Pour développer ses ventes de lubrifiants automobiles, TotalEnergies poursuit ses partenariats commerciaux et technologiques avec de nombreux acteurs automobiles, que ce soit avec des constructeurs (tels que Stellantis, Nissan, Mazda, Kia, Great Wall Motors, Maruti-Suzuki, Hitachi, Renault Trucks, CLAAS, Kubota, Komatsu), des équipementiers (comme ZF ou Magna) ou encore des entreprises spécialistes dans la distribution de pièces de rechange (comme NEXUS). Le M&S développe également un réseau de centres de services⁽²⁾ qui compte plus de 5 700 ateliers en 2021.

Concernant les lubrifiants industriels et de spécialités, TotalEnergies finalise l'intégration industrielle et commerciale des acquisitions réalisées en 2019 (rachat des activités de Houghton dans le laminage acier et aluminium en Europe et en Amérique du Nord) et en 2020 (acquisition de la société française LUBRILOG spécialisée dans la production de lubrifiants synthétiques de haute performance, avec des applications dédiées à l'extraction minière ou au secteur du ciment). TotalEnergies a également annoncé en 2020 le lancement de nouveaux services digitaux destinés aux professionnels de l'usinage comme Interactive Fluid (technologie permettant de suivre l'acidité des bains et la concentration des fluides de coupe solubles) et Lubpilot (service connecté de téléjaugage). Enfin, TotalEnergies a signé en juin 2021 un partenariat de 5 ans avec AMADA Europe, l'un des leaders dans la fabrication de machines-outils destinées à la tôlerie, pour la fourniture de lubrifiants de première monte ainsi que d'une gamme de lubrifiants à leur marque dans 14 pays.

Concernant les lubrifiants marins, TotalEnergies se situe désormais au 2^e rang mondial⁽³⁾ et continue de développer son offre de services à

destination des compagnies maritimes. TotalEnergies a accrédité en 2020 un nouveau laboratoire aux Etats-Unis (Chicago) pour les analyses d'huiles⁽⁴⁾ des clients. Par ailleurs, TotalEnergies a annoncé en mai 2021 un accord pour fournir des lubrifiants au navire *Plastic Odyssey*, dont la mission consiste à réduire les déchets plastiques dans les océans.

Le M&S accélère le déploiement de sa feuille de route environnementale pour les lubrifiants, avec notamment la commercialisation de gammes pour véhicules électriques depuis 2019 (Quartz EV Fluids et Rubia EV Fluids) et le déploiement mondial achevé en 2021 d'un nouveau packaging plus léger avec une utilisation réduite du plastique, permettant de réduire l'empreinte carbone des lubrifiants. TotalEnergies s'emploie également à réduire les émissions de CO₂ dans ses usines de production de lubrifiants, et à réduire l'empreinte environnementale de ses clients, notamment avec la gamme ECO₂ proposant des fluides hydrauliques issus de l'économie circulaire contribuant ainsi à l'objectif de développement durable n°12 portant sur la réduction des déchets.

- la distribution de produits et de services destinés aux marchés professionnels. S'appuyant sur la diversité de son offre et sur son réseau logistique mondial, TotalEnergies est un fournisseur de référence et de proximité de produits et d'offres multi-énergies auprès de plus d'un million de clients (principalement carburants en vrac, fluides spéciaux, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel compressé, gaz naturel liquéfié, bitumes et carburants pour la marine et l'aviation), ainsi que pour d'importants groupes industriels multinationaux. Le M&S dispose d'une offre de cartes qui fournit aux entreprises de toute taille des solutions de paiement de carburant, l'accès à la recharge électrique auprès de nombreux réseaux, et des services associés de gestion de leur flotte automobile. Le M&S accompagne ses clients dans la transition énergétique en offrant des services et des solutions sur toute la chaîne de valeur à partir notamment de nouvelles plateformes digitales d'e-commerce, d'IoT⁽⁵⁾ et de suivi des consommations d'énergie.

Dans le cadre de ses activités, le M&S détient des participations à travers ses filiales dans quatre raffineries en Afrique. Les activités Raffinage-Chimie sont présentées au point 2.4 de ce chapitre.

2.5.2 Ventes de produits pétroliers

Le tableau suivant présente les ventes de produits pétroliers du M&S^(a) par zone géographique au 31 décembre :

(en kb/j)	2021	2020	2019
Europe	826	823	1 021
France	440	418	512
Europe hors France	386	405	509
Afrique	405	377	444
Moyen-Orient ^(b)	42	47	34
Asie-Pacifique ^(c)	131	135	198
Amériques	99	95	148
TOTAL	1 503	1 477	1 845

(a) Outre les ventes de produits pétroliers du M&S, les ventes de TotalEnergies intègrent le négoce international (1 696 kb/j en 2021, 1 498 kb/j en 2020 et 1 730 kb/j en 2019) et les ventes massives Raffinage (383 kb/j en 2021, contre 434 kb/j en 2020 et 536 kb/j en 2019).

(b) Dont la Turquie.

(c) Dont les îles de l'océan Indien.

(1) Source IHS 2021, en parts de marché.

(2) A fin 2021, le réseau de centres de service de vidange rapide est constitué de garages indépendants et de baies en stations-service fournissant un entretien automobile de qualité sous les marques Quartz Auto Services, Rubia Truck Services et Hi-Perf Moto Services.

(3) Source IHS 2020, en parts de marché.

(4) Lubrifiants.

(5) Internet des objets : objets connectés.

2.5.3 Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente la répartition géographique des stations-service aux marques^(a) de la Compagnie :

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Europe ^(b)	5 741	5 649	5 632
dont France	3 479	3 418	3 480
Afrique	4 586	4 683	4 543 ^(c)
Moyen-Orient	1 061	1 017	889
Asie-Pacifique ^(d)	2 135	2 037	2 042
Amériques	964	964	968
Réseau AS 24 (réseau dédié aux poids lourds)	1 461	1 244	986
TOTAL	15 948	15 594	15 060

(a) TotalEnergies, Access, Elf, Elan et AS 24, y compris les stations-service détenues par des tiers et les stations-service en cours de conversion. La Turquie est ici attachée au Moyen-Orient.

(b) Hors réseau AS 24.

(c) Donnée retraitée en raison d'une régularisation du comptage du nombre de stations-service.

(d) Dont les îles de l'océan Indien.

2.5.4 Répartition des points de charge pour véhicules électriques en Europe

Au 31 décembre	2021	2020
France	9 918	10 560
Benelux	10 271	6 710
Allemagne	3 164	2 493
Royaume-Uni	1 797	1 642
Reste de l'Europe	584	249
TOTAL	25 734	21 654

2.5.5 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités du M&S présentées par zone géographique et selon les principaux métiers.

2.5.5.1 EUROPE

RÉSEAU

Le M&S développe une offre de produits et de services innovants et diversifiés répondant ainsi à l'évolution des marchés en Europe de l'Ouest. Le réseau se compose de plus de 7 000 stations-service aux marques de la Compagnie (y compris AS 24), principalement réparties dans ses marchés clés, que sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, dans lesquels le M&S atteint une part de marché moyenne de 16%⁽¹⁾ en 2021 comme en 2020.

- En **France**, le réseau de stations-service bénéficie à fin 2021 d'un maillage dense de près de 3 500 stations dont plus de 1 900 à la marque TotalEnergies, plus de 700 stations Access (stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants) et près de 700 stations Elan (localisées en zone rurale). TotalEnergies est devenu le 1^{er} distributeur en France de superéthanol E85 en décembre 2020 en nombre de stations⁽²⁾ : plus de 800 proposent ainsi ce carburant en majorité renouvelable à fin 2021.

TotalEnergies détient des participations dans 27 dépôts en France, dont 7 opérés par les sociétés de la Compagnie.

- En **Allemagne**, TotalEnergies est le troisième acteur du pays⁽³⁾ avec près de 1 200 stations-service aux marques de la Compagnie à fin 2021.

- En **Belgique**, TotalEnergies est le premier acteur⁽³⁾ avec plus de 550 stations-service aux marques de la Compagnie à fin 2021.
- Aux **Pays-Bas**, TotalEnergies est également dans une dynamique de croissance avec près de 400 stations-service aux marques de la Compagnie à fin 2021.
- En **Turquie**, plus de 550 stations-service utilisent la marque TotalEnergies dans le cadre d'un accord de licence de marque.

Dans le transport routier, TotalEnergies déploie une offre dédiée sur ce segment en croissance avec sa marque AS 24 dont la carte carburant est acceptée dans un réseau de plus de 1 500 stations spécialisées pour les poids lourds en Europe. Ce réseau d'acceptation a été étendu de plus de 200 stations en 2021, en particulier en Italie et en République tchèque. AS 24 étend ainsi constamment sa présence géographique sur les grands axes du transport routier international, principalement en Europe de l'Est. AS 24 accompagne la transition énergétique du monde du transport en proposant le GNV / bioGNV dans plusieurs pays européens dont la France.

(1) Données TotalEnergies.

(2) France métropolitaine (hors Corse). Source : Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA).

(3) Source IHS 2021, sur la base du nombre de stations sur le plan national.

AS 24 enrichit également son offre de services innovants liés à la mobilité, en particulier un système satellitaire de géolocalisation et de paiement des principaux péages européens, une assistance de dépannage ou encore la localisation autonome des remorques.

Bénéficiant d'une forte proximité avec ses clients, les stations-service aux marques de la Compagnie répondent à leurs besoins du quotidien avec une offre multiservice et multiproduit. Les activités hors carburants (restauration, boutiques Bonjour, centres de lavage Wash (premier réseau de lavage en France⁽¹⁾, partenariats locaux et cartes) sont en croissance constante, contribuant significativement à la génération de marge brute d'autofinancement du Réseau.

Dans le domaine de l'électro-mobilité, la première station-service 100% électrique en France a ouvert en mai 2021, précurseur du déploiement d'un réseau de *hubs* de recharge électrique haute puissance avec des sites dédiés et essentiellement urbains. En octobre 2021, la Compagnie

NOUVELLES ÉNERGIES

Electricité

Au-delà des activités d'électrification du réseau et du développement des *hubs* de recharge dédiés, TotalEnergies se déploie très rapidement, notamment dans le domaine du B2G⁽²⁾. Ce développement s'est matérialisé en 2020 par :

- l'attribution d'un des plus grands marchés⁽³⁾ publics de recharge pour véhicules électriques en Europe auprès la Région Métropolitaine d'Amsterdam (*Metropoolregio Amsterdam Elektrisch – MRA-E*) qui devrait permettre à TotalEnergies d'installer et d'exploiter jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge publics aux Pays-Bas⁽⁴⁾ ;
- le renforcement de la présence de la Compagnie en Allemagne avec l'acquisition de l'unité commerciale Charging Solutions basée à Munich et spécialisée dans les infrastructures de recharge. Avec cette opération, TotalEnergies est devenue l'opérateur d'un réseau de 2 000 points de charge en Allemagne, installés chez des clients professionnels, dont certains accessibles au grand public ;
- l'attribution de l'appel d'offres de la Mairie de Paris portant sur la modernisation et l'extension du parc de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, installées dans la capitale française. Le Conseil de Paris a ainsi confié à TotalEnergies la gestion pour 10 ans de son réseau public de stations de recharge sur voirie constitué d'environ 2 300 points de charge ;
- l'acquisition de la société Blue Point London qui gère et exploite le réseau Source London, premier réseau de recharge pour véhicules électriques de Londres avec plus de 1 600 points de charge installés dans les rues de la capitale britannique.

En outre, TotalEnergies est devenue le 9^e membre de l'alliance Chargeup Europe, voix de l'industrie de la recharge pour véhicules électriques en Europe qui contribue activement aux discussions au niveau européen portant sur les initiatives et politiques publiques visant à encourager un déploiement efficace, concret et facile d'utilisation des infrastructures de recharge au sein des pays de l'Union européenne.

Gaz naturel

TotalEnergies opère plus de 200 stations GNV à fin 2021 aux marques TotalEnergies et AS 24 dont la majorité est accessible au public. L'objectif est d'atteindre en Europe 450 stations GNV opérées à l'horizon 2025. TotalEnergies souhaite accélérer le développement de ce réseau pour atteindre rapidement un maillage répondant aux attentes de ses clients en ciblant en premier lieu le secteur du transport de fret dans ses marchés clés (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas). C'est dans ce cadre, qu'en février 2021, TotalEnergies et Sigeif Mobilités (société d'économie mixte locale créée par le Sigeif et la Caisse des Dépôts) ont inauguré la plus grande station de France exclusivement dédiée au GNV et au bioGNV.

a annoncé un engagement jusqu'à 200 millions d'euros en France pour équiper plus de 150 de ses stations sur autoroutes et voies rapides en bornes de recharge haute puissance pour véhicules électriques. Cet investissement majeur a pour vocation d'accompagner l'essor de la mobilité électrique en France. Ainsi, à fin 2021, près de 60 stations autoroutières et grands axes en France, étaient équipées en bornes de recharge haute puissance (de 50 à 175 kW). À fin 2022, il est prévu que plus de 110 stations-service TotalEnergies sur autoroutes et voies rapides soient équipées de stations de charge haute puissance (bornes de 175 kW).

À horizon 2023, TotalEnergies vise pour l'Europe de l'Ouest 200 stations équipées en recharge haute puissance sur ces grands axes, auxquelles s'ajouteront 100 stations supplémentaires en zone urbaine, notamment sous forme de *hubs* de recharge. TotalEnergies réaffirme ainsi son ambition de proposer à ses clients une station haute puissance tous les 150 kilomètres.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 avec notamment :

- en juin, l'attribution par la municipalité d'Amsterdam de la concession pour l'extension de son réseau public de recharge pour véhicules électriques (VE) à TotalEnergies. Dans le cadre de ce contrat, il est prévu que TotalEnergies étende le réseau actuel d'Amsterdam en installant 2 200 nouveaux points de charge pour VE d'ici à l'automne 2022 ;
- un partenariat avec Uber pour accélérer la transition des chauffeurs VTC vers la mobilité électrique, au travers d'un accompagnement à la conversion de leur véhicule et d'un accès facilité aux bornes de recharge. Ce partenariat cible dans un premier temps la France, avec la possibilité de l'étendre à d'autres pays européens ;
- en septembre, l'attribution par la ville d'Anvers, la deuxième plus grande ville de Belgique, de l'extension et du développement de son réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques. Dans le cadre de ce contrat d'exclusivité, le plus grand attribué à fin 2021 dans le pays, TotalEnergies prévoit d'étendre le réseau actuel de la ville d'Anvers en installant d'ici à 2024 des nouveaux points de charge de la ville, incluant des bornes haute puissance de 120 kW ;
- en décembre, TotalEnergies remporte l'appel d'offres de la ville de Gand. La Compagnie installera et opérera environ 800 nouveaux points de charge publics dans la 3^e plus grande ville belge. Les nouvelles bornes, installées par TotalEnergies et opérées pour les dix prochaines années, seront alimentées avec de l'électricité 100% renouvelable d'origine éolienne, produite en Mer du Nord au large de la Belgique.

A fin 2021, TotalEnergies opère au total plus de 25 000 points de charge en Europe et dispose de plus de 110 stations-service équipées de bornes de recharge haute puissance en Allemagne, au Benelux et en France.

Dans le domaine de la marine, TotalEnergies a réceptionné en 2020, son premier navire avitailleur en gaz naturel liquéfié (GNL), le plus grand au monde en termes de capacité (18 600 m³), nommé *Gas Agility*, basé dans la région de Rotterdam. *Gas Agility* a achevé en 2020 le premier soutage du plus gros porte-conteneur au monde alimenté au GNL, le *CMA CGM Jacques Saadé* puis a finalisé en avril 2021, la première opération réalisée en France d'un avitaillement en GNL marin à nouveau auprès du *CMA CGM Jacques Saadé*, avec environ 16 400 m³ de GNL.

(1) Données TotalEnergies.

(2) Business to Government (secteur public).

(3) En termes de nombre de points de charge. Données TotalEnergies.

(4) Dans les provinces de Hollande-Septentrionale, de Flevoland et d'Utrecht et à l'exception des municipalités d'Amsterdam et d'Utrecht.

Cette opération marque la première opération d'avitaillement en GNL réalisée au terminal des Flandres concomitamment aux opérations habituelles de manutention portuaire. TotalEnergies a annoncé en 2019 la signature d'un contrat d'affrètement long-terme pour un deuxième navire avitailleur en GNL, nommé *Gas Vitality*, qui a été livré fin 2021 et est positionné dans la région de Marseille-Fos en France. En janvier 2022, le CMA CGM BALI a été avitaillé par le *Gas Vitality* avec environ 6 000 m³ de GNL, au moyen d'un transfert de navire à navire au terminal à conteneurs Eurofos, tandis qu'il effectuait simultanément les

Biogaz

Au-delà de l'utilisation du biogaz pour le transport routier, associé au GNC ou GNL, TotalEnergies investit dans le développement d'une filière biogaz pour le transport maritime. TotalEnergies s'est ainsi associé à Everé, centre de traitement des déchets ménagers dans la région d'Aix-Marseille, au groupe CMA CGM et à Elengy, opérateur des terminaux de GNL de Fos-sur-Mer, pour étudier la faisabilité au sein du Grand Port Maritime de Marseille du premier projet français de production de biométhane liquéfié (bioGNL), un biocarburant alternatif pour la mobilité, dont l'usage sera dédié à la décarbonation du transport maritime. Produit

Ammoniac

La *business unit* Marine Fuels a co-signé en 2021 un protocole d'accord (MoU) avec 34 industriels de la filière maritime internationale pour étudier, dans un groupe mené par Itochu, la faisabilité technico-

Hydrogène

TotalEnergies poursuit le déploiement de stations dans le cadre du joint venture H2 Mobility en Allemagne. Ce joint venture réunit Air Liquide, Daimler, Linde, OMV, Shell et, depuis 2021, Hyundai, pour le développement de l'écosystème de mobilité à l'hydrogène sur le territoire allemand. Il dispose de plus de 90 stations en 2021, dont plus d'un quart basé sur le réseau de stations-service de la Compagnie.

En juillet 2021, le M&S signe un protocole d'accord avec Hyzon Motors visant à faciliter la transition des propriétaires de flotte de poids-lourds vers l'hydrogène, en combinant leurs infrastructures et technologies existantes. A horizon 2023, Hyzon devrait ainsi sécuriser la production de 80 camions à pile à combustible pour les clients français de TotalEnergies.

En novembre 2021, TotalEnergies et Daimler Truck AG se sont associés pour développer un écosystème hydrogène pour le transport routier en Europe. Les partenaires vont collaborer au développement d'écosystèmes pour les poids lourds roulant à l'hydrogène afin de démontrer l'attrait et l'efficacité du transport routier alimenté à l'hydrogène

LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

Lubrifiants

Troisième distributeur⁽¹⁾ de lubrifiants terrestres en Europe, TotalEnergies poursuit son développement sur le continent où elle s'appuie sur une présence commerciale directe et sur 12 sites de production de lubrifiants et graisses opérés notamment en France, en Belgique, en Turquie, en Espagne, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Allemagne. TotalEnergies est également co-actionnaire avec Veolia de la société OSILUB (site de Gonfreville l'Orcher) spécialisée dans le re-raffinage et traitement spécifique breveté des huiles usagées. TotalEnergies dispose depuis 2019 d'une gamme de fluides hydrauliques ECO₂ issus de l'économie circulaire (re-raffinage et traitement spécifique breveté des huiles usées) permettant aux entreprises de réduire leur empreinte environnementale.

MARCHÉS PROFESSIONNELS, MOBILITÉ ET AUTRES SPÉCIALITÉS

En Europe, TotalEnergies produit et commercialise des carburants et combustibles en vrac, des produits de spécialités, des fluides spéciaux et s'appuie sur ses unités industrielles pour la fabrication de bitumes de spécialité (Brunsbüttel en Allemagne, Preston au Royaume-Uni).

opérations de chargement et de déchargement des conteneurs. *Gas Vitality* assurera notamment, à la suite d'un accord par TotalEnergies et MSC Croisières en mars 2021, la fourniture annuelle d'environ 45 000 tonnes de GNL pour les prochains navires de croisière de MSC Croisières propulsés au GNL et qui feront escale dans le port de Marseille. Concernant ces deux navires de soutage de GNL, TotalEnergies a signé des accords pour fournir près de 0,6 Mt de GNL par an.

à partir de la transformation des déchets ménagers de la métropole Aix-Marseille Provence, le bioGNL vise à décarboner le transport maritime au départ du Grand Port Maritime de Marseille, et sera utilisé en particulier pour les navires propulsés au gaz naturel liquéfié du groupe CMA CGM. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et l'utilisation des déchets ménagers de la métropole permettra de réduire les polluants atmosphériques locaux (NOx, SOx et particules fines) ainsi que le bilan carbone du secteur du transport maritime.

économique de l'ammoniac comme carburant pour la marine, plus particulièrement pour des navires vraquiers et tankers de haute mer.

propre. Leur ambition est de jouer un rôle moteur dans le déploiement de l'infrastructure hydrogène pour le transport routier. Cette collaboration couvre notamment l'approvisionnement en hydrogène et la logistique, la distribution d'hydrogène au sein de stations-service, le développement de camions à hydrogène et la constitution d'une base de clients.

TotalEnergies poursuit ainsi le développement d'une distribution orientée vers les poids lourds et intégrant les besoins des collectivités locales, sur le périmètre France, Allemagne, Belgique, Pays Bas et Luxembourg et vise à opérer directement ou indirectement jusqu'à 150 de ces stations en Europe à horizon 2030.

En mai 2021, TotalEnergies a acquis 20% du capital de HyssetCo qui développe la mobilité urbaine à hydrogène et détient notamment 4 stations de distribution d'hydrogène en Ile-de-France (8 nouvelles stations sont prévues d'ici 2024) permettant de ravitailler les taxis parisiens, et vise une position de leader de la mobilité professionnelle à hydrogène en Ile-de-France.

Carburant d'aviation durable

TotalEnergies produit et distribue des carburants d'aviation durable, ou SAF⁽²⁾. En octobre 2021, Air France, TotalEnergies, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Aéroport Nice Côte d'Azur ont réalisé un vol Nice-Paris alimenté avec 30% de SAF, issu de déchets et de résidus provenant de l'économie circulaire, concrétisations de l'ambition commune que portent acteurs publics et privés pour répondre à un double enjeu majeur : poursuivre la décarbonation du transport aérien tout en soutenant le dynamisme économique et touristique des territoires.

TotalEnergies est un acteur majeur de la mobilité professionnelle en Europe avec plus de 3,7 millions de cartes permettant aux entreprises de toutes tailles de mieux gérer les dépenses d'énergies de leurs flottes et d'avoir accès à des services toujours plus nombreux.

(1) Source IHS 2021, en parts de marché.

(2) Sustainable Aviation Fuel.

En 2021, des partenariats ont été mis en place avec Carglass en France pour la prise en charge des frais de vitrage, avec Norauto en France et chez Auto5 en Belgique pour bénéficiaire de la prise en charge des pneus et de l'entretien des véhicules des porteurs de cartes Fleet.

TotalEnergies propose aux entreprises d'optimiser les dépenses liées à leur flotte de véhicules d'entreprise, quelle que soit leur motorisation (carburants classiques, électricité, gaz, etc.) et plus globalement les dépenses liées à la mobilité de leurs collaborateurs, tout en réduisant leur empreinte carbone. L'offre de TotalEnergies intègre une carte multi-énergies et multi-services, un outil de gestion de flotte performant et une solution de télématique embarquée. De plus, TotalEnergies propose une offre de mobilité électrique adaptée aux besoins des utilisateurs, allant de l'installation à la supervision de bornes de recharges électriques en entreprise, au domicile des collaborateurs, en voirie et dans les établissements recevant du public et jusqu'à la monétisation de la recharge. La carte Fleet permet notamment l'accès à la recharge

électrique auprès de nombreux réseaux regroupant plus de 245 000 points de charge en Europe. TotalEnergies a renforcé ses services de gestion de flottes pour véhicules d'entreprise avec l'intégration d'un ensemble d'outils alliant solutions digitales de traitement des données, application destinée aux conducteurs et boîtier de télématique embarquée.

Par ailleurs, depuis juin 2021, TotalEnergies commercialise la carte Mobility Corporate en France, carte de paiement internationale Mastercard conçue pour accompagner les professionnels à tout moment lors de leurs déplacements. A l'instar de la carte Fleet, cette carte permet de régler les frais de carburants, recharge électrique, parking, péage, lavage et boutique dans le réseau de TotalEnergies et de ses partenaires. La carte Mobility Corporate permet également de régler l'ensemble des frais professionnels (hôtellerie, restauration, location de véhicules, taxi, maintenance automobile...).

2.5.5.2 AFRIQUE

RÉSEAU

TotalEnergies est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain avec une part de marché de 16%⁽¹⁾ dans le réseau en 2021 et y poursuit une stratégie visant une croissance rentable supérieure à celles des marchés.

Sur la zone Afrique, le réseau comprend en 2021 près de 4 600 stations-service aux marques de la Compagnie réparties dans près de 40 pays. TotalEnergies dispose de réseaux importants en particulier en Afrique du Sud, au Nigéria, en Égypte et au Maroc. TotalEnergies poursuit la croissance de son réseau de stations-service en Angola initiée en 2018 dans le cadre de son joint venture avec la compagnie nationale Sonangol et dispose de près de 50 stations à fin 2021. En décembre 2021, TotalEnergies renforce sa présence au Mozambique avec

l'acquisition du réseau de stations-service, de l'activité de vente de produits pétroliers et des actifs logistiques de BP. La transaction porte sur un réseau de 26 stations-service, un portefeuille de clients industriels et 50% du capital de SAMCOL.

Le M&S diversifie son offre en stations-service et déploie une palette de produits et de nouveaux services dans la restauration, les boutiques et le lavage. Pour cela, TotalEnergies développe des partenariats afin de fournir progressivement à travers le continent de nouvelles solutions digitales de paiement capables d'améliorer l'expérience client sur le point de vente. Le M&S s'appuie sur sa filiale TotalEnergies Mobility Services International, éditeur de solutions logicielles et organisationnelles de cartes-carburant actif sur l'Afrique, acquise en 2019.

LUBRIFIANTS

TotalEnergies est le premier distributeur⁽²⁾ de lubrifiants sur le continent africain et poursuit sa stratégie de croissance. Le M&S s'appuie sur neuf sites de production de lubrifiants opérés notamment au Nigéria, au Sénégal, en Égypte, au Kenya, en Afrique du Sud, au Maroc et depuis 2020, en Algérie, ainsi qu'en Tanzanie où TotalEnergies a acquis une usine de production en 2019. TotalEnergies a par ailleurs signé fin 2018 un partenariat avec le groupe CFAO visant notamment à renforcer sa présence dans le réseau de centres de services d'entretien

automobile. En 2020, TotalEnergies et Belron se sont associés pour offrir un service de réparation et de remplacement de vitres automobiles haut de gamme, sous la marque Carglass, dans le cadre d'une licence d'exploitation exclusive pour 10 ans de la marque Carglass accordée à TotalEnergies. Ce service complète le service d'entretien automobile proposé dans les centres Quartz Auto Services, Rubia Truck Services ou Hi-Perf Moto Services, ainsi que les services proposés avec d'autres grandes chaînes partenaires.

MARCHÉS PROFESSIONNELS, MOBILITÉ ET AUTRES SPÉCIALITÉS

TotalEnergies est un partenaire de référence, en particulier pour les clients miniers, en fournissant des solutions énergétiques innovantes de gestion de carburants et propose des offres hybrides intégrant l'énergie solaire à son portefeuille de produits et de services existant.

Ainsi, le M&S propose une palette diversifiée de produits et de services à destination des professionnels. Les clients industriels bénéficient de

l'accompagnement de TotalEnergies dans la maintenance de leurs installations sur site avec une solution d'analyses d'huiles en service, par exemple. Dans les secteurs des mines, de la construction, de l'agriculture et de la forêt, TotalEnergies leur propose notamment sa plateforme digitale Optimizer qui leur permet de réduire leurs coûts par une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie grâce aux données remontées par des capteurs installés sur leurs installations.

2.5.5.3 ASIE-PACIFIQUE - MOYEN-ORIENT

Le M&S propose ses produits et ses services dans plus de 20 pays dans cette zone.

RÉSEAU

À fin 2021, TotalEnergies compte près de 2 500 stations-service dans la région Asie-Pacifique/Moyen-Orient, avec des réseaux de stations-service au Cambodge, en Chine, en Arabie saoudite, en Jordanie, au Liban, au Pakistan, aux Philippines et dans les îles du Pacifique. TotalEnergies poursuit sa croissance sur les marchés majeurs, dont la

Chine, dans les activités traditionnelles, ainsi que les nouveaux domaines de mobilité notamment dans la mobilité gaz et électrique. TotalEnergies continue de commercialiser la marque EXCELLIUM de carburant additivé premium offrant une plus grande efficacité énergétique.

(1) Part de marché estimée. Données TotalEnergies.

(2) Données TotalEnergies.

En octobre 2021, Aramco et TotalEnergies ont lancé les deux premières stations-service de leur réseau de distribution commun en Arabie Saoudite, faisant suite à la signature d'un accord de joint venture détenu à parts égales par les deux sociétés en 2019 pour développer la distribution et la vente de produits pétroliers et de services associés en Arabie Saoudite. Dans ce cadre, les deux partenaires ont acquis un réseau de 270 stations-service, en cours de modernisation.

NOUVELLES ÉNERGIES

Electricité

En juillet 2021, TotalEnergies a signé avec le groupe Bolloré un accord d'acquisition de la société Blue Charge. Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, TotalEnergies reprendra la gestion et l'exploitation du premier réseau de recharge pour véhicules électriques de Singapour, avec plus de 1 500 points de recharge installés dans la cité-Etat. Ce réseau urbain de recharge, dont TotalEnergies devient l'opérateur, représente près de 85% des points de charge en opération à Singapour, accessibles aux propriétaires de véhicules électriques ainsi qu'au service d'autopartage BlueSG.

Gaz naturel

En ce qui concerne le transport maritime, TotalEnergies et Pavilion Energy Singapore ont signé des accords fermes et définitifs en 2019 d'une durée de 10 ans, en vue de développer conjointement une chaîne logistique d'avitaillement en GNL dans le port de Singapour. En 2020, TotalEnergies a signé des accords pour affréter deux tankers type VLCC qui devraient être livrés en 2022 et quatre navires de type Aframax, qui devraient être livrés en 2023, tous équipés de propulsion GNL et dont l'approvisionnement sera assuré par une *business unit* Marine Fuels, dont le siège est basé à Singapour.

LUBRIFIANTS

Les activités lubrifiants participent à la croissance de TotalEnergies en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient. Les capacités de production de lubrifiants dans cette zone sont réparties sur 10 sites de production opérés et s'appuient notamment sur les usines basées à Singapour, en Chine ou encore Dubaï. TotalEnergies a conclu des partenariats globaux ou régionaux avec de nombreux constructeurs automobiles et se développe dans d'autres industries (en particulier les mines, l'énergie, la cimenterie et le textile).

En juin 2021, Great Wall Motor (GWM), l'un des principaux constructeurs automobiles chinois, et TotalEnergies ont signé deux accords visant à renforcer leur partenariat dans le cadre d'une future collaboration internationale commerciale et en R&D. Grâce à ces accords, les deux sociétés ont réaffirmé leurs engagements en termes de croissance durable sur le marché mondial et leur partenariat dans le développement de produits et services pour répondre au mieux aux attentes de leurs clients communs.

MARCHÉS PROFESSIONNELS, MOBILITÉ ET AUTRES SPÉCIALITÉS

TotalEnergies a signé plusieurs partenariats avec des clients industriels lui permettant d'étendre sa présence sur plusieurs marchés comme l'exploitation minière et la construction dans plusieurs pays de la zone.

En Asie, TotalEnergies fournit des lubrifiants et des services à près de 50 sites miniers opérant en Australie, en Indonésie, en Mongolie, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Philippines.

2.5.5.4 AMÉRIQUES

Dans le réseau, TotalEnergies dispose fin 2021 de près de 1 000 stations-service aux marques de la Compagnie.

TotalEnergies continue à se développer dans le secteur de la distribution de carburants et de biocarburants au Brésil, premier marché d'Amérique latine en matière de distribution de produits pétroliers⁽¹⁾, le réseau compte près de 240 stations-service à fin 2021.

En 2020, Total China Investment Company Limited a signé un protocole d'accord (MoU) avec Alibaba Group afin de poursuivre leur collaboration stratégique et d'exploiter leurs ressources respectives pour conduire la transformation numérique des opérations de la filiale en Chine. Le partenariat permettra de fournir entre autres une infrastructure numérique et un soutien aux stations-service, aux lubrifiants et aux activités de fluides spéciaux de TotalEnergies en Chine.

En septembre 2021, TotalEnergies et China Three Gorges Corporation (CTG, via ses deux filiales CTG Capital and CTG Electric Energy) ont signé un accord de création d'une coentreprise pour la mobilité électrique en Chine. Cette nouvelle entité, détenue à parts égales par les deux entreprises, développera des infrastructures et services de recharge rapide pour véhicules électriques dans la province du Hubei, avec l'objectif d'installer et d'opérer plus de 11 000 points de charge haute puissance d'ici à 2025.

Le M&S continue d'étendre l'empreinte de la mobilité électrique dans la région avec l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

En mars 2021, l'Autorité Maritime et Portuaire de Singapour (MPA - Maritime and Port Authority of Singapore) a octroyé une troisième licence d'avitaillement en GNL à TotalEnergies Marine Fuels pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

En plus de sa présence dans le e-commerce, TotalEnergies continue de développer activement sa stratégie numérique notamment au travers de partenariats avec des plateformes cloud innovantes Online to Offline (O2O) afin d'étendre ses offres de produits et de services.

En septembre 2021, TotalEnergies et la Fédération mondiale de badminton (BWF) ont annoncé le renouvellement de leur partenariat pour cinq années jusqu'en 2025. L'accord conclu fait de TotalEnergies le partenaire officiel énergie et lubrifiants de ces événements et renforce l'accent mis par la Compagnie sur l'orientation client.

Dans le cadre de la croissance de son activité dans le e-commerce, TotalEnergies s'est rapprochée d'acteurs majeurs du commerce en ligne (comme Tuhu en Chine ou Open Bonnet aux Emirats arabes unis), afin de développer ses ventes et offrir de nouvelles possibilités de services à ses clients.

Dans les produits de spécialités, TotalEnergies est présente sur le marché du GPL au Bangladesh, en Inde, en Nouvelle-Calédonie et au Vietnam. Son réseau GPL inclut un réseau de plus de 80 stations-service fournissant uniquement du GPL carburant.

En 2020, TotalEnergies et Indian Oil ont formé une coentreprise à parts égales en Inde dans les bitumes de spécialité.

TotalEnergies est aussi active au Mexique avec un réseau de près de 240 stations-service et dans la région des Caraïbes au travers de son réseau de près de 500 stations-service à fin 2021.

Dans les lubrifiants et autres produits de spécialités, TotalEnergies poursuit sa stratégie de croissance dans toute la zone, principalement dans les lubrifiants et les carburants pour l'aviation.

(1) Source IHS 2021.

TotalEnergies dispose de trois sites de production de lubrifiants opérés en Amérique du Nord (Mexique, Etats-Unis, Canada) et trois autres en Amérique du Sud (Argentine, Brésil et Chili).

Dans les nouvelles énergies de la mobilité, TotalEnergies est un actionnaire de référence (19,09% au 31 décembre 2021) dans la société

2.5.5.5 ACCÈS À L'ÉNERGIE

En lien avec la volonté d'élargir l'offre bas carbone de la Compagnie, les équipes de TotalEnergies Off-grid Solar Solutions développent et commercialisent des solutions solaires dans plus de 30 pays.

L'offre comprend des lampes solaires pour éclairer les besoins individuels, ainsi que des kits solaires, composés de lampes et accessoires (tels que radio ou télévision), pour répondre aux besoins des foyers. Les équipes ont également développé une offre de lampadaires solaires pour usage collectif. Ces solutions permettent de donner accès à l'énergie aux populations qui vivent dans les zones reculées sans connexion ou accès fiable au réseau électrique, notamment en Afrique et en Asie. En parallèle, les solutions solaires que TotalEnergies propose,

2.5.6 Développement de produits et services

Afin de répondre aux évolutions des marchés mondiaux et préparer les relais de croissance de demain, TotalEnergies développe et déploie en liaison avec ses clients des produits et des services permettant d'optimiser leur consommation énergétique comme les produits labellisés Ecosolutions, tels que les carburants EXCELLIUM. Ces produits et services intègrent une offre énergétique diversifiée (carburants, gaz, solaire, pellets de bois) ainsi que les services liés à l'audit, au suivi et au pilotage des consommations.

A la demande de ses clients et tout en donnant la priorité aux réductions des émissions, TotalEnergies propose en Europe des offres de compensation carbone associées à la vente de ses carburants et/ou combustibles, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. La Compagnie sélectionne des projets (reforestation, prévention de la déforestation, biodigesteurs, renouvelables...) générateurs de crédits carbone, labellisés par des certificateurs internationaux indépendants, tels que Verified Carbon Standard ou Gold Standard. En Allemagne, par exemple, 60% des clients achetant du fioul domestique Premium Thermoplus ont fait le choix, depuis juillet 2018, de payer un supplément pour compenser l'empreinte carbone de leur consommation. En Belgique et au Luxembourg, respectivement 16% et 19% des clients achetant du fioul domestique ont fait ce même choix.

Par ailleurs, en poursuivant ses partenariats techniques avec des acteurs constructeurs automobiles, équipementiers, industriels et des universités, TotalEnergies développe des produits à fort contenu technologique, conçus sur des cahiers des charges de plus en plus orientés vers le développement durable et la réduction des émissions CO₂ en plus de la performance. Ces partenariats donnent naissance à des gammes telles que les EV Fluids pour les nouvelles mobilités ou Fuel Economy pour les applications moteur et industrielles historiques.

Dans le domaine Automotive, certains produits sont d'abord formulés pour la compétition avant d'être largement commercialisés. TotalEnergies est notamment associée à Stellantis avec lequel elle a renouvelé en 2021 pour une période de 5 ans un partenariat dans les domaines des lubrifiants, de la R&D, de la compétition automobile et de la mobilité. En compétition, l'écurie DS Techeetah, partenaire de TotalEnergies, a été sacrée deux fois championne du monde sur le championnat de Formula E⁽²⁾ en 2019 et 2020, pour lequel TotalEnergies fournit des lubrifiants spécifiquement développés. TotalEnergies est

américaine Clean Energy Fuels Corp., cotée au NASDAQ, leader⁽¹⁾ du marché américain de distribution de gaz renouvelable pour véhicules. En 2020, TotalEnergies a également acquis la société Platergas, acteur GNL pour la mobilité et l'industrie en République dominicaine.

respectueuses de l'environnement, répondent à la demande croissante de consommation durable du marché outdoor.

Depuis le lancement du programme accès à l'énergie, TotalEnergies a vendu 4,3 millions de lampes et de kits solaires via son réseau de stations-service et à des distributeurs. La Compagnie est aussi devenue un fournisseur majeur de solutions solaires du secteur humanitaire. Les produits commercialisés ont permis d'éviter l'émission de 4,7 millions de tonnes de CO₂ et de donner accès à l'énergie à plus de 19 millions de personnes, avec l'objectif d'atteindre 25 millions d'ici 2025. Par ailleurs, TotalEnergies Off-grid Solar Solutions s'associe à des partenaires en Afrique afin de minimiser l'impact environnemental des produits à travers des projets de réparation et de recyclabilité.

également fournisseur officiel de carburants depuis 2018 des principaux championnats automobiles d'endurance⁽³⁾, dont les 24 Heures du Mans. TotalEnergies a annoncé en août 2021 l'introduction d'un nouveau carburant 100% d'origine renouvelable, pour ces championnats FIA en 2022. Ce partenariat complète celui dédié à la fourniture d'hydrogène afin d'accompagner le développement d'une voiture d'endurance à l'hydrogène en vue d'une catégorie dédiée aux 24 Heures du Mans en 2025. Ces partenariats illustrent le savoir-faire technique de TotalEnergies dans la formulation des carburants et lubrifiants pour les motorisations de demain en conditions extrêmes et sous contrainte de réduction des consommations.

TotalEnergies accélère sa stratégie d'innovation digitale pour développer de nouvelles offres adaptées aux différents marchés pour ses clients et améliorer son efficacité opérationnelle.

Ainsi en 2019, TotalEnergies a créé Be:Mo, une plateforme logicielle multi-énergies qui connecte les professionnels de la mobilité aux sources d'énergies thermiques ou électriques via des API⁽⁴⁾ (connecteurs informatiques). Be:Mo permet ainsi à tous les acteurs de la mobilité d'enrichir leur offre avec un service digitalisé de recharge électrique ou de plein de carburant, intégré dans leurs applications ou dans les tableaux de bord des véhicules. L'intégration des services a déjà été effectuée pour des filiales de la Compagnie pour des usages B2B et en cours d'intégration pour des usages B2C, et par plusieurs sociétés d'autopartage dans différents pays d'Europe, ainsi qu'un acteur européen majeur dans le domaine du MaaS (*Mobility as a Service*).

Un *Customer Relationship Management* permet la valorisation des mégadonnées afin de développer plus efficacement les offres commerciales, et d'améliorer la gestion des réclamations. Ainsi, plus de 12 millions de clients dans 13 pays à travers le monde peuvent bénéficier d'offres personnalisées de la part de TotalEnergies.

Enfin, TotalEnergies propose en France la plateforme Bitume Online d'achat en ligne de bitume à prix fixe pour ses clients professionnels.

Le M&S poursuit aussi la recherche et le déploiement d'applications IoT⁽⁵⁾ dans les domaines de la logistique, de la maintenance et de la sécurité, pour géolocaliser les remorques, les équipements industriels et le suivi des livraisons des clients transporteurs de TotalEnergies.

(1) Données TotalEnergies.

(2) Formula E : championnat de course automobile utilisant des monoplaces électriques.

(3) Le Championnat du Monde d'Endurance de la FIA, les 24 Heures du Mans, l'European Le Mans Séries et l'Asian Le Mans Séries.

(4) API : interface de programmation d'application.

(5) Internet des objets : objets connectés.

3

Risques et contrôle

3.1	Facteurs de risque	120	3.4	Assurance et couverture des risques	141
3.1.1	Enjeux climatiques	121	3.4.1	Organisation	141
3.1.2	Paramètres d'environnement	123	3.4.2	Politique de gestion des risques et assurances	141
3.1.3	Risques liés aux menaces externes	124	3.4.3	Politique d'assurance	141
3.1.4	Géopolitique et évolution du monde	125	3.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	142
3.1.5	Risques liés aux opérations	126	3.6	Plan de vigilance	143
3.1.6	Innovation	128	3.6.1	Introduction	143
3.2	Pays sous sanctions économiques	129	3.6.2	Cartographie des risques d'atteintes graves	145
3.2.1	Sanctions économiques américaines et européennes	129	3.6.3	Principes d'action et organisation	146
3.2.2	Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanction	131	3.6.4	Procédures d'évaluation	152
3.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	134	3.6.5	Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves	154
3.3.1	Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	134	3.6.6	Mécanismes d'alerte	155
3.3.2	Environnement de contrôle	134	3.6.7	Dispositifs de suivi	156
3.3.3	Évaluation et maîtrise des risques	135	3.6.8	Compte-rendu de mise en œuvre	156
3.3.4	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	138			

3.1 Facteurs de risque

TotalEnergies conduit ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposée à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, sa réputation, ses perspectives, ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies SE.

Cette section présente les facteurs de risque significatifs, spécifiques à TotalEnergies, auxquels la Compagnie estime être exposée à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel. Toutefois, TotalEnergies peut être exposée à d'autres risques non spécifiques, ou dont elle n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur TotalEnergies, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

TotalEnergies pourrait en particulier être exposée à des risques systémiques, comme par exemple des disruptions majeures inattendues (de type sanitaire telle la pandémie COVID-19, sécuritaire, monétaire ou cyber), entraînant des perturbations de grande ampleur avec des répercussions humaines et économiques mondiales.

Dans un tel contexte, la gestion de la crise sanitaire COVID-19 a prouvé l'efficacité des mécanismes de résilience de TotalEnergies, sa réactivité, sa capacité à mobiliser ses cellules de crise, à mettre en œuvre ses plans de continuité d'activité et à être agile dans son organisation.

Les facteurs de risque identifiés dans cette section résultent d'un processus continu d'identification et d'analyse des risques sur lequel TotalEnergies s'appuie pour déterminer ceux qui sont susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs et dont l'un des éléments principaux est la cartographie des risques de TotalEnergies.

Les facteurs de risque sont regroupés par catégorie en fonction de leur nature. L'évaluation de leur importance a été effectuée en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur niveau d'impact et compte tenu des dispositifs de maîtrise en place. L'évaluation du niveau d'impact a été réalisée selon différents critères d'ordre financier, stratégique, environnemental, d'image/réputation, juridique, humain et RH.

Dans chaque catégorie, sont présentés les risques qui ont été considérés comme les plus importants d'après l'évaluation qui en a été faite sur la base des critères précités. L'appréciation par TotalEnergies de ce niveau d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux, externes ou propres à TotalEnergies.

	Évaluation de l'importance
Enjeux climatiques	
Rythme de déploiement de la transition énergétique	4
Développement et financement des réserves de pétrole et de gaz	3
Risques opérationnels et financiers liés aux effets du changement climatique	3
Risque de réputation et gestion des talents	2
Paramètres d'environnement	
Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt	4
Risques liés aux menaces externes	
Risques cybersécurité	3
Risques sûreté	3
Géopolitique et évolution du monde	
Mesures protectionnistes affectant le libre-échange	3
Dégradation des conditions d'opération	3
Évolution de la réglementation	2
Risques liés aux opérations	
HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement	3
Développement des projets majeurs	3
Éthique des affaires	3
Intégration des acquisitions stratégiques	3
Gestion des partenariats et des fournisseurs	3
Innovation	
Transformation digitale	3
Évolution technologique ou de marché	2

Échelle d'évaluation de l'importance : 1 = moins important, 4 = plus important

Les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par TotalEnergies sont décrites au point 3.3 de ce chapitre.

3.1.1 Enjeux climatiques

RYTHME DE DÉPLOIEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TotalEnergies est exposée à la mise en œuvre de la transition énergétique notamment par les États

La COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021 a conduit à l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat et a montré une accélération des engagements des États en faveur de la neutralité carbone (zéro émission nette) dans le cadre de la trajectoire de l'Accord de Paris.

La société civile, de nombreuses parties prenantes et les États encouragent la diminution de la consommation de produits énergétiques carbonés et la mise en place d'un mix énergétique davantage tourné vers les énergies bas carbone afin de répondre aux exigences de lutte contre le dérèglement climatique notamment à raison des objectifs fixés par chaque État dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'évolution du mix énergétique des pays doit cependant se faire à un rythme qui tienne compte des besoins et capacités d'adaptation des divers consommateurs d'énergie, lesquels attendent des acteurs de l'énergie la fourniture d'une énergie à la fois abordable en termes de coût et respectueuse de l'environnement.

Dans ce contexte, les entreprises du secteur de l'énergie sont conduites à améliorer la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles pourront également contribuer à faire émerger des solutions favorisant la baisse des émissions de CO₂ associées à l'usage de leurs produits énergétiques par les clients, ainsi que des technologies et procédés de captage, stockage et valorisation du CO₂. En conséquence, elles pourront être conduites à faire évoluer le mix énergétique des produits qu'elles proposent tout en devant maîtriser le coût et l'exécution des projets soutenant la transition énergétique.

Une capacité d'adaptation insuffisante au rythme de déploiement de la transition énergétique vers la neutralité carbone dans les divers pays où la Compagnie fournit de l'énergie à ses clients, pourrait affecter les perspectives de TotalEnergies comme sa situation financière (dégradation de la rentabilité, perte de droit à opérer, perte de chiffre d'affaires, difficultés accrues de financement), sa réputation ou sa valeur actionnariale.

DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES RÉSERVES DE PÉTROLE ET DE GAZ

La rentabilité de TotalEnergies dépend de sa capacité à développer ses réserves de manière rentable et en quantités suffisantes

Une part importante du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de TotalEnergies provient de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves développées dans le cadre de ses activités d'exploration-production. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements et nécessitent l'utilisation de technologies de pointe.

Afin de préserver sa rentabilité et financer ses leviers de croissance, TotalEnergies doit renouveler ses réserves par des réserves susceptibles d'être développées et produites de manière économiquement viable et compatible avec l'ambition de la Compagnie en matière climatique (réserves à faibles coûts techniques et à faibles émissions). Différents facteurs peuvent entraver la capacité de TotalEnergies à découvrir, acquérir et développer ses réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ; le risque de forage de puits sans découverte d'hydrocarbures ou en quantité insuffisante pour une exploitation commerciale ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les exigences gouvernementales ou réglementaires applicables, anticipées ou non, pouvant empêcher le développement de réserves ou donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;
- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences ;
- les contestations liées aux titres de propriété, ainsi que la hausse des impôts et *royalties*, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- les risques associés à des facteurs économiques ou politiques y compris les menaces propres à un pays ou une région ;
- la pression des investisseurs et des organisations non gouvernementales (ONG).

Ces facteurs peuvent limiter la capacité de TotalEnergies à mener à bien ses projets de développement et à assurer la rentabilité économique de sa production. Ils peuvent également affecter les projets et installations de TotalEnergies en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

Si TotalEnergies ne parvenait pas à développer ses réserves de manière rentable et en quantités suffisantes, sa situation financière, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie pourraient en être significativement affectés.

Si TotalEnergies ne parvenait pas à développer ses réserves de manière économiquement rentable et dans le respect de son ambition en matière climatique, TotalEnergies pourrait être amenée à comptabiliser des dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses résultats durant la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs de TotalEnergies, se reporter à la note 3D de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

La Compagnie retient, pour le calcul des dépréciations de ses actifs *oil & gas* Amont, une trajectoire de prix du pétrole qui converge en 2040 vers le prix de 50\$₂₀₂₂/b retenu par le scénario SDS publié par l'AIE en 2021, puis qui converge à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE également publié par l'AIE en 2021, soit 25\$₂₀₂₂/b ; et comme hypothèse que les prix retenus pour le gaz se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

TotalEnergies a évalué l'impact sur la valeur actualisée de ses actifs (amont et aval) de l'utilisation du scénario de prix NZE publié par l'AIE en 2021. Un tel scénario réduirait la valeur actualisée des actifs amont et aval de la Compagnie de l'ordre de 17% par rapport à son scénario de référence utilisé pour évaluer ses investissements (Brent à 50\$/b).

Par ailleurs, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz de la Compagnie est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs *oil & gas* Amont de la Compagnie au-delà de ces 18 années représente moins de 15% de leur valeur totale.

Par ailleurs, les données relatives aux réserves prouvées de TotalEnergies sont des estimations réalisées conformément aux règles SEC. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation, à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Elles impliquent des jugements subjectifs (notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération) fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles.

Les estimations des réserves de TotalEnergies peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs de TotalEnergies fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'ont pas été suffisamment prudents ou si les hypothèses de TotalEnergies concernant les facteurs ou variables hors

de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles et de ce fait avoir des conséquences négatives sur la situation financière de TotalEnergies, sur ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie.

TotalEnergies est exposée à un risque d'accès plus difficile aux ressources financières dont la Compagnie a besoin, en particulier pour développer ses activités dans les domaines pétrolier et gazier

La croissance et la rentabilité de TotalEnergies reposent sur sa capacité à mener à bien des projets de développement qui requièrent d'importants investissements.

Certaines organisations non gouvernementales tendent à multiplier les campagnes auprès d'investisseurs et d'institutions financières pour les inciter à réduire leurs investissements dans les projets ou les entreprises liés aux énergies fossiles.

Certains de ces établissements ont adopté des politiques visant à limiter les financements des activités liées à l'exploration, la production et la commercialisation d'hydrocarbures non conventionnels (notamment issus de schistes ou de sables bitumineux) ou produits en zone arctique.

Différents acteurs dont notamment les investisseurs institutionnels et les établissements financiers adoptent également des politiques

d'investissement prenant en compte des critères dits ESG. Les empreintes carbone des actifs sous gestion peuvent faire l'objet de réglementations.

Les réglementations dont l'objectif est de guider les flux d'investissement vers des activités durables, comme la préoccupation croissante de la société civile et des parties prenantes en matière de changement climatique, pourraient donc influencer les investisseurs dans leur choix d'investissements et rendre l'accès aux financements externes plus difficile ou onéreux pour TotalEnergies ou certains de ses projets.

Si TotalEnergies se trouvait dans l'incapacité d'obtenir auprès des investisseurs des financements adéquats pour ses activités, notamment dans les domaines pétrolier et gazier, l'augmentation significative du coût de financement susceptible d'en résulter pourrait entraver sa capacité à réaliser ses projets dans des conditions économiques satisfaisantes, dégrader sa situation financière ou sa valeur actionnariale.

RISQUES OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique peuvent exposer TotalEnergies à une augmentation des coûts opérationnels ou financiers associés

Le changement climatique a potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux opérations de TotalEnergies. La raréfaction des ressources en eau pourrait être préjudiciable aux opérations, l'élévation du niveau de la mer pourrait nuire à certaines activités côtières, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes pourrait endommager des installations à terre ou en mer. L'ensemble de ces facteurs pourrait augmenter les coûts opérationnels des installations et avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels de TotalEnergies.

Par ailleurs, en Europe, les installations industrielles de TotalEnergies participent au marché des quotas d'émission de CO₂ (EU-ETS). Le risque financier lié à l'achat de ces quotas sur le marché pourrait augmenter à la suite de la réforme du système approuvée en 2018. Ce marché de quotas d'émission est entré en 2021 dans sa quatrième phase. TotalEnergies évalue à environ 30% la part des émissions du périmètre EU-ETS non couvertes par des quotas gratuits sur la période 2021-2030 (phase 4). Fin 2021, le cours de ces quotas se situe autour de 80 €/tCO₂ et TotalEnergies estime que ce prix pourrait atteindre plus de 100 €/tCO₂ au cours de la phase 4. Ce prix dépendra des ajustements qui seront proposés en 2022 dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe.

En outre, de plus en plus de pays sont susceptibles d'adopter des mécanismes de tarification du carbone pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur certaines activités de la Compagnie et entraîner une perte de compétitivité et une augmentation des coûts opérationnels.

TotalEnergies prend en compte un prix du CO₂ qui atteint 100 \$₂₀₃₀/t en 2030 et au-delà. Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait à 200 \$/t, soit une augmentation de 100 \$₂₀₃₀/t, TotalEnergies évalue un impact négatif de 9% de la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) de la Compagnie.

Dans le contexte d'une exposition accrue à des actions judiciaires, TotalEnergies peut faire l'objet de demandes de la part de collectivités publiques de différents pays en vue de financer les mesures de protection permettant de limiter les effets du changement climatique, ou de la part d'acteurs non étatiques, ce qui pourrait avoir pour effet de dégrader la situation financière de TotalEnergies ou la valeur de l'action TotalEnergies (se reporter au point 3.5 de ce chapitre).

RISQUE DE RÉPUTATION ET GESTION DES TALENTS

TotalEnergies est exposée à un risque d'image et pourrait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement

L'attention de nombreuses parties prenantes vis-à-vis des grands groupes industriels s'accroît notamment compte tenu des enjeux du changement climatique et de l'accompagnement à mettre en œuvre de manière responsable vers une transition juste. En tant qu'acteur majeur de l'énergie, TotalEnergies est confrontée à une forte exposition médiatique nationale et internationale. Le phénomène est amplifié par l'usage des réseaux sociaux.

Par ailleurs, les attentes des nouvelles générations et des collaborateurs en termes d'engagement de l'entreprise face aux enjeux environnementaux, notamment climatiques, mais aussi la compétition accrue avec des secteurs de haute technologie à forte croissance comme celui des technologies de l'information se développent et peuvent se matérialiser tant dans les processus de recrutement qu'au cours des carrières. TotalEnergies peut être ainsi confrontée à des difficultés pour attirer et fidéliser les talents et compétences clés dont elle a besoin pour son développement.

Si elle n'était pas en mesure de répondre de façon adéquate aux parties prenantes, l'image de TotalEnergies dans l'opinion publique et sa réputation pourraient être affectées. TotalEnergies pourrait de ce fait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement, ce qui pourrait avoir pour effet d'entraver sa capacité à se développer, à innover et engendrer ainsi une perte de productivité et un ralentissement de sa croissance.

3.1.2 Paramètres d'environnement

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS AUX PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ, MARGES DE RAFFINAGE, TAUX DE CHANGE ET TAUX D'INTÉRÊT

Les résultats de TotalEnergies sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et du gaz, les marges de raffinage, les taux de change et les taux d'intérêt

Les prix du pétrole et du gaz naturel peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TotalEnergies n'a pas de contrôle, tels que :

- les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, notamment au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud et en Russie, ainsi que la situation sécuritaire dans certaines régions, l'ampleur de la menace terroriste internationale, les guerres et autres conflits ;
- la capacité des pays de l'Opep et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale de pétrole et de gaz ;
- les prix des énergies non conventionnelles, ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux et des huiles de schiste qui peuvent affecter les prix de vente de TotalEnergies notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs en particulier en Amérique du Nord ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la modification de l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale, en raison des évolutions dans les préférences des consommateurs ou encore en raison de pandémies comme la pandémie COVID-19.

D'une manière générale, une baisse des prix du pétrole et du gaz a un effet négatif sur les résultats de TotalEnergies du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production pétrolière et gazière. Inversement, une hausse des prix du pétrole et du gaz se traduit généralement par un effet positif sur les résultats de TotalEnergies.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité de TotalEnergies, une période prolongée avec des prix du pétrole ou du gaz naturel faibles peut conduire TotalEnergies à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse de ses réserves publiées, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses résultats durant la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs de TotalEnergies, se reporter à la note 3D de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel faibles peuvent réduire la rentabilité économique de projets en production ou en développement et réduire la trésorerie de TotalEnergies, restreignant ainsi sa capacité à financer des investissements et/ou pouvant la conduire à annuler ou reporter des projets d'investissements.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, TotalEnergies peut être confrontée à des augmentations significatives des coûts et des prélèvements des États et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits à

production réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits TotalEnergies.

Les résultats des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits pétroliers et des marges générées par la vente de ces produits avec une dépendance forte au secteur du transport. L'évolution des cours du pétrole et du gaz se répercute sur les résultats dans ces secteurs en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits pétroliers aux variations des cours de pétrole et du gaz. Les marges de raffinage de TotalEnergies, en légère hausse en 2021, restent caractérisées par une volatilité élevée.

Les activités de trading-shipping (négoce de pétrole, de gaz et d'électricité et activités de transport maritime) sont particulièrement sensibles aux risques de marché et plus spécifiquement aux risques de prix qui résultent de la volatilité des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité, au risque de liquidité (incapacité à acheter ou vendre des cargaisons aux prix de marché) et aux risques de contrepartie (lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles).

En 2021, impactés par la reprise progressive de la demande et par la discipline des pays exportateurs de pétrole, les prix du pétrole ont connu une appréciation continue, atteignant 85\$/b en novembre.

Portés par la hausse de la demande et les difficultés d'approvisionnement, les prix du gaz en Europe (NBP⁽¹⁾) et en Asie (JKM⁽²⁾), ont fortement augmenté en 2021, atteignant des plus hauts historiques au second semestre.

La demande d'électricité a connu un rebond conséquent depuis 2010, avec une croissance mondiale de 6% environ en 2021⁽³⁾. Les prix de gros se sont très fortement appréciés dans certains pays, tirés par les prix du gaz, du charbon et du CO₂ notamment en Europe.

Les marchés du pétrole et du gaz demeurent caractérisés par une volatilité élevée.

Pour l'exercice 2022, dans les scénarii retenus ci-dessous, TotalEnergies estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté⁽⁴⁾ de l'année d'environ 2,7 milliards de dollars et de la marge brute d'autofinancement⁽⁵⁾ de l'année d'environ 3,2 milliards de dollars. Par ailleurs, TotalEnergies estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de gaz NBP de 10 dollar par Mbtu entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année et de la marge brute d'autofinancement d'environ 3,0 milliard de dollars.

L'impact d'une variation des prix du pétrole et du gaz sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis. TotalEnergies estime qu'une variation de l'indicateur de la marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV de 10 dollars par tonne entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,4 milliard de dollars et une variation de la marge brute d'autofinancement de l'année d'environ 0,5 milliard de dollars.

(1) NBP (National Balancing Point) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

(2) JKM (*Japan-Korea Marker*) mesure les prix des échanges spot de GNL en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de GNL enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

(3) Source : IEA, janvier 2022.

(4) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

(5) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020). La méthode du coût de remplacement est expliquée dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Données 2019 retraitées.

Toutes les activités de TotalEnergies sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. TotalEnergies estime qu'une baisse annuelle de 0,10 dollar par euro (hausse du dollar contre l'euro) engendrerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et

aurait un impact limité sur la marge brute d'autofinancement de l'année. Inversement, une hausse annuelle de 0,10 dollar par euro (baisse du dollar contre l'euro) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur la marge brute d'autofinancement de l'année.

Sensibilités 2022 ^(a)	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté ⁽¹⁾	Impact estimé sur la marge brute d'autofinancement
Dollar	+/-0,1\$ par €	-/+0,1 G\$	~ 0 G\$
Prix moyen de ventes liquides ^(b)	+/-10\$/b	+/-2,7 G\$	+/-3,2 G\$
Prix du gaz européen NBP	+/-10\$/Mbtu	+/-3,0 G\$	+/-3,0 G\$
Marge sur coûts variables - Raffinage Europe, MCV	+/-10\$/t	+/-0,4 G\$	+/-0,5 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du quatrième trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TotalEnergies de son portefeuille 2022. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

(b) Environnement Brent à 60\$/b.

Par ailleurs, dans le cadre de son financement, TotalEnergies est exposée aux variations des taux d'intérêt. Sur son portefeuille de dette obligataire et de titres de créances court-terme (*commercial paper*), la dette de TotalEnergies à taux variable (après prise en compte des instruments de couverture) s'est élevée à environ 22,6 milliards de dollars en moyenne au

cours de l'année 2021. Sur ce périmètre, une fluctuation des divers taux de référence, principalement le LIBOR USD 3 mois de +/- 1%, aurait engendré une variation du coût de l'endettement financier dont l'impact théorique sur le résultat net ajusté et sur les flux de trésorerie de TotalEnergies est estimé à environ +/- 0,20 milliard de dollars.

3.1.3 Risques liés aux menaces externes

RISQUES CYBERSÉCURITÉ

TotalEnergies est exposée à des actions malveillantes pouvant paralyser de façon durable ses systèmes d'information ou provoquer des pertes de données sensibles

La cybermenace mondiale évolue constamment et s'accroît. TotalEnergies y est exposée. En 2021, plusieurs millions d'attaques ont été bloquées par les systèmes de défense informatique de la Compagnie et quelques milliers ont nécessité l'intervention des équipes de TotalEnergies.

Les cyberattaques, dont les techniques sont renouvelées régulièrement, sont de plus en plus sophistiquées. Les rançongiciels sont devenus la menace la plus importante. De nombreux facteurs liés à la transformation digitale intensifient l'exposition et la vulnérabilité des systèmes d'information de TotalEnergies : adoption de nouvelles technologies comme l'internet des objets, migration des données vers le cloud ou encore évolution des architectures des systèmes d'information permettant l'interconnectivité des systèmes et le développement du travail à distance.

Les activités de TotalEnergies dépendent de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. TotalEnergies est exposée à un risque d'actions malveillantes, d'origine interne ou externe, commises

individuellement ou en groupe plus ou moins organisés ou structurés, contre ses infrastructures, ses systèmes d'information et ses données. Les systèmes d'information de TotalEnergies, dont certains sont gérés par des tiers, sont susceptibles d'être compromis, endommagés, perturbés ou mis à l'arrêt en raison de cyberattaques (virus, intrusions informatiques, etc.). Par ailleurs, la vulnérabilité des clients à des risques comparables pourrait également avoir un impact défavorable sur les activités de TotalEnergies.

Si TotalEnergies et ses fournisseurs de services n'étaient pas en mesure de préserver l'intégrité de leurs systèmes d'information critiques et données sensibles, les activités et les actifs de TotalEnergies pourraient être affectés, des services proposés par TotalEnergies pourraient être interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou volés et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire et avoir un impact défavorable sur la situation financière de TotalEnergies, sa réputation et son exposition à des poursuites judiciaires.

RISQUES SÛRETÉ

TotalEnergies est exposée à des risques de mise en cause de la sûreté de ses personnels, opérations et installations pouvant notamment se matérialiser par des actes de malveillance, de violence ou de terrorisme

Dans certains pays où TotalEnergies exerce ses activités, l'instabilité politique, économique et sociale peut favoriser l'émergence de malveillances, de violences ou d'actes de terrorisme, du fait d'individus isolés ou de groupes plus ou moins organisés. TotalEnergies et ses partenaires peuvent donc être exposés à des risques directs ou collatéraux de mise en cause de la sûreté de leurs personnels, opérations et installations (usines, sites industriels ou opérationnels, systèmes de transport). Des accidents industriels majeurs pourraient, en particulier, en résulter.

En fonction de leur ampleur, ces actes de malveillance, de violence ou de terrorisme pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement préjudiciables aux résultats opérationnels, à la situation financière et à la réputation de TotalEnergies.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

3.1.4 Géopolitique et évolution du monde

MESURES PROTECTIONNISTES AFFECTANT LE LIBRE-ÉCHANGE

Le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange entre les nations peut avoir un impact sur les activités de TotalEnergies, sa stratégie ou sa situation financière

Dans un contexte de risques de démondialisation et de fracturation entre les nations matérialisés par le développement des mesures protectionnistes, les tensions commerciales entre certains pays contribuent à restreindre le libre-échange des biens et des services, des flux financiers, ainsi que des transferts internationaux de main d'œuvre ou de connaissances.

Ces tensions, notamment lorsqu'elles imposent de modifier le cadre contractuel des partenariats ou les conditions d'opérations des projets, sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités de TotalEnergies et ses résultats opérationnels. Si TotalEnergies ne parvenait pas à gérer les impacts de ces tensions commerciales de manière adaptée, elle pourrait supporter des hausses de coûts significatives pour le développement de ses projets, perdre des marchés, voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait entraîner une dégradation de sa situation financière.

DÉGRADATION DES CONDITIONS D'OPÉRATION

TotalEnergies est exposée à des risques liés aux évolutions défavorables des conditions d'opération dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques

Une part importante des activités de TotalEnergies est située dans des zones géographiques ou pays stratégiques susceptibles d'être confrontés à une instabilité politique, géopolitique, sociale et/ou économique. Certains de ces pays ou zones ont connu, au cours des dernières années, à des degrés divers, de telles situations d'instabilité. Qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, ces situations sont susceptibles de perturber les activités économiques et commerciales de TotalEnergies dans les pays ou zones géographiques concernés. Par ailleurs, la survenance d'épidémies ou de pandémies peut affecter de manière significative les conditions d'opérations de certains projets voire retarder leur exécution.

En Afrique (hors Afrique du Nord), d'où provient 19% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2021, certaines de ces situations d'instabilité politique, sociale et/ou économique sont survenues dans des pays dans lesquels TotalEnergies exerce une activité de production, notamment au Nigéria, qui est l'un des principaux pays contributeurs aux productions de TotalEnergies (se reporter au point 2.3.3 du chapitre 2). Au nord du Mozambique, compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire dans la province du Cabo Delgado où TotalEnergies développe le projet Mozambique LNG, TotalEnergies a confirmé le 26 avril 2021 le retrait de l'ensemble du personnel Mozambique LNG du site d'Afungi. Cette situation a conduit TotalEnergies, en tant qu'opérateur, à déclarer la force majeure.

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, d'où provient 24% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2021, certains pays sont le cadre d'une instabilité politique qui peut être associée à des conflits violents et des actes terroristes, comme en Libye ou en Irak. Au Yémen, en état de guerre civile, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle TotalEnergies détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

TotalEnergies est également confrontée à un risque accru d'imposition de sanctions économiques internationales de plus en plus fréquentes et de moins en moins coordonnées au niveau international, ainsi qu'un durcissement de la réglementation relative au contrôle des exportations

Les régimes de sanctions économiques, associées au contrôle des exportations, peuvent cibler les pays dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités et ainsi restreindre certains types de financement ou l'accès à des technologies critiques, imposer des restrictions à l'exportation ou la réexportation de certains biens et services et entraver la capacité de TotalEnergies à poursuivre ses opérations.

Outre des sanctions financières particulièrement lourdes, la violation des régimes de sanctions économiques adoptés par les États-Unis peut conduire les autorités à prononcer des mesures d'exclusion du marché

En Amérique du Sud, d'où provient 7% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2021, plusieurs pays dans lesquels TotalEnergies exerce une activité de production ont récemment connu une instabilité politique ou économique, notamment l'Argentine et le Venezuela. TotalEnergies, via sa filiale Total Venezuela, a transféré en juillet 2021 sa participation minoritaire non opérée de 30,32% dans Petrocedeno S.A. à la Corporación Venezolana del Petróleo, S.A, une filiale de PdVSA. TotalEnergies a également engagé un processus de cession de sa participation de 69,50% dans le champ Yucal Placer et un processus de restitution de la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana (49%).

En Asie-Pacifique, au Myanmar, depuis le coup d'Etat du 1^{er} février 2021, TotalEnergies a condamné de la façon la plus ferme la violence et les atteintes aux droits humains perpétrés dans le pays. Afin de maintenir une source d'électricité aux populations de Yangon et de l'ouest de la Thaïlande, et protéger le personnel de la Compagnie contre le travail forcé, TotalEnergies a décidé de continuer la production de gaz tout en arrêtant les projets en cours. Mais, l'impossibilité -malgré tous les efforts de la Compagnie- de satisfaire les attentes des parties prenantes quant à l'arrêt des paiements liés aux ventes de gaz, et la détérioration de la situation des droits humains et de l'Etat de droit au Myanmar, ont conduits TotalEnergies à réévaluer la situation qui ne permet plus à la Compagnie d'apporter une contribution positive suffisante dans ce pays et à décider le 21 janvier 2022 d'engager le processus de retrait des contrats qui sera effectif en juillet 2022.

La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité politique, géopolitique, économique, sanitaire ou sociale dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques peuvent être imprévisibles. De tels incidents sont susceptibles de modifier défavorablement les conditions d'opération, de générer des augmentations de coûts et d'entraîner des baisses importantes de production, le retard voire l'arrêt de certains projets, des pertes de parts de marché. Ils peuvent également exposer les collaborateurs et porter atteinte à leur sûreté ainsi qu'à la sécurité des installations de TotalEnergies. Ces risques sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de TotalEnergies.

américain, comme par exemple une interdiction de recourir au dollar US, devise dans laquelle est réalisée la majeure partie des financements de TotalEnergies.

À titre d'illustration, TotalEnergies détient 21% de ses réserves prouvées et réalise 18% de sa production de pétrole et de gaz en 2021 en Russie, laquelle fait l'objet de sanctions économiques internationales adoptées à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense depuis juillet 2014.

Depuis le mois de février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit les autorités européennes et américaines à adopter plusieurs trains de mesures de sanctions visant des personnes et entités russes et biélorusses, ainsi que le secteur financier. TotalEnergies participe dans ce pays à d'importants projets GNL (Yamal LNG et Arctic LNG 2) directement et via sa participation dans la société PAO Novatek⁽¹⁾, dont la production et la vente de GNL ne sont pas affectées de façon significative par les sanctions adoptées à ce jour. En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie pourraient s'en trouver affectées à l'avenir. TotalEnergies a annoncé, le 1^{er} mars 2022, condamner

l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine, approuver l'étendue et la force des sanctions mises en place par l'Europe qui seront mises en œuvre par la Compagnie quelles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, et qu'elle n'apportera plus de capital à de nouveaux projets en Russie. Ce contexte a conduit la Société à ne plus reconnaître comme réserves prouvées au 31/12/2021 les ressources associées au projet Arctic LNG 2, compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction.

Les régimes de sanctions touchant la Russie, comme les régimes de sanctions économiques internationales touchant d'autres pays, sont décrits au point 3.2 de ce chapitre.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La multiplication des réglementations et les évolutions constantes, anticipées ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays où TotalEnergies exerce ses activités, peuvent avoir des impacts opérationnels et financiers significatifs, remettre en cause le modèle d'affaires de TotalEnergies et affecter la conduite de ses activités et sa situation financière, et ce d'autant plus en raison de la taille de TotalEnergies et de sa dimension internationale

Exerçant ses activités dans plus de 130 pays à travers le monde, TotalEnergies est soumise à des lois et réglementations de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité, ou encore en matière d'éthique des affaires, qui génèrent des coûts importants de mise en conformité. En Europe et aux États-Unis, les sites et les produits de TotalEnergies sont soumis à des règles de plus en plus exigeantes en matière de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.), de sécurité des personnels et des riverains, de qualité des produits et de protection des consommateurs.

Dans certaines juridictions, le cadre juridique et fiscal des opérations peut être modifié de manière imprévue, l'application des droits y compris contractuels peut s'avérer incertaine et l'économie des projets se trouver remise en cause. Le cadre juridique et fiscal des activités de TotalEnergies, notamment d'exploration et de production, établi à travers des concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une société nationale ou des propriétaires privés, demeure exposé à des risques de renégociation qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par le cadre initial et/ou l'intérêt économique de TotalEnergies.

Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TotalEnergies a constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises menant des activités d'exploration et de production, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;

3.1.5 Risques liés aux opérations

HSE : RISQUE D'ACCIDENT MAJEUR OU D'ATTEINTE AUX TIERS ET À L'ENVIRONNEMENT

Les activités de TotalEnergies comportent des risques opérationnels multiples tels que le risque d'accident industriel majeur, ou d'atteinte aux tiers ou à l'environnement

TotalEnergies doit faire face au risque d'accident industriel majeur tant sur ses sites que lors du transport (maritime ou terrestre) ou lors d'activités liées à ses opérations.

- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et redevances, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- la renégociation des contrats ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de contenu local (*local content*) ;
- les retards de paiement ;
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Le développement des activités de TotalEnergies dans les nouvelles énergies et dans le domaine de l'électricité l'expose aussi à de nouvelles réglementations essentiellement locales et qui peuvent évoluer à un rythme non anticipé.

La multiplication des réglementations juridiques et fiscales, parfois peu compatibles entre elles, ainsi que l'évolution constante, anticipée ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités créent une instabilité juridique qui augmente le risque de judiciarisation et favorise la multiplication des contentieux nationaux ou transnationaux. Elles peuvent avoir pour effet d'entraîner une augmentation significative des prélèvements fiscaux et des droits de douane, ainsi que des coûts liés aux opérations, et affecter ainsi la rentabilité des projets ou la valeur économique de certains actifs de TotalEnergies, voire de contraindre TotalEnergies à écourter, modifier et/ou cesser certaines activités ou à mettre en œuvre des fermetures temporaires ou permanentes de sites.

Si TotalEnergies n'était pas en mesure d'anticiper l'évolution des réglementations et des cadres juridiques et fiscaux ou de s'y conformer à temps dans un ou plusieurs pays dans lesquels elle exerce ses activités, TotalEnergies pourrait devoir faire face à une multiplication des contentieux, être contraint de modifier et/ou cesser certaines de ses activités, ce qui pourrait conduire à dégrader la rentabilité de certains projets et avoir un impact défavorable sur sa situation financière et sa réputation.

La survenance d'épidémies ou de pandémies comme la pandémie COVID-19 peut exposer les collaborateurs de TotalEnergies à des risques sanitaires et nécessiter l'activation et le déploiement de plans de gestion de crise et de continuité d'activités.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle TotalEnergies détient 19,4% au 31 décembre 2021.

Les activités Amont de TotalEnergies sont exposées, pendant les opérations de forage et de production, à des risques liés aux propriétés du gisement de pétrole ou de gaz qui peuvent se matérialiser par des éruptions (*blow outs*), des explosions, des incendies ou d'autres dommages, notamment environnementaux, perturber ou interrompre la conduite des opérations de TotalEnergies et limiter sa production. Les activités des secteurs Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont également soumises au risque d'accident industriel majeur tel que feux, explosions, dommages importants à l'environnement mais aussi à des risques liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux substances utilisées. Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2021, 181 sites et zones d'exploitation exposés à des risques d'accidents industriels majeurs, des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La conduite des activités de TotalEnergies, comme la nature de certains produits commercialisés, peuvent également induire des risques d'expositions directes et répétées produisant des effets à plus long terme sur la santé et sur l'environnement (sols, air, eau).

Les entités de TotalEnergies et leurs dirigeants peuvent être exposés à des poursuites judiciaires notamment en cas d'atteinte à la vie humaine, de dommages corporels et matériels, d'atteinte chronique à la santé et de dommages environnementaux. Ces actions sont également susceptibles de porter atteinte à la réputation de TotalEnergies.

Les plans de gestion de crise mis en place au niveau de TotalEnergies et de ses filiales pour faire face aux situations d'urgence peuvent ne pas permettre de minimiser les impacts sur les tiers, sur la santé ou sur l'environnement, ni exclure le risque que les activités et les opérations de TotalEnergies puissent être fortement perturbées en situation de crise. Une incapacité pour TotalEnergies à reprendre ses activités en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et ainsi avoir des conséquences défavorables sur la situation financière de TotalEnergies.

TotalEnergies n'est pas assurée contre tous les risques potentiels et dans l'hypothèse d'un accident industriel majeur, la responsabilité de TotalEnergies pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. TotalEnergies ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie qu'un tel sinistre ne puisse pas avoir un impact défavorable sur la situation financière de TotalEnergies et sa réputation (se reporter au point 3.4).

DÉVELOPPEMENT DES PROJETS MAJEURS

La croissance de la production d'énergie de TotalEnergies et sa rentabilité dépendent de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs

La croissance de la production d'énergie et la rentabilité de TotalEnergies reposent fortement sur la réussite de ses projets de développement majeurs, qui sont de plus en plus complexes et qui requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs peuvent être affectés par la survenance d'un certain nombre de difficultés, incluant notamment celles liées :

- aux exigences des parties prenantes en matière RSE ;
- aux risques associés à des facteurs économiques ou politiques, y compris les menaces propres à un pays ou une région telles que les menaces terroristes, les troubles sociaux ou autres conflits ;
- aux négociations avec les partenaires, gouvernements, communautés locales, fournisseurs, clients et autres tiers ;

- à l'obtention du financement des projets ;
- à la maîtrise des investissements et des coûts opératoires ;
- à l'obtention d'un retour sur investissement adéquat dans un environnement de prix dégradé (cours de pétrole, prix du gaz, prix de l'électricité, etc.) ;
- au respect des plannings d'exécution ;
- à l'obtention ou au renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production d'énergie de TotalEnergies ou sa croissance, la situation financière de TotalEnergies pourrait être significativement affectée.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les conduites de TotalEnergies, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte qui seraient contraires à l'éthique ou non conformes aux lois et règlements applicables, notamment en matière de corruption ou fraude, sont susceptibles d'exposer TotalEnergies à des poursuites pénales et civiles et de porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale

Dans le secteur de l'énergie, généralement considéré comme stratégique et où les montants investis peuvent être très importants, les administrations et autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang. TotalEnergies est présente dans plus de 130 pays dont certains ont un indice de perception de la corruption élevé selon le classement établi par Transparency International. TotalEnergies prône une tolérance zéro en ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption et le trafic d'influence.

Le non-respect des lois et règlements, ainsi que les conduites contraires à l'éthique ou aux droits de l'homme de la part de TotalEnergies, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte,

sont susceptibles d'exposer TotalEnergies et/ou ses collaborateurs à des enquêtes, des procédures administratives ou judiciaires, des sanctions pénales ou civiles et des peines complémentaires (comme l'exclusion des marchés publics). D'autres mesures peuvent, selon les législations (notamment le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ou le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles), être imposées par les autorités compétentes, telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant. Chacun de ces éléments pourrait porter atteinte à la situation financière, la valeur actionnariale ou la réputation de TotalEnergies.

INTÉGRATION DES ACQUISITIONS STRATÉGIQUES

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour TotalEnergies pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés

TotalEnergies a réalisé et pourrait être amenée à réaliser des opérations d'acquisitions sur différents marchés géographiques, dans des activités diverses et avec des entreprises de tailles variées. Les acquisitions réalisées par TotalEnergies ont représenté un montant cumulé de 3,2 milliards de dollars en 2021 et de près de 4,2 milliards de dollars en

2020. Les enjeux des acquisitions sont multiples (synergies, gouvernance, modèle de fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des équipes de TotalEnergies) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si TotalEnergies ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver les collaborateurs clés de l'entreprise nouvellement acquise, ou si TotalEnergies devait supporter des passifs qui n'auraient pas été

identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière de TotalEnergies et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

GESTION DES PARTENARIATS ET DES FOURNISSEURS

TotalEnergies est confrontée au risque de gestion des partenariats et des fournisseurs

La quasi-totalité des projets de l'amont et un nombre croissant de projets portés par les autres secteurs d'activité de TotalEnergies sont réalisés par l'intermédiaire de partenariats (dont des joint ventures) afin de répartir les coûts d'investissement et les risques associés entre les différents acteurs. Dans certains pays, notamment en Afrique, la législation et/ou les autorités conditionnent la présence de TotalEnergies à la mise en place d'un joint venture avec une entreprise locale. Certains partenariats intègrent des sociétés exposées à des risques spécifiques liés aux marchés financiers, comme PAO Novatek⁽¹⁾.

Le succès d'un partenariat dépend de nombreux paramètres dont principalement la qualité du partenaire (compétences techniques et capacité financière notamment), la qualité des accords négociés, ainsi que de l'efficacité du cadre de gouvernance mis en place. Des accords contractuels inadaptés ou incomplets, ou le non-respect par un partenaire de ses obligations, notamment financières, légales ou éthiques, sont susceptibles de nuire ou faire échec au développement des projets, donner lieu à des contentieux et porter atteinte à la réputation de TotalEnergies.

Les projets développés en partenariat peuvent être opérés par TotalEnergies, par les partenaires, ou encore par des joint ventures constitués à cet effet sous forme de société ou par accords contractuels. Dans les cas où les sociétés de TotalEnergies ne sont pas opératrices,

leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances et les coûts du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à en maîtriser les risques. Même lorsqu'elles ne sont pas opératrices, les sociétés de TotalEnergies peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaignants.

TotalEnergies peut également être exposée à un risque dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement en particulier dans le contexte d'une pandémie (mesures de confinement ou fermeture des frontières) ou de tensions géopolitiques affectant une zone géographique ou un pays représentant pour la Compagnie une source importante d'approvisionnement. TotalEnergies peut donc être confrontée à une interruption des prestations de ses fournisseurs (stocks insuffisants, indisponibilité du personnel, difficultés financières) et à une augmentation des coûts affectant la poursuite de certaines activités ou projets.

Si TotalEnergies ne choisissait pas des partenaires de qualité, des fournisseurs géographiquement diversifiés, ou ne parvenait pas à piloter ses partenariats de façon optimisée ou à instaurer un cadre de gouvernance approprié, TotalEnergies pourrait subir des pertes de rentabilité au niveau des projets, devoir engager des frais dans le cadre d'éventuels contentieux et être confrontée à un risque d'atteinte à sa réputation en cas de non-respect par le partenaire des règles applicables au partenariat, notamment en matière d'éthique ou de conformité.

3.1.6 Innovation

TRANSFORMATION DIGITALE

TotalEnergies pourrait ne pas piloter sa transformation digitale à un rythme adéquat et avec la bonne ampleur ce qui est susceptible d'avoir un impact sur son modèle d'affaires, son organisation ou sa compétitivité

La transformation digitale agit sur l'interaction entre TotalEnergies et ses marchés, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. TotalEnergies cherche à tirer parti du digital pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts ou de performance, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. TotalEnergies cherche également à intégrer le digital dans son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre le pilotage des activités et investissements avec plus de rapidité d'exécution et d'agilité.

Un rythme ou une capacité d'adaptation insuffisants de l'organisation et des compétences de TotalEnergies à la transformation digitale pourrait avoir des conséquences négatives sur sa situation financière, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer et former les ressources humaines nécessaires.

ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE OU DE MARCHÉ

TotalEnergies pourrait ne pas anticiper de manière adéquate les changements technologiques liés à ses principaux marchés, les attentes de ses clients et les évolutions de son environnement concurrentiel ou de certains modèles d'affaires, ou ne pas y répondre de manière appropriée et à un rythme adapté

Les activités de TotalEnergies sont exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles technologies. TotalEnergies doit anticiper ces changements, comprendre les enjeux du marché, identifier et intégrer les évolutions technologiques nécessaires pour conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle, répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients et préparer l'avenir. La politique d'innovation de TotalEnergies requiert des investissements importants, notamment en recherche et développement dont les retombées attendues ne peuvent être garanties.

Un rythme d'innovation inadapté ou une évolution technologique ou de marché non anticipée ou non maîtrisée pourrait avoir des conséquences négatives sur les parts de marché de TotalEnergies, sur sa rentabilité, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer les ressources humaines nécessaires.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle TotalEnergies détient 19,4% au 31 décembre 2021.

3.2 Pays sous sanctions économiques

Des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives peuvent cibler des pays comme Cuba, l'Iran et la Syrie, et/ou viser des acteurs ou des secteurs économiques, comme en Russie ou au Vénézuéla.

Les sanctions économiques américaines et européennes qui s'appliquent aux activités de TotalEnergies, ainsi que les informations sur les activités de TotalEnergies liées à certains pays visés, sont présentées ci-après, respectivement aux points 3.2.1 et 3.2.2.

3.2.1 Sanctions économiques américaines et européennes

TotalEnergies suit étroitement les différents régimes de sanctions économiques applicables, dont ceux adoptés par les États-Unis et l'Union Européenne (« UE ») (collectivement les « Régimes de Sanctions »), leurs évolutions et leurs impacts potentiels sur les activités de la Compagnie.

TotalEnergies prend les mesures nécessaires pour veiller au respect des Régimes de Sanctions applicables et considère que ses activités

actuelles dans les pays visés n'enfreignent pas ces derniers. Toutefois, TotalEnergies ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures en matière de Régimes de Sanctions n'aient pas d'impact défavorable sur ses activités, sa situation financière ou sa réputation. Une violation par les sociétés affiliées de la Compagnie des Régimes de Sanctions applicables pourrait entraîner des sanctions pénales, civiles et/ou financières significatives.

A) Cuba

Les États-Unis imposent à l'encontre de Cuba un régime de sanctions qui interdit de manière générale à toute *US person*⁽¹⁾ de prendre part, directement ou indirectement, à des transactions ou activités liées à Cuba.

TotalEnergies détenait une participation dans un centre emplitisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997, dans le respect du régime de sanctions économiques imposé par les États-Unis. La cession de cette participation est intervenue le 6 janvier 2022. Depuis cette date, TotalEnergies n'a plus d'actif ni d'activité à Cuba.

B) Iran

Plusieurs pays et organisations internationales, dont les États-Unis et l'UE, appliquent des Régimes de Sanctions à différents niveaux à l'encontre de l'Iran.

Le 14 juillet 2015, l'UE, la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne ont signé un accord avec l'Iran connu sous le nom de Plan global d'action conjoint (« PGAC »), portant sur la limitation des activités nucléaires iraniennes et la suspension de certaines sanctions économiques adoptées par les États-Unis, l'UE et l'ONU à l'encontre de l'Iran. En conséquence, à compter de cette date, les sanctions économiques imposées par l'ONU, la plupart des sanctions économiques dites *secondary sanctions* imposées par les États-Unis (celles applicables aux sociétés et ressortissants qui ne sont pas des « *US persons* » pour les activités en dehors de la juridiction américaine) ainsi que la plupart des sanctions économiques imposées par l'UE ont été suspendues⁽²⁾.

À la suite du retrait des États-Unis du PGAC en mai 2018, les sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière ont été rétablies à partir du 5 novembre 2018.

TotalEnergies avait signé en juillet 2017 avec National Iranian Oil Company (« NIOC ») un contrat d'une durée de 20 ans portant sur le développement et la production de la phase 11 (SP11)⁽³⁾ du champ gazier géant South Pars. TotalEnergies s'est désengagé de ce projet et a achevé son retrait le 29 octobre 2018. TotalEnergies a cessé toutes ses activités opérationnelles en Iran avant le 4 novembre 2018. TotalEnergies n'a repris aucune activité opérationnelle en Iran depuis le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Se reporter au point 3.2.2 ci-dessous pour les informations relevant de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, se rapportant aux activités liées à l'Iran qui ont été exercées par les sociétés de TotalEnergies en 2021.

C) Russie

Depuis le mois de février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit les autorités européennes et américaines à adopter plusieurs trains de mesures de sanctions visant des personnes et entités russes et biélorusses, ainsi que le secteur financier. La production et la vente de gaz et de GNL des sociétés Novatek et Yamal LNG dont TotalEnergies est actionnaire minoritaire ne sont pas affectées de façon significative par les sanctions adoptées à ce jour. En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

Depuis juillet 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre de la Russie, comprenant des interdictions de travailler ou de commercer avec certaines personnes et entités russes, ainsi que des restrictions en matière d'investissements, de financements, d'exportations et de réexportations de certains biens vers la Russie. Dans le cadre des sanctions adoptées par l'UE depuis 2014, TotalEnergies a été formellement autorisée par les autorités françaises

ayant compétence pour accorder les autorisations nécessaires à la poursuite des opérations concernées par le régime de sanctions de l'UE, à continuer ses activités en Russie sur les champs de Kharyaga, de Termokarstovoye et de Chernichnoye et sur les projets de Yamal LNG et Arctic LNG 2.

A compter de février 2022, de nombreuses mesures de sanctions visant la Russie et la Biélorussie ont été adoptées par l'Union européenne. Ces sanctions désignent un certain nombre de personnes et entités russes dont les avoirs au sein de l'Union européenne sont gelés et au profit desquelles il est interdit de mettre des fonds ou ressources économiques à disposition. D'autres sanctions ciblées visent particulièrement le secteur financier (dont interdiction de l'accès à Swift pour certains établissements russes), et édictent des restrictions à l'exportation dans certains secteurs ou pour certains types de biens et services à destination de la Russie. A ce jour, les sanctions économiques adoptées par l'UE n'affectent pas de façon significative la gestion des participations de TotalEnergies en Russie.

(1) L'expression « *US person* » désigne tout citoyen américain ayant la nationalité américaine seule ou possédant une double nationalité, ou tout résident permanent américain, où qu'il soit dans le monde ; toute société immatriculée selon les lois américaines, y compris ses succursales à l'étranger, et, pour certains régimes de sanctions, ses filiales à l'étranger ; ou toute personne ou entité se trouvant aux États-Unis.

(2) Certaines sanctions américaines et européennes relatives aux droits de l'homme et au terrorisme restent en vigueur.

(3) TotalEnergies en était opérateur et détenait une participation de 50,1% aux côtés de la compagnie nationale chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) (30%) et de Petropars (19,9%), filiale à 100% de NIOC.

Les sanctions adoptées depuis le mois de février 2022 ont notamment comporté la désignation, au titre des personnes sanctionnées (gel des avoirs) par les autorités de l'Union européenne, d'un des actionnaires minoritaires de PAO Novatek. En application des règles européennes en matière de sanctions, cette désignation est cependant sans conséquence sur la société PAO Novatek, laquelle n'est pas sanctionnée par les autorités de l'UE, et sur les projets Yamal LNG et Arctic LNG 2.

A ce jour, les sanctions adoptées par les autorités de l'UE ne restreignent pas la faculté pour PAO Novatek et Yamal LNG de vendre du gaz, dont du GNL, ni la faculté des acheteurs européens (ou autres) d'en acheter.

Par ailleurs, les restrictions et sanctions prononcées par les autorités de l'UE à l'encontre du secteur financier russe rendent plus difficile la bonne réalisation des flux financiers entre la Russie et les entités et banques établies au sein de l'Union européenne. Des contre-mesures édictées par les autorités russes à compter du mois de février 2022 soumettent à l'accord de la Banque centrale russe les flux financiers en direction des actionnaires étrangers. Cette restriction, et les autres contre-mesures susceptibles d'être prononcées par les autorités russes à l'avenir, pourraient rendre plus difficile le versement de dividendes par PAO Novatek et Yamal LNG à la Compagnie ainsi que le remboursement par Yamal LNG et Arctic LNG 2 des prêts d'actionnaires consentis par TotalEnergies. Une analyse des conséquences des contre-mesures russes est en cours.

Des banques russes impliquées dans les financements des projets Yamal LNG et Arctic LNG 2 ont été visées par des sanctions européennes et américaines, qui ont eu pour effet, selon les cas, soit de geler leurs avoirs, soit de bloquer l'ouverture ou la maintenance de comptes correspondant ou le traitement de transactions les impliquant. Les financements des prêteurs russes au projet Yamal LNG sont garantis par l'agence de crédit export Exiar, dont les avoirs ont été gelés par les autorités européennes et américaines. En l'état actuel de l'analyse qui se poursuit, cela n'a cependant pas d'impact sur le financement de projet. Deux banques impliquées dans le financement du projet Arctic LNG 2 ont été ajoutées aux listes de gel des avoirs européenne et américaine : Vnesheconombank et Otkritie dont les encours s'élèvent à 400 M€ et 385 M€ respectivement et Arctic LNG 2 a procédé à leur remplacement par Gazprombank conformément aux termes des contrats de financement. En outre, en application des sanctions adoptées le 15 mars 2022 par l'Union européenne, il est notamment interdit à toute personne européenne de participer à un accord en vue d'accorder de nouveaux prêts ou de nouveaux crédits, ou de procéder à de nouveaux versements au titre de contrats de financement (par ex. financements de projets par des établissements financiers ou prêts d'actionnaires), même conclus antérieurement. Cela interdit à TotalEnergies de verser de nouveaux tirages sur son prêt d'actionnaire, et aux sociétés européennes participant au financement de projet de verser des fonds sur les tirages

D) Syrie

En 2011, l'UE a adopté des mesures relatives aux activités commerciales et aux investissements en Syrie qui s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE, incluant notamment une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers en provenance de Syrie. Les États-Unis ont également adopté des mesures interdisant le commerce et les investissements en et avec la Syrie de manière générale.

E) Vénézuéla

Depuis 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre du Vénézuéla, comprenant des interdictions de travailler avec

à venir de la dette. Ces sanctions sont susceptibles d'avoir un impact sur les financements de projets, notamment sur les montants qu'Arctic LNG 2 sera susceptible d'appeler, ainsi que sur l'organisation des banques prêteuses. Il est précisé que TotalEnergies a accordé des garanties en sa qualité d'actionnaire au bénéfice des prêteurs pour couvrir sa quote-part de la dette dans le cadre des financements de projet Yamal LNG et Arctic LNG 2. Sur Yamal LNG, le montant de la garantie qui pourrait le cas échéant être appelé est d'environ 400 M€ ; sur Arctic LNG 2, l'exposition de la Compagnie s'élève à environ 700 M€.

S'agissant des restrictions à l'exportation prononcées par les autorités américaines et européennes, une analyse est en cours par les contracteurs et sous-contracteurs d'Arctic LNG 2, dans le cadre des Engineering Procurement Construction Contracts, afin d'évaluer les impacts éventuels sur les activités nécessaires à l'exécution du projet Arctic LNG 2, notamment les activités d'achats d'équipements et de transports vers la Russie. Compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction et de leur probable montée en puissance face à l'aggravation du conflit russo-ukrainien, TotalEnergies a décidé de ne plus enregistrer de réserves prouvées au titre de ce projet Arctic LNG 2 et n'apportera plus de capital au projet.

Les États-Unis ont depuis 2014 adopté diverses sanctions économiques, dont certaines visent la société PAO Novatek⁽¹⁾ et les entités dans lesquelles Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital, dont OAO Yamal LNG (« Yamal LNG »)⁽²⁾, Terneftegas⁽³⁾ et OOO Arctic LNG 2⁽⁴⁾. Ces sanctions interdisent actuellement aux *US persons* d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par ces entités d'une durée supérieure à 60 jours. Les sanctions adoptées par les autorités américaines depuis le mois de février 2022 ont des conséquences substantiellement similaires à celles exposées ci-dessus s'agissant des sanctions prononcées par les autorités européennes. Les sanctions adoptées par les autorités américaines le 8 mars 2022 restreignent la faculté d'importer du pétrole brut, des produits pétroliers et du Gaz Naturel Liquéfié d'origine russe aux États-Unis, et interdisent aux personnes américaines d'effectuer de nouveaux investissements dans des projets énergétiques russes, ou de financer des nouveaux investissements dans des projets énergétiques russes par des sociétés non-américaines. Ces sanctions n'ont pas d'impact significatif sur les activités de TotalEnergies.

TotalEnergies poursuit ses activités en Russie en conformité avec les Régimes de Sanctions applicables.

Au 31 décembre 2021, TotalEnergies détient 21% de ses réserves prouvées en Russie, d'où provient également 18% de sa production combinée de liquides et de gaz en 2021.

Depuis 2011, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a cessé ses achats d'hydrocarbures syriens (se reporter au point 3.2.2 de ce chapitre).

certaines personnes et entités vénézuéliennes, ainsi que des restrictions sur le financement.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres, dans laquelle TotalEnergies détient 19,4% au 31 décembre 2021.

(2) Société détenue conjointement par PAO Novatek, TotalEnergies EP Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC, au 31 décembre 2021.

(3) Société détenue conjointement par PAO Novatek et TotalEnergies EP Termokarstovoye SAS (49%) au 31 décembre 2021.

(4) Société détenue conjointement par PAO Novatek, TotalEnergies EP Salmanov (10%), CNODC Dawn Light Limited, CEPR Limited et Japan Arctic LNG au 31 décembre 2021.

En août 2017, les États-Unis ont adopté des sanctions économiques à l'encontre du gouvernement du Venezuela ainsi que des entités détenues ou contrôlées par ce dernier (collectivement le « Gouvernement du Venezuela », dont Petróleos de Venezuela S.A. (« PdVSA »), ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA (individuellement ou collectivement avec d'autres entités ou personnes soumises à sanctions) détient une participation d'au moins 50% du capital (dont PetroCedeño S.A., une société vénézuélienne dans laquelle TotalEnergies détenait une participation de 30,32% jusqu'au 28 juillet 2021). Ces sanctions interdisent notamment aux *US persons* d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par PdVSA à compter du 25 août 2017 d'une durée supérieure à 90 jours. L'utilisation du dollar américain est par conséquent interdite pour ces types de financement, y compris pour PetroCedeño S.A. En janvier 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC »), *Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor des États-Unis a désigné et inscrit PdVSA ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA détient une participation d'au moins 50% en capital, dont PetroCedeño S.A., sur la liste des *Specially Designated Nationals and Blocked Persons List* (liste des gels d'avoirs).

En août 2019, les États-Unis ont ordonné le gel de tous les biens et intérêts dans les biens du Gouvernement du Venezuela qui entreraient en la possession ou sous le contrôle de *US persons*, et interdisent à ces dernières d'en faire le commerce. Ces mesures interdisent aux *US*

persons d'effectuer, directement ou indirectement, des transactions avec le Gouvernement du Venezuela. Ces mesures n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un embargo total contre le Venezuela et n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités de TotalEnergies. Depuis novembre 2017, le Venezuela fait également l'objet de sanctions européennes limitées, qui prévoient principalement le gel des avoirs de certaines personnes et entités, un embargo militaire ainsi que des restrictions à l'exportation de certains biens.

TotalEnergies, via sa filiale Total Venezuela, a transféré en juillet 2021 sa participation minoritaire non opérée de 30,32% dans PetroCedeño S.A. à la Corporación Venezolana del Petróleo, S.A, une filiale de PdVSA. TotalEnergies a également engagé un processus de cession de sa participation de 69,50% dans le champ Yucal Placer. Ce champ est opéré par la société Ypergas S.A.⁽¹⁾ (30%) qui utilise le réseau national de gazoducs pour livrer à PDVSA Gas (filiale de PDVSA) du gaz destiné à la consommation locale. TotalEnergies a également engagé un processus de restitution de la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana (49%).

À ce jour, TotalEnergies a organisé la gestion de ses actifs en vue d'assurer leur conformité avec les Régimes de Sanctions applicables.

Au 31 décembre 2021, moins de 0,5% de la production combinée de liquides et de gaz de TotalEnergies en 2021 provient du Venezuela (se reporter au point 2.2.2.4. du chapitre 2).

3.2.2 Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanction

Toutes les informations relatives aux activités de TotalEnergies liées à l'Iran exercées en 2021 décrites ci-dessous sont rendues publiques en application de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié.

Les informations relatives aux paiements effectués par des sociétés affiliées de TotalEnergies ou aux autres flux financiers générés en 2021 par les opérations de ces sociétés de TotalEnergies en faveur des gouvernements de tout pays identifié par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme (en 2021, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran et la Syrie) ou de toute entité contrôlée par ces gouvernements, sont également fournis.

A) Cuba

Marketing & Services

Comme indiqué dans la section 3.2.1, TotalEnergies détenait une participation dans un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997, dans le respect du régime de sanctions économiques imposé par les États-Unis. La cession de cette participation est intervenue le 6 janvier 2022. TotalEnergies n'a perçu aucun chiffre d'affaires ou bénéfice net en 2021 dans le cadre de cette participation. Depuis le 6 janvier 2022, TotalEnergies n'a plus d'actif ni d'activité à Cuba.

En 2021, TotalEnergies Marketing France, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de

B) Iran

Les activités opérationnelles de TotalEnergies liées à l'Iran ont été arrêtées en 2018 à la suite du retrait du Plan Global d'Action Conjoint (PGAC) décidé par les États-Unis en mai 2018 et avant le rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

TotalEnergies n'est pas présente en Corée du Nord. À l'exception de frais liés au renouvellement de l'enregistrement de marques internationales auprès de l'Organisme Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (incluant la Corée du Nord comme état membre) payés en 2021, TotalEnergies n'a pas connaissance d'activités en 2021 qui auraient généré des paiements ou des flux de trésorerie supplémentaires au gouvernement de ce pays.

TotalEnergies estime que ces activités ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions au titre d'un Régime de Sanctions.

TotalEnergies à l'ambassade de Cuba, situées à Paris (France). Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 7 600 euros et un bénéfice net d'environ 480 euros en 2021. TotalEnergies Marketing France envisage de poursuivre cette activité en 2022.

Marques

En 2021, TotalEnergies a procédé à des versements de faible montant aux autorités cubaines relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles à Cuba et pourra procéder en 2022 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

Les déclarations figurant dans cette section relatives aux sociétés contrôlées par TotalEnergies SE ayant l'intention ou prévoyant de poursuivre les activités décrites ci-après sont faites sous réserve que la poursuite de ces activités continue d'être permise dans le cadre des régimes de sanctions économiques internationales applicables.

(1) Société vénézuélienne détenue à 37,33% par TotalEnergies Holdings Nederland B.V. au 31 décembre 2021.

Exploration-Production

La succursale de Total E&P South Pars S.A.S., filiale détenue à 100%, ouverte à Téhéran en 2017, aux fins du projet de développement et de production de la phase 11 du champ gazier de South Pars, a cessé toute activité opérationnelle avant le 1^{er} novembre 2018. Par ailleurs, depuis novembre 2018, TotalEnergies EP Iran BV maintient un bureau de représentation à Téhéran qui compte quatre salariés, aux seules fins de l'exécution de fonctions non opérationnelles.

Concernant les paiements en faveur d'entités iraniennes réalisés en 2021, TotalEnergies EP Iran BV et Elf Petroleum Iran ont conjointement versé environ 2,02 milliards de rials iraniens (39 894 euros)⁽¹⁾ à l'administration iranienne au titre des impôts et cotisations sociales relatifs au personnel de ce bureau de représentation. Aucun de ces versements n'est libellé en dollar américain.

Depuis le 30 novembre 2018, la société TotalEnergies E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100%, détient une participation de 1% dans un joint venture opérant sur le champ de Bruce au Royaume-Uni (le « Joint venture du champ de Bruce »), aux côtés de Serica Energy (UK) Limited (« Serica ») (98%, opérateur) et de BP Exploration Operating Company Limited (« BPEOC ») (1%), à la suite de la finalisation de la cession de 42,25% des parts de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce le 30 novembre 2018 aux termes d'un contrat d'achat et de vente conclu entre TEP UK et Serica le 2 août 2018.

Le Joint venture du champ de Bruce est partie à un contrat régissant certains services de transport, de traitement et d'exploitation fournis à un autre joint venture sur le champ de Rhum au Royaume-Uni (le « Bruce Rhum Agreement »). Les concessionnaires du champ de Rhum sont Serica (50%, opérateur) et l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC UK »), une filiale de la NIOC (50%), entreprise nationale iranienne. Aux termes du Bruce Rhum Agreement, les propriétaires du champ de Rhum paient une partie des charges opérationnelles liées aux installations du champ de Bruce, calculés sur la base des volumes de gaz.

En novembre 2018, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a octroyé une licence assortie de conditions à BPEOC et Serica les autorisant à fournir des services au champ de Rhum postérieurement au rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines. La principale condition consiste à transférer la participation de Naftiran Intertrade Company Limited (la succursale de trading de la NIOC) dans IOC UK vers une société fiduciaire basée à Jersey, qui la conservera, afin que le gouvernement iranien ne puisse pas tirer d'avantages économiques du champ de Rhum tant que les sanctions américaines à l'encontre de ces entités seront en vigueur. La participation de IOC UK est gérée par une société de gestion indépendante établie par la société fiduciaire dénommée la Rhum Management Company (« RMC »). Si nécessaire, TEP UK prend contact avec RMC dans le cadre du Bruce Rhum Agreement et TEP UK prévoit de continuer à prendre contact avec RMC selon les mêmes modalités en 2022.

En janvier 2021, l'OFAC a renouvelé la licence assortie de conditions pour Serica l'autorisant à fournir des services au champ de Rhum jusqu'au 31 janvier 2023, sous réserve de résiliation anticipée si les arrangements fiduciaires décrits ci-dessus étaient résiliés. De plus, l'OFAC a confirmé que les activités et transactions des ressortissants qui ne sont pas des *US persons* relatives au champ de Rhum ou au champ de Bruce, y compris dans le cadre des opérations de la société fiduciaire, de IOC UK et de RMC, ne seront pas exposées aux sanctions secondaires américaines concernant l'Iran, pour autant que la licence reste en vigueur et que Serica garantisse que les conditions énoncées dans la licence sont remplies.

C) Syrie

Depuis début décembre 2011, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a maintenu un bureau local uniquement pour des besoins non opérationnels. Fin

La part de IOC dans les charges opérationnelles aux termes du Bruce Rhum Agreement a été payée à TEP UK en 2021 par RMC. En 2021, sur la base de la participation de 1% de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce et des revenus tirés de l'accord sur le partage des flux de trésorerie nets avec Serica, le chiffre d'affaires brut de TEP UK provenant de la part de IOC UK dans le champ de Rhum au titre du Bruce Rhum Agreement s'est établi à environ 4,93 millions de livres sterling. Cette somme a servi à compenser les charges opérationnelles sur le champ de Bruce, ne générant ainsi aucun bénéfice net pour TEP UK. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2022.

TEP UK est également partie à un contrat avec Serica aux termes duquel TEP UK doit mettre en œuvre des efforts raisonnables pour évacuer le LGN issu du champ de Rhum du Terminal de St Fergus (l'« Accord Rhum LGN »). TEP UK fournit ce service sous réserve que Serica soit propriétaire de l'intégralité du LGN issu du champ de Rhum à évacuer et détienne une licence valable octroyée par l'OFAC au titre de cette activité. Ce service est fourni à prix coûtant et TEP UK facture une commission mensuelle générant un revenu de l'ordre de 35 600 livres sterling par an au titre de la participation de 50% de IOC UK dans le champ de Rhum. Une fois les charges payées, TEP UK comptabilise peu de bénéfices aux termes de cet accord. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2022.

Gas, Renewables & Power

En 2021, TotalEnergies Electricité et Gaz France, filiale détenue à 100%, a fourni de l'électricité à l'ambassade d'Iran en France, située à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 18 400 euros et une marge nette d'environ 1 000 euros en 2021. TotalEnergies Electricité et Gaz France envisage de poursuivre cette activité en 2022.

Marketing & Services

En 2021, TotalEnergies Marketing France, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à l'ambassade d'Iran en France et à la délégation iranienne auprès de l'UNESCO situées à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 20 150 euros (hors taxes) et un bénéfice net d'environ 1 500 euros (hors taxes) en 2021. TotalEnergies Marketing France envisage de poursuivre cette activité en 2022.

En 2021, TotalEnergies Marketing Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à l'ambassade d'Iran en Belgique située à Bruxelles. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 13 000 euros et un bénéfice net d'environ 1 600 euros (hors taxes) en 2021. TotalEnergies Marketing Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2022.

Brevets - Marques

En 2021, TotalEnergies a versé moins de 1 000 euros aux autorités iraniennes au titre de brevets abandonnés ; ces paiements sont liés à des procédures d'abandon et des paiements similaires pourraient avoir lieu en 2022. Par ailleurs, TotalEnergies a procédé en 2021 à des versements de faible montant aux autorités iraniennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles en Iran et pourrait procéder en 2022 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

2014, TotalEnergies a entrepris de réduire les effectifs de ses bureaux de Damas, se limitant à quelques employés. À la suite de la résiliation de leur contrat de travail en mai 2019, les bureaux de Damas ont fermé.

(1) Convertis sur la base du taux de change moyen pour l'année 2021, tel que publié par la Banque centrale d'Iran.

Marketing & Services

En 2021, TotalEnergies Marketing Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à la délégation de la Syrie auprès de l'Union européenne située à Bruxelles. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 4 500 euros et un bénéfice net d'environ 600 euros (hors taxes) en 2021. TotalEnergies Marketing Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2022.

Marques

En 2021, TotalEnergies a procédé à des versements de faible montant aux autorités syriennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles en Syrie et pourra procéder en 2022 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les éléments présentés ci-après ont été préparés par la direction Audit & Contrôle interne avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière et Strategy & Sustainability. Ils ont été examinés par le Comité d'audit, puis approuvés par le Conseil d'administration.

3.3.1 Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

TotalEnergies est organisée autour de ses différents secteurs d'activité auxquels sont rattachées les entités opérationnelles. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction générale. Les directions fonctionnelles de la Holding assistent la Direction générale dans la définition des normes et des standards, le contrôle de leur application, ainsi que dans le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies sont structurés autour de cette organisation en trois niveaux – Holding, secteurs d'activité, entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le niveau de délégation décidé par la Direction générale.

La Direction générale veille de manière constante à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs liés aux opérations, au *reporting* et à la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque est totalement maîtrisé ou éliminé.

Le référentiel du COSO est considéré comme un référentiel équivalent au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est également celui sur lequel TotalEnergies a choisi de se fonder dans le cadre des obligations issues de la loi Sarbanes-Oxley. C'est donc autour

des cinq composantes de ce référentiel que s'articulent les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies.

Le système de management des risques de TotalEnergies s'inspire des principaux standards internationaux (Cadre de référence du management des risques du COSO, ISO 31000:2018 – Management du risque) et français (Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers). La directive interne sur les Principes du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit constitue le socle commun sur lequel TotalEnergies s'appuie pour assurer la maîtrise de ses activités.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies couvrent les processus des entités consolidées globalement. Dans le cadre des acquisitions réalisées, l'environnement de contrôle de TotalEnergies est déployé au sein des entités acquises après analyse critique de leurs propres dispositifs.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise. Celles-ci donnent, en particulier, au Comité d'audit du Conseil d'administration la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Au sein de TotalEnergies, le suivi des dispositifs de contrôle interne mobilise environ 400 collaborateurs. L'évaluation du dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques est principalement pilotée par la direction Audit & Contrôle interne.

3.3.2 Environnement de contrôle

INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'environnement de contrôle de TotalEnergies s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite qui précise les cinq valeurs de la Compagnie, dont le Respect de l'Autre qui se décline dans les domaines de l'intégrité (fraude et corruption), du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé. Les principes du Code de conduite sont déclinés dans un ensemble de guides, comme le *Guide pratique de l'intégrité* ou le *Guide pratique des droits de l'homme*. Ces documents sont diffusés aux collaborateurs et sont disponibles sur l'intranet. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs doivent respecter dans les pays où TotalEnergies est présente. De même, un Code d'éthique financière rappelle les obligations applicables au Président-directeur général, au directeur Financier, au directeur des Comptabilités, aux responsables financiers et comptables des principales activités de TotalEnergies.

GOUVERNANCE, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'administration s'assure du fonctionnement des organes internes de contrôle avec l'appui de ses Comités. Le Comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Direction générale, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs de TotalEnergies.

La Direction générale veille à ce que la structure organisationnelle et les lignes hiérarchiques planifient, exécutent, contrôlent et évaluent périodiquement les activités de la Compagnie. Elle revoit régulièrement la pertinence des structures organisationnelles de manière à pouvoir les adapter rapidement aux évolutions des activités et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, des programmes de conformité sont déployés au niveau de TotalEnergies, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude, des infractions au droit de la concurrence ainsi que pour le respect des sanctions économiques applicables. Les programmes anticorruption, antifraude et de conformité en matière de sanctions économiques incluent des actions de *reporting* et de contrôle (missions et audits). Des évaluations éthiques sont également menées (se reporter au point 5.7 du chapitre 5). TotalEnergies s'appuie dans les domaines de l'intégrité et de l'éthique sur le réseau Conformité, celui des *Ethics Officers* et sur le Comité d'éthique qui joue un rôle clé d'écoute et d'assistance.

Les directions générales des secteurs d'activité et des entités opérationnelles sont responsables du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques aux bornes de leur périmètre de compétence.

TotalEnergies a par ailleurs défini des responsabilités centrales qui couvrent les trois lignes de maîtrise du contrôle interne : (1) le management opérationnel, responsable de la mise en œuvre du contrôle interne, (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources humaines, etc.) qui prescrivent les dispositifs de contrôle interne, en vérifient la mise en œuvre et l'efficacité, assistent les opérationnels et (3) les auditeurs internes qui fournissent, au travers de leurs rapports sur le contrôle interne, des recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif.

Un système de responsabilisation est défini et formalisé à tous les niveaux de l'organisation, par des notes d'organisation, des organigrammes, des notes de nomination, des descriptions de poste et des délégations de pouvoirs.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Toute activité, processus ou système de management est susceptible de faire l'objet d'une mission d'audit interne, dans le respect du référentiel international de l'audit interne et de son code de déontologie. La direction Audit & Contrôle interne de la Compagnie réalise également des missions d'audit conjointes avec des auditeurs tiers, ainsi que des missions d'assistance (conseil, analyse, apport méthodologique). Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif (Comex) et au Comité d'audit. La direction Audit & Contrôle interne a réalisé environ 150 missions d'audit interne en 2021 dans le contexte de la pandémie COVID-19, avec 73 collaborateurs.

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée sont régulièrement revues et évaluées, en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

En 2021, cette évaluation a été effectuée en impliquant les principales entités de la Compagnie et sa direction Audit & Contrôle interne.

Le dispositif mis en place couvre :

- les entités les plus significatives qui évaluent les contrôles clés opérationnels sur leurs principaux processus et répondent à un questionnaire permettant d'évaluer de façon plus globale leur cadre de contrôle interne ;
- d'autres entités de moindre importance qui ne répondent qu'au questionnaire d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités, qui incluent des fonctions centrales des secteurs d'activité et de la Holding, représentent respectivement

3.3.3 Évaluation et maîtrise des risques

3.3.3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction générale veille à ce que des objectifs clairs et précis soient définis aux différents niveaux de l'organisation en matière de réalisation des opérations, de *reporting* et de conformité.

Les objectifs opérationnels, financiers et non financiers mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme. Ils font l'objet d'un suivi régulier qui permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

TotalEnergies met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Compagnie et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de TotalEnergies sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC). Les missions principales du TRMC consistent à s'assurer que la Compagnie dispose d'une

TotalEnergies dispose d'un référentiel complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation de TotalEnergies : un référentiel Compagnie, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

La direction Audit & Contrôle interne de TotalEnergies poursuit une démarche continue visant à renforcer l'évaluation du rôle et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs en matière de contrôle interne. Des actions de formation adaptées aux différents intervenants impliqués dans le processus de contrôle interne sont régulièrement déployées au sein de TotalEnergies.

environ 80% et 10% des agrégats financiers dans les comptes consolidés de TotalEnergies.

Les commissaires aux comptes procèdent également à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes. Dans le cadre de la réglementation américaine Sarbanes-Oxley, ils ont revu, au cours de l'exercice 2021, le niveau d'application du cadre de contrôle interne de TotalEnergies ainsi que l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme clés par TotalEnergies dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont menés, ils n'ont pas formulé d'observation dans leur rapport sur le contrôle interne au 31 décembre 2021. Les restitutions des travaux réalisés par la direction Audit & contrôle interne et les commissaires aux comptes font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration. La directrice Audit & Contrôle interne a participé à toutes les réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en 2021. Le Comité d'audit procède également au moins une fois par an à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société.

En cas d'identification d'axes de progrès, ces travaux, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet de plans d'action partagés avec les opérationnels, dont la mise en œuvre est étroitement suivie par eux-mêmes et par la direction Audit & Contrôle interne.

Sur la base des revues internes, la Direction générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne de TotalEnergies.

cartographie des risques auxquels il est exposé et que les dispositifs de gestion des risques en place sont adaptés. Les travaux du TRMC visent une amélioration continue de la connaissance des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

La démarche de cartographie des risques est un processus dynamique structuré. La cartographie des risques Compagnie alimente le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que les travaux du TRMC.

Le TRMC s'appuie notamment sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel à travers la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (CORISK) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

3.3.3.2 MISE EN ŒUVRE DU CADRE ORGANISATIONNEL

LE TotalEnergies RISK MANAGEMENT COMMITTEE

L'objectif du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) est de s'assurer que la Compagnie dispose d'une cartographie à jour des risques auxquels elle est exposée et que les dispositifs de gestion des risques en place soient adaptés. Il est présidé par le directeur Financier, membre du Comex et comprend la directrice générale Strategy & Sustainability, également membre du Comex, les directeurs des fonctions *corporate*, le directeur R&D OneTech ainsi que les secrétaires généraux ou directeurs financiers des secteurs d'activité.

Le TRMC, s'appuyant sur les travaux des branches et des directions fonctionnelles, est chargé de s'assurer de l'existence et de l'efficacité de systèmes de management des risques adaptés aux enjeux de la Compagnie. A ce titre, ses objectifs sont les suivants :

- définir un langage et des outils communs pour l'identification et la hiérarchisation des risques ;
- définir les normes de *reporting* en matière de risques et de dispositifs de traitement des risques ;

LE COMITÉ RISQUES (CORISK)

Le CORISK est présidé par un membre du Comex : la directrice générale Strategy & Sustainability ou, en son absence, le directeur Financier.

Il est composé de représentants des directions *corporate* Sustainability & Climate et HSE, toutes deux rattachées à la direction Strategy & Sustainability, ainsi que de représentants des directions Financière (dont Assurance) et Juridique.

LA DIRECTION AUDIT & CONTRÔLE INTERNE

L'équipe Risques de la direction Audit & Contrôle interne est en charge d'élaborer et d'actualiser en continu la cartographie des risques de TotalEnergies. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'ensemble des travaux de cartographie des risques réalisés au sein de la Compagnie, dans les secteurs d'activité et au sein des directions fonctionnelles ; sur le résultat des travaux d'audit et des activités de contrôle interne de toute nature ;

3.3.3.3 DISPOSITIFS EN PLACE

EN MATIÈRE DE RISQUES HSE

Des dispositifs de gestion des risques sont déployés dans les domaines opérationnels, financiers et non financiers. Les principaux dispositifs de gestion de risques relatifs aux enjeux sociaux, à la santé, la sûreté, la

EN MATIÈRE DE RISQUES FINANCIERS

La gestion et les modalités d'utilisation des instruments financiers sont régies par des règles strictes, définies par la Direction générale de TotalEnergies, qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions de taux et de change, de la gestion des instruments financiers et du recours aux marchés de capitaux. La politique de financement vise à privilégier, en fonction des besoins généraux de TotalEnergies, un endettement de long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts, principalement en dollar ou en euro.

La trésorerie de TotalEnergies, principalement constituée de dollars et d'euros, est placée de manière à en assurer la liquidité, en se référant aux taux au jour le jour dans la devise considérée. Des plafonds sont fixés pour les opérations à plus d'un mois, l'horizon de placement ne devant pas dépasser 12 mois. TotalEnergies SE bénéficie en outre de lignes de crédit confirmées accordées par des banques internationales. Ces lignes de crédit ainsi que la trésorerie nette conservée par la Compagnie visent à lui permettre de disposer à tout moment d'un niveau élevé de liquidités conforme aux objectifs fixés par la Direction générale, pour faire face à des besoins à court terme.

En matière de risque de contrepartie des opérations financières, TotalEnergies applique une politique prudente, ne prenant d'engagements qu'avec des institutions présentant un haut degré de solidité financière, évalué sur la base d'une analyse multicritères. Des

- identifier les risques transversaux ou émergents, évaluer les risques résiduels compte tenu des dispositifs existants et, le cas échéant, formuler des propositions de dispositifs complémentaires pour qu'ils soient à des niveaux jugés acceptables ;
- s'assurer de la prise en charge des risques et des dispositifs de traitement correspondants par des responsables désignés au sein de l'organisation.

Les travaux du TRMC sont animés par la direction Audit & Contrôle interne qui assiste les intervenants pour la préparation des sujets présentés et assure le secrétariat du Comité. À ce titre, la direction Audit & Contrôle interne présente annuellement au Comité exécutif les travaux réalisés par le TRMC, ainsi qu'au Comité d'audit en présence du directeur Financier de TotalEnergies. Ce dernier assiste à toutes les réunions du Comité d'audit et du TRMC, permettant ainsi le lien entre ces deux comités. Le TRMC s'est réuni cinq fois en 2021.

Le CORISK se réunit au rythme du Comité exécutif. Tout dossier soumis au Comité exécutif (donc donnant lieu à engagement financier au-delà de certains seuils) est préalablement examiné par le CORISK.

À l'issue de la revue par le CORISK des risques associés au projet présenté, une note d'avis de la direction Strategy & Sustainability prenant en compte les commentaires du CORISK est transmise au Comex.

sur les plans d'action consécutifs à l'ensemble de ces travaux et le suivi de leur mise en œuvre ; sur des formalisations de retours d'expériences ; sur des *benchmarks* et d'autres sources d'information externes ; sur des interviews réguliers des principaux dirigeants de TotalEnergies ; ainsi que sur tous les éléments recueillis au cours des réunions du TRMC et lors de la préparation de ces réunions.

sécurité industrielle, l'environnement, aux enjeux liés au changement climatique ainsi qu'à la prévention de la corruption sont présentés dans la Déclaration de Performance Extra Financière (chapitre 5).

plafonds d'encours sont déterminés globalement pour chaque contrepartie financière autorisée et sont répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières. En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité de TotalEnergies fait l'objet d'une compensation centralisée.

TotalEnergies s'efforce de minimiser son exposition aux risques de change, d'une part, en finançant ses actifs à long terme dans la devise fonctionnelle de l'entité à laquelle ils appartiennent et, d'autre part, en pratiquant une couverture systématique des risques de change générés par l'activité commerciale. La gestion de ces risques est centralisée par la direction Financement-Trésorerie, qui agit dans le cadre d'un dispositif de limites définies par la Direction générale.

La politique de gestion des risques relatifs aux activités de financement et de trésorerie ainsi que des risques de change et de taux de TotalEnergies est décrite en détail dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

TotalEnergies finance ses activités, soit en utilisant ses fonds propres, soit en procédant à l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés financiers internationaux, soit en faisant appel à des financements spécifiques pour certains projets auprès d'institutions financières ou bancaires. La politique d'endettement à moyen et long terme mise en œuvre par TotalEnergies vise à assurer la disponibilité de liquidités notamment pour faire face à tout nouveau projet important ou à toute acquisition significative.

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS À LA SÛRETÉ

Dans le domaine de la sûreté, TotalEnergies a mis en place une capacité d'analyse de la menace et d'évaluation des risques pour limiter, par des mesures préventives, son exposition aux risques sécuritaires dans les pays où elle opère. Face aux menaces de toute nature, TotalEnergies veille à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée de façon efficace et responsable en conduisant, à cet effet, des activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Elle définit notamment des recommandations « sûreté » vers les directions opérationnelles, les différentes entités et les projets de TotalEnergies, contrôle la mise en

œuvre des mesures définies et fournit une expertise en situation de crise. Elle s'appuie sur le réseau des Country Chairs et des Country Security Officers et sur un référentiel « sûreté » continuellement actualisé. L'élaboration, le maintien à jour et la diffusion de ce référentiel participent aux dispositifs de maîtrise.

TotalEnergies déploie également des politiques de conservation des documents, de protection des données personnelles et de sûreté du patrimoine informationnel pour faire face à des risques de plus en plus importants dans les domaines juridiques et de sûreté.

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information de TotalEnergies a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sécurité décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités de la Compagnie sous la responsabilité des différents secteurs d'activité. TotalEnergies est dotée d'un Centre Opérationnel de Sécurité pour la détection et l'analyse des événements de sécurité sur les systèmes d'information.

Pour répondre à la cybermenace, TotalEnergies conduit des analyses de risques spécifiques permettant de définir et de mettre en œuvre des contrôles de sécurité appropriés sur les systèmes d'information. En cas d'attaque cyber sur les systèmes d'information, un processus de gestion

de crise cyber est structuré au sein de TotalEnergies. De plus, des exercices de gestion de crise cyber basés sur des scénarios de risques spécifiques sont organisés chaque année, permettant d'entraîner les différentes entités de TotalEnergies. Dans un objectif de prévention des risques cyber, des actions de sensibilisation et de formation sont aussi régulièrement menées auprès des collaborateurs de TotalEnergies.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, TotalEnergies a ainsi maintenu sa défense en termes de cybersécurité et a pu assurer la continuité de ses activités en télétravail.

Les travaux de sécurisation du SI de la Compagnie en amont de la crise sanitaire et de façon continue durant celle-ci ont permis de renforcer son niveau de cybersécurité tout en permettant simultanément la poursuite des activités en télétravail à un plus grand nombre de collaborateurs.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Rattachée à la Direction générale, avec un point de contact au niveau du Comex en la personne du directeur Financier, la direction Juridique est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique. Elle anime le métier juridique en étroite coopération avec les directions juridiques des secteurs d'activité et accompagne les différentes entités de TotalEnergies afin de répondre à leurs besoins juridiques. Les juristes de TotalEnergies assurent la veille dans leurs domaines propres de compétences. Une direction Conformité et Gestion des Risques juridiques est responsable, au périmètre Compagnie, de proposer les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, ainsi que de respect des réglementations applicables en matière de sanctions économiques. Cette direction est également chargée de définir les programmes de formation correspondants, d'en contrôler le déploiement, de coordonner le réseau des responsables conformité anticorruption/antifraude et le réseau des points de contact sanctions économiques.

TotalEnergies a mis en place depuis 2015 un programme structuré de prévention et de lutte contre la fraude et un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir et détecter les différents types de fraudes. Ce dispositif s'appuie sur les valeurs et principes de comportement décrits dans son Code de conduite, ainsi que dans les autres documents normatifs appliqués par les secteurs d'activité de TotalEnergies.

TotalEnergies a largement diffusé auprès des collaborateurs une directive sur les lignes de conduite en cas d'incidents de fraude, rappelant en particulier le dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur de signaler notamment des faits pouvant constituer des fraudes. Une règle a en outre été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes

intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants.

Le programme de conformité antifraude de TotalEnergies comprend notamment : un module d'*e-learning* à l'attention de tous les collaborateurs de TotalEnergies, un guide *Prévention et lutte contre la fraude*, une cartographie des risques de fraude dans la Compagnie mise à jour en 2019, un *guide typologique des risques de fraude* avec des fiches descriptives pour les principaux risques, et des campagnes vidéo de sensibilisation sur des risques majeurs de fraude. Le déploiement de ce programme s'appuie sur le réseau de coordinateurs antifraude dans les secteurs et entités opérationnelles, ce rôle de coordinateur étant généralement assuré par le *Compliance Officer*. Des cartographies des risques de fraude sont également menées dans les filiales.

Le dispositif de prévention de la corruption est décrit au point 5.8.1 du chapitre 5.

En matière de sanctions économiques internationales et de contrôle des exportations, TotalEnergies exerce ses activités dans le respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, en particulier européennes (UE) et américaines (US). À ce titre, TotalEnergies dispose d'un programme de conformité pour prévenir les risques de non-conformité à ces lois et réglementations formalisé par une Règle entrée en vigueur en janvier 2021. Le déploiement du programme est assuré par une division dédiée Sanctions Économiques et Contrôle des Exportations au sein de la direction Juridique et par des points de contact au sein des différents secteurs d'activité afin d'assurer une veille quotidienne de ces réglementations, d'analyser l'ensemble des transactions et projets de TotalEnergies en lien avec un pays sous sanctions économiques et de s'assurer de leur conformité au regard des réglementations applicables. Un module de formation d'*e-learning* a été lancé en 2020 sur ce thème.

Une politique de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière est en place et s'inscrit dans le cadre des différentes démarches mises en œuvre préalablement par les secteurs d'activité. Son déploiement s'appuie notamment sur l'implication des hiérarchies et du personnel, sur des formations dont un module d'*e-learning*, et sur une organisation adaptée.

En matière de prévention des conflits d'intérêts, chaque cadre dirigeant de TotalEnergies remplit annuellement une déclaration d'absence de conflits d'intérêts (ou, le cas échéant, déclare le conflit auquel il pourrait être confronté). En complétant cette déclaration, chacun des dirigeants s'engage également à déclarer à sa hiérarchie toute situation de conflit d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions. La règle interne « Conflits d'intérêts » rappelle en outre à l'ensemble des collaborateurs leur obligation de déclarer à leur hiérarchie toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts afin que des mesures de traitement soient adoptées lorsque nécessaire.

Afin de prévenir le risque d'abus de marché lié à des transactions sur les marchés financiers, TotalEnergies applique une politique fondée en particulier sur des règles déontologiques internes régulièrement actualisées et diffusées. Par ailleurs, il est demandé aux dirigeants ainsi qu'à certaines catégories de collaborateurs de TotalEnergies compte tenu des fonctions qu'ils exercent, de s'abstenir de réaliser toute transaction y compris en couverture, sur les actions ou ADR

TotalEnergies et sur les parts de FCPE principalement investi en actions TotalEnergies (ainsi que sur tout instrument dérivé lié à ces titres) durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de cette annonce. Une campagne annuelle précise les périodes d'abstention et les règles applicables aux personnes concernées.

Pour limiter le risque d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle par des tiers et de fuite de savoir-faire, TotalEnergies veille à protéger contractuellement ses droits dans des contrats et accords de partenariats dont les termes, négociés par des spécialistes de la propriété intellectuelle au sein de TotalEnergies, sont en ligne avec sa stratégie industrielle et commerciale. TotalEnergies mène une politique de dépôt et de maintien de brevets, procède à des veilles technologiques en matière de liberté d'exploitation et prend, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour faire respecter ses droits.

Par ailleurs, dans la mesure où certains collaborateurs ont accès à des documents confidentiels dans le cadre de leurs fonctions, TotalEnergies a mis en place des procédures internes sur la gestion de la confidentialité. Les spécialistes de la propriété intellectuelle mènent également des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs de TotalEnergies afin que ces derniers soient informés au mieux des éventuelles restrictions applicables à l'utilisation des informations et données.

EN MATIÈRE DE RISQUE LIÉ À LA GESTION DES PARTENARIATS ET DES FOURNISSEURS

Les modalités de choix des partenaires de TotalEnergies (joint ventures, fournisseurs) et de gestion des différentes étapes de la vie du partenariat sont régies par des référentiels internes structurés, déclinés dans les entités de la Compagnie.

Pour sécuriser le choix de ses futurs partenaires en vue de la création d'une société commune et/ou la réalisation d'un projet commun, le référentiel de TotalEnergies inclut la réalisation de *due diligences* portant sur l'activité et le mode de fonctionnement du partenaire dans les domaines HSE, technique, juridique et financier. Une analyse portant sur le risque de corruption est également menée.

Les accords signés avec ces tiers sont principalement élaborés par des équipes pluridisciplinaires de négociations. Des programmes de formation, au niveau de la Compagnie et des secteurs d'activité,

permettent d'assurer la transmission des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la mise en place contractuelle, le suivi de ces activités ou la représentation de TotalEnergies dans le partenariat.

L'entité opérationnelle concernée met en place l'organisation nécessaire pour assurer le suivi et la gestion du partenariat.

Les accords signés avec des tiers fournisseurs sont gérés dans le cadre du dispositif dédié aux achats de TotalEnergies (organisation, règles et outils). Ce dispositif inclut un processus d'évaluation et de qualification des fournisseurs, de suivi des contrats et de leur performance (se reporter au point 5.10 du chapitre 5), ainsi qu'un suivi de la solidité financière des principaux fournisseurs.

Enfin, des audits réguliers prévus dans les accords de partenariat (joint venture et fournisseurs) complètent le dispositif.

3.3.4 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables et financières et principalement les processus d'arrêtés des comptes, de production et de publication de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle interne associé vise à assurer :

- la préservation des actifs de TotalEnergies ;
- le respect de la réglementation comptable, ainsi que la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière ;
- la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent de l'organisation.

Au niveau de la Compagnie, l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la direction Financière qui regroupe notamment la direction des Comptabilités, la direction Budget-contrôle de gestion et la direction Fiscale. Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière comprend la société mère (TotalEnergies SE) et toutes les entités consolidées par intégration globale ou dont les actifs sont sous contrôle conjoint.

Pour une description du rôle et des missions du Comité d'audit, se reporter au point 4.1.2.3 du chapitre 4. Ces missions sont définies notamment par la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 relatifs au contrôle légal des comptes.

3.3.4.1 ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

ORGANISATION DE LA FONCTION FINANCIÈRE

Des équipes dédiées mettent en œuvre les processus comptables et financiers dans les domaines suivants : consolidation, fiscalité, budget et contrôle de gestion, financements et trésorerie et systèmes d'information. Les activités comptables sont sous la responsabilité respective des entités, des secteurs et de la Direction générale.

Au sein de la direction Financière, la direction des Comptabilités est responsable de l'établissement des états financiers consolidés et anime le réseau des équipes comptables de TotalEnergies.

La fonction fiscale, constituée d'un réseau de fiscalistes à la Holding, dans les secteurs d'activité et les entités, suit l'évolution des règles locales et internationales. Elle veille à la mise en œuvre de la politique fiscale.

À chacun des niveaux de l'organisation, le contrôle de gestion contribue au renforcement du dispositif de contrôle interne. Le réseau des contrôleurs de gestion des entités et des secteurs est animé par la direction Budget-contrôle de gestion. En outre, cette direction établit le tableau de bord mensuel, le budget et le plan long terme.

PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

La direction des Comptabilités, rattachée à la direction Financière, établit chaque trimestre les comptes consolidés de TotalEnergies selon les normes IFRS, à partir des liasses de consolidation préparées par les entités concernées. Les comptes consolidés sont examinés par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les principaux facteurs d'élaboration des comptes consolidés sont les suivants :

- des processus alimentant les comptes individuels utilisés pour l'établissement des liasses de consolidation sont soumis à des règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation ;
- la validation de la cohérence et de la fiabilité des données comptables et de gestion est effectuée pour chaque entité consolidée et à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- un outil de consolidation, supervisé par la direction des Comptabilités, est utilisé par chaque entité consolidée et en central ; il assure la cohérence et la fiabilité des données à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- une liasse de consolidation émanant de chaque entité concernée et adressée directement à la direction des Comptabilités permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information ;
- un corps de règles et méthodes comptables est formalisé. Son application est obligatoire pour toutes les entités consolidées afin de fournir une information financière homogène et fiable. Ce référentiel est construit selon les normes comptables IFRS. La direction des Comptabilités assure, de manière centralisée, la diffusion de ce

TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des axes suivants :

- un *reporting* financier mensuel est formalisé par des tableaux de bord Compagnie et sectoriels utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes consolidés ; en outre, le calendrier de clôture trimestriel est commun à l'établissement des comptes consolidés et du *reporting* financier ;
- une analyse détaillée des écarts dans le cadre du rapprochement trimestriel entre les comptes consolidés et le *reporting* financier est supervisée, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-contrôle de gestion ;
- une analyse détaillée des écarts entre les réalisations mensuelles et le budget annuel mensualisé est effectuée à chaque niveau de l'organisation. Les différents indicateurs établis mensuellement permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des entités, des secteurs et de la Compagnie et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ;
- un rapprochement annuel entre les comptes sociaux et les comptes aux normes IFRS est effectué par entité ;
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers ;
- un processus régulier de signature de lettres d'affirmation est déployé à chaque niveau de l'organisation ;

La politique financière et notamment le traitement et la centralisation des flux de trésorerie, la politique d'endettement et de placement des liquidités ainsi que la couverture des risques de change et de taux est mise en œuvre par la direction Financement-Trésorerie.

Les décisions concernant les choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières de TotalEnergies sont du ressort de la direction des Systèmes d'information. Ces systèmes d'information font l'objet de travaux pour renforcer les dispositifs de séparation des tâches et améliorer le contrôle des droits d'accès. Des outils sont disponibles pour assurer la conformité des droits d'accès aux règles de la Compagnie en la matière.

référentiel par une communication régulière et formalisée avec les responsables des secteurs d'activité, des procédures formelles et un *Manuel de Reporting Financier*, régulièrement mis à jour. Il précise notamment les modalités de comptabilisation, de recensement et de valorisation des engagements hors bilan ;

- le suivi des nouvelles normes comptables en préparation ainsi que des modifications du référentiel existant est assuré afin d'évaluer et d'anticiper leurs incidences sur les comptes consolidés ;
- un plan de comptes utilisé par toutes les entités consolidées est formalisé dans le *Manuel de Reporting Financier* qui précise le contenu de chacun des comptes et les modalités d'élaboration des liasses de consolidation ;
- le processus de clôture des comptes est encadré et s'appuie principalement sur la formalisation des hypothèses économiques, jugements, estimations, traitement des opérations comptables complexes, ainsi que sur le respect des calendriers formalisés par des notes d'instructions Compagnie déclinées au niveau des entités ;
- en particulier, les procédures d'élaboration des comptes des entités acquises sont analysées et, le cas échéant adaptées, pour assurer leur intégration dans le processus d'arrêté des comptes consolidés ; en outre, l'allocation comptable du prix d'acquisition de chacune de ces entités est établie à partir d'hypothèses, estimations et jugements en ligne avec le modèle d'affaire de TotalEnergies ;
- les engagements hors bilan évalués conformément au *Manuel de Reporting Financier* font l'objet d'un *reporting* trimestriel Compagnie communiqué au Comité d'audit.

- un dispositif de contrôle annuel des comptes des sociétés mises en équivalence fondé sur un questionnaire rempli par chaque entité concernée, dispositif intégré au cadre du contrôle interne de TotalEnergies ;
- le Comité de contrôle des informations à publier veille au respect des procédures en place.

Les autres informations financières significatives sont élaborées dans le cadre de procédures de contrôle interne strictes.

Les réserves pétrolières et gazières prouvées sont évaluées annuellement par les entités concernées. Elles font successivement l'objet d'une revue par les Comités réserves, d'une approbation par la Direction générale Exploration-Production puis d'une validation par la Direction générale de TotalEnergies. Elles sont en outre présentées chaque année au Comité d'audit.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves est formalisé dans une procédure dédiée plus amplement décrite au point 2.3.1 du chapitre 2. L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle interne y afférentes, font l'objet d'un audit interne périodique.

Les perspectives stratégiques publiées par TotalEnergies sont préparées notamment à partir des plans long terme établis au niveau des secteurs d'activité et au niveau de la Compagnie, ainsi que des travaux réalisés à chaque niveau pertinent de l'organisation. Les perspectives stratégiques sont examinées chaque année par le Conseil d'administration.

3.3.4.2 PUBLICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La communication externe d'informations significatives concernant TotalEnergies est élaborée dans le cadre des procédures internes formalisées. Celles-ci visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des informations destinées aux marchés financiers, et de leurs publications en temps utiles.

Le Comité de contrôle des informations à publier, présidé par le directeur Financier, veille notamment au respect de ces procédures. Il se réunit ainsi avant que les communiqués de presse sur les résultats, les présentations stratégiques et les rapports annuels de TotalEnergies ne soient présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Un calendrier de publication de l'information financière est publié et mis à disposition des investisseurs sur le site internet de TotalEnergies. La direction de la Communication financière veille, avec le concours de la direction Juridique, à ce que toute communication soit effectuée dans les délais requis et dans le respect du principe d'égalité d'accès à l'information entre les actionnaires.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La Direction générale de TotalEnergies est responsable de la mise en place du dispositif de contrôle interne sur l'information comptable et financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne de TotalEnergies, fondé sur les différentes composantes du COSO, fait l'objet d'une évaluation interne régulière dans les principales entités de TotalEnergies.

Conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Président-directeur général et le directeur Financier, avec le concours des membres de certaines directions de TotalEnergies (notamment Juridique, Audit & Contrôle interne et Communication) ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*Disclosure Controls and Procedures*) pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2021, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant toute information relative au traitement comptable, au contrôle interne ou à l'audit de TotalEnergies est en place. Tout actionnaire, salarié ou tiers à l'entreprise peut y recourir.

Enfin, les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité lors des clôtures trimestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles. Les missions d'audit dans les pays sont confiées quasi intégralement aux membres des réseaux des deux commissaires aux comptes qui, après avoir procédé à leur audit, assurent la certification annuelle des comptes consolidés de TotalEnergies. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers de la Compagnie et au Comité d'audit à l'occasion des clôtures trimestrielles et de la clôture annuelle. Les commissaires aux comptes procèdent par ailleurs à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

3.4 Assurance et couverture des risques

3.4.1 Organisation

TotalEnergies dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui est intégrée à la politique d'assurance de la Compagnie et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de la couverture des risques assurables des filiales. Elle permet la mise en œuvre du programme mondial d'assurance de la Compagnie dans le respect des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où la Compagnie est présente.

Certains pays peuvent imposer l'achat d'assurances auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la filiale conformément au programme mondial d'assurance d'ORC, ce dernier négocie une cession des risques avec l'assureur local. Ainsi, ORC conclut des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui cèdent la quasi-totalité de leurs risques.

Parallèlement, ORC négocie au niveau de la Compagnie des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et des marchés commerciaux de la réassurance. ORC permet à la Compagnie de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de

l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2021, la part de sinistre conservée par la Compagnie après réassurance, était ainsi, au maximum :

- de 233,15 millions de dollars par sinistre *onshore* et de 162,5 millions de dollars par sinistre offshore « responsabilité civile » et
- de 175 millions de dollars par sinistre *onshore* « dommage matériel/ pertes d'exploitation » et de 125 millions de dollars par sinistre offshore « dommage matériel ».

En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement cumulé, la part maximum de sinistre ainsi conservée par la Compagnie (hors part des sinistres excédant les plafonds assurés le cas échéant) serait limitée à 408,15 millions de dollars par événement. En sus, chacune des principales raffineries ou usines pétrochimiques supporte une franchise supplémentaire combinée pour les dommages matériels et pertes d'exploitation de 75 millions de dollars par sinistre et par site industriel (qui peut regrouper plusieurs usines).

3.4.2 Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum estimé) ;
- évaluer les conséquences financières pour la Compagnie en cas de réalisation de sinistres ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein de la Compagnie des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

3.4.3 Politique d'assurance

TotalEnergies souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des sociétés consolidées et la plupart des sociétés non consolidées, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière par l'intermédiaire d'ORC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie. Le plafond assuré en 2021 était ainsi de 845 millions de dollars (*onshore*) et de 825 millions de dollars (*offshore*) pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement). En outre, la Compagnie se dote en tant que de besoin des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité ;
- les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site et sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum estimé et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2021 pour la plupart des usines du raffinage et de la pétrochimie, des usines et terminaux de liquéfaction et les centrales à gaz. À titre d'illustration, pour les sinistres maximums estimés les plus élevés par TotalEnergies en dommages matériels (certaines plateformes en mer du Nord et certaines des raffineries ou usines pétrochimiques), le montant maximum assuré pour les participations de la Compagnie dans ces installations pouvait atteindre en 2021 environ 2,01 milliards de dollars pour le secteur

Raffinage-Chimie et environ 1,575 milliard de dollars pour le secteur Exploration-Production.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros par sinistre (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence 90 jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption.

D'autres contrats d'assurance sont conclus en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment concernant la flotte automobile, les assurances d'arrêt et les assurances de personnes. Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures à la Compagnie.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance de la Compagnie est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TotalEnergies considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. La Compagnie n'est cependant pas assurée contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TotalEnergies pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. TotalEnergies ne peut garantir que la Compagnie ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas de désastre environnemental ou d'accident industriel majeur, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur la Compagnie.

3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de TotalEnergies.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de trading de gaz naturel aux États-Unis de TotalEnergies Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine de TotalEnergies. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à la Société et à TotalEnergies Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. Ce dossier a été renvoyé le 15 juillet 2021 devant le juge administratif de la FERC en vue de son instruction et examen au fond. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

CONTENTIEUX CLIMATIQUES

En France, la Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la Compagnie ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers. TotalEnergies considère qu'elle a rempli ses obligations au regard du devoir de vigilance.

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités de TotalEnergies font l'objet, sont décrites ci-après.

Une action collective, lancée contre ces trois sociétés pour demander réparation du préjudice subi, a été rejetée par un jugement rendu le 15 mars 2017 par l'U.S. District Court de New York. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 4 mai 2018. En septembre 2019, une ville californienne a lancé une nouvelle action collective contre les mêmes parties sur le même fondement. Cette demande a été rejetée par l'U.S. District Court de New York le 8 juin 2020. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 3 décembre 2021.

Aux États-Unis, deux filiales de TotalEnergies ont été assignées en 2017 par certaines collectivités et associations au titre de leur responsabilité dans le changement climatique devant un tribunal californien. Ces deux filiales, comme les 34 autres sociétés et associations professionnelles poursuivies, contestent la compétence des tribunaux étatiques pour statuer sur cette demande. En septembre 2020, l'Attorney General de l'État du Delaware a lancé une action en responsabilité au titre du changement climatique contre la Société, Total Specialties USA (renommée TotalEnergies Marketing USA, Inc.) et environ 30 autres compagnies pétrolières devant un tribunal de cet État. Les sociétés poursuivies contestent la compétence du tribunal pour statuer sur cette demande.

3.6 Plan de vigilance

3.6.1 Introduction

3.6.1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance (ci-après le « Plan de vigilance ») vise à présenter les mesures de vigilance raisonnable mises en place au sein de la Compagnie en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le Plan de vigilance couvre les activités (ci-après dans cette section les « Activités ») de TotalEnergies SE et de ses filiales consolidées au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ci-après dans cette section les « Filiales »)⁽¹⁾. Il couvre également les activités des

fournisseurs de biens et services avec lesquels TotalEnergies SE et ses Filiales entretiennent une relation commerciale établie lorsque ces activités sont rattachées à cette relation (ci-après les « Fournisseurs »)⁽²⁾.

TotalEnergies exerce ses activités dans plus de 130 pays dans des contextes économiques et socioculturels variés et complexes et sur des métiers qui sont susceptibles de présenter des risques entrant dans le périmètre d'application du Plan de vigilance.

Ce Plan de vigilance présente les mesures de vigilance raisonnable qui sont mises en œuvre en tenant compte de la diversité et de l'étendue géographique des Activités de la Compagnie. Dans le cadre du compte rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance, TotalEnergies illustre notamment sa démarche au travers de situations sur lesquelles elle a été tout particulièrement interpellée.

3.6.1.2 MÉTHODOLOGIE ET ÉLABORATION DU PLAN DE VIGILANCE

TotalEnergies a intégré dans sa culture d'entreprise la considération de l'impact de ses Activités et de celles de ses Fournisseurs sur la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, et le respect des droits humains.

Ainsi, pour l'élaboration de son Plan de vigilance, TotalEnergies s'appuie sur un socle solide de procédures, de dispositifs de gestion et d'outils de reporting, notamment en matière HSE et droits humains. Les expériences acquises nourrissent l'enrichissement continu du Plan de vigilance.

L'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) font de longue date l'objet d'une attention particulière au niveau de la Compagnie. Compte tenu de leurs spécificités, les Activités induisent des risques en matière de santé et de sécurité pour les collaborateurs, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels.

Depuis 2016, TotalEnergies est dotée d'un Comité HSE incluant les membres du Comité exécutif et présidé par le Président-directeur général. Ce Comité a pour mission de donner l'impulsion du plus haut niveau afin de faire de la sécurité une valeur partagée par tous. L'ensemble des fonctions HSE du siège et des secteurs d'activité de la Compagnie sont centralisés au sein d'une direction HSE unique. L'objectif de cette organisation unifiée est de joindre les forces et les compétences acquises et d'harmoniser les bonnes pratiques existantes,

en s'appuyant sur un cadre de référence One MAESTRO⁽³⁾ commun à l'ensemble des secteurs d'activité. En pratique, l'HSE au sein de TotalEnergies fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue, impliquant tous les niveaux de l'organisation. Chaque année, les objectifs HSE sont présentés au Comité exécutif. Les exigences One MAESTRO définies au niveau de la Compagnie sont appliquées au sein des Filiales au travers de leurs propres systèmes de management HSE.

Les droits humains sont au cœur de la conduite des opérations de la Compagnie. Dès 2000, TotalEnergies a adopté un code de conduite pour la Compagnie.

En 2002, TotalEnergies a rejoint le Pacte mondial des Nations unies. Depuis 2010, la Compagnie s'appuie sur un Comité de pilotage droits humains. La feuille de route relative aux droits humains est régulièrement revue et présentée en Comité exécutif. En 2013, le Comité exécutif a examiné et arrêté la première feuille de route de la Compagnie relative aux droits humains, et en 2016, son premier Document d'information sur les droits humains, qui a été actualisé depuis.

En 2021, TotalEnergies a créé une direction Sustainability & Climate à laquelle est rattaché le département Droits humains.



(1) Certaines sociétés comme Hutchinson, Saft Groupe et SunPower ont mis en place des dispositifs de gestion des risques et de prévention d'atteintes propres à leurs organisations. En outre, pour les sociétés nouvellement acquises, des mesures de vigilance raisonnable ont vocation à être mises en œuvre de manière progressive au cours de la phase d'intégration de ces sociétés dans les dispositifs de la Compagnie. Elles ne font ainsi pas partie du périmètre du Plan de vigilance pour 2021.

(2) En application des dispositions réglementaires, les fournisseurs avec lesquels la Compagnie n'entretient pas une relation commerciale établie ne font pas partie du périmètre de ce Plan. Ce Plan reprend les principes d'achats responsables applicables à la relation avec les Fournisseurs mais ne vise pas à se substituer aux dispositifs en place chez ces derniers.

(3) MAESTRO pour *Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*.

Le processus d'élaboration du Plan de vigilance s'inscrit dans le cadre des différents travaux d'identification et d'analyse des risques menés au sein de TotalEnergies, notamment la cartographie des risques Compagnie. Ce processus repose sur une approche intégrée qui fait appel aux compétences des différents métiers concernés (HSE, droits humains, achats, ressources humaines, sociétal, sûreté, juridique).

3.6.1.3 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

TotalEnergies met en place des démarches de dialogue avec ses parties prenantes à tous les niveaux de son organisation. Conformément au référentiel de la Compagnie en matière sociétale, les parties prenantes sont identifiées, cartographiées et hiérarchisées selon leurs niveaux d'attentes et d'implication. Cette démarche vise à lister au niveau des Filiales et des sites (dépôts, raffineries, etc.) les principales parties prenantes, à les catégoriser, et à programmer des réunions de consultation pour mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et opinions. Cela permet ensuite de définir des plans d'action pour gérer les impacts des activités et prendre en compte les besoins de développement locaux afin de construire une relation de confiance dans la durée. Ce dispositif permet d'expliquer les activités de la Compagnie aux communautés et autres parties prenantes, et de porter une attention particulière aux populations locales potentiellement vulnérables. Son déploiement se poursuit dans les Filiales.

Afin de faciliter ce dialogue, certaines Filiales établissent un réseau de contacts dédiés. Par exemple, dans certaines Filiales au sein du secteur Exploration-Production, un réseau de médiateurs auprès des communautés locales est en place pour maintenir un dialogue constructif avec les communautés riveraines. Ce sont des agents de liaison avec les communautés locales (« CLO », *Community Liaison Officers*) en charge de la mise en œuvre sur le terrain d'un dialogue continu avec les parties prenantes (*Stakeholder Engagement*) et spécialement les autorités et communautés locales, puis plus largement d'autres acteurs locaux de la société civile. Employés par TotalEnergies, parfois issus des communautés locales, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables.

Un processus de dialogue structuré est engagé et maintenu avec les parties prenantes, en premier lieu au niveau local. Les Filiales gèrent les relations avec la société civile et sont encouragées à dialoguer avec les organisations non gouvernementales (ONG). La Compagnie coopère également avec des experts externes, spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales.

Par ailleurs, en central, les directions concernées de la Holding veillent au maintien du dialogue avec les parties prenantes de TotalEnergies. La direction Sustainability & Climate assure le lien entre la Compagnie et la société civile, représentée notamment par les ONG et les grandes institutions et agences multilatérales (Pacte mondial par exemple). TotalEnergies entretient un dialogue régulier avec ses salariés et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités de TotalEnergies, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou l'égalité des chances. La Compagnie veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

En 2018, lors des réunions du Comité opérationnel du Comité d'entreprise européen⁽¹⁾, les membres de ce Comité ont été informés sur la loi sur le devoir de vigilance et sur la méthode d'élaboration du Plan de vigilance et ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires.

Le Plan de vigilance et son compte rendu annuel sont examinés par le Conseil d'administration.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les Filiales s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des Filiales, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

Au niveau européen, dans le cadre de la transformation de la Société en société européenne, un accord a été conclu le 15 avril 2020 pour mettre en place le comité de la société européenne (nommé Comité Européen TotalEnergies) qui se substitue à l'ancien Comité d'entreprise européen tout en assurant la continuité de ses travaux et missions.

Le Comité Européen TotalEnergies permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie de la Compagnie, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Des dispositifs innovants permettent un meilleur dialogue avec les membres du Comité Européen TotalEnergies : visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie de la Compagnie directement sur site.

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématiques de la conviction qui anime la Compagnie au plus haut niveau de décision. Ainsi, TotalEnergies a signé en 2015, pour une durée de quatre ans, un accord mondial avec IndustriALL Global Union⁽²⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail. TotalEnergies continue d'appliquer les engagements souscrits dans le cadre de cet accord mondial.

A travers cet accord mondial et les Principes fondamentaux dans les achats, TotalEnergies demande également à ses fournisseurs de respecter la liberté d'expression, d'association et de négociation collective et de permettre, dans les pays où ce droit est restreint, de s'assurer que les employés ont le droit de participer à un dialogue concernant leur situation de travail collective.

TotalEnergies a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat pluripartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2021, TotalEnergies a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du *Global Deal* en coanimant un groupe de travail portant sur le dialogue social dans la crise et dans la reprise.

(1) Ce comité a été remplacé par le Comité Européen TotalEnergies à la suite de la transformation de la Société en société européenne.

(2) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

3.6.2 Cartographie des risques d'atteintes graves

Les travaux de cartographie présentés ci-après, qui couvrent les risques pour les personnes et l'environnement, ont été établis à partir des outils de gestion des risques de TotalEnergies.

3.6.2.1 SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le risque d'atteinte grave à la sécurité, la santé ou à l'environnement est défini par TotalEnergies comme la probabilité que les Activités aient un impact direct et significatif sur la sécurité ou la santé des **employés des sociétés de TotalEnergies, du personnel d'entreprises extérieures⁽¹⁾ et des tiers, ou sur l'environnement** à la suite d'une pollution de grande ampleur ou impactant un milieu naturel sensible⁽²⁾.

TotalEnergies s'est dotée de procédures et d'outils d'évaluation régulière des risques en matière de sécurité, santé et environnement applicables pour opérer ses Activités à différents niveaux (Compagnie, activités et/ou sites industriels) :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels, d'acquisition et de cession ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances.

Concernant les accidents industriels majeurs, les analyses sont basées notamment sur des scénarios d'accidents au niveau des sites pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, qui peuvent être techniques ou organisationnelles. Un inventaire des risques d'accidents industriels majeurs est réalisé par secteur d'activité, et présenté annuellement aux directions/comités de ces secteurs ainsi qu'au Comité HSE (se reporter au 3.6.1.2) offrant une vision globale des risques identifiés et de la progression des plans d'action mis en place par les Filiales opérant les sites.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'atteinte grave. De cette analyse, il ressort que les risques d'atteinte grave sont :

- les risques pour la sécurité et la santé des personnes et pour l'environnement, résultant d'un accident industriel majeur sur un site offshore ou *onshore*. Cet événement pourrait être une explosion, un incendie, une fuite, occasionnant des décès ou des dommages corporels et/ou une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un milieu naturel sensible, par exemple, il pourrait s'agir d'une éruption de puits (*blow out*) ;
- les risques pour la santé des personnes et pour l'environnement, liés au cycle de vie des produits fabriqués, aux substances et matières premières utilisées ;
- les risques liés au transport pour lesquels la probabilité d'occurrence d'un accident opérationnel dépend non seulement de la dangerosité des produits manipulés, mais aussi des quantités, de la longueur des trajets et de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement).

Le changement climatique est un risque global pour la planète qui est le résultat d'actions humaines diverses dont la consommation d'énergie. En tant que producteur d'énergie, TotalEnergies veille à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre résultant de ses Activités opérées. Au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux installations opérées par TotalEnergies se sont élevées en 2021 à 37 Mt CO₂e hors effet COVID-19, soit moins de 0,1% des émissions mondiales qui s'élevaient à plus de 59 milliards de tonnes par an en 2019⁽³⁾. Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre une stratégie visant à répondre aux enjeux que le changement climatique soulève et en rend compte de manière détaillée notamment dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.4 du chapitre 5), conformément aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce.

3.6.2.2 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Les risques d'atteintes envers les droits humains, pour le **personnel de TotalEnergies et les tiers**, ont été identifiés conformément aux critères définis par un référentiel reconnu en la matière, le *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* :

- l'ampleur : la gravité de l'incidence sur les droits humains ; et/ou
- l'échelle (la portée) : le nombre de personnes touchées ou pouvant être touchées ; et/ou
- le caractère remédiable de l'incidence : la facilité avec laquelle les personnes touchées peuvent retrouver la jouissance du ou des droits concernés.

TotalEnergies a appliqué la méthodologie du *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* qui définit le processus suivant :

- identifier tous les droits humains qui présentent un risque de subir une incidence négative liée à ses activités ou à ses relations commerciales en tenant compte de toutes les fonctions et les entités concernées au sein de l'entreprise et des points de vue des personnes susceptibles de subir une incidence négative ;
- prioriser la liste des incidences négatives potentielles nécessitant une attention particulière, sur la base de leur gravité potentielle (ampleur et portée potentielle de l'incidence et efforts de remédiation à déployer) et de leur probabilité (en accordant une attention particulière aux incidences très graves mais peu probables) ;

- communiquer avec les parties prenantes internes et externes pour expliquer ses conclusions et vérifier que certains éléments n'auraient pas été oubliés.

Ce travail d'identification a été réalisé en 2016 par TotalEnergies en concertation avec des parties prenantes internes et externes. Ce processus a notamment inclus des ateliers avec des représentants de fonctions clés au sein de la Compagnie (ressources humaines, achats, sûreté, HSE, membres du Comité d'éthique, membres du Comité de pilotage droits humains) et de Filiales opérant dans des contextes sensibles ou particulièrement exposés aux risques d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales. Une série d'entretiens avec des tiers indépendants a été menée (GoodCorporation, International Alert, Collaborative Learning Project). Les participants ont pu partager notamment leurs retours d'expérience terrain (difficultés auxquelles ils avaient pu être confrontés, propositions d'amélioration sur les sujets droits humains et HSE résultant des évaluations de Filiales). Les questions remontées lors du *Business Ethics Day* ont également été prises en compte. Les résultats de l'enquête d'opinion interne conduite auprès des collaborateurs concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie, ont également nourri ces travaux.

(1) Personnel des entreprises intervenant sur un site opéré par une Filiale.

(2) Les milieux naturels sensibles intègrent notamment les espaces naturels remarquables ou très vulnérables, comme la zone de banquise arctique, ainsi que les zones soumises à protections réglementaires significatives telles que les espaces naturels classés I à IV à l'Union internationale pour la conservation de la nature IUCN, les zones Ramsar, ou les sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2021.

(3) U.N. Environment, « Emissions Gap Report 2021 ».

Ce travail a permis à TotalEnergies d'identifier et d'analyser les risques relatifs aux droits humains qui concernent les Activités et de les hiérarchiser selon leur saillance.

L'identification des risques saillants est ainsi basée sur le croisement d'indicateurs et d'informations issus de parties prenantes externes, ainsi que sur les retours d'expériences internes. Le dialogue avec les parties prenantes locales et les remontées terrains décrits précédemment (se reporter au 3.6.1.3 de ce chapitre) y contribuent également.

La cartographie des risques saillants, périodiquement mise à jour, est complétée par des cartographies opérationnelles, telle que la cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies par catégories de biens et services (se reporter au 3.6.2.3). Les enjeux relatifs aux droits humains et aux VPSHR sont pris en compte dans les mécanismes d'identification des risques de la direction Sûreté.

En 2019, TotalEnergies a mis à jour ses processus d'analyse de risques d'atteintes aux droits humains (intégrant le pays, les types d'activité, le type de matières premières ou de produits et services achetés). Ces travaux ont été menés avec un prestataire spécialisé externe, au travers d'ateliers avec des parties prenantes internes et externes. Cette démarche prend en compte des indicateurs internationaux de risques par pays produit par un tiers spécialisé. Cette démarche permet notamment d'accompagner les Filiales situées dans les zones géographiques les plus à risque quant à des atteintes aux droits humains.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs, et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le **respect des droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.



3.6.2.3 FOURNISSEURS

Les travaux de cartographie des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, résultant des Activités sont complétés par une cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies, par catégorie de biens et services qui existe depuis 2012. Elle permet d'identifier les risques relatifs aux droits humains et conditions sociales et ceux relatifs à l'environnement qui sont associés à chaque catégorie d'achats. TotalEnergies Global Procurement, la filiale dédiée aux achats, a finalisé en 2020 la mise à jour de cette cartographie notamment sur la base sur des recherches réalisées par les experts AFNOR sur les risques droits humains et

environnement associés à chaque catégorie d'achats. Ce travail a été complété par des ateliers avec les acheteurs de ces catégories afin d'enrichir les résultats de ces premières recherches par leur expérience et connaissance pratique. Les experts droits humains et environnement de la Compagnie ont également participé à l'ensemble de ce processus. Cette cartographie intègre notamment les risques relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux conditions de travail, aux discriminations, à la santé et sécurité des travailleurs ainsi que les risques relatifs aux pollutions et aux atteintes à la biodiversité. Elle est accessible aux acheteurs.

3.6.3 Principes d'action et organisation

TotalEnergies s'est dotée de référentiels qui précisent les principes d'action à suivre pour respecter les valeurs de la Compagnie et prévenir les atteintes en matière de droits humains, santé et sécurité des personnes et environnement (les « Principes d'action »). Lorsque les

dispositions légales applicables aux Activités offrent une protection moins élevée que les Principes d'action, TotalEnergies s'efforce en toutes circonstances de faire prévaloir ces derniers tout en veillant à ne pas enfreindre des dispositions légales d'ordre public applicables.

3.6.3.1 ORGANISATION

L'organisation de TotalEnergies se décline autour de trois principaux niveaux : *Corporate*, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.

Les Principes d'action sont impulsés par le **Comité exécutif**.

Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Une nouvelle **direction générale Strategy & Sustainability** a été créée en septembre 2021, illustrant ainsi l'importance des enjeux de développement durable qui sont au cœur de la stratégie de TotalEnergies. Cette direction générale comprend notamment :

- La **direction HSE** qui réunit les fonctions hygiène industrielle, sécurité, environnement et sociétal opérationnel de la Compagnie. Au sein de cette direction, les divisions HSE des secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont notamment en charge du support au déploiement de la politique HSE de la Compagnie. Des pôles d'expertise spécifique couvrent les domaines suivants : risques majeurs, facteurs humains et organisationnels, expertise environnement et sociétal, transport et stockage, gestion de crise et antipollution, référentiel et réglementation, audits et retours d'expériences. TotalEnergies est dotée d'un Comité HSE présidé par le Président-directeur général et composé, notamment, des membres du Comité exécutif et des directeurs HSE (se reporter au point 3.6.2.1). Il a pour mission de donner l'impulsion pour faire de la sécurité une valeur partagée.
- La nouvelle **direction Sustainability & Climate** qui a notamment pour mission de contribuer à la mise en œuvre des feuilles de route de TotalEnergies en matière d'ambition climat et de développement durable (y compris les droits humains) et de politique ESG (Environnement Social Gouvernance), avec comme principe d'action la transparence. Au sein de cette direction, le département Droits humains apporte son expertise aux opérationnels de la Compagnie dans la mise en œuvre des Principes d'action relatifs aux droits humains. Cette direction Sustainability & Climate assure également le lien entre la Compagnie et la société civile, et est en charge des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), les grandes institutions ou les agences multilatérales au niveau de la Compagnie. Également au sein de cette direction, la division Climat est notamment en charge de contribuer à la déclinaison de la feuille de route Climat de TotalEnergies, en cohérence avec son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici 2050, ensemble avec la société.

3.6.3.2 CODE DE CONDUITE

Le Plan de vigilance de TotalEnergies s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite⁽²⁾ qui précise les valeurs de la Compagnie, dont la sécurité et le respect de l'autre, se déclinant notamment dans les domaines du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé et la sécurité des personnes.

Ce Code énonce notamment le respect par TotalEnergies des standards internationaux suivants :

- les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme ;

3.6.3.3 DROITS HUMAINS

Outre le Code de conduite, des éléments relatifs au respect des droits humains sont inclus dans de nombreuses règles internes, notamment celles relatives à l'éthique, ressources humaines, sociétal, sécurité et achats. Celles-ci sont complétées par un certain nombre d'outils pratiques dédiés spécifiquement aux questions sociétales.

À titre d'exemple, une règle concernant la gestion des parties prenantes et des impacts locaux décrit les exigences de TotalEnergies pour une démarche unifiée de gestion des risques et impacts sociétaux de ses opérations. Elle s'appuie sur une évaluation de la sensibilité du contexte sociétal et des impacts liés aux opérations. De même, la Charte des principes et lignes directrices concernant les peuples autochtones et tribaux prévoit la manière dont TotalEnergies s'efforce de connaître et

Au sein de la **direction générale People & Social Engagement, la direction Stratégie et Politiques Ressources humaines** a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques ressources humaines de TotalEnergies en cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions ressources humaines des secteurs d'activité de TotalEnergies. La direction Relations sociales a pour mission de coordonner la politique des relations sociales de la Compagnie, d'animer le Comité Européen TotalEnergies et de mener des négociations sur ce périmètre.

La **direction Sûreté** est en charge de la protection des personnes, des installations et de l'information et veille notamment à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée, en conduisant des activités d'expertise et de conseil.

Une filiale transverse dédiée, **TotalEnergies Global Procurement**, coordonne la gestion de la relation fournisseurs et fournit notamment des prestations d'achats de biens et services de la Compagnie, que ce soit sur des catégories de produits ou services spécifiques à une activité, ou sur des catégories mutualisées entre plusieurs activités⁽¹⁾.

Cette organisation *Corporate* a vocation à accompagner les secteurs d'activité et les Filiales dans la mise en œuvre opérationnelle des Principes d'action.

Au sein des secteurs d'activité, cette organisation est déclinée dans une logique de service et de conseil visant à aider les Filiales au plan opérationnel pour qu'elles satisfassent aux exigences définies au niveau de TotalEnergies.

Les Filiales, selon leur taille, leur type d'activité et les risques auxquels elles pourraient être exposées, peuvent disposer aussi de personnels en charge des sujets HSE, sociétaux, des ressources humaines, de l'éthique, de la sûreté et des achats.

- les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (*Voluntary Principles on Security and Human Rights* ou VPSHR).

Consultable sur le site internet de TotalEnergies, le Code de conduite est destiné à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes externes (pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires).

comprendre les besoins légitimes des communautés qui se trouvent au contact de ses Filiales.

Les chartes et règles de TotalEnergies sont complétées par des guides et manuels au niveau Compagnie ou au niveau du secteur d'activité qui sont des documents de référence pour les Filiales sur la mise en œuvre des exigences. Ainsi, il existe des guides relatifs à la conduite des études d'impact sociétal et des études d'impact sur les droits humains, la gestion de l'approche sociétale locale, et sur le développement du contenu local (*local content*) dans les projets.

Des spécifications générales définissent les exigences plus techniques, par exemple concernant la mise en place de l'étude d'état initial sociétal et l'analyse d'impact sociétal.

(1) Présente dans plus de 130 pays, la Compagnie travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs.

(2) SunPower dispose d'un code de conduite et d'éthique propre.

En ce qui concerne la gestion des plaintes des communautés, un guide décrit la méthodologie et les procédures de gestion des plaintes individuelles et collectives découlant des Activités, basés sur les huit critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, les exigences relatives à la mise en œuvre des VPSHR dans la conduite des opérations de sûreté sont précisées dans une règle interne quant à l'évaluation des risques, aux vérifications préalables, à la formalisation de la relation avec les prestataires de sûreté, à la formation et à la gestion d'éventuels incidents.

3.6.3.4 SÉCURITÉ SANTÉ ENVIRONNEMENT

TotalEnergies s'appuie sur sa **charte Sécurité Santé Environnement Qualité** pour la conduite de ses opérations (disponible sur le site internet de TotalEnergies). Elle constitue le socle commun des référentiels de management de TotalEnergies et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Les directives et règles de TotalEnergies définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les Filiales mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel de TotalEnergies est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Un cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est déployé afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action de la Compagnie, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce cadre de référence, dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) s'applique aux sites opérés de la Compagnie tels que définis au point 5.11 du chapitre 5 (périmètre One MAESTRO).

One MAESTRO est structuré autour de 10 principes essentiels concernant : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences de la Compagnie, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

En complément, en matière de sécurité au poste de travail, la Compagnie a également mis en place depuis 2010 les **Règles d'or de TotalEnergies**. Largement diffusées, elles regroupent les règles de base

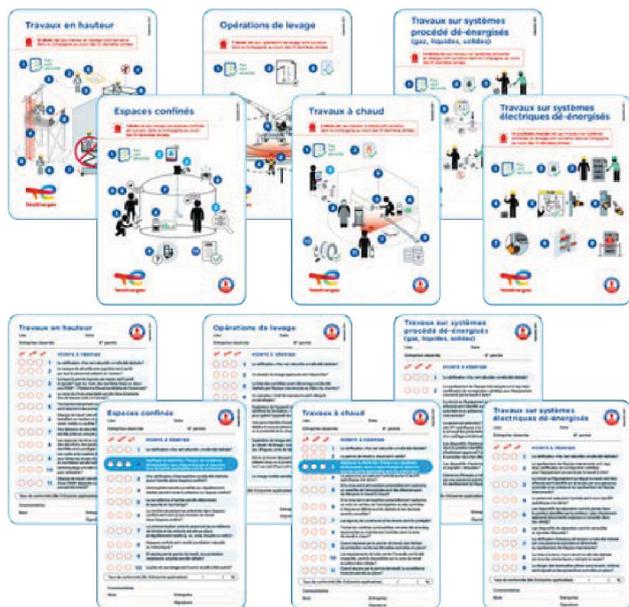
Enfin, pour les achats, les exigences relatives au respect des droits humains par les Fournisseurs sont précisées dans une règle interne définissant les principes pour les achats de biens et de services, incluant notamment les Principes fondamentaux dans les achats qui traduisent les principes du Code de conduite vis-à-vis des Fournisseurs.

à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés et collaborateurs d'entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et qui reposent sur des situations représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Ces règles portent sur les sujets suivants :

Les Règles d'or de TotalEnergies

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1 Situations à risques | 7 Systèmes alimentés en énergie |
| 2 Circulation | 8 Espaces confinés |
| 3 Gestes, postures outillages | 9 Travaux de fouille |
| 4 Équipements de protection | 10 Travaux en hauteur |
| 5 Permis de travail | 11 Gestion du changement |
| 6 Opérations de levage | 12 Opérations simultanées ou coactivités |

TotalEnergies a également déployé le programme **Nos vies avant tout : zéro accident mortel** comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés de TotalEnergies (Feu vert sécurité) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur systèmes procédé dé-énergisés (gaz, liquides, vapeur), travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux sur systèmes électriques dé-énergisés, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).



De plus, chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, a également autorité pour intervenir en utilisant sa **Stop Card** pour arrêter un travail en cours en cas de perception d'une situation à risque.



La *Stop Card* est matérialisée par une carte plastifiée. Elle donne autorité pour intervenir et arrêter un travail en cours en cas de perception d'actions ou de situations à risques, voire susceptibles d'évoluer vers un accident, avec une garantie d'absence de sanction, même en cas d'intervention à mauvais escient.

Si une action ou une situation paraît dangereuse pour une ou plusieurs personnes, pour une installation ou pour l'environnement, la *Stop Card* permet d'intervenir. Cela peut aller d'une simple question pour s'assurer de l'absence de risque jusqu'à l'arrêt du travail en cours.

Cette interruption permet d'engager une discussion avec les collègues concernés (les intervenants et leur superviseur) pour résoudre le problème observé. Si nécessaire, des modifications sur la façon de travailler sont apportées avant de reprendre le travail en cours.

Si le problème ne peut pas être résolu immédiatement, le travail est suspendu en attendant la mise en œuvre des mesures adaptées.

PRÉVENIR LA SURVENANCE D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR

Pour **prévenir la survenance d'un accident industriel majeur**, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées de la Compagnie qui sont exposées à ces risques. La division Risques majeurs de la direction HSE de la Compagnie apporte son support dans l'application de cette politique.

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de TotalEnergies s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, *a minima* tous les cinq ans, ou lors de modification des installations.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par le Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel. A titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des pipelines opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par raclours instrumentés. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

Dans le domaine du **transport routier**, la Compagnie dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités de la Compagnie. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit main libre, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules de la Compagnie (les véhicules légers doivent notamment répondre aux tests NCAP 5*). Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple, dans les pays à risques routiers élevés, les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place.

Pour les **transports maritimes et le transport fluvial** le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par les équipes en charge du *vetting*. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci ait l'ensemble des qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Ces mêmes équipes vérifient aussi l'application du système de management de la sécurité défini pour les navires par le code ISM

PRÉVENIR LES ACCIDENTS AU POSTE DE TRAVAIL

TotalEnergies dispose d'une politique de **prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des Filiales de la Compagnie et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces Filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Dans le cadre de la **politique de prévention des accidents au poste de travail**, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

PRÉVENIR LES RISQUES POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

En matière de **prévention des risques pour la santé au travail**, le référentiel One MAESTRO prévoit que les Filiales de la Compagnie identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long terme. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Un correspondant Hygiène Industrielle est identifié dans les Filiales et a pour mission de mettre en œuvre la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions sont intégrées dans les plans d'action HSE des entités et auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

(*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation Maritime Internationale*) ainsi que des recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) qui prennent en compte le facteur humain pour prévenir les accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement TotalEnergies impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International Transport workers' Federation*). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'Organisation maritime internationale (OMI).

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel de la Compagnie et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TotalEnergies. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), *IATA Operational Safety Audit* (IOSA), *International Association of Oil and Gas Producers* (IOGP), et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par la Compagnie.

La direction HSE de la Compagnie intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, espaces confinés etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les Filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates.

De manière générale, l'**exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité de la Compagnie ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production opérés par une entité de la Compagnie et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes. En premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés. Puis, les expositions potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou de mitigation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques. Enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.) en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la Filiale.

LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES DE TotalEnergies

TotalEnergies mène une politique d'évitement, de réduction et, quand c'est nécessaire, de compensation de l'empreinte de ses activités sur l'environnement.

Protection de l'air et de l'eau

Les activités de la Compagnie génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'air des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, TotalEnergies a mis en place des règles et guides sur lesquels les Filiales s'appuient pour limiter les quantités rejetées. TotalEnergies s'est dotée plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s'est engagée à limiter ses rejets d'hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s'équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de SO₂ en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par la Compagnie sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par la Compagnie, les règles internes prévoient que des études d'impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets de ces rejets.

Protection des sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TotalEnergies proviennent essentiellement des déversements accidentels et des stockages de déchets. En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TotalEnergies a élaboré un guide sur lequel les Filiales peuvent s'appuyer. L'approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;

MAÎTRISER LES ATTEINTES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES DANS LES PROJETS ET LES OPÉRATIONS

En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réussite des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenu act4nature international.

En 2020, TotalEnergies s'est dotée d'une nouvelle ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan Mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité. Cette ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO. Les axes de cette ambition sont décrits au point 5.5.4 du chapitre 5, qui reprend notamment les principes d'action suivants :

- la Compagnie s'engage à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ;

LIMITER LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits. Au-delà, TotalEnergies a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'il produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts

- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées de la Compagnie qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourniers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TotalEnergies s'est dotée d'une politique de dépollution des sols et des eaux souterraines basée sur l'évaluation et la gestion des risques que ces pollutions peuvent occasionner. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités de la Compagnie (solaire, reboisement, etc.) et de préserver la biodiversité. Les opérations de réhabilitation des sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par TotalEnergies.

- la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones ;
- pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.

potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par TotalEnergies, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services de la Compagnie. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH⁽¹⁾ si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités de la Compagnie.

La gouvernance du processus est complétée au sein des *business units* ou des Filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services

3.6.3.5 PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LES ACHATS

La relation entre la Compagnie et ses Fournisseurs repose sur l'adhésion aux Principes fondamentaux dans les achats⁽²⁾ qui déclinent pour les fournisseurs les principes énoncés dans le Code de conduite.

Les Principes fondamentaux dans les achats précisent les engagements que TotalEnergies attend de ses Fournisseurs dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêt et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social.

3.6.3.6 RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

TotalEnergies veille de manière constante à maintenir un cadre de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*.

3.6.4 Procédures d'évaluation

TotalEnergies a mis en place des dispositifs d'évaluation de ses Filiales et de ses Fournisseurs, notamment en collaboration avec des organismes indépendants, qui participent à l'identification et à la prévention des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes,

3.6.4.1 DISPOSITIFS D'ÉVALUATION DES FILIALES

ÉVALUATIONS HSE

Le processus de vérification du respect des exigences du référentiel HSE est organisé autour de mécanismes d'autoévaluation par la Filiale, et d'audit HSE par des experts de la direction HSE de TotalEnergies.

L'**autoévaluation** est à réaliser par les Filiales a *minima* tous les deux ans.

Un **audit HSE**, est réalisé a *minima* tous les cinq ans, par le pôle Audit et retour d'expérience de la direction HSE, sur la base d'un protocole d'audit. Ces audits portent sur un ensemble d'activités et installations géré par un même système de management HSE. Ils abordent notamment l'engagement de l'encadrement, le respect des règles applicables, la gestion des risques, l'implication de chacun à son niveau, la relation avec les Fournisseurs présents sur le site de la Filiale, les compétences, la préparation aux situations d'urgence, les retours d'expérience, l'autoévaluation par la Filiale, et la démarche d'amélioration continue. Le protocole d'audit HSE de la Compagnie est basé sur le

par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes de la Compagnie directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produites par les Filiales des secteurs de l'Exploration-Production et de Integrated Gas, Renewables & Power sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est assurée par la Filiale.

Pour le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, la mise en œuvre des exigences de la Compagnie pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers est menée par chaque Filiale concernée selon une organisation qui lui est propre.

Les Filiales veillent à ce que les exigences précisées par les Principes fondamentaux dans les achats soient communiquées aux Fournisseurs et s'efforcent de les intégrer dans les contrats ou de les remplacer par des principes équivalents au terme de leurs négociations. Ces principes sont également accessibles à tout fournisseur en français et en anglais sur le site internet de TotalEnergies.

TotalEnergies dispose d'un référentiel complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation de TotalEnergies : un référentiel Compagnie, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

et l'environnement. Des **formations du personnel, et notamment des dirigeants**, sont le complément **nécessaire** pour accompagner les Filiales dans la mise en œuvre des Principes d'action de TotalEnergies (se reporter au point 3.6.5 de ce chapitre).

référentiel One MAESTRO et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 (systèmes de management environnemental) et ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail). Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits. L'objectif est d'identifier les potentiels écarts des Filiales dans leur application des règles et de leur permettre de définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration. La progression des actions d'amélioration est communiquée à la ligne hiérarchique, au niveau approprié. Le statut des actions liées à des constats d'audit d'une certaine gravité est communiqué aux directions de secteurs d'activité et HSE, semestriellement.

La direction HSE définit les règles et guide de *reporting* et veille à la bonne application du référentiel pour la consolidation des données relatives aux émissions des gaz à effet de serre (GES) de la Compagnie fournies par les Filiales.

(1) Règlement du Parlement européen, *Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals (REACH)*.

(2) Saft Groupe et SunPower ont défini des principes fondamentaux dans les achats propres à leur activité (exemple : SunPower Supplier Sustainability Guidelines).

ÉVALUATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Pour vérifier la bonne application des principes contenus dans le Code de conduite au niveau des Filiales, la Compagnie mandate un prestataire spécialisé dans les **évaluations en matière d'éthique et de droits humains**. Ces évaluations incluent des critères relatifs aux droits humains. Dans ce cadre, un panel de collaborateurs et parties prenantes externes des Filiales est interrogé pour comprendre comment leurs Activités sont perçues localement. Le contenu de l'évaluation est adapté à chaque Filiale et peut couvrir des sujets tels que l'engagement de la direction de la Filiale et la sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite, les conditions d'emploi des collaborateurs, les procédures de sélection des Fournisseurs, les mesures de sûreté mises en place ou la collaboration proactive avec les parties prenantes locales. À la suite de ces évaluations, des plans d'action assortis d'une procédure de suivi sont définis et mis en œuvre par les Filiales concernées.

Au niveau des projets, des **études d'impact sur les droits humains** des Activités de la Compagnie dans des contextes sensibles (notamment sur la base de critères liés aux risques relatifs aux droits humains par pays) sont menées par TotalEnergies avec des organismes indépendants spécialisés en matière de droits humains, ou dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Ces évaluations prennent en compte les sujets saillants identifiés par la Compagnie (se reporter au point 3.6.2.2 de ce chapitre).

3.6.4.2 DISPOSITIFS D'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Au niveau des Fournisseurs, une cartographie des risques liés aux achats, par catégorie de biens et services, a été établie dès 2012 à partir de questionnaires complétés par les responsables de chaque catégorie d'achats. Cette cartographie des risques est régulièrement actualisée. Le **processus de qualification des Fournisseurs** de biens et services a été harmonisé au niveau de la Compagnie⁽¹⁾. Un référentiel interne a été publié en 2018. Il intègre les droits humains au travail, l'environnement, la santé et la sécurité. Selon les résultats d'une analyse de risques effectuée par Fournisseur, une évaluation détaillée est effectuée. Elle intègre des questionnaires ciblant les enjeux précités et le cas échéant, débouche sur un plan d'action, une visite technique du site par des collaborateurs ou un audit des conditions de travail réalisé par un prestataire spécialisé. Un outil informatique de qualification est mis en place depuis 2019 et progressivement déployé en ciblant dans un premier temps les entités significatives.

En parallèle, TotalEnergies a mis en place un dispositif d'**évaluation des Fournisseurs** pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, la Compagnie réalise des campagnes d'audits des conditions de travail chez les Fournisseurs, en cours de contrat. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs à risque en matière de droits humains avec l'objectif d'auditer les Fournisseurs stratégiques ainsi que les Fournisseurs à risque tous les trois ans.

Ce processus de qualification peut être complété de **vérifications spécifiques au respect des VPSHR** au niveau de la Filiale. Lorsque des sociétés privées de sûreté sont déployées pour assurer la protection d'une Filiale, des vérifications préalables sont menées. Elles sont relatives au processus de recrutement, à la formation technique et professionnelle (notamment en ce qui concerne le contexte local, l'utilisation de la force et le respect des droits des individus), aux conditions de travail, à la réputation de la société et vérifient notamment que ces fournisseurs n'emploient pas de personne condamnée ou mise en cause pour violation des droits humains.

Des équipes dédiées peuvent être mobilisées dans le processus de qualification dans des cas particuliers, comme l'huile de palme ou le *vetting*.

La cellule mise en place au sein de la Compagnie pour la sélection des **fournisseurs d'huile de palme**, vise à s'assurer que l'huile de palme achetée est certifiée durable selon les critères exigés par l'Union européenne (type certification ISCC EU). Ce type de certifications intègre les critères bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres et respect des droits humains. Au-delà de cette certification

Identifiée comme pouvant présenter un risque saillant dans la cartographie des risques d'atteinte aux droits humains, la **sûreté** fait l'objet de **processus d'évaluation des risques** au niveau des entités et des projets. La direction Sûreté a notamment en charge la mise en œuvre des engagements pris par TotalEnergies au titre du respect des Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR), initiative multipartites prenantes dont TotalEnergies est membre depuis 2012, impliquant des gouvernements, des sociétés et des associations, qui concerne les relations avec les forces de sûreté gouvernementales ou privées. Dans ce cadre, une évaluation de risques en matière de sûreté et de droits humains est réalisée par la Filiale. En outre, un outil VPSHR d'autodiagnostic a également été développé pour permettre aux Filiales d'évaluer leur propre respect des VPSHR et d'identifier les domaines à améliorer. L'outil permet d'évaluer l'engagement VPSHR de la Filiale, les formations du personnel, ainsi que les relations avec les forces de sûreté gouvernementales et les sociétés privées de sûreté.

Enfin, un **questionnaire annuel d'autoévaluation** permet aux Filiales du périmètre One MAESTRO d'évaluer le niveau de déploiement de la **démarche sociétale** sur le terrain. Les actions de dialogue, de gestion d'impacts et de contribution au développement socio-économique et culturel sont recensées et analysées.

obligatoire, les fournisseurs doivent s'engager à respecter des principes au moins équivalents aux Principes fondamentaux dans les achats et être adhérents de la *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO). TotalEnergies s'est engagée à cesser ses approvisionnements en huile de palme en 2023.

Par ailleurs, le département **Vetting des activités trading-shipping** veille à l'élaboration et à l'application de critères de sélection des navires et des barges utilisés pour le transport des produits liquides pétroliers ou chimiques et des produits gaziers de TotalEnergies afin de s'assurer de leurs qualités techniques au regard des meilleurs standards internationaux, de l'expérience des équipages et de la qualité du management technique des armateurs. L'approbation de ce département, fournie sur la base des seules données techniques et indépendamment de toute considération commerciale, est nécessaire pour tout affrètement de navires et de barges par une Filiale, pour tous les navires ou barges qui sont affrétés par des tiers et qui transportent des cargaisons appartenant à TotalEnergies ou qui font escale dans un terminal opéré par une Filiale. Des audits réalisés chez les armateurs permettent également de juger de la qualité des systèmes de management technique mis en place par les opérateurs, de la sélection et de la formation des équipages ainsi que du soutien fourni aux navires.

TotalEnergies participe activement à la mutualisation des rapports d'inspection avec les autres compagnies pétrolières et gazières internationales au travers de la base de données *Ship Inspection Report Program* (SIRE) mise en place par l'*Oil Companies International Marine Forum* (OCIMF), contribuant ainsi à l'amélioration continue de la sécurité du transport maritime pétrolier.

Enfin, depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs routiers est déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport routier est la plus importante au sein de la Compagnie avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme a été étendu aux activités de transport de produits de la direction Polymères du secteur Raffinage-Chimie, aux activités de transport de soufre liquide du secteur Integrated Gas, Renewables & Power et est progressivement étendu au secteur Exploration-Production. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs, le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés.

(1) Les achats de brut et de produits pétroliers assurés par le Trading-Shipping, de gaz et d'électricité assurés par la filiale TotalEnergies Gas & Power Ltd, et les achats réalisés par les Filiales Hutchinson, Saft Groupe et SunPower font l'objet de processus de qualification des Fournisseurs propres à leurs organisations.

3.6.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves reposent en premier lieu sur les Principes d'action et des évaluations décrits ci-dessus.

Elles s'appuient en outre sur les retours d'expérience après des événements HSE, des formations destinées aux collaborateurs de TotalEnergies, des sensibilisations des Fournisseurs et des mécanismes de gestion des situations d'urgence et de crise.

3.6.5.1 RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Compagnie met en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

Ce processus peut inclure l'évaluation de la gravité, l'analyse de l'événement, et une communication interne et auprès des parties prenantes concernées. Un retour d'expérience peut également être effectué selon les enseignements tirés de l'analyse de l'événement. Il a pour objectif d'assurer que toutes les Filiales soient informées et de partager les enseignements issus de l'analyse de cet événement.

3.6.5.2 SENSIBILISATION ET FORMATION DES COLLABORATEURS DE TotalEnergies

TotalEnergies a mis en place différents canaux de communication et d'information permettant à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies SE et de ses Filiales d'avoir accès aux Principes d'action définis par la Compagnie en matière de droits humains, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.

Le **Code de conduite** est distribué à tous les collaborateurs afin de les sensibiliser aux valeurs de TotalEnergies, dont la sécurité et le respect de l'autre, qui inclut le respect des droits humains. Il est également consultable sur le site internet de TotalEnergies et peut être téléchargé en 20 langues. Tout nouveau collaborateur doit confirmer en avoir pris connaissance. La journée d'intégration de TotalEnergies inclut une initiation à l'éthique et aux droits humains et une formation en ligne sur les enjeux de l'éthique est également disponible.

Des **parcours de formation HSE**, intégrant des programmes pédagogiques en ligne ainsi que des formations techniques adaptées aux différentes Activités, sont proposés à l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie. Des programmes dédiés à la santé, la sécurité et l'environnement sont déployés suivant différents prismes : général, par type d'activités ou par thématiques. À titre d'illustration, les formations générales suivantes existent en fonction du niveau de responsabilité et d'expérience dans la Compagnie : la formation *HSE Leadership for Group Senior Executives*, la formation *HSE pour managers*, et des formations destinées aux nouveaux embauchés.

Ces parcours de formation intègrent depuis 2020 des actions de formation autour des enjeux liés au climat à destination de l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie. Un module dédié est également destiné aux dirigeants et managers de la Compagnie.

En Filiale et au siège, les équipes amenées à intervenir en situation de crise s'exercent régulièrement sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Une formation dédiée (formation initiale et formation de recyclage) contribue également à cette préparation, tenant compte des différents rôles en situation de crise (par exemple, directeur de cellule de crise, liaison avec les opérations, experts, communicant, etc.).

Des **programmes de formation dédiés aux droits humains** sont mis en place à l'attention des dirigeants, directeurs de sites et des collaborateurs les plus exposés à ces problématiques. Des sessions de sensibilisation sur ces sujets sont organisées régulièrement auprès des salariés, comme c'est le cas lors d'évaluations Ethique de Filiales.

Le département Droits humains développe un plan de formation pour les collaborateurs de la Compagnie afin de favoriser leur compréhension des sujets relatifs aux droits humains et ainsi mieux maîtriser les risques associés. Ce plan est déployé en priorité auprès des collaborateurs potentiellement les plus exposés aux risques droits humains.

S'agissant du Climat qui est un risque global pour la planète résultant de l'ensemble des activités humaines, la Compagnie a structuré sa démarche afin d'intégrer les enjeux climatiques à sa stratégie et a défini des objectifs précis à différents horizons de temps, afin de maîtriser et réduire les émissions de GES résultant de ses Activités (Scope 1+2). Il en est rendu compte à la section 3.6.8.4. de ce chapitre.

À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité fait l'objet d'une analyse similaire à celle d'un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de TotalEnergies, il donne lieu à une alerte de sécurité, et selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience. De façon générale, la culture d'entreprise encourage les retours d'expérience formels et informels dans les différents domaines du Plan de vigilance.

Dans le domaine des achats, des modules de formation explicitant les engagements éthiques de TotalEnergies et les Principes fondamentaux dans les achats ont également été développés à l'attention des acheteurs de la Compagnie.

La direction Sûreté organise chaque année une **session de formation sur les VPSHR** au profit des responsables sûreté des Filiales. Des missions sur le terrain sont également organisées de façon à délivrer des sessions directement au sein des Filiales.

Les canaux de communication internes, tels que des sites **intranet** accessibles par la plupart des collaborateurs sont également utilisés pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. Les pages consacrées à l'éthique et au respect des droits humains présentent les sujets saillants identifiés par TotalEnergies. Ces pages ont plusieurs objectifs : expliquer les Principes d'action, présenter leur mise en œuvre par TotalEnergies et aider les collaborateurs à adopter la conduite éthique attendue dans leur travail au quotidien.

Des **événements** comme le **Business Ethics Day** annuel permettent de sensibiliser les collaborateurs de TotalEnergies SE et de ses Filiales.

Un **Guide droits de l'homme** est également mis à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes. Il permet de sensibiliser les collaborateurs de TotalEnergies aux enjeux liés aux droits humains de son industrie (au travail, avec les communautés locales et dans le domaine de la sûreté) et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes. Il inclut des études de cas concernant notamment le Myanmar, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Ce guide rappelle les engagements pris par la Compagnie en matière de droits humains. Il suggère des réponses aux questions et préoccupations relatives aux droits humains, notamment concernant le travail des enfants, le travail forcé, les pratiques discriminatoires ou la négociation collective.

Le **Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux**, publié en 2017, a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers de la Compagnie partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide a été traduit en 10 langues. Disponible sur le site intranet dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations.

La direction HSE organise au sein de la Compagnie la **Journée mondiale de la sécurité** et la **Journée mondiale de l'environnement** afin de mobiliser les équipes et les sensibiliser à la mise en pratique des Principes d'action. Différents **guides HSE** existent dans le référentiel One MAESTRO pour partager les bonnes pratiques HSE avec les Filiales de la Compagnie. Des communications HSE régulières sont effectuées tout au long de l'année (séminaires, webinaires, colloques, intranet). Une culture de la sécurité est mise en œuvre au quotidien par

les collaborateurs de la Compagnie qui organisent, au début de réunions ou avant l'exécution d'une opération à risque, un instant sécurité (*safety moment*) consistant en un échange de courte durée afin de rappeler les messages clés en matière de sécurité et aligner les participants sur des engagements communs. Une démarche comparable est en cours de déploiement pour instaurer des instants développement durable (*sustainability moments*).

3.6.5.3 SENSIBILISATION ET FORMATION DES FOURNISSEURS

Les **Principes fondamentaux dans les achats** constituent un engagement contractuel des Fournisseurs, et sont également un vecteur de sensibilisation des Fournisseurs notamment sur les sujets HSE et droits humains. Ils sont portés à la connaissance des Fournisseurs dès leur intégration dans la base de données Fournisseurs. Ces principes sont également détaillés dans une brochure explicative distribuée aux Fournisseurs lors de rendez-vous annuels ou d'événements comme le *Suppliers Day*, et disponible sur le site internet de TotalEnergies.

Des actions de formation sont également entreprises à l'égard des Fournisseurs, par exemple la **formation sur la sûreté responsable et les VPSHR** dispensée aux agents des prestataires de sûreté. Les

contrats avec ces prestataires mentionnent le respect des VPSHR et la nécessité de former leur personnel aux VPSHR. De plus, la direction Sûreté peut être amenée à délivrer directement ces formations auprès des prestataires de sûreté.

Les Fournisseurs intervenant sur les sites des Filiales sont sensibilisés aux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement des activités des sites concernés. Ils sont accompagnés afin de gérer les risques liés à leurs activités, celles des sites et leurs potentielles interférences notamment dans le cadre du processus de permis de travail ou de visites de sécurité sur site.

3.6.5.4 RÉPONSES À DES SITUATIONS D'URGENCE OU DE CRISE

La gestion de crise est organisée de manière à anticiper et assurer une réponse efficace en cas de situations d'urgence ou de crise.

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un

processus spécifique déployé dans les Filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les Filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et de les tester régulièrement.

3.6.6 Mécanismes d'alerte

TotalEnergies dispose de plusieurs mécanismes d'alerte ouverts **aux collaborateurs, aux Fournisseurs et aux tiers**.

Pour accompagner les collaborateurs au quotidien, la Compagnie encourage un climat de dialogue et de confiance permettant à chacun d'exprimer son point de vue et ses préoccupations. Les salariés peuvent ainsi s'adresser à leur responsable hiérarchique, un responsable RH, un autre manager, leur *Compliance Officer* ou leur *Ethics Officer*.

Les collaborateurs, les Fournisseurs ainsi que toute autre partie prenante peuvent contacter le **Comité d'éthique** pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité au Code de conduite via l'adresse e-mail générique (ethics@total.com). Ce dispositif a été mis en place en 2008 en associant les organisations syndicales de TotalEnergies au niveau européen. Le Comité d'éthique est une structure centrale où est représenté l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies. Tous ses membres sont des collaborateurs de TotalEnergies possédant une bonne connaissance de ses Activités et ayant démontré l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite et veille à sa bonne mise en œuvre. Il est aidé dans sa démarche par les directions concernées, ainsi que par un réseau de correspondants éthiques locaux (*Ethics Officers*). Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration. Les membres du Comité d'éthique sont soumis à une obligation de confidentialité. La confidentialité des signalements au Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. Ce dispositif est complété par des mécanismes d'alerte spécifiques mis en œuvre au niveau de certaines Filiales.

Les Fournisseurs peuvent également s'adresser au **médiateur interne Fournisseurs** via une adresse e-mail générique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com). À la disposition des Fournisseurs et des acheteurs, il renoue le dialogue et permet de trouver des solutions.

En cohérence avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le référentiel One MAESTRO prévoit que les entités opérationnelles de TotalEnergies déploient des **procédures de gestion des plaintes** des parties prenantes, liées aux activités de la Filiale (hors réclamations commerciales). Cela permet d'offrir aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié d'expression de leurs préoccupations et réclamations. Le traitement local permet d'apporter des réponses aux personnes qui estiment avoir été affectées négativement par les Activités, et d'améliorer les processus internes pour réduire les impacts pouvant être occasionnés par les Activités. La gestion des plaintes consiste à informer les parties prenantes de l'existence de ce processus, recevoir et enregistrer les plaintes, en accuser réception et informer les parties prenantes des suites données, si nécessaire proposer un règlement des plaintes en collaboration avec les parties prenantes et assurer le suivi du traitement. Ce dispositif est régulièrement analysé afin d'identifier des améliorations à mettre en place.

Ces mécanismes peuvent être également utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des **VPSHR**. De plus, **en cas d'incident, un processus de signalement** prévoit une information de la direction Sûreté, une analyse interne pour établir les faits, ainsi qu'un compte-rendu final. Ce mécanisme permet à la Filiale concernée de réévaluer son dispositif relatif aux VPSHR et de prendre des mesures pour réduire le risque d'incidents.

3.6.7 Dispositifs de suivi

Des comités pluridisciplinaires assurent le suivi des mesures mises en œuvre aux bornes de leur périmètre. Des indicateurs permettent de suivre l'efficacité des mesures, les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration.

COMITÉS

Le **Comité d'éthique** est particulièrement impliqué dans le suivi du respect du Code de conduite et peut être saisi pour obtenir un conseil sur sa mise en œuvre.

Le **Comité de pilotage droits humains** est composé de représentants de différentes directions (sûreté, achats, sociétal notamment) et des secteurs d'activité. Il est présidé par la directrice Sustainability & Climate de TotalEnergies. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions relatives aux droits humains menées par les différents secteurs d'activité et les Filiales, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Droits humains présentée au Comité exécutif. L'ensemble des représentants pays (*Country Chairs*) contribue également à ce suivi,

notamment en étant les contacts locaux de la direction Sûreté concernant le respect des VPSHR.

Des représentants du Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et des directions Sustainability & Climate, HSE et Juridique ainsi que du Comité d'éthique se réunissent au moins une fois par an au sein du **Comité Achats responsables**, pour suivre la mise en œuvre effective de la feuille de route Achats responsables.

La **direction HSE** a constitué des comités transverses d'experts notamment dans le domaine de la sécurité, de l'environnement et de la gestion de crise et pilote l'animation continue des thématiques HSE.

REPORTING

Le système de *reporting* interne et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions engagées au sein de TotalEnergies dans ces domaines est basé :

- pour les indicateurs sociaux (intégrant notamment la santé), sur un guide pratique, le *Protocole et méthodologie de reporting social de la Compagnie* ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Compagnie d'élaboration du *reporting* HSE événementiel et statistique ; un processus d'analyse du retour d'expériences recense notamment les

événements nécessitant d'établir un rapport d'analyse structuré pour en tirer des enseignements en matière de conception et d'opération ;

- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de *reporting* Compagnie, complétée par un guide et des instructions spécifiques aux activités.

Des objectifs consolidés sont définis pour chacun des indicateurs clés et revus annuellement. Les secteurs d'activité déclinent ces indicateurs au sein de leur périmètre, en analysent les résultats et définissent un plan.

3.6.8 Compte-rendu de mise en œuvre⁽¹⁾

3.6.8.1 DROITS HUMAINS

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

TotalEnergies conduit des évaluations et des études d'impact de différentes natures :

- des évaluations Éthique et droits humains de Filiales, relatives notamment aux conditions de travail des collaborateurs de TotalEnergies ;
- des études d'impact pour analyser les enjeux et le contexte sociétal lors de projets industriels complétées le cas échéant par des études d'impact spécifiques en matière de droits humains ;
- des autoévaluations des Filiales.

Évaluations Éthique et droits humains

Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères, notamment le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la Filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques des Filiales, de les partager au sein de la Compagnie et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite sont testées et renforcées par des sessions de sensibilisation Éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite.

En 2021, dans le contexte de la pandémie COVID-19, deux évaluations Éthique et droits humains ont été effectuées. Elles ont concerné deux

Filiales totalisant 517 collaborateurs (au Kenya et en Pologne). Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est bien intégré.

Le suivi du plan d'action mis en place à la suite des évaluations en 2019 et 2020 au sein des Filiales au Brésil, au Cameroun, en Egypte et au Nigéria, à Madagascar et en Russie (Vostok) a été également effectué pendant les années 2020 et 2021. Il est prévu d'effectuer le suivi du plan d'action concernant le site de Pau (France) en 2022.

Études d'impact des projets industriels

Lorsque la décision est prise de développer un projet, une **étude** détaillée **d'état initial** est lancée pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux (risques et opportunités) socio-économiques et culturels de la zone concernée. Une **étude d'impact sociétal** est ensuite menée afin d'évaluer et d'analyser les opportunités et les risques directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du projet. En 2021, 103 de ces études ont été initiées ou réalisées dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (contre 50 en 2020) et 13 à l'Exploration-Production (comme en 2020).

En complément de ces études d'impact, des **études d'impact spécifiques en matière de droits humains** peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants.

(1) Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance est présenté ci-après. Dans la mesure où l'identification des risques et la prévention des atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement se recoupent pour partie avec certains des risques couverts par la déclaration de performance extra-financière (se reporter au chapitre 5), TotalEnergies a choisi de rendre compte ci-dessous de la mise en œuvre de son Plan de vigilance, en incorporant certains des aspects de sa déclaration de performance extra-financière, bien que celle-ci appréhende des risques d'atteintes de degrés variables.

Exemple : Projets Tilenga et EACOP, Ouganda et Tanzanie

En préparation de la décision finale d'investissement du développement du Lac Albert, qui inclut le projet pétrolier amont Tilenga (opéré par TotalEnergies EP Uganda) et la construction du pipeline East African Crude Oil Pipeline (EACOP) en Ouganda et en Tanzanie (dans lequel TotalEnergies Holdings EACOP est un actionnaire majoritaire), TotalEnergies a cherché à s'assurer que les enjeux environnementaux sont bien pris en considération, de même que les droits des communautés locales concernées, conformément aux standards de performance exigeants de l'International Finance Corporation (IFC).

Transparence

Conformément à son principe d'action de transparence en matière d'engagement avec la société civile, TotalEnergies publie depuis mars 2021 l'ensemble des études, revues indépendantes par des tiers et plans d'action sociétaux et environnementaux relatifs aux projets Tilenga et EACOP. De telles revues indépendantes aident à s'assurer que les projets sont mis en œuvre conformément aux bonnes pratiques internationales de l'industrie. En complément du dialogue constant avec les communautés locales, ces revues permettent également d'identifier les améliorations potentielles.

Etude d'impact droits humains

Afin de répondre à l'impact possible des projets sur les droits humains, TotalEnergies a lancé dès 2016 une évaluation des risques et des impacts sur les droits humains à travers les études d'impact sociétal et environnemental. Ces études ont été approuvées par les autorités en 2019 pour Tilenga et la partie tanzanienne d'EACOP, et en 2021 pour sa partie ougandaise. Sur la base des recommandations de ces rapports, TotalEnergies a décidé de faire réaliser en parallèle du processus d'approbation des études d'impact sociétal et environnemental, des études d'impact droits humains spécifiques. L'étude spécifique aux droits humains du projet EACOP a été publiée en septembre 2018. L'étude spécifique aux droits humains du projet Tilenga a été menée en 2021 et sera publiée en 2022.

Les constats des évaluations et la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées ont été discutées avec des ONG nationales et internationales, et leurs commentaires ont été pris en considération. Par exemple, à la suite du dialogue mené dans le cadre du projet EACOP, un cahier des charges a été développé et un appel d'offres est en cours afin de faire réaliser une évaluation spécifique des impacts du projet selon le genre, sur les hommes et les femmes.

Implication des parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes des projets est régulièrement impliqué, y compris les autorités nationales, régionales et locales en Ouganda et en Tanzanie, les communautés affectées par le projet, les personnes affectées par le projet (PAP)⁽¹⁾, les autorités traditionnelles et religieuses, les entreprises locales, les opérateurs de tourisme, les développeurs d'installations associées, les ONG et organisations représentatives de la société civile, les organisations académiques et de recherche, et les organisations intergouvernementales. Une diversité de méthodes et d'outils est utilisée pour une telle implication dont : rencontres dans les villages, réunions en petits groupes, groupes de discussion thématiques, rencontres individuelles, visites et tours de site, modalités alternatives de type tournées de communauté (*community drive*), etc. Cette implication s'appuie sur des supports d'information adaptés au public incluant une diversité de supports écrits et visuels, médias traditionnels tels que radio communautaire, télécommunications et sites internet.

Des équipes de terrain en charge de l'implication des parties prenantes, composées d'agents de relations avec les communautés – *community relations officers* – et d'agents de liaison avec les communautés – *community liaison officers*, sont présentes sur les sites, en dialogue avec les communautés locales et ont développé des relations solides avec les autorités locales, la société civile et les représentants des communautés, agissant comme un « pont » entre les projets et les communautés.

En juillet 2021, TotalEnergies EP Uganda a amplifié ses efforts en créant un département ONG et Droits humains afin d'établir des relations plus proches et directes avec les ONG et superviser les problématiques de droits humains soulevées par les activités de TotalEnergies EP Uganda.

En Ouganda, TotalEnergies entretient depuis plusieurs années des relations avec la *Coalition of Civil Society Organization* – un réseau de plus de 60 ONG ougandaises dont l'objectif est d'œuvrer à une gouvernance durable des ressources pétrolières et gazières afin de maximiser les bénéfices pour le peuple ougandais. En outre, des réunions bilatérales se tiennent régulièrement avec des organisations représentatives de la société civile et une série innovante de webinaires intitulée « Let's Talk » a été lancée pour offrir une vision approfondie de sujets d'intérêt pour les membres de la société civile. Par exemple, une session a été menée en novembre 2021 sur le programme d'étude et de suivi de la biodiversité dans le cadre du projet Tilenga. De tels webinaires sont suivis par un bulletin écrit résumant les sujets discutés ainsi que des liens vers des supports d'information complémentaires.

En Tanzanie, des rencontres trimestrielles ont lieu avec les ONG pour présenter les avancées du projet. L'équipe projet travaille avec les communautés et les chefs traditionnels des groupes ethniques vulnérables s'identifiant comme des peuples indigènes. Trois ONG tanzaniennes soutiennent ce travail depuis plus d'un an. Elles ont assisté à des ateliers trimestriels avec les chefs traditionnels des groupes et apportent leur assistance à l'identification du profil des communautés impactées par le projet.

Depuis 2013, les projets Tilenga et EACOP ont formé un comité consultatif indépendant sur la biodiversité et les moyens de subsistance (*Biodiversity and Livelihood Advisory Committee*) composé d'experts indépendants issus de diverses organisations nationales et internationales (WCS, Wetlands International, CIRAD...), dont l'objectif est d'aider à identifier les axes d'amélioration ou les mesures complémentaires d'atténuation utiles. Par ailleurs, un dialogue a été initié en 2020 avec des représentants de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), concernant notamment les impacts du projet Tilenga sur les habitats des primates et les mesures d'atténuation de ces impacts.

Acquisition foncière

Les processus d'acquisition foncière pour les deux projets sont menés conformément aux standards de performance de l'IFC.

Le programme d'acquisition foncière pour le projet Tilenga est bien avancé. Le processus de compensation pour la première tranche d'acquisition foncière, intitulé « *Resettlement Action Plan 1 (RAP1)* » et concernant 622 PAP, a été mené à son terme. Le déploiement du programme sur les RAP 2 à 5, concernant 4 901 PAP, a commencé en mars 2021. Des axes d'amélioration dans la mise en œuvre du processus d'acquisition foncière ont été intégrés dans les procédures pour les phases RAP 2 à RAP 5. Par exemple, il est apparu à TotalEnergies EP Uganda qu'il a pu exister une incompréhension à propos de la date limite d'éligibilité (*cut-off date*) pour certaines des PAP de RAP1.

(1) Un PAP (Project Affected Person) correspond à un groupe d'individus formant un foyer ou une entité (institution, entreprise) qui a été identifié, dans le cadre des études menées en vue du programme d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, comme ayant au moins un actif impacté par la mise en œuvre du projet. Un actif peut être un logement, une construction, une parcelle de terrain nu ou cultivé, des plantes, des arbres, des cultures.

TotalEnergies EP Uganda a renforcé l'information des communautés dans la mise en œuvre des RAP 2 à 5 afin de s'assurer que les PAP comprennent qu'ils peuvent continuer à exploiter leurs terres après la date limite de valorisation et aussi longtemps que la notice d'évacuation n'aura pas été délivrée et que le paiement de l'indemnité d'éviction n'aura pas été effectué. Un soutien alimentaire de transition est prévu dans la mesure où certaines PAP pourraient manquer une saison de plantation en raison du processus de relocalisation.

Concernant le projet EACOP, dix RAP ont été développés, à savoir un RAP en Ouganda et neuf RAP en Tanzanie. Les zones prioritaires correspondent aux terrains dédiés aux sites de construction et aux sites clés qui seront utilisés pour les opérations initiales du projet dans le pays. Les activités de mise en œuvre des RAP prévoient des briefings sur les droits (explications des options de compensation), la signature d'accords de compensation, le paiement de la compensation, la remise du terrain de remplacement, la fourniture de services de soutien à la transition (paquets alimentaires), des activités de rétablissement des moyens de subsistance initiaux (programmes agricoles destinés à assurer ou renforcer la sécurité alimentaire, soutien pour le bétail et le développement d'entreprise) et la construction d'habitat de remplacement. Le projet a mené à son terme le processus d'acquisition pour les terrains des zones prioritaires en Tanzanie, qui concernent environ 350 personnes affectées, maintenant relocalisées et qui ont reçu la compensation prévue, un soutien à la transition est fourni et les programmes de rétablissement des moyens de subsistance ont commencé.

En raison de retards dans les approbations et la signature par le gouvernement des accords finaux pour le projet, les PAP ont rencontré un retard significatif entre l'évaluation des actifs et la signature des contrats d'acquisition foncière. En outre, le planning de mise en œuvre a été impacté par la pandémie de COVID-19 et les contraintes associées (confinement et limitations de voyages, notamment entre régions). Pour tenir compte de ces retards, il a été décidé dans le projet Tilenga d'appliquer un surplus de compensation financière de +15% par an pour la période écoulée entre l'évaluation de l'inventaire et le paiement. Les retards ont également été pris en compte pour le projet EACOP puisque, pour l'Ouganda, le surplus de +15 % a été appliqué et, pour la Tanzanie, un intérêt a été appliqué conformément aux exigences légales tanzaniennes et un surplus a été appliqué sur la base de recherches de marché afin d'établir la pleine valeur de remplacement pour les terrains et les structures, ainsi qu'un surplus lié à l'inflation pour les cultures et arbres pendant la durée du retard.

Les programmes de rétablissement des moyens de subsistance seront mis en œuvre pendant au moins trois ans après l'acquisition foncière ou jusqu'à ce que ces moyens aient été pleinement rétablis. Pendant cette période, comme prévu dans les RAP, un suivi socioéconomique continu des populations impactées sera exercé pour s'assurer que leur niveau de vie à moyen terme n'est pas impacté.

Les VPSHR et les défenseurs des droits humains

L'approche de diligence raisonnable (*due diligence*) de la Compagnie en matière de droits humains en lien avec la sûreté repose sur les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (*Voluntary Principles on Security and Human Rights – VPSHR*). Des superviseurs sûreté ont été nommés pour superviser les activités quotidiennes de sûreté et un dialogue constant est maintenu au travers de rencontres régulières. En 2021, TotalEnergies EP Uganda a mené 26 sessions de formation VPSHR, et 123 membres des forces de sûreté gouvernementales ainsi que 349 gardes de compagnies privées de sûreté ont été formés au cours de l'année.

Certaines ONG ont exprimé des préoccupations concernant une réduction de l'espace civique à la fois en Ouganda et en Tanzanie dans la zone des projets de développement du Lac Albert. TotalEnergies EP Uganda a exprimé clairement qu'elle ne tolère ni ne contribue à aucune attaque, ni à aucune menace physique ou d'action juridique, à l'encontre de ceux qui exercent sans risque pour la sécurité et légalement leur liberté d'expression, de manifestation pacifique ou de réunion.

Deux exemples concrets sont représentatifs de l'approche de TotalEnergies EP Uganda :

Le 25 mai 2021, TotalEnergies EP Uganda a été alertée par une ONG de la détention par la police d'un journaliste et d'un défenseur des droits humains à Buliisa (Ouganda).

TotalEnergies EP Uganda a été informée qu'antérieurement à cette détention ces individus menaient une enquête à proximité de la zone du projet Tilenga. A la suite de la demande de soutien exprimée par l'ONG, TotalEnergies EP Uganda a agi immédiatement en contactant les autorités compétentes afin d'insister sur la nécessité de respecter les droits humains des personnes détenues. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en Ouganda a également été informé. Le 28 mai 2021, le Président-Directeur Général de TotalEnergies SE a écrit une lettre au Président de la République Ougandaise afin de partager ses préoccupations en la matière et demander à ce que les droits des personnes concernées soient respectés, en insistant sur l'importance que TotalEnergies accorde à la liberté d'expression et au dialogue ouvert avec ses parties-prenantes. Une réponse a été apportée par le Président de la République Ougandaise, ce qui a permis d'établir un processus de communication avec les autorités ougandaises permettant de faciliter les activités des représentants des ONG et des médias voulant travailler sur les projets Tilenga et EACOP, dans le respect de la loi Ougandaise.

Plus généralement, TotalEnergies EP Uganda est proactive en la matière et saisit régulièrement l'opportunité de discuter et promouvoir les droits des défenseurs des droits humains dans son dialogue avec le gouvernement, les autorités en charge du secteur pétrolier et la police. Dans ses contacts avec les autorités de tous niveaux, elle discute librement avec celles-ci de l'importance de la liberté d'expression et du rôle essentiel que jouent les ONG et les défenseurs des droits humains dans le respect des droits humains et dans le maintien d'un dialogue constructif et d'un espace civique ouvert.

A titre de second exemple, en mai 2021, une route était bloquée par des membres d'une communauté locale qui souhaitaient manifester au sujet d'une affaire judiciaire en cours dans le district de Masindi concernant des litiges sur des droits de propriété foncière.

Selon le droit ougandais, lorsque des personnes désirent manifester, elles sont tenues d'en avvertir la police locale eu égard à la restriction des rassemblements publics prévue par la loi (*Public Order Management Act*). Aux termes de cette loi, la police décide de manière discrétionnaire d'autoriser ou refuser des rassemblements publics. En conséquence, avant tout rassemblement public, les manifestants doivent écrire à la police en lui notifiant l'objet, la date, l'heure et le lieu du rassemblement.

Pour favoriser un déroulement sans heurts de la manifestation, le département sûreté de la Filiale a pu être informé que la manifestation allait probablement se tenir. Grâce au développement préalable d'une collaboration forte et de confiance, TotalEnergies EP Uganda a pu travailler avec les forces de sûreté gouvernementales et sociétés privées de sûreté pour demander une gestion respectueuse de la manifestation. Des mesures de désescalade ont été préparées pour s'assurer que la voix des manifestants puisse être entendue. Un dialogue constructif a pris place, incluant les *community liaison officers* de TotalEnergies EP Uganda, et la manifestation s'est terminée pacifiquement.

Mécanismes de réclamation dédiés aux communautés locales

Des mécanismes de réclamation dédiés aux communautés locales, répondant aux critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ont été mis en place pour recevoir et répondre aux préoccupations et réclamations, y compris celles des personnes affectées par le projet. Une diversité de points d'accès permet de déposer des réclamations, notamment un bureau local ouvert quotidiennement, un numéro gratuit, une adresse email et la possibilité d'adresser des réclamations aux instances traditionnelles et de district qui relaient ces informations aux équipes projet. Les préoccupations et réclamations sont enregistrées par des *community liaison officers* et les plaignants reçoivent une copie de leur formulaire de réclamation. Le mécanisme connaît quatre étapes principales : recueil et confirmation de réception ; enregistrement, évaluation et attribution, investigation et réponse, et enfin clôture.

Les réclamations sont inscrites dans un registre. Lorsque cela est possible, elles sont résolues dans les 24 heures ; dans les cas plus complexes, le processus comporte quatre niveaux de remontée. En cas de besoin, des parties prenantes externes et des tierces parties indépendantes apportent leur assistance dans la recherche de solutions pour les cas complexes et sensibles.

Exemple : Projet Mozambique LNG

TotalEnergies EP Mozambique Area 1 (TEPMA1) détient depuis 2019 une participation de 26,5%⁽¹⁾ et est l'opérateur du projet Mozambique LNG Area 1. Il s'agit du premier développement à terre d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le pays, localisé sur la péninsule d'Fungi dans la province du Cabo Delgado.

Le Projet fait face à des enjeux sociétaux significatifs dont le déplacement de foyers de cultivateurs pour la construction des installations de GNL (zone de 7 000 hectares), qui était en cours au moment de la suspension des activités du Projet en avril 2021 (voir ci-dessous), ainsi que l'impact sur l'économie des pêcheurs lié à l'établissement d'une zone d'exclusion marine.

Situation sécuritaire dans la région

Par ailleurs, la province du Cabo Delgado a été le théâtre d'une montée en puissance d'un mouvement « terroriste » conduisant des attaques contre les villes et villages et causant le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Après avoir pris la ville de Mocimbaio do Praia à l'été 2020 située à environ 80 km du site du Projet, le mouvement terroriste a mené des attaques au Nord-Est du Cabo Delgado en s'attaquant aux populations. Cette situation a atteint son paroxysme avec l'attaque le 24 mars 2021 de la ville de Palma située à six kilomètres du site d'Fungi. Devant l'ampleur et l'intensité des attaques, l'ensemble des personnels présents sur le site a été évacué du site. Cette situation a conduit TEPMA1 à déclarer la force majeure. Depuis juillet 2021, le gouvernement mozambicain a reçu l'assistance militaire de partenaires externes (Communauté de Développement de l'Afrique Australe, et forces rwandaises) pour reprendre le contrôle sécuritaire du Cabo Delgado.

Due diligence et politique Droits humains

Le respect des droits humains constitue un engagement et un point d'attention constant pour TEPMA1 dans le cadre du Projet.

Une étude d'impact sur les droits humains avait été conduite en 2015 dans le cadre du Projet, alors opéré par Anadarko.

Afin d'actualiser cette étude et de la compléter par des évaluations relatives aux Principes Volontaires pour la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR) et à la performance sociétale, une étude de *due diligence* en matière de droits humains a été réalisée en 2020 par LKL International Consulting. Elle a donné lieu à l'établissement d'un plan d'actions axé sur les risques saillants suivants : Sûreté (sûreté des communautés locales et interactions avec les prestataires publics de services de sûreté), Relocalisations, Droits des femmes et Egalité hommes-femmes, Droits des travailleurs (liberté d'association), Information et consultation, Santé et sécurité de la communauté locale, Migration induite par le Projet, Accès au recours.

TEPMA1 a formalisé les enseignements de ces études et son approche concernant les droits humains en se dotant en mars 2021 d'une politique droits humains.

Le rapport de *due diligence*, le plan d'action ainsi que la politique droits humains ont été rendus accessibles sur le site internet du Projet.

Mise en œuvre des VPSHR

En lien avec MRV, opérateur d'un projet de GNL situé dans une autre zone dénommée « Area 4 », TEPMA1 a signé en mars 2019 un Memorandum of Understanding (MOU), amendé en juillet 2020, avec le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Intérieur. Ce MOU prévoit le déploiement de forces de police et de l'armée, dénommées ensemble "Joint Task Force" (JTF), ainsi que leur soutien logistique, dans le but d'assurer la sécurité des activités du projet Mozambique LNG (Area 1 et Area 4) et des employés et membres des communautés locales à proximité. Le MOU requiert l'adhésion à un ensemble de standards de droits humains dont les VPSHR.

Malgré la détérioration de la situation sécuritaire et la suspension des activités depuis avril 2021, la mise en œuvre des VPSHR reste une priorité pour TEPMA1. Des sessions de formation aux VPSHR ont été systématiquement réalisées pour tous les officiers de la JTF déployés sur le site. En 2021, 1 027 officiers ont été formés par du personnel qualifié du département sûreté de la Filiale. Pour renforcer l'appropriation et la pérennité des formations, une formation intensive des formateurs a été délivrée par un expert international (Watchman) à 16 commandants de la JTF en juin 2021. Les commandants sont ressortis de cette formation avec un kit pratique à utiliser en contexte opérationnel. Par conséquent, les membres de la JTF peuvent maintenant être formés directement par leurs supérieurs. Une nouvelle session de formation des formateurs est prévue en 2022.

(1) TEPMA1, opérateur, détient une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG Area 1 aux côtés de ENH Rovuma Área Um, S.A. (15%), Mitsui E&P Mozambique Area1 Ltd. (20%), ONGC Videsh Ltd. (10%), Beas Rovuma Energy Mozambique Limited (10%), BPRL Ventures Mozambique B.V. (10%), et PTTEP Mozambique Area 1 Limited (8,5%).

Parallèlement, depuis juin 2021 et en étroite collaboration avec TEPMA1, le commandement de la JTF a nommé six officiers en charge des relations avec les communautés locales, impliqués dans des activités humanitaires et sociales. Ces efforts visent à construire la confiance entre les communautés locales et la JTF, afin de contribuer à une meilleure résolution des litiges éventuels.

Enfin, TEPMA1 est impliquée dans la promotion des VPSHR au niveau national. Elle a organisé et sponsorisé une journée de sensibilisation aux VPSHR pour 35 représentants de la société civile et du Gouvernement en juin 2021 et contribue au Groupe de Travail National sur les VPSHR créé en novembre 2021.

Résolution des incidents VPSHR

TEPMA1 a mis en place un dispositif, géré à distance, de recueil des plaintes à disposition des communautés locales, notamment sur la base d'une ligne téléphonique gratuite et accessible 24/24, recueillant toutes préoccupations ou tous incidents.

Lorsque des incidents liés à la JTF sont rapportés, ils font immédiatement l'objet d'investigations par TEPMA1, et sont transmis au commandement de la JTF pour investigations complémentaires et résolution adéquate.

En 2021, 18 incidents VPSHR ont été relevés contre la JTF. Parmi ceux-ci, 11 étaient des incidents VPSHR confirmés par investigation (61%) ; ils ont été transmis au commandement de la JTF et ont ensuite fait l'objet d'un suivi et le cas échéant d'échanges avec ce commandement pour s'assurer de leur traitement adéquat. Par ailleurs, un cas n'était pas un incident VPSHR (détention légale d'un insurgé présumé par les forces de sécurité). Enfin, à 6 reprises, les éléments résultant des investigations n'ont pas permis d'établir de manière concluante si l'allégation était fondée ou non.

Un rapport mensuel est fourni aux représentants des parties au MOU et la situation eu égard aux VPSHR est régulièrement discutée avec les autorités ministérielles. Le suivi des VPSHR fait l'objet d'une attention constante de la part de TEPMA 1 qui prend des mesures pour préserver la confidentialité des plaignants. Des réunions mensuelles sont organisées avec les ministères de la défense et de l'intérieur pour notamment faire la revue de la mise en œuvre des VPSHR. De plus, TEPMA 1 assure un suivi au cas par cas des incidents VPSHR, en alertant et communiquant directement avec les autorités et en prenant les mesures appropriées.

Le projet Catalisa avec les Communautés

Malgré le contexte sanitaire et sécuritaire et la suspension du Projet, TEPMA1 a maintenu et adapté le projet Catalisa destiné aux communautés dans le cadre de la volonté de TotalEnergies de contribuer au rétablissement de la vie sociale dans le Cabo Delgado.

Le projet Catalisa crée de nouvelles opportunités pour les producteurs et les jeunes de Cabo Delgado, grâce à un développement économique inclusif mené par le secteur privé. Depuis 5 ans (2018-2022), le projet Catalisa travaille sur le développement du secteur agricole afin d'accroître les investissements locaux dans les chaînes de valeur de l'horticulture et de la volaille, et dans les opportunités d'emploi pour les jeunes afin de les former pour un emploi ou devenir entrepreneurs. Au cours de l'année 2021, le programme a soutenu 126 agriculteurs actifs dans l'horticulture, et 20 jeunes ont été placés dans des emplois à temps plein, 11 dans des emplois à temps partiel, et 8 anciens lauréats du concours de plans d'affaires (*Business Plan Competition*) ont été refinancés pour redémarrer leur entreprise.

Des informations sont accessibles sur le site internet du projet Catalisa.

Autoévaluation des Filiales

En parallèle des évaluations de Filiales et de projets industriels, deux types d'**autoévaluation des Filiales** sont à noter.

S'agissant de la mise en œuvre des **VPSHR**, les outils d'autoévaluation et d'analyse des risques ont été mis à jour et mis à disposition sur une plateforme numérique sécurisée en 2020. En 2021, ces outils ont été déployés auprès des Filiales de 101 pays avec un taux de réponse de 87%. Cette évolution a permis d'achever leur déploiement au sein des pays dans lesquels la Compagnie opère ainsi que de renforcer le suivi et accroître la traçabilité des résultats.

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES

TotalEnergies dispose de nombreux outils pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. La Compagnie a organisé des **formations adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain** pour les collaborateurs particulièrement exposés à ces sujets.

En 2021, plusieurs formations ont été déployées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation Droits humains :

À destination de l'ensemble des collaborateurs :

- Un module de formation en ligne sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de

S'agissant de la mise en œuvre de la **démarche sociétale**, les Filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation dans ce domaine et un *reporting* interne permettant de recenser les actions sociétales menées localement. Ces autoévaluations sont analysées par la direction HSE pour adapter son accompagnement des Filiales (propositions de formations, assistance). En 2021, plus de 96% des Filiales du périmètre One MAESTRO ont réalisé leur autoévaluation.

l'OIT est accessible à tous les collaborateurs de la Compagnie depuis 2019 dans l'ensemble des pays où la Compagnie opère. Il est disponible en cinq langues. Plus de 35 000 collaborateurs cadres l'ont suivie à fin 2021 ;

- Le déploiement du cycle de conférences sur la non-discrimination sur le lieu de travail commencé en 2020 s'est poursuivi avec un focus sur la thématique de la gestion du fait religieux en entreprise. Une deuxième session de sensibilisation a été organisée en partenariat avec Convivencia Conseil, entité de conseil spécialisée sur le fait religieux.

À destination de populations cibles :

D'autres formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ont eu lieu tout au long de l'année 2021, notamment :

- La formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les dirigeants nouvellement nommés ;
- Une deuxième session de sensibilisation à la communication et gestion de crise liées aux droits humains, organisée en partenariat avec l'ONG SHIFT, destinée aux fonctions régulièrement impliquées dans la gestion des crises au siège (Communication, Affaires Publiques, Juridique et Sustainability) ;
- Un webinaire portant sur le respect des droits humains dans le cadre des joint ventures a été déployé pour les collaborateurs en charge de la gestion de participations du secteur Exploration-Production. Il a réuni 90 participants en poste dans le monde ;
- Une formation en ligne, portant sur les risques saillants et les enjeux en matière de droits humains au sein du secteur Marketing & Services. Plusieurs sessions en ligne ont été animées en français et en anglais et 60 collaborateurs (directeurs de zone, chefs de réseau, inspecteurs de réseau, etc.) représentant une soixantaine de pays y ont participé.

Outre l'intégration d'un module sociétal dans la formation *HSE for Managers*, des modules de formation à distance sont développés pour le personnel des Filiales en charge du sociétal. En 2021, 8 sessions de la formation *HSE for Managers* intégrant le module sociétal ont été délivrées, avec un total de 167 participants. Une formation sur la performance sociétale est également déployée à l'Exploration-Production afin de sensibiliser différents métiers aux enjeux et aux outils sociétaux. 6 sessions d'une demi-journée ont été réalisées en 2021, avec un total

MÉCANISMES D'ALERTE

TotalEnergies a mis en place plusieurs niveaux de mécanismes d'alerte, couvrant toute la Compagnie ou propres à certains projets.

En 2021, le **Comité d'éthique** a reçu près de 140 signalements (internes, externes, anonymes) relatifs au respect du Code de conduite, dont près de 60% ont concerné des questions en lien avec les ressources humaines. Tous les signalements reçus sont traités et, lorsque nécessaire, des recommandations sont émises pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives. Que le signalement soit avéré ou pas, une action de médiation peut être nécessaire. Lorsque le Comité d'éthique constate un non-respect du Code de conduite, la hiérarchie en tire les conséquences et des sanctions peuvent être prises dans le respect de la loi applicable et des procédures négociées localement avec les représentants du personnel (exemples : rappel verbal, lettre écrite, mise à pied, licenciement).

La procédure de « *Recueil et traitement des signalements* », publiée en interne et sur le site internet de TotalEnergies depuis décembre 2020, formalise l'approche existante de recueil et de traitement des signalements transmis au Comité d'éthique par les parties prenantes internes ou externes et portant sur des comportements ou situations contraires au Code de conduite. Ce dispositif assure la protection de l'identité de l'auteur du signalement, exclut les représailles contre celui-ci et contre les participants au traitement du signalement et respecte les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

DISPOSITIFS DE SUIVI

À intervalle régulier, une **feuille de route droits humains** est présentée au Comité exécutif afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains. La feuille de route pour 2021-2022 a été construite avec les différents secteurs d'activité et entités de la Compagnie concernés. Le Comité de Pilotage Droits humains suit la mise en œuvre de cette feuille de route.

Cette feuille de route aborde, pour chaque métier ou secteur d'activité, les sujets de gouvernance (par exemple une procédure interne à mettre à jour), de nouvelles formations à développer, de priorisation des sujets

de 70 personnes formées. En 2021, la plateforme digitale dénommée *Societal Academy*, qui rend accessible aux Filiales les ressources pédagogiques nécessaires, telles que règles, guides, supports de formation, retours d'expérience et bonnes pratiques, a été enrichie de nouveaux contenus. Des webinaires réunissant près de 190 participants ont été organisés en octobre 2021 pour le lancement de la campagne de *reporting* sociétal.

Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés privées de sûreté s'avère nécessaire pour protéger le personnel et les installations des Filiales de la Compagnie. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TotalEnergies organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées au risque d'usage disproportionné de la force, et plus spécifiquement aux VPSHR, à destination de ses collaborateurs. En 2021, ce travail de sensibilisation a mené les référents VPSHR à réviser le contenu des formations afin de le rendre plus accessible et adapté aux évolutions et enjeux liés aux droits humains et à la sûreté. Cette amélioration se manifeste notamment par la mise en place d'un nouveau module de formation en ligne à destination des *Country Security Officers*, qui assistent les *Country Chairs* dans leur fonction de responsable de la sûreté de la Compagnie dans les pays et qui sont les correspondants de la direction Sûreté de la Compagnie, chargés, entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR.

Par ailleurs, un travail spécifique de sensibilisation au respect des VPSHR et à leur déploiement dans les entités considérées les plus à risque est mené annuellement. La contribution des Filiales lors de la campagne annuelle dite « *Campagne ADRA* » (*Auto-Diagnostic and Risk-Assessment*) permet aux équipes VPSHR de la direction Sûreté de les assister dans le cadre d'actions d'amélioration tout au long de l'année.

Des **mécanismes de gestion des plaintes des parties prenantes externes** sont également mis en place par les Filiales. Le déploiement est progressif au sein de la Compagnie. Un guide interne a été publié en 2020, détaillant la méthodologie de conception et de mise en œuvre du processus de gestion de plaintes. Ce guide contient des outils pratiques inspirés de recommandations internationales (IPIECA – *International Petroleum Industry Environmental Conservation Association*, ICMM – *International Council on Mining and Metals*, IFC – *International Finance Corporation*).

À fin 2021, 100% des entités des secteurs Exploration-Production, Raffinage-Chimie et Marketing & Services du périmètre de déploiement de One MAESTRO qui ont une activité opérationnelle en 2021, ont mis en place ou amélioré leur système de gestion des plaintes (contre 99% en 2020).

Les plaintes reçues par les Filiales, en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités, correspondent à la typologie suivante : accès à la terre et habitat, pertes économiques/moyens de subsistance, dangers pour l'environnement et la santé, emploi et chaîne de valeur, sécurité routière/logistique et transport, atteinte à la culture et au patrimoine, sûreté et conduite sociale. Les autres plaintes portent sur la qualité du dialogue local et sur la gestion des projets de développements économiques.

En cas **d'incidents relatifs à la mise en œuvre des VPSHR**, un *reporting* rapide est effectué auprès de la direction Sûreté, ainsi qu'un compte-rendu à la suite d'une analyse interne pour évaluer les faits et déterminer les mesures à prendre pour diminuer le risque de futurs incidents.

saillants dans le métier ou l'activité, de dialogue avec les parties prenantes (par exemple en nommant et formant des CLO), d'évaluation des risques (par exemple lors des études d'impact de nouveaux projets), d'actions de prévention et de remédiation, de suivi et de communication. Le département Droits humains et le Comité d'éthique s'appuient sur un réseau de plus d'une centaine de responsables Éthique répartis dans les pays où TotalEnergies opère. Ils sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en Filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements de la Compagnie localement.

Dans le cadre des **VPSHR**, TotalEnergies participe à des **réunions de suivi** avec les autres membres de l'initiative dans une démarche d'amélioration continue. En mars 2021, TotalEnergies a publié son rapport VPSHR 2020 qui partage des informations relatives à la mise en œuvre des VPSHR au sein des Filiales à travers le monde et permet de faire un état des lieux des progrès accomplis. Ce rapport est disponible sur le site internet de TotalEnergies. Les données présentées dans ce

rapport s'appuient sur un *reporting* organisé chaque année par la direction Sûreté et qui rassemble les résultats d'un questionnaire VPSHR, ainsi que des analyses de risque et des niveaux de conformité de chaque Filiale opérant dans des contextes sensibles. Il comprend des exemples d'actions de sensibilisation et de traitement des incidents. La publication du rapport VPSHR 2021 est prévue en 2022.

3.6.8.2 SANTÉ SÉCURITÉ DES PERSONNES

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

Outre les autoévaluations HSE des Filiales *a minima* tous les deux ans, les Filiales opérant des sites sont auditées tous les trois à cinq ans. La périodicité des audits HSE est définie selon une approche basée sur le

risque, qui prend notamment en compte les résultats des audits HSE précédents et l'état d'avancement des plans d'action correspondants.

En 2021, 41 audits HSE ont été réalisés.

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES

En matière HSE, des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) sont déployées de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- **Safety Pass** : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent ».
- **HSE for Managers** s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 8 sessions en 2021, réunissant environ 200 managers.
- **Safety Leadership for Executives** est destiné aux dirigeants de la Compagnie et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Trois sessions ont pu être organisées en 2021 pour former une cinquantaine de dirigeants de la Compagnie.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de Filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 100 évaluations ont été réalisées en 2021.

La Journée Mondiale de la Sécurité, organisée chaque année par la direction HSE, a eu pour thème en 2021 « Les Règles d'or partout, tous les jours ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses Filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de Filiale est primée.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Dans le domaine de la prévention des risques accidentels majeurs, la Compagnie suit le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). La Compagnie s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 70 en 2021. L'objectif n'a pas été atteint en 2021. Le nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 est inférieur à celui de 2020, sans toutefois revenir à la valeur de 2019. En plus des 77 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, la Compagnie a connu 4 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2021.

En ce qui concerne la gestion de crise, les équipes amenées à intervenir, en Filiales et au siège, s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2021, dans le contexte de la pandémie COVID-19, la Compagnie a consolidé sa capacité de résilience en testant, selon différents formats, ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise : en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au développement de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs d'activité et les Filiales et au déploiement des formations associées. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2021, 416 personnes (contre 187 en 2020) ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en Filiales et au siège.

TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les Filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'APIECA et progressivement adopté par les majors. En 2021, 240 collaborateurs ont été formés à l'IMS. 7 Filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 581 le nombre total de collaborateurs formés et à 14 le nombre de Filiales où l'IMS est déployé.

Des retours d'expérience d'événements HSE sont régulièrement effectués. Un document de retour d'expérience décrit l'événement HSE ou l'accident auquel il se rapporte, son analyse et les recommandations applicables à des situations similaires. 91 documents (retours d'expérience, bonnes pratiques, alertes) ont été diffusés au sein de la Compagnie en 2021.

Pertes de confinement ^(a)	2021	2020	2019
Pertes de confinement (Tier 1)	29	30	26
Pertes de confinement (Tier 2)	48	54	47
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	77	84	73

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Les événements Tier 1 et 2 n'ont eu que des conséquences modérées telles que des accidents avec arrêt, des feux ou des pollutions de faible étendue ou sans impact. La Compagnie n'a pas connu d'accident industriel majeur en 2021.

Dans le domaine du transport routier, afin de mesurer le résultat de sa politique, TotalEnergies suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 50% du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2021 témoigne des efforts menés. En 2021, le nombre d'accidents graves de la route impliquant des véhicules légers est en forte baisse par rapport à 2020 confirmant les progrès enregistrés.

En s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route, TotalEnergies a rendu obligatoire sur tous les nouveaux véhicules lourds du secteur Marketing & Services certains systèmes d'aide et d'assistance à la conduite⁽¹⁾ partout où ces technologies sont proposées par les constructeurs. Au Marketing & Services, la décision a également été prise de déployer des systèmes de détection de la fatigue, au niveau des pays à risque routier élevé, après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Ainsi, plus de 3 200 véhicules de transport devraient être équipés avant fin 2022, ce qui représente environ 30% de toute la flotte en contrat long terme. Par ailleurs, le second volet de la campagne vidéo *SafeDriver*, débuté en 2019, devrait se poursuivre en 2022, avec comme sujets retenus les angles morts, la fatigue et la conduite en situation difficile, les distracteurs au volant, ainsi que la vitesse et les distances de sécurité.

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2021	2020	2019
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	1	0	9
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	20	27	24

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme (> 6 mois) avec TotalEnergies.

Dans le domaine de la sécurité notamment au poste de travail, les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme, ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2022, de le réduire à un niveau inférieur à 0,70 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2021 était de 0,75.

Indicateurs sécurité	2021	2020	2019
Million d'heures travaillées – Tous Personnels	389	389	467
Personnel de la Compagnie	215	211	243
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	174	178	224
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	1	1	4
Personnel de la Compagnie	1	0	0
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0	1	4
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,26	0,26	0,86
TRIR ^(b) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,73	0,74	0,81
Personnel de la Compagnie	0,59	0,63	0,74
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,91	0,87	0,87
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,48	0,48
Personnel de la Compagnie	0,47	0,50	0,52
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,48	0,46	0,43
TG ^(d) : nombre de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées	15	17	17

(a) Tel que défini au point 5.11.4 du chapitre 5.

(b) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) TG : taux de gravité. Il remplace l'indicateur SIR (*Severity Injury Rate*) précédemment publié.

En 2021, sur les 285 accidents du travail déclarés, 273 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 76% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de manutention de charge ou d'objet, de déplacement à pied, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Les efforts menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de réduire le TRIR de plus de 70% sur la période 2010 à 2021. Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel de la Compagnie ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs de TotalEnergies (se reporter au point 5.6.1.2 du chapitre 5).

Malgré les mesures mises en œuvre, un décès accidentel est à déplorer en 2021 parmi le personnel de la Compagnie. Il est survenu lors des contrôles annuels de maintenance planifiée sur un transformateur au Kazakhstan.

(1) Tels que l'alerte de franchissement de ligne (LDW - *Lane Departure Warning*), le système de freinage électronique (EBS - *Electronic Braking system*), le freinage automatique d'urgence (AEB - *Advanced Emergency Braking*) pour les véhicules moteurs, et le système anti-renversement (RSS - *Roll Stability Support*) pour les semi-remorques.

Dans le domaine de la santé au travail, TotalEnergies suit les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2021	2020	2019
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	97%	97%	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	158	136	128

3.6.8.3 ENVIRONNEMENT

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

Les audits HSE, qui comprennent un volet relatif à l'environnement, sont décrits au point 3.6.8.2 de ce chapitre.

Le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés de la Compagnie importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les

deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 79 sites sont en conformité en 2021. Au-delà de cette exigence, à fin 2021, ce sont au total 279 sites opérés par la Compagnie qui sont certifiés au standard ISO14001. En 2021, 22 sites ont été nouvellement certifiés ISO14001.

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES, ET DISPOSITIFS DE SUIVI

En matière de **prévention des risques accidentels de pollution**, TotalEnergies suit des indicateurs permettant d'évaluer la préparation des sites opérés par la Compagnie à la lutte antipollution.

Préparation à la lutte antipollution	2021	2020	2019
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	119	119 ^(a)	128
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	100%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	97%	88%	85% ^(b)

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets de périmètre.

(b) La valeur a été révisée par rapport à 2019 afin de ne comptabiliser que les empêchements faisant suite à une décision des autorités.

Par ailleurs, TotalEnergies suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance de la Compagnie. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage	2021	2020	2019
Nombre de déversements	65	50	57
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	2,0	1,0	1,2
Volume total ayant été récupéré (en milliers de m ³)	1,7	–	–

L'augmentation du volume de déversement entre 2020 et 2021 est liée essentiellement à une fuite sur une tuyauterie enterrée de la raffinerie de Port Arthur (Etats-Unis).

Dans le cadre de la politique de TotalEnergies d'**évitement**, de **réduction**, et, quand cela est nécessaire, de **compensation** de l'empreinte de ses activités sur l'environnement, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

En 2015, les émissions de SO₂ étaient de 59 kt. TotalEnergies s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 75% en 2030 (par rapport à 2015), ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt.

Rejets chroniques atmosphériques	2021	2020	2019
Émissions de SO ₂ (en kt)	16	34	39
Émissions de NO _x (en kt)	59	64	72
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	58	69	83

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. En 2021, les émissions de SO₂ ont beaucoup décliné du fait du contexte de diminution d'activité sur les unités de raffinage (arrêts, pandémie COVID-19) et d'effets de périmètre. Hors effets conjoncturels ces émissions auraient été de 21 kt.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes.

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 000 t/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

Qualité des eaux rejetées	2021	2020	2019
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore (<i>en mg/l</i>)	13,7	12,8	13,0
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (<i>30 mg/l</i>)	92%	100% ^(a)	100% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus onshore (<i>en mg/l</i>)	2,6	1,9	1,7
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore de :			
objectif 2010-2020 : 15 mg/l	100%	100%	100%
objectif 2030 : 1 mg/l	80%	–	–

(a) Sites d'Alwynn et Gryphon (Royaume-Uni) exclus, leurs rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une déclaration spécifique.

3.6.8.4 CLIMAT

PÉRIMÈTRE DU COMPTE-RENDU

Cette partie du compte-rendu d'exécution se rapporte aux émissions de gaz à effet de serre résultant des Activités de la Société (Scope 1+2), conformément aux termes de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce. TotalEnergies rend également compte des émissions

GOVERNANCE

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique, TotalEnergies s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

Les enjeux climatiques sont portés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration et le Comité exécutif (Comex) qui ont pleinement engagé la transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies pour en faire un acteur majeur de la transition énergétique.

Lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour la première fois, le Conseil d'administration a souhaité soumettre pour avis aux actionnaires

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TotalEnergies s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques de la Compagnie et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie de la Compagnie et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité de la Compagnie qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Les compétences des administrateurs en matière de climat sont présentées au point 4.1.1.5 du chapitre 4. Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en 2021 et sera déployé en 2022. Il comprendra La Fresque du Climat (atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences), ainsi que différents modules sur les thèmes suivants : Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change and Financial Risks and Opportunités et Causes et enjeux du réchauffement climatique.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a notamment été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la

Enfin, dans le cadre du déploiement de la **nouvelle ambition biodiversité** dont TotalEnergies s'est dotée en 2020, un état des lieux des actions déjà réalisées et actualisé pour 2021, sous les quatre axes de cette nouvelle ambition, est présenté au point 5.5.4 du chapitre 5.

indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3) et des actions associées, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.4 du chapitre 5).

de TotalEnergies SE l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030. Cette résolution a été approuvée à plus de 90% des voix exprimées.

En support des organes de gouvernance de la Compagnie, la direction Sustainability & Climate structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité de la Compagnie. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action de la Compagnie (les indicateurs sont détaillés au point 5.4.4 du chapitre 5).

stratégie de la Compagnie. Le Comité Stratégie & RSE s'est notamment réuni les 26 et 27 octobre 2021 pour examiner les enjeux climatiques actuels ainsi que leurs conséquences sur la stratégie de la Société. À cette occasion, le Conseil d'administration a engagé un dialogue avec M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie.

Le Conseil d'administration intègre également les enjeux climatiques dans les structures de rémunération depuis plusieurs années. En 2021, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général en introduisant deux nouveaux critères pour évaluer sa contribution personnelle, pesant 25% de cette part variable, à savoir le pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone et la croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité. La performance CSR est également un critère qualitatif d'évaluation de la contribution personnelle. Elle est évaluée notamment à travers la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions. Ces critères complètent les critères quantitatifs en matière HSE et ceux introduits en 2019 relatifs à l'évolution des émissions de GES (Scope 1+2).

La rémunération variable des dirigeants de la Compagnie (environ 300 personnes à fin 2021) comprend un critère lié à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2).

Depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées au Président-directeur général et à l'ensemble des salariés de la Compagnie incluent également cet objectif.

Rôle du management

Le Président-directeur général de TotalEnergies assisté de son Comex, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie de la Compagnie en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte et déclinés dans des feuilles de route opérationnelles. Les travaux s'appuient notamment sur la cartographie des risques qui inclut les enjeux climatiques.

Une direction Sustainability & Climate qui rapporte à la directrice générale Strategy & Sustainability, membre du Comex, coordonne l'action de la Compagnie dans ce domaine.

STRATÉGIE : UNE COMPAGNIE INTÉGRÉE MULTI-ÉNERGIES

Une vision de TotalEnergies Net Zero en 2050, ensemble avec la société

Les travaux engagés depuis un an ont permis de consolider la vision d'une entreprise TotalEnergies net zero en 2050, ensemble avec la société, leader de la transition énergétique – en se fondant notamment sur la vision Net Zero portée par l'AIE. Réinventer un système énergétique net zero, c'est produire des électrons décarbonés, produire des molécules décarbonées et développer des puits de carbone pour absorber le CO₂ en provenance des hydrocarbures résiduels (par exemple pour la chimie). Les développements qui suivent complètent l'ambition proposée aux actionnaires en mai 2021.

En 2050 :

- TotalEnergies produirait environ 50% d'énergie sous forme d'électricité renouvelable avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui suppose de développer environ 400 GW de capacités renouvelables.
- TotalEnergies produirait environ 25%, soit l'équivalent de 50 Mt/an, de molécules décarbonées énergétiques, soit sous forme de biogaz, soit sous forme d'hydrogène, soit sous forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : $H_2 + CO_2 \rightarrow "e\text{-fuels}"$.
- TotalEnergies produirait environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (soit près de 4 fois moins qu'en 2030, en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mb/j, soit 25 à 30 Mt/an, et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères - dont les deux tiers viendraient de l'économie circulaire.
- Ces hydrocarbures représenteraient des émissions résiduelles Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature à la source de puits de carbone.

Il s'agit donc dans les 10 années qui viennent de construire les compétences et les projets qui vont permettre de construire le TotalEnergies, énergéticien Net Zéro en 2050, ensemble avec la société.

Notre offre multi-énergies : ambition 2030 et progrès 2021

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique mondial devra fortement évoluer, alors qu'il repose encore aujourd'hui à plus de 80% sur des énergies fossiles⁽¹⁾. Les marchés de l'électricité bas carbone et des produits gaziers (gaz naturel, biogaz et hydrogène) sont appelés à

Un Comité de pilotage Climat-énergie animé par le directeur Climat qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité a pour mission de structurer la démarche de la Compagnie en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES pour les activités opérées par la Compagnie ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;
- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de GES (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

croître. Au contraire, l'élimination du charbon ainsi qu'une stabilisation puis un déclin de la demande en pétrole sont nécessaires.

TotalEnergies se positionne dès à présent sur cette offre énergétique de demain et diversifie pour cela son mix énergétique, en réduisant la part de ses produits pétroliers et en renforçant le gaz naturel, énergie de transition, et l'électricité renouvelable.

Le mix énergétique de ses ventes va donc fortement évoluer et pourrait représenter en 2030, 50% de gaz naturel, 30% de produits pétroliers, 15% d'électricité en majorité renouvelable et 5% de biomasse et hydrogène.

Cette évolution du mix vers des produits moins carbonés permettra de baisser l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus d'au moins 20% d'ici 2030.

Nos productions

TotalEnergies vise un pic de production de pétrole au cours de la décennie, puis une réduction pour atteindre de l'ordre de 1,4 Mb/j en 2030. Pour le gaz, la croissance visée entre 2015 et 2030 est de l'ordre de 50% (de 1,3 Mbep/j à 2 Mbep/j) et pour l'électricité, l'objectif est de 120 TWh en 2030, contre 1,7 TWh en 2015.

En 2021, la Compagnie a augmenté sa production d'énergie de près d'un quart depuis 2015.

Nos ventes

La Compagnie réduit ses ventes de produits pétroliers pour viser un alignement d'ici 2030 avec sa production, autour de 1,4 Mb/j, tandis que les ventes de gaz et d'électricité vont fortement croître (x2 pour le gaz, x20 pour l'électricité sur la période 2015-2030).

L'intensité carbone cycle de vie de nos produits

En 2021, TotalEnergies a poursuivi ses progrès sur l'évolution du mix, grâce à des augmentations de ventes de GNL (+10% à 42 Mt en 2021 vs. 2020) et d'électricité (+20% à 57 TWh en 2021 vs. 2020) ainsi que des baisses de ventes sur les produits pétroliers (-10%). L'intensité carbone des produits vendus a donc poursuivi son amélioration en baissant de 2% (hors effet Covid).

Les leviers pour décarboner le mix énergétique de la Compagnie sont les suivants.

La croissance de l'électricité contribuera pour près des deux tiers à la baisse de l'intensité carbone entre 2015 et 2030. Le deuxième levier correspond à la réduction des ventes de produits pétroliers et la croissance de la production de gaz (en particulier le GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse. Enfin, les puits de carbone et la réduction des émissions des installations de la Compagnie contribueront chacun de l'ordre de 5% à la baisse de l'intensité.

(1) Source : IEA Key World Energy Statistics 2021.

Électricité : devenir un leader mondial de l'électricité renouvelable en s'intégrant sur la chaîne de la production à la vente

TotalEnergies a l'ambition de devenir l'un des 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire). En 5 ans, la Compagnie a investi plus de 10 milliards de dollars, essentiellement dans l'électricité photovoltaïque et l'éolien offshore, soit 2 G\$/an en moyenne. En 2021, TotalEnergies a porté ses investissements dans l'électricité et les renouvelables à plus de 3 G\$, soit 25% de ses investissements nets. TotalEnergies prévoit de financer plus de 60 G\$ d'investissements dans des capacités de production d'électricité renouvelable d'ici à 2030. La Compagnie investit de manière rentable, en sanctionnant des projets avec des rentabilités supérieures à 10%⁽¹⁾, avec un mix entre les marchés régulés et les marchés dérégulés s'inscrivant dans un modèle intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité. L'EBITDA⁽²⁾ de cette activité « Électricité et Renouvelables » a ainsi dépassé 1 G\$ en 2021.

En 4 ans, la capacité brute installée d'électricité renouvelable est passée de 0,7 GW en 2017 à plus de 10 GW fin 2021. L'objectif est d'atteindre **35 GW de capacité brute en 2025**, puis 100 GW en 2030. La capacité 2025 repose sur des **projets identifiés en développement**. L'objectif de TotalEnergies est ainsi de faire passer sa production d'électricité de 21 TWh en 2021 à 120 TWh en 2030.

La forte présence internationale de la Compagnie lui confère un avantage compétitif pour identifier et développer des projets renouvelables rentables. C'est pourquoi a été créé en 2021 un réseau d'« explorateurs renouvelables » dans une soixantaine de ses pays d'implantation.

Depuis 2015, TotalEnergies a constitué un portefeuille de génération électrique flexible à partir de centrales à gaz (CCGT), d'une capacité de 4 GW fin 2021. Les centrales à gaz complètent le développement des énergies renouvelables, en soutenant le réseau lors des pics de demande ou lorsque le soleil ou le vent ne sont pas suffisants. À terme, ces capacités ont vocation à être décarbonées, soit via leur approvisionnement (biométhane ou hydrogène), soit via la séquestration de leurs émissions (CCS).

Nouvelle accélération en 2021 dans le solaire photovoltaïque

Le portefeuille solaire de la Compagnie a connu une forte accélération en 2020 et à nouveau en 2021, en particulier en Inde et aux États-Unis. Son développement va se poursuivre, l'énergie solaire représentant les trois quarts des 35 GW que la Compagnie veut développer d'ici 2025.

Poursuite en 2021 de la montée en puissance de l'éolien offshore

L'éolien offshore offre des taux d'utilisation élevés, avec un potentiel de développement important et une meilleure acceptabilité que l'éolien terrestre, notamment en Europe. TotalEnergies y voit un fort potentiel de croissance d'autant que la Compagnie peut ainsi valoriser l'expertise de ses équipes dans la gestion et les opérations de grands projets offshore.

Le portefeuille de projets éoliens en mer de la Compagnie comptabilise une capacité totale de plus de 10 GW, **dont deux tiers d'éolien fixe et un tiers d'éolien flottant**.

Lancement en 2021 de plusieurs projets de stockage stationnaire d'électricité en soutien des renouvelables

Les projets de stockage d'électricité sont nécessaires pour pallier l'intermittence des projets solaires ou éoliens, garantir la stabilité des réseaux électriques et en tirer le meilleur parti compte tenu de la volatilité journalière des marchés de l'électricité. TotalEnergies bénéficie sur ce segment de l'expertise technologique de Saft qui a également pour ambition de tirer parti de ce marché en forte croissance.

Le gaz naturel : énergie de transition

Le gaz naturel est pour TotalEnergies une énergie clé de la transition : il assure tout d'abord un rôle majeur dans la génération électrique par sa

flexibilité et sa capacité à répondre à une demande en forte croissance avec l'électrification des usages. Il est deux fois moins émetteur de GES que le charbon dans la génération électrique et permet, en s'y substituant, des réductions d'émissions substantielles, comme cela est déjà le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni. Bien entendu, la condition impérative pour que le gaz puisse assurer ce rôle est que tous les acteurs de la chaîne, les entreprises comme les États, se mobilisent pour lutter contre les émissions de méthane, ainsi que l'a rappelé la COP 26 à Glasgow avec l'engagement de 105 États de réduire de 30% celles-ci d'ici 2030. L'engagement de la Compagnie est une baisse de 80% d'ici 2030⁽³⁾.

Principales forces du gaz

- des ressources largement disponibles et bien redistribuées à l'échelle mondiale grâce au GNL
- une solution simple et immédiate pour décarboner l'électricité ainsi que l'industrie, en particulier dans les secteurs fortement consommateurs d'énergie (sidérurgie, cimenteries etc.)
- un partenaire idéal des énergies renouvelables, par nature intermittentes et saisonnières
- au cœur des feuilles de route de nombreux pays consommateurs de charbon vers leur ambition net zero
- une source pour le développement massif d'hydrogène bleu avec des technologies de captage et de séquestration (CCS)

La stratégie de TotalEnergies

- augmenter la part du gaz à 50% de son mix de ventes d'ici 2030
- consolider sa position dans le top 3 du GNL
- intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, de la production au trading, en passant par les centrales électriques à gaz et la distribution
- réduire les émissions de cette chaîne de valeur, éliminer les émissions de méthane
- s'associer à des partenaires locaux pour promouvoir le passage du charbon au gaz

Être dans le top 3 du GNL bas carbone en 2030

Liquéfié, le gaz naturel peut être transporté et acheminé au plus près des lieux de consommation. La demande mondiale de GNL est en forte croissance avec 9%/an entre 2015 et 2021. Avec 42 Mt vendues en 2021, TotalEnergies est le deuxième acteur privé mondial du GNL et son objectif est d'atteindre 50 Mt par an d'ici 2025, c'est-à-dire de maintenir une part de marché mondiale de 10%. En 2021, 99% des ventes de GNL de la Compagnie ont été destinées à des pays engagés vers la neutralité carbone.

Réduire l'intensité d'émissions de notre chaîne GNL

Cette croissance nécessite d'être exemplaire en termes d'émissions de GES. Pour baisser les émissions le long de la chaîne du GNL, la priorité de la Compagnie est de réduire les émissions de méthane, et TotalEnergies travaille également à l'amélioration de la performance des usines de liquéfaction, notamment aux États-Unis, au Qatar et en Russie, avec des projets d'efficacité énergétique, d'électrification à partir d'énergie renouvelable solaire et éolienne et des projets de captage et de stockage du CO₂ natif. Enfin, la Compagnie renouvelle sa flotte de méthaniers, les nouveaux navires émettant en moyenne 40% de CO₂ de moins que les navires plus anciens.

Les produits pétroliers : s'adapter à la demande

Une stagnation, puis une baisse, de la demande de produits pétroliers est anticipée d'ici 2030 grâce aux progrès technologiques et à l'évolution des usages. Suivra une réduction significative de la demande à horizon 2050. Ces produits feront face à des exigences de plus en plus fortes de limitation des émissions liées à leur extraction et à leur usage.

(1) Rentabilité sur capitaux propres, y compris cessions partielles.

(2) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

(3) Se reporter au point « Éliminer les émissions de méthane » plus loin dans ce chapitre.

TotalEnergies réduit donc la part des produits pétroliers dans ses ventes de 65% en 2015 à 44% en 2021 avec un objectif de 30% en 2030. L'objectif est de ne pas vendre plus de produits pétroliers que la production de pétrole de la Compagnie, qui elle-même passera par son maximum au cours de la décennie avant de décroître, soit environ 1,4 Mb/j en 2030.

Pour satisfaire cette demande, des investissements restent nécessaires compte tenu du déclin naturel des champs. TotalEnergies privilégie les projets pétroliers à coûts techniques bas (typiquement moins de 20 \$/b) et à point mort bas (typiquement moins de 30 \$/b). Tous les nouveaux projets sont évalués au regard de leur contribution à l'intensité carbone moyenne de leur catégorie dans le portefeuille Amont et chaque projet sanctionné doit contribuer à baisser cette intensité. TotalEnergies limite les nouveaux développements d'hydrocarbures aux champs les moins émetteurs. Ainsi, TotalEnergies a décidé en 2021 de quitter le Vénézuéla, considérant que la production des pétroles lourds de l'Orénoque ne répondrait pas à ses objectifs d'émissions de GES.

Les projets Tilenga et EACOP en Ouganda ont par ailleurs été approuvés avec un faible coût technique (11 \$/b) et des émissions de CO₂ significativement inférieures à celles du portefeuille actuel (13 kg CO₂/b contre 18 kg CO₂/b).

Fin 2021, la Compagnie a renforcé sa présence dans l'offshore au Brésil sur les champs d'Atapu et de Sépia correspondant à des réserves à faibles coûts et faibles émissions.

Par ailleurs, TotalEnergies respecte des zones d'exclusion et des bonnes pratiques environnementales. La Compagnie ne conduira pas d'exploration pétrolière en zone de banquise arctique et n'approuvera aucune augmentation de capacités dans les sables bitumineux au Canada.

En septembre 2021, TotalEnergies a signé des accords multi-énergies d'envergure en Irak couvrant la construction d'un réseau de collecte et d'unités de traitement de gaz, d'une unité de grande capacité de traitement d'eau de mer et d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 1 GW.

Promouvoir la gestion circulaire des ressources

TotalEnergies a rejoint en 2022 la *Platform for Accelerating the Circular Economy* (PACE). Cette initiative lancée par le Forum Économique Mondial et actuellement hébergée par le *World Resources Institute* (WRI) vise à accélérer la transition vers une économie plus circulaire. La Compagnie s'engage à doubler la circularité de ses *business* au cours des dix prochaines années. TotalEnergies contribue à l'économie circulaire à différents points de la chaîne de valeur : au travers de ses achats, au travers de ses ventes, de sa production et aussi de la gestion de ses propres déchets.

Les biocarburants

Les biocarburants émettent sur leur cycle de vie moins de 50% de CO₂e par rapport à leurs équivalents fossiles (conformément aux normes européennes) et représentent donc un élément de la décarbonation des carburants liquides. La capacité actuelle de production de biocarburants de TotalEnergies est de 500 kt/an, issus principalement de la raffinerie de La Mède en France. L'objectif de la Compagnie va bien au-delà : **2 Mt en 2025 et 5 Mt en 2030 à produire de manière durable.**

Aujourd'hui, plus de 90% des biocarburants sur le marché sont de première génération, c'est-à-dire produits à partir d'huiles végétales ou de sucre (vierges). TotalEnergies investit dans des projets de biocarburants avancés, à base de graisses animales ou d'huiles usagées, limitant ainsi le conflit d'usage et l'impact sur les terres arables. Ces biocarburants avancés viendront compléter l'éventail des biocarburants de première génération. Au-delà, TotalEnergies investit dans la R&D sur des biocarburants dits de deuxième ou troisième génération à partir de microalgues, mais ils posent encore de nombreux défis technologiques.

Pour répondre à son ambition d'être un leader sur le marché des biocarburants, TotalEnergies a transformé sa raffinerie de La Mède en

France en une bioraffinerie de taille mondiale. Le site produit désormais de l'HVO (précurseur du biodiesel et du SAF), du bionaphta (précurseur de polymères d'origine renouvelable) et du bioGPL (gaz liquéfié d'origine renouvelable), pour des usages de mobilité ou de chauffage.

Les matières premières agricoles utilisées respectent des exigences de durabilité et de traçabilité : bilan carbone, non-déforestation et bonne utilisation des terres. La Compagnie s'est engagée à cesser dès 2023 les approvisionnements en huile de palme et a pour objectif de faire progresser la part des déchets (huiles usagées, graisses animales) à 50% d'ici 2025. La future plateforme zéro pétrole de Grandpuits produira aussi des biocarburants.

Le biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable, principalement composé de méthane. Compatible avec les infrastructures existantes de transport et de stockage, il a un rôle clé à jouer pour décarboner les produits gaziers et réduire les émissions de GES en développant une économie circulaire. La Compagnie a pour objectif de produire **2 TWh/an de biométhane dès 2025, et plus de 5 TWh/an en 2030 au niveau mondial.**

Début 2021, TotalEnergies est devenu un acteur majeur du biogaz en France via l'acquisition de Fonroche Biogaz avec 500 GWh de capacité installée. Fin 2021, TotalEnergies et Clean Energy Fuel Corp.⁽¹⁾ ont lancé la construction de leur première unité de production de biométhane, à Friona au Texas. Le biométhane produit sera utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité, participant ainsi à la décarbonation du transport routier. L'installation prévoit d'être alimentée par les effluents d'élevage de l'exploitation laitière et devrait produire plus de 40 GWh/an de biométhane permettant d'éviter 45 kt CO₂e/an.

Début 2022, TotalEnergies et Veolia se sont associés pour valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de 15 pays, avec l'ambition de produire jusqu'à 1,5 TWh/an de biométhane d'ici à 2025.

L'hydrogène

L'hydrogène joue le rôle de passerelle entre une source d'énergie primaire et ses usages finaux et ne génère aucune émission de CO₂ au cours de son cycle de vie si son processus de production est décarboné. L'accroissement de la production d'électricité renouvelable crée l'opportunité de produire de l'hydrogène vert par électrolyse de l'eau sur base d'électricité décarbonée. Le développement du stockage de carbone permet aussi le développement d'un hydrogène bleu à partir du gaz naturel.

Les objectifs de l'Union Européenne – plus de 40 GW d'électrolyseurs alimentés par de l'électricité renouvelable pour produire jusqu'à 10 Mt/an d'hydrogène renouvelable d'ici 2030⁽²⁾ – favorisent l'accélération des projets d'hydrogène décarboné, en particulier pour les industries où la décarbonation et/ou l'électrification est difficile. TotalEnergies travaille avec ses fournisseurs et partenaires à décarboner l'intégralité de l'hydrogène consommé dans ses raffineries européennes d'ici 2030, ce qui représente une réduction d'émissions de CO₂ de 3 Mt/an. L'ambition de la Compagnie est d'être pionnière dans la production de masse d'hydrogène propre et bas carbone afin de pouvoir répondre à la demande d'hydrogène carburant dès qu'elle décollera.

TotalEnergies, associée à Engie, développe le projet « Masshlylia » d'hydrogène vert sur le site de la bioraffinerie de La Mède. Il sera alimenté par des fermes solaires et éoliennes d'une capacité de près de 300 MW. L'électrolyseur de 125 MW produira plus de 10 kt/an d'hydrogène vert, répondant aux besoins de la bioraffinerie et permettra de réduire ses émissions de 140 kt CO₂e/an.

Sur la raffinerie de Zeeland, il est prévu de capturer le carbone du SMR (Steam Methane Reformer) qui produit l'hydrogène sur base de gaz naturel et de développer également un électrolyseur de 150 MW qui a vocation à être relié à un champ éolien offshore. Au total, la Compagnie a six projets en cours en Europe.

(1) TotalEnergies détient une participation de 19,09% dans le capital de Clean Energy Fuels Corp., société américaine cotée au NASDAQ (au 31 décembre 2021).

(2) Source : *A hydrogen strategy for a climate-neutral Europe*, Commission Européenne, 2020.

Les carburants de synthèse ou e-fuels

La production de carburants de synthèse dérivés d'hydrogène renouvelable et de CO₂ capté fait partie des avancées prometteuses pour décarboner le secteur des transports. Le rythme de montée en puissance de ces carburants synthétiques dépendra du développement de l'hydrogène vert. En dehors d'être bas carbone, ils présentent le grand avantage de recycler le CO₂. Les e-fuels font ainsi partie des solutions permettant d'atteindre la neutralité carbone nette via des technologies de capture et utilisation du carbone.

TotalEnergies se positionne sur ce marché, notamment pour contribuer à décarboner le secteur aérien via des carburants liquides durables. Début 2022, aux Émirats Arabes Unis, TotalEnergies a rejoint l'initiative de Masdar et Siemens Energy pour construire une unité pilote de production d'hydrogène vert qui sera utilisé pour convertir du CO₂ en carburant aérien durable.

Les bioplastiques et plastiques recyclés

L'économie circulaire des plastiques repose sur trois axes :

- Axe 1 : **Le recyclage mécanique**, qui est la technologie la plus mature du marché. Elle traite des matières premières issues du tri collectif et des centres de collecte et est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction. La filiale de la Compagnie, Synova,

s'inscrit dans cet axe avec ses 45 kt de capacité de production fin 2021 et l'ambition de produire 100 kt à compter de 2025.

- Axe 2 : **Le recyclage chimique** permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et d'adresser d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire. TotalEnergies produit aujourd'hui des polymères recyclés chimiquement sur sa plateforme d'Anvers, à partir du TACOIL produit par son partenaire Plastic Energy avec lequel la Compagnie est aussi associée pour construire une unité de production à Grandpuits. TotalEnergies a également noué un partenariat avec Honeywell pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques en Europe et aux États-Unis.
- Axe 3 : **Les bioplastiques**. La Compagnie propose à ses clients des biopolymères issus pour partie du traitement de charges d'origine biologiques (huiles végétales, huiles alimentaires usagées) aujourd'hui transformées sur la bioraffinerie de La Mède, et demain sur celle de Grandpuits, et pour partie du PLA⁽¹⁾, un bioplastique sur base d'amidon ou de sucre, recyclable et biodégradable, produit par sa co-entreprise avec Corbion aujourd'hui sur l'usine PLA de Rayong (Thaïlande) et demain sur celle en construction à Grandpuits (France).

En 2021, TotalEnergies a produit 60 kt de plastique recyclé ou bio. Son ambition est de produire 30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030, soit 1 million de tonnes.

NOTRE AMBITION CLIMAT : ZÉRO ÉMISSION NETTE EN 2050, ENSEMBLE AVEC LA SOCIÉTÉ

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints. Dans ce contexte, TotalEnergies, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :

- éviter les émissions ;
- les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles ;
- compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

Nos leviers pour atteindre notre ambition zéro émission nette

Pour répondre à son ambition de neutralité carbone en 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies se transforme en compagnie multi-énergies et déploie des plans d'action précis pour réduire ses émissions et atteindre ses objectifs à court et moyen terme. La Compagnie agit notamment pour réduire les émissions de ses installations industrielles opérées (Scope 1+2) de plus de 40% d'ici 2030.

1) Réduire les émissions en utilisant les meilleures technologies disponibles

Nos objectifs

La première responsabilité d'opérateur industriel de TotalEnergies est de baisser les émissions issues de ses activités.

TotalEnergies a rendu public début 2019 son objectif de diminuer les émissions de ses installations opérées à moins de 40 Mt d'ici 2025, et s'est fixé un objectif de réduction en 2030 d'au moins 40% par rapport à 2015 des émissions nettes Scope 1+2 (y compris puits de carbone) pour ses activités opérées.

Ces objectifs sur les émissions opérées intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mises en œuvre depuis 2015 qui a conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible de CCGT. Ces émissions de CCGT qui étaient quasiment nulles en 2015 représentent 4 Mt en 2021 et pourraient représenter plus de 6 Mt en 2025.

Le principal levier pour atteindre ces objectifs est de développer des projets de réduction des émissions sur les sites industriels, en utilisant les meilleures technologies disponibles : amélioration de l'efficacité énergétique, baisse du torchage, réduction des émissions de méthane, approvisionnement en électricité renouvelable, et enfin CCS pour les émissions résiduelles. Pour atteindre l'objectif d'émissions nettes, les projets fondés sur la nature (NBS⁽²⁾) permettront en 2030 de compenser une partie limitée des émissions (de 5 à 10 Mt CO₂e/an).

Depuis fin 2018, une équipe dédiée à la réduction des émissions de GES, les "CO₂ Fighters" traque les émissions de GES partout dans la Compagnie. L'objectif est de stimuler la culture bas-carbone au sein de TotalEnergies, d'initier des projets d'efficacité énergétique et d'accélérer l'électrification d'installations ainsi que le verdissement des consommations énergétiques. L'équipe a suivi plus de 400 projets de réduction des émissions de GES, dont une majorité ayant un coût inférieur à dix dollars par tonne de CO₂. D'ici 2025, 160 projets dans l'amont et plus de 200 dans l'aval devraient permettre de réduire les émissions Scope 1+2 de 2,5 Mt CO₂e et 4,5 Mt CO₂e respectivement.

Un objectif de réduction en 2030 en phase avec les objectifs 2030 des pays Net Zero 2050

TotalEnergies s'est fixé un objectif de baisse d'au moins **40% des émissions nettes** (Scope 1+2) de ses installations opérées entre 2015 et 2030 en ayant en tête les objectifs pour 2030 de l'Union Européenne ainsi que ceux des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris.

Pour qualifier le niveau de cette ambition, la Compagnie a confié une analyse des engagements de réduction des émissions de GES à horizon 2030 des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 post COP26 de Glasgow à deux acteurs tiers indépendants reconnus pour leur expertise du secteur de l'énergie et de la décarbonation : **Carbone 4**, cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie bas-carbone en France, et le **Center on Global Energy Policy** de l'université Columbia aux États-Unis.

Ces engagements pour chaque pays, issus de leur CDN (Contribution Déterminée au niveau National), portent sur leurs émissions directes, sur leur territoire, analogues au Scope 1 des entreprises.

(1) PLA : Poly Lactic Acid.

(2) Nature Based Solutions.

Carbone 4 distingue 2 périmètres :

- un périmètre restreint aux pays qui mentionnent dans leur CDN explicitement leur ambition de neutralité 2050 c'est-à-dire ayant fixé leur engagement 2030 en cohérence avec cette neutralité
- un périmètre élargi à l'ensemble des pays ayant annoncé publiquement leur ambition de neutralité 2050, notamment à l'occasion de la COP26, y compris ceux qui n'ont pas mis à jour leur CDN depuis.

Le périmètre restreint correspond donc aux 35 pays⁽¹⁾ les plus ambitieux : leur engagement de baisse de leurs émissions nettes⁽²⁾ est de **39 à 40%** entre 2015 et 2030. Le périmètre élargi correspond à 43 pays⁽³⁾ engagés à une réduction de **28 à 31%** sur la même période.

De son côté, le *Center on Global Energy Policy* de l'université de Columbia évalue dans son étude⁽⁴⁾ l'engagement de réduction à **27% entre 2015 et 2030** pour l'ensemble des pays ayant pris un engagement Net Zero en 2050.

Pour l'Union Européenne, dans le cadre de son programme "Fit for 55", l'objectif de baisse de 55% entre 1990 et 2030 correspond à une baisse de **37% entre 2015 et 2030**⁽⁵⁾.

Le scénario NZE de l'AIE

Dans son scénario 1,5 °C, l'AIE vise une neutralité carbone en 2050 qui passe par une **baisse des émissions nettes de l'énergie de 39%** entre 2015 et 2030 (de 34 à 21 Gt CO₂).

Nos progrès en 2021

Les émissions Scope 1+2 ont baissé de 41,5 Mt à **37,0 Mt** (hors effet COVID) entre 2020 et 2021, grâce à la concrétisation de 120 initiatives de réduction des émissions à travers la Compagnie et à la gestion du portefeuille en ligne avec la stratégie de la Compagnie (cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et arrêt de Grandpuits en France).

A l'inverse, ces données intègrent le démarrage de deux usines de génération électrique à cycle combiné (CCGT).

Améliorer l'efficacité des installations de la Compagnie

Une partie des émissions directes des installations de la Compagnie correspond à des pertes énergétiques, par brûlage dans des torchères, évacuation dans des événements⁽⁶⁾ ou émissions fugitives. Cette partie est minoritaire (de l'ordre de 15%) mais doit être réduite en priorité. La seconde partie, plus importante (de l'ordre de 85%) correspond à un usage de l'énergie, soit par combustion, par exemple pour générer de l'électricité, soit au sein de procédés industriels, et fait l'objet de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Compagnie.

• Réduire le brûlage

La limitation du brûlage de routine est une priorité pour baisser les émissions de GES. Depuis 2000, TotalEnergies a pris l'engagement de ne plus y recourir pour ses nouveaux projets. Membre fondateur de l'initiative "*Zero Routine Flaring by 2030*" de la Banque Mondiale depuis 2014, la Compagnie s'est engagée à mettre fin à ce type de brûlage d'ici 2030. La baisse depuis 2010 du brûlage de routine est de 90% et la Compagnie s'est fixé un nouvel objectif pour atteindre dès 2025 un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j.

Le brûlage occasionnel (de non-routine), lié à des problèmes opérationnels ou au démarrage des installations, ainsi que le brûlage de sécurité, qui sert à les protéger, font également l'objet de plans d'actions. Par exemple, en Argentine et en Bolivie la Compagnie a réduit de moitié son brûlage de sécurité, grâce à une mesure en continu des débits de gaz et à une optimisation des réglages de la torche.

• Consommer moins d'énergie

Améliorer l'efficacité énergétique, c'est réduire la quantité d'énergie utilisée, et donc les émissions, pour délivrer une quantité d'énergie donnée. Pour la branche Exploration-Production, cette amélioration passe par des projets d'optimisation de la quantité de gaz consommée par les sites pour produire l'énergie dont ils ont besoin. Pour la branche Raffinage-Chimie pour laquelle la consommation d'énergie est un élément clé de ses coûts de production, le travail sur l'efficacité énergétique est engagé depuis plusieurs années et se poursuit dans le cadre d'un plan d'investissements doté de 450 M\$ sur la période 2018-25.

Améliorer l'efficacité, c'est aussi repenser l'utilisation de chaleur perdue des unités. Un travail de cartographie des sources de chaleur perdue, puis de quantification a été mené sur certaines des raffineries, dont celle de Leuna en Allemagne. Des études sont en cours pour voir comment valoriser ces calories disponibles dans les écosystèmes industriels ou civils voisins.

La digitalisation des sites, sur laquelle la Compagnie s'engage résolument, est un levier pour améliorer notre performance énergétique. À fin 2021, 27 des 46 sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an ont mis en place un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le *management de l'énergie*⁽⁷⁾.

• Décarboner les achats d'électricité (Scope 2)

En 2020, avec le projet "Go Green", TotalEnergies décide de viser une neutralité carbone sur l'ensemble des achats d'électricité de ses sites opérés en Europe d'ici à 2025. La totalité des besoins en électricité des sites industriels et commerciaux, ainsi que des bureaux de la Compagnie, sera couverte par de l'électricité renouvelable produite par les capacités régionales de TotalEnergies en Europe ; une approche similaire a été engagée aux États-Unis. L'ensemble représentera de l'ordre de 7 TWh/an.

- Pour l'Europe, ces besoins seront couverts par des fermes solaires acquises en Espagne en 2020 pour une capacité de 5 GW et une production de 10 TWh/an d'ici 2025. 6 TWh/an seront destinés aux sites européens, par le biais d'un PPA⁽⁸⁾. La gestion du contrat avec le Raffinage-Chimie sera réalisée par les équipes Trading Electricité et l'excédent de production sera vendu à des tiers ;
- Pour les États-Unis, la Compagnie a acquis en 2021 un portefeuille de 2,2 GW de projets solaires et 0,6 GW de projets de stockage par batterie, afin de couvrir l'intégralité de la consommation électrique de ses sites industriels opérés, parmi lesquels la plateforme de raffinage-pétrochimie de Port Arthur et les sites pétrochimiques de La Porte et Carville.

Ainsi, le Scope 2 pour le périmètre opéré de la Compagnie devrait être réduit de plus de 2 Mt CO₂/an à partir de 2025.

(1) UE-27, États-Unis, Japon, Canada, Australie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Argentine, Afrique du Sud.

(2) intégrant les capacités de séquestration des forêts.

(3) Périmètre restreint + Brésil, Colombie, Israël, Émirats Arabes Unis, Pérou, Thaïlande, Malaisie, Vietnam.

(4) « Tallying updated NDCs to gauge emissions reductions in 2030 and progress toward Net Zero » publiée le 2 mars 2022.

(5) UE 27, si on y ajoute les objectifs de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suisse, l'ambition de baisse est de 39% entre 2015 et 2030.

(6) Événements : émissions associées à la mise à l'atmosphère de gaz, de manière occasionnelle ou continue, sur certaines installations, telles que le traitement des eaux, le chargement et déchargement d'hydrocarbures, les déshydrateurs glycol et les dispositifs pneumatiques alimentés au gaz naturel.

(7) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permet un meilleur usage de l'énergie.

(8) Power Purchasing Agreement (contrat d'achat d'électricité).

Tendre vers zéro émission de méthane

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global 25 fois plus élevé que le CO₂ sur 100 ans. En 2021, le GIEC a évalué son impact sur le réchauffement actuel à 0,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. La COP26 a donc souligné le rôle majeur que doit jouer la réduction des émissions de méthane pour contenir le réchauffement climatique, au travers des conclusions finales (le Pacte de Glasgow) ainsi qu'au travers du *Global Methane Pledge*, engagement de 105 pays à l'initiative des États-Unis et de l'Union Européenne⁽¹⁾ à réduire leurs émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020.

• De nouveaux objectifs

La Compagnie travaille à réduire ses émissions de méthane depuis plusieurs années. Ainsi la Compagnie a divisé par deux ses émissions opérées de méthane entre 2010 et 2020. Dans la ligne des accords de Glasgow, la Compagnie prend de nouveaux objectifs pour la prochaine décennie : **-50% en 2025 et -80% en 2030, par rapport à 2020.**

La Compagnie maintient son objectif d'une intensité méthane⁽²⁾ inférieure à 0,1% du gaz commercial produit sur ses installations gazières opérées.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'amélioration de la mesure et par une action renforcée sur chaque source.

• Mesurer plus précisément les émissions de méthane

Les sources d'émissions de méthane sont nombreuses et dispersées. La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- TotalEnergies opère un site de test des technologies de mesure des émissions de méthane, la plateforme TADI⁽³⁾ unique au niveau européen, et n'ayant qu'un seul équivalent au niveau mondial aux États-Unis⁽⁴⁾.
- TotalEnergies accélère d'autre part le déploiement de sa technologie de détection par drone appelée AUSEA⁽⁵⁾ sur l'ensemble de ses sites opérés dès 2022.

La Compagnie améliore également son *reporting* dans le cadre de l'OGMP 2.0, nouvelle phase de l'*Oil & Gas Methane Partnership* (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. L'OGMP 2.0 définit un cadre de *reporting*, élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur gaz et au périmètre non-opéré : détails des émissions par source, indication des méthodologies d'inventaire et mise en place de campagnes de mesure aérienne.

Fin 2021, TotalEnergies a reçu dans ce cadre un statut Gold Standard⁽⁶⁾ et mettra en œuvre les actions nécessaires de progrès continu pour maintenir ce niveau sur la mesure et le *reporting* des émissions de méthane.

• Réduire les émissions sur chaque source

Les émissions de méthane proviennent principalement des événements (plus de la moitié du total) et du brûlage à la torche⁽⁷⁾ (un quart du total) ; le reste étant constitué d'émissions fugitives (fuites au niveau des vannes, brides ou raccords) et de la combustion incomplète des gaz dans les installations (turbines, fours, chaudières...).

Pour tendre vers « zéro émission de méthane », l'action sera renforcée sur chacune de ces sources d'émissions :

- réduction des événements : projets de reroutage des événements vers le système d'export gaz ou vers la torche et réduction du gaz instrument sur les actifs en production. En 2021, la baisse par rapport à 2020 liée à la réduction des événements a été de 6 kt/an (projets au Gabon et au Royaume-Uni).

- réduction du brûlage : en 2021, la baisse liée à la réduction du brûlage par rapport à 2020 a été de 1,8 kt/an.
- réduction des fuites : des campagnes annuelles de détection et de réparation des fuites sur tous les sites opérés vont être déployées à compter de 2022. En 2021, la baisse liée à la réduction des fuites a été de 4 kt/an avec une réparation significative sur l'actif OML58 au Nigeria.

Tous les nouveaux projets incluent d'autre part des critères de *design* stricts pour éviter les émissions de méthane : pas de gaz instrument, pas d'événements froids en continu et installation systématique de torches fermées (*enclosed flare*) comme cela a été fait sur les sites de CLOV en Angola, de Moho-Nord au Congo et d'Egina au Nigeria.

Capter et stocker le carbone de nos installations

Réduire les émissions des installations passe également par le développement de processus industriels pour le captage, le transport et le stockage de CO₂ (CCS⁽⁸⁾), un domaine où TotalEnergies dispose de compétences clés dans la gestion de grands projets, le traitement du gaz et les géosciences.

En mer de Norvège, la Compagnie contribue au développement de ces solutions depuis 1996 pour diminuer les émissions des gisements de gaz naturel de Sleipner⁽⁹⁾ et Snøhvit. Le CO₂ dit "natif", c'est-à-dire associé à ce gaz naturel, est réinjecté dans le sous-sol après avoir été séparé. De 2010 à 2013, TotalEnergies a mené un projet pilote à Lacq (France) sur une chaîne complète de CCS : captage du CO₂ issu d'une unité de production de vapeur par la technologie d'oxy-combustion (une première en Europe), transport et stockage dans un gisement déplété.

Ces expériences acquises permettent de passer à des projets d'envergure pour réduire les émissions de CO₂ liées à la production d'hydrogène des raffineries de la Compagnie en Europe. Les projets actuels sont situés en mer du Nord et profitent de son important potentiel de stockage, notamment dans des champs déplétés opérés par TotalEnergies. Ils bénéficient en outre d'un contexte réglementaire européen favorable. Ils permettront à TotalEnergies de réduire ses propres émissions mais aussi, grâce à des capacités additionnelles, de proposer à ses clients de stocker leurs émissions de CO₂ pour réduire leur Scope 1 et son Scope 3.

Sur l'ensemble de la filière CCS, le budget 2021 était de 100 M\$ et TotalEnergies vise désormais à développer une capacité de stockage d'environ **10 Mt CO₂/an d'ici 2030.**

- En Norvège, la Compagnie a lancé, avec Equinor et Shell, le projet Northern Lights, premier projet de transport et stockage de CO₂ à grande échelle. Approuvé par l'État norvégien en 2020, le projet est en phase de construction. Il permettra aux émetteurs industriels, en Norvège ou ailleurs en Europe, de réduire leurs émissions
- Au Pays-Bas, TotalEnergies étudie avec ses partenaires le projet Aramis visant à développer une chaîne logistique et un *hub* dans le port de Rotterdam pour le transport du CO₂ vers des champs déplétés offshore. Certains de ces champs sont opérés par TotalEnergies.
- Au Royaume-Uni, la Compagnie travaille avec ses partenaires sur le projet de transport et de stockage Northern Endurance Partnership, qui vise à décarboner les régions industrielles de Teesside et Humber.

Compenser les émissions résiduelles avec les puits naturels de carbone

Au-delà des actions de la Compagnie pour éviter et réduire les émissions de GES, atteindre la neutralité carbone avec la société imposera de compenser les émissions résiduelles de CO₂. Pour cela, TotalEnergies investit dans les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative ou les zones humides.

(1) Ces 105 pays représentent 70% de l'économie mondiale et près de 50% des émissions anthropogéniques de méthane de la planète.

(2) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit en volume / volume.

(3) TotalEnergies Anomaly Detection Initiative.

(4) METEC University of Colorado.

(5) Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application.

(6) Rapport de l'IMEO (*International Methane Emissions Observatory*) dans le cadre de l'OGMP2.0.

(7) Émissions associées à la combustion incomplète des gaz, estimées de manière standardisée à 2% des volumes torchés

(8) Carbon Capture and Storage.

(9) Champ pour lequel TotalEnergies a revendu sa participation en 2016.

Le modèle de gestion des espaces se doit d'être intégré et partagé avec les populations locales. Dans ce cadre, les opérations peuvent suivre diverses techniques (conservation, afforestation-reforestation, agroforesterie, transition agricole, blue carbon, etc.) et diverses formes contractuelles appropriées (contrat d'achat, mécanisme de financement durable, fonds à impact, projet financé, etc.). Il s'agit de combiner et d'équilibrer la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers, avec celle des co-bénéfices pour les populations, les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau, et celle des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent et la dégradation et la déforestation des espaces, qui sont sources d'émissions de GES, reculent. La Compagnie s'associe à des partenaires expérimentés pour maîtriser l'approche long terme qui s'impose et les risques de ces projets complexes. Les projets seront certifiés selon les meilleurs standards tels que Verra VCS, CCB ou d'autres.

Avec un budget moyen de 100M\$ par an de 2020 à 2030, TotalEnergies entend constituer un stock de 100 millions de crédits⁽¹⁾ et se doter d'une capacité annuelle de production d'au moins 5 millions de crédits par an à compter de 2030. La Compagnie ne prévoit pas de faire du commerce de

ces crédits carbone mais d'utiliser progressivement son stock et sa production annuelle pour neutraliser ses émissions résiduelles Scope 1+2 à partir de 2030. Le stock de crédits établi à fin 2021 s'élève à un peu moins de 7 millions de crédits certifiés. Le budget cumulé engagé sur l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 350 M\$ sur leur durée de vie, pour un volume cumulé de crédits espéré de 23 millions à 2030 et 31 millions à 2050.

2) Progrès en 2021

La Compagnie n'est crédible sur son ambition 2050 que si elle est capable de montrer le chemin dès aujourd'hui, ce qu'elle fait résolument avec des résultats 2021 en ligne – ou souvent en avance – sur ses objectifs :

- sur ses émissions, liées à ses installations opérées, la baisse a été **de l'ordre de 20% depuis 2015** - cela intègre 4 Mt d'émissions liées au CCGT correspondant à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie dans le domaine de l'électricité pour disposer de capacités de génération électrique flexibles – la baisse sur les activités *oil & gas* opérées a donc été en réalité de 30%.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Parmi les objectifs climat de la Compagnie, figurent notamment les objectifs suivants :

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽²⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Améliorer en moyenne l'**efficacité énergétique** des installations opérées de 1% par an depuis 2010
- Réduire les **émissions de méthane** des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽⁴⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e à **37,0 Mt CO₂e** hors effet COVID-19⁽³⁾ entre 2015 et 2021
- **13%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2021
- Des émissions de méthane déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de 23% entre 2020 et 2021
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2021

(1) Un crédit correspond à une tonne de CO₂ séquestrée.

(2) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(3) Hors effet COVID-19, se reporter au point 5.11 du chapitre 5.

(4) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

Il convient de noter que la baisse des émissions de GES de la Compagnie en 2020, et dans une moindre mesure en 2021, est en partie liée à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de TotalEnergies, d'où la mention d'estimations hors effet COVID-19.

Indicateurs liés au changement climatique⁽¹⁾

Émissions de GES		Périmètre opéré			
		2021	2020	2019	2015
SCOPE 1					
Émissions de GES directes	Mt CO ₂ e	34* (33)	38* (36)	41	42
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR					
Activités <i>oil & gas</i> Amont	Mt CO ₂ e	14	16	18	19
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	5	3	3	–
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	15* (14)	17	20	22
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	20* (19)	22* (21)	24	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	1	1	1	5
Afrique	Mt CO ₂ e	9	10	11	12
Amériques	Mt CO ₂ e	5	4	4	4
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GES					
CO ₂	Mt CO ₂ e	32	34	39	39
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	2	2	2
N O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
SCOPE 2					
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO ₂ e	2* (2)	3* (3)	4	4
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	1* (1)	2* (2)	2	2
SCOPE 1+2	Mt CO ₂ e	37* (35,7)	41* (38)	44	46
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(a)	kg CO ₂ e/bep	17	18	19	21

Émissions de méthane		Périmètre opéré			
		2021	2020	2019	2015
Émissions de méthane	kt CH ₄	49	64	68	94
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR					
Activités <i>oil & gas</i> Amont	kt CH ₄	48	62	66	92
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	<1	<1	0
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	7	12	15	9
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	3	3	33
Afrique	kt CH ₄	23	31	39	49
Amériques	kt CH ₄	18	18	10	3
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,13	0,15	0,16	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

(1) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

Autres indicateurs		Périmètre opéré			
		2021	2020	2019	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	148	147	160	153
Indicateur Global d'Efficacité Energétique (GEEI)	Base 100 en 2010	87,0	90,2	88,0	90,8
Gaz brûlé à la torche (activités <i>oil & gas</i> Amont, périmètre opéré ; inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	3,6	4,2	5,7	7,2
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,7	0,6	0,9	2,3 ^(b)

*Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

(b) Volumes estimés selon les données historiques

3.6.8.5 FOURNISSEURS

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Dispositif de qualification des Fournisseurs

L'outil informatique de qualification mis en place depuis 2019, progressivement déployé, permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des Fournisseurs. Plus de 15 000 Fournisseurs ont été intégrés dans l'outil de qualification présentant

environ 15% de la base fournisseurs de la Compagnie et près de 25% des Fournisseurs ayant une dépense supérieure à 50KUSD. Le déploiement, ralenti durant la pandémie COVID-19 en 2020 et 2021, reprend en 2022.

Dispositif d'évaluation des Fournisseurs

Depuis 2016, la Compagnie réalise des audits des conditions de travail chez ses Fournisseurs. Un plan d'audit ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs des pays identifiés à risque en matière de droits humains. En 2021, et compte tenu du contexte de pandémie COVID-19, 83 audits ont été réalisés en dessous de l'objectif annuel de 100 audits). Des plans d'action sont élaborés pour remédier aux points de non conformité identifiés lors de ces audits. En 2021, ces audits ont couvert plus de 25 000 travailleurs au sein des Fournisseurs.

Par ailleurs, la Compagnie prévoit de mettre en œuvre et piloter des systèmes innovants comme les "workers' voice surveys" pour recueillir en direct les commentaires des travailleurs sur leurs conditions de travail dans de grands projets opérés, notamment EACOP et Tilenga en Tanzanie et Ouganda.

Un Comité dédié au suivi des audits droits humains chez les Fournisseurs a également été créé en 2021 et se réunit tous les 2 mois avec la participation des équipes Droits humains de la Compagnie, des membres du Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et du département Achats responsables.

En outre, TotalEnergies a lancé en 2018 une initiative sectorielle avec BP, Equinor et Shell pour la mise en place d'une plateforme de mutualisation des audits fournisseurs en matière de respect des droits humains. Ces membres fondateurs ont été rejoints par de nouveaux membres tels que Wintershall, AkerBP, ConocoPhillips et Var Energy. La plateforme, qui est opérationnelle depuis 2020, a vocation à être étendue à d'autres sociétés intéressées du secteur. L'objectif de cette initiative est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de respect des droits humains au travail dans l'industrie, tout en visant à réduire la "fatigue d'audits" des fournisseurs. En 2021, près de 150 évaluations ont été réalisées à travers cette plateforme.

La Compagnie prévoit d'ici 2024 d'auditer 100% de ses fournisseurs prioritaires en matière de droits humains (800 fournisseurs) via des audits sur sites et documentaires.

Autres dispositifs

Des dispositifs propres à certaines catégories d'achat sont mis en œuvre.

plateforme mondiale pour l'établissement et la collaboration pour une chaîne de valeur durable des batteries.

Ainsi, des travaux visant à améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement de la Compagnie, dont des audits traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement des panneaux photovoltaïques, ont été initiés en 2021 et seront poursuivis en 2022.

Enfin, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TotalEnergies dépose depuis 2014 auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit »⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué par TotalEnergies SE ou l'une de ses sociétés consolidées (ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication). L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TotalEnergies, disponible sur son site internet ou [sec.gov](https://www.sec.gov).

De même, en plus de sa campagne annuelle de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs en ce qui concerne les minerais de conflit, Saft Groupe (Saft) a mené une nouvelle campagne de remontée d'informations auprès de ses fournisseurs sur leurs approvisionnements en cobalt et a élaboré un nouveau *Cobalt Reporting Template (CRT)* pour l'activité spécifique de Saft en 2020 sur le modèle des *Reporting Templates* mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative*® (RMI®). Cet outil facilite le transfert d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement concernant les fonderies/affineries et la détermination du pays d'origine du cobalt. Dans une démarche de progrès, Saft est également membre de la *Global Battery Alliance (GBA)* au sein du *World Economic Forum (WEF)*,

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantal, à l'étain et au tungstène.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

En 2020, TotalEnergies a mis à jour ses Principes fondamentaux dans les achats. L'objectif de la mise à jour était de les mettre en cohérence avec la version la plus récente du Code de conduite et de détailler davantage les exigences relatives au respect des droits humains. Il est notamment précisé que les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les lois en vigueur, ainsi que les principes équivalents à ceux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions Fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales. Des précisions ont été apportées en ce qui concerne les détails des politiques et procédures efficaces qui doivent

Formations des acheteurs

TotalEnergies a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques de la Compagnie et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs de la Compagnie. Tout nouveau collaborateur de TotalEnergies Global Procurement suit une formation qui intègre un volet achats responsables présentant les Principes fondamentaux dans les achats, ainsi que la feuille de route achats responsables. Des sessions de sensibilisation sont régulièrement organisées sur des sujets précis. Par exemple, en 2021, 91% des acheteurs de TotalEnergies Global Procurement ont suivi le module en ligne relatif aux droits humains. Enfin, les achats

Sensibilisation et formation des fournisseurs

Des actions de sensibilisation sont conduites lors des réunions avec les fournisseurs, en particulier lors du *Suppliers Day* réunissant tous les deux ans les fournisseurs stratégiques de la Compagnie, qui est notamment une occasion de communiquer auprès des participants sur les Principes fondamentaux dans les achats. Dans le contexte sanitaire de ces deux dernières années, il n'a pas été possible d'organiser cet événement. En 2021, l'International Procurement Office (IPO) de TotalEnergies à Shanghai en Chine a cependant pu organiser deux

Progression avec d'autres entreprises

Depuis 2018, TotalEnergies est membre de la plateforme d'action du Pacte mondial des Nations unies sur le Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement et participe à ce titre à différents ateliers ayant pour objectif de faire progresser les entreprises membres du Pacte mondial dans ce domaine. En décembre 2018, la Compagnie s'est engagée à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les « 6 Engagements » du Pacte mondial des Nations unies. Les acheteurs de la Compagnie participent

MÉCANISME D'ALERTE

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TotalEnergies sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. En 2021, la journée annuelle ouverte aux collaborateurs de la Compagnie, juristes et opérationnels, afin de leur permettre d'appréhender les avantages de la médiation, n'a pas pu avoir lieu du fait des contraintes de la pandémie COVID-19. La plaquette de sensibilisation à la médiation reste à la disposition de tous les collaborateurs de la Compagnie.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Le département Achats responsables, créé en 2020, au sein de TotalEnergies Global Procurement (dont les missions étaient auparavant remplies par le département Relations fournisseurs), a de nouveau fait évoluer, au cours de l'année 2021, la feuille de route Achats responsables, notamment en matière de respect des droits humains, de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans la chaîne

être mises en œuvre par les Fournisseurs, par exemple en ce qui concerne l'interdiction et la prévention du travail des enfants, l'interdiction et la prévention du travail forcé, les conditions de travail, la rémunération et l'indemnisation, la protection de la santé, la sûreté et la sécurité, l'interdiction et la prévention de toute discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, la liberté d'expression, d'association et de convention collective, la liberté de pensée, de conscience et de religion et plaintes. A la suite de cette mise à jour, en 2021, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des acheteurs et des juristes Achats de la Compagnie, afin de rappeler les bonnes pratiques. En complément, et afin d'aider les Fournisseurs à mettre en œuvre correctement ces principes, un guide pratique Droits humains au travail a été préparé en 2021, afin d'être diffusé auprès des Fournisseurs en 2022.

responsables et les aspects développement durable sont à présent systématiquement intégrés dans tout événement achats comme par exemple en juin 2021, l'International Procurement Day qui a réuni 452 participants (acheteurs et métiers support achats) avec une session dédiée aux achats responsables ainsi que deux focus sur les droits humains et sur le climat.

Un ensemble d'outils de communication ayant pour objectif d'aider les acheteurs à engager la discussion sur les Principes fondamentaux dans les achats est également diffusé au sein de TotalEnergies Global Procurement. Le support de la revue de performance annuelle inclut une section sur les droits humains.

journées fournisseurs, réunissant près de 260 personnes, à l'occasion desquelles il a été question notamment du respect des droits humains, de l'environnement et de sécurité. Par ailleurs, les Filiales organisent également des événements sur ces sujets, comme le forum fournisseurs de la filiale Exploration-Production du Mozambique qui a réuni 107 fournisseurs avec un focus sur le respect des droits humains au travail.

également à des groupes de travail internationaux relatifs aux achats responsables. TotalEnergies est présente au sein de la *Supply Chain Working Group* de l'APIECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TotalEnergies a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the U.N. Guiding Principles* organisés par l'APIECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com) disponible sur le site internet de TotalEnergies permet aux fournisseurs de la Compagnie de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre la Compagnie et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

d'approvisionnement. Les objectifs de la feuille de route ont été revus par le Comité exécutif et sa mise en œuvre est suivie par le Comité Achats responsables qui réunit le Comité de Direction de TotalEnergies Global Procurement et notamment les représentants du département Droits humains et direction HSE.

4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1	Organes d'administration et de direction	178	4.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	262
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	178	4.4.1	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	262
4.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	204	4.4.2	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société	264
4.1.3	Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission	217	4.4.3	Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales	265
4.1.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	218	4.4.4	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	266
4.1.5	Exercice de la Direction générale	218	4.4.5	Contrôleurs légaux des comptes	266
4.1.6	Participation au capital des organes d'administration et de direction	225			
4.2	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	228	4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	268
4.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	228			
4.3.1	Rémunération des administrateurs	228			
4.3.2	Rémunération du dirigeant mandataire social	231			
4.3.3	Rémunération des principaux dirigeants	255			
4.3.4	Attribution des options sur actions et attribution d'actions de performance	255			

Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été préparé sur la base des délibérations du Conseil d'administration, avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment

les directions Juridique, Financière et People & Social Engagement. Il a été examiné par le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des rémunérations pour les sections relevant de leurs compétences respectives, puis approuvé par le Conseil d'administration.

4.1 Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 16 mars 2022



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 de ce chapitre.

(b) Hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce.

La Société est administrée par un Conseil d'administration comprenant, parmi ses 14 membres, un administrateur représentant les salariés actionnaires élu sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce, en application des dispositions des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce (ci-après « administrateur représentant les salariés actionnaires »), ainsi que deux administrateurs représentant les salariés désignés en application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et des statuts de la Société (le premier désigné par le Comité Social et Économique Central de l'UES Amont – Global Services – Holding et le second désigné par le Comité de la SE, appelé « Comité Européen TotalEnergies »).

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TotalEnergies SE. Il préside le Conseil d'administration depuis le 19 décembre 2015, date à laquelle les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société ont été réunies (se reporter au point 4.1.5.1 de ce chapitre).

Un Administrateur Référént est en fonction. Ses missions sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre).

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société)⁽¹⁾. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Les profils, expériences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies ci-après.

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Situation arrêtée le 16 mars 2022

	Départ	Nomination/désignation	Renouvellement
Conseil d'administration			
28/05/2021	Patrick Artus	Jacques Aschenbroich	Patrick Pouyanné
		Glenn Hubbard	Anne-Marie Idrac
Comité d'audit			
28/05/2021	Patrick Artus	Patricia Barbizet	
		Romain Garcia-Ivaldi ^(a)	
Comité des rémunérations			
28/05/2021	Patricia Barbizet		
Comité Stratégie & RSE			
28/05/2021	Patrick Artus	Angel Pobo ^(a)	

(a) Administrateur représentant les salariés.

(1) Les statuts prévoient également des dispositions spécifiques concernant la durée des mandats des administrateurs représentant les salariés, compte tenu de leur mode de désignation.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 16 MARS 2022

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF

Au 16 mars 2022	Informations personnelles			Expérience		Position au sein du Conseil			Participation à des comités de Conseil	
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats ^(a)	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat		Ancienneté au Conseil
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	58	M		267 487	1	x	2015	2024	7	✓
Jacques Aschenbroich	67	M		1 000	2	✓	2021	2024	1	
Patricia Barbizet	66	F		11 050	3	x	2008	2023	14	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette <i>Administrateur Référent</i>	65	F		4 559	2	✓	2011	2023	11	✓
Jérôme Contamine	64	M		10 275	2	✓	2020	2023	2	✓
Lise Croteau	61	F		1 100	4	✓	2019	2022	3	✓
Mark Cutifani	63	M		2 000	1	✓	2017	2023	5	✓
Valérie Della Puppa Tibi <i>Administrateur représentant les salariés actionnaires</i>	53	F		30	0	n/a	2019	2022	3	✓
Romain Garcia-Ivaldi <i>Administrateur représentant les salariés</i>	33	M		178	0	n/a	2020	2023	2	✓
Maria van der Hoeven	72	F		1 500	1	✓	2016	2022	6	✓
Glenn Hubbard	63	M		1 000	2	✓	2021	2024	1	
Anne-Marie Idrac	70	F		1 539	3	✓	2012	2024	10	✓
Jean Lemierre	71	M		1 042	1	✓	2016	2022	6	✓
Angel Pobo <i>Administrateur représentant les salariés</i>	52	M		339	0	n/a	2020	2023	2	✓

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, point 19 (se reporter au point 4.1.1.3 de ce chapitre).

Au 16 mars 2022

Comité d'audit

5 membres
75% d'indépendants^(a)

Maria van der Hoeven*
Patricia Barbizet
Jérôme Contamine**
Lise Croteau**
Romain Garcia-Ivaldi^(b)

Comité de gouvernance et d'éthique

4 membres
75% d'indépendants

Marie-Christine Coisne-Roquette*
Patricia Barbizet
Anne-Marie Idrac
Jean Lemierre

Comité des rémunérations

3 membres
100% d'indépendants^(a)

Mark Cutifani*
Marie-Christine Coisne-Roquette
Valérie Della Puppa Tibi^(c)

Comité Stratégie & RSE

6 membres
60% d'indépendants^(a)

Patrick Pouyanné*
Patricia Barbizet
Marie-Christine Coisne-Roquette
Anne-Marie Idrac
Jean Lemierre
Angel Pobo^(b)

(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

(b) Administrateur représentant les salariés.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

* Président(e) du Comité.

** Expert financier.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET NOMINATION PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2022

Les mandats d'administrateurs de Mmes Lise Croteau, Valérie Della Puppa Tibi, Maria van der Hoeven et de M. Jean Lemierre arrivent à échéance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mai 2022.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2022, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de soumettre à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 25 mai 2022, le renouvellement du mandat d'administrateur de Mmes Lise Croteau, Maria van der Hoeven et de M. Jean Lemierre pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

- **Mme Lise Croteau**, de nationalité canadienne, est administrateur de TotalEnergies SE depuis le 29 mai 2019. Après avoir été Vice-présidente exécutive et directrice Financière d'Hydro-Québec, l'un des plus grands producteurs mondiaux d'hydroélectricité, Mme Lise Croteau met aujourd'hui ses compétences et sa connaissance en matière de renouvelables et de gestion des risques liés au changement climatique, au service des sociétés dans lesquelles elle siège comme administratrice indépendante. Elle est depuis 2018 administratrice de Boralex, leader canadien des énergies renouvelables, et depuis juin 2019 administratrice de Québecor inc. Mme Lise Croteau continuera ainsi de faire bénéficier le Conseil d'administration et le Comité d'audit de son expertise en la matière.
- **Mme Maria van der Hoeven**, de nationalité néerlandaise, est administrateur de TotalEnergies SE depuis le 24 mai 2016. Elle préside le Comité d'audit. Mme Maria van der Hoeven a dirigé l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de 2011 à 2015 pendant une période de grands changements dans l'économie mondiale de l'énergie avec en particulier la prise en compte du changement climatique dans la politique énergétique. L'une de ses principales priorités a été la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie visant à intégrer les principaux acteurs émergents du secteur de l'énergie du 21^e siècle. Une autre de ses priorités a été d'étendre les services énergétiques au milliard de personnes dans le monde qui n'y avait pas accès. En reconnaissance des efforts de l'AIE pour répondre à la crise de la pauvreté énergétique, Maria van der Hoeven a siégé au conseil consultatif de l'initiative des Nations unies « Énergie durable pour tous ». Elle a été nommée Senior Fellow au Programme international de l'énergie de Clingendael en 2015. Ses compétences personnelles l'ont conduite à être désignée vice-présidente du groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne, dont le rapport final a été publié en novembre 2018. Maria van der Hoeven a également été nommée membre de la Commission mondiale sur l'économie et le climat et de la Commission mondiale sur la géopolitique de la transformation énergétique, initiative indépendante lancée lors de l'Assemblée de l'IRENA en janvier 2018. Auparavant, Mme van der Hoeven a été ministre des affaires économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, période durant laquelle elle a exercé une influence sur la politique énergétique aux niveaux national, régional et mondial. Avant de devenir ministre des affaires économiques, Maria van der Hoeven a été ministre de l'éducation, de la culture et des sciences de 2002 à 2007. Elle a été membre du Conseil d'administration du Rocky Mountain Institute, organisation reconnue dans le domaine de la transition énergétique. Mme van der Hoeven continuera à faire bénéficier le Conseil d'administration et le Comité d'audit de sa connaissance du secteur de l'énergie.
- **M. Jean Lemierre**, de nationalité française, est administrateur de TotalEnergies SE depuis le 24 mai 2016. Il est membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité Stratégie & RSE. M. Lemierre est Président de BNP Paribas. Dès 2015, BNP Paribas s'est engagée à accélérer la transition énergétique en alignant ses activités de financement et d'investissement avec les conclusions de l'Accord de Paris. En 2021, le groupe a franchi une nouvelle étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une économie plus respectueuse de la

planète en rejoignant la Net-Zero Banking Alliance ; cette initiative rassemble des banques désireuses de contribuer au financement d'une économie « net zero » d'ici à 2050, notamment à travers des engagements forts d'alignement des émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de crédit et d'investissement avec un objectif de neutralité carbone globale d'ici 2050. Par ailleurs, Jean Lemierre est depuis 2014 Vice-Président de l'Association Paris Europlace qui compte parmi ses priorités la promotion d'une finance durable et responsable. Dans ce contexte, l'objectif de Paris Europlace est de pérenniser et de mieux faire connaître l'action de la Place de Paris en matière de finance environnementale et durable et de développer les initiatives sur le plan européen et international dans ces différents domaines. C'est ainsi que Paris Europlace a lancé en mai 2016 une nouvelle initiative « Paris Green & Sustainable Finance » devenue « Finance for Tomorrow » en juin 2017. Cette initiative vise à promouvoir en France et à l'international la finance durable, en contribuant à réorienter les flux financiers (« Shift the Trillions ») vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris. Fort de son expérience et de ses compétences en finance durable, Jean Lemierre continuera de contribuer aux réflexions du Conseil d'administration et du Comité Stratégie & RSE dont il est membre sur ces sujets.

Nomination de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

Le mandat d'administrateur de Mme Valérie Della Puppa Tibi, administrateur représentant les salariés actionnaires, arrive à échéance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mai 2022.

L'Assemblée générale du 25 mai 2022 sera appelée à désigner le nouvel administrateur représentant les salariés actionnaires parmi quatre candidats désignés à l'issue d'un processus de désignation des candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires au Conseil d'administration de TotalEnergies SE initié fin 2021. Les quatre candidats sont les suivants :

- **Mme Emma De Jonge**, de nationalité néerlandaise, a été désignée par le Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionariat France (111,1 millions d'actions TotalEnergies détenues au 31 décembre 2021) lors de la réunion de ce Conseil de surveillance du 2 décembre 2021 ;
- **Mme Agueda Marin**, de nationalité espagnole, a été désignée par le Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionariat International Capitalisation (38,8 millions d'actions TotalEnergies détenues au 31 décembre 2021) lors de la réunion de ce Conseil de surveillance du 7 décembre 2021 ;
- **Mme Marina Delendik**, de nationalité russe, a été désignée par le Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies INTL Capital (2,1 millions d'actions TotalEnergies détenues au 31 décembre 2021) lors de la réunion de ce Conseil de surveillance du 7 décembre 2021 ;
- **M. Alexandre Garrot**, de nationalité française, a été élu candidat par les salariés actionnaires disposant d'un droit de vote à titre individuel (23,3 millions d'actions TotalEnergies détenues au 31 décembre 2021), ce candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix lors du scrutin dépouillé le 12 janvier 2022 et ayant un seuil de représentativité au moins égal à 5% des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel.

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2022, a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 mai 2022, les résolutions arrêtées par le Conseil d'administration et agréé le premier candidat.

Celui des candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme administrateur représentant les salariés actionnaires.

Composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2022, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. A compter de cette date, la composition des Comités sera la suivante :

Au 25 mai 2022

Comité d'audit

5 membres
75% d'indépendants^(a)

Maria van der Hoeven*
Patricia Barbizet
Jérôme Contamine**
Lise Croteau**
Romain Garcia-Ivaldi^(b)

Comité de gouvernance et d'éthique

5 membres
80% d'indépendants

Marie-Christine Coisne-Roquette*
Jacques Aschenbroich
Patricia Barbizet
Anne-Marie Idrac
Jean Lemierre

Comité des rémunérations

4 membres
100% d'indépendants^(a)

Mark Cutifani*
Marie-Christine Coisne-Roquette
Jacques Aschenbroich
Angel Pobo^(b)

Comité Stratégie & RSE

6 membres
60% d'indépendants^(a)

Patrick Pouyanné*
Patricia Barbizet
Marie-Christine Coisne-Roquette
Anne-Marie Idrac
Jean Lemierre
Administrateur représentant les salariés actionnaires

(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

(b) Administrateur représentant les salariés.

* Président(e) du Comité.

** Expert financier.

4.1.1.1 PROFIL, EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DES ADMINISTRATEURS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)⁽¹⁾



Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TotalEnergies SE*

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2015

Dernier renouvellement : AGO du 28 mai 2021

Date d'échéance du mandat : AGO de 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 267 487

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionariat France détenues : 11 289,8801 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Président-directeur général de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TotalEnergies au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant de la Compagnie au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur de la Compagnie en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif de la Compagnie.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTALS.A. et Président du Comité exécutif de la Compagnie. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général. A la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pouyanné par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, puis par celle du 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Pouyanné est ainsi le Président-directeur général de TotalEnergies SE.

M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association United Way-L'Alliance pour l'Éducation depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de la Société. Il est également membre du conseil d'administration de Caggemini (depuis mai 2017), du conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019), de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2014), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017).

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

Au sein de la Compagnie

- Président-directeur général de TotalEnergies SE* et Président du Comité Stratégie & RSE

En dehors de la Compagnie

- Administrateur de Caggemini S.E.* (depuis le 10 mai 2017), membre du Comité Stratégie et RSE et membre du Comité éthique et gouvernance

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Président de l'Association United Way Alliance pour l'Éducation (depuis juin 2018)
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (Établissement public national scientifique, culturel et professionnel) (depuis septembre 2018)
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019)
- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (depuis 2014)
- Membre du Conseil de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017)
- Membre du Conseil d'administration de la Fondation La France s'engage (depuis 2017)

(1) Comprenant les informations visées aux articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce et au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

* Pour les informations relatives aux mandats des administrateurs, les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.



Jacques Aschenbroich

Administrateur indépendant

Né le 3 juin 1954 (nationalité française)
Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 28 mai 2021
Date d'échéance du mandat : AGO de 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 000 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : 100 rue de Courcelles, 75017 Paris, France

Principale fonction : Président-directeur général de Valeo* jusqu'au 26 janvier 2022

(Président du Conseil d'administration de Valeo* depuis cette date)

Biographie - Expérience professionnelle

Ingénieur du Corps des Mines, M. Jacques Aschenbroich a exercé plusieurs fonctions dans l'administration et a été au cabinet du Premier ministre en 1987 et 1988. Il a ensuite mené une carrière industrielle au sein du groupe Saint-Gobain de 1988 à 2008. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la direction de la Branche Vitrage de la Compagnie de Saint-Gobain et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996.

Puis, aux fonctions de Directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les Pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué général pour les États-Unis et le Canada à partir du 1^{er} septembre 2007. Il a également été administrateur de ESSO S.A.F. jusqu'en juin 2009. En mars 2009, il est nommé administrateur et Directeur général, et le 18 février 2016, Président-directeur général de Valeo.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

Au sein du groupe Valeo

- Président-directeur général de Valeo*

En dehors du groupe Valeo

- Administrateur de TotalEnergies SE* depuis le 28 mai 2021
- Administrateur de BNP Paribas* et membre du Comité des comptes
- Administrateur de Veolia Environnement* et Président du Comité de recherche, innovation et développement durable et membre du Comité des comptes et de l'audit (jusqu'au 28 mai 2021)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Veolia Environnement* et Président du Comité de recherche, innovation et développement durable et membre du Comité des comptes et de l'audit (jusqu'au 28 mai 2021)
- Président de Valeo Finance, Valeo S.p.A. (Italie) et Valeo (UK) Limited (Royaume-Uni)

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

Néant



Patricia Barbizet

Administrateur

Membre du Comité d'audit
Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 17 avril 1955 (nationalité française)
Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 16 mai 2008
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 11 050⁽¹⁾ (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : Temaris et Associés SAS, 40 rue François 1^{er}, 75008 Paris, France

Principale fonction : Présidente de Temaris et Associés SAS

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-Europe) en 1976, Patricia Barbizet commence sa carrière à la trésorerie du groupe Renault Véhicules Industriels avant de devenir directrice Financière de Renault Crédit International. Elle rejoint le groupe de François Pinault en 1989 en tant que directrice Financière et devient en 1992 Directrice générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, jusqu'en 2018. Elle a été en parallèle CEO et *Chairwoman* de Christie's de 2014 à 2016.

Patricia Barbizet a été Vice-Présidente du conseil d'administration de Kering et *Vice Chairwoman* de Christie's Plc. Elle siège depuis 2008 au Conseil d'administration de TotalEnergies SE et a également été administratrice de Bouygues, Air France-KLM et PSA Peugeot-Citroën. Elle a présidé le comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2008 à 2013.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Présidente de Temaris et Associés SAS depuis octobre 2018
- Administrateur de TotalEnergies SE*, membre du Comité d'audit depuis le 28 mai 2021, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur d'Axa* depuis avril 2018
- Administrateur de Pernod Ricard* depuis novembre 2018
- Administrateur de Columbus Holdings depuis juillet 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Groupe Fnac Darty* jusqu'en mai 2019
- Administrateur d'Artémis jusqu'en juillet 2018
- Directeur général d'Artémis jusqu'en janvier 2018
- Vice Chairwoman de Christie's International Plc jusqu'en janvier 2018
- Administrateur et vice-Président du Conseil d'administration de Kering S.A.* jusqu'en décembre 2018
- Directeur général (non mandataire) et membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault jusqu'en janvier 2018
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration d'Agefi jusqu'en janvier 2018

- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration de Sebdo le Point jusqu'en janvier 2018
- Membre du conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour jusqu'en janvier 2018
- Administrateur d'Yves Saint Laurent jusqu'en novembre 2018
- Amministratore & Amministratore Delagato de Palazzo Grassi jusqu'en janvier 2018
- Membre du Conseil de surveillance de Ponant jusqu'en janvier 2018
- Représentante d'Artémis au Conseil de surveillance de Collection Pinault Paris jusqu'en janvier 2018

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Présidente de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (EPIC)
- Présidente du Comité de surveillance des investissements d'avenir (gouvernement français)
- Présidente du Haut Comité de gouvernance d'entreprise (HCGE)

(1) Hors acquisitions 2020 réalisées par Temaris et Associés SAS, personne morale liée à Patricia Barbizet.



Marie-Christine Coisne-Roquette

Administrateur indépendant – Administrateur Référent

Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française)
Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 13 mai 2011
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 4 559 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : Sonepar, 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, France

Principale fonction : Président de Sonepar S.A.S. et de Colam Entreprendre SAS

Biographie – Expérience professionnelle

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un *Specialized Law Certificate* du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au conseil d'administration de Colam Entreprendre, holding familial qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que Président du Directoire de Colam Entreprendre et du conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du groupe et renforcer son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar S.A.S. depuis 2016. Elle reste en parallèle Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur de TotalEnergies SE.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

Au sein du groupe Sonepar

- Président de Sonepar S.A.S.
- Président de Colam Entreprendre S.A.S.
- Administrateur de Sonepack SAS depuis mi 2020
- Président du Conseil d'administration de Développement Mobilier et Industriel (S.A.S.)
- Associée-Gérante de Ker Coro (société civile immobilière)

En dehors du groupe Sonepar

- Administrateur de TotalEnergies SE*, Administrateur Référent, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité des rémunérations et du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur indépendant d'Essilor Luxottica*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Directeur général de Sonepack S.A.S. jusqu'à mi 2020
- Président de CMI jusqu'en juin 2020
- Membre du Conseil de Surveillance de Akuo Energy S.A.S. (jusqu'en juin 2020)
- Représentant légal de Sonepar S.A.S., cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'au 29 octobre 2018

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Administrateur de l'association FONDACT
- Administrateur de la Fondation Recherche Alzheimer
- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées)
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions)
- Membre du bureau et administrateur de l'association MEDEF International



Jérôme Contamine

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Né le 23 novembre 1957 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2020

Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 10 275

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionariat France détenues : 751,9159 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie - Expérience professionnelle

M. Contamine, de nationalité française, est diplômé de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et de l'ENA. Après 4 ans comme auditeur à la Cour des comptes, Jérôme Contamine a exercé diverses fonctions de 1988 à 2000 au sein d'Elf Aquitaine, puis chez TotalEnergies. De 2000 à 2009, il a été directeur Financier de Veolia Environnement et administrateur de Valeo de 2006 à 2017. De 2009 à 2018, il a été directeur Financier de Sanofi. M. Contamine est administrateur, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et Président du Comité des rémunérations de Société Générale.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur de TotalEnergies SE* et membre du Comité d'audit
- Administrateur de Société Générale*, membre du Comité d'audit et de contrôle interne, Président du Comité des rémunérations
- Président de Sigateo

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Valeo*

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Membre du Comité financier de la Fondation des Apprentis d'Auteuil



Lise Croteau

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Née le 5 mai 1960 (nationalité canadienne)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO du 25 mai 2022

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 100

Nombre d'ADS TotalEnergies détenus : 1 000 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : 580 Chemin de la Réserve, Mont-Tremblant, Québec, J8E 3L8, Canada

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie - Expérience professionnelle

Mme Croteau a commencé sa carrière en tant qu'auditeur et a rejoint Hydro-Québec en 1986 où elle a occupé des postes de contrôle et de direction financière de responsabilité croissante. De 2015 à 2018, elle a occupé le poste de Vice-Présidente exécutive et directrice Financière d'Hydro-Québec, avant de prendre sa retraite. Comptable professionnelle agréée depuis 1984, Mme Croteau est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et a été en 2008 nommée *Fellow* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en reconnaissance de sa contribution à la profession.

Mme Croteau est administrateur indépendant de la société Boralex depuis 2018, Présidente du Comité d'Audit depuis 2019 et membre du Comité d'Investissement et de gestion des risques depuis 2021. La société Boralex, cotée à Toronto, est un leader canadien des énergies renouvelables dont les activités sont relatives à l'éolien, au solaire, à l'hydroélectricité et au stockage. Elle est aussi présente en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Depuis juin 2019, Mme Croteau est administratrice des conseils d'administration de Québecor inc. et Québecor Média inc. et membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise. Québecor est un chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur de TotalEnergies SE* et membre du Comité d'audit
- Administrateur de Québecor inc.* depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Québecor Média inc.* depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Boralex* depuis 2018, Présidente du Comité d'audit depuis 2019 et membre du Comité d'investissement et de gestion des risques depuis 2021

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TVA Group Inc.* jusqu'au 16 juin 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

Néant



Mark Cutifani

Administrateur indépendant

Président du Comité des rémunérations

Né le 2 mai 1958 (nationalité australienne)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 26 mai 2017

Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020

Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 2 000 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : Anglo American plc. Group, 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, Royaume-Uni

Principale fonction : *Chief Executive* d'Anglo American plc.* jusqu'au 19 avril 2022

Biographie - Expérience professionnelle

M. Cutifani a été nommé administrateur et Chief Executive de la société Anglo American plc. le 3 avril 2013. Il est membre du *Board's Sustainability Committee* et préside le *Group Management Committee*. M. Cutifani a plus de 45 années d'expérience dans l'industrie minière dans diverses régions du monde et pour un large éventail de produits. Mark Cutifani est *non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited, *Chairman* d'Anglo American South Africa et *Chairman* de De Beers plc. Il a précédemment occupé les fonctions de *Chief Executive Officer* d'AngloGold Ashanti Limited. Avant de rejoindre AngloGold Ashanti, M. Cutifani était COO pour les activités mondiales de production de nickel de la société Vale. Précédemment, il avait occupé différentes fonctions de management au sein de Normandy Group, Sons of Gwalia, Western Mining Corporation, Kalgoorlie Consolidated Gold Mines et CRA (Rio Tinto).

M. Cutifani a obtenu un diplôme d'ingénieur (avec mention) à l'université de Wollongong en Australie. Il est ingénieur diplômé de la Royal Academy of Engineers et est *Fellow* de l'Institut australasien des mines et de la métallurgie et de l'Institut des matériaux, des minéraux et des mines au Royaume-Uni.

En 2013, M. Cutifani a reçu un doctorat honorifique de l'université de Wollongong en Australie et il a reçu, en 2016, un doctorat honorifique de l'université Laurentian au Canada.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

Au sein du groupe Anglo American

- *Director* et *Chief Executive* d'Anglo American plc.*
- *Non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited
- *Chairman* de De Beers plc.
- *Chairman* de De Beers Investments plc.

En dehors du groupe Anglo American

- Administrateur de TotalEnergies SE* et président du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

Néant



Valérie Della Puppa Tibi

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité des rémunérations

Née le 22 août 1968 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés actionnaires de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO du 25 mai 2022

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 30

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionnariat France détenues : 440,66

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies France Capital+ détenues : 18,96 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salariée de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux (Paris XI) en Commerce International, Mme Della Puppa Tibi est entrée dans la Compagnie en 1989. Elle a occupé plusieurs postes en logistique internationale au sein de l'entité Lub Marine de la filiale Lubrifiants. En parallèle, Mme Della Puppa Tibi suit des études au Conservatoire des Arts et Métiers (cursus de Commerce International - UV de Marketing, Commerce International, Marchés des matières premières) ainsi qu'en langues (anglais, espagnol et italien). En 2002, elle rejoint le Réseau France en tant que pilote contrat pour la maintenance des stations-service. En 2011, Mme Della Puppa Tibi rejoint la direction des Achats du Raffinage Marketing en tant que responsable e-procurement puis Lead Buyer à la création de TotalEnergies Global Procurement en 2017.

Mme Della Puppa Tibi est également membre du Comité Européen TotalEnergies (Comité de la SE), membre élu titulaire du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionnariat France et membre élu suppléant du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies France Capital+.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur représentant les salariés actionnaires de TotalEnergies SE* et membre du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Membre du Comité Européen TotalEnergies (Comité de la SE)
- Membre élu titulaire du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionnariat France et membre élu suppléant du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies France Capital+
- Membre élu du Comité social et économique UES Amont – Global Services – Holding, établissement de Paris



Romain Garcia-Ivaldi

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité d'audit

Né le 14 septembre 1988 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE, désigné par le Comité Social et Économique Central de la Société le 9 juin 2020

Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 178

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionnariat France détenues : 3 157,637

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies France Capital+ détenues : 40,12 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salarié de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'ENSTA Paris et de l'IFP-School, M. Garcia-Ivaldi commence sa carrière au sein de TotalEnergies en 2012 en tant qu'économiste sur des projets pétroliers et gaziers de la zone Amérique. Entre 2015 et 2021, il occupe différents postes d'ingénieur réservoir à Paris et Lagos (Nigeria). Il exerce aujourd'hui la fonction d'économiste affaires nouvelles pour TotalEnergies SE. Il est également titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA-Sciences Po.

M. Garcia-Ivaldi a été président du Conseil de surveillance des fonds d'actionnariat salarié TotalEnergies Actionnariat France et TotalEnergies France Capital+ du 9 novembre 2018 au 17 juin 2020.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE* et, depuis le 28 mai 2021, membre du Comité d'audit

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

Néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Maria van der Hoeven

Administrateur indépendant

Présidente du Comité d'audit

Née le 13 septembre 1949 (nationalité néerlandaise)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 24 mai 2016

Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO du 25 mai 2022

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 500 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : Sadatdomein 31, 6229 HC Maastricht, Pays-Bas

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie - Expérience professionnelle

Mme van der Hoeven, après une formation d'enseignante, devient professeur de sciences économiques et administratives, puis psychologue en orientation. Elle assure ensuite pendant sept ans, la direction du Centre administratif pour la formation professionnelle des adultes de Maastricht, puis celle du Centre technologique du Limbourg. Parlementaire puis ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Science de 2002 à 2007 puis ministre des Affaires Économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, Mme van der Hoeven a été Directrice exécutive de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) de septembre 2011 à août 2015, période durant laquelle elle a contribué à augmenter le nombre de pays membres de l'Agence et souligné les liens étroits entre climat et énergie. En septembre 2015, Mme van der Hoeven rejoint le *Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) et devient, au printemps 2016, membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE (Allemagne). Mme van der Hoeven a été Vice-Présidente d'un groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne entre 2016 et 2018. Depuis janvier 2020, Mme van der Hoeven est membre du Conseil de surveillance de COVRA, société néerlandaise non cotée qui est le dépôt central des déchets radioactifs aux Pays-Bas.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur de TotalEnergies SE* et, depuis le 28 mai 2021, président du Comité d'audit
- Membre du Conseil de supervision de Covra depuis janvier 2020 (Pays-Bas)
- *Member of the Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) jusqu'au 30 octobre 2021

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- *Member of the Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) jusqu'au 30 octobre 2021
- Membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE* jusqu'au 4 octobre 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Membre de l'EACLN, European Audit Committee Leaders Network, depuis août 2021
- Membre du Conseil de supervision d'Erasmus Entreprise (Pays-Bas) depuis juin 2021
- *Special Advisor* sur la maîtrise de l'énergie auprès du Secrétaire général du Conseil mondial de l'énergie (WEC, World Energy Council) depuis mai 2021
- Membre du Board de Leaders pour la Paix (France) depuis janvier 2019
- Membre de l'International Advisory Panel on Energy of Singapore depuis janvier 2019
- *Senior fellow* au sein du CIEP (Pays-Bas)



Glenn Hubbard

Administrateur indépendant

Né le 4 septembre 1958 (nationalité américaine)
Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 28 mai 2021
Date d'échéance du mandat : AGO de 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 000 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : 607 Uris Hall, 3022 Broadway, New York, NY 10027, Etats-Unis

Principale fonction : Professeur de finance et d'économie Russell L. Carson, Université de Columbia, et Président du Conseil d'administration de MetLife, Inc.

Biographie - Expérience professionnelle

M. Glenn Hubbard a obtenu en 1983 un doctorat en économie à l'université de Harvard. Après l'obtention de son diplôme, il rejoint la Northwestern University en tant que professeur adjoint d'économie, où il reste pendant cinq ans. En 1988, il a rejoint l'université de Columbia, où il continue d'enseigner aujourd'hui. Depuis lors, il a été professeur associé à la Kennedy School of Government et à la Harvard Business School de Harvard, ainsi qu'à l'université de Chicago. En 1991, Glenn Hubbard a été nommé Secrétaire adjoint pour la politique fiscale (*Deputy Assistant Secretary for Tax Policy*) au département du Trésor des États-Unis. En 1993, il a rejoint le Panel of Economic Advisors de la Federal Reserve Bank of New York, poste qu'il a quitté en 2001 lorsqu'il est devenu Président du Council of Economic Advisers (CEA) des États-Unis. Il a également présidé le Comité de politique économique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a été membre du Conseil économique national, du Conseil de sécurité nationale et du Conseil présidentiel sur la science et la technologie de la Maison Blanche. Il a quitté la présidence du CEA en 2003, pour retourner à l'université de Columbia. En 2007, il a également rejoint le panel des conseillers économiques de la Federal Reserve Bank of New York, poste qu'il a occupé pendant 10 ans. En 2004, il a rejoint les Conseils d'administration de Dex Media, KKR Financial Corporation et Automatic Data Processing (ADP), fonctions qu'il a occupées pendant de nombreuses années. En 2004, il est nommé doyen de la Columbia Business School (l'école supérieure de commerce de l'université Columbia), poste qu'il conservera jusqu'en 2019. En 2007, Glenn Hubbard a rejoint le conseil d'administration de MetLife, Inc., où il continue de siéger aujourd'hui après avoir été nommé Lead Independent Director en 2017 et Président en 2019.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Président du Conseil d'administration de MetLife, Inc.*
- Administrateur de BlackRock Fixed Income Funds
- Administrateur de TotalEnergies SE* depuis le 28 mai 2021

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Automatic Data Processing jusqu'en novembre 2020

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Co-président, Comité américain sur la réglementation des marchés de capitaux
- Membre du conseil d'administration de Resources for the Future



Anne-Marie Idrac

Administratrice indépendante

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française)
Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 11 mai 2012
Dernier renouvellement : AGO du 28 mai 2021
Date d'échéance du mandat : AGO de 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 539 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : 9 place Vauban 75007 Paris, France

Principale fonction : Administratrice indépendante

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA-1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et directrice des Transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, députée des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Île-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administratrice de TotalEnergies SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE
- Administratrice d'Air France-KLM* et présidente du Comité développement durable et conformité
- Administratrice de Bouygues* jusqu'en juin 2021, présidente du Comité RSE et membre du Comité d'audit
- Administratrice de Saint-Gobain* et présidente du comité nominations et rémunérations
- Administratrice de Sanef depuis octobre 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Présidente du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac jusqu'en mai 2018
- Administratrice de Bouygues* jusqu'en juin 2021

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Présidente de l'association professionnelle France Logistique depuis janvier 2020
- Membre du conseil d'administration de la fondation Robert Schuman
- Présidente de la Fondation Alima depuis novembre 2020



Jean Lemierre

Administrateur indépendant

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 6 juin 1950 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 24 mai 2016

Date du dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO du 25 mai 2022

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 042 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : BNP Paribas, 3 rue d'Antin 75002 Paris, France

Principale fonction : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*

Biographie - Expérience professionnelle

M. Lemierre est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Il est également licencié en droit. M. Lemierre a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration fiscale française, notamment comme chef du Service de la Législation fiscale et Directeur Général des Impôts. Il a ensuite été nommé directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances français puis est devenu directeur du Trésor en octobre 1995. De 2000 à 2008, il est Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En 2008, il devient conseiller du Président de BNP Paribas et depuis le 1^{er} décembre 2014, il est Président du conseil d'administration de BNP Paribas. Au cours de sa carrière, M. Lemierre a également été membre du Comité monétaire européen (1995-1998), Président du Comité économique et financier de l'Union européenne (1999-2000), et président du Club de Paris (1999-2000). Il est ensuite devenu membre de l'International Advisory Council de la China Investment Corporation (CIC) et de l'International Advisory Council de la China Development Bank (CDB). Il est actuellement Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), et membre de l'Institute of International Finance (IIF).

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

Au sein du groupe BNP Paribas

- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*
- Administrateur TEB Holding AS

En dehors du groupe BNP Paribas

- Administrateur de TotalEnergies SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées)
- Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- Membre de l'Institute of International Finance (IIF)
- Membre de l'International Advisory Board d'Orange*
- Membre de l'International Advisory Council de China Development Bank* (CDB)
- Membre de l'International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)
- Membre de l'International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)
- Vice-Président de l'Association Paris Europlace depuis 2014



Angel Pobo

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 14 août 1969 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE, désigné par le Comité de la SE, appelé Comité Européen TotalEnergies le 14 octobre 2020

Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 339

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionariat France détenues : 1 400,2234

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies France Capital+ détenues : 46,35 (au 31/12/2021)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salarié de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

M. Pobo a rejoint TotalEnergies en 1989, au sein d'Argedis, filiale chargée de la gestion et de l'exploitation de stations-service en France. Il y occupe différents postes et devient, à partir de 1998, directeur de site. En 2013, il devient membre du Comité Européen. Il est délégué syndical central pour l'Unité Économique et Sociale Marketing & Services entre 2014 et 2017, puis pour l'Unité Économique et Sociale Amont - Global Services - Holding à partir de 2017. Il est également représentant syndical au Comité Social et Économique et au Comité Social et Économique Central. Le 14 octobre 2020, il est désigné par le Comité de la SE, appelé Comité Européen TotalEnergies, pour siéger au Conseil d'administration de TotalEnergies SE en tant qu'administrateur représentant les salariés et démissionne ainsi de ses mandats syndicaux.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021

- Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE* et, depuis le 28 mai 2021, membre du Comité Stratégie & RSE

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

- Maire de Aubais (France)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE TotalEnergies SE AYANT EXPIRÉ EN 2021

Patrick Artus

**Administrateur indépendant
jusqu'au 28 mai 2021**

Président du Comité d'audit et membre du Comité Stratégie & RSE
jusqu'au 28 mai 2021

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 15 mai 2009 jusqu'à l'AGO du 28 mai 2021

Principale fonction : Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif depuis mai 2013. Il est par ailleurs Professeur associé à l'École d'économie de Paris. Il est également membre du Cercle des Économistes.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2021⁽¹⁾

Au sein du groupe Natixis

- Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*

En dehors du groupe Natixis

- Administrateur de TotalEnergies SE*, Président du Comité d'audit et membre du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 28 mai 2021

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TotalEnergies SE*, président du Comité d'audit et membre du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 28 mai 2021

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2021

Néant

4.1.1.2 ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS OU DE CONDAMNATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre pour la version intégrale du règlement intérieur) :

« 2.5. Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société de la Compagnie. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société de la Compagnie, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société de la Compagnie, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance. »

« 7.2. Missions de l'Administrateur Référent

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent. »

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté en janvier 2022 par un administrateur avant que celui-ci n'accepte un mandat d'administrateur dans une société belge cotée active dans les biotech sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pouvant survenir à ce titre. L'Administrateur Référent a conclu à l'absence de conflit d'intérêts et cet administrateur a pu accepter ensuite le mandat qui lui était proposé dans cette société.

Sur la base des travaux réalisés, le Conseil d'administration a noté l'absence de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de TotalEnergies et leurs intérêts privés.

(1) Information au 28 mai 2021.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TotalEnergies SE ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de services liant un administrateur à TotalEnergies SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

Les administrateurs de TotalEnergies SE actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour

fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement telles que visées au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, au cours des cinq dernières années.

4.1.1.3 SITUATION DE CUMUL DE MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à leur groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 31 décembre 2021, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 19) selon lesquelles « un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son

groupe, y compris étrangères. [Cette] limite [...] n'est pas applicable aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations, détenues seul ou de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquies et de gérer de telles participations. [...] Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères. »

SYNTHÈSE EN MATIÈRE DE CUMUL DE MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures ^(a)	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Patrick Pouyanné	1	✓
Jacques Aschenbroich	2	✓
Patricia Barbizet	3	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	2	✓
Jérôme Contamine	2	✓
Lise Croteau	4	✓
Mark Cutifani	1	✓
Valérie Della Puppa Tibi ^(b)	0	✓
Romain Garcia-Ivaldi ^(c)	0	✓
Maria van der Hoeven	1	✓
Glenn Hubbard	2	✓
Anne-Marie Idrac	3	✓
Jean Lemierre	1	✓
Angel Pobo ^(c)	0	✓

(a) Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

4.1.1.4 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Lors de sa séance du 9 février 2022, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2021. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au

Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'« il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'est appuyée, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés aux points 9.5 à 9.7 du Code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020 et rappelés ci-après :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

« Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère. »

Critère 2 : Mandats croisés

« Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur. »

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

« Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel. »

Critère 4 : Lien familial

« Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social. »

Critère 5 : Commissaire aux comptes

« Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes. »

Critère 6 : Durée de mandat supérieur à 12 ans

« Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans. »

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

« Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe. »

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

« Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. »

Il a été confirmé, concernant l'indépendance au 31 décembre 2021 de Mme Coisne-Roquette, M. Aschenbroich, M. Contamine, Mme Croteau, M. Cutifani, Mme van der Hoeven, M. Hubbard, Mme Idrac ainsi que de M. Lemierre, que les analyses d'indépendance effectuées précédemment restaient pertinentes.

En particulier, les éléments suivants ont été constatés à la date du 31 décembre 2021.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Sonepar, dont **Mme Coisne-Roquette** est Présidente, ne représente pas une part significative de l'activité globale du groupe Sonepar. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès de Sonepar en 2021 (soit 1,5 million de dollars) représente moins de 0,01% des achats réalisés par la Compagnie en 2021 (soit environ 25 milliards de dollars⁽¹⁾). Il a ainsi été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes et conclu que Mme Coisne-Roquette pouvait être considérée comme administrateur indépendant.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Valeo dont **M. Aschenbroich** était Président-directeur général jusqu'au 26 janvier 2022 et est toujours le Président du Conseil d'administration, n'est pas significatif, ni pour

TotalEnergies, ni pour Valeo. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès de Valeo en 2021 (soit 0,991 million de dollars) représente moins de 0,01% des achats réalisés par la Compagnie en 2021 (soit environ 25 milliards de dollars⁽²⁾). Le montant des achats réalisés par Valeo aux sociétés de la Compagnie en 2021 (soit 45,9 millions de dollars) représente moins de 0,34% du montant total des achats réalisés par Valeo en 2021. Il a ainsi été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes et conclu que M. Aschenbroich pouvait être considéré comme indépendant.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Société Générale, dont **M. Contamine** est administrateur, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et président du Comité des rémunérations, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour Société Générale. Il représente une part non significative de l'activité globale de Société Générale (inférieure à 0,1% du produit net bancaire⁽²⁾ de cette banque) et une part non significative du montant total des financements externes des activités de la Compagnie (inférieure à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi été conclu que M. Contamine pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

(1) Achats de biens et de services (hors produits pétroliers et affrètements des activités de Trading-Shipping).

(2) Produit net bancaire 2021.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Anglo American Plc. dont **M. Cutifani** est *Chief Executive*, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour Anglo American Plc. Aucun achat significatif n'a été effectué par la Compagnie auprès de Anglo American Plc. en 2021. Le montant des achats réalisés par Anglo American Plc. aux sociétés de la Compagnie en 2021 (soit 314 millions de dollars) représente 2,5% du montant total des achats réalisés par Anglo American Plc. en 2021. Il a ainsi été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes et conclu que M. Cutifani pouvait être considéré comme indépendant.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe MetLife Inc. dont **M. Hubbard** est président du Conseil d'administration, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour MetLife Inc. Le montant des primes d'assurance versées par les sociétés de la Compagnie au groupe MetLife Inc. en 2021 est non significatif. Le montant des primes d'assurance versées par les sociétés de la Compagnie au groupe MetLife Inc. en 2021 représente une part non significative du chiffre d'affaires généré par ce groupe en 2021. Il a ainsi été constaté l'absence de relations d'affaires significatives, de dépendance économique ou d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes et conclu que M. Glenn Hubbard pouvait être considéré comme administrateur indépendant.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe BNP Paribas, dont **M. Lemierre** est président du

Conseil d'administration n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour BNP Paribas. Il représente une part non significative de l'activité globale de BNP Paribas (inférieure à 0,1% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque) et une part non significative du montant total des financements externes des activités de la Compagnie (inférieure à 5%). Il a ainsi été conclu que M. Lemierre pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En conséquence, sur mention du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a considéré Mme Coisne-Roquette, M. Aschenbroich, M. Contamine, Mme Croteau, M. Cutifani, Mme van der Hoeven, M. Hubbard, Mme Idrac ainsi que M. Lemierre comme administrateurs indépendants.

Mme Barbizet, ayant été nommée administrateur par l'Assemblée générale au 16 mai 2008, ne peut en effet, en application de l'article 9.5.6 du Code AFEP-MEDEF, être considérée comme administrateur indépendant.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2021 atteint 82%⁽²⁾. Le taux d'indépendance du Conseil d'administration est supérieur au taux d'indépendance recommandé par le Code AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante.

(1) Produit net bancaire 2021.

(2) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

SYNTHÈSE DE L'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF - Indépendance des administrateurs

Au 31 décembre 2021

Critères ^(a)	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette	Jérôme Contamine	Lise Croteau	Mark Cutifani	Valérie Della Puppa Tibi ^(b)	Romain Garcia-Ivaldi ^(c)	Maria van der Hoeven	Glenn Hubbard	Anne-Marie Idrac	Jean Lemierre	Angel Pobo ^(c)
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	n/a
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	✓	✓
Conformité aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF	X	✓	X	✓	✓	✓	✓	n/a ^(d)	n/a ^(d)	✓	✓	✓	✓	n/a

(a) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

(d) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3)

4.1.1.5 POLITIQUE DE DIVERSITÉ MENÉE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique qui examine annuellement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et des Comités en fonction de la stratégie de TotalEnergies.

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de TotalEnergies et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux. Le Conseil d'administration, dans sa composition au 16 mars 2022, compte ainsi parmi ses 14 membres, 8 administrateurs masculins et 6 administrateurs féminins ; 5 nationalités y sont représentées.

En application des articles L. 225-27-1, L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En conséquence, la proportion d'administrateurs féminins au sein du Conseil d'administration est de 45,5% au 31 décembre 2021 (soit 5 femmes et 6 hommes sur 11 administrateurs). Le seuil de 40% d'administrateurs de chaque sexe requis par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce est atteint au 31 décembre 2021.

COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS

	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette	Jérôme Contamine	Lise Croteau	Mark Cutifani	Valérie Della Puppa Tibi	Romain Garcia-Ivaldi	Glenn Hubbard	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Jean Lemierre	Angel Pobo	Total	Total (%)
Administration de grandes sociétés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓		9	64%
International	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓		✓		9	64%
Finance, comptabilité, économie	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓			✓		9	64%
Risk management			✓		✓	✓						✓	✓		5	35%
Gouvernance	✓		✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓		10	71%
Climat et développement durable	✓	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		9	64%
Industrie	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓						8	57%
Secteur de l'énergie	✓			✓	✓	✓		✓	✓		✓			✓	8	57%
Affaires publiques, géopolitique	✓	✓		✓			✓			✓	✓	✓	✓		8	57%

FOCUS SUR LA COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Patrick Pouyanné

Patrick Pouyanné a eu à connaître des questions climatiques dès les années 1990 alors qu'il était en poste dans l'administration française. Ainsi, il a suivi la préparation de la COP1 de Berlin en 1995 alors qu'il était conseiller technique en charge des questions d'environnement au cabinet du Premier ministre.

A la suite de sa nomination à la tête de la Compagnie fin 2014, Patrick Pouyanné engage TotalEnergies dans une transformation majeure. Il se fixe comme feuille de route de faire avancer la transition énergétique tout en créant de la valeur pour les actionnaires de la Compagnie, avec un double défi pour TotalEnergies : fournir plus d'énergie avec moins d'émissions. Il dote TotalEnergies d'une nouvelle ambition en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone. Il propose au Conseil d'administration de la soumettre à

l'Assemblée générale des actionnaires de 2021 pour avis. En tant que Président du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégie & RSE, Patrick Pouyanné prend l'initiative d'organiser des séminaires stratégiques regroupant les administrateurs autour des enjeux liés au climat, avec l'intervention de leaders et d'experts comme en octobre 2020 où Christina Figueres est intervenue lors du séminaire organisé sur le thème « enjeux climat et l'impact pour la demande en énergie : conséquence pour la stratégie de la Compagnie ». En octobre 2021, Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, est intervenu sur les enjeux énergétiques et climatiques.

Patrick Pouyanné apporte par ailleurs sa vision stratégique sur les grands enjeux mondiaux du développement durable, dans de nombreux forums internationaux comme le World Economic Forum ou le Global Compact des Nations-Unies.

Jacques Aschenbroich

L'industrie automobile et plus largement la mobilité, sont particulièrement concernées par le défi de la décarbonation qui requiert des investissements massifs en technologies et en produits. A la tête de Valeo depuis 2009, Jacques Aschenbroich a mis en œuvre un plan stratégique visant à assurer la croissance du groupe par le développement des technologies de réduction des émissions de CO₂. Dès 2010, il a mis la réduction de CO₂ au centre de la stratégie. En 2015, Valeo signe le Manifeste pour le climat par lequel les grandes entreprises affirment leur rôle moteur et leur leadership en faveur d'un monde plus durable. En 2021, Valeo présente son engagement de neutralité carbone en 2050 (avec un objectif intermédiaire de réduction de 45% de l'empreinte carbone d'ici 2030) et rejoint la campagne « Business Ambition for 1.5 °C » rassemblant les entreprises s'engageant pour la neutralité carbone à horizon 2050 en utilisant le cadre du référentiel SBTi (Science Based Targets initiative).

Jacques Aschenbroich apporte au Conseil d'administration de TotalEnergies son expérience de dirigeant d'un groupe industriel, international et technologique exposé aux enjeux climatiques.

Patricia Barbizet

Depuis 2009, Patricia Barbizet contribue activement aux réflexions du Conseil d'administration de TotalEnergies et des comités dont elle est membre sur les différents enjeux majeurs pour la Compagnie, et en particulier les enjeux climatiques. Dans ses précédentes fonctions d'administratrice référente au sein du Conseil d'administration de TotalEnergies qu'elle a assurées de 2015 à 2020, Patricia Barbizet a participé à de nombreux roadshows et échanges avec des actionnaires et investisseurs, où les enjeux climatiques ont été au cœur des discussions.

Ses compétences et son expérience de dirigeante l'ont conduite à conforter ses convictions en matière RSE et la création de valeur par l'entreprise à long terme avec la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités et notamment en matière de climat. Elle préside le Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) de la place de Paris depuis novembre 2018.

En tant qu'administratrice référente de Pernod-Ricard depuis 2018, Patricia Barbizet contribue à l'élaboration de la stratégie de cette société qui intègre les enjeux climatiques et les mesures de transition pour faciliter la décarbonation.

Marie-Christine Coisne-Roquette

Par ses fonctions de Présidente de Sonepar et de sa holding animatrice, Marie-Christine Coisne-Roquette impulse la stratégie du groupe Sonepar, leader mondial de la distribution aux professionnels de matériel électrique, solutions et services associés.

Elle a engagé Sonepar dans une démarche globale de Développement Durable en adhérant au Pacte Mondial des Nations unies et aux Science Based Targets et en rejoignant l'initiative « Ambition 4 Climat » du Medef. Sonepar met en œuvre une démarche de développement durable en association étroite avec ses parties prenantes et a lancé l'« Académie de Transition Énergétique », une formation en ligne pour ses 45 000 collaborateurs et ses clients afin de les aider à réduire leurs émissions et à devenir acteurs du changement. La transition énergétique est au cœur de l'activité du groupe familial, tant par l'adoption d'une trajectoire de réduction de son empreinte carbone que par la promotion d'une « offre verte » qui apporte à ses clients des solutions énergétiques propres et le développement de produits et des services circulaires, renouvelables et éco-efficents.

En tant qu'Administratrice Référente au sein du Conseil d'administration de TotalEnergies, Marie-Christine Coisne-Roquette participe aux nombreux échanges et roadshows avec les actionnaires et investisseurs sur les enjeux climatiques et de transition énergétique.

Jérôme Contamine

Jérôme Contamine est administrateur, membre du Comité d'audit et de contrôle interne, ainsi que président du Comité des rémunérations de Société Générale. Son profil financier et son expertise en matière de finance durable lui ont permis d'être associé aux réflexions ayant conduit Société Générale à rejoindre en tant que membre fondateur la Net-Zero Banking Alliance de l'UNEP-FI en 2021 et à s'engager à aligner les portefeuilles avec des trajectoires visant à la neutralité carbone globale d'ici 2050. Société Générale est également engagée dans l'accompagnement de la transition énergétique à travers une offre de solutions de financement durable dédiée et le soutien au développement des énergies renouvelables et des solutions d'avenir.

En tant que Directeur Général exécutif de Veolia de 2006 à 2009, Jérôme Contamine a participé de manière active aux actions du groupe pour contribuer à une meilleure gestion énergétique de ses clients et à la réduction de leurs émissions de GES.

Lise Croteau

Après avoir été Vice-présidente exécutive et directrice Financière d'Hydro-Québec, l'un des plus grands producteurs mondiaux d'hydroélectricité, Lise Croteau met aujourd'hui ses compétences et sa connaissance en matière de renouvelables et de gestion des risques liés au changement climatique, au service des sociétés dans lesquelles elle siège comme administratrice indépendante. Elle est depuis 2018, administratrice de Boralex, leader canadien des énergies renouvelables, et depuis juin 2019 administratrice de Québecor inc.

Mark Cutifani

Chief Executive de la société minière Anglo American plc., Mark Cutifani a impulsé une stratégie de transformation du groupe dans un secteur particulièrement confronté aux enjeux climatiques. A la tête de l'entreprise depuis 9 ans, Mark Cutifani a contribué à faire avancer les plans de transition en matière climatique et environnementale, notamment en réorientant l'activité de cette société et en la séparant de ses actifs liés au charbon thermique.

Valérie Della Puppa Tibi

Valérie Della Puppa Tibi est salariée de TotalEnergies depuis 1989. Elle est administrateur représentant les salariés actionnaires et membre du Comité européen TotalEnergies (Comité de la Société Européenne), instance de négociation sociale au sein de laquelle les enjeux sociaux de la transformation de la Compagnie et les mutations du secteur de l'énergie sont discutés. En tant que membre du Comité des rémunérations, elle a contribué aux réflexions ayant conduit à l'intégration de critères de performance liés au climat dans les plans de rémunération long terme et les structures de rémunération. Valérie Della Puppa Tibi a également participé à plusieurs formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique.

Romain Garcia-Ivaldi

Diplômé de l'ENSTA Paris et de l'IFP School et actuellement économiste pour les nouveaux projets d'exploration-production au sein de TotalEnergies, Romain Garcia-Ivaldi contribue en tant qu'administrateur représentant les salariés, de façon concrète aux réflexions du Conseil d'administration, sur les enjeux de transformation de l'industrie et d'efficacité énergétique ainsi que sur les questions liées au *reporting* extra-financier au sein du Comité d'audit. Romain Garcia-Ivaldi a participé à de nombreuses formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique.

Il est également titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA- Sciences Po.

Maria van der Hoeven

Maria van der Hoeven a dirigé l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de 2011 à 2015 pendant une période de grands changements dans l'économie mondiale de l'énergie avec en particulier la prise en compte du changement climatique dans la politique énergétique. L'une de ses principales priorités a été la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie visant à intégrer les principaux acteurs émergents du secteur de l'énergie du 21^e siècle. Une autre de ses priorités a été d'étendre les services énergétiques au milliard de personnes dans le monde qui n'y avait pas accès. En reconnaissance des efforts de l'AIE pour répondre à la crise de la pauvreté énergétique, Maria van der Hoeven a siégé au conseil consultatif de l'initiative des Nations unies « Énergie durable pour tous ». Elle a été nommée Senior Fellow au Programme international de l'énergie de Clingendael en 2015. Ses compétences personnelles l'ont conduite à être désignée vice-présidente du groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne, dont le rapport final a été publié en novembre 2018. Maria van der Hoeven a également été nommée membre de la Commission mondiale sur l'économie et le climat et de la Commission mondiale sur la géopolitique de la transformation énergétique, initiative indépendante lancée lors de l'Assemblée de l'IRENA en janvier 2018. Auparavant, Maria van der Hoeven a été ministre des affaires économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, période durant laquelle elle a exercé une influence sur la politique énergétique aux niveaux national, régional et mondial. Avant de devenir ministre des affaires économiques, Maria van der Hoeven a été ministre de l'éducation, de la culture et des sciences de 2002 à 2007. Elle a été membre du Conseil d'administration du Rocky Mountain Institute, organisation reconnue dans le domaine de la transition énergétique.

Glenn Hubbard

Glenn Hubbard est professeur de finance et d'économie et doyen de la Columbia Business School à l'université de Columbia, titulaire de la chaire Russell L. Carson de finance et d'économie. Il a publié de nombreux articles scientifiques en matière d'économie et de finance. Ses travaux ont couvert divers domaines parmi lesquels l'économie et la fiscalité de l'énergie, notamment la question de la tarification du CO₂, ainsi que le rôle des entreprises dans l'atténuation du changement climatique et de la manière dont elles abordent leur exposition au risque climatique. Glenn Hubbard est co-président du Comité américain sur la réglementation des marchés de capitaux et a été le co-président du Study Group on Corporate Boards.

Glenn Hubbard est également membre du Conseil d'administration de Resources for the Future, une organisation à but non lucratif qui a pour mission de réaliser des études économiques indépendantes, dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles et de l'énergie. Glenn Hubbard est de plus administrateur de BlackRock Fixed Income Funds et Président de MetLife, assureur américain engagé dans la transition énergétique qui s'est fixé des objectifs environnementaux à horizon 2030 visant à réduire l'impact environnemental de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. MetLife est un membre fondateur du Climate Leadership Council, soutenant la tarification du carbone.

Anne-Marie Idrac

Ancienne secrétaire d'État aux Transports, secrétaire d'État chargée du Commerce auprès de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, députée, présidente de la RATP puis de la SNCF, Anne-Marie Idrac est aujourd'hui administratrice indépendante et consultante.

Elle se consacre depuis de nombreuses années aux enjeux environnementaux et de durabilité des entreprises. Elle prend la présidence du Club RSE de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) en 2013 lors de sa création, avec l'objectif de promouvoir l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale et de la durabilité des

projets d'entreprise dans les réflexions stratégiques. Les travaux conduiront en 2017 à la publication sous l'égide de l'IFA d'un rapport sur le thème « RSE & durabilité du projet d'entreprise, mission stratégique du Conseil ».

Les compétences d'Anne-Marie Idrac dans le domaine du transport et de la logistique la conduisent à rejoindre le Conseil d'administration d'Air France-KLM en 2017 et à prendre la présidence de son Comité développement durable et conformité. Elle participe alors aux réflexions sur la décarbonation du secteur du transport aérien, qui est le premier secteur à s'organiser au niveau mondial en définissant des objectifs de réduction des émissions de CO₂. Air France-KLM soutient les objectifs de l'Association internationale du transport aérien (IATA). Elle est par ailleurs nommée en 2018, haute responsable pour la stratégie française de développement des véhicules autonomes.

Elle est également administratrice de Saint-Gobain qui a publié une feuille de route pour matérialiser son engagement à atteindre zéro émission nette de carbone d'ici à 2050 avec notamment des objectifs intermédiaires de réduction des émissions à horizon 2030. Elle a été jusqu'en 2020 administratrice et présidente du Comité Développement durable de Bouygues lorsque le groupe a engagé sa démarche de décarbonation en privilégiant une approche par les solutions bas carbone innovantes pour ses clients. Elle préside depuis 2020 France Logistique et est à ce titre très impliquée dans la transition énergétique du transport routier de marchandises, participant aux travaux public/privé, nationaux et européen dans ce domaine.

Jean Lemierre est Président de BNP Paribas. Dès 2015, BNP Paribas s'est engagée à accélérer la transition énergétique en alignant ses activités de financement et d'investissement avec les conclusions de l'Accord de Paris. En 2021, le groupe a franchi une nouvelle étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une économie plus respectueuse de la planète en rejoignant la Net-Zero Banking Alliance ; cette initiative rassemble des banques désireuses de contribuer au financement d'une économie « net zero » d'ici à 2050, notamment à travers des engagements forts d'alignement des émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de crédit et d'investissement avec un objectif de neutralité carbone globale d'ici 2050.

Par ailleurs, Jean Lemierre est depuis 2014 Vice-Président de l'Association Paris Europlace qui compte parmi ses priorités la promotion d'une finance durable et responsable. Dans ce contexte, l'objectif de Paris Europlace est de pérenniser et de mieux faire connaître l'action de la Place de Paris en matière de finance environnementale et durable et de développer les initiatives sur le plan européen et international dans ces différents domaines. C'est ainsi que Paris Europlace a lancé en mai 2016 une nouvelle initiative « Paris Green & Sustainable Finance » devenue « Finance for Tomorrow » en juin 2017. Cette initiative vise à promouvoir en France et à l'international la finance durable, en contribuant à réorienter les flux financiers (« Shift the Trillions ») vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris.

Fort de son expérience et de ses compétences en finance durable, Jean Lemierre contribue aux réflexions du Conseil d'administration et du Comité Stratégie & RSE dont il est membre sur ces sujets.

Angel Pobo est entré dans la Compagnie en 1989. En octobre 2020, il est désigné par le Comité de la SE pour siéger au Conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur représentant les salariés et devient membre du Comité Stratégie & RSE en 2021. Il met à profit sa connaissance de la Compagnie pour apporter une dimension sociale au Conseil d'administration et au Comité Stratégie & RSE, tout particulièrement à l'heure où la Compagnie prend un virage majeur dans sa stratégie et amorce une transformation en profondeur. Angel Pobo a participé à de nombreuses formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique.

4.1.1.6 FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

Les administrateurs peuvent demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité et recevoir toute formation utile à l'exercice de leurs fonctions d'administrateur. L'Administrateur Référent, à la suite de sa demande, a bénéficié auprès de l'organisme IFA les 7 et 9 avril 2020 d'une formation spécifique relative à ses missions devant être exercées en qualité d'Administrateur Référent à compter du 29 mai 2020.

Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en 2021 et sera déployé en 2022. Il comprendra La Fresque du Climat (atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences), ainsi que différents modules sur les thèmes suivants : Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change and Financial Risks and Opportunities et Causes et enjeux du réchauffement climatique.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient par ailleurs d'un temps de formation interne à la Société et/ou de formation économique dispensée par un organisme extérieur choisi par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil. Ce temps de formation, initialement fixé à 20 heures par an, a été porté à 60 heures par an, par décision du Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017 et confirmée lors de la réunion du 29 juillet 2020, en application de l'article L. 225-30-2 du Code de commerce. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce introduites par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE, l'administrateur représentant les salariés actionnaires peut bénéficier, à sa demande, d'un temps de formation fixé à 40 heures par an. La formation peut être effectuée au sein de la Société ou de la Compagnie et/ou dispensée par un organisme extérieur, choisie par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil, dans le respect des conditions prévues par la réglementation.

En application de l'article R. 225-34-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, que la formation devait permettre d'assurer aux administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les salariés actionnaires l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat et

son contenu porter principalement sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration, les droits et obligations des administrateurs et leur responsabilité, ainsi que sur l'organisation et les activités de la Société. La formation peut être assurée soit dans des organismes externes de formation soit au sein de la Société elle-même. Le Secrétaire du Conseil, après accord du Président du Conseil d'administration, est en charge des modalités de mise en œuvre effective du programme de formation déterminé par le Conseil d'administration. M. Garcia-Ivaldi a quant à lui suivi une formation dispensée aux administrateurs de sociétés par l'Institut d'études politiques de Paris.

Depuis 2013 (sauf en 2020 du fait du contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19), le Conseil d'administration se réunit chaque année sur un site de la Compagnie. En 2021, c'est à la Digital Factory (France) que le Conseil d'administration a tenu l'une de ses réunions. Sur les dernières années, le Conseil d'administration s'était tenu sur le site du projet Laggan en mer du Nord au Royaume-Uni, sur le site de Yamal LNG au nord de la Russie et sur la plateforme offshore de Halfdan au large du Danemark.

En 2021 comme en 2020, l'état d'urgence sanitaire n'a pas permis aux administrateurs de participer à des visites de site, comme cela a pu être les années précédentes. En 2019, quatre administrateurs avaient eu l'occasion de visiter le CSTJF (Centre scientifique et technique Jean Féger) à Pau (France) et deux administrateurs le site de Saclay (France) où est installée la direction Recherche & Développement de la Compagnie. En 2018, trois administrateurs avaient visité le champ offshore Umm Shaif (Abou Dabi), et deux autres administrateurs avaient pour leur part visité le centre opérationnel deepwater de Lagos, le FPSO du champ offshore d'AKPO et l'usine LNG de l'île de Bonny (Nigéria).

Ces visites de sites par les administrateurs sont autant d'occasions de rencontrer des collaborateurs de la Compagnie, des partenaires et des personnalités locales du secteur de l'énergie. Elles seront susceptibles de reprendre dès que le contexte sanitaire le permettra.

Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management de la Compagnie qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites sur des sites. Ces interactions permettent aux administrateurs de mieux appréhender de façon concrète les activités de TotalEnergies.

4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

9

réunions du Conseil d'administration en 2021

99,2%

Taux de présence moyen des administrateurs aux réunions du Conseil en 2021

1

executive session présidée par l'Administrateur Référent en 2021

4.1.2.1 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur qui précise la mission du Conseil d'administration et les règles d'organisation de ses travaux. Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise également les obligations de chaque administrateur, ainsi que le rôle et les pouvoirs du Président et du Directeur général.

Un membre du Comité Social et Économique Central assiste avec voix consultative aux séances du Conseil, conformément à l'article L. 2312-75 du Code du travail.

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE ») a modifié l'article L. 225-27-1 du Code de commerce pour abaisser à 8 le nombre d'administrateurs au-delà duquel un deuxième administrateur représentant les salariés doit être désigné. En application de ces dispositions, un second administrateur représentant les salariés a été désigné par le Comité de la SE le 14 octobre 2020.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernance. En 2014, des modifications ont été apportées afin d'intégrer notamment de nouvelles dispositions sur l'information du Conseil d'administration en cas de prise ou de modification dans les mandats notifiés par les administrateurs, ainsi qu'un rappel des obligations de confidentialité inhérentes aux travaux du Conseil. En décembre 2015, des modifications y ont été apportées pour prévoir la nomination d'un Administrateur Référent en cas d'unification des fonctions de direction et définir ses missions. En juillet 2018, des modifications ont été apportées de façon à prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et

environnementale issues de la révision en juin 2018 du Code AFEP-MEDEF. En juillet 2020, le règlement intérieur du Conseil d'administration a été de nouveau modifié afin de prendre en compte la transformation de la Société en société européenne et les modifications apportées par la Loi PACTE. En juillet 2021, il a de nouveau été modifié pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 juillet 2021. Il est également disponible sur le site internet de la Société à la rubrique « Notre Compagnie/Nos atouts/Notre Gouvernance ».

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de TotalEnergies SE⁽¹⁾ a arrêté le présent règlement intérieur.

1. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants mandataires sociaux⁽²⁾ et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, de la Compagnie ;
- il examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il est informé de l'évolution des marchés de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours des Comités constitués en son sein :
 - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
 - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant,
 - de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence,

- de l'existence et de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité au sein de la Société ainsi que de la Compagnie,
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
- du bon fonctionnement des Comités ;
- il approuve la procédure interne d'évaluation relative tant aux conventions courantes conclues à des conditions normales qu'aux conventions dites « réglementées » ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers au travers des comptes qu'il arrête et des rapports qu'il publie, ainsi qu'à l'occasion des opérations majeures qui sont réalisées ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- il veille à ce que sa composition ainsi que celle des Comités qu'il constitue en son sein soient équilibrées en termes de diversité (nationalité, âge, hommes/femmes, qualifications, et expériences professionnelles) ;
- il arrête chaque année, au regard des critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, la liste des administrateurs considérés comme indépendants, parmi les administrateurs autres que l'Administrateur représentant les salariés actionnaires et le ou les Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion d'administrateurs indépendants tant au niveau du Conseil d'administration qu'au niveau de ses différents Comités ;
- il nomme un Administrateur Référent dans les conditions prévues à l'article 7, dès lors que le Président du Conseil d'administration assume également les fonctions de Directeur général par décision du Conseil d'administration.

2. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE TotalEnergies SE

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de la Société et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières à sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société européenne immatriculée en France dont les actions sont admises aux négociations sur un ou plusieurs marchés réglementés. Il s'assure également qu'il a connaissance des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les réglementations applicables ayant trait notamment au fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère.

(1) TotalEnergies SE est désignée dans le présent règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme la « Compagnie ».

(2) Par « dirigeant mandataire social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs de la Compagnie telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1 Indépendance de jugement

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2 Cumul de mandats

L'administrateur doit tenir le Conseil d'administration informé des mandats de direction, d'administration ou de surveillance qu'il exerce dans toute autre société, française ou étrangère, cotée ou non cotée. Il doit également tenir le Conseil d'administration informé des mandats de censeur qui lui serait confiés dans ces sociétés. À cet égard, l'administrateur s'engage expressément à notifier sans délai au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent s'il a été nommé, tout changement dans sa situation concernant les mandats exercés, et ce quel qu'en soit le motif (nomination, démission, révocation, non-renouvellement).

2.3 Participation aux travaux du Conseil

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander aux dirigeants mandataires sociaux tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux Assemblées générales d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient communiquées aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse, et les principaux articles de presse la concernant.

2.4 Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et des Comités, sont tenus à une obligation de stricte confidentialité sur le déroulement et le contenu des délibérations.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances, sont strictement confidentiels.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints, même après la cessation de leurs fonctions, au secret professionnel, dépassant l'obligation de discrétion prévue par les textes en vigueur, tant à l'égard des personnes extérieures à la Société qu'à l'égard des collaborateurs de la Compagnie.

Les administrateurs ne peuvent utiliser les informations confidentielles recueillies avant ou pendant les séances à des fins personnelles. Ils ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Ils doivent prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

2.5 Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société de la Compagnie. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société de la Compagnie, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société de la Compagnie, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.6 Devoir d'expression

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.7 Transactions sur les titres de la Société et règles boursières

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire, l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquelles l'administrateur dispose d'une information privilégiée. Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.

3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (actions, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.
4. En outre, l'administrateur respecte les dispositions aux termes desquelles les actions de performance attribuées ne peuvent être cédées :
 - tant dans un délai de trente jours calendaires avant la diffusion par la Société d'un communiqué de presse relatif aux résultats semestriels ou annuels, cette diffusion constituant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année au sens de la réglementation applicable ;
 - qu'en cas de connaissance d'une information privilégiée au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, et qui n'a pas été rendue publique.
5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, warrants, obligations échangeables, ...), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.
6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur :
 - toutes les actions de la Société qu'il détient et le cas échéant sur :
 - les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société
 - les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribuées gratuitement
 - les actions de la Société issues de levée d'options ou définitivement attribuées.
7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers et à la Financial Conduct Authority, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum tous les trois mois.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

3.2 Rémunération des administrateurs

Dans la limite d'un plafond fixé par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration détermine la rémunération des administrateurs sur la base d'un montant fixe ainsi que d'un montant variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que, le cas échéant, l'exercice des missions confiées à l'Administrateur Référent.

Le Directeur général ou en cas de réunification des fonctions, le Président-directeur général, ne perçoit aucune rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités.

3.3 Secrétariat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire du Conseil, qui assiste le Président dans l'organisation des travaux du Conseil, notamment dans la définition du programme annuel de travail et du calendrier des réunions du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil, qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal des réunions du Conseil est établi en français et signé par le Président de séance et au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins. Des traductions libres d'extraits du procès-verbal peuvent être établies en langue étrangère. Toutefois, seul le procès-verbal en français fait foi.

Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examine périodiquement.

Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services.

3.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires de la Compagnie tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la Compagnie, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur général ou aux directeurs de la Société, en informant le Directeur général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires des travaux du Conseil d'administration.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité exécutif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles limitations des pouvoirs du Directeur général.

Le Directeur général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives de la Compagnie, aux actionnaires et à la communauté financière. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur général rend compte des faits marquants de la vie de la Compagnie.

Le Directeur général soumet au Conseil d'administration, qui le présente à l'Assemblée générale des actionnaires, le rapport de gestion de la Société ainsi que le rapport de gestion consolidé.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit ;
- d'un Comité de gouvernance et d'éthique ;
- d'un Comité des rémunérations ; et
- d'un Comité Stratégie & RSE.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

7. ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

7.1 Nomination de l'Administrateur Référent

Lorsque les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général ne sont pas dissociées, un Administrateur Référent est désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent, ainsi nommé, demeure en fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire du Conseil d'administration qui peut décider, à tout moment, de mettre fin à ces fonctions. La perte de la qualité d'administrateur indépendant (quelle qu'en soit la raison) met fin aux fonctions de l'Administrateur Référent.

L'Administrateur Référent, s'il est nommé, préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

7.2 Missions de l'Administrateur Référent

L'Administrateur Référent exerce les missions suivantes :

1. Convocation du Conseil d'administration – Ordre du jour

L'Administrateur Référent peut demander au Président-directeur général, la convocation du Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il peut demander au Président-directeur général l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour de toute séance du Conseil d'administration.

2. Participation aux travaux des Comités

S'il n'est pas membre du Comité des rémunérations, l'Administrateur Référent est invité et participe aux travaux du Comité des rémunérations concernant l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et les recommandations relatives à leur rémunération.

3. Suppléance de la présidence des séances du Conseil d'administration

Lorsque le Président-directeur général ne participe pas à tout ou partie d'une séance du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence de cette séance. Il assure en particulier cette présidence lors des débats et délibérations du Conseil relatifs à l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux et à la détermination de leur rémunération, qui s'effectuent hors de leur présence.

4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent Règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent.

6. Suivi des conditions nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et du respect du Règlement Intérieur

L'Administrateur Référent veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TotalEnergies SE se réfère ainsi que du Règlement intérieur du Conseil d'administration. À ce titre, il peut formuler toute proposition ou recommandation qu'il juge utile.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et qu'ils bénéficient du niveau d'information adéquat à l'accomplissement de leurs fonctions.

L'Administrateur Référent peut réunir, après accord du Comité de gouvernance et d'éthique, les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration. Il rend compte au Conseil d'administration des conclusions de ces réunions.

7. Relations avec les actionnaires

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil.

Lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il peut solliciter l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée à la requête de l'actionnaire.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent peut, en accord avec le Président du Conseil d'administration, représenter le Conseil à des réunions avec les actionnaires de la Société sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

7.3 Moyens – conditions d'exercice – bilan d'activité

Le Président-directeur général tient régulièrement informé l'Administrateur Référent de l'activité de la Société.

L'Administrateur Référent a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'Administrateur Référent peut consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services pour l'exécution de sa mission.

Au titre des missions qui lui sont confiées, l'Administrateur Référent peut percevoir un montant supplémentaire de rémunération, dans les conditions prévues par l'article 3.2. du présent Règlement et celles fixées par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent rend compte annuellement au Conseil d'administration de l'exécution de ses missions. Au cours des Assemblées générales, il peut être invité par le Président-directeur général à rendre compte de son action.

4.1.2.2 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 99,2%. Le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de 100% ; le Comité des rémunérations 3 fois, avec un taux de présence de 100% ; le Comité de gouvernance et d'éthique 4 fois, avec un taux de présence de 100% ; et le Comité Stratégie & RSE 4 fois, avec un taux de présence de 100%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des Comités figure ci-dessous.

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS EN 2021

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité Stratégie & RSE	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Patrick Pouyanné, <i>Président-directeur général</i>	100%	9/9	–	–	–	–	–	–	100%	4/4
Patrick Artus ^(a)	100%	4/4	100%	3/3	–	–	–	–	100%	1/1
Jacques Aschenbroich ^(b)	100%	5/5	–	–	–	–	–	–	–	3 ^(e)
Patricia Barbizet	100%	9/9	100%	4/4	100%	2/2	100%	4/4	100%	4/4
Marie-Christine Coisne-Roquette <i>Administrateur Référent</i>	100%	9/9	–	–	100%	3/3	100%	4/4	100%	4/4
Jérôme Contamine	88,9%	8/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	4 ^(e)
Lise Croteau	100%	9/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	4 ^(e)
Mark Cutifani	100%	9/9	–	–	100%	3/3	–	–	–	2 ^(e)
Valérie Della Puppa Tibi ^(c)	100%	9/9	–	–	100%	3/3	–	–	–	4 ^(e)
Romain Garcia-Ivaldi ^(d)	100%	9/9	100%	4/4	–	–	–	–	–	4 ^(e)
Maria van der Hoeven	100%	9/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	4 ^(e)
Glenn Hubbard ^(b)	100%	5/5	–	–	–	–	–	–	–	3 ^(e)
Anne-Marie Idrac	100%	9/9	–	–	–	–	100%	4/4	100%	4/4
Jean Lemierre	100%	9/9	–	–	–	–	100%	4/4	100%	4/4
Angel Pobo ^(d)	100%	9/9	–	–	–	–	–	–	100%	3/3 ^(f)
Taux de présence	99,2%		100%		100%		100%		100% ^(g)	

(a) Administrateur jusqu'au 28 mai 2021.

(b) Administrateur depuis le 28 mai 2021.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(d) Administrateur représentant les salariés.

(e) Participation libre (administrateur non membre du Comité Stratégie & RSE).

(f) Une participation libre, puis trois participations en tant que membre.

(g) Hors participation libre.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

8 février

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 16 décembre 2020, incluant la politique Diversité de la Compagnie et la nouvelle identité visuelle de la Compagnie
- information concernant l'acquisition de Fonroche Biogaz
- information concernant l'acquisition d'un portefeuille de 2,2 GW de projets solaires et de 600 MW de projets de stockage par batteries, situés au Texas
- arrêté des comptes de l'exercice 2020 (comptes consolidés, comptes de la société mère) après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- projet d'affectation du résultat de la Société, fixation du dividende 2020, dates de détachement et de mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2020
- changement de dénomination pour ancrer la stratégie de transformation de la Compagnie en une compagnie multi-énergies et projet de résolution à l'Assemblée générale portant modification des statuts de la Société
- rapport à l'Assemblée générale des actionnaires sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030, dans le cadre de la résolution *say on climate* présentée à l'Assemblée (avis sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030)
- texte des projets de résolutions et rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale à arrêter lors de la réunion du 17 mars 2021
- principaux messages de communication financière
- compte-rendu de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales et information sur les conventions réglementées conclues par la Société
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des garanties au titre de certaines opérations financières
- autorisation de garantie
- déclarations de franchissements de seuil dans le capital ou les droits de vote de la Société
- fixation du calendrier relatif au dividende (acomptes et solde) au titre de l'exercice 2022
- réduction du capital social par voie d'annulation d'actions autodétenues
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 3 février 2021 (renouvellement de mandats d'administrateurs et proposition de nomination de M. Aschenbroich et M. Hubbard en tant qu'administrateurs, composition des Comités du Conseil d'administration, plan de succession des dirigeants et du Président-directeur général)
- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission
- compte-rendu de l'évaluation 2021 du Conseil d'administration et débat sur son fonctionnement
- appréciation de l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2020
- allocation de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2020
- réglementation Abus de Marché - périodes d'abstention

- information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux
- point sur l'assurance Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 3 février 2021 (orientations concernant la rémunération du Président-directeur général pour les exercices 2020 et 2021)

17 mars

- approbation de la politique financière de la Compagnie
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 15 mars 2021
- point sur les propositions de nomination et de renouvellement de mandats d'administrateur
- point sur la proposition de renouvellement des mandats du Président et de Directeur Général
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 17 mars 2021
- rémunération du Président-directeur général (hors la présence de ce dernier) au titre de l'exercice 2020
- politique de rémunération des mandataires sociaux : principes généraux de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, principes de politique de rémunération pour le prochain mandat du Président-directeur général, politique de rémunération applicable au Président-directeur général pour 2021, engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général (hors la présence de ce dernier), politique de rémunération des administrateurs
- confirmation de l'attribution des actions de performance au titre du plan 2018 au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance
- attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2021) incluant un nouveau critère lié à l'évolution des émissions de GES (Scope 3⁽¹⁾) en Europe
- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 17 mars 2021 (panorama des contentieux climatiques dans le monde et en France - Ambition de TotalEnergies - Résolution *say on climate*)
- approbation du projet de résolution *say on climate* sollicitant l'avis des actionnaires sur l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique et ses objectifs en la matière à horizon 2030, à soumettre à l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- préparation de l'Assemblée générale annuelle : date et lieu de l'Assemblée générale (huis clos en application des textes en vigueur) ; fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; approbation des différents chapitres du Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion au sens du Code de commerce, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports spéciaux sur les options de souscription et d'achat d'actions de la Société et les attributions d'actions de performance ; approbation du rapport du Conseil d'administration et du texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée ; communiqué de presse
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 15 mars 2021 avec notamment la présentation du plan de transition pour le collège des commissaires aux comptes

28 avril

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 17 mars 2021
- information du Conseil sur le projet Mozambique LNG
- comptes consolidés, résultats du 1^{er} trimestre 2021, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 26 avril 2021 incluant notamment la politique assurance

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

- politique de retour à l'actionnaire et fixation d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021
- principaux messages de communication financière
- préparation et organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 : demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires
- augmentation de capital réservée aux salariés
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société

27 mai

- préparation et organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 : réponses aux questions écrites et information sur le vote des projets de résolutions
- point sur les activités de TotalEnergies au Myanmar
- point sur le partenariat de TotalEnergies avec l'Ecole polytechnique

28 mai (post Assemblée générale)

- désignation du Président du Conseil d'administration et maintien du mode unifié d'exercice de la Direction générale
- fixation de la rémunération du Président-directeur général par application de la politique de rémunération du Président-directeur général au titre de 2021 telle qu'arrêtée par le Conseil le 17 mars 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021 ; engagements pris par la Société au profit de son Président-directeur général
- renouvellement des autorisations à caractère financier consenties par le Conseil d'administration au Président-directeur général à la suite de son renouvellement
- communiqué de presse
- information relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés 2021

28 juillet

- information du Conseil relative au projet Mero 4 au Brésil
- approbation de la cession des intérêts de TotalEnergies dans Petrocedeño au Venezuela
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique du 28 juillet 2021, en particulier sur la politique Ethique et Conformité et le bilan des activités de l'éthique et de la conformité au sein de la Compagnie, ainsi que sur les relations des membres du Conseil d'administration avec les actionnaires
- point sur l'Assemblée générale : synthèse des assemblées générales de 2021 et information sur le résultat des votes de l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- confidentialité des travaux du Conseil d'administration
- modification des règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités afin de tenir compte du changement de dénomination sociale décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- fixation des dates de réunion de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société
- fixation des dates de réunion du Conseil d'administration et des Comités
- présentation des perspectives stratégiques de l'Exploration-Production comprenant les aspects sécurité, réduction de l'empreinte environnementale, amélioration de l'efficacité opérationnelle et sélectivité des projets
- comptes consolidés, résultats du 2^e trimestre 2021 et du 1^{er} semestre 2021 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ; résultats de la Société-mère du 1^{er} semestre 2021

- information du Conseil relative au rapport financier semestriel
- comptes rendus des réunions du Comité d'audit des 14 juin 2021 et 26 juillet 2021
- politique de retour à l'actionnaire et fixation d'un deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021
- principaux messages de communication financière
- approbation du rapport complémentaire du Conseil sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société

15 septembre

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 15 septembre 2021
- présentation du projet de communication aux investisseurs sur les perspectives de TotalEnergies
- perspectives stratégiques des activités Gas, Renewables & Power
- présentation du plan à 5 ans de la Compagnie
- information relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Total Capital 2021", décision de procéder à une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés "TotalEnergies Capital 2022"

27 octobre

- présentation au Conseil du compte rendu de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 15 septembre 2021
- présentation des orientations stratégiques de l'entreprise (articles L. 2312-17 et L. 2312-24 du Code du travail)
- comptes consolidés, résultats du 3^e trimestre 2021, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni les 11 et 27 octobre 2021
- politique de retour à l'actionnaire et fixation d'un troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021
- principaux messages de communication financière
- autorisation d'émission d'une garantie dans le cadre du projet éolien offshore au Danemark
- information sur les rachats d'actions de la Société
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital de la Société
- modification du calendrier des dates de réunion des comités
- point sur le programme de formation des administrateurs en matière climat et d'ESG

15 décembre

- approbation par le Conseil du projet gazier intégré en Irak, après prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux du projet
- approbation du projet d'investissement concernant les champs d'Atapu et Sépia au Brésil, après prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux du projet
- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE du 26 et 27 octobre 2021
- budget 2022
- politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- information sur les déclarations de franchissement de seuils concernant la Société.

4.1.2.3 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Au 16 mars 2022, le Comité d'audit comporte cinq membres, avec un taux d'indépendance de 75%.

Mme Maria van der Hoeven préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet et Lise Croteau ainsi que MM. Jérôme Contamine et Romain Garcia-Ivaldi en sont membres. Mme Lise Croteau et M. Jérôme Contamine ont été désignés experts financiers au sein de ce Comité par le Conseil d'administration du 17 mars 2021. Les membres du Comité ont une compétence reconnue en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes confirmée par leur parcours professionnel (se reporter au point 4.1.1.1 de ce chapitre).

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2022, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. A compter de cette date, le Comité d'audit sera présidé par Maria van der Hoeven. Patricia Barbizet, Jérôme Contamine, Lise Croteau et Romain Garcia-Ivaldi en seront membres. Jérôme Contamine et Lise Croteau seront les experts financiers du Comité.

Missions

Le règlement intérieur du Comité d'audit fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 8 février 2017 pour adapter les missions du Comité à la réforme européenne de l'audit, le 25 juillet 2018 pour prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, ainsi que le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Nos atouts/Notre Gouvernance ».

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

Concernant les commissaires aux comptes :

- émettre une recommandation adressée au Conseil d'administration concernant les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale et suivre la procédure de leur sélection organisée par la Direction générale et le respect des réglementations applicables ;
- suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions et examiner notamment le rapport complémentaire établi par les commissaires aux comptes à destination du Comité, en tenant compte le cas échéant des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés auprès des cabinets concernés en application des dispositions légales ;
- s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions de leur indépendance définies par la réglementation et analyser notamment les risques pesant sur celle-ci, ainsi que les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques ; à cette fin, examiner l'ensemble des honoraires versés par la Compagnie aux commissaires aux comptes, y compris au titre des services autres que la certification des comptes, ainsi que s'assurer du respect des règles relatives à la durée maximum des mandats des

commissaires aux comptes et aux obligations de rotation les concernant ;

- approuver la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que ceux relatifs à la certification des comptes dans le respect des réglementations applicables.

Concernant l'information comptable et financière :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler toute recommandation pour en garantir l'intégrité ;
- s'assurer de la mise en place au sein de la Société d'un comité de contrôle des informations à publier, ainsi que de son bon fonctionnement, et prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements hors bilan ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence du choix des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par la Société.

Concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques :

- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance, et dans ce cadre :
 - veiller à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies identifiées ;
 - examiner, à partir notamment des cartographies des risques élaborées par la Société, l'exposition aux risques, tels que les risques financiers (dont les engagements hors bilan significatifs), juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence ;
 - examiner annuellement les comptes rendus des travaux du TotalEnergies Risk Management Committee (anciennement dénommé Comité des Risques Groupe) et les principaux enjeux pour la Compagnie ;
 - examiner le programme annuel de travaux des auditeurs internes et être régulièrement informé de leurs travaux ;
 - prendre connaissance au moins une fois par an des contentieux importants ;
 - veiller à la mise en œuvre du Code d'éthique financière ;
 - proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
 - le cas échéant, examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles un conflit d'intérêts aurait pu survenir ;
 - examiner annuellement les résultats des contrôles réalisés dans le cadre de la procédure mise en place pour évaluer les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et s'assurer de la pertinence des critères utilisés pour qualifier ces conventions.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes par les commissaires aux comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information comptable et financière ainsi que de son rôle dans ce processus. Il informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée.

Organisation des travaux

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : lors de chaque trimestre afin d'examiner notamment les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés annuels et trimestriels et au minimum à trois autres occasions afin d'examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Lors de chaque réunion du Comité examinant les comptes trimestriels, le directeur Financier présente les comptes consolidés et sociaux de la Société, ainsi que la situation financière de la Compagnie et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs est communiquée au Comité. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, le Comité est informé du programme de travail de la direction du Contrôle interne et de l'Audit et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein de la Compagnie ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société. Il peut procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Le président du Comité en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur Financier et principaux responsables de la direction Financière, direction de l'Audit, direction Juridique) en demandant leur convocation au directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société. Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance ou d'études techniques externes sur les sujets relevant de sa compétence. En cas de recours par le Comité aux services de conseils externes, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Travaux du Comité d'audit

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Le Président-directeur général n'a participé à aucune des réunions du Comité d'audit.

Les travaux du Comité d'audit ont principalement porté sur les thèmes suivants :

4 février

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 4^e trimestre et de l'exercice 2020. Présentation par les commissaires aux comptes de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines

- examen de la situation financière de la Compagnie
- point sur l'encours des garanties accordées par TotalEnergies SE au 31 décembre 2020
- point sur le processus Sarbanes-Oxley : autoévaluation faite par la Compagnie et audit du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière par les commissaires aux comptes dans le cadre du processus SOX 404
- présentation de la section du Document d'enregistrement universel relative aux facteurs de risque, pays sous sanctions économiques, procédures judiciaires et d'arbitrage, procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'information comptable et financière
- point sur l'audit interne 2020 et le plan d'audit 2021
- examen des résultats de contrôles réalisés et de la pertinence des critères utilisés concernant la procédure d'évaluation annuelle des conventions courantes

15 mars

- présentation du plan de transition pour le collège des commissaires aux comptes
- point sur la politique financière de la Compagnie
- présentation de la déclaration de performance extra-financière
- présentation de la mise à jour du plan de vigilance et du compte rendu de sa mise en œuvre
- examen des rapports des commissaires aux comptes, de leur déclaration d'indépendance et de leurs obligations vis-à-vis du Comité d'audit
- processus de validation des réserves d'hydrocarbures à la fin de l'exercice 2020
- présentation du rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements

26 avril

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 1^{er} trimestre 2021, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- point sur la situation financière de la Compagnie au 31 mars 2021
- présentation du Plan d'audit 2021 Hygiène Sécurité Environnement et bilan de l'exercice 2020
- examen de la politique d'assurance de la Compagnie
- point sur l'audit interne

14 juin

- présentation de la cartographie des risques du Trading-Shipping
- point sur les normes comptables et périmètre de consolidation
- point sur le plan de transition du collège des commissaires aux comptes

26 juillet

- examen des comptes consolidés et de la société mère du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2021, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- examen de la situation financière de la Compagnie au 30 juin 2021
- point sur l'audit interne

11 octobre

- présentation par le nouveau cabinet de commissariat aux comptes de leur plan de transition entre le collège actuel et le nouveau collège et présentation des enjeux ESG en particulier en matière de *reporting* et d'attente des autorités de marché
- audit des comptes au 31 décembre 2021 : analyse par les commissaires aux comptes des principaux risques transverses faisant l'objet des points d'attention dans leur plan d'audit pour la clôture des comptes 2021
- revue des grands contentieux et point sur l'état des contentieux significatifs en cours au niveau mondial concernant la Compagnie
- examen de la situation fiscale de la Compagnie

- présentation des travaux du TotalEnergies Risk Management Committee

25 octobre

- entretien des membres du Comité d'audit avec les commissaires aux comptes hors de la présence des collaborateurs de la Compagnie
- examen des comptes consolidés et sociaux du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de l'année 2021, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au 3^e trimestre 2021
- information du Comité sur le respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées.

Le Comité a examiné, lors de chaque réunion portant sur les comptes trimestriels, la situation financière de la Compagnie notamment en termes de liquidité, trésorerie et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs de TotalEnergies. Le Comité d'audit

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition

Au 16 mars 2022, le Comité de gouvernance et d'éthique comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 75%. Mme Marie-Christine Coisne-Roquette préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet et Anne-Marie Idrac et M. Jean Lemierre en sont membres.

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2022, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. A compter de cette date, le Comité de gouvernance et d'éthique sera présidé par Marie-Christine Coisne-Roquette. Jacques Aschenbroich, Patricia Barbizet, Anne-Marie Idrac et Jean Lemierre en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 pour étendre les missions du Comité aux sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Nos atouts/Notre Gouvernance ».

Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils ;
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant mandataire social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- de veiller au respect de l'éthique et débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- d'examiner les sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence.

a été régulièrement informé des dispositifs de gestion de risques déployés au sein de la Compagnie, ainsi que des travaux menés par la direction Audit et Contrôle interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes au plus tard dans un délai de deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration, soit dans des délais suffisants comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2021.

Le directeur Financier, le directeur des Comptabilités, le directeur Audit et Contrôle interne ainsi que le Trésorier ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit concernant leur domaine.

Le président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en termes d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
- proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- assister le Conseil d'administration dans le choix du mode d'organisation de la gouvernance de la Société, ainsi que dans le choix et l'appréciation des dirigeants mandataires sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'autoévaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
- proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition de la rémunération des administrateurs et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;
- développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
- examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- superviser et contrôler la mise en œuvre de la démarche de la Société en matière d'éthique, de conformité, de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, et à ce titre s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires, y compris celles requises pour actualiser le Code de conduite de la Compagnie et s'assurer de sa diffusion et de son application ;
- débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflit d'intérêts ;
- examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.

Travaux du Comité de gouvernance et d'éthique

En 2021, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 4 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

3 février

- point sur les mandats d'administrateurs et sur les membres des Comités
- compte rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission
- compte rendu de l'évaluation 2021 du Conseil et débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF
- allocation de la rémunération des administrateurs et des membres des Comités au titre de l'exercice 2020
- politique de rémunération des administrateurs
- point sur la réglementation Abus de Marché (règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014) et les périodes d'abstention applicables
- point d'information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux
- point sur l'assurance responsabilité des dirigeants
- point sur les plans de succession

15 mars

- proposition à présenter au Conseil concernant le renouvellement du mandat de deux administrateurs (dont celui du Président-directeur général), la nomination de deux nouveaux administrateurs et le non renouvellement du mandat d'un administrateur

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Au 16 mars 2022, le Comité des rémunérations comporte trois membres, avec un taux d'indépendance de 100%⁽¹⁾. M. Mark Cutifani préside le Comité. Mmes Marie-Christine Coisne-Roquette et Valérie Della Puppa Tibi (administrateur représentant les salariés actionnaires) en sont membres.

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2022, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. A compter de cette date, le Comité des rémunérations sera présidé par Mark Cutifani. Marie-Christine Coisne-Roquette, Jacques Aschenbroich et Angel Pobo en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Nos atouts/Notre Gouvernance ».

- proposition à présenter au Conseil concernant la modification de la composition des Comités à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- proposition de renouvellement des mandats de Président et de Directeur Général et de maintenir le mode unifié d'exercice de la Direction générale
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, du rapport sur le gouvernement d'entreprise

28 juillet

- présentation de la politique d'éthique et de conformité de la Compagnie
- point sur l'Assemblée générale : synthèse des assemblées générales 2021 et sur le résultat des votes de l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- points relatifs à la gouvernance de la Société
- proposition de modification des règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités afin de tenir compte du changement de dénomination sociale décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021

15 décembre

- évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration
- compétence et formation des administrateurs en matière de climat et de RSE
- remboursement des frais de voyage et de déplacement exposés par les administrateurs
- participation de l'administrateur représentant les salariés désigné par le Comité de la SE aux réunions de ce Comité
- recommandations du rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise
- politique de conformité.

Le Comité a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Compagnie et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social ;
- de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux objectifs proposés par la Direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants de la Compagnie, y compris les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants mandataires sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats de la Société, la pratique du marché, ainsi qu'un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale ;
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions d'actions de performance, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;
 - examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;

(1) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

- préparer et présenter les rapports en application de son règlement intérieur ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de rémunération ;
- à la demande du Président du Conseil d'administration, examiner tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Travaux du Comité des rémunérations

En 2021, le Comité des rémunérations s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Le Président-directeur général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation.

LE COMITÉ STRATÉGIE & RSE

Composition

Au 16 mars 2022, le Comité Stratégie & RSE comporte six membres, dont trois administrateurs indépendants et un administrateur représentant les salariés. M. Patrick Pouyanné préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette et Anne-Marie Idrac ainsi que MM. Jean Lemierre et Angel Pobo en sont membres.

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2022, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. A compter de cette date, le Comité Stratégie & RSE sera présidé par Patrick Pouyanné. Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette, Anne-Marie Idrac, Jean Lemierre, et l'administrateur représentant les salariés actionnaires en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Nos atouts/Notre Gouvernance ».

Afin de permettre au Conseil d'administration de la Société de mener à bien le développement de la Compagnie, le Comité Stratégie & RSE exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale de la Compagnie proposée par le Directeur général de la Société ;

Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

3 février

- orientations concernant la rémunération du Président-directeur général pour les exercices 2020 et 2021

17 mars

- politique de rémunération des mandataires sociaux
- confirmation de l'attribution des actions de performance au titre du plan 2018
- attribution d'actions de performance (plan 2021) incluant un nouveau critère lié à l'évolution des émissions de GES (Scope 3⁽¹⁾) en Europe
- rémunération des membres du Comité exécutif
- rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2020

15 décembre

- évaluation de la politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2021
- orientation concernant la rémunération du Président-directeur général à la suite des votes exprimés à l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- présentation des sujets à examiner par le Comité en 2022.

- examen des questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la Compagnie et en particulier des questions relatives à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie de la Compagnie ;
- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de l'environnement concurrentiel, des principaux enjeux auxquels la Compagnie est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour la Compagnie.

Travaux du Comité Stratégie & RSE

En 2021, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni 4 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

17 mars

- point sur les contentieux climatiques dans le monde et en France
- présentation du document "L'Ambition de TotalEnergies"
- proposition d'inscrire un projet de résolution *say on climate* à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 mai 2021

15 septembre

- perspectives stratégiques de l'Aval (Raffinage-Chimie et Marketing & Services)
- présentation du projet de communication aux investisseurs du 28 septembre 2021
- projet d'agenda du séminaire stratégique des 26 et 27 octobre

26 et 27 octobre (séminaire stratégique)

- présentation du rapport sur le panorama des énergies
- présentation du benchmark Utilities
- présentation dédiée à l'hydrogène et fuels synthétiques
- point sur l'Ambition climat de TotalEnergies
- intervention et échanges avec M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie
- visite de la Digital Factory
- présentation de la politique R&D et innovation.

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

4.1.3 Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission

Lors du Conseil d'administration du 9 février 2022, Mme Coisne-Roquette a fait un compte rendu de l'exercice de sa mission d'Administrateur Référent au cours de l'exercice 2021.

Les missions de l'Administrateur Référent ont été exercées au cours de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Relation avec le Président-directeur général

L'Administrateur Référent est un interlocuteur privilégié du Président-directeur général à la fois sur les sujets majeurs relatifs aux affaires de la Compagnie et sur la préparation des réunions du Conseil d'administration et du Comité de gouvernance et d'éthique. L'Administrateur Référent a ainsi rencontré au cours de l'année 2021 le Président-directeur général selon un rythme mensuel et avant chaque réunion du Conseil d'administration.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent a assuré la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration en novembre 2021 avec l'aide d'un consultant extérieur dont les conclusions ont été examinées par le Comité de gouvernance et d'éthique et par le Conseil d'administration, respectivement lors de leurs réunions du 2 février et du 9 février 2022.

Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté en janvier 2022 par un administrateur avant que celui-ci n'accepte un mandat d'administrateur dans une société belge cotée active dans les biotech sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pouvant survenir à ce titre. L'Administrateur Référent a conclu à l'absence de conflit d'intérêts et cet administrateur a pu accepter ensuite le mandat qui lui était proposé dans cette société.

Suivi du fonctionnement du Conseil

L'Administrateur Référent a réuni le 15 décembre 2021 les administrateurs non exécutifs et non-salariés. Les administrateurs, dont deux connectés à distance en raison de la situation sanitaire, ont pu partager les remarques de leurs pairs ainsi qu'exprimer les leurs dans un climat constructif.

Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur :

- la résilience du Conseil et de la Compagnie pendant la crise pétrolière et la pandémie COVID-19. Les administrateurs ont salué l'action et réaffirmé leur soutien au Président-directeur général, en soulignant en particulier son sens stratégique, sa capacité d'exécution et son honnêteté intellectuelle. Ils ont été sensibles à l'écoute et au respect des diversités de points de vue dont celui-ci fait preuve à leur égard ;
- l'association étroite du Conseil au choix concernant la politique de retour à l'actionnaire ;
- la présentation à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030, pour avis. La résolution présentée par le Conseil d'administration a été approuvée à plus de 90% des voix exprimées, témoignant ainsi de la pertinence et du soutien des actionnaires s'agissant des orientations stratégiques de la Compagnie ;
- le suivi et la compréhension des hypothèses à moyen long terme sur lesquelles reposent les objectifs et plans à long terme de la Compagnie, dont l'importance va croissant avec les enjeux de la transition énergétique ;
- la qualité des échanges avec le Président-directeur général, qui met à profit les interventions des administrateurs lors des réunions du Conseil pour affiner ou renforcer l'action stratégique de la Compagnie et qui ouvre le Conseil à des experts externes, pour enrichir les points de vue ;

- des contacts organisés en particulier lors de la visite de la Digital Factory qui ont pu enrichir les réflexions des membres du Conseil.

Les administrateurs ont ainsi indiqué avoir apprécié la qualité des échanges avec la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale au cours de l'année 2021, ainsi que la présence de M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, lors de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 26 octobre 2021 et la discussion qui a suivi sa présentation.

Relations avec les administrateurs

L'Administrateur Référent a eu à plusieurs reprises des contacts avec les administrateurs, en particulier avec les Présidents des Comités et les nouveaux membres du Conseil.

Relations avec les actionnaires

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil. En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il sollicite l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

Le 4 et le 5 mars 2021, l'Administrateur Référent a échangé avec plusieurs actionnaires représentant plus de 15% du capital de TotalEnergies SE. La gouvernance de la Société et plus particulièrement la composition du Conseil d'administration, son fonctionnement et le rôle de l'Administrateur Référent ont été abordés. Ces rencontres ont également permis d'évoquer la transformation de Total en TotalEnergies ainsi que l'ambition en matière de développement durable et de transition énergétique de la Compagnie.

L'Administrateur Référent a répondu le 24 mars 2021 au courrier d'un actionnaire adressé au Président-directeur général sur la gouvernance de la Société et l'unicité du pouvoir de direction. L'Administrateur Référent a également reçu le courrier d'un actionnaire concernant notamment le vote consultatif relatif à l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030. L'Administrateur Référent y a répondu par lettre du 21 juin 2021.

A la suite d'une demande de rencontre des représentants de la coalition d'investisseurs Climate Action 100+ formulée le 24 juin 2021, le Président-directeur général leur a confirmé que les points de contact privilégiés pour les actionnaires sont l'Administrateur Référent et le Président-directeur général. Ceux-ci ont ainsi rencontré, le 25 octobre 2021, les représentants de cette coalition d'investisseurs. Lors de cette réunion, les échanges ont porté sur l'ambition Climat de la Compagnie dans le contexte de l'évaluation annuelle effectuée par Climate Action 100+ appelée « Climate Action 100+ Net-Zero Company Benchmark » et publiée au mois de mars.

Assemblée générale du 28 mai 2021

L'Administrateur Référent a présenté, lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue à huis-clos, les missions spécifiques qu'elle a assurées en tant qu'Administrateur Référent au cours de l'exercice 2020, les principales conclusions des rencontres investisseurs auxquelles elle a participé les 4 et 5 mars 2021, le compte-rendu de l'activité du Conseil en 2020, ainsi que les nouveaux administrateurs et la composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale. Elle a par ailleurs présenté aux actionnaires la politique de rémunération des administrateurs et du Président-directeur général et les éléments de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2020.

Visites de sites de la Compagnie par les administrateurs

L'état d'urgence sanitaire n'a pas permis au Conseil d'administration de participer à des visites de site, comme cela avait pu être le cas pendant des exercices précédents, à l'exception de la visite de la

Digital Factory qui était au programme du Comité Stratégie & RSE du 27 octobre 2021 et qui a beaucoup intéressé les administrateurs en raison de son caractère innovant. Les visites de sites notamment à l'international seront susceptibles de reprendre en 2022 si le contexte sanitaire le permet.

4.1.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

En application du point 3.4 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement. Par ailleurs, en application du point 7.2.4 du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément au point 7.2.6 du règlement intérieur du Conseil qui mentionne que l'Administrateur Référent peut réunir les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration, une telle réunion s'est ainsi tenue le 15 décembre 2021, à l'initiative de l'Administrateur Référent. Tous les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration ont participé à cette réunion aux côtés de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette (deux des administrateurs y ont participé par visio-conférence).

Il est rappelé qu'en janvier 2021, un débat sur le fonctionnement annuel du Conseil avait eu lieu, sur la base d'un questionnaire rempli par les administrateurs.

Lors de sa réunion du 9 février 2022, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement.

L'Administrateur Référent a assuré la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration avec l'aide d'un consultant extérieur. Le rapport du consultant a fait ressortir la grande qualité et la bonne évolution du Conseil d'administration en termes de :

- composition : diversité, expérience, compétences, indépendance d'esprit et engagement des membres ;
- fonctionnement : entente entre les membres, structure et professionnalisme de la gouvernance ;
- contribution : les administrateurs considèrent disposer d'une information pertinente pour les travaux du Conseil et des Comités et de plusieurs forums pour s'exprimer sans censure.

Les administrateurs ont souligné la résilience du Conseil et de la Compagnie pendant la crise pétrolière et la pandémie COVID-19. Ils ont apprécié la pleine association du Conseil par le Président-directeur général à la définition des orientations stratégiques de la Compagnie dans le cadre de sa transformation, ainsi que leur association étroite à la définition de la politique de retour à l'actionnaire pendant la crise de la

COVID en 2020. Ils ont salué l'action et réaffirmé leur soutien au Président-directeur général, en soulignant en particulier son sens stratégique, sa capacité d'exécution et son honnêteté intellectuelle. Ils sont sensibles à l'écoute et au respect des diversités de points de vue dont celui-ci fait preuve à leur égard.

Le Conseil d'administration est pleinement conscient de l'importance des enjeux climatiques et de la stratégie de transformation de la Compagnie et des attentes des ONG, investisseurs et agences de recommandation de vote dans ce domaine.

Il a été souligné que les suggestions concernant l'amélioration du fonctionnement du Conseil faites par les administrateurs lors de l'auto-évaluation effectuée en janvier 2021 ont été mises en œuvre :

- la présence au sein du Conseil d'administration de dirigeants ayant l'expérience d'une direction générale d'un grand groupe international a été renforcée avec la nomination de M. Jacques Aschenbroich ;
- l'examen de scénarios alternatifs disruptifs en termes d'environnement économique ou de technologies a été débattu à l'occasion des dossiers présentés au Conseil d'administration et du Séminaire stratégique d'octobre 2021 ;
- la participation d'intervenants extérieurs aux réunions du Comité Stratégie & RSE s'est concrétisée notamment lors de la réunion du séminaire stratégique du 26-27 octobre 2021 avec la présence de Fatih Birol (directeur exécutif de l'AIE), et des rencontres régulières entre les administrateurs et les membres du Comité exécutif ont pu avoir lieu à l'occasion des réunions du Conseil d'administration et du Séminaire stratégique ;
- l'analyse comparative des concurrents a par ailleurs été élargie pour intégrer leur mode opératoire et les sociétés actives dans les nouvelles énergies.

Les pistes suivantes susceptibles de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration ont été proposées :

- poursuivre l'évolution de la composition du Conseil pour refléter la transformation de la Compagnie dans l'électricité et les énergies nouvelles ;
- favoriser un envoi plus séquentiel des documents relatifs aux travaux du Conseil et des Comités, notamment l'envoi des comptes-rendus dans un délai court après les réunions ;
- renforcer le programme de formation des administrateurs sur les sujets Climat, RSE et digitaux ;
- structurer le programme d'induction des nouveaux administrateurs et mettre en place un programme de mentoring par les plus anciens ;
- organiser la présence aux réunions du Conseil des membres du Comité exécutif selon les ordres du jour.

4.1.5 Exercice de la Direction générale

4.1.5.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE UNIFIÉ

UNICITÉ DES FONCTIONS DE DIRECTION

M. Patrick Pouyanné est administrateur et Président du Conseil d'administration de TotalEnergies depuis le 19 décembre 2015. Il en est le Directeur général depuis le 22 octobre 2014.

A l'occasion du renouvellement de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, a décidé de reconduire M. Patrick Pouyanné dans son mandat de Président du Conseil d'administration ainsi que dans celui de Directeur général, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2021, l'Administrateur Référent a indiqué que les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

Equilibre de pouvoirs

L'Administrateur Référent a également rappelé que l'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général,

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette assure les fonctions d'Administrateur Référent depuis l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Cette fonction était précédemment exercée par Mme Barbizet.

En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, l'Administrateur Référent préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

4.1.5.2 COMITÉ EXÉCUTIF ET COMITÉ DE PERFORMANCE DE LA COMPAGNIE

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif (Comex), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction de la Compagnie.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2021, le Comex s'est réuni 24 fois.

Au 31 décembre 2021, les membres du Comex étaient les suivants :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du Comex
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy & Sustainability

LE COMITÉ PERFORMANCE DE LA COMPAGNIE

Le Comité Performance de la Compagnie (Company Performance Management Committee) a pour mission l'examen, l'analyse et le pilotage des résultats HSE, financiers et opérationnels de la Compagnie. Il est présidé par le Président-directeur général et se réunit mensuellement.

ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;

- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les missions de l'Administrateur Référent sont précisément décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration dont la version intégrale est reproduite au point 4.1.2.1 de ce chapitre.

- Stéphane Michel, Directeur général Gas, Renewables & Power
- Thierry Pfiimlin, Directeur général Marketing & Services
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier
- Namita Shah, Directrice générale OneTech
- Nicolas Terraz, Directeur général Exploration-Production.

Les membres du Comex en fonction au 31 décembre 2021 ont indiqué à TotalEnergies ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement, au cours des cinq dernières années.

Outre les membres du Comex, ce Comité est composé des responsables en charge des principales *business units* de TotalEnergies ainsi que certains des directeurs fonctionnels de la Compagnie et des secteurs.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES ET RÉSULTATS DE LA MIXITÉ DANS LES 10% DE POSTES À PLUS FORTE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 22-10-10, 2° DU CODE DE COMMERCE)

TotalEnergies est attachée au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'elle promeut et dont elle veille à la bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans la Compagnie par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes-hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TotalEnergies en matière d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière, notamment dans le processus d'identification des hauts potentiels et de la nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, la Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes de la Compagnie :

- 30% de femmes au niveau du Comex : elles représentent 25% en 2021 ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽¹⁾ : elles représentent 32% en 2021.

Le même niveau d'objectif a également été fixé par la Compagnie dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles : elles représentent 31,7% en 2021 ;
- 30% de femmes dirigeants : elles représentent 26,5% en 2021 alors qu'elles représentaient environ 5% en 2004 ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) : elles représentent 25,5% en 2021 ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur : elles représentent 19,9% en 2021, alors qu'elles représentaient environ 8% en 2004.

Par ailleurs, TotalEnergies constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel au sein de la Compagnie, afin de leur proposer un programme de développement spécifique. À fin 2021, les femmes représentent 33,4% des hauts potentiels (elles étaient 15% en 2004) et 32,8% des hauts potentiels Compagnie, programme ciblé sur des potentiels aux fonctions dirigeantes (elles étaient 24% en 2014).

Un pilotage de la mobilité des talents de la Compagnie est assuré avec une attention particulière portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2021, 22,8% de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales⁽²⁾).

Au niveau de TotalEnergies SE, l'engagement de la Compagnie s'est matérialisé par l'entrée de deux femmes au Comité exécutif (8 personnes) depuis 2016. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société⁽³⁾, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 19,3%. Au niveau de la Compagnie, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 23,9%⁽⁴⁾.

(1) Dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes.

(2) Fonctions techniques et commerciales, hors fonctions support (ex : fonctions dans les domaines des Ressources humaines, juridique, achats, etc).

(3) TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, employe plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(4) Proportion calculée sur la base de 97 448 salariés.

Profil, expérience et expertise des membres du Comex



Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TotalEnergies SE

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TotalEnergies au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant de la Compagnie au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur de la Compagnie en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif de la Compagnie.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTALS.A. et Président du Comité exécutif de la Compagnie. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général. A la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pouyanné par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, puis par celle du 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Pouyanné est ainsi le Président-directeur général de TotalEnergies SE.

M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association United Way-L'Alliance pour l'Éducation depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de la Société. Il est également membre du conseil d'administration de Capgemini (depuis mai 2017), du conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019), de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2014), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017).



Helle Kristoffersen

Directrice générale Strategy & Sustainability

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Née le 13 avril 1964 (nationalités française et danoise)

Membre du Comex depuis le 19 août 2019

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Helle Kristoffersen débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard Frères. En 1991, elle rejoint le groupe Bolloré. En 1994, elle rejoint Alcatel où elle restera jusqu'en 2010. Elle a été notamment directrice Stratégie d'Alcatel puis d'Alcatel-Lucent.

Helle Kristoffersen rejoint la compagnie TotalEnergies en janvier 2011 en tant que directrice adjointe puis directrice Stratégie et Intelligence Economique. Le 1^{er} septembre 2016, elle devient directrice Stratégie et Secrétariat général de la branche Gas, Renewables & Power.

En 2019, elle est nommée directrice générale Strategy-Innovation et membre du Comité exécutif de TotalEnergies.

Le 1^{er} septembre 2021, elle est nommée directrice générale Strategy & Sustainability et membre du Comité exécutif.

Danoise et française, Helle Kristoffersen est diplômée de l'École Normale Supérieure (Ulm), de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), et est également titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I. Elle est ancienne auditrice de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) et Chevalier de la Légion d'Honneur.



Stéphane Michel

Directeur général Gas, Renewables & Power

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 17 février 1973 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} mars 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique (1994) et l'École des Mines de Paris (1997), Stéphane Michel est Ingénieur en chef du Corps des Mines.

Après avoir occupé, de 2002 à 2004, le poste de Conseiller Technique en charge de l'énergie auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Stéphane Michel rejoint la Compagnie en 2005 au poste de Responsable du développement à la Direction Raffinage & Marketing – Asie Pacifique, basé à Singapour.

En 2008, Stéphane Michel est nommé Joint Venture and Business Development Manager de TotalEnergies E&P Qatar, puis en 2010 Directeur général de la filiale TotalEnergies E&P Libye. En 2011, Stéphane Michel devient Directeur général de la filiale TotalEnergies E&P Qatar puis le 1^{er} avril 2014, Directeur Moyen-Orient / Afrique du Nord et membre du Comité de direction de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} mars 2021, Stéphane Michel est nommé Directeur général de la branche Gas, Renewables & Power et membre du Comité Exécutif.



Thierry Pflimlin

Directeur général Marketing & Services

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 22 octobre 1959 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 15 novembre 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'IEP et de HEC, Thierry Pflimlin commence sa carrière en tant qu'attaché commercial auprès de l'Ambassade de France à Hanoi. Dès 1984, il intègre le Groupe TOTAL en 1984 où il est amené à occuper différents postes à l'international en Asie et Afrique. Après 5 années en tant que Directeur Général de TOTAL Asie Pacifique à Singapour, il regagne le siège en 2012 pour prendre le poste de Directeur Général France. En 2013, il est nommé Secrétaire Général au sein de la branche Marketing & Services. En septembre 2016, il est nommé directeur général de la branche Total Global Services. Depuis le 15 novembre 2021, Thierry Pflimlin est directeur général Marketing & Services et membre du Comité Exécutif.



Bernard Pinatel

Directeur général Raffinage-Chimie

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 5 juin 1962 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Bernard Pinatel est diplômé de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et est titulaire d'un MBA de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD). Il est également statisticien-économiste (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique - ENSAE).

Il débute sa carrière chez Booz Allen & Hamilton, avant de rejoindre la compagnie TotalEnergies en 1991, où il occupe divers postes opérationnels en usine et aux sièges de différentes filiales, dont Hutchinson et Coates Lorilleux. Il devient ensuite successivement directeur général France et directeur général Europe de Bostik entre 2000 et 2006 et Président-directeur général de Cray Valley entre 2006 et 2009. En 2010, il devient Président-directeur général de Bostik. Au sein de TotalEnergies, il devient membre du Comité directeur de la Compagnie en 2011 et membre du Comité directeur Raffinage-Chimie de 2011 à 2014.

En février 2015, lors de l'acquisition de Bostik par Arkema, il est nommé membre du Comité exécutif d'Arkema, prenant la responsabilité du pôle Matériaux Haute Performance.

Le 1^{er} septembre 2016, il rejoint TotalEnergies et est nommé directeur général de la branche Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif.



Jean-Pierre Sbraire

Directeur Financier

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 28 octobre 1965 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} août 2019

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Jean-Pierre Sbraire a débuté sa carrière au sein de TotalEnergies en 1990 à la direction Trading & Shipping. En 1995, il rejoint l'Exploration-Production, occupant différents postes à Paris et au Nigéria dans les domaines de la finance, de l'économie et de la négociation d'affaires nouvelles.

En 2005, il est nommé secrétaire général des filiales de TotalEnergies au Venezuela. En 2009, il devient, à la direction Financière de la Compagnie, le responsable des Opérations Financières pour les filiales de l'Exploration-Production.

En 2012, il est nommé directeur Acquisition Bruts Equités à la direction Trading & Shipping. De septembre 2016 à septembre 2017, il occupe les fonctions de Trésorier de la Compagnie. Il devient ensuite directeur Financier adjoint. En 2019, il est nommé directeur Financier et membre du Comité exécutif.

Jean-Pierre Sbraire est diplômé de l'ENSTA ParisTech et d'un master de l'IFP School.



Namita Shah

Directrice générale OneTech

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Née le 21 août 1968 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Namita Shah commence sa carrière en tant qu'avocate au sein de Shearman & Sterling, un cabinet d'avocats associés basé à New York, pour lequel elle collabore pendant huit ans. Elle y supervise notamment des transactions incluant le financement de *pipelines* et de centrales électriques.

En 2002, elle rejoint TotalEnergies en tant qu'avocat-conseil dans l'équipe en charge des opérations de fusions-acquisitions à l'Exploration-Production. En 2008, elle rejoint le département Affaires Nouvelles où elle devient responsable du développement des affaires en Australie et en Malaisie jusqu'en 2011, année où elle est nommée directeur général de TotalEnergies EP Myanmar.

Le 1^{er} juillet 2014, elle est nommée secrétaire général de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} juillet 2016, elle est nommée directrice générale People & Social Responsibility et membre du Comité exécutif.

Le 1^{er} septembre 2021, Namita Shah est nommée directrice générale OneTech et membre du Comité exécutif.

Indienne et française, Namita Shah est diplômée de la Delhi University et de la New York University School of Law.



Nicolas Terraz

Directeur général Exploration-Production

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 9 septembre 1969 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Nicolas Terraz commence sa carrière aux ministères de l'Industrie (1994-1997) et de l'Équipement, des Transports et du Logement (1997-2001) avant de rejoindre TotalEnergies en 2001.

Après plusieurs postes en France et au Qatar, il est nommé Directeur général de TotalEnergies E&P Myanmar (2008-2011), puis Directeur général de TotalEnergies E&P France (2011-2014), Vice-Président New Ventures E&P (2014-2015) et Directeur général de TotalEnergies E&P Nigeria (2015-2019).

En 2019, Nicolas Terraz est nommé Directeur Afrique et membre du Comité Directeur de la branche Exploration & Production de TotalEnergies.

Né en 1969, Nicolas Terraz est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et titulaire d'un Master of Science in Technology and Policy du Massachusetts Institute of Technology.

4.1.6 Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2021, aux termes des déclarations des personnes concernées et sur la base du registre des actions détenues au nominatif et du teneur de compte conservateur de parts des FCPE, l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société et des principaux dirigeants⁽¹⁾ de TotalEnergies détenait moins de 0,5% du capital social réparti comme suit :

- membres du Conseil d'administration⁽²⁾ : 303 099 actions TotalEnergies et 17 145,75 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies ;
- Président-directeur général : 267 487 actions TotalEnergies et 11 289,88 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies ;
- principaux dirigeants : 578 342 actions TotalEnergies et 177 844,77 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies.

Sur décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent conserver l'équivalent de deux années de la part fixe de leur rémunération investi en actions TotalEnergies ; et
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de la part fixe de leur rémunération investi en actions TotalEnergies, ces actions devant être acquises dans un délai maximal de trois ans à compter de leur nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TotalEnergies à considérer comprend les actions TotalEnergies et les parts de FCPE investis en actions TotalEnergies.

(1) Les principaux dirigeants de la Compagnie comprennent les membres du Comité exécutif (y compris le Président-directeur général). Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché. Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que la Société a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TotalEnergies. Ainsi, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, les principaux dirigeants de la Compagnie sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes.

(2) Y compris le Président-directeur général, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, par les personnes mentionnées aux paragraphes a), b)⁽¹⁾ et c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

2021		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Patrick Pouyanné ^(a)	Actions TotalEnergies	50 400	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	710,43	207,35	–	–	–
Patrick Artus ^(a) Administrateur jusqu'au 28 mai 2021	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Jacques Aschenbroich ^(a) Administrateur depuis le 28 mai 2021	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Patricia Barbizet ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	Actions TotalEnergies	440 ^(c)	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Jérôme Contamine ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	36,67	–	–	–	–
Lise Croteau ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Mark Cutifani ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Valérie Della Puppa Tibi ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	23,08	248,28	(64,02)	–	–
Romain Garcia- Ivaldi ^(a)	Actions TotalEnergies	178	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	201,83	1 580,78	(1 130,99)	–	–
Maria van der Hoeven ^(a)	Actions TotalEnergies	500	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Glenn Hubbard ^(a) Administrateur depuis le 28 mai 2021	Actions TotalEnergies	1 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Anne-Marie Idrac ^(a)	Actions TotalEnergies	33	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Jean Lemierre ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financier ^(b)	–	–	–	–	–
Angel Pobo ^(a)	Actions TotalEnergies	185	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	66,52	138,94	(18,11)	–	–

(1) Les personnes mentionnées au paragraphe b) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier regroupent les membres du Comité exécutif.

2021		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Arnaud Breuillac ^(a)	Actions TotalEnergies	21 000	–	–	–	–
Membre du Comex jusqu'au 31 août 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 574,89	7 536,49	(3 283,69)	–	–
Helle Kristoffersen ^(a)	Actions TotalEnergies	8 400	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 326,51	3 050,22	(1 480,41)	–	–
Stéphane Michel ^(a)	Actions TotalEnergies	6 650 ^(d)	–	–	–	–
Membre du Comex depuis le 1 ^{er} mars 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	940,85	10 883,74	(5 414,84)	–	–
Thierry Pflimlin ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
Membre du Comex depuis le 15 novembre 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Bernard Pinatel ^(a)	Actions TotalEnergies	17 500	–	(2 514) ^(e)	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 709,15	12 530,69	(6 005,00)	–	–
Philippe Sauquet ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
Membre du Comex jusqu'au 28 février 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	610,53	137,20	–	–	–
Jean-Pierre Sbraire ^(a)	Actions TotalEnergies	6 300	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	2 048,97	15 864,49	(7 873,85)	–	–
Namita Shah ^(a)	Actions TotalEnergies	16 800	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	2 037,61	2 070,16	(988,61)	–	–
Nicolas Terraz ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
Membre du Comex depuis le 1 ^{er} septembre 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	331,47	–	–	–	–
Alexis Vovk ^(a)	Actions TotalEnergies	5 600	–	–	–	–
Membre du Comex jusqu'au 14 novembre 2021	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	824,15	9 019,14	(4 431,23)	–	–

(a) Y compris les personnes qui ont des liens étroits au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions TotalEnergies.

(c) Acquisition réalisée par Simon Roquette, personne liée à Marie-Christine Coisne-Roquette, Administrateur Référent.

(d) TotalEnergies a été informée du nantissement de 6 250 actions mis en place le 28 mai 2021 par Stéphane Michel et de l'acquisition par Anne-Thérèse Michel, salariée de la Compagnie et personne liée à Stéphane Michel, de 360 actions TotalEnergies et 1 311,87 parts de FCPE depuis le 1^{er} mars 2021.

(e) Dont 490 actions cédées par Thibault Pinatel, personne liée à Bernard Pinatel.

4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

TotalEnergies poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF).

Le tableau ci-après présente la recommandation du Code AFEP-MEDEF qui n'est pas suivie par la Société au 16 mars 2022, ainsi que les raisons de ce choix, conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce.

RECOMMANDATION ÉCARTÉE

Régime de retraite supplémentaire (point 25.6.2 du Code)

Les retraites supplémentaires à prestations définies sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.

EXPLICATIONS - PRATIQUE SUIVIE PAR TotalEnergies

Il est apparu justifié de ne pas faire perdre aux bénéficiaires concernés le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard, dans les cas particuliers d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Compagnie. Il est rappelé, par ailleurs, que le régime supplémentaire de retraite mis en place par la Société a été déclaré à l'URSSAF en 2004, conformément aux articles L. 137-11 et R. 137-16 du Code de la sécurité sociale. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019.

4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

4.3.1 Rémunération des administrateurs

4.3.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

ENVELOPPE GLOBALE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS À RAISON DE LEUR MANDAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et dans la limite d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 a fixé, à compter de l'exercice 2020, le montant maximum de la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité à 1,75 million d'euros. Précédemment de 1,4 million d'euros, ce montant était resté

inchangé depuis l'Assemblée générale du 17 mai 2013 avant d'être augmenté en 2020 pour prendre en compte l'augmentation du nombre d'administrateurs ainsi que du nombre de réunions en particulier du Comité Stratégie & RSE dont les compétences ont été élargies aux enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société, dont ceux relatifs au climat.

L'enveloppe annuelle maximale de la rémunération de l'activité des administrateurs est répartie entre les administrateurs dans le strict respect des principes fixés par le Règlement intérieur du Conseil et de la politique de rémunération des administrateurs présentés ci-après.

RÈGLES DE RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS À RAISON DE LEUR MANDAT

Les règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les modalités de versement définies par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017, inchangées depuis. Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties selon une formule comprenant une rémunération fixe et une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, dans les conditions indiquées ci-après :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur⁽¹⁾ ;
- une part fixe annuelle⁽¹⁾ de 30 000 euros pour le président du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une part fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour les membres du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une partie fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour le président du Comité de gouvernance et d'éthique et pour le président du Comité des rémunérations⁽²⁾ ;

- une partie fixe annuelle supplémentaire⁽¹⁾ de 30 000 euros (au-delà des montants ci-dessus) pour l'Administrateur Référent ;
- un montant de 7 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations ou du Comité Stratégie & RSE ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 4 000 euros au titre de la participation à un Conseil ou un Comité par déplacement effectif pour un administrateur venant d'un pays hors France.

Le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités de la Société.

(1) Calculée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année.

(2) Se substituant aux 20 000 euros de part fixe de base par administrateur. En cas de cumul des fonctions d'administrateur et/ou de membre du Comité d'audit et/ou de président d'un Comité (audit, gouvernance et éthique, rémunérations), la différence entre la part fixe annuelle par administrateur et les parts fixes annuelles des autres fonctions est ajoutée.

Le montant total versé à chaque administrateur est fixé après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, et le cas échéant, depuis la décision du Conseil d'administration du 9 février 2012, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale. Les rémunérations au titre d'un exercice sont versées sur décision du Conseil d'administration, après proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, au début de l'exercice suivant.

4.3.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉES AU COURS DU MÊME EXERCICE

Lors de sa réunion du 9 février 2022, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a fixé le montant global des rémunérations (anciennement jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de TotalEnergies SE, au titre de l'exercice 2021.

Ce montant a été déterminé en appliquant les principes présentés dans la politique de rémunération des administrateurs (point 4.3.1.1 de ce chapitre), et fixé pour chaque administrateur, après prise en compte de sa présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité (se reporter au point 4.1.2.2 de ce chapitre – tableau de participation individuelle aux réunions du Conseil d'administration et des Comités).

Compte tenu du nombre de séances du Conseil et des Comités ayant eu lieu pendant l'exercice 2021, le montant de la rémunération des administrateurs résultant des règles de répartition ci-dessus a été établi à **1 745 863 euros**, soit un montant inférieur au plafond voté par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés ont bénéficié de leur rémunération à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les autres administrateurs. Mme Della Puppa Tibi et M. Pobo ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs rémunérations à leur organisation syndicale d'appartenance. M. Garcia-Ivaldi a choisi, pour toute la durée d'exercice de son mandat

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à la Société ou à l'une de ses sociétés contrôlées qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

d'administrateur, de reverser l'intégralité de ses rémunérations à des associations caritatives de son choix. Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou autre avantage de toute nature de la part de la Société ou de ses sociétés contrôlées, autres que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée.

Mme Valérie Della Puppa Tibi, administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019, M. Romain Garcia-Ivaldi, administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020, ainsi que M. Angel Pobo, administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020, bénéficient du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE, (régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2021 au bénéfice de Mme Della Puppa Tibi s'est élevée à 746 euros, celle au bénéfice de M. Garcia-Ivaldi à 1 042 euros et celle au bénéfice de M. Pobo à 733 euros.

Le tableau ci-après présente les rémunérations totales versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2021 ou attribuées au titre du même exercice.

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS
Tableau n° 3 – Position-recommandation – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Montant brut (en €)		Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Patrick Pouyanné	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	néant	néant	néant	néant
	Autres rémunérations	(a)	(a)	(a)	(a)
Patrick Artus ^(b)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	132 025	136 032	66 664	132 025
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Jacques Aschenbroich ^(c)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	59 890	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	–	–
Patricia Barbizet	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	119 193	146 461	153 473	119 193
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Marie-Christine Coisne-Roquette	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	136 389	158 705	161 000	136 389
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Jérôme Contamine	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	62 441	n/a	148 000	62 441
	Autres rémunérations	–	n/a	–	n/a
Lise Croteau	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	143 811	104 025	175 500	143 811
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Mark Cutifani	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	90 137	96 356	110 000	90 137
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Valérie Della Puppa Tibi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	86 174	49 125	112 000	86 174
	Autres rémunérations	72 744	72 744	71 944	71 944
Romain Garcia-Ivaldi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(g)	44 402	n/a	156 473	44 402
	Autres rémunérations	58 740	58 740	57 664	57 664
Maria van der Hoeven	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	159 811	191 405	198 473	159 811
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Glenn Hubbard ^(c)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	71 890	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	–	–
Anne-Marie Idrac	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	93 174	104 204	115 500	93 174
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Gérard Lamarche ^(d)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	82 183	n/a	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean Lemierre	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	93 174	104 204	115 500	93 174
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Renata Perycz ^(d)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	69 468	n/a	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	n/a	n/a
Angel Pobo	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	22 322	n/a	101 500	22 322
	Autres rémunérations	70 160	70 160	69 410	69 410
Christine Renaud ^(e)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	48 697	91 996	n/a	48 697
	Autres rémunérations	68 916	68 916	n/a	n/a
Carlos Tavares ^(e)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	26 697	65 836	n/a	26 697
	Autres rémunérations	–	–	–	–
TOTAL		1 529 007	1 670 560	1 944 881	1 457 465

(a) Se reporter aux tableaux récapitulatifs figurant au point 4.3.2 de ce chapitre.

(b) Administrateur jusqu'au 28 mai 2021.

(c) Administrateur depuis le 28 mai 2021.

(d) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019.

(e) Administrateur jusqu'au 29 mai 2020.

(f) Mmes Della Puppa Tibi et Renaud ainsi que M. Pobo ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur représentant les salariés, de reverser l'intégralité de leur rémunération à leur organisation syndicale d'appartenance.

(g) M. Garcia-Ivaldi a choisi, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de ses rémunérations à des associations caritatives de son choix.

4.3.2 Rémunération du dirigeant mandataire social

Lettre du Président du Comité des rémunérations

Chers Actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les rémunérations de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice 2021, et en ligne avec la proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, de modifier la composition du Comité des rémunérations à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date, j'ai l'honneur de présider le Comité des rémunérations au côté de Marie-Christine Coisne-Roquette et de Valérie Della Puppa Tibi qui représente les salariés.

L'année 2021 a vu la Compagnie accélérer fortement sa transformation en une Compagnie multi-énergies. L'adoption du nouveau nom de TotalEnergies, accompagné d'un nouveau logo, est venue symboliser la réalité de cette mue profonde et confirmer l'ambition très forte de la Compagnie dans ce domaine. Le modèle multi-énergies de TotalEnergies a démontré en 2021 notre capacité à tirer pleinement parti de l'environnement favorable avec un résultat net ajusté de 18,1 G\$ sur l'année 2021.

La nouvelle ambition Climat conduisant la Compagnie vers la neutralité carbone et les objectifs à horizon 2030, qui ont reçu un large soutien des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, permettent au management de mettre en œuvre la stratégie ambitieuse qu'il avait proposée, ceci avec le plein soutien du Conseil d'administration. L'atteinte de l'objectif de 10 GW de production électrique à fin 2021 ainsi que les 35 GW d'ores et déjà sécurisés pour 2025 démontrent que le management de la Compagnie a su prendre les mesures lui permettant d'être en capacité de réaliser son objectif de 100 GW en 2030. La création en 2021 de la nouvelle branche OneTech, rassemblant dans un même pôle multi-techniques environ 2 500 ingénieurs de la Compagnie afin de mutualiser les compétences techniques et R&D des différentes branches est un tournant organisationnel majeur, qui vient confirmer l'ampleur de la transformation en cours et à venir. Par ailleurs, le Conseil d'administration et le Comité des rémunérations soutiennent pleinement les décisions consistant à intégrer de plus en plus la composante climat dans les différents systèmes de rémunération de la Compagnie, que ce soit dans ses composantes court ou long terme. Enfin, il juge de manière très positive le programme TWOP (transforming with our people) qui vise à mettre en œuvre concrètement une transition juste en impliquant les salariés de TotalEnergies dans la transformation de la Compagnie.

Pour rappel le rôle du Comité des rémunérations est d'examiner et de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Compagnie et la rémunération des membres du Comité Exécutif, d'évaluer la performance, de proposer la rémunération du dirigeant mandataire social et ceci en s'assurant du lien étroit entre rémunération et performance. Notre Comité des rémunérations s'engage à rechercher et prendre en compte les retours des actionnaires dans la définition et la gestion des systèmes de rémunération des dirigeants de la Compagnie.

Cette année le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises et a travaillé sur la formulation de recommandations au Conseil d'administration sur les principaux sujets suivants :

- Rémunération due au Président-directeur général au titre de l'exercice 2021 ;
- Analyse des résultats de votes lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021 concernant les résolutions n° 10, 11, 12, 13 et 16 ;
- Politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2022 ;
- Conditions de mise en œuvre d'un plan d'actions de performance pour 2022 ;
- Projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale du 28 mai 2022 ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rémunération des organes d'administration et de direction ; ratio d'équité.

A la suite du résultat du vote de la résolution n°13 lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le Comité des rémunérations s'est réuni pour analyser dans le détail les changements proposés dans la politique de rémunération dans le cadre du nouveau mandat du mandataire social, en accordant la plus grande importance aux commentaires des actionnaires et des agences de conseil en vote (proxy advisors).

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de mettre en œuvre les décisions votées lors de l'Assemblée générale et a souhaité rappeler que les changements proposés dans la politique de rémunération avaient pour but de s'assurer que celle-ci reflète et récompense l'atteinte des objectifs fixés, incite à la surperformance et se situe de manière compétitive dans le panel des entreprises de taille comparable.

Les paramètres clés de décision pris en compte ont été l'équité et la récompense de la performance, tout en recherchant l'alignement de la politique de rémunération du management avec les intérêts des actionnaires.

Le Conseil d'administration a considéré que M. Patrick Pouyanné est reconnu au sein de l'industrie et qu'il a démontré sa capacité à mettre en œuvre un changement substantiel et réussi de la Compagnie.

TotalEnergies est désormais considéré par le marché comme un des précurseurs dans la recherche de la neutralité carbone, mettant en place une transformation profonde de ses business models de manière très rapide. En effet, le Président-directeur général a proposé au Conseil d'administration une stratégie audacieuse avec des objectifs de changements très ambitieux. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, soutenue par le Conseil d'administration, est rendue possible grâce à la base solide d'une organisation agile mise en place au cours des cinq dernières années.

Pour s'assurer de la compétitivité de notre politique de rémunération, la rémunération de M. Patrick Pouyanné a été, comme chaque année, revue et comparée avec celles de ses concurrents, ainsi que sur le marché national. Les résultats de cette analyse détaillée, que vous trouverez plus loin dans ce document, ont permis au Conseil d'administration de se renforcer dans sa conviction que la structure et les composantes de la politique proposée pour 2022 se situaient au niveau approprié.

Le Conseil d'administration a pour cela pris en considération :

- La taille, la portée et la complexité de l'activité mondiale de la Compagnie dans sa configuration actuelle et prévisionnelle ;
- L'ampleur des changements nécessaires dans la stratégie de la Compagnie ainsi que ceux qui seront nécessaires pour améliorer sa position concurrentielle ;

- Les mouvements du marché en général et les tendances en matière de rémunération des dirigeants ;
- L'importance croissante des enjeux ESG pour l'ensemble de la communauté financière et la manière dont la Société doit prendre en compte ces enjeux dans la structure de rémunération de ses dirigeants ;
- Les attentes des actionnaires et la nécessité de l'obtention de leur soutien aux changements proposés.

Concernant la politique de rémunération proposée pour l'exercice 2022, le Comité des rémunérations a donc recommandé au Conseil d'administration de maintenir la politique de rémunération du Président-directeur général telle que validée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Sur cette base, les principaux changements proposés étaient principalement :

- Une évolution du salaire de base de 1 400 000 € à 1 550 000 € effective à partir du 1^{er} janvier 2022 et pendant toute la durée du mandat. Il convient de rappeler que cette décision d'augmentation a été prise par le Conseil d'administration en prenant en compte le fait que le salaire de base n'avait pas été revu depuis 2016. Cette hausse correspond donc à une augmentation annuelle depuis 2016 d'environ 1,7% à comparer au budget d'augmentation moyen des collaborateurs du socle social commun (environ 15 000 salariés en France) de 2,38% par an sur la même période. De plus, le benchmark réalisé par Mercer avait montré que le positionnement du salaire de base à 1 400 000 € et de la rémunération totale « cash » étaient légèrement en dessous de la médiane à partir d'un panel de 24 sociétés internationales du secteur énergie ;
- Une modification de la structure de rémunération variable permettant une surperformance sur les critères financiers quantitatifs. Le but de cette modification étant d'inciter le Président-directeur général à dépasser les objectifs financiers. Cependant, tenant compte des retours des actionnaires, le Comité des rémunérations a recommandé au Conseil d'administration d'actualiser certaines bornes des objectifs financiers, afin de s'assurer qu'elles soient ambitieuses, voire stretch pour la surperformance. Pour rappel, la part des critères financiers reste néanmoins plafonnée à 110% du salaire de base ;
- Une augmentation du nombre d'actions de performance attribuables au PDG pendant les exercices 2021, 2022 et 2023 à respectivement 90 000, 100 000 et 110 000 actions pour être plus en ligne avec les niveaux pratiqués par les marchés et pour accroître l'alignement d'intérêt entre le Président-directeur général et les actionnaires de la Compagnie ;
- Dans cette même volonté, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations a décidé, à compter du plan de rémunération long-terme 2021, d'obliger le Président-directeur général à conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition. Cette obligation est plus contraignante que celle qui existait jusqu'alors ainsi au sein de la Compagnie, ainsi que celles observées au sein du CAC40.

En complément de ces éléments, et à la suite des demandes des actionnaires pour plus de transparence, le Conseil d'administration a décidé de renforcer sa politique de rémunération en encadrant l'octroi de *golden hello* ainsi qu'en clarifiant les règles de traitement des actions de performance lors du départ du bénéficiaire.

Au nom du Comité des rémunérations, je tiens à vous remercier de vos retours et de votre support, que nous continuerons à rechercher lors de nos revues et améliorations régulières de nos politiques de rémunération, ceci afin de nous assurer qu'elles sont alignées avec les intérêts de nos actionnaires et répondent pleinement à toutes les exigences légales.

Mark Cutifani

Président du Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration accorde la plus grande importance à ce que les principes généraux de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, détaillés au chapitre 4.3.2.2, conduisent à une rémunération mesurée et équitable, fonction des résultats obtenus, de la responsabilité assumée et du marché.

Ces principes généraux reposent principalement sur :

- la rémunération de la performance
- l'alignement avec les intérêts des actionnaires
- la compétitivité par rapport à un groupe de référence constitué de pairs et d'entreprises industrielles de tailles comparables.

Points clefs de la performance 2021 et évolution de la rémunération du Président-directeur général

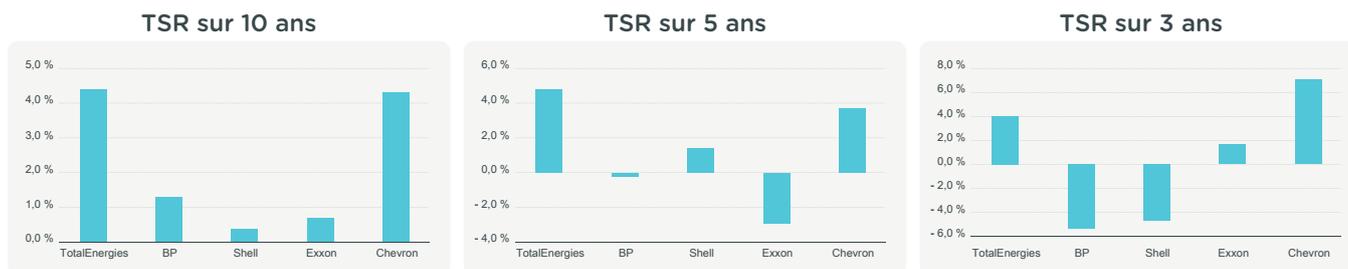
	TSR* (Total Shareholder Return)	Rentabilité des capitaux propres	Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de locations)	Point mort cash organique avant dividende	Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	Réduction des émissions de GES des installations opérées (Scope 1+2) ⁽¹⁾
2021	+25,3%	16,9% (+13,2 pts)	15,3%	22,9 \$/b	TotalEnergies : 13,9% Pairs** : 10,7%	37 Mt CO ₂ e
					TotalEnergies : 3%	
2020	-18,6%	3,7%	21,7%	25,6 \$/b	Pairs** : 7,2%	41 Mt CO ₂ e

*Le TSR est calculé à partir de l'ADR (New York) avec réinvestissement du dividende en fin d'année.

** Moyenne panel (Exxon, Shell, BP et Chevron).

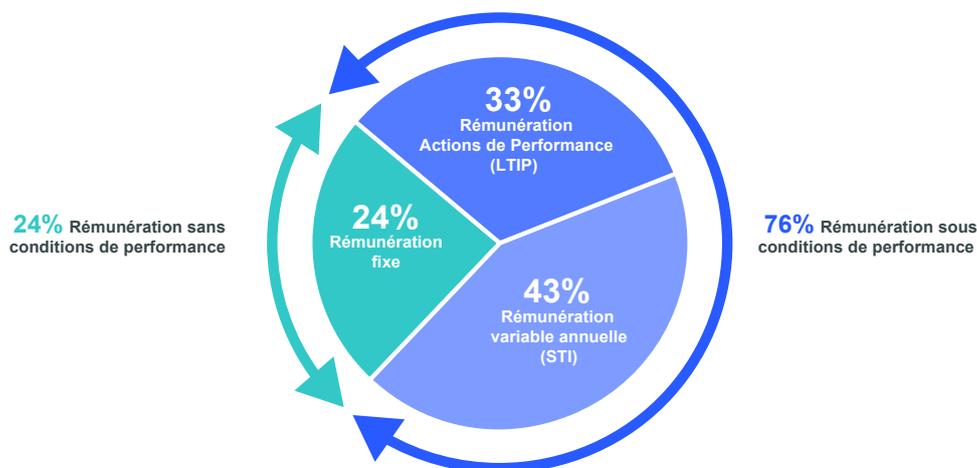
(1) Hors effet COVID-19. L'effet COVID-19 est basé sur l'estimation d'une baisse d'environ 10% en 2021 par rapport à la demande structurelle en produits pétroliers.

Au-delà de la forte progression des résultats de 2021, le Total Shareholder Return (TSR) de TotalEnergies montre une performance soutenue.



STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (HORS AVANTAGES)

Une rémunération soumise à plus de 76% à conditions de performance



STI 2021 en % du traitement de base

- HSE : 29%
- Paramètres financiers : 110%
- Contribution personnelle : 40%

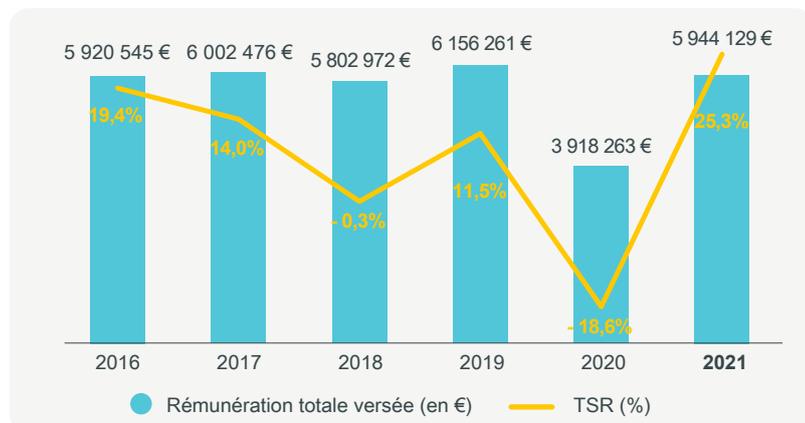
Plan LTIP 2021

- TSR vs pairs : 25%
- Variation annuelle du *cash flow* net par action vs pairs : 25%
- Point mort *cash* organique avant dividende : 20%
- GES Scope 1+2 : 15%
- GES Scope 3⁽¹⁾ Europe : 15%

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

Une rémunération alignée avec les intérêts des actionnaires

Rémunération du Président-directeur général et TSR (Total Shareholder Return)



Historique du taux d'atteinte des critères de performance pour les plans d'actions de performance



*Note : Les critères de performance étant différents entre l'attribution faite au dirigeant mandataire social et celle faite aux autres bénéficiaires, les taux d'atteinte respectifs sont de 81% et de 82%.

	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
TSR	2017 : 3 ^e (80%) 2018 : 4 ^e (0%) 2019 : 3 ^e (80%) Taux d'atteinte : 53,3%	2018 : 4 ^e (0%) 2019 : 3 ^e (80%) 2020 : 1 ^{ère} (180%) Taux d'atteinte : 86,7%	2019 : 3 ^e (80%) 2020 : 1 ^{ère} (180%) 2021 : 2 ^e (130%) Taux d'atteinte : 100%
Variation annuelle du cash flow net par action	2017 : 1 ^{ère} (180%) 2018 : 4 ^e (0%) 2019 : 3 ^e (80%) Taux d'atteinte : 86,7%	2018 : 4 ^e (0%) 2019 : 3 ^e (80%) 2020 : 3 ^e (80%) Taux d'atteinte : 53,3%	2019 : 3 ^e (80%) 2020 : 3 ^e (80%) 2021 : 2 ^e (130%) Taux d'atteinte : 96,7%
Point mort cash organique avant dividende	n/a	n/a	2019 : 25,1 \$/b (100%) 2020 : 25,6 \$/b (100%) 2021 : 22,9 \$/b (100%) Taux d'atteinte : 100%
Taux d'attribution du Plan d'Actions de Performance	70,0%	70,0%	98,9%
Actions de performance acquises au terme de la période d'acquisition par le PDG	60 000 x 70% = 42 000	72 000 x 70% = 50 400	72 000 x 98,9% = 71 208

Une rémunération alignée sur les pratiques de marché et en cohérence avec deux panels de référence

Groupes de comparaison

Le Comité des rémunérations examine annuellement la pertinence des deux panels de sociétés retenus. Ces deux panels permettent de comparer nos pratiques de rémunération par rapport à nos pairs, dans le secteur énergie, mais également chez des sociétés constituant notre bassin d'emploi, leaders sur leurs marchés, dans le but d'offrir un programme de rémunération concurrentiel visant à attirer et retenir les talents d'aujourd'hui et de demain nécessaires au développement de notre Compagnie.

Ces deux panels de référence, qui n'ont pas changé par rapport à 2020 incluent des sociétés françaises, européennes ou américaines, sélectionnées parmi des groupes similaires en termes :

- de taille (chiffre d'affaires, capitalisation) ;
- de complexité et d'activités (secteur énergie) ;
- d'internalisation des activités ;
- et des compétiteurs en terme de recrutement de talents à l'échelle internationale.

Panel de comparaison français composé d'entreprises du CAC40

Airbus	Dassault Systemes	Legrand	Safran	Veolia Environnement
Alstom	Engie	L'Oreal	Sanofi	Vinci
ArcelorMittal	EssilorLuxottica	LVMH	Schneider Electric	
Bouygues	Hermès International	Michelin	Stellantis	
Danone	Kering	Pernod Ricard	STMicroelectronics	
Compagnie de Saint-Gobain	L'Air Liquide	Renault	Thales	

Panel de comparaison international

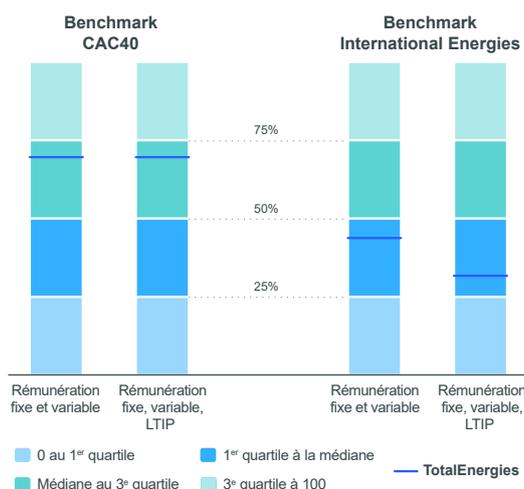
BASF	Engie	Marathon Petroleum	Schlumberger
BG GROUP	ENI	Mercedes-Benz Group	Siemens
BP	ExxonMobil	Phillips 66	Stellantis
Chevron	General Electric	Repsol	TechnipFMC
E.ON	Iberdrola	Shell	Valero Energy
ENEL	L'Air Liquide	RWE	Volkswagen

Positionnement des benchmarks

Le Conseil (cabinet Mercer) apprécie la rémunération du dirigeant mandataire social par référence aux deux panels précités⁽¹⁾.

En comparaison avec le panel CAC40, la rémunération de M. Pouyanné apparaît dans le haut du troisième quartile, que ce soit en rémunération totale « cash » ou en rémunération globale avec actions de performance.

En revanche, en comparaison du panel international « Energies », sa rémunération totale cash apparaît comme inférieure à la médiane et sa rémunération globale avec actions de performance se situe même dans le bas du 2^e quartile.



(1) Note méthodologique : Pour pouvoir comparer notre pratique de rémunération court terme avec les pratiques de marché, Mercer a retenu un bonus cible pour le Président-directeur général égal à 2/3 du bonus maximum (ratio observé entre bonus cible / maximum pour le marché). Les actions de performance (LTIP) ont été valorisées à partir de la charge IFRS comptabilisée pour les actions attribuées en 2021.

Autres éléments de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Président-directeur général est décidée par le Conseil d'administration, en cohérence avec les recommandations AFEP-MEDEF et sur proposition du Comité des rémunérations, et tient

compte des commentaires des investisseurs et des agences de conseil en vote (*proxy advisors*).

La politique de rémunération du Président-directeur général prévoit et ne prévoit pas :

Ce que TotalEnergies fait	Ce que TotalEnergies ne fait pas
✓ Une forte emphase sur la rémunération variable (environ 70%-75% de la rémunération totale)	✗ Pas de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social
✓ Une part prédominante du package de rémunération liée à la performance de la Compagnie	✗ Pas d'élément de rémunération variable garanti
✓ Une mesure annuelle du niveau et de la structure de rémunération comparée au CAC40 et à des pairs internationaux	✗ Pas de maintien pour le Dirigeant mandataire social des droits à actions de performance en cas de démission ou de cessation des fonctions pour faute grave ou lourde
✓ Une politique de conservation contraignante imposant de conserver 50% des attributions de rémunération long-terme à compter des plans 2021	
✓ Des critères de performance en lien avec la stratégie long-terme de la Compagnie prenant en compte notamment son impact RSE	
✓ Un plafonnement des golden hello à la valeur des opportunités perdues chez le précédent employeur	

4.3.2.1 RÉMUNÉRATION DE M. PATRICK POUYANNÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2022, a arrêté sur proposition du Comité des rémunérations, la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2021, en appliquant les principes et critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2021 soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021 et approuvée par celle-ci à 60,27% (13^e résolution).

Les informations présentées ci-dessous rendent compte, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à M. Patrick Pouyanné à raison de son mandat de Président-directeur général de TotalEnergies SE durant l'exercice 2021 ou attribués à raison de ce mandat au titre du même exercice⁽¹⁾, ainsi que de l'ensemble des autres informations visées par cet article L. 22-10-9.

Il est rappelé que le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2021 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2022 sera ainsi appelée à statuer sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de ce même exercice au Président-directeur général en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

(1) Y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 1 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

(en €, sauf le nombre d'actions)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Patrick Pouyanné		
<i>Président-directeur général</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	3 204 023	3 971 329
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau n° 6)	714 240 ^(a)	1 972 800 ^(b)
<i>Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	72 000	90 000
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	–	–
TOTAL	3 918 263	5 944 129
Variation Exercice 2020/Exercice 2021		51,7%

Note : Les valorisations des options et actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

(a) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2020 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2020, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 12,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 18 mars 2020, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 21,795 euros. A titre d'information, la juste valeur unitaire s'élèverait à 24,85 euros sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies au cours l'année 2020, soit 34,957 euros. Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros.

(b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2021 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 90 000 actions attribuées en 2021, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 27,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 28 mai 2021, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 38,145 euros.

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DE M. PATRICK POUYANNÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (EXERCICES 2017-2021)



(a) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros en 2019). Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros et la baisse de la rémunération aurait été de 25%.

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 2 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

(en €)	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>				
Rémunération fixe	1 166 667 ^(c)	1 166 667 ^(c)	1 400 000	1 400 000
Rémunération variable annuelle	1 972 740	2 378 300	2 506 000	1 972 740
Rémunération variable pluriannuelle	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	–	–	–	–
Avantages en nature ^(b)	64 616	64 616	65 329	65 329
TOTAL	3 204 023	3 609 583	3 971 329	3 438 069

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Véhicule de fonction et régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé à la charge de la Société.

(c) Le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Pouyanné en sa qualité de Président-directeur général a été fixé par le Conseil d'administration à 1 400 000 euros. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la rémunération du Président-directeur général a été réduite de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, conduisant à ce que la rémunération fixe de M. Pouyanné soit de 1 166 667 euros pour l'exercice 2020.

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 10 – Code AFEP-MEDEF

Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	Néant
---	-------

Tableau 11 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i> Début de mandat : 19 décembre 2015 Fin du mandat en cours : Assemblée générale 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023	NON	OUI Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(a) et régime de retraite à cotisations définies	OUI ^(a) Indemnité de départ et indemnité de départ à la retraite	NON

(a) Versement soumis à conditions de performance. Le détail de ces engagements est précisé ci-dessous. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ.

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. PATRICK POUYANNÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE TotalEnergies SE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE

Eléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants attribués au titre de l'exercice 2021 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	1 400 000 €	1 400 000 € (montant versé en 2021)	<p>La rémunération fixe de M. Pouyanné en sa qualité de Président-directeur général a été fixée par le Conseil d'administration à 1 400 000 euros (traitement de base) pour l'exercice 2021.</p> <p>Cette rémunération fixe représente 36% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2021 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p>
Rémunération variable annuelle	1 972 740 € (montant attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2021)	2 506 000 € (montant attribué au titre de l'exercice 2021 et à verser en 2022)	<p>La part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2021 à raison de son mandat de Président-directeur général a été fixée à 2 506 000 euros. Elle correspond à 179% (sur un maximum de 180%) de son traitement de base, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général.</p> <p>Cette rémunération variable annuelle représente 64% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2021 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p>
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur de TotalEnergies SE. M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération de sociétés autres que TotalEnergies SE contrôle.
Options d'actions (SO), actions de performance (AP), ou tout autre élément de rémunération long terme		SO : néant AP : 1 972 800 euros ⁽¹⁾ (valorisation comptable)	Il a été attribué à M. Pouyanné, le 28 mai 2021, 90 000 actions existantes de la Société dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 1 ^{er} juin 2018 (dix-neuvième résolution) et dans les conditions précisées ci-après. L'attribution s'inscrit dans le cadre plus large d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 17 mars 2021 au bénéfice de plus de 11 000 bénéficiaires.
Indemnité de prise de fonction	n/a	n/a	M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Avantages de toute nature	–	65 329 euros (valorisation comptable)	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction. Il bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un régime de prévoyance "incapacité, invalidité, décès" applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société ; – Un second régime de prévoyance "infirmité, décès" entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. <p>Le Président-directeur général bénéficie également du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.</p>
Indemnité de départ	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.</p> <p>L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et soumis à des conditions de performance.</p>

(1) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2021 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 90 000 actions attribuées en 2021, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 27,40 €. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 28 mai 2021, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 38,145 euros.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants attribués au titre de l'exercice 2021 ou valorisation comptable	Présentation
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés de la Compagnie concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.</p> <p>Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire.</p> <p>L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.</p>
Indemnité de non-concurrence		n/a	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire		Néant	Le Président-directeur général bénéficie, du régime légal AGIRC/ARRCO, ainsi que du régime interne supplémentaire à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale, et du régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires			Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 14 mars 2018 et ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 1 ^{er} juin 2018.

A) Détails de l'appréciation des critères de performance pour la détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021

Pour la détermination de la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2021 à raison de son mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration a examiné, lors de sa réunion du 16 mars 2022, le niveau d'atteinte des paramètres économiques en fonction des objectifs quantifiables fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021. Le Conseil d'administration a également apprécié la contribution personnelle du Président-directeur général au regard des critères ciblés fixés lors de sa réunion du 17 mars 2021 permettant une appréciation qualitative de son management.

Le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2021 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Il est rappelé que la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2020 à raison de son mandat de Président-directeur général et versée en 2021 (après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au titre de l'exercice 2020) avait été fixée à 1 972 740 euros, correspondant à 140,91% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de sa contribution personnelle.

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2021 (exprimée en % du traitement de base)

	% objectifs + surperformance	% attribué
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)	140%	139%
HSE	30%	29%
a) Sécurité	20%	19%
- TRIR	8%	8%
- FIR, par comparaison	4%	4%
- Évolution du nombre d'incidents Tier 1+Tier 2	8%	7%
b) Évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)	10%	10%
Paramètres financiers	plafonné à 110%	110%
- Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%+10%	40%
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location)	30%+10%	39%
- Point mort cash organique avant dividende	30%+10%	40%
- Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%+10%	28%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	40%	40%
- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un mix de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons	15%	15%
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité	10%	10%
- Performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%	15%
TOTAL	180%	179%

Les résultats des paramètres financiers conduisent à une surperformance se traduisant par un taux d'atteinte de 147%, qui a été ramené à 110% en raison de la règle de plafonnement prévue par la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Paramètres économiques

Le Conseil d'administration a apprécié l'atteinte des objectifs fixés pour les paramètres économiques de la façon suivante :

Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre

a) Le critère lié à l'évolution de la sécurité a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base, en fonction (i) de la réalisation de l'objectif annuel relatif au TRIR (Total Recordable Injury Rate), (ii) du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (Fatality Incident Rate) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron), ainsi que (iii) de l'évolution de l'indicateur Tier 1 +Tier 2⁽¹⁾. Ces trois sous-critères ont été appréciés en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, et prévoyant que

- le poids maximum du critère TRIR est de 8% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le TRIR est inférieur à 0,75 ; le poids du critère est nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,2. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage ;
- le poids maximum du critère FIR par comparaison est de 4% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors ; il est nul si le FIR est le moins bon du panel. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage et dépendent du classement ;
- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est de 8% du traitement de base. Le poids maximum

est atteint si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est inférieur ou égal à 70, il est nul si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est supérieur ou égal à 125. Les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage.

Concernant l'exercice 2021, il a été constaté les éléments suivants :

- le TRIR s'est établi à 0,73, soit un niveau inférieur à l'objectif de 0,75. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 8% ;
- le taux du FIR, égal à 0,26, est la valeur la plus faible du panel des majors. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 4% ;
- le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 s'est établi à 77, soit à un niveau supérieur au niveau de 70 permettant d'atteindre l'objectif. Le résultat du critère a ainsi été fixé à 7%.

Le résultat du critère lié à la performance Sécurité a ainsi été fixé à 19%.

b) Le critère lié à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées a été apprécié pour un poids maximum de 10% du traitement de base, en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2021 un objectif de 42,4 Mt CO₂e.

Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, et prévoyant que :

- le poids maximum du critère GES de 10% du traitement de base est atteint si les émissions de GES Scope 1+2 sur les installations opérées atteignent l'objectif fixé de 42,4 MtCO₂e en 2021 ;

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

- le poids du critère est nul si les émissions sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
- les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.

Le Conseil a constaté que les émissions de GES Scope 1+2 sur les installations opérées se sont établies à 37 Mt CO₂e hors effet COVID-19 en 2021. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 10%.

Paramètres financiers

- **Le critère de rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par la Compagnie à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021 prévoyant que :

- le poids maximum du critère est atteint si le ROE est supérieur ou égal à 10% ;
- le poids du critère est nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ;
- les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base est attribuée si le ROE est compris entre 10% et 13% (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

Le Conseil a constaté que le ROE de l'exercice 2021 s'est établi à 16,9%, soit un niveau supérieur à l'objectif prévu pour la surperformance. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 40%.

- **Le critère lié au ratio d'endettement** (hors engagements liés aux contrats de location) a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021 prévoyant que :

- le poids maximum du critère est atteint pour un ratio d'endettement égal ou inférieur à 20% ;
- le poids du critère est nul pour un ratio d'endettement égal ou supérieur à 40% ;
- les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base est attribuée si le ratio d'endettement est compris entre 20% et 15% (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

La norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit TotalEnergies à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés). Le Conseil avait décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement hors prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location.

Le Conseil a ainsi constaté que le ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location) à la fin de l'exercice 2021 s'est établi à 15,3%, soit à un niveau proche de l'objectif prévu pour la surperformance. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 39%.

- **Le critère lié au point mort cash organique avant dividende** a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021 prévoyant que :

- le poids maximum du critère est atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b ;
- le poids du critère est nul si le point mort est supérieur ou égal à 40 \$/b ;
- les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base est attribuée si le point mort *cash* organique avant dividende se situe entre 30 \$/b et 25 \$/b (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

Concernant l'exercice 2021, le Conseil a constaté que le point mort *cash* organique avant dividende s'est établi à 23 \$/b, soit un niveau dépassant l'objectif fixé pour la surperformance. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 40%.

- **Le critère de la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison**, a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base. Le ROACE de TotalEnergies tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté⁽³⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice.

Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021 prévoyant que :

- le poids maximum du critère est atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
- le poids du critère est nul si le ROACE de TotalEnergies est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
- les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base est attribuée si le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 4% à la moyenne des ROACE des 4 pairs (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

Concernant l'exercice 2021, le Conseil a constaté que le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 3,2% à la moyenne des ROACE des quatre pairs. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 28%.

Le montant maximal des critères financiers précités, compte tenu d'une performance exceptionnelle, ne pouvant excéder 110% du traitement de base, le résultat des critères financiers a été plafonné à 110% du traitement de base.

Contribution personnelle

La contribution personnelle du Président-directeur général a été appréciée pour un maximum de 40% du traitement de base, en fonction des trois critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2021 :

- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030, notamment la croissance dans la production d'énergies centrées sur le gaz et l'énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un *mix* de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons, pour un maximum de 15% ;
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, pour un maximum de 10% ;
- Performance *Corporate Social Responsibility* (CSR) et notamment la prise en compte du Climat dans la stratégie de TotalEnergies, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de 15%.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Le Conseil d'administration a fixé le résultat de chacun des critères à leur maximum, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :

- Concernant le **pilottage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030**, notamment la croissance dans la production d'énergies centrées sur le gaz et l'énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un *mix* de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a observé que le Président-directeur général a notamment pleinement mis en œuvre les réalisations suivantes :

- Total est devenue TotalEnergies, dotée d'une nouvelle identité visuelle : énoncé de la stratégie de transformation de la Compagnie afin de devenir une compagnie multi-énergies
- Ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique et ses objectifs en la matière à horizon 2030, approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021
- Dans le cadre de la transformation de la Compagnie, mise en œuvre du projet OneTech rassemblant dans un même pôle multi-techniques environ 3 000 collaborateurs de la Compagnie pour mutualiser les directions techniques et R&D des différentes branches
- Atteinte de l'objectif de 10 GW à fin 2021 et confirmation de l'objectif de 35 GW à fin 2025
- Signature d'accords avec Shenergy Group portant sur la fourniture de GNL jusqu'à 1,4 Mt/an en Chine
- Obtention d'une licence d'avitaillement en GNL marin à Singapour
- Remobilisation du projet Papua LNG en vue d'une décision finale d'investissement prévue en 2023
- Signature avec ArcelorMittal Nippon Steel d'un contrat pour la fourniture pour 5 ans jusqu'à 0,5 Mt/an de GNL en Inde
- Désinvestissements Amont : accord pour cession de la participation de 18% dans le bloc Sarsang au Kurdistan irakien, et cession de la participation dans Petrocedeno à PDVSA au Vénézuéla.
- Concernant la **croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité**
 - **Solaire**
 - Acquisition en Inde au 1^{er} trimestre 2021 de 20% dans Adani Green Energy Ltd (AGEL), le 1^{er} développeur solaire au monde. AGEL a acquis au 2^e trimestre 2021 un portefeuille de 5 GW de capacité de production électrique renouvelable en opération et en construction en Inde qui devrait contribuer à hauteur de 1 GW à l'objectif de TotalEnergies de 35 GW en 2025. AGEL a acquis au 3^e trimestre 2021 le portefeuille de SB Energy India de 5 GW de capacité de production électrique renouvelable en opération et en construction, en Inde
 - Acquisition de portefeuilles de projets solaires et de stockage de 4 GW aux Etats-Unis.
 - **Eolien offshore**
 - Associations avec SBG pour le développement d'éolien flottant aux USA, et en France avec GIG et Qair
 - Obtention avec Macquarie d'une concession sur fonds marins pour développer ensemble un projet éolien offshore de 1,5 GW dans le cadre du Round 4 organisé par le Royaume-Uni
 - Prise de participation de 23% dans un projet d'éolien offshore de 640 MW en construction à Taiwan
 - Succès de l'offre avec GIG et RIDG pour un projet de 2 GW d'éolien offshore dans le cadre de l'appel d'offres Scotwind en Ecosse
 - **Corporate PPA**
 - Signature d'un contrat de vente d'électricité verte à Orange qui permettra le développement de 80 MW de fermes solaires en France
 - Contrat de vente d'électricité renouvelable de 50 GWh/an sur 15 ans avec Air Liquide en Belgique

- Partenariat avec Amazon pour la fourniture de ses data centers en électricité renouvelable (474 MW), en Europe et aux Etats-Unis
- Signature avec Merck & Co. d'un contrat portant sur la vente sur 10 ans de 90 GWh/an d'électricité renouvelable en Espagne

- *Mobilité électrique*

- Entrée de Mercedes-Benz comme partenaire à parts égales avec TotalEnergies et Stellantis dans Automotive Cell Company (ACC), avec un objectif de capacité de fabrication de batteries pour véhicules électriques de 120 GWh minimum d'ici 2030
- Acquisition d'un réseau de 1 500 bornes de recharge pour véhicules électriques à Singapour
- Obtention de la concession du réseau public de recharge pour véhicules électriques d'Anvers
- Association avec CTGC en Chine pour développer plus de 11 000 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

- *Hydrogène*

- Lancement avec d'autres acteurs industriels, du plus grand fonds mondial dédié au développement des infrastructures d'hydrogène décarboné, avec un objectif d'investissements de 1,5 milliard d'euros
- Accord avec Air Liquide pour le développement de la production d'hydrogène bas carbone dans le bassin industriel normand, adossé à des technologies telles que CCS et électrolyse
- Prise de participation de 20% dans Hyssetco, société française détenant la 1^{ère} flotte de taxis hydrogène au monde, exploitée sous la marque Hype, ainsi que des stations de recharge hydrogène

- Concernant la **performance Corporate Social Responsibility (CSR)**, mesurée selon 3 axes : la prise en compte du Climat dans la stratégie de TotalEnergies, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions. Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a observé que le Président-directeur général a notamment pleinement mis en œuvre les réalisations suivantes :

- *Concernant la prise en compte du Climat dans la stratégie de la Compagnie*

- Ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique et ses objectifs en la matière à horizon 2030, approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021

- *Concernant la réputation de la Compagnie en matière de RSE*

- 3^e place mondiale et 1^{ère} place pour le secteur *Pétrole et Gaz* dans le classement BloombergNEF sur la prise en compte par les entreprises des Objectifs de développement durable des Nations unies
- Présence depuis 2001 dans l'indice FTSE4Good à la bourse de Londres
- Notation **A** auprès de l'agence de notation extra-financière MSCI (sur une échelle qui va de AAA à C).
- Notation **B-** en 2021 auprès de l'agence de notation extra-financière ISS ESG, assortie du statut « Prime » depuis 2006 (valeur recommandée aux investisseurs socialement responsables)
- Note **29,2** (Medium Risk) sur une échelle qui va de 0 à 100 (0 étant la meilleure note) pour l'« ESG Risk Rating » de l'agence de notation « ESG Sustainalytics ». TotalEnergies est 1^{ère} parmi ses pairs
- Notation **A-** pour les questionnaires *Climate Change* et *Water Security* du CDP (meilleure note obtenue parmi les sociétés du secteur Oil & Gas)
- Décision de TotalEnergies et Chevron de suspendre la distribution des dividendes de la société de transport de gaz au Myanmar puis sortie de Myanmar annoncée en janvier 2022
- Inauguration de L'Industreet, campus de formation de jeunes aux métiers de l'industrie, action phare en matière de responsabilité sociétale de TotalEnergies en France

- Concernant la politique de diversité
 - Progression de la proportion de femmes au sein du G70 (32% fin 2021 contre 24% fin 2020)
 - Progression de la proportion de femmes dirigeants (26,5% fin 2021 contre 25,7% fin 2020)
- Dépassement de l'objectif de 30% de femmes dans les Comités de direction des Branches et des grandes directions fonctionnelles (32% à fin 2021).

Tous les objectifs fixés ayant été considérés comme largement atteints, la contribution personnelle du Président-directeur général a été fixée à son maximum, soit **40%** de la rémunération fixe.

B) Détails des critères de performance applicables aux actions de performance

Le nombre définitif d'actions de performance attribuées au Président-directeur général est subordonné à une condition de présence continue du bénéficiaire au sein de la Compagnie pendant la période d'acquisition et à des conditions de performance précisées ci-après. Le nombre définitif d'actions de performance attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR) et de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar par rapport à ses pairs, ainsi que du point mort *cash* organique avant dividende, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) ainsi que de l'évolution des émissions de GES (Scope 3) en Europe relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023.

Les actions de performance sont soumises aux critères de performance suivants (sur la période 2021, 2022 et 2023) :

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le **critère du TSR** du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.

- Pour 20% des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent :

- le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b,
- le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40 \$/b,
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

- Pour 15% des actions, le **critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023 :

- le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1+2) atteignent l'objectif fixé,
- le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures à 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé,
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

- Pour 15% des actions, le **critère de l'évolution des émissions indirectes de GES** liées à l'utilisation par les clients des produits

énergétiques (**Scope 3**) en Europe sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015 :

- le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de la Compagnie en Europe atteignent l'objectif fixé ;
- le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de la Compagnie en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ;
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Pour chacun de ces cinq critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

En application de l'article L. 22-10-59 du Code de commerce, M. Pouyanné sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition de trois ans dans le cadre du plan d'attribution 2021. Concernant les plans attribués avant l'exercice 2021, M. Pouyanné devra conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes aux actions attribuées. Lorsque M. Pouyanné détiendra⁽³⁾ une quantité d'actions représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de détention de 50% précitée devra s'appliquer à nouveau. Pour les plans attribués à compter de l'exercice 2021, M. Pouyanné devra conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté qu'en application du règlement intérieur du Conseil applicable à chaque administrateur, le Président-directeur général ne peut pas recourir à des produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et a pris acte de l'engagement de M. Pouyanné de ne pas recourir à de telles opérations de couverture des actions de performance attribuées.

L'attribution des actions de performance à M. Pouyanné est soumise aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions de performance et approuvées par le Conseil lors de sa réunion du 17 mars 2021. Ces dispositions prévoient notamment que les actions définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de trois ans, seront, après constatation de la réalisation des conditions de présence et performance, automatiquement inscrites au nominatif pur au jour de l'ouverture de la période de conservation de deux ans, et seront incessibles et indisponibles jusqu'à l'issue de la période de conservation.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société.

C) Détails des engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Indemnité de départ

Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur de la Compagnie ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

Indemnité de départ à la retraite

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b.

Régimes de retraite supplémentaire

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2021 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 468 euros.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Le régime à prestation définie concerne l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE dont la rémunération excède un montant égal à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 41 136 euros pour 2021 (soit 329 088 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans la Compagnie depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Ce régime de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêté au 31 décembre 2019, limité à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.

Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TotalEnergies SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2020, une pension brute annuelle de retraite estimée à 638 431 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 16,34% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2021 (soit 1 400 000 euros) et de la part variable versée en 2022⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2021 (soit 2 506 000 euros).

Les engagements de TotalEnergies SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2021, à 23,0 millions d'euros pour le Président-directeur général (23,1 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TotalEnergies SE vis-à-vis de ces bénéficiaires basés sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2021, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2021, une pension brute annuelle estimée à 756 353 euros, correspondant à 19,36% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2021 et part variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021).

En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a tenu compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la rémunération du Président-directeur général.

RATIOS DE RÉMUNÉRATION - ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET DES RATIOS

Conformément à l'article L. 22-10-9, 6° et 7° du Code de commerce, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TotalEnergies SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de TotalEnergies SE⁽¹⁾, ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Les ratios de rémunération ont été calculés sur la base des éléments suivants :

- La rémunération retenue **pour les dirigeants mandataires sociaux** correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe, de la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1⁽²⁾, des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N.
- **Pour les salariés** la rémunération retenue correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe en équivalent temps plein, de la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, l'intéressement-participation versés au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, et des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N.

Sont également communiqués les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TotalEnergies SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés aux bornes du Socle social commun (SSC), ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Le Socle social commun, qui regroupe les trois unités économiques et sociales (Amont – Global Services – Holding, Raffinage-Pétrochimie, Marketing-Services), est le périmètre qui couvre les négociations relatives aux mesures salariales annuelles conduites par la direction de TotalEnergies SE. Le Socle social commun regroupe les effectifs de filiales en France (près de 15 000 salariés en 2021).

(1) TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(2) Actions de performance valorisées sur la base de leur juste valeur unitaire, conformément à leur comptabilisation pour l'année considérée en application de la norme IFRS 2, prenant en compte une hypothèse de taux d'attribution de 70% pour l'année 2017 et 80% pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'issue de la période d'acquisition.

Tableau des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce présenté selon les lignes directrices de l'Afep actualisées en février 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies SE (depuis le 19 décembre 2015)	11%	12%	-8%	-22% ⁽¹⁾	26%
Information sur le périmètre de TotalEnergies SE : 5 083 collaborateurs (16% des effectifs France et 28,6% de la masse salariale) au 31/12/2021					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-1%	3%	3%	-8% ⁽²⁾	3%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	47	51	46	39	48
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	12%	9%	-11%	-14%	22%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	61	66	59	48	59
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	10%	9%	-11%	-20%	25%
Informations complémentaires sur le périmètre élargi du Socle social commun (SSC) : 14 278 collaborateurs (45% des effectifs France et 66,7% de la masse salariale) au 31/12/2021					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	0%	3%	4%	-6% ⁽²⁾	1%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	60	66	58	49	61
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	11%	9%	-12%	-16%	25%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	80	87	77	61	79
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	12%	9%	-12%	-21%	29%
Performance de TotalEnergies SE (sur une base consolidée)					
Évolution du résultat net ajusté ⁽³⁾	28%	28%	-13%	-66%	x4,4
Évolution de la marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	24%	15%	7%	-40%	86%

4.3.2.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2022 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2022, en application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, sur proposition du Comité des rémunérations. Elle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

La politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2022 est fondée sur les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-après.

(1) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019). Si la rémunération fixe de M. Pouyanné n'avait pas fait l'objet d'une baisse de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et si les actions de performance attribuées avaient été valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros (juste valeur déterminée sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies au cours l'année 2020, soit 34,957 euros), le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés de TotalEnergies SE entre 2019 et 2020 aurait été de 46 (au lieu de 39), et le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération médiane des salariés de TotalEnergies SE entre 2019 et 2020 aurait été de 57 (au lieu de 48). Aux bornes du SSC, le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 58 (au lieu de 49), et le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération médiane des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 74 (au lieu de 61).

(2) La baisse de la rémunération des salariés entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse de l'intéressement-participation en raison notamment du contexte économique et par la très forte baisse de la valorisation des actions de performance (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019).

(3) Résultat net ajusté part TotalEnergies publié dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

(4) Marge brute d'autofinancement telle que publiée dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré. Elle se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes généraux de détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux de TotalEnergies SE sont les suivants. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration et ont été précisés, lors de la réunion du Conseil du 16 mars 2022, sur deux points particuliers : l'un concerne le traitement des actions de performance attribuées au Président-directeur général en cas de départ de la Compagnie et l'autre concerne, en cas de recrutement à l'extérieur de la Compagnie d'un dirigeant mandataire social, la possibilité pour le Conseil d'approuver un paiement compensatoire lorsque ce recrutement fait perdre à ce dernier le bénéfice d'avantages différés (*buy-out award*). Ces deux précisions ont été apportées afin de prendre en compte certaines remarques des agences de conseil en vote et de certains actionnaires :

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. La part fixe est revue avec une périodicité minimale de deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantifiables et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantifiables sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.
- La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.
- Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et de régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés de la Compagnie dans les conditions fixées par le Conseil.
- En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration tient compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné. Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des conditions de présence dans l'entreprise et de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.

En cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein de la Compagnie, le Président-directeur général conserve la totalité des droits en cours d'acquisition.

En cas de départ contraint autre que pour une faute grave ou lourde, le Conseil d'administration peut décider que le Président-directeur général conserve ses droits en cours d'acquisition au *prorata temporis* du temps de présence au sein de la Compagnie.

En cas de démission ou de cessation de ses fonctions pour faute grave ou lourde, les droits en cours d'acquisition seront perdus en totalité.

Le maintien des droits en cours d'acquisition dans les conditions de départ décrites ci-dessus s'accompagne du maintien des critères de performance fixés pour l'attribution définitive des actions.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et les droits d'attribution des actions de performance après le départ du dirigeant, la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

- Les dirigeants mandataires sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la Société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux débats, ni aux délibérations des organes sociaux concernant les points à l'ordre du jour du Conseil d'administration se rapportant à l'appréciation de leur performance ou à la détermination des éléments composant leur rémunération.
- En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social, la rémunération ainsi que les avantages dont celui-ci bénéficie sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, en respectant les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-avant.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en cas de recrutement à l'extérieur de la Compagnie d'un dirigeant mandataire social, peut approuver un paiement compensatoire lorsque ce recrutement fait perdre à ce dernier le bénéfice d'avantages différés (*buy-out award*). Le Conseil s'assurera que le montant ainsi accordé ne soit pas supérieur à la perte de ces avantages et pourra soumettre son versement à des conditions de performance. L'octroi d'une rémunération exceptionnelle ou d'avantages spécifiques à raison de la prise de fonction sont proscrits, sauf décision contraire du Conseil d'administration spécialement motivée, prise dans l'intérêt social et limitée à des circonstances exceptionnelles.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2022, a, sur proposition du Comité des rémunérations, arrêté la politique de rémunération applicable au Président-directeur général pour l'exercice

2022, après s'être assuré de sa cohérence avec les benchmarks externes que le Comité des rémunérations a fait réaliser et après avoir pris en compte les avis exprimés par les *proxy advisors*.

A) Traitement de base du Président-directeur général (rémunération fixe) pour l'exercice 2022

Conformément à la politique de rémunération votée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Patrick Pouyanné au titre de ses fonctions de Président-directeur général pour l'exercice 2022, est fixé à 1 550 000 euros. Cette

rémunération fixe était inchangée depuis 2016 et cette hausse correspond à une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,7% à comparer à une augmentation moyenne pour les collaborateurs supérieures à 2% sur la même période.

B) Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022 (exprimée en % du traitement de base)

Le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général au titre de l'exercice 2022 est maintenu à **180%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020).

La formule de calcul de la part variable du Président-directeur général pour l'exercice 2022, d'un montant au maximum égal à 180% de son traitement de base, fait intervenir comme en 2021 des objectifs quantifiables traduisant la performance de la Compagnie pour un maximum de 140% de la part fixe et la contribution personnelle du Président-directeur général permettant une appréciation qualitative de son management, pour un maximum de 40% de la part fixe. La part variable globale peut ainsi atteindre au maximum 180% de la part fixe de la rémunération du Président-directeur général.

Les paramètres économiques (objectifs quantifiables) sont répartis selon trois thèmes : Sécurité pour 20%, émissions de GES (Scope 1+2) pour 10%, financiers pour 110%.

Pour la part variable au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a décidé de :

- poursuivre le recours à des objectifs cibles pour chacun des critères financiers permettant de prendre en compte la surperformance dans la limite de 110%, en cas de dépassement constaté au-delà de la borne maximale de chacun des sous-critères ;
- modifier certains des niveaux des critères de détermination de la part variable, le Conseil ayant souhaité s'assurer que ceux-ci ont été fixés à un niveau ambitieux :

- de relever la borne supérieure du critère du ROE en la faisant passer de 10% à 12%, en ligne avec l'objectif annoncé aux investisseurs en septembre 2021, avec un objectif cible de surperformance fixé à 18% (au lieu de 13%) ;
- d'abaisser la borne inférieure du critère point mort en la faisant passer de 40\$/b à 35\$/b et de sévérer le critère cible de surperformance du point mort cash organique avant dividende en le fixant à 20 \$/b, la surperformance pouvant s'appliquer entre 30\$/b et 20 \$/b (au lieu de 30\$/b et 25\$/b) ;
- de modifier le poids des sous-critères sécurité et émission de gaz à effet de serre en cohérence avec les objectifs fixés pour les salariés :
 - le critère du TRIR passe de 8% à 6% avec des exigences renforcées, les bornes minimale et maximale étant respectivement abaissées à 1,12 et 0,7 ;
 - le critère du FIR passe de 4% à 6% ;
- d'établir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en accord avec la feuille de route en fixant les bornes minimale et maximale à 42,8 Mt CO₂e et à 41,8 Mt CO₂e pour le Scope 1+2 dans les installations opérées en ligne avec la trajectoire de baisse vers 40 Mt CO₂e en 2025. Ces objectifs intègrent le changement de périmètre de la Compagnie lié à la nouvelle stratégie électricité d'acquisition de capacité de production flexible (centrales à gaz).

Les objectifs de contribution personnelle (critères qualitatifs) sont axés sur les enjeux d'avancée de la transformation engagée de la transition énergétique.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022 (exprimée en % du traitement de base)

	% objectifs +surperformance
Synthèse des objectifs quantifiables	
Sécurité & Emissions de gaz à effet de serre (GES)	30%
a) Sécurité	20%
- TRIR	6%
- FIR, par comparaison	6%
- Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2	8%
b) Évolution des émissions de GES (Scope 1+2)	10%
Paramètres financiers	
- Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%+10% ⁽¹⁾
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location)	30%+10% ⁽¹⁾
- Point mort <i>cash</i> organique avant dividende	30%+10% ⁽¹⁾
- Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%+10% ⁽¹⁾
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres financiers	110%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres économiques quantifiables	140%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	
- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un <i>mix</i> de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons	15%
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité	10%
- Performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre de la contribution personnelle	40%
TOTAL	180%

⁽¹⁾ 10% pour superperformance stretch.

Critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre

Les critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre sont appréciés en fonction des objectifs quantifiables présentés ci-après pour un maximum de 30% de la part fixe du Président-directeur général.

L'évolution de la sécurité sera appréciée pour un maximum de 20% en fonction de la réalisation d'un objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*), du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron), ainsi que de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾ :

- Le poids maximum du **critère TRIR** sera de 6% du traitement de base (contre 8% en 2021). Le poids maximum sera atteint si le TRIR est inférieur à 0,7 (0,75 en 2021). Le poids du critère sera nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,12 (1,2 en 2021). Les interpolations seront linéaires entre ces points de calage ;
- Le poids maximum du **critère FIR** par comparaison sera de 6% du traitement de base (contre 4% en 2021). Le poids maximum sera atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors. Il sera nul si le FIR est le moins bon du panel. Les interpolations seront linéaires entre les deux points et dépendront du classement ;
- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'**incidents Tier 1+Tier 2** sera de 8% du traitement de base. Le poids maximum

sera atteint si le nombre d'incidents Tier 1+Tier 2 est égal ou inférieur à 70 (comme en 2021). Le poids du paramètre sera nul si le nombre d'incidents Tier 1+Tier 2 est égal ou supérieur à 125 (comme en 2021). Les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le critère lié à **l'évolution des émissions de GES** est apprécié en fonction des objectifs quantifiables présentés ci-après, pour un maximum de 10% de la part fixe du Président-directeur général.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées sera appréciée en fonction de la réalisation d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2022 un objectif de 41,8 Mt CO₂e. Le poids maximum du critère GES sera de 10% du traitement de base :

- le poids maximum du critère, soit 10% du traitement de base, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) sur les installations opérées atteignent l'objectif fixé de 41,8 MtCO₂e en 2022 (contre 42,4 MtCO₂e en 2021) ;
- le poids du critère sera nul si les émissions sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
- les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

Détail des paramètres financiers

Les quatre critères financiers sont appréciés en fonction des objectifs quantifiables présentés ci-après, pour un maximum de 110% de la part fixe du Président-directeur général :

- La **rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par la Compagnie à partir du bilan et du compte de résultat consolidé, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROE sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ROE est supérieur ou égal à 12% (contre 10% en 2021) ;
 - le poids du critère sera nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% (comme en 2021) ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ROE est égal ou supérieur à 18% avec une interpolation linéaire entre les bornes de 12% et 18% (contre 10% à 13% en 2021).

- Le **ratio d'endettement** (hors engagements liés aux contrats de location) sera apprécié comme suit. Le poids maximum du critère du ratio d'endettement sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ratio d'endettement est égal ou inférieur à 20% (comme en 2021) ;
 - le poids du critère sera nul si le ratio d'endettement est égal ou supérieur à 40% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ratio d'endettement est inférieur ou égal à 15% avec une interpolation linéaire entre les bornes de 20% et 15% (comme en 2021).

La norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit TotalEnergies à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés). La Compagnie communiquant sur un ratio d'endettement avec et sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location, le Conseil a décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location.

- Le **point mort cash organique avant dividende** sera apprécié comme suit. Le poids maximum de ce critère sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b ;
 - le poids du critère sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 35 \$/b ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le point mort *cash* organique avant dividende est égal ou inférieur à 20\$/b avec une interpolation linéaire entre les bornes de 30\$/b et 20 \$/b (contre 30\$/b et 25\$/b en 2021).

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- La **rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)**, par comparaison, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROACE sera de 20% du traitement de base. Le ROACE de TotalEnergies tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé sera comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal

au résultat opérationnel net ajusté⁽³⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice :

- le poids maximum du critère sera atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 2% à la moyenne des ROACE des 4 pairs (comme en 2021) ;
- le poids du critère sera nul si le ROACE de TotalEnergies est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs (comme en 2021) ;
- les interpolations seront linéaires entre les deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 4% à la moyenne des ROACE des 4 pairs avec une interpolation linéaire entre les bornes de 2% et 4% (comme en 2021).

L'objectif de la prise en compte d'une performance exceptionnelle dans les critères financiers est de mettre l'accent sur des éléments contrôlables et d'ajouter uniquement des gains potentiels pour le Président-directeur général en cas d'obtention de résultats exceptionnels. Dans tous les cas, le montant maximum des critères financiers, y compris en prenant en compte la performance exceptionnelle, ne peut excéder le plafond de 110% du salaire de base.

Contribution personnelle

Les critères permettant d'apprécier la contribution personnelle du Président-directeur général, pour un maximum de 40% de sa part fixe, sont les suivants :

- Pilotage de la **stratégie de transformation de la Société** vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un *mix* de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons, pour un maximum de **15%** ;
- Croissance profitable dans les **renouvelables et l'électricité**, pour un maximum de **10%** ;
- **Performance Corporate Social Responsibility (CSR)** notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de **15%**.

Pouvoirs du Conseil en cas de circonstances particulières

En cas de modification significative affectant le calcul des paramètres économiques pour la Compagnie (changement de norme comptable, modification de la politique des agences de notation, opération patrimoniale significative approuvée par le Conseil d'administration...), le Conseil se réserve la possibilité de calculer les paramètres *mutatis mutandis* avec justification des changements opérés, c'est-à-dire hors éléments exogènes extraordinaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration pourra exercer son pouvoir discrétionnaire concernant la détermination de la rémunération du Président-directeur général, en application des articles L. 22-10-16 1^{er} alinéa et L. 22-10-17 3^e alinéa du Code de commerce et dans le respect des articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34 du Code de commerce, en cas de survenance de circonstances particulières qui pourraient justifier que le Conseil d'administration ajuste, de façon exceptionnelle et tant à la hausse qu'à la baisse, l'un ou plusieurs des critères composant sa rémunération de façon à s'assurer que les résultats de l'application des critères décrits ci-dessus reflètent tant la performance du Président-directeur général que celle de la Compagnie soit dans l'absolu, soit en relatif par rapport aux quatre pairs de la Compagnie pour les critères économiques mesurés en comparaison avec ses quatre pairs.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

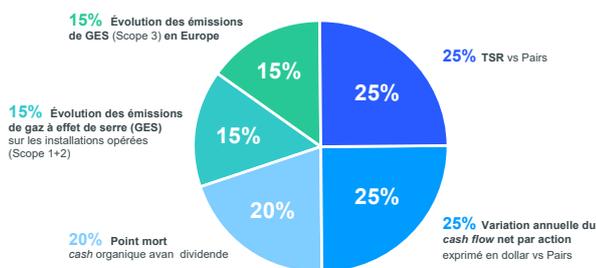
Cet ajustement serait effectué sur la rémunération variable du Président-directeur général par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, dans la limite du plafond de la rémunération variable de 180% de la rémunération fixe, après que le Conseil d'administration s'est assuré de l'alignement d'intérêts de la Société et de ses actionnaires avec ceux du dirigeant mandataire social.

C) Actions de performance

Les attributions d'actions de performance au Président-directeur général constituent la composante long terme de sa rémunération totale. Les actions de performance attribuées le sont définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance appréciées au terme de cette période d'acquisition de trois ans.

Conformément aux principes de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021 qui avait arrêté le principe d'une augmentation du nombre d'actions de performance qui seraient attribuées au Président-directeur général pendant les exercices 2021, 2022 et 2023 aux niveaux suivants : 90 000 ; 100 000 ; 110 000 actions, la politique de rémunération pour l'exercice 2022 intègre une attribution de **100 000 actions de performance** au profit du Président-directeur général dans le cadre d'un plan 2022 qui ne lui est pas spécifique.

Conditions de performance



Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR) et de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar par rapport à ses pairs, ainsi que du point mort *cash organique* avant dividende, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) ainsi que de l'évolution des émissions de GES (Scope 3⁽¹⁾) en Europe relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 et appliqués de la manière suivante :

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2022, 2023 et 2024) selon le **critère du TSR** du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2022, 2023 et 2024) en utilisant le critère de la **variation annuelle du cash flow net par action** exprimé en dollar.
En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour chacun de ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.
- Pour **20%** des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2022, 2023 et 2024) comme suit :

En vertu de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, cette part variable annuelle ne pourra être versée qu'après l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

- le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b ;
- le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 35 \$/b ;
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash organique* avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽²⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽³⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- Pour **15%** des actions, le critère de **l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2)** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et correspondant à 41,8 Mt CO₂e pour 2022, 41,2 Mt CO₂e pour 2023 et 40,6 Mt CO₂e pour 2024 :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Pour **15%** des actions, le critère de **l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3⁽⁴⁾) en Europe** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2022 : -14% ; 2023 : -16% et 2024 : -18%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015 :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe de l'année considérée atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2022 : -10% ; 2023 : -12% et 2024 : -14% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun de ces trois derniers critères.

Pour chacun de ces cinq critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pourcent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera déterminé en fonction du poids de chaque critère et arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

À l'issue de la période d'acquisition de trois années, le dirigeant mandataire social sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition.

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

(2) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(3) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(4) GHG Protocol - Catégorie 11.

Traitement des actions de performance en cas de départ de la Compagnie du Président-directeur général

Le Conseil a porté une attention particulière aux remarques des actionnaires concernant le traitement des actions de performance attribuées au Président-directeur général en cas de départ de la Compagnie et précise désormais les points suivants :

- En cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein de la Compagnie, le Président-directeur général conserve la totalité des droits en cours d'acquisition,
- En cas de départ contraint autre que pour une faute grave ou lourde, le Conseil d'administration peut décider que le Président-directeur général conserve ses droits en cours d'acquisition au *pro rata temporis* du temps de présence au sein de la Compagnie,

- En cas de démission ou de cessation de ses fonctions pour faute grave ou lourde, les droits en cours d'acquisition seront perdus en totalité.

Le maintien des droits en cours d'acquisition dans les conditions de départ décrites ci-dessus s'accompagne du maintien des critères de performance fixés pour l'attribution définitive des actions.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et les droits d'attribution des actions de performance après le départ du dirigeant, la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

D) Engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Les engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général portent sur les régimes de retraite, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ à verser en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ainsi que sur les régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Il est rappelé que M. Pouyanné bénéficiait déjà de l'ensemble de ces dispositions lorsqu'il était salarié de la Société, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il est également rappelé que M. Pouyanné, entré dans la Compagnie le 1^{er} janvier 1997, a mis fin par démission à son contrat de travail qui le liait précédemment à la Société au moment de sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014.

Régimes de retraite

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2021 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 468 euros.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 41 136 euros pour 2021 (soit 329 088 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans la Compagnie depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 limité à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.

Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TotalEnergies SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2021, une pension brute annuelle de retraite estimée à 638 431 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 16,34% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2021 (soit 1 400 000 euros) et de la part variable versée en 2022⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2021 (soit 2 506 000 euros).

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022

Les engagements de TotalEnergies SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2021, à 23,0 millions d'euros pour le Président-directeur général (23,1 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TotalEnergies vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2021, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2021, une pension brute annuelle estimée à 756 353 euros, correspondant à 19,36% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2021 et part variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021).

Indemnité de départ à la retraite

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés de la Compagnie concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a décidé d'introduire un nouveau critère relatif au point mort *cash* organique avant dividende qui est suivi par les investisseurs, en remplacement du précédent critère relatif à la croissance des productions d'hydrocarbures qui n'est plus pertinent au regard de l'adaptation de la stratégie de la Compagnie aux enjeux du changement climatique.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-après.

Indemnité de départ

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en

cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur de la Compagnie ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a décidé d'introduire un nouveau critère relatif au point mort *cash* organique avant dividende qui est suivi par les investisseurs, en remplacement du précédent critère relatif à la croissance des productions d'hydrocarbures qui n'est plus pertinent au regard de l'adaptation de la stratégie de la Compagnie aux enjeux du changement climatique.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

Régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé

Le Président-directeur général bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 290 880 euros en 2021, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation ;
- un second régime de prévoyance « infirmité, décès » entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier et du 11 décembre 2015, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge.

Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.

Le Président-directeur général bénéficie également d'une voiture de fonction et du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.

4.3.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TotalEnergies comprennent les membres du Comité exécutif.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché. Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que la Société a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TotalEnergies.

Ainsi au 31 décembre 2021, la liste des principaux dirigeants de TotalEnergies était la suivante (huit personnes comme au 31 décembre 2020) :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du Comex ;
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy & Sustainability, membre du Comex ;

- Stéphane Michel, Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du Comex ;
- Thierry Pflimlin, Directeur général Marketing & Services, membre du Comex ;
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie, membre du Comex ;
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier, membre du Comex ;
- Namita Shah, Directrice générale OneTech, membre du Comex ;
- Nicolas Terraz, Directeur général Exploration-Production, membre du Comex.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2021 des sociétés françaises et étrangères de TotalEnergies par l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies en fonction au 31 décembre 2021 (8 personnes comme au 31 décembre 2020) s'est élevé à 9,83 millions d'euros (contre 10,84 millions d'euros en 2020). La partie variable (basée sur des critères économiques, de performance Sécurité et sur la contribution personnelle) a représenté 48,02% de ce montant global de 9,83 millions d'euros.

4.3.4 Attribution des options sur actions et attribution d'actions de performance

4.3.4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE

En complément de la politique de développement de l'actionnariat salarié, TotalEnergies SE mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place chaque année des attributions d'actions de performance. TotalEnergies SE a également procédé jusqu'en 2011 à des attributions d'options sur actions. Ces attributions sont effectuées dans le cadre de plans sélectifs sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque attribution.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions de performance mis en place par TotalEnergies SE portent exclusivement sur des actions TotalEnergies, aucune option ou attribution d'actions n'étant consentie par TotalEnergies SE sur des actions de filiales cotées de la Compagnie.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'options ou d'actions respectivement attribuées à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

Attribution d'actions de performance

Les attributions d'actions de performance consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition

de trois ans, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance applicables. À l'issue de la période d'acquisition, les actions TotalEnergies sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui sont ensuite tenus de les conserver pendant au moins deux ans.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription d'actions ont été consenties jusqu'en 2011 pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote. L'exercice des options attribuées entre 2007 et 2011 était soumis à une condition de présence dans la Compagnie et à des conditions de performance, liées notamment au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) de la Compagnie, et variables selon les plans et les catégories de bénéficiaires.

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a, par sa 21^e résolution, autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés et dirigeants de la Compagnie. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil en 2021.

4.3.4.2 SUIVI DES ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée depuis le 14 septembre 2011. Jusqu'à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société en exercice au moment de la décision ont bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre plus large de plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés et dirigeants de la Compagnie. Les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ont été soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Pour les options attribuées entre 2007 et 2011, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction à une condition de présence et à des conditions de performance fondées sur les ROE et ROACE de la Compagnie. Le taux d'attribution des options attribuées lié aux conditions de performance, a été de 60% pour le plan 2008 et de 100% pour les plans 2009, 2010 et 2011.

Au 31 décembre 2021, M. Pouyanné ne détient aucune option de souscription d'actions TotalEnergies.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2021 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société de la Compagnie

Tableau 4 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nature des option (achat ou souscription)	Valorisation des options (en €) ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Patrick Pouyanné						
Président-directeur général	–	–	–	–	–	–

(a) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2021 par chaque dirigeant mandataire social

Tableau 5 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Patrick Pouyanné			
Président-directeur général	–	–	–

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

M. Pouyanné bénéficie d'attributions d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés de la Compagnie. Les actions de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Actions attribuées à chaque mandataire social^(a) durant l'exercice 2021 par l'émetteur ou par toute société de la Compagnie

Tableau 6 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(b)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2021 28/05/2021	90 000	1 972 800	29/05/2024	30/05/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs^(c) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; - Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs^(c) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le critère de la variation annuelle du cash flow net par action exprimé en dollar ; - Pour 20% des actions, le critère du point mort cash organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b, - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b, - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. - Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023. <ul style="list-style-type: none"> - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) atteignent l'objectif fixé ; - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ; - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. - Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3^(d)) en Europe sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015. <ul style="list-style-type: none"> - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe atteignent l'objectif fixé ; - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ; - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2021 28/05/2021	-	-	-	-	
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2021 28/05/2021	-	-	-	-	
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2021 28/05/2021	250	5 480	29/05/2024	30/05/2026	
TOTAL		90 250	1 978 280			

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2021.

(b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2021 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux actions attribuées en 2021, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 27,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 28 mai 2021, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 38,145 euros.

(c) ExxonMobil, Shell, BP et Chevron.

(d) GHG Protocol - Catégorie 11.

Actions attribuées devenues disponibles pour chaque mandataire social^(a)

Tableau 7 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2021	Conditions d'acquisition
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2018 14/03/2018	50 400	Les conditions de performance sont basées pour : – 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2018, 2019 et 2020) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; et – 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) pendant les trois années d'acquisition (2018, 2019 et 2020) effectué chaque année en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar.
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2018 14/03/2018	–	
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2018 14/03/2018	178	
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2018 14/03/2018	185	

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2021.

(b) ExxonMobil, Shell, BP et Chevron.

Pour le plan 2018, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du *cash flow* net par action, était de 70%.

4.3.4.3 SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS TotalEnergies AU 31 DÉCEMBRE 2021

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

Historique des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TotalEnergies - Information sur les options de souscription ou d'achat

Tableau 8 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan
Attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TotalEnergies	néant
Date d'assemblée générale	–
Date du Conseil/date d'attribution	–
Nombre total d'options attribuées par le Conseil d'administration, dont :	–
Mandataires sociaux ^(a)	–
– P. Pouyanné	néant
– V. Della Puppa Tibi	néant
– R. Garcia Ivaldi	néant
– A. Pobo	néant
Exercice possible à compter du :	–
Date d'échéance	–
Prix de souscription ou d'achat (en €)	–
Nombre cumulé d'options exercées / souscrites au 31 décembre 2021	–
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques au 31 décembre 2021	–
Nombre d'options restantes en fin d'exercice	–

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2021.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

Tableau 9 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Nombre total d'options consenties/levées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plan
Options consenties, durant l'exercice 2021, par TotalEnergies SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	–	–	néant
Options détenues sur TotalEnergies SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , levées durant l'exercice 2021, par les 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date des levées, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	–	–	néant

(a) Dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

4.3.4.4 SUIVI DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies AU 31 DÉCEMBRE 2021

HISTORIQUE DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES

La répartition des attributions d'actions de performance TotalEnergies par catégorie de bénéficiaires (principaux dirigeants, dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2017^(a) Décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2017	Principaux dirigeants ^(b)	12	266 500	4,7%	22 208
	Dirigeants	277	1 321 200	23,3%	4 770
	Autres salariés ^(c)	10 288	4 092 249	72,0%	398
	TOTAL	10 577	5 679 949	100%	537
Plan 2018^(a) Décision du Conseil d'administration du 14 mars 2018	Principaux dirigeants ^(b)	13	301 000	5,0%	23 154
	Dirigeants	288	1 443 900	23,7%	5 014
	Autres salariés ^(c)	10 344	4 338 245	71,3%	419
	TOTAL	10 645	6 083 145	100%	571
Plan 2019^(a) Décision du Conseil d'administration du 13 mars 2019	Principaux dirigeants ^(b)	13	326 500	5,1%	25 115
	Dirigeants	290	1 514 000	23,5%	5 221
	Autres salariés ^(c)	10 730	4 606 569	71,5%	429
	TOTAL	11 033	6 447 069	100%	584
Plan 2020 Décision du Conseil d'administration du 18 mars 2020	Principaux dirigeants ^(b)	13	303 700	4,5%	23 362
	Dirigeants	292	1 580 400	23,5%	5 412
	Autres salariés ^(c)	10 838	4 843 252	72,0%	447
	TOTAL	11 143	6 727 352	100%	604
Plan 2021 Décision du Conseil d'administration du 17 mars 2021 avec effet au 28 mai 2021	Principaux dirigeants ^(b)	8	272 000	4,0%	34 000
	Dirigeants	280	1 579 100	23,3%	5 640
	Autres salariés ^(c)	11 039	4 913 448	72,6%	445
	TOTAL	11 327	6 764 548	100%	579

(a) Pour les plans 2017 et 2018, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du cash flow net par action, était de 70%. Pour le plan 2019, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR, à la variation annuelle du cash flow net par action et au point mort cash organique était de 98,9%.

(b) Les principaux dirigeants à la date du Conseil ayant décidé l'attribution.

(c) Mme Della Puppa Tibi est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019 et n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre des plans 2020 et 2021. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020 et n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre du plan 2021. M. Pobo est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020 et a bénéficié de l'attribution de 250 actions au titre du plan 2021.

La répartition des attributions d'actions de performance TotalEnergies par genre et catégorie de bénéficiaires est la suivante :

		Pourcentage de bénéficiaires par genre et par catégorie de bénéficiaires		Nombre moyen d'actions de performance attribuées par bénéficiaire	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plan 2017	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	85%	88%	1 294	1 353
	NP 10 à 14 ^(b)	25%	26%	266	249
	NP 9- ^(b)	2%	2%	108	112
Plan 2018	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	85%	87%	1 363	1 416
	NP 10 à 14 ^(b)	26%	26%	277	261
	NP 9- ^(b)	2%	2%	119	121
Plan 2019	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	91%	1 392	1 405
	NP 10 à 14 ^(b)	24%	26%	288	264
	NP 9- ^(b)	2%	2%	122	122
Plan 2020	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	86%	1 444	1 453
	NP 10 à 14 ^(b)	24%	24%	299	279
	NP 9- ^(b)	2%	2%	126	130
Plan 2021	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	87%	1 406	1 492
	NP 10 à 14 ^(b)	24%	25%	298	282
	NP 9- ^(b)	2%	2%	127	127

(a) Y compris les dirigeants.

(b) NP : Niveau de poste évalué selon la méthode HAY (référentiel unique de classification et d'évaluation des postes).

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution.

L'attribution définitive des actions de performance est assortie d'une condition de présence et de conditions de performance.

Pour le plan 2021, les conditions de performance applicables sont les suivantes :

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le **critère du TSR** du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le **critère de la variation annuelle du cash flow net par action** exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour chacun de ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour **20%** des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2)** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3⁽¹⁾) en Europe** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun de ces trois derniers critères.

Par ailleurs, la cession des actions qui ont été définitivement attribuées ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation obligatoire de deux ans.

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

HISTORIQUE GÉNÉRAL DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies

Historique des attributions d'actions de performance TotalEnergies – Information sur les actions de performance attribuées

Tableau 10 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018
Date du Conseil/date d'attribution	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021
Cours de clôture à la date d'attribution	43,220 €	47,030 €	51,210 €	21,795 €	38,145 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	48,20 €	40,23 €	44,86 €	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance attribuées, dont :	5 679 949	6 083 145	6 447 069	6 727 352	6 764 548
Mandataires sociaux ^(a)	60 260 ^(b)	72 280 ^(b)	72 280 ^(b)	72 300 ^(b)	90 250
- P. Pouyanné	60 000	72 000	72 000	72 000	90 000
- V. Della Puppa Tibi	n/a	n/a	n/a	-	-
- R. Garcia-Ivaldi	n/a	n/a	n/a	n/a	-
- A. Pobo	n/a	n/a	n/a	n/a	250
Début de la période d'acquisition	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024
Taux d'acquisition après constatation des conditions de performance :					
- Dirigeant mandataire social	70%	70%	98,9%	n/a	n/a
- Salariés	70%	70%	98,9%	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance définitivement attribuées ^(c) à l'issue de la période d'acquisition, dont :	4 297 492	4 578 150	6 174 912	n/a	n/a
- P. Pouyanné	42 000	50 400	71 208	n/a	n/a
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026
Nombre d'actions de performance attribuées :					
- Existantes au 1 ^{er} janvier 2021	-	5 961 865	6 352 464	6 706 888	
- Notifiées en 2021	-				6 764 548
- Annulées en 2021	-	(1 395 555)	(58 578)	(52 301)	(31 118)
- Attribuées définitivement en 2021	-	(4 566 310)	(4 810)	(1 385)	(690)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	-	-	6 289 076	6 653 202	6 732 740

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2021. Mme Della Puppa Tibi est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020. M. Pobo est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020.

(b) Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux comprend les attributions d'actions de performance effectuées au profit des mandataires sociaux (administrateurs représentant les salariés ou administrateurs représentant les salariés actionnaires) ayant cette qualité à la date d'attribution.

(c) Les attributions définitives incluent les attributions anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan considéré.

En cas d'attribution définitive de toutes les actions de performance existantes au 31 décembre 2021, les actions correspondantes représenteraient 0,75%⁽¹⁾ du capital social de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital social divisé en 2 640 429 329 actions.

Actions de performance attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé

	Nombre d'actions de performance notifiées/ attribuées définitivement	Date d'attribution	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2021 avec effet au 28 mai 2021 aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé ^(a)	232 500	28/05/2021	29/05/2024	30/05/2026
Actions de performance attribuées définitivement durant l'exercice 2021 aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé	127 750	14/03/2018	15/03/2021	16/03/2023

(a) Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 29 mai 2024, sous réserve que cinq conditions de performance soient remplies. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans, soit à compter du 30 mai 2026.

4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

4.4.1 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

PROCÉDURE MISE EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE L. 22-10-12 DU CODE DE COMMERCE

Le Code de commerce a institué une procédure de contrôle des conventions réglementées dont l'objectif est de prévenir les éventuels conflits d'intérêts pouvant survenir entre les sociétés, leurs mandataires sociaux ou leurs actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%. Le cadre légal est défini par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce pour les sociétés anonymes. La réglementation exclut de la procédure de contrôle de l'article L. 225-38 précité, d'une part, les conventions intragroupe conclues avec une filiale à 100% et, d'autre part, les conventions courantes et conclues à des conditions normales.

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 5 février 2020 et après examen par le Comité de gouvernance et d'éthique, approuvé une procédure dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification de ces conventions et de permettre d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions.

La procédure d'évaluation repose en premier lieu sur un processus déclaratif. Chaque collaborateur disposant d'une délégation de pouvoir complète et signe annuellement une déclaration par laquelle le déclarant atteste et confirme que toutes les conventions qu'il a conclues ou renouvelées au nom et pour le compte de la Société au cours de l'exercice écoulé, avec l'une des personnes visées par la réglementation, ou une société, association, fondation et autre groupement dans lesquels l'une des personnes visées détient un mandat social, ou encore avec une société consolidée par intégration globale non détenue à 100% par la Société, portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales. L'ensemble des déclarations est collecté et contrôlé par la direction Audit & Contrôle interne.

En parallèle de ce processus déclaratif, la direction Audit & Contrôle interne procède annuellement à l'examen d'un échantillon de conventions sélectionnées à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé et à partir des déclarations établies par les délégataires de pouvoir, et s'assure que les conventions sélectionnées portent bien sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cet examen est réalisé au regard, d'une part, des critères précisés dans la procédure permettant de qualifier une convention de convention courante conclue à des conditions normales et, d'autre part, des politiques et dispositifs, déployés au niveau de la Compagnie pour encadrer la conclusion des conventions. Ces dispositifs incluent notamment la politique d'achats (appel d'offres obligatoire dès que certains seuils sont dépassés), le dispositif anti-corruption, le dispositif déclaratif de prévention des conflits d'intérêts, la politique fiscale sur les prix de transfert, ainsi que les règles de facturation applicables aux opérations de la Compagnie.

La direction Audit & Contrôle interne rend compte de ses travaux dans un rapport écrit.

Le Comité d'audit examine annuellement les résultats des contrôles réalisés et s'assure de la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention de convention courante et conclue à des conditions normales, précisés dans la procédure. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Sur la base de ces restitutions, le Conseil d'administration s'assure chaque année que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les administrateurs directement ou indirectement intéressés à l'une ou plusieurs des conventions ne participent pas à l'évaluation de celle(s)-ci.

Concernant l'exercice 2021, les déclarations reçues par la direction Audit & Contrôle interne ont permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires, au cours de l'exercice écoulé, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de la Société préalablement à leur conclusion ou leur renouvellement.

Par ailleurs, l'examen des conventions sélectionnées a permis de confirmer que celles-ci ont bien porté bien sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

La mise en œuvre de la procédure interne d'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales adoptée par le Conseil d'administration du 5 février 2020 n'a pas conduit à identifier de convention réglementée.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TotalEnergies SE sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2021 figure au point 4.5 de ce chapitre.

Par ailleurs, à la connaissance de TotalEnergies, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% de TotalEnergies SE et, d'autre part, une société contrôlée par TotalEnergies SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par les sociétés de la Compagnie au cours des exercices 2019, 2020 ou 2021, figure à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées.

4.4.2 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société

TABLEAU ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37-4, 3° DU CODE DE COMMERCE RÉCAPITULANT L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2021 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2021 en nominal ou en nombre d'actions ^(a)	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	Date d'échéance et durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	–	10 G€	29 mai 2020 (15°, 16°, 17° et 19° résolutions)	29 juillet 2022 26 mois
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Un plafond global de 2,5 G€ (soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription) sur lequel s'imputent :	28,59 millions d'actions	2,43 G€ (soit 971 millions d'actions)	29 mai 2020 (15° résolution)	29 juillet 2022 26 mois
	1/ un plafond spécifique de 650 M€, soit un maximum de 260 millions d'actions, pour les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce, sur lequel s'impute :	–	650 M€	29 mai 2020 (16° et 18° résolutions)	29 juillet 2022 26 mois
	1a/ un sous-plafond de 650 M€ en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	–	650 M€	29 mai 2020 (17° et 18° résolutions)	29 juillet 2022 26 mois
	1b/ un sous-plafond de 650 M€ en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables	–	650 M€	29 mai 2020 (19° résolution)	29 juillet 2022 26 mois
	2/ un plafond spécifique représentant au maximum 1,5% du capital social le jour où le Conseil décide l'émission pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	18 millions d'actions ^(b)	21,6 millions d'actions	28 mai 2021 (17° résolution)	28 juillet 2023 26 mois
Attribution d'options de souscription d'options ou d'achat d'actions aux collaborateurs de la Compagnie et des dirigeants mandataires sociaux	0,75% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	–	19,8 millions d'actions	29 mai 2020 (21° résolution)	29 juillet 2023 38 mois
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs de la Compagnie ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	1% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	–	26,4 millions d'actions ^(c)	28 mai 2021 (16° résolution)	28 mai 2024 38 mois

(a) Sur la base du capital social au 31 décembre 2021 divisé en 2 640 429 329 actions.

(b) Le Conseil d'administration du 15 septembre 2021 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2022 avec un plafond de 18 000 000 actions (la souscription des actions dans le cadre de cette opération est prévue au deuxième trimestre 2022, sous réserve de la décision du Président-directeur général). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation s'élève à 21 606 439 actions au 31 décembre 2021.

(c) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 16° résolution de l'AGE du 28 mai 2021 ne peut dépasser 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 16° résolution de l'AGE du 28 mai 2021 ne peuvent excéder 0,015% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution, soit 396 064 actions.

UTILISATION DE L'AUTORISATION D'ANNULER LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Aux termes de la 13^e résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2017, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé, le 8 février 2021, de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de 23 284 409 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 8 février 2021 était ainsi fixé à 6 574 599 040,00 euros et se composait de 2 629 839 616 actions.

Depuis la clôture de l'exercice 2021, le Conseil d'administration a également fait usage de cette autorisation et a décidé de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de 30 665 526 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 9 février 2022 est ainsi fixé à 6 524 409 507,50 euros et se compose de 2 609 763 803 actions.

4.4.3 Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les statuts de la Société modifiés en conséquence du projet de changement de dénomination sociale de la Société ont été approuvés par l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Les dispositions statutaires de

TotalEnergies SE présentées ci-dessous sont celles issues des statuts de TotalEnergies SE.

4.4.3.1 CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

La convocation de l'Assemblée peut être demandée par le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes ou un mandataire judiciaire, ainsi que par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital.

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Un ou plusieurs actionnaires détenant une certaine fraction du capital social de la Société (calculée selon un barème dégressif en fonction du montant du capital social) peuvent demander l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans les formes, conditions et délais fixés par le Code de commerce. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent notamment être adressées à la Société au plus tard 20 jours après la publication de l'avis de réunion que la Société est tenue de publier au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée, la demande d'inscription de projets de résolution être accompagnée du texte des projets de résolution assortis d'un bref exposé des motifs. Les demandes d'inscription émanant d'actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation justifiant de leur qualité d'actionnaires, ainsi que de leur détention de la fraction de capital exigée par la réglementation. L'examen du point ou du projet de résolution déposé dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée.

Le Comité Social et Économique Central peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les formes, conditions et délais fixés par le Code du travail. Les demandes d'inscription de projets de résolutions doivent notamment être adressées dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de réunion.

4.4.3.2 ADMISSION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription des actions effectuée soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00 h 00 (heure de Paris) le

deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

4.4.4 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- Structure du capital social

La structure du capital social de la Société, ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, sont présentées aux points 6.4.1 à 6.4.3 du chapitre 6.

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au point 7.2.4 du chapitre 7. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses visées au 2° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

- Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 18 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

- Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel

Les règles relatives à l'exercice des droits de vote au sein des fonds communs de placement d'entreprise sont présentées au point 6.4.2 du chapitre 6.

- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts

Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée générale en vigueur limitent les pouvoirs du Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société, celles-ci étant caduques en période d'offre.

- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Bien qu'un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle, la Société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce. La Société estime également qu'il n'existe pas d'accord visé au 10° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce. Pour les engagements pris au profit du Président-directeur général, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, se reporter au point 4.3.2 de ce chapitre.

4.4.5 Contrôleurs légaux des comptes

4.4.5.1 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 14 mai 2004

Dernier renouvellement : 24 mai 2016 pour six exercices

Laurent Vitse, Stéphane Pédrion

KPMG S.A.

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 13 mai 1998

Dernier renouvellement : 24 mai 2016 pour six exercices

Jacques-François Lethu, Éric Jacquet

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Auditex

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 21 mai 2010

Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

KPMG Audit IS

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 24 mai 2016 pour six exercices

La durée des mandats des commissaires aux comptes est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Les règles de rotation des commissaires aux comptes issues de la réforme européenne de l'audit, et en particulier les dispositions de l'article 41 du Règlement (UE) n°537/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, autorise un renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young Audit pour un nouveau mandat de 6 exercices, Ernst & Young Audit ayant été désigné commissaire aux comptes de la Société lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2004.

En revanche, elles ne permettent pas le renouvellement du mandat de KPMG S.A. dans la mesure où, à la date de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n°537/2014, soit le 16 juin 2014, KPMG était commissaire aux comptes de la Société depuis plus de 20 ans. En conséquence, un nouveau commissaire aux comptes, sélectionné par voie d'appel d'offres, doit être proposé à la désignation de l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

Le Comité d'audit a mené, en toute indépendance, un processus de sélection qui a débuté lors de sa réunion du 8 octobre 2019. A l'issue de ce processus, lors de sa réunion du 26 octobre 2020, le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire (de préférence à Deloitte), en relevant que cette nomination devrait permettre le maintien d'un haut niveau de qualité de l'audit pour la Société et le périmètre de consolidation.

Le Comité d'audit a également recommandé au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat d'Ernst & Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour un nouveau mandat de six ans ; cette nomination devant également permettre le maintien d'un haut niveau de qualité de l'audit pour la Société et le périmètre de consolidation.

Le Conseil d'administration a approuvé ces propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 25 mai 2022.

Le mandat des commissaires aux comptes sera de six exercices en application de l'article L. 823-3 du Code de commerce.

4.4.5.2 HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Y COMPRIS LES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX)

	ERNST & YOUNG Audit				KPMG S.A.			
	Montant en M\$ (HT)		%		Montant en M\$ (HT)		%	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	27,2	27,8	77,5	77,5	23,3	22,9	78,3	75,0
TotalEnergies SE	4,1	3,9	11,7	11,0	4,9	4,0	16,5	13,1
Filiales intégrées globalement	23,1	23,9	65,8	66,5	18,4	18,9	61,8	61,9
Services autres que la certification des comptes – Travaux liés à l'audit	3,0	4,0	8,5	11,2	3,3	4,5	10,9	14,6
TotalEnergies SE	0,6	0,2	1,7	0,7	0,9	1,8	2,9	5,9
Filiales intégrées globalement	2,4	3,8	6,8	10,5	2,4	2,7	8,0	8,7
SOUS-TOTAL	30,2	31,8	86,1	88,7	26,6	27,3	89,2	89,6
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	4,2	3,7	12,0	10,4	2,0	2,1	6,8	6,8
Autres	0,7	0,4	1,9	0,9	1,2	1,1	4,0	3,6
SOUS-TOTAL	4,9	4,1	13,9	11,3	3,2	3,2	10,8	10,4
TOTAL	35,1	35,9	100	100	29,8	30,5	100	100

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 29 mai 2019 (5^e résolution), sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 mars 2019.

Avec l'association Alliance pour l'Education - United Way (anciennement United Way -L'Alliance)

Personne concernée

M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies SE et président de l'association Alliance pour l'Education - United Way, anciennement United Way - L'Alliance (UWA), ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TotalEnergies SE.

Nature, objet et modalités

Dans le cadre de son soutien à l'association Alliance pour l'Education - United Way, TotalEnergies SE a mis à disposition de l'UWA, et à titre gratuit, depuis le 31 octobre 2018, des locaux situés Tour Michelet, dont TotalEnergies SE est le propriétaire et occupant. Cette mise à disposition constitue une opération de mécénat en nature, éligible au régime juridique et fiscal de l'article 238bis du code général des impôts.

TotalEnergies SE et UWA ont souhaité signer une « Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit » (« Convention TSA/UWA ») et formaliser ainsi leur accord.

Aux termes de la Convention TSA/UWA, TotalEnergies SE consent à une mise à disposition, à titre gratuit et au profit de l'UWA, de locaux à usage de bureaux dans la Tour Michelet (179m²), ainsi que d'infrastructures et de services (service courrier, photocopieur et imprimante, accès au restaurant d'entreprise sans exonération des frais d'admission, nettoyage de locaux). La Convention TSA/UWA prévoit qu'elle prendra rétroactivement effet le 31 octobre 2018 pour se terminer le 31 décembre 2019 et, d'autre part, qu'à l'expiration de cette première période et à défaut de résiliation, la Convention se renouvellera tacitement par période d'un an. Les Parties auront la possibilité de résilier la Convention par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'en informer l'autre partie au moins trois mois avant la date souhaitée.

Le Conseil d'administration a motivé son autorisation par le fait que cette Convention s'inscrit pleinement dans la politique sociétale de TotalEnergies SE et dans le cadre des opérations de mécénat qu'elle conduit.

Paris La Défense, le 16 mars 2022

KPMG Audit

ERNST & YOUNG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Jacques-François Lethu

Eric Jacquet

Laurent Vitse

Stéphane Pédron

Associé

Associé

Associé

Associé

5

Performance extra-financière

5.1	Le développement durable au cœur de la stratégie	272	5.7	Actions en faveur du respect des droits humains	334
5.2	Modèle d'affaires	279	5.7.1	Respect des droits humains sur le lieu de travail	336
5.3	Santé et sécurité de tous	279	5.7.2	Respect des droits humains des communautés locales	337
5.3.1	Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur	280	5.7.3	Respect des droits humains dans les activités de sûreté	337
5.3.2	Prévenir les accidents au poste de travail	281	5.8	Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	338
5.3.3	Prévenir les accidents de transport	283	5.8.1	Lutte contre la corruption	338
5.3.4	Prévenir les risques pour la santé au travail	284	5.8.2	Lutte contre l'évasion fiscale	341
5.3.5	Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs	285	5.9	Création de valeur pour les territoires d'ancrage	343
5.4	Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	286	5.9.1	Favoriser le développement économique des territoires	343
5.4.1	Gouvernance	286	5.9.2	Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie	344
5.4.2	Stratégie	287	5.9.3	S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme TotalEnergies Foundation	348
5.4.3	Gestion des risques	298	5.10	Sous-traitance et fournisseurs	349
5.4.4	Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique	300	5.10.1	Politique de la Compagnie en matière d'achats responsables	350
5.4.5	Table de correspondance TCFD	303	5.10.2	Mise en œuvre de la feuille de route achats responsables en 2021	351
5.4.6	Taxonomie européenne	304	5.10.3	L'approche achats responsables	353
5.5	Enjeux environnementaux	308	5.10.4	Délais de paiement	354
5.5.1	Politique générale et objectifs environnementaux	308	5.11	Périmètres et méthodologie de reporting	355
5.5.2	Prévenir les risques accidentels de pollution	310	5.11.1	Référentiels	355
5.5.3	Limiter l'empreinte environnementale des activités de la Compagnie	311	5.11.2	Périmètres	355
5.5.4	Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations	312	5.11.3	Principes adoptés	357
5.5.5	Promouvoir l'économie circulaire	314	5.11.4	Précisions sur certains indicateurs	357
5.6	Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs	316	5.12	Rapport de l'organisme tiers indépendant	360
5.6.1	Attirer et fidéliser les talents	316			
5.6.2	Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme	323			
5.6.3	Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail	326			

Le chapitre 5 de ce Document d'enregistrement universel constitue la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce et présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que les effets de ces activités quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

En application des articles précités, cette déclaration comprend également des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, aux accords collectifs

conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap⁽¹⁾.

Cette déclaration de performance extra-financière a été préparée avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, People & Social Engagement et Strategy & Sustainability. Elle a été examinée par le Comité d'audit, puis approuvée par le Conseil d'administration.

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière sont fournies à périmètre courant. Les périmètres et la méthodologie de *reporting* concernant les informations figurant dans ce chapitre sont présentés au point 5.11 de ce chapitre.

5.1 Le développement durable au cœur de la stratégie

L'AMBITION DE TotalEnergies EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TotalEnergies a l'ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société (se reporter aux points 1.2 à 1.4 au chapitre 1).

TotalEnergies est présente dans plus de 130 pays. La nature de ses activités et son empreinte géographique dans des environnements parfois complexes placent la Compagnie au cœur d'enjeux de société pouvant avoir trait à l'humain, à l'environnement ou à l'éthique des affaires. TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Un Code de conduite qui affirme les valeurs et les principes d'action de la Compagnie

TotalEnergies s'appuie sur ses valeurs et ses principes d'action qui s'appliquent dans la conduite de ses opérations. Ils sont décrits dans le Code de conduite et sont d'application obligatoire dans toutes les filiales et pour tous les collaborateurs. Le Code de conduite rappelle que

TotalEnergies met en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes du Pacte mondial des Nations unies et que la Compagnie s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus. Il présente les engagements et les attentes de la Compagnie vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes et sert de référence pour ses collaborateurs et toute autre personne travaillant pour le compte de la Compagnie. Il décrit également les mécanismes existants pour que chacun puisse exprimer toute préoccupation concernant la mise en œuvre du Code de conduite.

Un dialogue ouvert avec les parties prenantes

TotalEnergies met en place des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes pour développer avec elles des relations constructives et transparentes. Ce dialogue contribue à l'identification des principaux risques et impacts des activités de la Compagnie, et plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et des attentes sociétales principales de chacune des grandes catégories de parties prenantes.

Collaborateurs		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - 100 000 salariés - Instances représentatives du personnel - Syndicats et associations de salariés 	Sections 5.6 et 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes et questionnaires - Négociation, concertation, consultation ou information des instances représentatives du personnel - Signature d'accords - Traitement des alertes 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - TotalEnergies Survey⁽²⁾ menée tous les 2 ans (nouvelle étude en cours en 2022) : 83 000 collaborateurs ont participé au dernier TotalEnergies Survey en 2019 dans 126 pays ; enquêtes menées au sein des secteurs d'activité - Démarche participative⁽³⁾ - Comité Européen TotalEnergies - Signature d'accords internationaux tels que celui avec IndustriALL Global Union (2015-2019) - Adhésion et participation au Global Deal (depuis 2017) - Instances représentatives du personnel et négociations collectives : 90,8% des effectifs dispose d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel en 2021 ; 347 accords signés avec les partenaires sociaux dans le monde sont actifs en 2021 - Mécanismes d'alerte 	

(1) TotalEnergies n'a pas pris d'engagements sociétaux spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs pour la Compagnie compte tenu de la nature de ses activités.

(2) Outil de consultation pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde permettant de recueillir leurs avis et attentes concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie.

(3) Une démarche participative a été lancée début 2022 à l'échelle de la Compagnie sous forme d'ateliers et d'une plateforme collaborative, afin d'associer tous les collaborateurs à l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable. Cette démarche vise à identifier, sur la base des activités de chaque entité, les ODD sur lesquels un impact positif ou de progrès peut être mis en œuvre pour répondre aux attentes des parties prenantes vis-à-vis de la Compagnie.

Collaborateurs		Plus d'information
Principales entités/équipes impliquées	- Ressources humaines	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	- Hygiène et sécurité - Bien-être au travail, durée du travail, organisation du travail, impact de la COVID-19 - Rémunération - Formation, employabilité et compétences, mobilité - Egalité des chances, diversité - Dialogue social - Respect des droits humains sur le lieu de travail - Responsabilité sociale et environnementale	

Investisseurs et acteurs financiers		Plus d'information
Principales parties prenantes	- Actionnaires individuels - Investisseurs institutionnels - Coalitions d'investisseurs - Analystes financiers et extra-financiers - Acteurs de la régulation des marchés	Sections 5.4 et 6.6 Chapitres 3, 6 et 11
Principales modalités de dialogue	- Publications financières et extra-financières - Rencontres individuelles ou collectives - Questionnaires des agences de notation et analystes (financiers et/ou ESG)	
Principaux outils et cadres du dialogue	- Présentations investisseurs à l'occasion de la publication des résultats annuels et trimestriels et des perspectives (« Strategy & Outlook ») en septembre - De l'ordre de 1 500 rencontres organisées (entretiens individuels et roadshows) dont 200 échanges spécifiques sur les sujets ESG - Réponses écrites aux courriers d'engagement émanant de collectifs d'investisseurs ou actionnaires tels que Climate Action 100+ - Assemblée générale annuelle : réponses apportées à plus de 500 questions posées en ligne sur la plateforme dédiée ; réponses aux questions écrites. Pour l'Assemblée générale 2021, le Conseil d'administration a soumis pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030 (résolution approuvée à plus de 90% des voix exprimées) - Service dédié aux relations avec les actionnaires individuels, certifié ISO 9001, qui propose un dispositif de communication complet : numéro vert, adresse électronique et adresse postale dédiés - Cercle des actionnaires - Comité consultatif des actionnaires	
Principales entités/équipes impliquées	- Direction Générale - Direction Financière ; Communication financière ; Relations actionnaires individuels - Direction Juridique	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	- Gouvernance d'entreprise - Performance financière et extra-financière - Stratégie d'investissement - Climat – stratégie et trajectoire de décarbonation - Climat – informations sur les risques et les indicateurs de performance - Gestion des risques opérationnels, financiers et ESG - Transparence - Conformité aux référentiels ESG	

Clients		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Clients particuliers (BtC) - Clients entreprises (BtB) - Collectivités locales (BtG) - Consommateurs et utilisateurs des produits et services 	Sections 5.3, 5.8, 5.9 Chapitre 2
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Relations commerciales - Gestion des grands comptes - Partenariats techniques et commerciaux - Plaintes et réclamations 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Customer Relationship Management (principalement via plateforme Salesforce) - Equipe dédiée au suivi de 45 grands comptes mondiaux pour le secteur Marketing & Services - Enquêtes annuelles de satisfaction clients ; enquête de satisfaction mondiale BtB menée tous les deux ans (la dernière en 2021) - Baromètre de notoriété et d'image (ayant lieu tous les deux ans) - Avec l'ensemble de ses prix⁽¹⁾, TotalEnergies est l'entreprise la plus récompensée et reçoit le symbolique « Prix des Prix 2021 » qui honore l'entreprise ayant reçu le plus grand nombre de trophées et de distinctions dans le domaine de la relation client pendant l'année - Traitement des plaintes et réclamations 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Marketing/Stratégie des secteurs d'activité - Equipe commerciale - Services Consommateurs - Recherche & Développement 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité des consommateurs - Intensité carbone des produits utilisés - Services d'efficacité énergétique - Offre de produits et services bas carbone - Accès à l'énergie - Prix de l'énergie - Digitalisation des services - Droit de la concurrence 	
Fournisseurs		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de plus de 100 000 fournisseurs et sous-traitants 	Sections 5.10, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification - Appel d'offres - Evaluation et plans d'action - Contractualisation - Sensibilisation - Audits 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Principes fondamentaux dans les achats - Processus de qualification d'évaluation et d'audit des fournisseurs : 12 000 fournisseurs principaux intégrés à l'outil de qualification des fournisseurs en 2021 ; 83 audits réalisés en 2021 sur les fournisseurs à risque - Enquêtes et questionnaires - Suppliers Day (tous les deux ans) - Supports de sensibilisation ; concernant la <i>Supply Chain Carbon Footprint Initiative</i>, 1 000 fournisseurs informés des attentes de la Compagnie dans le cadre de sa démarche ODD, 500 ont participé au premier webinaire - Mécanismes d'alerte, dont médiateur interne 	

(1) TotalEnergies Electricité et Gaz France est sur le podium des marques multi-primées dans le domaine de l'Expérience Client en 2021 : Prix de l'excellence Client (3^e année consécutive), Podium de la Relation Client (4^e année consécutive), Prix Qualiweb de la meilleure relation client en ligne (4^e année), CX Award (Data et personnalisation).

Fournisseurs		Plus d'information
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - TotalEnergies Global Procurement 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le changement climatique et prise en compte des émissions de GES - Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement (dont les risques relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux conditions de travail, aux discriminations, à la santé et sécurité des travailleurs) - Environnement dans la chaîne d'approvisionnement (dont les risques relatifs aux pollutions et aux atteintes à la biodiversité) - Soutien au développement économique des PME et aux entreprises du secteur adapté et protégé - Respect des conditions contractuelles et des délais de paiement 	
Associations professionnelles		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations et associations professionnelles d'entreprises ou multi-parties prenantes 	Sections 5.4, 5.5, 5.9
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Adhésions et participations à des initiatives collectives 	Liste des associations disponible sur le site internet de TotalEnergies
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des associations professionnelles dont TotalEnergies est membre : 929 en 2021 - Evaluation annuelle des positions publiques prises par les associations dont TotalEnergies est membre - Directive applicable à la représentation d'intérêts de la compagnie TotalEnergies (décembre 2021) 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires publiques - Direction Juridique - Secteurs d'activité 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Climat – déploiement de la transition énergétique - Climat – transparence et cohérence des positions soutenues - Environnement et sécurité – réglementations et gestion des risques - Emploi et développement économique 	
Société civile		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés riveraines de sites - Institutions et agences multilatérales - Universités et centres de recherche - Experts et chercheurs - ONG - Médias 	Sections 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 3.5, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de projet - Ecoute - Interpellations et alertes - Coopération - Partenariats (notamment avec des chaires universitaires) - Médiation 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des enjeux de sécurité, environnementaux et sociétaux des nouveaux projets - Initiative et outils VPSHR (Voluntary Principles on Security and Human Rights) d'autodiagnostic et d'analyse des risques - Etudes d'impact sociétal initiées ou menées en 2021 : 103 dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et 13 dans le secteur Exploration-Production - Méthodologie Stakeholder Relationship Management (SRM+) : 13 entités ont initié ou mené une étude en 2021 - Application mobile SIMBA (<i>Societal Impact Management and Baseline Assessment</i>) destinée à enregistrer et tracer en continu l'opinion, les préoccupations et attentes des parties prenantes - Gestion des plaintes des communautés riveraines - Actions citoyennes - Programme TotalEnergies Foundation 	

Société civile

Plus d'information

Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène, Santé et Environnement - Secteurs d'activité - Sécurité - OneTech R&D - Sustainability & Climate - Direction Juridique - Communication - Fondation d'entreprise TotalEnergies
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, dont les droits des Peuples autochtones et tribaux, les droits à la santé et à un niveau de vie adéquat - Emploi - reconversion de sites avec une volonté de transition juste - Développement économique des territoires d'ancrage - Innovation et R&D - Accès à l'énergie - Prévention des risques accidentels majeurs - Protection de l'environnement et de la biodiversité - Climat dont déploiement de la transition énergétique - Accès à la terre, à l'espace maritime et aux ressources - Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine

Autorités publiques

Plus d'information

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Etats hôtes - Autorités - Administrations 	Sections 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 3.5, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Accords et autorisations - Gestion de Projet - Coopération - Médiation 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de conformité - Directive applicable à la représentation d'intérêts de la compagnie TotalEnergies (décembre 2021) - Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale - Représentants pays (<i>Country Chairs</i>) - Direction Juridique - Affaires publiques - Sécurité 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale - Droits humains - Changement climatique - Protection de l'environnement et de la biodiversité - Prévention des risques accidentels majeurs - Développement économique - Accès à l'énergie 	

IDENTIFICATION ET EVALUATION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES

La Compagnie s'appuie sur un processus continu d'identification et de cartographie des risques pour développer des politiques sectorielles en fonction du degré de maîtrise souhaité. La Compagnie pilote ses activités en s'appuyant sur des systèmes de management internes déployés aux différents niveaux de l'entreprise.

La Compagnie évalue ainsi, régulièrement et suivant diverses modalités, les risques et impacts de ses activités dans les domaines sociaux, de la santé et la sécurité des personnes, de l'environnement, du climat, des droits humains et de l'éthique des affaires, ainsi que sur sa chaîne d'approvisionnement.

- En matière de santé et de sécurité des personnes et d'environnement, l'identification résulte d'un processus dynamique qui s'appuie notamment sur le retour d'expérience intégrés dans le cadre de référence HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*).
- L'identification des risques et enjeux liés au climat est portée par la direction Sustainability & Climate.
- L'identification des risques et enjeux sociaux est portée par la direction des Ressources humaines.
- En matière de droits humains, TotalEnergies s'appuie en particulier sur les U.N. Guiding Principles on Human rights pour identifier ses risques saillants.
- En matière d'achats, une cartographie des risques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est établie et mise à jour régulièrement depuis 2012.

Conjointement à ces processus d'identification des risques, des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes sont mises en œuvre pour développer avec elles des relations constructives et transparentes et identifier les principaux enjeux et les principales attentes et nourrir leur évaluation et leur priorisation.

Ces évaluations sont généralement conduites :

- préalablement aux décisions d'investissement, d'acquisition et de cession dans des projets industriels de la Compagnie (évaluation par le Comité risques des études de sécurité et de sûreté, des études d'impact notamment dans les domaines environnemental et sociétal et de l'adéquation avec la stratégie climat, avant revue par le Comité exécutif) ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie).

Ces évaluations intègrent les obligations réglementaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités et les pratiques professionnelles généralement reconnues. En outre, des systèmes de contrôle interne sont structurés et régulièrement adaptés en fonction des spécificités des domaines et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale.

TotalEnergies a ainsi identifié les principaux risques et enjeux liés à ses activités. Dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, ceux-ci sont présentés en introduction des sections dédiées aux informations sociales, à la santé, à la sécurité, à l'environnement, au climat, aux droits humains, à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, à sa démarche sociétale et à la relation avec ses sous-traitants et fournisseurs.

Pour chacun des enjeux identifiés, la Compagnie a déployé des politiques et plans d'action opérationnels avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs visant à minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs de ses activités d'un point de vue économique, social et environnemental.

Notre contribution aux Objectifs de développement durable

TotalEnergies structure sa démarche RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) pour la conduite de ses activités afin de concourir à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies auxquels TotalEnergies s'est engagée à contribuer dès 2016.

Soucieuse de renforcer ses efforts sur les segments sur lesquels elle est le plus légitime en tant que Compagnie multi-énergies, TotalEnergies associe ses collaborateurs dans l'identification des ODD sur lesquels elle peut avoir le plus d'impact en lien avec son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050, ensemble avec la société. Les contributions de la Compagnie aux ODD sont illustrées ci-après par des pictogrammes et plus en détail sur son site internet.

La démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de TotalEnergies s'articule autour de 4 axes :

- Le climat et l'énergie durable : mener la transformation du modèle énergétique pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et répondre aux besoins des populations ;
- Le bien-être des personnes : être une référence en tant qu'employeur et opérateur responsable. TotalEnergies entend promouvoir un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité et veiller au respect des droits humains au travail en son sein et chez ses partenaires ainsi qu'à la sécurité et la santé des personnes ;
- Prendre soin de l'environnement : se montrer exemplaire en matière de gestion de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles de la planète. TotalEnergies entend assurer la maîtrise des impacts environnementaux de l'ensemble de ses opérations selon la logique d'action Eviter-Réduire-Compenser, contribuant à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau douce. TotalEnergies promeut à cette fin l'économie circulaire ;
- La création de valeur pour la société : générer une prospérité partagée sur les territoires. TotalEnergies veut être créateur et porteur de changement positif pour les communautés dans ses territoires d'ancrage.

Climat et énergie durable

TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 ou avant, pour l'ensemble de ses activités mondiales, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients, ensemble avec la société.



Agir sur les émissions :
réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Agir sur les produits :
réduire l'empreinte carbone moyenne de notre mix de produits énergétiques.

Agir sur la demande :
soutenir les clients au travers de la transition énergétique.

Développer les puits de carbone :
investir dans les puits naturels ainsi que le captage et le stockage de CO₂.

Bien-être des personnes



Assurer la sécurité et la santé des personnes.



Veiller au respect des droits humains au travail en son sein et chez ses partenaires.



Promouvoir un cadre de travail qui motive et développe ses talents.

Prendre soin de l'environnement



Maîtriser les impacts environnementaux de l'ensemble de nos opérations selon la logique d'action Éviter – Réduire – Compenser.



Préserver la biodiversité.



Promouvoir l'économie circulaire.



Préserver les ressources en eau douce.

Création de valeur pour la société



Favoriser le développement d'opportunités économiques pour les communautés locales.



S'engager auprès des territoires d'ancrage notamment à travers TotalEnergies Foundation.



Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale.

← Principales contributions de TotalEnergies liées à sa mission



Contributions directes liées à l'approche responsable du business de la Compagnie



Contributions indirectes liées à l'approche responsable du business de la Compagnie



LA TRANSPARENCE, UN PRINCIPE D'ACTION

La Compagnie considère que la transparence est un principe d'action essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire la Compagnie dans une démarche de progrès continu.

En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, TotalEnergies veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, TotalEnergies se réfère aux standards de la GRI (Global Reporting Initiative) et de SASB (Sustainability Accounting Standards Board), pour lesquels des tables de correspondances détaillées sont mises à disposition sur son site

internet. TotalEnergies inclut également dans son *reporting* les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽¹⁾ (se reporter au chapitre 11). La Compagnie suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour son *reporting* sur le climat. TotalEnergies fournit des informations complémentaires sur son site internet, dans les pages dédiées à sa démarche développement durable.

La démarche de TotalEnergies en faveur du développement durable est reconnue : en 2021, la Compagnie a été confirmée « entreprise LEAD » au sein du Pacte mondial des Nations unies pour son engagement en matière de RSE.

(1) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.



TotalEnergies est présente de façon continue depuis 2001 dans l'indice FTSE4Good (bourse de Londres). En 2021, TotalEnergies a obtenu pour ses entités commerciales référencées sur la plateforme EcoVadis le statut Gold pour quatre d'entre elles (TotalEnergies Electricité et Gaz France, Total Refining & Chemicals, TotalEnergies Raffinage Chimie,

Saft Groupe et Greenflex) et Silver pour TotalEnergies Marketing & Services, TotalEnergies Gas & Power Limited et Alcad. En 2021, TotalEnergies a obtenu les notes A- au questionnaire CDP sur le changement climatique et A- au questionnaire relatif à l'eau.

5.2 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de la Société et de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce, est présenté dans le rapport intégré

(se reporter au point 1.1.3 du chapitre 1). Les activités de la Compagnie sont présentées de façon détaillée dans le chapitre 2.

5.3 Santé et sécurité de tous



C'est autour de la sécurité, valeur cardinale de la Compagnie, et dans le respect des normes les plus strictes, également en matière de santé, que sont structurés les dispositifs opérationnels et les indicateurs de pilotage des activités de la Compagnie.

Les activités de TotalEnergies induisent des risques en matière de santé et de sécurité, pour les collaborateurs, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels. Par ailleurs, certains produits commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Dans ce contexte, TotalEnergies a identifié ses principaux risques en matière de santé et de sécurité :

- le risque d'accident industriel majeur ;
- le risque d'accident au poste de travail ;
- le risque d'accident de transport ;
- le risque d'atteinte à la santé au travail ;
- le risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs.

L'identification des risques et enjeux en matière de santé et de sécurité des personnes résulte d'un processus dynamique qui s'appuie notamment sur le retour d'expérience intégré dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and Expectation Standards Towards Robust Operations*).

Pour répondre à ses enjeux, TotalEnergies s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans la nouvelle direction Strategy & Sustainability dont la directrice générale siège au Comité exécutif.

En adéquation avec les différents métiers de la Compagnie, la direction HSE coordonne la promotion et le déploiement des politiques de TotalEnergies en accompagnement des directions HSE des filiales afin de leur permettre de prévenir ou limiter les risques. Le suivi des indicateurs vise à adapter en permanence l'action de la Compagnie en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

TotalEnergies s'appuie sur sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité pour la conduite de ses opérations (disponible sur son site internet). Elle constitue le socle commun des référentiels de management de la Compagnie et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Les directives et règles de la Compagnie définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les filiales de TotalEnergies mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel de la Compagnie est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Le cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est déployé depuis 2018 afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action de la Compagnie, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce cadre de référence, dénommé One MAESTRO, s'applique aux filiales ainsi qu'à leurs sites opérés tels que définis au point 5.11 de ce chapitre (périmètre One MAESTRO). Il est structuré autour de 10 principes essentiels : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences de la Compagnie, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

Afin d'évaluer la mise en œuvre de ce cadre, les filiales de TotalEnergies opérant des sites sont auditées tous les trois à cinq ans. La périodicité des audits HSE est définie selon une approche basée sur le risque, qui prend notamment en compte les résultats des audits HSE précédents et l'état d'avancement des plans d'action correspondants. En 2021, 41 audits HSE ont été réalisés. Les filiales réalisent également une autoévaluation *a minima* tous les deux ans. Le protocole d'audit HSE de la Compagnie est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre, entre autres, les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018. Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits.

Par ailleurs, le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales de TotalEnergies détenant un intérêt dans des actifs ou activités opérés par des tiers doivent promouvoir les exigences et les bonnes pratiques HSE de la Compagnie et s'efforcer de faire adopter des exigences similaires

par l'opérateur. Il prévoit également que les risques HSE de ces actifs ou activités doivent être évalués *a minima* tous les cinq ans et que les collaborateurs de TotalEnergies en charge de la gestion des actifs non opérés sont formés au management HSE. L'évaluation des risques de ces actifs et activités sert de base à la démarche de promotion des règles HSE de la Compagnie mise en œuvre par le gestionnaire d'actif notamment à l'occasion des conseils d'administration. Elle peut s'exercer également lors des missions d'assistance technique ou au travers des audits ou revues HSE lorsque ceux-ci sont prévus par un pacte d'actionnaires. En 2021, la Compagnie a participé à 18 audits HSE d'actifs non opérés.

En outre, avant toute décision finale d'investissement dans un projet de construction, d'acquisition ou de cession de filiale, les dossiers présentés au Comité risques de la Compagnie sont évalués sous l'angle des risques pour la santé et la sécurité des personnes.

Nos objectifs en matière de santé et sécurité

- zéro accident mortel
- diminuer continuellement le TRIR⁽¹⁾ et atteindre un TRIR de 0,70 en 2022. L'objectif 2021 était de 0,75
- préserver la santé des collaborateurs au travail
- éviter la survenance d'un accident industriel majeur

Dans les faits

- 1 décès en 2021
- un TRIR de 0,73 en 2021 inférieur à l'objectif 2021
- 97% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical en 2021⁽²⁾
- pas d'accident industriel majeur en 2021

5.3.1 Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur



Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.

Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2021, 181 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou *onshore*, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 186 sites à fin 2020 et 180 à fin 2019).

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention, mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, *a minima* tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

A titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des **pipelines** opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par racleurs instrumentés. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.

(1) TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.

(2) Données issues du PSM (se reporter au point 5.11).

En termes d'indicateurs, TotalEnergies suit le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). La Compagnie s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 70 en 2021. L'objectif n'a pas été atteint en 2021. Le nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 est inférieur à celui de 2020, sans toutefois revenir à la valeur de 2019. En plus des 77 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, la Compagnie a connu 4 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2021.

Pertes de confinement ^(a)	2021	2020	2019
Pertes de confinement (Tier 1)	29	30	26
Pertes de confinement (Tier 2)	48	54	47
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	77	84	73

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Les événements Tier 1 et 2 n'ont eu que des conséquences modérées telles que des accidents avec arrêt, des feux ou des pollutions de faible étendue ou sans impact. La Compagnie n'a pas connu d'accident industriel majeur en 2021.

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place un **dispositif global de gestion de crise** reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de

gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et que les filiales doivent les tester régulièrement.

En 2021, dans le contexte de la pandémie COVID-19, la Compagnie a consolidé sa capacité de résilience en testant, selon différents formats, ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise : en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au développement de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2021, 416 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.

TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'*International Petroleum Industry Environmental Conservation Association* (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2021, 240 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 581 le nombre total de collaborateurs formés et 14 filiales où l'IMS est déployé.

5.3.2 Prévenir les accidents au poste de travail



La Compagnie dispose d'une **politique de prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des filiales et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2022, de le réduire à un niveau inférieur à 0,70 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2021 était de 0,75.

Indicateurs sécurité	2021	2020	2019
Million d'heures travaillées – Tous Personnels	389	389	467
Personnel de la Compagnie	215	211	243
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	174	178	224
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	1	1	4
Personnel de la Compagnie	1	0	0
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0	1	4
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,26	0,26	0,86
TRIR ^(b) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,73	0,74	0,81
Personnel de la Compagnie	0,59	0,63	0,74
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,91	0,87	0,87
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,48	0,48
Personnel de la Compagnie	0,47	0,50	0,52
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,48	0,46	0,43
TG ^(d) : nombre de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées	15	17	17

(a) Tel que défini au point 5.11.4 de ce chapitre.

(b) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) TG : taux de gravité. Il remplace l'indicateur SIR (*Severity Injury Rate*) précédemment publié.

En 2021, sur les 285 accidents du travail déclarés, 273 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 76% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de manutention de charge ou d'objet, de déplacement à pied, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Les efforts menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de réduire le TRIR de plus de 70% sur la période 2010 à 2021. Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel de la Compagnie ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs (se reporter au point 5.6.1.2 de ce chapitre).

Malgré les mesures mises en œuvre et détaillées ci-dessous, un décès accidentel est à déplorer en 2021 parmi le personnel de la Compagnie. Il est survenu lors des contrôles annuels de maintenance planifiée sur un transformateur au Kazakhstan.

Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un **processus d'analyse des événements accidentels**, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de la Compagnie, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (environ 600 000 en 2021 et stable par rapport à 2020) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein de la Compagnie.

La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de **renforcement de la culture sécurité**. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. En 2020, une plateforme digitale a été mise en place afin de regrouper ces outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.

Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie a mis en place les *Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail*. Largement diffusées, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Le dispositif *Stop Card* en place permet également à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme *Nos vies avant tout : zéro accident mortel* comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés (*Feu vert sécurité*) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système procédé ou électrique alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux de fouille, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).

La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des **audits**. L'engagement HSE des entreprises extérieures est également suivi au travers d'un processus de **qualification** et de **sélection des entreprises**. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un référent Sécurité (*Safety Contract Owner*) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.

Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- *Safety Pass* : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ;
- *HSE for Managers* s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 8 sessions en 2021, réunissant environ 200 managers ;
- *Safety Leadership for Executives* est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Trois sessions ont pu être organisées en 2021 pour former une cinquantaine de dirigeants de la Compagnie.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 100 évaluations ont été réalisées en 2021.

En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2021 « Les Règles d'or partout, tous les jours ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de filiale est primée.

Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la **politique de rémunération du personnel** (se reporter au point 5.6.1.2 de ce chapitre).

Dans le domaine de la **sûreté**, la politique de la Compagnie vise à assurer la protection des personnes, des biens et du patrimoine informationnel de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux

filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le *reporting* puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.

Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le *Country Chair* a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un *Country Security Officer* et sur les directeurs généraux de filiales. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le *Country Chair*. Des actions de sensibilisation et de formation et un *reporting* centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.

5.3.3 Prévenir les accidents de transport



Dans le domaine du **transport routier**, la Compagnie dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités de la Compagnie. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit mains libres, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules de la Compagnie (les véhicules légers doivent notamment répondre aux tests NCAP 5*). Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple, dans les pays à risques routiers élevés, les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place.

Depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est également déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport est la plus importante au sein de la Compagnie avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme a été étendu aux activités de transport de produits de la direction Polymères du secteur Raffinage-Chimie, aux activités de transport de soufre liquide du secteur Integrated Gas, Renewables & Power et est progressivement étendu au secteur Exploration-Production. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs, le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés. Par ailleurs, un centre de formation existe depuis 2015 à Radès en Tunisie. Il accueille les membres du personnel des filiales ainsi que des entreprises de transport routier travaillant pour la Compagnie qui souhaitent bénéficier des formations transport proposées par le Marketing & Services.

Afin de mesurer le résultat de sa politique, TotalEnergies suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 50% du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2021 témoigne des efforts menés. En 2021, le nombre d'accidents graves de la route impliquant des véhicules légers est en forte baisse par rapport à 2020 confirmant les progrès enregistrés.

En s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route, TotalEnergies a rendu obligatoire sur tous les nouveaux véhicules lourds du secteur Marketing & Services certains systèmes d'aide et d'assistance à la conduite⁽¹⁾ partout où ces technologies sont proposées par les constructeurs. Au Marketing & Services, la décision a également été prise de déployer des systèmes de détection de la fatigue, au niveau des pays à risque routier élevé, après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Ainsi, plus de 3 200 véhicules de transport devraient être équipés avant fin 2022, ce qui représente environ 30% de toute la flotte en contrat long terme.

Par ailleurs, le second volet de la campagne vidéo *SafeDriver* débuté en 2019 devrait se poursuivre jusqu'en 2022, avec comme sujets retenus les angles morts, la fatigue et la conduite en situation difficile, les distracteurs au volant ainsi que la vitesse et les distances de sécurité.

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2021	2020	2019
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	1	0	9
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	20	27	24

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme (> 6 mois) avec TotalEnergies.

(1) Tels que l'alerte de franchissement de ligne (LDW - Lane Departure Warning), le système de freinage électronique (EBS Electronic Braking system), le freinage automatique d'urgence (AEB - Advanced Emergency Braking) pour les véhicules moteurs, et le système anti-renversement (RSS - Roll Stability Support) pour les semi-remorques.

Dans le domaine du **transport maritime** et du **transport fluvial**, le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par les équipes en charge du *vetting*. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge, mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci ait l'ensemble des qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Ces mêmes équipes vérifient aussi l'application du système de management de la sécurité défini pour les navires par le code ISM (*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation maritime internationale*) ainsi que des recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) qui prennent en compte le facteur humain pour prévenir les accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement, TotalEnergies impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International*

Transport workers' Federation). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'OMI.

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel de la Compagnie et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TotalEnergies. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), IOSA (*IATA Operational Safety Audit*), IOGP (*International Oil and Gas Producers Association*), et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par la Compagnie.

5.3.4 Prévenir les risques pour la santé au travail



En matière de prévention des risques pour la santé au travail, le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales de la Compagnie identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Un correspondant Hygiène Industrielle est identifié dans les filiales et a pour mission de mettre en œuvre la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions sont intégrées dans les plans d'action HSE des entités et auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

De manière générale, **l'exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité de la Compagnie ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production opérés par une entité de la Compagnie et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes :

- En premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés ;
- Puis, les expositions potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou de mitigation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques ;
- Enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.) en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la filiale.

En matière de prévention des **risques psychosociaux** (RPS), TotalEnergies s'est dotée d'un programme mondial visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde. Ce programme, piloté par la direction People & Social Engagement, le coordinateur médical de la Compagnie ainsi qu'un représentant de chaque secteur d'activité de TotalEnergies, repose sur quatre axes :

- un niveau de sensibilisation et de formation minimum, qui se traduit par la diffusion d'un kit de prévention des RPS traduit en 11 langues et validé par des experts internationaux, support premier de toutes formations ;

- un dispositif de mesures individuelles du stress et d'évaluation collective des facteurs de RPS de l'environnement de travail permettant des plans d'action facilités ;
- un dispositif d'écoute et d'accompagnement pour tout collaborateur quelle que soit sa localisation géographique. Encadré par des experts internationaux et disponible en plus de 50 langues, il permet ainsi, autant que possible, une prise en charge du collaborateur dans sa langue maternelle et selon sa spécificité culturelle ;
- un suivi régulier des indicateurs pour un pilotage renforcé au plus près des collaborateurs. Le dispositif mis en place garantit anonymat, confidentialité et sécurité des données personnelles tout au long de la prise en charge.

Le dispositif prévoit que les filiales de la Compagnie mettent en œuvre le programme de prévention des RPS de la Compagnie ou un programme local équivalent. Au 31 décembre 2021, 141 référents RPS contribuent activement au sein de leur filiale à la mise en œuvre des quatre axes prioritaires et 65 sites ont mis en place un comité de prévention des RPS pour prévenir ces risques psychosociaux.

En termes de **suivi médical**, le référentiel santé prévoit que chaque filiale de la Compagnie propose à l'ensemble de ses salariés, un bilan de santé *a minima* tous les deux ans et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examens, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TotalEnergies est dotée d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il coordonne, pour les filiales à l'étranger, l'organisation des services de santé, les bilans d'aptitude des salariés, le suivi et l'assistance médicale aux salariés et aux familles des expatriés et les évacuations sanitaires. Il assure également les missions d'audits des structures médicales dans les pays où TotalEnergies est présente et émet des recommandations.

Au niveau Holding, TotalEnergies dispose également d'un Comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités de la Compagnie. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des dirigeants et les acteurs de la Compagnie concernés par ces questions. En 2021, un retour d'expérience sur la pandémie COVID-19 a été effectué afin d'en tirer les enseignements et les utiliser lors d'une éventuelle prochaine crise.

Plus largement, TotalEnergies soutient la **promotion de la santé individuelle et collective** dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (COVID-19, sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Elle développe également des dispositifs de protection sociale (se reporter au point 5.6.1.2 de ce chapitre). Des actions de sensibilisation aux risques liés aux styles de vie (campagnes antitabac et antialcool, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière.

Afin de suivre les performances de son dispositif, TotalEnergies suit les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2021	2020	2019
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	97%	97%	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	158	136	128

Les troubles musculosquelettiques (TMS), première cause de maladies professionnelles, représentent 55% des maladies déclarées en 2021, contre 53% en 2020 et 67% en 2019 sur le périmètre PSM. La Compagnie met à disposition des filiales un guide de bonnes pratiques pour l'évaluation du risque TMS, accompagne les services HSE des filiales dans la mise en place d'actions de maîtrise des risques ergonomiques et propose aux collaborateurs des formations à la prévention des troubles musculosquelettiques. Par ailleurs, le bilan de santé proposé *a minima* tous les deux ans permet de prévenir ou de dépister au plus tôt l'apparition des pathologies musculosquelettiques.

Les maladies professionnelles déclarées les plus fréquentes sont ensuite les maladies liées à la COVID-19⁽¹⁾ (12%), aux risques psychosociaux (8%) et à une ancienne exposition à l'amiante (6%).

5.3.5 Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs



Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits.

Au-delà, TotalEnergies a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'elle produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par la Compagnie, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services de la Compagnie. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et

Depuis 2020, TotalEnergies s'est organisée pour faire face à la **pandémie COVID-19**. Cette crise sanitaire touche l'ensemble des entités de la Compagnie. Elle continue à se distinguer des autres crises par sa durée et son ampleur.

En 2020, une cellule de coordination a été mise en place, au siège de la Compagnie, en janvier, et une Cellule de management de la crise Compagnie (CMC) a été constituée en mars. Depuis, tout en veillant au maintien de la continuité de l'activité, la CMC, est en charge :

- de conseiller le Comité exécutif de la Compagnie ;
- d'assurer la coordination entre toutes les entités de la Compagnie et de partager de bonnes pratiques ;
- de définir, dans le respect des règles de chaque pays, les conditions d'une protection sanitaire efficace de tous les personnels ;
- de poursuivre l'achat et la distribution des produits consommables, ainsi que la constitution de stocks de sécurité d'équipements de protection ;
- d'adapter la politique de déplacements ;
- d'animer le dispositif de communication interne et de préparer l'information des partenaires sociaux ;
- de réaliser un *reporting* périodique ;
- de s'assurer que les filiales de la Compagnie déploient, selon le contexte local et la législation en vigueur, un dispositif de vaccination en entreprise pour les collaborateurs de la Compagnie et ceux des entreprises extérieures présentes en permanence sur les sites opérés par la Compagnie. Au total, ce dispositif a pu être déployé dans 48 pays.

La CMC est toujours active et procède régulièrement aux adaptations et ajustements nécessaires en fonction des évolutions de la pandémie et de l'évolution des diverses réglementations des pays.

aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH⁽²⁾ si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités de la Compagnie.

La gouvernance du processus est complétée au sein des *business units* ou des filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes de la Compagnie directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les filiales du secteur Exploration-Production sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est assurée par la filiale.

Pour le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, la mise en œuvre des exigences de la Compagnie pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers est menée par chaque filiale concernée selon une organisation qui lui est propre.

(1) Les maladies liées à la COVID-19 n'ont pas été reconnues comme des maladies professionnelles dans certains pays comme en France.

(2) Règlement du Parlement européen, *Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (REACH)*.

5.4 Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)



TotalEnergies soutient les objectifs de l'Accord de Paris qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de transformer les systèmes énergétiques mondiaux. Le double défi consistant à fournir plus d'énergie au plus grand nombre avec moins d'émissions de GES concerne la société dans son ensemble, où les gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs ont tous un rôle important à jouer.

Au cœur de l'enjeu climatique, TotalEnergies se fixe comme mission de fournir une énergie plus disponible, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Dans ce contexte, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

5.4.1 Gouvernance



Classification de la TCFD⁽¹⁾

THÉMATIQUE	Recommandations
Gouvernance	
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat.	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration. b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique, TotalEnergies s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

Les enjeux climatiques sont portés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration et le Comité exécutif (Comex) qui ont pleinement engagé la transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies pour en faire un acteur majeur de la transition énergétique.

Lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour la première fois, le Conseil d'administration a souhaité soumettre pour avis aux actionnaires

de TotalEnergies SE l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030. Cette résolution a été approuvée à plus de 90% des voix exprimées.

En support des organes de gouvernance de la Compagnie, la direction Sustainability & Climate structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité de la Compagnie. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action de la Compagnie (les indicateurs sont détaillés au point 5.4.4 de ce chapitre).

SUPERVISION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de TotalEnergies s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques de la Compagnie et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie de la Compagnie et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité de la Compagnie qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Les compétences des administrateurs en matière de climat sont présentées au point 4.1.1.5 du chapitre 4. Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en

2021 et sera déployé en 2022. Il comprendra La Fresque du Climat (atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences), ainsi que différents modules sur les thèmes suivants : Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change and Financial Risks and Opportunities et Causes et enjeux du réchauffement climatique.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a notamment été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie de la Compagnie. Le Comité Stratégie & RSE s'est notamment réuni les 26 et 27 octobre 2021 pour examiner les enjeux climatiques actuels ainsi que leurs conséquences sur la stratégie de la Société. À cette occasion, le Conseil d'administration a engagé un dialogue avec M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie.

(1) Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

Le Conseil d'administration intègre également les enjeux climatiques dans les structures de rémunération depuis plusieurs années. En 2021, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général en introduisant deux nouveaux critères pour évaluer sa contribution personnelle, pesant 25% de cette part variable, à savoir le pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone et la croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité. La performance CSR est également un critère qualitatif d'évaluation de la contribution personnelle. Elle est évaluée notamment à travers la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, la réputation de la Compagnie dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions. Ces critères complètent les critères quantitatifs en matière

HSE et ceux introduits en 2019 relatifs à l'évolution des émissions de GES (Scope 1+2).

La rémunération variable des dirigeants de la Compagnie (environ 300 personnes à fin 2021) comprend un critère lié à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2).

Depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées au Président-directeur général et à l'ensemble des salariés de la Compagnie incluent également cet objectif. Lors de sa réunion du 17 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé d'introduire un nouveau critère d'attribution des actions de performance lié à l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3)⁽¹⁾ en Europe (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4).

RÔLE DU MANAGEMENT

Le Président-directeur général de TotalEnergies assisté de son Comex, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie de la Compagnie en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte et déclinés dans des feuilles de route opérationnelles. Les travaux s'appuient notamment sur la cartographie des risques qui inclut les enjeux climatiques.

Une direction Sustainability & Climate qui rapporte à la directrice générale Strategy & Sustainability, membre du Comex, coordonne l'action de la Compagnie dans ce domaine.

Un Comité de pilotage Climat-énergie animé par le directeur Climat qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité a pour mission de

structurer la démarche de la Compagnie en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES pour les activités opérées par la Compagnie ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;
- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de GES (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

5.4.2 Stratégie



Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Stratégie	
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.</p> <p>b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.</p> <p>c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.</p>

IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques et opportunités associés aux enjeux du changement climatique sont analysés suivant différents horizons de temps : court terme (à deux ans), moyen terme (jusqu'en 2030) et long terme (au-delà de 2030).

L'identification et l'impact des risques associés au changement climatique font partie intégrante des processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies. Ils recouvrent notamment les risques de transition incluant ceux liés aux évolutions réglementaires comme la mise en place de taxes carbone, ainsi que les risques physiques liés aux effets du changement climatique. L'impact de ces risques est analysé

pour les actifs de la Compagnie et pour les projets d'investissement (se reporter au point 3.1.1 du chapitre 3).

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique devra évoluer et dans ce contexte, le changement climatique peut également présenter des opportunités pour TotalEnergies. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie⁽²⁾ ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique. L'électricité ne suffira pas à répondre à tous les besoins, notamment ceux liés au transport.

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

(2) AIE, World Energy Outlook 2021.

Le gaz et les biocarburants durables⁽¹⁾ seront des alternatives intéressantes et crédibles aux carburants classiques et la Compagnie souhaite les développer. Le développement de la production de gaz s'accompagne de mesures visant à maîtriser les émissions de méthane et de CO₂ (Scope 1+2). Ce développement pourra s'accompagner d'une part croissante de biogaz. Le développement de l'hydrogène pourra également contribuer à répondre à la demande en énergie.

Des opportunités existent également dans l'accompagnement des clients en matière d'efficacité énergétique, tendance accélérée avec le digital. TotalEnergies souhaite être innovante pour leur apporter de nouvelles offres de produits et de services. La Compagnie a pour ambition de développer cette approche pour l'industrie, mais aussi pour la mobilité.

IMPACT DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

NOTRE STRATÉGIE : UNE COMPAGNIE INTÉGRÉE MULTI-ÉNERGIES

Une vision de TotalEnergies Net Zero en 2050, ensemble avec la société

Les travaux engagés depuis un an ont permis de consolider la vision d'une entreprise TotalEnergies net zero en 2050, ensemble avec la société, leader de la transition énergétique – en se fondant notamment sur la vision Net Zero portée par l'AIE. Réinventer un système énergétique net zero, c'est produire des électrons décarbonés, produire des molécules décarbonées et développer des puits de carbone pour absorber le CO₂ en provenance des hydrocarbures résiduels (par exemple pour la chimie). Les développements qui suivent complètent l'ambition proposée aux actionnaires en mai 2021.

En 2050 :

- TotalEnergies produirait environ 50% d'énergie sous forme d'électricité renouvelable avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui suppose de développer environ 400 GW de capacités renouvelables.
- TotalEnergies produirait environ 25%, soit l'équivalent de 50 Mt/an, de molécules décarbonées énergétiques, soit sous forme de biogaz, soit sous forme d'hydrogène, soit sous forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : $H_2 + CO_2 \rightarrow \text{«e-fuels»}$.
- TotalEnergies produirait environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (soit près de 4 fois moins qu'en 2030, en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mb/j, soit 25 à 30 Mt/an, et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères - dont les deux tiers viendraient de l'économie circulaire.
- Ces hydrocarbures représenteraient des émissions résiduelles Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature à la source de puits de carbone.
- Ces hydrocarbures représenteraient des émissions de Scope 3 d'environ 100 Mt CO₂e/an. Pour atteindre la neutralité carbone ensemble avec la société, TotalEnergies contribuerait à « éliminer » l'équivalent de 100 Mt CO₂/an produits par ses clients grâce au développement de deux activités :
 - une activité de service de stockage de carbone pour ses clients qui stockerait annuellement de 50 à 100 Mt CO₂e/an ;
 - une activité industrielle de « e-fuels » qui éviterait de 25 à 50 Mt CO₂e/an aux clients de la Compagnie en le produisant avec 100% d'hydrogène vert tout en palliant l'intermittence des énergies renouvelables pour se substituer à des énergies fossiles.

Il s'agit donc dans les dix années qui viennent de construire les compétences et les projets qui vont permettre de construire le TotalEnergies, énergéticien Net Zéro en 2050, ensemble avec la société.

Par ailleurs, les écosystèmes, en particulier les forêts, stockent naturellement le carbone. De fait, leur préservation et la restauration de leur rôle de puits de carbone sont un enjeu crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. TotalEnergies entend poursuivre le développement de ses activités dans les puits naturels de carbone.

Enfin, un certain nombre de secteurs comme le ciment ou l'acier pourraient avoir des difficultés à réduire leurs émissions de GES. Ils auront donc besoin des technologies de captage, stockage et valorisation de CO₂ (CCUS). La Compagnie entend ainsi accélérer le développement du CCUS.

Notre offre multi-énergies : ambition 2030 et progrès 2021

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique mondial devra fortement évoluer, alors qu'il repose encore aujourd'hui à plus de 80% sur des énergies fossiles⁽²⁾. Les marchés de l'électricité bas carbone et des produits gaziers (gaz naturel, biogaz et hydrogène) sont appelés à croître. Au contraire, l'élimination du charbon ainsi qu'une stabilisation puis un déclin de la demande en pétrole sont nécessaires.

TotalEnergies se positionne dès à présent sur cette offre énergétique de demain et diversifie pour cela son mix énergétique, en réduisant la part de ses produits pétroliers et en renforçant le gaz naturel, énergie de transition, et l'électricité renouvelable.

Le mix énergétique de ses ventes va donc fortement évoluer et pourrait représenter en 2030, 50% de gaz naturel, 30% de produits pétroliers, 15% d'électricité en majorité renouvelable et 5% de biomasse et hydrogène.

Cette évolution du mix vers des produits moins carbonés permettra de baisser l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus d'au moins 20% d'ici 2030.

Nos productions

TotalEnergies vise un pic de production de pétrole au cours de la décennie, puis une réduction pour atteindre de l'ordre de 1,4 Mb/j en 2030. Pour le gaz, la croissance visée entre 2015 et 2030 est de l'ordre de 50% (de 1,3 Mbep/j à 2 Mbep/j) et pour l'électricité, l'objectif est de 120 TWh en 2030, contre 1,7 TWh en 2015.

En 2021, la Compagnie a augmenté sa production d'énergie de près d'un quart depuis 2015.

Nos ventes

La Compagnie réduit ses ventes de produits pétroliers pour viser un alignement d'ici 2030 avec sa production, autour de 1,4 Mb/j, tandis que les ventes de gaz et d'électricité vont fortement croître (x2 pour le gaz, x20 pour l'électricité sur la période 2015-2030).

L'intensité carbone cycle de vie de nos produits

En 2021, TotalEnergies a poursuivi ses progrès sur l'évolution du mix, grâce à des augmentations de ventes de GNL (+10% à 42 Mt en 2021 vs. 2020) et d'électricité (+20% à 57 TWh en 2021 vs. 2020) ainsi que des baisses de ventes sur les produits pétroliers (-10%). L'intensité carbone cycle de vie des produits vendus a donc poursuivi son amélioration en baissant de 2% (hors effet Covid).

Les leviers pour décarboner le mix de la Compagnie sont les suivants.

(1) Selon les critères de durabilité et de réduction des gaz à effet de serre définis dans l'article 29 de la Directive européenne du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

(2) Source : IEA Key World Energy Statistics 2021.

La croissance de l'électricité contribuera pour près des deux tiers à la baisse de l'intensité carbone entre 2015 et 2030. Le deuxième levier correspond à la réduction des ventes de produits pétroliers et la croissance de la production de gaz (en particulier le GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse.

Enfin, les puits de carbone et la réduction des émissions des installations de la Compagnie contribueront chacun de l'ordre de 5% à la baisse de l'intensité.

Électricité : devenir un leader mondial de l'électricité renouvelable en s'intégrant sur la chaîne de la production à la vente

TotalEnergies a l'ambition de devenir l'un des 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire). En 5 ans, la Compagnie a investi plus de 10 milliards de dollars, essentiellement dans l'électricité photovoltaïque et l'éolien offshore, soit 2 G\$/an en moyenne. En 2021, TotalEnergies a porté ses investissements dans l'électricité et les renouvelables à plus de 3 G\$, soit 25% de ses investissements nets. TotalEnergies prévoit de financer plus de 60 G\$ d'investissements dans des capacités de production d'électricité renouvelable d'ici à 2030. La Compagnie investit de manière rentable, en sanctionnant des projets avec des rentabilités supérieures à 10%⁽¹⁾, avec un mix entre les marchés régulés et les marchés dérégulés s'inscrivant dans un modèle intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité. L'EBITDA⁽²⁾ de cette activité « Électricité et Renouvelables » a ainsi dépassé 1 G\$ en 2021.

En 4 ans, la capacité brute installée d'électricité renouvelable est passée de 0,7 GW en 2017 à plus de 10 GW fin 2021. L'objectif est d'atteindre **35 GW de capacité brute en 2025**, puis 100 GW en 2030. La capacité 2025 repose sur des **projets identifiés en développement**. L'objectif de TotalEnergies est ainsi de faire passer sa production d'électricité de 21 TWh en 2021 à 120 TWh en 2030.

La forte présence internationale de la Compagnie lui confère un avantage compétitif pour identifier et développer des projets renouvelables rentables. C'est pourquoi TotalEnergies a créé en 2021 un réseau d'« explorateurs renouvelables » dans une soixantaine de ses pays d'implantation.

Depuis 2015, TotalEnergies a constitué un portefeuille de génération électrique flexible à partir de centrales à gaz (CCGT), d'une capacité de 4 GW fin 2021. Les centrales à gaz complètent le développement des énergies renouvelables, en soutenant le réseau lors des pics de demande ou lorsque le soleil ou le vent ne sont pas suffisants. À terme, ces capacités ont vocation à être décarbonées, soit via leur approvisionnement (biométhane ou hydrogène), soit via la séquestration de leurs émissions (CCS).

Nouvelle accélération en 2021 dans le solaire photovoltaïque

Le portefeuille solaire de la Compagnie a connu une forte accélération en 2020 et à nouveau en 2021, en particulier en Inde et aux États-Unis. Son développement va se poursuivre, l'énergie solaire représentant les trois quarts des 35 GW que la Compagnie veut développer d'ici 2025.

Poursuite en 2021 de la montée en puissance de l'éolien offshore

L'éolien offshore offre des taux d'utilisation élevés, avec un potentiel de développement important et une meilleure acceptabilité que l'éolien terrestre, notamment en Europe. TotalEnergies y voit un fort potentiel de croissance d'autant que la Compagnie peut ainsi valoriser l'expertise de ses équipes dans la gestion et les opérations de grands projets offshore.

Le portefeuille de projets éoliens en mer de la Compagnie comptabilise une capacité totale de plus de **10 GW, dont deux tiers d'éolien fixe et un tiers d'éolien flottant**.

Lancement en 2021 de plusieurs projets de stockage stationnaire d'électricité en soutien des renouvelables

Les projets de stockage d'électricité sont nécessaires pour pallier l'intermittence des projets solaires ou éoliens, garantir la stabilité des réseaux électriques et en tirer le meilleur parti compte tenu de la volatilité journalière des marchés de l'électricité. TotalEnergies bénéficie sur ce segment de l'expertise technologique de Saft qui a également pour ambition de tirer parti de ce marché en forte croissance.

Le gaz naturel : énergie de transition

Le gaz naturel est pour TotalEnergies une énergie clé de la transition : il assure tout d'abord un rôle majeur dans la génération électrique par sa flexibilité et sa capacité à répondre à une demande en forte croissance avec l'électrification des usages. Il est deux fois moins émetteur de GES que le charbon dans la génération électrique et permet, en s'y substituant, des réductions d'émissions substantielles, comme cela est déjà le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni. Bien entendu, la condition impérative pour que le gaz puisse assurer ce rôle est que tous les acteurs de la chaîne, les entreprises comme les États, se mobilisent pour lutter contre les émissions de méthane, ainsi que l'a rappelé la COP 26 à Glasgow avec l'engagement de 105 États de réduire de 30% celles-ci d'ici 2030. L'engagement de la Compagnie est une baisse de 80% d'ici 2030⁽³⁾.

Principales forces du gaz

- des ressources largement disponibles et bien redistribuées à l'échelle mondiale grâce au GNL
- une solution simple et immédiate pour décarboner l'électricité ainsi que l'industrie, en particulier dans les secteurs fortement consommateurs d'énergie (sidérurgie, cimenteries etc....)
- un partenaire idéal des énergies renouvelables, par nature intermittentes et saisonnières
- au cœur des feuilles de route de nombreux pays consommateurs de charbon vers leur ambition net zero
- une source pour le développement massif d'hydrogène bleu avec des technologies de captage et de séquestration (CCS)

La stratégie de TotalEnergies

- augmenter la part du gaz à 50% de son mix de ventes d'ici 2030
- consolider sa position dans le top 3 du GNL
- intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, de la production au trading, en passant par les centrales électriques à gaz et la distribution
- réduire les émissions de cette chaîne de valeur, éliminer les émissions de méthane
- s'associer à des partenaires locaux pour promouvoir le passage du charbon au gaz

Être dans le top 3 du GNL bas carbone en 2030

Liquéfié, le gaz naturel peut être transporté et acheminé au plus près des lieux de consommation. La demande mondiale de GNL est en forte croissance avec 9%/an entre 2015 et 2021. Avec 42 Mt vendues en 2021, TotalEnergies est le deuxième acteur privé mondial du GNL et son objectif est d'atteindre 50 Mt par an d'ici 2025, c'est-à-dire de maintenir une part de marché mondiale de 10%. En 2021, 99% des ventes de GNL de la Compagnie ont été destinées à des pays engagés vers la neutralité carbone.

(1) Rentabilité sur capitaux propres, y compris cessions partielles.

(2) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

(3) Se reporter au point « Éliminer les émissions de méthane » plus loin dans ce chapitre.

Réduire l'intensité d'émissions de notre chaîne GNL

Cette croissance nécessite d'être exemplaire en termes d'émissions de GES. Pour baisser les émissions le long de la chaîne du GNL, la priorité de la Compagnie est de réduire les émissions de méthane, et TotalEnergies travaille également à l'amélioration de la performance des usines de liquéfaction, notamment aux États-Unis, au Qatar et en Russie, avec des projets d'efficacité énergétique, d'électrification à partir d'énergie renouvelable solaire et éolienne et des projets de captage et de stockage du CO₂ natif. Enfin, la Compagnie renouvelle sa flotte de méthanières, les nouveaux navires émettant en moyenne 40% de CO₂ de moins que les navires plus anciens.

Les produits pétroliers : s'adapter à la demande

Une stagnation, puis une baisse, de la demande de produits pétroliers est anticipée d'ici 2030 grâce aux progrès technologiques et à l'évolution des usages. Suivra une réduction significative de la demande à horizon 2050. Ces produits feront face à des exigences de plus en plus fortes de limitation des émissions liées à leur extraction et à leur usage.

TotalEnergies réduit donc la part des produits pétroliers dans ses ventes de 65% en 2015 à 44% en 2021 avec un objectif de 30% en 2030.

L'objectif est de ne pas vendre plus de produits pétroliers que la production de pétrole de la Compagnie, qui elle-même passera par son maximum au cours de la décennie avant de décroître, soit environ 1,4 Mb/j en 2030.

Pour satisfaire cette demande, des investissements restent nécessaires compte tenu du déclin naturel des champs. TotalEnergies privilégie les projets pétroliers à coûts techniques bas (typiquement moins de 20 \$/b) et à point mort bas (typiquement moins de 30 \$/b). Tous les nouveaux projets sont évalués au regard de leur contribution à l'intensité carbone moyenne de leur catégorie dans le portefeuille Amont et chaque projet sanctionné doit contribuer à baisser cette intensité. TotalEnergies limite les nouveaux développements d'hydrocarbures aux champs les moins émetteurs. Ainsi, TotalEnergies a décidé en 2021 de quitter le Vénézuéla, considérant que la production des pétroles lourds de l'Orénoque ne répondrait pas à ses objectifs d'émissions de GES.

Les projets Tilenga et EACOP en Ouganda ont par ailleurs été approuvés avec un faible coût technique (11 \$/b) et des émissions de CO₂ significativement inférieures à celles du portefeuille actuel (13 kg CO₂/b vs. 18 kg CO₂/b).

Fin 2021, la Compagnie a renforcé sa présence dans l'offshore au Brésil sur les champs d'Atapu et de Sépia correspondant à des réserves à faibles coûts et faibles émissions.

Par ailleurs, TotalEnergies respecte des zones d'exclusion et des bonnes pratiques environnementales. La Compagnie ne conduira pas d'exploration pétrolière en zone de banquise arctique et n'approuvera aucune augmentation de capacités dans les sables bitumineux au Canada.

En septembre 2021, TotalEnergies a signé des accords multi-énergies d'envergure en Irak couvrant la construction d'un réseau de collecte et d'unités de traitement de gaz, d'une unité de grande capacité de traitement d'eau de mer et d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 1 GW.

Promouvoir la gestion circulaire des ressources

TotalEnergies a rejoint en 2022 la *Platform for Accelerating the Circular Economy* (PACE). Cette initiative lancée par le Forum Économique Mondial et actuellement hébergée par le *World Resources Institute* (WRI) vise à accélérer la transition vers une économie plus circulaire. La Compagnie s'engage à doubler la circularité de ses *business* au cours des dix prochaines années. TotalEnergies contribue à l'économie circulaire à différents points de la chaîne de valeur : au travers de ses achats, au travers de ses ventes, de sa production et aussi de la gestion de ses propres déchets.

Les biocarburants

Les biocarburants émettent sur leur cycle de vie moins de 50% de CO₂e par rapport à leurs équivalents fossiles (conformément aux normes européennes) et représentent donc un élément de la décarbonation des carburants liquides. La capacité actuelle de production de biocarburants de TotalEnergies est de 500 kt/an, issus principalement de la raffinerie de la Mède en France. L'objectif de la Compagnie va bien au-delà : **2 Mt en 2025 et 5 Mt en 2030 à produire de manière durable.**

Aujourd'hui, plus de 90% des biocarburants sur le marché sont de première génération, c'est-à-dire produits à partir d'huiles végétales ou de sucre (vierges). TotalEnergies investit dans des projets de biocarburants avancés, à base de graisses animales ou d'huiles usagées, limitant ainsi le conflit d'usage et l'impact sur les terres arables. Ces biocarburants avancés viendront compléter l'éventail des biocarburants de première génération. Au-delà, TotalEnergies investit dans la R&D sur des biocarburants dits de deuxième ou troisième génération à partir de microalgues, mais ils posent encore de nombreux défis technologiques.

Pour répondre à son ambition d'être un leader sur le marché des biocarburants, TotalEnergies a transformé sa raffinerie de La Mède en France en une bioraffinerie de taille mondiale. Le site produit désormais de l'HVO (précurseur du biodiesel et du SAF), du bionaphta (précurseur de polymères d'origine renouvelable) et du bioGPL (gaz liquéfié d'origine renouvelable), pour des usages de mobilité ou de chauffage.

Les matières premières agricoles utilisées respectent des exigences de durabilité et de traçabilité : bilan carbone, non-déforestation et bonne utilisation des terres. La Compagnie s'est engagée à cesser dès 2023 les approvisionnements en huile de palme et a pour objectif de faire progresser la part des déchets (huiles usagées, graisses animales) à 50% d'ici 2025. La future plateforme zéro pétrole de Grandpuits produira aussi des biocarburants.

Le biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable, principalement composé de méthane. Compatible avec les infrastructures existantes de transport et de stockage, il a un rôle clé à jouer pour décarboner les produits gaziers et réduire les émissions de GES en développant une économie circulaire. La Compagnie a pour objectif de produire **2 TWh/an de biométhane dès 2025, et plus de 5 TWh/an en 2030 au niveau mondial.**

Début 2021, TotalEnergies est devenu un acteur majeur du biogaz en France via l'acquisition de Fonroche Biogaz avec 500 GWh de capacité installée. Fin 2021, TotalEnergies et Clean Energy Fuel Corp.⁽¹⁾ ont lancé la construction de leur première unité de production de biométhane, à Friona au Texas. Le biométhane produit sera utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité, participant ainsi à la décarbonation du transport routier. L'installation sera alimentée par les effluents d'élevage de l'exploitation laitière et produira plus de 40 GWh/an de biométhane permettant d'éviter 45 kt CO₂e/an.

Début 2022, TotalEnergies et Veolia se sont associés pour valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de 15 pays, avec l'ambition de produire jusqu'à 1,5 TWh/an de biométhane d'ici à 2025.

L'hydrogène

L'hydrogène joue le rôle de passerelle entre une source d'énergie primaire et ses usages finaux et ne génère aucune émission de CO₂ au cours de son cycle de vie si son processus de production est décarboné. L'accroissement de la production d'électricité renouvelable crée l'opportunité de produire de l'hydrogène **vert** par électrolyse de l'eau sur base d'électricité décarbonée. Le développement du stockage de carbone permet aussi le développement d'un hydrogène **bleu à partir du gaz naturel.**

(1) TotalEnergies détient une participation de 19,09% dans le capital de Clean Energy Fuels Corp., société américaine cotée au NASDAQ (au 31 décembre 2021).

Les objectifs de l'Union Européenne – plus de 40 GW d'électrolyseurs alimentés par de l'électricité renouvelable pour produire jusqu'à 10 Mt/an d'hydrogène renouvelable d'ici 2030⁽¹⁾ – favorisent l'accélération des projets d'hydrogène décarboné, en particulier pour les industries où la décarbonation et/ou l'électrification est difficile. TotalEnergies travaille avec ses fournisseurs et partenaires à décarboner l'intégralité de l'hydrogène consommé dans ses raffineries européennes d'ici 2030, ce qui représente une réduction d'émissions de CO₂ de 3 Mt/an. L'ambition de la Compagnie est d'être pionnière dans la production de masse d'hydrogène propre et bas carbone afin de pouvoir répondre à la demande d'hydrogène carburant dès qu'elle décollera.

TotalEnergies, associée à Engie, développe le projet « Masshyla » d'hydrogène vert sur le site de la bioraffinerie de La Mède. Il sera alimenté par des fermes solaires et éoliennes d'une capacité de près de 300 MW. L'électrolyseur de 125 MW produira plus de 10 kt/an d'hydrogène vert, répondant aux besoins de la bioraffinerie et permettra de réduire ses émissions de 140 kt CO₂/an.

Sur la raffinerie de Zeeland, il est prévu de capturer le carbone du SMR (Steam Methane Reformer) qui produit l'hydrogène sur base de gaz naturel et de développer également un électrolyseur de 150 MW qui a vocation à être relié à un champ éolien offshore. Au total, la Compagnie a six projets en cours en Europe.

Les carburants de synthèse ou e-fuels

La production de carburants de synthèse dérivés d'hydrogène renouvelable et de CO₂ capté fait partie des avancées prometteuses pour décarboner le secteur des transports. Le rythme de montée en puissance de ces carburants synthétiques dépendra du développement de l'hydrogène vert. En dehors d'être bas carbone, ils présentent le grand avantage de recycler le CO₂. Les e-fuels font ainsi partie des solutions permettant d'atteindre la neutralité carbone nette via des technologies de capture et utilisation du carbone.

TotalEnergies se positionne sur ce marché, notamment pour contribuer à décarboner le secteur aérien via des carburants liquides durables. Début

2022, aux Émirats Arabes Unis, TotalEnergies a rejoint l'initiative de Masdar et Siemens Energy pour construire une unité pilote de production d'hydrogène vert qui sera utilisé pour convertir du CO₂ en carburant aérien durable.

Les bioplastiques et plastiques recyclés

L'économie circulaire des plastiques repose sur trois axes :

- **Axe 1 : Le recyclage mécanique**, qui est la technologie la plus mature du marché. Elle traite des matières premières issues du tri collectif et des centres de collecte et est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction. La filiale de la Compagnie, Synova, s'inscrit dans cet axe avec ses 45 kt de capacité de production fin 2021 et l'ambition de produire 100 kt à compter de 2025.
- **Axe 2 : Le recyclage chimique** permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et d'adresser d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire. TotalEnergies produit aujourd'hui des polymères recyclés chimiquement sur sa plateforme d'Anvers, à partir du TACOIL produit par son partenaire Plastic Energy avec lequel la Compagnie est aussi associée pour construire une unité de production à Grandpuits. TotalEnergies a également noué un partenariat avec Honeywell pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques en Europe et aux États-Unis.
- **Axe 3 : Les bioplastiques**. La Compagnie propose à ses clients des biopolymères issus pour partie du traitement de charges d'origine biologiques (huiles végétales, huiles alimentaires usagées) aujourd'hui transformées sur la bioraffinerie de La Mède, et demain sur celle de Grandpuits, et pour partie du PLA⁽²⁾, un bioplastique sur base d'amidon ou de sucre, recyclable et biocompostable, produit par sa co-entreprise avec Corbion aujourd'hui sur l'usine PLA de Rayong (Thaïlande) et demain sur celle en construction à Grandpuits (France). En 2021, TotalEnergies a produit 60 kt de plastique recyclé ou bio. Son ambition est de produire 30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030, soit 1 million de tonnes.

NOTRE AMBITION CLIMAT : ZÉRO ÉMISSION NETTE EN 2050, ENSEMBLE AVEC LA SOCIÉTÉ

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints. Dans ce contexte, TotalEnergies, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :

- éviter les émissions ;
- les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles ;
- compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

TotalEnergies se fixe sur des objectifs intermédiaires à horizon 2030 :

Au niveau mondial

1. Atteindre **en 2050 ou avant** la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées de TotalEnergies (**Scope 1+2**) avec pour objectifs intermédiaires de :

- réduire les émissions de GES (Scope 1+2) de ses installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici **2025** ;
- réduire les émissions nettes⁽³⁾ de GES (Scope 1+2) pour ses activités opérées d'au moins 40% à horizon **2030** par rapport à 2015, portant ainsi les émissions nettes entre 25 Mt et 30 Mt CO₂e.

Ces objectifs sur les émissions opérées intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mises en œuvre depuis 2015 qui a conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible de CCGT. Ces émissions de CCGT qui étaient quasiment nulles en 2015 représentent 4 Mt CO₂e en 2021 et pourraient représenter plus de 6 Mt CO₂e en 2025.

2. Atteindre **en 2050 ou avant** la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques (**Scope 3**), ensemble avec la société. Cet axe suppose pour TotalEnergies de travailler activement avec ses clients car cela signifie qu'ils réduisent leurs émissions directes (Scope 1+2) qui correspondent aux émissions indirectes Scope 3 de TotalEnergies.

La Compagnie s'est fixé comme objectifs intermédiaires à horizon **2030** de réduire :

- les émissions de GES Scope 3 liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir ;
- les émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015 ;
- l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10%.

(1) Source : *A hydrogen strategy for a climate-neutral Europe*, Commission Européenne, 2020.

(2) PLA : Poly Lactic Acid.

(3) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

En Europe⁽¹⁾

3. Atteindre **en 2050 ou avant**, la neutralité carbone (zéro émission nette) des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (**Scope 1+2+3**), ensemble avec la société. Comme l'Europe représente aujourd'hui pour la Compagnie environ la moitié des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques (Scope 3) et que l'Europe s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 en route vers la neutralité carbone, TotalEnergies veut contribuer activement à cette ambition pour l'Europe.

La Compagnie s'est fixé comme objectif intermédiaire à horizon **2030** de :

- réduire les émissions de GES des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (Scope 1+2+3) d'au moins 30% par rapport à 2015
- réduire les émissions de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3) en Europe, en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015.

Nos leviers pour atteindre notre ambition zéro émission nette

Pour répondre à son ambition de neutralité carbone en 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies se transforme en compagnie multi-énergies et déploie des plans d'action précis pour réduire ses émissions et atteindre ses objectifs à court et moyen terme. La Compagnie agit pour :

- réduire les émissions de ses installations industrielles opérées (Scope 1+2) de plus de 40% d'ici 2030 et rendre compte des progrès obtenus sur ses installations opérées et non opérées ;
- réduire les émissions indirectes associées à ses produits (Scope 3), ensemble avec la société c'est-à-dire avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et les autorités publiques, en contribuant à la transformation de la demande énergétique de ses clients.

1) Réduire les émissions Scope 1+2 en utilisant les meilleures technologies disponibles

Nos objectifs

La première responsabilité d'opérateur industriel de TotalEnergies est de baisser les émissions issues de ses activités.

TotalEnergies a rendu public début 2019 son objectif de diminuer les émissions de ses installations opérées à moins de 40 Mt d'ici 2025, et s'est fixé un objectif de réduction en 2030 d'au moins 40% par rapport à 2015 des émissions nettes Scope 1+2 (y compris puits de carbone) pour ses activités opérées.

Ces objectifs sur les émissions opérées intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mises en oeuvre depuis 2015 qui a conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible de CCGT. Ces émissions de CCGT qui étaient quasiment nulles en 2015 représentent 4 Mt en 2021 et pourraient représenter plus de 6 Mt en 2025.

Le principal levier pour atteindre ces objectifs est de développer des projets de réduction des émissions sur les sites industriels, en utilisant les meilleures technologies disponibles : amélioration de l'efficacité énergétique, baisse du torchage, réduction des émissions de méthane, approvisionnement en électricité renouvelable, et enfin CCS pour les émissions résiduelles.

Pour atteindre l'objectif d'émissions nettes, les projets fondés sur la nature (NBS⁽²⁾) permettront en 2030 de compenser une partie limitée des émissions (de 5 à 10 Mt CO₂e/an).

Depuis fin 2018, une équipe dédiée à la réduction des émissions de GES, les « CO₂ Fighters » traque les émissions de GES partout dans la Compagnie. L'objectif est de stimuler la culture bas-carbone au sein de TotalEnergies, d'initier des projets d'efficacité énergétique et d'accélérer l'électrification d'installations ainsi que le verdissement des consommations énergétiques.

L'équipe a suivi plus de 400 projets de réduction des émissions de GES, dont une majorité ayant un coût inférieur à dix dollars par tonne de CO₂. D'ici 2025, 160 projets dans l'amont et plus de 200 dans l'aval devraient permettre de réduire les émissions Scope 1+2 de 2,5 Mt CO₂e et 4,5 Mt CO₂e respectivement.

Un objectif de réduction en 2030 en phase avec les objectifs 2030 des pays Net Zero 2050

TotalEnergies s'est fixé un objectif de baisse d'au moins **40% des émissions nettes** (Scope 1+2) de ses installations opérées entre 2015 et 2030 en ayant en tête les objectifs pour 2030 de l'Union Européenne ainsi que ceux des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris.

Pour qualifier le niveau de cette ambition, la Compagnie a confié une analyse des engagements de réduction des émissions de GES à horizon 2030 des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 post COP26 de Glasgow à deux acteurs tiers indépendants reconnus par leur expertise du secteur de l'énergie et de la décarbonation : **Carbone 4**, cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie bas-carbone en France, et le **Center on Global Energy Policy** de l'université Columbia aux États-Unis.

Ces engagements pour chaque pays, issus de leur CDN (Contribution Déterminée au niveau National), portent sur leurs émissions directes, sur leur territoire, analogues au Scope 1 des entreprises.

Carbone 4 distingue 2 périmètres :

- un périmètre restreint aux pays qui mentionnent dans leur CDN explicitement leur ambition de neutralité 2050 c'est-à-dire ayant fixé leur engagement 2030 en cohérence avec cette neutralité
- un périmètre élargi à l'ensemble des pays ayant annoncé publiquement leur ambition de neutralité 2050, notamment à l'occasion de la COP26, y compris ceux qui n'ont pas mis à jour leur CDN depuis.

Le périmètre restreint correspond donc aux 35 pays⁽³⁾ les plus ambitieux : leur engagement de baisse de leurs émissions nettes⁽⁴⁾ est de **39 à 40%** entre 2015 et 2030. Le périmètre élargi correspond à 43 pays⁽⁵⁾ engagés à une réduction de **28 à 31%** sur la même période.

De son côté, le **Center on Global Energy Policy** de l'université de Columbia évalue dans son étude⁽⁶⁾ l'engagement de réduction à **27% entre 2015 et 2030** pour l'ensemble des pays ayant pris un engagement Net Zero en 2050.

Pour l'Union Européenne, dans le cadre de son programme « Fit for 55 », l'objectif de baisse de 55% entre 1990 et 2030 correspond à une baisse de **37% entre 2015 et 2030**⁽⁷⁾.

(1) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(2) *Nature Based Solutions*.

(3) UE-27, États-Unis, Japon, Canada, Australie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Argentine, Afrique du Sud.

(4) Intégrant les capacités de séquestration des forêts.

(5) Périmètre restreint + Brésil, Colombie, Israël, Émirats Arabes Unis, Pérou, Thaïlande, Malaisie, Vietnam.

(6) "Tallying updated NDCs to gauge emissions reductions in 2030 and progress toward Net Zero" publiée le 2 mars 2022.

(7) UE 27, si on y ajoute les objectifs de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suisse, l'ambition de baisse est de 39% entre 2015 et 2030.

Le scénario NZE de l'AIE

Dans son scénario 1,5 °C, l'AIE vise une neutralité carbone en 2050 qui passe par une **baisse des émissions nettes de l'énergie de 39%** entre 2015 et 2030 (de 34 à 21 Gt CO₂).

Nos progrès en 2021

Les émissions Scope 1+2 ont baissé de 41,5 Mt à **37,0 Mt** (hors effet COVID) entre 2020 et 2021, grâce à la concrétisation de 120 initiatives de réduction des émissions à travers la Compagnie et à la gestion du portefeuille en ligne avec la stratégie de la Compagnie (cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et arrêt de Grandpuits en France).

A l'inverse, ces données intègrent le démarrage de deux usines de génération électrique à cycle combiné (CCGT).

Améliorer l'efficacité des installations de la Compagnie

Une partie des émissions directes des installations de la Compagnie correspond à des pertes énergétiques, par brûlage dans des torchères, évacuation dans des événements⁽¹⁾ ou émissions fugitives. Cette partie est minoritaire (de l'ordre de 15%) mais doit être réduite en priorité. La seconde partie, plus importante (de l'ordre de 85%) correspond à un usage de l'énergie, soit par combustion, par exemple pour générer de l'électricité, soit au sein de procédés industriels, et fait l'objet de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Compagnie.

Réduire le brûlage

La limitation du brûlage de routine est une priorité pour baisser les émissions de GES. Depuis 2000, TotalEnergies a pris l'engagement de ne plus y recourir pour ses nouveaux projets. Membre fondateur de l'initiative « *Zero Routine Flaring by 2030* » de la Banque Mondiale depuis 2014, la Compagnie s'est engagée à mettre fin à ce type de brûlage d'ici 2030. La baisse depuis 2010 du brûlage de routine est de 90% et la Compagnie s'est fixé un nouvel objectif pour atteindre dès 2025 un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j.

Le brûlage occasionnel (de non-routine), lié à des problèmes opérationnels ou au démarrage des installations, ainsi que le brûlage de sécurité, qui sert à les protéger, font également l'objet de plans d'actions. Par exemple, en Argentine et en Bolivie la Compagnie a réduit de moitié son brûlage de sécurité, grâce à une mesure en continu des débits de gaz et à une optimisation des réglages de la torche.

Consommer moins d'énergie

Améliorer l'efficacité énergétique, c'est réduire la quantité d'énergie utilisée, et donc les émissions, pour délivrer une quantité d'énergie donnée. Pour la branche Exploration-Production, cette amélioration passe par des projets d'optimisation de la quantité de gaz consommée par les sites pour produire l'énergie dont ils ont besoin. Pour la branche Raffinage-Chimie pour laquelle la consommation d'énergie est un élément clé de ses coûts de production, le travail sur l'efficacité énergétique est engagé depuis plusieurs années et se poursuit dans le cadre d'un plan d'investissements doté de 450 M\$ sur la période 2018-25.

Améliorer l'efficacité, c'est aussi repenser l'utilisation de chaleur perdue des unités. Un travail de cartographie des sources de chaleur perdue, puis de quantification a été mené sur certaines des raffineries, dont celle de Leuna en Allemagne. Des études sont en cours pour voir comment valoriser ces calories disponibles dans les écosystèmes industriels ou civils voisins.

La digitalisation des sites, sur laquelle la Compagnie s'engage résolument, est un levier pour améliorer notre performance énergétique. À fin 2021, 27 des 46 sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an ont mis en place un système de management de l'énergie auditable, en

suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le *management de l'énergie*⁽²⁾.

Décarboner les achats d'électricité (Scope 2)

En 2020, avec le projet « Go Green », TotalEnergies décide de viser une neutralité carbone sur l'ensemble des achats d'électricité de ses sites opérés en Europe d'ici à 2025. La totalité des besoins en électricité des sites industriels et commerciaux, ainsi que des bureaux de la Compagnie, sera couverte par de l'électricité renouvelable produite par les capacités régionales de TotalEnergies en Europe ; une approche similaire a été engagée aux États-Unis. L'ensemble représentera de l'ordre de 7 TWh/an.

- Pour l'Europe, ces besoins seront couverts par des fermes solaires acquises en Espagne en 2020 pour une capacité de 5 GW et une production de 10 TWh/an d'ici 2025. 6 TWh/an seront destinés aux sites européens, par le biais d'un PPA⁽³⁾. La gestion du contrat avec le Raffinage-Chimie sera réalisée par les équipes Trading Electricité et l'excédent de production sera vendu à des tiers ;
- Pour les États-Unis, la Compagnie a acquis en 2021 un portefeuille de 2,2 GW de projets solaires et 0,6 GW de projets de stockage par batterie, afin de couvrir l'intégralité de la consommation électrique de ses sites industriels opérés, parmi lesquels la plateforme de raffinage-pétrochimie de Port Arthur et les sites pétrochimiques de La Porte et Carville.

Ainsi, le Scope 2 pour le périmètre opéré de la Compagnie devrait être réduit de plus de 2 Mt CO₂/an à partir de 2025.

Tendre vers zéro émission de méthane

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global 25 fois plus élevé que le CO₂ sur 100 ans. En 2021, le GIEC a évalué son impact sur le réchauffement actuel à 0,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. La COP26 a donc souligné le rôle majeur que doit jouer la réduction des émissions de méthane pour contenir le réchauffement climatique, au travers des conclusions finales (le Pacte de Glasgow) ainsi qu'au travers du *Global Methane Pledge*, engagement de 105 pays à l'initiative des États-Unis et de l'Union Européenne⁽⁴⁾ à réduire leurs émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020.

De nouveaux objectifs

La Compagnie travaille à réduire ses émissions de méthane depuis plusieurs années. Ainsi la Compagnie a divisé par deux ses émissions opérées de méthane entre 2010 et 2020. Dans la ligne des accords de Glasgow, la Compagnie prend de nouveaux objectifs pour la prochaine décennie : **-50% en 2025 et -80% en 2030, par rapport à 2020.**

La Compagnie maintient son objectif d'une intensité méthane⁽⁵⁾ inférieure à 0,1% du gaz commercial produit sur ses installations gazières opérées.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'amélioration de la mesure et par une action renforcée sur chaque source.

Mesurer plus précisément les émissions de méthane

Les sources d'émissions de méthane sont nombreuses et dispersées. La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- TotalEnergies opère un site de test des technologies de mesure des émissions de méthane, la plateforme TADI⁽⁶⁾ unique au niveau européen, et n'ayant qu'un seul équivalent au niveau mondial aux États-Unis⁽⁷⁾.
- TotalEnergies accélère d'autre part le déploiement de sa technologie de détection par drone appelée AUSEA⁽⁸⁾ sur l'ensemble de ses sites opérés dès 2022.

(1) Événements : émissions associées à la mise à l'atmosphère de gaz, de manière occasionnelle ou continue, sur certaines installations, telles que le traitement des eaux, le chargement et déchargement d'hydrocarbures, les déshydrateurs glycol et les dispositifs pneumatiques alimentés au gaz naturel.

(2) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permet un meilleur usage de l'énergie.

(3) Power Purchasing Agreement (contrat d'achat d'électricité).

(4) Ces 105 pays représentent 70% de l'économie mondiale et près de 50% des émissions anthropogéniques de méthane de la planète

(5) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit en volume / volume.

(6) TotalEnergies Anomaly Detection Initiative.

(7) METEC University of Colorado.

(8) Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application

La Compagnie améliore également son *reporting* dans le cadre de l'OGMP 2.0, nouvelle phase de l'*Oil & Gas Methane Partnership* (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. L'OGMP 2.0 définit un cadre de *reporting*, élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur gaz et au périmètre non-opéré : détails des émissions par source, indication des méthodologies d'inventaire et mise en place de campagnes de mesure aérienne.

Fin 2021, TotalEnergies a reçu dans ce cadre un statut Gold Standard⁽¹⁾ et mettra en œuvre les actions nécessaires de progrès continu pour maintenir ce niveau sur la mesure et le *reporting* des émissions de méthane.

Réduire les émissions sur chaque source

Les émissions de méthane proviennent principalement des événements (plus de la moitié du total) et du brûlage à la torche⁽²⁾ (un quart du total) ; le reste étant constitué d'émissions fugitives (fuites au niveau des vannes, brides ou raccords) et de la combustion incomplète des gaz dans les installations (turbines, fours, chaudières...).

Pour tendre vers « zéro émission de méthane », l'action sera renforcée sur chacune de ces sources d'émissions :

- réduction des événements : projets de reroutage des événements vers le système d'export gaz ou vers la torche et réduction du gaz instrument sur les actifs en production. En 2021, la baisse par rapport à 2020 liée à la réduction des événements a été de 6 kt/an (projets au Gabon et au Royaume-Uni).
- réduction du brûlage : en 2021, la baisse liée à la réduction du brûlage par rapport à 2020 a été de 1,8 kt/an.
- réduction des fuites : des campagnes annuelles de détection et de réparation des fuites sur tous les sites opérés vont être déployées à compter de 2022. En 2021, la baisse liée à la réduction des fuites a été de 4 kt/an avec une réparation significative sur l'actif OML58 au Nigeria.

Tous les nouveaux projets incluent d'autre part des critères de *design* stricts pour éviter les émissions de méthane : pas de gaz instrument, pas d'événements froids en continu et installation systématique de torches fermées (*closed flare*) comme cela a été fait sur les sites de CLOV en Angola, de Moho-Nord au Congo et d'Egina au Nigeria.

Capter et stocker le carbone de nos installations

Réduire les émissions des installations passe également par le développement de processus industriels pour le captage, le transport et le stockage de CO₂ (CCS⁽³⁾), un domaine où TotalEnergies dispose de compétences clés dans la gestion de grands projets, le traitement du gaz et les géosciences.

En mer de Norvège, la Compagnie contribue au développement de ces solutions depuis 1996 pour diminuer les émissions des gisements de gaz naturel de Sleipner⁽⁴⁾ et Snøhvit. Le CO₂ dit « natif », c'est-à-dire associé à ce gaz naturel, est réinjecté dans le sous-sol après avoir été séparé. De 2010 à 2013, TotalEnergies a mené un projet pilote à Lacq (France) sur une chaîne complète de CCS : captage du CO₂ issu d'une unité de production de vapeur par la technologie d'oxy-combustion (une première en Europe), transport et stockage dans un gisement déplété.

Ces expériences acquises permettent de passer à des projets d'envergure pour réduire les émissions de CO₂ liées à la production d'hydrogène des raffineries de la Compagnie en Europe. Les projets actuels sont situés en mer du Nord et profitent de son important potentiel de stockage, notamment dans des champs déplétés opérés par TotalEnergies. Ils bénéficient en outre d'un contexte réglementaire

européen favorable. Ils permettront à TotalEnergies de réduire ses propres émissions mais aussi, grâce à des capacités additionnelles, de proposer à ses clients de stocker leurs émissions de CO₂ pour réduire leur Scope 1 et le Scope 3 de la Compagnie.

Sur l'ensemble de la filière CCS, le budget 2021 était de 100 M\$ et TotalEnergies vise désormais à développer une capacité de stockage d'environ 10 Mt CO₂/an d'ici 2030.

- En Norvège, la Compagnie a lancé, avec Equinor et Shell, le projet Northern Lights, premier projet de transport et stockage de CO₂ à grande échelle. Approuvé par l'État norvégien en 2020, le projet est en phase de construction. Il permettra aux émetteurs industriels, en Norvège ou ailleurs en Europe, de réduire leurs émissions
- Au Pays-Bas, TotalEnergies étudie avec ses partenaires le projet Aramis visant à développer une chaîne logistique et un *hub* dans le port de Rotterdam pour le transport du CO₂ vers des champs déplétés offshore. Certains de ces champs sont opérés par TotalEnergies.
- Au Royaume-Uni, la Compagnie travaille avec ses partenaires sur le projet de transport et de stockage Northern Endurance Partnership, qui vise à décarboner les régions industrielles de Teesside et Humber.

Travailler avec nos partenaires sur les actifs non-opérés

Les émissions Scope 1+2 en part patrimoniale de TotalEnergies représentent 54 Mt CO₂e en 2021. La moitié de ces émissions provient de ses participations dans les sites opérés⁽⁵⁾ et l'autre moitié de ses participations dans des sites opérés par des partenaires.

Pour ces actifs non-opérés, la Compagnie agit en exerçant son rôle d'influence et en partageant les bonnes pratiques avec ses partenaires. En 2021, TotalEnergies a ainsi contribué à la construction des feuilles de route de réduction des émissions de ses actifs non-opérés du secteur Raffinage-Chimie (notamment les plateformes de Naphtachimie en France, HTC en Corée du Sud et Satorp en Arabie Saoudite). Comme pour les actifs opérés, des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'électrification avec de l'électricité décarbonée, de réduction du brûlage et de maîtrise des émissions de méthane sont engagées.

En 2021, TotalEnergies s'est, par exemple, associée avec Novatek pour réduire l'intensité de la chaîne GNL et a réalisé un audit de l'efficacité énergétique sur le site pétrochimique de Lavéra (France).

En Norvège, la Compagnie est partenaire du champ de Johan Sverdrup, démarré en 2019, dont l'intensité d'émissions est inférieure à 2 kg CO₂e/bep grâce à l'utilisation d'électricité décarbonée fournie depuis la terre, et d'Oseberg, dont le projet d'électrification a été lancé en 2021. TotalEnergies étudie d'autre part, avec l'opérateur Equinor, l'électrification de l'usine GNL de Snøhvit. Aux Émirats Arabes Unis, où TotalEnergies est le premier acteur international, les actifs non-opérés onshore sont alimentés avec de l'électricité décarbonée depuis le 1^{er} janvier 2022 et la Compagnie étudie avec son partenaire ADNOC un projet d'électrification des champs offshore. Des projets photovoltaïques sont également à l'étude pour les sites non opérés du secteur Raffinage-Chimie en Arabie Saoudite, en Algérie et en Afrique du Sud.

Enfin, TotalEnergies publie pour la première fois en 2021 les émissions de méthane de ses actifs non-opérés. Tous les opérateurs de ces actifs ont été sollicités pour fournir leurs émissions avec un détail par source⁽⁶⁾. Tous ne sont pas au même niveau de mesure et de *reporting* mais la Compagnie les accompagnera dans une démarche de progrès continu pour atteindre le plus haut niveau de *reporting* de l'OGMP 2.0.

(1) Rapport de l'IMEO (*International Methane Emissions Observatory*) dans le cadre de l'OGMP2.0.

(2) Émissions associées à la combustion incomplète des gaz, estimées de manière standardisée à 2% des volumes torchés

(3) Carbon Capture and Storage.

(4) Champ pour lequel TotalEnergies a revendu sa participation en 2016.

(5) 27 Mt CO₂e en quote-part, 37 Mt CO₂e en vision 100%.

(6) Soit 13 sources avec le niveau méthodologique du cadre de reporting de l'OGMP 2.0.

Compenser les émissions résiduelles avec les puits naturels de carbone

Au-delà des actions de la Compagnie pour éviter et réduire les émissions de GES, atteindre la neutralité carbone avec la société imposera de compenser les émissions résiduelles de CO₂. Pour cela, TotalEnergies investit dans les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative ou les zones humides.

Le modèle de gestion des espaces se doit d'être intégré et partagé avec les populations locales. Dans ce cadre, les opérations peuvent suivre diverses techniques (conservation, afforestation-reforestation, agroforesterie, transition agricole, blue carbon, etc.) et diverses formes contractuelles appropriées (contrat d'achat, mécanisme de financement durable, fonds à impact, projet financé, etc.). Il s'agit de combiner et d'équilibrer la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers, avec celle des co-bénéfices pour les populations, les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau, et celle des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent et la dégradation et la déforestation des espaces, qui sont sources d'émissions de GES, reculent. La Compagnie s'associe à des partenaires expérimentés pour maîtriser l'approche long terme qui s'impose et les risques de ces projets complexes. Les projets seront certifiés selon les meilleurs standards tels que Verra VCS, CCB ou d'autres.

Avec un budget moyen de 100M\$ par an de 2020 à 2030, TotalEnergies entend constituer un stock de 100 millions de crédits⁽¹⁾ et se doter d'une capacité annuelle de production d'au moins 5 millions de crédits par an à compter de 2030. La Compagnie ne prévoit pas de faire du commerce de ces crédits carbone mais d'utiliser progressivement son stock et sa production annuelle pour neutraliser ses émissions résiduelles Scope 1+2 à partir de 2030. Le stock de crédits établi à fin 2021 s'élève à un peu moins de 7 millions de crédits certifiés. Le budget cumulé engagé sur l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 350 M\$ sur leur durée de vie, pour un volume cumulé de crédits espéré de 23 millions à 2030 et 31 millions à 2050.

2) Réduire les émissions Scope 3, ensemble avec la société

Le Scope 3 d'une compagnie multi-énergies intégrée

Agir sur le mode de consommation des clients de la Compagnie est un axe majeur de sa stratégie. En effet, de l'ordre de 90% des émissions des produits pétroliers ont lieu lors de leur utilisation (Scope 3) contre seulement de l'ordre de 10% lors de leur production (Scope 1+2).

Nos objectifs pour 2030

TotalEnergies s'est fixé pour objectif d'ici 2030 que ses émissions mondiales Scope 3, liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus, soient inférieures à celles de 2015, alors que sur la même période la Compagnie prévoit de produire et de vendre 30% de plus de produits énergétiques, notamment du fait de la croissance des ventes de Gaz Naturel Liquéfié et d'électricité.

À l'inverse, pour anticiper le déclin de la demande de pétrole d'ici la fin de la décennie, la Compagnie a engagé une stratégie volontaire d'adaptation de ses activités aval de raffinage et distribution de produits pétroliers pour les ramener à son niveau de production de pétrole. Ainsi, la Compagnie s'engage pour un nouvel objectif d'ici 2030 : baisser les émissions Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de plus de 30% entre 2015 et 2030.

La forte hausse des ventes d'électricité (x20 sur la période 2015-2030) permet de décarboner le mix énergétique de la Compagnie sans ajouter d'émissions indirectes Scope 3 (GHG Protocol - Catégorie 11).

Le gaz est une énergie de transition qui permet à ses clients de la substituer à du charbon plus émetteur de CO₂ et que TotalEnergies ne produit et ne vend pas (TotalEnergies est volontairement sortie du marché du charbon en 2016) - et TotalEnergies augmentera ses ventes

de GNL par 2 sur la période 2019- 2030. La baisse des ventes de produits pétroliers supérieure à 30% et l'augmentation des ventes de biocarburants (multipliées par 3) permettront à la Compagnie de réduire ces émissions Scope 3 en valeur absolue sur cette période 2015 -2030.

Cette évolution du Scope 3 sur la période 2020 – 2030 est différenciée selon les zones géographiques en ligne avec l'évolution des demandes mondiales d'énergies (TotalEnergies étant très peu présente en Amérique du Nord):

- afin d'accompagner l'ambition de l'Europe sur le chemin de la neutralité carbone et compte tenu du poids de l'Europe dans son Scope 3 en 2015 (256 Mt sur 410 Mt), la Compagnie s'est donné un objectif spécifique en Europe avec une baisse de 30% de ses émissions Scope 1+2+3 en valeur absolue sur cette même période, la réduction des ventes de produits pétroliers visant notamment l'Europe.
- en parallèle, la Compagnie entend fournir aux populations des pays en développement l'énergie dont elles ont besoin pour élever leur niveau de vie et augmente donc dans ces régions du monde ses fournitures d'énergies en privilégiant le gaz au côté des énergies renouvelable.

Ensemble avec nos clients : la mobilité

TotalEnergies travaille activement pour faire de la neutralité carbone une ambition partagée avec ses clients. Le principal levier pour contribuer efficacement à la transition énergétique consiste en effet à transformer graduellement la forme sous laquelle les clients de la Compagnie consomment de l'énergie. La Compagnie conduit ainsi une politique marketing orientée vers les produits les moins carbonés et réduira son offre sur certains usages pour lesquels il existe des alternatives bas carbone compétitives. Les transports génèrent environ 17% des émissions mondiales de GES (2018)⁽²⁾. La conviction de la Compagnie : la mobilité de demain n'appelle pas une solution unique, mais une palette de solutions complémentaires.

Transport routier

Le transport routier est sans doute le secteur où l'on observe la plus grande diversité de solutions de décarbonation. L'approche de la Compagnie est d'être présente sur quatre axes majeurs des nouvelles mobilités pour la route :

• Être reconnu comme un acteur majeur de l'électromobilité

Grâce à leur autonomie croissante, les véhicules électriques (VE) constituent une solution d'avenir et 9% des ventes totales de véhicules en 2021. TotalEnergies agit sur deux maillons clés de cette chaîne de valeur pour accélérer leur adoption par ses clients :

- Le déploiement d'infrastructures de recharge :
 - 150 000 points de charge sont prévus d'ici 2025
 - 300 stations sur autoroutes et grands axes et 600 stations urbaines avec HPC (high power charge) sont prévues d'ici 2030 pour accompagner l'e-mobilité en itinérance. Soit un point de recharge HPC tous les 150 km, pour un maillage optimal sur les trajets longue distance en Europe.
 - TotalEnergies transforme et adapte sa présence dans les villes en développant un réseau de Mobilité électrique en Europe et en Asie.
- La production de batteries performantes et abordables : la création en 2020 de l'Automotive Cells Company (ACC), co-entreprise fondée par TotalEnergies et Stellantis, marque la naissance d'un acteur mondial du développement et de la fabrication de batteries automobiles dès 2023. TotalEnergies y apporte avec Saft son expertise en matière de R&D. Les batteries produites permettront d'alimenter près d'un million de véhicules électriques par an, soit 10% du marché européen. Mercedes Benz a rejoint ACC en septembre 2021. Il s'agit là d'un investissement majeur pour contribuer au déploiement du véhicule électrique en Europe.

(1) Un crédit correspond à une tonne de CO₂ séquestrée.

(2) Source: *Climate Watch, World Resources Institute, 2018.*

• Amplifier la distribution de biocarburants

Les véhicules à combustion interne représentent encore, fin 2021, plus de 98% du stock mondial de véhicules terrestres en circulation. Les biocarburants durables permettent de réduire les émissions de CO₂ de ces véhicules. En 2021, TotalEnergies a distribué 3,3 Mt de biocarburants durables⁽¹⁾ dans le monde. La demande pour ces produits renouvelables est soutenue, notamment en Europe, par des politiques publiques visant la neutralité carbone. La Compagnie accompagnera cette évolution et vise 7 à 8 Mt vendues en 2025.

• Accompagner la transition énergétique de nos clients grâce au GNV

Le gaz naturel pour véhicules (GNV), distribué sous forme de gaz naturel comprimé (GNC) ou liquéfié (GNL), représente une voie transitoire pour réduire les émissions de CO₂. Ce carburant est aujourd'hui disponible dans 600 stations-service du réseau mondial de la Compagnie. L'incorporation de biogaz si la production est suffisamment disponible peut permettre de décarboner dans le futur le GNV/GNC/GNL. En février 2021, TotalEnergies a inauguré la plus grande station de France de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et bioGNV à Gennevilliers.

• Promouvoir des solutions bas carbone pour les poids lourds

Les constructeurs de poids lourds développent des véhicules électriques pour des trajets journaliers de moins de 500 km mais travaillent aussi à des batteries de très haute puissance qui permettraient d'allonger l'autonomie des poids lourds. TotalEnergies accompagne cette démarche avec le développement de son réseau de bornes de recharge haute puissance, avec comme objectif une station tous les 150 km en Europe de l'Ouest, et des solutions de recharge directement chez les professionnels du transport. Par ailleurs, plusieurs constructeurs de poids lourds envisagent l'hydrogène comme une alternative intéressante pour les trajets journaliers les plus longs. Dans ce cadre, TotalEnergies a engagé en 2021 un partenariat avec Daimler Trucks dédié à des infrastructures hydrogène dédiées aux poids lourds en France, en Allemagne et au Benelux.

Transport maritime

Le secteur maritime représente 90% des marchandises transportées et 3% des émissions mondiales de CO₂. Si le fuel lourd reste aujourd'hui majoritaire pour la propulsion des navires, l'usage du GNL, énergie de transition, permet d'ores et déjà de réduire les émissions de CO₂ de 20%. À moyen terme, les carburants liquides décarbonés (*e-fuels*, biocarburants) et le recours à l'hydrogène ou l'ammoniac permettront de réduire davantage ces émissions. TotalEnergies se mobilise auprès des grands acteurs du transport maritime pour définir avec eux les carburants les plus adaptés, pour atteindre leurs feuilles de route de décarbonation.

En mars 2021, MSC Croisières et TotalEnergies ont signé un accord pour la fourniture annuelle d'environ 45 000 tonnes de GNL pour de prochains navires de croisière. En avril 2021 a eu lieu le premier avitaillement en GNL à Dunkerque par TotalEnergies du CMA CGM Jacques Saadé, plus grand porte-conteneur au monde. En juillet 2021, TotalEnergies et CMA CGM ont lancé une étude de faisabilité pour le premier projet en France de production de bioGNL.

Dans le cadre de ses ventes de GNL, la Compagnie évalue les « émissions de GES de la chaîne de valeur des produits GNL vendus » c'est-à-dire la quantité des GES émis de la production du gaz jusqu'à son utilisation finale.

Aviation

TotalEnergies développe des carburants aériens durables (SAF, *Sustainable Aviation Fuel*). Il s'agit de biocarburants produits à partir de déchets et résidus issus de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées...) et des « *e-jets* », carburants de synthèse pour l'aviation. Les SAF permettront une réduction significative des émissions de CO₂ du transport aérien. TotalEnergies est engagée dans

de nombreuses initiatives de production et de commercialisation de SAF, en partenariat avec les entreprises du secteur aéronautique. Il est possible d'incorporer ces biocarburants dans le kérosène dès à présent jusque 50% sans modification des infrastructures logistiques, des avions et des moteurs existants. Avec le démarrage des productions dans ses raffineries de La Mède en 2021 et de Normandie en 2022, TotalEnergies est en mesure de répondre à la demande de ses clients et à la législation française, qui fixe un taux d'incorporation de 1% de biocarburants aériens durables dans le SAF depuis le 1^{er} janvier 2022.

Usages résidentiels, tertiaires et industriels

Fin 2021, TotalEnergies commercialise de l'électricité et du gaz naturel sur les segments résidentiel et professionnel auprès de 9 millions de clients en Europe. TotalEnergies vise désormais près de 13 millions de sites (clients B2B et B2C) sur l'ensemble des segments en 2025. La Compagnie privilégie l'électricité d'origine renouvelable et a construit une offre différenciée pour les particuliers et pour les entreprises.

- Pour les particuliers en Europe, TotalEnergies propose des solutions adaptées avec une offre verte fixe d'électricité renouvelable à prix bloqué sur un an ou des offres classiques, et aide les clients à réaliser des économies d'énergies avec la clé ConsoLive, qui leur permet de mesurer leur consommation d'électricité en temps réel, générant ainsi 13% de réduction en moyenne chez les 40 000 clients qui utilisent aujourd'hui cette solution.
- Pour les entreprises, TotalEnergies met en place des contrats d'achat d'électricité (*Corporate Power Purchase Agreements* ou CPPA) d'origine renouvelable, qui se sont accélérés en 2021. La Compagnie propose également aux clients de solariser leurs sites. En France, TotalEnergies est leader du marché du solaire sur bâtiments, avec plus de 250 MW de projets sur l'appel d'offres CRE 4 « solaire sur bâtiments » depuis 2017.

Une gestion de portefeuille résolument axée bas carbone

Les activités marketing de TotalEnergies mettent désormais en œuvre une stratégie visant à sélectionner en priorité les marchés offrant les meilleures marges par tonne de CO₂ émise et rationalisent leur portefeuille en conséquence. La Compagnie privilégie la relation directe avec le client avec des solutions sur mesure et vise à éliminer les ventes à faible marge auprès des revendeurs pour lesquelles elle n'a pas d'avantage concurrentiel significatif.

Dans le secteur de l'aviation, TotalEnergies se concentre sur les sites aéroportuaires à forte valeur ajoutée tout en conservant une couverture mondiale.

À partir de 2025, la Compagnie cessera de vendre du fioul lourd pour la génération électrique et accompagne d'ores et déjà ses clients vers des solutions alternatives, comme le gaz naturel, les biocarburants ou les énergies renouvelables.

Développer une offre de services de stockage du CO₂

Selon les scénarios de l'AIE, les volumes de CO₂ captés et stockés par le CCS pourraient représenter 5 à 7 Gt CO₂/an en 2050, contre seulement 40 Mt actuellement. Le développement de cette filière est donc un enjeu majeur des prochaines décennies pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les projets de CCS de TotalEnergies contribuent à réduire ses propres émissions mais pourront aussi permettre, via des capacités additionnelles disponibles, de développer une offre de services de transport et de stockage à destination des industriels engagés dans la réduction de leurs émissions. La mer du Nord est une zone de choix pour ce type de projet avec un important potentiel de stockage proche de grands centres industriels. TotalEnergies y est impliquée dans plusieurs projets d'envergure.

L'objectif de la Compagnie est de proposer à ses clients une capacité de stockage de plus de 10 Mt CO₂/an d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre plus de 50 Mt CO₂/an de capacité en 2050.

(1) Volume physique de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

Le label Écosolutions

La Compagnie développe des produits et services innovants dont le bilan global sur le plan environnemental est meilleur que le standard du marché. À fin 2021, 104 produits et solutions bénéficient du label Écosolutions (contre 86 en 2020). Les émissions de CO₂e évitées sur l'ensemble du cycle de vie par l'usage des produits et solutions Écosolutions, par rapport à l'utilisation de l'offre de référence sur le marché considéré et pour un service rendu équivalent, sont évaluées annuellement à partir des volumes de ventes. 2 Mt CO₂e ont ainsi été évitées en 2021.

Ensemble avec nos partenaires

La transition énergétique et la limitation du réchauffement climatique sont des défis globaux. TotalEnergies ne pourra les relever qu'en impliquant activement ses partenaires, grâce notamment à sa mobilisation auprès des pouvoirs publics et des associations professionnelles.

Soutien au paquet « Fit for 55 »

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris. En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit for 55 » et notamment certains éléments clés qui sont alignés avec sa stratégie et ses positions :

- généralisation du prix du carbone
- développement massif des énergies renouvelables
- mise en place des infrastructures (bornes de recharges, hydrogène)
- développement de carburants bas carbone et renouvelables à destination du secteur du transport

La Compagnie accompagne ces engagements de la Commission Européenne en prenant en Europe à l'horizon 2030 un objectif de baisse de 30% des émissions Scope 1+2+3.

Mobilisation des associations professionnelles

TotalEnergies adhère à des associations professionnelles et en publie la liste depuis 2016 sur son site. Elle coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. La Compagnie s'assure de l'alignement des associations dont elle est membre avec ses positions et évalue régulièrement cet alignement sur les enjeux climatiques.

TotalEnergies conduit ainsi chaque année depuis 2019 une évaluation des positions publiques des principales associations professionnelles dont elle est membre, sur le sujet climatique. Pour les associations ayant exprimé des positions sur le climat, l'alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans sa directive applicable à la représentation d'intérêts :

- la position scientifique,
- l'Accord de Paris,
- la tarification du carbone,
- le développement des énergies renouvelables et des technologies de décarbonation,
- le rôle du gaz naturel,
- la compensation carbone.

Lors des revues 2019 et 2020, les positions de l'American Petroleum Institute (API) avaient été évaluées comme « partiellement alignées » avec celles de la Compagnie. Après avoir fait part de ces points de désaccord à l'API et avoir continué à promouvoir ses positions au sein de l'association, TotalEnergies a annoncé début 2021 sa décision de ne pas renouveler son adhésion en raison de divergences persistantes sur le rôle du gaz naturel et les émissions de méthane (soutien de l'API au relâchement de la réglementation américaine sur les émissions de méthane), sur le soutien aux véhicules électriques et sur le principe de la tarification du carbone.

De même, TotalEnergies est sortie de deux autres associations qui avaient des positions non alignées avec les nôtres : l'AFPM (*American Fuels & Petrochemicals Manufacturers*) et la CAPP (*Canadian Association of Petroleum Producers*).

TotalEnergies participe d'autre part à des associations ou initiatives dédiés spécifiquement à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Compagnie a ainsi contribué en 2014 à lancer et développer l'**Oil & Gas Climate Initiative** (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe douze grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. En 2021, l'ensemble de ses membres, qui représentent plus du tiers de la production mondiale d'hydrocarbures, s'est engagé dans une nouvelle stratégie qui vise la neutralité carbone Scope 1+2 en 2050. D'autre part, le fonds *OGC/Climate Investments*, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des start-up technologiques associées à la transition énergétique.

TotalEnergies est aussi engagée dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics :

- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'Initiative **Zero Routine Flaring by 2030** de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures** (TCFD) ;
- pour le développement de start-up dans la transition énergétique, depuis 2017 au sein de la **Breakthrough Energy Coalition**, créée par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds associé **Breakthrough Energy Ventures** doté d'un milliard de dollars.
- pour la réduction des émissions de méthane, depuis 2014 au sein de l'**Oil & Gas Methane Partnership** (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Soutien à la tarification du carbone

La tarification du carbone est un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone. Depuis plus de 10 ans, TotalEnergies plaide pour la fixation de prix du carbone et applique un prix interne dans l'évaluation de ses projets.

En intégrant dans le prix des énergies leur contenu en CO₂, la tarification carbone renchérit les énergies les plus émettrices. Elle permet notamment d'inciter l'ensemble des acteurs à accélérer le basculement du charbon vers les énergies renouvelables et le gaz pour la production d'électricité. Sur le long terme, c'est également un moyen d'orienter l'investissement vers la recherche dans des technologies bas carbone et dans le captage et stockage du CO₂.

Le démarrage de l'ETS (Emissions Trading Scheme) chinois en 2021, le renchérissement de la tonne de carbone grâce à la réforme du marché ETS européen et le retour des États-Unis dans les discussions sur le climat sont autant de signaux positifs pour le développement de la tarification du carbone. Selon le *Carbon Pricing Dashboard* de la Banque Mondiale, plus de 21% des émissions mondiales sont maintenant couvertes par 64 systèmes de tarification du carbone dans le monde.

Depuis 2014, la Compagnie soutient diverses initiatives internationales qui appellent à l'installation de mécanismes de régulations adaptés aux contextes locaux. TotalEnergies est notamment membre fondateur du **Climate Leadership Council** (CLC) qui promeut une approche équilibrée de la tarification du carbone aux États-Unis dont les revenus seraient redistribués aux citoyens sous la forme d'un Dividende Carbone. TotalEnergies soutient également la **Carbon Pricing Leadership Coalition** (CPLC) de la Banque Mondiale.

Enfin, TotalEnergies est active dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽¹⁾ ou la Toulouse School of Economics. TotalEnergies réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

(1) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

3) Progrès en 2021

La Compagnie n'est crédible sur son ambition 2050 que si elle est capable de montrer le chemin dès aujourd'hui, ce qu'elle fait résolument avec des résultats 2021 en ligne – ou souvent en avance - sur ses objectifs :

- sur ses émissions, liées à ses installations opérées, la baisse a été **de l'ordre de 20% depuis 2015** - cela intègre 4 Mt d'émissions liées au CCGT correspondant à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie dans le domaine de l'électricité pour disposer de capacités de génération électrique flexibles – la baisse sur les activités *oil & gas* opérées a donc été en réalité de 30%.

RÉSILIENCE DE LA STRATÉGIE DE L'ORGANISATION

La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années. Plus de 35% de ses productions futures de pétrole et de gaz proviendront d'actifs à point mort bas qui n'étaient pas en portefeuille à fin 2014.

Le portefeuille de TotalEnergies bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort *cash* organique de la Compagnie avant dividende inférieur à 25 \$/b en 2021) qui assure la compétitivité de ses ressources.

En particulier, pour la partie upstream, TotalEnergies a le coût de production par baril et l'intensité CO₂/bep (Scope 1+2 opéré) les plus bas parmi ses pairs, respectivement autour de 5 \$/bep et de 17 kg CO₂e/bep en 2021. En outre, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs *oil & gas* amont de la Compagnie au-delà de 2040 représente moins de 15% de leur valeur totale. En juin 2020, TotalEnergies a passé en revue ses actifs amont pouvant être qualifiés d'actifs échoués (« *stranded assets* »), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés sont les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont. TotalEnergies a décidé de ne prendre en compte que les seules réserves prouvées pour les tests de dépréciation sur ces deux actifs – contrairement à la pratique générale qui intègre les réserves dites prouvées et probables, et de ne n'approuver aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs de sables bitumineux canadiens.

La stratégie de TotalEnergies, visant à concentrer ses nouveaux investissements pétroliers sur des projets à faible intensité carbone a conduit la Compagnie par ailleurs en 2021 à sortir des projets de développement d'huiles extra-lourdes de la Ceinture de l'Orénoque au Vénézuéla.

Ainsi, ces différentes caractéristiques du portefeuille de TotalEnergies atténuent le risque d'avoir des *stranded assets* à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient en raison de contraintes et de réglementations environnementales

- sur les émissions indirectes associées à l'usage des produits par ses clients :
- les émissions Scope 3 mondiales ont baissé depuis 2015. En Europe, cette **baisse a été de 14%** (hors effet COVID-19). Sur les produits pétroliers, cette baisse a été de 19% (hors effet COVID-19).
- l'indicateur d'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus a **baissé de 10% depuis 2015 (hors effet COVID-19)**, ce qui place TotalEnergies comme leader parmi ses pairs dans la décarbonation de son mix énergétique.

mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.

Par ailleurs, TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Sensibilité au prix du CO₂

Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum de 40 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) avec une hypothèse d'augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100 \$/t en 2030 ; au-delà de 2030, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an. Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t en 2030 puis inflaté de 2%/an, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 9% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (amont et aval).

Sensibilité aux prix du pétrole et du gaz

Par rapport au scénario de base utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 17%.

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs amont une trajectoire de prix du pétrole qui converge en 2040 vers le prix de 50\$₂₀₂₂/b du scénario SDS de l'AIE puis qui converge à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25\$₂₀₂₂/b ; les prix retenus pour le gaz se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

5.4.3 Gestion des risques



Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Gestion des risques	
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	<p>a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.</p> <p>b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.</p> <p>c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.</p>

PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques associés aux enjeux climatiques font partie des risques analysés par le *TotalEnergies Risk Management Committee*. Ce dernier s'appuie sur les travaux de cartographie des risques. Par ailleurs, le Comité risques (CORISK) évalue préalablement à la présentation au Comex des projets d'investissement, les risques et les enjeux climatiques associés.

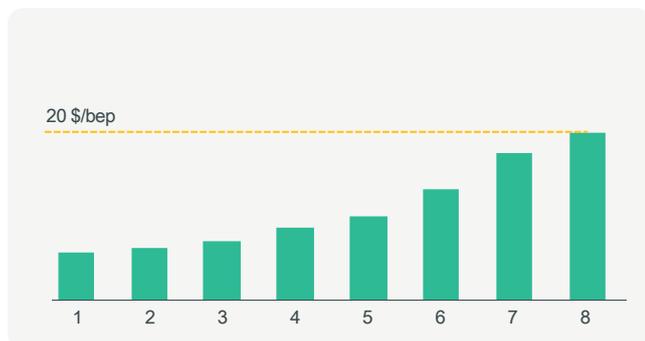
Chaque projet d'investissement significatif fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris sur la base des critères suivants :

- L'économie du projet est analysée dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris (Brent à 50 \$/b et Henry Hub à 2,5 \$/Mbtu), en considérant un prix du CO₂ qui atteint 100 \$₂₀₃₀/t en 2030 et au-delà ;
- pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers (projets greenfield et acquisitions), l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est comparée suivant leur nature à l'intensité des émissions de GES moyenne des actifs de production amont ou à celle des diverses unités aval (usines GNL, raffinage) de l'entreprise. Pour les investissements additionnels sur des actifs existants (projets brownfield), le projet devra contribuer à baisser l'intensité des émissions (Scope 1+2) de l'actif concerné. L'objectif est que chaque nouvel investissement contribue à baisser l'intensité moyenne des émissions de GES (Scope 1+2) de l'entreprise dans sa catégorie.

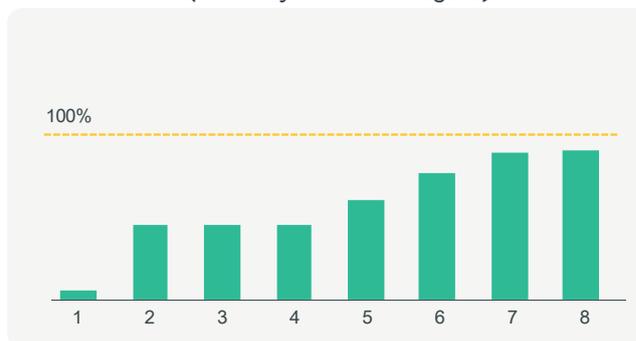
Les projets sanctionnés en 2021 ont :

- une rentabilité supérieure au seuil défini en interne, dans un scénario compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, à l'exception des projets de puits naturels de carbone qui sont évalués à l'aune du prix de revient de la tonne de CO₂
- une intensité des émissions de GES (Scope 1+2) inférieure à l'intensité moyenne de leur catégorie pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers et une intensité contribuant à la baisse de l'actif considéré pour les projets brownfield; certains projets Amont ont une intensité d'émissions qui augmente avec le temps quand la production décline, ce qui nécessitera des mesures complémentaires de maîtrise des émissions.

Projets pétroliers et gaziers amont
Coûts techniques



Projets pétroliers et gaziers amont
Intensité des émissions
(% vs. moyenne de la catégorie)



- pour les projets relatifs aux autres énergies et technologies (biocarburants, biogaz, CCS...), les réductions d'émissions de GES sont évaluées pour leur contribution à la baisse des émissions de la Compagnie.

En 2021, 12 investissements significatifs ont été évalués selon ces critères :

- projets greenfield : Mero 4 (Brésil) et Bloc 10 (Oman) ;
- projets brownfield : Tommeliten Alpha (Norvège) et Al Shaheen Phase 2 (Qatar) ;
- acquisitions : Atapu (Brésil), Sépia (Brésil), Ratawi (Irak), Waha (Libye) ;
- projets nouvelles énergies : projet BioBéarn (France), projet biogaz Del Rio (États-Unis) ;
- projets puits de carbone : puits naturel de carbone Batéké (République du Congo), puits naturel de carbone Blue Mountain (Pérou).

Par ailleurs, plusieurs projets d'investissements de génération d'électricité renouvelable, par nature compatibles avec ces objectifs, ont été approuvés, tels que les projets éoliens en mer *Round 4* et *Scotwind* (Royaume-Uni), *Yunlin* (Taiwan), cinq projets éoliens terrestres en France totalisant près de 200 MW de capacité brute, et plusieurs projets solaires photovoltaïques en France, en Espagne, en Irak et aux États-Unis pour environ 3 GW de capacité brute.

L'Amont privilégie la création de valeur et la génération de cash par rapport au volume et vise en priorité à développer des projets à coût bas (typiquement moins de 20 \$/b pour les coûts opératoires + les coûts d'investissement) ou présentant des point-morts bas (typiquement 30 \$/b y compris fiscalité) et à faibles émissions (typiquement moins de 20 kg CO₂/b).

En application de la nouvelle ambition biodiversité de TotalEnergies, tout nouveau projet d'investissement doit également respecter le critère de « zéro déforestation nette ».

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans son processus décisionnel, les risques et les enjeux climatiques associés sont évalués préalablement à la présentation des projets au Comité exécutif. Si le niveau de risque le requiert, ils font l'objet de mesures d'atténuation. TotalEnergies, conformément à la charte Sécurité

Santé Environnement Qualité, veille en particulier à maîtriser ses consommations énergétiques et développe des procédés visant à améliorer ses performances énergétiques et celles de ses clients.

En termes d'adaptation au changement climatique, deux types de risques existent : les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques correspondent aux impacts physiques du changement climatique comme l'augmentation en nombre ou en sévérité de phénomènes climatiques extrêmes. Les risques de transition sont les risques réglementaires, législatifs, technologiques ou de marché lié à la transition (se reporter au point 5.4.2). La Compagnie intègre les risques physiques lors de la phase de conception de ses nouvelles installations. Les aléas climatiques pris en compte intègrent les dernières données disponibles du GIEC et les installations que TotalEnergies construit sont dimensionnées pour résister à des phénomènes météorologiques extrêmes. Les analyses incluent une revue par type d'aléa (niveau de la mer, tempêtes, température, permafrost, etc.) et prennent en compte la

durée de vie des projets et leur capacité à s'adapter progressivement. La conception des projets en cours intègre les données publiées par le GIEC concernant l'accroissement de l'aléa climatique. Pour les installations existantes, leur vulnérabilité aux aléas climatiques est réévaluée selon un processus de progrès continu en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques des impacts précis du changement climatique, afin que leurs conséquences n'affectent ni l'intégrité des installations, ni la sécurité des personnes. De façon plus générale, les aléas naturels (aléas climatiques, mais aussi sismiques, tsunami, tenue des sols, etc.) sont pris en compte. Les études internes conduites n'ont pas identifié d'installations qui ne résistent pas aux conséquences du changement climatique connues à ce jour.

INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

Les risques associés aux enjeux climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies.

Le Comité d'audit examine annuellement la Déclaration de performance extra-financière laquelle comprend les performances issues des *reportings* climatiques et environnementaux de la Compagnie. Ces résultats sont par ailleurs audités par un organisme tiers indépendant.

5.4.4 Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique



Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Indicateurs & objectifs	
Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.</p> <p>b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.</p> <p>c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.</p>

Afin de soutenir son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial (Scope 1+2+3), ensemble avec la société, TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Objectifs climat de la Compagnie :

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Améliorer en moyenne l'**efficacité énergétique** des installations opérées de 1% par an depuis 2010
- Réduire les **émissions de méthane** des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽³⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e à **37,0 Mt CO₂e** hors effet COVID-19⁽²⁾ entre 2015 et 2021
- **13%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2021
- Des émissions de méthane déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **23%** entre 2020 et 2021
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2021

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Hors effet COVID-19, se reporter au point 5.11 de ce chapitre.

(3) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Réduire les émissions de GES **Scope 3**⁽¹⁾ liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir ;
- Réduire les émissions de GES **Scope 3 des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015 ;
- Réduire l'**intensité carbone moyenne des produits énergétiques** utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10% (**Scope 1+2+3**).
- Des émissions Scope 3 limitées à **400 Mt CO₂e** hors effet COVID-19 en 2021, en-dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de **19%** hors effet COVID-19 en 2021, par rapport à 2015
- Une baisse de l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients de **10%** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021

Objectifs 2030 Europe⁽²⁾

- Réduire les émissions des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (**Scope 1+2+3**) d'au moins 30% par rapport à 2015
- Réduire les émissions de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (**Scope 3**) en Europe, en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015
- Une baisse des émissions de GES (Scope 1+2+3) en Europe de **14%** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021
- Une réduction des émissions de GES (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à 220 Mt CO₂e hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021

Il convient de noter que la baisse des émissions de GES de la Compagnie (Scope 1+2+3) en 2020, et dans une moindre mesure en 2021, est en partie liée à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de TotalEnergies, d'où la mention d'estimations hors effet COVID-19.

Indicateurs liés au changement climatique⁽³⁾

Émissions de GES		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial			
		2021	2020	2019	2015	2021	2020	2019	2015
SCOPE 1									
Émissions de GES directes	Mt CO ₂ e	34* (33)	38* (36)	41	42	49	52	55	50
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR									
Activités <i>oil & gas</i> Amont	Mt CO ₂ e	14	16	18	19	23	24	26	22
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	5	3	3	–	6	5	4	–
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	15* (14)	17	20	22	19	22	25	27
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE									
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	20* (19)	22* (21)	24	22	18	20	23	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	1	1	1	5	17	17	18	13
Afrique	Mt CO ₂ e	9	10	11	12	7	7	8	9
Amériques	Mt CO ₂ e	5	4	4	4	7	7	6	5
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GES									
CO ₂	Mt CO ₂ e	32	34	39	39	47			
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	2	2	2	1			
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1			
SCOPE 2									
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO ₂ e	2* (2)	3* (3)	4	4	5			
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	1* (1)	2* (2)	2	2	2			
SCOPE 1+2	Mt CO ₂ e	37* (35,7)	41* (38)	44	46	54			

(1) GHG Protocol - Catégorie 11.

(2) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(3) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de *reporting*.

Émissions de méthane		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial
		2021	2020	2019	2015	2021
Émissions de méthane	kt CH ₄	49	64	68	94	51
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR						
Activités <i>oil & gas</i> Amont	kt CH ₄	48	62	66	92	48
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	<1	<1	0	2
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0	0
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	7	12	15	9	5
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	3	3	33	16
Afrique	kt CH ₄	23	31	39	49	18
Amériques	kt CH ₄	18	18	10	3	12
Émissions de GES indirectes						
		2021	2020	2019	2015	
SCOPE 3^(a)						
Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques	Mt CO ₂ e	400* (370)	400* (350)	410	410	
DÉCOMPOSITION PAR PRODUITS						
Produits pétroliers	Mt CO ₂ e	285* (255)	320* (270)	335	350	
Gaz	Mt CO ₂ e	115	80	75	60	
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	220* (202)	215* (190)	232	256	
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	79* (77)				
Afrique	Mt CO ₂ e	68* (59)				
Amériques	Mt CO ₂ e	33* (31)				
Indicateurs d'intensité						
		2021	2020	2019	2015	
Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients (71 g CO₂e/MJ en 2015)	Base 100 en 2015	90* (89)	92* (90)	94	100 ^(c)	
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) opérées	kg CO ₂ e/bep	17	18	19	21	
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) en part patrimoniale	kg CO ₂ e/bep	19				
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,13	0,15	0,16	0,23	
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	
Autres indicateurs						
		2021	2020	2019	2015	
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	148	147	160	153	
Indicateur Global d'Efficacité Énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	87,0	90,2	88,0	90,8	
Gaz brûlé à la torche (activités <i>oil & gas</i> Amont, périmètre opéré ; inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	3,6	4,2	5,7	7,2	
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,7	0,6	0,9	2,3 ^(d)	

*Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Produits pétroliers y compris ventes massives Raffinage et biomasse ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

(b) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

(c) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(d) Volumes estimés selon les données historiques

Ces données, ainsi que les risques associés, sont également rapportées annuellement au CDP⁽¹⁾ et la réponse de TotalEnergies au questionnaire du CDP Climate Change est publiée sur le site internet de TotalEnergies. Pour son *reporting* 2021 portant sur la période 2020, la Compagnie a obtenu la note A-.

(1) Le CDP est un organisme à but non lucratif qui propose un *reporting* environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

5.4.5 Table de correspondance TCFD



En juin 2017, la TCFD⁽¹⁾ du Conseil de stabilité financière du G20 a publié ses recommandations finales en matière d'informations relatives au climat à communiquer par les entreprises. Ces recommandations comprennent des précisions additionnelles pour certains secteurs comme celui de l'énergie. TotalEnergies a publiquement apporté son soutien à la TCFD et à ses recommandations et les met en œuvre depuis son rapport annuel 2017.

TotalEnergies a poursuivi le dialogue en participant au TCFD Oil & Gas Preparer Forum, qui a publié, en juillet 2018, des bonnes pratiques en matière de divulgation des informations relatives au climat et de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD par les quatre sociétés membres du forum⁽²⁾.

En 2019, TotalEnergies a également participé à la première *Task Force* mise en place par le Reporting Lab de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) sur les *Climate-related disclosures*, dont l'objectif est l'identification des meilleures pratiques en la matière. Cette Task Force a publié le résultat de ses travaux en février 2020.

En application des dernières recommandations de la TCFD publiées en octobre 2021 (*Guidance on Metrics, Targets and Transition Plan*), une série d'indicateurs et d'objectifs propres aux risques climatiques est par ailleurs en cours d'étude afin de faciliter la réconciliation avec les données de performance financière.

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Réf. DEU	Réf. CDP	Avancement	Synthèse
GOVERNANCE	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	4.1 5.4.1	C1.1	●	Le Conseil d'administration et le Comité exécutif sont mobilisés pour transformer TotalEnergies en une compagnie multi-énergies. Lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour la première fois, le Conseil d'administration a souhaité soumettre pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030. Cette résolution a été approuvée à plus de 90% des voix exprimées.
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	4.1 5.4.1	C1.2	●	
STRATÉGIE	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.	3.1.2 5.4.2	C2	●	L'identification et l'impact des risques associés au changement climatique font partie intégrante des processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies. La Compagnie s'appuie notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du « World Energy Outlook » publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre pour évaluer l'impact potentiel sur ses actifs et ses projets d'investissement.
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	5.4.2	C3.3 C3.4	●	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	5.4.2	C3.2 C3.3	●	
GESTION DES RISQUES	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	3.3 5.4.3	C2.1 C2.2	●	Les risques associés aux enjeux climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies. Le Comité d'audit examine annuellement la Déclaration de performance extra-financière laquelle comprend les performances issues des <i>reportings</i> climatiques et environnementaux de la Compagnie. Un organisme tiers indépendant formule un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ainsi que sur la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	3.3 5.4.3	C2.2	●	
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	3.3 5.4.3	C3.3 C3.4	●	

(1) Task force on Climate-related Financial Disclosures.

(2) Eni, Equinor, Shell et TotalEnergies, avec le soutien du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Réf. DEU	Réf. CDP	Avancement	Synthèse
INDICATEURS ET OBJECTIFS	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	5.4.4	C6 C10	●	Afin de soutenir son ambition d'atteindre la neutralité carbone au niveau mondial (Scope 1+2+3), ensemble avec la société, TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance. En application des dernières recommandations de la TCFD (Guidance on Metrics, Targets and Transition Plan, octobre 2021), une série d'indicateurs et d'objectifs propres aux risques climatiques est par ailleurs en cours d'étude afin de faciliter la réconciliation avec les données de performance financière.
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2 et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.	5.4.4	C6 C10	●	
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	5.4.4	C4.1 C4.2	●	

Indicateur d'avancement : point vert pour un avancement de 100%, point orange pour un avancement partiel

5.4.6 Taxonomie européenne



Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 (« le Règlement ») établit un système de classification commun à l'Union européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux.

Ces six objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement sont les suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au sens de l'article 3 du Règlement une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement ; et
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles

conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci. Il établit également pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement les critères d'examen technique permettant de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice important à un ou plusieurs de ces objectifs environnementaux.

Les garanties minimales visées à l'article 3 du Règlement sont des procédures mises en œuvre par une entreprise pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Afin de reconnaître « le rôle du gaz naturel comme technologie importante de réduction des émissions de gaz à effet de serre »⁽¹⁾, le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 prévoit d'être complété par un règlement délégué complémentaire sur les activités liées au gaz naturel, qui est en cours d'approbation à la date de publication du Document d'enregistrement universel 2021.

A la date de publication du Document d'enregistrement universel 2021, seuls les critères d'examen techniques relatifs aux deux premiers objectifs environnementaux – l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique – sont entrés en vigueur. Les critères d'examen techniques relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux qui seront également fixés par voie de règlements délégués, sont encore en cours de négociation ou d'élaboration.

CADRE DE REPORTING

L'article 8 du Règlement soumet les entreprises⁽²⁾ à l'obligation d'inclure « dans leur déclaration de performance non financière consolidée des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du [...] règlement ».

En particulier, les entreprises visées doivent publier les informations suivantes :

- la part de leur chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental ;
- la part de leurs dépenses d'investissement et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

(1) Se reporter au (28) du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021

(2) Entreprise soumise à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE.

Le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 complétant le Règlement précise le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Le règlement délégué précise les définitions suivantes :

- une activité économique éligible à la taxonomie (« Activités Eligibles ») est une activité économique décrite dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, qu'elle remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ce règlement délégué ;
- une activité économique non éligible à la taxonomie est une activité économique qui n'est pas décrite dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 ;
- une activité économique alignée sur la taxonomie est une activité économique qui satisfait aux exigences énoncées à l'article 3 du Règlement.

Les obligations de *reporting* prévues dans le règlement délégué s'échelonnent en plusieurs étapes :

- l'article 10 du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 prescrit aux entreprises non financières de publier en 2022, uniquement la part d'activités économiques éligibles à la taxonomie et d'activités économiques non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales, ainsi que les informations qualitatives visées par la réglementation qui sont pertinentes pour cette publication.

Les indicateurs publiés (chiffre d'affaires, CapEx, OpEx) au point 5.4.6.1 de cette Déclaration de performance extra-financière rapportent uniquement la part des **activités économiques éligibles** à la taxonomie. Ils portent uniquement sur les données de l'exercice 2021 sans information comparative au titre de l'exercice 2020.

- A compter du 1^{er} janvier 2023, le *reporting* sera complété par la publication des parts des trois indicateurs qui sont associées à des **activités économiques alignées** sur la Taxonomie européenne. Les indicateurs publiés en 2023 porteront sur les données de l'exercice 2022 sans information comparative au titre de l'exercice 2021. Cependant, à titre d'information, le point 5.4.6.2 présente également une évaluation préliminaire de la part des activités alignées sur les indicateurs chiffre d'affaires et CapEx.

5.4.6.1 ÉLIGIBILITÉ DES ACTIVITÉS DE TotalEnergies

TotalEnergies a calculé la part de ses activités économiques éligibles et non-éligibles au sens du Règlement, sur la base des dispositions du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 et du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021.

Le tableau ci-dessous présente ainsi la part des activités économiques éligibles et non-éligibles de TotalEnergies sur 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements (« CapEx ») et les dépenses d'exploitation (« OpEx »), au sens de la réglementation sur la Taxonomie, sur le périmètre des entités contrôlées exclusivement et consolidées par TotalEnergies SE.

Le tableau présente également, dans une démarche de reporting volontaire proposée par le règlement délégué du 6 juillet 2021, une vue

proportionnelle des indicateurs chiffre d'affaires et CapEx, intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies SE exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence (se reporter au chapitre 8, à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés).

Compte tenu de la taille de la Compagnie et du mode de développement en partenariat retenu pour développer sa stratégie dans le domaine électricité et renouvelables, la vue proportionnelle est plus pertinente pour TotalEnergies que la vue consolidée.

Ces indicateurs tiennent compte également du projet de règlement délégué sur les activités liées au gaz naturel.

Activités éligibles 2021	Périmètre contrôlé			Vue proportionnelle	
	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Renouvelables et électricité	2,4%	8,9%	5,0%	2,6%	21,7%
<i>dont Production d'électricité à partir de gaz naturel*</i>	1,1%	0,9%	0,8%	1,0%	0,6%
Raffinage et chimie	7,4%	2,7%	9,1%	8,5%	4,1%
Autres activités éligibles	0,1%	1,8%	0,6%	0,1%	1,6%
TOTAL ELIGIBLE	9,9%	13,4%	14,7%	11,2%	27,4%
TOTAL NON ELIGIBLE	90,1%	86,6%	85,3%	88,8%	72,6%

*selon le projet d'acte délégué (applicable au 1^{er} janvier 2023).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES DE TotalEnergies

Les Activités Éligibles de TotalEnergies portent uniquement sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

- Pour le secteur Integrated Gas, Renewables & Power de TotalEnergies, les principales Activités Éligibles sont les suivantes :
 - Les activités liées aux énergies renouvelables comprennent la production d'électricité à partir de sources renouvelables (éolien, solaire, bioénergie et hydroélectricité), la fabrication, l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, ainsi que la fabrication de piles rechargeables, de batteries et d'accumulateurs électriques (se reporter aux points 2.1.4.2 et 2.1.4.3 du chapitre 2).
 - Les activités liées à la production de biogaz par digestion anaérobie de biodéchets (se reporter au point 2.1.3.1 du chapitre 2).
 - La production d'électricité à partir de gaz naturel, correspondant au portefeuille de centrales à cycle combiné gaz - CCGT (se reporter au point 2.1.4.1 du chapitre 2).
- Pour le secteur Raffinage-Chimie, les principales Activités Éligibles sont les suivantes :
 - Les activités liées à la fabrication de biocarburants à usage des transports (se reporter au point 2.4.1.1 du chapitre 2).
 - Les activités liées à la fabrication de produits chimiques organiques de base et à la fabrication de matières plastiques de base couvrent une part importante des activités de pétrochimie de la Compagnie. Certaines peuvent constituer des « activités transitoires », au sens de la réglementation européenne sur la taxonomie, dès lors qu'elles satisfont aux critères d'examen technique du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, notamment en ce qui concerne les

domaines de la production de biopolymères et du recyclage mécanique ou chimique des plastiques (se reporter au point 2.4.1.1 du chapitre 2).

- Pour le secteur Exploration-Production, les principales Activités Éligibles sont celles liées aux puits de carbone : captage et stockage de CO₂ ainsi que développement de puits naturels de carbone (se reporter aux points 2.2.2.2 et 2.2.2.3 du chapitre 2).
- Pour le secteur Marketing & Services, les principales Activités Éligibles sont celles liées aux infrastructures des nouvelles énergies de la mobilité : la construction et l'exploitation d'infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone, comme les points de recharges pour véhicules électriques et les stations de réapprovisionnement en hydrogène (se reporter au point 2.5.1 du chapitre 2).

L'analyse des textes a conduit TotalEnergies à considérer que, parmi ses activités, ne sont notamment pas éligibles au sein de la réglementation sur la taxonomie :

- Les activités de fourniture d'électricité, si la production n'est pas réalisée par la Compagnie (se reporter au point 2.1.5.1 du chapitre 2).
- La construction et l'exploitation d'infrastructures permettant la distribution d'énergies à usage de carburant à partir de gaz naturel, comme les stations GNV et les infrastructures d'approvisionnement en gaz naturel marin (se reporter au point 2.5.1 du chapitre 2).
- Les activités liées à l'utilisation de moyens de transport (routier, maritime) si les navires ou les véhicules sont destinés au transport de combustibles fossiles (se reporter au point 2.4.2.2 du chapitre 2).

DÉFINITION DES INDICATEURS FINANCIERS ET MÉTHODOLOGIE

La part des Activités Éligibles (non-éligibles) sur le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx (les « Ratios d'Éligibilité ») est calculée en divisant respectivement le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx associés aux Activités Éligibles (non-éligibles) de la Compagnie (le numérateur), par le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx totaux de TotalEnergies (le dénominateur).

Les indicateurs financiers sur lesquels se fondent les Ratios d'Éligibilité du périmètre contrôlé sont déterminés à partir des données financières utilisées pour la préparation des comptes consolidés de TotalEnergies SE, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

- Le chiffre d'affaires correspond aux Produits des ventes tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé (se reporter au point 8.2 du chapitre 8), c'est-à-dire au chiffre d'affaires externe consolidé hors droits d'accises.
- Les CapEx correspondent aux entrées d'actifs corporels et incorporels, c'est-à-dire au coût de construction ou d'acquisition des nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées au bilan consolidé (se reporter au point 8.4 du chapitre 8) y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces entrées d'actifs s'entendent avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, et à l'exclusion des variations de juste valeur. Ils incluent les droits d'usage

des nouveaux contrats de location et ils excluent les acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence et de sociétés non consolidées, ainsi que les prêts accordés à ces sociétés.

- Les OpEx correspondent uniquement aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et développement, aux locations à court terme, aux mesures de rénovation des bâtiments et à l'entretien et la réparation. Ces coûts sont inclus dans les Autres charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé (se reporter au point 8.2 du chapitre 8).

Les Ratios d'Éligibilité calculés en vue proportionnelle se fondent sur les indicateurs financiers chiffre d'affaires et CapEx mais élargissent le périmètre des entités contributives, au numérateur comme au dénominateur, aux sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies SE exerce une influence notable comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence à hauteur de la quote-part d'intérêt détenue par TotalEnergies.

La méthodologie de détermination des Activités Éligibles, la définition précise des indicateurs financiers et l'ensemble des critères et hypothèses retenus ont été documentés dans un manuel interne. Selon les évolutions futures de la réglementation et des interprétations des définitions, TotalEnergies entend compléter et préciser le calcul des Ratios d'Éligibilité.

5.4.6.2 ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS DE TotalEnergies

A titre d'information, et en avance par rapport à l'application de la réglementation européenne en cours d'approbation, les tableaux ci-dessous présentent la part des activités éligibles et une évaluation préliminaire de la part des activités alignées sur les indicateurs chiffre d'affaires et CapEx, sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies, ainsi qu'une vue proportionnelle, proposée par le

règlement délégué du 6 juillet 2021, intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence. Ils tiennent compte du projet d'acte délégué sur les activités liées au gaz naturel.

Ces données ont été évaluées sur la base de l'année 2021 avec un rappel de l'estimation pour l'année 2020.

Périmètre contrôlé - 2021	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Renouvelables et électricité	2,4%	8,9%	1,3%	8,0%
<i>dont Production d'électricité à partir de gaz naturel*</i>	1,1%	0,9%	0,0%	0,0%
Raffinage et chimie	7,4%	2,7%	0,1%	0,3%
Autres activités éligibles	0,1%	1,8%	0,1%	1,8%
TOTAL 2021	9,9%	13,4%	1,5%	10,1%
TOTAL 2020	9,4%	13,1%	2,1%	5,1%

* selon le projet d'acte délégué (applicable au 1^{er} janvier 2023).

Vue proportionnelle - 2021	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Renouvelables et électricité	2,6%	21,7%	1,6%	21,1%
<i>dont Production d'électricité à partir de gaz naturel *</i>	1,0%	0,6%	0,0%	0,0%
Raffinage et chimie	8,5%	4,1%	0,2%	0,5%
Autres activités éligibles	0,1%	1,6%	0,1%	1,6%
TOTAL 2021	11,2%	27,4%	1,9%	23,2%
TOTAL 2020	11,2%	16,5%	2,4%	9,2%

* selon le projet d'acte délégué (applicable au 1^{er} janvier 2023).

Cette classification, définie par la Taxonomie, confirme la croissance en 2021 des CapEx éligibles et alignés de la Compagnie, qui représentent de l'ordre du quart du total des investissements.

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Contribution substantielle » :

- la majorité des Activités Eligibles liées aux énergies renouvelables ont une contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique dès lors qu'elles sont qualifiées d'éligibles.
- la production d'électricité à partir de gaz naturel répond à ce critère, pour les centrales dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont inférieures à 100 gCO_{2e}/kWh, ou dans des configurations transitoires, pour les centrales dont le permis est accordé avant le 31 décembre 2030, si :
 - les émissions de GES de l'activité sont inférieures à 270 gCO_{2e}/kWh ou les émissions annuelles de GES moyennées sur 20 ans sont inférieures à 550 kg CO_{2e}/kW,
 - un engagement dûment documenté du management est pris pour un passage à 100% de gaz renouvelables et décarbonés avant fin 2035,
 - l'activité considérée remplace une activité préexistante au charbon ou au fuel et
 - une étude comparative aura permis de démontrer qu'aucune alternative 100% renouvelable n'était possible.
- la fabrication de biocarburants à usage des transports répond à ce critère si le procédé utilise une biomasse non destinée à l'alimentation humaine ou animale qui respecte les critères de durabilité de la Directive sur les Energies renouvelables (RED) et qui permet une réduction des émissions de GES dues à la fabrication de ces biocarburants d'au moins 65% par rapport aux combustibles fossiles.
- la fabrication de produits chimiques organiques de base répond à ce critère si (i) les émissions de GES (production) par produit sont inférieures à un seuil, ou (ii) ces produits sont fabriqués avec une source renouvelable et que les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures aux produits équivalents issus de matières premières fossiles.
- la fabrication de matières plastiques de base répond à ce critère si elles sont fabriquées (i) entièrement à partir de recyclage mécanique, ou (ii) entièrement à partir de recyclage chimique si le recyclage

mécanique n'est pas techniquement réalisable ou économiquement viable et les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures à celles de la matière plastique équivalente produite à partir de matières premières fossiles ou (iii) entièrement ou partiellement à partir de matières premières renouvelables si les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures à celles de la matière plastique équivalente produite à partir de matières premières fossiles.

- la production de biogaz par digestion anaérobie de biodéchets répond à ce critère si les fuites de méthane et la traçabilité des intrants et des digestats sont maîtrisées et si la part des intrants alimentaires est inférieure à 10%.

Les émissions de GES retenues correspondent aux meilleures estimations disponibles à ce stade et n'ont pas été vérifiées par un tiers.

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Ne pas causer de préjudice important » à aucun des objectifs environnementaux, TotalEnergies s'appuie sur la direction HSE et les services HSE au sein des entités de la Compagnie qui veillent au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes du cadre de référence One MAESTRO et des engagements complémentaires de la Compagnie (se reporter au point 5.5.1 du chapitre 5) pour analyser si ses Activités Eligibles répondent à ce critère. Un recensement a été réalisé sur les Activités Eligibles de TotalEnergies en 2021 établissant, par activité, une évaluation préliminaire du risque de non-respect de ce critère. Pour les activités localisées hors d'Europe, une analyse détaillée est nécessaire et en cours pour s'assurer que les réglementations applicables et les pratiques locales sont compatibles avec les prescriptions de la réglementation européenne.

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Garanties minimales », TotalEnergies est engagée à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme (VPSHR) (se reporter au point 5.7 du chapitre 5). La Compagnie se réfère à ces standards dans l'examen de la conformité de ses Activités Eligibles.

5.5 Enjeux environnementaux



Les activités de la Compagnie induisent des risques pour l'environnement pour lesquels TotalEnergies développe une politique de gestion structurée.

Dans ce contexte, la Compagnie a identifié ses principaux risques environnementaux :

- les risques accidentels de pollution ;
- les risques environnementaux susceptibles de résulter de rejets liquides, gazeux ou solides ou d'une utilisation non durable des ressources naturelles ;
- les risques d'atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations notamment localisés dans des environnements naturels sensibles ;
- les risques environnementaux associés à la production de déchets ultimes.

L'identification des risques et enjeux en matière d'environnement résulte d'un processus dynamique qui s'appuie sur le savoir-faire de la Compagnie et le retour d'expérience traduit dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*).

Pour faire face à ses risques, TotalEnergies s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans la direction Strategy & Sustainability dont la directrice générale siège au Comité exécutif.

5.5.1 Politique générale et objectifs environnementaux



Conformément à sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité, TotalEnergies considère le respect de l'environnement comme une de ses priorités. Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit faire preuve de la plus grande exigence dans la protection de l'environnement. TotalEnergies veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. TotalEnergies adopte, dans ce domaine, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.

Dans cette optique, la direction HSE traite de manière intégrée les enjeux environnementaux, de sécurité, de santé et les enjeux sociétaux liés aux opérations de la Compagnie. Elle coordonne le déploiement de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité de la Compagnie à travers la définition et le suivi de la mise en œuvre du cadre de référence interne One MAESTRO. Ce cadre de référence et les audits associés sont décrits au point 5.3 de ce chapitre. La direction HSE et les services HSE au sein des entités de la Compagnie veillent au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes de One MAESTRO et des engagements complémentaires de la Compagnie. Des instances de pilotage de la Compagnie animées par la direction HSE sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de TotalEnergies, qui sont revues annuellement par la Compagnie et font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles de la Compagnie.

À titre d'exigence générale, le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés de la Compagnie importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 79 sites sont en conformité en 2021. Au-delà de cette exigence, à fin 2021, ce sont au total 279 sites opérés par la Compagnie qui sont certifiés au standard ISO14001. En 2021, 22 sites ont été nouvellement certifiés ISO14001. Les exigences internes prévoient également que tout projet présenté au Comité risques de la Compagnie voit ses risques et impacts potentiels, notamment environnementaux, évalués et revus préalablement à la décision finale d'investissement.

Le référentiel One MAESTRO comprend également des exigences spécifiques couvrant les différents risques environnementaux de la Compagnie (se reporter aux points 5.5.2 à 5.5.5 de ce chapitre). En janvier 2022, la Compagnie s'est dotée d'objectifs renforcés de progrès environnementaux à horizon 2030.

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 000 t/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

Nos objectifs environnementaux^(a)

Système de gestion de l'environnement

- faire certifier au standard ISO14001 les systèmes de gestion environnementale des sites importants pour l'environnement

Air - nouvel objectif

- diminuer de 75% les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2015 et 2030 ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt émises en 2030

Eau - nouveaux objectifs

- réduire le prélèvement d'eau des sites situés en zone de stress hydrique de 20% entre 2021 et 2030
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 30 mg/l pour les sites offshore
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 1 mg/l pour les sites terrestres et côtiers à horizon 2030

Déchets - nouvel objectif

- valoriser plus de 70% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie à horizon 2030

Biodiversité

- appliquer une politique zéro déforestation nette dans les nouveaux projets sur des nouveaux sites approuvés à compter de 2022
- mettre en œuvre l'ambition biodiversité selon les 4 axes présentés au point 5.5.4 de ce chapitre

Dans les faits

- 100% des sites importants pour l'environnement, certifiés au standard ISO14001 en 2021

- 64% de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air, hors effet COVID-19 et conjoncture

- 4% de réduction du prélèvement d'eau des sites et préparation des études d'optimisation des prélèvements d'eau en zone de stress hydrique

- 92% des sites pétroliers de la Compagnie conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2021

- 80% des sites pétroliers de la Compagnie conformes au nouvel objectif de qualité de rejets *onshore* en 2021

- 61% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie valorisés en 2021

- aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

- huit plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2021 pour les projets situés en zone protégée⁽¹⁾

- cinq diagnostics biodiversité réalisés sur des sites importants pour l'environnement⁽²⁾

- plus de 1 600 collaborateurs sensibilisés à la biodiversité dans le cadre du programme *Action!*

- plus de 4 700 jeux de données biodiversité téléchargés à partir de la base de données de la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF) et une quinzaine de citations dans des publications scientifiques

(a) Pour les objectifs en matière de climat, se reporter au point 5.4 de ce chapitre.

TotalEnergies veille à faire partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement. Des formations sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises (se reporter au point 5.3.2 de ce chapitre).

TotalEnergies sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.).

(1) Zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar.

(2) Sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz.

5.5.2 Prévenir les risques accidentels de pollution



Pour prévenir les risques accidentels et notamment les déversements pouvant atteindre l'environnement, TotalEnergies met en œuvre des politiques adaptées de maîtrise des risques. Le point 5.3.1 de ce chapitre décrit les mesures de maîtrise couvrant tant la conception, la construction des installations ou leurs éventuelles modifications, que la conduite des opérations. Il décrit également les mesures de maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps.

Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme* (EBIS). Le *vetting* des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps de TotalEnergies est d'environ sept ans.

Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du *Marine Terminal Information System* (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le *Marine Terminal Management and Self Assessment* (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSL – *Ship Shore Safety Check List*) et des opérations de transfert de cargaison fait l'objet d'une exigence du cadre de référence One MAESTRO depuis octobre 2020. À fin 2021, 100% des filiales opérant des terminaux disposaient de personnel ayant déjà suivi cette formation.

Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 de ce chapitre.

Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – *Fast Oil Spill Team*) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.

Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (*subsea capping*) et de captage de fuite (*subsea containment*), mobilisables par voie aérienne, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de *capping* par faible profondeur d'eau, l'*Offset Installation Equipment* (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin.

En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de *capping* (*Subsea Emergency Response System*) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée. Ces équipements ont été déployés avec succès en exercice et en conditions réelles en mars 2019 au large du Nigéria.

Préparation à la lutte antipollution	2021	2020	2019
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	119	119 ^(a)	128
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	100%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	97%	88%	85% ^(b)

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets de périmètre.

(b) La valeur a été révisée par rapport à 2019 afin de ne comptabiliser que les empêchements faisant suite à une décision des autorités.

TotalEnergies suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information

statistique annuelle est transmise au Comité Performance de la Compagnie. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage	2021	2020	2019
Nombre de déversements	65	50	57
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	2,0	1,0	1,2
Volume total ayant été récupéré (en milliers de m ³)	1,7	–	–

L'augmentation du volume de déversement entre 2020 et 2021 est liée essentiellement à une fuite sur une tuyauterie enterrée de la raffinerie de Port Arthur (Etats-Unis).

(1) OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report* (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – *Barge Inspection Questionnaire*).

5.5.3 Limiter l’empreinte environnementale des activités de la Compagnie



TotalEnergies mène une politique d’évitement, de réduction et, quand c’est nécessaire, de compensation de l’empreinte de ses activités sur l’environnement.

PROTECTION DES MILIEUX

Protection de l’air et de l’eau

Les activités de la Compagnie génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l’atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d’eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, TotalEnergies a mis en place des règles et guides sur lesquels les filiales de la Compagnie s’appuient pour limiter les quantités rejetées. TotalEnergies s’est dotée plus particulièrement d’objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s’est engagée à limiter ses rejets d’hydrocarbures dans l’eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s’équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d’émission de SO₂ en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par la Compagnie sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par la Compagnie, les règles internes prévoient que des études d’impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets de ces rejets.

En 2015, les émissions de SO₂ étaient de 59 kt. TotalEnergies s’est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 75% en 2030 (par rapport à 2015), ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt.

Rejets chroniques atmosphériques	2021	2020	2019
Émissions de SO ₂ (en kt)	16	34	39
Émissions de NO _x (en kt)	59	64	72
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	58	69	83

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Protection des sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TotalEnergies proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au point 5.5.2 de ce chapitre) et des stockages de déchets (se reporter au point 5.5.5 de ce chapitre). En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TotalEnergies a élaboré un guide sur lequel les filiales peuvent s’appuyer. L’approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l’industrie, tant en ingénierie qu’en opération et dans les transports ;
- des opérations d’entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d’activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. En 2021, les émissions de SO₂ ont beaucoup décliné du fait du contexte de diminution d’activité sur les unités de raffinage (arrêts, pandémie COVID-19) et d’effets de périmètre. Hors effets conjoncturels ces émissions auraient été de 21 kt.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d’exploration et de production d’hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes.

En janvier 2022, TotalEnergies s’est fixé un nouvel objectif de qualité des eaux rejetées *onshore* à horizon 2030. Par rapport au précédent objectif, il divise par 15 la teneur maximale en hydrocarbures attendue pour ces rejets. A ce jour, 100% des sites *onshore* sont conformes au précédent objectif de 15 mg/l et 80% au nouvel objectif de 1 mg/l. Des études ont été lancées pour améliorer les rejets des sites encore non conformes.

Qualité des eaux rejetées	2021	2020	2019
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore (en mg/l)	13,7	12,8	13,0
% de sites conformes à l’objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	92%	100% ^(a)	100% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus <i>onshore</i> (en mg/l)	2,6	1,9	1,7
% de sites conformes à l’objectif de qualité des rejets <i>onshore</i> de :			
- objectif 2010-2020 : 15 mg/l	100%	100%	100%
- objectif 2030 : 1 mg/l	80%	-	-

(a) Sites d’Alwynn et Gryphon (Royaume-Uni) exclus, leurs rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l’unité de réinjection et étant encadrés par une déclaration spécifique.

Par ailleurs, une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d’éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l’évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l’intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d’un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l’intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l’usage du site.

Enfin, les installations opérées de la Compagnie qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d’extraction d’hydrocarbures, friches d’unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles.

Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TotalEnergies s'est dotée d'une politique de dépollution des sols et des eaux souterraines basée sur l'évaluation et la gestion des risques que ces pollutions peuvent occasionner. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités de la Compagnie (solaire,

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Utilisation durable de l'eau douce

En raison de leur nature, les activités de la Compagnie, principalement celles du Raffinage-Chimie et dans une moindre mesure celles des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, sont susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource en eau et d'en être dépendantes, en particulier lorsque l'activité concernée est située dans un environnement hydriquement sensible.

Consciente de ces enjeux, TotalEnergies suit les principes d'action suivants en matière de gestion des risques sur la ressource en eau :

- une identification des sites sensibles prioritaires par un suivi des prélèvements en eau, puis une évaluation des risques ;
- selon les besoins, une amélioration de la gestion de la ressource en eau via une adaptation du système de gestion environnementale des sites concernés.

Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TotalEnergies procède au recensement des prélèvements d'eau douce sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽¹⁾ Aqueduc actuel et futur. En 2021, les sites de la Compagnie ont prélevé 101 millions de m³ d'eau douce, pour une consommation nette de 75 millions de m³. 54% de ce volume a été prélevé en zone de stress hydrique selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Selon la définition du CDP Water, ces prélèvements représentent 10% de l'ensemble des prélèvements d'eau de la Compagnie (eau saumâtre et eau de mer incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an, TotalEnergies met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés de la Compagnie exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TotalEnergies dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires.

5.5.4 Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations



Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités. En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de

reboisement, etc.) et de préserver la biodiversité (axe 3 de l'ambition biodiversité présentée au point 5.5.4 de ce chapitre). Les opérations de réhabilitation des sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par la Compagnie. À fin 2021, 104 sites industriels ayant cessé leurs activités (hors stations-service) étaient en cours de réhabilitation.

Les provisions pour protection de l'environnement et restitution des sites passées par la Compagnie sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

En 2021, TotalEnergies a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2020 et a obtenu, pour la quatrième année consécutive, la note A-. Le principal indicateur de ce reporting est le prélèvement d'eau douce. En janvier 2022, TotalEnergies s'est fixé un nouvel objectif de protection de la ressource en eau à horizon 2030. L'ambition de la Compagnie est désormais de réduire de 20% ses prélèvements d'eau en zone de stress hydrique entre 2021 et 2030.

Indicateur relatif à l'eau	2021	2020	2019
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement (en millions de m ³)	101	105	115
Consommation d'eau douce (en millions de m ³) ^(a)	75	75	-
Prélèvement d'eau douce en zone de stress hydrique (en millions de m ³)	54	52	-

(a) Indicateurs publiés en 2020 sans historique de données.

Utilisation durable des sols

TotalEnergies limite l'utilisation des sols aux surfaces dont elle a besoin pour mener en sécurité ses opérations sur ses installations.

Tous les biocarburants incorporés par la Compagnie sont conformes aux critères de durabilité, de traçabilité et de certifications (ISCC, RSPO, ...) fixés par les différentes réglementations nationales (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants et biopolymères. En complément, TotalEnergies s'est engagé à ne plus utiliser d'huile de palme dès 2023.

En outre, pour limiter le recours aux intrants issus de productions agricoles, TotalEnergies s'est engagée à traiter dans sa bioraffinerie de La Mède plus de 25% des matières premières issues de déchets et de résidus (huiles de cuisson usagées, graisses animales, ...).

De même, dans le cadre de la transformation de sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole pour l'horizon 2024, l'usine de production de biocarburants sera alimentée majoritairement par des déchets et résidus complétés par des huiles végétales de type colza, à l'exception de l'huile de palme, et en privilégiant l'approvisionnement local.

l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue l'alliance act4nature international.

En 2020, TotalEnergies s'est dotée d'une nouvelle ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité.

(1) World Resources Institute. Les indicateurs de ce paragraphe sont évalués à partir du Projected Basic Water stress 2030.

Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.

Un plan de communication a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D de la Compagnie. Une série de

webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie a été menée afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires de la Compagnie ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.

Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté dans le tableau ci-après.

Ambition biodiversité

<p>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. 	<p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté. - La Compagnie publie sur son site internet la liste de ses licences en zone arctique. En 2021, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.
<p>Axe 2 : Les nouveaux projets :</p> <p>La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p>	<p>Dans les faits : un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2021, 8 projets sont concernés, dont 4 projets alignés aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale). Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB du terminal pétrolier existant de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et poursuit son déploiement. Une mise à jour du PAB est planifiée en 2022. - Le PAB du site de production pétrolier terrestre existant de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et poursuit son déploiement. - Le PAB à gain net du projet Tilenga (production d'huile, Ouganda), en partie situé en zone UICN II, est achevé à 100% pour sa phase de conception et sa mise en œuvre a démarré. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet de pipeline EACOP (transport d'huile, Tanzanie), traversant une zone UICN III, est en cours d'achèvement pour sa phase de conception et sa mise en œuvre a démarré. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement, par exemple les actions liées à la protection des chimpanzés. Ce PAB a un objectif de gain net et est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (production de gaz naturel, Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction a été suspendue temporairement en raison des problèmes de sûreté dans la région du Cabo Del Gado. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet Papua LNG (production de gaz naturel, Papouasie-Nouvelle-Guinée) est en cours de conception ; le projet ne traverse aucune aire protégée IUCN ou Ramsar. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (île de la Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéploiement du site. - Le PAB du projet Diyab aux Emirats Arabes Unis
<p>Axe 3 : Les sites existants :</p> <p>Sur chaque site existant important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, un plan d'action biodiversité sera défini au plus tard en 2025 et déployé au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de sa mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.</p> <p>Lorsqu'un site cesse son activité, TotalEnergies s'engage à étudier la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité...) comme une des options de remise en état de ce site.</p>	<p>Dans les faits : le déploiement de cet axe est cours. Deux diagnostics ont été réalisés en 2021 (usine de Pont-sur-Sambre en France et les installations marines d'exploration et production en République du Congo). Trois diagnostics sont en cours de finalisation (raffineries de Donges et Grandpuits et l'usine de Bayet en France).</p> <p>Concernant la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité, etc.) comme option de remise en état des sites ayant cessé leur activité, les premières réalisations incluent la création d'un habitat pour reptiles sur les berges de la Garonne et des mesures de préservation d'espèces d'oiseaux et amphibiens protégées à Oberhoffen-sur-Moder, en France. Environ une dizaine d'autres sites, en France, font l'objet d'une évaluation incluant des relevés de biodiversité et la valorisation de la biodiversité pour aboutir à des démarches similaires.</p>

Ambition biodiversité

Axe 4 : La promotion de la biodiversité :

- Dans le cadre du programme Climat, Littoraux et Océans de TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche.
- TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public.

Dans les faits : Le programme TotalEnergies Foundation soutient l'expédition Polar Pod qui vise à étudier le courant circumpolaire antarctique afin de mieux connaître les échanges air/océan, valider les mesures satellitaires, observer la biodiversité et l'impact des activités humaines dans la zone. Ces connaissances seront diffusées auprès d'un jeune public à travers un projet pédagogique en collaboration avec l'UICN. Le programme TotalEnergies Foundation accompagne aussi les actions de la Tour du Valat, une fondation reconnue d'utilité publique et un institut de recherche qui œuvre depuis les années 70 pour la préservation des zones humides méditerranéennes sur un site naturel privilégié de 2 700 ha en Camargue.

En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF). En 2021, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Afrique du Sud, Oman, Ouganda, Danemark et Argentine. Les données publiées par TotalEnergies ont fait l'objet de plus de 4 700 téléchargements et d'une quinzaine de citations dans des publications scientifiques.

Par ailleurs, l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (*Long Term Ecology Laboratory*), TotalEnergies et Equinor ont initié en 2018 un programme de collaboration ayant pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. L'outil est désormais finalisé et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG⁽¹⁾.

Enfin, la Compagnie mène plusieurs programmes de R&D en matière de biodiversité. Parmi eux, figurent le développement, avec l'UNEP WCMC⁽²⁾, d'une méthodologie d'indicateurs d'empreinte biodiversité consolidable au niveau de la Compagnie, le développement d'un outil d'aide à la décision des actions suivant l'approche Eviter-Réduire-

Compenser, un catalogue opérationnel pour les solutions fondées sur la nature, des outils de biosurveillance et suivi utilisant l'ADN environnemental, des travaux sur la cartographie des zones vulnérables au changement climatique et des opportunités que les sites de la Compagnie offrent en termes de corridors écologiques.

5.5.5 Promouvoir l'économie circulaire



Les objectifs de progrès de la Compagnie en matière d'économie circulaire pour 2030

- Produire de manière durable 5 Mt/an de biocarburants en 2030
- Produire plus de 5 TWh/an de biométhane en 2030
- Produire 30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030 soit 1 Mt/an
- Valoriser plus de 70% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie à horizon 2030

Dans les faits

- 500 kt de capacité de production en 2021
- 500 GWh de capacité installée en 2021
- 60 kt de plastique recyclé ou bio produits en 2021
- 61% de valorisation de nos déchets en 2021

Concernant le gaspillage alimentaire comme la précarité alimentaire, les activités de TotalEnergies sont très peu orientées vers la distribution alimentaire et ainsi peu exposées à ces problématiques.

PROMOTION DE LA GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES

Nous avons rejoint, en mars 2022, la Platform for Accelerating the Circular Economy (PACE). Cette initiative lancée par le Forum Economique Mondial et actuellement hébergée par le World Resources Institute (WRI) vise à accélérer la transition vers une économie plus circulaire. Nous nous engageons à doubler la circularité de nos business au cours des dix prochaines années. Nous contribuons à l'économie circulaire à différents points de la chaîne de valeur : au travers de nos achats, de nos ventes de notre production et aussi de la gestion de nos propres déchets.

Les biocarburants

Les biocarburants émettent sur leur cycle de vie moins de 50% de CO₂e par rapport à leurs équivalents fossiles (conformément aux normes

européennes) et représentent donc un élément de la décarbonation des carburants liquides. Notre capacité actuelle de production est de 500 kt/an, issus principalement de la raffinerie de La Mède en France. Notre objectif va bien au-delà : 2 Mt en 2025 et 5 Mt en 2030 à produire de manière durable.

Aujourd'hui, plus de 90% des biocarburants sur le marché sont de première génération, c'est-à-dire produits à partir d'huiles végétales ou de sucre (vierges). TotalEnergies investit dans des projets de biocarburants avancés, à base de graisses animales ou d'huiles usagées, limitant ainsi le conflit d'usage et l'impact sur les terres arables. Ces biocarburants avancés viendront compléter l'éventail des biocarburants de première génération.

(1) LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool).

(2) World Conservation and Monitoring Center du programme environnement des Nations unies.

Pour répondre à son ambition d'être un leader sur le marché des biocarburants, TotalEnergies a transformé sa raffinerie de La Mède en France en une bioraffinerie de taille mondiale.

Le site produit désormais de l'HVO (précurseur du biodiesel et du SAF), du bionaphta (précurseur de polymères d'origine renouvelable) et du bioGPL (gaz liquéfié d'origine renouvelable), pour des usages de mobilité ou de chauffage.

Les matières premières agricoles utilisées respectent des exigences de durabilité et de traçabilité : bilan carbone, non-déforestation et bonne utilisation des terres. Nous nous sommes engagés à cesser, dès 2023 les approvisionnements en huile de palme et avons pour objectif de faire progresser la part des déchets (huiles usagées, graisses animales) à 50% d'ici 2025. Notre future plateforme zéro pétrole de Grandpuits produira aussi des biocarburants.

Le biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable, principalement composé de méthane. Compatible avec les infrastructures existantes de transport et de stockage, il a un rôle clé à jouer pour décarboner les produits gaziers, réduire les émissions de GES en développant une économie circulaire. La Compagnie a pour objectif de produire 2 TWh/an de biométhane dès 2025, et plus de 5 TWh/an en 2030 au niveau mondial. Début 2021, TotalEnergies est devenu un acteur majeur du biogaz en France via l'acquisition de Fonroche Biogaz avec 500 GWh de capacité installée. Fin 2021, TotalEnergies et Clean Energy ont lancé la construction de leur première unité de production de biométhane, à Friona au Texas. Le biométhane produit sera utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité, participant ainsi à la décarbonation du transport routier. L'installation sera alimentée par les effluents d'élevage de l'exploitation laitière et produira plus de 40 GWh/an de biométhane permettant d'éviter 45 ktCO₂e/an.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales en matière de gestion des déchets. Elle s'articule autour de quatre étapes fondamentales : l'identification des déchets (technique et réglementaire) ; leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ; leur traçabilité depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ; et leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

TotalEnergies demande à ses filiales de maîtriser le traitement des déchets de tous les sites opérés, à tous les stades de leurs activités. Cette démarche s'articule autour de quatre principes, déclinés par priorité décroissante :

- réduire les déchets à la source en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possible, mais également en minimisant la quantité de déchets produits par les activités de la Compagnie ;
- réutiliser les produits pour un usage similaire afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
- recycler les déchets résiduels ;
- valoriser, autant que possible, les produits non recyclés.

En 2021, les sites en activité opérés par les filiales de TotalEnergies ont généré 500 kt de déchets, dont 165 kt de déchets dangereux. En janvier 2022, TotalEnergies s'est fixé un nouvel objectif en terme de recyclage des déchets à horizon 2030. Le précédent objectif était de valoriser au moins 50% des déchets produits par les sites de la Compagnie, en 2030 la performance attendue est de valoriser plus de 70% des déchets :

Début 2022, TotalEnergies et Veolia se sont associées pour valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de 15 pays, avec l'ambition de produire jusqu'à 1,5 TWh/an de biométhane d'ici à 2025.

Les bioplastiques et plastiques recyclés

L'économie circulaire des plastiques repose sur trois axes :

- **Axe 1 - Le recyclage mécanique**, qui est la technologie la plus mature du marché. Elle traite des matières premières issues du tri collectif et des centres de collecte et est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction. Notre filiale Synova s'inscrit dans cet axe avec ses 45 kt de capacité de production fin 2021 et l'ambition de produire 100 kt à compter de 2025.
- **Axe 2 - Le recyclage chimique** permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et d'adresser d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire. Nous produisons aujourd'hui des polymères recyclés chimiquement sur notre plateforme d'Anvers, à partir du TACOIL produit par notre partenaire Plastic Energy, avec lequel nous sommes aussi associés pour construire une unité de production à Grandpuits. Nous avons également noué un partenariat avec Honeywell pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques en Europe et aux Etats-Unis.
- **Axe 3 - Les bioplastiques**. Nous proposons à nos clients des biopolymères issus pour partie du traitement de charges d'origine biologiques (huiles végétales, huiles alimentaires usagées) aujourd'hui transformées sur la bioraffinerie de La Mède, et demain sur celle de Grandpuits, et pour partie du PLA⁽¹⁾, un bioplastique 100% recyclé sur base d'amidon ou de sucre, recyclable et biocompostable, produit par notre co-entreprise avec Corbion aujourd'hui sur l'usine PLA de Rayong (Thaïlande) et demain sur celle en construction à Grandpuits (France).

En 2021, nous avons produit 60 kt de plastique recyclé ou bio. Notre ambition est de **produire 30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030, soit 1 million de tonnes.**

Bilan déchets de la Compagnie ^(a)	2021	2020	2019 ^(c)
Déchets non dangereux (en kt)	335	303	375
Déchets non dangereux valorisés ^(b) (en kt)	206	190	240
Déchets dangereux (en kt)	165	198	288
Déchets dangereux valorisés ^(b) (en kt)	98	107	190

(a) Hors *cuttings* de forage, hors sites ayant cessé leur activité et en cours de remédiation.

(b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique.

(c) Les tonnages de déchets de 10 sites d'Hutchinson ont été estimés en 2019 sur la base de leur *reporting* 2018. Les déchets de ces 10 sites représentaient en 2018 environ 1% du tonnage total de déchets de la Compagnie.

Filières de traitement des déchets ^(a)	2021	2020	2019 ^(c)
Valorisation ^(b)	61%	59%	65%
Enfouissement	16%	12%	15%
Autres (incinération sans valorisation, biotraitements sans valorisation, etc.)	23%	29%	20%

(a) Hors *cuttings* de forage, hors sites ayant cessé leur activité et en cours de remédiation.

(b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique.

(c) Les tonnages de déchets de 10 sites d'Hutchinson ont été estimés en 2019 sur la base de leur *reporting* 2018. Les déchets de ces 10 sites représentaient en 2018 environ 1% du tonnage total de déchets de la Compagnie.

(1) Poly Lactic.

Depuis 2015, le secteur Raffinage-Chimie s'est engagé dans le programme *Operation CleanSweep*® sur l'ensemble de ses sites de production de plastiques dans le monde. *Operation CleanSweep*® est un programme international conçu pour éviter la perte de granulés plastiques lors de leur manipulation par les différents acteurs de la filière plastique et leur dissémination dans l'environnement aquatique (*zero pellet loss*). Depuis 2015, ce programme est déployé sur l'ensemble des sites polymères du Raffinage-Chimie.

Par ailleurs, TotalEnergies est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, créée en 2019, qui regroupe 80 entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation. L'Alliance a pour objectif de financer, à hauteur de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, le développement de solutions de réduction et de traitement (réutilisation, recyclage et récupération) des plastiques usagés dans l'environnement, en particulier dans les océans. À fin 2021, 17 partenariats ont déjà été établis.

5.6 Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs



Parce qu'une entreprise est une aventure humaine, l'ambition de la Compagnie repose avant tout sur les femmes et les hommes de TotalEnergies, présents aujourd'hui ou qui rejoindront la Compagnie demain.

TotalEnergies a identifié ses principaux risques et enjeux en matière de développement des Ressources humaines :

- attirer et fidéliser les talents, en fonction des compétences clés recherchées par la Compagnie avec pour principe la non-discrimination et l'égalité des chances ;
- maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme en facilitant l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies en vue d'une transition juste ;
- assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun, une culture d'entreprise inclusive et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Pour répondre aux attentes des nouvelles générations et des collaborateurs face à la transition énergétique et aux enjeux du changement climatique, la Compagnie s'engage pour une transition juste, en offrant à ses collaborateurs les opportunités pour se développer, se réaliser professionnellement, participer à une ambition commune pour une énergie responsable et relever des défis technologiques inédits au sein d'équipes multiculturelles.

Un nouveau programme *Transforming with our people* a été annoncé fin 2021 pour accompagner les collaborateurs de TotalEnergies dans la transformation de la Compagnie. Ce programme intègre non seulement la mise en place de mesures d'écoute, d'information et de formation, mais aussi une démarche d'*upskilling* et *reskilling* et la mise en œuvre d'une cartographie des compétences afin de construire les passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité et cibler les compétences clés.

TotalEnergies ambitionne d'être une référence en tant qu'employeur responsable. La Compagnie promeut un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité. En 2019, le Comité exécutif de la Compagnie (Comex) a lancé *Better Together*, un volet clé du projet d'entreprise qui porte l'ambition humaine de TotalEnergies afin que le développement de chaque collaborateur soit à la hauteur de l'ambition business et réponde à ses attentes. Ce projet s'organise autour de trois principales ambitions qui impliquent l'ensemble des filiales de la Compagnie⁽¹⁾ : attirer et développer les talents partout dans le monde, promouvoir un esprit managérial propre à tirer parti des savoir-faire de la Compagnie et à transmettre ses valeurs et construire une entreprise où il fait bon vivre ensemble.

Pour répondre à ses enjeux sociaux, TotalEnergies s'appuie sur sa direction People & Social Engagement qui a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques Ressources humaines de la Compagnie en cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise *TotalEnergies One Company*. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions Ressources humaines des secteurs d'activité de la Compagnie.

5.6.1 Attirer et fidéliser les talents



Attirer et fidéliser les talents dont la Compagnie a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser ces enjeux, TotalEnergies s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties de la Compagnie, sur l'accompagnement

individualisé des collaborateurs, sur une politique de rémunération des collaborateurs responsable et sur le développement de l'actionariat salarié.

5.6.1.1 UNE GESTION ADAPTÉE DES EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE

EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE

Les effectifs de la Compagnie s'élèvent à 101 309 salariés appartenant à 316 sociétés porteuses de personnel, présentes dans 95 pays, au 31 décembre 2021. À fin 2021, les pays qui comptent les effectifs les

plus importants sont, par ordre décroissant, la France, les États-Unis, la Pologne, le Mexique, l'Allemagne, la Belgique et la Chine.

(1) Hors Hutchinson et SunPower.

Sur le périmètre de la Compagnie hors Hutchinson, les effectifs sont de 63 630 salariés répartis dans 256 sociétés présentes dans 92 pays. Les pays les plus représentatifs en termes d'effectifs sont la France, les Etats-Unis, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Nigéria.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des salariés par secteur d'activité, par zone géographique, par type de contrat et par tranche

Effectifs au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson

Effectifs inscrits de la Compagnie hors Hutchinson au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de salariés	63 630	65 614	69 309
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	17,5%	14,6%	21,4%
Secteur Exploration-Production	18,8%	19,4%	19,1%
Secteur Raffinage-Chimie	19,6%	19,9%	18,6%
Raffinage-Chimie	18,4%	18,8%	17,5%
Trading-Shipping	1,2%	1,1%	1,1%
Secteur Marketing & Services	39,7%	41,9%	36,6%
Holding	4,4%	4,2%	4,3%
Répartition par zone géographique			
Europe	65,1%	64,0%	61,4%
France	42,7%	42,1%	40,6%
Reste de l'Europe	22,4%	21,9%	20,8%
Afrique	14,0%	13,6%	12,9%
Amérique du Nord	7,7%	6,7%	6,8%
Amérique latine	4,4%	4,2%	6,7%
Asie-Pacifique	7,7%	7,0%	10,9%
Moyen-Orient	1,1%	4,5%	1,3%
Répartition par type de contrat⁽³⁾			
CDI	92,8%	93,2%	93,5%
CDD	7,2%	6,8%	6,5%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	14,2%	13,8%	15,9%
30 à 49 ans	55,7%	56,8%	56,0%
> à 49 ans	30,1%	29,4%	28,1%

Effectifs cadres ou équivalents de la Compagnie hors Hutchinson au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de cadres	28 417	28 356	28 226

d'âge, ainsi que la répartition des effectifs cadres ou équivalents (≥ 300 points Hay⁽¹⁾). La répartition par genre et par nationalité est disponible au point 5.6.3.1 de ce chapitre.⁽²⁾

Les tableaux ci-dessous présentent les données en distinguant le périmètre « Compagnie hors Hutchinson » et le périmètre « Hutchinson » afin de mieux rendre compte des spécificités propres à chaque périmètre en termes d'évolution des effectifs.

Répartition des cadres / non cadres par tranche d'âge de la Compagnie hors Hutchinson au 31 décembre 2021	< à 30 ans	30 à 49 ans	> à 49 ans
Cadres (NP ≥ 10) ⁽⁴⁾	6,4%	61,3%	32,3%
Non cadres (NP < 10)	20,4%	51,3%	28,3%

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs en CDI par fonction et par zone géographique.

Effectifs inscrits de la Compagnie hors Hutchinson en CDI au 31 décembre 2021	Techniques	Commerciales	Support
Répartition des fonctions par zone géographique			
Europe	55,9%	24,0%	20,1%
France	55,0%	24,5%	20,5%
Reste de l'Europe	57,2%	26,8%	16,0%
Afrique	52,2%	19,7%	28,1%
Amérique du Nord	70,4%	14,0%	15,6%
Amérique latine	34,5%	46,5%	19,0%
Asie-Pacifique	59,1%	20,5%	20,4%
Moyen-Orient	69,8%	12,7%	17,5%

Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur d'activité des effectifs présents⁽⁵⁾ de la Compagnie hors Hutchinson.

Effectifs présents de la Compagnie hors Hutchinson par secteur d'activité au 31 décembre	2021	2020	2019
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	10 999	9 455	14 696
Secteur Exploration-Production	11 338	11 991	12 295
Secteur Raffinage-Chimie	11 952	12 599	12 285
Raffinage-Chimie	11 771	11 863	11 567
Trading-Shipping	781	736	718
Secteur Marketing & Services	24 711	27 008	24 858
Holding	2 667	2 623	2 876

(1) La méthode Hay est un référentiel unique de classification et d'évaluation des postes.

(2) Types de contrat tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

(3) Types de contrat tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

(4) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

(5) Effectifs présents tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

Effectifs Hutchinson

Effectifs inscrits Hutchinson au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de salariés	37 679	39 862	38 467
Répartition par zone géographique			
Europe	59,8%	61,1%	61,5%
France	21,1%	20,8%	22,2%
Reste de l'Europe	38,7%	40,3%	39,3%
Afrique	2,8%	2,8%	3,1%
Amérique du Nord	7,1%	7,1%	7,1%
Amérique latine	23,9%	23,0%	22,5%
Asie-Pacifique	6,4%	6,0%	5,8%
Répartition par type de contrat⁽¹⁾			
CDI	92,8%	89,8%	88,3%
CDD	7,2%	10,2%	11,7%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	21,6%	23,6%	25,0%
30 à 49 ans	56,9%	56,3%	55,7%
> à 49 ans	21,5%	20,1%	19,3%

Effectifs cadres ou équivalents Hutchinson au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de cadres	2 832	2 762	2 443
Répartition des cadres / non cadres Hutchinson par tranche d'âge au 31 décembre 2021			
	< à 30 ans	30 à 49 ans	> à 49 ans
Cadres (NP ≥ 10) ⁽²⁾	5,5%	61,0%	33,5%
Non cadres (NP < 10)	23,0%	56,5%	20,5%

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs Hutchinson en CDI par fonction et par zone géographique.

Effectifs inscrits Hutchinson en CDI au 31 décembre 2021	Techniques	Commerciales	Support
Répartition des fonctions par zone géographique			
Europe	88,9%	3,4%	7,7%
France	82,5%	5,0%	12,5%
Reste de l'Europe	92,7%	2,6%	4,7%
Afrique	96,0%	0,0%	4,0%
Amérique du Nord	89,2%	4,2%	6,6%
Amérique latine	96,7%	0,7%	2,6%
Asie-Pacifique	91,1%	4,4%	4,5%

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE

Sur le périmètre de la Compagnie hors Hutchinson, les effectifs baissent de 3% (1 984 salariés) entre 2020 et 2021. Cette baisse est principalement liée à la variation du périmètre de consolidation, avec notamment la cession de la raffinerie de Lindsey (400 collaborateurs) et la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale Marketing & Services en Arabie Saoudite représentant plus de 2 000 collaborateurs.

Hors effet périmètre, les effectifs sont en hausse de 0,5%. L'augmentation des effectifs de SunPower aux Etats-Unis et aux Philippines (plus de 800 salariés) est compensée par une baisse des effectifs en France sur les filiales du Socle social commun (plus de 500 salariés), imputable principalement au plan de départ négocié en 2021.

Recrutements au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson

En 2021, 5 273 salariés ont été recrutés en contrats permanents sur le périmètre de consolidation hors Hutchinson, soit une augmentation de 42,9% par rapport à 2020. Les recrutements ont été ciblés sur les secteurs porteurs de la transformation de la Compagnie comme les énergies renouvelables et l'électricité (47,3% sur le secteur d'activité

Sur le périmètre Hutchinson, les effectifs baissent de 5,5% (2 183 salariés) entre 2020 et 2021, particulièrement en Pologne et au Mexique, avec une hausse des départs volontaires en lien avec l'évolution de l'offre d'emploi locale dans le contexte de la pandémie et les fluctuations du marché automobile.

Integrated Gas, Renewables & Power). TotalEnergies recrute des jeunes (44,3% de moins de 30 ans) mais également des profils expérimentés pour des postes nécessitant des compétences clés tout en leur proposant une perspective de carrière durable au sein de la Compagnie.

(1) Types de contrat tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

(2) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de recrutements CDI de la Compagnie hors Hutchinson	5 273	3 690	7 719
Femmes	34,1%	34,7%	41,7%
Hommes	65,9%	65,3%	58,3%
Français	20,2%	28,7%	22,4%
Autres nationalités	79,8%	71,3%	77,6%
Cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	29,0%	35,3%	24,0%
Non cadres (NP < 10)	71,0%	64,7%	76,0%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	44,3%	38,4%	52,4%
30 à 49 ans	48,5%	55,9%	42,2%
> à 49 ans	7,2%	5,7%	5,4%
Répartition par zone géographique			
France	21,6%	31,0%	23,4%
Reste de l'Europe	15,7%	15,5%	10,4%
Afrique	7,4%	7,6%	5,0%
Amérique du Nord	27,5%	15,4%	8,6%
Amérique latine	8,0%	7,8%	34,5%
Asie-Pacifique	18,4%	13,6%	17,4%
Moyen-Orient	1,4%	9,1%	0,7%
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	47,3%	28,3%	56,0%
Secteur Exploration-Production	4,1%	3,8%	3,0%
Secteur Raffinage-Chimie	7,5%	9,6%	6,7%
Raffinage-Chimie	5,9%	7,9%	5,4%
Trading-Shipping	1,6%	1,7%	1,3%
Secteur Marketing & Services	38,4%	51,3%	29,0%
Holding	2,7%	7,0%	5,3%

En 2021, les sociétés de la Compagnie hors Hutchinson ont par ailleurs embauché en contrats temporaires 3 765 collaborateurs contre 5 424 en 2020, principalement en France en lien direct avec la politique volontariste de recrutement d'alternants.

Recrutements au périmètre de Hutchinson

En 2021, 7 655 salariés ont été recrutés en contrats permanents chez Hutchinson, soit une augmentation de 35,2% par rapport à 2020, principalement au Mexique, aux Etats-Unis et au Brésil.

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total de recrutements CDI Hutchinson	7 655	5 664	6 887
Femmes	44,6%	45,5%	40,5%
Hommes	55,4%	54,5%	59,5%
Français	3,1%	2,9%	5,0%
Autres nationalités	96,9%	97,1%	95,0%
Cadres (NP ≥ 10) ⁽²⁾	2,3%	2,9%	3,2%
Non cadres (NP < 10)	97,7%	97,1%	96,8%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	53,2%	55,4%	51,9%
30 à 49 ans	40,5%	39,2%	41,6%
> à 49 ans	6,3%	5,4%	6,5%
Répartition par zone géographique			
France	3,4%	3,0%	5,5%
Reste de l'Europe	3,5%	8,0%	21,6%
Afrique	2,2%	2,8%	3,3%
Amérique du Nord	18,5%	17,0%	9,5%
Amérique latine	67,8%	64,2%	56,7%
Asie-Pacifique	4,6%	5,0%	3,4%

En 2021, les sociétés Hutchinson ont par ailleurs embauché en contrats temporaires 1 795 collaborateurs contre 3 233 en 2020, compte tenu des fluctuations du marché automobile.

Sorties au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total des sorties^(a) au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson	4 429	3 682	6 102
Décès	78	96	56
Licenciements	866	854	1 953
Total départs involontaires	944	950	2 009
Démissions	2 872	2 193	3 582
Départs négociés ^(b)	613	539	511
Total départs volontaires	3 485	2 732	4 093

(a) Hors retraites, mutations.

(b) Dont ruptures conventionnelles en France.

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

(2) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Le taux de sortie de la Compagnie hors Hutchinson est de 7%, en augmentation par rapport à 2020 (5,6%), avec une augmentation du taux de démissions, qui reste cependant inférieur à celui de 2019 avant la crise sanitaire. Le taux de départ volontaire s'établit ainsi à 5,5% en 2021 contre 4,2% en 2020.

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Total des sorties^(a)/ total des effectifs au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson	7,0%	5,6%	8,8%
Femmes	2,5%	1,8%	3,7%
Hommes	4,5%	3,8%	5,1%
Répartition des sorties par zone géographique			
France	23,8%	18,5%	14,6%
Reste de l'Europe	23,4%	22,3%	17,4%
Afrique	6,8%	7,5%	4,9%
Amérique du Nord	19,1%	15,9%	10,1%
Amérique latine	8,5%	9,4%	35,7%
Asie-Pacifique	15,6%	15,8%	16,0%
Moyen-Orient	2,8%	10,6%	1,3%

(a) Hors retraites, mutations.

Sorties au périmètre Hutchinson

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre total des sorties^(a)			
Hutchinson	10 439	8 091	6 984
Décès	31	41	33
Licenciements	1 116	2 034	1 618
Total départs involontaires	1 147	2 075	1 651
Démissions	5 084	3 324	4 430
Départs négociés ^(b)	4 208	2 692	867
Total départs volontaires	9 292	6 016	5 297

(a) Hors retraites, mutations.

(b) Dont ruptures conventionnelles en France.

Le taux de sortie sur le périmètre Hutchinson s'établit à 27,7% en augmentation par rapport à 2020 (20,3%) avec un taux de départ volontaire de 24,7% en 2021 contre 15,1% en 2020.

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Total des sorties^(a)/ total des effectifs Hutchinson	27,7%	20,3%	18,0%
Femmes	12,4%	7,3%	7,0%
Hommes	15,3%	13,0%	11,0%
Répartition des sorties par zone géographique			
France	4,0%	3,9%	6,4%
Reste de l'Europe	21,8%	32,7%	28,6%
Afrique	1,0%	2,6%	4,2%
Amérique du Nord	14,5%	11,5%	9,4%
Amérique latine	54,7%	46,1%	44,1%
Asie-Pacifique	4,0%	3,2%	7,3%

(a) Hors retraites, mutations.

5.6.1.2 UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION RESPONSABLE

La politique de la Compagnie en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TotalEnergies SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionnariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement de la Compagnie en matière de responsabilité sociale.

Elle permet d'assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement, au travers de *benchmarks* réguliers, dans les pays où la législation garantissant un salaire minimum fait défaut.

La politique de rémunération de la Compagnie vise à assurer une rémunération compétitive, équitable et responsable. Elle prévoit notamment que les niveaux de rémunération doivent être équivalents en interne pour des postes de même niveau de responsabilité dans un environnement donné (activité, pays). Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP \geq 10) avec la méthode d'évaluation Hay. L'évaluation des performances des collaborateurs de la Compagnie (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble de la Compagnie.

La structure de rémunération des collaborateurs de la Compagnie s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation au mérite ont pour objet de rémunérer la performance individuelle des collaborateurs au regard des objectifs fixés lors de l'entretien individuel annuel comportant *a minima* un objectif HSE ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2021, 90,4% des entités de la Compagnie (périmètre PSM) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. Les critères HSE incluent notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Des dispositifs complémentaires de rémunération variable collectifs sont mis en œuvre dans certains pays, comme en France, via la participation et l'intéressement. Dans ce pays, selon l'accord signé pour la période 2021-2023 aux bornes des sociétés signataires de l'accord⁽¹⁾ (périmètre d'environ 17 200 collaborateurs en 2021), l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés s'appuie notamment sur des critères environnementaux et sociaux et est déterminée en fonction :

- de paramètres économiques (niveau de rentabilité des capitaux propres de la Compagnie en valeur absolue et par comparaison avec quatre pairs⁽²⁾) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents et nombre de décès accidentels aux bornes des établissements en France des sociétés parties à l'accord) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de transition énergétique (diminution des émissions de gaz à effet de serre au périmètre des établissements en France des sociétés parties à l'accord) ;
- de critères appréciés au niveau de l'entité à laquelle les salariés appartiennent ayant trait à l'engagement des salariés en faveur des thématiques prioritaires fixées par le programme *Action!* porté principalement par la Fondation d'entreprise en France ;
- de critères ayant trait à la performance de l'entité concernée (production, volumes de ventes, marges brutes, frais de fonctionnement, etc.).

La Compagnie développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards de la Compagnie, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur.

A cet effet, TotalEnergies déploie mondialement plusieurs engagements et dispositifs :

- Chaque entité met en place, le cas échéant, via un système supplémentaire aux régimes légaux en vigueur, un plan de retraite et de prévoyance santé avec le concours de la direction des Ressources humaines du secteur d'activité ;
- Un bilan santé *a minima* tous les deux ans est proposé par chaque entité à l'ensemble de ses salariés, sous réserve des réglementations et du contexte local ;
- Chaque entité met en place un dispositif de prévoyance décès, quelle qu'en soit la cause, au moins équivalent à deux ans de salaire brut de référence. A fin 2021, près de 90% des salariés en CDI de la Compagnie sont couverts au niveau mondial.

TotalEnergies s'est également dotée d'un programme mondial en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) visant à permettre la prise en charge des collaborateurs où qu'ils soient dans le monde.

Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

TotalEnergies a initié en 2021 une démarche visant à évaluer les éventuels écarts entre la rémunération directe et le **salaires décent**⁽³⁾ sur l'ensemble de ses filiales⁽⁴⁾. Les résultats des études menées montrent qu'à fin 2021, 98% des collaborateurs bénéficient d'une rémunération directe supérieure au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille. La Compagnie entend pérenniser cette démarche pour garantir une rémunération directe supérieure au salaire décent à 100% des collaborateurs d'ici fin 2022.

Le salaire décent est défini comme un revenu permettant au salarié :

- d'assurer une vie décente à sa famille ;
- pour des heures de travail standard ;
- en couvrant leurs dépenses essentielles (nourriture, eau, électricité, logement, éducation, santé, vêtements, etc.) ;
- et dans la capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie.

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11 de ce chapitre et TotalEnergies EP France.

(2) ExxonMobil, Shell, BP et Chevron.

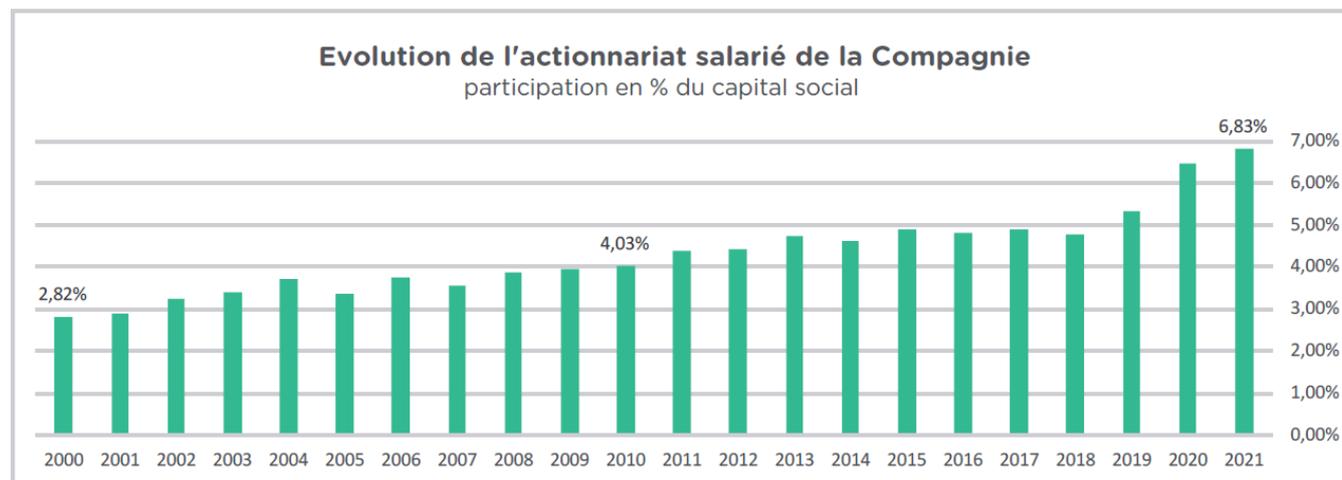
(3) TotalEnergies s'appuie sur la base mondiale fournie par Fairwage Network qui évalue le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de travailleurs (entre un et deux).

(4) S'applique au périmètre de gestion c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50%.

5.6.1.3 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE L'ÉPARGNE SALARIALE

L'actionnariat salarié, l'un des piliers de la politique de Ressources humaines de la Compagnie, est développé par trois principaux mécanismes : l'attribution d'actions de performance, les augmentations de capital réservées aux salariés et l'épargne salariale. TotalEnergies souhaite ainsi favoriser la participation des salariés à son capital, renforcer le lien d'appartenance à la Compagnie et associer les collaborateurs aux performances de la Compagnie en leur permettant de tirer profit de leur engagement.

Plus de 65% des salariés de la Compagnie sont actionnaires de TotalEnergies et la participation des salariés⁽¹⁾ au capital de la Société s'élève à 6,83% au 31 décembre 2021, en hausse constante depuis 2018 (se reporter au point 6.4.1 du chapitre 6).



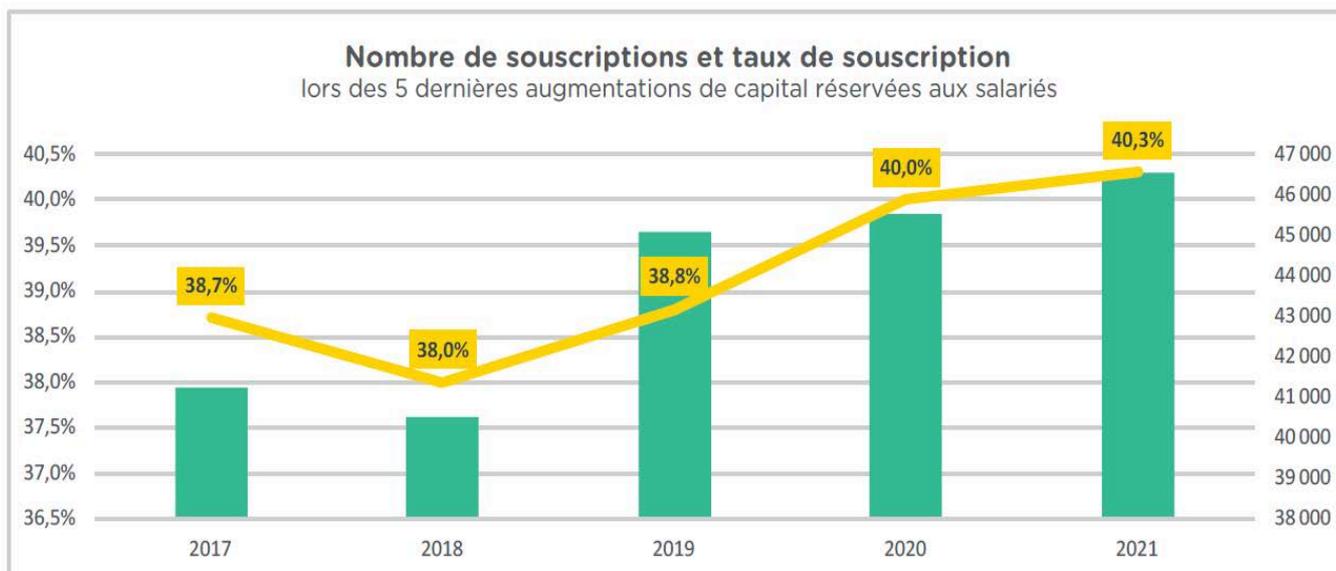
Chaque année, depuis 2005, TotalEnergies attribue des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (environ 10 000 chaque année depuis 2009). L'attribution définitive de ces actions dépend de l'atteinte de conditions de performance appréciées à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans. Deux des conditions de performance portent notamment sur l'évolution des émissions de GES (se reporter au point 4.3.4 du chapitre 4). Dans le cadre du plan 2021, le Conseil d'administration a attribué en mars 2021 un volume global d'actions de performance comparable au plan 2020. Plus de 40% des bénéficiaires du plan 2021 n'avaient pas reçu d'actions de performance l'année précédente. Ce plan a concerné plus de 11 000 salariés dont plus de 97% sont non dirigeants.

TotalEnergies propose également aux salariés des sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote et adhérant au Plan d'Épargne de Groupe-Actionnariat (PEG-A) créé en 1999 à cet effet, de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont mises en œuvre sur un rythme annuel. Selon la localisation des salariés, ces opérations sont réalisées soit à travers des fonds communs de placement d'entreprise⁽²⁾ (FCPE), soit par souscription d'actions TotalEnergies ou d'*American depositary receipts* (ADR) aux États-Unis.

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 15 septembre 2021, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés à réaliser en 2022 avec une décote de 20%. Cette opération devrait concerner plus de 100 pays. Les salariés bénéficieront d'un abondement d'une action gratuite pour chaque action souscrite dans la limite de cinq. Les actions souscrites donneront droit à un dividende à jouissance courante. La précédente augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en juin 2021. Plus de 46 500 salariés et anciens salariés appartenant à 102 pays ont participé à cette augmentation de capital qui a donné lieu à la souscription de 10 376 190 actions au prix de 30,50 euros par action. Hors souscription des anciens salariés, le montant global souscrit à l'international représente 55% du montant total, et dépasse celui de la France sur les deux dernières opérations.

(1) Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

(2) TotalEnergies Actionnariat France, TotalEnergies France Capital+, TotalEnergies Actionnariat International Capitalisation et TotalEnergies Intl Capital.



Le développement de l'épargne salariale s'effectue également via le Plan d'épargne Groupe TotalEnergies (PEGT) (dans lequel le Plan d'épargne entreprise complémentaire (PEC) a été fusionné au 1^{er} janvier 2022), ouvert aux salariés des sociétés françaises de la Compagnie adhérentes aux accords et à leurs avenants. Ce plan donne accès à une gamme diversifiée de fonds communs de placement, dont le FCPE TotalEnergies Actionariat France investi en actions TotalEnergies.

En France, un nouvel accord relatif à l'épargne retraite a été signé le 22 avril 2021 aux bornes du Socle social commun⁽¹⁾. Cet accord, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, introduit un Plan d'Epargne Retraite Collectif à adhésion facultative (PERCOL), successeur du Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) qui avait été instauré par l'accord de Groupe de 2004 relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite. D'autres plans d'épargne sont ouverts dans certaines sociétés françaises de la Compagnie relevant d'accords propres à ces sociétés. Les salariés de la Compagnie peuvent effectuer des versements volontaires dans le cadre de ces différents plans, que leur société employeur peut compléter, dans certaines conditions, par un abondement. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2021 par les sociétés de la Compagnie en France s'est élevé à 69,7 millions d'euros.

5.6.2 Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme



La dimension internationale de la Compagnie apporte la richesse d'un environnement multiculturel et la diversité des métiers. Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie comme l'un des facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. Afin de maîtriser ce risque et permettre une transition juste, la Compagnie a décidé d'investir sur le développement des collaborateurs par un accompagnement individuel et par une politique de formation adaptée dont les enjeux sont doubles : faciliter l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies et participer au maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme.

Conscient de ces enjeux, TotalEnergies a lancé le projet *Better Together* avec l'ambition de développer les talents de chacun. Plus de 400 développeurs de talent formés depuis 2019 se sont mobilisés pour accompagner individuellement les collaborateurs dans leur développement professionnel et leur apporter un support dédié. En 2021, près de 4 000 bilans professionnels ont été réalisés afin d'aider les collaborateurs à orienter leur carrière et construire leur projet professionnel.

Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement de la

Compagnie. Avec l'ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique, TotalEnergies est convaincue que c'est en comptant sur ses collaborateurs et leur engagement qu'elle y parviendra. TotalEnergies a la conviction profonde que les femmes et les hommes de la Compagnie sont l'énergie qui la fait avancer.

Pour favoriser une transition juste et accompagner les collaborateurs de TotalEnergies dans la transformation de la Compagnie, un nouveau programme *Transforming with our people* a été annoncé fin 2021 autour de trois chantiers : écouter, informer et se former. « Écouter » se traduit par le déploiement d'outils de mesure de la connaissance, de la compréhension et de l'adhésion à la nouvelle ambition de TotalEnergies, ainsi que du ressenti et de l'état d'esprit des équipes sur le terrain. « Informer » va permettre à chacun de comprendre l'évolution engagée vers une Compagnie multi-énergies et de se projeter dans l'avenir de TotalEnergies à travers le partage de ses grands projets. Enfin, « se former » proposera cinq jours de formation en 2022 et 2023 sur les fondamentaux de l'ambition de TotalEnergies et de l'électricité pour construire la nouvelle culture commune multi-énergies de la Compagnie. Une démarche de montée en compétence (*upskilling* et *reskilling*) est également engagée afin d'accompagner l'évolution des compétences et des métiers. Cette démarche s'appuie sur une cartographie des rôles types et des macro-compétences transposables, et sur la construction de parcours comprenant des formations, du compagnonnage et du mentorat. Par ailleurs, 300 jeunes de la Compagnie seront invités pendant deux jours sur le premier semestre 2022 à s'exprimer et contribuer à construire le TotalEnergies de demain.

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11 de ce chapitre.

En 2020, TotalEnergies a annoncé le lancement du projet *OneTech* pour répondre au défi climatique et à l'évolution des marchés de l'énergie. Cette nouvelle organisation en place depuis le 1^{er} septembre 2021 réunit au sein d'une même entité, l'ensemble des équipes techniques et scientifiques en vue de renforcer la capacité d'innovation et les compétences à concevoir et gérer de grands projets industriels toutes énergies confondues, en tirant partie de l'excellence opérationnelle. *OneTech* s'articule autour de 5 objectifs clés :

- s'adapter aux nouvelles activités industrielles de la Compagnie ;
- mieux développer, retenir et attirer les talents ;
- encourager et accélérer l'innovation ;
- mobiliser les ressources techniques sur les sujets les plus stratégiques et à plus forte valeur ajoutée ;
- fournir des solutions pour réduire l'empreinte carbone.

OneTech est une nouvelle organisation qui permet d'accompagner les nouveaux métiers et de gérer les talents actuels et futurs de la Compagnie afin d'apporter les compétences nécessaires à la transformation. La démarche d'*upskilling* et *reskilling* est pilotée au sein de cette structure et les équipes *OneTech* sont d'ores et déjà engagées sur des projets en lien direct avec l'ambition de la Compagnie, comme ARAMIS et Northern Lights, initiatives mondiales majeures de stockage du CO₂ ou en Irak avec le déploiement de solutions multi-énergies.

Pour accompagner son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, TotalEnergies met également en place des projets de conversion de sites industriels en portant la plus grande attention aux impacts sociaux potentiels. TotalEnergies a notamment entrepris de transformer la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole tournée vers la production de biocarburants et bioplastiques, le recyclage de déchets plastiques par pyrolyse et la construction de fermes solaires, en s'appuyant sur le savoir-faire et la compétence des équipes locales. Afin de conduire ce redéploiement industriel sans aucun licenciement, des entretiens de carrière approfondis ont été menés individuellement pour fournir à chaque collaborateur une solution adaptée et un accompagnement personnalisé vers une mobilité ou un plan de formation, impliquant le cas échéant, des revues de process et sécurité ou des visites d'installations similaires. Ce modèle de reconversion basé sur l'adaptation des compétences existantes avait été initié dès 2015 avec le projet de transformation de la raffinerie de La Mède concrétisé en 2019 par le démarrage de la bioraffinerie.

Ces projets, concourant à une transition juste, ont fait l'objet d'un dialogue avec les organisations syndicales et la représentation du personnel au niveau du Comité Européen TotalEnergies et localement. La concertation préalable de la société civile sur le projet de transformation de Grandpuits est un exemple significatif d'intégration des parties prenantes au-delà des salariés et de leurs représentants. TotalEnergies réaffirme sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère et sa volonté de maintenir un ancrage industriel fort et pérenne en accompagnant les entreprises partenaires lors de la reconversion industrielle. Dans sa nouvelle configuration, la plateforme de Grandpuits continuera à faire appel en priorité à ses entreprises partenaires, représentant l'équivalent de 200 emplois à plein temps. Lors de la modification des activités sur le site de La Mède, plus d'une vingtaine d'entreprises ont été accompagnées et le nombre de CDI chez les sous-traitants a augmenté de 6% entre 2015 et 2019 sans aucun licenciement.

La flexibilité apportée par ces programmes permet de s'adapter au rythme et au planning de la stratégie multi-énergies de la Compagnie et de trouver l'équilibre qui permette à la fois de mutualiser les équipes d'ingénieurs et de développer de nouveaux types de spécialistes, tout en fournissant un accompagnement adapté à chaque collaborateur, en s'appuyant à chaque étape de la transformation sur les grands principes des politiques Ressources humaines, notamment en matière de dialogue

social, diversité et inclusion, emploi décent, protection sociale et bien-être.

Outre ces projets, TotalEnergies développe les savoir-faire de ses salariés grâce à trois leviers :

- l'apprentissage sur le terrain, renforcé par une politique de mobilité interne permettant à chaque collaborateur de changer de poste régulièrement et de pouvoir acquérir de nouvelles compétences au quotidien sur son poste ;
- la mise en commun de savoir-faire au sein de différentes communautés de métiers ou d'experts qui permet de développer ses compétences dans un esprit collaboratif entre pairs ;
- la formation en proposant des programmes adaptés de formations continues visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs.

La mobilité professionnelle est désormais un processus de recrutement interne qui permet aux collaborateurs de devenir acteur de leur évolution professionnelle et de postuler en toute transparence sur les offres disponibles⁽¹⁾. Plus de 10 000 postes ont été ainsi publiés sur la plateforme de mobilité interne en 2021, y compris dans le domaine du digital ou des énergies renouvelables. Le recrutement interne représente plus de 75%⁽²⁾ des recrutements au sein de la Compagnie. En 2021, la durée moyenne sur un poste est globalement de 6,5 ans et 4,9 ans pour les cadres.

La politique de la Compagnie est de construire avec chacun de ses collaborateurs, au moment de la prise d'un nouveau poste, un plan de formation individuel permettant de définir les besoins de formation pour un horizon de trois ans, afin de donner les moyens de réussir la prise de poste et d'assurer la montée en compétences tout au long de l'affectation. Le catalogue de formations de la Compagnie propose près de 5 300 contenus de formation (présentiels et distanciels) couvrant l'ensemble des domaines techniques, *business* et transverses y compris les *soft skills* comportementaux. En particulier, un programme de formation sur la transformation digitale et l'innovation permet de développer les savoir-faire dans ces domaines qui font partie des axes de développement stratégiques de la Compagnie.

Par ailleurs, la Compagnie met en place un parcours de formation à destination des managers qui leur permet de développer leurs compétences managériales tout au long de leur carrière, dès la première prise de fonction en tant que manager. Ce parcours est constitué d'un socle de formation commun et est systématisé à chaque étape clé du parcours de management, cela afin de renforcer les managers dans leur rôle de manager coach. En 2021, plus de 500 ateliers de co-développement ont également été menés pour permettre aux managers de trouver collectivement des solutions tout en renforçant la proximité avec leurs équipes.

Chaque collaborateur est accompagné par son manager dans son développement professionnel au quotidien et notamment à l'occasion des entretiens individuels annuels (EIA), qui permettent de faire le bilan de l'année écoulée et d'échanger sur le projet professionnel et les compétences du collaborateur.

% de collaborateurs ayant eu un EIA dans l'année	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Total salariés	92,3%	87,4%	92,0%
Cadres (NP ≥ 10) ⁽³⁾	96,6%	95,1%	94,2%
Non cadres (NP < 10)	90,4%	84,0%	91,1%

Par ailleurs, 85,8% des filiales mènent des actions d'information et de partage d'expérience auprès de leurs salariés pour favoriser le développement de leurs compétences.

(1) Publication de l'ensemble des offres représentant 90% des postes, à l'exception des postes d'encadrement supérieur dont la mobilité reste pilotée par des plans de succession.

(2) Hors Hutchinson et SunPower.

(3) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

La politique de la Compagnie en matière de formation s'articule autour de cinq grands axes :

- partager les fondamentaux de la culture de TotalEnergies, plus particulièrement dans les domaines HSE, éthique, leadership, innovation et digital ;
- accompagner l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux métiers au service de l'ambition de la Compagnie ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers de la Compagnie pour maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations liées à la connaissance de la Compagnie, au management et au développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein de TotalEnergies par des formations linguistiques et interculturelles.

La démarche de digitalisation déjà engagée s'est accélérée avec la pandémie COVID-19 pour permettre de poursuivre la montée en compétences des collaborateurs dans ce contexte. La Compagnie a notamment mis en place une offre de classes virtuelles sur des sessions techniques (HSE, exploitation générale, procédés de raffinage, pétrochimie et autres disciplines techniques), animées par des formateurs internes.

L'effort de la Compagnie en matière de formation est resté soutenu en 2021. 93% des salariés ont suivi au moins une formation dans l'année, contre 84,6% en 2020. Le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 4,2 en tenant compte du compagnonnage, qui correspond à l'un des leviers du développement des savoir-faire. Hors compagnonnage, le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 3 en 2021, en nette augmentation par rapport à 2020 et comparable au nombre moyen de 2019, avant la crise sanitaire. L'adaptation de l'offre de formation se traduit par la forte progression du nombre de jours de formation en distanciel qui est passé de 0,4 en 2019 à 1,2 en 2021. En 2021, les dépenses de formation représentent de l'ordre de 132 millions d'euros, contre 163 millions d'euros en 2019, pour un nombre moyen de jours comparable. Cette baisse est notamment liée à la réduction des coûts logistiques et aux formations en ligne.

Dépense moyenne de formation par employé	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
En k€	1,4	1,1	1,8

Après chaque session de formation, une enquête de satisfaction est envoyée aux participants et le cas échéant à leur manager afin de mesurer la qualité de la formation et son impact au regard des objectifs fixés. En 2021, le taux de satisfaction est de 84,2%⁽¹⁾.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié ^(a)	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Formation en présentiel	1,8	1,6	2,7
Formation en distanciel	1,2	0,8	0,4
Formation en compagnonnage	1,2	-	-
Moyenne Compagnie	4,2	2,4^(b)	3,1^(b)

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.

(b) Hors compagnonnage, données 2019 et 2020 non disponibles.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié ^(a) (formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Femmes	2,8	2,2	2,6
Hommes	3,1	2,5	3,4
Par secteur			
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	1,5	1,4	1,7
Secteur Exploration-Production	4,5	3,9	5,5
Secteur Raffinage-Chimie	2,9	2,2	2,8
Raffinage-Chimie	2,9	2,2	2,8
Trading-Shipping	2,3	1,6	1,8
Secteur Marketing & Services	2,8	2,3	3,2
Holding	5,0	3,8	3,7
Par zone géographique			
France	2,7	2,2	3,0
Reste de l'Europe	2,0	1,7	2,2
Afrique	4,5	2,6	5,1
Amérique du Nord	3,3	3,8	3,8
Amérique latine	5,1	3,3	3,8
Asie-Pacifique	2,5	3,5	3,1
Moyen-Orient	1,1	0,9	1,9

Répartition par type de formation dispensée (formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Technique	31%	30%	31%
Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité (HSEQ)	25%	25%	26%
Langues	8%	10%	9%
Formations techniques métiers support	16%	15%	16%
Management	6%	7%	7%
Développement personnel	4%	4%	4%
Commerce	2%	2%	3%
Formations transverses	8%	7%	4%

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.

TotalEnergies dispose d'un centre de formation aux métiers techniques, Oléum, qui combine expertise technologique avec plus de 30 formateurs spécialistes certifiés et des plateaux techniques pédagogiques à taille réelle. Le centre est présent sur deux sites en France, à Dunkerque et à La Mède, offrant aux stagiaires un environnement Seveso à taille réelle, et proposant, entre autres, des formations techniques aux métiers de l'exploitation, de la maintenance, de l'inspection et de la sécurité. Certifié Centre de Formation d'Apprentis d'entreprise via TotalEnergies Learning Solutions, Oléum forme des apprentis pour la Compagnie et en dehors de celle-ci. Le centre propose également des formations certifiantes reconnues à l'international, notamment la formation Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training approuvée par l'Offshore Petroleum Industry Training Organisation ou les formations sur l'éolien certifiées par la Global Wind Organisation et délivre sur le territoire des certificats de qualification professionnelle et des habilitations techniques (électrique, risques explosifs (norme ATEX), transport de matières dangereuses (CSTMD), S3C, etc.). Oléum accueille des stagiaires de tous les secteurs d'activité de la Compagnie, provenant du monde entier, ainsi que des partenaires et clients externes.

(1) Au périmètre de TotalEnergies Learning Solution représentant près de la moitié des jours de formation.

5.6.3 Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail



Pour assurer un haut niveau d'engagement de ses collaborateurs, la Compagnie promeut un développement des Ressources humaines basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail. À cet effet, TotalEnergies s'appuie sur différents leviers. Au-delà de l'organisation du travail et du dialogue social, TotalEnergies entend promouvoir l'égalité des chances, la diversité et une culture d'entreprise inclusive. Elle entend exclure toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

5.6.3.1 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES COLLABORATEURS ET EXCLURE LES DISCRIMINATIONS

Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN de TotalEnergies. Engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, la Compagnie veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de la Compagnie, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TotalEnergies veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en développant une politique de Ressources humaines inclusive, et en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité présidé par un membre du Comité exécutif de la Compagnie. Le Conseil de la diversité est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.

Les équipes de recrutement sont formées à la non-discrimination et aux biais inconscients. Un guide interne intitulé *Recruter sans discriminer* a par ailleurs été mis en place et largement diffusé. Des actions de sensibilisation à la diversité sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs et des managers.

Chaque entité a la responsabilité de créer un environnement de travail adapté afin d'offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités de carrière et leur permettre de bénéficier de toutes les compétences et diversités d'approche. Lors de la *Semaine de la Diversité & Inclusion 2021*, 3 000 collaborateurs dans 180 filiales ont participé à des temps d'échange et de discussion autour des thématiques de mixité, de relations intergénérationnelles et interculturelles, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.

La promotion de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion fait l'objet d'une politique et d'une pratique pilotées de longue date. TotalEnergies a été parmi les groupes précurseurs en matière de diversité. La nouvelle feuille de route Diversité a fixé de nouveaux objectifs à horizon 2025 sur la féminisation et l'internationalisation des instances dirigeantes, des comités de direction et de l'encadrement supérieur, pour poursuivre la dynamique engagée.

Au-delà des composantes de mixité et d'internationalisation, le handicap fait partie intégrante de la politique de diversité de la Compagnie. La politique handicap, initialement déployée et pilotée en France, a été étendue à l'international depuis octobre 2018 au travers de la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT).

TotalEnergies a renouvelé son engagement pour la diversité, l'égalité des chances et la performance économique et sociale en participant en novembre 2021, au premier Sommet de l'inclusion économique en France.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

TotalEnergies est attachée au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'elle promeut et dont elle veille à la bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans la Compagnie par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes-hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TotalEnergies en matière d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière, notamment dans le processus d'identification des hauts potentiels et de nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, la Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes de la Compagnie :

- 30% de femmes au niveau du Comex (elles représentent 25% en 2021) ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽¹⁾ (elles représentent 32% en 2021).

Le même niveau d'objectif a également été fixé par la Compagnie dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles (elles représentent 31,7% en 2021) ;
- 30% de femmes parmi les dirigeants (elles représentent 26,5% en 2021 alors qu'elles représentaient environ 5% en 2004) ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction siège et filiales (elles représentent 25,4% en 2021) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur (elles représentent 19,9% en 2021, alors qu'elles représentaient environ 8% en 2004).

(1) Dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes. Ils constituent avec le Comex les instances dirigeantes de la Compagnie au sens du point 7.1 du Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, TotalEnergies constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel au sein de la Compagnie, afin de leur proposer un programme de développement spécifique. À fin 2021, les femmes représentent 33,4% des hauts potentiels (elles étaient 15% en 2004) et 32,8% des hauts potentiels Compagnie, programme ciblé sur des potentiels aux fonctions dirigeantes de la Compagnie (elles étaient 24% en 2014).

Un pilotage de la mobilité des talents de la Compagnie est assuré avec une attention particulière portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2021, 22,8% de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales⁽¹⁾).

Au niveau de TotalEnergies SE, l'engagement de la Compagnie s'est matérialisé par l'entrée de deux femmes au Comité exécutif (8 personnes) depuis 2016. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société⁽²⁾, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 19,3%. Au niveau de la Compagnie, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 23,9%⁽³⁾.

TotalEnergies entend recruter des femmes à minima dans des proportions qui reflètent les pourcentages de diplômés issus des écoles et des universités de ses secteurs d'activité. À qualification et expériences équivalentes, la Compagnie veille à promouvoir à minima une même proportion de femmes et d'hommes au sein de la population globale éligible à une promotion spécifique. Le processus de mobilité mis en place dans le cadre de *Better Together*, assure plus de transparence et offre de nouvelles perspectives d'évolution tant pour les hommes que pour les femmes sur les différents métiers de la Compagnie.

Pour inciter les jeunes femmes à choisir des filières techniques, TotalEnergies est partenaire en France, depuis 2011, de l'association *Elles bougent*. Quelque 220 mairaines ingénieures sensibilisent chaque année les lycéennes aux métiers scientifiques. Dans toute la Compagnie, des ingénieures et techniciennes de toutes cultures sont encouragées à témoigner auprès des lycéennes et des étudiantes pour illustrer l'apport des femmes aux métiers scientifiques et techniques.

La promotion de la diversité passe également par l'évolution des mentalités : des actions de sensibilisation, de formation et de communication, telles que la *Semaine de la Diversité et de l'Inclusion*, sont menées régulièrement auprès des managers et des collaborateurs. Des formations internes destinées aux femmes comme *Jeunes talents au féminin*, *Marketing de soi* ou *How extraordinary women communicate* sont ainsi proposées.

Par ses actions de *mentoring* et ses ateliers de développement, le réseau TWICE (*TotalEnergies Women's Initiative for Communication and Exchange*) contribue également au développement de la politique de mixité. Son objectif est de promouvoir l'évolution des femmes dans la Compagnie, particulièrement vers des postes à responsabilités, et d'aider les femmes dans leur développement de carrière. Créé en 2006, il est aujourd'hui présent en France et à l'international (62 réseaux locaux) et compte près de 4 000 membres. Dans ce cadre, un programme de *mentoring* est déployé en France et à l'international et accompagne les femmes à mieux appréhender les phases clés de leur vie professionnelle. En 2021, les dirigeants représentent 8% des mentors. Ce programme a bénéficié à plus de 2 000 femmes depuis 2010. Le réseau a lancé en 2018, l'initiative TWICE@Digital pour mettre en relation les femmes actives dans les métiers digitaux de la Compagnie et plus largement sensibiliser les femmes au digital afin que chacune puisse appréhender les transformations en cours et ses impacts sur son métier.

La signature d'accords, de chartes internationales et l'adhésion à des initiatives en matière de diversité est emblématique de la conviction qui anime la Compagnie au plus haut niveau de décision.

Ainsi, TotalEnergies a signé dès 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* établis par le Pacte mondial des Nations unies et matérialise régulièrement son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité professionnelle femmes-hommes par la signature d'accords qui incluent notamment la thématique de la diversité.

TotalEnergies s'est engagée au sein du World Economic Forum en signant *Closing the gender gap – a call to action*. Cette déclaration commune repose sur sept principes d'action (implication de la direction ; définition des attentes et objectifs ; programme dédié aux domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STEM) ; responsabilités précises ; politique de recrutement, de fidélisation et de promotion ; culture d'entreprise fondée sur l'inclusion et environnement de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et deux leviers déterminants : un recrutement plus diversifié et une plus grande ouverture des postes techniques et de direction aux femmes.

% de femmes	2021	2020	2019
Dans le recrutement en CDI	40,3%	41,2%	41,2%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ⁽⁴⁾	35,1%	35,6%	35,5%
Dans les effectifs	35,8%	34,8%	35,8%
Dans les effectifs en CDI	35,0%	33,8%	34,7%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10)	30,2%	29,3%	28,5%
Parmi les cadres de premiers niveaux de management ^(a)	31,8%	31,0%	30,6%
Dans l'encadrement intermédiaire	26,1%	25,6%	24,8%
Dans l'encadrement supérieur	19,9%	18,2%	17,4%
Parmi les dirigeants	26,5%	25,7%	23,0%

(a) Défini en fonction du niveau de poste.

% d'hommes	2021	2020	2019
Dans les effectifs	64,2%	65,2%	64,2%
Dans les effectifs en CDI	65,0%	66,2%	65,3%
Dans le recrutement en CDI	59,7%	58,8%	58,8%

Répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge au 31 décembre 2021	< à 30 ans	30 à 49 ans	> à 49 ans
Femmes	19,2%	57,3%	23,5%
Hommes	15,7%	55,5%	28,8%

Loi Rixain visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

En France, la loi du 24 décembre 2021 a introduit une représentation minimale des personnes de chaque sexe (30% en 2026, 40% en 2029) au sein de deux ensembles distincts constitués des dirigeants d'une part, des membres des instances dirigeantes d'autre part, pour les sociétés de plus de 1 000 salariés.

(1) Fonctions techniques et commerciales, hors fonctions support (ex : fonctions dans les domaines des Ressources humaines, juridique, achats, etc.)

(2) TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(3) Proportion calculée sur la base de 97 448 salariés.

(4) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Le taux de mixité des dirigeants de la Compagnie est de 26,5% à fin 2021. Les dirigeants de la Compagnie sont une catégorie de cadres supérieurs en capacité de diriger et de piloter des activités au niveau de la Compagnie dans son ensemble. Cette population est gérée par une direction spécifique de façon indépendante des processus de Ressources humaines classiques et sous une supervision directe de la Direction Générale de la Compagnie.

Le tableau ci-dessous présente les taux de mixité de cette population et de l'instance dirigeante identifiée à fin 2021 des principales filiales françaises concernées.

Filiale française	Effectifs ^(a)	% de femmes parmi les dirigeants	% de femmes au sein de l'instance dirigeante ^(b)	Instance dirigeante considérée
TotalEnergies SE	6 048	26,9%	25,0%	Comex
TotalEnergies Marketing Services	1 711	32,4%	37,5%	Comité de direction du Marketing & Services
TotalEnergies Raffinage Chimie	1 038	27,6%	37,5%	Comité de direction du Raffinage-Chimie
TotalEnergies Marketing France	1 324	n/a ^(c)	40,0%	Comité de direction de la filiale
TotalEnergies Raffinage France	4 024	n/a ^(c)	37,5%	Comité de direction du Raffinage-Chimie ^(d)

(a) Effectifs inscrits au 31/12/2021 en CDI et CDD.

(b) Calculé pour tous les membres de l'instance indépendamment de leur contrat de travail.

(c) Pas de « dirigeants Compagnie ».

(d) Pas de Comité de direction au sein de la filiale. TotalEnergies Raffinage France est une entité juridique porteuse du personnel des raffineries sans « instance dirigeante » au sens de la loi du 24 décembre 2021, autre que son représentant légal. L'activité de TotalEnergies Raffinage France est supervisée par TotalEnergies Raffinage Chimie.

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place dans plusieurs pays. Une vérification régulière de l'équité de traitement est assurée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

Index ^(a)	2020-2021	2019-2020	2018-2019
UES Amont-Global Services-Holding (AGSH)	91/100	91/100	90/100
UES Raffinage-Pétrochimie (RP)	94/100	94/100	94/100
UES Marketing & Services (MS)	87/100	87/100	87/100

(a) Période de référence N-1/N : du 30 septembre N-1 au 30 septembre N.

Le résultat détaillé pour 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Détail de l'index 2020-2021	UES AGSH	UES RP	UES MS
Ecart de rémunération	36/40	39/40	37/40
Ecart de répartition des augmentations individuelles	20/20	20/20	20/20
Ecart de répartition des promotions	15/15	15/15	15/15
% de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15	15/15	15/15
Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	5/10	5/10	0/10

Ces résultats ont été publiés sur le site internet de TotalEnergies.

Au niveau mondial, une vérification du respect du salaire minimum garanti par la législation locale est également assurée sur le salaire de base.

Ratio du salaire de base le plus bas (H/F) rapporté au salaire minimum garanti par la législation locale, agrégé par zone géographique ^(a)	Femme	Homme
France	132,9%	135,3%
Reste de l'Europe	181,5%	173,9%
Afrique	1 170,2%	942,2%
Amérique du Nord	224,4%	240,3%
Amérique latine	314,0%	328,7%
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	383,0%	332,2%

(a) Moyenne non pondérée au périmètre de l'enquête Rémunération.

Au niveau mondial, afin de s'assurer d'une égalité salariale entre homme et femme, la Compagnie prévoit de mettre en place une vérification annuelle dans tous les pays et un plan d'action correctif si nécessaire.

En France, aux bornes du Socle social commun un accord sur l'égalité professionnelle a été négocié avec les institutions représentatives du personnel en juin 2019. Il prévoit notamment l'allongement du congé paternité à trois semaines calendaires consécutives, l'assouplissement des conditions d'exercice du télétravail (occasionnel ou non) et le droit à un *coaching* de reprise à la suite d'une absence pour maternité.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la parentalité, la Compagnie a décidé en 2020, au niveau monde, de garantir à ses salariées un congé maternité d'une durée minimum de 14 semaines avec maintien à 100% du salaire de base. À fin 2021, 82,1% des sociétés appliquent d'ores et déjà un congé maternité rémunéré de 14 semaines ou plus et 69,4% avec la garantie du maintien de salaire à 100% (en augmentation de 9,6 points par rapport à 2020). Le déploiement va se poursuivre pour être étendu à l'ensemble des collaboratrices de la Compagnie. Cette mesure vient compléter la garantie maternité applicable mondialement depuis 2015 visant à accorder à la collaboratrice de retour de congé maternité une augmentation égale à la moyenne des augmentations individuelles qu'elle a perçues au cours des trois dernières années.

TotalEnergies entend aller plus loin dans sa politique de parentalité et prévoit d'adopter une conception neutre de la famille et en cas de naissance ou d'adoption d'accorder 14 semaines de congé pour le premier parent (mère biologique, parent adoptant homme ou femme) et deux semaines de congés pour le second parent (père biologique, deuxième adoptant, partenaire homme ou femme).

La réussite de TotalEnergies en tant qu'entreprise responsable se joue tout au long de sa chaîne de valeur et la Compagnie est convaincue de l'importance de travailler avec des fournisseurs qui respectent les droits humains et se préoccupent des collaborateurs. La Compagnie attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite. Dans ce cadre, ces derniers doivent s'assurer du respect d'un congé parental adéquat.

INTERNATIONALISATION DU MANAGEMENT

Avec près de 160 nationalités dans ses effectifs, TotalEnergies bénéficie d'une grande diversité culturelle et considère qu'il est important de la promouvoir à tous les niveaux de l'entreprise. En 2021, 89,9% des recrutements de la Compagnie et 65,3% des recrutements de cadres ont concerné des personnes d'une nationalité autre que française.

La Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants à horizon 2025 :

- 45% des dirigeants d'une nationalité autre que française (ils étaient environ 19% en 2004 et sont 36,6% en 2021) ;
- entre 55% et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales (ils représentent 59,1% en 2021) ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (ils représentent 33,8% en 2021).

Par ailleurs, les collaborateurs d'une nationalité autre que française représentent 49,4% des hauts potentiels et 37,9% des hauts potentiels Compagnie.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour développer l'internationalisation du management : mise en place de parcours pour internationaliser les carrières, affectation de salariés de toutes nationalités sur des postes en expatriation (près de 3 000 salariés représentant plus de

100 nationalités sont affectés dans une centaine de pays) et formations d'intégration et de développement personnel organisées par des grands hubs régionaux (par exemple Houston, Johannesburg, Singapour).

% de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française	2021	2020	2019
Dans le recrutement en CDI	89,9%	86,9%	85,8%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	65,3%	57,7%	55,0%
Dans les effectifs	66,5%	67,1%	67,2%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10)	56,7%	56,1%	56,1%
Parmi les dirigeants	36,6%	36,3%	34,1%

% de salariés de nationalité française	2021	2020	2019
Dans les effectifs	33,5%	32,9%	32,8%
Dans le recrutement en CDI	10,1%	13,1%	14,2%

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap fait l'objet d'une démarche spécifique intégrée à la politique diversité de la Compagnie. La Mission Handicap de TotalEnergies, structure intégrée au département Diversity & Inclusion de la direction People & Social Engagement de la Compagnie, est en charge de piloter la politique handicap en s'appuyant sur les coordinateurs handicap au niveau des secteurs d'activité et un réseau de référents dans les établissements.

En France, depuis plus de 20 ans, TotalEnergies concrétise sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap au travers de la signature d'accords avec les partenaires sociaux.

TotalEnergies favorise l'emploi direct par le recrutement de personnes en situation de handicap aussi bien que l'emploi indirect avec le recours au secteur protégé dans le cadre des achats responsables. La Compagnie mène en parallèle de nombreuses actions :

- en interne : insertion, formation professionnelle, accompagnement et maintien dans l'emploi, communication, actions et sessions de sensibilisation organisées pour les managers et l'ensemble des équipes, ainsi que la formation obligatoire des équipes Ressources Humaines ; à noter également la sensibilisation obligatoire des Comités de direction. En 2021, une nouvelle formation *Déconfinions le handicap* a été mise en ligne pour l'ensemble des managers de la Compagnie. Par ailleurs, le dispositif de formation conçu initialement pour les futurs managers des grandes écoles a été déployé en interne. 50 managers de la Compagnie ont reçu le label *handimanager*, en participant à cette expérience permettant de changer de regard, de comprendre les fondamentaux d'un management attentif à tous et de valoriser tous les talents.
- en externe : actions d'information et de communication à destination des étudiants, collaboration avec des cabinets de recrutement, participation à des forums spécialisés, partenariats avec des Écoles et des Universités. Depuis la signature en 2019 d'une convention de partenariat avec l'École du Sens au Travail pour financer des modules de formation, plusieurs dizaines d'étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, de Centrale Lyon et de l'École Polytechnique, futurs managers, ont ainsi reçu le label *handimanager*. Par ailleurs, l'initiative « Duo Café » lancée en 2020, visant à

organiser des rencontres entre des étudiants d'écoles cibles de la Compagnie et des salariés alumni afin qu'ils puissent découvrir les métiers de TotalEnergies, a été poursuivie en 2021.

L'accord Handicap signé en 2019 au périmètre du Socle social commun hors expatriés (près de 14 000 personnes) et agréé par la DIRECCTE⁽²⁾ pour une durée de 4 ans (2019-2022), s'articule autour de trois grandes priorités :

- le recrutement, l'intégration et l'accompagnement professionnel tout au long de la carrière du salarié ;
- le maintien dans l'emploi, l'aménagement des postes et les mesures de compensation du handicap ;
- le développement des accords et partenariats avec le secteur adapté et protégé (ESAT et EA).

Depuis 2019, 28 recrutements en CDI ont été finalisés sur les 40 prévus par l'accord, complétés par une politique volontariste de recrutements en alternance, stages, CDD, CDI et intérim. La réforme du cadre réglementaire sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a introduit une modification dans les modes de calcul du taux d'emploi applicable au 1^{er} janvier 2021 sur les données 2020. Le taux retenu est désormais le seul taux d'emploi direct qui s'élève en 2020 à 5,16% (en progression par rapport à 2019 où le taux recalculé était de 4,24%). TotalEnergies a pour ambition l'atteinte du taux légal de 6% de salariés handicapés à fin 2022 et poursuit son action en faveur de l'emploi indirect des personnes handicapées. Le recours au secteur adapté et protégé pour des prestations de fournitures et de services est désormais intégré à la feuille de route achats responsables.

Les quatre postes de coordinateurs Handicap intégrés dans les différents secteurs d'activité ainsi que le poste de recruteur dédié prévus par l'accord signé en 2019 ont été pourvus. Ils constituent désormais les leviers d'application de la politique handicap de la Compagnie sur le terrain, avec une animation du réseau des référents Handicap sur les sites. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, de nombreuses adaptations de postes ont été effectuées au domicile des salariés handicapés en télétravail pour faciliter leur maintien dans l'emploi, notamment dans le cadre du contrat de prestations ergonomiques signé avec l'entreprise adaptée Ergosanté.

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

(2) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (remplacée par la DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en avril 2021).

L'accord Handicap signé en 2019 permet également aux salariés de présenter des dossiers de soutien à des associations œuvrant dans le champ du handicap. En 2021, un budget spécifique de 450 000 euros a été consacré à l'étude d'une cinquantaine de projets associatifs en lien avec le handicap.

TotalEnergies a participé activement au lancement du baromètre français Emploi & Handicap et y a publié en mars 2022 les données relatives à sa politique handicap sur le périmètre du Socle social commun.

En 2021, dans le cadre du *Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique*, signé en 2018, TotalEnergies a piloté un groupe de travail de mise à disposition de ressources et de bénévoles afin d'aider les PME à mener des actions en faveur du handicap.

En outre, TotalEnergies soutient l'Association *TotalEnergies Solidarité Handicap* (ATSH), créée en 1975 par des collaborateurs parents d'enfants handicapés. L'ATSH apporte un soutien moral et financier aux salariés et retraités de la Compagnie en France et à leurs ayants droit, touchés par le handicap. Elle compte aujourd'hui autour de 300 adhérents.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

TotalEnergies a pris l'engagement de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et de renforcer ainsi leur employabilité. Considérant essentiel d'aborder cet enjeu au plus tôt dans le parcours éducatif afin d'en maximiser l'impact, des actions ciblées sont mises en place et s'adaptent à la spécificité des contextes pays où elles sont déployées.

Dès 2018 en France, la Compagnie a dédié 50% des stages de 3^e à des jeunes issus des quartiers prioritaires. Sur l'année scolaire 2020-2021, TotalEnergies a élargi son dispositif permettant à plus de 700 jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, dont 589 collégiens issus des quartiers prioritaires.

De plus, au travers du plan « 5 000 alternants » initié en 2016, TotalEnergies s'est engagée à renforcer sa contribution à l'emploi d'alternants et a ainsi recruté plus de 8 000 jeunes. L'engagement renouvelé chaque année, sur le recrutement d'alternants à hauteur de 5% des effectifs France s'inscrit désormais dans la politique Ressources humaines de la Compagnie. Avec un objectif initial 2021 de 1 608 recrutements, la Compagnie en a réalisé 1 909 sur l'année. Pleinement consciente de la gravité de la situation des jeunes durant cette période complexe, la Compagnie a renforcé son dispositif de recrutement visant à une plus grande égalité des chances. Le partenariat avec la Fondation Mozaïk (acteur majeur de l'inclusion économique des talents issus de la diversité) permet de rendre accessible aux jeunes des territoires, l'ensemble des offres de TotalEnergies via leur plateforme *Diversifiez Vos Talents*. Par ailleurs, la Compagnie a contribué activement à l'initiative mise en place par le gouvernement français, en déposant plus de 1 100 offres sur la plateforme *1Jeune1Solution* en 2021. Enfin, TotalEnergies a participé au salon *Jeunes d'Avenir* destiné à un public âgé de 16 à 30 ans avec une forte présence de jeunes issus des quartiers prioritaires. Concernant le recrutement des jeunes en situation de handicap, TotalEnergies a embauché 41 jeunes en 2021 au périmètre du Socle social commun, en ligne avec les engagements pris dans le cadre de l'accord Handicap.

Depuis 2017, la Compagnie participe et obtient chaque année le label *HappyTrainees* qui mesure le taux de recommandation donné par ses

AUTRES MESURES EN FAVEUR DE L'INCLUSION

La Compagnie promeut une culture d'entreprise inclusive permettant à chacun de développer son potentiel. Elle exclut toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

À l'international, la Compagnie a pour ambition d'accompagner les salariés en situation de handicap en allant au-delà des obligations légales de chaque pays. Cette ambition s'est matérialisée par la signature de la *Charte Entreprise et Handicap* de l'Organisation internationale du travail (OIT) en octobre 2018. À ce jour, 41 filiales volontaires ont adhéré à la démarche et se sont fixé des objectifs sur la base des cinq principes définis par la Compagnie comme prioritaires : respect et promotion des droits, politiques et pratiques de non-discrimination, accessibilité, maintien dans l'emploi et confidentialité. Cette nouvelle dynamique se concrétise notamment par l'échange régulier de bonnes pratiques et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.

Le 3 décembre 2021, à l'occasion de la *Journée internationale des personnes handicapées*, les managers des 41 filiales engagées ont été conviés à suivre le nouveau module de formation en ligne *Déconfinons le Handicap*.

stagiaires et alternants. 6 thèmes sont abordés : progression professionnelle, environnement stimulant, management, motivation, fierté, plaisir-fun. Cette année pour la première fois, la Compagnie intègre le Top 5 du classement de sa catégorie. TotalEnergies obtient la note globale de 4,15 sur 5 et un taux de recommandation de 91,2%. Pour ce label, 1 711 jeunes ont été invités à répondre.

Au sein de la direction Afrique du Marketing & Services, le programme *Young graduate* existe depuis 2014 et propose chaque année à environ 80 jeunes diplômés africains âgés de 26 ans ou moins un parcours professionnalisant de 18 mois. Ce programme s'articule en deux phases : une expérience professionnelle de 6 mois au sein de la filiale du pays d'origine du jeune, puis une ouverture internationale de 12 mois dans un autre pays. Depuis 2014, plus de 490 jeunes ont déjà bénéficié de cette opportunité d'améliorer leur employabilité. La crise sanitaire a ralenti le déroulement du programme, mais le cap des 500 jeunes l'ayant intégré a été franchi début 2022.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) est un dispositif qui permet de favoriser l'exportation du savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger. Ce programme complète le cursus des jeunes Français et ressortissants de l'Espace Économique Européen, âgés de 18 à 28 ans, en leur permettant d'acquérir une expérience à l'international d'une durée maximale de 24 mois. Le dispositif, en vigueur dans la Compagnie depuis 2002, a permis à plus de 2 100 jeunes diplômés de bénéficier de ce programme.

Les programmes de bourses internationales contribuent à la promotion de l'enseignement supérieur français à travers le monde. Depuis 2004, 1 500 boursiers ont bénéficié de ces programmes et en 2021, TotalEnergies a accompagné 192 étudiants issus de 29 pays différents. Par ailleurs, TotalEnergies lance le parrainage du Master Energies porté par les 3 écoles d'ingénieurs de l'université Paris Sciences & Lettres (école nationale supérieure des mines de Paris, école nationale supérieure de chimie de Paris et école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris). L'objectif de la formation est de délivrer à ce vivier de jeunes talents une expertise du secteur énergétique et des enjeux de décarbonation.

En France, TotalEnergies est signataire de la charte d'engagement LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association *L'Autre Cercle*, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France. Des actions de sensibilisation sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ont été menées auprès des collaborateurs lors de la *Semaine de la Diversité et de l'Inclusion 2021* et des témoignages ont été partagés sur le sujet à l'occasion de l'événement organisé à la Holding.

Au niveau mondial, TotalEnergies prévoit de s'engager sur l'inclusion des personnes LGBT+ dans sa Directive diversité en rappelant que la Compagnie respecte toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre et qu'elle incite les collaborateurs et les managers à favoriser un environnement de travail inclusif.

Afin d'apporter des réponses concrètes aux questions des collaborateurs sur le fait religieux dans l'entreprise et promouvoir, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun, TotalEnergies a conçu un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans la Compagnie. Disponible depuis mars 2017 sur le site intranet de la Compagnie, il propose des clés de compréhension sur les différentes croyances et permet à chacun de les appréhender au mieux

5.6.3.2 METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DESTINÉS À RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les activités de la Compagnie sont variées et nécessitent, selon les secteurs, la mise en œuvre de régimes particuliers d'organisation du travail, comme le régime « posté⁽¹⁾ » et le régime « rotationnel⁽²⁾ ». La majorité des salariés postés se trouve dans les secteurs Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Integrated Gas, Renewables & Power, tandis que le régime rotationnel concerne principalement le secteur Exploration-Production.

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales et des limites prévues par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Hors régimes spécifiques, elle est inférieure à 40 heures dans la majorité des filiales implantées en Europe, en Israël, à Mayotte et au Qatar. Elle est de 40 heures dans la majorité des filiales situées en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie. Elle est plus élevée, sans dépasser 48 heures, dans des filiales situées en Amérique latine (comme au Mexique, au Brésil et en République Dominicaine), dans quelques pays d'Asie (comme en Inde et au Vietnam) et d'Afrique (comme en Angola, Tunisie et Afrique du Sud).

Les enjeux de l'organisation du travail sont pluriels en fonction des régions du monde où la Compagnie opère et selon les législations locales en vigueur. Les entités de TotalEnergies mettent en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail et veillent, dans la mesure du possible, à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Dans le cadre des Principes fondamentaux dans les achats, TotalEnergies attend de ses fournisseurs qu'ils respectent et s'assurent que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent un nombre d'heures de travail maximum et un temps de repos.

Le télétravail régulier se déploie progressivement au sein de la Compagnie depuis quelques années. Dans le cadre du projet *Better Together*, la Compagnie encourage le télétravail à domicile et les horaires flexibles partout dans le monde.

En 2021, les filiales de TotalEnergies ont continué à avoir recours, lorsque cela était possible, au télétravail jusqu'à atteindre 100% dans certains cas, en tenant compte des recommandations gouvernementales.

	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
% des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier	49,3%	44,9%	29,1%
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	17,3%	13,3%	7,9%

dans son quotidien. Le Guide, initialement édité en français et en anglais, a depuis été traduit en huit autres langues. Il a continué à être systématiquement présenté lors des formations droits humains assurées par la Compagnie. Il est également diffusé au *Business Ethics Day* célébré dans toutes les entités de la Compagnie chaque année. Par ailleurs, un cycle de conférences sur le fait religieux a été initié en décembre 2020 et s'est déroulé tout au long de l'année 2021.

Par ailleurs TotalEnergies prévoit de renforcer son engagement sur les deux thèmes suivants : la lutte contre le racisme en intégrant ce thème dans le Business Ethics Day en 2022 et la lutte contre les violences faites aux femmes en rendant plus visible son engagement et en sensibilisant les acteurs médicaux et les managers.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, 84,3% de sociétés mettent en place le télétravail occasionnel.

Parmi les autres dispositifs favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les salariés privilégient également le temps partiel choisi.

	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
% des sociétés ayant mis en place le temps partiel choisi	53,0%	55,1%	56,7%

La France, les Pays-Bas et la Belgique sont les pays qui comptent le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel choisi.

En France, au périmètre du Socle social commun, un accord portant sur le droit à la déconnexion a été signé en octobre 2019. Il prévoit que chaque salarié peut faire valoir un droit individuel à la déconnexion afin de concilier au mieux sa vie professionnelle et sa vie personnelle. TotalEnergies prévoit d'étendre ce droit à la déconnexion au niveau mondial à l'ensemble des salariés.

En 2021, dans le contexte de la poursuite de la pandémie COVID-19, la Compagnie a maintenu le dispositif déployé au niveau mondial dans le cadre du programme de prévention des risques psychosociaux, en mettant à disposition des collaborateurs un service d'écoute avec des psychologues formés à la crise pour les conseiller au plus près de leurs préoccupations.

TotalEnergies étudie de nouvelles formes d'organisation du travail post Covid en expérimentant différentes formules de travail à distance dans le cadre de pilotes (volant de jours à positionner sur le mois, à la semaine, etc.). Au sein de l'activité TotalEnergies Global Services, une démarche *New Way of Working* a été engagée dans le but de construire un cadre de collaboration en mode hybride combinant flexibilité et responsabilité, exigence bienveillante, performance collective et épanouissement personnel tout en préservant le lien social.

La Compagnie est également attachée au bien-être de ses salariés et privilégie un environnement de travail où il fait bon vivre. Parmi les initiatives lancées en 2021, une semaine dédiée à la qualité de vie au travail a été organisée autour de trois thématiques : santé, bien-être, et environnement de travail. Près de 19 000 collaborateurs dans plusieurs pays ont ainsi pu s'inscrire via une plateforme dédiée à des ateliers, conférences, sessions de sport, cours de cuisine en direct et y participer à distance. En 2021, 85,8% des filiales ont mené des campagnes d'information ou organisé des événements relatifs au bien-être des salariés et 71,6%, des actions de sensibilisation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

(1) Il s'agit de salariés exerçant une activité en continu avec passages de relais entre équipes pour assurer la production (2x8, 3x8), par exemple dans les usines ou les raffineries.

(2) Il s'agit de salariés exerçant leur activité dans un lieu éloigné (ville ou chantier) de leur lieu de résidence habituelle avec un rythme de travail alternant des périodes d'activité sur le lieu d'affectation et des périodes de repos.

Par ailleurs, dans une démarche globale de prévention et de gestion de l'absentéisme des salariés, le taux d'absentéisme pour raisons médicales est un indicateur suivi dans le cadre du PSM :

	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	4,3%	4,1%	3,4%

5.6.3.3 PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités de TotalEnergies, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés, mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

La Compagnie veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TotalEnergies entretient un dialogue régulier, les salariés de la Compagnie et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les sociétés de TotalEnergies s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés de TotalEnergies, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

	PSM 2021	PSM 2020	PSM 2019
Part des effectifs disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel	90,8%	91,7%	88,2%
Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale	73,1%	71,7%	71,7%
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés	81,3%	80,3%	80,3%
Part des effectifs couverts par une convention collective	72,6%	71,9%	71,2%
Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde	347	281	312
dont en France ^(a)	202	147	201

(a) Certains accords concernent plusieurs sociétés (par exemple, les accords dans les Unités Économiques et Sociales ou les accords de groupe de sociétés).

De plus, lorsque la loi locale est peu protectrice de la liberté d'association et du droit de négociation collective, il est rappelé à la direction de la filiale qu'elle doit mettre en place des alternatives telles que permettre la désignation des représentants des employés, organiser des échanges réguliers entre ces représentants et la direction, mettre à disposition des salles de réunion pour que les employés se réunissent et aménager des plages horaires à cet effet. Ces bonnes pratiques sont rappelées dans le *e-learning* droits humains au travail déployé au sein de la Compagnie depuis 2019.

Dans le cadre de son analyse de risques d'atteintes aux droits humains et en particulier les droits humains sur le lieu de travail, la liberté d'association et de négociation collective font parties des éléments étudiés.

L'évolution du taux d'absentéisme pour raisons médicales est principalement liée à la pandémie, notamment avec la prise en compte des périodes de mise en quarantaine.

A travers l'accord mondial et les Principes fondamentaux dans les achats, TotalEnergies demande également à ses fournisseurs de respecter la liberté d'expression, d'association et de négociation collective et de permettre dans les pays où ce droit est restreint de s'assurer que les employés ont le droit de participer à un dialogue concernant leur situation de travail collective. Dans le cadre de l'évaluation de ses prestataires et fournisseurs, le respect de ces engagements est contrôlé.

Le Comité Européen TotalEnergies permet, au niveau européen, d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie de la Compagnie, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Des dispositifs innovants permettent un meilleur dialogue avec les membres du Comité Européen TotalEnergies (visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie de la Compagnie directement sur site).

En 2021, le dialogue social au niveau européen a été soutenu. Les membres ont eu l'occasion de se réunir près de 25 fois autour de divers sujets clés. La transition énergétique opérée par la Compagnie ainsi que ses impacts sur les activités de celle-ci a fait l'objet de plusieurs échanges au cours de l'année, tant en réunion plénière qu'au cours des commissions stratégies des secteurs d'activité. La commission développement durable a été l'occasion de faire le point sur la démarche environnementale de la Compagnie (biodiversité, *nature based solution*) mais aussi de donner des informations aux membres sur la création de valeur et d'emplois dans les territoires d'ancrages de la Compagnie ou dans les bassins d'emplois où celle-ci se réorganise (France, Espagne, Italie, Belgique). Une réunion entièrement dédiée au bilan de la conversion de La Mède et à l'ensemble des projets en cours s'est également tenue au sein de la commission stratégie Raffinage-Chimie en juillet 2021.

Le dialogue social européen et français a également été marqué par l'association des représentants du personnel à de nombreux projets structurant pour la Compagnie dans le cadre de la transition qu'elle opère. Ainsi, les membres ont notamment été informés et consultés à l'occasion de nombreuses réunions sur :

- le projet *OneTech* visant à créer une structure d'organisation centrale concentrant les compétences et l'expertise technique (3 400 salariés), au service de l'innovation et des nouvelles énergies en croissance ;
- le projet de nouvelle organisation au service de la transformation de la Compagnie visant à unifier les systèmes d'information (*One SI*), l'organisation de la communication (*One Com*) et à adapter l'organisation des secteurs d'activité et de la Holding en conformité avec les engagements du plan de départs négocié au périmètre du Socle social commun. Face au changement des métiers au sein de TotalEnergies, de nouvelles opportunités naissent pour acquérir de nouvelles compétences et accueillir de nouveaux talents. En parallèle de plus de 1 200 départs, environ 700 embauches sont réalisées ou planifiées d'ici fin 2022, dans tous les secteurs d'activité, majoritairement parmi les jeunes et prioritairement dans les nouveaux métiers afin de contribuer au renouvellement des compétences nécessaires aux enjeux de la transformation de la Compagnie.

Le Comité Européen TotalEnergies ainsi que les Comités sociaux et économiques ont également été informés du projet *Transforming with our people* visant à assurer une transition juste pour les collaborateurs de la Compagnie et sur la démarche de construction de la cartographie des compétences pour définir les passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables et d'électricité.

Le dialogue social aux bornes du Socle social commun en France a été marqué par la négociation de la rupture conventionnelle collective et la conclusion de plusieurs accords collectifs notamment afin d'intégrer *OneTech* dans le Socle social commun et l'Unité Economique et Sociale Amont Global Services Holding. Un avenant à l'accord *Dialogue Social & Economique* a également été signé fin 2021 et a pour objet de faciliter le fonctionnement des différentes instances représentatives du personnel (remplacement des absents, formation et engagement des élus suppléants et des référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, etc.).

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématiques de la conviction qui anime la Compagnie au plus haut niveau de décision. TotalEnergies a signé en 2015 pour une durée de quatre ans un accord mondial avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail. TotalEnergies continue d'appliquer les engagements souscrits dans cet accord mondial.

En tant qu'employeur responsable, TotalEnergies gère les évolutions d'organisation de manière responsable et parmi les engagements de cet accord, est attachée à l'accompagnement social des évolutions d'organisation et à ce titre, l'information de la représentation du personnel le plus en amont possible des évolutions projetées ainsi que la mise en place par les filiales de mesures sociales, à l'occasion d'évolution d'organisation, devant compter parmi les meilleures pratiques des entreprises de l'activité dans le pays concerné.

En cohérence avec les engagements pris dans cet accord mondial, l'approche de TotalEnergies est d'impliquer toutes les parties prenantes.

A titre d'exemple, la conversion de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole pour les biocarburants et les bioplastiques prévoit de réduire les effectifs de 400 à 250 personnes, sans licenciement ni mobilité forcée. A fin 2021, un peu plus de 100 personnes ont exprimé le souhait de déménager et 60 transferts ont déjà été réalisés. Par ailleurs, 79 départs en préretraite sont prévus entre 2021 et 2027. Enfin, 15 emplois supplémentaires sont prévus sur le site de Grandpuits dans une unité de conditionnement liée à l'unité de bioplastiques.

Concernant les emplois externes, les chantiers générés par cet investissement industriel de plus de 500 millions d'euros devraient permettre de créer jusqu'à 1 000 emplois sur les trois ans que durera la construction des nouvelles unités.

Les entreprises partenaires et leurs salariés sont soutenus par la filiale TotalEnergies Développement Régional et l'aide de la Chambre industrielle et commerciale de la région. Une convention volontaire pour le développement économique et social est prévue d'être signée sur le premier semestre.

Le projet a été marqué par la signature d'un accord prévoyant des mesures d'accompagnement de qualité. Depuis lors, la direction, les syndicats et représentants mettent en œuvre le projet dans un climat constructif.

Les syndicats et les représentants sont régulièrement informés par le biais de deux commissions spécifiques :

- L'une consacrée au suivi du projet (tous les mois).
- L'autre est consacrée aux actions/projets lancés avec TotalEnergies Développement Régional en relation avec les contractants.

En plus de ces commissions spécifiques, les représentants sont informés mensuellement de l'avancement du projet lors des réunions du comité d'entreprise.

Enfin, la transformation est menée de manière responsable en impliquant toutes les parties prenantes. En effet, des concertations publiques ont eu lieu au cours de l'année 2021 concernant les projets de transformation du site de Grandpuits.

Au-delà de cet exemple, en 2021, 48 filiales au périmètre mondial, ont connu des changements organisationnels pouvant avoir un impact sur les salariés, 40 d'entre elles (83,3%) ont mis en place des mesures d'accompagnement des salariés.

Parmi elles :

- 27 filiales ont développé des mesures d'accompagnement à la retraite ou à la préretraite. Cela représente 67,5% des filiales concernées.
- 39 filiales ont utilisé comme mesures d'accompagnement le redéploiement ou la mobilité. Cela représente 97,5% des filiales concernées.
- 23 filiales ont mis en place un accompagnement au reclassement externe. Cela représente 57,5% des filiales concernées.
- 30 filiales mettent en place des aides à la formation. Cela représente 75% des filiales concernées.

TotalEnergies a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat multipartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social à tous les niveaux et à apporter des réponses concrètes pour concilier performance économique et progrès social. Le *Global Deal* promeut

l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2021, TotalEnergies a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du *Global Deal* en coanimant un groupe de travail portant sur le dialogue social dans la crise et la reprise.

En tant qu'entreprise à l'écoute de ses collaborateurs, TotalEnergies associe les salariés au travers de démarches participatives. A titre d'exemple, en 2021, une enquête a été menée auprès de plus de 11 000 collaborateurs en France afin de solliciter leur retour sur la pratique du télétravail et sur les modalités à mettre en œuvre afin de définir le modèle le plus adapté au contexte professionnel et aux attentes de chacun. Des enquêtes *Pulse* plus spécifiques ont été menées en parallèle dans les différents secteurs d'activité.

Dans le cadre du nouveau programme *Transforming with our people*, des enquêtes régulières seront également menées afin de mesurer la connaissance, la compréhension et l'adhésion des collaborateurs à la nouvelle ambition de la Compagnie, mais aussi le ressenti et l'état d'esprit des équipes.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

Par ailleurs, une démarche participative a été lancée début 2022 à l'échelle de la Compagnie sous forme d'ateliers et d'une plateforme collaborative, afin d'associer tous les collaborateurs à l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable. Cette démarche vise à identifier, sur la base des activités de chaque entité, les ODD sur lesquels un impact positif ou de progrès peut être mis en œuvre pour répondre aux attentes des parties prenantes vis-à-vis de la Compagnie.

En outre, tous les deux ans, TotalEnergies conduit une enquête d'opinion interne (TotalEnergies Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie. Les résultats de la dernière enquête menée en 2019, auprès de 83 000 salariés répartis dans 126 pays, ont montré que les salariés ont un taux d'engagement de 79% avec une fierté de travailler pour TotalEnergies de 86%. Une nouvelle enquête TotalEnergies Survey est prévue pour 2022.

5.7 Actions en faveur du respect des droits humains



Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations unies (UNGP) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

DES ENGAGEMENTS SOLIDES

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.

TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

(OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

En 2016, la Compagnie a publié un document d'information Droits humains, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire.

UNE ORGANISATION DÉDIÉE

La feuille de route droits humains, construite avec les différents secteurs d'activité et les directions de la Compagnie concernées, est présentée à intervalle régulier au Comité exécutif afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains.

Le Comité de pilotage Droits humains suit la mise en œuvre de cette feuille de route. Il est présidé par la directrice Sustainability & Climate de la Compagnie. Il regroupe des représentants de chacun des secteurs d'activité, ainsi que des principales directions fonctionnelles ayant un rôle lié aux droits humains. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions menées en interne et en externe par les différentes entités de la Compagnie.

Le département Droits humains au sein de la direction Sustainability & Climate coordonne l'analyse des risques droits humains de la Compagnie, soutient les équipes opérationnelles, supervise les actions en faveur du respect des droits humains, en étroite collaboration avec le Comité d'éthique, dans le respect du Code de conduite de la Compagnie.

Le Comité d'éthique où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés, mais aussi par des personnes extérieures à la Compagnie, via l'adresse ethics@total.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. La Présidente du Comité d'éthique présente chaque année le bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration. En 2021, le Comité d'éthique a reçu près de 140 signalements (internes, externes, anonymes) relatifs au respect du Code de conduite dont près de 60% ont concerné des questions en lien avec les ressources humaines. Tous les signalements reçus sont traités et, lorsque nécessaire, des recommandations sont émises pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives.

Le département Droits humains et le Comité d'éthique s'appuient sur un réseau de plus d'une centaine de responsables Éthique répartis dans les pays où la Compagnie opère. Ils sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements de la Compagnie localement.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Pour assurer la diffusion de ses engagements, TotalEnergies sensibilise les collaborateurs via les canaux de communication internes, tels que sites intranet ou événements comme le *Business Ethics Day* qui se tient chaque année au siège et en filiale. En 2021, le *Business Ethics Day* s'est tenu le 9 décembre. *Train to Speak Up*, ou *S'informer, se former pour savoir agir* a été le thème retenu, renforçant la culture du dialogue au sein de la Compagnie. Un échange (*Live chat*) accessible aux collaborateurs a été organisé avec le Directeur général Gas, Renewables & Power, la présidente du Comité d'éthique, le *Chief Compliance Officer* et la directrice Sustainability & Climate.

En complément du Code de conduite, la Compagnie met à la disposition de ses collaborateurs et des parties prenantes un guide en matière de droits humains. Ce guide précise les comportements à adopter dans les activités et relations avec les parties prenantes. La Compagnie dispose également d'un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux en son sein. Ces guides sont accessibles sur le site Intranet dédié aux droits humains et distribués lors des différentes formations et du *Business Ethics Day*.

Un plan de formation Droits humains élaboré en 2020 vise à promouvoir le développement d'une culture de respect des droits humains au sein de la Compagnie et à mieux maîtriser les risques associés, pour faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs afin qu'ils deviennent eux-mêmes, à long terme, des agents du changement. Il est déployé en priorité auprès des catégories de collaborateurs les plus exposées aux risques droits humains et auprès des décideurs en la matière au sein de la Compagnie.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs formations ont été déployées en 2021 :

A destination de l'ensemble des collaborateurs :

- Un module de formation en ligne sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT est accessible à tous les collaborateurs depuis 2019, dans l'ensemble des pays où TotalEnergies opère. Il est disponible jusqu'à

ÉVALUATIONS

Les pratiques des entités de TotalEnergies en matière d'éthique et de droits humains sont régulièrement évaluées par des tiers indépendants et des experts qualifiés, en complément des audits et missions d'assistance réalisés par la direction Audit & Contrôle interne qui couvrent certaines thématiques en matière de droits humains.

La société britannique GoodCorporation a ainsi évalué plus de 140 entités depuis 2002 au regard des principes et valeurs contenus dans le Code de conduite.

Le choix des entités évaluées se base notamment sur le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques, de les partager au sein de l'entreprise et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite est testée et renforcée par des sessions de sensibilisation éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite. Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est intégré par les collaborateurs.

Les évaluations en matière d'éthique et de droits humains font systématiquement l'objet d'un suivi des plans d'action dans les 12 mois.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, des **évaluations Ethique et droits humains** ont pu être effectuées en 2020 à Madagascar et à Pau (France) et en 2021 au Kenya et en Pologne (couvrant pour ces deux entités 517 collaborateurs).

présent en cinq langues. Plus de 35 000 collaborateurs cadres (niveau de poste supérieur à NP10+) l'ont suivie à fin 2021 ;

- le déploiement du cycle de conférences sur la non-discrimination sur le lieu de travail commencé en 2020 s'est poursuivi avec un focus sur la thématique de la gestion du fait religieux en entreprise. Une deuxième session de sensibilisation a été organisée en partenariat avec Convivencia Conseil, entité de conseil spécialisée sur le fait religieux.

A destination de populations cibles :

D'autres formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ont eu lieu tout au long de l'année 2021, notamment :

- La formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les dirigeants nouvellement nommés ;
- Une deuxième session de sensibilisation à la communication et gestion de crise liée aux droits humains, organisée en partenariat avec l'ONG SHIFT, destinée aux fonctions régulièrement impliquées dans la gestion des crises au siège (Communication, Affaires Publiques, Juridique et Sustainability) ;
- Un webinaire portant sur le respect des droits humains dans le cadre des joint ventures a été déployé pour les collaborateurs en charge de la gestion de participations du secteur Exploration-Production. Il a réuni 90 participants en poste dans le monde ;
- Une formation en ligne, portant sur les risques saillants et les enjeux en matière de droits humains au sein du secteur Marketing & Services. Plusieurs sessions en ligne ont été animées en français et en anglais et 60 collaborateurs (directeurs de zone, chefs de réseau, inspecteurs de réseau, etc.) représentant une soixantaine de pays y ont participé.

Par ailleurs, des représentants du département Droits humains participent régulièrement à des événements extérieurs avec d'autres entreprises et acteurs institutionnels pour partager les expériences et bonnes pratiques dans ce domaine.

Le suivi des plans d'action mis en place à la suite des évaluations en 2019 et 2020 au sein des filiales au Brésil, au Cameroun, en Egypte et au Nigéria, à Madagascar et en Russie (Vostok) a été également effectué pendant les années 2020 et 2021. Il est prévu d'effectuer le suivi du plan d'action concernant le site de Pau en 2022.

Par ailleurs, TotalEnergies Global Procurement (TGP) déploie un processus de **qualification des fournisseurs** (décrit au point 5.10 de ce chapitre) qui intègre une dimension éthique et droits humains. Un dispositif d'évaluation des fournisseurs par un tiers expert a également été mis en place sur des critères de respect des droits humains.

Des études d'impact spécifiques sur les droits humains, en complément des études d'impact environnemental et sociétal, peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants. Par exemple, concernant les projets Tilenga et EACOP, afin de répondre à l'impact possible des projets sur les droits humains, TotalEnergies a lancé dès 2016 une évaluation des risques et des impacts sur les droits humains à travers les études d'impact sociétal et environnemental. Ces études ont été approuvées par les autorités en 2019 pour Tilenga et la partie tanzanienne d'EACOP, et en 2021 pour sa partie ougandaise. Sur la base des recommandations de ces rapports, TotalEnergies a décidé de faire réaliser en parallèle du processus d'approbation des études d'impact sociétal et environnemental, des études d'impact droits humains spécifiques. L'étude spécifique aux droits humains du projet EACOP a été publiée en septembre 2018. L'étude spécifique aux droits humains du projet Tilenga a été menée en 2021 et sera publiée en 2022.

5.7.1 Respect des droits humains sur le lieu de travail



L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres, ainsi que la sécurité font partie des principes du Code de conduite et sont expliqués dans le Guide des Droits de l'Homme de TotalEnergies, ainsi que dans le Document d'Information sur les Droits de l'Homme.

L'engagement de TotalEnergies en matière de respect des droits humains sur le lieu de travail s'est illustré notamment par la signature de divers accords, comme celui conclu en 2015 pour une durée de quatre ans avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, couvrant la promotion des droits humains au travail, la diversité et la parentalité, les conditions de travail, la santé, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme priorités absolues dans les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale de la Compagnie.

DANS SES ACTIVITÉS

TotalEnergies est attentive aux conditions de travail de ses collaborateurs qui sont encadrées par la politique des Ressources humaines de la Compagnie (se reporter au point 5.6 de ce chapitre).

TotalEnergies promeut une culture d'entreprise inclusive permettant à chacun de développer son potentiel. Elle exclut toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité (se reporter au point 5.6 de ce chapitre en particulier pour les objectifs que la Compagnie se fixe en matière de mixité et d'internationalisation).

La Compagnie développe depuis plusieurs années une politique de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, centrée sur les problématiques d'insertion au travail. Elle se traduit par des pratiques de recrutement dédiées et une promotion de la diversité et des atouts qu'elle représente pour la Compagnie. Ces sujets sont coordonnés pour l'ensemble de la Compagnie par la Mission Handicap au sein de la direction People & Social Engagement (se reporter au point 5.6.3.1 de ce chapitre).

TotalEnergies a signé en 2014 la charte d'engagement LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres). Élaborée par l'association *L'Autre Cercle*, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France. Au niveau mondial, TotalEnergies prévoit de s'engager sur l'inclusion des personnes LGBT+ dans sa Directive diversité en rappelant que la Compagnie respecte toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre et qu'elle incite les collaborateurs et les managers à favoriser un environnement de travail inclusif. Des actions de sensibilisation sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ont été menées auprès des collaborateurs lors de la semaine de la Diversité et de l'Inclusion 2021 et des témoignages ont été partagés

DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les Principes fondamentaux dans les achats (PFA) définissent les engagements attendus des fournisseurs dans plusieurs domaines, dont celui des droits humains au travail et de la sécurité. Une directive Compagnie rappelle l'obligation d'annexer les PFA ou de les transposer dans les processus de sélection et dans les contrats conclus avec ses fournisseurs de biens et de services.

TotalEnergies s'est donnée pour objectif d'assurer que, d'ici fin 2022, aucun collaborateur n'aura une rémunération directe inférieure au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille (se reporter au point 5.6.1.2 de ce chapitre).

Le respect des droits humains a guidé l'action de la Compagnie pour faire face à la pandémie COVID-19 et s'est traduit par la mise en place de plusieurs mesures visant la protection de la santé et de la sécurité de l'ensemble des salariés en général et des plus vulnérables en particulier (se reporter au point 5.3.4 de ce chapitre).

La formation en ligne « Les Droits humains sur le lieu de travail » permet également de sensibiliser les collaborateurs au respect de ces droits et à la politique de tolérance zéro de la Compagnie concernant le travail forcé et le travail des enfants.

sur le sujet à l'occasion de l'événement organisé par la Compagnie. Par ailleurs, TotalEnergies prévoit de renforcer son engagement sur les deux thèmes suivants : la lutte contre le racisme en intégrant ce thème dans le Business Ethics Day en 2022 et la lutte contre les violences faites aux femmes en rendant plus visible son engagement et en sensibilisant les acteurs médicaux et les managers.

TotalEnergies a publié en 2017 un Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans la Compagnie qui a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers de la Compagnie partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide existe en 10 langues. Disponible sur le site Intranet dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations.

Par ailleurs, TotalEnergies s'appuie sur des normes de santé et de sécurité au travail visant à promouvoir des conditions de travail équitables et sûres (se reporter au point 5.3 de ce chapitre).

Au-delà du système de *reporting* et de contrôle interne de la Compagnie, les conditions de travail des collaborateurs de TotalEnergies sont évaluées par GoodCorporation, tiers indépendant.

La Compagnie mène également tous les deux ans une enquête d'opinion interne (TotalEnergies Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie. Les résultats de la dernière enquête menée en 2019, auprès de 83 000 salariés répartis dans 126 pays, ont montré un taux d'engagement de 79% et de fierté de travailler pour TotalEnergies de 86% parmi les répondants. La prochaine enquête TotalEnergies Survey est prévue en 2022.

La prévention des risques liés aux conditions de travail, en particulier s'agissant du travail forcé et du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement est un enjeu majeur et un engagement de la Compagnie. Ainsi, la méthodologie de sélection des fournisseurs a été renforcée en 2018 pour mieux prendre en compte les risques d'atteinte aux droits humains.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétiques, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

Par ailleurs, TotalEnergies poursuit le partenariat initié en 2016 avec un prestataire de service tiers afin d'évaluer les pratiques des fournisseurs en matière de droits fondamentaux sur le lieu de travail (se reporter au point 5.10 de ce chapitre). Pour l'ensemble de ses activités, la Compagnie s'est donné l'objectif d'auditer 100% de ses fournisseurs à risque et 100% de ses fournisseurs stratégiques d'ici 2024. Ces fournisseurs à risque sont identifiés sur la base d'une cartographie des risques liés au pays et sur une cartographie des risques RSE. Les audits sont effectués sur site et intègrent notamment des entretiens avec des collaborateurs. Les fournisseurs présentant des non-conformités doivent suivre un plan d'action établi en accord avec les équipes internes.

A titre d'illustration, les conditions de travail des employés des gérants de stations-service aux marques de la Compagnie sont également évaluées par GoodCorporation. Un premier état des lieux interne des pratiques a en outre été réalisé entre 2016 et 2017 sur une sélection de 22 filiales du

secteur Marketing & Services réparties sur les différents continents. À la suite des recommandations identifiées visant à améliorer la sensibilisation des gérants aux principes du Code de conduite et aux Conventions fondamentales de l'OIT, le Marketing & Services a adapté la formation en ligne portant sur les droits humains sur le lieu de travail et le respect des Conventions fondamentales de l'OIT notamment aux besoins spécifiques des gérants. A la fin de l'année 2021, plus de 20 000 personnes au sein du secteur Marketing & Services ont ainsi suivi la formation en ligne dédiée aux Droits humains et les chefs de secteur Réseau ont été formés. Les directeurs, managers et les formateurs du réseau ont également été sensibilisés. Par ailleurs, le Marketing & Services a continué en 2021 le déploiement des clauses relatives au respect des droits humains dans les contrats avec les gérants de stations-service à l'occasion des renouvellements et négociations de contrats et en particulier s'agissant des zones Afrique, Amérique et Asie Moyen-Orient.

5.7.2 Respect des droits humains des communautés locales



Les activités opérationnelles de TotalEnergies peuvent avoir des incidences sur les droits humains des communautés locales, en particulier lorsque TotalEnergies obtient un accès temporaire ou permanent à la terre pour ses projets, susceptible d'impliquer le déplacement des lieux d'habitation et/ou des activités économiques et la réinstallation de ces populations. Par ailleurs, les émissions de bruit, poussières et autres impacts potentiels peuvent également avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales riveraines. Ainsi, la question de l'accès à la terre des communautés locales et leur droit à la santé et à un niveau de vie suffisant sont deux sujets saillants pour TotalEnergies.

Dans le respect des standards internationaux relatifs aux droits humains, TotalEnergies attend de ses entités qu'elles dialoguent régulièrement avec leurs parties prenantes et qu'elles s'assurent que leurs activités n'ont pas de conséquences négatives sur les communautés locales ou, le cas échéant, qu'elles les limitent, les maîtrisent et y remédient.

Les réponses apportées aux attentes des communautés locales sont coordonnées par les équipes sociétales qui travaillent en étroite collaboration avec le département Droits humains, les équipes juridiques, de la sécurité et de l'environnement.

Dans le cadre de ses activités, TotalEnergies promeut le dialogue et les échanges avec les défenseurs des droits humains qui sont définis par la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

La Compagnie a décidé de renforcer le réseau des personnes en charge du suivi des sujets droits humains. A titre d'exemple, il a été créé en 2020 un poste de conseiller sûreté, ainsi qu'un poste de coordinateur droits humains en Ouganda en charge des relations avec les communautés locales au sein du projet Mozambique LNG permettant ainsi de renforcer le dialogue avec les parties prenantes internes et externes concernées.

En 2021, TotalEnergies a également fait face à plusieurs situations sensibles en matière de respect de droits humains dans des pays où la Compagnie opère. C'est le cas du Myanmar.

TotalEnergies se retire du Myanmar

Depuis le coup d'Etat du 1^{er} février 2021, TotalEnergies a condamné de la façon la plus ferme la violence et les atteintes aux droits humains perpétrés dans le pays. Afin de maintenir une source d'électricité aux populations de Yangon et de l'ouest de la Thaïlande, et protéger le personnel de la Compagnie contre le travail forcé, TotalEnergies a décidé de continuer la production de gaz tout en arrêtant les projets en cours. Mais, l'impossibilité -malgré tous les efforts de la Compagnie- de satisfaire les attentes des parties prenantes quant à l'arrêt des paiements liés aux ventes de gaz, et la détérioration de la situation des droits humains et de l'Etat de droit au Myanmar, ont conduits TotalEnergies à réévaluer la situation qui ne permet plus à la Compagnie d'apporter une contribution positive suffisante dans ce pays et à décider le 21 janvier 2022 d'engager le processus de retrait des contrats qui sera effectif en juillet 2022.

5.7.3 Respect des droits humains dans les activités de sûreté



Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés privées de sûreté peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations des entités de TotalEnergies. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TotalEnergies s'engage à mettre en œuvre les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR – *Voluntary Principles on Security and Human Rights*) lancés par des États, ONG et entreprises du secteur extractif.

TotalEnergies est membre de cette initiative depuis 2012. Dans ce cadre, la Compagnie publie un rapport annuel qui expose les défis, les enseignements et les bonnes pratiques en matière de sûreté et droits humains, et le cas échéant, fait état d'incidents liés aux activités de la Compagnie. Ce rapport est disponible sur le site de l'Initiative VPSHR et sur le site internet de TotalEnergies.

Une nouvelle règle Compagnie est entrée en vigueur en 2019 pour encadrer les exigences de la Compagnie dans la mise en œuvre des VPSHR. Cette règle est accompagnée d'un guide de mise en œuvre des VPSHR publié fin 2020, qui vise à fournir des conseils pratiques aux entités opérationnelles. Les outils d'autoévaluation et d'analyse des risques dans ce domaine ont été mis à jour et mis à disposition sur une plateforme numérique sécurisée en 2020. En 2021, ces outils ont été déployés auprès des filiales de 101 pays avec un taux de réponse de 87%. Cette évolution a permis d'achever leur déploiement au sein des pays dans lesquels la Compagnie opère ainsi que de renforcer le suivi et accroître la traçabilité des résultats.

Lorsque des forces de sûreté gouvernementales sont déployées pour assurer la protection du personnel et des installations de la Compagnie, un dialogue est maintenu avec les représentants d'autorités nationales ou régionales afin de les sensibiliser au respect des VPSHR et de les encourager à signer avec la Compagnie des protocoles d'accord conformes à ces principes.

La Compagnie promeut ces principes et les exigences VPSHR auprès des sociétés privées de sûreté contractées dans le cadre de ses activités. Ces sociétés les intègrent par exemple au travers de la formation du personnel de sûreté aux principes des VPSHR.

TotalEnergies organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation aux VPSHR à destination de ses collaborateurs, notamment pour les inciter à signaler tout incident lié à ces principes. Un travail spécifique de sensibilisation à leur respect et à leur déploiement dans les entités considérées le plus à risque est mené annuellement. La contribution des filiales lors de la campagne annuelle dite « Campagne ADRA » (*Auto-Diagnostic and Risk-Assessment*) permet aux équipes VPSHR de la direction Sûreté de les assister dans le cadre d'actions d'amélioration tout au long de l'année.

En 2021, ce travail de sensibilisation a amené les référents VPSHR à réviser le contenu des formations afin de le rendre plus accessible et adapté aux évolutions et enjeux liés aux droits humains et à la sûreté. Cette amélioration se manifeste notamment par la mise en place d'un nouveau module de formation en ligne à destination des *Country Security Officers*, qui assistent les *Country Chairs* dans leur fonction de responsable de la sûreté de la Compagnie dans les pays et qui sont les correspondants de la direction Sûreté de la Compagnie, chargés, entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR.

A titre d'illustration, compte tenu de la situation sécuritaire et de ses projets de développement, la filiale TotalEnergies EP Mozambique Area 1 a adopté une politique ainsi qu'un plan d'action spécifiques sur les droits humains. Sur le plan de la sûreté, le projet Mozambique LNG a intégré des clauses relatives au respect des VPSHR dans son accord avec les forces de sûreté gouvernementales visant à déployer une force conjointe (*Joint-Task-Force, JTF*) en charge de la protection de ses activités. Ces clauses ont continué à s'appliquer malgré la suspension des activités du projet au mois d'avril 2021.

Le projet a continué d'organiser des sessions de formation sur les droits humains pour tout officier de l'Armée ou de la police au moment de sa mobilisation au sein de la JTF. En 2021, 1 027 officiers ont ainsi été formés par des personnels qualifiés de l'équipe sûreté du projet. Afin d'améliorer la pérennité et l'appropriation des formations, une session intensive de formateurs (*Train-the-Trainers*) dispensée par un expert international accrédité a aussi été organisée à destination de 16 commandants de la JTF en juin 2021. Ces derniers ont pu repartir avec un kit pratique à utiliser dans un contexte opérationnel ce qui a permis depuis la formation de 716 membres de la JTF. Les formations des membres de la JTF peuvent ainsi être directement dispensées par leurs supérieurs hiérarchiques. Une nouvelle session *Train-the-Trainers* est prévue en 2022.

En parallèle, depuis le mois de juin 2021, en relation étroite avec le projet, le commandant de la JTF a nommé 6 officiers en charge des relations avec les communautés locales, impliqués dans des activités humanitaires et sociales. Ces efforts visent à renforcer la confiance entre les communautés locales et la JTF et ainsi contribuer à une meilleure résolution de potentiels différends.

De plus, pour être en mesure de remédier à tout incident, un mécanisme de gestion des plaintes est opérationnel pour les communautés locales avec une ligne téléphonique gratuite accessible 24/24. Lorsque des incidents sont signalés, ils sont immédiatement adressés au commandant de la force conjointe pour enquête et, en fonction de la gravité de l'incident, sont remontés aux autorités nationales pour enquête complémentaire.

Enfin, la filiale s'implique dans la promotion des VPSHR au niveau national. Le projet a participé à l'initiative visant à créer un groupe de travail sur les VPSHR au niveau national (*In-Country Working Group*) et a également organisé une journée de sensibilisation à destination de 35 représentants de la société civile et du gouvernement au mois de juin 2021.

5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

5.8.1 Lutte contre la corruption



TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

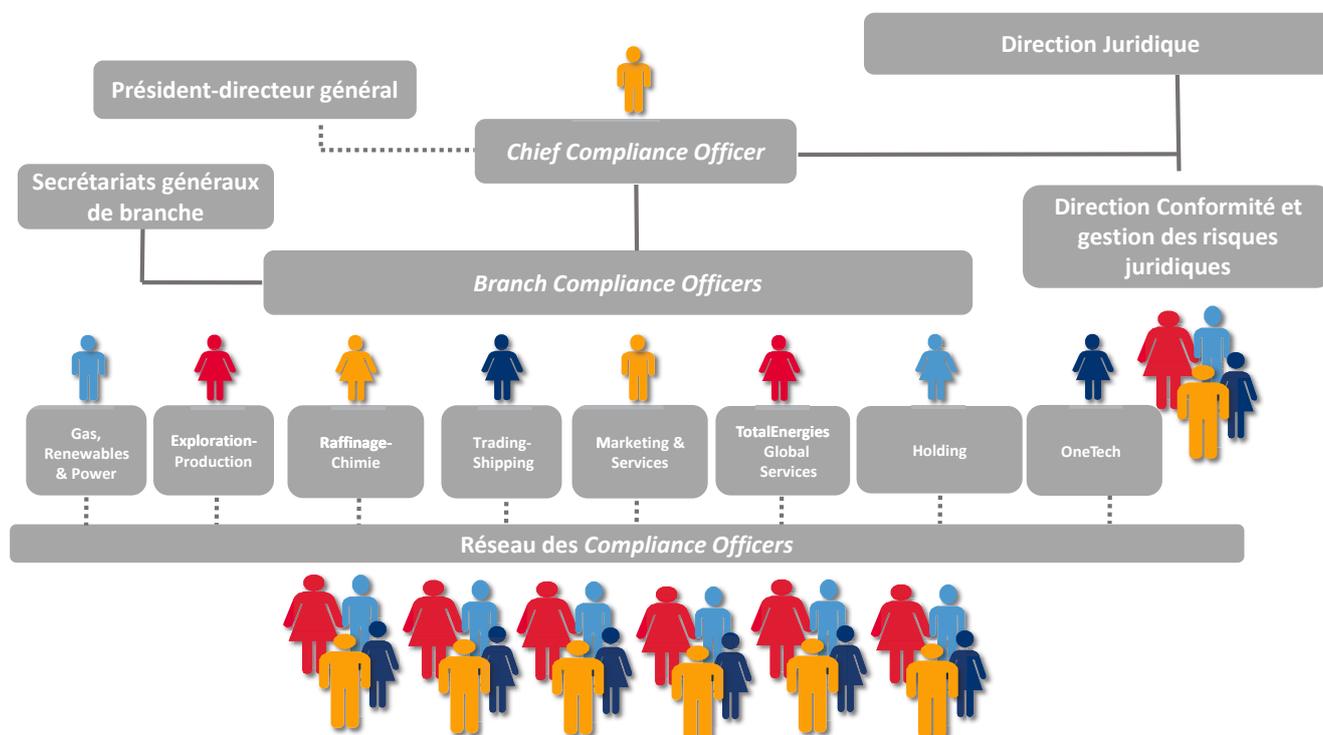
Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture

de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013.

Ce programme est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le *Chief Compliance Officer*, et les *Branch Compliance Officers*. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de plus de 360 *Compliance Officers*

chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de *reporting* dédiée.



Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des

collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

5.8.1.1 ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du *Business Ethics Day* à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La septième édition intervenue en décembre 2021 a été consacrée à la formation : un échange en ligne a été organisé avec le Directeur général du secteur Integrated Gas, Renewables & Power, puis avec les responsables conformité, Ethique et droits humains pour permettre aux collaborateurs de poser leurs questions sur ces thèmes. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage et d'une vidéo où le Président-

directeur général a notamment rappelé l'importance de la formation en matière de lutte contre la corruption.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

5.8.1.2 ÉVALUATION DES RISQUES

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui

traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du *Compliance Officer* et celui des secteurs d'activité sous la coordination des *Branch Compliance Officers*. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. Conformément à la règle en place, le *Chief Compliance Officer* a présenté, pour la première fois en 2021, au TotalEnergies Risk

5.8.1.3 NORMES INTERNES

Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière.

Un corpus de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En matière de *due diligence* anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre le processus de *due diligence* résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de

5.8.1.4 SENSIBILISATION ET FORMATION

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Des campagnes d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques sont régulièrement organisées. Une première formation en ligne sur l'anticorruption a été déployée en 2011 et une formation en ligne d'approfondissement des connaissances a été lancée en 2015. Cette dernière, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2021, la formation en ligne anticorruption saison 1 a été suivie par environ 42 000 collaborateurs et la saison 2 par environ 40 000 dans les différentes régions où la Compagnie opère ses activités. Une formation en ligne saison 3 devrait être lancée courant 2022 et remplacer

5.8.1.5 REMONTÉE D'INFORMATIONS

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* annuel. Celui-ci est effectué par les *Compliance Officers*, revu par leur *Branch Compliance Officer* et transmis au *Chief Compliance Officer*. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de *due diligences* réalisées.

Les données consolidées issues de ce *reporting*, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.

Management Committee une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par le *Chief Compliance Officer* au Comité exécutif en octobre 2021. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification des risques de corruption, comme le Guide typologique des risques de corruption.

Pour maîtriser les risques identifiés, des mesures sont mises en place. Des règles spécifiques sont ainsi régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.

mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son *Compliance Officer* qui peut faire appel à son *Branch Compliance Officer*. Une vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une *due diligence* et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits.

À la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.

D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.

les deux saisons précédentes. En décembre 2021, la septième édition annuelle du *Business Ethics Day* organisée à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme a été consacrée à la formation (se reporter au point 5.8.1.1 ci-dessus pour de plus amples développements).

Des actions de formation plus ciblées destinées aux fonctions jugées plus exposées (comme les achats et les ressources humaines), sont également dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les *Compliance Officers*. Plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les *Compliance Officers*. Les *Branch Compliance Officers* bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés. Malgré le contexte sanitaire, ces différentes sessions ont été maintenues et organisées pour l'essentiel en distanciel.

Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speaking-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie.

A ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les *Compliance Officers* ou *Ethics Officers*, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

5.8.1.6 ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur *Compliance Officer*, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées *compliance reviews* qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et gestion des risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée au *Chief Compliance Officer*, accompagnée par des avocats et des prestataires externes spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multi-critères (indice *Transparency International*, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du

Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

reporting effectué par les *Compliance Officers*, ainsi que des missions de vérification de l'auto-évaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle des processus Anti-Corruption » au sein de chaque secteur d'activité.

5.8.1.7 SANCTIONS

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers

décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2021, la Compagnie a répertorié un peu plus de 350 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de plus de 110 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

5.8.2 Lutte contre l'évasion fiscale



Présente dans plus de 130 pays à travers 1 140 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de TotalEnergies SE, la Compagnie déploie ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposée à un nombre important de réglementations fiscales complexes, dont l'articulation et l'interprétation parfois incertaines, sont susceptibles de générer des risques.

Dans ce contexte, TotalEnergies a développé une approche fiscale responsable, qui s'appuie sur des principes d'action clairs et une gouvernance rigoureuse, exposés dans une déclaration de politique fiscale, publique depuis 2014 et accessible à tous sur le site internet de TotalEnergies.

Politique fiscale de la Compagnie

Les impôts versés par TotalEnergies représentent une part importante de la contribution économique de la Compagnie aux Etats dans lesquels elle opère.

Consciente de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, TotalEnergies s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec son Code de conduite.

La structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets et au contexte réglementaire.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. A ce titre, nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme et ne sont pas compatibles avec une approche durable et de long terme.

Nous appliquons le principe de pleine concurrence pour la fixation des prix de nos transactions intragroupe et nous acquittons nos impôts sur les bénéficiaires dans les pays où nous créons de la valeur, selon les lois et règles fiscales applicables.

La Compagnie s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Les Etats hôtes peuvent prévoir des incitations fiscales afin de soutenir certains secteurs économiques, créer de l'emploi ou favoriser le développement économique local. TotalEnergies ne recourt à ces incitations que si elles ont un objet conforme à sa stratégie opérationnelle, portent sur des investissements dotés d'une substance économique réelle et respectent les conditions fixées par les Etats.

La Compagnie adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein de la Compagnie. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal, sous l'autorité du Directeur Financier, est en charge de la mise en œuvre de la politique fiscale et fait un rapport régulier au Comité d'Audit sur la situation fiscale de TotalEnergies. La fonction fiscale est constituée d'un réseau de fiscalistes qualifiés et formés, au niveau central, dans les secteurs d'activité et dans les entités.

La transparence est une composante essentielle dans la construction d'une relation de confiance avec nos parties prenantes. Engagée dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2003, TotalEnergies soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes. Ainsi, en France, pays de son siège social, TotalEnergies s'est engagée, dès son lancement, dans le Partenariat Fiscal pour plus de transparence, de dialogue et de confiance dans ses relations avec l'administration française.

Dans la conduite de ses activités de représentation d'intérêts dans le domaine fiscal, TotalEnergies met en œuvre les principes et les valeurs édictés par son Code de conduite et sa Directive applicable à la représentation d'intérêts, disponibles sur le site de la Compagnie, à savoir, notamment : lutter contre toute forme de corruption, refuser d'intervenir dans le financement et le fonctionnement de la vie politique des pays où la Compagnie est implantée, transmettre aux autorités des messages cohérents avec les positions et stratégies annoncées et être transparent sur ces messages, qu'ils soient positifs ou négatifs, notamment au regard du soutien de TotalEnergies aux objectifs de l'Accord de Paris relatif à la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies publie dans son Document d'Enregistrement Universel un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, ainsi que la liste de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité. La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale, qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activités, afin de contribuer à une information plus complète de ses parties prenantes sur sa situation fiscale.

En cohérence avec son ambition de favoriser un environnement fiscal responsable et d'encourager les meilleures pratiques, la Compagnie soutient publiquement les Principes de Fiscalité Responsable de la B Team, organisation à but non lucratif regroupant des dirigeants d'entreprises et des membres de la société civile, promouvant un développement économique et social durable.

La présente politique fiscale est publiée dans le Document d'Enregistrement Universel de la Compagnie, après examen par le Comité d'audit et approbation par le Conseil d'Administration.

5.9 Création de valeur pour les territoires d'ancrage



Sur la base de ses valeurs et des principes formalisés dans son Code de conduite et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité, TotalEnergies souhaite être un facteur de changement positif pour la société et contribuer à son développement par ses actions sociétales.

À l'échelle nationale, les activités de la Compagnie sont créatrices de valeur dans les pays où elle opère, et TotalEnergies entend participer au développement d'opportunités économiques pour les territoires et les communautés. Au niveau local, les activités de la Compagnie peuvent être source d'opportunités pour les populations, mais également avoir un impact sur les conditions de vie des communautés locales et des riverains. En outre, la Compagnie s'engage en faveur de l'intérêt général afin d'agir sur des enjeux de société globaux.

Dans ce contexte, la Compagnie a identifié ses principaux risques et opportunités en matière de création et de partage de valeur :

- favoriser le développement économique des territoires d'ancrage ;
- gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie ;
- s'engager en faveur d'initiatives citoyennes.

5.9.1 Favoriser le développement économique des territoires



RENFORCER LE RECOURS À L'EMPLOI LOCAL ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES LOCALES

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6 de ce chapitre), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.

Pour chaque projet industriel présenté au Comex de la Compagnie, TotalEnergies se fixe comme objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication, et le développement des capacités et des compétences locales. Afin d'y parvenir, TotalEnergies met en œuvre une analyse du contexte local portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local.

Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un *reporting* précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales). Il sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés. Cette démarche a été déployée ces dernières années pour deux projets majeurs : Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.

A titre d'illustration, sur le projet Tilenga la démarche de développement du contenu local devrait permettre :

- de créer environ 6 000 emplois directs locaux⁽¹⁾ durant la phase de construction dont 60% de techniciens et 15% de managers, puis environ 3 000 durant la phase d'opération ;
- de créer environ 14 000 emplois indirects locaux⁽²⁾ durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects seront créés dans la région du projet (Buliisa) ;
- de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire⁽³⁾. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale⁽³⁾.

Par ailleurs, à travers un programme de challenge entrepreneurial, le Challenge Startupper de l'année, TotalEnergies réaffirme sa volonté de soutenir le développement socio-économique des pays dans lesquels la Compagnie est implantée. TotalEnergies contribue ainsi localement au renforcement du tissu social, à travers l'appui apporté aux entrepreneurs les plus innovants, dans la réalisation de leur projet. À la suite du succès de la première édition lancée en 2015-2016 dans 34 pays d'Afrique, l'édition 2018-2019 a été étendue à 55 pays, partout dans le monde. La troisième édition a été lancée en novembre 2021 et devrait se finaliser en juin 2022.

(1) Chez TotalEnergies, les fournisseurs et leurs sous-traitants impliqués dans la construction du projet.

(2) Chez les sous-traitants des fournisseurs impliqués dans des activités hors site autre que la construction telles que les activités de transport, de restauration ou d'hébergement dédiées aux fournisseurs du projet ou la fourniture de matériel à ces mêmes fournisseurs.

(3) Etude TotalEnergies.

ANCER NOTRE TRANSFORMATION AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET AVEC UNE VOLONTE DE TRANSITION JUSTE

En France, TotalEnergies accompagne la conversion de ses sites industriels et entend partager son ambition de transformation avec ses parties prenantes.

En septembre 2021, TotalEnergies s'est dotée d'une direction en charge de tisser des liens avec ses parties prenantes publiques et privées locales et de nourrir un dialogue tourné vers les territoires. Les missions étendues de cette direction sont de représenter la Compagnie dans les régions, dialoguer avec les parties prenantes, nouer des partenariats, par exemple au travers de collaborations avec les régions et les métropoles, s'intégrer dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions, communiquer sur la transformation de la Compagnie, en impliquant les secteurs de la Compagnie et la Fondation d'entreprise. A titre d'illustration, fin septembre 2021, une déclaration de coopération Croissance Verte a été signée entre la Compagnie et la Métropole Nice Côte d'Azur portant sur trois axes : la transition énergétique vers la neutralité carbone, la solidarité territoriale et le développement économique.

Cette direction est également en charge de l'accompagnement de la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ses sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Chaque projet tient compte d'une analyse de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

Sur la plateforme industrielle de Carling (France), à la suite de l'arrêt du second vapocraqueur en 2015, TotalEnergies a conduit un projet d'avenir. La CVDES concernant le site de Carling a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés. TotalEnergies s'est en outre engagée à accompagner les projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. L'unité industrielle de Metabolic Explorer a été inaugurée en septembre 2021, tandis que la

construction de celle d'Afyren Neoxy a débuté fin 2020 pour une mise en service prévue en 2022. Les subventions accordées par TotalEnergies et l'accompagnement de ces startup ont permis de soutenir la création d'emplois d'avenir dans le domaine de la biochimie.

La reconversion de la raffinerie de La Mède (France) prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW, et, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française. La CVDES signée pour La Mède sur la période 2016 - 2019, prolongée pour 2020, a été clôturée en mars 2021. TotalEnergies a accompagné les entreprises sous-traitantes et soutenu 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels avec près de 300 créations d'emplois prévus.

Sur la plateforme de Lacq (France), une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. En octobre 2021, s'est tenue la cérémonie de pose de la première pierre du projet de chimie verte porté par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase). Fin 2021, le projet Caremag de recyclage d'aimants a annoncé sa décision d'implantation sur le bassin de Lacq (investissement de 42 millions d'euros et 50 à 70 emplois créés). Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont permis de lancer la création de nouvelles filières d'avenir sur le site dans le domaine de la biochimie ou de biotechnologie de la transition énergétique.

Sur la plateforme de Grandpuits (France), TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : la transformation de biomasse en biocarburants, la production de bioplastiques, le recyclage déchets plastiques et la production d'énergie solaire. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies prévoit un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels, dans une volonté de transition juste.

Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2019 à 2021, des prêts ont été octroyés à 423 projets de PME pour un montant total de 16 millions d'euros et près de 11 000 emplois soutenus.

5.9.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie



5.9.2.1 UNE DÉMARCHE SOCIÉTALE OPÉRATIONNELLE STRUCTURÉE

La Compagnie intègre les enjeux sociétaux dans la conduite de ses opérations via son cadre de référence One MAESTRO (se reporter au point 5.3 de ce chapitre). Accessibles en ligne à toutes les filiales de TotalEnergies, des guides et manuels, des tutoriels vidéo et une communauté de pratiques facilitent la mise en œuvre d'une démarche sociétale opérationnelle adaptée aux spécificités locales des territoires et des communautés. Les principales étapes de cette démarche sont :

- le dialogue et l'implication des parties prenantes locales ;
- l'analyse des enjeux et du contexte sociétal local ;
- l'élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations ;
- la mise en œuvre et le suivi des actions et projets sociétaux ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion des plaintes.

DIALOGUER ET IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES LOCALES

TotalEnergies promeut le dialogue avec les parties prenantes afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, le référentiel One MAESTRO de TotalEnergies prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Il prévoit également que les filiales doivent rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, puis mesurer la satisfaction des parties prenantes et identifier des axes de progrès. Consciente des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), TotalEnergies précise dans son référentiel les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Elle encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, pour les consulter et pour contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les *Community Advisory Panels* aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin ou instance riveraine de Donges) sont mises en place.

Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (dépôts pétroliers, sites emplisseurs, usines de lubrifiants, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés.

Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TotalEnergies n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. Dans la plupart des projets, un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – *Community Liaison Officers*) est déployé sur le terrain, pour informer et consulter les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux, avec un focus particulier sur les groupes vulnérables. Employés par TotalEnergies, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes.

ANALYSE DES ENJEUX ET DU CONTEXTE SOCIÉTAL

L'évaluation des risques et enjeux sociétaux est un élément clé de l'évaluation de la faisabilité d'un projet. A ce titre, elle fait partie des critères de décisions d'investissement, d'acquisition ou de cession, des projets présentés au Comité risques de la Compagnie.

Lorsque la décision est prise de développer un projet, cette évaluation est complétée par une **étude détaillée d'état initial** pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux (risques et opportunités) socio-économiques et culturels de la zone concernée. Une **étude d'impact sociétal** est ensuite menée afin d'évaluer et d'analyser les opportunités et les risques directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du projet. En 2021, 103 de ces études ont été initiées ou réalisées dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (contre 50 en 2020) et 13 à l'Exploration-Production (comme en 2020).

En phase d'opération, le référentiel One MAESTRO prévoit qu'une évaluation régulière du contexte et des enjeux HSE soit également réalisée par les filiales et mise à jour au moins tous les cinq ans.

En phase de développement de projet ou d'opération, l'analyse du contexte repose notamment sur la cartographie et la consultation des

A titre d'illustration en 2021 :

- au Danemark, une analyse de la perception des activités du secteur Exploration-Production par les parties prenantes externes a été effectuée grâce à la méthodologie interne *Stakeholder Relationship Management* (SRM+). Elle a permis notamment d'évaluer l'impact de l'acquisition de Maersk en 2018.
- en Tanzanie et en Ouganda, dans le cadre de projets Tilenga et EACOP du secteur Exploration-Production, TotalEnergies a rendu public les rapports sociétaux réalisés tels que l'évaluation des impacts environnementaux et sociétaux (ESIA), l'évaluation de l'impact sur les droits humains du projet en Ouganda et des rapports d'ONG indépendantes. Par ailleurs, la filiale a nommé une personne spécifiquement en charge des relations avec les ONG, notamment sur les sujets droits humains des populations riveraines des opérations.
- en Afrique du Sud, dans le secteur Exploration-Production, une personne a été recrutée pour contribuer à mettre en place un dialogue transparent avec les parties prenantes et répondre à leurs préoccupations. Des réunions spécifiques ont été organisées avec la société civile, les autorités locales, des ONG, les associations de pêcheurs afin d'assurer l'intégration de ces acteurs dans le processus d'étude d'impacts.
- en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la filiale locale du secteur Exploration-Production a mis en place un numéro gratuit afin que les communautés locales puissent facilement contacter la filiale. En 2021, plus de 200 appels ont été reçus, principalement liés à des bourses de formation professionnelle et à des opportunités d'affaires et d'emploi concernant le projet Papua LNG.
- en France, dans le cadre du projet de transformation la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole, une concertation publique sur le projet de recyclage s'est tenue du 5 au 30 avril 2021. L'objectif était de présenter ses principales caractéristiques et effets sur le territoire ainsi que de répondre aux questions et recueillir les observations afin d'en tirer des enseignements pour la suite du projet.

La raffinerie de Donges a ouvert en juin la Maison du Projet. Ce point d'accueil pour le grand public et les publics scolaires propose des informations sur TotalEnergies, la raffinerie et le projet au travers d'une table tactile, de quiz ludiques, de films métiers et d'une immersion virtuelle au cœur des unités de production. Ce lieu d'échanges résulte du souhait émis par les riverains aux équipes de la raffinerie lors des réunions de concertation volontaire menées début 2018 dans le cadre du projet.

Sur la plateforme de Lacq, SOBEGI et l'ensemble des industriels présents sur la plateforme ont créé un plan d'action pour identifier, et remédier aux émissions de gaz, générant notamment des odeurs.

parties prenantes : autorités, communautés riveraines, acteurs économiques et société civile. L'analyse des risques sociétaux prend en compte la sensibilité de l'environnement socio-économique et la sévérité des impacts sociétaux liés aux activités, y compris sur les droits humains.

En 2021, un nouvel outil numérique, SOCRAT (Societal Risk Assessment Tool) permet aux filiales opérationnelles d'évaluer leur contexte sociétal, les risques et les impacts avec leurs parties prenantes. Cet outil facilite la définition d'un plan d'action pour réduire ces risques et impacts. Il permet aussi d'évaluer l'efficacité des actions et ainsi la performance sociétale. Après avoir été testé auprès de cinq filiales du secteur Exploration-Production, cet outil a commencé son déploiement dans les secteurs Exploration-Production et Marketing & Services et devrait être déployé à l'échelle de la Compagnie en 2022.

En 2021, une nouvelle application mobile SIMBA destinée à enregistrer et tracer en continu l'opinion, les préoccupations et les attentes des parties prenantes, a été développée. Elle facilite l'identification et la compréhension du contexte local et son analyse en continu. Après avoir été déployée au Mozambique, l'application est désormais utilisée sur plusieurs sites du secteur Raffinage-Chimie et notamment sur le site de Port Arthur au Texas.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE SOCIÉTALE INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS

Pour être au plus près des enjeux locaux, chaque filiale établit sa stratégie sociétale définie en termes d'objectifs et de domaines d'action prioritaires en tenant compte :

- du cadre réglementaire et contractuel ainsi que des standards internationaux applicables ;
- de l'analyse des enjeux et du contexte sociétal ;
- des ambitions et des engagements volontaires de la Compagnie vis-à-vis de la société civile.

Afin de structurer cette démarche, TotalEnergies s'appuie sur la méthodologie interne Stakeholder Relationship Management (SRM+) qui aide les filiales à définir leur stratégie sociétale et leurs plans d'action associés.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS ET PROJETS SOCIÉTAUX

Les filiales de TotalEnergies mettent en œuvre la stratégie sociétale et en font un suivi. Les équipes sociétales rattachées à la direction HSE de TotalEnergies apportent aux filiales opérationnelles leur expertise pour la mise en œuvre du référentiel One MAESTRO. Le volet sociétal est compris dans le périmètre des audits One MAESTRO qui donnent lieu à des recommandations pour renforcer la maîtrise des opérations. Par ailleurs, les filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation de leur démarche sociétale et un *reporting* interne permettant de recenser les actions sociétales menées localement.

GÉRER LES PLAINTES DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales opérationnelles⁽¹⁾ de la Compagnie doivent mettre en œuvre des procédures de gestion des plaintes alignées sur les Principes directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations unies. Elles offrent aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié et facilement accessible, d'expression de leurs problèmes et réclamations et les associent à la recherche de solution. La Compagnie entend apporter à toutes les étapes du cycle de vie des actifs, depuis le développement d'un projet jusqu'à la cessation d'activité et le désinvestissement, des réponses rapides et appropriées aux personnes ou organisations qui estiment avoir

Chaque stratégie sociétale est spécifique car dépendante d'un contexte. Mais, d'une manière générale, elles sont structurées autour de trois piliers :

- dialoguer et impliquer les parties prenantes locales ;
- éviter, réduire et compenser les impacts sociétaux liés aux activités de la Compagnie ;
- développer des initiatives pour générer un impact positif sur les communautés locales riveraines.

En termes de formation, un module sociétal a été intégré à la formation *HSE for Managers* dont 8 sessions ont été délivrées en 2021 avec un total de 167 participants (se reporter au point 5.3.2 de ce chapitre). Une formation sur la performance sociétale est également déployée à l'Exploration-Production afin de sensibiliser différents métiers aux enjeux et aux outils sociétaux. 6 sessions d'une demi-journée ont été réalisées en 2021, avec un total de 70 personnes formées.

Des webinaires réunissant près de 190 participants ont été organisés en octobre 2021 pour le lancement de la campagne de *reporting* sociétal.

subi un dommage. Dans une démarche de progrès continu, l'analyse de l'ensemble des plaintes reçues permet d'améliorer la conduite des opérations. La gestion des plaintes fait partie du *reporting* sociétal de la Compagnie et des indicateurs de sa performance. Les filiales des secteurs Exploration-Production (EP), Raffinage-Chimie (RC) et Marketing & Services (M&S) du périmètre de déploiement de One MAESTRO et ayant une activité opérationnelle en 2021 (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre), ont poursuivi la mise en place et l'amélioration de leur système de gestion des plaintes.

Indicateur sociétal	2021	2020	2019
Pourcentage de filiales des secteurs EP, RC et M&S du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes	100%	99%	47%

Les plaintes reçues par les filiales de la Compagnie en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités correspondent à la typologie suivante : accès à la terre et habitat, pertes économiques/moyens de subsistance, dangers pour l'environnement et la santé, emploi et chaîne

de valeur, sécurité routière/logistique et transport, atteinte à la culture et au patrimoine, sûreté et conduite sociale, qualité du dialogue local et gestion des projets de développements économiques.

5.9.2.2 EXEMPLES DE GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

À la suite de l'analyse des enjeux et du contexte sociétal, les actions engagées par les filiales pour minimiser les impacts sont adaptées aux réalités rencontrées sur le terrain.

Impacts pour les communautés locales sur l'accès à la terre, à l'espace maritime et aux ressources

Au Mozambique, l'identification d'impacts liés à la terre et aux moyens de subsistance a notamment permis d'engager un plan d'action pluriannuel (2018-2022) vis-à-vis des populations locales : construction de logements, programmes de développement des activités agricoles et de pêche et relocalisation de sépultures. La filiale a par ailleurs soutenu des programmes d'aide alimentaire, d'accès au logement ou d'aide aux personnes vulnérables.

En Ouganda, dans le cadre du projet Tilenga, 400 réunions ont été menées avec les parties prenantes, dont la moitié en lien avec la mise en œuvre du plan de déplacement et de réinstallation des communautés locales lié à l'accès à la terre. Pour ce faire, près de 180 personnes ont été recrutées (gestion du projet, aspect légal, dialogue, évaluation, etc).

Dans le cadre de la restauration des moyens de subsistance, une aide de transition pour 4 250 foyers a débuté en décembre 2021.

Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine

En Tanzanie, ont eu lieu des relevés archéologiques sur les sites en cours de construction. Trois sites archéologiques ont été identifiés et fouillés avec l'appui du service national des antiquités.

(1) Filiales faisant partie du périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre) et ayant une activité opérationnelle, c'est-à-dire hors bureaux commerciaux, activités de trading et filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2021.

Autres impacts

Dans le cadre du projet de terminal de liquéfaction de gaz naturel au Mozambique, un système de réclamations a été mis en place portant sur les impacts potentiels des opérations et les droits de l'homme, notamment celles afférentes aux actions des forces de sécurité du pays présentes sur la zone.

En Ouganda, en 2021, a été signé un contrat avec l'Organisation internationale pour les migrations et Aceleron en vue de créer une unité mobile de réparation des lampes solaires et de récupération des cellules des batteries usagées afin de constituer de nouveaux packs de batterie.

5.9.2.3 EXEMPLES DE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUES AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les projets locaux répondent prioritairement à des enjeux de développement et de solidarité identifiés grâce à la concertation avec les communautés locales et privilégient la coopération et le développement des compétences.

L'ACCÈS AUX BESOINS ESSENTIELS (ACCÈS À L'ÉNERGIE, À L'EAU, À LA SANTÉ...)

En lien avec la raison d'être de la Compagnie de fournir une énergie accessible au plus grand nombre, le secteur Integrated Gas, Renewables & Power développe une offre de solutions solaires pour l'accès à l'énergie distribuée dans 38 pays en 2021. A fin 2021, 4,2 millions de lampes et kits solaires ont été vendus, permettant un accès à l'énergie à 18,7 millions de personnes et d'éviter 4,7 millions de tonnes de CO₂. L'objectif de la Compagnie est d'équiper 25 millions de personnes d'ici 2025.

En France, TotalEnergies Marketing France (TMF) poursuit ses actions de lutte contre la précarité énergétique, en accompagnement des ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements dans le cadre de plusieurs programmes et initiatives nationales (127,77 millions d'euros dépensés par la Compagnie en 2021). L'engagement sur l'enjeu de la précarité énergétique concerne aussi la mobilité, via un programme d'accompagnement au déplacement des personnes en recherche d'emploi en partenariat avec WIMOOV.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En France, TotalEnergies Renouvelables France propose un certain nombre de projets éligibles au financement participatif de sites de production d'électricité au travers de plateformes labellisées « Croissance Verte » afin de permettre aux citoyens locaux de bénéficier d'un revenu complémentaire lié à la vente d'électricité. En 2021, 16 projets représentant une capacité de production de 139 MWC ont ainsi été co-financés par les citoyens. Quatre d'entre eux ont permis l'entrée au capital de collectivités locales. Sur l'ensemble du territoire français, plus de 1 200 contributeurs locaux ont participé au financement de ces projets à hauteur de 10,9 millions d'euros. Après la mise en place d'une première campagne d'investissement participatif, TotalEnergies a proposé une seconde campagne participative cette fois hors obligation réglementaire. Le but était de permettre aux riverains les plus proches et aux habitants de la Communauté de Communes de s'impliquer dans le projet de centrale solaire de Sarreguemines. Par ailleurs, au niveau de l'hôpital de Chalon-sur-Saône, un projet d'investissement participatif a été réalisé avec le personnel hospitalier et les habitants de l'agglomération portant sur la pose de panneaux solaires de parking.

programme de développement et 22 jeunes diplômés ont reçu un soutien financier pour créer leur propre entreprise.

En Allemagne, à la suite d'importantes intempéries survenues en 2021, le secteur Marketing & Services a fourni plus de 65 000 euros de carburant aux équipes de secours.

En Belgique, les collaborateurs du secteur Marketing & Services ont aidé des sinistrés des inondations dans le nettoyage de leurs foyers inondés et en distribuant nourriture et de vêtements.

En Polynésie française, le programme *Hello Scoot'* prête gratuitement des emplacements de stationnement dans certaines stations-service pour des scooters électriques (à recharge solaire) en libre-service.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (province du Golf, ministère du développement communautaire, entreprises locales, fondations, agences internationales de développement, représentants de communautés, comité local de santé, comité local de groupement de femmes, etc.), des projets en faveur de la santé, de l'éducation et du développement économique local ont été lancés. En 2021, 71 étudiants ont terminé leur formation en maintenance et menuiserie dans le cadre du programme de bourse pour la formation professionnelle.

Au Mozambique, le secteur Exploration-Production a mis en place *Catalisa*, un programme de cinq ans avec son partenaire technique TechnoServe et les autorités de la province de Cabo Delgado, dans les districts de Pemba, Palma, Montepuez, Chiure et Ancuabe. L'objectif est le développement économique de la province par l'éducation et la formation professionnelle des jeunes ainsi que le développement agro-industriel (volailles et horticulture). À fin 2021, le programme a permis à 948 fermiers d'améliorer leur productivité et satisfaire les besoins locaux par la création de 441 emplois. D'autre part, 500 jeunes ont participé au

En Argentine, une filiale du secteur Exploration-Production travaille depuis 10 ans avec les éleveurs caprins locaux sur un programme de développement rural durable, en coopération avec la société de conseil Halkis. Il vise à apporter un conseil technico-professionnel aux producteurs en partenariat avec les agences locales.

DES PROGRAMMES DIVERSIFIÉS

Au Marketing & Services, un programme sociétal a été lancé en avril 2020 sur le continent africain s'appuyant sur l'empreinte géographique de son réseau de près de 4 800 stations-service (incluant les îles de l'océan Indien) dans près de 40 pays. Le programme a été validé par le Comité Directeur du secteur Marketing & Services et est piloté par chaque filiale.

Il se concentre autour de 6 axes :

- fin des sacs plastiques en station. Cet objectif a été atteint en 2021, ouvrant la réflexion au remplacement du plastique dans d'autres consommables ;
- solarisation de plus de 2 400 stations-service avant fin 2022. A fin 2021, plus de 1 400 stations-service étaient solarisées sur le continent ;
- promotion de la sécurité routière, avec la commercialisation et la distribution d'accessoires (gilets de sécurité, casques pour les deux roues etc.) et l'organisation d'animations auprès des clients ;

- accès au WIFI gratuit en station pour les clients, dans un contexte où le coût d'accès à la donnée est encore très élevé, avec pour objectif d'équiper 2 000 stations. A fin 2021, plus de 500 stations offrent cette prestation ;
- réduire l'empreinte environnementale des stations, notamment dans les domaines du recyclage des huiles usées, de la réduction de la consommation énergétique et du recyclage des déchets plastiques des stations et des clients. Sur ce dernier volet, des partenariats ont été scellés avec des acteurs locaux, tels que Mr Green au Kenya, Coliba en Côte d'Ivoire ou Voltic au Ghana. Des projets sont également à l'étude pour le traitement et le recyclage de l'eau en station ;
- collaboration avec les écoles à proximité des stations. Les équipes du réseau s'engagent auprès de ces écoles dans des campagnes de sensibilisation, d'amélioration des conditions de scolarisation, de mise à disposition d'infrastructures ou d'accueil des jeunes en stage.

5.9.3 S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme TotalEnergies Foundation



Au-delà de la réponse apportée par TotalEnergies aux attentes directes des populations en lien avec ses opérations, la Compagnie souhaite participer à des actions locales répondant à des enjeux sociétaux globaux, dans les pays où elle opère.

5.9.3.1 LE PROGRAMME TotalEnergies Foundation

Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies est témoin de l'accélération des inégalités et des défis sociaux et environnementaux, qui impactent tout particulièrement les jeunes. Ainsi, depuis 2017, le programme *TotalEnergies Foundation* recouvre les actions de solidarité menées chaque jour dans le monde par TotalEnergies, ses filiales et sa Fondation d'entreprise. Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires d'ancrage de la Compagnie en donnant notamment aux jeunes de 12 à 25 ans les moyens de devenir acteurs de leur avenir.

Le programme *TotalEnergies Foundation* privilégie l'action collective et vise à mobiliser tous les acteurs d'un territoire, associatifs, publics et privés. Cette démarche de co-construction à partir des besoins locaux permet aussi de développer l'expérimentation et l'essaimage de nouveaux modèles de solidarité.

Au-delà du soutien financier, les partenaires du programme sont accompagnés pour les aider à se développer et à atteindre leurs

objectifs. A titre d'exemple, un tel accompagnement peut concerner le domaine digital, la stratégie, la communication ou la mesure d'impact. Une communauté d'acteurs liés au programme est animée afin de faciliter les échanges et d'éventuels rapprochements entre associations œuvrant sur les mêmes thématiques. Elle s'est concrétisée par la tenue d'une journée des partenaires ayant réuni plus de 70 associations en septembre 2021.

Enfin depuis 2018, au travers du programme d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!*, les salariés peuvent consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets d'intérêt général. À fin 2021, le programme est déployé dans 93 pays et plus de 17 400 actions solidaires ont été réalisées depuis son lancement. En France, les collaborateurs ont également pu aider financièrement quatre associations participant au programme *Action!*.

5.9.3.2 QUATRE AXES D'INTERVENTION

Le programme *TotalEnergies Foundation* s'articule autour de quatre enjeux sociétaux, en cohérence avec l'histoire, les valeurs et les métiers de la Compagnie.

ÉDUCATION ET INSERTION DES JEUNES

Le chômage et la précarité touchent de plus en plus de jeunes à travers le monde. Le premier axe du programme *TotalEnergies Foundation* vise à développer l'autonomie des jeunes en situation de fragilité sociale au travers d'actions d'accompagnement et d'orientation, de formation, en particulier dans le domaine de l'industrie et d'insertion dans le monde du travail.

Dans ce cadre, à titre d'exemple, le campus de l'industrie du futur, L'INDUSTREET, implanté à Stains en région parisienne, et qui a célébré son 1^{er} anniversaire fin 2021, aura accueilli en formation près de 200 jeunes. Ce centre de formation aux nouveaux métiers de l'industrie dispense des formations gratuites et propose une pédagogie innovante à des jeunes motivés par les nouveaux métiers de l'industrie. À terme, il prévoit d'accueillir 400 jeunes de 18 à 25 ans par an.

De même, depuis 2018, la Fondation d'entreprise TotalEnergies s'est engagée à soutenir pendant 10 ans le déploiement des écoles de production dans les métiers industriels sur tout le territoire français. Ce soutien financier significatif permettra de porter le nombre d'écoles de 25 dans 7 régions à 100 écoles sur tout le territoire en 2028. A fin 2021, la Fondation d'entreprise TotalEnergies aura contribué à la création de 18 nouvelles écoles et à l'extension de 10 écoles existantes.

Enfin en 2021, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a lancé son deuxième appel à partenaires en France et a sélectionné neuf nouvelles associations afin d'élargir son champ d'action, notamment sur les enjeux de la capacité d'agir des jeunes, du mentorat et des relations enseignants-entreprises.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes dans le monde. Le deuxième axe du programme *TotalEnergies Foundation* vise une mobilité plus sûre afin de contribuer à l'objectif mondial du plan d'action de la décennie 2021-2030 des Nations unies de diminuer le nombre de blessés et de morts sur la route de 50% d'ici 2030. Il agit au travers de l'éducation des jeunes, par des actions locales de sensibilisation, de formation et de plaidoyer, et au travers de la participation et du soutien aux initiatives des organismes internationaux.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2021, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a poursuivi le déploiement de *VIA*, programme d'éducation des jeunes à la sécurité routière, à la mobilité et à la citoyenneté, en Argentine, au Cameroun, en Egypte, au Fidji, en France, en Inde, au Kenya, au Maroc, en Mauritanie, au Niger, en Roumanie, au Sénégal, à Taiwan, en Tanzanie, en Thaïlande et au Togo. Le soutien à l'ONG *Youth for Road Safety*, coalition mondiale des jeunes pour la sécurité routière, a été maintenu de même que celui à l'ONG *Amend* qui cible les conducteurs de mototaxis en Afrique, et à l'ONG *Global Alliance*, qui vise à faire monter en compétences des ONG locales en finançant spécifiquement son chapitre africain. Un nouveau partenariat a été établi avec l'*International Road Federation*, pour favoriser l'accès à des données fiables sur la sécurité routière.

CLIMAT, LITTORAUX ET OCÉANS

Le troisième axe du programme *TotalEnergies Foundation* vise à soutenir des initiatives en faveur des zones littorales et des océans, en particulier pour préserver les services qu'ils rendent aux populations dans un contexte de changement climatique.

Les littoraux et les océans sont porteurs d'enjeux environnementaux et climatiques majeurs. L'objectif du programme *TotalEnergies Foundation* dans ce domaine est d'agir pour la préservation des écosystèmes littoraux et océaniques ; pour le développement et le partage de la connaissance des interactions entre climat, littoraux et océans en impliquant les acteurs de la recherche appliquée, les jeunes publics et le grand public ; et enfin pour faire découvrir les zones littorales aux jeunes publics (classes vertes, formations aux métiers de la mer).

DIALOGUE DES CULTURES ET PATRIMOINE

L'affaiblissement des liens sociaux fragilise la jeunesse et la cohésion des territoires. Le quatrième axe du programme *TotalEnergies Foundation* vise à renforcer le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir de la jeunesse par la culture et le patrimoine, cela en soutenant la création artistique à impact social par et pour les jeunes, en valorisant la diversité culturelle et en préservant le patrimoine.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2021, la Fondation d'entreprise TotalEnergies, au travers de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a soutenu 11 chantiers de restauration intégrant de l'insertion

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2021, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a poursuivi le partenariat engagé en 2018 avec l'Office National des Forêts en soutenant en particulier un projet pour mettre en place des expérimentations de terrain permettant d'optimiser la résilience des dunes face au changement climatique sur le littoral atlantique. Elle a en outre renouvelé son soutien au Parc national de Port-Cros dans un projet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination des usagers du Parc national. Ce projet vise en particulier à apporter, au plus grand nombre, une meilleure compréhension des enjeux de la préservation de la biodiversité méditerranéenne.

professionnelle en France. Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, en 2021, 15 partenariats permettant l'émancipation et l'insertion citoyenne de la jeunesse ont été déployés. Enfin, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a été mécène d'*Africa 2020* afin de mettre en valeur la vitalité créatrice de l'Afrique et de sa jeunesse (projet qui a eu lieu en 2021 dans le contexte de la pandémie COVID-19), de *Divas Arabes* à l'Institut du Monde Arabe et d'*Ex-Africa* au Musée du Quai Branly dont les durées d'exploitation ont été écourtées du fait du contexte sanitaire.

5.9.3.3 LA MOBILISATION FACE À LA CRISE AU MYANMAR

Dans le cadre de cette crise politique et humanitaire au Myanmar, la Compagnie a souhaité en 2021 qu'un don équivalent aux taxes qu'elle serait amenée à verser à l'Etat soit versé à des organismes humanitaires. Ainsi, une convention de don a été signée avec le Programme Alimentaire Mondial (World Food Program) qui a permis la distribution de denrées alimentaires aux populations vulnérables des quartiers périphériques de Rangoun et Mandalay. Une autre convention a également été signée en 2021 avec la Fondation FXB pour financer deux cliniques mobiles sur le fleuve Irrawady. Enfin, une convention avec le Fonds de Dotation Pro Asia a été établie, pour permettre la construction d'une maison hospitalière à Mandalay.

Depuis le coup d'Etat du 1^{er} février 2021, TotalEnergies a condamné de la façon la plus ferme la violence et les atteintes aux droits humains

perpétrés dans le pays. Afin de maintenir une source d'électricité aux populations de Yangon et de l'ouest de la Thaïlande, et protéger le personnel de la Compagnie contre le travail forcé, TotalEnergies a décidé de continuer la production de gaz tout en arrêtant les projets en cours. Mais, l'impossibilité -malgré tous les efforts de la Compagnie- de satisfaire les attentes des parties prenantes quant à l'arrêt des paiements liés aux ventes de gaz, et la détérioration de la situation des droits humains et de l'Etat de droit au Myanmar, ont conduits TotalEnergies à réévaluer la situation qui ne permet plus à la Compagnie d'apporter une contribution positive suffisante dans ce pays et à décider le 21 janvier 2022 d'engager le processus de retrait des contrats qui sera effectif en juillet 2022.

5.10 Sous-traitance et fournisseurs



Les activités de TotalEnergies génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Présente dans plus de 130 pays, la Compagnie travaille avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs de biens et de services. En 2021, les achats de biens et services (hors produits pétroliers et affrètements des activités Trading-Shipping) réalisés par la Compagnie ont représenté environ 25 milliards de dollars dans le monde. La répartition au niveau de la Compagnie des dépenses d'achats est d'environ 26% de biens (produits, matériels, etc.) et de 74% de prestations de services (notamment les prestations intellectuelles, travaux avec fournitures de matériaux, transport, etc.).

En matière de responsabilité sociétale et environnementale, les activités des sous-traitants et des fournisseurs de la Compagnie sont susceptibles de présenter les mêmes risques que ceux liés aux activités de TotalEnergies. Les principaux risques portent essentiellement sur les droits humains sur le lieu de travail (travail forcé, travail des enfants,

discrimination, conditions de travail décentes), la santé, la sûreté et la sécurité, la corruption, la fraude, l'environnement y compris le climat, la biodiversité, l'économie circulaire et l'utilisation responsable des ressources naturelles (eau douce, forêts).

La Compagnie attache une importance particulière à travailler avec des fournisseurs responsables, respectueux des droits humains et de l'environnement, et ce tout au long de sa chaîne de valeur. La Compagnie attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite. À cet effet, la Compagnie a souhaité que la gestion de la relation fournisseurs soit coordonnée par une filiale transverse dédiée, TotalEnergies Global Procurement, qui est notamment chargée de fournir des prestations Achats et d'apporter son assistance aux entités et sites de la Compagnie⁽¹⁾.

(1) A l'exclusion notamment d'Hutchinson, Saft Groupe, TotalEnergies Renouvelables France, TotalEnergies Electricité et Gaz France, Greenflex, TOTSA TotalEnergies Trading SA et SunPower Corporation.

5.10.1 Politique de la Compagnie en matière d'achats responsables



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LES ACHATS

Les Principes fondamentaux dans les achats précisent les engagements que TotalEnergies demande à ses fournisseurs de respecter dans les sept domaines suivants :

- Respect des droits humains au travail ;
- Protection de la santé, sûreté et sécurité ;
- Action en faveur du climat ;
- Préservation de l'environnement ;
- Prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et lutte contre la fraude ;
- Respect du droit de la concurrence ;
- Promotion du développement économique et social.

Ces principes reprennent les principes fondamentaux définis notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les Principes directeurs des Nations unies en matière de Droits Humains et Entreprises, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains ainsi que les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

MISE À JOUR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LES ACHATS

Fin 2020, la Compagnie a mis à jour le premier des six Principes fondamentaux dans les achats portant sur le respect des droits humains au travail. L'objectif de cette mise à jour était de détailler plus précisément les exigences de la Compagnie en la matière de façon à s'assurer qu'elles soient parfaitement comprises par les fournisseurs. En 2021, une campagne de sensibilisation a été menée à la suite de cette mise à jour afin de rappeler les bonnes pratiques aux acheteurs ainsi qu'aux juristes achats de la Compagnie. En complément, et afin d'aider les Fournisseurs à mettre en œuvre correctement ces Principes, un

TotalEnergies attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux Principes fondamentaux dans les achats et veillent à leur respect au sein de leur activité, et notamment :

- qu'ils soient attentifs aux conditions de travail de leurs salariés et de ceux de leurs fournisseurs au quotidien ;
- qu'ils veillent au respect de ces Principes fondamentaux dans les achats chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants ;
- qu'ils acceptent d'être audités sur la base de ces principes ;
- qu'ils saisissent le Comité d'éthique⁽¹⁾ en cas de doute.

Les règles précisées dans ces Principes doivent être intégrées ou transposées dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Ces Principes sont à ce titre accessibles à tout fournisseur en français et en anglais sur le site internet de TotalEnergies (rubrique fournisseurs).

Par ailleurs, la Compagnie veille à ce que les conditions contractuelles soient négociées de manière équitable avec ses fournisseurs. Le Code de conduite de TotalEnergies rappelle cette exigence ainsi que les trois principes essentiels guidant les relations de TotalEnergies avec ses fournisseurs que sont le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

FEUILLE DE ROUTE ACHATS RESPONSABLES

La démarche achats responsables a été renforcée en 2020 avec la création d'un département dédié. Les travaux de mise à jour de la feuille de route achats responsables ont été réalisés en 2021 et elle a été validée début 2022. Cette feuille de route s'articule autour de quatre

guide pratique Droits humains au travail, accompagné d'un plan de formation, a été préparé en 2021 afin d'être diffusé auprès des Fournisseurs en 2022.

En outre, en 2022, la Compagnie a mis à jour les Principes fondamentaux dans les achats afin de mieux intégrer les sujets climat, biodiversité, économie circulaire et utilisation responsable des ressources naturelles (eau douce, forêts). Une nouvelle campagne de sensibilisation des fournisseurs sera déployée.

axes : le climat et l'énergie durable et climat, bien-être des personnes, prendre soin de l'environnement et création de valeur pour la société. Pour chacun de ces axes, des objectifs en matière d'achats responsables ont été définis tels que ci-dessous :

Climat et énergie durable	Bien-être des personnes	Prendre soin de l'environnement	Création de valeur pour la société
Neutralité carbone (Scope 1+2) Contribuer à la réduction des émissions des installations de la Compagnie	Santé & sécurité Accompagner nos fournisseurs dans l'amélioration des de la prévention des risques pour la santé et la sécurité	Empreinte environnementale Limiter l'empreinte environnementale liée à notre chaîne d'approvisionnement : air, eau, sols	Valeur partagée Prévenir et lutter contre le risqué de conflits d'intérêts et de corruption dans les achats
Neutralité carbone (Scope 3 amont) Encourager et soutenir nos fournisseurs à réduire leurs émissions	Droits humains Promouvoir le respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement	Economie circulaire Intégrer les principes de l'économie circulaire dans les achats	Territoires d'ancrage Soutenir les petites et moyennes entreprises dans leur croissance locale et leur développement international
	Diversité Développer les achats auprès des entreprises du secteur adapté	Biodiversité Contribuer, en collaboration avec nos fournisseurs, à la protection de la biodiversité	

(1) Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

La Compagnie s'est fixé des objectifs sur les différents sujets :

- Climat et Energie durable :
 - Sensibiliser les acheteurs aux enjeux climatiques notamment grâce à la création d'un guide interne sur « Comment intégrer le climat tout au long du processus d'achat » ;
 - Mesurer et suivre les émissions de GES du Scope 3 amont⁽¹⁾ des achats de biens et services de TotalEnergies ;
 - Intégrer le coût du carbone dans le calcul du coût total d'acquisition de tout bien et service ayant un impact significatif sur les opérations ;
 - Engager les 1 000 fournisseurs qui représentent 80% des émissions de GES du Scope 3 amont dans une démarche d'amélioration continue ;
 - S'assurer qu'au moins 90% du Top 400 des fournisseurs de la Compagnie aient pris avant 2025 des objectifs de réduction de leurs émissions de GES à horizon 2030 ;
 - S'assurer que tout nouveau fournisseur qualifié à compter de 2022 et susceptible d'intégrer ce top 400 ait également cet objectif.
- Bien-être des personnes :
 - Sensibiliser les acheteurs de la Compagnie aux enjeux droits humains ;
 - Sensibiliser les fournisseurs de la Compagnie : publier un Guide Pratique Droits Humains au travail à destination des fournisseurs ;
 - Auditer 100% des fournisseurs prioritaires (environ 800 fournisseurs) sur le respect des droits humains au travail tous les 3 ans ;
 - Piloter des systèmes innovants pour recueillir en direct les commentaires des travailleurs sur leurs conditions de travail dans les projets EACOP et Tilenga (*workers' voice survey*) à partir de 2022 ;
 - Traiter les risques en matière de droits humains liés à l'extraction de matières premières au-delà du rang 1 des fournisseurs ;
- Doubler les dépenses d'approvisionnement auprès des fournisseurs du secteur adapté en France dans les prochaines années.
- Prendre soin de l'environnement :
 - Définir un référentiel d'audit environnement des sites des fournisseurs en 2022 pour un déploiement en 2023 ;
 - Intégrer des critères environnement (y compris climat, biodiversité, utilisation responsable des ressources et économie circulaire) dans les appels d'offres pour les catégories prioritaires à partir de 2022 ;
 - Identifier les fournisseurs prioritaires dans les domaines de l'eau, des forêts et de la biodiversité et sensibiliser ces fournisseurs afin de s'assurer de la prise en compte de ces sujets.
- Création de valeur pour la société :
 - Poursuivre le programme TotalEnergies Pool PME et soutenir au moins 10 PME françaises chaque année ;
 - S'assurer en permanence du respect des délais de paiement, en particulier pour les PME ;
 - Déployer la feuille de route Contenu local (*Local Content*) pour soutenir le recours durable aux entreprises et à la main d'œuvre locales.
- Sensibilisation et formation des fournisseurs et des acheteurs
 - Engager les fournisseurs de la Compagnie dans une démarche développement durable grâce à un programme et une plateforme dédiés ;
 - Lancer et déployer la formation achats responsables obligatoire pour les acheteurs en 2022.

Les objectifs de la feuille de route sont revus par le Comité exécutif. La mise en œuvre de cette feuille de route est suivie par le Comité de pilotage Achats Responsables qui se tient deux fois par an. Ce Comité réunit le Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et des représentants des directions Droits humains, HSE et Climat notamment.

5.10.2 Mise en œuvre de la feuille de route achats responsables en 2021



CLIMAT ET ENERGIE DURABLE

La Compagnie intègre les enjeux climat dans des décisions concernant les achats. Ainsi, le coût des émissions carbone est intégré dans le calcul du coût total d'acquisition pour les catégories les plus émissives (logistique marine, machines tournantes...).

En 2021, la Compagnie a également réalisé la première estimation des émissions de GES liées à la chaîne d'approvisionnement au périmètre des achats de biens et services de TotalEnergies Global Procurement. D'après cette étude, réalisée avec l'aide du cabinet spécialisé EcoAct, les émissions liées aux achats de biens et de services⁽²⁾ représenteraient environ 7 Mt CO₂e par an. Cette première estimation a également permis

d'identifier les catégories d'achats prioritaires en termes d'émissions de GES et doit être complétée et affinée en 2022.

Enfin, la Compagnie a lancé en 2021 le TotalEnergies Supply Chain Carbon Footprint Initiative, engageant le top 1 000 des fournisseurs représentant 80% des émissions de GES liées à la chaîne d'approvisionnement des biens et services de la Compagnie. Après avoir reçu un courrier explicatif, ces fournisseurs ont tous été invités à un webinaire d'introduction présentant la démarche développement durable de la Compagnie et les attentes vis-à-vis des fournisseurs. Plus de 500 fournisseurs y ont participé.

BIEN-ÊTRE DES PERSONNES

Droits humains

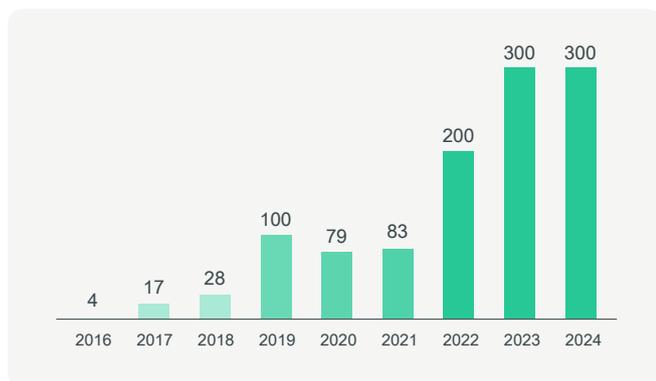
Depuis 2016, la Compagnie réalise des audits des conditions de travail chez ses fournisseurs. Un plan d'audit ciblé est établi chaque année et inclut les fournisseurs identifiés à risque en matière de droits humains. Ces audits portent sur le respect des droits humains au travail et notamment le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations, la liberté d'association et de négociation collective, les conditions de travail (heures supplémentaires, jours de repos) et la santé et la sécurité au travail. Ces audits sur site, réalisés par un prestataire externe indépendant, intègrent notamment des entretiens avec les travailleurs.

Moins de 30 audits par an étaient réalisés entre 2016 et 2018. A partir de 2019, l'objectif a été porté à 100 audits par an. Cet objectif, atteint en 2019, n'a pas pu l'être en 2020 et 2021 principalement en raison de la crise sanitaire COVID-19.

(1) GHG Protocol-Catégories 1, 2, 4, 5, et 8.

(2) A l'exclusion notamment d'Hutchinson, Saft Groupe, TotalEnergies Renouvelables France, TotalEnergies Electricité et Gaz France, Greenflex, TOTSA TotalEnergies Trading SA et SunPower Corporation.

Audits 2016-2021 & Objectifs 2022



Des plans d'action sont élaborés pour remédier aux points de non-conformité identifiés lors de ces audits. En 2021, ces audits ont couvert plus de 25 000 travailleurs au sein des fournisseurs.

Un Comité dédié au suivi des audits droits humains chez les fournisseurs a également été créé en 2021 avec la participation des équipes Droits humains de la Compagnie, des membres du Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et du département achats responsables.

PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT

En 2020, les catégories prioritaires en matière de production de déchets, atteintes aux ressources naturelles ainsi qu'en matière de risques de pollution ont été identifiées. En 2021, un pilote de questionnaire économie-circulaire / climat intégré au moment de l'évaluation de l'offre fournisseur a été déployé pour la catégorie emballages. En 2022,

CRÉATION DE VALEUR POUR LA SOCIÉTÉ

TotalEnergies est engagée en faveur du développement économique local tant en France qu'à l'international.

A ce titre, et dans la mesure de ses contraintes opérationnelles, la Compagnie recourt à l'emploi et à la sous-traitance locale et contribue également au développement des compétences locales.

Pour les grands projets industriels de la Compagnie, une démarche de développement et de pilotage du contenu local a ainsi été structurée pour renforcer l'impact positif sur l'emploi et l'activité économique locale. Les principaux fournisseurs sont ainsi méthodiquement impliqués. Les appels d'offres intègrent des critères de contenu local visant à assurer *a minima* une égalité d'opportunité aux sous-traitants locaux, ou, selon le contexte local, des obligations contractuelles chiffrées (utilisation des sous-traitants locaux, emploi, investissements pour les capacités locales) déclinées aux sous-traitants. Des études de capacités industrielles ont été réalisées ou sont en cours sur les grands projets dans les nouveaux pays comme en Afrique du Sud, en Irak ou encore les projets dans l'éolien offshore.

Pour faciliter les mesures de la performance, une solution de *reporting* digital connectée au web a été mise au point et est en cours de déploiement. Elle permet également de calculer l'impact des achats locaux des grands projets en termes de création de valeur et d'emplois créés. Un nouveau référentiel de procédures accompagné d'une formation en ligne (disponible depuis janvier 2022) devrait permettre le déploiement des meilleures pratiques à suivre pour développer durablement le contenu local.

En 2022, la Compagnie prévoit d'auditer 200 fournisseurs. L'objectif est d'auditer 100% des fournisseurs prioritaires en matière de droits humains (800 fournisseurs) via des audits sur sites et documentaires d'ici 2024.

Par ailleurs, la Compagnie prévoit de mettre en œuvre et piloter des systèmes innovants comme les « workers' voice surveys » pour recueillir en direct les commentaires des travailleurs sur leurs conditions de travail dans les grands projets opérés, notamment EACOP et Tilenga en Tanzanie et Ouganda.

Enfin, des travaux visant à améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement de la Compagnie dont des audits traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement des panneaux photovoltaïques ont été initiés en 2021 et seront poursuivis en 2022.

Secteur adapté et protégé

La Compagnie apporte une attention particulière au secteur protégé et au secteur adapté. En France, les achats de la Compagnie à ce secteur se sont élevés à environ 3 millions d'euros en 2021. TotalEnergies est membre de l'association Pas@Pas et met à la disposition de ses acheteurs un annuaire en ligne permettant d'identifier les fournisseurs et prestataires potentiels (entreprise adaptée ou établissement et services d'aide par le travail), par zone géographique et par catégorie. Différentes réunions ont été organisées en coordination avec la Mission Handicap de la Compagnie pour sensibiliser les acheteurs aux engagements de la Compagnie et les former à l'utilisation de l'annuaire.

l'ensemble des catégories prioritaires en matière d'économie circulaire devront intégrer ce type de questionnaire. En 2022, un référentiel d'audit environnement des sites des fournisseurs devrait être défini pour un déploiement des audits en 2023.

Par ailleurs, en avril 2019, TotalEnergies a lancé le programme *TotalEnergies Pool PME*, destiné à accompagner une dizaine de PME fournisseurs de la Compagnie dans leur croissance. Pendant un an, ces sociétés bénéficient, à titre gratuit, d'un programme de mise en relation auprès d'autres grands groupes, d'un accompagnement de leurs dirigeants et d'un support à leur développement à l'international via la direction France de TotalEnergies. En septembre 2020, TotalEnergies a été récompensée pour cette initiative et a reçu le prix or RSE des Trophées Décision Achats. Le succès de ce pilote a conduit à pérenniser le programme *TotalEnergies Pool PME*. En 2020, 12 nouvelles PME ont été accompagnées à travers ce programme. La Compagnie a décidé de prolonger le programme en 2021 pour la promotion 2020 afin de leur permettre d'en bénéficier au mieux après la période de crise liée au COVID-19.

Enfin, dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TotalEnergies sensibilise régulièrement depuis 2013 ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com) disponible sur le site internet de TotalEnergies permet aux fournisseurs de la Compagnie de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre la Compagnie et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

5.10.3 L'approche achats responsables



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

TotalEnergies Global Procurement a finalisé début 2020 la mise à jour de la cartographie des risques RSE liés aux achats de biens et services de la Compagnie. Les risques RSE pris en considération sont, d'une part, les risques relatifs aux droits humains et libertés fondamentales (conditions de travail et liberté syndicale, discriminations, santé et sécurité, travail des enfants, travail forcé et esclavage moderne) et, d'autre part, les risques relatifs à l'environnement (appauvrissement des

ressources naturelles, atteinte à la biodiversité, changement climatique et gaz à effet de serre, déchets et gestion de fin de vie, et pollutions air, eau, sols). Cette cartographie est le résultat de travaux méthodologiques menés au second semestre 2019 avec l'appui de l'AFNOR et qui ont mobilisés des experts RSE internes ainsi que près de 90% des acheteurs de TotalEnergies Global Procurement.

SENSIBILISATION ET FORMATION DES COLLABORATEURS

TotalEnergies a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses acheteurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Les acheteurs suivent ainsi des modules de formation explicitant les engagements éthiques de la Compagnie notamment en matière de droits humains. En outre, tout nouveau collaborateur de TotalEnergies Global Procurement suit une formation qui intègre un volet achats responsables présentant les Principes fondamentaux dans les achats ainsi que la feuille de route achats responsables. Des sessions de sensibilisation sont régulièrement organisées sur des thématiques spécifiques. Par exemple, en 2021 100% des acheteurs de TotalEnergies Global Procurement sont formés

aux règles anti-corruption, anti-fraude ; et 91% ont suivi le module en ligne relatifs aux droits humains. Sur le sujet du climat, un guide pratique à destination des acheteurs a été déployé chez TotalEnergies Global Procurement en 2021, accompagné de sessions de formations. Enfin, les achats responsables et les aspects développement durable sont à présent systématiquement intégrés dans tout événement achats comme par exemple en juin 2021, l'International Procurement Day qui a réuni 452 participants (acheteurs et métiers support achats) avec une session dédiée aux achats responsables ainsi que deux focus sur les droits humains et sur le climat.

SENSIBILISATION DES FOURNISSEURS

TotalEnergies Global Procurement organise tous les deux ans le *Suppliers Day* réunissant les fournisseurs stratégiques de la Compagnie. Dans le contexte sanitaire de ces deux dernières années, il n'a pas été possible d'organiser cet événement. L'International Procurement Office (IPO) de TotalEnergies à Shanghai en Chine a cependant pu organiser deux journées fournisseurs, réunissant près de 260 personnes, à l'occasion desquelles il a été question de climat, de droits humains, d'environnement, de conformité et de sécurité. Par ailleurs, les filiales organisent également des événements sur ces sujets comme le forum fournisseurs de la filiale Exploration-Production du Mozambique qui a réuni 107 fournisseurs avec un focus sur le respect des droits humains au travail.

L'engagement des fournisseurs sur les aspects RSE prend maintenant une nouvelle forme. En 2021, TotalEnergies a envoyé une lettre aux 1 000 fournisseurs représentant 80% des émissions de la chaîne d'approvisionnement afin de les informer du lancement d'une démarche climat dans la chaîne d'approvisionnement. En décembre 2021, le premier webinaire présentant l'initiative a réuni plus de 500 fournisseurs. En 2022, la Compagnie prévoit de se doter d'une plateforme digitale permettant d'animer cette communauté de fournisseurs et d'élargir le programme à l'ensemble des sujets de la feuille de route achats responsables.

DISPOSITIF DE QUALIFICATION DES FOURNISSEURS

L'harmonisation du processus de qualification des fournisseurs a conduit à la publication d'un référentiel interne en 2018, puis à la mise en place d'un outil informatique de qualification progressivement déployé depuis 2019.

Cet outil permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des fournisseurs qui se déroule en quatre étapes :

- validation par l'expert technique de l'intérêt à initier le processus de qualification ;
- pré-analyse de risques pour déterminer la nécessité d'effectuer une analyse approfondie pour chaque critère (HSE, anticorruption, développement durable, financier, technique) ;
- détermination du statut de qualification ;
- suivi et renouvellement de la qualification. La qualification est valable pour une durée de trois ans.

Le processus de qualification porte sur cinq critères : anti-corruption, technique, HSE, financier et développement durable. Ce dernier critère permet d'évaluer le risque que présente le fournisseur à qualifier en matière de droits humains et d'environnement. Lors de cette évaluation de risque, les Principes fondamentaux dans les achats sont systématiquement envoyés au fournisseur pour signature, un

questionnaire est envoyé et des pièces justificatives leur sont demandées. A la suite de l'analyse de ces éléments, le fournisseur peut être qualifié sur le critère développement durable. Une non-qualification sur ce critère entraîne la non-qualification du fournisseur avec lequel la Compagnie ne peut donc pas traiter.

Le processus de qualification permet également d'identifier les fournisseurs utilisant des « minerais issus de zones de conflit ». Ainsi, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TotalEnergies dépose depuis 2014 auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit »⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication par TotalEnergies SE ou l'une de ses sociétés consolidées. L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TotalEnergies, disponible sur le site de TotalEnergies ou [sec.gov](#).

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantale, à l'étain et au tungstène.

Plus de 15 000 fournisseurs ont été intégrés dans l'outil de qualification représentant environ 15% de la base fournisseurs de la Compagnie et près de 25% des fournisseurs ayant une dépense supérieure à 50KUSD.

Le déploiement ralenti durant la pandémie COVID-19 en 2020 et 2021, et doit reprendre dès 2022.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS ET SUIVI DE L'AMÉLIORATION

La Compagnie évalue la performance des fournisseurs sur les sujets de développement durable de plusieurs manières. D'abord, elle s'assure de travailler uniquement avec des fournisseurs qui adhèrent à ses Principes fondamentaux dans les achats qui doivent être signés par le fournisseur lors de la qualification et sont inclus dans les contrats. Lors de la qualification, le fournisseur répond à un questionnaire RSE qui conditionne sa capacité à travailler avec la Compagnie. Par la suite, le respect effectif des Principes fondamentaux dans les achats est vérifié au travers d'évaluations comme les audits sur sites en matière de respect des droits humains qui sont conduits chaque année par un

prestataire externe pour le compte de la Compagnie. Chaque fois que nécessaire, un plan d'action est mis en place et suivi par les équipes ce qui permet d'attester de l'amélioration des pratiques du fournisseur. La Compagnie évalue également la maturité de ses fournisseurs comme en 2021 sur le sujet du climat : un questionnaire d'évaluation de maturité a été envoyé au Top 200 des fournisseurs de la Compagnie. A partir de 2022, il est prévu que cette évaluation soit réalisée régulièrement sur le Top 1 000 fournisseurs en parallèle du déploiement du programme d'engagement des fournisseurs sur le sujet climat, afin de mesurer l'impact de ce programme sur les pratiques des fournisseurs.

LEADERSHIP ET PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

La Compagnie est consciente de l'importance de la mobilisation de l'ensemble de son écosystème en faveur du développement durable et des achats responsables. C'est pourquoi TotalEnergies est fortement impliquée au niveau national et international avec ses pairs et avec d'autres entreprises pour faire progresser les pratiques et développer de nouveaux standards. Ainsi, TotalEnergies a lancé en 2018 une initiative sectorielle avec BP, Equinor et Shell pour la mise en place d'une plateforme de mutualisation des audits fournisseurs en matière de respect des droits humains. Ces membres fondateurs ont été rejoints par de nouveaux membres tels que Wintershall, AkerBP, ConocoPhillips et Var Energy. La plateforme qui est opérationnelle depuis 2020 a vocation à être étendue à d'autres sociétés du secteur. L'objectif de cette initiative est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de respect des droits humains au travail dans l'industrie, tout en visant à réduire la

« fatigue d'audits » des fournisseurs. TotalEnergies est également présente au sein de la Supply Chain Working Group de l'IPIECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TotalEnergies a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the U.N. Guiding Principles* organisés par l'IPIECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

Par ailleurs, depuis 2010, TotalEnergies est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables du ministère de l'Économie et des Finances français ayant pour objectif de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire une relation durable et équilibrée. En 2021, la Compagnie a signé la nouvelle version de cette Charte. TotalEnergies participe également aux groupes de travail de l'Observatoire des Achats Responsables depuis 2017.

5.10.4 Délais de paiement



Les délais de paiement des factures fournisseurs et clients de TotalEnergies SE au 31 décembre 2021 présentés dans le tableau ci-dessous en application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de

commerce sont établis aux bornes de la maison mère et non de la Compagnie et incluent donc les factures émises et reçues entre TotalEnergies SE et ses filiales.

	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Au 31 décembre 2021 (en M€)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	434					639	275					10 931
Montant total des factures concernées (TTC)	24	3	0	2	4	9	89	62	175	52	216	505
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	0,6%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							2,3%	1,6%	4,5%	1,3%	5,5%	12,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							Néant					
Montant total des factures exclues							Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délais légaux					

Une partie significative des factures émises par TotalEnergies SE est liée à des refacturations de prestations internes aux sociétés de la Compagnie. Ces sociétés sont pour la plupart intégrées au périmètre de consolidation. Ainsi, 86% des factures clients non réglées échues à la date de clôture (soit 89% du montant total TTC) concernent des sociétés consolidées.

Afin de ne présenter que les factures établies envers des sociétés non consolidées ou des tiers, le tableau ci-dessous a été retraité des factures émises et reçues par des sociétés consolidées.

Au 31 décembre 2021 (en M€)	FOURNISSEURS (sociétés TotalEnergies non consolidées et tiers)						CLIENTS (sociétés TotalEnergies non consolidées et tiers)					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	299					521	86					1 520
Montant total des factures concernées (TTC)	9	0	0	2	1	3	7	0	12	4	39	55
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	0,4%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							4,8%	0,0%	8,3%	2,8%	26,9%	38,0%

5.11 Périmètres et méthodologie de reporting

5.11.1 Référentiels

Le reporting de la Compagnie s'appuie :

- pour les indicateurs sociaux, sur un guide pratique Protocole et méthodologie de reporting social de la Compagnie ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle de la Compagnie d'élaboration du reporting événementiel et statistique ;

- pour les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, sur une règle de reporting de la Compagnie, complétée par des instructions spécifiques aux secteurs ;
- pour les indicateurs sociétaux, sur des instructions de la Compagnie.

Ces documents sont mis à la disposition de toutes les sociétés de la Compagnie et peuvent être consultés au siège social, auprès des directions concernées.

5.11.2 Périmètres

Le reporting social et santé est articulé autour de trois enquêtes : l'enquête sur les effectifs mondiaux, l'enquête complémentaire dite Panorama Social Mondial et l'enquête Rémunération. Trois outils centralisés (Sogreat, HR4U et le questionnaire rémunération Compagnie) facilitent le déroulement desdites enquêtes.

L'enquête Effectifs est menée une fois par an, au 31 décembre, auprès de toutes les sociétés de la Compagnie contrôlées, consolidées (se reporter à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés, au point 8.7 du chapitre 8) et porteuses de personnel, soit 316 sociétés dans 95 pays au 31 décembre 2021. Cette enquête porte principalement sur les effectifs globaux, les recrutements en contrats à durée déterminée ou indéterminée (et leurs équivalents hors de France), ainsi que les entrées et sorties de personnel au niveau mondial. Elle permet d'obtenir la répartition de l'effectif de la Compagnie par genre, par catégorie professionnelle (cadres et non-cadres et leurs équivalents hors de France), par âge et par nationalité.

Le Panorama Social Mondial (PSM) est une étude annuelle qui comporte 216 indicateurs sociaux dont les indicateurs santé présentés au point 5.3. Ils sont sélectionnés en collaboration avec les interlocuteurs concernés et portent sur des éléments importants de la politique sociale de la Compagnie, qu'il s'agisse de mobilité, de développement des talents, de formation, des conditions de travail, de dialogue social, du déploiement du Code de conduite, des droits humains ou de santé. L'enquête est conduite auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce document sont issues de la

dernière vague de l'étude, menée en décembre 2021 et janvier 2022 ; 134 sociétés dans 54 pays, représentant 91,7% de l'effectif consolidé de la Compagnie (92 852 salariés) ont répondu à l'ensemble des thématiques. Sur les indicateurs santé, les réponses ont été recueillies sur un périmètre plus large de 149 sociétés dans 54 pays, représentant 93% de l'effectif consolidé de la Compagnie.

L'enquête Rémunération est menée une fois par an auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce document sont issues de la dernière enquête, menée en juillet 2021 sur des données extrapolées au 31 décembre 2021 ; 140 sociétés dans 54 pays, représentant 92,6% de l'effectif consolidé de la Compagnie (93 773 salariés) ont répondu à l'enquête.

Le Socle social commun regroupe les filiales suivantes en France : TotalEnergies SE, Elf Exploration Production, TotalEnergies Marketing Services, TotalEnergies Marketing France, TotalEnergies Additives and Fuels Solutions, TotalEnergies Lubrifiants, TotalEnergies Fluids, TotalEnergies Raffinage Chimie, TotalEnergies Petrochemicals France, TotalEnergies Raffinage France, TotalEnergies Global Information Technology Services, TotalEnergies Global Financial Services, TotalEnergies Global Procurement, TotalEnergies Global Human Resources Services, TotalEnergies Learning Solutions, TotalEnergies Facilities Management Services et TotalEnergies Consulting. La société TotalEnergies OneTech est également intégrée dans le Socle social commun depuis le 30 novembre 2021, mais n'est porteuse de personnel que depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le **reporting environnemental ou lié au changement climatique** porte sur les activités, les sites et les actifs industriels dont TotalEnergies SE ou l'une des sociétés qu'elle contrôle exclusivement est l'opérateur, c'est-à-dire qui opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations (« domaine opéré »). Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale, avec quelques exceptions⁽¹⁾. Les filiales de la Compagnie qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées dans le *reporting* des indicateurs environnementaux.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) « en part patrimoniale » sont publiées sur le « domaine patrimonial ». Ce périmètre, distinct du « domaine opéré », inclut tous les actifs dans lesquels les sociétés consolidées ont un intérêt patrimonial ou un droit à production. Ce périmètre comprend l'ensemble du périmètre légal de la déclaration de performance extra-financière consolidée et intègre également les émissions des filiales mises en équivalence ou non consolidées car non significatives d'un point de vue financier.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un *reporting* est établie en fonction de seuils de matérialité (cf. paragraphe *Méthode de consolidation*).

Le **reporting sécurité** couvre le personnel des filiales contrôlées exclusivement par la Compagnie, le personnel des entreprises extérieures qui interviennent sur les sites, actifs ou activités qu'elles

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sur les périmètres définis ci-dessus, les indicateurs sociaux, de sécurité et sociétaux sont consolidés à 100%.

Sur le périmètre du « domaine opéré » les indicateurs environnementaux sont consolidés à 100%. Sur le périmètre du « domaine patrimonial », les émissions de gaz à effet de serre sont consolidées selon la part patrimoniale de la Compagnie dans l'actif ou selon sa part dans la production pour les actifs de productions de pétrole et de gaz. Pour les sites non opérés, TotalEnergies dépend des informations fournies par ses partenaires opérateurs. Lorsque ces informations ne sont pas

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les indicateurs sociaux sont calculés sur la base du périmètre consolidé de la Compagnie au 31 décembre 2021. Les données sociales sont présentées sur la base des secteurs opérationnels identifiés dans les comptes consolidés de l'exercice 2021.

Concernant les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, les acquisitions sont prises en compte à partir de la date d'acquisition dans la mesure du possible, à défaut au 1^{er} janvier de l'année en cours ou à partir de l'exercice suivant. Quelques filiales acquises en 2021 seront intégrées au *reporting* qui sera publié en 2023 sur l'exercice 2022⁽⁴⁾. Toute installation cédée avant le

opèrent et celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale avec quelques exceptions⁽²⁾. Les filiales de la Compagnie qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées au *reporting* des indicateurs sécurité.

Le **reporting des indicateurs sociétaux** porte sur les filiales des secteurs EP, RC et M&S faisant partie du périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre) et ayant une activité opérationnelle, c'est-à-dire hors bureaux commerciaux du M&S, activités trading du RC et filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2021. Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale des secteurs EP, RC et M&S avec quelques exceptions⁽³⁾. Il inclut également les filiales des secteurs EP, RC et M&S correspondant à ce périmètre qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier.

Le **reporting sur les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR)** porte sur les entités et filiales de la Compagnie particulièrement exposées au risque d'usage disproportionné de la force. Une campagne annuelle permet d'envoyer des outils d'auto-diagnostic et de *risk assessment* à ces entités. Cette démarche interne est effectuée depuis 2016. Les résultats obtenus sont consolidés par la Direction de la sûreté. La campagne 2020 a ciblé particulièrement 38 pays et le taux de retour s'élève à 89%.

disponibles, elles sont estimées sur la base de données passées, budgétaires ou par similitude avec des actifs comparables.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un *reporting* est établie en fonction de seuils de matérialité. Ces seuils ont été calibrés afin de rapporter 99% des émissions de gaz à effet de serre et 95% des autres émissions de la Compagnie constatées ou modélisées à partir des données relatives à l'exercice 2020. Par ailleurs, aucun site représentant plus de 2% d'un indicateur ne voit cet indicateur exclu de son *reporting*.

31 décembre est exclue du périmètre de *reporting* de la Compagnie de l'année en cours⁽⁵⁾.

Concernant les indicateurs sécurité, les acquisitions sont prises en compte dans l'année dès que possible ou au 1^{er} janvier de l'année suivante. Quelques filiales acquises en 2021 seront intégrées au *reporting* qui sera publié en 2022 sur l'exercice 2021⁽⁶⁾. Toute installation cédée est prise en compte jusqu'à la date de cession.

Concernant les indicateurs sociétaux, les filiales des secteurs EP, RC et M&S sont prises en compte dès que possible et au plus tard dans les 36 mois qui suivent l'acquisition.

(1) Le périmètre du *reporting* des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique n'intègre pas par exception la société en contrôle exclusif récemment acquise Fonroche (secteur iGRP) ; et les sociétés en contrôle conjoint Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) ; et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(2) Le périmètre du *reporting* des indicateurs sécurité n'intègre pas par exception les sociétés en contrôle exclusif Hutchinson Tanger (secteur RC), et Fonroche (secteur iGRP) récemment acquises, les sociétés en contrôle conjoint Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) ; et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(3) Le périmètre du *reporting* des indicateurs sociétaux des secteurs EP, RC et M&S n'intègre pas par exception les bureaux commerciaux du M&S, les activités trading du RC, les filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2021, les filiales n'appliquant pas One MAESTRO dans ces secteurs soit Polyblend (secteur RC), Synova (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Hutchinson (secteur RC) et la Raffinerie de Zeeland (secteur RC) ainsi que les sociétés consolidées pour lesquelles la Compagnie n'a pas le contrôle exclusif soit Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC), et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(4) La filiale acquise en 2021 qui n'est pas intégrée au *reporting* des indicateurs environnement est Fonroche (secteur iGRP).

(5) Excepté le site de Cap Lopez au Congo (secteur EP) qui a été intégré au *reporting* environnemental ou lié au changement climatique, sa cession ayant eu lieu tardivement (courant décembre 2021).

(6) La filiale acquise en 2021 qui n'est pas intégrée au *reporting* des indicateurs sécurité est Fonroche (secteur iGRP).

5.11.3 Principes adoptés

CHOIX ET PERTINENCE DES INDICATEURS

Les données publiées dans cette déclaration visent à rendre compte aux parties prenantes des résultats annuels de la Compagnie en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs

environnementaux regroupent les indicateurs de performance de la Compagnie en se référant, dans une large mesure, au guide de *reporting* de l'IIPECA, mis à jour en 2020.

SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies peuvent présenter des spécificités, notamment du fait de la diversité des activités de la Compagnie, de l'intégration de filiales nouvellement acquises, de l'absence de réglementation ou de définition harmonisée au niveau international, des modalités pratiques de collecte ou des changements méthodologiques opérés.

Les révisions des données publiées les années précédentes ne concernent que les changements de méthodologie.

CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales, environnementales et liées au changement climatique, sociétales et relatives à la santé et la sécurité sont consolidées et contrôlées successivement par chaque entité opérationnelle et par chaque secteur, avant de l'être au niveau de la

Compagnie. Pour certains indicateurs, les données sont calculées directement au niveau des secteurs. Ces processus font l'objet d'audits internes réguliers.

VÉRIFICATION EXTERNE

La vérification externe (article R. 225-105-2 du Code de commerce) est réalisée au niveau de la Compagnie, des secteurs ainsi que d'un échantillon d'entités opérationnelles en France et à l'international, défini chaque année en fonction de leur contribution relative aux totaux de la

Compagnie, des résultats des années précédentes et d'une analyse de risques. L'indépendance des vérificateurs est définie par la réglementation, le Code de déontologie de la profession et/ou un comité d'impartialité.

5.11.4 Précisions sur certains indicateurs

DÉFINITIONS ET INDICATEURS SOCIAUX

Hors de France, TotalEnergies désigne par cadre (*management staff*) toutes les personnes dont le niveau de poste est égal ou supérieur à 300 points Hay. Les contrats à durée indéterminée (CDI) correspondent aux *permanent contracts* et les contrats à durée déterminée (CDD) aux *fixed-term contracts* selon la terminologie employée dans le *reporting* social de la Compagnie.

Effectifs présents : les effectifs présents sont les effectifs inscrits du périmètre consolidé dont sont soustraits les effectifs non présents, c'est-à-dire les personnes en contrats suspendus (congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), en absence pour maladie de longue durée (supérieure à six mois), en détachement dans une société extérieure à la Compagnie, etc.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS SÉCURITÉ

TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

LTIR (*Lost Time Injury Rate*) : nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

Personnel d'entreprises extérieures : toute personne d'une entreprise prestataire de service intervenant sur un site du périmètre de *reporting* sécurité ou mandatée par une société de transport sous contrat long terme.

Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont).

Presque accident : événement soudain qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu provoquer un accident. Les presque accidents ont une gravité potentielle, mais pas de gravité réelle.

Les accidents ou presque accidents sont évalués en gravité réelle ou potentielle sur une échelle qui comprend six niveaux. Sont considérés comme graves les événements de gravité réelle ou potentielle supérieure ou égale à quatre.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX OU LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Activités oil & gas Amont : les activités *oil & gas* Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Brûlage de non-routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile autre que le brûlage de routine et le brûlage de sécurité intervenant principalement lors des événements occasionnels et intermittents.

Brûlage de routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile, effectué lors de la conduite normale des opérations en l'absence de dispositifs suffisants ou de conditions géologiques adéquates permettant de réinjecter le gaz produit, de l'utiliser sur place ou de le commercialiser (tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'*Initiative Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale). Il n'inclut pas le brûlage de sécurité.

Brûlage de sécurité : brûlage de gaz associés à la production d'huile ou de gaz effectué pour assurer la conduite sûre des opérations de l'installation (arrêt d'urgence, tests liés à la sécurité, etc.).

Consommation d'eau : volume de l'eau (douce, saumâtre ou eau de mer) prélevée qui n'est pas rejetée dans l'environnement ou vers un tiers.

Déchets : tous les déchets sont comptabilisés à l'exception des déblais de forage, des stériles miniers et des terres polluées des sites inactifs qui font l'objet d'une comptabilité séparée.

Déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement : les déversements d'un volume supérieur à 1 baril (≈159 litres) sont comptabilisés. Il s'agit de déversements accidentels dont au moins une fraction du volume déversé rentre en contact avec le milieu naturel (y compris les sols non étanches). Les déversements résultant d'actes de sabotage ou de malveillance sont exclus. Sont aussi exclus les déversements qui n'ont pas atteint l'environnement.

Eau douce : eau dont la salinité est inférieure à 2 g/l.

Effet COVID-19 : L'effet COVID-19 est basé sur l'estimation d'une baisse d'environ 10% en 2021 par rapport à la demande structurelle en produits pétroliers.

GEEI (Global Energy Efficiency Index) : consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité ramenés en base 100 en 2010 et consolidés avec une pondération par la consommation nette d'énergie primaire de chaque activité. L'indicateur porte sur le « domaine opéré » de l'activité *oil & gas* Amont et du secteur Raffinage-Chimie de la Compagnie à l'exception d'Hutchinson. Il n'inclut pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

GES : désigne les six gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, CH₄, N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tel que donné par le rapport du GIEC de 2007. Les HFC, PFC et le SF₆ sont quasiment absents des émissions de la Compagnie ou considérés comme non matériels et ne sont donc plus comptabilisés à partir de 2018.

GES en part patrimoniale : désigne les gaz à effet de serre émis par les sites et activités faisant partie du périmètre du « domaine patrimonial » de la Compagnie (se reporter au point 5.11.2 Périmètres). Elles sont calculées au prorata de la part de la Compagnie dans l'entité ou dans la production (dans le cas des activités).

GES Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre émanant de sites ou d'activités faisant partie du périmètre de *reporting* des indicateurs liés au changement climatique. Sont exclus les sites dont les émissions de GES sont inférieures à 30 kt CO₂e/an.

GES Scope 2 : émissions indirectes liées aux imports d'énergie (électricité, chaleur, vapeur), sans inclure les gaz industriels achetés (H₂).

GES Scope 3 : autres émissions indirectes. TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 3, catégorie 11, qui correspondent aux émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie. La Compagnie suit les méthodologies sectorielles pour l'*oil & gas* publiées par l'IPIECA, conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Afin d'éviter les doubles comptages, cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur la chaîne de valeur pétrolière ou gazière, à savoir soit la production soit les ventes. Pour TotalEnergies, en 2021, le calcul des émissions de GES Scope 3 pour la chaîne de valeur pétrolière prend en compte les ventes de produits pétroliers et biocarburants (supérieures à la production) et pour la chaîne de valeur gazière, les ventes de gaz soit sous forme de GNL, soit dans le cadre de marketing aux clients B2B/B2C, qui sont équivalentes aux productions de gaz commercialisables. À ces ventes est appliqué un facteur d'émission stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

Hydrogène propre ou bas carbone : regroupe l'hydrogène bleu (hydrogène produit notamment à partir de gaz naturel par le procédé de reformage vapeur associé à un processus de capture et de stockage des émissions de CO₂ (CCS) présentant une empreinte carbone inférieure à 36,4 g CO₂/MJ) et l'hydrogène vert (hydrogène produit à partir d'électricité d'origine renouvelable via le processus d'électrolyse de l'eau).

Intensité carbone cycle de vie des produits vendus : cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie, sur l'ensemble de leur cycle de vie (c'est-à-dire Scope 1+2+3), depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale, par unité d'énergie.

Il est calculé comme le quotient entre :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients sur la base des taux moyens d'émissions de la Compagnie,

- les émissions liées à l'utilisation des produits énergétiques par les clients, calculées par application de facteurs d'émissions stœchiométriques⁽¹⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émissions. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte,
- en soustraction, les volumes de CO₂ séquestrés grâce au CCS et aux puits de carbone naturels. ;
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue, en prenant en compte, comme pour le calcul du scope 3 ci-dessus, le flux maximal sur chacune des chaînes de valeur conformément aux recommandations de l'IPIECA. L'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

L'indicateur d'intensité carbone correspond donc en moyenne aux émissions associées à chaque unité d'énergie utilisée par les clients. Pour suivre son évolution, il est exprimé en base 100 par rapport à 2015.

Intensité des émissions de CO₂e : les émissions de GES Scope 1+2 des installations opérées par la Compagnie dans le cadre de ses activités *oil & gas* Amont (kg) divisées par la production opérée d'hydrocarbures de la Compagnie en baril équivalent pétrole (bep).

Intensité des émissions de méthane : le volume des émissions de méthane divisé par le volume de gaz commercial produit, pour l'ensemble des installations opérées par la Compagnie (pétrolières et/ou gazières) dans le cadre de ses activités *oil & gas* Amont. Les installations gazières sont les actifs pour lesquels la somme des productions de gaz exporté et autoconsommé (en bep) représente plus de 50% de la production opérée (exports + auto-consommation).

Installations *oil & gas* opérées : installations opérées par la Compagnie dans le cadre des activités *oil & gas* Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Mix énergétique des ventes : le mix est calculé en prenant en compte les ventes d'électricité, les productions de gaz commercialisable de l'Exploration-Production et les ventes de GNL, les ventes de produits pétroliers (issues du Marketing & Services et des ventes massives du Raffinage-Chimie) et la distribution de biocarburants, les ventes de biomasse et d'H₂. L'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

Préparation à la lutte antipollution :

- un scénario de pollution accidentelle est considéré comme « important » dès que ses conséquences sont *a minima* de faible étendue et avec des impacts limités sur l'environnement (ordres de grandeur de centaines de mètres de rivages impactés, de quelques tonnes d'hydrocarbures) ;
- un plan antipollution est considéré comme opérationnel s'il décrit les schémas d'alerte, s'il est basé sur les scénarios de pollution issus des études d'analyse de risque et décrit, pour chacun d'entre eux, les stratégies de lutte adaptées au scénario, s'il définit les moyens techniques et organisationnels, internes comme externes, à mettre en œuvre et enfin s'il mentionne les éléments à prendre en compte pour la mise en place du suivi des impacts environnementaux de la pollution ;
- proportion des sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités : sont comptabilisés les sites ayant réalisé un exercice dans l'année sur la base d'un des scénarios identifiés dans le plan de lutte antipollution et l'ayant simulé jusqu'au déploiement de matériel ainsi que les sites ayant été empêchés de réaliser un exercice par une autorité compétente (ex. administration, autorité portuaire, pompiers locaux).

(1) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : *Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies.*

AUTRE DÉFINITION

One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) : cadre de référence Hygiène, Sécurité, Environnement et Sociétal opérationnel de la Compagnie. Ce référentiel s'applique aux filiales contrôlées exclusivement par TotalEnergies avec les exceptions suivantes : les filiales acquises depuis moins de 3 ans et

les filiales couvertes par un cadre de référence audité qui leur est propre c'est-à-dire Hutchinson (secteur RC), Raffinerie de Zeeland (secteur RC), Polyblend (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Synova (secteur RC), Saft Groupe (secteur iGRP), TEP Barnett (secteur iGRP) et SunPower (secteur iGRP).

5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre septembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de trente semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions HSE, Stratégie & Climat, Juridique, Financière, Ressources Humaines, Engagement Société Civile, Support Performance Achats.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption et lutte contre l'évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : TotalEnergies EP Nigeria Limited, TotalEnergies EP Brasil Ltda, TotalEnergies Marketing Egypt, TotalEnergies Électricité et Gaz France SA (centrale électrique Toul), Hutchinson Industries Inc. (site de Trenton, Etats-Unis) et TotalEnergies Raffinerie Mitteldeutschland GmbH (Leuna).
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 3 % et 17 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (3 % des effectifs, 17 % des émissions directes opérées de GES (scope 1), 11 % des prélèvements d'eau douce, 10 % des déchets traités) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 16 mars 2022

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

L'Organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

INFORMATIONS SOCIALES ET LIÉES À LA SANTÉ SÉCURITÉ

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de salariés - Nombre total de recrutements CDI - Nombre total des sorties par catégorie - Part des entités de la Compagnie qui intègrent des critères HSE dans la rémunération variable - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en présentiel) - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en distanciel) - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié, par secteur et par zone géographique - Répartition par type de formation dispensée - Part de femmes dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants - Part de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants - Part des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier - Part des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité - Taux d'absentéisme pour raisons médicales - Part des effectifs disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel - Part des effectifs couverts par une convention collective - Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde et en France 	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emploi (attractivité, rétention) - L'organisation du travail (organisation, absentéisme) - Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs) - La formation (politique) - L'égalité de traitement (promotion de la diversité, égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion des personnes en situation de handicap)
<p>Santé Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pertes de confinement Tier 1 et Tier 2 - Million d'heures travaillées - Nombre de décès accidentels - Nombre de décès accidentels par centaine de million d'heures travaillées - TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées - LTIR : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées - TG : nombre de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées - Nombres d'accidents graves de la route - Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale) - Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier 	<p>Santé Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - La santé et la sécurité au travail (actions de prévention)

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Informations qualitatives (actions ou résultats)

Environnement

- Nombre de sites opérés importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001
- Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface
- Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel
- Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités
- Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage (nombre de déversements, volume total des déversements et volume total ayant été récupéré)
- Emissions de SO₂
- Emissions de NO_x
- Emissions de COV_{nm}
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus onshore
- Proportion des sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore
- Proportion des sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore
- Prélèvements d'eau douce hors eaux de refroidissement
- Consommation d'eau douce
- Déchets non dangereux et dangereux
- Déchets non dangereux et dangereux valorisés
- Part des déchets éliminés par filière de traitement (valorisation, enfouissement, autres)

Climat

- Emissions de GES directes des installations opérées (Scope 1)
- Emissions de GES directes en part patrimoniale (Scope 1)
- Emissions de GES indirectes liées à la consommation d'énergie des installations opérées (Scope 2)
- Emissions de GES indirectes liées à la consommation d'énergie en part patrimoniale (Scope 2)
- Emissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées
- Emissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3)
- Gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré)
- Brûlage de routine
- Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie
- Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées des activités hydrocarbures Amont
- Émissions de méthane des installations opérées de la Compagnie
- Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées de l'amont
- Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)
- Indicateur Global d'efficacité énergétique

- Les résultats de la politique en matière environnementale
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation)
- Méthodologie de calcul des émissions de GES de la chaîne de valeur des produits GNL vendus
- Les mesures prises pour ne pas porter atteinte à la biodiversité
- Les mesures de prévention des pollutions
- L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets)
- La gestion de l'eau

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Pourcentage de filiales des secteurs EP, RC et M&S du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...)
- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux)
- Les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT
- Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

6

TotalEnergies et ses actionnaires

6.1	Cotation boursière	368	6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	381
6.1.1	Cotation de l'action	368	6.5.1	Détenteurs américains d'ADR	381
6.1.2	Performance de l'action	368	6.5.2	Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)	381
6.2	Dividende	371	6.6	Communication financière	382
6.2.1	Politique de retour à l'actionnaire	371	6.6.1	Documents accessibles au public	382
6.2.2	Politique de paiement du dividende	372	6.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels	382
6.2.3	Paiement du dividende	373	6.6.3	La détention des actions au nominatif	383
6.2.4	Coupons	374	6.6.4	Calendrier financier prévisionnel pour 2022	383
6.3	Rachats d'actions	375	6.6.5	Calendrier financier prévisionnel pour 2023	383
6.3.1	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	375	6.6.6	Contacts	384
6.3.2	Programme de rachat	376			
6.4	Actionnariat	378			
6.4.1	Principaux actionnaires	378			
6.4.2	Participation des salariés au capital	380			
6.4.3	Structure de l'actionnariat	380			

6.1 Cotation boursière

6.1.1 Cotation de l'action

PLACES DE COTATION ET MARCHÉS

- Paris (Euronext Paris) ;
- Bruxelles (Euronext Brussels) ;
- Londres (London Stock Exchange) ; et
- New York (New York Stock Exchange ou NYSE).

CODES (EURONEXT)

ISIN	FR0000120271
Reuters	TTEF.PA
Bloomberg	TTE FP
Mnémonique	TTE
LEI	529900S21EQ1BO4ESM68

PRINCIPAUX INDICES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Indice	Pondération dans l'indice	Classement dans l'indice
CAC 40	6,75%	2
Euro Stoxx 50	3,30%	6
Stoxx Europe 50	2,31%	12
FTSE4Good (ESG)	-	-

Sources : Euronext, Stoxx, Bloomberg et FTSE Russell.

CAPITALISATION BOURSÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021⁽¹⁾

Marché	Capitalisation boursière	Cours de clôture
Euronext	117,8 G€	44,63 €
NYSE	130,6 G\$	49,46 \$

CAPITALISATION BOURSÈRE SUR EURONEXT PARIS ET DANS LA ZONE EURO AU 31 DÉCEMBRE 2021⁽²⁾

TotalEnergies SE est la quatrième capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris et la neuvième capitalisation de l'Euro Stoxx 50.

PART DU FLOTTANT

Au 31 décembre 2021, le facteur de flottant défini par Euronext Paris pour le calcul de la pondération de TotalEnergies SE dans le CAC 40 s'élevait à 95%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TotalEnergies SE dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 100%⁽³⁾.

VALEUR NOMINALE

2,50 euros.

NOTATION DE LA DETTE (LONG TERME/PERSPECTIVE/COURT TERME)

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Standard & Poor's	A/Positive/A-1	A+/Négative/A-1	A+/Positive/A-1
Moody's	A1/Stable/P-1	Aa3/Négative/P-1	Aa3/Stable/P-1

6.1.2 Performance de l'action

6.1.2.1 ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'évolution du cours de bourse de l'action TotalEnergies en 2021, comparée à celle des cours de ses principaux pairs cotés en Europe et aux États-Unis, est reflétée dans les tableaux suivants :

EN EUROPE

(% calculé sur la base des cours de clôture en devise locale)

TotalEnergies (euro)	26,43%
Shell A (euro)	32,13%
Shell B (livre sterling)	28,82%
BP (livre sterling)	29,71%
ENI (euro)	42,96%

Source : Bloomberg

AUX ÉTATS-UNIS (COURS DES AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS POUR LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES)

(% calculé sur la base des cours de clôture en US\$)

TotalEnergies	18,01%
ExxonMobil	48,45%
Chevron	38,96%
Shell A	23,51%
Shell B	28,98%
BP	29,78%
ENI	34,22%

Source : Bloomberg

(1) Sur la base d'un capital social composé de 2 640 429 329 actions au 31 décembre 2021.

(2) Source : Bloomberg.

(3) Source : Stoxx.

6.1.2.2 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL DE L'ACTIONNAIRE

1 000 euros investis en actions TotalEnergies par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TotalEnergies du montant des dividendes, auraient généré au 31 décembre 2021 les rendements suivants (hors prélèvements fiscaux et sociaux) :

Durée d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2021 de 1 000 euros investis	
	TotalEnergies	CAC 40 ^(b)	TotalEnergies	CAC 40
1 an	35,49%	31,88%	1 355	1 319
5 ans	4,08%	11,06%	1 221	1 689
10 ans	7,17%	11,99%	1 999	3 102
15 ans	4,25% ^(a)	5,22%	1 866	2 144

(a) Les cours de l'action TotalEnergies pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué en 2006 par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

6.1.2.3 INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES DE MARCHÉ

Cours de l'action TotalEnergies sur la période 2017 - 2021 (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Plus haut (en séance)	49,50	56,82	52,27	50,93	45,55
Plus bas (en séance)	42,23	43,09	42,65	21,12	33,91
Dernier cours de l'année (clôture)	46,05	46,18	49,20	35,30	44,63
Moyenne des 30 derniers cours (clôture)	47,00	47,96	48,32	36,34	43,53

Volume de transaction (moyenne par séance)

Euronext Paris ^(a)	5 380 909	6 199 835	5 549 490	8 420 407	6 716 594
NYSE ^(b)	1 667 928	1 855 274	1 770 853	2 965 225	2 155 131

(a) Nombre d'actions TotalEnergies échangées.

(b) Nombre d'American Depositary Receipts (ADR) échangés.

Sources : Euronext Paris, NYSE.

ÉVOLUTION DU COURS DE CLÔTURE DE L'ACTION TotalEnergies SUR EURONEXT PARIS (2017-2021)



Base 100 au 01/01/2017.

Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

ÉVOLUTION DU COURS DE CLÔTURE DE L'ADR TotalEnergies SUR NYSE (2017-2021)



Base 100 au 01/01/2017.

Sources : NYSE, Bloomberg.

ÉVOLUTION DU COURS DE CLÔTURE DE L'ACTION TotalEnergies SUR EURONEXT PARIS (2020-2021)

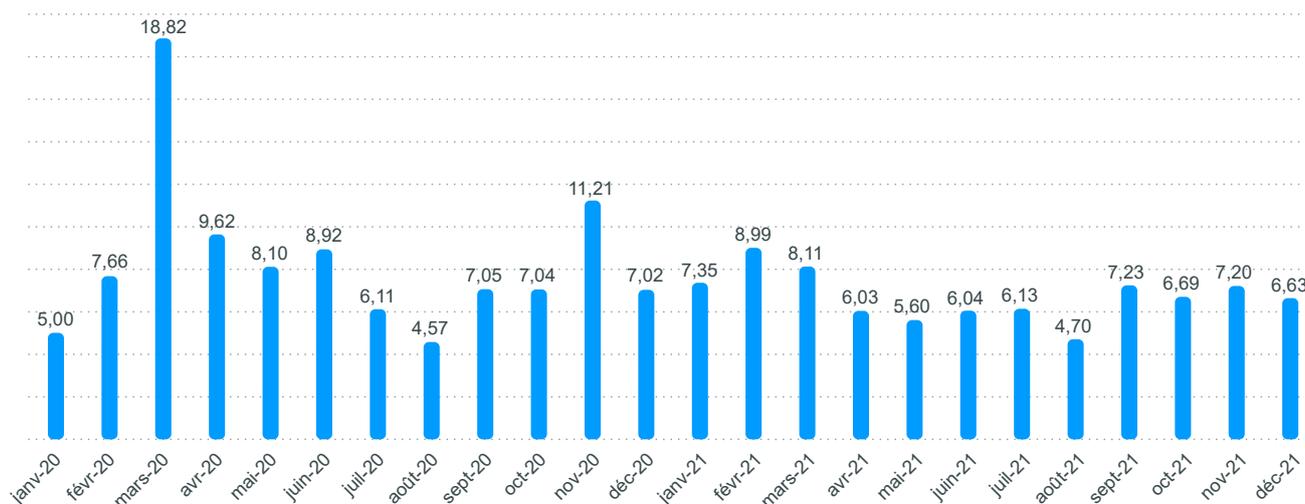
(en €)



Source : Euronext Paris.

NOMBRE MOYEN D' ACTIONS TotalEnergies ÉCHANGÉES EN SÉANCE SUR EURONEXT PARIS (2020-2021)

(en millions d'actions)



Source : Euronext Paris.

6.2 Dividende

6.2.1 Politique de retour à l'actionnaire

Confiant dans la capacité de TotalEnergies à se transformer en une compagnie multi-énergies durable et à accroître le retour à l'actionnaire, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil d'administration a confirmé ses priorités en termes d'allocation du *cash flow* :

- investir dans des projets rentables pour mettre en œuvre la stratégie de transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies,
- soutenir le dividende à travers les cycles économiques,
- maintenir un bilan solide et une notation long-terme à un niveau minimum « A » en ancrant durablement le ratio d'endettement de la Compagnie sous les 20%, et
- pouvoir réaliser des rachats d'actions propres dans un contexte de prix du pétrole en cas de prix élevé et si le taux d'endettement de la Compagnie était inférieur à 20%.

Lors de sa réunion du 9 février 2022, en cohérence avec la politique annoncée en février 2021, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2022, la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2021 de 0,66 euro par action, égal aux trois acomptes déjà décidés, pour ainsi établir le dividende au titre de 2021 à 2,64 euros par action. Le Conseil d'administration a défini par ailleurs une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022 combinant d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5% compte tenu de la croissance structurelle du *cash flow* généré par l'activité GNL et l'électricité, et d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 milliards de dollars pour le premier semestre 2022.

Pour mémoire, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil avait confirmé sa politique de soutien du dividende à travers les cycles économiques et proposé la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2020 de 0,66 euro par action, d'un montant identique à celui des trois trimestres précédents, pour ainsi établir le dividende au titre de 2020 à 2,64 euros par action. Lors de sa réunion du 28 avril 2021,

compte tenu des excellents résultats du premier trimestre 2021 et confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, le Conseil d'administration avait décidé la distribution d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021 stable à 0,66 euro par action. Le 28 juillet 2021, il avait maintenu le deuxième acompte sur dividende à 0,66 euro par action. De plus, compte tenu des prix élevés des hydrocarbures et du taux d'endettement inférieur à 20% constaté à la fin du deuxième trimestre 2021, dans le respect de la stratégie de TotalEnergies et en cohérence avec le schéma d'allocation du *cash flow* présenté en février 2021, le Conseil d'administration avait décidé d'allouer jusqu'à 40% du *cash flow* supplémentaire généré au-dessus de 60 \$/b à des rachats d'actions.

Le 28 septembre 2021, la Compagnie avait annoncé, dans un environnement constant de 50 \$/b, anticiper une croissance de son *cash flow* de 5 milliards de dollars entre 2021 et 2026, cette croissance de *cash flow* venant notamment des renouvelables et de l'électricité pour 1,5 milliard de dollars et du gaz naturel liquéfié pour 1,5 milliard de dollars, les deux piliers de sa croissance. La Compagnie avait annoncé que cette croissance durable de son *cash flow*, compte tenu de la discipline sur les investissements, soutiendra la croissance du dividende au cours des prochaines années. En outre, conformément à la politique annoncée d'allouer jusqu'à 40% du surplus de cash généré au-delà de 60 \$/b à des rachats d'actions, et compte tenu des prix élevés du pétrole et du gaz au second semestre 2021, la Compagnie avait annoncé qu'elle prévoyait de réaliser des rachats d'actions à hauteur de 1,5 milliard de dollars au quatrième trimestre 2021.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2021, le Conseil d'administration avait confirmé, le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et la réalisation de rachats d'actions à hauteur de 1,5 milliard de dollars au quatrième trimestre 2021. TotalEnergies a ainsi procédé au quatrième trimestre 2021 au rachat de 30,7 millions d'actions en vue de leur annulation, pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

En 2020, compte tenu de la crise économique créée par la pandémie COVID-19 mais considérant également la solidité des fondamentaux de la Compagnie, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mai 2020, avait décidé de maintenir le solde du dividende au titre de l'exercice 2019, tel qu'annoncé le 5 février 2020, tout en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 la mise en place de l'option du paiement en actions du solde du dividende au titre de l'exercice 2019. Il avait par ailleurs décidé de suspendre la politique de croissance du dividende pour l'année 2020 et a ainsi fixé le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action, au même niveau que le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019. Lors de sa réunion du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration avait maintenu le deuxième acompte sur dividende au

titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans le contexte d'un prix du Brent à 40 \$/b. Le 29 octobre 2020, le Conseil d'administration avait confirmé le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans un contexte de 40 \$/b, notamment au vu des résultats du troisième trimestre.

Au titre de l'exercice 2020, la Compagnie avait annoncé des rachats d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60 \$/b. Après en avoir racheté pour un montant de 0,55 milliard de dollars au premier trimestre 2020, elle a annoncé la suspension des rachats d'actions par la Société le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et d'un prix du pétrole de l'ordre de 30 \$/b.

6.2.2 Politique de paiement du dividende

Le 28 octobre 2010, le Conseil d'administration de la Société a adopté une politique de paiement trimestriel du dividende à compter de l'exercice 2011.

La décision de versement de dividendes par les filiales de TotalEnergies SE relève de la compétence de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2021, de restriction limitant de manière significative le versement, à TotalEnergies SE, des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Dividende 2021	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €
Date de fixation	28 avril 2021	28 juillet 2021	27 octobre 2021	25 mai 2022
Date de détachement	21 septembre 2021	3 janvier 2022	22 mars 2022	21 juin 2022
Date de mise en paiement	1 ^{er} octobre 2021	13 janvier 2022	1 ^{er} avril 2022	1 ^{er} juillet 2022

DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration du 9 février 2022, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25 mai 2022 la distribution d'un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2021.

Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 25 mai 2022, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2021 s'élèvera à 0,66 euro par action.

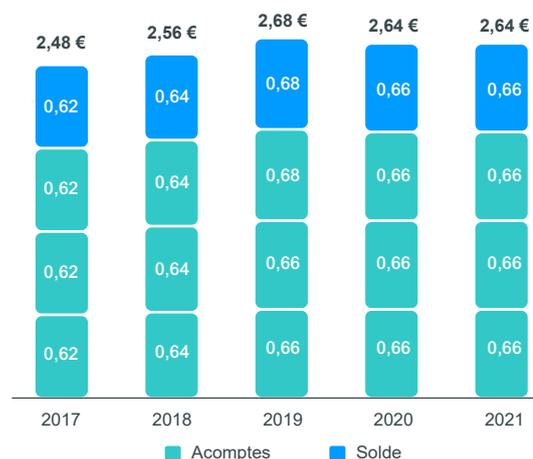
DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 25 mai 2022, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2022 serait le suivant :

	Date de détachement
Premier acompte	21 septembre 2022
Deuxième acompte	2 janvier 2023
Troisième acompte	22 mars 2023
Solde	21 juin 2023

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachement relatives aux actions admises aux négociations sur Euronext.

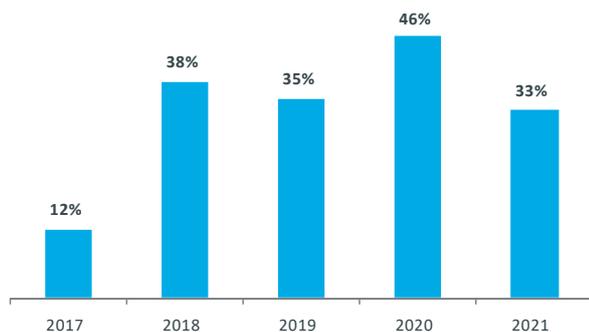
DIVIDENDES AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES⁽¹⁾



(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 25 mai 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces dividendes reçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% sur leur montant brut (i.e. 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). S'agissant de l'impôt sur le revenu, le contribuable peut toutefois opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif avec un abattement de 40%.

Le taux de retour à l'actionnaire est calculé sur la base du montant des dividendes payés en numéraire dans l'année augmenté du montant des rachats d'actions TotalEnergies effectués par la Société dans l'année (en vue de l'annulation des actions émises dans le cadre du paiement du dividende en actions ou dans le cadre de son programme de rachat d'actions), rapporté à la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ de l'exercice considéré.

Pour l'exercice 2021, le retour à l'actionnaire s'élève à 33%⁽²⁾. L'évolution du taux de retour à l'actionnaire au cours des cinq derniers exercices est la suivante :



Lors de sa réunion du 9 février 2022, le Conseil d'administration a défini une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022, combinant d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5% compte tenu de la croissance structurelle du *cash flow* généré par l'activité GNL et l'électricité, et d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 milliards de dollars pour le premier semestre 2022.

6.2.3 Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à Société Générale Securities Services, est effectué *via* les intermédiaires financiers teneurs de compte conformément à la procédure du paiement direct par Euroclear France.

JP Morgan Chase Bank N.A. (383 Madison Avenue, Floor 11, New York, 10179, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR TotalEnergies.

PAIEMENT DU DIVIDENDE SUR LES CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS D' ACTIONS

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina), la Société a émis en Belgique des certificats représentatifs d'actions (CR Actions).

Le CR Actions est un mode de représentation des actions prévu par la réglementation française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi belge, les CR Actions ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée. Les CR Actions émis avant cette date sont librement convertibles de la forme matérielle à la forme dématérialisée par voie d'inscription en compte-titres.

Par ailleurs, ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions en circulation. Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, sur demande auprès des agences des établissements bancaires suivants :

- ING Belgique, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- BNP Paribas Fortis, avenue des Arts 45, 1040 Bruxelles, Belgique ; et
- KBC BANK N.V., avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.

(1) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir de 2020).

(2) Sur la base d'un montant de 9,73 milliards de dollars, constitué des dividendes payés en numéraire et du montant des rachats d'actions TotalEnergies effectués par la Société dans l'année 2021 et d'une marge brute d'autofinancement de 29,14 milliards de dollars en 2021.

6.2.4 Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant (en €)
2015	28/09/2015	21/10/2015	21/10/2020	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2015	14/01/2016	14/01/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/03/2016	12/04/2016	12/04/2021	Acompte sur dividende	0,61
	06/06/2016	23/06/2016	23/06/2021	Solde du dividende	0,61
2016	27/09/2016	14/10/2016	14/10/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2016	12/01/2017	12/01/2022	Acompte sur dividende	0,61
	20/03/2017	06/04/2017	06/04/2022	Acompte sur dividende	0,61
	05/06/2017	22/06/2017	22/06/2022	Solde du dividende	0,62
2017	25/09/2017	12/10/2017	12/10/2022	Acompte sur dividende	0,62
	19/12/2017	11/01/2018	11/01/2023	Acompte sur dividende	0,62
	19/03/2018	09/04/2018	09/04/2023	Acompte sur dividende	0,62
	11/06/2018	28/06/2018	28/06/2023	Solde du dividende	0,62
2018	25/09/2018	12/10/2018	12/10/2023	Acompte sur dividende	0,64
	18/12/2018	10/01/2019	10/01/2024	Acompte sur dividende	0,64
	19/03/2019	05/04/2019	05/04/2024	Acompte sur dividende	0,64
	11/06/2019	13/06/2019	13/06/2024	Solde du dividende	0,64
2019	27/09/2019	01/10/2019	01/10/2024	Acompte sur dividende	0,66
	06/01/2020	08/01/2020	08/01/2025	Acompte sur dividende	0,66
	30/03/2020	01/04/2020	01/04/2025	Acompte sur dividende	0,68
	29/06/2020	01/07/2020	01/07/2025	Solde du dividende	0,68
2020	25/09/2020	02/10/2020	02/10/2025	Acompte sur dividende	0,66
	04/01/2021	11/01/2021	11/01/2026	Acompte sur dividende	0,66
	25/03/2021	01/04/2021	01/04/2026	Acompte sur dividende	0,66
	24/06/2021	01/07/2021	01/07/2026	Solde du dividende	0,66
2021^(a)	21/09/2021	01/10/2021	01/10/2026	Acompte sur dividende	0,66
	03/01/2022	13/01/2022	13/01/2027	Acompte sur dividende	0,66
	22/03/2022	01/04/2022	01/04/2027	Acompte sur dividende	0,66
	21/06/2022	01/07/2022	01/07/2027	Solde du dividende	0,66

(a) Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022 de verser un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2021, exclusivement en numéraire.

6.3 Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le nombre d'actions à acquérir ne peut dépasser 10% du capital social. Le prix maximal d'achat a été fixé à 80 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.

Au cours de l'année 2021, TotalEnergies SE a racheté 37 306 005 actions TotalEnergies dont :

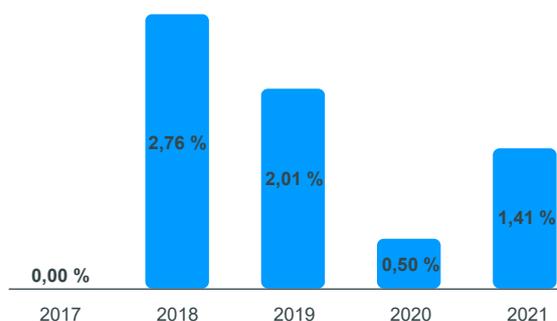
- 30 665 526 actions TotalEnergies en vue de leur annulation pour un montant de 1,5 milliard de dollars ; et
- 6 640 479 actions TotalEnergies en vue de la couverture des plans d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 9 février 2022, décidé, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017, d'annuler les 30 665 526 actions autodétenues rachetées au cours de l'exercice 2021.

De plus, en 2022, TotalEnergies SE avait également racheté sur le marché 8 757 120 actions TotalEnergies au 28 février 2022 dont :

- 5 558 668 actions TotalEnergies en vue de leur annulation pour un montant de 318 millions de dollars ; et
- 3 198 452 actions TotalEnergies en vue de la couverture des plans d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

POURCENTAGE DU CAPITAL RACHETÉ (2017-2021)



6.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

6.3.1.1 RACHATS D' ACTIONS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021

À la suite de la décision du Conseil d'administration du 28 octobre 2021, la Société a, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, racheté au cours de l'exercice 2021, 30 665 526 actions TotalEnergies, soit 1,16% du capital au 31 décembre 2021. Ces actions ont été rachetées, en vue de leur annulation, pour un montant global de 1,3 milliard d'euros, au prix moyen unitaire de 43,14 euros, soit un montant de 1,5 milliard de dollars⁽¹⁾.

Par ailleurs, faisant également usage des autorisations conférées par les Assemblées générales des 29 mai 2020 et 28 mai 2021, la Société a racheté, au cours de l'exercice 2021, 6 640 479 actions TotalEnergies pour un montant global de 272 millions d'euros, au prix moyen unitaire de 40,95 euros, en vue de la couverture des plans d'attribution d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

6.3.1.2 ANNULATION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES EXERCICES 2019 À 2021

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions

conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		Pourcentage du capital annulé ^(b)
			Annulation de la dilution ^(a)	Politique de retour à l'actionnaire	
2021	8 février 2021	23 284 409 actions rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020	n/a	23 284 409 actions	0,88%
2020 ^(c)			n/a		
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises en paiement du dividende en actions.

(b) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(c) TotalEnergies SE n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2020.

(1) Au taux de change BCE à la date des rachats.

6.3.1.3 CESSIONS D' ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

4 573 195 actions TotalEnergies ont été transférées au cours de l'exercice 2021 à la suite de l'attribution définitive d'actions TotalEnergies dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

6.3.1.4 ACTIONS INSCRITES AU NOM DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le nombre d'actions TotalEnergies détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2021, à 33 841 104 actions représentant 1,28% du capital de TotalEnergies SE à la même date, dont :

- 30 665 526 actions destinées à être annulées ; et
- 3 175 578 actions en couverture des plans d'attribution d'actions de performance.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Il est également rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de TotalEnergies lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution d'actions de performance n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, peuvent être conservées en respectant les conditions de détention par la Société de ses propres actions et utilisées conformément aux finalités prévues pour le rachat par la Société de ses actions.

6.3.1.5 RÉALLOCATIONS À D'AUTRES FINALITÉS DÉCIDÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2021, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

6.3.1.6 MODALITÉS DES RACHATS D' ACTIONS ET UTILISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales

des 29 mai 2020 et 28 mai 2021. TotalEnergies n'a pas de position ouverte à l'achat ou à la vente au 31 décembre 2021.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/ Transferts
Nombre d'actions	37 306 005	4 573 195 ^(a)
Cours moyen des transactions ^(b) (en €)	42,76	–
Montant des transactions (en €)	1 595 209 115,52 ^(c)	–

(a) Correspond à l'attribution définitive d'actions TotalEnergies dans le cadre des plans d'attribution d'actions.

(b) Incluant les frais de négociation (hors taxes).

(c) Incluant 318 978,04 euros de frais de négociation (hors taxes).

AUTODÉTENTION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pourcentage de capital détenu par TotalEnergies SE	1,28%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	33 841 104 ^(a)
Valeur nominale du portefeuille (en M€)	84,6 ^(b)
Valeur comptable du portefeuille (en M€)	1 465,3
Valeur de marché du portefeuille (en M€)	1 510,3 ^(c)

(a) Dont 3 103 018 actions en couverture des plans d'attribution d'actions de performance et 72 560 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution d'actions.

(b) Sur la base d'une valeur nominale de l'action TotalEnergies de 2,50 euros.

(c) Sur la base du cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext Paris au 31 décembre 2021 de 44,63 euros.

6.3.2 Programme de rachat

Compte tenu de la crise créée par la pandémie COVID-19, le Conseil d'administration a considéré qu'en 2021, priorité devrait être donnée au désendettement de la Compagnie et que les rachats d'actions aux fins de réduction du capital social par voie d'annulation d'actions ne devraient être envisagés que lorsque le ratio d'endettement de la Compagnie (hors engagements liés aux contrats de location) serait inférieur à 20%.

Lors de sa réunion du 9 février 2022, le Conseil d'administration a défini une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022 en combinant d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5% compte tenu de la croissance structurelle du *cash flow* généré par l'activité GNL et l'électricité, et d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 milliards de dollars pour le premier semestre 2022.

6.3.2.1 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN APPLICATION DES ARTICLES 241-1 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont les suivants :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou des filiales de TotalEnergies ; et
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action TotalEnergies dans le cadre d'un contrat de liquidité.

6.3.2.2 CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 22-10-62 et suivants, L. 225-213 du Code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de

marché, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de TotalEnergies SE du 25 mai 2022 dans le cadre de la quatrième résolution ainsi proposée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ou en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations ayant affecté le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Au 28 février 2022, parmi les 2 609 763 803 actions composant son capital social, la Société détenait directement 11 919 903 actions. En conséquence, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 249 056 477 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 19 924 518 160,00 euros (hors frais d'acquisition).

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de lui permettre d'honorer des obligations liées à des :

- titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ; et/ou
- programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions, plans d'actionnariat salarié ou plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société de TotalEnergies.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif la mise en œuvre de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être soit :

- annulées dans la limite légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- attribuées gratuitement aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés de TotalEnergies ;
- remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; et
- utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. »

6.3.2.3 MODALITÉS

PART MAXIMALE DU CAPITAL À ACQUÉRIR ET MONTANT MAXIMAL DES FONDS DESTINÉS À L'OPÉRATION

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 25 mai 2022 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions rachetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 25 mai 2022, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2022⁽¹⁾ et compte tenu des 11 919 903 actions détenues par la Société au 28 février 2022, représentant 0,46% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 249 056 477 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 19 924 518 160,00 euros (hors frais d'acquisition) sur la base du prix maximum d'achat de 80 euros.

MODALITÉS DES RACHATS

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota *a priori*, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

DURÉE ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE RACHAT

Conformément à la quatrième résolution soumise à l'Assemblée générale du 25 mai 2022, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 25 novembre 2023.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au point 6.3.1 de ce chapitre).

6.4 Actionnariat

6.4.1 Principaux actionnaires

6.4.1.1 ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires⁽²⁾ de TotalEnergies SE au 31 décembre 2021, 2020 et 2019 sont les suivants :

Au 31 décembre	2021			2020		2019	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BlackRock, Inc. ^(b)	6,2	5,3	5,3	5,9	5,0	6,3	5,4
Salariés de la Compagnie ^(c)	6,8	11,4	11,2	6,4	10,7	5,3	9,0
<i>dont FCPE TotalEnergies Actionnariat France</i>	4,2	7,3	7,2	4,0	7,0	3,5	6,4
Autres actionnaires	87,0	83,3	83,5	87,7	84,3	88,4	85,6
<i>dont porteurs d'ADR^(d)</i>	8,2	7,8	7,7	7,1	6,7	8,2	7,8

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par la Compagnie qui sont privées de droit de vote.

(b) Informations issues du formulaire Schedule 13G/A déposé par BlackRock, Inc. (« BlackRock ») auprès de la SEC le 1^{er} février 2022, aux termes duquel BlackRock déclare une détention de 162 580 720 actions TotalEnergies au 31 décembre 2021 (soit 6,2% du capital de la Société). BlackRock a précisé qu'il avait le droit exclusif de disposer de sa détention et de 147 313 105 droits de vote (soit 5,3% des droits de vote de la Société). Par ailleurs, BlackRock déclare ne pas avoir de droit conjoint de vote ou de cession sur ces actions.

(c) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et depuis 2020 de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société. Amundi, société holding d'Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE TotalEnergies Actionnariat France (voir ci-dessous), a déposé un formulaire Schedule 13G/A auprès de la SEC le 22 février 2022 déclarant une détention de 267 934 797 actions TotalEnergies au 31 décembre 2021 (soit 10,1% du capital de la Société). Amundi a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 64 731 289 de ces actions (soit 2,3% des droits de vote de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions.

(d) Comprenant l'ensemble des *American Depositary Shares* représentées par des ADR cotés au NYSE.

(1) 2 609 763 803 actions.

(2) Les principaux actionnaires s'entendent des actionnaires dont la participation dépasse 5% du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de participation des principaux actionnaires a été établi sur la base des données suivantes :

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre d'actions composant le capital social	2 640 429 329	2 653 124 025	2 601 881 075
Nombre de droits de votes attachés	2 771 376 477	2 784 218 957	2 747 986 237
Nombre de droits de votes théoriques	2 805 217 581 ^(a)	2 808 611 660 ^(b)	2 763 460 471 ^(c)

(a) Exerçables en Assemblée générale en tenant compte de 33 841 104 droits de votes attachés aux 33 841 104 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote.

(b) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2020.

(c) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2019.

6.4.1.2 PARTICIPATIONS SUPÉRIEURES AUX SEUILS LÉGAUX

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de TotalEnergies SE, deux actionnaires identifiés détiennent, à la clôture de l'exercice 2021, 5% ou plus du capital ou des droits de vote :

- le FCPE TotalEnergies Actionnariat France détient, au 31 décembre 2021, 4,2% du capital représentant 7,3% des droits de

vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 7,2% des droits de vote théoriques ;

- BlackRock détient, au 31 décembre 2021, 6,2% du capital représentant 5,3% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 5,3% des droits de vote théoriques.

6.4.1.3 DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2021

N° avis AMF	Date de franchissement	Groupe	Nombre de titres	% capital	% droits de vote	Franchissement à la baisse/hausse du seuil de 5% des droits de votes	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C0005	04/01/2021	BlackRock, Inc.	139 875 645	5,27%	4,98%	Baisse	2 653 124 025	2 808 505 536
221C0101	12/01/2021	BlackRock, Inc.	140 859 110	5,31%	5,02%	Hausse	2 653 124 025	2 808 611 660

6.4.1.4 DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'AMF de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote théoriques, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce et article 223-14 du règlement général de l'AMF), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la Communication financière dont les coordonnées figurent au point 6.6.6 de ce chapitre.

6.4.1.5 DÉCLARATION DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

En application des dispositions légales, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 22-10-48 du Code précité, un nombre d'actions représentant plus de deux centièmes des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'AMF du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00 (heure de Paris).

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@totalenergies.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

6.4.1.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

TotalEnergies SE n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

6.4.2 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2021, les salariés de la Compagnie détiennent, directement ou indirectement, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société, 180 414 839 actions TotalEnergies, soit 6,8% du capital et 11,4% des droits de vote, réparties comme suit :

FCPE TotalEnergies Actionnariat France	111 110 434
FCPE TotalEnergies Actionnariat International Capitalisation	38 763 329
FCPE TotalEnergies France Capital+	5 106 060
FCPE TotalEnergies Intl Capital	2 100 593
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	1 538 238
Actions souscrites par les salariés en Italie, Allemagne, Espagne et au Danemark	1 178 625
Actions TotalEnergies issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE (Plan d'épargne entreprise)	1 398 229
Actions TotalEnergies attribuées gratuitement aux salariés	19 219 331
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SALARIÉS	180 414 839

La gestion de chacun des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attitré, composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Conformément aux dispositions légales, les salariés représentant les porteurs de parts sont élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur et, pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise, après discussion en présence des représentants de l'entreprise, les opérations de vote ont lieu hors la présence de ces derniers. Le Conseil de surveillance a notamment pour mission d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations

de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par le règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

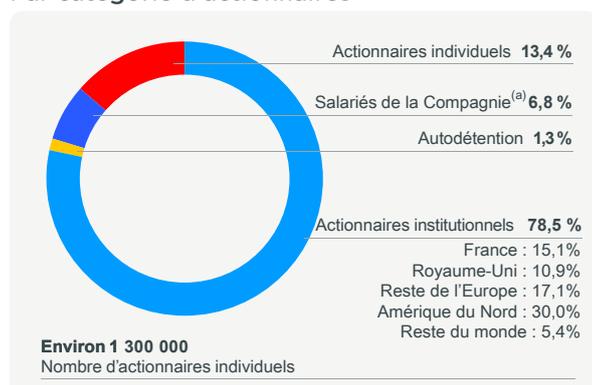
Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

Les informations relatives à la participation au capital des membres des organes d'administration et de direction sont présentées au point 4.1.6 du chapitre 4.

6.4.3 Structure de l'actionnariat

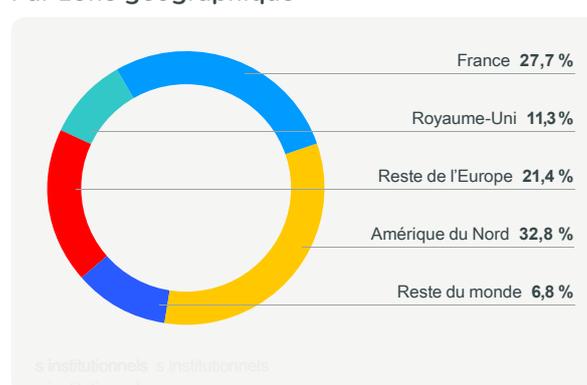
Estimation au 31 décembre 2021, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Par zone géographique^(a)



(a) Hors autodétention.

Le nombre d'actionnaires individuels de TotalEnergies SE est en augmentation en 2021 par rapport à 2020, en raison d'une croissance organique de l'actionnariat de TotalEnergies SE, d'une meilleure identification par les prestataires d'investissement des actionnaires finaux (directive droits des actionnaires, dite SRD II), et de la prise en compte du nombre des actionnaires individuels détenant des ADR aux États-Unis (de l'ordre de 590 000).

6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers

6.5.1 Détenteurs américains d'ADR

Les informations destinées aux titulaires d'ADR TotalEnergies, certificats représentant des *American Depositary Shares*, sont fournies dans le rapport annuel *Form 20-F* de TotalEnergies déposé auprès de la SEC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6.5.2 Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Les informations présentées ci-après sont d'ordre général. Les actionnaires sont invités à consulter leur conseiller en fiscalité afin de déterminer les procédures applicables, l'effet des conventions fiscales et plus généralement les impacts fiscaux liés à leur situation particulière. Par ailleurs, le résumé ci-après ne traite pas du régime fiscal applicable

aux transferts d'actions et autres opérations similaires qui pourraient, sous certaines conditions, entrer dans le champ d'application des règles anti-abus prévues à l'article 119 bis A du Code général des impôts français.

TAXATION DES DIVIDENDES

Les dividendes distribués par TotalEnergies SE font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France au taux de 26,5% depuis le 1^{er} janvier 2021⁽¹⁾ lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes morales non-résidentes, (ii) 12,8% depuis le 1^{er} janvier 2018 lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes physiques ne résidant pas en France, à la condition de respecter certaines formalités procédurales ou (iii) 75% pour les dividendes payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (« ETNC ») tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽²⁾.

Ces taux de retenue à la source sont applicables sous réserve, le cas échéant, du bénéfice des dispositions plus favorables des conventions fiscales.

Ainsi, en application de nombreuses conventions fiscales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États (« conventions fiscales ») et sous réserve de conditions spécifiques, le taux de la retenue à la source est réduit ou la retenue à la source est non applicable dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales (par exemple, 15% pour les dividendes versés à un résident d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, d'Indonésie, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Singapour ou de Suisse ; 10% pour les dividendes versés à un résident de Chine, d'Inde ou du Japon ; pas de retenue à la source pour les dividendes versés à un résident du Qatar ou des Émirats arabes unis).

La retenue à la source est en général prélevée sur le montant brut des dividendes. Toutefois, la loi de finances pour 2022 a introduit la possibilité pour les actionnaires personnes morales établies dans un Etat

de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (« EEE ») et ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ou dans un Etat tiers qui n'est pas un ETNC et ayant conclu une telle convention, de calculer la retenue à la source sur le montant net du dividende et de demander, sous réserve de respecter certaines conditions, le remboursement de la partie excédentaire de la taxe prélevée auprès de l'administration fiscale française.

Si certaines conditions sont remplies, les actionnaires personnes morales présentant un résultat fiscal déficitaire et résidant dans l'un des Etats cités au paragraphe précédent sous réserve, s'agissant des Etats parties à l'accord sur l'EEE et des Etats tiers, que ces derniers aient, en outre, conclu avec la France une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/ UE du Conseil du 16 mars 2010, peuvent demander le remboursement temporaire de la retenue à la source prélevée sur les dividendes perçus, celle-ci devant être reversée lorsque leur résultat fiscal devient bénéficiaire.

La taxation des dividendes à l'étranger varie, quant à elle, d'un pays à l'autre, en fonction de la législation fiscale locale. Dans la plupart des pays, le montant brut des dividendes est inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française prélevée sur les dividendes donne, en général, droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire.

Sauf exception, les dividendes en actions et les dividendes en numéraire sont soumis au même régime de taxation.

TAXATION DES CESSIONS D' ACTIONS

Les plus-values de cessions d'actions réalisées par des contribuables résidents fiscaux hors de France sont généralement exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont prévues, sans condition de seuil : l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant dispose en France d'un établissement stable ou d'une base fixe, auxquels les actions cédées sont rattachées ; l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un ETNC tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽²⁾.

Le titulaire des actions peut être taxé dans son État de résidence sur la plus-value constatée lors de la vente des actions. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux afin d'obtenir confirmation du traitement fiscal qui leur est applicable.

Une taxe sur les transactions financières (« TTF ») s'applique, sauf exception, aux acquisitions à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger, dès lors que

l'acquisition donne lieu à un transfert de propriété et que les titres sont émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

L'administration fiscale publie chaque année la liste de ces sociétés. TotalEnergies SE fait partie de la liste des sociétés dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1^{er} décembre 2021.

Le champ d'application de la TTF comprend également les titres représentant des titres de capital émis par une société. Les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les ADR ou les *European Depositary Receipts* sont par conséquent soumis à cette taxe.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TTF est égale à 0,3% de la valeur d'acquisition des actions. Les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux cessions d'actions soumises à la TTF.

(1) Taux réduit à 25% à compter du 1^{er} janvier 2022.

(2) En 2021, les ETNC concernés par le dispositif sont : Anguilla, les Bahamas, les Iles Vierges Britanniques, Panama, les Seychelles et Vanuatu. Depuis le 4 mars 2021, les Bahamas ont été retirés de la liste des ETNC.

6.6 Communication financière

6.6.1 Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TotalEnergies SE, de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ainsi que sur le site internet de TotalEnergies.

En outre, les documents de référence ou documents d'enregistrement universels (incluant les rapports financiers annuels) et les rapports financiers semestriels de TotalEnergies SE déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des 10 derniers exercices sociaux

peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la Société (rubrique Actionnaires/Publications et informations réglementées). Les présentations semestrielles faites par la Compagnie sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être également consultées en ligne sur le site internet de TotalEnergies.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose un rapport annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC. Ce rapport peut être également consulté en ligne sur le site internet de la Société.

6.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels

Les membres de la Direction générale et de la direction de la Communication financière de la Compagnie rencontrent régulièrement des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sur les principales places financières.

Sur l'année 2021 et malgré le contexte sanitaire, la Compagnie a maintenu un rythme très soutenu de réunions, pour la plupart en visioconférence. Environ 1 500 rencontres ont été organisées.

Deux événements principaux ont lieu chaque année à destination de la communauté financière : l'un au mois de février à l'occasion de la publication des résultats du dernier exercice écoulé et l'autre fin septembre afin de présenter les perspectives et les objectifs de la Compagnie. Une série de rencontres s'ouvre après chacune de ces présentations. De plus, chaque année, les résultats de chacun des trois premiers trimestres font l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les présentations et retransmissions correspondant à ces événements sont accessibles sur le site internet de TotalEnergies.

Avec une équipe dédiée, la Compagnie assure également un dialogue permanent avec les investisseurs, les analystes extra-financiers et les agences de notation extra-financière sur les thématiques ESG (Environnement Social Gouvernance). Au total, plus de 200 rencontres ESG ont été organisées en France et à l'international en 2021. Dans ce contexte, l'Administrateur Référent a participé à un *roadshow* en mars 2021 durant lequel il a échangé avec plusieurs investisseurs. L'Administrateur Référent a également pris part avec le Président-directeur général à une rencontre avec la coalition d'investisseurs Climate Action 100+ en octobre 2021.

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires en mai 2021, portant sur l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition. Dans cette optique, le Conseil d'administration arrêtera un rapport « Sustainability & Climate - Progress Report 2022 » qui sera soumis à un vote consultatif des actionnaires lors de cette Assemblée générale du 25 mai 2022. Il sera publié et présenté le 24 mars 2022, à l'occasion d'une réunion investisseurs *Strategy, Sustainability & Climate*.

La Compagnie dispose par ailleurs d'un service dédié aux relations avec les actionnaires individuels, certifié ISO 9001, qui propose un dispositif de communication complet :

- numéro vert, adresse électronique et adresse postale dédiés (se reporter au point 6.6.6 de ce chapitre) ;
- documents et supports à destination des actionnaires individuels (Journal des actionnaires, e-newsletter, etc.) ;
- réunions et salons d'actionnaires en France et à l'étranger ;
- Cercle des actionnaires, qui propose à ses membres des visites d'installations industrielles, des manifestations culturelles soutenues par la Fondation d'entreprise TotalEnergies et des conférences sur la Compagnie ;
- Comité consultatif des actionnaires (e-CCA), qui donne son avis sur l'ensemble de ce dispositif.

Les documents relatifs aux relations avec les actionnaires individuels sont accessibles sur le site internet de TotalEnergies (rubrique Actionnaires/Actionnaire individuels).

Cette équipe organise également l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Dans le contexte lié à la pandémie COVID-19 et de lutte contre sa propagation, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré jusqu'au 1^{er} juin 2021, le Conseil d'administration a décidé de réunir l'Assemblée générale le 28 mai 2021 à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres membres et personnes ayant le droit d'y participer.

Aucune carte d'admission n'a donc été délivrée et les actionnaires ont été invités à exercer leur droit de vote préalablement à la tenue de l'Assemblée générale, soit par internet via la plateforme sécurisée *Votaccess*, soit en renvoyant leur formulaire de vote par correspondance, soit encore en donnant mandat. Étant particulièrement attachée à préserver ce moment fort d'expression de la démocratie actionnariale, la Compagnie a veillé à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la participation à distance des actionnaires. Ainsi, ces derniers ont pu suivre l'Assemblée en intégralité et en direct, grâce à sa retransmission sur le site internet de la Compagnie et sur les réseaux Twitter et LinkedIn. Les actionnaires ont également eu la possibilité de poser des questions en ligne via une plateforme dédiée accessible depuis le site internet de la Compagnie quatre jours avant l'Assemblée et en direct. Plus de 500 questions ont été recueillies. Comme chaque année, le Président-directeur général a consacré une heure à y répondre après que les questions ont été classées par grands thèmes. La retransmission de l'Assemblée générale reste accessible en *replay* sur le site internet de TotalEnergies.

6.6.3 La détention des actions au nominatif

Les actions TotalEnergies peuvent être détenues au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, les actionnaires sont identifiés par TotalEnergies SE en tant que société émettrice ou par son mandataire, Société Générale Securities Services, chargé du registre nominatif des actionnaires.

INSCRIPTION AU NOMINATIF

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- nominatif administré : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;
- nominatif pur : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier.

PRINCIPAUX AVANTAGES DU NOMINATIF

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (se reporter au point 7.2.4.1 du chapitre 7) ;

- un centre de relation client Nomilia disponible 24/7 en 6 langues par téléphone au +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé) avec accès à un conseiller de Société Générale Securities Services, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h30 à 18h00, heure de Paris ;
- l'enregistrement comme destinataire de l'ensemble des informations publiées par TotalEnergies à l'intention de ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TotalEnergies à partir de 50 actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs avec le nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, internet) ;
- des frais de courtage de 0,19% TTC du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la possibilité de consulter et gérer ses avoirs par internet via le site Sharinbox.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TotalEnergies au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations actionnaires individuels de TotalEnergies.

6.6.4 Calendrier financier prévisionnel pour 2022

10 février	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2021 et journée investisseurs
22 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2021
24 mars	Réunion investisseurs <i>Strategy, Sustainability & Climate</i>
28 avril	Résultats du premier trimestre 2022
25 mai	Assemblée générale des actionnaires 2022 à Paris
21 juin	Détachement du solde du dividende au titre de 2021 ^(a)
28 juillet	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2022
21 septembre	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2022 ^(b)
27 septembre	Journée investisseurs (perspectives et objectifs)
27 octobre	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2022

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022.

(b) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

Le calendrier incluant les réunions et salons d'actionnaires est disponible sur le site internet de TotalEnergies (rubrique Actionnaires).

6.6.5 Calendrier financier prévisionnel pour 2023

2 janvier	Détachement du deuxième acompte sur dividende au titre de 2022 ^(a)
22 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2022 ^(a)
26 mai	Assemblée générale des actionnaires 2023 à Paris
21 juin	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2022 ^(b)

(a) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

6.6.6 Contacts

M. Renaud Lions

Directeur de la Communication financière TotalEnergies SE

TotalEnergies SE

Tour Coupole 2, place Jean Millier

92078 Paris La Défense Cedex, France

Adresse électronique : ir@totalenergies.com

Tél. : +33 (0) 1 47 44 46 46

M. Robert Hammond

Directeur des Relations Investisseurs Amérique du Nord

TotalEnergies American Services Inc.

1201 Louisiana Street, Suite 1800 Houston,

TX 77002, États-Unis

Adresse électronique : ir.tx@totalenergies.com

Tél. : +1 (713) 483-5070

M. Vincent Granier

Responsable Relations actionnaires individuels

TotalEnergies SE Relations avec les actionnaires individuels

Tour Coupole 2, place Jean Millier

92078 Paris La Défense Cedex, France

Adresse électronique : actionnaires@totalenergies.com

Tél. (service disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, heure de Paris) :

- depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert – appel gratuit à partir d'un poste fixe) ;
- depuis la Belgique : 02 288 3309 ;
- depuis le Royaume-Uni : 020 7719 6084 ;
- depuis l'Allemagne : 30 2027 7700 ;
- depuis les autres pays : +33 1 47 44 24 02.

7

Renseignements généraux

7.1	Capital social	386	7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	391
7.1.1	Montant du capital social	386	7.3.1	Comptes consolidés 2021, 2020 et 2019	391
7.1.2	Caractéristiques des actions	386	7.3.2	Comptes sociaux de TotalEnergies SE	391
7.1.3	Capital potentiel au 31 décembre 2021	386	7.3.3	Vérification des informations financières historiques	391
7.1.4	Historique des évolutions du capital social depuis 2019	386	7.3.4	Informations complémentaires	391
7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	387			
7.2.1	Informations générales concernant la Société	387			
7.2.2	Objet social	388			
7.2.3	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	388			
7.2.4	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	389			
7.2.5	Modification des droits des actionnaires	390			
7.2.6	Assemblées d'actionnaires	390			
7.2.7	Identification des actionnaires au porteur	390			
7.2.8	Franchissement de seuils statutaires	390			
7.2.9	Modification du capital social	390			

7.1 Capital social

7.1.1 Montant du capital social

Le 9 février 2022, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de TotalEnergies SE par voie d'annulation de 30 665 526 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 9 février 2022 est ainsi fixé à 6 524 409 507,50 euros et se compose de 2 609 763 803 actions.

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élevait à 6 601 073 322,50 euros, divisé en 2 640 429 329⁽¹⁾ actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 2,50 euros. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

7.1.2 Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives dans les conditions prévues au point 7.2.4.1 de ce chapitre.

Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

7.1.3 Capital potentiel au 31 décembre 2021

Le capital potentiel correspond au capital social existant auquel sont ajoutées les actions TotalEnergies nouvelles susceptibles d'être émises en cas de (i) conversion ou remboursement en actions de la totalité des titres donnant accès au capital ou (ii) d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun instrument financier susceptible d'engendrer la création d'actions TotalEnergies nouvelles.

7.1.4 Historique des évolutions du capital social depuis 2019

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2019						
14 janvier 2019	2 096 571	Augmentation - Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2018	5 241 427,50	n/a ^(a)	6 601 505 017,50	2 640 602 007
14 janvier 2019	1 212 767	Augmentation - Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	3 031 917,50	45,77	6 604 536 935,00	2 641 814 774
8 avril 2019	14 864 169	Augmentation - Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	37 160 422,50	46,80	6 641 697 357,50	2 656 678 943
6 juin 2019	10 047 337	Augmentation de capital réservée aux salariés	25 118 342,50	37,60 ^(b)	6 666 815 700,00	2 666 726 280
29 octobre 2019	264 230	Augmentation - Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2019	660 575,00	30,50 ^(c)	6 667 476 275,00	2 666 990 510
11 décembre 2019	(65 109 435)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(162 773 587,50)	n/a	6 504 702 687,50	2 601 881 075

(a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2018 issues des plans d'options de souscription d'actions 2010 et 2011.

(b) Seule la création des 9 845 111 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 202 226 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

(c) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2019 issues du plan d'options de souscription d'actions 2011.

(1) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social publié par la Société conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2020						
27 avril 2020	18 879	Augmentation - Abondement différé au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	47 197,50	n/a ^(a)	6 504 749 885,00	2 601 899 954
11 juin 2020	13 160 383	Augmentation de capital réservée aux salariés	32 900 957,50	23,70 ^(b)	6 537 650 842,50	2 615 060 337
16 juillet 2020	38 063 688	Augmentation - Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2019	95 159 220,00	26,30	6 632 810 062,50	2 653 124 025

(a) La création des 18 879 actions au titre de l'abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés de 2015, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

(b) Seule la création des 12 952 925 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 207 458 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2021						
8 février 2021	(23 284 409)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(58 211 022,5)	n/a	6 574 599 040,00	2 629 839 616
9 juin 2021	10 589 713	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 474 282,50	28,00 ^(a)	6 601 073 322,50	2 640 429 329

(a) Seule la création des 10 376 190 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 213 523 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Le 9 février 2022, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de TotalEnergies SE par voie d'annulation de 30 665 526 actions autodétenues. Le capital social de la Société au

9 février 2022 est ainsi fixé à 6 524 409 507,50 euros et se compose de 2 609 763 803 actions.

7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 a approuvé la transformation de TOTAL S.A. en société européenne (*Societas Europaea* ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permet de refléter davantage la réalité économique et sociale de TotalEnergies et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne.

La transformation de la Société en société européenne a pris effet à la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de

Nanterre sous sa nouvelle forme, le 16 juillet 2020. Cette transformation s'est effectuée sans création d'une nouvelle personne morale et n'a pas eu d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui est resté en France.

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de TotalEnergies SE et y ancrer ainsi la transformation de la Société en une compagnie multi-énergies.

7.2.1 Informations générales concernant la Société

La dénomination de la Société est TotalEnergies SE.

TotalEnergies SE est une société européenne régie par la législation française. Son siège social est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180.

La durée de la Société a été prorogée jusqu'au 28 mars 2119, soit une expiration au 28 mars 2119 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

LEI (identifiant d'entité juridique) : I Code 529900S21EQ1BO4ESM68.

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180.

Code APE (NAF) : 111Z jusqu'au 7 janvier 2008 ; 7010Z depuis le 8 janvier 2008.

Les statuts de la Société sont déposés chez K.L. Associés, notaires associés à Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site internet est totalenergies.com.

7.2.2 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

1. Toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, y compris d'électricité à partir d'énergies renouvelables ;
2. La recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures, sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, le transport, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ;

3. Toutes activités relatives au domaine de la chimie sous toutes ses formes, ainsi qu'au secteur du caoutchouc ;

et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toutes prises d'intérêts ou de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

7.2.3 Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

7.2.3.1 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DURÉE DES FONCTIONS

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (18 actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat dans la limite de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Par ailleurs, un administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Économique Central de la Société. Lorsque le

nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale est supérieur à huit⁽¹⁾, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Européen TotalEnergies (Comité de la SE). Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de deux années au moins à sa nomination. Par dérogation, le second administrateur désigné par le Comité de la SE doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans. Toutefois, le mandat de celui-ci prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

7.2.3.2 LIMITE D'ÂGE DES ADMINISTRATEURS

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Lorsque ce nombre est dépassé, le

membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

7.2.3.3 LIMITE D'ÂGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La fonction de Président du Conseil d'administration cesse de plein droit au plus tard à la date de son 70^e anniversaire.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 67 ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur général. Ses fonctions

de Directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du Conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le Directeur général est toujours rééligible.

Les limites d'âge indiquées ci-dessus sont fixées dans les statuts de la Société.

7.2.3.4 PARTICIPATION MINIMUM DES ADMINISTRATEURS AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou les administrateurs représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant

la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être actionnaires.

7.2.3.5 RÈGLES DE MAJORITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Lorsque la réglementation en vigueur l'autorise, sont réputés présents, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication déterminés par décret.

(1) Ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée générale des actionnaires, ni le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte pour le calcul du seuil de huit membres qui est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs salariés.

7.2.3.6 RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se reporter au point 4.1.2 du chapitre 4.

7.2.3.7 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de la Société. Depuis

cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TotalEnergies SE. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023. Pour une information complémentaire sur la structure de gouvernance, se reporter au point 4.1.5.1 du chapitre 4.

7.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

7.2.4.1 DROIT DE VOTE DOUBLE

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans⁽¹⁾, ainsi qu'aux actions nominatives

attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

7.2.4.2 LIMITATION DU DROIT DE VOTE

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

7.2.4.3 DROITS FORMANT ROMPUS

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires

ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

7.2.4.4 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

La Société peut procéder à des distributions de dividendes dans les conditions prévues par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

7.2.5 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises par les dispositions légales ou

réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

7.2.6 Assemblées d'actionnaires

Concernant les modalités de convocation et d'admission aux Assemblées d'actionnaires, se reporter au point 4.4.3 du chapitre 4.

7.2.7 Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que TotalEnergies SE a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 228-2 du Code de commerce pour préciser que cette faculté de recourir à la procédure est de droit, toute clause statutaire contraire étant réputée non écrite.

7.2.8 Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société, dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

7.2.9 Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Le Code de commerce prévoit que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions en numéraire émises dans le cadre d'augmentation de capital. L'Assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires

7.3.1 Comptes consolidés 2021, 2020 et 2019

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2020 et 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial*

Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

7.3.2 Comptes sociaux de TotalEnergies SE

Les comptes sociaux de TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2020 et

2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur.

7.3.3 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE pour l'exercice 2021, figurant au chapitre 8 de ce Document d'enregistrement universel, ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 8.1 du chapitre 8.

Les comptes sociaux de TotalEnergies SE pour l'exercice 2021, figurant au chapitre 10 de ce Document d'enregistrement universel, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2021 est reproduit au point 10.1 du chapitre 10.

En outre, et en application de l'article 19 du règlement UE 2017/1129 du 14 juin 2017 et du règlement délégué UE 2019/980 abrogeant le règlement CE 809/2004, sont incorporés par référence dans ce Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2020, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 305 et 467 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé le 31 mars 2021 auprès de l'AMF ; et
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2019, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 282 et 440 du Document d'enregistrement universel 2019 déposé le 20 mars 2020 auprès de l'AMF.

7.3.4 Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant aux chapitres 8 et 10, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire TotalEnergies ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9 ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le NYSE.

8

Comptes consolidés

8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	394
8.2	Compte de résultat consolidé	400
8.3	Résultat global consolidé	401
8.4	Bilan consolidé	402

8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	403
8.6	Variation des capitaux propres consolidés	404
8.7	Annexe aux comptes consolidés	405

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TotalEnergies SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté dans le paragraphe « Changement climatique et transition énergétique » de la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021, TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité Carbone d'ici à 2050 ensemble avec la société. Dans le cadre de la résolution consultative approuvée lors de l'assemblée générale du 28 mai 2021 présentant l'ambition de la société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à horizon 2030, la Compagnie a précisé ses objectifs en ce sens à l'horizon 2030 ainsi que les principes d'allocation de ses investissements. Il ressort du paragraphe « Changement climatique et transition énergétique » que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TotalEnergies évalue la résilience de son portefeuille sur la base d'un scénario de prix du pétrole et du gaz à long terme compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. En particulier, la Compagnie retient pour le calcul de ses dépréciations des activités d'exploration et production une trajectoire de prix du pétrole qui converge en 2040 vers le prix de 50 \$ 2022 par baril du scénario Sustainable Development Scenario (« SDS ») de l'Agence Internationale de l'Energie (« AIE »), puis vers le prix retenu en 2050 par le scénario Net Zero Emissions (« NZE ») de l'AIE, soit 25 \$ 2022 par baril ; les prix retenus pour le gaz, se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles qu'actuellement, pour converger ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050 ; - pour les investissements dans de nouveaux projets pétroliers de l'amont, TotalEnergies vise en priorité des projets à coût bas ou présentant des points-morts bas ; - TotalEnergies intègre, pour prendre ses décisions d'investissement, un prix minimum du CO₂ de 40 \$/t avec une augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100 \$/t en 2030. Ce prix est inflaté de 2% au-delà. De plus, comme indiqué dans la note 3.D, la détermination des valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles de TotalEnergies prend également en compte ce prix du CO₂ ; - La stratégie est elle-même déclinée dans le Plan Long Terme de la Compagnie, établi pour 5 ans, mis à jour une fois par an et validé par le conseil d'administration. Il reflète l'environnement économique, les ambitions de progrès de la Compagnie vers la neutralité carbone (zéro émission nette) ensemble avec la société, les objectifs fixés en la matière à horizon 2030 et les dynamiques de transition énergétique actuelles dans les divers pays, sachant que de nombreuses incertitudes demeurent sur les voies qu'emprunteront les différents pays dans leur transition énergétique ; - les états financiers ont été préparés en cohérence avec les principales hypothèses du Plan Long Terme et les objectifs présentés ci-avant. <p>Les principaux jugements et estimations comptables impactés par ces enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réserves d'hydrocarbures ; - la durée de vie des actifs ; - la dépréciation des immobilisations ; - l'évaluation des provisions. <p>Nous avons considéré l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la Direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée, s'agissant de projections liées à des événements futurs.</p>	<p>Nous avons évalué l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers, en intégrant tout au long de nos travaux au sein de l'équipe d'audit des experts de nos cabinets sur le changement climatique et la transition énergétique, en particulier lors de la phase de planification de notre audit.</p> <p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les processus de la Compagnie en lien avec l'incorporation des enjeux associés au changement climatique et à la transition énergétique dans le Plan Long Terme et les décisions d'investissement ; - s'enquérir auprès des directions « Budget Contrôle de Gestion » et « Direction Stratégie Marchés » de la manière dont l'ambition pour atteindre la neutralité Carbone était prise en compte dans le Plan Long Terme 2021, et comment cette ambition se déclinait en décisions d'investissement et de désinvestissement ; - contrôler que le processus relatif à l'intégration des enjeux associés au changement climatique et à la transition énergétique a bien été pris en compte par les différents comités de validation de la Compagnie en analysant un échantillon de décisions d'investissement réalisées pour contrôler leur conformité aux principes d'investissement approuvés lors de l'assemblée générale du 28 mai 2021 ; - tenir compte des enjeux climatiques dans la mise en œuvre des procédures relatives au point clé de l'audit relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration-production ; - s'agissant des principales hypothèses et de la pertinence des informations communiquées en annexe : <ul style="list-style-type: none"> - apprécier si les principaux effets attachés à la transition énergétique et au changement climatique ont été identifiés et décrits dans les principaux jugements et estimations comptables impactés par ces enjeux ; - analyser les hypothèses de prix du carbone incluses dans les flux de trésorerie, notamment en les comparant aux données actuelles de marché et en les confrontant aux informations sectorielles publiques (notamment AIE et WorldBank) ; - confronter les scénarii de prix des hydrocarbures retenus par la Compagnie, préparés par la direction « Stratégie et Climat », à des informations sectorielles publiques (Agence internationale de l'énergie, brokers et consultants lorsque pertinent) ; en particulier le prix relatif aux scénarii SDS, NZE, considérés par l'AIE comme compatibles avec les Accords de Paris. - apprécier la cohérence des dates utilisées dans le calcul des amortissements et des provisions pour démantèlement et restitution de site, avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence et pour la fin de production dans les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation ; - analyser les provisions comptabilisées au titre des contentieux climatiques et des informations présentées en note 12.2 dans les annexes aux états financiers, en menant en particulier des entretiens avec la Direction Juridique de la Compagnie et des branches afin d'identifier les contentieux climatiques et en demandant confirmation aux conseillers juridiques et avocats externes de la Compagnie. - Apprécier l'absence d'incohérence manifeste entre les états financiers et les autres publications de TotalEnergies précisant les enjeux associés au changement climatique (TotalEnergies Energy Outlook, résolution climat de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, document d'enregistrement universel).

Evaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs Exploration & Production (E&P) et Integrated Gas Renewables Power (iGRP)

Risque identifié

Comme présenté dans les notes 7.1, 7.2 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021, les actifs non-courants de production des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sont majoritairement composés des immobilisations sur permis prouvés et non prouvés et des travaux en cours (MUSD 82 042), des droits miniers prouvés (MUSD 6 872), des droits miniers non prouvés (MUSD 14 586) et d'une partie des titres et prêts des sociétés mises en équivalence (MUSD 26 838).

Les dépréciations d'actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP au titre de 2021 se sont élevées à MUSD 698 en résultat opérationnel et MUSD 832 en résultat net part de la Compagnie.

La Compagnie réalise des tests de dépréciation sur ces actifs lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Comme décrit dans l'annexe aux comptes consolidés dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » et la note 3.D « Dépréciations d'actifs », en lien avec la publication par l'AIE du « World Energy Outlook 2021 » et la publication par la Compagnie de son ambition d'atteindre la neutralité Carbone d'ici à 2050 ensemble avec la société et des principes d'allocation de ses investissements dans le cadre de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, la Compagnie a revu en 2021 ses scénarii de prix long-terme entre 2040 et 2050 retenus pour ses tests de dépréciation en faisant converger les prix des hydrocarbures vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050. En effet, la note 3.D précise que le NZE de l'AIE se comprend comme étant l'ensemble des actions à réaliser pour être compatible avec un scénario 1,5 °C en 2050 et que ce scénario normatif n'a donc pas de caractère prédictif sur la demande de pétrole à court et moyen terme.

Par ailleurs, TotalEnergies intègre en 2021, un prix minimum du CO₂ de 40 \$/t avec pour hypothèse une augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100\$/t en 2030. Ce prix est inflaté de 2%/an au-delà.

La méthode de test de dépréciation est décrite dans la note 3.D de l'annexe aux comptes consolidés. La Compagnie détermine la valeur recouvrable des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sur la base des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui regroupent les champs ou groupement de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation des hydrocarbures. La valeur recouvrable a été évaluée pour chaque UGT, en tenant compte de l'environnement économique des activités et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale de la Compagnie. Les principales hypothèses prises en compte par la Compagnie dans l'évaluation de la valeur recouvrable comprennent le prix futur des hydrocarbures, le prix du carbone futur, les coûts opérationnels futurs, les estimations des réserves d'hydrocarbures et le taux d'actualisation après impôt.

Par ailleurs, afin d'évaluer la résilience du portefeuille à différents paramètres, des sensibilités à plusieurs hypothèses, dont à une baisse de 10% et 20% du prix des hydrocarbures utilisés sur toute la durée du plan ont été calculées par le management, ainsi qu'une sensibilité à un prix du carbone allant jusqu'à 100 \$/t à partir de 2022 jusqu'en 2030.

Enfin, comme décrit dans l'annexe aux comptes consolidés dans la note 7.2 « Immobilisations corporelles », les dépenses d'exploration font l'objet de tests de dépréciation spécifiques afin de s'assurer que :

- les puits d'exploration ont mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures ;
- La Compagnie enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet dans son ensemble.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la Direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée, s'agissant de projections liées à des événements futurs.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles mis en place par la Compagnie pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP. Nos travaux ont inclus le test de certains contrôles portant sur la détermination des principales hypothèses retenues par la Direction sous-tendant la valeur recouvrable de ces actifs, tels que les estimations des prix futurs des hydrocarbures, le prix du carbone futur, des coûts opérationnels, des réserves d'hydrocarbures, et du taux d'actualisation après impôt.

Nos travaux sur les tests de dépréciation ont consisté principalement à :

- analyser l'existence d'indices de perte de valeur sur ces actifs, tels qu'une baisse significative de la production, la promulgation d'une nouvelle loi fiscale, l'impact de nouvelles hypothèses de prix des hydrocarbures ou du prix du CO₂, y compris en lien avec l'ambition de TotalEnergies d'atteindre la neutralité Carbone d'ici à 2050 ensemble avec la société telle que présentée dans le point clé de l'audit sur l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers ;
- analyser les hypothèses de prix du carbone incluses dans les flux de trésorerie, notamment en les comparant aux données actuelles de marché et en les confrontant aux informations sectorielles publiques (notamment AIE et WorldBank) ;
- confronter les scénarii de prix des hydrocarbures, retenus par la Compagnie, préparés par la direction « Stratégie et Climat », à des informations sectorielles publiques (Agence internationale de l'énergie, brokers et consultants lorsque pertinent) ; en particulier le prix relatif aux scénarii SDS, NZE, considérés par l'AIE comme compatibles avec les Accords de Paris ;
- apprécier la cohérence des dates de fin de production appliquées dans les prévisions de flux de trésorerie pour les tests de dépréciation avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence ;
- comparer les hypothèses principales à celles incluses dans les analyses et dans les budgets et prévisions approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration ;
- étudier les hypothèses de coûts opérationnels futurs en calculant des ratios coûts/production et en les comparant d'année en année ou à d'autres actifs similaires ;
- rapprocher les profils de production retenus avec les réserves prouvées et probables d'hydrocarbures établies dans le cadre des processus internes de la Compagnie ;
- recalculer le taux d'actualisation après impôt utilisé par la direction avec nos experts en évaluation, et le confronter aux taux retenus par des analystes de marché ;
- apprécier la cohérence des taux d'impôt retenus par la direction par rapport aux régimes fiscaux applicables et aux contrats pétroliers en vigueur ;
- inspecter la documentation confirmant, pour les dépenses d'exploration, la mise en évidence de volumes suffisants d'hydrocarbures (comme décrit dans notre point clé de l'audit ci-dessous) ou des progrès dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet ;
- évaluer les informations fournies dans la note 3.D « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés incluant celles relatives aux sensibilités du résultat opérationnel et du résultat net aux scénarii des prix des hydrocarbures et du prix du carbone.

Incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs Exploration & Production (E&P) et Integrated Gas Renewables Power (iGRP)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté le paragraphe « Estimation des réserves d'hydrocarbures de la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « <i>successful efforts</i> » appliquée pour la comptabilisation des activités pétrolières de la Compagnie. Les notes 7.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés indiquent que selon cette méthode, les actifs pétroliers et gaziers sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée soit sur les réserves prouvées d'hydrocarbures, soit sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures. Ces réserves sont estimées par les ingénieurs pétroliers de la Compagnie au regard des pratiques sectorielles et des règles SEC (<i>Securities and Exchange Commission</i>).</p> <p>Les principales hypothèses utilisées par la Compagnie pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures pour calculer l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 comprennent les données de géoscience et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements, les modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant à la Compagnie et le prix des hydrocarbures.</p> <p>Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la Direction des hypothèses utilisées par la Compagnie comporte une part de jugement élevée en raison de leur nature incertaine.</p>	<p>Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP, fonction des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures. Nos travaux ont inclus le test de certains contrôles sur la détermination et l'évaluation des réserves, et la prise en compte des modalités contractuelles qui permettent de déterminer la part des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures revenant à la Compagnie.</p> <p>Nos travaux sur l'estimation des réserves par la Compagnie ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none">- étudier les qualifications et l'expérience des ingénieurs pétroliers de la Compagnie en charge de l'estimation des réserves;- analyser les principales variations des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures par rapport à la clôture de l'exercice précédent ;- rapprocher les productions réelles de 2021 des productions attendues initialement ;- analyser les données contractuelles qui permettent de déterminer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures jusqu'à la date d'expiration des contrats et, le cas échéant, les raisons conduisant la Compagnie à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain ;- apprécier la cohérence des dates de <i>cut-off</i> économique utilisées dans le calcul des amortissements avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence et dans les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation ;- étudier la méthodologie utilisée par la Compagnie pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures en lien avec la réglementation de la SEC et la moyenne annuelle des prix de 2021.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TotalEnergies SE par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG S.A. (en remplacement de CCAS, nommé en 1986, cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jacques-François Lethu

Eric Jacquet

Laurent Vitse

Stéphane Pédron

8.2 Compte de résultat consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars) ^(a)		2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	(notes 3, 4, 5)	205 863	140 685	200 316
Droits d'accises	(notes 3 et 5)	(21 229)	(20 981)	(24 067)
Produits des ventes	(notes 3 et 5)	184 634	119 704	176 249
Achats, nets de variation de stocks	(note 5)	(118 622)	(77 486)	(116 221)
Autres charges d'exploitation	(note 5)	(26 894)	(25 538)	(27 255)
Charges d'exploration	(note 5)	(740)	(731)	(785)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(note 5)	(13 556)	(22 264)	(15 731)
Autres produits	(note 6)	1 312	2 237	1 163
Autres charges	(note 6)	(2 317)	(1 506)	(1 192)
Coût de l'endettement financier brut		(1 904)	(2 147)	(2 333)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		379	37	(19)
Coût de l'endettement financier net	(note 15)	(1 525)	(2 110)	(2 352)
Autres produits financiers	(note 6)	762	914	792
Autres charges financières	(note 6)	(539)	(690)	(764)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 8)	3 438	452	3 406
Produit (charge) d'impôt	(note 11)	(9 587)	(318)	(5 872)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		16 366	(7 336)	11 438
Part TotalEnergies		16 032	(7 242)	11 267
Intérêts ne conférant pas le contrôle		334	(94)	171
Résultat net par action (en \$)		5,95	(2,90)	4,20
Résultat net dilué par action (en \$)		5,92	(2,90)	4,17

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

8.3 Résultat global consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	16 366	(7 336)	11 438
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels (note 10)	1 035	(212)	(192)
Variation de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres (note 8)	66	533	142
Effet d'impôt	(411)	65	53
Écart de conversion de consolidation de la société-mère (note 9)	(7 202)	7 541	(1 533)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 512)	7 927	(1 530)
Écart de conversion de consolidation (note 9)	4 216	(4 645)	740
Couverture de flux futurs (notes 15 et 16)	278	(313)	(599)
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère (note 15)	2	28	1
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt (note 8)	706	(1 831)	408
Autres éléments	(1)	(8)	(3)
Effet d'impôt	(135)	72	202
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	5 066	(6 697)	749
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (APRÈS IMPÔT)	(1 446)	1 230	(781)
RÉSULTAT GLOBAL	14 920	(6 106)	10 657
- Part TotalEnergies	14 616	(6 312)	10 418
- Intérêts ne conférant pas le contrôle (note 9)	304	206	239

8.4 Bilan consolidé

TotalEnergies

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2021	2020	2019
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 4 et 7)	32 484	33 528	33 178
Immobilisations corporelles	(notes 4 et 7)	106 559	108 335	116 408
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 8)	31 053	27 976	27 122
Autres titres	(note 8)	1 625	2 007	1 778
Actifs financiers non courants	(note 15)	2 404	4 781	912
Impôts différés	(note 11)	5 400	7 016	6 216
Autres actifs non courants	(note 6)	2 797	2 810	2 415
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		182 322	186 453	188 029
Actifs courants				
Stocks	(note 5)	19 952	14 730	17 132
Clients et comptes rattachés	(note 5)	21 983	14 068	18 488
Autres créances	(note 5)	35 144	13 428	17 013
Actifs financiers courants	(note 15)	12 315	4 630	3 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 15)	21 342	31 268	27 352
Actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	400	1 555	1 288
TOTAL ACTIFS COURANTS		111 136	79 679	85 265
TOTAL ACTIF		293 458	266 132	273 294
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres				
Capital		8 224	8 267	8 123
Primes et réserves consolidées		117 849	107 078	121 170
Écarts de conversion		(12 671)	(10 256)	(11 503)
Actions autodétenues		(1 666)	(1 387)	(1 012)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART TotalEnergies	(note 9)	111 736	103 702	116 778
Intérêts ne conférant pas le contrôle		3 263	2 383	2 527
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		114 999	106 085	119 305
Passifs non courants				
Impôts différés	(note 11)	10 904	10 326	11 858
Engagements envers le personnel	(note 10)	2 672	3 917	3 501
Provisions et autres passifs non courants	(note 12)	20 269	20 925	20 613
Dettes financières non courantes	(note 15)	49 512	60 203	47 773
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		83 357	95 371	83 745
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		36 837	23 574	28 394
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 5)	42 800	22 465	25 749
Dettes financières courantes	(note 15)	15 035	17 099	14 819
Autres passifs financiers courants	(note 15)	372	203	487
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	58	1 335	795
TOTAL PASSIFS COURANTS		95 102	64 676	70 244
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		293 458	266 132	273 294

8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	16 366	(7 336)	11 438
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (note 5.3)	14 343	22 861	16 401
Provisions et impôts différés (note 5.5)	962	(1 782)	(58)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(454)	(909)	(614)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(667)	948	(1 083)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (note 5.5)	(616)	1 869	(1 718)
Autres, nets	476	(848)	319
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	30 410	14 803	24 685
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels (note 7)	(12 343)	(10 764)	(11 810)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(321)	(966)	(4 748)
Coût d'acquisition de titres	(2 678)	(2 120)	(1 618)
Augmentation des prêts non courants	(1 247)	(1 684)	(1 061)
Investissements	(16 589)	(15 534)	(19 237)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	770	740	527
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	269	282	158
Produits de cession d'autres titres	722	578	349
Remboursement de prêts non courants	1 172	855	1 026
Désinvestissements	2 933	2 455	2 060
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(13 656)	(13 079)	(17 177)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	381	374	452
- actions propres	(1 823)	(611)	(2 810)
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(8 228)	(6 688)	(6 641)
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(124)	(184)	(115)
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	3 248	331	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	(313)	(315)	(371)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	652	(204)	10
Émission nette d'emprunts non courants (note 15)	(359)	15 800	8 131
Variation des dettes financières courantes	(10 856)	(6 501)	(5 829)
Variation des actifs et passifs financiers courants (note 15)	(8 075)	(604)	(536)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(25 497)	1 398	(7 709)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(8 743)	3 122	(201)
Incidence des variations de change	(1 183)	794	(354)
Trésorerie en début de période	31 268	27 352	27 907
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (note 15)	21 342	31 268	27 352

8.6 Variation des capitaux propres consolidés

TotalEnergies

(en millions de dollars)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres - part TotalEnergies	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
AU 1^{ER} JANVIER 2019	2 640 602 007	8 227	120 569	(11 313)	(32 473 281)	(1 843)	115 640	2 474	118 114
Résultat net 2019	-	-	11 267	-	-	-	11 267	171	11 438
Autres éléments du résultat global .	-	-	(659)	(190)	-	-	(849)	68	(781)
Résultat global	-	-	10 608	(190)	-	-	10 418	239	10 657
Dividendes	-	-	(7 730)	-	-	-	(7 730)	(115)	(7 845)
Émissions d'actions.	26 388 503	74	1 265	-	-	-	1 339	-	1 339
Rachats d'actions	-	-	-	-	(52 389 336)	(2 810)	(2 810)	-	(2 810)
Cessions d'actions ^(a)	-	-	(219)	-	4 278 948	219	-	-	-
Paiements en actions.	-	-	207	-	-	-	207	-	207
Annulation d'actions.	(65 109 435)	(178)	(3 244)	-	65 109 435	3 422	-	-	-
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(4)	-	-	-	(4)	-	(4)
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(353)	-	-	-	(353)	-	(353)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	55	-	-	-	55	(42)	13
Autres éléments	-	-	16	-	-	-	16	(29)	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	8 123	121 170	(11 503)	(15 474 234)	(1 012)	116 778	2 527	119 305
Résultat net 2020	-	-	(7 242)	-	-	-	(7 242)	(94)	(7 336)
Autres éléments du résultat global.	-	-	(321)	1 251	-	-	930	300	1 230
Résultat global	-	-	(7 563)	1 251	-	-	(6 312)	206	(6 106)
Dividendes	-	-	(7 899)	-	-	-	(7 899)	(234)	(8 133)
Émissions d'actions.	51 242 950	144	1 470	-	-	-	1 614	-	1 614
Rachats d'actions	-	-	-	-	(13 236 044)	(611)	(611)	-	(611)
Cessions d'actions ^(a)	-	-	(236)	-	4 317 575	236	-	-	-
Paiements en actions.	-	-	188	-	-	-	188	-	188
Annulation d'actions.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	331	-	-	-	331	-	331
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(308)	-	-	-	(308)	-	(308)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(61)	(4)	-	-	(65)	(117)	(182)
Autres éléments	-	-	(14)	-	-	-	(14)	1	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 653 124 025	8 267	107 078	(10 256)	(24 392 703)	(1 387)	103 702	2 383	106 085
Résultat net 2021	-	-	16 032	-	-	-	16 032	334	16 366
Autres éléments du résultat global.	-	-	991	(2 407)	-	-	(1 416)	(30)	(1 446)
Résultat global	-	-	17 023	(2 407)	-	-	14 616	304	14 920
Dividendes	-	-	(8 200)	-	-	-	(8 200)	(124)	(8 324)
Émissions d'actions .	10 589 713	31	350	-	-	-	381	-	381
Rachats d'actions	-	-	-	-	(37 306 005)	(1 823)	(1 823)	-	(1 823)
Cessions d'actions ^(a)	-	-	(216)	-	4 573 195	216	-	-	-
Paiements en actions.	-	-	143	-	-	-	143	-	143
Annulation d'actions.	(23 284 409)	(74)	(1 254)	-	23 284 409	1 328	-	-	-
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	3 254	-	-	-	3 254	-	3 254
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(368)	-	-	-	(368)	-	(368)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	30	(6)	-	-	24	689	713
Autres éléments	-	-	9	(2)	-	-	7	11	18
AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 640 429 329	8 224	117 849	(12 671)	(33 841 104)	(1 666)	111 736	3 263	114 999

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions de performance.

Le détail de la variation des capitaux propres est présenté en note 9.

8.7 Annexe aux comptes consolidés

En date du 16 mars 2022, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TotalEnergies SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires du 25 mai 2022.

Base de préparation des comptes consolidés	406
Principaux jugements et estimations comptables	406
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	408
Note 1. Principes comptables généraux	408
Note 2. Évolution du périmètre de TotalEnergies	409
Note 3. Information sectorielle par secteur d'activité	410
Note 4. Information sectorielle par zone géographique	424
Note 5. Principaux éléments de l'activité opérationnelle	424
Note 6. Autres éléments de l'activité opérationnelle	430
Note 7. Immobilisations incorporelles et corporelles	431
Note 8. Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées	436
Note 9. Capitaux propres et paiements en actions	443
Note 10. Charges et avantages au personnel	453
Note 11. Impôts sur les sociétés	457
Note 12. Provisions et autres passifs non courants	459
Note 13. Engagements hors bilan et contrats de location	461
Note 14. Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	466
Note 15. Structure financière et coûts financiers	468
Note 16. Instruments dérivés d'énergie et assimilés	488
Note 17. Événements postérieurs à la clôture	492
Note 18. Périmètre de consolidation	492

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE et ses filiales (la Compagnie) sont présentés en dollar américain (dollar) et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2021.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2020, à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par TotalEnergies.

A partir du 1^{er} janvier 2020, TotalEnergies applique par anticipation les amendements à IFRS 7 et IFRS 9 en lien avec la réforme des taux d'intérêts de référence phase II. Ces amendements permettent

notamment de maintenir la qualification des dérivés de taux en comptabilité de couverture.

Dans le cadre de cette transition, TotalEnergies a mis en place un groupe de travail afin de couvrir les différents aspects liés à la réforme IBOR et est en cours d'analyse des impacts futurs de ces changements d'indices.

Au 31 décembre 2021, hormis le changement d'indice sur la rémunération du cash collatéral avec les chambres de compensation et la transition du taux EONIA vers le taux ESTR, dont les impacts ne sont pas significatifs aucune autre modification des indices IBOR n'a été constatée sur les instruments financiers gérés par TotalEnergies. La dette obligataire et les dérivés associés impactés par la réforme IBOR sont présentés dans la note 15.1 « Dette financière et instruments financiers dérivés ».

Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2021 requiert de la part de la Direction générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont fondés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

ESTIMATION DES RÉSERVES D'HYDROCARBURES

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « *successful efforts* » utilisée par TotalEnergies pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

Les réserves d'hydrocarbures de TotalEnergies sont estimées par les ingénieurs pétroliers de TotalEnergies conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, les méthodes d'exploitation et les réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans

actualisation. TotalEnergies réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La méthode comptable des « *successful efforts* » ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de l'exploration-production sont présentés en note 7 « Immobilisations incorporelles et corporelles ».

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET GOODWILL

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS 36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées et probables de pétrole et gaz, les marges de raffinage et les conditions de commercialisation des produits (principalement les produits pétroliers, pétrochimiques et chimiques ainsi que ceux de la filière renouvelable). Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction générale, sont déterminées au sein de services internes spécialisés au vu des conditions économiques et des analyses d'experts externes. Le taux d'actualisation est revu chaque année.

En 2020, en cohérence avec sa nouvelle ambition climat exprimée le 5 mai 2020 qui vise à la neutralité carbone, la Compagnie avait passé en revue ses actifs pouvant être qualifiés de *stranded assets* et à ce titre, avait comptabilisé des dépréciations sur ses actifs *oil sands* au Canada.

Les dépréciations d'actifs immobilisés et la méthode appliquée pour les dépréciations sont présentées dans la note 3 « Information sectorielle par secteur d'activité ».

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TotalEnergies soutient les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

TotalEnergies veut ainsi relever le double défi de satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale plus nombreuse, tout en limitant le réchauffement climatique, et participer activement à la transformation qui est en cours dans le monde de l'énergie, en se transformant elle-même pour devenir une compagnie multi-énergies capable de produire et de vendre les molécules et les électrons bas carbone dont la transition énergétique a besoin.

TotalEnergies intègre donc l'évolution des marchés énergétiques dans sa stratégie en investissant dans les renouvelables et l'électricité, en développant les productions de biocarburants, de biogaz et d'hydrogène bas carbone en favorisant l'utilisation du gaz naturel, énergie de transition (*transition fuel*) dont la flexibilité permet d'offrir une alternative moins carbonée au charbon pour produire de l'électricité et de pallier à l'intermittence des énergies éoliennes et solaires, en ciblant ses investissements sur le pétrole à faible coût et faibles émissions, ainsi qu'en développant des solutions de stockage de carbone, fondées sur la nature et sur le captage-stockage de CO₂.

TotalEnergies s'engage à réduire son empreinte carbone liée à la production, la transformation et la fourniture d'énergie à ses clients. Même si le rythme de la transition dépendra de celui de l'évolution des politiques publiques, des modes de consommation et de la demande correspondante, TotalEnergies se donne pour mission de proposer à ses clients des produits énergétiques abordables et moins émetteurs de CO₂ et d'accompagner ses partenaires et fournisseurs dans leur propre stratégie bas carbone.

TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (Scope 1+2+3), ensemble avec la société. Une résolution consultative présentant en particulier cette ambition vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à l'horizon 2030 a ainsi été approuvée lors de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2021. Elle précise également les principes de la politique d'allocation des investissements de TotalEnergies.

Ainsi :

- TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies, fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris.
- Afin d'évaluer la résilience de son portefeuille, la Compagnie s'appuie sur un scénario de prix du pétrole et du gaz à long terme compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Comme décrit dans la note 3.D « Dépréciations d'actifs », la Compagnie retient pour le calcul de ses dépréciations une trajectoire de prix du pétrole qui converge en 2040 vers le prix de 50\$₂₀₂₂/b du scénario SDS de l'AIE. A partir de 2040, la trajectoire de prix converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25\$₂₀₂₂/b ; les prix retenus pour le gaz, se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

Pour les investissements dans de nouveaux projets pétroliers dans l'amont, TotalEnergies vise en priorité à développer des projets à coût bas (typiquement moins de 20\$/b pour les coûts opératoires + les coûts d'investissement) ou présentant des points-morts bas (typiquement 30\$/b y compris fiscalité). Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où il opère, TotalEnergies intègre un prix minimum du CO₂ de 40\$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur) dans toutes ses décisions d'investissement, avec une hypothèse d'augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100\$/t à partir de 2030 et au-delà.

La stratégie est elle-même déclinée dans le Plan Long Terme de la Compagnie, établi sur 5 ans, mis à jour une fois par an et validé par Conseil d'administration.

Il reflète l'environnement économique, les ambitions de progrès de la Compagnie vers la neutralité carbone (zéro émission nette) ensemble avec la société, les objectifs fixés en la matière à horizon 2030 et les dynamiques de transition énergétique actuelles dans les divers pays, sachant que de nombreuses incertitudes demeurent sur les voies qu'emprunteront les différents pays dans leur transition énergétique.

Les états financiers de TotalEnergies sont préparés en cohérence avec les principales hypothèses techniques et économiques du Plan Long Terme et les objectifs rappelés ci-dessus. Ils sont par ailleurs sensibles

à différents paramètres d'environnement dont les prix du pétrole et du gaz et les marges de raffinage mais également à des paramètres techniques dont l'évaluation des réserves d'hydrocarbures. Les hypothèses et estimations retenues impactent en particulier les réserves d'hydrocarbures, la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions, et sont présentées dans les notes 3.D « Dépréciations d'actifs », 7 « Immobilisations incorporelles et corporelles » et 12 « Provisions et autres passifs non courants ».

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les engagements envers le personnel et les fonds investis peuvent être sujets à une volatilité importante en raison notamment des variations des valeurs de marché et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient selon les différents plans de retraite et prennent ainsi en compte les conditions locales. Elles sont déterminées selon un processus encadré faisant intervenir les expertises et les jugements internes à TotalEnergies, en terme financier et d'actuariat, et aussi en consultation avec des actuaires et experts indépendants.

Les hypothèses retenues pour chaque plan sont revues annuellement et ajustées si nécessaire pour prendre en compte les changements provenant de l'expérience et des conseils actuariels. Le taux d'actualisation est revu chaque trimestre.

Les engagements envers le personnel et les méthodes appliquées pour la comptabilisation de ces engagements sont détaillés en note 10 « Charges et avantages au personnel ».

PROVISIONS POUR RESTITUTION DES SITES

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitutions des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 « Provisions et autres passifs non courants ».

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Un passif d'impôt est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une réglementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé après prise en compte des impôts différés passifs d'échéance comparable relevant des mêmes entités et régimes fiscaux. Il prend en compte des profits taxables existants et des profits taxables futurs dont l'estimation est par nature incertaine et susceptible d'être modifiée dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements dans les pays où TotalEnergies est présente. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur les sociétés et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 11 « Impôts sur les sociétés ».

Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale de TotalEnergies exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables

permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

Note 1. Principes comptables généraux

1.1. PRINCIPES COMPTABLES

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par TotalEnergies.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats internes sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par TotalEnergies à leur juste valeur.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, le *goodwill* négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES ET SIGNIFICATIFS DANS LE FUTUR

L'impact attendu de l'application des normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations*

C) Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers de TotalEnergies est le dollar américain. En revanche, la monnaie fonctionnelle de la société-mère est l'euro. Les écarts de conversion en résultant sont présentés dans la rubrique « Écart de conversion de consolidation de la société-mère » dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat. Ils sont présentés dans la ligne « Écarts de conversion » au bilan.

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2018 l'Argentine est considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » s'applique aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. La monnaie fonctionnelle de la filiale argentine opérant dans le secteur Exploration-Production étant le dollar américain, IAS 29 est donc sans incidence sur les comptes de TotalEnergies. L'actif net des autres secteurs est non significatif.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers

Les bilans des entreprises établis en monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part de TotalEnergies et dans le poste « Intérêts ne conférant pas le contrôle » pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2021 est non significatif.

Note 2. Évolution du périmètre de TotalEnergies

2.1. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE LA PÉRIODE

Au cours de l'exercice 2021, les principales variations du périmètre de TotalEnergies ont été les suivantes :

Integrated Gas, Renewables & Power

- En janvier 2021, TotalEnergies a acquis une participation minoritaire de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL) auprès du groupe Adani. Adani Green Energy Limited (AGEL) est une filiale du groupe indien Adani, premier développeur solaire au monde.
- En juillet 2021, TotalEnergies a conclu avec GIP un accord de *tolling*, portant sur les installations aval du projet Gladstone LNG détenues par sa filiale TotalEnergies GLNG Australia (TGA). En vertu de cet accord, GIP a versé un montant de plus de 750 millions de dollars (date effective au 1^{er} janvier 2021) et percevra pendant 15 ans un revenu de *tolling* fixé à partir des volumes de la quote-part de gaz de TGA passant par les installations aval de traitement. TGA conserve le plein contrôle et la pleine propriété de sa participation de 27,5% dans la joint-venture aval Gladstone LNG. Cette transaction a été traitée dans les comptes consolidés comme une cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle.

Exploration-Production

- En juillet 2021, TotalEnergies, via sa filiale Total Venezuela, a transféré sa participation de 30,32% dans Petrocedeño S.A. à la Corporation Venezolana de Petróleos (CVP), une filiale de Petróleos de Venezuela (PDVSA). Cette opération, réalisée pour un montant symbolique en contrepartie d'une couverture de responsabilité générale liée à la participation passée et future de TotalEnergies dans Petrocedeño, a conduit dans les états financiers de TotalEnergies à la reconnaissance d'une moins-value de cession de 1,38 milliard de dollars en 2021.
- En décembre 2021, Total Gabon, filiale détenue par TotalEnergies à 58%, a finalisé la cession avec Perenco de ses participations dans 7 champs offshore matures non opérés ainsi que ses intérêts et le rôle d'opérateur dans le terminal pétrolier du Cap Lopez.

Raffinage-Chimie

- En février 2021, TotalEnergies a finalisé la cession au groupe Prax de la raffinerie de Lindsey ainsi que les actifs logistiques et l'ensemble des droits et obligations qui y sont associés.

2.2. PRINCIPAUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », TotalEnergies procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, sur la base des informations disponibles. Cette évaluation sera finalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2021, aucun regroupement d'entreprise significatif n'a été comptabilisé dans les comptes de TotalEnergies.

2.3. PROJETS DE CESSION

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. A partir de la date de classification en « actifs détenus en vue de la vente », les dotations aux amortissements cessent.

Au 31 décembre 2021, aucun des projets de cession présenté en « actifs détenus en vue de la vente » n'est significatif.

Note 3. Information sectorielle par secteur d'activité

Composition des secteurs

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies qui est revue par le principal décideur opérationnel de TotalEnergies, le Comité exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

La croissance rentable dans les chaînes de valeur intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone est un des axes clés de la stratégie de TotalEnergies. Afin de donner une meilleure visibilité à ces activités, une nouvelle structure de *reporting* de l'information financière par secteur d'activité a été décidée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'organisation des activités de TotalEnergies s'articule autour des quatre secteurs d'activités suivants :

- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris le GNL) et de l'électricité bas carbone. Il inclut l'ensemble des activités de GNL amont et *midstream* ;
- un secteur Exploration-Production. Il inclut notamment à compter de septembre 2021 les activités de puits de carbone (stockage de carbone et solutions fondées sur la nature) auparavant reportées dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power. Les données de l'information sectorielle relatives à l'exercice 2020 n'ont pas été retraitées en raison du caractère non significatif de l'impact de ce changement ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Par ailleurs le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Définition des indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés...), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net part de TotalEnergies sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessous.

(iv) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(v) ROACE (Return on Average Capital Employed) - Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que les résultats ajustés et le ROACE sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de TotalEnergies.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de *trading*, TotalEnergies conclut par ailleurs des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	30 704	7 246	87 600	80 288	25	-	205 863
Chiffre d'affaires intersecteurs	4 260	34 896	27 637	451	254	(67 498)	-
Droits d'accises	-	-	(1 108)	(20 121)	-	-	(21 229)
PRODUITS DES VENTES	34 964	42 142	114 129	60 618	279	(67 498)	184 634
Charges d'exploitation	(29 964)	(16 722)	(108 982)	(57 159)	(927)	67 498	(146 256)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 650)	(9 110)	(1 583)	(1 100)	(113)	-	(13 556)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3 350	16 310	3 564	2 359	(761)	-	24 822
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 745	(760)	518	108	45	-	2 656
Impôts du résultat opérationnel net	(602)	(7 506)	(1 068)	(738)	152	-	(9 762)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	5 493	8 044	3 014	1 729	(564)	-	17 716
Coût net de la dette nette							(1 350)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(334)
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							16 032

Exercice 2021 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	(44)	-	-	-	-	-	(44)
Chiffre d'affaires intersecteurs	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS DES VENTES	(44)	-	-	-	-	-	(44)
Charges d'exploitation	(271)	(187)	1 470	278	-	-	1 290
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(342)	(418)	(25)	(36)	-	-	(821)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(657)	(605)	1 445	242	-	-	425
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(215)	(1 839)	56	(61)	(54)	-	(2 113)
Impôts du résultat opérationnel net	122	49	(396)	(70)	(67)	-	(362)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(750)	(2 395)	1 105	111	(121)	-	(2 050)
Coût net de la dette nette							25
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(3)
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							(2 028)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock.

Sur le résultat opérationnel	-	-	1 481	315	-	
Sur le résultat opérationnel net	-	-	1 296	236	-	

Exercice 2021 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	30 748	7 246	87 600	80 288	25	-	205 907
Chiffre d'affaires intersecteurs	4 260	34 896	27 637	451	254	(67 498)	-
Droits d'accises	-	-	(1 108)	(20 121)	-	-	(21 229)
PRODUITS DES VENTES	35 008	42 142	114 129	60 618	279	(67 498)	184 678
Charges d'exploitation	(29 693)	(16 535)	(110 452)	(57 437)	(927)	67 498	(147 546)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 308)	(8 692)	(1 558)	(1 064)	(113)	-	(12 735)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	4 007	16 915	2 119	2 117	(761)	-	24 397
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 960	1 079	462	169	99	-	4 769
Impôts du résultat opérationnel net	(724)	(7 555)	(672)	(668)	219	-	(9 400)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	6 243	10 439	1 909	1 618	(443)	-	19 766
Coût net de la dette nette							(1 375)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(331)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ - PART TotalEnergies							18 060

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 341	7 276	1 638	1 242	92	-	16 589
Désinvestissements	1 350	894	348	319	22	-	2 933
Flux de trésorerie d'exploitation	827	22 009	6 473	2 333	(1 232)	-	30 410
Bilan au 31 décembre 2021							
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 525	86 418	11 884	8 578	638	-	139 043
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	20 501	6 337	3 729	486	-	-	31 053
Autres actifs non courants	3 359	4 441	608	1 105	309	-	9 822
Besoin en fonds de roulement	5 058	(1 216)	(2 558)	378	(4 220)	-	(2 558)
Provisions et autres passifs non courants	(4 495)	(24 613)	(3 840)	(1 478)	581	-	(33 845)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	30	308	-	-	-	-	338
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	55 978	71 675	9 823	9 069	(2 692)	-	143 853
Moins effet de stock	-	-	(1 754)	(286)	-	-	(2 040)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	55 978	71 675	8 069	8 783	(2 692)	-	141 813
ROACE en pourcentage	12%	14%	20%	18%			14%

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	15 629	4 973	56 615	63 451	17	-	140 685
Chiffre d'affaires intersecteurs	2 003	18 483	17 378	357	223	(38 444)	-
Droits d'accises	-	-	(2 405)	(18 576)	-	-	(20 981)
PRODUITS DES VENTES	17 632	23 456	71 588	45 232	240	(38 444)	119 704
Charges d'exploitation	(15 847)	(11 972)	(70 524)	(42 807)	(1 049)	38 444	(103 755)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 312)	(16 998)	(1 878)	(984)	(92)	-	(22 264)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(527)	(5 514)	(814)	1 441	(901)	-	(6 315)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	794	697	(393)	37	272	-	1 407
Impôts du résultat opérationnel net	71	(208)	59	(515)	(67)	-	(660)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	338	(5 025)	(1 148)	963	(696)	-	(5 568)
Coût net de la dette nette							(1 768)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							94
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							(7 242)

Exercice 2020 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	20	-	-	-	-	-	20
Chiffre d'affaires intersecteurs	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS DES VENTES	20	-	-	-	-	-	20
Charges d'exploitation	(423)	(137)	(1 552)	(330)	(60)	-	(2 502)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(953)	(7 693)	(306)	-	-	-	(8 952)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(1 356)	(7 830)	(1 858)	(330)	(60)	-	(11 434)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(382)	54	(677)	(24)	107	-	(922)
Impôts du résultat opérationnel net	298	388	348	93	(145)	-	982
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(1 440)	(7 388)	(2 187)	(261)	(98)	-	(11 374)
Coût net de la dette nette							(29)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							102
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							(11 301)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock.

Sur le résultat opérationnel	-	-	(1 244)	(196)	-	
Sur le résultat opérationnel net	-	-	(1 165)	(137)	-	

Exercice 2020 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	15 609	4 973	56 615	63 451	17	-	140 665
Chiffre d'affaires intersecteurs	2 003	18 483	17 378	357	223	(38 444)	-
Droits d'accises	-	-	(2 405)	(18 576)	-	-	(20 981)
PRODUITS DES VENTES	17 612	23 456	71 588	45 232	240	(38 444)	119 684
Charges d'exploitation	(15 424)	(11 835)	(68 972)	(42 477)	(989)	38 444	(101 253)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 359)	(9 305)	(1 572)	(984)	(92)	-	(13 312)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	829	2 316	1 044	1 771	(841)	-	5 119
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 176	643	284	61	165	-	2 329
Impôts du résultat opérationnel net	(227)	(596)	(289)	(608)	78	-	(1 642)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	1 778	2 363	1 039	1 224	(598)	-	5 806
Coût net de la dette nette							(1 739)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(8)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ - PART TotalEnergies							4 059

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 230	6 782	1 325	1 052	145	-	15 534
Désinvestissements	1 152	819	149	158	177	-	2 455
Flux de trésorerie d'exploitation	2 129	9 922	2 438	2 101	(1 787)	-	14 803
Bilan au 31 décembre 2020							
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 704	89 207	12 486	8 734	732	-	141 863
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	16 455	7 328	3 638	555	-	-	27 976
Autres actifs non courants	3 647	5 093	791	1 260	1 042	-	11 833
Besoin en fonds de roulement	(1 004)	1 968	(264)	(43)	(4 470)	-	(3 813)
Provisions et autres passifs non courants	(4 566)	(24 909)	(4 658)	(1 641)	606	-	(35 168)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	375	241	(83)	-	-	-	533
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	45 611	78 928	11 910	8 865	(2 090)	-	143 224
Moins effet de stock	-	-	(535)	(72)	-	-	(607)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	45 611	78 928	11 375	8 793	(2 090)	-	142 617
ROACE en pourcentage	4%	3%	9%	14%			4%

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	18 167	7 261	87 598	87 280	10	-	200 316
Chiffre d'affaires intersecteurs	2 825	31 329	32 390	659	125	(67 328)	-
Droits d'accises	-	-	(3 015)	(21 052)	-	-	(24 067)
PRODUITS DES VENTES	20 992	38 590	116 973	66 887	135	(67 328)	176 249
Charges d'exploitation	(18 316)	(16 389)	(112 104)	(63 855)	(925)	67 328	(144 261)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 492)	(11 659)	(1 527)	(980)	(73)	-	(15 731)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 184	10 542	3 342	2 052	(863)	-	16 257
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 330	610	322	101	42	-	3 405
Impôts du résultat opérationnel net	(741)	(4 572)	(470)	(598)	155	-	(6 226)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	2 773	6 580	3 194	1 555	(666)	-	13 436
Coût net de la dette nette							(1 998)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(171)
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							11 267

Exercice 2019 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	(64)	-	-	-	-	-	(64)
Chiffre d'affaires intersecteurs	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS DES VENTES	(64)	-	-	-	-	-	(64)
Charges d'exploitation	(240)	(145)	397	(40)	(112)	-	(140)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(156)	(721)	(41)	(2)	-	-	(920)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(460)	(866)	356	(42)	(112)	-	(1 124)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	974	(112)	(83)	(83)	-	-	696
Impôts du résultat opérationnel net	(130)	49	(82)	27	(73)	-	(209)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	384	(929)	191	(98)	(185)	-	(637)
Coût net de la dette nette							(15)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							91
RÉSULTAT NET - PART TotalEnergies							(561)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock.

Sur le résultat opérationnel	-	-	477	(31)	-	
Sur le résultat opérationnel net	-	-	371	(14)	-	

Exercice 2019 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	18 231	7 261	87 598	87 280	10	-	200 380
Chiffre d'affaires intersecteurs	2 825	31 329	32 390	659	125	(67 328)	-
Droits d'accises	-	-	(3 015)	(21 052)	-	-	(24 067)
PRODUITS DES VENTES	21 056	38 590	116 973	66 887	135	(67 328)	176 313
Charges d'exploitation	(18 076)	(16 244)	(112 501)	(63 815)	(813)	67 328	(144 121)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 336)	(10 938)	(1 486)	(978)	(73)	-	(14 811)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	1 644	11 408	2 986	2 094	(751)	-	17 381
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 356	722	405	184	42	-	2 709
Impôts du résultat opérationnel net	(611)	(4 621)	(388)	(625)	228	-	(6 017)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	2 389	7 509	3 003	1 653	(481)	-	14 073
Coût net de la dette nette							(1 983)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(262)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ - PART TotalEnergies							11 828

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration - Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	7 053	8 992	1 698	1 374	120	-	19 237
Désinvestissements	1 108	368	322	249	13	-	2 060
Flux de trésorerie d'exploitation	3 461	16 917	3 837	2 604	(2 134)	-	24 685
Bilan au 31 décembre 2019							
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 597	98 894	12 196	8 316	583	-	149 586
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	15 271	7 631	3 787	433	-	-	27 122
Autres actifs non courants	2 993	4 484	744	1 179	1 009	-	10 409
Besoin en fonds de roulement	(1 192)	2 617	796	178	(3 909)	-	(1 510)
Provisions et autres passifs non courants	(5 488)	(25 208)	(3 898)	(1 531)	153	-	(35 972)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	368	426	-	-	-	-	794
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	41 549	88 844	13 625	8 575	(2 164)	-	150 429
Moins effet de stock	-	-	(1 397)	(204)	-	-	(1 601)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	41 549	88 844	12 228	8 371	(2 164)	-	148 828
ROACE en pourcentage	6%	8%	26%	22%			10%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	205 907	(44)	205 863
Droits d'accises	(21 229)	–	(21 229)
Produits des ventes	184 678	(44)	184 634
Achats, nets de variation de stocks	(120 160)	1 538	(118 622)
Autres charges d'exploitation	(26 754)	(140)	(26 894)
Charges d'exploration	(632)	(108)	(740)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 735)	(821)	(13 556)
Autres produits	1 300	12	1 312
Autres charges	(944)	(1 373)	(2 317)
Coût de l'endettement financier brut	(1 904)	–	(1 904)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	340	39	379
Coût de l'endettement financier net	(1 564)	39	(1 525)
Autres produits financiers	762	–	762
Autres charges financières	(539)	–	(539)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4 190	(752)	3 438
Produit (charge) d'impôt	(9 211)	(376)	(9 587)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	18 391	(2 025)	16 366
Part TotalEnergies	18 060	(2 028)	16 032
Intérêts ne conférant pas le contrôle	331	3	334

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2020

(en millions de dollars)

	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	140 665	20	140 685
Droits d'accises	(20 981)	–	(20 981)
Produits des ventes	119 684	20	119 704
Achats, nets de variation de stocks	(75 672)	(1 814)	(77 486)
Autres charges d'exploitation	(24 850)	(688)	(25 538)
Charges d'exploration	(731)	–	(731)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(13 312)	(8 952)	(22 264)
Autres produits	1 405	832	2 237
Autres charges	(689)	(817)	(1 506)
Coût de l'endettement financier brut	(2 140)	(7)	(2 147)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	68	(31)	37
Coût de l'endettement financier net	(2 072)	(38)	(2 110)
Autres produits financiers	914	–	914
Autres charges financières	(689)	(1)	(690)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 388	(936)	452
Produit (charge) d'impôt	(1 309)	991	(318)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	4 067	(11 403)	(7 336)
Part TotalEnergies	4 059	(11 301)	(7 242)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	8	(102)	(94)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2019

(en millions de dollars)

	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	200 380	(64)	200 316
Droits d'accises	(24 067)	–	(24 067)
Produits des ventes	176 313	(64)	176 249
Achats, nets de variation de stocks	(116 464)	243	(116 221)
Autres charges d'exploitation	(26 872)	(383)	(27 255)
Charges d'exploration	(785)	–	(785)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(14 811)	(920)	(15 731)
Autres produits	876	287	1 163
Autres charges	(455)	(737)	(1 192)
Coût de l'endettement financier brut	(2 318)	(15)	(2 333)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(19)	–	(19)
Coût de l'endettement financier net	(2 337)	(15)	(2 352)
Autres produits financiers	792	–	792
Autres charges financières	(764)	–	(764)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 260	1 146	3 406
Produit (charge) d'impôt	(5 663)	(209)	(5 872)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	12 090	(652)	11 438
Part TotalEnergies	11 828	(561)	11 267
Intérêts ne conférant pas le contrôle	262	(91)	171

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

C) Informations sur les éléments d'ajustement

Les principaux éléments d'ajustement de l'exercice 2021 sont les suivants :

1. Un « Effet de stock » d'un montant de 1 796 millions de dollars en résultat opérationnel et 1 495 millions de dollars en résultat net part TotalEnergies pour les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ;
2. Des « Plus (moins) values de cessions » principalement, dans le secteur Exploration-Production avec la cession de Petrocedeño pour (1 379) millions de dollars ;
3. Des « Dépréciations exceptionnelles » d'un montant de (759) millions de dollars en résultat opérationnel et (910) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies qui comprend les dépréciations d'actifs non courants constatées en 2021. Ce montant comprend la dépréciation des actifs de la Compagnie au Myanmar dont (201) millions de dollars en résultat opérationnel et (305) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation et les dépréciations exceptionnelles enregistrées au cours de l'exercice sont détaillées dans le paragraphe D de la note 3.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	1 481	315	–	1 796
Effet des variations de juste valeur	(217)	–	–	–	–	(217)
Charges de restructuration	(17)	(59)	(10)	–	–	(86)
Dépréciations exceptionnelles	(342)	(356)	(25)	(36)	–	(759)
Plus (moins) values de cession	–	(170)	–	–	–	(170)
Autres éléments	(81)	(20)	(1)	(37)	–	(139)
TOTAL	(657)	(605)	1 445	242	–	425

Éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	1 277	218	–	1 495
Effet des variations de juste valeur	(194)	–	–	–	–	(194)
Charges de restructuration	(17)	(75)	(118)	(44)	(54)	(308)
Dépréciations exceptionnelles	(332)	(500)	(42)	(36)	–	(910)
Plus (moins) values de cession ^(a)	–	(1 726)	–	–	–	(1 726)
Autres éléments	(196)	(51)	(31)	(40)	(67)	(385)
TOTAL	(739)	(2 352)	1 086	98	(121)	(2 028)

(a) Dont (1 379) MUSD concernant la cession de la participation de TotalEnergies dans Petrocedeño à PDVSA.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(1 244)	(196)	–	(1 440)
Effet des variations de juste valeur	20	–	–	–	–	20
Charges de restructuration	(39)	(35)	(30)	–	–	(104)
Dépréciations exceptionnelles	(953)	(7 693)	(306)	–	–	(8 952)
Autres éléments	(384)	(102)	(278)	(134)	(60)	(958)
TOTAL	(1 356)	(7 830)	(1 858)	(330)	(60)	(11 434)

Éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(1 160)	(120)	–	(1 280)
Effet des variations de juste valeur	23	–	–	–	–	23
Charges de restructuration	(43)	(29)	(292)	–	–	(364)
Dépréciations exceptionnelles	(829)	(7 328)	(306)	(2)	–	(8 465)
Plus (moins) values de cession	–	–	–	–	104	104
Autres éléments	(566)	–	(423)	(106)	(224)	(1 319)
TOTAL	(1 415)	(7 357)	(2 181)	(228)	(120)	(11 301)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	477	(31)	–	446
Effet des variations de juste valeur	(19)	–	–	–	–	(19)
Charges de restructuration	(4)	–	–	–	–	(4)
Dépréciations exceptionnelles	(156)	(721)	(41)	(2)	–	(920)
Autres éléments	(281)	(145)	(80)	(9)	(112)	(627)
TOTAL	(460)	(866)	356	(42)	(112)	(1 124)

Éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power	Exploration- Production	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	369	(23)	–	346
Effet des variations de juste valeur	(15)	–	–	–	–	(15)
Charges de restructuration	(31)	(5)	(22)	–	–	(58)
Dépréciations exceptionnelles	105	(530)	(39)	(1)	–	(465)
Plus (moins) values de cession	–	–	–	–	–	–
Autres éléments	422	(405)	(119)	(82)	(185)	(369)
TOTAL	481	(940)	189	(106)	(185)	(561)

D) Dépréciations d'actifs

Principes comptables

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de TotalEnergies. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les *goodwill* en contrepartie des « Autres charges ».

Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et droits miniers en contrepartie des « Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers » et aux autres immobilisations incorporelles en contrepartie des « Autres charges ».

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

Des tests de dépréciation sur les titres et prêts mis en équivalence sont effectués dès lors qu'il existe un indice objectif de perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'investissement est comparée à leur valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en contrepartie de la « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Au titre de l'exercice 2021, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées avec un impact de (759) millions de dollars sur le résultat opérationnel et (910) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part TotalEnergies.

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Principes de détermination des valeurs recouvrables

Les principes appliqués sont les suivants :

- Les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2022 et le plan stratégique de la Compagnie approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management de la Compagnie de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- La Compagnie, s'appuyant notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du « World Energy Outlook » publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre et de la demande, établit des scénarios de prix du pétrole et du gaz en se fondant sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat ».
- Ces scénarios de prix élaborés dans un premier temps au sein de la Direction Stratégie & Marchés, sont également revus avec les secteurs de la Compagnie qui y apportent leur expertise propre. Ils prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants. Ils sont ensuite approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.
- Le World Energy Outlook 2021 de l'AIE prévoit quatre scénarios qui sont des références importantes pour la Compagnie : le STEPS (*Stated Policies Scenario*) et l'APS (*Announced Pledges Scenario*) à court / moyen terme, le SDS (*Sustainable Development Scenario*) à moyen / long terme, et le NZE (*Net Zero Emissions by 2050*) à long terme.
- Le STEPS n'intègre que les mesures climatiques déjà mises en œuvre à ce jour dans le monde et celles en cours de développement. L'APS prend également en compte les ambitions climatiques déclarées à ce jour dans le monde, dont les NDCs (*Nationally Determined Contributions*) et les ambitions de neutralité carbone. Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre une élévation de température inférieure à 2 °C par rapport au niveau pré-industriel d'ici 2100 ainsi que des objectifs énergétiques fixés dans le « 2030 Agenda for Sustainable Development » adopté en 2015 par les membres de l'ONU. Le NZE de l'AIE se comprend comme étant l'ensemble des actions à réaliser pour être compatible avec un scénario 1,5 °C en 2050 (sans *overshooting*). Ce scénario normatif n'a donc pas de caractère prédictif sur la demande de pétrole à court et moyen terme, et donc les scénarios de prix qu'il propose n'intègrent pas une évolution « réaliste » de la demande. En effet, ce scénario prévoit que la demande de pétrole baisse de 30% entre 2020 et 2030 alors que, selon les projections de la Compagnie et de la plupart des compagnies énergétiques ou des consultants, la demande se stabiliserait sur 2025-2030 avant de décliner à compter de 2030.
- Au-delà de la décennie 2020-2030, la trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie converge à moyen terme, c'est-à-dire à horizon 2040, vers le prix de 50\$₂₀₂₂/b retenu par le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris. A long terme, au-delà de 2040, la trajectoire de prix de la Compagnie converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25\$₂₀₂₂/b; les prix retenus pour le gaz, énergie de transition (*transition fuel*), se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

La trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- La récession observée en 2020 du fait de la crise sanitaire a affecté fortement la demande de pétrole en 2020 et au début de l'année 2021. Elle devrait progressivement revenir à son niveau pré-crise en 2022 puis devrait continuer de croître à horizon 2030, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie. En effet, la croissance de la population et du niveau de vie, notamment dans les pays émergents, devraient soutenir la consommation de pétrole, et ce malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques, principalement dans les pays développés. La Compagnie maintient son analyse selon laquelle la faiblesse des investissements dans l'amont pétrolier depuis 2015, accentuée par la crise sanitaire et économique de 2020, va se traduire à horizon 2025 par une insuffisance de capacités de production au niveau mondial. Ainsi, le scénario de prix du Brent retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT est le suivant : 60\$₂₀₂₂/b en 2022, 63\$₂₀₂₂/b en 2023, 67\$₂₀₂₂/b en 2024 puis une stabilisation à 70\$₂₀₂₂/b de 2025 à 2030.
- Au-delà de 2030, compte tenu des évolutions technologiques, notamment dans le domaine des transports, la demande de pétrole ne devrait plus connaître de croissance et le scénario de prix utilisé décroît linéairement pour atteindre 50\$₂₀₂₂/b en 2040, en ligne avec le scénario SDS, puis 25\$₂₀₂₂/b en 2050, en ligne avec le scénario NZE.
- La moyenne des prix du Brent sur la période 2022-2050 s'établit ainsi à 53,9\$₂₀₂₂/b.

Concernant le gaz naturel, énergie de la transition (*transition fuel*), la trajectoire de prix retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- La demande de gaz naturel a dépassé en 2021 son niveau pré-crise. La Compagnie n'anticipe cependant pas que les niveaux records de la fin d'année 2021 perdurent dans le temps et anticipe un retour à des prix pré-crise courant 2022. Par la suite, la demande de gaz naturel, serait tirée par les mêmes fondamentaux que le pétrole, auxquels s'ajouteraient sa substitution au charbon dans la génération électrique et son rôle de source alternative pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables. L'offre abondante à l'échelle mondiale ainsi

Dépréciations comptabilisées par secteur

Les UGT du secteur Exploration-Production sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures. Au titre de l'exercice 2021, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur des UGT du secteur Exploration-Production pour (356) millions de dollars en résultat opérationnel et (500) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies. Les dépréciations comptabilisées en 2021 concernent principalement les actifs de la Compagnie au Myanmar.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Exploration-Production :

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact quasi-nul sur le résultat opérationnel et le résultat net part TotalEnergies ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,3 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et 0,3 milliard de dollar sur le résultat net part TotalEnergies ;
- Une variation à la baisse de 10% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan (donc un prix moyen du pétrole de l'ordre de 48\$₂₀₂₂/b) aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,3 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 0,9 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2021 ou précédemment.

que l'essor du gaz naturel liquéfié limiteraient cependant le potentiel de hausse des prix du gaz.

Dans ce contexte, le niveau de prix du gaz retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT concernées est le suivant :

Sur la cotation NBP (Europe) : 10\$₂₀₂₂/Mbtu en 2022, 8,8\$₂₀₂₂/Mbtu en 2023, 7,5 \$₂₀₂₂/Mbtu en 2024, puis 6,3\$₂₀₂₂/Mbtu entre 2025 et 2040. A partir de 2040, la trajectoire de prix retenue converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE, soit 3,7\$₂₀₂₂/Mbtu.

Sur la cotation Henry Hub (Etats-Unis) : 2,5\$₂₀₂₂/Mbtu en 2022, puis 2,7\$₂₀₂₂/Mbtu entre 2023 et 2040. A partir de 2040, la trajectoire de prix retenue converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE, soit 2,1\$₂₀₂₂/Mbtu.

Sur la cotation DES Japan (Asie) : 11,5\$₂₀₂₂/Mbtu en 2022, 10,5\$₂₀₂₂/Mbtu en 2023, 9,6\$₂₀₂₂/Mbtu en 2024, puis 8,6\$₂₀₂₂/Mbtu entre 2025 et 2040. A partir de 2040, la trajectoire de prix retenue converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE, soit 4,4\$₂₀₂₂/Mbtu.

Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre.

La détermination des valeurs recouvrables intègre par ailleurs un coût du CO₂ minimum de 40\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur. Une hypothèse d'augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100\$/t en 2030 est prise en compte. Au-delà de 2030, le prix du CO₂ est de 100\$/t inflaté de 2%/an.

Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital de TotalEnergies estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 7% en 2020 et en 2019. La valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 7% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent généralement entre 7% et 14%.

- Une variation à la baisse de 20% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan (donc un prix moyen du pétrole de l'ordre de 43\$₂₀₂₂/b) aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 4,6 milliards de dollars sur le résultat opérationnel et de 3,3 milliards de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2021 ou précédemment.

- La prise en compte d'un coût du CO₂ de 100\$/t dès 2022 sur l'ensemble des actifs aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,2 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 0,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2021 ou précédemment.

Les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power sont des filiales ou groupes de filiales organisés par activité ou par zone géographique pertinente, et des champs ou groupements de champs pour les activités amont de GNL. Au titre de l'exercice 2021, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power pour (342) millions de dollars en résultat opérationnel et (332) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies. Les dépréciations comptabilisées sont liées notamment à la fin du contrat Qatargas 1 et à des actifs non conventionnels aux Etats Unis.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Integrated Gas, Renewables & Power :

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact de +0,1 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et quasi-nul sur le résultat net part TotalEnergies ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,4 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et 0,3 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- Une variation à la baisse de 10% du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,6 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 1,3 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2021 ou précédemment.

- Une variation à la baisse de 20% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 3,8 milliards de dollars sur le résultat opérationnel et de 4,1 milliards de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2021 ou précédemment.

- La prise en compte d'un coût du CO₂ de 100\$/t dès 2022 sur l'ensemble des actifs aurait un impact négatif complémentaire de 0,1 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et quasi-nul sur le résultat net part TotalEnergies.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de la marge brute sur coûts variables (calculée sur la base du chiffre d'affaires déduction faite des achats de pétroles bruts et de produits raffinés, de l'effet de la valorisation des stocks et des frais variables). Les autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des marges spécifiques de ces activités, sans lien avec le cours du pétrole. Au titre de l'exercice 2021, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Raffinage-Chimie pour (25) millions de dollars en résultat opérationnel et (42) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Raffinage-Chimie :

- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif de l'ordre de 0,1 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 0,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
 - Une baisse de 10% des marges de raffinage aurait un impact négatif de 0,6 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 0,6 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs de raffinage en France.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente. Au titre de l'exercice 2021, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Marketing & Services pour (36) millions de dollars en résultat opérationnel et (36) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

Dépréciations comptabilisées sur les exercices 2020 et 2019

Au titre de l'exercice 2020, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de (3 492) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (2 991) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Par ailleurs en 2020, en cohérence avec sa nouvelle ambition Climat exprimée le 5 mai 2020 qui vise à la neutralité carbone, la Compagnie avait passé en revue ses actifs pétroliers pouvant être qualifiés de *stranded assets*, c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés étaient les projets *oil sands* canadiens de Fort Hills et Surmont.

La Compagnie avait décidé de ne prendre en compte pour les calculs de dépréciation sur ces deux actifs que les seules réserves prouvées – contrairement à la pratique générale qui considère les réserves dites prouvées et probables. Ceci avait conduit en 2020 à une dépréciation exceptionnelle complémentaire de (5 460) millions de dollars en résultat

opérationnel et (5 474) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

Au total, les dépréciations d'actifs enregistrées sur l'exercice 2020 avaient donc eu un impact de (8 952) millions de dollars sur le résultat opérationnel et (8 465) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies, dont (6 988) millions de dollars sur les seuls actifs *oil sands* canadiens.

Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part TotalEnergies.

Au titre de l'exercice 2019, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de (920) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (465) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part TotalEnergies.

Note 4. Information sectorielle par zone géographique

(en millions de dollars)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2021						
Chiffre d'affaires externe	43 316	85 072	22 998	19 520	34 957	205 863
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 204	29 660	12 229	41 593	41 357	139 043
Investissements bruts	2 157	3 027	1 680	3 696	6 029	16 589
Exercice 2020						
Chiffre d'affaires externe	32 748	67 292	13 258	16 011	11 376	140 685
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 555	30 932	11 891	43 087	41 398	141 863
Investissements bruts	2 044	3 165	899	3 816	5 610	15 534
Exercice 2019						
Chiffre d'affaires externe	43 877	99 176	19 946	21 303	16 014	200 316
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 212	28 765	18 916	45 573	43 120	149 586
Investissements bruts	1 979	3 201	1 748	7 663	4 646	19 237

Note 5. Principaux éléments de l'activité opérationnelle

Éléments relatifs au compte de résultat

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que TotalEnergies s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels TotalEnergies détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus sur la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits de TotalEnergies est comptabilisée dans les comptes de « Sous-enlèvements » et « Sur-enlèvements » au bilan et sur les charges d'exploitation au compte de résultat.

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le chiffre d'affaires, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de *trading* (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en achats, net de variation de stocks. Ces transactions concernent notamment le pétrole brut, les produits pétroliers, le gaz, l'électricité et le GNL.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers réalisées dans le cadre des activités de *trading* sont présentées pour leur valeur nette au compte de résultat et au bilan.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus. Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Les produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz ne sont pas reconnus en chiffre d'affaires dans certains pays car TotalEnergies agit en tant qu'agent dans cette transaction, dans la mesure où TotalEnergies n'est pas responsable de l'exécution de cette prestation et ne fixe pas le prix de la prestation puisqu'il ne peut que répercuter au client les montants qui lui sont facturés par les distributeurs.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mise à la consommation. Les accises sont fixées par les États. Elles sont payées directement aux autorités douanières et fiscales et sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente.

L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit TotalEnergies à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions. Le chiffre d'affaires inclut ainsi les droits d'accises collectés par TotalEnergies dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

5.2. CHARGES D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Principes comptables

TotalEnergies applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période.

Le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

5.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Achats, nets de variation de stocks ^{(a)(b)}	(118 622)	(77 486)	(116 221)
Charges d'exploration	(740)	(731)	(785)
Autres charges d'exploitation ^(c)	(26 894)	(25 538)	(27 255)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	1 299	778	1 152
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(30)	(77)	(157)
CHARGES D'EXPLOITATION	(146 256)	(103 755)	(144 261)

(a) Inclut les taxes à la production dans les activités d'exploration et de production, notamment les *royalties*.

(b) TotalEnergies valorise les sous/sur enlèvements à la valeur de marché.

(c) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés « Charges et avantages au personnel »).

5.2.2. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Principes comptables

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères de la norme IAS 38 sont remplis.

Les frais de recherche et développement encourus par TotalEnergies au cours de l'exercice 2021 et comptabilisés en charges d'exploitation (hors amortissements) s'élèvent à 824 millions de dollars (895 millions de dollars en 2020 et 968 millions de dollars en 2019), soit 0,40% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2021 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 3 830 personnes (4 088 personnes en 2020 et 4 339 personnes en 2019).

5.3. AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS MINIERS

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(12 683)	(21 188)	(14 640)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(873)	(1 076)	(1 091)
TOTAL	(13 556)	(22 264)	(15 731)

Éléments relatifs au bilan

5.4. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

5.4.1. STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ou PMP (Prix Moyen Pondéré) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (Prix Moyen Pondéré).

Par ailleurs les stocks de *trading* sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essences, de distillats et de fuels et sont produits par les raffineries de TotalEnergies. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités de TotalEnergies inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes à TotalEnergies sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

Droits d'émission de CO₂ émis en vertu du plan de l'EU Emission Trading Scheme (EU ETS)

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂ émis dans le cadre du plan de l'EU ETS, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré ;
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas alloués ou achetés disponibles, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée ;
- Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), les dispositions suivantes sont appliquées :

- Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 221	(7)	3 214
Produits raffinés	5 411	(50)	5 361
Produits de la Chimie	1 519	(98)	1 421
Stocks de trading	6 501	–	6 501
Autres stocks	4 538	(1 083)	3 455
TOTAL	21 190	(1 238)	19 952

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	1 818	(1)	1 817
Produits raffinés	3 913	(68)	3 845
Produits de la Chimie	1 330	(102)	1 228
Stocks de trading	5 130	–	5 130
Autres stocks	3 824	(1 114)	2 710
TOTAL	16 015	(1 285)	14 730

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 381	(14)	2 367
Produits raffinés	5 326	(45)	5 281
Produits de la Chimie	1 448	(91)	1 357
Stocks de trading	5 500	–	5 500
Autres stocks	3 651	(1 024)	2 627
TOTAL	18 306	(1 174)	17 132

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2021	(1 285)	(36)	83	(1 238)
2020	(1 174)	(85)	(26)	(1 285)
2019	(1 343)	205	(36)	(1 174)

5.4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	22 776	(793)	21 983
Créances sur États (impôts et taxes)	3 713	(54)	3 659
Autres créances d'exploitation	29 767	(214)	29 553
Charges constatées d'avance	1 879	–	1 879
Autres débiteurs	53	–	53
Autres créances	35 412	(268)	35 144

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	14 899	(831)	14 068
Créances sur États (impôts et taxes)	3 598	(67)	3 531
Autres créances d'exploitation	8 251	(208)	8 043
Charges constatées d'avance	1 801	–	1 801
Autres débiteurs	53	–	53
Autres créances	13 703	(275)	13 428

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 162	(674)	18 488
Créances sur États (impôts et taxes)	4 209	(95)	4 114
Autres créances d'exploitation	11 746	(240)	11 506
Charges constatées d'avance	1 336	–	1 336
Autres débiteurs	57	–	57
Autres créances	17 348	(335)	17 013

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2021	(831)	(24)	62	(793)
2020	(674)	(107)	(50)	(831)
2019	(624)	(89)	39	(674)
Autres créances				
2021	(275)	(10)	17	(268)
2020	(335)	37	23	(275)
2019	(573)	(46)	284	(335)

Au 31 décembre 2021, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 4 482 millions de dollars dont 2 844 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 260 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 556 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 823 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2020, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 4 197 millions de dollars dont 2 140 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 239 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 553 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 1 265 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2019, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 760 millions de dollars dont 2 089 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 357 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 402 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 912 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

5.4.3. AUTRES CRÉDITEURS ET DETTES DIVERSES

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Produits constatés d'avance	3 744	842	522
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	10 281	5 734	7 438
Dettes sociales	1 481	1 587	1 527
Autres dettes d'exploitation	27 294	14 302	16 262
TOTAL	42 800	22 465	25 749

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021, soit 1 974 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2022 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021, soit 1 948 millions de dollars, qui sera mis en paiement en avril 2022.

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020, soit 2 129 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2021 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020, soit 2 149 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2021.

Au 31 décembre 2019, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 1 918 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2020 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 2 038 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2020.

Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie

5.5. FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Principes comptables

Les flux de trésorerie en devises autres que le dollar sont convertis en dollars à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Intérêts payés	(1 886)	(2 145)	(2 181)
Intérêts perçus	284	197	210
Impôts sur les bénéfices courants décaissés ^(a)	(4 508)	(2 858)	(5 293)
Dividendes reçus	2 346	1 444	1 988

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production des activités d'exploration et de production.

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Stocks	(5 903)	2 274	(2 071)
Créances clients et comptes rattachés	(6 788)	4 818	(933)
Autres créances	(21 026)	3 374	(2 001)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 073	(5 355)	1 998
Autres créditeurs et dettes diverses	21 028	(3 242)	1 289
MONTANT NET, DIMINUTION (AUGMENTATION)	(616)	1 869	(1 718)

Détail de la variation des provisions et impôts différés

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Provisions	(467)	350	403
Impôts différés	1 429	(2 132)	(461)
TOTAL	962	(1 782)	(58)

Note 6. Autres éléments de l'activité opérationnelle

6.1. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Plus-values sur cessions d'actifs	890	961	670
Profits de change	227	746	238
Autres	195	530	255
AUTRES PRODUITS	1 312	2 237	1 163
Moins-values sur cessions d'actifs	(436)	(52)	(56)
Pertes de change	(702)	(320)	(463)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(448)	(343)	(266)
Autres	(731)	(791)	(407)
AUTRES CHARGES	(2 317)	(1 506)	(1 192)

Autres produits

En 2021, les plus-values sur cession proviennent notamment de la cession de participation dans le permis Oil Mining Lease 17 au Nigeria dans le secteur Exploration-Production, de la cession de participation dans deux portefeuilles de projets renouvelables dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, ainsi que de la cession partielle de la participation dans Trapil dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services.

En 2020, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession d'actifs non stratégiques en mer du Nord britannique dans le secteur Exploration-Production, de la cession de la participation de TotalEnergies dans le terminal de regazéification de Fos Cavaou en France, et de cessions d'actifs d'infrastructures dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, ainsi que de la cession d'actifs immobiliers en Belgique dans le secteur Holding.

En 2019, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession d'actifs et d'intérêts en Norvège dans le secteur Exploration-Production, de la cession d'Hazira et d'actifs Sunpower dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et de la cession d'actifs en Chine dans le secteur Raffinage-Chimie.

Autres charges

En 2021, les moins-values proviennent principalement de la cession de l'actif Utica aux Etats-Unis ainsi que la cession des participations dans les permis non-opérés et du terminal du Cap Lopez au Gabon dans le secteur Exploration-Production. La rubrique « Autres » est notamment constituée de 288 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Holding, de 238 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de provision pour risques financiers.

En 2020, la rubrique « Autres » était notamment constituée de 312 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 64 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de prêts à des filiales non consolidées.

En 2019, la rubrique « Autres » était notamment constituée de 96 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 94 millions de dollars de remise à juste valeur de titres non consolidés.

6.2. AUTRES PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Revenus des participations	203	160	178
Frais financiers immobilisés	134	110	227
Autres	425	644	387
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	762	914	792
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(449)	(607)	(639)
Autres	(90)	(83)	(125)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(539)	(690)	(764)

6.3. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 364	(257)	2 107
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	312	–	312
Autres	378	–	378
TOTAL	3 054	(257)	2 797

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 731	(273)	2 458
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	287	–	287
Autres	65	–	65
TOTAL	3 083	(273)	2 810

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 248	(266)	1 982
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	332	–	332
Autres	101	–	101
TOTAL	2 681	(266)	2 415

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2021	(273)	(6)	14	8	(257)
2020	(266)	(30)	15	8	(273)
2019	(303)	(7)	43	1	(266)

Note 7. Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Goodwill

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la note 1.1 paragraphe B de l'annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement.

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets et les marques.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en autres charges.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 728	(899)	8 829
Droits miniers prouvés	17 382	(9 730)	7 652
Droits miniers non prouvés	16 637	(2 831)	13 806
Autres immobilisations incorporelles	7 185	(4 988)	2 197
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 932	(18 448)	32 484

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 738	(931)	8 807
Droits miniers prouvés	16 559	(9 595)	6 964
Droits miniers non prouvés	20 300	(4 790)	15 510
Autres immobilisations incorporelles	7 212	(4 965)	2 247
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 809	(20 281)	33 528

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 357	(1 011)	8 346
Droits miniers prouvés	15 966	(8 741)	7 225
Droits miniers non prouvés	20 138	(4 558)	15 580
Autres immobilisations incorporelles	5 743	(3 716)	2 027
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 204	(18 026)	33 178

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2021	33 528	696	(271)	(1 322)	(394)	247	32 484
2020	33 178	784	(277)	(1 430)	305	968	33 528
2019	28 922	1 087	(118)	(1 359)	(95)	4 741	33 178

En 2021, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 253 millions de dollars, en lien notamment avec la fin du contrat Qatargas 1 et des actifs non conventionnels aux Etats-Unis (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2021, la colonne « Autres » comprend essentiellement l'effet des variations de périmètre (notamment l'acquisition de Blue Raven Solar pour 140 millions de dollars, et de Fonroche Biogaz pour 89 millions de dollars).

En 2020, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 323 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2021 des goodwill répartis par secteur :

(en millions de dollars)	Goodwill net au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations	Dépréciations	Autres	Goodwill net au 31 décembre 2021
Integrated Gas, Renewables & Power	5 247	215	–	(219)	5 243
Exploration-Production	2 638	–	–	(26)	2 612
Raffinage-Chimie	534	–	–	(15)	519
Marketing & Services	357	45	–	24	426
Holding	31	–	–	(2)	29
TOTAL	8 807	260	–	(238)	8 829

La colonne « Augmentations » comprend l'effet des entrées de périmètre, principalement l'acquisition de Blue Raven Solar pour 126 millions de dollars, et de Fonroche Biogaz pour 89 millions de dollars.

7.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Dépenses d'exploration

TotalEnergies applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont immobilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est immobilisé en travaux en cours quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - TotalEnergies enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que TotalEnergies puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Actifs de production d'hydrocarbures des activités d'exploration et de production

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans les cas où, du fait de l'effet prix sur les réserves, la méthode d'amortissement à l'unité de production ne reflète pas de manière satisfaisante la durée de vie utile de l'actif, une méthode alternative d'amortissement est appliquée en se basant sur les réserves évaluées avec le prix de l'année précédente. Cela était le cas pour l'exercice 2020 où la méthode d'amortissement à l'unité de production a été appliquée à l'ensemble des actifs sur 2020 en se basant sur les réserves prouvées évaluées avec le prix utilisé en 2019.

Cette méthode alternative n'est plus appliquée au 31 décembre 2021 car compte tenu du prix retenu pour évaluer les réserves sur l'exercice 2021, la méthode d'amortissement à l'unité de production reflète de manière satisfaisante la durée de vie des actifs.

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant à TotalEnergies telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil/gas*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil (profit oil/gas)*.

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette de TotalEnergies, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3 – 12 ans
matériel de transport :	5 – 20 ans
dépôts et équipements associés :	10 – 15 ans
installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i> :	10 – 30 ans
constructions :	10 – 50 ans

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	212 264	(149 221)	63 043
Sur permis non prouvés	1 635	(268)	1 367
Travaux en cours	18 463	(831)	17 632
SOUS-TOTAL	232 362	(150 320)	82 042
Autres immobilisations			
Terrains	3 145	(973)	2 172
Installations techniques (y compris transport)	38 285	(26 425)	11 860
Constructions	10 558	(6 646)	3 912
Immobilisations en cours	3 625	(8)	3 617
Autres immobilisations	10 434	(7 478)	2 956
SOUS-TOTAL	66 047	(41 530)	24 517
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	298 409	(191 850)	106 559

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	215 892	(147 914)	67 978
Sur permis non prouvés	2 978	(268)	2 710
Travaux en cours	13 873	(861)	13 012
SOUS-TOTAL	232 743	(149 043)	83 700
Autres immobilisations			
Terrains	2 999	(905)	2 094
Installations techniques (y compris transport)	39 506	(27 381)	12 125
Constructions	11 184	(6 858)	4 326
Immobilisations en cours	3 063	(1)	3 062
Autres immobilisations	10 983	(7 955)	3 028
SOUS-TOTAL	67 735	(43 100)	24 635
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 478	(192 143)	108 335

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	210 071	(130 134)	79 937
Sur permis non prouvés	2 160	(288)	1 872
Travaux en cours	12 056	(569)	11 487
SOUS-TOTAL	224 287	(130 991)	93 296
Autres immobilisations			
Terrains	2 826	(792)	2 034
Installations techniques (y compris transport)	36 747	(25 548)	11 199
Constructions	10 519	(6 032)	4 487
Immobilisations en cours	2 501	(2)	2 499
Autres immobilisations	10 137	(7 244)	2 893
SOUS-TOTAL	62 730	(39 618)	23 112
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 017	(170 609)	116 408

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2021	108 335	11 647	(705)	(13 133)	(1 739)	2 154	106 559
2020	116 408	9 980	(611)	(21 544)	1 706	2 396	108 335
2019	113 324	11 426	(1 052)	(15 097)	(270)	8 077	116 408

En 2021, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact des cessions d'actifs non opérés au Gabon pour 397 millions de dollars.

En 2021, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 615 millions de dollars portant notamment sur les actifs de la Compagnie au Myanmar et des actifs non conventionnels aux Etats-Unis (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2021, la colonne « Autres » comprend notamment l'effet des entrées et sorties de périmètre, l'impact des nouveaux contrats IFRS 16 de l'exercice (notamment nouveaux contrats sur navires), pour un montant de 1 786 millions de dollars.

En 2020, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs non stratégiques en mer du Nord britannique pour 240 millions de dollars.

En 2020, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 8 629 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En application d'IFRS 16 « Contrats de location », les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021, 2020 et 2019 ci-dessus incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	3 228	(1 683)	1 545
Autres immobilisations			
Terrains	1 441	(324)	1 117
Installations techniques (y compris transport)	4 910	(1 819)	3 091
Constructions	1 853	(561)	1 292
Autres immobilisations	712	(404)	308
SOUS-TOTAL	8 916	(3 108)	5 808
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 144	(4 791)	7 353

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissement et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	2 758	(1 297)	1 461
Autres immobilisations			
Terrains	1 187	(222)	965
Installations techniques (y compris transport)	4 606	(1 631)	2 975
Constructions	1 778	(385)	1 393
Autres immobilisations	682	(286)	396
SOUS-TOTAL	8 253	(2 524)	5 729
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 011	(3 821)	7 190

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissement et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	2 482	(517)	1 965
Autres immobilisations			
Terrains	1 031	(104)	927
Installations techniques (y compris transport)	3 527	(999)	2 528
Constructions	1 545	(201)	1 344
Autres immobilisations	483	(134)	349
SOUS-TOTAL	6 586	(1 438)	5 148
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 068	(1 955)	7 113

Note 8. Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées

8.1. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE : TITRES ET PRÊTS

Principes comptables

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part de TotalEnergies dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les plus-values latentes sur les transactions entre TotalEnergies et ses entités mises en équivalence sont éliminées à hauteur de la participation de TotalEnergies dans l'entité.

Les *goodwill* des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Dans les cas où TotalEnergies détient moins de 20% des droits de vote dans une autre entité, la détermination de l'exercice de l'influence notable se base également sur les autres faits et circonstances : représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité, participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, transactions significatives entre l'investisseur et l'entité, échange de personnel de direction, ou fourniture d'informations techniques essentielles.

La contribution des sociétés mises en équivalence au bilan, au compte de résultat et aux autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Valeur d'équivalence (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Total entreprises associées	17 244	15 745	17 026
Total coentreprises	9 277	7 102	6 097
Total	26 521	22 847	23 123
Prêts	4 532	5 129	3 999
TOTAL	31 053	27 976	27 122

Quote-part du profit (perte) (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Total entreprises associées	1 186	753	2 534
Total coentreprises	2 252	(301)	872
TOTAL	3 438	452	3 406

Autres éléments du résultat global (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Total entreprises associées	734	(1 704)	592
Total coentreprises	(28)	(127)	(184)
TOTAL	706	(1 831)	408

A) Données relatives aux entreprises associées

Les données en 100% relatives aux entreprises associées significatives sont les suivantes :

Activités d'exploration et de production (en millions de dollars)	Novatek ^(a)			Entités de liquéfaction			Petrocedeño ^(a)	
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2020	2019
Actifs non courants	26 954	23 748	24 081	39 348	34 273	30 578	4 008	3 994
Actifs courants	8 208	4 170	6 898	11 075	7 537	9 994	6 428	7 457
TOTAL ACTIF	35 162	27 918	30 979	50 423	41 810	40 572	10 436	11 451
Capitaux propres	25 944	22 160	24 884	23 867	23 403	23 640	4 548	4 548
Passifs non courants	3 246	3 164	3 727	19 659	13 608	11 445	73	76
Passifs courants	5 972	2 594	2 368	6 897	4 799	5 487	5 815	6 827
TOTAL PASSIF	35 162	27 918	30 979	50 423	41 810	40 572	10 436	11 451
Produits des ventes	15 876	9 733	13 227	23 243	15 584	22 684	66	356
RÉSULTAT NET	5 871	1 759	8 260	8 056	2 416	5 692	-	(33)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(82)	(3 206)	1 807	-	-	-	-	-
% de détention	19,40%	19,40%	19,40%				30,32%	30,32%
Valeur d'équivalence	6 243	5 596	6 469	5 582	5 534	5 493	1 379	1 379
dont <i>goodwill</i> et actifs identifiables	1 210	1 297	1 641	1 832	1 837	1 714	-	-
Quote-part du résultat net	1 065	264	1 508	1 024	237	637	-	(10)
Quote-part des autres éléments du résultat global	446	(1 409)	634	85	(122)	23	-	-
Dividendes versés à TotalEnergies	387	229	266	817	406	752	-	-

(a) Données qui comprennent la meilleure estimation de la Compagnie des résultats à la date d'arrêté des comptes de TotalEnergies.

Novatek, société cotée à Moscou et à Londres, est le 2^e producteur de gaz naturel russe. La quote-part de la valeur boursière de Novatek s'élève à 13 452 millions de dollars au 31 décembre 2021. Novatek est consolidée par mise en équivalence. TotalEnergies exerce une influence notable au travers notamment de sa représentation au Conseil d'administration de Novatek et de sa participation dans Yamal LNG et dans le projet Arctic LNG 2.

TotalEnergies n'a pas connaissance de restrictions significatives limitant la capacité de PAO Novatek à transférer des fonds à son actionnaire que ce soit sous forme de dividendes, de remboursements d'avances ou de prêts consentis.

Les participations de TotalEnergies dans des entreprises associées opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Nigeria LNG (15,00%), TotalEnergies LNG Angola (13,60%), Yemen LNG (39,62%), Qatar Liquefied Gas Company Limited (Qatargas) (10,00%), Qatar Liquefied Gas Company Limited II (16,70%), Oman LNG (5,54%), Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited (5,00%), Arctic LNG 2 (10,00%).

La participation dans Petrocedeño a été cédée en juillet 2021.

Activités Renouvelables et Electricité (en millions de dollars)	2021
Actifs non courants	6 223
Actifs courants	1 042
TOTAL ACTIF	7 265
Capitaux propres	316
Passifs non courants	5 560
Passifs courants	1 389
TOTAL PASSIF	7 265
Produits des ventes	545
RÉSULTAT NET	35
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(10)
% de détention	20,00%
Valeur d'équivalence	2 102
dont <i>goodwill</i> et actifs identifiables	2 039
Quote-part du résultat net	7
Quote-part des autres éléments du résultat global	6
Dividendes versés à TotalEnergies	–

(a) Participation acquise en 2021

Activités de Raffinage-Chimie (en millions de dollars)	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals			Qatar		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Actifs non courants	10 264	10 698	10 976	3 909	4 105	4 160
Actifs courants	2 221	1 211	1 793	1 908	1 521	1 571
TOTAL ACTIF	12 485	11 909	12 769	5 817	5 626	5 731
Capitaux propres	1 164	1 256	2 113	2 693	2 717	2 676
Passifs non courants	7 322	7 994	8 098	1 906	2 171	2 150
Passifs courants	3 999	2 659	2 558	1 218	738	905
TOTAL PASSIF	12 485	11 909	12 769	5 817	5 626	5 731
Produits des ventes	11 123	6 031	10 522	9 266	5 222	8 225
RÉSULTAT NET	(245)	(686)	(171)	649	91	42
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	155	(171)	(124)	(5)	–	111
% de détention	37,50%	37,50%	37,50%			
Valeur d'équivalence	437	471	792	693	716	706
dont <i>goodwill</i> et actifs identifiables	–	–	–	–	–	–
Quote-part du résultat net	(92)	(257)	(64)	174	57	91
Quote-part des autres éléments du résultat global	116	(128)	(33)	13	(16)	14
Dividendes versés à TotalEnergies	–	–	–	199	63	159

Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals est une entité comprenant une raffinerie à Jubail d'une capacité de 460 000 barils/jour intégrée avec des unités pétrochimiques.

Les participations de TotalEnergies dans des entreprises associées de l'activité Raffinage-Chimie opérant des vapocraqueurs et des lignes de polyéthylène au Qatar ont été regroupées : Qatar Petrochemical Company Ltd (20,00%), Qatofin (49,09%), Laffan Refinery (10,00%) et Laffan Refinery II (10,00%).

B) Données relatives aux coentreprises

Les données en 100% relatives aux coentreprises significatives sont les suivantes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Entités de liquéfaction (Integrated Gas, Renewables & Power)			Hanwha Total Petrochemicals (Raffinage-Chimie)		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Actifs non courants	66 924	70 425	70 279	4 443	4 664	4 310
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	2 912	1 513	1 866	2 117	1 575	1 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 312	1 834	1 678	151	303	322
TOTAL ACTIF	72 148	73 772	73 823	6 711	6 542	6 474
Capitaux propres	9 956	4 433	7 151	3 538	3 443	3 319
Autres passifs non courants	8 205	8 259	6 864	164	167	150
Dettes financières non courantes	50 920	58 128	56 379	1 241	1 703	1 761
Autres passifs courants	3 067	2 952	3 429	1 055	583	756
Dettes financières courantes	–	–	–	713	646	488
TOTAL PASSIF	72 148	73 772	73 823	6 711	6 542	6 474
Produits des ventes	14 380	8 543	9 240	8 600	5 734	8 437
Dotations aux amortissements	(3 058)	(3 130)	(3 040)	(312)	(278)	(256)
Produits d'intérêts	–	2	5	–	–	–
Charges d'intérêts	(2 599)	(2 972)	(2 993)	(44)	(2)	(14)
Charge d'impôt	(1 448)	77	(270)	(222)	(69)	(124)
RÉSULTAT NET	5 600	(2 399)	383	620	133	302
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	323	(323)	(429)	(308)	194	(116)
% de détention				50,00%	50,00%	50,00%
Valeur d'équivalence	2 725	1 602	2 318	1 769	1 721	1 660
dont <i>goodwill</i> et actifs identifiables	502	546	660	–	–	–
Quote-part du résultat net	1 119	(633)	(19)	310	67	150
Quote-part des autres éléments du résultat global	84	(84)	(112)	(150)	87	(68)
Dividendes versés à TotalEnergies	81	–	–	109	102	200

Les participations de TotalEnergies dans des coentreprises opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Yamal LNG en Russie (20,02% détention directe) et Ichthys LNG en Australie (26,00%).

Hanwha Total Petrochemicals est une société coréenne qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines).

Les engagements hors-bilan donnés relatifs à des coentreprises sont détaillés dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

C) Autres sociétés comptabilisées par mise en équivalence

Les principaux agrégats financiers en quote-part TotalEnergies, des sociétés comptabilisées par mise en équivalence y compris les actifs détenus en vue de la vente, et qui n'ont pas été présentées individuellement sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021		2020		2019	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Actifs non courants	5 987	9 745	5 454	7 002	5 435	4 287
Actifs courants	1 849	1 799	1 299	1 671	1 357	1 276
TOTAL ACTIF	7 836	11 544	6 753	8 673	6 792	5 563
Capitaux propres	1 366	2 531	1 183	1 963	1 405	1 437
Passifs non courants	5 455	7 460	4 881	5 469	4 412	3 091
Passifs courants	1 015	1 553	689	1 241	975	1 035
TOTAL PASSIF	7 836	11 544	6 753	8 673	6 792	5 563

Exercice (en millions de dollars)	2021		2020		2019	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Produits des ventes	2 450	4 850	2 154	3 116	2 190	3 535
RÉSULTAT NET	514	381	478	202	383	288
Quote-part des autres éléments du résultat global	68	38	(29)	(130)	(46)	(4)
Valeur d'équivalence	2 188	4 782	2 049	3 779	2 187	2 119
Quote-part du résultat net	(992)	823	452	265	372	741
Dividendes versés à TotalEnergies	498	96	409	59	362	50

8.2. AUTRES TITRES

Principes comptables

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat (par défaut). La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

TotalEnergies comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur est fondée sur le cours de bourse.

Exercice 2021 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2021	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2021
Enphase Energy Inc	613	(177)	21	457
Tellurian Investments Inc.	57	(111)	54	—
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	113	12	(9)	116
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	783	(276)	66	573
BBPP	58	(58)	—	—
BTC Limited	27	—	(13)	14
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 139	(106)	5	1 038
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 224	(164)	(8)	1 052
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	2 007	(440)	58	1 625

Exercice 2020 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2020	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2020
Enphase Energy Inc	173	(251)	691	613
Tellurian Investments Inc.	207	(1)	(149)	57
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	126	(4)	(9)	113
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	506	(256)	533	783
BBPP	62	(4)	–	58
BTC Limited	28	–	(1)	27
Tas Helat Marketing Company ^(a)	108	(108)	–	–
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 074	84	(19)	1 139
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 272	(28)	(20)	1 224
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 778	(284)	513	2 007

(a) Tas Helat Marketing Company a été consolidée par mise en équivalence en 2020 (co-entreprise avec SAUDI ARAMCO pour développer un réseau de distribution).

Exercice 2019 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2019	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2019
Enphase Energy Inc	36	(5)	142	173
Tellurian Investments Inc.	207	–	–	207
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	119	7	–	126
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	362	2	142	506
BBPP	62	–	–	62
BTC Limited	50	–	(22)	28
Tas Helat Marketing Company ^(a)	–	108	–	108
Total Lubrificantes do Brasil ^(b)	111	(111)	–	–
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	836	238	–	1 074
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 059	235	(22)	1 272
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 421	237	120	1 778

(a) Tas Helat Marketing Company a été consolidée par mise en équivalence en 2020 (co-entreprise avec SAUDI ARAMCO pour développer un réseau de distribution).

(b) Total Lubrificantes do Brasil a été consolidée en 2019.

8.3. PARTIES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	809	545	486
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	113	89	42
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	1 347	662	968
Emprunts	2	3	2

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Compte de résultat			
Ventes	4 250	3 134	4 127
Achats	(13 473)	(7 183)	(10 158)
Produits financiers	–	1	4
Charges financières	(8)	(6)	(4)

8.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres de TotalEnergies, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (« Règlement »). Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L.621-18-2 (b) du même code que TotalEnergies SE a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TotalEnergies (« Comex »).

Ainsi, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, les principaux dirigeants de TotalEnergies sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes.

Au 31 décembre 2019, les principaux dirigeants de TotalEnergies incluaient les huit membres du Comité exécutif, ainsi que les quatre directeurs des fonctions centrales de TotalEnergies membres du Comité Performance de TotalEnergies (Communication, Juridique, Hygiène Sécurité Environnement, Communication Financière), et le Trésorier de TotalEnergies, soit au total treize personnes.

Les membres salariés du Conseil d'administration de TotalEnergies SE sont au nombre de trois au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Ils étaient au nombre de deux au 31 décembre 2019. L'augmentation du nombre de membres salariés résulte de la désignation d'un second administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration en application des dispositions de la loi Pacte du 22 mai 2019.

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Nombre de personnes	11	11	15
Rémunérations directes et indirectes	11,9	12,6	15,0
Charges de retraite ^(a)	1,4	1,5	(4,9)
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	4,9	7,2	8,7

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants de TotalEnergies et les membres du Conseil d'administration salariés de TotalEnergies concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 90,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 129,0 millions de dollars au 31 décembre 2020 et 113,3 millions de dollars au 31 décembre 2019). Exprimé en euros, cet engagement s'élève à 80,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 105,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et les membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la note 9.

En retraitant les données 2019 au périmètre des principaux dirigeants tel que défini en 2020, le détail des rémunérations est le suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Nombre de personnes	11	11	10
Rémunérations directes et indirectes	11,9	12,6	12,0
Charges de retraite	1,4	1,5	(2,4)
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2)	4,9	7,2	7,7

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,06 millions de dollars en 2021 (1,44 million de dollars en 2020 et 1,57 million de dollars en 2019).

Note 9. Capitaux propres et paiements en actions

9.1. CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions TotalEnergies et droits attachés

Au 31 décembre 2021, le montant du capital social de TotalEnergies SE s'élève à 6 601 073 322,50 euros, divisé en 2 640 429 329 actions, d'une valeur nominale unitaire de 2,50 euros. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 686 636 841 au 31 décembre 2021, contre 3 668 371 962 au 31 décembre 2020 et 3 593 399 547 au 31 décembre 2019.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même ou par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. Toutefois, s'il dispose de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société,

par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		
			l'annulation de la dilution ^(a)	la politique de retour à l'actionnaire	Pourcentage du capital annulé ^(b)
2021	8 février 2021	23 284 409 actions rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020	n/a	23 284 409 actions	0,88%
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

Evolution du nombre d'actions composant le capital social

AU 31 DÉCEMBRE 2018^(a)	2 640 602 007
Augmentation de capital réservée aux salariés 2019	10 047 337
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième et troisième acompte 2018)	16 076 936
Exercice d'options de souscription d'actions TotalEnergies	264 230
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019^(b)	2 601 881 075
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	18 879
Augmentation de capital réservée aux salariés 2020	13 160 383
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (solde 2019)	38 063 688
AU 31 DÉCEMBRE 2020^(c)	2 653 124 025
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(23 284 409)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2021	10 589 713
AU 31 DÉCEMBRE 2021^(d)	2 640 429 329

(a) Dont 32 473 281 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(b) Dont 15 474 234 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(c) Dont 24 392 703 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(d) Dont 33 841 104 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 28 mai 2021 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 15 septembre 2021, agissant en vertu de la dix-septième résolution susvisée, a décidé

une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. A cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

Au cours des exercices 2021, 2020 et 2019, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2021	2020	2019
Date de l'ACRS	9 juin 2021	11 juin 2020	6 juin 2019
En vertu de	20 ^e résolution de l'AGE du 29 mai 2020	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	10 376 190	12 952 925	9 845 111
Prix de souscription	30,50 euros	26,20 euros	40,10 euros
<i>Abondement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	213 523	207 458	202 226
En vertu de		19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018
<i>Abondement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	–	1 380	5 932
Nombre de bénéficiaires	–	276	1 187
Fin de la période d'acquisition	–	11 juin 2025	6 juin 2024

Autodétention

Principes comptables

Les actions TotalEnergies, détenues par TotalEnergies SE ou par les sociétés de TotalEnergies, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

Autodétention (actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE)

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre d'actions autodétenues par TotalEnergies SE	33 841 104	24 392 703	15 474 234
Pourcentage du capital social	1,28%	0,92%	0,59%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	30 665 526	23 284 409	11 051 144
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance</i>	3 103 018	1 055 446	4 357 324
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achat</i>	72 560	52 848	65 766

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TotalEnergies SE s'élèvent à 36 030 millions d'euros au 31 décembre 2021 (36 722 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 35 415 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de TotalEnergies SE seraient soumises à une taxation d'environ 362 millions de dollars au 31 décembre 2021 (492 millions de dollars au 31 décembre 2020 et 575 millions de dollars au 31 décembre 2019) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves réglementées afin qu'elles deviennent distribuables.

Résultat net par action

Principes comptables

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part de TotalEnergies et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TotalEnergies SE qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part de TotalEnergies et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TotalEnergies SE qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions au 31 décembre, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2021	2020	2019
NOMBRE D' ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	2 653 124 025	2 601 881 075	2 640 602 007
Actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE ou ses filiales et déduites des capitaux propres consolidés	(24 392 703)	(15 474 234)	(32 473 281)
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice (prorata temporis)			
Exercice d'options de souscription d'actions TotalEnergies	–	–	157 153
Attribution d'actions de performance TotalEnergies	3 810 430	2 154 064	2 140 576
Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	6 177 333	7 689 476	5 860 947
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions	–	17 445 857	12 360 894
Rachat d'actions TotalEnergies dont :	(7 296 460)	(11 669 489)	(27 026 481)
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en vue d'annuler la dilution liée au paiement du dividende en actions et dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire</i>	<i>(3 762 794)</i>	<i>(10 666 710)</i>	<i>(24 818 443)</i>
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en couverture des plans d'attribution d'actions de performance</i>	<i>(3 533 666)</i>	<i>(1 002 779)</i>	<i>(2 208 038)</i>
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS	2 631 422 625	2 602 026 749	2 601 621 815
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies	–	–	33 636
Attribution d'actions de performance TotalEnergies	14 492 673	–	14 593 030
Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	1 552 947	–	1 759 407
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS DILUÉ AU 31 DÉCEMBRE^(b)	2 647 468 245	2 602 026 749	2 618 007 888

(a) Y compris les actions créées au titre de l'abondement différé des augmentations de capital réservées aux salariés.

(b) En 2020, l'effet généré par l'attribution d'actions de performance TotalEnergies et par les augmentations de capital réservées aux salariés (19 007 836 actions) est anti-dilutif. Conformément à la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions dilué est donc égal au nombre moyen pondéré d'actions.

Résultat net par action en euros

Le résultat net par action en euros, obtenu à partir du résultat net par action en dollar, converti en utilisant le taux de change euro/dollar moyen de la période, s'élève à 5,03 euros sur l'exercice 2021 ((2,54) euros sur l'exercice 2020). Le résultat net dilué par action en euros calculé en utilisant la même méthode s'élève à 5,01 euros sur l'exercice 2021 ((2,54) euros sur l'exercice 2020).

Dividende

Le Conseil d'administration du 9 février 2022, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25 mai 2022 la distribution d'un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2021. Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2021 s'élèvera à 0,66 euro par action.

Dividende 2021	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €
Date de fixation	28 avril 2021	28 juillet 2021	27 octobre 2021	25 mai 2022
Date de détachement	21 septembre 2021	3 janvier 2022	22 mars 2022	21 juin 2022
Date de paiement	1 ^{er} octobre 2021	13 janvier 2022	1 ^{er} avril 2022	1 ^{er} juillet 2022

Émission de titres subordonnés à durée indéterminée

Le 17 janvier 2022, TotalEnergies SE a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,000% à durée indéterminée avec option de remboursement après 5,25 ans (1 000 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,250% à durée indéterminée avec option de remboursement après 15 ans (750 millions d'euros).

Ces deux tranches ont été émises afin de refinancer les titres subordonnés à durée indéterminée de 1 750 millions d'euros dont la première option de remboursement est prévue en mai 2022.

Le 25 janvier 2021, TotalEnergies SE a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 1,625% à durée indéterminée avec option de remboursement après 7 ans (1 500 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,125% à durée indéterminée avec option de remboursement après 12 ans (1 500 millions d'euros).

En 2020, TotalEnergies SE a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,000% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (1 000 millions d'euros).

Parallèlement à cette émission, TotalEnergies SE a effectué une opération de rachat partiel de titres subordonnés 2,250% à durée indéterminée émis en 2015 (tranche dont le nominal avant l'opération s'élevait à 1 000 millions d'euros à la suite d'un premier rachat partiel effectué en avril 2019) pour un montant de 703 millions d'euros. À l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 297 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée a augmenté provisoirement de 297 millions d'euros. Ce montant résiduel a été remboursé en totalité en février 2021 lors de la date de première option de remboursement.

En 2019, TotalEnergies SE a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 1,750% à durée indéterminée avec option de remboursement après 5 ans (1 500 millions d'euros).

Parallèlement à cette émission, TotalEnergies SE a effectué une opération de rachat partiel de titres subordonnés 2,250% à durée indéterminée émis en 2015 pour un montant de 1 500 millions d'euros. À l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 1 000 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée de TotalEnergies est resté inchangé.

En 2017 et 2018, TotalEnergies SE n'a procédé à aucune émission de titres subordonnés à durée indéterminée.

En 2016, TotalEnergies SE a procédé à l'émission de trois tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,875% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (1 750 millions d'euros) ;
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,708% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6,6 ans (1 000 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,369% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (1 500 millions d'euros).

En 2015, TotalEnergies SE a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,250% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (2 500 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,625% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (2 500 millions d'euros).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation*, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions ont été comptabilisées en capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, le montant total des titres subordonnés à durée indéterminée comptabilisés dans les capitaux propres de TotalEnergies s'élève à 13 922 millions de dollars. Le montant des coupons attribuables aux détenteurs de ces titres est comptabilisé en déduction des capitaux propres de TotalEnergies et s'élève à 368 millions de dollars sur l'exercice 2021. L'économie d'impôt afférente à ces coupons est comptabilisée dans le compte de résultat.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant les éléments pouvant et ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Pertes et gains actuariels	1 035	(212)	(192)
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	66	533	142
Effet d'impôt	(411)	65	53
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(7 202)	7 541	(1 533)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 512)	7 927	(1 530)
Écarts de conversion de consolidation	4 216	(4 645)	740
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	4 380	(4 607)	800
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	164	38	60
Couverture de flux futurs	278	(313)	(599)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	109	(175)	(552)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(169)	138	47
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère	2	28	1
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(47)	(22)	(57)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(49)	(50)	(58)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	706	(1 831)	408
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	626	(1 841)	421
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(80)	(10)	13
Autres éléments	(1)	(8)	(3)
Effet d'impôt	(135)	72	202
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	5 066	(6 697)	749
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 446)	1 230	(781)

Les écarts de conversions générés par devise sont détaillés dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	(7 202)	(7 202)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	4 216	4 654	(180)	(1)	(257)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	536	730	4	(27)	(171)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(2 450)	(1 818)	(176)	(28)	(428)

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	7 541	7 541	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	(4 645)	(4 668)	115	(12)	(80)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(1 657)	(851)	(11)	(886)	91
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	1 239	2 022	104	(898)	11

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	(1 533)	(1 533)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	740	636	138	7	(41)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	607	149	(7)	530	(65)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(186)	(748)	131	537	(106)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2021			2020			2019		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	1 035	(372)	663	(212)	47	(165)	(192)	55	(137)
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	66	(39)	27	533	18	551	142	(2)	140
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(7 202)	–	(7 202)	7 541	–	7 541	(1 533)	–	(1 533)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 101)	(411)	(6 512)	7 862	65	7 927	(1 583)	53	(1 530)
Écarts de conversion de consolidation	4 216	–	4 216	(4 645)	–	(4 645)	740	–	740
Couverture de flux futurs	278	(130)	148	(313)	79	(234)	(599)	202	(397)
Variation du <i>basis spread</i> des opérations en monnaie étrangère	2	(5)	(3)	28	(7)	21	1	–	1
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	706	–	706	(1 831)	–	(1 831)	408	–	408
Autres éléments	(1)	–	(1)	(8)	–	(8)	(3)	–	(3)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	5 201	(135)	5 066	(6 769)	72	(6 697)	547	202	749
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(900)	(546)	(1 446)	1 093	137	1 230	(1 036)	255	(781)

Intérêts ne conférant pas le contrôle

Comme indiqué dans la note 2.1, « Principales acquisitions et cessions de la période », TotalEnergies a conclu avec GIP un accord de *tolling* avec une date effective au 1^{er} janvier 2021. En vertu de cet accord, GIP a

versé un montant de plus de 750 millions de dollars. La participation de GIP est comptabilisée en intérêts ne conférant pas le contrôle.

9.2. PAIEMENTS EN ACTIONS

Principes comptables

TotalEnergies SE peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'attribution d'actions de performance et offrir à ses salariés de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement sur la période d'acquisition des avantages.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attribution d'actions de performance, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant les deux ans de la période de conservation des actions susceptibles d'être attribuées.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement.

La charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés se décompose en une charge liée à la décote sur l'ensemble des actions souscrites au titre des formules classiques et/ou à effet de levier, à laquelle s'ajoute une charge liée au coût de l'abondement et, le cas échéant, une charge liée au gain d'opportunité sur les actions souscrites au titre de l'offre à effet de levier. Ce gain d'opportunité correspond à l'avantage dont bénéficierait un salarié en choisissant la formule à effet de levier, plutôt qu'en reproduisant le même profil économique par le biais d'achat d'options cotées sur le marché des particuliers.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions souscrites.

A) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies

	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	14/09/2011		
Prix d'exercice	33,00 €		
Date d'échéance	14/09/2019		
Nombre d'options			
Existantes au 1^{er} janvier 2019	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	-	-	-
Annulées ^(b)	(1 000)	(1 000)	33,00 €
Exercées	(264 230)	(264 230)	33,00 €
Existantes au 1^{er} janvier 2020	-	-	n/a
Notifiées	-	-	n/a
Annulées	-	-	n/a
Exercées	-	-	n/a
Existantes au 1^{er} janvier 2021	-	-	n/a
Notifiées	-	-	n/a
Annulées	-	-	n/a
Exercées	-	-	n/a
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	-	-	n/a

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du Plan 2011.

Les options attribuées dans le cadre du Plan 2011 étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de huit ans à

compter de cette date. Ce délai d'incessibilité n'était pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels pouvaient céder les actions issues d'exercice d'options à l'issue d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le

Conseil d'administration n'a procédé, depuis le Plan 2011, à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies. Tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

B) Attribution d'actions de performance TotalEnergies

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018	
Date d'attribution	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024	
Cession possible à compter du	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026	
Juste valeur IFRS 2 à la date d'attribution	35,37 €	35,57 €	36,22 €	40,11 €	12,40 €	27,40 €	
Nombre d'actions de performance attribuées							
Existantes au 1^{er} janvier 2019	5 543 220	5 650 919	6 070 795	–	–	–	17 264 934
Notifiées	–	–	–	6 447 069	–	–	6 447 069
Annulées	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	–	–	(1 389 118)
Attribuées définitivement	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	–	–	(4 278 948)
Existantes au 1^{er} janvier 2020	–	5 607 859	6 028 435	6 407 643	–	–	18 043 937
Notifiées	–	–	–	–	6 727 352	–	6 727 352
Annulées	–	(1 313 687)	(55 830)	(44 289)	(18 691)	–	(1 432 497)
Attribuées définitivement	–	(4 294 172)	(10 740)	(10 890)	(1 773)	–	(4 317 575)
Existantes au 1^{er} janvier 2021	–	–	5 961 865	6 352 464	6 706 888	–	19 021 217
Notifiées	–	–	–	–	–	6 764 548	6 764 548
Annulées	–	–	(1 395 555)	(58 578)	(52 301)	(31 118)	(1 537 552)
Attribuées définitivement	–	–	(4 566 310)	(4 810)	(1 385)	(690)	(4 573 195)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	–	–	–	6 289 076	6 653 202	6 732 740	19 675 018

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour les Plans 2016 à 2018 ;
- trois conditions de performance pour le Plan 2019 ;
- quatre conditions de performance pour le Plan 2020 ; et
- cinq conditions de performance pour le Plan 2021.

Plan 2021

Le Conseil d'administration a attribué, en date effective du 28 mai 2021, des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TotalEnergies SE ou des sociétés de TotalEnergies, sous réserve que la condition de présence et les cinq conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées définitivement au titre des Plans 2016 à 2021 ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollars, du point mort *cash* organique avant dividende, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) ainsi que de l'évolution des émissions de GES (Scope 3) des clients de TotalEnergies en Europe relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 et appliqués de la manière suivante :

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour chacun de ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour 20% des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité de TotalEnergies à résister à des variations de prix du baril de Brent.

C) Plans SunPower

Au cours de l'exercice 2021, SunPower avait un plan incitatif à base d'actions : le plan incitatif Omnibus 2015 (« Plan 2015 »). Le Plan 2015 a été approuvé par le Conseil d'administration de SunPower en février 2015 et par les actionnaires en juin 2015. Le Plan 2015 permet d'attribuer des options mais également des options avec règlement en espèces (« stock appreciation rights »), des actions gratuites, des droits à actions gratuites et d'autres droits sur des actions. Le Plan 2015 permet également la rétention des actions par la société pour satisfaire les obligations fiscales liées à l'exercice des options sur actions ou à l'attribution d'actions.

Le Plan 2015 comprend un mécanisme d'augmentation annuelle automatique du nombre d'actions égal au minimum entre 3% de toutes les actions ordinaires de SunPower existantes le dernier jour de l'année fiscale précédente, 6 millions d'actions et un nombre d'actions décidé par le Conseil d'administration de SunPower. Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a décidé de réduire l'augmentation automatique du régime d'option des actions de 3% à 2% pour 2016. Au 31 décembre 2021, approximativement 23 millions d'actions pouvaient être attribuées au titre du Plan 2015.

- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3) en Europe sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de TotalEnergies en Europe atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de TotalEnergies en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun de ces trois derniers critères.

Pour chacun de ces cinq critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera déterminé en fonction du poids de chaque critère et arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

Les options sur actions qualifiées (« incentive »), les options sur actions non-qualifiées (« non-statutory ») et les options avec règlements en espèces (« stock appreciation rights ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Le Conseil d'administration de SunPower décide des périodes d'exercice des options et des droits, cependant les options sont en général exerçables dans un délai de dix ans. SunPower n'a pas attribué d'options sur actions depuis l'exercice 2008. Toutes les actions gratuites ont été exercées ou échues et par conséquent plus aucune action n'est exigible. Pour le Plan 2015, les actions gratuites et les droits à actions gratuites sont acquis pendant une période de trois ou quatre ans à raison d'un versement par année.

La majorité des actions émises sont nettes des montants minimums retenus par SunPower pour satisfaire les obligations fiscales de ses employés. Au cours des exercices 2021, 2020 et 2019, SunPower a retenu respectivement 0,4 million, 1,3 million et 0,8 million d'actions à ce titre, pour satisfaire les obligations fiscales des employés. Sunpower a réglé en espèces ces retenues aux autorités fiscales. Les actions retenues diminuent le nombre d'actions en circulation jusqu'à l'attribution définitive.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

Le tableau suivant résume les mouvements sur les actions gratuites et droits à actions gratuites en attente d'attribution définitive :

	Actions gratuites et droits aux actions gratuites	
	Nombre d'actions (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution (en \$) ^(a)
En circulation au 1^{er} janvier 2019	7 660	9,11
Attribuées	5 430	6,82
Attribuées définitivement ^(b)	(2 460)	9,65
Echues	(1 304)	8,28
En circulation au 1^{er} janvier 2020	9 326	7,75
Attribuées	12 797	11,10
Attribuées définitivement ^(b)	(3 596)	9,88
Echues	(11 360)	7,07
En circulation au 1^{er} janvier 2021	7 167	13,75
Attribuées	1 932	30,47
Attribuées définitivement ^(b)	(2 905)	14,67
Echues	(1 325)	15,72
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 869	19,30

(a) La société estime la juste valeur des droits aux actions gratuites comme étant son cours de bourse à la date d'attribution

(b) Les actions gratuites et les droits aux actions gratuites attribués définitivement incluent les actions retenues pour le compte des employés afin de satisfaire leurs obligations fiscales.

D) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions se décompose de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Plans d'attribution d'actions de performance TotalEnergies	129	176	180
Plans de SunPower	25	26	26
Augmentation du capital réservée aux salariés	14	12	27
TOTAL	168	214	233

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2021 sont les suivantes :

Exercice	2021
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	16 septembre 2020
Cours de référence (euros) ^(a)	38,08
Prix de souscription (euros) ^(b)	30,50
Nombre d'actions créées (en millions) ^(c)	10,59
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (%)	(0,450)
Taux de financement des salariés (%) ^(d)	4,44
Coût de l'incessibilité (en % du cours de référence)	19,31

(a) Moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies lors des vingt séances de bourse précédant le 28 avril 2021, date de la décision du Président-directeur général relative à la fixation de la période de souscription et du prix de souscription.

(b) Cours de référence, diminué d'une décote de 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur.

(c) Y compris les actions créées au titre de l'abondement immédiat.

(d) Moyenne des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

Note 10. Charges et avantages au personnel

10.1. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Principes comptables

Selon les lois et usages de chaque pays, TotalEnergies participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées de :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Provisions pour engagements de retraite	1 966	3 111	2 651
Provisions pour autres engagements sociaux	633	700	742
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	73	106	108
TOTAL	2 672	3 917	3 501
Provisions nettes pour engagements sociaux relatives à des actifs destinés à la vente	(1)	1	–

Description des régimes et gestion des risques associés

TotalEnergies opère, au profit de ses salariés et anciens salariés, des régimes pouvant être à cotisations ou à prestations définies.

Au titre des régimes à cotisations définies, TotalEnergies a comptabilisé une charge de 145 millions de dollars sur l'exercice 2021 (135 millions de dollars sur l'exercice 2020 et 133 millions de dollars sur l'exercice 2019).

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de TotalEnergies sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs principales caractéristiques, fonction de l'environnement réglementaire propre à chaque pays, sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont généralement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies ;
- ils sont versés sous forme de capital ou de rente.

Les engagements de retraite comprennent également des avantages de préretraite. Les autres engagements couvrent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Afin de gérer les risques propres à ces différents dispositifs, TotalEnergies a mis en place un cadre de gouvernance dédié permettant d'assurer la supervision des différents régimes de retraite et de prévoyance. Cette procédure prévoit notamment :

- l'implication de TotalEnergies dans les principaux organes de gouvernance ou de suivi des régimes ;
- les principes en matière de politique de financement des plans ;
- les règles relatives à la politique d'investissement, incluant pour la plupart des plans :
 - l'établissement d'un comité de suivi des investissements en charge de la définition et du suivi de la stratégie d'investissement et de la performance,
 - les principes à respecter en matière d'allocation des placements ;
- la procédure d'approbation en cas de mise en place ou de modification de régimes ;
- les principes de gestion administrative, de communication et de reporting.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
- Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	13 591	12 285	11 501	700	742	669
- Coût des services rendus de la période	247	244	214	17	19	13
- Coût financier	164	217	295	8	11	17
- Coût de services passés	(197)	-	4	(1)	-	-
- Liquidation d'engagements	3	(10)	(20)	-	(3)	(9)
- Cotisations employés	17	10	7	-	-	-
- Prestations payées	(704)	(702)	(667)	(34)	(27)	(26)
- (Gains)/Pertes actuariels	(734)	818	847	(11)	(89)	87
- Écarts de conversion et autres	(610)	729	104	(46)	47	(9)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	11 777	13 591	12 285	633	700	742
<i>dont régimes intégralement ou partiellement financés</i>	11 143	12 830	11 584	-	-	-
<i>dont régimes non financés</i>	634	761	701	633	700	742
Variation de la valeur actuelle des placements						
- Valeur actuelle des placements au début de la période	(10 580)	(9 769)	(9 145)	-	-	-
- Produits financiers des placements	(146)	(191)	(255)	-	-	-
- (Gains)/Pertes actuariels	(290)	(517)	(745)	-	-	-
- Liquidation d'engagements	-	2	11	-	-	-
- Cotisations employés	(17)	(10)	(7)	-	-	-
- Cotisations employeurs	(303)	(229)	(172)	-	-	-
- Prestations payées	635	622	573	-	-	-
- Écarts de conversion et autres	470	(488)	(29)	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(10 231)	(10 580)	(9 769)	-	-	-
(EXCÉDENT) INSUFFISANCE DES PLACEMENTS SUR LES DROITS ACCUMULÉS						
	1 546	3 011	2 516	633	700	742
- Effet du plafond d'actif	41	36	34	-	-	-
(ACTIF) PASSIF NET COMPTABILISÉ						
	1 587	3 047	2 550	633	700	742
- Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 966	3 111	2 651	633	700	742
- Autres actifs non courants	(378)	(65)	(101)	-	-	-
- Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	(1)	1	-	-	-	-

Au 31 décembre 2021, la contribution des principales zones géographiques dans la provision pour engagements de retraite figurant au bilan est la suivante : 97% sur la zone Euro, (13)% sur le Royaume-Uni et 15% sur les États Unis.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Coût des services rendus de la période	247	244	214	17	19	13
Coût des services passés	(197)	–	4	(1)	–	–
Liquidations	3	(7)	(10)	–	(3)	(9)
Charge d'intérêt nette	18	25	39	8	11	17
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT	71	262	247	24	27	21
(Gains)/Pertes actuariels						
- Effet des changements d'hypothèses démographiques	(71)	(12)	(166)	(8)	(3)	(2)
- Effet des changements d'hypothèses financières	(450)	773	1 071	2	(1)	89
- Effet des ajustements issus de l'expérience	(214)	57	(59)	(5)	(85)	–
- Ecart actuariel sur placements	(294)	(517)	(745)	–	–	–
Effet du plafond d'actif	5	–	3	–	–	–
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 024)	301	104	(11)	(89)	87
COÛT TOTAL DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	(953)	563	351	13	(62)	108

Flux de trésorerie prévisionnels

La durée moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 13 ans pour les régimes de retraite et de 17 ans pour les autres engagements sociaux. Les cotisations qui seront versées en 2022 par TotalEnergies, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 261 millions de dollars.

Les prestations futures estimées, qu'elles soient versées par prélèvement sur la valeur des placements ou directement par l'employeur se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en millions de dollars)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2022	649	27
2023	413	26
2024	395	24
2025	387	24
2026	419	25
2027-2031	2 389	122

Nature des placements

Composition du portefeuille des placements au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2021	2020	2019
Actions	39%	25%	25%
Obligations	35%	45%	46%
Monétaire	1%	2%	1%
Achat d'annuités	17%	20%	20%
Immobilier	8%	8%	8%

Les placements investis sur les marchés actions et obligataires sont cotés sur des marchés actifs.

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements :

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	1,82%	1,28%	1,84%	1,83%	1,41%	1,71%
<i>dont zone Euro</i>	0,99%	0,52%	0,73%	1,05%	0,68%	0,94%
<i>dont États-Unis</i>	3,00%	2,50%	3,25%	3,00%	2,50%	3,25%
<i>dont Royaume-Uni</i>	2,00%	1,50%	2,25%	–	–	–
Taux d'inflation (moyenne pondérée tous pays)	2,41%	2,06%	2,20%	–	–	–
<i>dont zone Euro</i>	1,71%	1,24%	1,21%	–	–	–
<i>dont États-Unis</i>	2,50%	2,50%	2,50%	–	–	–
<i>dont Royaume-Uni</i>	3,25%	3,00%	3,25%	–	–	–

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une durée équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative pour chaque zone monétaire des différentes sources de marché à la date de clôture.

La sensibilité de l'engagement à l'inflation est non significative pour les régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en millions de dollars)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2021	(800)	866

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'inflation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en millions de dollars)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2021	475	(567)

10.2. EFFECTIFS DE TOTALÉNERGIES ET CHARGES DE PERSONNEL

Exercice	2021	2020	2019
Charges de personnel (en millions de dollars)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	9 207	8 908	8 922
Effectifs de TotalEnergies au 31 décembre			
France (dont DROM COM)			
- Encadrement	13 903	14 016	13 848
- Autres personnels	21 232	21 886	22 831
Étranger			
- Encadrement	17 346	17 102	16 821
- Autres personnels	48 828	52 472	54 276
TOTAL	101 309	105 476	107 776

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

Les données 2019 ont été retraitées afin de montrer les effectifs France incluant les DROM COM.

Note 11. Impôts sur les sociétés

Principes comptables

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

La charge (ou le produit) d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Impôts courants	(8 158)	(2 450)	(5 469)
Impôts différés	(1 429)	2 132	(403)
CHARGE D'IMPÔT	(9 587)	(318)	(5 872)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Déficits et crédits d'impôts reportables	5 129	5 106	3 752
Pensions, retraites et obligations similaires	586	1 004	970
Autres provisions non déductibles temporairement	8 235	9 068	8 660
Différentiels d'amortissement	(15 233)	(14 641)	(16 029)
Autres déductions fiscales temporaires	(4 221)	(3 847)	(2 995)
PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(5 504)	(3 310)	(5 642)

Au 31 décembre 2021, les réserves des filiales de TotalEnergies, imposables en cas de distribution, dont le reversement n'est pas prévu et qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs, s'élèvent à 6 727 millions de dollars.

Les actifs d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2021 s'élèvent à 4 924 millions de dollars car leur récupération est jugée non probable au regard des perspectives de résultat des entités concernées. Notamment dans l'Exploration-Production, lorsque la filiale concernée ou le champ concerné est en phase d'exploration.

Les déficits générés lors de cette phase ne seront utilisables que si la décision d'investissement et de développement est prise. En conséquence, le délai d'expiration de ces déficits n'est pas connu.

Les actifs d'impôts différés non reconnus portent notamment sur la France à hauteur de 1 371 millions de dollars, sur le Canada à hauteur de 1 283 millions de dollars et sur les Etats-Unis à hauteur de 276 millions de dollars.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés se présentent de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Impôts différés actifs	5 400	7 016	6 216
Impôts différés passifs	(10 904)	(10 326)	(11 858)
MONTANT NET	(5 504)	(3 310)	(5 642)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
SOLDE À L'OUVERTURE	(3 310)	(5 642)	(4 827)
Impôts différés reconnus en résultat	(1 429)	2 132	(403)
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	(546)	137	255
Variations de périmètre et autres	(315)	76	(695)
Effets de change	96	(13)	28
SOLDE À LA CLÔTURE	(5 504)	(3 310)	(5 642)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts différés sur pertes et gains actuariels, des impôts courants et différés affectés aux réévaluations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	16 366	(7 336)	11 438
Impôts sur les sociétés	9 587	318	5 872
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	25 953	(7 018)	17 310
Taux d'imposition français	28,41%	32,02%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	(7 373)	2 247	(5 960)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(3 754)	(1 109)	(2 007)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	977	145	1 173
Différences permanentes	738	665	1 422
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	109	(31)	12
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(119)	(204)	(270)
Variation des impôts différés actifs non reconnus	(165)	(2 031)	(242)
CHARGE D'IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(9 587)	(318)	(5 872)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (27,5%), augmenté des contributions additionnelles et exceptionnelles en vigueur en 2021 qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 28,41% (32,02% en 2020 et 34,43% en 2019).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des déficits et crédits d'impôt reportables

TotalEnergies dispose d'impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
2020			71
2021		69	48
2022	27	26	27
2023	1	7	19
2024 ^(a)	5	2	1 310
2025 ^(b)	25	1 643	
2026 et suivants	1 652		
Indéfiniment reportables	3 419	3 359	2 277
TOTAL	5 129	5 106	3 752

(a) 2024 et années suivantes pour l'exercice 2019.

(b) 2025 et années suivantes pour l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2021, l'échéancier des impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables pour les principaux pays se décompose ainsi :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Impôt				
	Australie	États-Unis	Canada	France	Royaume-Uni
2022					
2023					
2024					
2025			17		
2026 et suivants		424	1 062		
Indéfiniment reportables	1 044	472		586	145
TOTAL	1 044	896	1 079	586	145

Note 12. Provisions et autres passifs non courants

12.1. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Principes comptables

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TotalEnergies, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Provisions pour litiges	285	320	386
Provisions pour protection de l'environnement	812	960	742
Provisions pour restitution des sites	14 976	15 368	14 492
Autres provisions non courantes	2 766	2 868	2 927
<i>dont cessation d'activité</i>	506	293	135
<i>dont risques financiers sur des sociétés non consolidées et mises en équivalence</i>	265	134	130
<i>dont garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower</i>	83	82	140
Autres passifs non courants	1 430	1 409	2 066
TOTAL	20 269	20 925	20 613

En 2021, les provisions pour litiges s'élevaient à 285 millions de dollars dont 192 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Bolivie et en Angola.

En 2020, les provisions pour litiges s'élevaient à 320 millions de dollars dont 208 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil et en Angola.

En 2019, les provisions pour litiges s'élevaient à 386 millions de dollars dont 286 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Angola et aux États-Unis.

Les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2021	20 925	1 446	(1 560)	(404)	(138)	20 269
dont provisions pour restitution de sites		449	(527)			
dont provisions pour protection de l'environnement		43	(178)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		415	(178)			
2020	20 613	1 756	(1 378)	452	(518)	20 925
dont provisions pour restitution de sites		607	(519)			
dont provisions pour protection de l'environnement		217	(93)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		271	(135)			
2019	21 432	1 248	(2 414)	(33)	380	20 613
dont provisions pour restitution de sites		639	(460)			
dont provisions pour protection de l'environnement		30	(92)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		60	(122)			

Provisions pour restitution des sites

Principes comptables

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. Compte-tenu des échéances long terme de nos dépenses de restitution des sites, le taux retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 3% en 2021 et en 2020 et 4,5% en 2019 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 1,5% en 2021 et en 2020 et de 2% en 2019).

Une diminution de 0,5% de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 1 384 millions de dollars, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif d'environ 93 millions de dollars sur le résultat net des années suivantes. A l'inverse, une augmentation de 0,5% aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5%.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2021	15 368	449	(109)	228	(527)	(194)	(239)	14 976
2020	14 492	607	526	87	(519)	284	(109)	15 368
2019	14 286	639	(601)	567	(460)	47	14	14 492

12.2. AUTRES RISQUES ET PASSIFS EVENTUELS

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de TotalEnergies.

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités de TotalEnergies font l'objet, sont décrites ci-après.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les

activités de *trading* de gaz naturel aux États-Unis de TotalEnergies Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine de TotalEnergies. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à la Société et à TotalEnergies Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. Ce dossier a été renvoyé le 15 juillet 2021 devant le juge administratif de la FERC en vue de son instruction et examen au fond. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

Une action collective, lancée contre ces trois sociétés pour demander réparation du préjudice subi, a été rejetée par un jugement rendu le 15 mars 2017 par l'U.S. District Court de New York. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 4 mai 2018. En septembre 2019, une ville californienne a lancé une nouvelle action collective contre les mêmes parties sur le même fondement. Cette demande a été rejetée par l'U.S. District Court de New York le 8 juin 2020. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 3 décembre 2021.

CONTENTIEUX CLIMATIQUES

En France, la Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à

effet de serre liées aux activités de la Compagnie ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers. TotalEnergies considère qu'il a rempli ses obligations au regard du devoir de vigilance.

Aux États-Unis, deux filiales de TotalEnergies ont été assignées en 2017 par certaines collectivités et associations au titre de leur responsabilité dans le changement climatique devant un tribunal californien. Ces deux filiales, comme les 34 autres sociétés et associations professionnelles poursuivies, contestent la compétence des tribunaux étatiques pour statuer sur cette demande. En septembre 2020, l'Attorney General de l'État du Delaware a lancé une action en responsabilité au titre du changement climatique contre la Société, Total Specialties USA (renommée TotalEnergies Marketing USA, Inc.) et environ 30 autres compagnies pétrolières devant un tribunal de cet État. Les sociétés poursuivies contestent la compétence du tribunal pour statuer sur cette demande.

Note 13. Engagements hors bilan et contrats de location

13.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	40 311	–	16 811	23 500
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 073	5 073	–	–
Contrats de location (note 13.2)	9 034	1 390	3 321	4 323
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 976	610	1 751	12 615
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	69 394	7 073	21 883	40 438
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	1 679	689	543	447
Engagements d'achats	136 032	13 333	36 174	86 525
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	137 711	14 022	36 717	86 972
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	207 105	21 095	58 600	127 410
Cautions en douane données	2 236	2 122	50	64
Garanties données sur emprunts	20 428	595	3 734	16 099
Garanties de passif sur cession	316	163	–	153
Garanties de passif courant	70	69	1	–
Garanties clients fournisseurs	23 494	3 093	4 376	16 025
Lettres de crédit	2 993	2 869	122	2
Autres engagements opérationnels	21 138	3 058	1 594	16 486
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	70 675	11 969	9 877	48 829
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	62	37	16	9
Engagements de ventes	92 555	7 565	33 271	51 719
Autres engagements reçus	22 326	17 285	1 755	3 286
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	114 943	24 887	35 042	55 014
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>33 373</i>	<i>253</i>	<i>7 353</i>	<i>25 767</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>34 491</i>	<i>727</i>	<i>9 110</i>	<i>24 654</i>

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	48 705	–	22 745	25 960
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	4 674	4 674	–	–
Contrats de location (note 13.2)	8 943	1 207	3 178	4 558
Obligations de restitution des sites (note 12)	15 368	463	1 840	13 065
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	77 690	6 344	27 763	43 583
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	1 745	704	626	415
Engagements d'achats	143 177	11 719	39 126	92 332
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	144 922	12 423	39 752	92 747
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	222 612	18 767	67 515	136 330
Cautions en douane données	2 312	2 189	60	63
Garanties données sur emprunts	14 164	746	3 660	9 758
Garanties de passif sur cession	333	179	–	154
Garanties de passif courant	147	68	56	23
Garanties clients fournisseurs	19 182	2 603	1 853	14 726
Lettres de crédit	2 432	2 297	135	–
Autres engagements opérationnels	23 879	3 224	3 002	17 653
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	62 449	11 306	8 766	42 377
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	77	28	24	25
Engagements de ventes	80 521	7 001	29 362	44 158
Autres engagements reçus	20 401	15 270	1 474	3 657
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	100 999	22 299	30 860	47 840
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	34 920	644	7 288	26 988
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	51 795	999	8 664	42 132

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	40 931	–	19 888	21 043
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 331	5 331	–	–
Contrats de location (note 13.2)	7 465	1 202	2 883	3 380
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 492	617	3 153	10 722
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	68 219	7 150	25 924	35 145
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	2 077	536	879	662
Engagements d'achats	147 516	10 763	38 189	98 564
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	149 593	11 299	39 068	99 226
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	217 812	18 449	64 992	134 371
Cautions en douane données	2 012	1 876	17	119
Garanties données sur emprunts	14 510	306	7 372	6 832
Garanties de passif sur cession	331	163	16	152
Garanties de passif courant	172	79	60	33
Garanties clients fournisseurs	12 318	1 435	2 169	8 714
Lettres de crédit	2 786	2 768	18	–
Autres engagements opérationnels	22 055	3 240	1 202	17 613
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	54 184	9 867	10 854	33 463
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	85	23	37	25
Engagements de ventes	93 441	7 135	31 330	54 976
Autres engagements reçus	22 358	16 845	1 705	3 808
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	115 884	24 003	33 072	58 809
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	39 055	461	11 822	26 772
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	31 465	913	8 381	22 171

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Actifs financiers non courants » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part non courante des contrats de location pour 7 644 millions de dollars.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location pour 1 390 millions de dollars.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location figurent dans la note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat) dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Exploration-Production, et des contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par TotalEnergies au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de produits pétroliers et de gaz, principalement en France.

Garanties données sur emprunts

TotalEnergies garantit la dette bancaire et les locations de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs de TotalEnergies. Au 31 décembre 2021, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2053.

Au 31 décembre 2021, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Ichthys LNG s'élèvent à 4 860 millions de dollars. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élevait à 4 912 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Mozambique LNG s'élèvent à 4 600 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Yamal LNG pour un montant de 3 469 millions de dollars. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élevait à 3 250 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet de Bayport Polymers LLC s'élèvent à 1 820 millions de dollars comme en 2020.

Au 31 décembre 2021, TotalEnergies SE a confirmé ses garanties au titre des avances actionnaires de TotalEnergies Refining Saudi Arabia SAS pour un montant total de 1 120 millions de dollars. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élevait à 1 164 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Arctic LNG2 s'élèvent à 1 076 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021, la garantie donnée en 2008 par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Yemen LNG est de 509 millions de dollars comme en 2020.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, TotalEnergies prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standards pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. TotalEnergies évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Autres garanties données

Participations non consolidées

TotalEnergies garantit également les passifs courants de certaines participations non consolidées. TotalEnergies serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces participations.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes de TotalEnergies et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, TotalEnergies prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C) Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

13.2. CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie. À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par TotalEnergies.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS16, TotalEnergies a :

- appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que TotalEnergies n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.

- comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services) ;
- appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'impact de l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 était de 5 698 millions de dollars sur les immobilisations, (5 505) millions de dollars sur la dette nette et (193) millions de dollars sur les autres comptes d'actif et de passif. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré a été déterminé sur la base de la durée d'origine des contrats et ressort à 4,5% à la date de transition.

L'impact sur les immobilisations se décomposait en 2019 de la manière suivante :

(en millions de dollars)

Droits d'usage sur constructions	2 278
Droits d'usage sur installations techniques (y compris transport)	2 632
Autres droits d'usage	788
TOTAL	5 698

Les contrats de location portent principalement sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2022	689	1 835
2023	194	1 347
2024	136	1 199
2025	111	1 097
2026	102	1 021
2027 et suivantes	447	6 017
TOTAL DES ENGAGEMENTS	1 679	12 516
Moins intérêts financiers		(3 482)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		9 034
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)		(1 390)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		7 644

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2021	704	1 659
2022	252	1 366
2023	159	1 117
2024	118	1 022
2025	97	964
2026 et suivantes	415	6 325
TOTAL DES ENGAGEMENTS	1 745	12 453
Moins intérêts financiers		(3 510)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		8 943
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)		(1 207)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		7 736

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2020	536	1 586
2021	360	1 228
2022	212	1 019
2023	162	835
2024	145	766
2025 et suivantes	662	4 757
TOTAL DES ENGAGEMENTS	2 077	10 191
Moins intérêts financiers		(2 726)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		7 465
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)		(1 202)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		6 263

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 487 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 242 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2021.

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 600 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur

des actifs de faible valeur, et de 162 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2020.

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 366 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 132 millions de dollars aux titres des loyers variables pour l'exercice 2019.

Les autres informations requises sur les dettes locatives, notamment leur maturité, sont présentées en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Note 14. Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)							
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire	Total	Juste valeur	
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 532	–	–	–	4 532	4 532	
Autres titres	–	1 052	573	–	1 625	1 625	
Actifs financiers non courants	847	770	–	787	2 404	2 404	
Autres actifs non courants	2 419	–	–	–	2 419	2 419	
Clients et comptes rattachés ^(b)	21 983	–	–	–	21 983	21 983	
Autres créances d'exploitation	7 141	21 067	1 345	–	29 553	29 553	
Actifs financiers courants	12 001	272	–	42	12 315	12 315	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 342	–	–	–	21 342	21 342	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	70 265	23 161	1 918	829	96 173	96 173	
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					197 285		
TOTAL ACTIFS					293 458		
Dettes financières non courantes ^(a)	(47 973)	(41)	–	(1 498)	(49 512)	(53 144)	
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(36 837)	–	–	–	(36 837)	(36 837)	
Autres dettes d'exploitation	(11 128)	(15 266)	(900)	–	(27 294)	(27 294)	
Dettes financières courantes ^(a)	(15 035)	–	–	–	(15 035)	(15 039)	
Autres passifs financiers courants	–	(56)	–	(316)	(372)	(372)	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(110 973)	(15 363)	(900)	(1 814)	(129 050)	(132 686)	
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(164 408)		
TOTAL PASSIFS					(293 458)		

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (4 584) millions de dollars et de 4 584 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2020
(en millions de dollars)

ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire	Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	5 129	–	–	–	5 129	5 129
Autres titres	–	1 224	783	–	2 007	2 007
Actifs financiers non courants	1 019	541	–	3 221	4 781	4 781
Autres actifs non courants	2 745	–	–	–	2 745	2 745
Clients et comptes rattachés ^(b)	14 068	–	–	–	14 068	14 068
Autres créances d'exploitation	6 615	1 428	–	–	8 043	8 043
Actifs financiers courants	4 547	65	–	18	4 630	4 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 268	–	–	–	31 268	31 268
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	65 391	3 258	783	3 239	72 671	72 671
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					193 461	
TOTAL ACTIFS					266 132	
Dettes financières non courantes ^(a)	(58 470)	(118)	–	(1 615)	(60 203)	(66 210)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(23 574)	–	–	–	(23 574)	(23 574)
Autres dettes d'exploitation	(10 635)	(3 666)	–	(1)	(14 302)	(14 302)
Dettes financières courantes ^(a)	(17 099)	–	–	–	(17 099)	(17 121)
Autres passifs financiers courants	–	(99)	–	(104)	(203)	(203)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(109 778)	(3 883)	–	(1 720)	(115 381)	(121 410)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(150 751)	
TOTAL PASSIFS					(266 132)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (1 844) millions de dollars et de 1 844 millions dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2019
(en millions de dollars)

ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire	Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 999	–	–	–	3 999	3 999
Autres titres	–	1 272	506	–	1 778	1 778
Actifs financiers non courants	164	236	–	512	912	912
Autres actifs non courants	2 314	–	–	–	2 314	2 314
Clients et comptes rattachés ^(b)	18 488	–	–	–	18 488	18 488
Autres créances d'exploitation	6 713	4 791	–	2	11 506	11 506
Actifs financiers courants	3 870	122	–	–	3 992	3 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	27 352	27 352
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	62 900	6 421	506	514	70 341	70 341
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					202 953	
TOTAL ACTIFS					273 294	
Dettes financières non courantes ^(a)	(46 035)	(44)	–	(1 694)	(47 773)	(50 921)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(28 394)	–	–	–	(28 394)	(28 394)
Autres dettes d'exploitation	(10 927)	(5 333)	–	(2)	(16 262)	(16 262)
Dettes financières courantes ^(a)	(14 819)	–	–	–	(14 819)	(14 819)
Autres passifs financiers courants	–	(63)	–	(424)	(487)	(487)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(100 175)	(5 440)	–	(2 120)	(107 735)	(110 883)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(165 559)	
TOTAL PASSIFS					(273 294)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (2 073) millions de dollars et de 2 073 millions dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Note 15. Structure financière et coûts financiers

15.1. DETTES FINANCIÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	7 720	41 792	49 512
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 498	1 498
Actifs financiers non courants	(847)	(1 557)	(2 404)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(787)	(787)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 873	40 235	47 108
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	12 820	12 820
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	27 147	27 147
Autres emprunts à taux variable	15	634	649
Autres emprunts à taux fixe	61	363	424
Dettes des contrats de location	7 644	–	7 644
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(847)	(675)	(1 522)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(54)	(54)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 873	40 235	47 108

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	7 849	52 354	60 203
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 615	1 615
Actifs financiers non courants	(1 019)	(3 762)	(4 781)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(3 221)	(3 221)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 830	48 592	55 422
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	16 553	16 553
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	28 080	28 080
Autres emprunts à taux variable	40	3 944	3 984
Autres emprunts à taux fixe	73	438	511
Dettes des contrats de location	7 736	–	7 736
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(1 019)	(432)	(1 451)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	9	9
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 830	48 592	55 422

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	6 438	41 335	47 773
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 694	1 694
Actifs financiers non courants	(164)	(748)	(912)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(512)	(512)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	19 340	19 340
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	20 499	20 499
Autres emprunts à taux variable	72	618	690
Autres emprunts à taux fixe	103	322	425
Dettes des contrats de location	6 263	–	6 263
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(164)	(169)	(333)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(23)	(23)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861

TotalEnergies avait mis en place au cours du mois d'avril 2020 une ligne de crédit bancaire syndiquée confirmée, d'un montant initial de 6 350 millions de dollars et d'échéance 12 mois (extensible deux fois pour une

durée supplémentaire de 6 mois à l'option de TotalEnergies). TotalEnergies a procédé le 1^{er} avril 2021 au remboursement intégral du solde de cette ligne de crédit bancaire syndiquée.

Les emprunts obligataires, au 31 décembre 2021, après prise en compte de la juste valeur des swaps de change et de taux adossés, se décomposent comme suit :

Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur ^(a) (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2021	Montant après couverture au 31 décembre 2020	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	USD	5 001	6 253	6 276	2023 - 2028	2,434% - 3,883%
Emprunt Obligataire	USD	–	–	300		
Emprunt Obligataire	CHF	409	410	410	2026 - 2029	0,176% - 0,298%
Emprunt Obligataire	NZD	–	–	164		
Emprunt Obligataire	AUD	71	377	378	2025	4,000%
Emprunt Obligataire	EUR	7 528	8 666	9 675	2022 - 2044	0,250% - 3,125%
Emprunt Obligataire	EUR	–	–	1 641		
Emprunt Obligataire	CAD	–	–	92		
Emprunt Obligataire	GBP	1 524	1 522	2 035	2022 - 2031	1,405% - 2,250%
Emprunt Obligataire	HKD	129	129	128	2025	2,920%
Part à moins d'un an		(2 540)	(2 699)	(3 661)		
Entités principales de financement^(b)		12 122	14 658	17 438		
TotalEnergies SE ^(c)						
Emprunt Obligataire		1 200	1 200	1 203		
Part à moins d'un an		(1 200)	–	–		
Autres filiales consolidées		698	695	699		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES À TAUX VARIABLE OU APRÈS COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		12 820	16 553	19 340		

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2021	Montant après couverture au 31 décembre 2020	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	EUR	15 487	15 259	10 246	2024 - 2044	0,696% - 5,125%
Emprunt Obligataire	USD	9 941	11 524	8 565	2022 - 2060	2,829% - 3,461%
Emprunt Obligataire	HKD	200	208	202	2026	3,088%
Emprunt Obligataire	CHF	1 113	1 134	1 079	2024 - 2027	0,510% - 1,010%
Emprunt Obligataire	GBP	1 004	998	982	2024 - 2026	1,250% - 1,660%
Emprunt Obligataire	AUD	5	9	5	2025	4,000%
Part à moins d'un an		(1 000)	(1 500)	(1 250)		
Entités principales de financement^(b)		26 750	27 632	19 829		
Autres filiales consolidées		397	448	670		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES À TAUX FIXE OU APRÈS COUVERTURE DE FLUX FUTURS		27 147	28 080	20 499		

(a) La réforme des taux IBOR impactera principalement les emprunts obligataires à taux variable après swaps des entités principales de financement et de TotalEnergies SE, indexés sur l'USLIBOR. Au 31 décembre 2021, le montant de ces emprunts après swaps (part non courante et part courante) pour les entités principales de financement et TotalEnergies SE est de 15 862 millions de dollars.

(b) Les dettes financières émises par les filiales suivantes sont garanties de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE (capital, prime et intérêts) :

- TotalEnergies Capital est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par TotalEnergies. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.
- TotalEnergies Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités de TotalEnergies au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.
- TotalEnergies Capital International est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par TotalEnergies. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.

(c) Financement obligataire de 1,2 milliard de dollars à travers une structure combinant l'émission d'obligations convertibles, remboursables en numéraire et l'achat d'options d'achat remboursables en numéraire en vue de couvrir l'exposition de TotalEnergies en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations. Au 31 décembre 2021, la totalité de ce financement obligataire est comptabilisée en part à moins d'un an.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2023	6 143	115	(111)	(51)	6 032	13%
2024	6 506	190	(219)	(103)	6 287	13%
2025	4 471	194	(89)	(51)	4 382	9%
2026	3 348	238	(71)	(34)	3 277	7%
2027 et suivantes	29 044	761	(1 914)	(548)	27 130	58%
TOTAL	49 512	1 498	(2 404)	(787)	47 108	100%

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2022	9 932	142	(142)	(58)	9 790	18%
2023	5 988	59	(268)	(218)	5 720	10%
2024	6 340	115	(395)	(277)	5 945	11%
2025	4 535	150	(260)	(212)	4 275	8%
2026 et suivantes	33 408	1 149	(3 716)	(2 456)	29 692	53%
TOTAL	60 203	1 615	(4 781)	(3 221)	55 422	100%

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2021	5 716	204	(101)	(9)	5 615	12%
2022	6 226	433	(148)	(121)	6 078	13%
2023	5 230	106	(67)	(18)	5 163	11%
2024	5 885	139	(87)	(83)	5 798	12%
2025 et suivantes	24 716	812	(509)	(281)	24 207	52%
TOTAL	47 773	1 694	(912)	(512)	46 861	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière nette.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	%	2020	%	2019	%
Dollar américain	44 387	94%	48 609	88%	43 276	92%
Euro	1 708	4%	3 144	6%	2 639	6%
Couronne Norvégienne	67	0%	72	0%	81	0%
Autres devises	946	2%	3 597	6%	865	2%
TOTAL	47 108	100%	55 422	100%	46 861	100%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	%	2020	%	2019	%
Taux fixe	34 353	73%	34 870	63%	26 985	58%
Taux variable	12 755	27%	20 552	37%	19 876	42%
TOTAL	47 108	100%	55 422	100%	46 861	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux

voisins du marché. Les dépôts courants supérieurs à 3 mois comprennent les appels de marges initiales (*initial margin*) versés dans le cadre des activités de la Compagnie sur les marchés organisés.

Au 31 décembre (en millions de dollars)

(Actif)/Passif	2021	2020	2019
Dettes financières courantes ^(a)	8 846	11 305	8 710
Dettes de location courantes	1 390	1 206	1 202
Part à moins d'un an des dettes financières	4 799	4 588	4 907
DETTES FINANCIÈRES COURANTES (note 14)	15 035	17 099	14 819
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	316	104	424
Autres instruments financiers passifs courants	56	99	63
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	372	203	487
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(11 868)	(4 436)	(3 611)
Valeurs mobilières de placement non cotées	(195)	–	(114)
Créances de sous-location courantes	(132)	(111)	(145)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(42)	(18)	–
Autres instruments financiers actifs courants	(78)	(65)	(122)
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	(12 315)	(4 630)	(3 992)
DETTES FINANCIÈRES NETTES COURANTES	3 092	12 672	11 314

(a) Au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, les dettes financières courantes incluent un programme de *commercial paper* chez TotalEnergies Capital et TotalEnergies Capital Canada Ltd. TotalEnergies Capital et TotalEnergies Capital Canada Ltd. sont des filiales détenues à 100% par TotalEnergies SE. Elles sont utilisées comme véhicules de financement des activités de TotalEnergies. Le remboursement de leur dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.

C) Flux de trésorerie de financement

Les variations des dettes financières s'analysent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2021	Variation monétaire	Variation non monétaire					Autres	Au 31 décembre 2021
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant			
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(4 781)	(290)	1	64	2 432	188	(18)	(2 404)	
Dettes financières non courantes	60 203	(359)	(58)	(183)	(2 377)	(9 254)	1 540	49 512	
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	55 422	(649)	(57)	(119)	55	(9 066)	1 522	47 108	
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(194)	191	–	8	(45)	(188)	(24)	(252)	
Dettes financières courantes	17 099	(11 047)	15	(283)	(158)	9 254	155	15 035	
Instruments financiers courants passif ^(a)	203	–	1	(11)	179	–	–	372	
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	17 108	(10 856)	16	(286)	(24)	9 066	131	15 155	
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	313	–	(306)	(11)	–	–	–	(4)	
DETTES FINANCIÈRES NETTES	72 843	(11 505)	(347)	(416)	31	–	1 653	62 259	

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Variation monétaire	Variation non monétaire					Autres	Au 31 décembre 2020
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant			
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(912)	(228)	3	(59)	(2 729)	118	(974)	(4 781)	
Dettes financières non courantes	47 773	15 800	(456)	192	2 973	(8 711)	2 632	60 203	
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	46 861	15 572	(453)	133	244	(8 593)	1 658	55 422	
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(268)	178	–	(6)	46	(118)	(26)	(194)	
Dettes financières courantes	14 819	(6 679)	6	(132)	188	8 711	186	17 099	
Instruments financiers courants passif ^(a)	487	–	(5)	8	(287)	–	–	203	
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	15 038	(6 501)	1	(130)	(53)	8 593	160	17 108	
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	301	–	(10)	22	–	–	–	313	
DETTES FINANCIÈRES NETTES	62 200	9 071	(462)	25	191	–	1 818	72 843	

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Variation monétaire	Variation non monétaire					Autres	Au 31 décembre 2019
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Première application IFRS 16	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant		
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(680)	21	12	(50)	4	(71)	144	(912)	
Dettes financières non courantes	40 129	8 110	(731)	4 805	(48)	484	(6 661)	47 773	
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	39 449	8 131	(719)	4 755	(44)	413	(6 517)	46 861	
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(118)	125	–	–	2	(32)	(144)	(268)	
Dettes financières courantes	13 306	(5 954)	(35)	750	184	(26)	6 661	14 819	
Instruments financiers courants passif ^(a)	478	–	–	–	(6)	15	–	487	
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	13 666	(5 829)	(35)	750	180	(43)	6 517	15 038	
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	–	–	301	–	–	–	–	301	
DETTES FINANCIÈRES NETTES	53 115	2 302	(453)	5 505	136	370	–	62 200	

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

La variation monétaire des dettes financières non courantes se décompose de la façon suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Augmentation de l'endettement non courant	808	16 075	8 668
Remboursement de l'endettement non courant	(1 167)	(275)	(538)
MONTANT NET	(359)	15 800	8 131

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Trésorerie	13 544	14 518	16 456
Équivalents de trésorerie	7 798	16 750	10 896
TOTAL	21 342	31 268	27 352

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 3 097 millions de dollars faisant l'objet de restrictions, notamment réglementaires ou liées à leur détention par des filiales implantées dans des pays ayant mis en place un contrôle des changes.

E) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, TotalEnergies évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette hors location à son capital.

Le ratio est calculé de la manière suivante : $\text{Dette nette hors location} / (\text{Capitaux propres} + \text{Dette nette hors location})$

Au 31 décembre (en millions de dollars) (Actif)/Passif	2021	2020	2019
Dettes financières courantes ^(a)	13 645	15 893	13 617
Autres passifs financiers courants	372	203	487
Actifs financiers courants ^(a)	(12 183)	(4 519)	(3 847)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	(4)	313	301
Dettes financières non courantes ^(a)	41 868	52 467	41 510
Actifs financiers non courants ^(a)	(1 557)	(3 762)	(748)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21 342)	(31 268)	(27 352)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	20 799	29 327	23 968
Capitaux propres - part TotalEnergies	111 736	103 702	116 778
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3 263	2 383	2 527
CAPITAUX PROPRES	114 999	106 085	119 305
RATIO DETTE NETTE HORS LOCATION SUR CAPITAL	15,3%	21,7%	16,7%

(a) Hors créances et dettes de location.

15.2. INSTRUMENTS FINANCIERS HORS DÉRIVÉS D'ÉNERGIE

Principes comptables

TotalEnergies utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. Ces instruments financiers sont comptabilisés conformément à IFRS 9, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global conformément à la politique de gestion des risques et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par TotalEnergies sont les suivants :

Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par TotalEnergies, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

1. Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux et du risque de change sur l'emprunt externe finançant les prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, le montant de la réévaluation de l'élément couvert correspondant à l'ajustement de variation de juste valeur imputable à la composante risque couvert est enregistré en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est amorti sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

Lors d'un changement de stratégie de la couverture (couverture de juste valeur vers une couverture de flux futurs), si les composantes de l'exposition agrégée initiale avaient déjà été désignées dans une relation de couverture (*FVH*), TotalEnergies désigne le nouvel instrument mis en place comme un instrument de couverture d'une position agrégée dans une nouvelle relation de couverture (*CFH*) sans rompre la relation de couverture initiale.

2. Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) lorsque TotalEnergies met en place une stratégie de fixation des taux et/ou de change sur les emprunts externes. Leur variation de juste valeur est enregistrée en « Autres éléments du résultat global » pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées de façon symétrique en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

3. Conformément aux dispositions d'IFRS 9, TotalEnergies a décidé de comptabiliser de façon séparée dans une composante distincte du résultat global les variations du *basis spread* des opérations en monnaie étrangère identifiées (*Cross Currency Swaps*) dans les relations de couverture qualifiées de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion » pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Engagements d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (« puts sur intérêts minoritaires »)

Les options de vente consenties à des actionnaires minoritaires constituent un passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des capitaux propres par TotalEnergies. Le passif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat (coût de l'endettement financier).

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la ligne « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la ligne « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location ;

- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés de gestion de la trésorerie classés dans la ligne « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, TotalEnergies n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Prêts et créances	188	154	200
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(1 373)	(1 660)	(1 897)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	(10)	12	(1)
Actifs et passifs de location	(413)	(422)	(417)
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	83	(194)	(237)
IMPACT SUR LE COÛT DE LA DETTE NETTE	(1 525)	(2 110)	(2 352)

B) Impact des stratégies de couverture

Instruments qualifiés de couverture de juste valeur (Fair value hedge)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	3 199	(4 004)	(762)
Swaps de couverture des emprunts obligataires	(3 209)	4 016	761
INEFFICACITÉ DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	(10)	12	(1)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance de TotalEnergies compte tenu de l'objectif de conduire les swaps à leur terme. La part court terme de la valorisation des swaps ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (Net investment hedge)

Aux 31 décembre 2021, 2020 et 2019, TotalEnergies n'a pas de contrat à terme non dénoué au titre de couvertures d'investissements nets.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (Cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments financiers de couverture adossés aux emprunts obligataires, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de la période	(167)	(327)	(585)
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	(113)	139	47

Aux 31 décembre 2021, 2020 et 2019, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

Instruments de couverture et éléments couverts par type de stratégie

Couverture de juste valeur de la dette financière (Fair value hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de juste valeur présentent, par type d'instrument (swaps de taux et cross currency swaps) :

- Les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture ;
- Les valeurs comptables des éléments couverts et les montants cumulés des ajustements de juste valeur inclus dans ces valeurs comptables ;
- Les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des profits et des pertes de couverture.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)		Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
				Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
<i>Dettes financières/Actifs financiers</i>										
Eléments couverts										
Emprunts obligataires	Swaps de taux	6 767	303	(36)	–	(7 037)	–	(837)		
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	9 566	154	(382)	–	(8 865)	–	701		
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	(27)		
<i>Dettes financières/Actifs financiers</i>										
Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)		Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
				Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
<i>Dettes financières/Actifs financiers</i>										
Eléments couverts										
Emprunts obligataires	Swaps de taux	8 063	527	(15)	–	(8 586)	–	(1 136)		
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	11 011	836	(211)	–	(11 109)	–	(98)		
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	(47)		
<i>Dettes financières/Actifs financiers</i>										
Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)		Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
				Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
<i>Dettes financières/Actifs financiers</i>										
Eléments couverts										
Emprunts obligataires	Swaps de taux	8 012	270	(75)	–	(7 450)	–	(795)		
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	14 357	124	(1 011)	–	(14 357)	–	1 290		
Arrêt de la couverture (avant 2018)				–	–	–	–	(71)		

Couverture de flux futurs (Cash flow hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de flux futurs présentent les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture par type d'instrument (*swaps* de taux et *cross currency swaps*).

Selon IFRS 9 les éléments couverts ne font pas l'objet d'écriture comptable relative à la couverture de flux futurs.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	–	(736)	Dettes financières / Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	17 511	372	(660)	Dettes financières / Actifs financiers

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 781	–	(1 441)	Dettes financières/Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	17 511	1 856	(32)	Dettes financières/Actifs financiers

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	25	(527)	Dettes financières/Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	12 604	19	(431)	Dettes financières/Actifs financiers

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Échéancier montant notionnel								
	Juste valeur	Montant notionnel 2022	Juste valeur	2023 et après	2023	2024	2025	2026	2027 et après
ACTIF/(PASSIF)									
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	42	566	415	9 659					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(316)	3 737	(102)	2 371					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - JUSTE VALEUR	(274)	4 303	313	12 030	3 858	2 087	1 630	202	4 253
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	372	7 149					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	–	–	(1 396)	23 144					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - FLUX FUTURS	–	–	(1 024)	30 293	1 000	3 659	4 459	4 068	17 107
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	–	36	–	–					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	(8)	283	(14)	366					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(8)	319	(14)	366	171	195	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	13	20 876	78	5 170					
Autres swaps de taux (passif)	(19)	6 470	(41)	2 561					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(6)	27 346	37	7 731	1 708	2 856	2 111	751	305
Change à terme (actif)	65	9 769	17	367					
Change à terme (passif)	(37)	5 065	–	(16)					
TOTAL CHANGE À TERME	28	14 834	17	351	265	86	–	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)

Échéancier montant notionnel

ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2021	Juste valeur	2022 et après	2022	2023	2024	2025	2026 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	18	1 250	1 365	12 642					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(104)	1 445	(142)	3 737					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - JUSTE VALEUR	(86)	2 695	1 223	16 379	4 350	3 858	2 087	1 630	4 454
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	1 856	16 259					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	–	–	(1 473)	14 033					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - FLUX FUTURS	–	–	383	30 292	–	1 000	3 659	4 459	21 174
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	16	262	20	394					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	–	–	–	–					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	16	262	20	394	276	118	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	10	22 011	84	3 214					
Autres swaps de taux (passif)	(51)	7 693	(116)	3 695					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(41)	29 704	(32)	6 909	2 067	764	2 004	1 937	137
Change à terme (actif)	39	3 323	5	344					
Change à terme (passif)	(48)	2 580	(2)	54					
TOTAL CHANGE À TERME	(9)	5 903	3	398	189	145	64	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2019
(en millions de dollars)

Échéancier montant notionnel

ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2020	Juste valeur	2021 et après	2021	2022	2023	2024	2025 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	469	10 896					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(423)	3 346	(736)	8 127					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - JUSTE VALEUR	(423)	3 346	(267)	19 023	2 695	4 298	3 858	2 337	5 835
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	43	4 062					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	–	–	(958)	21 324					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE - FLUX FUTURS	–	–	(915)	25 386	–	–	1 000	3 659	20 727
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	1	29	–	–					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	–	–	–	–					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1	29	–	–	–	–	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	11	23 522	50	2 225					
Autres swaps de taux (passif)	(24)	16 007	(44)	3 475					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(13)	39 529	6	5 700	2 217	1 463	18	1 820	182
Change à terme (actif)	111	6 446	17	431					
Change à terme (passif)	(39)	4 455	–	131					
TOTAL CHANGE À TERME	72	10 901	17	562	529	33	–	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Principes comptables

Conformément à IFRS 13, les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers de TotalEnergies, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des swaps d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces swaps a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

Autres instruments financiers

La valeur de marché des swaps de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et swaps de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base de modèles couramment utilisés par le marché.

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	39	–	39
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(1 052)	–	(1 052)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	82	–	82
Instruments de capitaux propres	501	–	–	501
TOTAL	501	(931)	–	(430)

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	1 137	–	1 137
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	408	–	408
Instruments détenus à des fins de transaction	–	(68)	–	(68)
Instruments de capitaux propres	706	–	–	706
TOTAL	706	1 477	–	2 183

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	(690)	–	(690)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(915)	–	(915)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	82	–	82
Instruments de capitaux propres	240	–	–	240
TOTAL	240	(1 523)	–	(1 283)

15.3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, TotalEnergies utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. TotalEnergies peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 14, 15.1 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction générale de TotalEnergies et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de TotalEnergies qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la Direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle TotalEnergies souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, notamment liés aux instruments financiers dérivés, la Direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Par ailleurs depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité de TotalEnergies fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2021, TotalEnergies applique le règlement délégué (UE) n°2016/2251 (complétant le règlement (UE) n°648/2012), en matière d'appels de marges initiales sur certains dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction générale de TotalEnergies (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme.

Dans le cadre de la réforme des indices de référence et en raison de l'arrêt de la publication du taux EONIA, TotalEnergies a effectué la transition vers le taux ESTR pour les dérivés concernés.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique de TotalEnergies vise, en fonction de ses besoins généraux, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêt lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TotalEnergies peut également conclure de façon *ad-hoc* des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Gestion du risque de change

TotalEnergies s'efforce généralement de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. TotalEnergies ne couvre que rarement des flux prévisionnels et peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, TotalEnergies a pour politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale de TotalEnergies.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux de TotalEnergies, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie de TotalEnergies implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2021, 2020 et 2019.

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
AU 31 DÉCEMBRE 2021				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(39 256)	(42 888)	349	(349)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(1 498)	(1 498)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	787	787	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire - actif et passif	(711)	(711)	(34)	34
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 073)	(5 077)	5	(5)
Autres swaps de taux	31	31	16	(16)
Swaps de change et contrats à terme de devises	45	45	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2020				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(46 239)	(52 246)	440	(440)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(1 615)	(1 615)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	3 221	3 221	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire – actif et passif	1 606	1 606	(70)	70
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(4 674)	(4 696)	2	(2)
Autres swaps de taux	(73)	(73)	18	(18)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(6)	(6)	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2019				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(38 657)	(41 805)	247	(247)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(1 694)	(1 694)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	512	512	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire – actif et passif	(1 182)	(1 182)	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 331)	(5 332)	1	(1)
Autres swaps de taux	(7)	(7)	18	(18)
Swaps de change et contrats à terme de devises	89	89	–	–

L'impact sur le coût de la dette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice <i>(en millions de dollars)</i>	2021	2020	2019
Coût de la dette	(1 525)	(2 110)	(2 352)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	47	29	27
- 10 points de base	(47)	(29)	(27)

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité de TotalEnergies aux risques de change liés aux actifs à long terme est principalement influencée par les capitaux propres des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et le rouble et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

		Parité dollar-euro	Parité dollar- livre sterling	Parité dollar-rouble		
31 DÉCEMBRE 2021		0,88	0,74	75,31		
31 décembre 2020		0,81	0,73	74,54		
31 décembre 2019		0,89	0,76	62,27		
Au 31 décembre 2021						
<i>(en millions de dollars)</i>						
	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	124 407	24 617	70 030	6 064	10 596	13 100
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(12 666)	(4 239)	–	(1 902)	(4 281)	(2 244)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	(5)	(5)	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2021	111 736	20 373	70 030	4 162	6 315	10 856
Au 31 décembre 2020						
<i>(en millions de dollars)</i>						
	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	113 958	28 893	60 613	4 494	9 913	10 045
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(10 279)	(2 448)	–	(1 726)	(4 253)	(1 852)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	23	23	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2020	103 702	26 468	60 613	2 768	5 660	8 193
Au 31 décembre 2019						
<i>(en millions de dollars)</i>						
	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	128 281	37 687	66 005	5 635	9 900	9 054
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(11 501)	(4 443)	–	(1 830)	(3 355)	(1 873)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	(2)	(2)	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2019	116 778	33 241	66 005	3 805	6 545	7 182

Sur la base des états financiers 2021, une conversion à des taux différents de + ou – 10% pour chacune des devises ci-dessous aurait eu l'impact suivant sur les capitaux propres et sur le résultat net part TotalEnergies :

		Euro	Livre sterling	Rouble
Au 31 décembre 2021				
<i>(en millions de dollars)</i>				
Impact d'une appréciation de 10% des taux sur :				
- les capitaux propres		2 037	416	631
- le résultat net part TotalEnergies		72	176	109
Impact d'une dépréciation de (10)% des taux sur :				
- les capitaux propres		(2 037)	(416)	(631)
- le résultat net part TotalEnergies		(72)	(176)	(109)

Risques relatifs aux marchés boursiers

TotalEnergies détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TotalEnergies SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2021 s'élève à 10 679 millions de dollars, dont l'intégralité n'est pas utilisée. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TotalEnergies SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la surveillance

d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés de TotalEnergies (y compris TotalEnergies SE) s'élève à 12 314 millions de dollars au 31 décembre 2021, dont 11 591 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés de TotalEnergies autres que TotalEnergies SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux de TotalEnergies : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2021, 2020 et 2019 (voir la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2021

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(6 073)	(6 328)	(4 420)	(3 314)	(28 495)	(48 630)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	41	41	38	37	1 365	1 522
Dettes financières courantes	(15 035)	–	–	–	–	–	(15 035)
Autres passifs financiers courants	(372)	–	–	–	–	–	(372)
Actifs financiers courants	12 315	–	–	–	–	–	12 315
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	4	–	–	–	–	–	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 342	–	–	–	–	–	21 342
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	18 254	(6 032)	(6 287)	(4 382)	(3 277)	(27 130)	(28 854)
Charges financières sur dettes non courantes	(821)	(786)	(664)	(576)	(506)	(5 197)	(8 550)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	(217)	(235)	(232)	(229)	(221)	(836)	(1 970)
MONTANT NET	17 216	(7 053)	(7 183)	(5 187)	(4 004)	(33 163)	(39 374)

Au 31 décembre 2020

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(9 849)	(5 762)	(5 990)	(4 321)	(30 951)	(56 873)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	59	42	45	46	1 259	1 451
Dettes financières courantes	(17 099)	–	–	–	–	–	(17 099)
Autres passifs financiers courants	(203)	–	–	–	–	–	(203)
Actifs financiers courants	4 630	–	–	–	–	–	4 630
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(313)	–	–	–	–	–	(313)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 268	–	–	–	–	–	31 268
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	18 283	(9 790)	(5 720)	(5 945)	(4 275)	(29 692)	(37 139)
Charges financières sur dettes non courantes	(930)	(888)	(825)	(696)	(603)	(5 833)	(9 775)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	(163)	(149)	(158)	(173)	(196)	(930)	(1 769)
MONTANT NET	17 190	(10 827)	(6 703)	(6 814)	(5 074)	(36 455)	(48 683)

Au 31 décembre 2019

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 683)	(6 102)	(5 172)	(5 802)	(24 435)	(47 194)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	68	24	9	4	228	333
Dettes financières courantes	(14 819)	–	–	–	–	–	(14 819)
Autres passifs financiers courants	(487)	–	–	–	–	–	(487)
Actifs financiers courants	3 992	–	–	–	–	–	3 992
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(301)	–	–	–	–	–	(301)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	–	–	27 352
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	15 737	(5 615)	(6 078)	(5 163)	(5 798)	(24 207)	(31 124)
Charges financières sur dettes non courantes	(807)	(724)	(650)	(594)	(482)	(2 215)	(5 472)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(350)	(325)	(297)	(255)	(224)	(1 046)	(2 497)
MONTANT NET	14 580	(6 664)	(7 025)	(6 012)	(6 504)	(27 468)	(39 093)

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2021, 2020 et 2019 (voir la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2021	2020	2019
Fournisseurs et comptes rattachés	(36 837)	(23 574)	(28 394)
Autres dettes d'exploitation	(27 294)	(14 302)	(16 262)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	<i>(16 166)</i>	<i>(3 666)</i>	<i>(5 333)</i>
Clients et comptes rattachés	21 983	14 068	18 488
Autres créances d'exploitation	29 553	8 043	11 506
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	<i>22 412</i>	<i>1 428</i>	<i>4 791</i>
TOTAL	(12 595)	(15 765)	(14 662)

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

TotalEnergies est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2021	2020	2019
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 8)	4 532	5 129	3 999
Prêts et avances (note 6)	2 107	2 458	1 982
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle (note 6)	312	287	332
Actifs financiers non courants (note 15.1)	2 404	4 781	912
Clients et comptes rattachés (note 5)	21 983	14 068	18 488
Autres créances d'exploitation (note 5)	29 553	8 043	11 506
Actifs financiers courants (note 15.1)	12 315	4 630	3 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15.1)	21 342	31 268	27 352
TOTAL	94 548	70 664	68 563

Les montants des dépréciations sur les clients et comptes rattachés, les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances sont fournis dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, TotalEnergies a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2021, le montant versé, net des montants réceptionnés, au titre de ces appels de marge s'élève à 7 299 millions de dollars (contre un montant versé, net des montants réceptionnés, de (1 556) millions de dollars au 31 décembre 2020 et un montant versé, net des montants réceptionnés, de 2 486 millions de dollars au 31 décembre 2019).

TotalEnergies a mis en place des programmes de cession de créances d'exploitation sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, TotalEnergies ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements que la Compagnie reçoit des clients au titre des créances vendues. Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances cédées s'élève à 8 347 millions de dollars. TotalEnergies a transféré la quasi-totalité des risques et avantages au titre des créances. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

Par ailleurs, TotalEnergies a procédé en 2021 à des opérations de *reverse factoring*. Le montant de dettes d'exploitation cédées à la clôture est de 383 millions de dollars.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Integrated Gas, Renewables & Power

Dans l'activité Gaz & Electricité

L'activité de trading de gaz et d'électricité traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standards qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Concernant l'activité de vente de gaz et d'électricité aux professionnels et aux particuliers, la politique de gestion du risque crédit est adaptée au type de clientèle soit via le recours à des procédures de prépaiements et de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse soit via des assurances crédits et l'obtention de cautions/garanties.

Concernant le segment Professionnels, la séparation des responsabilités entre les équipes commerciales et financières permet un contrôle a priori des positions risquées.

Dans les autres activités

Les procédures internes comportent des règles de gestion du risque crédit. Des procédures visant à maîtriser le risque client sont définies

localement, notamment chez SunPower, Saft Groupe, et Greenflex (règles d'approbation des limites de crédit, obtention de garanties, revue et sécurisation du portefeuille).

Exploration-Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Raffinage-Chimie

Dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage-Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque *business unit* décline les procédures de l'activité dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents schémas d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec une démarche de relance.

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

Dans l'activité Trading-Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

Des politiques de crédit sont définies localement et des procédures visant à maîtriser les risques clients sont mises en œuvre (organisation de comités de crédit, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, etc.). De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Note 16. Instruments dérivés d'énergie et assimilés

16.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS D'ÉNERGIE ET ASSIMILÉS

Principes comptables

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce de TotalEnergies, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)

ACTIF/(PASSIF)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs	Passifs			
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
<i>Swaps</i>	92	(385)	(35)	35	57	(350)	–	(293)	(293)
<i>Forwards</i> ^(a)	21 752	(16 954)	(2 120)	2 120	19 632	(14 834)	–	4 798	4 798
<i>Options</i>	1 953	(63)	(3)	3	1 950	(60)	–	1 890	1 890
<i>Futures</i>	418	(430)	(183)	183	235	(247)	–	(12)	(12)
<i>Autres/Collateral</i>	–	–	–	–	–	–	382	382	382
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	24 215	(17 832)	(2 341)	2 341	21 874	(15 491)	382	6 765	6 765
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
<i>Swaps</i> de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	245	(289)	(166)	166	79	(123)	–	(44)	(44)
<i>Forwards</i> ^(a)	411	(444)	(88)	88	323	(356)	–	(33)	(33)
<i>Options</i>	68	(236)	(40)	40	28	(196)	–	(168)	(168)
<i>Futures</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Options sur futures</i>	186	(78)	(78)	78	108	–	–	108	108
<i>Autres/Collateral</i>	–	–	–	–	–	–	344	344	344
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	910	(1 047)	(372)	372	538	(675)	344	207	207
TOTAL	25 125	(18 879)	(2 713)	2 713	22 412	(16 166)	726	6 972	6 972
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
	ACTIF/(PASSIF)	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs			
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	10	(71)	–	–	10	(71)	–	(61)	(61)
Forwards ^(a)	1 372	(3 113)	(186)	186	1 186	(2 927)	–	(1 741)	(1 741)
Options	(61)	(75)	(13)	13	(74)	(62)	–	(136)	(136)
Futures	42	(32)	(21)	21	21	(11)	–	10	10
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	22	22	22
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	1 363	(3 291)	(220)	220	1 143	(3 071)	22	(1 906)	(1 906)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	302	(443)	(207)	207	95	(236)	–	(141)	(141)
Forwards ^(a)	158	(297)	(13)	13	145	(284)	–	(139)	(139)
Options	113	(125)	(68)	68	45	(57)	–	(12)	(12)
Futures	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures	117	(135)	(117)	117	–	(18)	–	(18)	(18)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	43	43	43
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	690	(1 000)	(405)	405	285	(595)	43	(267)	(267)
TOTAL	2 053	(4 291)	(625)	625	1 428	(3 666)	65	(2 173)	(2 173)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
	ACTIF/(PASSIF)	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs			
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	469	9	39	(39)	508	(30)	–	478	478
Forwards ^(a)	4 080	(4 831)	(296)	296	3 784	(4 535)	–	(751)	(751)
Options	76	(37)	(28)	28	48	(9)	–	39	39
Futures	17	(43)	(15)	15	2	(28)	–	(26)	(26)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	(772)	(772)	(772)
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	4 642	(4 902)	(300)	300	4 342	(4 602)	(772)	(1 032)	(1 032)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	152	(244)	(73)	73	79	(171)	–	(92)	(92)
Forwards ^(a)	300	(297)	(3)	3	297	(294)	–	3	3
Options	73	(106)	–	–	73	(106)	–	(33)	(33)
Futures	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures	–	(160)	–	–	–	(160)	–	(160)	(160)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	147	147	147
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	525	(807)	(76)	76	449	(731)	147	(135)	(135)
TOTAL	5 167	(5 709)	(376)	376	4 791	(5 333)	(625)	(1 167)	(1 167)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités Integrated Gas, Renewables & Power					
2021	(1 928)	6 817	1 408	86	6 383
2020	(260)	676	(2 348)	4	(1 928)
2019	(415)	1 588	(686)	(747)	(260)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2021	(310)	3 950	(3 777)	–	(137)
2020	(282)	3 813	(3 841)	–	(310)
2019	(283)	4 189	(4 188)	–	(282)

En 2019, la colonne Autres comprenait essentiellement l'acquisition du portefeuille GNL de Toshiba, pour lequel des instruments financiers dérivés avaient été reconnus à hauteur de la contrepartie reçue.

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	3 716	(3 563)	6 230	6 383
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	134	(271)	–	(137)
TOTAL	3 850	(3 834)	6 230	6 246

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	(159)	(361)	(1 408)	(1 928)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	10	(320)	–	(310)
TOTAL	(149)	(681)	(1 408)	(2 238)

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	392	2 054	(2 706)	(260)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(182)	(172)	72	(282)
TOTAL	210	1 882	(2 634)	(542)

Les instruments financiers classés en niveau 3 sont principalement composés de contrats d'achat et de vente à long terme de gaz naturel liquéfié (GNL) liés à l'activité de trading.

A des fins de valorisation et comptabilisation des contrats GNL, TotalEnergies se réfère à un horizon de 12 mois en 2021 (comme en 2020 et 2019) qui comprend l'intégralité du programme annuel de livraisons de GNL de l'année suivante. La gestion des positions étant réalisée sur un net des engagements d'achat et de vente de GNL, la méthode de valorisation retenue est celle du portefeuille des contrats s'appuyant majoritairement sur des données de marché observables notamment les prix *forwards* des matières premières d'énergie.

Concernant la période au-delà de l'horizon de gestion, une analyse de sensibilité est réalisée permettant de vérifier l'absence d'un passif à

comptabiliser. Les hypothèses retenues s'appuient sur des hypothèses internes comme les trajectoires de prix à long terme des hydrocarbures établies par TotalEnergies, les clauses de renégociation de prix des contrats long terme, les incertitudes liées à l'exécution des contrats et les flexibilités intégrées dans les contrats de GNL.

La valorisation du portefeuille de contrats de GNL est sensible aux risques de marché, et plus spécifiquement au risque de prix qui résulte de la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés nord-américain, asiatique, et européen, et à l'évaluation des flexibilités.

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments dérivés d'énergie détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments dérivés d'énergie, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2021	2020	2019
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de la période	445	14	(14)
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	(56)	(1)	–

Ces instruments concernent principalement des dérivés indexés sur le Henry Hub d'un horizon inférieur à 1 an et des dérivés indexés sur les indices de prix européens du gaz, de l'électricité et des quotas d'émissions de CO₂.

Le montant de l'inefficacité enregistré en 2021 sur ces instruments est nul (nul en 2020 et 2019).

16.2. GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS DES HYDROCARBURES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de ses activités courantes, TotalEnergies est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, TotalEnergies n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, TotalEnergies utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, TotalEnergies utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, TotalEnergies utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés

détenus par TotalEnergies sur ces marchés est détaillée dans la note 16.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité de *trading* de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading des activités Integrated Gas, Renewables & Power : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2021	80	9	28	30
2020	51	6	21	27
2019	83	10	20	64

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs s'appuie sur les expositions au risque à la fin de la journée et sur les mouvements de prix historiques

observés sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances traités. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La « valeur en risque » correspond à la simulation la plus défavorable observée avec un intervalle de confiance de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la « valeur en risque » qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2021	36	9	18	12
2020	30	6	15	19
2019	28	9	17	21

TotalEnergies met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des

interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Note 17. Événements postérieurs à la clôture

Myanmar

En janvier 2022, TotalEnergies a annoncé sa décision d'initier le processus de retrait prévu aux contrats du champ de Yadana et de la société de transport MGTC au Myanmar, à la fois en tant qu'opérateur et en tant qu'actionnaire, et ce sans aucune contrepartie financière pour TotalEnergies. Ce retrait a été notifié aux partenaires de TotalEnergies

dans Yadana et dans MGTC et sera effectif au plus tard à l'issue du délai de préavis de 6 mois prévu au contrat.

En conséquence, une dépréciation des actifs de la Compagnie a été comptabilisée pour (201) millions de dollars en résultat opérationnel et (305) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

North Platte

En février 2022, TotalEnergies a annoncé sa décision de ne pas approuver et de se retirer du projet North Platte en eaux profondes dans le Golfe du Mexique.

La dépréciation des actifs relatifs à ce projet sera comptabilisée dans les comptes du premier trimestre 2022 pour un montant estimé de (0,9) milliard de dollars en résultat net part TotalEnergies.

La décision de ne pas poursuivre ce projet a été prise car TotalEnergies dispose dans son portefeuille mondial de meilleures opportunités d'allocation de son capital.

Conflit russo-ukrainien

Depuis le mois de février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit les autorités européennes et américaines à adopter plusieurs trains de mesures de sanctions visant des personnes et entités russes et biélorusses, ainsi que le secteur financier.

prendre, les activités de TotalEnergies en Russie pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

TotalEnergies participe dans ce pays à d'importants projets GNL (Yamal LNG et Arctic LNG 2) directement et via sa participation dans la société PAO Novatek, dont la production et la vente de GNL ne sont pas affectées de façon significative par les sanctions adoptées à ce jour.

TotalEnergies a annoncé, le 1^{er} mars 2022, condamner l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine, approuver l'étendue et la force des sanctions mises en place par l'Europe qui seront mises en œuvre par la Compagnie qu'elles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, et qu'elle n'apportera plus de capital à de nouveaux projets en Russie.

En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à

Ce contexte a conduit la société à ne pas reconnaître au 31 décembre 2021 comme réserves prouvées les ressources associées au projet Arctic LNG 2.

Note 18. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation se compose de 1 140 sociétés, dont 160 font l'objet d'une mise en équivalence (E).

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des sociétés consolidées :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration - Production					
	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Angola Block 14 B.V.	50,01%		Pays-Bas	Angola
	Angola LNG Supply Services, LLC	13,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	E	Bermudes	Nigeria
	Brass Holdings B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Brass LNG Limited	20,48%	E	Nigeria	Nigeria
	Congo Forest Company (CFC)	100,00%		Congo	Congo
	Deer Creek Pipelines Limited	75,00%		Canada	Canada
	Dolphin Energy Limited	24,50%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	E.F. Oil And Gas Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf E&P	100,00%		France	France
	Elf Exploration UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Petroleum Iran	100,00%		France	Iran
	Elf Petroleum UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Gas Investment and Services Company Limited	10,00%	E	Bermudes	Oman
	Mabruk Oil Operations	49,02%		France	Libye
	Moattama Gas Transportation Company Limited	31,24%	E	Bermudes	Myanmar

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration - Production (suite)					
	Norpipe Oil A/S	34,93%	E	Norvège	Norvège
	Norpipe Petroleum UK Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norpipe Terminal Holdco Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norsea Pipeline Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	North Oil Company	30,00%	E	Qatar	Qatar
	Novatek	19,40%	E	Russie	Russie
	Pars LNG Limited	40,00%	E	Bermudes	Iran
	Private Oil Holdings Oman Limited	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman
	Stogg Eagle Funding B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Tepkri Sarsang A/S	100,00%		Danemark	Irak
	Terneftgaz JSC ^(a)	58,89%	E	Russie	Russie
	TOQAP Guyana B.V.	60,00%		Pays-Bas	Guyana
	Total (BTC) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total Abu Al Bu Khoosh	100,00%		France	Émirats arabes unis
	Total Austral	100,00%		France	Argentine
	Total Denmark ASW Pipeline ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Dolphin Midstream	100,00%		France	France
	Total E&P Absheron B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total E&P Al Shaheen A/S	100,00%		Danemark	Qatar
	Total E&P Algérie	100,00%		France	Algérie
	Total E&P Americas, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Anchor, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Angola Block 15/06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16 Holdings	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 29	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 33	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 39	100,00%		France	Angola
	Total E&P Azerbaijan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total E&P Bolivie	100,00%		France	Bolivie
	Total E&P Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total E&P Chine	100,00%		France	Chine
	Total E&P Chissonga	100,00%		France	Angola
	Total E&P Colombie	100,00%		France	Colombie
	Total E&P Congo	85,00%		Congo	Congo
	Total E&P Côte d'Ivoire CI - 514	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Cyprus B.V.	100,00%		Pays-Bas	Chypre
	Total E&P Dolphin Upstream	100,00%		France	Qatar
	Total E&P Dunga GmbH	100,00%		Allemagne	Kazakhstan
	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Offshore Western Desert B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypte	100,00%		France	Égypte
	Total E&P Golfe Limited	100,00%		France	Qatar
	Total E&P Guyane Française	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings UAE B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Jack LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration - Production (suite)					
	Total E&P Jutland Denmark B.V.	100,00%		Pays-Bas	Danemark
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safen) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Liban S.A.L.	100,00%		Liban	Liban
	Total E&P Libye	100,00%		France	Libye
	Total E&P Lower Zakum B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P M2 Holdings Limited	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total E&P Mauritania Block C18 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Block C9 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Blocks DW B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritanie	100,00%		France	Mauritanie
	Total E&P Mozambique B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mozambique
	Total E&P Myanmar	100,00%		France	Myanmar
	Total E&P New Ventures Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Participations Petrolieres Congo	100,00%		Congo	Congo
	Total E&P Philippines B.V.	100,00%		Pays-Bas	Philippines
	Total E&P Qatar	100,00%		France	Qatar
	Total E&P RDC	100,00%		République démocratique du Congo	République démocratique du Congo
	Total E&P Research & Technology USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Services China Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total E&P South Pars	100,00%		France	Iran
	Total E&P South Sudan	100,00%		France	Soudan du Sud
	Total E&P Syrie	100,00%		France	Syrie
	Total E&P Tajikistan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Tadjikistan
	Total E&P Thailand	100,00%		France	Thaïlande
	Total E&P Timan-Pechora LLC	100,00%		Russie	Russie
	Total E&P UAE Unconventional Gas B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Uganda B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total E&P Umm Shaif Nasr B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P US Well Containment, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Oil Shale, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Waha Limited	100,00%		Îles Caïmanes	Libye
	Total East Africa Midstream B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total Gabon	58,28%		Gabon	Gabon
	Total Gass Handel Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total Holding Dolphin Amont	100,00%		France	France
	Total Oil and Gas South America	100,00%		France	France
	Total Pars LNG	100,00%		France	France
	Total South Pars	100,00%		France	Iran
	Total Venezuela	100,00%		France	France
	TotalEnergies Denmark ASW Inc.	100,00%		États-Unis	Danemark
	TotalEnergies E&P North Sea UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies E&P UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration - Production (suite)					
	TotalEnergies EP (Brunei) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunei
	TotalEnergies EP Algerie Berkine A/S	100,00%		Danemark	Algérie
	TotalEnergies EP Angola	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 17.06	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 25	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 32	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 40	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 48 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Angola Blocks 20-21	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Asia Pacific Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies EP Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies EP Bulgaria B.V.	100,00%		Pays-Bas	Bulgarie
	TotalEnergies EP Cambodge	100,00%		France	Cambodge
	TotalEnergies EP Company UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies EP Côte d'Ivoire B.V.	100,00%		Pays-Bas	Côte d'Ivoire
	TotalEnergies EP Côte d'Ivoire S.A.S.	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	TotalEnergies EP Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies EP Danmark A/S - CPH	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies EP Europe Continentale Asie	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies EP France	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Gastransport Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP Greece B.V.	100,00%		Pays-Bas	Grèce
	TotalEnergies EP Guyana B.V.	100,00%		Pays-Bas	Guyana
	TotalEnergies EP Holdings Russia	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP International K1 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International K2 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International K3 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP Iran B.V.	100,00%		Pays-Bas	Iran
	TotalEnergies EP Iraq	100,00%		France	Irak
	TotalEnergies EP Italia S.p.A.	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies EP Kazakhstan	100,00%		France	Kazakhstan
	TotalEnergies EP Kenya B.V.	100,00%		Pays-Bas	Kenya
	TotalEnergies EP Malaysia	100,00%		France	Malaisie
	TotalEnergies EP M'Bridge B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	TotalEnergies EP Namibia B.V.	100,00%		Pays-Bas	Namibie
	TotalEnergies EP Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater A Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater B Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater C Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater D Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater E Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater F Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater G Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater H Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration - Production (suite)					
	TotalEnergies EP Nigeria S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	TotalEnergies EP Oman S.A.S.	100,00%		France	Oman
	TotalEnergies EP Petroleum Angola	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Pipelines Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies EP Profils Petroliers	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Qatar	100,00%		France	Qatar
	TotalEnergies EP Ratawi Hub	100,00%		France	Irak
	TotalEnergies EP Russie	100,00%		France	Russie
	TotalEnergies EP Sao Tome and Principe B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Senegal	100,00%		France	Sénégal
	TotalEnergies EP Services Brazil B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP South Africa B.V.	100,00%		Pays-Bas	Afrique du Sud
	TotalEnergies EP South Africa Block 567 (Pty) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	TotalEnergies EP Suriname B.V.	100,00%		Pays-Bas	Suriname
	TotalEnergies EP Venezuela B.V.	100,00%		Pays-Bas	Venezuela
	TotalEnergies EP Well Response	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Yemen	100,00%		France	Yémen
	TotalEnergies EP Yemen Block 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen
	TotalEnergies Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies LNG Supply Services USA	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Nature Based Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies Nature Based Solutions II	100,00%		France	France
	TotalEnergies Nederland Facilities Management B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Offshore GB Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Offshore UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Petróleo & Gás Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies Shipping Brazil B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brésil
	TotalEnergies Termokarstovoye S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies Upstream Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Upstream Nigeria	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies Upstream UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Unitah Colorado Resources, LLC	66,67%		États-Unis	États-Unis
	Unitah Colorado Resources II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Ypergas S.A.	37,33%		Venezuela	Venezuela
Integrated Gas, Renewables & Power					
	Abarloar Solar S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Adani Gas Limited AGL	37,40%	E	Inde	Inde
	Adani Green Energy Ltd	20,00%	E	Inde	Inde
	Adani Green Energy Twenty Three Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Adani Total Private Limited ⁽⁹⁾	50,00%	E	Inde	Inde
	Advanced Thermal Batteries Inc.	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Aerospatiale Batteries (ASB)	50,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies	65,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies 2	51,00%	E	France	France
	Al Kharsaa Solar Holdings B.V.	49,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Alamo Solarbay S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Albatross Software, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Alcad AB	100,00%		Suède	Suède
	Alicante	50,00%	E	France	France
	Alicante 2	50,00%	E	France	France
	Altergie Territoires 3	50,00%	E	France	France
	Amber Solar Power Cinco, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Dieciseis, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Diez, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Nueve, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Quince, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Uno, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amura Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Anayet Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Anclote Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Ancora Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Andromeda Solarbay HP S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Arbotante Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Arctic LNG 2 LLC ^(b)	21,64%	E	Russie	Russie
	Arctic Transshipment LLC ^(b)	27,46%	E	Russie	Russie
	Armada Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	ATJV Offshore	50,00%	E	Singapour	Singapour
	Atolón Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Auriga Generacion S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Automotive Cells Company, S.E.	50,00%	E	France	France
	Baser Comercializadora de Referencia	100,00%		Espagne	Espagne
	Bassin Du Capiscot	100,00%		France	France
	Beauce Oratorienne	100,00%		France	France
	BioBearn S.A.S.	100,00%		France	France
	BioDeac S.A.S.	65,00%	E	France	France
	BioGasconha S.A.S.	100,00%		France	France
	Biogaz Breuil	100,00%		France	France
	Biogaz Chatillon	100,00%		France	France
	Biogaz Corcelles	100,00%		France	France
	Biogaz Epinay	100,00%		France	France
	Biogaz Libron	100,00%		France	France
	Biogaz Milhac	100,00%		France	France
	Biogaz Soignolles	100,00%		France	France
	Biogaz Torcy	100,00%		France	France
	Biogaz Vert Le Grand	100,00%		France	France
	Biogaz Viriat	100,00%		France	France
	BioLoie S.A.S.	55,00%	E	France	France
	BioPommeria S.A.S.	100,00%		France	France
	BioQuercy S.A.S.	66,00%	E	France	France
	Bioroussillon S.A.S.	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Bioilleneuvois S.A.S.	100,00%		France	France
	Blue Gem Wind Limited	80,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Blue Raven Solar Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Blue Raven Solar, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BRS Field Ops Nevada, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BRS Field Ops, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BRS Setter, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BSP Class B Member HoldCo, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BSP Holding Company, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	BSP II Parent, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Cameron LNG Holdings LLC	16,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Castille	50,00%	E	France	France
	Cefeo Solar S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Centaurus Environment S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Centrale Eolienne De La Vallee Gentillesse	74,80%		France	France
	Centrale Eolienne Ploumoguier	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne Rembercourt	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Alas	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Ardon	90,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Arvan	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Barbaira	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Bonnant	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Gavet	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique La Buisserie	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Miage	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Previnquieres	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque De Merle Sud	40,58%	E	France	France
	Centrale Solaire 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire APV R&D	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Autoprod	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Beauce Val de Loire	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Borde Blanche	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Briffaut	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Cet d'Al Gouty	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Chemin De Melette	51,00%	E	France	France
	Centrale Solaire De Cazedarnes	75,00%		France	France
	Centrale Solaire Dom	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Centre Ouest	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Lavoisier	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Estarac	35,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Estarac 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Forum Laudun	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Gatilles	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Golbey	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Guinots	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Heliovale	59,63%	E	France	France
	Centrale Solaire La Potence	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Centrale Solaire La Roquette	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Tastere	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Larampeau	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Lodes	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Lot 1	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Mazeran Lr	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Merle Sud 2	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Olinoca	10,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Ombrieres Cap Agathois	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres De Blyes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Plateau De Pouls	51,00%		France	France
	Centrale Solaire Pouy Negue 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Quinipily 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Terre du Roi	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Toiture Josse	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire TQ 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire TQ1	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Vauvoix	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Zabo 2	100,00%		France	France
	Cerezo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cidra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Circinus Energy S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cogenra Solar, Inc.	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Colón LNG Marketing S. de R. L.	50,00%	E	Panama	Panama
	Columba Renovables S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Côte d'Ivoire GNL	34,00%	E	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Cygnus Environment S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	DAJA 154	100,00%		France	France
	DAJA 160	100,00%		France	France
	Danish Fields Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	ECA LNG Holdings B.V.	16,60%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Eclipse Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Edelweis Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Energie Developpement	50,00%	E	France	France
	Eole Boin	100,00%		France	France
	Eole Champagne Conlinoise	66,00%	E	France	France
	Eole Dadoud	100,00%		France	France
	Eole Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Eole Grand Maison	100,00%		France	France
	Eole La Montagne	87,60%		France	France
	Eole La Perriere S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Eole Morne Carriere	100,00%		France	France
	Eole Morne Constant	100,00%		France	France
	Eole Yate	100,00%		France	France
	Eolmed	20,00%	E	France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Falcon Acquisition Holdco, Inc.	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Falla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Farm	100,00%		France	France
	Fast Jung KB	100,00%		Suède	Suède
	Fluxsol	100,00%		France	France
	Fonroche Energies Renouvelables S.A.S.	100,00%		France	France
	Frieman & Wolf Batterietechnik GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	G.K. Succeed Tsu Haze	90,00%		Japon	Japon
	Garonne-et-Canal Energies	100,00%		France	France
	Gas Del Litoral SRLCV	25,00%	E	Mexique	Mexique
	Gfs I Holding Company, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Glaciere De Palisse	100,00%		France	France
	Global LNG Armateur S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG Downstream S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG North America Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Global LNG S.A.S.	100,00%		France	France
	Go Electric	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Golden Fields Solar I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar Construction, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar III, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Gray Whale Offshore Wind Power No.1 Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Gray Whale Offshore Wind Power No.2 Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Greenflex Actirent Group, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Greenflex S.A.S.	100,00%		France	France
	GridVault DR1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Grillete Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	GT R4 Holding Limited	50,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Gulf Total Tractebel Power Company PSJC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Hanwha Total Solar II, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha Total Solar, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Helio 100 Kw	100,00%		France	France
	Helio 971	100,00%		France	France
	Helio 974 Sol 1	100,00%		France	France
	Helio 974 Toiture 2	100,00%		France	France
	Helio Fonds Caraïbes	100,00%		France	France
	Helio L'R	100,00%		France	France
	Helio Moindah	100,00%		France	France
	Helio Plaine des Gaiacs	100,00%		France	France
	Helio Saint Benoit	100,00%		France	France
	Helio Tontouta	100,00%		France	France
	Helio Wabealo	100,00%		France	France
	Helix Project III, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Helix Project V, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	HETTY	100,00%		France	France
	Hydro Tinee	50,00%	E	France	France
	Hydromons	100,00%		France	France
	Ichthys LNG PTY Limited	26,00%	E	Australie	Australie

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Institut Photovoltaïque D'Ile De France (IPVF)	43,00%		France	France
	Ise Total Nanao Power Plant G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	JDA Overseas Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Jingdan New Energy investment (Shanghai) Co. Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	Jmcp	50,05%		France	France
	JOBS Tugboat, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Komundo Offshore Wind Power Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	LA Basin Solar I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	La Compagnie Electrique de Bretagne	100,00%		France	France
	La Metairie Neuve	25,00%	E	France	France
	La Seauve	40,00%	E	France	France
	Lampiris S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	Lanuzar Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Les Vents de la Moivre 2	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 3	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 4	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 5	100,00%		France	France
	Les Vents De Nivillac	100,00%		France	France
	Leuret	50,00%	E	France	France
	Lincoln Solar Star, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Lorca	100,00%		France	France
	Luce Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Luminora Solar 5	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar Dos, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Maenggoldo Offshore Wind Power Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Margeriaz Energie	100,00%		France	France
	Martianez Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Marysville Unified School District Solar, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Mauricio Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Maxeon Solar Technologies, Pte. Ltd.	27,45%	E	Singapour	Singapour
	Methanergy	100,00%		France	France
	Missiles & Space Batteries Limited	50,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Miyagi Osato Solar Park G.K.	45,00%	E	Japon	Japon
	Miyako Kuzakai Solarpark G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	Moz LNG1 Co-Financing Company	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Moz LNG1 Financing Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Moz LNG1 Holding Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Mozambique LNG Marine Terminal Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Mozambique MOF Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Mulilo Prieska PV (RF) Proprietary Limited	27,00%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Myrtle Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	National Gas Shipping Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	NEM Solar Targetco, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Nigeria LNG Limited	15,00%	E	Nigeria	Nigeria

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Northern Lights JV DA	33,33%	E	Norvège	Norvège
	NorthStar Energy Management Nevada, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	NorthStar Energy Management, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Nouvelle Centrale Eolienne de Lastours	50,00%	E	France	France
	Nuza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Nyk Armateur S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Oman LNG, LLC	5,54%	E	Oman	Oman
	Parc Eolien De Coupru	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Des Monts Jumeaux	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Du Vilipon	50,00%	E	France	France
	Parque Fotovoltaico Alicahue Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Parque Fotovoltaico Santa Adriana Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Pilastra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Planta solar OPDE Andalucía 3, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Portalon Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Pos Production Ii	60,00%		France	France
	Pos Production Iii	70,00%		France	France
	Pos Production Iv	70,00%		France	France
	Pos Production V	70,00%		France	France
	Postigo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Qatar Liquefied Gas Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	E	Qatar	Qatar
	Quadrica	51,00%	E	France	France
	Quilla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Rabiza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Recova Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Regata Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	RLA Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Rosamond Raven Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Saft (Zhuhai FTZ) Batteries Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Saft (Zhuhai) Energy Storage Co	100,00%		Chine	Chine
	Saft AB	100,00%		Suède	Suède
	Saft Acquisition S.A.S.	100,00%		France	France
	Saft America Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Saft AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Saft Australia PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Saft Batterias SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Saft Batterie Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Saft Batterien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Saft Batteries Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Saft Batteries PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Saft Batterijen B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Saft Do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Saft EV S.A.S.	100,00%		France	France
	Saft Ferak AS	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Saft Groupe S.A.S.	100,00%		France	France
	Saft Hong Kong Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Saft India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Saft Japan KK	100,00%		Japon	Japon
	Saft Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Saft LLC	100,00%		Russie	Russie
	Saft Nife ME Limited	100,00%		Chypre	Chypre
	Saft S.A.S.	100,00%		France	France
	Seagreen HoldCo 1 Limited	51,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SGS Antelope Valley Development, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Shams Power Company PJSC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Shop Renewable Energy, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Société Champenoise d'Énergie	16,00%	E	France	France
	Société d'exploitation de centrales photovoltaïques 1	25,47%		France	France
	Société Économie Mixte Production Énergétique Renouvelable	35,92%	E	France	France
	Solar Carport NJ, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Energies	65,00%	E	France	France
	Solar Sail Commercial DevCo I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Commercial Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Commercial MPW DevCo, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Generate Devco I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail, LLC	50,83%	E	États-Unis	États-Unis
	Solar Star Academia 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Ct, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Hi, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona HMR-I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona VII, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Baltimore Carney, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Baltimore Roofs, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bay City 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bear Creek, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple BTM, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple CDG, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Buchanan 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXV, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXVI, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXV, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVI, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVIII, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Carbondale 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Charlotte 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Clovis Curry North, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 2500, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Coastal Pirate, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado II, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Kern Front, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star CRC Mt. Poso, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC North Shafter, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Pier A West, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 1 North, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 2 South, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Deer Island, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Energy Center, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star George Giff, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Golden Empire, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Harbor, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD Maryland, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New Jersey, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New York, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy Lake, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Herald Square 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hernwood, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Irondale, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Kale 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Khsd, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LA County High Desert, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Culver City, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Irvine, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Lincoln School, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Los Lunas, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star MA - Tewksbury, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts II, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts III, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maxx 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maynard 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Meridian Park West, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Mount Crawford 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Kern Front, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Mt. Poso, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC North Shafter, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Pier A West, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 1 North, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 2 South, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parkton, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Pennsauken, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Petersburg 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Phillipsburg 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prairie Holding, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star Prime 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 3, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 4, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime SCK3, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star PTC 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star PTC 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Rancho CWD I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star River, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Serving Science, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star South Deering, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Storage Texas, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Cheverly, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave 2, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Tranquility, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Unkety Brook, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill Central, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill East, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Virginia Holdco, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Wholesome Portland, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Woodlands St Cr, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SolarBridge Technologies Inc.	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Ma I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Prime I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund A, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund B, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund C, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund D, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	South Hook LNG Terminal Company Limited	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Spinnaker Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	SPWR SS 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SPWR SunStrong Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower AssetCo, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Bobcat Solar, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital Services, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial FTB Construction, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB Parent, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation, Systems	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower DevCo, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Electrical of New York, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Energía SPA	50,83%		Chili	Chili
	SunPower Energy Systems Canada Corporation	50,83%		Canada	Canada
	SunPower Equity Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Foundation	50,83%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	SunPower Helix I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower HoldCo, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Manufacturing Oregon, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower North America, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower NY CDG 1, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Philippines Limited - Regional Operating Headquarters	50,83%		Îles Caïmanes	Îles Caïmanes
	SunPower Residential V, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Residential VI, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Sunpower Residential VII, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I Parent, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Systems Mexico S. de R.L. de C.V.	50,83%		Mexique	Mexique
	SunPower Technologies Assetco Holdings, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Sunstrong Capital Holdings, LLC	50,83%	E	États-Unis	États-Unis
	SunStrong Partners, LLC	50,83%	E	États-Unis	États-Unis
	Sunzil	50,00%	E	France	France
	Swingletree Operations, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Tadiran Batteries GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Tadiran Batteries Limited	100,00%		Israël	Israël
	Temasol	50,83%		Maroc	Maroc
	Tianneng Saft Energy Joint Stock Company	40,00%	E	Chine	Chine
	TIEA Energie	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total E&P Indonesia Mentawai B.V.	100,00%		Pays-Bas	Indonésie
	Total E&P Indonésie	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Mauritius Holding Limited	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total E&P PNG 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle- Guinée
	Total E&P Sebuku	100,00%		France	Indonésie
	Total Energies Biogaz France	100,00%		France	France
	Total Energy Investments Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total Eren ^(c)	29,60%	E	France	France
	Total Eren Holding	33,86%	E	France	France
	Total Gas & Power Actifs Industriels	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Chartering Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Indian Ocean Renewables	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total Indian Ocean Solar Wind	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total Investment Management Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total Midstream Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Shenergy LNG (Shanghai) Co., Ltd.	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Solar Singapore Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Strong, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Total SunPower Energia S.A.	50,83%		Chili	Chili
	Total Tengah	100,00%		France	Indonésie
	Total Tractebel Emirates O & M Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total USA International, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Total Yemen LNG Company Limited	100,00%		Bermudes	Bermudes
	TotalEnergies – Centrale Electrique Bayet	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies – Centrale Electrique Pont-sur-Sambre	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Saint-Avold	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Toul	100,00%		France	France
	TotalEnergies Australia Unit Trust ^(e)	0,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies Carbon Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies Clientes	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies DF Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P Yamal	100,00%		France	France
	TotalEnergies Electricidad y Gas España	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Electricité et Gaz France	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Angola Développement Gaz	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Australia	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Australia II	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Australia III	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Barnett USA	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies EP Holdings Australia Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies EP Ichthys B.V.	100,00%		Pays-Bas	Australie
	TotalEnergies EP Ichthys Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Mozambique Area1, Ltda	100,00%		Mozambique	Mozambique
	TotalEnergies EP Oman Block 12 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	TotalEnergies EP Oman Development B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	TotalEnergies EP PNG Ltd	100,00%		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	TotalEnergies EP Salmanov	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Singapore Pte. Ltd.	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies EP Transshipment S.A.S.	100,00%		France	Russie
	TotalEnergies ESS Flandres	100,00%		France	France
	TotalEnergies Exploration Australia Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies Gas & Power Asia Private Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Gas & Power Brazil	100,00%		France	France
	TotalEnergies Gas & Power Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Gas & Power Ltd, London, Meyrin - Geneva branch	100,00%		Royaume-Uni	Suisse
	TotalEnergies Gas & Power North America, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Gas Holdings Andes	100,00%		France	France
	TotalEnergies Gas Pipeline USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Gas y Electricidad Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	TotalEnergies Gaz & Electricité Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies GLNG Australia	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies GLNG Holdings Australia S.A.S.	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies H Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies LNG Angola Ltd	13,60%	E	Bermudes	Angola
	TotalEnergies LNG Angola	100,00%		France	France
	TotalEnergies M Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Mercado España	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies New Ventures USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	TotalEnergies Offshore Wind Holdings UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Offshore Wind Korea	100,00%		France	France
	TotalEnergies Power Generation France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables Asia	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables DG Holdings Asia PTE Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables DG MEA – Assets 1 FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Renewables DG MEA FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Renewables Iberica, S.L.U	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Renewables International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables Latin America	100,00%		Chili	Chili
	TotalEnergies Renewables Projects Vietnam	100,00%		Singapour	Singapour
	Totalenergies Renewables R4 Holdco Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Totalenergies Renewables Seagreen Holdco Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Renewables Thailand	100,00%		Thaïlande	Thaïlande
	TotalEnergies Renewables USA, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Renouvelables Antilles Guyane	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renouvelables Danemark ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Renouvelables France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renouvelables Nogara	50,00%	E	France	France
	TotalEnergies Renouvelables Pacific	100,00%		France	France
	TotalEnergies Solar France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Solar Intl	100,00%		France	France
	TotalEnergies Sviluppo Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies Ventures Emerging Markets	100,00%		France	France
	TotalEnergies Ventures Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Ventures International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Wire 3, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TQN Hydro	100,00%		France	France
	TQN Solar	100,00%		France	France
	TQN Solar Nogara	50,00%	E	France	France
	TQN Wind	100,00%		France	France
	Transportadora de Gas del Mercosur S.A.	32,68%	E	Argentine	Argentine
	Trofeo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	TSDG Asia Assets PTE. Ltd.	100,00%		Singapour	Singapour
	TSGF SpA	50,00%	E	Chili	Chili
	Tugboat Commercial Pledgor, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	TW2 Tugboat, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	TW3 Tugboat, LLC	50,83%		États-Unis	États-Unis
	Ulsan Floating Offshore Wind Power Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Valorene	66,00%		France	France
	Vega Solar 1 S.A.P.I. de C.V.	50,83%		Mexique	Mexique
	Vega Solar 2 S.A.P.I. de C.V.	50,83%		Mexique	Mexique
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 17	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 18	100,00%		France	France
	Vertigo	25,00%	E	France	France
	Winche Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Wind 1029 GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Winergy	100,00%		France	France
	WP France 21	100,00%		France	France
	WP France 25	100,00%		France	France
	WP France 27	100,00%		France	France
	Yamal LNG ^(d)	29,73%	E	Russie	Russie
	Yemen LNG Company Limited	39,62%	E	Bermudes	Yémen
	Yunlin Holding GmbH	23,00%	E	Allemagne	Allemagne
	Zeeland Solar B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Appryl S.N.C	50,00%		France	France
	Atlantic Trading and Marketing Financial Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
Raffinage - Chimie					
	Atlantic Trading and Marketing Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Balzatex S.A.S.	100,00%		France	France
	Barry Controls Aerospace S.N.C.	100,00%		France	France
	BASF Total Petrochemicals LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Bay Junction Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Bayport Polymers LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	BOU Verwaltungs GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Buckeye Products Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Catelsa-Caceres S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cie Tunisienne du Caoutchouc S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Composite Industrie Maroc S.A.R.L.	100,00%		Maroc	Maroc
	Composite Industrie S.A.	100,00%		France	France
	Cosden, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	COS-MAR Company	50,00%		États-Unis	États-Unis
	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Czech	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Cray Valley HSC Asia Limited	100,00%		Chine	Hong Kong
	Cray Valley Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Cray Valley S.A.	100,00%		France	France
	CSSA - Chartering and Shipping Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Espa S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Ethylène Est	99,98%		France	France
	Feluy Immobilière	100,00%		Belgique	Belgique
	Fina Pipeline Co	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Fina Technology, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Gasket (Suzhou) Valve Components Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Gasket International S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Grande Paroisse S.A.	100,00%		France	France
	Gulf Coast Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha Total Petrochemical Co. Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	HBA Hutchinson Brasil Automotiva Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Aéronautique & Industrie Limited	100,00%		Canada	Canada

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage - Chimie (suite)					
	Hutchinson Aerospace & Industry Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Aftermarket USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Antivibration Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Automotive Systems Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Autopartes Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Borrachas de Portugal Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson d.o.o Ruma	100,00%		Serbie	Serbie
	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Fluid Management Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holding GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson Iberia S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Industrias Del Caucho SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industries Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Japan Company Limited	100,00%		Japon	Japon
	Hutchinson Korea Limited	100,00%		Corée du Sud	Corée du Sud
	Hutchinson Maroc S.A.R.L. AU	100,00%		Maroc	Maroc
	Hutchinson Poland SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	Hutchinson Polymers S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson Porto	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Precision Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Research & Innovation Singapore PTE. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Hutchinson Rubber Products Private Limited Inde	100,00%		Inde	Inde
	Hutchinson S.A.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.R.L. (Italie)	100,00%		Italie	Italie
	Hutchinson S.R.L. (Roumanie)	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Hutchinson Sales Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Seal De Mexico S.A. de CV.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson SRO	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Hutchinson Stop - Choc GmbH & CO. KG	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Hutchinson Transferencia de Fluidos S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Tunisie S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Hutchinson Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrielle Desmarquoy S.N.C.	100,00%		France	France
	Jéhier S.A.S.	99,89%		France	France
	Joint Precision Rubber	100,00%		France	France
	KTN Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Laffan Refinery Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage - Chimie (suite)					
	Laffan Refinery Company Limited 2	10,00%	E	Qatar	Qatar
	LaPorte Pipeline Company LP	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	LaPorte Pipeline GP LLC	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	Le Joint Francais S.N.C.	100,00%		France	France
	Legacy Site Services Funding Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Legacy Site Services LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les Stratifiés S.A.S.	100,00%		France	France
	Lone Wolf Land Company	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Machen Land Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Mide Technology Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Naphtachimie	50,00%		France	France
	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Pamargan (Malta) Products Limited	100,00%		Malte	Malte
	Pamargan Products Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Paulstra S.N.C.	100,00%		France	France
	PFW Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	PFW Havacilik Sanayi ve Dis Ticaret Limited Sirketi	100,00%		Turquie	Turquie
	PFW Uk Machining Ltd.	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Polyblend GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (QAPCO)	20,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatofin Company Limited	49,09%	E	Qatar	Qatar
	Résilium	100,00%		Belgique	Belgique
	Retia	100,00%		France	France
	Retia USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	San Jacinto Rail Limited	17,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemical Company	37,50%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Société Béarnaise De Gestion Industrielle	100,00%		France	France
	Société du Pipeline Sud-Européen	35,14%	E	France	France
	Southeast Texas Pipelines LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	SPA Sonatrach Total Entreprise de Polymères	49,00%	E	Algérie	Algérie
	Stillman Seal Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Synova	100,00%		France	France
	Techlam S.A.S.	100,00%		France	France
	Thermal Control Systems Automotive Sasu	100,00%		France	France
	Total Activités Maritimes	100,00%		France	France
	Total Atlantic Trading Mexico SA De CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Corbion PLA B.V.	50,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Energy Marketing A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Opslag En Pijpleiding Nederland NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Petrochemicals (Shanghai) Limited	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Belgium Services	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Laffan Refinery Holdco	100,00%		France	France
	TotalEnergies Laffan Refinery Holdco II B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Marketing Deutschland GmbH Refining ^(f)	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Olefins Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies One Tech Belgium	100,00%		Belgique	Belgique

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage - Chimie (suite)					
	TotalEnergies Petrochemicals Development Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Petrochemicals Hong Kong Ltd	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	TotalEnergies Petrochemicals Iberica	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Petrochemicals UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Pipeline USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Polymers Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Raffinage Chimie	100,00%		France	France
	TotalEnergies Raffinage France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Refinery Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Refinery Port Arthur, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Refining & Chemicals Saudi Arabia	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewable Fuels USA	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Splitter USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Trading Asia Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Trading Canada LP	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies Trading Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Trading Holdings Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies Trading Products S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Trading Storage S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TOTSA TotalEnergies Trading S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Totseanergy	49,00%	E	Belgique	Belgique
	Transalpes S.N.C.	67,00%		France	France
	Trans-Ethylène	99,98%		France	France
	Vibrachoc S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Zeeland Refinery NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services					
	Alvea	100,00%		France	France
	Antilles Gaz	100,00%		France	France
	Argedis	100,00%		France	France
	Aristea	51,00%	E	Belgique	Belgique
	Arteco	49,99%	E	Belgique	Belgique
	AS 24	100,00%		France	France
	AS24 Belgie N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	AS24 Espanola S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	AS24 Fuel Cards Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	AS24 Lituanie	100,00%		Lituanie	Lituanie
	AS24 Polska SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	AS24 Tankservice GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Charvet La Mure Bianco	100,00%		France	France
	Clean Energy	19,09%	E	États-Unis	États-Unis
	Compagnie Pétrolière de l'Ouest - CPO	100,00%		France	France
	Cristal Marketing Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Elf Oil UK Aviation Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Oil UK Properties Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Fioulmarket.fr	100,00%		France	France
	Gapco Kenya Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Gapco Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Guangzhou Elf Lubricants Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Gulf Africa Petroleum Corporation	100,00%		France	France
	Lubricants Vietnam Holding Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	National Petroleum Refiners Of South Africa (PTY) Limited	18,22%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Progeres S.A.S.	100,00%		France	France
	Quimica Vasca S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Saudi Total Petroleum Products	51,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Servauto Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société d'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%		France	France
	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%		France	France
	Société Urbaine des Pétroles	100,00%		France	France
	S-Oil Total Lubricants Company Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Source London Mobility Solutions Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	South Asia LPG Private Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Stedis	100,00%		France	France
	Tas'Helat Marketing Company	50,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Total (Fiji) Limited	100,00%		Fidji	Fidji
	Total Additifs et Carburants Spéciaux	100,00%		France	France
	Total Bitumen UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Botswana (PTY) Limited	50,10%		Botswana	Botswana
	Total Brasil Distribuidora Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Cambodge	100,00%		Cambodge	Cambodge
	Total Ceska Republika S.R.O.	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Total China Investment Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Corse	100,00%		France	France
	Total Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Total Especialidades Argentina	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Fluides	100,00%		France	France
	Total Freeport Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Jamaica Limited	100,00%		Jamaïque	Jamaïque
	Total Jordan PSC	100,00%		Jordanie	Jordanie
	Total Liban	100,00%		Liban	Liban
	Total Lubricants (China) Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Lubricants Taiwan Limited	63,00%		Taïwan	Taïwan
	Total Lubrifiants	99,98%		France	France
	Total Lubrifiants Service Automobile	99,98%		France	France
	Total Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Total Marketing Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Total Marketing Gabon	90,00%		Gabon	Gabon
	Total Marketing Middle East Free Zone	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Marketing Tchad	100,00%		Tchad	Tchad
	Total Marketing Uganda	100,00%		Ouganda	Ouganda

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Niger S.A.	100,00%		Niger	Niger
	Total Oil India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Total Outre-Mer	100,00%		France	France
	Total Pacifique	100,00%		France	Nouvelle Calédonie
	Total Parco Pakistan Limited	50,00%	E	Pakistan	Pakistan
	Total Petroleum (Shanghai) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petroleum Ghana PLC	76,74%		Ghana	Ghana
	Total Philippines Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Polska	100,00%		Pologne	Pologne
	Total Polynésie	100,00%		France	Polynésie Française
	Total Proxi Energies Nord Est	100,00%		France	France
	Total Sinochem Fuels Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Sinochem Oil Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Specialties USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Swaziland (PTY) Limited	50,10%		Swaziland	Swaziland
	Total Tianjin Manufacturing Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Togo	76,72%		Togo	Togo
	Total Turkey Pazarlama	100,00%		Turquie	Turquie
	Total UAE LLC	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Ukraine LLC	100,00%		Ukraine	Ukraine
	Total Vietnam Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Total Vostok	100,00%		Russie	Russie
	TotalEnergies Aviation	100,00%		France	France
	TotalEnergies Aviation Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Aviation Zambia Ltd	100,00%		Zambie	Zambie
	TotalEnergies Bitumen Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Diesel Comercio e Transportes Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies Holdings Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Lubrifiants Algérie SPA	78,90%		Algérie	Algérie
	TotalEnergies Marine Fuels Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Marketing & Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing (Hubei) Co., Ltd	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Marketing African Holdings Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Marketing Angola S.A.	50,00%	E	Angola	Angola
	TotalEnergies Marketing Asia-Pacific Middle East Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Marketing Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Marketing Burkina	100,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	TotalEnergies Marketing Cameroun S.A.	67,01%		Cameroun	Cameroun
	TotalEnergies Marketing Caraïbes	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Congo	100,00%		Congo	Congo
	TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire	72,99%		Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	TotalEnergies Marketing Denmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Marketing España, S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Marketing Ethiopia Share Company	100,00%		Éthiopie	Éthiopie
	TotalEnergies Marketing France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Guadeloupe	100,00%		France	Guadeloupe

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	TotalEnergies Marketing Guinea Ecuatorial	70,00%		Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
	TotalEnergies Marketing Guinée	100,00%		Guinée	Guinée
	TotalEnergies Marketing Holdings Africa	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Holdings Asia	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Holdings India	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Italia SpA	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies Marketing Kenya PLC	93,96%		Kenya	Kenya
	TotalEnergies Marketing Madagasikara S.A.	79,44%		Madagascar	Madagascar
	TotalEnergies Marketing Malawi Ltd	100,00%		Malawi	Malawi
	TotalEnergies Marketing Mali	100,00%		Mali	Mali
	TotalEnergies Marketing Maroc	55,00%		Maroc	Maroc
	TotalEnergies Marketing Mauritius Ltd	55,00%		Île Maurice	Île Maurice
	TotalEnergies Marketing Mayotte	100,00%		France	Mayotte
	TotalEnergies Marketing Moçambique S.A.	100,00%		Mozambique	Mozambique
	TotalEnergies Marketing Namibia (Pty) Ltd	50,10%		Namibie	Namibie
	TotalEnergies Marketing Nederland NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Marketing Nigeria PLC	61,72%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies Marketing Puerto Rico	100,00%		Porto Rico	Porto Rico
	TotalEnergies Marketing RDC	60,00%		République démocratique du Congo	République démocratique du Congo
	TotalEnergies Marketing Réunion	100,00%		France	Réunion
	TotalEnergies Marketing Romania S.A.	100,00%		Roumanie	Roumanie
	TotalEnergies Marketing Sénégal	69,14%		Sénégal	Sénégal
	TotalEnergies Marketing South Africa (Pty) Ltd	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	TotalEnergies Marketing Tanzania Ltd	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	TotalEnergies Marketing Tunisie	100,00%		Tunisie	Tunisie
	TotalEnergies Marketing Uganda Ltd	100,00%		Ouganda	Ouganda
	TotalEnergies Marketing UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Marketing Zambia Ltd	100,00%		Zambie	Zambie
	TotalEnergies Marketing Zimbabwe (Private) Ltd	80,00%		Zimbabwe	Zimbabwe
	TotalEnergies Singapore Services Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Supply Marketing Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Three Gorges Charging Services (Hubei) Co., Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	TotalEnergies Wärme&Kraftstoff Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Totalgaz Vietnam LLC	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Trapil	5,50%	E	France	France
	Upbeatprops 100 PTY Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	V Energy S.A.	100,00%		République Dominicaine	République Dominicaine
Holding					
	Albatros	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Elf Forest Products LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Pan Insurance Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Septentrion Participations	100,00%		France	France
	Socap S.A.S.	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding (suite)					
	Société Civile Immobilière CB2	100,00%		France	France
	Sofax Banque	100,00%		France	France
	Total Corporate Management (Beijing) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Digital Factory	100,00%		France	France
	Total Facilities Management Services (TFMS)	100,00%		France	France
	Total Global IT Services (TGITS)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement (TGP)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement Belgium S.A. (TGPB)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Global Services Bucharest	99,01%		Roumanie	Roumanie
	Total Global Services Philippines	100,00%		Philippines	Philippines
	Total International NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Learning Solutions (TLS)	100,00%		France	France
	Total Operations Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Overseas Holding (PTY) Limited	100,00%		Afrique du Sud	Pays-Bas
	Total Resources (Canada) Limited	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies American Services, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Capital	100,00%		France	France
	TotalEnergies Capital Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies Capital International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Consulting	100,00%		France	France
	TotalEnergies Delaware, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Développement Régional S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Gestion Filiales	100,00%		France	France
	TotalEnergies Finance	100,00%		France	France
	TotalEnergies Finance Corporate Services Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Finance International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Finance USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Funding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Gestion USA	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Financial Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Human Resources Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Information Technology Services Belgium	99,98%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Holding Allemagne	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Holdings UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Holdings USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Investments	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Holding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies One Tech	100,00%		France	France
	TotalEnergies Participations	100,00%		France	France
	TotalEnergies Petrochemicals & Refining (Holding)	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals & Refining USA, Inc. ^(f)	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies SE	–		France	France
	TotalEnergies Security USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Treasury	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding (suite)					
	TotalEnergies Treasury Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies UK Finance Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

- (a) % de contrôle différent du % d'intérêt : 49%.
- (b) % de contrôle différent du % d'intérêt : 10%.
- (c) % de contrôle différent du % d'intérêt : 5,80%.
- (d) % de contrôle différent du % d'intérêt : 20,02%.
- (e) % de contrôle différent du % d'intérêt : 75,16%.
- (f) Entités multi-sectorielles.

9

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

9.1	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	520	9.2	Autres informations complémentaires	538
9.1.1	Processus d'évaluation des réserves	520	9.2.1	Production de gaz commercialisable	538
9.1.2	Réserves prouvées développées	520	9.2.2	Prix de production	539
9.1.3	Réserves prouvées non développées	520	9.2.3	Coûts de production	540
9.1.4	Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	521	9.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	541
9.1.5	Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	531	9.3.1	Rapport par pays et type de Paiements	542
9.1.6	Coûts induits	533	9.3.2	Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements	545
9.1.7	Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures	534	9.4	Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (reporting ITIE)	570
9.1.8	Calcul des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	535			
9.1.9	Principales origines des variations des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	538			

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation *FASB Accounting Standards Codification 932*

Les estimations de réserves prouvées sont calculées suivant les règles de la SEC (norme 4-10 de la réglementation S-X) mises à jour dans le cadre de la « *Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)* » et suivant la réglementation du *Financial Accounting Standard*

Board (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932) qui fournissent les définitions et les obligations de publication.

9.1.1 Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les équipes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées. Toutes les réserves des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence sont estimées au sein des filiales de la Compagnie à l'exception des réserves provenant de la société mise en équivalence PAO Novatek. L'évaluation des réserves prouvées nettes de liquides et de gaz naturel de certains champs détenus par PAO Novatek a été réalisée au 31 décembre 2021, conformément aux normes appliquées par la Compagnie, sur la base d'un rapport d'un tiers indépendant DeGolyer & MacNaughton. Ces réserves ainsi évaluées correspondent à 58% des réserves prouvées nettes que TotalEnergies reporte en Russie au 31 décembre 2021.

Les modifications de réserves prouvées SEC supérieures à un certain seuil et les évaluations techniques de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité directeur de l'Exploration-Production sont soumises à l'approbation d'un Comité Technique Réserves. Le président de ce Comité est nommé par le directeur général Exploration-Production et la directrice générale de la branche OneTech, et ses membres ont l'expertise réservoir, géologie de gisement, géophysique de gisement, méthodologie réserves, forage et études de développement.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves de la Compagnie fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- une entité Réserves centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves de la Compagnie, de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où la Compagnie est présente, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC, de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves, de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée ;

- une revue annuelle des réserves de chaque société menée par un groupe d'experts de la Compagnie choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir et leurs connaissances des filiales. Ce groupe d'experts, dirigé par le directeur Réserves de la Compagnie et composé d'au moins trois membres du Comité Technique Réserves, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de revoir de façon indépendante les variations significatives de réserves proposées et de vérifier que les estimations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates ;

- à l'issue de la revue annuelle des réserves, le Comité Réserves SEC, présidé par la directrice Finances et Economie de l'Exploration-Production et composé des directeurs Mer du Nord-Russie-New Business EP, Juridiques et Accords EP, Finance EP, Réserves, ainsi que du président du Comité Technique Réserves, valide les propositions d'enregistrement de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de l'expertise technique (réservoir, géosciences, etc.). L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC sont soumis au Comité Directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par la Direction Générale et le Directeur Financier de la Compagnie.

Les processus d'évaluation des réserves et de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

Le directeur Réserves en charge de l'entité Réserves centrale est nommé par le directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il supervise l'entité Réserves, dirige la revue annuelle des réserves et est membre du Comité Technique Réserves et du Comité Réserves SEC. Il est aussi membre du Comité de Développement de la Branche OneTech. Le directeur Réserves actuel a plus de 32 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences, de l'ingénierie réservoir et dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy et Master of Science de l'Université de Stanford, Californie. Il est membre actif de la SPE (Society of Petroleum Engineers) depuis plus de 30 ans.

9.1.2 Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2021, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TotalEnergies étaient de 7 980 Mbep et représentaient 66% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2020, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures

étaient de 7 985 Mbep et représentaient 65% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures étaient de 8 532 Mbep et représentaient 67% des réserves prouvées.

9.1.3 Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2021, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TotalEnergies s'élevaient à 4 082 Mbep tandis qu'elles s'élevaient à 4 343 Mbep au 31 décembre 2020 et à 4 149 Mbep au 31 décembre 2019.

La variation entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 se décompose en -503 Mbep associés à la conversion de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées, -365 Mbep associés à des révisions nettes des estimations antérieures, -37 Mbep de cessions, +620 Mbep de découvertes et extensions et +24 Mbep d'acquisitions.

Les révisions se décomposent en +30 Mbep liés à des facteurs économiques, -95 Mbep de révision technique principalement en Russie et +181 Mbep de récupération améliorée principalement au Brésil, au Qatar et en Norvège. En outre, le contexte de sanctions contre la Russie qui seront mises en œuvre par la Compagnie quelles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, a conduit la Société à ne plus reconnaître comme réserves prouvées au 31 décembre 2021 les ressources associées au projet Arctic LNG 2, compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction, soit -481 Mbep.

Les découvertes et extensions se situent principalement en Ouganda, Russie et Oman.

Les cessions se situent principalement au Vénézuéla.

En 2021, sur les 503 Mbep de réserves prouvées non développées converties en réserves prouvées développées, 430 Mbep l'ont été dans le cadre des activités de développement en Russie, Norvège, Emirats arabes unis, Australie, Brésil, Qatar et Etats-Unis. Ceci confirme à nouveau la capacité de la Compagnie à développer et mettre en production des projets de grande taille et complexes.

Pour l'année 2021, les coûts consacrés au développement de réserves prouvées non développées se sont élevés à 4,7 milliards de dollars, représentant 64% des coûts de développement, et ont concerné des projets situés principalement en Norvège, aux Etats-Unis, au Nigéria, au Qatar, en Russie, au Mozambique et en Ouganda.

Les réserves prouvées non développées de la Compagnie, qui peuvent rester non développées pendant 5 ans ou plus après l'enregistrement des réserves prouvées, correspondent aux réserves prouvées non développées sur des projets de grande taille et dont le développement est complexe et sur des projets de développement de champs dont la mise en œuvre dépend des contraintes de capacité.

Bien que la Compagnie ait converti en réserves développées un volume significatif de réserves non développées de 5 ans ou plus, associées à des projets de grande taille et complexes, ces projets contiennent encore des réserves prouvées non développées de 5 ans ou plus qui devraient être développées au fil du temps dans le cadre des plans de développement initiaux ou de phases de développement additionnelles.

Par ailleurs, certains projets sont dimensionnés et optimisés pour une capacité donnée de production qui contrôle le rythme de développement et de forage des puits. Au démarrage de la production de ces projets, seule une partie des réserves prouvées est développée dans le respect des contraintes de capacités et des obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité de ces projets, la Compagnie estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production de ces réserves non développées qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets.

9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'huile, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant à la Compagnie au 31 décembre des exercices 2021, 2020 et 2019.

Les quantités affichées concernent les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2021, 2020 et 2019.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part de la Compagnie dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TotalEnergies incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

Les changements significatifs dans les réserves prouvées entre 2020 et 2021 sont commentés dans le paragraphe 9.1.3 et ci-dessous.

Pour les filiales consolidées, les révisions de +578 Mbep pour l'année 2021 s'expliquent par :

- +247 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages et à l'historique de la production, notamment soutenu par

l'augmentation de la production des développements récents, principalement aux Emirats arabes unis, en Norvège et au Kazakhstan, ainsi que des projets de récupération améliorée principalement au Brésil ;

- +490 Mbep lié au changement des conditions économiques conduisant à l'extension de la durée de vie des actifs principalement en Amérique du Nord et sur les actifs matures de mer du Nord et du golfe de Guinée ;
- -159 Mbep résultant d'effets contractuels et royalties liés à la hausse des prix en 2021.

Pour les filiales consolidées, les acquisitions correspondent à la reconnaissance de réserves prouvées en Algérie et au Brésil. Les ventes ont été finalisées au Nigéria et au Gabon.

Pour les sociétés mises en équivalence, les révisions de -394 Mbep pour l'année 2021 s'expliquent notamment par :

- -473 Mbep en Russie, principalement lié à Arctic LNG 2 ;
- +79 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages et à l'historique de la production et à des projets de récupération améliorée, principalement au Qatar.

Pour les sociétés mises en équivalence, les ventes ont été finalisées au Vénézuéla.

9.1.4.1 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'HUILE, BITUME ET GAZ

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils équivalent pétrole)	Filiales consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	1 381	10	1 613	1 962	1 799	1 358	8 123
Révisions des estimations antérieures	52	2	113	211	76	40	494
Découvertes, extensions, autres	–	–	1	1	76	41	119
Acquisitions de réserves en terre	40	–	421	17	–	–	478
Cessions de réserves en terre	(3)	–	–	–	(1)	–	(4)
Production de l'année	(170)	(2)	(249)	(175)	(131)	(106)	(833)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	1 300	10	1 899	2 016	1 819	1 333	8 377
Révisions des estimations antérieures	106	4	61	175	(131)	61	276
Découvertes, extensions, autres	–	–	19	<1	13	25	57
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	206	–	–	206
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	(3)	–	(8)	(21)
Production de l'année	(177)	(2)	(222)	(149)	(129)	(111)	(790)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	1 219	12	1 757	2 245	1 572	1 300	8 105
Révisions des estimations antérieures	231	(3)	134	51	132	33	578
Découvertes, extensions, autres	17	<1	285	100	24	7	433
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	41	12	–	53
Cessions de réserves en terre	–	–	(16)	–	–	–	(16)
Production de l'année	(162)	(1)	(187)	(164)	(135)	(113)	(762)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	1 305	8	1 973	2 273	1 605	1 227	8 391
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	86	–	–	–	86
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	–	–	52	–	–	–	52
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	–	61	–	–	–	61

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils équivalent pétrole)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	2 525	55	1 209	138	–	3 927
Révisions des estimations antérieures	–	85	–	41	(38)	–	88
Découvertes, extensions, autres	–	538	–	18	–	–	556
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(175)	(8)	(82)	(2)	–	(267)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304
Révisions des estimations antérieures	–	54	41	10	(19)	–	86
Découvertes, extensions, autres	–	89	–	5	–	–	94
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(173)	(9)	(79)	(<1)	–	(261)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	2 943	79	1 122	79	–	4 223
Révisions des estimations antérieures	–	(473)	(3)	82	(<1)	–	(394)
Découvertes, extensions, autres	–	187	–	–	–	–	187
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	(78)	–	(78)
Production de l'année	–	(180)	(7)	(79)	(1)	–	(267)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	2 477	69	1 125	–	–	3 671

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées

(en millions de barils équivalent pétrole)

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 300	2 983	1 946	3 202	1 917	1 333	12 681
Filiales consolidées	1 300	10	1 899	2 016	1 819	1 333	8 377
Sociétés mises en équivalence	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304
Réserves prouvées développées	951	1 506	1 217	2 628	1 225	1 005	8 532
Filiales consolidées	951	8	1 211	1 604	1 181	1 005	5 960
Sociétés mises en équivalence	–	1 498	6	1 024	44	–	2 572
Réserves prouvées non développées	349	1 477	729	574	692	328	4 149
Filiales consolidées	349	2	688	412	638	328	2 417
Sociétés mises en équivalence	–	1 475	41	162	54	–	1 732
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 219	2 955	1 836	3 367	1 651	1 300	12 328
Filiales consolidées	1 219	12	1 757	2 245	1 572	1 300	8 105
Sociétés mises en équivalence	–	2 943	79	1 122	79	–	4 223
Réserves prouvées développées	816	1 470	1 083	2 763	859	994	7 985
Filiales consolidées	816	8	1 070	1 803	816	994	5 507
Sociétés mises en équivalence	–	1 462	13	960	43	–	2 478
Réserves prouvées non développées	403	1 485	753	604	792	306	4 343
Filiales consolidées	403	4	687	442	756	306	2 598
Sociétés mises en équivalence	–	1 481	66	162	36	–	1 745
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 305	2 485	2 042	3 398	1 605	1 227	12 062
Filiales consolidées	1 305	8	1 973	2 273	1 605	1 227	8 391
Sociétés mises en équivalence	–	2 477	69	1 125	–	–	3 671
Réserves prouvées développées	907	1 543	1 010	2 740	823	957	7 980
Filiales consolidées	907	7	1 005	1 789	823	957	5 488
Sociétés mises en équivalence	–	1 536	5	951	–	–	2 492
Réserves prouvées non développées	398	942	1 032	658	782	270	4 082
Filiales consolidées	398	1	968	484	782	270	2 903
Sociétés mises en équivalence	–	941	64	174	–	–	1 179

9.1.4.2 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'HUILE ET DE BITUME

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel.

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Filiales consolidées							Total	Bitume Amériques
	Huile								
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique			
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	654	8	1 129	1 687	280	580	4 338	843	
Révisions des estimations antérieures	40	2	97	206	51	14	410	(1)	
Découvertes, extensions, autres	–	–	1	1	62	9	73	–	
Acquisitions de réserves en terre	20	–	7	16	–	–	43	–	
Cessions de réserves en terre	(2)	–	–	–	–	–	(2)	–	
Production de l'année	(79)	(2)	(202)	(152)	(23)	(38)	(496)	(36)	
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	633	8	1 032	1 758	370	565	4 366	806	
Révisions des estimations antérieures	34	4	50	164	169	56	477	(309)	
Découvertes, extensions, autres	–	–	1	1	4	<1	6	–	
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	169	–	–	169	–	
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	(3)	–	(8)	(21)	–	
Production de l'année	(88)	(2)	(177)	(128)	(28)	(38)	(461)	(30)	
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	569	10	906	1 961	515	575	4 536	467	
Révisions des estimations antérieures	104	(2)	89	39	45	22	297	(17)	
Découvertes, extensions, autres	6	<1	272	8	5	<1	291	–	
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	11	12	–	23	–	
Cessions de réserves en terre	–	–	(14)	–	–	–	(14)	–	
Production de l'année	(82)	(1)	(144)	(141)	(31)	(40)	(439)	(33)	
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	597	7	1 109	1 878	546	557	4 694	417	
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires									
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	77	–	–	–	77	–	
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	–	–	46	–	–	–	46	–	
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	–	54	–	–	–	54	–	

Sociétés mises en équivalence*

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Huile						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	317	9	413	129	–	868
Révisions des estimations antérieures	–	6	–	32	(35)	–	3
Découvertes, extensions, autres	–	24	–	18	–	–	42
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(27)	(2)	(48)	(2)	–	(79)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	320	7	415	92	–	834
Révisions des estimations antérieures	–	24	6	9	(16)	–	23
Découvertes, extensions, autres	–	13	–	5	–	–	18
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(27)	(2)	(45)	–	–	(74)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	330	11	384	76	–	801
Révisions des estimations antérieures	–	(24)	1	71	(1)	–	47
Découvertes, extensions, autres	–	34	–	–	–	–	34
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	(75)	–	(75)
Production de l'année	–	(26)	(2)	(47)	(<1)	–	(75)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	314	10	408	–	–	732

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence*

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Huile						Total	Bitume
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique		Amériques
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	634	328	1 039	2 173	462	564	5 200	806
Filiales consolidées	634	8	1 032	1 758	370	564	4 366	806
Sociétés mises en équivalence	–	320	7	415	92	–	834	–
Réserves prouvées développées	470	199	900	1 718	155	503	3 945	497
Filiales consolidées	470	7	899	1 402	113	503	3 394	497
Sociétés mises en équivalence	–	192	1	316	42	–	551	–
Réserves prouvées non développées	164	129	139	455	307	61	1 255	309
Filiales consolidées	164	1	133	356	257	61	972	309
Sociétés mises en équivalence	–	128	6	99	50	–	283	–
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	569	340	917	2 345	591	575	5 337	467
Filiales consolidées	569	10	906	1 961	515	575	4 536	467
Sociétés mises en équivalence	–	330	11	384	76	–	801	–
Réserves prouvées développées	427	195	781	1 882	205	488	3 978	136
Filiales consolidées	427	8	779	1 589	162	488	3 453	136
Sociétés mises en équivalence	–	187	2	293	43	–	525	–
Réserves prouvées non développées	142	145	136	463	386	87	1 359	331
Filiales consolidées	142	2	127	372	353	87	1 083	331
Sociétés mises en équivalence	–	143	9	91	33	–	276	–
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	597	321	1 119	2 286	546	557	5 426	417
Filiales consolidées	597	7	1 109	1 878	546	557	4 694	417
Sociétés mises en équivalence	–	314	10	408	–	–	732	–
Réserves prouvées développées	438	189	731	1 885	183	479	3 905	136
Filiales consolidées	438	6	730	1 582	183	479	3 418	136
Sociétés mises en équivalence	–	183	1	303	–	–	487	–
Réserves prouvées non développées	159	132	388	401	363	78	1 521	281
Filiales consolidées	159	1	379	296	363	78	1 276	281
Sociétés mises en équivalence	–	131	9	105	–	–	245	–

(a) Les réserves de liquides de gaz naturel ne sont pas publiées séparément car elles représentent moins de 8,5% des réserves prouvées développées et non développées d'huile de la Compagnie pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

9.1.4.3 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE GAZ

Réserves prouvées développées et non développées (en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	3 919	8	2 399	1 503	3 824	4 141	15 794
Révisions des estimations antérieures	69	–	76	40	142	160	487
Découvertes, extensions, autres	–	–	–	–	79	182	261
Acquisitions de réserves en terre	104	–	2 272	5	–	–	2 381
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	–	(2)	–	(12)
Production de l'année	(489)	(1)	(236)	(129)	(405)	(393)	(1 653)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	3 593	7	4 511	1 419	3 638	4 090	17 258
Révisions des estimations antérieures	381	1	59	63	10	72	586
Découvertes, extensions, autres	–	–	92	–	50	142	284
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	216	–	–	216
Cessions de réserves en terre	(3)	–	–	–	–	(2)	(5)
Production de l'année	(484)	(1)	(227)	(123)	(401)	(410)	(1 646)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	3 487	7	4 435	1 575	3 297	3 892	16 693
Révisions des estimations antérieures	691	(2)	235	46	582	27	1 579
Découvertes, extensions, autres	60	–	69	499	106	37	771
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	156	–	–	156
Cessions de réserves en terre	–	–	(8)	–	–	–	(8)
Production de l'année	(432)	(<1)	(219)	(126)	(396)	(418)	(1 591)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	3 806	5	4 512	2 150	3 589	3 538	17 600
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	44	–	–	–	44
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	–	–	25	–	–	–	25
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	–	33	–	–	–	33

Réserves prouvées développées et non développées (en milliards de pieds cubes)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	11 886	237	4 357	51	–	16 531
Révisions des estimations antérieures	–	425	(1) ^(a)	45	(14)	–	455
Découvertes, extensions, autres	–	2 786	–	–	–	–	2 786
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(798)	(33) ^(a)	(184)	–	–	(1 015)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757
Révisions des estimations antérieures	–	202	186	3	(16)	–	375
Découvertes, extensions, autres	–	401	–	–	–	–	401
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(788)	(35)	(183)	–	–	(1 006)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	14 114	354	4 038	21	–	18 527
Révisions des estimations antérieures	–	(2 473)	(9)	53	<1	–	(2 429)
Découvertes, extensions, autres	–	810	–	–	–	–	810
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	(21)	–	(21)
Production de l'année	–	(828)	(29)	(180)	(<1)	–	(1 037)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b	–	11 623	316	3 911	–	–	15 850

(a) Données retraitées.

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées
(en milliards de pieds cubes)

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	3 592	14 306	4 714	5 637	3 675	4 091	36 015
Filiales consolidées	3 592	7	4 511	1 419	3 638	4 091	17 258
Sociétés mises en équivalence	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757
Réserves prouvées développées	2 606	7 018	1 547	5 009	3 237	2 683	22 100
Filiales consolidées	2 606	4	1 526	1 141	3 219	2 683	11 179
Sociétés mises en équivalence	–	7 014	21	3 868	18	–	10 921
Réserves prouvées non développées	986	7 288	3 167	628	438	1 408	13 915
Filiales consolidées	986	3	2 985	278	419	1 408	6 079
Sociétés mises en équivalence	–	7 285	182	350	19	–	7 836
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	3 487	14 121	4 789	5 613	3 319	3 891	35 220
Filiales consolidées	3 487	7	4 435	1 575	3 298	3 891	16 693
Sociétés mises en équivalence	–	14 114	354	4 038	21	–	18 527
Réserves prouvées développées	2 083	6 864	1 470	4 862	2 915	2 731	20 925
Filiales consolidées	2 083	5	1 429	1 224	2 908	2 731	10 380
Sociétés mises en équivalence	–	6 859	41	3 638	7	–	10 545
Réserves prouvées non développées	1 404	7 257	3 319	751	404	1 160	14 295
Filiales consolidées	1 404	2	3 006	351	390	1 160	6 313
Sociétés mises en équivalence	–	7 255	313	400	14	–	7 982
AU 31 DÉCEMBRE 2021 – BRENT À 69,23\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	3 806	11 628	4 828	6 061	3 589	3 538	33 450
Filiales consolidées	3 806	5	4 512	2 150	3 589	3 538	17 600
Sociétés mises en équivalence	–	11 623	316	3 911	–	–	15 850
Réserves prouvées développées	2 523	7 272	1 366	4 682	2 833	2 517	21 193
Filiales consolidées	2 523	4	1 349	1 150	2 833	2 517	10 376
Sociétés mises en équivalence	–	7 268	17	3 532	–	–	10 817
Réserves prouvées non développées	1 283	4 356	3 462	1 379	756	1 021	12 257
Filiales consolidées	1 283	1	3 163	1 000	756	1 021	7 224
Sociétés mises en équivalence	–	4 355	299	379	–	–	5 033

9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
2019							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	983	–	1 260	1 686	972	2 199	7 100
Chiffre d'affaires Compagnie	5 286	83	11 286	7 369	2 110	1 487	27 621
Chiffre d'affaires total	6 269	83	12 546	9 055	3 082	3 686	34 721
Coûts de production	(1 338)	(12)	(1 249)	(639)	(873)	(422)	(4 533)
Charges d'exploration	(230)	(2)	(65)	(24)	(392)	(72)	(785)
Amortissements	(1 719)	(100)	(5 556)	(798)	(1 924)	(1 538)	(11 635)
Autres charges ^(a)	(410)	(12)	(918)	(5 560)	(392)	(219)	(7 511)
Résultats avant impôts^(b)	2 572	(43)	4 758	2 034	(499)	1 435	10 257
Impôts sur les bénéfices	(1 427)	13	(2 004)	(814)	309	(245)	(4 168)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	1 145	(30)	2 754	1 220	(190)	1 190	6 089

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (615 millions d'USD pour 2019).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 899 millions d'USD avant impôts et 392 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

2020							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	608	–	677	981	708	1 805	4 779
Chiffre d'affaires Compagnie	3 268	24	5 540	4 229	1 068	935	15 064
Chiffre d'affaires total	3 876	24	6 217	5 210	1 776	2 740	19 843
Coûts de production	(1 185)	(11)	(1 097)	(624)	(774)	(373)	(4 064)
Charges d'exploration	(157)	(1)	(159)	(53)	(305)	(56)	(731)
Amortissements	(1 933)	(51)	(4 565)	(697)	(7 950)	(2 135)	(17 331)
Autres charges ^(a)	(357)	(8)	(614)	(2 778)	(339)	(133)	(4 229)
Résultats avant impôts^(b)	244	(47)	(218)	1 058	(7 592)	43	(6 512)
Impôts sur les bénéfices	(144)	2	270	(269)	384	(111)	132
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	100	(45)	52	789	(7 208)	(68)	(6 380)

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (548 millions d'USD pour 2020).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 7 911 millions d'USD avant impôts et 7 450 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

2021

Chiffre d'affaires hors Compagnie	1 368	–	809	1 676	896	2 089	6 838
Chiffre d'affaires Compagnie	9 420	53	8 881	7 995	3 133	1 834	31 316
Chiffre d'affaires total	10 788	53	9 690	9 671	4 029	3 923	38 154
Coûts de production	(1 156)	(11)	(1 076)	(620)	(856)	(353)	(4 072)
Charges d'exploration	(161)	(1)	(170)	(30)	(250)	(128)	(740)
Amortissements	(2 371)	(21)	(3 457)	(771)	(1 533)	(1 309)	(9 462)
Autres charges ^(a)	(370)	(14)	(722)	(6 076)	(494)	(204)	(7 880)
Résultats avant impôts^(b)	6 730	6	4 265	2 174	896	1 929	16 000
Impôts sur les bénéfices	(3 953)	(14)	(1 537)	(795)	(183)	(822)	(7 304)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	2 777	(8)	2 728	1 379	713	1 107	8 696

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (434 millions d'USD pour 2021).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 771 millions d'USD avant impôts et 763 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
2019							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	–	2 317	67	3 128	41	–	5 553
Chiffre d'affaires Compagnie	–	–	–	606	–	–	606
Chiffre d'affaires total	–	2 317	67	3 734	41	–	6 159
Coûts de production	–	(182)	–	(311)	(19)	–	(512)
Charges d'exploration	–	(30)	–	–	–	–	(30)
Amortissements	–	(254)	–	(227)	(23)	–	(504)
Autres charges	–	(230)	(9)	(2 086)	(39)	–	(2 364)
Résultats avant impôts	–	1 621	58	1 110	(40)	–	2 749
Impôts sur les bénéfices	–	(222)	–	(469)	13	–	(678)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	1 399	58	641	(27)	–	2 071
2020							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	–	1 608	–	1 505	–	–	3 113
Chiffre d'affaires Compagnie	–	–	–	607	–	–	607
Chiffre d'affaires total	–	1 608	–	2 112	–	–	3 720
Coûts de production	–	(179)	–	(251)	(6)	–	(436)
Charges d'exploration	–	(29)	–	–	–	–	(29)
Amortissements	–	(222)	–	(246)	(4)	–	(472)
Autres charges	–	(186)	(20)	(970)	10	–	(1 166)
Résultats avant impôts	–	992	(20)	645	–	–	1 617
Impôts sur les bénéfices	–	(149)	–	(241)	–	–	(390)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	843	(20)	404	–	–	1 227

2021

Chiffre d'affaires hors Compagnie	–	3 702	278	3 236	–	–	7 216
Chiffre d'affaires Compagnie	–	23	35	1 061	–	–	1 119
Chiffre d'affaires total	–	3 725	313	4 297	–	–	8 335
Coûts de production	–	(189)	–	(268)	(7)	–	(464)
Charges d'exploration	–	(16)	–	–	–	–	(16)
Amortissements	–	(276)	–	(258)	(1 013)	–	(1 547)
Autres charges	–	(301)	(139)	(2 295)	5	–	(2 730)
Résultats avant impôts	–	2 943	174	1 476	(1 015)	–	3 578
Impôts sur les bénéfices	–	(446)	–	(573)	(10)	–	(1 029)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	2 497	174	903	(1 025)	–	2 549

9.1.6 Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux

passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2019^(a)							
Acquisition des permis prouvés	–	–	244	10	14	16	284
Acquisition des permis non prouvés	7	–	3 124	42	509	3	3 685
Coûts d'exploration	262	2	198	78	469	84	1 093
Coûts de développement ^(b)	2 170	28	2 724	1 074	1 547	701	8 244
TOTAL COÛTS INDUITS	2 439	30	6 290	1 204	2 539	804	13 306
2020^(c)							
Acquisition des permis prouvés	–	–	3	3	–	15	21
Acquisition des permis non prouvés	–	–	1 016	13	15	–	1 044
Coûts d'exploration	182	1	312	118	485	58	1 156
Coûts de développement ^(b)	2 279	31	1 215	1 024	1 042	369	5 960
TOTAL COÛTS INDUITS	2 461	32	2 546	1 158	1 542	442	8 181
2021							
Acquisition des permis prouvés	–	–	94	50	39	10	193
Acquisition des permis non prouvés	–	–	142	66	124	–	332
Coûts d'exploration	215	1	302	62	523	19	1 122
Coûts de développement ^(b)	1 836	30	1 508	991	1 591	603	6 559
TOTAL COÛTS INDUITS	2 051	31	2 046	1 169	2 277	632	8 206

(a) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs d'Anadarko au Mozambique.

(b) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(c) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs d'Anadarko en Afrique du Sud, des concessions B20-21 en Angola et Tulow en Ouganda.

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
2019							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	1 673	-	-	-	-	1 673
Coûts d'exploration	-	-	-	5	-	-	5
Coûts de développement ^(a)	-	390	-	400	4	-	794
TOTAL COÛTS INDIUITS	-	2 063	-	405	4	-	2 472
2020							
Acquisition des permis prouvés	-	120	-	-	-	-	120
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	-	5	-	-	5
Coûts de développement ^(a)	-	455	-	479	-	-	934
TOTAL COÛTS INDIUITS	-	575	-	484	-	-	1 059
2021							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	-	6	-	-	6
Coûts de développement ^(a)	-	362	-	523	1	-	886
TOTAL COÛTS INDIUITS	-	362	-	529	1	-	892

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux

qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

Filiales consolidées

(en M\$)	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	49 489	669	84 170	16 773	29 580	37 772	218 453
Relatifs à des réserves non prouvées	2 656	4	8 253	2 998	8 987	1 856	24 754
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	52 145	673	92 423	19 771	38 567	39 628	243 207
Amortissements cumulés	(35 245)	(551)	(55 686)	(10 720)	(15 414)	(19 215)	(136 831)
Coûts nets capitalisés	16 900	122	36 737	9 051	23 153	20 413	106 376
Au 31 décembre 2020							
Relatifs à des réserves prouvées	53 752	700	84 556	17 913	31 235	37 840	225 996
Relatifs à des réserves non prouvées	2 594	4	10 253	2 762	8 758	1 760	26 131
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	56 346	704	94 809	20 675	39 993	39 600	252 127
Amortissements cumulés	(38 653)	(602)	(60 270)	(11 260)	(23 525)	(22 050)	(156 360)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	17 693	102	34 539	9 415	16 468	17 550	95 767
Au 31 décembre 2021							
Relatifs à des réserves prouvées	54 294	730	86 489	18 618	32 124	38 289	230 544
Relatifs à des réserves non prouvées	2 321	4	8 248	2 641	6 523	1 699	21 436
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	56 615	734	94 737	21 259	38 647	39 988	251 980
Amortissements cumulés	(39 805)	(623)	(62 223)	(11 645)	(21 686)	(22 249)	(158 231)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	16 810	111	32 514	9 614	16 961	17 739	93 749

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	-	9 004	-	3 791	1 699	-	14 494
Relatifs à des réserves non prouvées	-	110	-	-	-	-	110
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	-	9 114	-	3 791	1 699	-	14 604
Amortissements cumulés	-	(1 995)	-	(2 036)	(681)	-	(4 712)
Coûts nets capitalisés	-	7 119	-	1 755	1 018	-	9 892
Au 31 décembre 2020							
Relatifs à des réserves prouvées	-	8 749	-	4 282	1 699	-	14 730
Relatifs à des réserves non prouvées	-	62	-	-	-	-	62
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	-	8 811	-	4 282	1 699	-	14 792
Amortissements cumulés	-	(2 034)	-	(2 249)	(686)	-	(4 969)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	-	6 777	-	2 033	1 013	-	9 823
Au 31 décembre 2021							
Relatifs à des réserves prouvées	-	6 979	-	4 892	-	-	11 871
Relatifs à des réserves non prouvées	-	2 142	-	-	-	-	2 142
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	-	9 121	-	4 892	-	-	14 013
Amortissements cumulés	-	(2 381)	-	(2 398)	-	-	(4 779)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	-	6 740	-	2 494	-	-	9 234

9.1.8 Calcul des *cash flows* nets futurs actualisés

Le calcul des *cash flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les *cash flows* futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures de la Compagnie ;
- les *cash flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les impôts futurs sont calculés en appliquant le taux d'imposition légal de fin d'année aux *cash flows* nets futurs après prise en compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les *cash flows* nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

Filiales consolidées

(en M\$)	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	47 679	436	70 854	110 796	50 810	43 142	323 717
Coûts de production futurs	(14 526)	(224)	(18 940)	(85 511)	(20 843)	(9 618)	(149 662)
Coûts de développement futurs	(14 734)	(107)	(14 942)	(7 865)	(9 171)	(3 948)	(50 767)
Impôts futurs	(10 846)	(46)	(12 341)	(4 887)	(1 790)	(3 953)	(33 863)
Cash flows nets futurs, après impôts	7 573	59	24 631	12 533	19 006	25 623	89 425
Actualisation à 10%	(1 341)	(11)	(10 004)	(5 143)	(10 061)	(12 276)	(38 836)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	6 232	48	14 627	7 390	8 945	13 347	50 589
Au 31 décembre 2020							
Revenus futurs	27 290	341	39 525	85 550	32 649	28 961	214 316
Coûts de production futurs	(10 264)	(208)	(13 333)	(65 377)	(14 028)	(7 303)	(110 513)
Coûts de développement futurs	(11 924)	(110)	(13 150)	(7 948)	(8 873)	(4 268)	(46 273)
Impôts futurs	(2 912)	(16)	(4 682)	(2 741)	(859)	(985)	(12 195)
Cash flows nets futurs, après impôts	2 190	7	8 360	9 484	8 889	16 405	45 335
Actualisation à 10%	(506)	7	(4 124)	(3 705)	(4 885)	(7 690)	(20 903)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	1 684	14	4 236	5 779	4 004	8 715	24 432
Au 31 décembre 2021							
Revenus futurs	81 227	400	88 082	132 166	58 716	47 667	408 258
Coûts de production futurs	(16 328)	(202)	(24 040)	(103 307)	(20 512)	(8 397)	(172 786)
Coûts de développement futurs	(14 541)	(86)	(15 412)	(9 191)	(9 542)	(4 118)	(52 890)
Impôts futurs	(30 532)	(50)	(14 474)	(5 116)	(3 415)	(5 520)	(59 107)
Cash flows nets futurs, après impôts	19 826	62	34 156	14 552	25 247	29 632	123 475
Actualisation à 10%	(6 941)	(10)	(16 610)	(6 331)	(12 913)	(14 259)	(57 064)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	12 885	52	17 546	8 221	12 334	15 373	66 411
Part des minoritaires dans les cash flows nets futurs							
Au 31 décembre 2019	–	–	968	–	–	–	968
Au 31 décembre 2020	–	–	61	–	–	–	61
AU 31 DÉCEMBRE 2021	–	–	740	–	–	–	740

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	-	43 959	326	39 513	3 970	-	87 768
Coûts de production futurs	-	(9 904)	(44)	(17 392)	(2 062)	-	(29 402)
Coûts de développement futurs	-	(1 894)	(44)	(3 272)	(242)	-	(5 452)
Impôts futurs	-	(4 499)	-	(9 852)	(996)	-	(15 347)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	27 662	238	8 997	670	-	37 567
Actualisation à 10%	-	(16 507)	(156)	(4 626)	(406)	-	(21 695)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	11 155	82	4 371	264	-	15 872
Au 31 décembre 2020							
Revenus futurs	-	29 006	45	23 121	1 915	-	54 087
Coûts de production futurs	-	(8 505)	(38)	(15 457)	(964)	-	(24 964)
Coûts de développement futurs	-	(1 881)	-	(3 321)	(208)	-	(5 410)
Impôts futurs	-	(1 875)	-	(571)	(657)	-	(3 103)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	16 745	7	3 772	86	-	20 610
Actualisation à 10%	-	(9 752)	13	(2 160)	(119)	-	(12 018)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	6 993	20	1 612	(33)	-	8 592
Au 31 décembre 2021							
Revenus futurs	-	49 015	2 793	49 049	-	-	100 857
Coûts de production futurs	-	(13 769)	(114)	(29 100)	-	-	(42 983)
Coûts de développement futurs	-	(984)	(1)	(3 626)	-	-	(4 611)
Impôts futurs	-	(4 836)	(454)	(3 263)	-	-	(8 553)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	29 426	2 224	13 060	-	-	44 710
Actualisation à 10%	-	(15 626)	(1 044)	(7 193)	-	-	(23 863)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	13 800	1 180	5 867	-	-	20 847

9.1.9 Principales origines des variations des *cash flows* nets futurs actualisés

Filiales consolidées (en M\$)	2019	2020	2021
<i>Cash flows</i> nets futurs actualisés au 1 ^{er} janvier	57 805	50 589	24 432
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(23 292)	(12 095)	(26 636)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	(15 484)	(55 732)	86 421
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	558	335	5 128
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(1 735)	(1 000)	(2 057)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	6 755	7 419	6 367
Révisions des estimations précédentes des quantités	7 845	13 635	(5 189)
Accrétion de l'actualisation à 10%	5 780	5 059	2 443
Variation nette des impôts sur les bénéfices	12 146	15 919	(24 718)
Acquisitions des réserves en terre	266	329	218
Cessions des réserves en terre	(55)	(26)	2
FIN DE L'EXERCICE	50 589	24 432	66 411

Sociétés mises en équivalence (en M\$)	2019	2020	2021
<i>Cash flows</i> nets futurs actualisés au 1 ^{er} janvier	18 752	15 872	8 592
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(3 160)	(2 133)	(5 154)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	(8 191)	(12 705)	18 084
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	4 386	234	1 365
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(736)	(172)	(525)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	845	851	880
Révisions des estimations précédentes des quantités	(104)	(1 868)	(574)
Accrétion de l'actualisation à 10%	1 875	1 587	859
Variation nette des impôts sur les bénéfices	2 205	6 926	(2 343)
Acquisitions des réserves en terre	–	–	–
Cessions des réserves en terre	–	–	(337)
FIN DE L'EXERCICE	15 872	8 592	20 847

9.2 Autres informations complémentaires

9.2.1 Production de gaz commercialisable

	Entités consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	455	–	177	110	395	369	1 506
2020							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	453	–	185	107	389	396	1 530
2021							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	406	–	180	110	386	403	1 485

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

Sociétés mises en équivalence

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	747	31 ^(b)	175	–	–	953 ^(b)
2020							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	735	30	174	–	–	939
2021							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	768	25	171	–	–	964

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(b) Données retraitées.

9.2.2 Prix de production

Entités consolidées

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	56,65	52,11	60,97	63,42	43,09	50,09	59,25
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	30,53	–	30,53
Gaz naturel (\$/kpc)	3,85	–	1,83	2,54	2,49	4,83	3,42
2020^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	33,76	33,59	36,44	39,14	31,33	29,66	35,73
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	11,29	–	11,29
Gaz naturel (\$/kpc)	2,18	–	1,28	2,10	1,76	4,49	2,54
2021^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	63,63	59,18	65,98	66,73	54,47	56,50	64,07
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	40,52	–	40,52
Gaz naturel (\$/kpc)	13,87	–	1,60	2,45	2,56	4,52	6,08

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production de la Compagnie.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par la Compagnie représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2019, 2020 et 2021.

Sociétés mises en équivalence

	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	35,15	–	60,30	19,36	–	50,15
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	2,07	3,83	6,55	–	–	2,74
2020^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	21,91	–	39,95	–	–	32,84
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	1,80	–	3,05	–	–	1,91
2021^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	32,17	–	67,43	–	–	54,89
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	4,41	1,83	7,94	–	–	4,51

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production de la Compagnie.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par la Compagnie représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2019, 2020 et 2021.

9.2.3 Coûts de production

<i>(en \$/bep)</i>	Entités consolidées						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
2019^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	8,19	7,81	5,19	3,73	6,75	4,12	5,6
Dont bitume	–	–	–	–	15,28	–	15,28
2020^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	6,90	6,91	5,14	4,27	6,1	3,46	5,29
Dont bitume	–	–	–	–	15,41	–	15,41
2021^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	7,35	7,47	6	3,86	6,42	3,23	5,49
Dont bitume	–	–	–	–	15,93	–	15,93

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

<i>(en \$/bep)</i>	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2019^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,1	–	3,9	8,96	–	2,01
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2020^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,10	–	3,26	25,75	–	1,76
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2021^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,12	–	3,41	12,05	–	1,83
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)

L'article L. 22-10-37 du Code de commerce⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de TotalEnergies est présenté en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués en 2021 par les Sociétés Extractives de la Compagnie telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités, en détaillant le montant total, le montant total par type de paiements, le montant total par projet et le montant total par type de paiements pour chaque projet. Lorsque ces paiements ont été effectués en nature, les volumes d'hydrocarbures valorisés sont précisés.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de TotalEnergies SE.

DÉFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

Sociétés Extractives : TotalEnergies SE et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole, de gaz naturel notamment, consolidée par TotalEnergies SE par intégration globale.

Paiement : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature pour les activités extractives. Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** :
 - **Impôts sur les bénéfices** : impôts sur les sociétés calculés sur le bénéfice imposable des Sociétés Extractives.
 - **Autres Taxes** : autres impôts et taxes (autres que les Impôts sur les bénéfices). Les Autres Taxes incluent celles fondées sur les revenus ou la production des Sociétés Extractives et excluent les impôts et taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.
- **Redevances** : pourcentage de la production payée aux propriétaires des droits miniers.
- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Primes liées aux licences** : primes payées pour la signature, la découverte, la production, l'attribution, le transfert des droits d'extraction ; primes liées à l'atteinte ou non de certains objectifs de production ou certains objectifs techniques, ainsi qu'à la découverte de réserves supplémentaires.

- **Dividendes** : dividendes payés au gouvernement du pays hôte détenant une participation dans une Société Extractive.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite des activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Droits à la production** : part de la production revenant au Gouvernement du pays hôte. Ce paiement est généralement fait en nature.

Gouvernement : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou d'un territoire, ou de toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.

Projet : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet. Les Paiements (comme l'impôt sur les bénéfices d'une société lorsqu'il concerne plusieurs projets qui ne peuvent être dissociés en application de la réglementation fiscale) ne pouvant être imputés à un Projet sont déclarés dans la rubrique « non – imputés ».

PRINCIPES DE REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements tels qu'ils figurent dans les comptes des Sociétés Extractives. Ils sont présentés sur la base de la quote-part d'intérêt de la Compagnie dans chaque Projet, que les Paiements aient été réalisés directement par les Sociétés Extractives opératrices de TotalEnergies ou indirectement par le biais de sociétés opératrices tiers.

Les Droits à la production et Redevances prélevés obligatoirement en nature revenant au Gouvernement des pays hôtes en application des dispositions légales ou contractuelles (non comptabilisés dans les comptes des Sociétés Extractives en application des principes comptables) sont reportés en proportion de la participation détenue par la Société Extractive dans le Projet, à la date à laquelle ces Droits à la production et Redevances sont réputés acquis.

Les Paiements en nature sont estimés à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix des hydrocarbures défini contractuellement pour calculer les Droits à la production, ou au prix du marché s'il est disponible, ou encore au cours de référence approprié. Ces prix peuvent être calculés en moyenne sur une période donnée.

(1) L'article L. 22-10-37 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (chapitre 10).

9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements

9.3.1.1 PAYÉ EN ESPÈCES

<i>payé en espèces (en milliers de dollars)</i>	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
Europe	1 219 989	86 610	1 306 599	–	21 298	–	–	–	43 581	1 371 478
Bulgarie	–	–	–	–	239	–	–	–	–	239
Danemark	(12 694)	860	(11 834)	–	7 150	–	–	–	–	(4 684)
Grèce	–	–	–	–	503	–	–	–	–	503
Italie	–	30 480	30 480	–	1 106	–	–	–	–	31 586
Norvège	619 139	46 464	665 603	–	5 033	–	–	–	–	670 636
Pays-Bas	(13 217)	–	(13 217)	–	757	–	–	–	–	(12 460)
Royaume-Uni	615 644	–	615 644	–	6 431	–	–	–	–	622 075
Russie	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	43 581	63 583
Afrique	1 053 703	245 671	1 299 374	–	153 466	28 684	5 063	43 582	–	1 530 169
Afrique du Sud	–	–	–	–	360	–	–	–	–	360
Angola	504 375	104 129	608 504	–	10 876	3 489	–	10 000	–	632 869
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	2 945	–	–	–	–	2 945
Gabon	102	107 665	107 767	–	4 712	–	5 063	11 228	–	128 770
Kenya	–	–	–	–	382	–	–	54	–	436
Mauritanie	–	–	–	–	11 328	–	–	–	–	11 328
Mozambique	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Namibie	–	–	–	–	517	–	–	–	–	517
Nigéria	548 587	2 871	551 458	–	12 557	–	–	22 183	–	586 198
Ouganda	–	–	–	–	1 273	–	–	–	–	1 273
République du Congo	639	31 006	31 645	–	106 243	25 195	–	–	–	163 083
São Tomé et Príncipe	–	–	–	–	766	–	–	–	–	766
Sénégal	–	–	–	–	447	–	–	117	–	564
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10 497	5 033 744	5 044 241	–	13 201	4 098	–	–	–	5 061 540
Algérie	–	152 876	152 876	–	3 125	4 994	–	–	–	160 995
Chypre	–	–	–	–	1 025	–	–	–	–	1 025
Égypte	–	–	–	–	226	–	–	–	–	226
Émirats arabes unis	–	4 571 314	4 571 314	–	8 429	–	–	–	–	4 579 743
Irak	5 940	–	5 940	–	–	–	–	–	–	5 940
Liban	–	–	–	–	116	–	–	–	–	116
Libye	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Oman	4 557	301 527	306 084	–	280	(896)	–	–	–	305 468
Qatar	–	8 027	8 027	–	–	–	–	–	–	8 027
Amériques	37 727	399 311	437 038	107 544	57 777	3 320	–	21	–	605 700
Argentine	21 727	68 816	90 543	–	5 157	–	–	–	–	95 700
Bolivie	–	190 216	190 216	–	1 297	3 320	–	21	–	194 854
Brésil	–	123 140	123 140	–	19 491	–	–	–	–	142 631
Canada	–	–	–	59 830	24 571	–	–	–	–	84 401
États-Unis	16 000	12 922	28 922	47 714	3 705	–	–	–	–	80 341
Guyana	–	–	–	–	285	–	–	–	–	285
Mexique	–	4 217	4 217	–	3 271	–	–	–	–	7 488
Asie Pacifique	384 287	74 609	458 896	–	5 173	48 017	–	9 766	97 909	619 761
Australie	–	12 371	12 371	–	–	–	–	–	–	12 371
Brunei	39 237	8 233	47 470	–	5	–	–	–	6 173	53 648
Chine	19 178	1 596	20 774	–	–	–	–	–	–	20 774
Indonésie	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	–	7 558
Kazakhstan	–	23 237	23 237	–	74	504	–	9 766	19 607	53 188
Myanmar	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	72 129	117 248
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	546	–	–	–	–	546
Philippines	–	–	–	–	4 548	–	–	–	–	4 548
Thaïlande	301 114	1 253	302 367	–	–	47 513	–	–	–	349 880
Total	2 706 203	5 839 945	8 546 148	107 544	250 915	84 119	5 063	53 369	141 490	9 188 648

9.3.1.2 PAYÉ EN NATURE

<i>payé en nature (en kbep)</i>	<i>Impôts sur les bénéficiés</i>	<i>Autres Taxes</i>	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique	3 402	4 759	8 161	-	0	-	-	-	26 433	34 594
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	25 505	25 505
Gabon	381	-	381	-	-	-	-	-	-	381
Nigéria	477	953	1 430	-	0	-	-	-	918	2 348
République du Congo	2 544	3 806	6 350	-	-	-	-	-	9	6 359
Moyen-Orient et Afrique du Nord	14 344	2 469	16 813	-	-	-	-	-	51 676	68 489
Algérie	2 683	1 431	4 114	-	-	-	-	-	-	4 114
Irak	-	268	268	-	-	-	-	-	-	268
Libye	7 724	771	8 495	-	-	-	-	-	20 415	28 910
Qatar	3 937	-	3 937	-	-	-	-	-	31 261	35 198
Amériques	-	-	-	-	-	-	-	-	1 308	1 308
Bolivie	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	1 069
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240
Asie Pacifique	-	560	560	-	-	-	-	-	4 132	4 692
Chine	-	560	560	-	-	-	-	-	877	1 437
Indonésie	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	508	508
Myanmar	-	-	-	-	-	-	-	-	2 676	2 676
Total	17 746	7 787	25 533	-	0	-	-	-	83 549	109 083

9.3.1.3 PAYÉ EN ESPÈCES ET EN NATURE (AVEC VALORISATION DES PAIEMENTS EN NATURE)

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant sous chaque tableau du 9.3.2.

<i>tous paiements (en milliers de dollars)</i>	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
Europe	1 219 989	86 610	1 306 599	–	21 298	–	–	–	43 581	1 371 478
Bulgarie	–	–	–	–	239	–	–	–	–	239
Danemark	(12 694)	860	(11 834)	–	7 150	–	–	–	–	(4 684)
Grèce	–	–	–	–	503	–	–	–	–	503
Italie	–	30 480	30 480	–	1 106	–	–	–	–	31 586
Norvège	619 139	46 464	665 603	–	5 033	–	–	–	–	670 636
Pays-Bas	(13 217)	–	(13 217)	–	757	–	–	–	–	(12 460)
Royaume-Uni	615 644	–	615 644	–	6 431	–	–	–	–	622 075
Russie	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	43 581	63 583
Afrique	1 287 195	575 104	1 862 299	–	153 493	28 684	5 063	43 582	1 880 421	3 973 542
Afrique du Sud	–	–	–	–	360	–	–	–	–	360
Angola	504 375	104 129	608 504	–	10 876	3 489	–	10 000	1 815 067	2 447 936
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	2 945	–	–	–	–	2 945
Gabon	24 504	107 665	132 169	–	4 712	–	5 063	11 228	–	153 172
Kenya	–	–	–	–	382	–	–	54	–	436
Mauritanie	–	–	–	–	11 328	–	–	–	–	11 328
Mozambique	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Namibie	–	–	–	–	517	–	–	–	–	517
Nigéria	582 681	70 615	653 296	–	12 584	–	–	22 183	64 704	752 767
Ouganda	–	–	–	–	1 273	–	–	–	–	1 273
République du Congo	175 635	292 695	468 330	–	106 243	25 195	–	–	650	600 418
São Tomé et Príncipe	–	–	–	–	766	–	–	–	–	766
Sénégal	–	–	–	–	447	–	–	117	–	564
Moyen-Orient et Afrique du Nord	845 617	5 203 635	6 049 252	–	13 201	4 098	–	–	2 166 627	8 233 178
Algérie	185 948	252 800	438 748	–	3 125	4 994	–	–	–	446 867
Chypre	–	–	–	–	1 025	–	–	–	–	1 025
Égypte	–	–	–	–	226	–	–	–	–	226
Émirats arabes unis	–	4 571 314	4 571 314	–	8 429	–	–	–	–	4 579 743
Irak	5 940	17 098	23 038	–	–	–	–	–	–	23 038
Liban	–	–	–	–	116	–	–	–	–	116
Libye	529 988	52 869	582 857	–	–	–	–	–	1 409 265	1 992 122
Oman	4 557	301 527	306 084	–	280	(896)	–	–	–	305 468
Qatar	119 184	8 027	127 211	–	–	–	–	–	757 362	884 573
Amériques	37 727	399 311	437 038	107 544	57 777	3 320	–	21	36 078	641 778
Argentine	21 727	68 816	90 543	–	5 157	–	–	–	–	95 700
Bolivie	–	190 216	190 216	–	1 297	3 320	–	21	18 355	213 209
Brésil	–	123 140	123 140	–	19 491	–	–	–	17 723	160 354
Canada	–	–	–	59 830	24 571	–	–	–	–	84 401
États-Unis	16 000	12 922	28 922	47 714	3 705	–	–	–	–	80 341
Guyana	–	–	–	–	285	–	–	–	–	285
Mexique	–	4 217	4 217	–	3 271	–	–	–	–	7 488
Asie Pacifique	384 287	91 891	476 178	–	5 173	48 017	–	9 766	222 938	762 072
Australie	–	12 371	12 371	–	–	–	–	–	–	12 371
Brunei	39 237	8 233	47 470	–	5	–	–	–	6 173	53 648
Chine	19 178	18 878	38 056	–	–	–	–	–	27 137	65 193
Indonésie	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	2 304	9 862
Kazakhstan	–	23 237	23 237	–	74	504	–	9 766	46 652	80 233
Myanmar	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	140 672	185 791
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	546	–	–	–	–	546
Philippines	–	–	–	–	4 548	–	–	–	–	4 548
Thaïlande	301 114	1 253	302 367	–	–	47 513	–	–	–	349 880
Total	3 774 815	6 356 551	10 131 366	107 544	250 942	84 119	5 063	53 369	4 349 645	14 982 048

9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Afrique du Sud (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Blocs 5/6/7	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)
Blocs 11b et 12b	-	-	-	-	181	-	-	-	-	181
Bloc DOWB	-	-	-	-	59	-	-	-	-	59
Bloc ODB	-	-	-	-	25	-	-	-	-	25
Bloc South Outeniqua	-	-	-	-	101	-	-	-	-	101
Total	-	-	-	-	360	-	-	-	-	360
Paiements par Gouvernement										
Petroleum Agency South Africa (PASA)	-	-	-	-	260	-	-	-	-	260
Upstream Training Trust (UTT)	-	-	-	-	100	-	-	-	-	100
Total	-	-	-	-	360	-	-	-	-	360
Algérie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Groupement Berkine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisation Orhoud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Timimoun	-	6 333	6 333	-	1 842	-	-	-	-	8 175
Tin Fouyé Tabankort II	-	146 543	146 543	-	1 118	1 255	-	-	-	148 916
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	-	-	165	3 739	-	-	-	3 904
Total	-	152 876	152 876	-	3 125	4 994	-	-	-	160 995
Paiements par Gouvernement										
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	-	110 707	110 707	-	3 125	-	-	-	-	113 832
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	-	42 169	42 169	-	-	-	-	-	-	42 169
Sonatrach	-	-	-	-	-	4 994	-	-	-	4 994
Total	-	152 876	152 876	-	3 125	4 994	-	-	-	160 995
Algérie (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Groupement Berkine	2 267	1 282	3 550	-	-	-	-	-	-	3 550
Organisation Orhoud	416	148	564	-	-	-	-	-	-	564
Timimoun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tin Fouyé Tabankort II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 683	1 431	4 114	-	-	-	-	-	-	4 114
Paiements par Gouvernement										
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	2 683	1 431	4 114	-	-	-	-	-	-	4 114
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sonatrach	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 683	1 431	4 114	-	-	-	-	-	-	4 114

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------	--------------	-------------------------	------------	-------------------	---------------------------	------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Algérie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Groupement Berkine	156 515 ^(a)	89 670 ^(b)	246 185	–	–	–	–	–	–	246 185
Organisation Orhoud	29 433 ^(c)	10 254 ^(d)	39 687	–	–	–	–	–	–	39 687
Timimoun	–	6 333	6 333	–	1 842	–	–	–	–	8 175
Tin Fouyé Tabankort II	–	146 543	146 543	–	1 118	1 255	–	–	–	148 916
Tin Fouyé Tabankort Sud	–	–	–	–	165	3 739	–	–	–	3 904
Total	185 948	252 800	438 748	–	3 125	4 994	–	–	–	446 867

Paiements par Gouvernement

Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	185 948 ^(a)	99 924 ^(b)	285 872	–	–	–	–	–	–	285 872
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	–	110 707	110 707	–	3 125	–	–	–	–	113 832
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	–	42 169	42 169	–	–	–	–	–	–	42 169
Sonatrach	–	–	–	–	–	4 994	–	–	–	4 994
Total	185 948	252 800	438 748	–	3 125	4 994	–	–	–	446 867

(a) Correspond à la valorisation de 2 267 kbp aux prix de vente fiscaux au titre des Impôts sur les bénéfices.

(b) Correspond à la valorisation de 1 282 kbp aux prix de vente fiscaux au titre de taxes de différentes natures.

(c) Correspond à la valorisation de 416 kbp aux prix de vente fiscaux au titre des Impôts sur les bénéfices.

(d) Correspond à la valorisation de 148 kbp aux prix de vente fiscaux au titre de taxes de différentes natures.

(e) Correspond à la valorisation de 2 683 kbp aux prix de vente fiscaux au titre des Impôts sur les bénéfices.

(f) Correspond à la valorisation de 1 431 kbp aux prix de vente fiscaux au titre de taxes de différentes natures.

Angola (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc 0	67 950	104 129	172 079	–	908	–	–	–	–	172 987
Bloc 14	14 541	–	14 541	–	538	–	–	–	–	15 079
Bloc 14k	639	–	639	–	20	19	–	–	–	678
Bloc 16	36	–	36	–	327	–	–	–	–	363
Bloc 17	297 163	–	297 163	–	6 259	–	–	–	–	303 422
Bloc 17/6	2	–	2	–	116	–	–	–	–	118
Bloc 21	–	–	–	–	22	–	–	–	–	22
Bloc 25	3	–	3	–	–	–	–	–	–	3
Bloc 29	–	–	–	–	–	1 070	–	–	–	1 070
Bloc 32	124 041	–	124 041	–	2 377	–	–	–	–	126 418
Bloc 48	–	–	–	–	309	2 400	–	10 000	–	12 709
Total	504 375	104 129	608 504	–	10 876	3 489	–	10 000	–	632 869

Paiements par Gouvernement

Caixa do Tesouro Nacional	504 375	104 129	608 504	–	537	–	–	–	–	609 041
Sonangol P&P - Pesquisa e Produção, SARL	–	–	–	–	–	2 400	–	–	–	2 400
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	–	–	–	–	10 339	19	–	–	–	10 358
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	–	–	–	–	–	1 070	–	10 000	–	11 070
Total	504 375	104 129	608 504	–	10 876	3 489	–	10 000	–	632 869

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Angola (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Bloc 0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 14	-	-	-	-	-	-	-	-	1 059	1 059
Bloc 14k	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Bloc 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 17	-	-	-	-	-	-	-	-	23 552	23 552
Bloc 17/6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 32	-	-	-	-	-	-	-	-	884	884
Bloc 48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	25 505	25 505
Paiements par Gouvernement										
Caixa do Tesouro Nacional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sonangol P&P - Pesquisa e Produção, SARL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	-	-	-	-	-	-	-	-	25 505	25 505
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	25 505	25 505

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Angola (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Paiements par Projet										
Bloc 0	67 950	104 129	172 079	-	908	-	-	-	-	172 987
Bloc 14	14 541	-	14 541	-	538	-	-	-	74 828 ^(a)	89 907
Bloc 14k	639	-	639	-	20	19	-	-	650 ^(b)	1 328
Bloc 16	36	-	36	-	327	-	-	-	-	363
Bloc 17	297 163	-	297 163	-	6 259	-	-	-	1 678 115 ^(c)	1 981 537
Bloc 17/6	2	-	2	-	116	-	-	-	-	118
Bloc 21	-	-	-	-	22	-	-	-	-	22
Bloc 25	3	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Bloc 29	-	-	-	-	-	1 070	-	-	-	1 070
Bloc 32	124 041	-	124 041	-	2 377	-	-	-	61 474 ^(d)	187 892
Bloc 48	-	-	-	-	309	2 400	-	10 000	-	12 709
Total	504 375	104 129	608 504	-	10 876	3 489	-	10 000	1 815 067	2 447 936
Paiements par Gouvernement										
Caixa do Tesouro Nacional	504 375	104 129	608 504	-	537	-	-	-	-	609 041
Sonangol P&P - Pesquisa e Produção, SARL	-	-	-	-	-	2 400	-	-	-	2 400
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	-	-	-	-	10 339	19	-	-	-	10 358
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	-	-	-	-	-	1 070	-	10 000	1 815 067 ^(e)	1 826 137
Total	504 375	104 129	608 504	-	10 876	3 489	-	10 000	1 815 067	2 447 936

- (a) Correspond à la valorisation de 1 059 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.
(b) Correspond à la valorisation de 9 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.
(c) Correspond à la valorisation de 23 552 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.
(d) Correspond à la valorisation de 884 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.
(e) Correspond à la valorisation de 25 505 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Argentine (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Cuenca Argentina Norte - Block 111	-	-	-	-	59	-	-	-	-	59
Cuenca Argentina Norte - Block 113	-	-	-	-	62	-	-	-	-	62
Malvinas Occidental - Block 123	-	-	-	-	27	-	-	-	-	27
Neuquen	-	23 859	23 859	-	553	-	-	-	-	24 412
Santa Cruz	-	-	-	-	311	-	-	-	-	311
Tierra del Fuego	-	44 957	44 957	-	4 145	-	-	-	-	49 102
Non imputés	21 727	-	21 727	-	-	-	-	-	-	21 727
Total	21 727	68 816	90 543	-	5 157	-	-	-	-	95 700
Paiements par Gouvernement										
Administracion Federal de Ingresos Publicos	21 727	-	21 727	-	-	-	-	-	-	21 727
Secretaria de Energia, Republica Argentina	-	26 246	26 246	-	768	-	-	-	-	27 014
Provincia del Neuquen	-	23 859	23 859	-	553	-	-	-	-	24 412
Provincia de Tierra del Fuego	-	18 711	18 711	-	3 836	-	-	-	-	22 547
Total	21 727	68 816	90 543	-	5 157	-	-	-	-	95 700
Australie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
GLNG	-	12 371	12 371	-	-	-	-	-	-	12 371
Total	-	12 371	12 371	-	-	-	-	-	-	12 371
Paiements par Gouvernement										
Queensland Government, Office of State Revenue	-	12 371	12 371	-	-	-	-	-	-	12 371
Total	-	12 371	12 371	-	-	-	-	-	-	12 371
Bolivie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Aquio	-	23 370	23 370	-	145	-	-	-	-	23 515
Azero	-	-	-	-	703	-	-	-	-	703
Ipatí	-	119 803	119 803	-	229	-	-	21	-	120 053
Itaú	-	5 772	5 772	-	125	-	-	-	-	5 897
San Alberto	-	7 455	7 455	-	32	3 320	-	-	-	10 807
San Antonio	-	33 816	33 816	-	63	-	-	-	-	33 879
Total	-	190 216	190 216	-	1 297	3 320	-	21	-	194 854
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	1 297	3 320	-	-	-	4 617
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	121 738	121 738	-	-	-	-	-	-	121 738
Departamentos c/o YPFB	-	68 478	68 478	-	-	-	-	-	-	68 478
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	21	-	21
Total	-	190 216	190 216	-	1 297	3 320	-	21	-	194 854

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Bolivie (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Aquio	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azero	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ipatí	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Itaú	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
San Alberto	-	-	-	-	-	-	-	-	145	145
San Antonio	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	1 069
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	1 069
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Departamentos c/o YPFB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	1 069

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Bolivie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Aquio	-	23 370	23 370	-	145	-	-	-	-	23 515
Azero	-	-	-	-	703	-	-	-	-	703
Ipatí	-	119 803	119 803	-	229	-	-	21	-	120 053
Itaú	-	5 772	5 772	-	125	-	-	-	-	5 897
San Alberto	-	7 455	7 455	-	32	3 320	-	-	2 422 ^(a)	13 229
San Antonio	-	33 816	33 816	-	63	-	-	-	15 933 ^(b)	49 812
Total	-	190 216	190 216	-	1 297	3 320	-	21	18 355	213 209
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	1 297	3 320	-	-	18 355 ^(c)	22 972
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	121 738	121 738	-	-	-	-	-	-	121 738
Departamentos c/o YPFB	-	68 478	68 478	-	-	-	-	-	-	68 478
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	21	-	21
Total	-	190 216	190 216	-	1 297	3 320	-	21	18 355	213 209

(a) Correspond à la valorisation de 145 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(b) Correspond à la valorisation de 924 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(c) Correspond à la valorisation de 1 069 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Brésil (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Barreirinhas	-	-	-	-	43	-	-	-	-	43
BM-S-54	-	-	-	-	56	-	-	-	-	56
BMC-30	-	-	-	-	154	-	-	-	-	154
BMC-32	-	-	-	-	115	-	-	-	-	115
Ceara (CE-M-661)	-	-	-	-	66	-	-	-	-	66
C-M-541	-	-	-	-	446	-	-	-	-	446
Espirito Santo	-	-	-	-	17	-	-	-	-	17
Foz de Amazonas	-	-	-	-	29	-	-	-	-	29
Iara	-	61 823	61 823	-	-	-	-	-	-	61 823
Lapa	-	46 509	46 509	-	805	-	-	-	-	47 314
Libra	-	14 808	14 808	-	-	-	-	-	-	14 808
Pelotas	-	-	-	-	17 538	-	-	-	-	17 538
Xerelete (BC-2)	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Non imputés	-	-	-	-	196	-	-	-	-	196
Total	-	123 140	123 140	-	19 491	-	-	-	-	142 631
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	-	-	18 940	-	-	-	-	18 940
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	551	-	-	-	-	551
Receita Federal	-	123 140	123 140	-	-	-	-	-	-	123 140
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	123 140	123 140	-	19 491	-	-	-	-	142 631
Brésil (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Barreirinhas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BM-S-54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BMC-30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BMC-32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ceara (CE-M-661)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C-M-541	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espirito Santo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Foz de Amazonas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iara	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lapa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libra	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240
Pelotas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Xerelete (BC-2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non imputés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Receita Federal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	240	240

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------	--------------	-------------------------	------------	-------------------	---------------------------	------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Brésil (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Barreirinhas	-	-	-	-	43	-	-	-	-	43
BM-S-54	-	-	-	-	56	-	-	-	-	56
BMC-30	-	-	-	-	154	-	-	-	-	154
BMC-32	-	-	-	-	115	-	-	-	-	115
Ceara (CE-M-661)	-	-	-	-	66	-	-	-	-	66
C-M-541	-	-	-	-	446	-	-	-	-	446
Espirito Santo	-	-	-	-	17	-	-	-	-	17
Foz de Amazonas	-	-	-	-	29	-	-	-	-	29
Iara	-	61 823	61 823	-	-	-	-	-	-	61 823
Lapa	-	46 509	46 509	-	805	-	-	-	-	47 314
Libra	-	14 808	14 808	-	-	-	-	-	17 723 ^(a)	32 531
Pelotas	-	-	-	-	17 538	-	-	-	-	17 538
Xerelete (BC-2)	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Non imputés	-	-	-	-	196	-	-	-	-	196
Total	-	123 140	123 140	-	19 491	-	-	-	17 723	160 354
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	-	-	18 940	-	-	-	-	18 940
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	551	-	-	-	-	551
Receita Federal	-	123 140	123 140	-	-	-	-	-	-	123 140
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	17 723 ^(a)	17 723
Total	-	123 140	123 140	-	19 491	-	-	-	17 723	160 354

(a) Correspond à la valorisation de 240 kbep au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.

Brunei (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc B	39 237	8 233	47 470	-	5	-	-	-	6 173 ^(a)	53 648
Total	39 237	8 233	47 470	-	5	-	-	-	6 173	53 648
Paiements par Gouvernement										
Brunei Government	39 237	8 233	47 470	-	5	-	-	-	6 173 ^(a)	53 648
Total	39 237	8 233	47 470	-	5	-	-	-	6 173	53 648

(a) Correspond au paiement lié aux obligations de livraison de gaz au marché domestique.

Bulgarie (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Khan Asparuh	-	-	-	-	239	-	-	-	-	239
Total	-	-	-	-	239	-	-	-	-	239
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy of Bulgaria	-	-	-	-	239	-	-	-	-	239
Total	-	-	-	-	239	-	-	-	-	239

Canada (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Fort Hills	-	-	-	13 469	11 452	-	-	-	-	24 921
Northern Lights	-	-	-	-	82	-	-	-	-	82
Surmont	-	-	-	46 361	13 032	-	-	-	-	59 393
Autres projets sables bitumineux	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
Total	-	-	-	59 830	24 571	-	-	-	-	84 401
Paiements par Gouvernement										
Province de l'Alberta	-	-	-	59 830	3 329	-	-	-	-	63 159
Municipality of Wood Buffalo (Alberta)	-	-	-	-	20 947	-	-	-	-	20 947
Fort McKay First Nations (FMFN)	-	-	-	-	295	-	-	-	-	295
Total	-	-	-	59 830	24 571	-	-	-	-	84 401

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Chine (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Sulige	19 178	1 596	20 774	–	–	–	–	–	–	20 774
Total	19 178	1 596	20 774	–	–	–	–	–	–	20 774
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	–	1 596	1 596	–	–	–	–	–	–	1 596
Etoke Tax Bureau	9 422	–	9 422	–	–	–	–	–	–	9 422
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	167	–	167	–	–	–	–	–	–	167
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	9 589	–	9 589	–	–	–	–	–	–	9 589
Total	19 178	1 596	20 774	–	–	–	–	–	–	20 774
Chine (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Sulige	–	560	560	–	–	–	–	–	877	1 437
Total	–	560	560	–	–	–	–	–	877	1 437
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	–	560	560	–	–	–	–	–	877	1 437
Etoke Tax Bureau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	–	560	560	–	–	–	–	–	877	1 437
Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.										
Chine (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)										
Paiements par Projet										
Sulige	19 178	18 878 ^(a)	38 056	–	–	–	–	–	27 137 ^(b)	65 193
Total	19 178	18 878	38 056	–	–	–	–	–	27 137	65 193
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	–	18 878 ^(a)	18 878	–	–	–	–	–	27 137 ^(b)	46 015
Etoke Tax Bureau	9 422	–	9 422	–	–	–	–	–	–	9 422
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	167	–	167	–	–	–	–	–	–	167
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	9 589	–	9 589	–	–	–	–	–	–	9 589
Total	19 178	18 878	38 056	–	–	–	–	–	27 137	65 193
(a) Inclut la valorisation pour 17 282 k\$ de 560 kbp au titre de taxes de différentes natures.										
(b) Correspond à la valorisation de 877 kbp au titre des droits à la production.										
Chypre (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Bloc 2	–	–	–	–	71	–	–	–	–	71
Bloc 3	–	–	–	–	96	–	–	–	–	96
Bloc 6	–	–	–	–	168	–	–	–	–	168
Bloc 7	–	–	–	–	187	–	–	–	–	187
Bloc 8	–	–	–	–	174	–	–	–	–	174
Bloc 9	–	–	–	–	66	–	–	–	–	66
Bloc 11	–	–	–	–	263	–	–	–	–	263
Total	–	–	–	–	1 025	–	–	–	–	1 025
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism	–	–	–	–	1 025	–	–	–	–	1 025
Total	–	–	–	–	1 025	–	–	–	–	1 025

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Côte d'Ivoire (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
CI-605	-	-	-	-	2 213	-	-	-	-	2 213
CI-705	-	-	-	-	382	-	-	-	-	382
CI-706	-	-	-	-	350	-	-	-	-	350
Total	-	-	-	-	2 945	-	-	-	-	2 945
Paiements par Gouvernement										
République de Côte d'Ivoire, Direction Générale des Hydrocarbures	-	-	-	-	2 945	-	-	-	-	2 945
Total	-	-	-	-	2 945	-	-	-	-	2 945
Danemark (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Sole Concession Area	(12 694) ^(a)	860	(11 834)	-	7 150	-	-	-	-	(4 684)
Total	(12 694)	860	(11 834)	-	7 150	-	-	-	-	(4 684)
Paiements par Gouvernement										
Arbejdstilsynet	-	-	-	-	353	-	-	-	-	353
Energistyrelsen	-	-	-	-	137	-	-	-	-	137
Dansk Teknisk Universitet	-	-	-	-	6 660	-	-	-	-	6 660
Skat	(12 694) ^(a)	860	(11 834)	-	-	-	-	-	-	(11 834)
Total	(12 694)	860	(11 834)	-	7 150	-	-	-	-	(4 684)
(a) Remboursement net d'impôts sur les bénéfices liés à l'évolution des activités extractives au Danemark en 2020 et 2021 et au résultat d'un contrôle fiscal sur l'année 2017.										
Égypte (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
North Ras El Kanyis Offshore	-	-	-	-	226	-	-	-	-	226
Total	-	-	-	-	226	-	-	-	-	226
Paiements par Gouvernement										
Egyptian Natural Gas Holding Company	-	-	-	-	226	-	-	-	-	226
Total	-	-	-	-	226	-	-	-	-	226
Émirats arabes unis (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Abu Al Bukhoosh	-	8 612	8 612	-	-	-	-	-	-	8 612
ADNOC Gas Processing	-	171 231	171 231	-	-	-	-	-	-	171 231
ADNOC Onshore	-	3 128 030	3 128 030	-	5 970	-	-	-	-	3 134 000
Lower Zakum	-	321 417	321 417	-	492	-	-	-	-	321 909
Umm Shaif Nasr	-	942 024	942 024	-	1 967	-	-	-	-	943 991
Total	-	4 571 314	4 571 314	-	8 429	-	-	-	-	4 579 743
Paiements par Gouvernement										
Supreme Petroleum Council - Government of Abu Dhabi	-	8 612	8 612	-	-	-	-	-	-	8 612
Abu Dhabi Fiscal Authorities	-	4 461 329	4 461 329	-	-	-	-	-	-	4 461 329
Abu Dhabi National Oil Company	-	101 373	101 373	-	8 429	-	-	-	-	109 802
Total	-	4 571 314	4 571 314	-	8 429	-	-	-	-	4 579 743

	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
États-Unis (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Barnett Shale	–	11 882	11 882	16 366	21	–	–	–	–	28 269
Gulf of Mexico	–	–	–	–	3 684	–	–	–	–	3 684
Jack	–	–	–	2 095	–	–	–	–	–	2 095
Tahiti	–	–	–	29 253	–	–	–	–	–	29 253
Utica	–	1 040	1 040	–	–	–	–	–	–	1 040
Non imputés	16 000	–	16 000	–	–	–	–	–	–	16 000
Total	16 000	12 922	28 922	47 714	3 705	–	–	–	–	80 341
Paiement par Gouvernement										
Office of Natural Resources Revenue	–	–	–	31 348	3 684	–	–	–	–	35 032
State of Ohio	–	489	489	–	–	–	–	–	–	489
Johnson County Tax Assessor	–	1 609	1 609	–	–	–	–	–	–	1 609
Tarrant County Tax Assessor	–	3 154	3 154	–	–	–	–	–	–	3 154
Texas State Comptroller's Office	–	7 063	7 063	–	–	–	–	–	–	7 063
City of Fort Worth	–	–	–	5 281	20	–	–	–	–	5 301
Dallas / Fort Worth International Airport Board	–	–	–	2 219	–	–	–	–	–	2 219
City of Arlington	–	–	–	1 597	–	–	–	–	–	1 597
Tarrant Regional Water District	–	–	–	1 029	–	–	–	–	–	1 029
State of Texas	–	–	–	814	–	–	–	–	–	814
City of North Richland Hills	–	–	–	712	–	–	–	–	–	712
Fort Worth Independent School District	–	–	–	501	–	–	–	–	–	501
Burleson Independent School District	–	–	–	375	–	–	–	–	–	375
Arlington Independent School District	–	–	–	446	–	–	–	–	–	446
Harrison County	–	209	209	–	–	–	–	–	–	209
Carroll County	–	342	342	–	–	–	–	–	–	342
Birdville Independent School District	–	–	–	628	–	–	–	–	–	628
Tarrant County College	–	–	–	417	–	–	–	–	–	417
City of Grand Prairie	–	–	–	492	–	–	–	–	–	492
Kennedale Independent School District	–	–	–	265	–	–	–	–	–	265
Tarrant County AAAA	–	–	–	201	–	–	–	–	–	201
Grapevine-Colleyville Tax Office	–	56	56	–	–	–	–	–	–	56
Internal Revenue Service	16 000	–	16 000	–	–	–	–	–	–	16 000
City of Cleburne	–	–	–	307	1	–	–	–	–	308
City of Burleson	–	–	–	334	–	–	–	–	–	334
Mansfield Independent School District	–	–	–	334	–	–	–	–	–	334
Crowley Independent School District	–	–	–	172	–	–	–	–	–	172
City of Crowley	–	–	–	151	–	–	–	–	–	151
White Settlement Independent School District	–	–	–	91	–	–	–	–	–	91
Total	16 000	12 922	28 922	47 714	3 705	–	–	–	–	80 341

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Gabon (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
CEPP Baudroie-Mérou	-	6 929	6 929	-	1 443	-	-	-	-	8 372
CEPP Hylia II	-	1 483	1 483	-	400	-	-	-	-	1 883
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	102	1 960	2 062	-	2 869	-	-	11 228	-	16 159
Concession Anguille	-	31 230	31 230	-	-	-	-	-	-	31 230
Concession Grondin	-	36 634	36 634	-	-	-	-	-	-	36 634
Concession Torpille	-	29 429	29 429	-	-	-	-	-	-	29 429
Non imputés	-	-	-	-	-	-	5 063	-	-	5 063
Total	102	107 665	107 767	-	4 712	-	5 063	11 228	-	128 770
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public gabonais	102	107 665	107 767	-	996	-	-	-	-	108 763
Direction Générale des Hydrocarbures	-	-	-	-	2 961	-	-	-	-	2 961
République du Gabon	-	-	-	-	-	-	5 063	6 164	-	11 227
Direction Générale des Impôts	-	-	-	-	658	-	-	-	-	658
Ville de Port-Gentil	-	-	-	-	97	-	-	1 528	-	1 625
Bénéficiaires divers de la PID	-	-	-	-	-	-	-	1 920	-	1 920
Bénéficiaires divers de la PIH	-	-	-	-	-	-	-	1 616	-	1 616
Total	102	107 665	107 767	-	4 712	-	5 063	11 228	-	128 770
Gabon (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
CEPP Baudroie-Mérou	358	-	358	-	-	-	-	-	-	358
CEPP Hylia II	23	-	23	-	-	-	-	-	-	23
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concession Anguille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concession Grondin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concession Torpille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non imputés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	381	-	381	-	-	-	-	-	-	381
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public gabonais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction Générale des Hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République du Gabon	381	-	381	-	-	-	-	-	-	381
Direction Générale des Impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Port-Gentil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires divers de la PID	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires divers de la PIH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	381	-	381	-	-	-	-	-	-	381

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------	--------------	-------------------------	------------	-------------------	---------------------------	------------	----------------------------------	------------------------	---------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Gabon (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
CEPP Baudroie-Mérrou	22 873 ^(a)	6 929	29 802	–	1 443	–	–	–	–	31 245
CEPP Hylia II	1 529 ^(b)	1 483	3 012	–	400	–	–	–	–	3 412
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	102	1 960	2 062	–	2 869	–	–	11 228 ^(c)	–	16 159
Concession Anguille	–	31 230	31 230	–	–	–	–	–	–	31 230
Concession Grondin	–	36 634	36 634	–	–	–	–	–	–	36 634
Concession Torpille	–	29 429	29 429	–	–	–	–	–	–	29 429
Non imputés	–	–	–	–	–	–	5 063	–	–	5 063
Total	24 504	107 665	132 169	–	4 712	–	5 063	11 228	–	153 172
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public gabonais	102	107 665	107 767	–	996	–	–	–	–	108 763
Direction Générale des Hydrocarbures	–	–	–	–	2 961	–	–	–	–	2 961
République du Gabon	24 402 ^(d)	–	24 402	–	–	–	5 063	6 164	–	35 629
Direction Générale des Impôts	–	–	–	–	658	–	–	–	–	658
Ville de Port-Gentil	–	–	–	–	97	–	–	1 528	–	1 625
Bénéficiaires divers de la PID	–	–	–	–	–	–	–	1 920	–	1 920
Bénéficiaires divers de la PIH	–	–	–	–	–	–	–	1 616	–	1 616
Total	24 504	107 665	132 169	–	4 712	–	5 063	11 228	–	153 172

(a) Correspond à la valorisation de 358 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).

(b) Correspond à la valorisation de 23 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).

(c) Financement de projets (infrastructures, éducation, santé) sous contrôle conjoint de l'Etat et de TotalEnergies dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et de la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).

(d) Correspond à la valorisation de 381 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).

Grèce (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc SouthWest Crete	–	–	–	–	251	–	–	–	–	251
Bloc West Crete	–	–	–	–	252	–	–	–	–	252
Total	–	–	–	–	503	–	–	–	–	503
Paiements par Gouvernement										
Hellenic Hydrocarbon Resources Management	–	–	–	–	503	–	–	–	–	503
Total	–	–	–	–	503	–	–	–	–	503

Guyana (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Canje	–	–	–	–	51	–	–	–	–	51
Kanuku	–	–	–	–	123	–	–	–	–	123
Orinduik	–	–	–	–	111	–	–	–	–	111
Total	–	–	–	–	285	–	–	–	–	285
Paiements par Gouvernement										
Guyana Geology and Mines Commission	–	–	–	–	285	–	–	–	–	285
Total	–	–	–	–	285	–	–	–	–	285

Indonésie (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Sebuku PSC	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	–	7 558
Total	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	–	7 558
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	–	7 558
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	7 558	–	7 558	–	–	–	–	–	–	7 558

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Indonésie (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Sebuku PSC	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Indonésie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Sebuku PSC	7 558	-	7 558	-	-	-	-	-	2 304 ^(a)	9 862
Total	7 558	-	7 558	-	-	-	-	-	2 304	9 862
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	7 558	-	7 558	-	-	-	-	-	-	7 558
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 304 ^(a)	2 304
Total	7 558	-	7 558	-	-	-	-	-	2 304	9 862

(a) Correspond à la valorisation aux prix *net-back* de 71 kbp de droits à la production.

Irak (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Halfaya	5 940	-	5 940	-	-	-	-	-	-	5 940
Sarsang	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 940	-	5 940	-	-	-	-	-	-	5 940
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Natural Resources, Erbil, Kurdistan region of Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	5 940	-	5 940	-	-	-	-	-	-	5 940
Total	5 940	-	5 940	-	-	-	-	-	-	5 940

Irak (payé en nature (kbp))

Paiements par Projet										
Halfaya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sarsang	-	268	268	-	-	-	-	-	-	268
Total	-	268	268	-	-	-	-	-	-	268
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Natural Resources, Erbil, Kurdistan region of Iraq	-	268	268	-	-	-	-	-	-	268
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	268	268	-	-	-	-	-	-	268

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------------	-----------------	-------------------------------	------------	----------------------	---------------------------------	------------	--	---------------------------	------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Irak (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Halfaya	5 940	–	5 940	–	–	–	–	–	–	5 940
Sarsang	–	17 098 ^(a)	17 098	–	–	–	–	–	–	17 098
Total	5 940	17 098	23 038	–	–	–	–	–	–	23 038
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Natural Resources, Erbil, Kurdistan region of Iraq	–	17 098 ^(a)	17 098	–	–	–	–	–	–	17 098
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	5 940	–	5 940	–	–	–	–	–	–	5 940
Total	5 940	17 098	23 038	–	–	–	–	–	–	23 038

(a) Correspond à la valorisation de 268 kbep sur une base de prix de marché au titre de taxes à la production de différentes natures.

Italie (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Gorgoglione Unified License	–	30 480 ^(a)	30 480	–	1 106	–	–	–	–	31 586
Total	–	30 480	30 480	–	1 106	–	–	–	–	31 586
Paiements par Gouvernement										
Regione Basilicata	–	24 381 ^(a)	24 381	–	738	–	–	–	–	25 119
Comune Corleto Perticara	–	340	340	–	–	–	–	–	–	340
Comune Gorgoglione	–	234	234	–	–	–	–	–	–	234
Ministero dell'Economia e delle Finanze	–	–	–	–	368	–	–	–	–	368
Tesoreria dello Stato	–	5 525	5 525	–	–	–	–	–	–	5 525
Total	–	30 480	30 480	–	1 106	–	–	–	–	31 586

(a) Inclut le paiement pour livraison de gaz au marché domestique.

Kazakhstan (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Dunga	–	–	–	–	74	–	–	–	19 607	19 681
Kashagan	–	23 237	23 237	–	–	504	–	9 766	–	33 507
Total	–	23 237	23 237	–	74	504	–	9 766	19 607	53 188
Paiements par Gouvernement										
Ayrau region c/o North Caspian Operating Company	–	–	–	–	–	–	–	2 640	–	2 640
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company	–	–	–	–	–	–	–	7 126	–	7 126
Ministry of Finance	–	23 237	23 237	–	74	504	–	–	19 607	43 422
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	–	23 237	23 237	–	74	504	–	9 766	19 607	53 188

Kazakhstan (payé en nature (kbep))

Paiements par Projet										
Dunga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kashagan	–	–	–	–	–	–	–	–	508	508
Total	–	508	508							
Paiements par Gouvernement										
Ayrau region c/o North Caspian Operating Company	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministry of Finance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	508	508
Total	–	508	508							

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------	--------------	-------------------------	------------	-------------------	---------------------------	------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Kazakhstan (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Dunga	-	-	-	-	74	-	-	-	19 607	19 681
Kashagan	-	23 237	23 237	-	-	504	-	9 766	27 045 ^(a)	60 552
Total	-	23 237	23 237	-	74	504	-	9 766	46 652	80 233
Paiements par Gouvernement										
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company	-	-	-	-	-	-	-	2 640	-	2 640
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company	-	-	-	-	-	-	-	7 126	-	7 126
Ministry of Finance	-	23 237	23 237	-	74	504	-	-	19 607	43 422
Ministry of Energy	-	-	-	-	-	-	-	-	27 045 ^(a)	27 045
Total	-	23 237	23 237	-	74	504	-	9 766	46 652	80 233

(a) Correspond à la valorisation de 508 kbeq aux prix *net-back* moyens au titre des droits à la production.

Kenya (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
10BA	-	-	-	-	77	-	-	-	-	77
10BB	-	-	-	-	185	-	-	-	-	185
13T	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
L11A	-	-	-	-	32	-	-	18	-	50
L11B	-	-	-	-	31	-	-	18	-	49
L12	-	-	-	-	31	-	-	18	-	49
Total	-	-	-	-	382	-	-	54	-	436
Paiements par Gouvernement										
Kenya Ministry of Energy	-	-	-	-	382	-	-	-	-	382
National Oil Corporation of Kenya	-	-	-	-	-	-	-	54	-	54
Total	-	-	-	-	382	-	-	54	-	436

Liban (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc 4	-	-	-	-	58	-	-	-	-	58
Bloc 9	-	-	-	-	58	-	-	-	-	58
Total	-	-	-	-	116	-	-	-	-	116
Paiements par Gouvernement										
Lebanese Petroleum Administration (LPA)	-	-	-	-	116	-	-	-	-	116
Total	-	-	-	-	116	-	-	-	-	116

Libye (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Zones 15, 16 & 32 (Al Jurf)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones 129 & 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones 130 & 131	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Waha ^(a)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministry of Oil and Gas ^(a)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) A la suite des instructions des autorités compétentes, aucun paiement relatif à Waha n'a été réalisé en 2021. Un paiement de 890 MUSD a été réalisé en janvier 2022.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Libye (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Zones 15, 16 & 32 (Al Jurf)	2 303	244	2 547	–	–	–	–	–	2 615	5 162
Zones 129 & 130	4 043	383	4 426	–	–	–	–	–	12 412	16 838
Zones 130 & 131	1 378	144	1 522	–	–	–	–	–	5 388	6 909
Waha	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	7 724	771	8 495	–	–	–	–	–	20 415	28 910
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	–	20 415	20 415
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	7 724	771	8 495	–	–	–	–	–	–	8 495
Ministry of Oil and Gas	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	7 724	771	8 495	–	–	–	–	–	20 415	28 910

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Libye (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Zones 15, 16 & 32 (Al Jurf)	153 985 ^(a)	16 334 ^(b)	170 319	–	–	–	–	–	174 888 ^(c)	345 207
Zones 129 & 130	280 758 ^(d)	26 601 ^(e)	307 359	–	–	–	–	–	861 922 ^(f)	1 169 281
Zones 130 & 131	95 245 ^(g)	9 934 ^(h)	105 179	–	–	–	–	–	372 455 ⁽ⁱ⁾	477 634
Waha ^(j)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	529 988	52 869	582 857	–	–	–	–	–	1 409 265	1 992 122
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	–	1 409 265 ^(k)	1 409 265
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	529 988 ^(l)	52 869 ^(m)	582 857	–	–	–	–	–	–	582 857
Ministry of Oil and Gas ^(l)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	529 988	52 869	582 857	–	–	–	–	–	1 409 265	1 992 122

(a) Correspond à la valorisation de 2 303 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 244 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 2 615 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(d) Correspond à la valorisation de 4 043 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 383 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 12 412 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(g) Correspond à la valorisation de 1 378 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 144 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(i) Correspond à la valorisation de 5 388 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(j) A la suite des instructions des autorités compétentes, aucun paiement relatif à Waha n'a été réalisé en 2021. Un paiement de 890 MUSD a été réalisé en janvier 2022.

(k) Correspond à la valorisation de 20 415 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(l) Correspond à la valorisation de 7 724 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(m) Correspond à la valorisation de 771 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

Mauritanie (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc C15	–	–	–	–	670	–	–	–	–	670
Bloc C18	–	–	–	–	10 000	–	–	–	–	10 000
Bloc C31	–	–	–	–	658	–	–	–	–	658
Total	–	–	–	–	11 328	–	–	–	–	11 328
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public de Mauritanie	–	–	–	–	10 428	–	–	–	–	10 428
SMHPM (Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier)	–	–	–	–	500	–	–	–	–	500
Commission Environnementale	–	–	–	–	400	–	–	–	–	400
Total	–	–	–	–	11 328	–	–	–	–	11 328

	Impôts sur les bénéficiaires	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Mexique (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
AS-CS-06 (B33)	–	282	282	–	216	–	–	–	–	498
Bloc 15	–	853	853	–	654	–	–	–	–	1 507
G-CS-02 (B32)	–	549	549	–	459	–	–	–	–	1 008
G-CS-03 (B34)	–	301	301	–	231	–	–	–	–	532
Perdido Bloc 2	–	134	134	–	102	–	–	–	–	236
Salina 1	–	881	881	–	676	–	–	–	–	1 557
Salina 3	–	1 217	1 217	–	933	–	–	–	–	2 150
Total	–	4 217	4 217	–	3 271	–	–	–	–	7 488
Paiements par Gouvernement										
Servicio de Administracion Tributaria	–	4 217	4 217	–	–	–	–	–	–	4 217
Fondo Mexicano del Petroleo	–	–	–	–	3 271	–	–	–	–	3 271
Total	–	4 217	4 217	–	3 271	–	–	–	–	7 488
Mozambique (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Area 1 Golfino-Atum	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Total	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Paiements par Gouvernement										
Instituto Nacional de Petroleo	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Total	–	–	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Myanmar (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Blocs M5 and M6	–	27 919	27 919	–	–	–	–	–	72 129	100 048
Non imputés	17 200	–	17 200	–	–	–	–	–	–	17 200
Total	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	72 129	117 248
Paiements par Gouvernement										
Myanmar Ministry of Finance	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	–	45 119
Myanmar Oil and Gas Enterprise	–	–	–	–	–	–	–	–	72 129	72 129
Total	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	72 129	117 248
Myanmar (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Blocs M5 and M6	–	–	–	–	–	–	–	–	2 676	2 676
Non imputés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	–	–	–	–	–	–	2 676	2 676
Paiements par Gouvernement										
Myanmar Ministry of Finance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Myanmar Oil and Gas Enterprise	–	–	–	–	–	–	–	–	2 676	2 676
Total	–	–	–	–	–	–	–	–	2 676	2 676

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Myanmar (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Blocs M5 and M6	–	27 919	27 919	–	–	–	–	–	140 672 ^(a)	168 591
Non imputés	17 200	–	17 200	–	–	–	–	–	–	17 200
Total	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	140 672	185 791
Paiements par Gouvernement										
Myanmar Ministry of Finance	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	–	45 119
Myanmar Oil and Gas Enterprise	–	–	–	–	–	–	–	–	140 672 ^(a)	140 672
Total	17 200	27 919	45 119	–	–	–	–	–	140 672	185 791

(a) Ces droits à la production comprennent 2 676 kbep de gaz livrés en application d'obligations de livraison sur le marché domestique et valorisés à 68 543 k\$ sur la base d'un prix net-back.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Namibie (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Bloc 2912	-	-	-	-	229	-	-	-	-	229
Bloc 2913B	-	-	-	-	288	-	-	-	-	288
Total	-	-	-	-	517	-	-	-	-	517
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Mines & Energy	-	-	-	-	376	-	-	-	-	376
Petrofund	-	-	-	-	141	-	-	-	-	141
Total	-	-	-	-	517	-	-	-	-	517
Nigéria (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
OML 58 (joint venture avec NNPC, opéré)	24 006	-	24 006	-	-	-	-	-	-	24 006
OML 99 Amenam-Kpono (joint venture avec NNPC, opéré)	22 702	-	22 702	-	-	-	-	-	-	22 702
OML 100 (joint venture avec NNPC, opéré)	22 221	-	22 221	-	-	-	-	-	-	22 221
OML 102 (joint venture avec NNPC, opéré)	106 243	-	106 243	-	-	-	-	-	-	106 243
OML 118 (Bonga)	1 404	-	1 404	-	-	-	-	2 876	-	4 280
OML 130 PSA (Akpo & Egina)	22 401	2 871	25 272	-	1 321	-	-	819	-	27 412
OML 138 (Usan)	881	-	881	-	-	-	-	1 094	-	1 975
Joint ventures avec NNPC, opérés - Non imputés	-	-	-	-	6 852	-	-	11 454	-	18 306
Joint ventures avec NNPC, non opérés - Non imputés	75 818	-	75 818	-	4 384	-	-	5 940	-	86 142
Non imputés	272 911	-	272 911	-	-	-	-	-	-	272 911
Total	548 587	2 871	551 458	-	12 557	-	-	22 183	-	586 198
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	297 597	-	297 597	-	-	-	-	-	-	297 597
Department of Petroleum Resources, Federal Government of Nigeria	250 990	2 871	253 861	-	10 998	-	-	-	-	264 859
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	-	-	22 183	-	22 183
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	1 559	-	-	-	-	1 559
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Department of Petroleum Resources c/o Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	548 587	2 871	551 458	-	12 557	-	-	22 183	-	586 198

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Nigéria (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
OML 58 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML 99 Amenam-Kpono (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML 100 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML 102 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML 118 (Bonga)	477	577	1 054	-	-	-	-	-	490	1 543
OML 130 PSA (Akpo & Egina)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML 138 (Usan)	-	376	376	-	0	-	-	-	428	805
Joint ventures avec NNPC, opérés - Non imputés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Joint ventures avec NNPC, non opérés - Non imputés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non imputés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	477	953	1 430	-	0	-	-	-	918	2 348
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Department of Petroleum Resources, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	918	918
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	477	-	477	-	-	-	-	-	-	477
Department of Petroleum Resources c/o Nigerian National Petroleum Corporation	-	953	953	-	0	-	-	-	-	953
Total	477	953	1 430	-	0	-	-	-	918	2 348

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Nigéria (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Paiements par Projet										
OML 58 (joint venture avec NNPC, opéré)	24 006	-	24 006	-	-	-	-	-	-	24 006
OML 99 Amenam-Kpono (joint venture avec NNPC, opéré)	22 702	-	22 702	-	-	-	-	-	-	22 702
OML 100 (joint venture avec NNPC, opéré)	22 221	-	22 221	-	-	-	-	-	-	22 221
OML 102 (joint venture avec NNPC, opéré)	106 243	-	106 243	-	-	-	-	-	-	106 243
OML 118 (Bonga)	35 498 ^(a)	40 880 ^(b)	76 378	-	-	-	-	2 876	34 083 ^(c)	113 337
OML 130 PSA (Akpo & Egina)	22 401	2 871	25 272	-	1 321	-	-	819	-	27 412
OML 138 (Usan)	881	26 864 ^(d)	27 745	-	27 ^(e)	-	-	1 094	30 621 ^(f)	59 487
Joint ventures avec NNPC, opérés - Non imputés	-	-	-	-	6 852	-	-	11 454	-	18 306
Joint ventures avec NNPC, non opérés - Non imputés	75 818	-	75 818	-	4 384	-	-	5 940	-	86 142
Non imputés	272 911 ^(g)	-	272 911	-	-	-	-	-	-	272 911
Total	582 681	70 615	653 296	-	12 584	-	-	22 183	64 704	752 767
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	297 597	-	297 597	-	-	-	-	-	-	297 597
Department of Petroleum Resources, Federal Government of Nigeria	250 990	2 871	253 861	-	10 998	-	-	-	-	264 859
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	-	-	22 183	-	22 183
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	1 559	-	-	-	-	1 559
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	64 704 ^(h)	64 704
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	34 094 ⁽ⁱ⁾	-	34 094	-	-	-	-	-	-	34 094
Department of Petroleum Resources c/o Nigerian National Petroleum Corporation	-	67 744 ^(j)	67 744	-	27 ^(e)	-	-	-	-	67 771
Total	582 681	70 615	653 296	-	12 584	-	-	22 183	64 704	752 767

(a) Inclut la valorisation pour 34 094 k\$ de 477 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(b) Correspond à la valorisation de 577 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(c) Correspond à la valorisation de 490 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 376 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(e) Correspond à la valorisation de 496 bep au prix moyen contractuel de la période d'allocation des barils et en application des termes des contrats de partage de production.

(f) Correspond à la valorisation de 428 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(g) Ce montant intègre les implications fiscales issues des dispositions du *Modified Carry Agreement* (MCA). Selon le MCA, TotalEnergies EP Nigeria a le droit de récupérer 85% du coût d'investissement sous forme d'une dotation aux amortissements (*capital allowance*), décrite dans le MCA comme *Carry Tax Relief*. Le solde de 15% doit être récupéré sur la part de pétrole brut produit revenant à NNPC.

(h) Correspond à la valorisation de 918 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(i) Correspond à la valorisation de 477 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(j) Correspond à la valorisation de 953 kbep au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Norvège (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Åsgard area	–	6 913	6 913	–	618	–	–	–	–	7 531
Ekofisk area	–	25 980	25 980	–	2 977	–	–	–	–	28 957
Heimdal area	–	881	881	–	39	–	–	–	–	920
Johan Sverdrup	–	(16)	(16)	–	66	–	–	–	–	50
Oseberg area	–	10 606	10 606	–	887	–	–	–	–	11 493
PL018C	–	–	–	–	85	–	–	–	–	85
Snøhvit area	–	449	449	–	228	–	–	–	–	677
Troll area	–	1 651	1 651	–	133	–	–	–	–	1 784
Non imputés	619 139	–	619 139	–	–	–	–	–	–	619 139
Total	619 139	46 464	665 603	–	5 033	–	–	–	–	670 636
Paiements par Gouvernement										
Norwegian Tax Administration	619 139	46 464	665 603	–	–	–	–	–	–	665 603
Norwegian Petroleum Directorate	–	–	–	–	5 033	–	–	–	–	5 033
Total	619 139	46 464	665 603	–	5 033	–	–	–	–	670 636
Oman (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc 6	–	301 527	301 527	–	–	–	–	–	–	301 527
Bloc 12	–	–	–	–	280	(896) ^(a)	–	–	–	(616)
Bloc 53	4 557	–	4 557	–	–	–	–	–	–	4 557
Total	4 557	301 527	306 084	–	280	(896)	–	–	–	305 468
Paiements par Gouvernement										
Oman Ministry of Finance	4 557	301 527	306 084	–	200	–	–	–	–	306 284
Ministry of Energy and Minerals	–	–	–	–	80	(896) ^(a)	–	–	–	(816)
Total	4 557	301 527	306 084	–	280	(896)	–	–	–	305 468
(a) Remboursement en 2021 d'un trop-perçu sur le bonus d'entrée dans le bloc 12 payé en 2020.										
Ouganda (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc EA-1	–	–	–	–	530	–	–	–	–	530
Bloc EA-2	–	–	–	–	215	–	–	–	–	215
Bloc EA-3	–	–	–	–	528	–	–	–	–	528
Total	–	–	–	–	1 273	–	–	–	–	1 273
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy and Mineral Development	–	–	–	–	687	–	–	–	–	687
Ministry of Water and Environment, NEMA	–	–	–	–	586	–	–	–	–	586
Total	–	–	–	–	1 273	–	–	–	–	1 273
Papouasie-Nouvelle-Guinée (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
PPL-576	–	–	–	–	11	–	–	–	–	11
PRL-15	–	–	–	–	535	–	–	–	–	535
Total	–	–	–	–	546	–	–	–	–	546
Paiements par Gouvernement										
Conservation & Environment Protection Authority	–	–	–	–	546	–	–	–	–	546
Total	–	–	–	–	546	–	–	–	–	546

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Pays-Bas (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Blocs offshore	-	-	-	-	757	-	-	-	-	757
Non imputés	(13 217) ^(a)	-	(13 217)	-	-	-	-	-	-	(13 217)
Total	(13 217)	-	(13 217)	-	757	-	-	-	-	(12 460)
Paiements par Gouvernement										
Belastingdienst Nederland	(13 217) ^(a)	-	(13 217)	-	757	-	-	-	-	(12 460)
Total	(13 217)	-	(13 217)	-	757	-	-	-	-	(12 460)

(a) Remboursement net d'impôts sur les bénéfices liés à l'évolution des activités extractives aux Pays Bas en 2020 et 2021 et un report en arrière de pertes sur l'année fiscale 2018.

Philippines (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc SC56	-	-	-	-	4 548	-	-	-	-	4 548
Total	-	-	-	-	4 548	-	-	-	-	4 548
Paiements par Gouvernement										
Department of Energy	-	-	-	-	4 548	-	-	-	-	4 548
Total	-	-	-	-	4 548	-	-	-	-	4 548

Qatar (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Al Khalij	-	8 027	8 027	-	-	-	-	-	-	8 027
Dolphin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatargas 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	8 027	8 027	-	-	-	-	-	-	8 027
Paiements par Gouvernement										
Qatar Petroleum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar Ministry of Finance	-	8 027	8 027	-	-	-	-	-	-	8 027
Total	-	8 027	8 027	-	-	-	-	-	-	8 027

Qatar (payé en nature (kbep))

Paiements par Projet										
Al Khalij	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dolphin	3 308	-	3 308	-	-	-	-	-	30 402	33 709
Qatargas 1	629	-	629	-	-	-	-	-	859	1 489
Total	3 937	-	3 937	-	-	-	-	-	31 261	35 198
Paiements par Gouvernement										
Qatar Petroleum	-	-	-	-	-	-	-	-	31 261	31 261
Qatar Ministry of Finance	3 937	-	3 937	-	-	-	-	-	-	3 937
Total	3 937	-	3 937	-	-	-	-	-	31 261	35 198

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Qatar (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Al Khalij	-	8 027	8 027	-	-	-	-	-	-	8 027
Dolphin	75 881 ^(a)	-	75 881	-	-	-	-	-	698 417 ^(b)	774 298
Qatargas 1	43 303 ^(c)	-	43 303	-	-	-	-	-	58 945 ^(d)	102 248
Total	119 184	8 027	127 211	-	-	-	-	-	757 362	884 573
Paiements par Gouvernement										
Qatar Petroleum	-	-	-	-	-	-	-	-	757 362 ^(e)	757 362
Qatar Ministry of Finance	119 184 ^(f)	8 027	127 211	-	-	-	-	-	-	127 211
Total	119 184	8 027	127 211	-	-	-	-	-	757 362	884 573

(a) Correspond à la valorisation de 3 308 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage à la production.

(b) Correspond à la valorisation de 30 402 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(c) Correspond à la valorisation de 629 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 859 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(e) Correspond à la valorisation de 31 261 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(f) Correspond à la valorisation de 3 937 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
République du Congo (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
CPP Haute Mer - Zone A	-	26 972	26 972	-	1 810	-	-	-	-	28 782
CPP Haute Mer - Zone B	-	4 034	4 034	-	431	-	-	-	-	4 465
CPP Haute Mer - Zone D	-	-	-	-	16 210	25 176	-	-	-	41 386
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	-	-	-	-	1 525	-	-	-	-	1 525
Kombi, Likalala & Libondo	-	-	-	-	65 000	-	-	-	-	65 000
Lianzi	639	-	639	-	20	19	-	-	-	678
Madingo	-	-	-	-	20 470	-	-	-	-	20 470
Marine XX	-	-	-	-	141	-	-	-	-	141
Mokelembembe	-	-	-	-	327	-	-	-	-	327
Nanga	-	-	-	-	250	-	-	-	-	250
Pegase Nord (ex MTPS)	-	-	-	-	59	-	-	-	-	59
Total	639	31 006	31 645	-	106 243	25 195	-	-	-	163 083
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	-	-	-	-	1 061	-	-	-	-	1 061
Trésor Public	-	31 006	31 006	-	105 182	25 195	-	-	-	161 383
Société Nationale des Pétroles Congolais	639	-	639	-	-	-	-	-	-	639
Total	639	31 006	31 645	-	106 243	25 195	-	-	-	163 083
République du Congo (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
CPP Haute Mer - Zone A	353	-	353	-	-	-	-	-	-	353
CPP Haute Mer - Zone B	161	-	161	-	-	-	-	-	-	161
CPP Haute Mer - Zone D	1 135	3 457	4 592	-	-	-	-	-	-	4 592
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	695	254	949	-	-	-	-	-	-	949
Kombi, Likalala & Libondo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lianzi	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Madingo	199	95	294	-	-	-	-	-	-	294
Marine XX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mokelembembe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nanga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pegase Nord (ex MTPS)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 544	3 806	6 350	-	-	-	-	-	9	6 359
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	2 544	3 806	6 350	-	-	-	-	-	-	6 350
Trésor Public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Société Nationale des Pétroles Congolais	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Total	2 544	3 806	6 350	-	-	-	-	-	9	6 359

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------	--------------	-------------------------	------------	-------------------	---------------------------	------------	-----------------------------------	------------------------	---------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

République du Congo (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
CPP Haute Mer - Zone A	23 440 ^(a)	26 972	50 412	–	1 810	–	–	–	–	52 222
CPP Haute Mer - Zone B	10 950 ^(b)	4 034	14 984	–	431	–	–	–	–	15 415
CPP Haute Mer - Zone D	78 556 ^(c)	237 615 ^(d)	316 171	–	16 210	25 176	–	–	–	357 557
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	48 470 ^(e)	17 568 ^(f)	66 038	–	1 525	–	–	–	–	67 563
Kombi, Likalala & Libondo	–	–	–	–	65 000	–	–	–	–	65 000
Lianzi	639	–	639	–	20	19	–	–	650 ^(g)	1 328
Madingo	13 580 ^(h)	6 506 ⁽ⁱ⁾	20 086	–	20 470	–	–	–	–	40 556
Marine XX	–	–	–	–	141	–	–	–	–	141
Mokelembembe	–	–	–	–	327	–	–	–	–	327
Nanga	–	–	–	–	250	–	–	–	–	250
Pegase Nord (ex MTPS)	–	–	–	–	59	–	–	–	–	59
Total	175 635	292 695	468 330	–	106 243	25 195	–	–	650	600 418
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	174 996 ^(j)	261 689 ^(k)	436 685	–	1 061	–	–	–	–	437 746
Trésor Public	–	31 006	31 006	–	105 182	25 195	–	–	–	161 383
Société Nationale des Pétroles Congolais	639	–	639	–	–	–	–	–	650 ^(g)	1 289
Total	175 635	292 695	468 330	–	106 243	25 195	–	–	650	600 418

(a) Correspond à la valorisation de 353 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 161 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 1 135 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 3 457 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 695 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 254 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(g) Correspond à la valorisation de 9 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 199 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(i) Correspond à la valorisation de 95 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(j) Correspond à la valorisation de 2 544 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(k) Correspond à la valorisation de 3 806 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

Royaume-Uni (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Central Graben Area	–	–	–	–	598	–	–	–	–	598
Culzean	–	–	–	–	55	–	–	–	–	55
Eastern North Sea	(260)	–	(260)	–	974	–	–	–	–	714
Greater Laggan Area	–	–	–	–	2 090	–	–	–	–	2 090
Markham Area	–	–	–	–	97	–	–	–	–	97
Northern North Sea	–	–	–	–	2 497	–	–	–	–	2 497
Non imputés	615 904	–	615 904	–	120	–	–	–	–	616 024
Total	615 644	–	615 644	–	6 431	–	–	–	–	622 075
Paiements par Gouvernement										
HM Revenue & Customs	615 644	–	615 644	–	–	–	–	–	–	615 644
Crown Estate	–	–	–	–	120	–	–	–	–	120
Oil and Gas Authority	–	–	–	–	6 311	–	–	–	–	6 311
Total	615 644	–	615 644	–	6 431	–	–	–	–	622 075

Russie (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Kharyaga	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	43 581	63 583
Total	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	43 581	63 583
Paiements par Gouvernement										
NeNETS Tax Inspection	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	–	20 002
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	43 581	43 581
Total	11 117	8 806	19 923	–	79	–	–	–	43 581	63 583

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
São Tomé et Príncipe (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc 1	-	-	-	-	766	-	-	-	-	766
Total	-	-	-	-	766	-	-	-	-	766
Paiements par Gouvernement										
National Oil account São Tomé e Príncipe	-	-	-	-	766	-	-	-	-	766
Total	-	-	-	-	766	-	-	-	-	766
Sénégal (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
UDO	-	-	-	-	447	-	-	117	-	564
Total	-	-	-	-	447	-	-	117	-	564
Paiements par Gouvernement										
Société des Pétroles du Sénégal	-	-	-	-	447	-	-	-	-	447
Etat du Sénégal C/O Fondation Total Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	117	-	117
Total	-	-	-	-	447	-	-	117	-	564
Thaïlande (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bongkot	293 064	-	293 064	-	-	47 513	-	-	-	340 577
G12/48	8 050	1 253	9 303	-	-	-	-	-	-	9 303
Total	301 114	1 253	302 367	-	-	47 513	-	-	-	349 880
Paiements par Gouvernement										
Revenue Department	201 765	-	201 765	-	-	-	-	-	-	201 765
Department of Mineral Fuels, Ministry Of Energy	99 349	1 253	100 602	-	-	-	-	-	-	100 602
Ministry Of Energy	-	-	-	-	-	47 513	-	-	-	47 513
Total	301 114	1 253	302 367	-	-	47 513	-	-	-	349 880

9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (*reporting* ITIE)

OBJECTIF DU REPORTING

L'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) a publié en septembre 2020 des directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements (les Directives). Ces Directives sont destinées aux entreprises qui achètent du pétrole, du gaz et/ou des minéraux auprès des gouvernements, afin de les orienter dans la publication des paiements versés aux gouvernements. Elles visent à assurer la divulgation cohérente des paiements aux États ou aux entreprises d'État⁽¹⁾ lorsque du pétrole, du gaz ou des minéraux sont vendus pour le compte de l'État, que les Exigences de l'ITIE sont applicables et pertinentes, ou qu'il existe un engagement envers la transparence du commerce des matières premières.

Ces Directives ont été élaborées par le groupe de travail de l'ITIE sur la transparence du commerce des matières premières et documentées par les discussions du Dialogue thématique de l'OCDE sur la transparence du commerce des matières premières. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Exigence 4.2 de la Norme ITIE 2019 qui vise à garantir la transparence dans la façon dont un État vend ses matières premières (pétrole, gaz et minéraux), en exigeant des entreprises d'État et/ou d'autres entités de ces États, la divulgation du produit de la vente des parts de production qu'ils possèdent ou les autres revenus en nature. La Norme encourage de la même façon les sociétés acheteuses à divulguer des informations sur les volumes reçus de l'État ou des entreprises d'État et les paiements versés au titre de l'achat de pétrole, de gaz et/ou de ressources minérales.

La publication des données par les entreprises qui achètent ces matières premières se fait sur une base volontaire. Les Directives visent à identifier :

1. Qui achète le produit.
2. Qui vend le produit.
3. Quel est le produit acheté.
4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit.

DÉFINITIONS

Achats concernés : Les Directives prévoient que le *reporting* concerne les achats de pétrole, de produits pétroliers, de métaux et de minéraux. Le pétrole et les produits pétroliers peuvent être catégorisés en tant que « pétrole brut », « produits raffinés » ou « gaz ». Pour ce *reporting* 2021, TotalEnergies rend compte des achats de pétrole et de produits pétroliers réalisés au cours de l'exercice 2021 par les sociétés consolidées par TotalEnergies SE par intégration globale.

Entités vendeuses et achats à couvrir : Il est recommandé par l'ITIE que le *reporting* couvre :

- les achats de la part de production de l'État et d'autres revenus en nature provenant des pays membre de l'ITIE pour lesquels l'entité vendeuse est une agence gouvernementale ou une entreprise d'État ou encore un tiers nommé pour vendre en leur nom (c'est-à-dire lorsque l'Exigence 4.2 est applicable) ;
- les achats effectués auprès d'entreprises d'État de pays non membres de l'ITIE mais ayant explicitement ou publiquement déclaré leur soutien à l'initiative de transparence.

PRINCIPES DE REPORTING

Le *reporting* de TotalEnergies suit les recommandations de l'ITIE rappelées ci-dessus.

Parmi les modèles de *reporting* proposés par l'ITIE concernant le niveau de désagrégation, TotalEnergies a opté pour le modèle 1 avec une publication des volumes et des valeurs (montants payés), dans les deux cas agrégés par vendeur (vendeur étant entendu comme toute société étatique ou détenue à plus de 50% par un État) pour des achats de matières premières livrées en 2021.

TotalEnergies suit la recommandation de l'ITIE notamment en ce qui concerne l'obtention de l'accord préalable des États concernés avant la publication des données d'achats les concernant. Ainsi, TotalEnergies fait apparaître, sous la catégorie « Autres Pays », les données globales relatives à ses achats auprès (i) de sociétés nationales de pays membres de l'ITIE qui n'ont pas donné leur accord ou auxquels l'Exigence 4.2 n'est pas applicable en vertu de la transparence systématique pratiquée par leurs gouvernements (Norvège) et (ii) de pays non membres de l'ITIE, que ces derniers aient ou non apporté leur soutien à cette initiative sur la transparence (Emirats Arabes Unis, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Tunisie, Libye, Egypte, Koweït, Bahreïn, Angola, Algérie, Taiwan, Malaisie, Chine, Vietnam, Thaïlande, Corée du Sud, Singapour, Inde, Russie, Danemark, Pologne, Portugal, Belgique, Finlande, France).

(1) « Aux fins de la mise en œuvre de l'ITIE, une entreprise d'État est une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État. » Exigence 2.6.a.i de la Norme ITIE.

PUBLICATION DES VOLUMES ET DES VALEURS PAR VENDEUR

Pétrole brut - Produits raffinés

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (baril)	Montants payés (USD)
Irak	SOMO	100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	6 871 070	441 122 544
Nigéria	NNPC	100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	1 947 247	123 188 793
Mexique	PMI Comercio Internacional SA de CV	100	Atlantic Trading & Marketing Inc	TotalEnergies SE	Pétrole brut	6 648 858	419 905 410
Autres Pays		100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	79 108 418	5 305 957 492
Autres Pays		100	TotalEnergies Trading Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Pétrole brut	35 763 329	2 480 775 651
Colombie	Refineria de Cartagena	100	Atlantic Trading & Marketing Inc	TotalEnergies SE	Produits raffinés	585 609	42 581 421
Autres Pays		100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Produits raffinés	95 391 266	7 356 139 794
Autres Pays		100	TotalEnergies Trading Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Produits raffinés	26 350 457	2 370 421 553

Gaz naturel - GNL - Soufre - Coke de pétrole

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté			4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base	
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (Mbtu)	Volumes achetés (tonne)	Montants payés (USD)
Allemagne	ENBW Baden-Württemberg AG	93,5	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	1 871 884		23 756 820
Allemagne	VNG Handel & Vertrieb GmbH	74,2	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	2 698 168		12 843 008
Indonésie	PT Pertamina (Persero)	100	TotalEnergies Gas and Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GNL	45 102 189		374 650 167
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	GNL	441 544 495		5 361 218 921
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	7 295 411		80 242 801
Autres Pays		-	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Soufre		146 772	30 719 801
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Petcoke		915 150	102 642 905
Autres Pays		-	TotalEnergies Gas and Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GNL	36 274 811		385 975 087

GPL

1. Qui vend le produit		2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base	Informations supplémentaires	Information de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (baril)	Montants payés (USD)
Autres Pays	100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	GPL	5 523 630	310 913 395
Autres Pays	100	TotalEnergies Trading Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GPL	79 837	3 883 318

10

Comptes sociaux de TotalEnergies SE

10.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	574	10.3	Annexe aux comptes sociaux	582
10.2	Comptes sociaux société mère	578	10.4	Autres informations financières société mère	599
10.2.1	Compte de résultat	578	10.4.1	Filiales et participations	599
10.2.2	Bilan	579	10.4.2	Autres informations sur cinq ans	600
10.2.3	Tableau des flux de trésorerie	580	10.4.3	Proposition d'affectation du résultat 2021	600
10.2.4	Variation des capitaux propres	581	10.4.4	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	601

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 109,2 milliards d'euros, représentent 97% de l'actif. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres et ces créances sont dépréciés selon les méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les activités d'exploration et de production :<ul style="list-style-type: none">- en l'absence d'une décision de mise en production, les titres de participation et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation à hauteur des dépenses d'exploration engagées par ces participations ;- dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur de ces titres et de ces créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés ;- Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. Votre Société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par ses filiales. <p>Compte tenu de l'importance significative des titres de participation et des créances rattachées dans les comptes de votre Société, et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité et à la détermination de certaines hypothèses, notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- tester le fonctionnement des contrôles clés de votre Société quant au processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ;- apprécier la conformité de la méthode de détermination des valeurs d'utilité appliquée par votre Société aux normes comptables en vigueur et sa cohérence par rapport à l'exercice précédent selon les titres de participation et les créances rattachées concernés ;- sur un échantillon de titres et de créances rattachées, effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthode, en menant les travaux suivants, selon le cas :<ul style="list-style-type: none">- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;- comparer les prévisions de revenus futurs actualisés au budget et au plan stratégique approuvés par la direction ;- comparer les capitaux propres retenus à ceux issus des comptes des entités concernées, ayant, le cas échéant, fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et examiner les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TotalEnergies SE par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG S.A. en remplacement de CCAS, nommé en 1986, (cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jacques-François Lethu

Eric Jacquet

Laurent Vitse

Stéphane Pédrón

10.2 Comptes sociaux société mère

10.2.1 Compte de résultat

Exercice (en millions d'euros)		2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	(note 13)	4 825	3 960	6 337
Charges nettes d'exploitation	(note 14)	(5 394)	(4 704)	(6 931)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 15)	(54)	(3)	(198)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(623)	(747)	(792)
Charges et produits financiers	(note 16)	(327)	(599)	(259)
Dividendes	(note 17)	9 285	9 261	8 263
(Dotations) Reprises aux provisions financières	(note 18)	(1 558)	(1 167)	(472)
Autres charges et produits financiers	(note 19)	59	26	42
RÉSULTAT FINANCIER		7 459	7 521	7 574
RÉSULTAT COURANT		6 836	6 774	6 782
Résultat sur cessions de titres et prêts		–	(4)	8
Résultat sur cessions d'immobilisations		1	(1)	–
Éléments exceptionnels		(17)	(23)	(53)
(Dotations) Reprises aux provisions pour risques exceptionnels		(124)	–	–
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(note 20)	(140)	(28)	(45)
Participation et intéressement des salariés		(23)	(44)	(65)
Impôts	(note 21)	195	536	367
RÉSULTAT NET		6 868	7 238	7 039

10.2.2 Bilan

ACTIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020	2019
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	858	812	831
Amortissements et provisions	(589)	(522)	(516)
Immobilisations incorporelles, valeur nette (note 2)	269	290	315
Immobilisations corporelles	572	580	569
Amortissements et provisions	(460)	(452)	(418)
Immobilisations corporelles, valeur nette (note 2)	112	128	151
Titres de participation et créances rattachées	115 205	119 312	111 810
Provisions sur titres et créances rattachées	(6 039)	(5 578)	(5 395)
Autres immobilisations financières	1 348	1 066	565
Immobilisations financières, valeur nette	110 514	114 800	106 980
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	110 895	115 218	107 446
Actif circulant			
Stocks	2	2	2
Créances d'exploitation	1 626	1 412	1 750
Valeurs mobilières de placement	142	54	213
Disponibilités et dépôts à court terme	–	–	37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 770	1 468	2 002
Charges constatées d'avance	3	2	1
Ecarts de conversion actif	159	803	141
TOTAL DE L'ACTIF	112 827	117 491	109 590

PASSIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020	2019
Capitaux propres (note 7)			
Capital	6 601	6 633	6 505
Primes	36 030	36 722	35 415
Réserves	3 932	3 933	3 934
Report à nouveau	13 622	13 332	13 222
Résultat net	6 868	7 238	7 039
Acomptes sur dividendes	(5 205)	(5 221)	(5 235)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 848	62 637	60 880
Provisions pour risques et charges	11 427	10 191	9 245
Dettes			
Dettes financières long terme	29 337	36 799	31 601
Dettes financières court terme	4 714	1 992	2 495
Dettes d'exploitation	5 042	4 690	4 790
TOTAL DES DETTES	39 093	43 481	38 886
Produits constatés d'avance	22	46	70
Ecarts de conversion passif	437	1 136	510
TOTAL DU PASSIF	112 827	117 491	109 590

10.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en millions d'euros)	2021	2020	2019
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	6 868	7 238	7 039
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	100	42	76
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	459	184	(9)
Dotations (Reprises) aux autres provisions	1 234	946	634
Marge brute d'autofinancement	8 661	8 410	7 740
(Profits) Pertes sur cessions	183	212	189
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	5 394	(7 732)	19 070
Autres, nets	(45)	320	(3)
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	14 193	1 210	26 996
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18)	(45)	(42)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(970)	(1 237)	(1 691)
Investissements	(988)	(1 282)	(1 733)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1	–
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	348	223	1 405
Désinvestissements	349	224	1 405
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(639)	(1 058)	(328)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	316	338	403
Rachat d'actions propres	(1 595)	(552)	(2 510)
Dividende payé en numéraire relatif à l'exercice précédent	(5 213)	(4 120)	(4 216)
Acompte sur dividende payé en numéraire au titre de l'année en cours	(1 743)	(1 735)	(1 715)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	(5 319)	5 880	(18 594)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(13 554)	(189)	(26 632)
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	–	(37)	36
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	–	37	1
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	–	–	37

10.2.4 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes			
AU 1^{ER} JANVIER 2019	2 640 602 007	6 602	37 276	18 822	3	62 703
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	–	–	–	(1 668)	–	(1 668)
Résultat net 2019	–	–	–	7 039	–	7 039
Acompte sur dividende 2019 ^{(b)(b')}	–	–	–	(5 235)	–	(5 235)
Emission d'actions ^(c)	264 230	1	8	–	–	9
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 047 337	25	370	(1)	–	394
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	16 076 936	40	751	–	–	791
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	(65 109 435)	(163)	(2 989)	–	–	(3 152)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	6 505	35 415	18 957	3	60 880
Solde du dividende payé en numéraire ^(e)	–	–	–	(598)	–	(598)
Solde du dividende payé en actions ^(e')	38 063 688	95	1 001	(1 096)	–	–
Résultat net 2020	–	–	–	7 238	–	7 238
Acompte sur dividende 2020 ^{(f)(f')}	–	–	–	(5 221)	–	(5 221)
Emission d'actions	–	–	–	–	–	–
Augmentation de capital réservée aux salariés	13 179 262	33	307	(1)	–	339
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	–	–	–	–	–	–
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	–	–	–	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 653 124 025	6 633	36 722	19 279	3	62 637
Solde du dividende payé en numéraire ^(g)	–	–	–	(1 727)	–	(1 727)
Résultat net 2021	–	–	–	6 868	–	6 868
Acompte sur dividende 2021 ^{(h)(h')}	–	–	–	(5 205)	–	(5 205)
Emission d'actions	–	–	–	–	–	–
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 589 713	26	291	(1)	–	316
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	–	–	–	–	–	–
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	(23 284 409)	(58)	(982)	–	–	(1 040)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 640 429 329	6 601	36 030	19 214	3	61 848

(a) Solde du dividende 2018 : 1 673 millions d'euros (0,64 euro par action) payés en numéraire minoré de 5 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2019.

(b) Acompte sur dividende versé en 2019 au titre du 1^{er} trimestre 2019 pour 1 715 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(b') Acompte sur dividende non versé en 2019 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2019 : 1 707 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^e trimestre et 1 813 millions d'euros (0,68 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

(c) 264 230 actions par souscription de stocks options.

(d) cf. Note 7

(e) Solde du dividende 2019 : 663 millions d'euros (0,68 euro par action) payés en numéraire minoré de 65 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(e') Solde du dividende 2019 : 1 096 millions d'euros (0,68 euro par action) payés en actions conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(f) Acompte sur dividende versé en 2020 au titre du 1^{er} trimestre 2020 pour 1 735 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(f') Acompte sur dividende non versé en 2020 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2020 : 1 735 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^e trimestre et 1 751 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

(g) Solde du dividende 2020 : 1 743 millions d'euros (0,66 euro par action) payés en numéraire minoré de 16 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

(h) Acompte sur dividende versé en 2021 au titre du 1^{er} trimestre 2021 pour 1 743 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(h') Acompte sur dividende non versé en 2021 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2021 : 1 720 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^e trimestre et 1 742 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

10.3 Annexe aux comptes sociaux

Note 1.	Principes comptables	583
Note 2.	Immobilisations incorporelles et corporelles	584
Note 3.	Titres de participation et créances rattachées	584
Note 4.	Autres immobilisations financières	586
Note 5.	Créances d'exploitation	586
Note 6.	Valeurs mobilières de placement	586
Note 7.	Capitaux propres	587
Note 8.	Provisions pour risques et charges	589
Note 9.	Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	590
Note 10.	Dettes financières	591
Note 11.	Dettes d'exploitation	592
Note 12.	Ecarts de conversion	592
Note 13.	Chiffre d'affaires	592
Note 14.	Charges nettes d'exploitation	592
Note 15.	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	593
Note 16.	Charges et produits financiers	593
Note 17.	Dividendes	593
Note 18.	(Dotations) reprises aux provisions financières	594
Note 19.	Autres charges et produits financiers	594
Note 20.	Résultat exceptionnel	594
Note 21.	Régime fiscal	594
Note 22.	Risque de change et de contrepartie	595
Note 23.	Engagements hors bilan	595
Note 24.	Ventilation de l'effectif moyen	596
Note 25.	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	596
Note 26.	Autres	598
Note 27.	Évènements postérieurs à la clôture	598

A la suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2021, la dénomination sociale de la Société TOTAL SE a été modifiée pour adopter celle de TotalEnergies SE.

Note 1. Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC 2018-01).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de 2020.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement :

- Les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 an et 3 ans.
- Les permis prouvés correspondant aux coûts des puits d'exploration ayant permis de reconnaître des réserves prouvées. Les autres coûts correspondent essentiellement aux droits d'entrée et bonus donnant accès à des réserves prouvées. À la mise en production des réserves, les puits d'exploration capitalisés sont amortis à l'Unité de Production sur la base des réserves prouvées développées.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les activités d'exploration et de production, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des participations, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TotalEnergies SE, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêt des comptes.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Instruments financiers

TotalEnergies SE utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TotalEnergies SE peut avoir recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, *prorata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

Note 2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021			2020	
	Brut	Amortissements et provisions	Net		Net
Siège	299	(228)	71		82
- Logiciel	163	(146)	17		25
- Droits miniers prouvés	99	(64)	35		38
- Autres immobilisations incorporelles	37	(18)	19		19
- Immobilisations en cours	-	-	-		-
Succursale (A.D.G.I.L.)^(a)	559	(361)	198		208
- Droits miniers prouvés	536	(361)	175		176
- Droits miniers non prouvés	23	-	23		32
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	858	(589)	269		290
Terrains	36	-	36		36
Constructions	95	(93)	2		6
Autres	441	(367)	74		86
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	572	(460)	112		128
TOTAL^(b)	1 430	(1 049)	381		418

(a) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.

(b) Au 31 décembre 2020, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 1 392 millions d'euros et 974 millions d'euros.

Note 3. Titres de participation et créances rattachées

3.1. VARIATION DES TITRES ET CRÉANCES RATTACHÉES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021						
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Ecart de conversion	Brut fin de période
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation ^(a)	102 389	254	-	(18)	-	-	102 625
Créances rattachées ^(b)	16 923	705	-	(5 496)	-	448	12 580
TOTAL	119 312	959	-	(5 514)	-	448	115 205
Ventilation par secteur							
Exploration-Production	9 425	229	-	(33)	-	12	9 633
Integrated Gas, Renewables & Power	4 277	54	-	-	-	-	4 331
Marketing & Services	6 344	-	-	-	-	-	6 344
Raffinage-Chimie	27 153	-	-	-	-	-	27 153
Holding	72 113	676	-	(5 481)	-	436	67 744
TOTAL	119 312	959	-	(5 514)	-	448	115 205

(a) La variation des titres de participation au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par la recapitalisation de sociétés TotalEnergies du secteur Exploration-Production et du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de TotalEnergies Finance et TotalEnergies Treasury.

3.2. VARIATION DES PROVISIONS SUR TITRES ET CRÉANCES RATTACHÉES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021				Fin de période
	Début de période	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	
Titres de participation ^(a)	4 992	449	–	–	5 441
Créances rattachées ^(b)	586	12	(2)	2	598
TOTAL	5 578	461	(2)	2	6 039
Ventilation par secteur					
Exploration-Production	2 020	305	–	2	2 327
Integrated Gas, Renewables & Power	378	22	(2)	–	398
Marketing & Services	–	–	–	–	–
Raffinage-Chimie	3 172	134	–	–	3 306
Holding	8	–	–	–	8
TOTAL	5 578	461	(2)	2	6 039

(a) La variation des provisions sur titres de participation au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par la dépréciation des titres de sociétés TotalEnergies du secteur Exploration-Production et du secteur Raffinage Chimie.

(b) La variation des provisions sur créances au 31 décembre 2021 concerne essentiellement les prêts de l'activité Exploration.

3.3. APRÈS PROVISIONS SUR TITRES ET CRÉANCES RATTACHÉES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021			2020
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	102 625	(5 441)	97 184	97 397
Créances rattachées ^{(a)(b)}	12 580	(598)	11 982	16 337
TOTAL^(c)	115 205	(6 039)	109 166	113 734
Ventilation par secteur				
Exploration-Production	9 633	(2 327)	7 306	7 405
Integrated Gas, Renewables & Power	4 331	(398)	3 933	3 899
Marketing & Services	6 344	–	6 344	6 344
Raffinage-Chimie	27 153	(3 306)	23 847	23 981
Holding	67 744	(8)	67 736	72 105
TOTAL	115 205	(6 039)	109 166	113 734

(a) Le montant brut au 31 décembre 2021 comprend 12 380 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant brut au 31 décembre 2021 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 5 159 millions d'euros et 7 421 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2020, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 119 312 millions d'euros et 5 578 millions d'euros.

Note 4. Autres immobilisations financières

4.1. VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021						Ecart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	1 040	1 323	–	–	(1 040)	–	1 323	
Autres créances	21	11	–	(12)	–	–	20	
Dépôts et cautionnements	5	1	–	(1)	–	–	5	
TOTAL	1 066	1 335	–	(13)	(1 040)	–	1 348	

(a) Les titres de l'activité de portefeuille correspondent essentiellement aux actions d'autodétention acquises et destinées à être annulées.
Au 31 décembre 2021, TotalEnergies SE détient 30 665 526 actions TotalEnergies pour un montant de 1 323 millions d'euros.

4.2. APRÈS PROVISIONS SUR LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021			2020
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	1 323	–	1 323	1 040
Autres créances ^(a)	20	–	20	21
Dépôts et cautionnements	5	–	5	5
TOTAL	1 348	–	1 348	1 066

(a) Le montant net au 31 décembre 2021 est à moins d'un an à hauteur de 4 millions d'euros.

Note 5. Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021			2020
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 000	–	1 000	813
Autres créances d'exploitation	630	(4)	626	599
TOTAL	1 630^{(a)(b)}	(4)	1 626	1 412

(a) Dont 960 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2021.

(b) Dont 1 625 millions d'euros à moins d'un an et 5 millions à plus d'un an au 31 décembre 2021.

Note 6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2021, TotalEnergies SE détient 3 175 578 actions TotalEnergies pour un montant brut de 142 millions d'euros. Ces actions sont affectées aux plans d'attribution d'actions de performance ou

destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achats.

Note 7. Capitaux propres

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2018^(a)	2 640 602 007
Augmentation de capital réservée aux salariés 2019	10 047 337
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième et troisième acompte 2018)	16 076 936
Exercice d'options de souscription d'actions TotalEnergies	264 230
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019^(b)	2 601 881 075
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	18 879
Augmentation de capital réservée aux salariés 2020	13 160 383
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (solde 2019)	38 063 688
AU 31 DÉCEMBRE 2020^(c)	2 653 124 025
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(23 284 409)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2021	10 589 713
AU 31 DÉCEMBRE 2021^(d)	2 640 429 329

(a) Dont 32 473 281 actions d'autodétention.

(b) Dont 15 474 234 actions d'autodétention.

(c) Dont 24 392 703 actions d'autodétention.

(d) Dont 33 841 104 actions d'autodétention.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 28 mai 2021 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 15 septembre 2021, agissant en vertu de la dix-septième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. A cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

Au cours des exercices 2021, 2020 et 2019, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2021	2020	2019
Date de l'ACRS	9 juin 2021	11 juin 2020	6 juin 2019
En vertu de	20 ^e résolution de l'AGE du 29 mai 2020	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	10 376 190	12 952 925	9 845 111
Prix de souscription	30,50 euros	26,20 euros	40,10 euros
<i>Abondement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	213 523	207 458	202 226
En vertu de		19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018
<i>Abondement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	–	1 380	5 932
Nombre de bénéficiaires	–	276	1 187
Fin de la période d'acquisition	–	11 juin 2025	6 juin 2024

Autodétention (actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE)

Au 31 décembre	2021	2020	2019
Nombre d'actions autodétenues par TotalEnergies SE	33 841 104	24 392 703	15 474 234
Pourcentage du capital social	1,28%	0,92%	0,59%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	30 665 526	23 284 409	11 051 144
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance</i>	3 103 018	1 055 446	4 357 324
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achat</i>	72 560	52 848	65 766

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		Pourcentage du capital annulé ^(b)
			l'annulation de la dilution ^(a)	la politique de retour à l'actionnaire	
2021	8 février 2021	23 284 409 actions rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020	n/a	23 284 409 actions	0,88%
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

7.2. RÉSERVES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020	2019
Réserve spéciale de réévaluation	3	3	3
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Autres réserves	381	382	383
TOTAL	3 932	3 933	3 934

Note 8. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021					Brut fin de période
	Brut début de période	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques financiers	9 495	1 143	–	(44)	–	10 594
Garantie des filiales de l'activité Exploration-Production	9 435	1 141	–	–	–	10 576
Provision pour risques liée aux créances et participations	60	2	–	(44)	–	18
Provisions pour risques d'exploitation et charges de rémunération	696	274	(264)	–	3	709
Provision pour retraites, pensions et obligations similaires ^(a)	224	16	(63)	–	–	177
Provision pour médailles du travail	12	1	(1)	–	–	12
Provision pour charge de rémunération	346	257	(180)	–	–	423
Autres provisions d'exploitation	114	–	(20)	–	3	97
Provisions pour risques exceptionnels^(b)	–	141	(17)	–	–	124
Provision pour restructuration	–	132	(17)	–	–	115
Autres	–	9	–	–	–	9
TOTAL	10 191	1 558	(281)	(44)	3	11 427

(a) Cf. Note 9.

(b) Cf. Note 20.

Note 9. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

TotalEnergies SE participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions pour retraites, pensions et obligations similaires au 31 décembre 2021 s'élèvent à 177 millions d'euros. Elles s'élevaient à 224 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différents paramètres tels que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,80%	0,56%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,96%	2,90%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TotalEnergies SE enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des éléments différés à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Dette actuarielle au 31 décembre	135	150
Eléments différés à amortir	(13)	(12)
PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AU 31 DÉCEMBRE	122	138

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Dette actuarielle au 31 décembre	569	634
Actifs de retraite	(434)	(459)
ENGAGEMENT NET AU 31 DÉCEMBRE	135	175
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	55	86

L'engagement total de la société se reflète ainsi par les provisions suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Provisions au titre de l'engagement pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs	122	138
Provisions au titre de l'engagement pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance	55	86
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	177	224

Note 10. Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	2020
Emprunts obligataires					
EUR 2 500 M 2,25% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 02/2021	–	–	–	–	297
EUR 2 500 M 2,62% Emprunt perpétuel remboursable à partir 02/2025	2 500	–	2 500	–	2 500
EUR 1 500 M - 1,75% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2024	1 500	–	1 500	–	1 500
USD 1 200 M 0,5% Emprunt convertible non dilutif, 12/2015-12/2022 ^(a)	1 060	1 060	–	–	978
EUR 1 750 M 3,875% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2022	1 750	1 750	–	–	1 750
EUR 1 000 M 2,708% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2023	1 000	–	1 000	–	1 000
EUR 1 500 M 3,369% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 10/2026	1 500	–	1 500	–	1 500
EUR 1 000 M 2% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 09/2030	1 000	–	–	1 000	1 000
EUR 1 500 M 2,125% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 01/2033	1 500	–	–	1 500	–
EUR 1 500 M 1,62% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 01/2028	1 500	–	–	1 500	–
Intérêts courus	207	207	–	–	160
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13 517	3 017	6 500	4 000	10 685
Emprunts divers ^(b)	18 878	41	18 837	–	26 610
Comptes courants financiers ^(c)	1 656	1 656	–	–	1 496
TOTAL	34 051	4 714	25 337	4 000	38 791

(a) Cet emprunt a été transformé en emprunt à taux variable par *swaps* d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 18 866 millions d'euros en 2021 et 23 620 millions d'euros en 2020 concernant les entreprises liées.

(c) Dont 1 656 millions d'euros en 2021 et 1 496 millions d'euros en 2020 concernant les entreprises liées.

Le 17 janvier 2022, TotalEnergies SE a levé de nouveaux emprunts perpétuels pour un montant de 1 750 millions d'euros :

- 1 000 millions d'euros avec un coupon de 2,0% et une option de remboursement à 5,25 ans
- 750 millions d'euros avec un coupon de 3,25% et une option de remboursement à 15 ans.

Note 11. Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020
Fournisseurs	988 ^(a)	612 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	4 054	4 078
TOTAL ^{(c)(d)}	5 042	4 690

(a) A l'exclusion des factures non parvenues (679 millions d'euros), il reste un encours de 309 millions d'euros, dont :

- 276 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 235 millions d'euros et à six mois au plus tard 41 millions d'euros ;
- 12 millions d'euros vis-à-vis de sociétés hors TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2021 pour 3 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2022 pour 9 millions d'euros ;
- 21 millions d'euros vis-à-vis de filiales TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2021 pour 6 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2022 pour 15 millions d'euros.

(b) A l'exclusion des factures non parvenues (470 millions d'euros), il reste un encours de 142 millions d'euros, dont :

- 107 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 88 millions d'euros et à six mois au plus tard 19 millions d'euros ;
- 16 millions d'euros vis-à-vis de sociétés hors TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2020 pour 12 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2021 pour 4 millions d'euros ;
- 19 millions d'euros vis-à-vis de filiales TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2020 pour 6 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2021 pour 13 millions d'euros.

(c) Dont 474 millions d'euros en 2021 et 402 millions d'euros en 2020 concernant les entreprises liées.

(d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

Note 12. Ecarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2021 correspondent à un écart de conversion net passif de 278 millions d'euros provenant essentiellement de la revalorisation des prêts en dollars.

Note 13. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
EXERCICE 2021	517	1 943	36	758	1 571	4 825
Hydrocarbures et produits pétroliers	–	1 610	–	–	898	2 508
Assistance technique	517	333	36	758	673	2 317
EXERCICE 2020	213	2 288	33	801	625	3 960
Hydrocarbures et produits pétroliers	–	1 901	–	–	2	1 903
Assistance technique	213	387	33	801	623	2 057

Note 14. Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2021	2020
Coût d'achat des marchandises vendues	(2 111)	(1 731)
Autres achats et charges externes	(2 050)	(1 691)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35)	(29)
Charges de personnel	(1 198)	(1 253)
TOTAL	(5 394)	(4 704)

Note 15. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2021	2020
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	(44)	(43)
- pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(274)	(182)
- pour autres charges d'exploitation	-	(1)
- sur actif circulant	-	-
SOUS TOTAL 1	(318)	(226)
Reprises sur provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	244	209
- pour autres charges d'exploitation	20	11
- sur actif circulant	-	3
SOUS TOTAL 2	264	223
TOTAL (1+2)	(54)	(3)

Note 16. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2021	2020
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(520)	(526)
Pertes sur créances rattachées à des participations	(31)	(279)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES^(a)	(551)	(805)
Produits financiers		
Produits des créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	224	206
TOTAL PRODUITS FINANCIERS^(b)	224	206
TOTAL	(327)	(599)

(a) Dont (159) millions d'euros en 2021 et (182) millions d'euros en 2020 concernant les entreprises liées.

(b) Dont 82 millions d'euros en 2021 et 7 millions d'euros en 2020 concernant les entreprises liées.

Note 17. Dividendes

(en millions d'euros)	2021	2020
Exploration-Production	340	953
Integrated Gas, Renewables & Power	106	93
Marketing & Services	675	711
Raffinage-Chimie	1 915	807
Holding	6 249	6 697
TOTAL	9 285	9 261

Note 18. (Dotations) reprises aux provisions financières

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Exploration-Production	(1 404)	(830)
Integrated Gas, Renewables & Power	(20)	5
Marketing & Services	-	-
Raffinage-Chimie	(134)	(339)
Holding	-	(3)
TOTAL	(1 558)	(1 167)

Note 19. Autres charges et produits financiers

Le profit net de 59 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

Note 20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé est une perte de 140 millions d'euros, il est principalement constitué :

- des versements au titre de bourses et subventions accordées à hauteur de 14 millions d'euros.
- d'une dotation (nette des reprises) aux provisions pour restructuration de 115 millions d'euros au titre de l'accord de rupture conventionnelle collective du 16 février 2021 relatif à la transformation de l'emploi au sein de la Compagnie TotalEnergies.

Note 21. Régime fiscal

TotalEnergies SE est assujettie à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TotalEnergies SE est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 1992, TotalEnergies SE opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TotalEnergies SE et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TotalEnergies SE.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 208 filiales détenues à plus de 95%, dont les principales contributrices au résultat fiscal intégré au 31 décembre 2021 sont :

- TotalEnergies SE ;
- TotalEnergies Raffinage France ;
- TotalEnergies Petrochemicals France ;
- TotalEnergies Marketing Services ;
- TotalEnergies Marketing France ;
- TotalEnergies Treasury.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (27,5% pour les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 250 M€), augmenté de la contribution sociale sur les bénéfices en vigueur en 2021 qui porte le taux global d'imposition des bénéfices à 28,41%.

TotalEnergies SE n'enregistre pas d'impôts différés dans ses comptes sociaux. Toutefois les principales différences temporaires en base se détaillent comme suit :

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Provisions sur pensions, retraites et obligations similaires	177	224
Ecart de conversion (actif net) passif net	278	333
Autres, nets	199	183
TOTAL (ACTIF) PASSIF NET	654	740

Note 22. Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TotalEnergies SE s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale de la Compagnie.

Note 23. Engagements hors bilan

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 177	1 136
Garanties sur emprunts bancaires	16 719	10 936
Garanties sur autres engagements ^(a)	21 339	24 373
Garanties sur lignes de crédit confirmées	32	29
Programme de financements court terme ^(b)	18 158	16 799
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	37 221	46 054
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	94 646	99 327
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	9 429	9 172
Garanties sur découverts autorisés confirmés	–	–
Autres engagements reçus	4	169
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	9 433	9 341

(a) Cette rubrique regroupe principalement les engagements suivants : accords actionnaires, garanties des financements, garanties de paiements, garanties de réservation de capacité de transport et stockage des hydrocarbures.

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International et TotalEnergies Capital Canada. Sur un programme de 55 379 millions d'euros, 54 641 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2021 contre 53 048 millions au 31 décembre 2020.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités de la Compagnie sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2021	2020
Swaps d'émission		
Montant notionnel ^(a)	1 060	978
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	(10)	(12)
Options d'achats d'actions^(c)		
Montant notionnel ^(a)	1 060	978
Valeur de marché	22	16

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

(c) Achat d'options d'achat d'actions en vue de couvrir l'exposition économique de TotalEnergies SE en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations convertibles émises remboursables en numéraire.

Note 24. Ventilation de l'effectif moyen

	2021	2020
Cadres	4 744	4 886
Agents de maîtrise	1 358	1 319
Techniciens, employés et ouvriers	113	145
TOTAL	6 215	6 350

Note 25. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

25.1. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS TOTALENERGIES

	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/2010		
Date d'attribution^(a)	14/09/2011		
Prix d'exercice	33,00 €		
Date d'échéance	14/09/2019		
Nombre d'options			
Existantes au 1er janvier 2019	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	–	–	–
Annulées ^(b)	(1 000)	(1 000)	33,00 €
Exercées	(264 230)	(264 230)	33,00 €
Existantes au 1er janvier 2020	–	–	n/a
Notifiées	–	–	n/a
Annulées ^(b)	–	–	n/a
Exercées	–	–	n/a
EXISTANTES AU 1ER JANVIER 2021	–	–	N/A

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du Plan 2011.

Les options attribuées dans le cadre du Plan 2011 étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce délai d'incessibilité n'était pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels pouvaient céder les actions issues d'exercice d'options à l'issue d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le Conseil d'administration n'a procédé, depuis le Plan 2011, à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies. Tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

25.2. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Total
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018	
Date d'attribution	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024	
Cession possible à compter du	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026	
Nombre d'actions de performance attribuées							
Existantes au 1^{er} janvier 2019	5 543 220	5 650 919	6 070 795	-	-	-	17 264 934
Notifiées	-	-	-	6 447 069	-	-	6 447 069
Annulées	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	-	-	(1 389 118)
Attribuées définitivement	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	-	-	(4 278 948)
Existantes au 1^{er} janvier 2020	-	5 607 859	6 028 435	6 407 643	-	-	18 043 937
Notifiées	-	-	-	-	6 727 352	-	6 727 352
Annulées	-	(1 313 687)	(55 830)	(44 289)	(18 691)	-	(1 432 497)
Attribuées définitivement	-	(4 294 172)	(10 740)	(10 890)	(1 773)	-	(4 317 575)
Existantes au 1^{er} janvier 2021	-	-	5 961 865	6 352 464	6 706 888	-	19 021 217
Notifiées	-	-	-	-	-	6 764 548	6 764 548
Annulées	-	-	(1 395 555)	(58 578)	(52 301)	(31 118)	(1 537 552)
Attribuées définitivement	-	-	(4 566 310)	(4 810)	(1 385)	(690)	(4 573 195)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	-	-	-	6 289 076	6 653 202	6 732 740	19 675 018

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour les Plans 2016 à 2018 ;
- trois conditions de performance pour le Plan 2019 ;
- quatre conditions de performance pour le Plan 2020 ; et
- cinq conditions de performance pour le Plan 2021.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées définitivement au titre des Plans 2016 à 2021 ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2021

Le Conseil d'administration a attribué, en date effective du 28 mai 2021, des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TotalEnergies SE ou des sociétés de la Compagnie, sous réserve que la condition de présence et les cinq conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollars, du point mort *cash* organique avant dividende, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées (Scope 1+2) ainsi que de l'évolution des émissions de GES (Scope 3) des clients de la Compagnie en Europe relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 et appliqués de la manière suivante :

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le **critère du TSR** du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le **critère de la variation annuelle du *cash flow* net par action** exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour chacun de ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour **20%** des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.
- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations Oil & Gas opérées (Scope 1+2)** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scope 1+2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;

- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de la Compagnie en Europe atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients de la Compagnie en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun de ces trois derniers critères.

Pour chacun de ces cinq critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera déterminé en fonction du poids de chaque critère et arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

Note 26. Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres de la Compagnie, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux Executive Officers et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché (« Règlement »). Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que TotalEnergies SE a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TotalEnergies (« Comex »).

Ainsi, au 31 décembre 2021 et 2020, les principaux dirigeants de la Compagnie sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes.

Les membres salariés du Conseil d'administration de TotalEnergies SE sont au nombre de trois au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Exercice (en millions d'euros)	2021	2020
Nombre de personnes	11	11
Rémunérations directes et indirectes	10,03 ^(a)	11,05

(a) Dont 9,83 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif. La part variable a représenté 48,02% du montant global de 9,83 millions d'euros.

Les engagements de retraite au profit des principaux dirigeants de la Compagnie et de certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés de la Compagnie s'élèvent à 80,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 105,2 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ils concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 1,75 million d'euros en 2021, contre 1,26 million d'euros en 2020.

Litiges

Les litiges concernant TotalEnergies SE sont inclus dans la note 12.2 – Autres risques et engagements – de l'annexe aux comptes consolidés jointe dans le document d'enregistrement universel.

Note 27. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

10.4 Autres informations financières société mère

10.4.1 Filiales et participations

31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes attribués	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
CSSA Chartering and Shipping Services SA	100,0	12	116	92	92	–	1 305	(64)	–	–
Omnium Reinsurance Company SA	100,0	35	1 561	114	114	–	–	166	66	–
Saft Groupe S.A.S.	100,0	27	881	975	975	–	775	7	–	–
TotalEnergies China Investment Co Ltd	100,0	179	134	140	140	–	476	31	35	–
Total E&P Angola Block 39	100,0	137	(137)	148	–	–	–	–	–	–
Total E&P Cote d'Ivoire CI-514	100,0	96	(96)	96	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Nigeria Deepwater G Limited	100,0	–	–	147	–	–	–	–	–	–
Total Eren Holding	33,9	526	110	268	268	–	–	23	–	135
TotalEnergies Gas Holdings Andes	100,0	–	8	148	1	–	–	–	–	–
TotalEnergies – Centrale Electrique Pont- sur-Sambre	100,0	30	83	126	126	–	238	23	20	–
TotalEnergies – Centrale Electrique Toul	100,0	35	76	98	98	–	247	22	14	–
TotalEnergies E&P Ichthys Holdings	100,0	96	(466)	84	–	–	–	(29)	–	–
TotalEnergies E&P Iraq	100,0	15	46	67	67	–	255	8	–	–
TotalEnergies E&P South East Mahakam	100,0	101	(83)	101	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies Electricité et Gaz France	92,3	5	402	2 002	2 002	–	5 470	(59)	–	–
TotalEnergies E&P Angola Block 25	100,0	249	(260)	228	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies E&P Angola Block 40	100,0	249	(281)	228	–	–	–	(2)	–	–
TotalEnergies E&P Cote d'Ivoire S.A.S.	100,0	280	(281)	184	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Danmark A/S	100,0	26	2 192	4 339	4 229	57	–	36	–	–
TotalEnergies E&P Maroc	100,0	74	(81)	75	–	–	–	(7)	–	–
TotalEnergies EP Nurmunaï	100,0	120	(118)	120	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies E&P Qatar	100,0	–	17	2 855	2 807	–	90	(23)	–	–
TotalEnergies Gestion USA	100,0	4 759	1 373	4 759	4 759	–	–	28	–	–
TotalEnergies Holdings S.A.S.	100,0	2 889	29 053	46 905	46 905	1	–	2 553	5 587	–
TotalEnergies Holdings Europe	53,2	65	9 220	4 446	4 446	–	–	779	568	–
TotalEnergies Marketing Services	100,0	324	3 152	6 204	6 204	–	27	676	640	80
TotalEnergies Raffinage Chimie	100,0	933	12 303	13 171	13 171	–	–	43	800	–
TotalEnergies Raffinage France	60,2	191	(1 311)	3 188	–	–	15 252	(491)	–	212
TotalEnergies Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,0	80	42	80	80	505	1	(8)	–	–
TotalEnergies Renewables	100,0	255	(4)	365	272	–	1	(26)	–	47
TotalEnergies Trading S.A.	100,0	5	7 805	9 900	9 900	–	70 785	963	1 103	–
Autres ^(c)	–	–	–	2 296	1 851	12 017 ^(a)	–	–	454	72 832 ^(b)
TOTAL GÉNÉRAL				103 949	98 507	12 580			9 287	73 306

(a) Dont TotalEnergies Finance pour 6 125 millions d'euros et TotalEnergies Treasury pour 5 158 millions d'euros.

(b) Dont 55 379 millions d'euros concernant TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International et TotalEnergies Capital Canada pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

(c) Cette rubrique concerne les filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital.

10.4.2 Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice (en millions d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Capital social	6 601	6 633	6 505	6 602	6 322
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 640 429 329	2 653 124 025	2 601 881 075	2 640 602 007	2 528 989 616
Nombre d'actions futures à créer : - options de souscription d'actions	–	–	–	265 230 ^(c)	2 440 940
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	2 508	1 903	4 307	5 493	5 146
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	36	49	54	52	38
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6 868	7 238	7 039	5 485	6 634
Report à nouveau antérieur	13 622	13 332	13 222	14 424	14 156
Résultat à affecter	20 490	20 570	20 261	19 909	20 790
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	6 939	6 984	7 016	6 898	6 665
Report à nouveau	13 551	13 586	13 245	13 011	14 125
Résultats par action (en euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^(a)	3,28	3,18	2,96	2,61	2,54
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^(a)	2,61	2,73	2,71	2,06	2,66
Dividende net attribué à chaque action	2,64	2,64	2,68	2,56	2,48
Personnel (en millions d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(b)	6 215	6 350	6 330	6 225	6 304
Montant de la masse salariale de l'exercice	881	935	924	921	896
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	327	334	340	327	335

(a) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(b) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 168 personnes en 2017, 183 personnes en 2018, 185 personnes en 2019, 151 personnes en 2020 et 201 personnes en 2021).

(c) Donnée rectifiée

10.4.3 Proposition d'affectation du résultat 2021

(Dividende net proposé : 2,64 euros par action) (en euros)

Résultat de l'exercice	6 868 038 100
Report à nouveau antérieur	13 621 665 845
MONTANT À RÉPARTIR	20 489 703 945
Dividende au titre de 2021 : 2,64 euros par action	6 939 219 211
Report à nouveau	13 550 484 734
MONTANT RÉPARTI	20 489 703 945

10.4.4 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en millions d'euros)	Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société	
	Nominal	Primes			
2017	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	7	97	6 083	2 433 015 170
	Augmentation de capital réservée aux salariés	24	332	6 106	2 442 547 360
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	216	3 492	6 322	2 528 989 616
2018	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	5	74	6 328	2 531 086 187
	Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	244	3 962	6 572	2 628 608 780
	Augmentation de capital réservée aux salariés	23	317	6 595	2 637 963 669
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	118	2 219	6 713	2 685 192 706
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(111)	(2 178)	6 602	2 640 602 007
2019	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	1	8	6 603	2 640 866 237
	Augmentation de capital réservée aux salariés	25	369	6 628	2 650 913 574
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	40	751	6 668	2 666 990 510
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(163)	(2 989)	6 505	2 601 881 075
2020	VARIATION DE CAPITAL				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	33	306	6 538	2 615 060 337
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	95	1 001	6 633	2 653 124 025
2021	VARIATION DE CAPITAL				
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(58)	(982)	6 575	2 629 839 616
	Augmentation de capital réservée aux salariés	26	291	6 601	2 640 429 329

11

Informations complémentaires de *reporting*

11.1 Indicateurs ESG de base («Core») du
Forum économique mondial 604

11.2 *Reporting* SASB 616

TotalEnergies considère la transparence comme un principe d'action pour fournir des informations claires aux investisseurs, au régulateur et, plus largement, au public.

TotalEnergies soutient l'initiative du Forum économique mondial préconisant des indicateurs ESG communs pour toutes les entreprises (voir le rapport intitulé *Measuring Stakeholder Capitalism – Towards*

common metrics and consistent reporting, publié le 22 septembre 2020) et a commencé dès 2020 à utiliser les indicateurs de base (« core ») proposés.

Par ailleurs, la Compagnie propose un *reporting* complémentaire selon le standard SASB, EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*), depuis 2020.

11.1 Indicateurs ESG de base (« Core ») du Forum économique mondial

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs de type « Core » préconisés par le Forum économique mondial dans son rapport « *Measuring Stakeholder Capitalism – Towards common metrics and consistent reporting* », publié en septembre 2020.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
PRINCIPES DE GOUVERNANCE		
Objet social		
<p>Définition de l'objet social de l'entreprise</p> <p>Objet public de l'entreprise, en tant qu'expression des moyens par lesquels une activité se propose de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'objet social doit correspondre à une création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les actionnaires.</p>	Oui	<p>Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre.</p> <p>Au cœur de l'enjeu climatique, TotalEnergies se fixe comme mission de fournir une énergie plus disponible, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Dans ce contexte, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.</p> <p>(Source : DEU 2021, §1.1.1 et 5.4)</p>
Qualité de l'organe de gouvernance		
<p>Composition du Conseil d'administration</p> <p>Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités en fonction : des compétences liées aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux ; du niveau hiérarchique (cadre supérieur ou non) ; de l'indépendance ; du mandat de l'organe de gouvernance ; du nombre d'autres postes importants occupés et engagements majeurs pris par chaque personne et de la nature de ces engagements ; du genre ; de l'appartenance à un groupe social sous-représenté ; de la représentation des parties prenantes.</p>	En partie	<p>1.9.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé</p> <p>Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TotalEnergies et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social de la Société, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.</p> <p>Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.</p> <p>Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE. Les missions du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4.</p> <p>La composition du Conseil d'administration (14 administrateurs dont 9 indépendants au 16 mars 2022) reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, de compétence, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de la Compagnie.</p> <p>Se reporter au chapitre 4.1 du DEU : « Organes d'administration et de direction ».</p> <p>Informations fournies sur le sexe uniquement, pas de détails sur les autres groupes sociaux sous-représentés.</p> <p>(Source : DEU 2021, §1.9.1 et 4.1)</p>
Implication des parties prenantes		
<p>Enjeux pertinents pour les parties prenantes</p> <p>Liste des enjeux pertinents pour les principales parties prenantes et l'entreprise, avec la façon dont ils ont été identifiés et celles dont les parties prenantes ont été impliquées.</p>	En partie	<p>La réponse est fournie au chapitre 5.1 qui synthétise notre dialogue avec les parties prenantes.</p> <p>Néanmoins, la Société ne rend pas publique une analyse de matérialité détaillée.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.1 et 5.3 à 5.10)</p>

Comportement éthique

<p>Anti-corruption</p> <p>1. Pourcentage total de membres de l'organe de gouvernance, d'employés et de partenaires commerciaux ayant reçu une formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation, ventilés par région :</p> <p>a) nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice, mais liés à des exercices antérieurs ;</p> <p>b) nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice et liés à ce même exercice.</p> <p>2. Discussion des initiatives et de l'implication des parties prenantes destinées à améliorer l'environnement opérationnel et la culture au sens large afin de lutter contre la corruption.</p>	<p>Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.</p> <p>La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. [...]</p> <p>L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la <i>Partnering Against Corruption Initiative</i> (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002. [...]</p> <p>Une première formation en ligne sur l'anticorruption a été déployée en 2011 et une formation en ligne d'approfondissement des connaissances a été lancée en 2015. Cette dernière, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2021, la formation en ligne anticorruption saison 1 a été suivie par environ 42 000 collaborateurs et la saison 2 par environ 40 000 dans les différentes régions où la Compagnie opère ses activités. [...]</p> <p>Ainsi, en 2021, la Compagnie a répertorié un peu plus de 350 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de plus de 110 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.8.1)</p>
---	---

Mécanismes protégés pour le conseil et le reporting sur les questions éthiques

Description des mécanismes internes et externes pour :

<p>1. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ;</p> <p>2. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation.</p>	<p>Oui</p> <p>Les Principes d'action sont impulsés par le Comité exécutif.</p> <p>Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.</p> <p>5.7</p> <p>Le Comité d'éthique où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés, mais aussi par des personnes extérieures à la Compagnie, via l'adresse ethics@total.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.</p>
--	---

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Comportement éthique**Mécanismes protégés pour le conseil et le reporting sur les questions éthiques**

Description des mécanismes internes et externes pour :

1. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ;
2. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation.

Oui

5.8.1.5

Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *peak-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie.

A ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les *Compliance Officers* ou *Ethics Officers*, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

(Source : DEU 2021, §3.6.3.1, 5.7 et 5.8.1.5)

Surveillance des risques et opportunités**Intégrer les risques et opportunités aux processus de l'entreprise**

Communiquer les facteurs de risques et les opportunités en identifiant de façon nette : les principaux risques et opportunités se présentant de façon spécifique pour l'entreprise (par opposition aux risques génériques concernant tout son secteur) ; l'appétit de l'entreprise pour ces risques ; l'évolution de ces risques et opportunités et la réponse à cette évolution. Ces opportunités et risques doivent tenir compte des enjeux pertinents d'ordre économique, environnemental et social, comme les changements climatiques et l'intendance des données.

Oui

Information rendue publique dans les chapitres 3 et 5.
(Source : DEU 2021, §3.1 et 5.4)

PLANÈTE

Changement climatique

Indicateurs liés au changement climatique⁽¹⁾

Émissions de GES		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial			
		2021	2020	2019	2015	2021	2020	2019	2015
SCOPE 1									
Émissions de GES directes	Mt CO ₂ e	34* (33)	38* (36)	41	42	49	52	55	50
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR									
Activités oil & gas Amont	Mt CO ₂ e	14	16	18	19	23	24	26	22
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	5	3	3	-	6	5	4	-
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	15* (14)	17	20	22	19	22	25	27
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE									
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	20* (19)	22* (21)	24	22	18	20	23	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	1	1	1	5	17	17	18	13
Afrique	Mt CO ₂ e	9	10	11	12	7	7	8	9
Amériques	Mt CO ₂ e	5	4	4	4	7	7	6	5
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GES									
CO ₂	Mt CO ₂ e	32	34	39	39	47			
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	2	2	2	1			
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1			
SCOPE 2									
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO ₂ e	2* (2)	3* (3)	4	4	5			
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	1* (1)	2* (2)	2	2	2			
SCOPE 1+2	Mt CO ₂ e	37* (35,7)	41* (38)	44	46	54			

Oui

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour l'ensemble des gaz à effet de serre pertinents (dioxyde de carbone, méthane, oxyde d'azote et gaz fluorés), communiquer les émissions directes et indirectes (champs d'application 1 et 2 selon le Protocole des GES), en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (Mt CO₂e)

Estimation et reporting des autres émissions indirectes (champ d'application 3 du Protocole des GES) le cas échéant.

Émissions de méthane		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial
		2021	2020	2019	2015	2021
Émissions de méthane	kt CH ₄	49	64	68	94	51
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR						
Activités oil & gas Amont	kt CH ₄	48	62	66	92	48
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	<1	<1	0	2
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0	0
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	7	12	15	9	5
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	3	3	33	16
Afrique	kt CH ₄	23	31	39	49	18
Amériques	kt CH ₄	18	18	10	3	12

(1) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

Changement climatique

Emissions de GES indirectes		2021	2020	2019	2015	
SCOPE 3^(a)						
Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques		Mt CO₂e	400* (370)	400* (350)	410	410
DÉCOMPOSITION PAR PRODUITS						
Produits pétroliers	Mt CO ₂ e	285* (255)	320* (270)	335	350	
Gaz	Mt CO ₂ e	115	80	75	60	
DÉCOMPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	220* (202)	215* (190)	232	256	
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	79* (77)				
Afrique	Mt CO ₂ e	68* (59)				
Amériques	Mt CO ₂ e	33* (31)				
Indicateurs d'intensité		2021	2020	2019	2015	
Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients (71 gCO₂e/MJ en 2015)		Base 100 en 2015	90* (89)	92* (90)	94	100^(d)
Oui	Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) opérées	kg CO ₂ e/bep	17	18	19	21
	Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) en part patrimoniale	kg CO ₂ e/bep	19			
	Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,13	0,15	0,16	0,23
	Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Autres indicateurs		2021	2020	2019	2015	
	Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	148	147	160	153
	Indicateur Global d'Efficacité Energétique (GEEI)	Base 100 en 2010	87,0	90,2	88,0	90,8
	Gaz brûlé à la torche (activités <i>oil & gas</i> Amont, périmètre opéré ; inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	3,6	4,2	5,7	7,2
	dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,7	0,6	0,9	2,3 ^(d)

*Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Produits pétroliers y compris ventes massives Raffinage et biomasse ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

(b) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

(c) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(d) Volumes estimés selon les données historiques.

Changement climatique

Mise en œuvre des recommandations de la TCFD

Mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la TCFD (groupe de travail sur les informations financières liées au climat). Le cas échéant, communiquer un calendrier prévisionnel sur trois ans maximum pour cette mise en œuvre. Dire si l'entreprise a formulé ou s'est engagée à formuler des objectifs de réduction des émissions des GES conformes aux ambitions de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C) et à atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Oui La Déclaration de performance extra-financière est alignée sur les recommandations de la TCFD, le rapport climat répond aux recommandations de la TCFD.
(Source : DEU 2021, §5.4)

Perte de la nature

Utilisation des terres et sensibilité écologique

Communiquer le nombre et la superficie (en hectares) des sites détenus, loués ou gérés situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité.

Oui 8,9% des réserves prouvées de TotalEnergies sont des réserves opérées situées à proximité ou dans des zones protégées ou riches en biodiversité⁽¹⁾. Par ailleurs, 150 sites opérés par la Compagnie représentant 8 860 hectares sont situés dans ou à proximité de zones protégées et ou de zones clés pour la biodiversité⁽²⁾.

Gestion de l'eau douce

Prélèvement et consommation d'eau dans les zones à fort stress hydrique

Communiquer les opérations pertinentes, avec les quantités (en mégalitres) d'eau prélevée et d'eau consommée ainsi que le pourcentage provenant de régions à stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé selon le *Aqueduct Water Risk Atlas* du WRI.

Estimer et communiquer ces mêmes données pour l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval) si pertinent.

Oui Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TotalEnergies procède au recensement des prélèvements d'eau douce sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽³⁾ Aqueduct actuel et futur. En 2021, les sites de la Compagnie ont prélevé 101 millions de m³ d'eau douce, pour une consommation nette de 75 millions de m³. 54% de ce volume a été prélevé en zone de stress hydrique selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Selon la définition du CDP Water, ces prélèvements représentent 10% de l'ensemble des prélèvements d'eau de la Compagnie (eau saumâtre et eau de mer incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an, TotalEnergies met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés de la Compagnie exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TotalEnergies dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires.

En 2021, TotalEnergies a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2020 et a obtenu, pour la quatrième année consécutive, la note A-. Le principal indicateur de ce reporting est le prélèvement d'eau douce.

(Source : DEU 2021, §5.5.3)

(1) Selon le référentiel IFC.

(2) Selon le référentiel GRI.

(3) World Resources Institute. Les indicateurs de ce paragraphe sont évalués à partir du Projected Basic Water stress 2030.

PERSONNES

Dignité et égalité

Diversité et inclusion

Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle selon plusieurs paramètres de diversité : groupe d'âge, genre et autres indicateurs (tels que minorités).

Oui

Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN de TotalEnergies. Engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, la Compagnie veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de la Compagnie, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TotalEnergies veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en développant une politique de Ressources humaines inclusive, et en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité présidé par un membre du Comité exécutif de la Compagnie. Le Conseil de la diversité est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.

(Source : DEU 2021, §5.6.3.1)

N.B. Tableaux des effectifs disponibles au §5.6.1.1 :

- Répartition par type de contrat,
- Répartition par tranche d'âge,
- Nombre total de cadres,
- Répartition des cadres / non cadres par tranche d'âge.

Répartition par genre disponible au §5.6.3.1 :

- Dans les effectifs,
- Dans les effectifs en CDI,
- Dans l'encadrement (premiers niveaux, intermédiaire, supérieur et dirigeants),
- Répartition par genre et par tranche d'âge.

Répartition par nationalité disponible au §5.6.3.1 :

- Dans les effectifs,
- Dans l'encadrement (supérieur et dirigeants).

La politique de la Compagnie en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TotalEnergies SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionnariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement de la Compagnie en matière de responsabilité sociale. [...]

La politique de rémunération de la Compagnie vise à assurer une rémunération compétitive, équitable et responsable. Elle prévoit notamment que les niveaux de rémunération doivent être équivalents en interne pour des postes de même niveau de responsabilité dans un environnement donné (activité, pays). Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP ≥ 10) avec la méthode d'évaluation Hay. L'évaluation des performances des collaborateurs de la Compagnie (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble de la Compagnie.

Égalité salariale

Ratios du salaire de base et de la rémunération pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants : entre les femmes et les hommes, les minorités et la majorité et autres paramètres pertinents de la diversité.

En partie

La structure de rémunération des collaborateurs de la Compagnie s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation au mérite ont pour objet de rémunérer la performance individuelle des collaborateurs au regard des objectifs fixés lors de l'entretien individuel annuel comportant *a minima* un objectif HSE ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2021, 90,4% des entités de la Compagnie (périmètre PSM) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. Les critères HSE incluent notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

(Source : DEU 2021, §5.6.1.2)

Dignité et égalité

Égalité salariale

Ratios du salaire de base et de la rémunération pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants : entre les femmes et les hommes, les minorités et la majorité et autres paramètres pertinents de la diversité.

En partie

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place dans plusieurs pays. Une vérification régulière de l'équité de traitement est assurée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

(Source : DEU 2021, §5.6.3.1)

N.B. Tableau de l'index disponible §5.6.3.1

TotalEnergies a initié en 2021 une démarche visant à évaluer les éventuels écarts entre la rémunération directe et le **salaire décent**⁽¹⁾ sur l'ensemble de ses filiales⁽²⁾. Les résultats des études menées montrent qu'à fin 2021, 98% des collaborateurs bénéficient d'une rémunération directe supérieure au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille. La Compagnie entend pérenniser cette démarche pour garantir une rémunération directe supérieure au salaire décent à 100% des collaborateurs d'ici fin 2022.

Le salaire décent est défini comme un revenu permettant au salarié :

- d'assurer une vie décente à sa famille ;
- pour des heures de travail standard ;
- en couvrant leurs dépenses essentielles (nourriture, eau, électricité, logement, éducation, santé, vêtements, etc.) ;
- et dans la capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie.

(Source : DEU 2021, §5.6.1.2)

Niveau de rémunération

1. Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local.
2. Ratio entre la rémunération annuelle totale du CEO et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des effectifs (hors CEO).

Oui

TotalEnergies s'est donnée pour objectif d'assurer que, d'ici fin 2022, aucun collaborateur n'aura une rémunération directe inférieure au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille.

(Source : DEU 2021, §5.7.1)

La politique de la Compagnie permet d'assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement, au travers de *benchmarks* réguliers, dans les pays où la législation garantissant un salaire minimum fait défaut.

(Source : DEU 2021, §5.6.1.2)

Au niveau mondial, une vérification du respect du salaire minimum garanti par la législation locale est également assurée sur le salaire de base.

Au niveau mondial, afin de s'assurer d'une égalité salariale entre homme et femme, la Compagnie prévoit de mettre en place une vérification annuelle dans tous les pays et un plan d'action correctif si nécessaire.

(Source : DEU 2021, §5.6.3.1)

N.B.

1. Ratio du salaire de base le plus bas (H/F) rapporté au salaire minimum garanti par la législation locale, agrégé par zone géographique disponible §5.6.3.1
2. Ratio de rémunération du Président-directeur général disponible §4.3.2.1

(1) TotalEnergies s'appuie sur la base mondiale fournie par Fairwage Network qui évalue le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de travailleurs (entre un et deux).

(2) S'applique au périmètre de gestion c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50%.

Dignité et égalité**Risque de travail des enfants et travail forcé**

Présentation des opérations et fournisseurs considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants et au travail forcé. Ce risque peut être lié :

- a) au type d'opérations (usine, par exemple) et de fournisseur ;
- b) à certains pays et zones géographiques.

Oui

Le travail forcé et le travail des enfants ont été identifiés comme les risques d'impacts négatifs graves de nos activités sur les droits de l'homme, notamment dans la chaîne d'approvisionnement, mentionnés comme tels dans la DPEF – section Droits humains. Le processus de qualification des fournisseurs est présenté dans la section DPEF – Achats.

(Source : DEU 2021, §5.7.1 et 5.10)

Santé, sécurité et bien-être**1. Indicateurs :**

Nombre de décès accidentels : **1**

Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées : **0,26**

Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) : **12**

Nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées : **0,73**

Principaux types d'accident du travail : En 2021, sur les 285 accidents du travail déclarés, 273 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 76% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de manutention de charge ou d'objet, de déplacement à pied, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Millions d'heures travaillées : **389**

(Source: DEU 2021, §5.3.2)

2. Explication :

La Compagnie dispose d'une **politique de prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des filiales et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2022, de le réduire à un niveau inférieur à 0,70 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2021 était de 0,75.

(Source: DEU 2021, §5.3.2)

En termes de **suivi médical**, le référentiel santé prévoit que chaque filiale de la Compagnie propose à l'ensemble de ses salariés, un bilan de santé *a minima* tous les deux ans et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examens, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TotalEnergies est dotée d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il coordonne, pour les filiales à l'étranger, l'organisation des services de santé, les bilans d'aptitude des salariés, le suivi et l'assistance médicale aux salariés et aux familles des expatriés et les évacuations sanitaires. Il assure également les missions d'audits des structures médicales dans les pays où TotalEnergies est présente et émet des recommandations.

Au niveau Holding, TotalEnergies dispose également d'un Comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités de la Compagnie. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des dirigeants et les acteurs de la Compagnie concernés par ces questions. En 2021, un retour d'expérience sur la pandémie COVID-19 a été effectué afin d'en tirer les enseignements et les utiliser lors d'une éventuelle prochaine crise.

Santé et sécurité

1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.
2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.

Oui

Santé, sécurité et bien-être

Santé et sécurité

1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.
2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.

Plus largement, TotalEnergies soutient la **promotion de la santé individuelle et collective** dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (COVID-19, sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Elle développe également des dispositifs de protection sociale (se reporter au point 5.6.1.2 de ce chapitre). Des actions de sensibilisation aux risques liés aux styles de vie (campagnes antitabac et antialcool, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière.
(Source : DEU 2021, §5.3.4)

La Compagnie développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards de la Compagnie, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur.

A cet effet, TotalEnergies déploie mondialement plusieurs engagements et dispositifs :

Oui

- Chaque entité met en place, le cas échéant, via un système supplémentaire aux régimes légaux en vigueur, un plan de retraite et de prévoyance santé avec le concours de la direction des Ressources humaines du secteur d'activité ;
- Un bilan santé *a minima* tous les deux ans est proposé par chaque entité à l'ensemble de ses salariés, sous réserve des réglementations et du contexte local ;
- Chaque entité met en place un dispositif de prévoyance décès, quelle qu'en soit la cause, au moins équivalent à deux ans de salaire brut de référence. A fin 2021, près de 90% des salariés en CDI de la Compagnie sont couverts au niveau mondial.

TotalEnergies s'est également dotée d'un programme mondial en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) visant à permettre la prise en charge des collaborateurs où qu'ils soient dans le monde.

Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

(Source : DEU 2021, §5.6.1.2)

N.B. Tableaux disponibles §5.3.4 :

- Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier,
- Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année.

Compétences pour l'avenir

Formations proposées

1. Nombre moyen d'heures de formation suivies par les employés au cours de la période de *reporting*, ventilé par genre et par catégorie professionnelle (nombre total d'heures de formation assurées divisé par le nombre d'employés).
2. Dépenses moyennes en formation et développement par employé à temps plein (coût total des formations assurées divisé par le nombre d'employés).

Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement de la Compagnie. [...] TotalEnergies développe les savoir-faire de ses salariés notamment grâce à la formation en proposant des programmes adaptés de formations continues visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs.

Oui

Le catalogue de formations de la Compagnie propose près de 5 300 contenus de formation (présentiels et distanciels) couvrant l'ensemble des domaines techniques, *business* et transverses y compris les *soft skills* comportementaux.
(Source : DEU 2021, §5.6.2)

N.B. Tableaux disponibles §5.6.2 :

- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié,
- Répartition par genre,
- Dépense moyenne de formation par employé.

PROSPÉRITÉ**Emploi et création de richesse****Effectifs, recrutement et rotation**

1. Nombre total d'employés et taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de *reporting*, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.
2. Nombre total d'employés et taux de rotation au cours de la période de *reporting*, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.

Oui

Attirer et fidéliser les talents dont la Compagnie a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser ces enjeux, TotalEnergies s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties de la Compagnie.

(Source : DEU 2021, §5.6.1)

N.B. Tableaux disponibles §5.6.1.1 :

Nombre total de recrutements en CDI

- Femmes / Hommes,
- Français / Autres nationalités,
- Cadres / Non cadres,
- Répartition par tranche d'âge,
- Répartition par zone géographique.

Total des sorties/ total des effectifs

- Femmes / Hommes,
- Répartition par zone géographique.

Contribution économique

1. Valeur économique directe générée et distribuée (VEGD), calculée par la méthode de la comptabilité d'exercice et couvrant les composantes essentielles des opérations internationales de l'organisation, ventilée de préférence selon :
 - recettes ;
 - coûts opérationnels ;
 - salaires et avantages des employés ;
 - paiements aux apporteurs de capitaux ;
 - paiements au gouvernement ;
 - investissements en faveur de la communauté.
2. Aide financière publique : montant total des aides d'origine publique, quel qu'en soit le pays, reçues par l'organisation au cours de la période de *reporting*.

En partie

La VEGD n'est pas présentée en tant que telle mais certains éléments sont disponibles pour la calculer.

(Source: DEU 2021, §1.1.3, 1.10 et 8.7)

Contribution à l'investissement financier

Montant total des immobilisations (CapEx), déduction faite de leur amortissement, étayé par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise.

Oui

Information disponible dans le DEU.

(Source: DEU 2021, §1.6.1 et 5.4.6)

Montant du rachat de titres et des versements de dividendes, étayé par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de retour de capital aux actionnaires.

Innovation dans la qualité des produits et des services**1.7.2 La R&D au cœur de notre stratégie**

Le *hub* Recherche & Développement de OneTech, regroupe l'ensemble de la R&D de la Compagnie sous une même entité. Cette organisation permet d'accélérer le développement de solutions, produits et services industriels, qui plus que jamais, impliquent et profitent à plusieurs activités et *business units* de la Compagnie.

Dépenses de R&D

Montant total (en USD) des coûts liés à la recherche et au développement.

Oui

Selon les différents scénarios étudiés par TotalEnergies, l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ne requiert pas seulement le déploiement à grande échelle de technologies éprouvées comme le solaire photovoltaïque, l'éolien ou les biocarburants. Elle nécessite également des ruptures technologiques et le développement de chaînes industrielles totalement nouvelles comme l'hydrogène, les carburants de synthèse ou le captage et le stockage du carbone.

Innovation dans la qualité des produits et des services

La transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies nécessite une R&D agile, résolument engagée dans l'innovation. Au cœur de la stratégie, la R&D mobilise en priorité ses équipes et ses partenaires sur la chaîne de l'électrique et des énergies renouvelables, ainsi que sur les technologies de réduction de l'empreinte environnementale. Les projets de recherche se déclinent selon les axes qui sous-tendent la stratégie de croissance et l'ambition de neutralité carbone de la Compagnie.

Les programmes de R&D sont organisés suivant cinq lignes :

- la ligne R&D « Power » couvre les énergies renouvelables, leur hybridation et leur mode d'opération distribuée, par exemple en alimentant le réseau à partir des batteries des véhicules électriques. L'enjeu est de réduire les coûts de production des énergies bas carbone, décarboner les actifs et développer de nouveaux procédés et services ;
- la ligne R&D « CO₂ & Sustainability » développe des technologies innovantes et compétitives visant des solutions de plus en plus durables. Ces projets concernent le captage, l'utilisation du CO₂ pour des carburants durables synthétiques et le stockage du CO₂, ainsi que le développement de technologies à faible empreinte environnementale sur toute la chaîne de gaz naturel liquéfié bas carbone, le biogaz et la filière hydrogène. Les travaux engagés sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau et des sols participent également au développement de technologies à faible empreinte carbone ;
- la ligne R&D « Upstream » vise à améliorer l'efficacité opérationnelle des activités d'exploration-production, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de réduction des coûts pour leur assurer un seuil de rentabilité bas et une moindre empreinte carbone ;
- la ligne R&D « Downstream Processes & Polymers » pilote et opère les travaux de recherche sur le recyclage des polymères, le développement de biocarburants de nouvelle génération et l'électrification des procédés ;
- la ligne R&D « Fuels & Lubricants » accompagne la transformation du monde des transports et les nouvelles mobilités, en développant des produits pour augmenter la performance des systèmes électriques et des moteurs à gaz et pour diminuer l'empreinte environnementale des solutions existantes.

Dépenses de R&D

Montant total (en USD) des coûts liés à la recherche et au développement.

Oui

Au-delà des cinq lignes R&D de TotalEnergies, certaines filiales mènent une R&D centrée sur leurs activités, comme Hutchinson dont les travaux de recherche se concentrent autour de trois thématiques principales liées à la mobilité du futur : l'allègement et l'efficacité énergétique, l'électrification, les objets connectés. Saft Groupe mène des recherches pour des batteries toujours plus sûres et performantes, notamment dans le domaine de la mobilité et du stockage des énergies renouvelables, en utilisant l'intelligence artificielle et le *big data*, et en développant des batteries à l'état solide encore plus sûres pour la mobilité électrique.

En parallèle, la R&D mène une activité d'anticipation sur des thèmes prospectifs avec pour objectif d'évaluer le potentiel des technologies émergentes pour les nouveaux métiers de la Compagnie.

Avec un effectif dédié de plus de 4 000 personnes, la Compagnie a investi 849 millions de dollars dans la R&D en 2021 (contre 895 millions de dollars en 2020 et 968 millions de dollars en 2019). En incluant les développements dans le domaine du digital (décrit en 1.7.3), dans les projets industriels pour le captage et le stockage de CO₂ et les investissements portés par Total Carbon Neutrality Ventures (le fonds de capital-risque de TotalEnergies entièrement consacré aux activités de la neutralité carbone dont un montant cumulé d'investissements devrait atteindre 400 millions de dollars d'ici 2023), l'investissement de la Compagnie pour préparer l'avenir s'est élevé à 1,1 milliard de dollars.

TotalEnergies mène ses projets de R&D avec une démarche d'*open-innovation* en s'appuyant sur ses talents, ses infrastructures de recherche, ses sites pilotes et ses centres de recherche à l'international, ainsi que sur des start-up et des partenaires académiques de haut niveau. TotalEnergies dispose ainsi de 18 centres de R&D dans le monde et mobilise ses partenaires à travers environ 1 000 accords.

Par ailleurs, la Compagnie mène une politique active de propriété intellectuelle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2021, plus de 200 demandes de brevets ont été déposées par la Compagnie.

(Source: DEU 2021, §1.7.2)

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer

Publié

Informations publiées par TotalEnergies (2021)

Communauté et vitalité sociale**Total des contributions versées**

Montant total des taxes versées par l'entreprise, dont impôt sur le revenu des sociétés, taxe foncière, TVA non déductible et autres taxes assimilées, prélèvements assis sur les salaires et autres taxes constituant un coût pour l'entreprise, ventilé par catégorie de prélèvement.

Oui

TotalEnergies publie dans son DEU un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, par pays et par projet, comprenant entre autres le montant global d'impôts et de taxes avec une information spécifique sur les paiements d'impôt sur les bénéfices.

(Source : DEU 2021, §9.3).

La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale, qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activités et sur le montant total des contributions versées par la Compagnie, ventilé par nature d'impôt et de taxe.

11.2 Reporting SASB

Le reporting ci-dessous présente, au niveau de la Compagnie, un ensemble d'indicateurs en matière de développement durable selon le standard américain SASB EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*). Ce reporting reprend partiellement les éléments de la déclaration de performance extra-financière consolidée (chapitre 5) dont les périmètres et méthodologie de reporting sont présentés au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB

Indicateur

Publié

Informations publiées par TotalEnergies (2021)

Émissions de gaz à effet de serre

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
	Émissions mondiales brutes directes (Scope 1)	Oui	Périmètre opéré : 34⁽¹⁾ Mt CO₂e En part patrimoniale : 49 Mt CO₂e (Source : DEU 2021, §5.4.4)
EM-EP-110a.1	Pourcentage de méthane dans les émissions directes	Oui	1,2 Mt CO₂e, c.a.d. 4% 49 kt CH ₄ (Source : DEU 2021, §5.4.4)
	Pourcentage couvert par les règlements limitant les émissions directes	Oui	19 Mt CO₂e, c.a.d. 60% (Source : DEU 2021, §5.4.4, périmètre Europe)
	Part du brûlage de gaz dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	4,5 Mt CO₂e
	Part des autres modes de combustion dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	22 Mt CO₂e
EM-EP-110a.2	Part des émissions des procédés dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	6 Mt CO₂e
	Part des émissions d'évacuation dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e
	Part des émissions fugitives dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e

(1) Hors effet COVID-19.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
-----------	------------	--------	--

Émissions de gaz à effet de serre

TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

EM-EP-110a.3 Discussion des stratégies ou plans, à long terme et court terme, de gestion des émissions directes et des objectifs de réduction des émissions et analyse des performances réalisées par rapport à ces objectifs

Oui

Objectifs climat de la Compagnie :

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Améliorer en moyenne l'**efficacité énergétique** des installations opérées de 1% par an depuis 2010
- Réduire les **émissions de méthane** des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽²⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Réduire les émissions de GES **Scope 3**⁽³⁾ liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, donc plus bas que le niveau de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir
- Réduire les émissions de GES **Scope 3 des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 30% par rapport à 2015
- Réduire l'**intensité carbone moyenne des produits énergétiques** utilisés par les clients de plus de 20% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 10% (**Scope 1+2+3**).

Objectifs 2030 Europe⁽⁴⁾

- Réduire les émissions des produits énergétiques sur toute la chaîne de valeur (depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients) (**Scope 1+2+3**) d'au moins 30% par rapport à 2015
- Réduire les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (**Scope 3**) en Europe en valeur absolue, d'au moins 30% par rapport à 2015

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e à **37,0 Mt CO₂e** hors effet COVID-19⁽⁵⁾ entre 2015 et 2021
- **13%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2021
- Des émissions de méthane déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **23%** entre 2020 et 2021
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2021
- Des émissions Scope 3 limitées à **400 Mt CO₂e** hors effet COVID-19 en 2021, en-dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de **19%** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021
- Une baisse de l'intensité carbone de **10%** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021
- Une baisse des émissions de GES (Scope 1+2+3) en Europe de **14%** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021.
- Une réduction des émissions indirectes de GES (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à **220 Mt CO₂e** hors effet COVID-19 entre 2015 et 2021

Il convient de noter que la baisse des émissions de GES de la Compagnie (Scope 1+2+3) en 2020, et dans une moindre mesure en 2021, est en partie liée à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de TotalEnergies, d'où la mention d'estimation hors effet COVID-19.

(Source : DEU 2021, §5.4.4)

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

(3) GHG Protocol - Catégorie 11.

(4) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(5) Hors effet COVID-19, se reporter au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Qualité de l'air			
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : NO _x (hors N ₂ O)	Oui	59 kt (Source : DEU 2021, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : SO _x	Oui	16 kt (Source : DEU 2021, §5.5.3)
EM-EP-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : composés organiques volatils (COV)	Oui	58 kt (Source : DEU 2021, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : particules fines (PM ₁₀)	Partiel	0,8 kt de poussières totales Donnée n'incluant pas le secteur EP (donnée non disponible)
Gestion de l'eau			
	Quantité totale d'eau douce prélevée	Oui	101 000 megalitres (Source : DEU 2021, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce prélevée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	54% (Source : DEU 2021, §5.5.3)
EM-EP-140a.1	Quantité totale d'eau douce consommée	Oui	75 000 megalitres (Source : DEU 2021, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce consommée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	58%
	Volume d'eau produite et reflux généré	Oui	112 437 megalitres (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau rejetée	Oui	58% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau injectée	Oui	42% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
EM-EP-140a.2	Pourcentage d'eau recyclée	Oui	0% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux	Oui	7,6 mg/l Offshore : 13,7 mg/l Onshore : 2,6 mg/l (Source : DEU 2021, §5.5.3)
EM-EP-140a.3	Pourcentage des puits de fracturation hydraulique pour lesquels la composition chimique des fluides de fracturation a été rendue publique	Oui	100%
EM-EP-140a.4	Pourcentage des sites de fracturation hydraulique dans lesquels la qualité des eaux, souterraines ou de surface, s'est détériorée	Oui	0%

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)		
Impacts sur la biodiversité					
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités. En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue l'alliance act4nature international.</p> <p>En 2020, TotalEnergies s'est dotée d'une nouvelle ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité.</p> <p>Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.</p> <p>Un plan de communication a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D de la Compagnie. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie a été menée afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires de la Compagnie ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.</p> <p>Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté dans le tableau ci-après.</p>		
Ambition Biodiversité					
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté. - La Compagnie publie sur son site internet la liste de ses licences en zone arctique. En 2021, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. </td> </tr> </table>	<p>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. 	<p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté. - La Compagnie publie sur son site internet la liste de ses licences en zone arctique. En 2021, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.
<p>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. 	<p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté. - La Compagnie publie sur son site internet la liste de ses licences en zone arctique. En 2021, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. 				

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe 2 : Les nouveaux projets : La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p> <p>Dans les faits : un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2021, 8 projets sont concernés, dont 4 projets alignés aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale). Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB du terminal pétrolier existant de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et poursuit son déploiement. Une mise à jour du PAB est planifiée en 2022. - Le PAB du site de production pétrolier terrestre existant de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et poursuit son déploiement. - Le PAB à gain net du projet Tilenga (production d'huile, Ouganda), en partie situé en zone UICN II, est achevé à 100% pour sa phase de conception et sa mise en œuvre a démarré. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet de pipeline EACOP (transport d'huile, Tanzanie), traversant sur une zone UICN III, est en cours d'achèvement pour sa phase de conception et sa mise en œuvre a démarré. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement, par exemple les actions liées à la protection des chimpanzés. Ce PAB a un objectif de gain net et est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (production de gaz naturel, Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction a été suspendue temporairement en raison des problèmes de sûreté dans la région du Cabo Del Gado. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet Papua LNG (production de gaz naturel, Papouasie-Nouvelle-Guinée) est en cours de conception ; le projet ne traverse aucune aire protégée IUCN ou Ramsar. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (île de la Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéveloppement du site. - Le PAB du projet Diyab aux Emirats Arabes Unis.

Impacts sur la biodiversité			
-----------------------------	--	--	--

EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe 3 : Les sites existants :</p> <p>Sur chaque site existant important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, un plan d'action biodiversité sera défini au plus tard en 2025 et déployé au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de sa mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.</p> <p>Lorsqu'un site cesse son activité, TotalEnergies s'engage à étudier la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité...) comme une des options de remise en état de ce site.</p>	<p>Dans les faits : le déploiement de cet axe est cours. Deux diagnostics ont été réalisés en 2021 (usine de Pont-sur-Sambre en France et les installations marines d'exploration et production en République du Congo). Trois diagnostics sont en cours de finalisation (raffineries de Donges et Grandpuits et l'usine de Bayet en France).</p> <p>Concernant la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité, etc.) comme option de remise en état des sites ayant cessé leur activité, les premières réalisations incluent la création d'un habitat pour reptiles sur les berges de la Garonne et des mesures de préservation d'espèces d'oiseaux et amphibiens protégées à Oberhoffen-sur-Moder, en France. Environ une dizaine d'autres sites, en France, font l'objet d'une évaluation, incluant des relevés de biodiversité, et la valorisation de la biodiversité pour aboutir à des démarches similaires.</p>
			<p>Axe 4 : La promotion de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du programme Climat, Littoraux et Océans de TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. - TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public 	<p>Dans les faits :</p> <p>Le programme TotalEnergies Foundation soutient l'expédition Polar Pod qui vise à étudier le courant circumpolaire antarctique afin de mieux connaître les échanges air/océan, valider les mesures satellitaires, observer la biodiversité et l'impact des activités humaines dans la zone. Ces connaissances seront diffusées auprès d'un jeune public à travers un projet pédagogique en collaboration avec l'UICN. Le programme TotalEnergies Foundation accompagne aussi les actions de la Tour du Valat, une fondation reconnue d'utilité publique et un institut de recherche qui œuvre depuis les années 70 pour la préservation des zones humides méditerranéennes sur un site naturel privilégié de 2 700 ha en Camargue.</p> <p>En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale <i>Global Biodiversity Information Facility</i> (GBIF). En 2021, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Afrique du Sud, Oman, Ouganda, Danemark et Argentine. Les données publiées par TotalEnergies ont fait l'objet de plus de 4 700 téléchargements et d'une quinzaine de citations dans des publications scientifiques.</p> <p>Par ailleurs, l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (<i>Long Term Ecology Laboratory</i>), TotalEnergies et Equinor ont initié en 2018 un programme de collaboration ayant pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. L'outil est désormais finalisé et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG⁽¹⁾.</p>
<p>Enfin, la Compagnie mène plusieurs programmes de R&D en matière de biodiversité. Parmi eux, figurent le développement, avec l'UNEP WCMC⁽²⁾, d'une méthodologie d'indicateurs d'empreinte biodiversité consolidable au niveau de la Compagnie, le développement d'un outil d'aide à la décision des actions suivant l'approche Eviter-Réduire-Compenser, un catalogue opérationnel pour les solutions fondées sur la nature, des outils de biosurveillance et suivi utilisant l'ADN environnemental, des travaux sur la cartographie des zones vulnérables au changement climatique et des opportunités que les sites de la Compagnie offrent en termes de corridors écologiques.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.5.4)</p>				

(1) LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool).

(2) World Conservation and Monitoring Center du programme environnement des Nations unies.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Impacts sur la biodiversité			
	Nombre de déversements d'hydrocarbures	Oui	65 (Source : DEU 2021, §5.5.2)
	Volume des déversements d'hydrocarbures	Oui	2 000 m³ (Source : DEU 2021, §5.5.2)
EM-EP-160a.2	Volume des déversements en Arctique	Oui	0 m³
	Volume ayant impacté des côtes dont l'indice ESI est compris entre 8 et 10	Oui	0 m³
	Volume récupéré	Oui	1 700 m³ (Source : DEU 2021, §5.5.2)
EM-EP-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées	Oui	8,9% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones			
EM-EP-210a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	Oui	10,9% (réserves prouvées)
EM-EP-210a.2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de terres autochtones	Oui	1,3% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de terres autochtones
EM-EP-210a.3	Discussion des processus d'engagement et des pratiques liées à l'obligation de vigilance concernant les droits humains, les droits des populations autochtones et les opérations dans les zones de conflit	Oui	<p>Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de <i>reporting</i> des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations unies (UNGPs) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.</p> <p>Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les droits humains sur le lieu de travail des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux : <ul style="list-style-type: none"> - le travail forcé et le travail des enfants ; - la discrimination ; - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres. - les droits humains et les communautés locales : <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à la terre ; - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant. - le respect des droits humains dans les activités de sûreté : <ul style="list-style-type: none"> - le risque d'usage disproportionné de la force. <p>Des engagements solides</p> <p>La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.</p> <p>TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).</p> <p>En 2016, la Compagnie a publié un document d'information Droits humains, conformément aux recommandations du Guide de <i>reporting</i> des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.7)</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Relations avec les populations locales			
			<p>Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales</p> <p>Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6 de ce chapitre), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.</p> <p>Pour chaque projet industriel présenté au Comex de la Compagnie, TotalEnergies se fixe comme objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication, et le développement des capacités et des compétences locales. Afin d'y parvenir, TotalEnergies met en œuvre une analyse du contexte local portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local.</p> <p>Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un <i>reporting</i> précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales). Il sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés. Cette démarche a été déployée ces dernières années pour deux projets majeurs : Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.</p> <p>A titre d'illustration, sur le projet Tilenga la démarche de développement du contenu local devrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer environ 6 000 emplois directs locaux⁽¹⁾ durant la phase de construction dont 60% de techniciens et 15% de managers, puis environ 3 000 durant la phase d'opération ; - de créer environ 14 000 emplois indirects locaux⁽²⁾ durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects seront créés dans la région du projet (Buliisa) ; - de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire⁽³⁾. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale⁽³⁾. <p>Par ailleurs, à travers un programme de challenge entrepreneurial, le Challenge Startupper de l'année, TotalEnergies réaffirme sa volonté de soutenir le développement socio-économique des pays dans lesquels la Compagnie est implantée. TotalEnergies contribue ainsi localement au renforcement du tissu social, à travers l'appui apporté aux entrepreneurs les plus innovants, dans la réalisation de leur projet. À la suite du succès de la première édition lancée en 2015-2016 dans 34 pays d'Afrique, l'édition 2018-2019 a été étendue à 55 pays, partout dans le monde. La troisième édition a été lancée en novembre 2021 et devrait se finaliser en juin 2022.</p>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	

(1) Chez TotalEnergies, les fournisseurs et leurs sous-traitants impliqués dans la construction du projet.

(2) Chez les sous-traitants des fournisseurs impliqués dans des activités hors site autre que la construction telles que les activités de transport, de restauration ou d'hébergement dédiées aux fournisseurs du projet ou la fourniture de matériel à ces mêmes fournisseurs.

(3) Etude TotalEnergies.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
-----------	------------	--------	--

Relations avec les populations locales			
--	--	--	--

Ancrer notre transformation avec les actions des territoires et avec une volonté de transition juste

En France, TotalEnergies accompagne la conversion de ses sites industriels et entend partager son ambition de transformation avec ses parties prenantes.

En septembre 2021, TotalEnergies s'est dotée d'une direction en charge de tisser des liens avec ses parties prenantes publiques et privées locales et de nourrir un dialogue tourné vers les territoires. Les missions étendues de cette direction sont de représenter la Compagnie dans les régions, dialoguer avec les parties prenantes, nouer des partenariats, par exemple au travers de collaborations avec les régions et les métropoles, s'intégrer dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions, communiquer sur la transformation de la Compagnie, en impliquant les secteurs de la Compagnie et la Fondation d'entreprise. A titre d'illustration, fin septembre 2021, une déclaration de coopération Croissance Verte a été signée entre la Compagnie et la Métropole Nice Côte d'Azur portant sur trois axes : la transition énergétique vers la neutralité carbone, la solidarité territoriale et le développement économique.

Cette direction est également en charge de l'accompagnement de la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ses sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Chaque projet tient compte d'une analyse de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

Sur la plateforme industrielle de Carling (France), à la suite de l'arrêt du second vapocraqueur en 2015, TotalEnergies a conduit un projet d'avenir. La CVDES concernant le site de Carling a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés. TotalEnergies s'est en outre engagée à accompagner les projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. L'unité industrielle de Metabolic Explorer a été inaugurée en septembre 2021, tandis que la construction de celle d'Afyren Neoxy a débuté fin 2020 pour une mise en service prévue en 2022. Les subventions accordées par TotalEnergies et l'accompagnement de ces startup ont permis de soutenir la création d'emplois d'avenir dans le domaine de la biochimie.

La reconversion de la raffinerie de La Mède (France) prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW, et, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française. La CVDES signée pour La Mède sur la période 2016 - 2019, prolongée pour 2020, a été clôturée en mars 2021. TotalEnergies a accompagné les entreprises sous-traitantes et soutenu 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels avec près de 300 créations d'emplois prévus.

Sur la plateforme de Lacq (France), une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. En octobre 2021, s'est tenue la cérémonie de pose de la première pierre du projet de chimie verte porté par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase). Fin 2021, le projet Caremag de recyclage d'aimants a annoncé sa décision d'implantation sur le bassin de Lacq (investissement de 42 millions d'euros et 50 à 70 emplois créés). Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont permis de lancer la création de nouvelles filières d'avenir sur le site dans le domaine de la biochimie ou de biotechnologie de la transition énergétique.

Sur la plateforme de Grandpuits (France), TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : la transformation de biomasse en biocarburants, la production de bioplastiques, le recyclage déchets plastiques et la production d'énergie solaire. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies prévoit un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels, dans une volonté de transition juste.

Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2019 à 2021, des prêts ont été octroyés à 423 projets de PME pour un montant total de 16 millions d'euros et près de 11 000 emplois soutenus.

(Source : DEU 2021, §5.9.1)

EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui
--------------	--	-----

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)						
Relations avec les populations locales									
EM-EP-210b.2	Nombre et durée des retards d'origine non technique	Non	Pas consolidé au niveau Compagnie.						
Santé et sécurité du personnel									
			<table border="1"> <tr> <td>TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels</td> <td>0,73</td> </tr> <tr> <td>Personnel de la Compagnie</td> <td>0,59</td> </tr> <tr> <td>Personnel d'entreprises extérieures</td> <td>0,91</td> </tr> </table>	TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,73	Personnel de la Compagnie	0,59	Personnel d'entreprises extérieures	0,91
TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,73								
Personnel de la Compagnie	0,59								
Personnel d'entreprises extérieures	0,91								
	Taux de fréquence des accidents	Oui	<p>Ce qui correspond à :</p> <p>TRIR tous personnel : 0,15 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Personnel Compagnie : 0,12 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Entreprises extérieures : 0,18 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>Note : ces taux n'incluent pas les maladies professionnelles (Source : DEU 2021, §5.3.2)</p> <p>Nombre de maladies professionnelles déclarées en 2021 pour les employés de la Compagnie : 158 (Source : DEU 2021, §5.3.4)</p>						
	Nombre de décès accidentels rapporté aux heures travaillées	Oui	<p>0,26 (pour 100 millions d'heures travaillées)</p> <p>Ce qui correspond à : 0,0005 (pour 200 000 heures travaillées) (Source : DEU 2021, §5.3.2)</p>						
EM-EP-320a.1	Taux de fréquence des presque accidents	Oui	<p>Nombre de presque accidents et anomalies rapportés : environ 600 000</p> <p>Nombre d'heures travaillées : 389 millions</p> <p>Ce qui correspond à un taux de fréquence des presque accidents (pour 200 000 heures travaillées) d'environ : 300 (Source : DEU 2021, §5.3.2)</p>						
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés à temps plein	Oui	<p>Nombre de jours moyens de formation par salariés : 3,0 (hors compagnonnage)</p> <p>Pourcentage de formation dédiées à l'HSE : 25% (Source : DEU 2021, §5.6.2)</p>						
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les entreprises extérieures	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>						
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés sous contrat de courte durée	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>						
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de la Compagnie, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (environ 600 000 en 2021 et stable par rapport à 2020) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein de la Compagnie.</p>						

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Santé et sécurité du personnel			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. En 2020, une plateforme digitale a été mise en place afin de regrouper ces outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.</p> <p>Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie a mis en place les <i>Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail</i>. Largement diffusées, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Le dispositif <i>Stop Card</i>, en place permet également à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme <i>Nos vies avant tout : zéro accident mortel</i> comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés (<i>Feu vert sécurité</i>) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système procédé ou électrique alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux de fouille, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).</p>
Santé et sécurité des effectifs			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. L'engagement HSE des entreprises extérieures est également suivi au travers d'un processus de qualification et de sélection des entreprises. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un référent Sécurité (<i>Safety Contract Owner</i>) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.</p> <p>Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des formations destinées aux différentes populations (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Safety Pass</i> : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1er janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ; - <i>HSE for Managers</i> s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 8 sessions en 2021, réunissant environ 200 managers ; - <i>Safety Leadership for Executives</i> est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Trois sessions ont pu être organisées en 2021 pour former une cinquantaine de dirigeants de la Compagnie <p>Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 100 évaluations ont été réalisées en 2021.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Santé et sécurité des effectifs			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2021 « Les Règles d'or partout, tous les jours ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de filiale est primée.</p> <p>Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la politique de rémunération du personnel.</p> <p>Dans le domaine de la sûreté, la politique de la Compagnie vise à assurer la protection des personnes, des biens et du patrimoine informationnel de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le reporting puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le <i>Country Chair</i> a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un <i>Country Security Officer</i> et sur les directeurs généraux de filiales. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le <i>Country Chair</i>. Des actions de sensibilisation et de formation et un reporting centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.3.2)</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
-----------	------------	--------	--

Valorisation des réserves et investissement			
--	--	--	--

Résilience de la stratégie de l'organisation

La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années. Plus de 35% de ses productions futures de pétrole et de gaz proviendront d'actifs à point mort bas qui n'étaient pas en portefeuille à fin 2014.

Le portefeuille de TotalEnergies bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort *cash* organique de la Compagnie avant dividende inférieur à 25 \$/b en 2021) qui assure la compétitivité de ses ressources.

En particulier, pour la partie upstream, TotalEnergies a le coût de production par baril et l'intensité CO₂/bep (Scope 1+2 opéré) les plus bas parmi ses pairs, respectivement autour de 5 \$/bep et de 17 kg CO₂e/bep en 2021. En outre, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs *oil & gas* amont de la Compagnie au-delà de 2040 représente moins de 15% de leur valeur totale. En juin 2020, TotalEnergies a passé en revue ses actifs amont pouvant être qualifiés d'actifs échoués (« *stranded assets* »), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés sont les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont. TotalEnergies a décidé de ne prendre en compte que les seules réserves prouvées pour les tests de dépréciation sur ces deux actifs – contrairement à la pratique générale qui intègre les réserves dites prouvées et probables, et de ne n'approuver aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs de sables bitumineux canadiens.

La stratégie de TotalEnergies, visant à concentrer ses nouveaux investissements pétroliers sur des projets à faible intensité carbone a conduit la Compagnie par ailleurs en 2021 à sortir des projets de développement d'huiles extra-lourdes de la Ceinture de l'Orénoque au Vénézuéla.

Ainsi, ces différentes caractéristiques du portefeuille de TotalEnergies, atténuent le risque d'avoir des *stranded assets* à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.

Par ailleurs, TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum de 40 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) avec une hypothèse d'augmentation linéaire de ce prix pour atteindre 100 \$/t en 2030 ; au-delà de 2030, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an. Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t en 2030 puis inflaté de 2%/an, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 9% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (amont et aval).

Par rapport au scénario de base utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 17%.

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs amont une trajectoire de prix du pétrole qui converge en 2040 vers le prix de 50\$₂₀₂₂/b du scénario SDS de l'AIE puis qui converge à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25\$₂₀₂₂/b ; les prix retenus pour le gaz se stabilisent d'ici 2025 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

(Source : DEU 2021, §5.4.2)

EM-EP-420a.1
Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone

Oui

EM-EP-420a.2	Estimation des émissions de CO ₂ pour les réserves d'hydrocarbures prouvées	Oui	3,8 Gt CO ₂ e
--------------	--	-----	--------------------------

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Valorisation des réserves et investissement			
EM-EP-420a.3	Montant de l'investissement dans les énergies renouvelables et chiffre d'affaires tiré de la vente de ces énergies	Oui	<p>TotalEnergies a l'ambition de devenir l'un des 5 premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire). En 5 ans, la Compagnie a investi plus de 10 milliards de dollars, essentiellement dans l'électricité photovoltaïque et l'éolien offshore, soit 2 G\$/an en moyenne. En 2021, TotalEnergies a porté ses investissements dans l'électricité et les renouvelables à plus de 3 G\$, soit 25% de ses investissements nets. TotalEnergies prévoit de financer plus de 60 G\$ d'investissements dans des capacités de production d'électricité renouvelable d'ici à 2030. La Compagnie investit de manière rentable, en sanctionnant des projets avec des rentabilités supérieures à 10%⁽¹⁾, avec un mix entre les marchés régulés et les marchés dérégulés s'inscrivant dans un modèle intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité. L'EBITDA⁽²⁾ de cette activité « Électricité et Renouvelables » a ainsi dépassé 1 G\$ en 2021.</p> <p>En 4 ans, la capacité brute installée d'électricité renouvelable est passée de 0,7 GW en 2017 à plus de 10 GW fin 2021. L'objectif est d'atteindre 35 GW de capacité brute en 2025, puis 100 GW en 2030. La capacité 2025 repose sur des projets identifiés en développement. L'objectif de TotalEnergies est ainsi de faire passer sa production d'électricité de 21 TWh en 2021 à 120 TWh en 2030.</p> <p>La forte présence internationale de la Compagnie lui confère un avantage compétitif pour identifier et développer des projets renouvelables rentables. C'est pourquoi TotalEnergies a créé en 2021 un réseau d'« explorateurs renouvelables » dans une soixantaine de ses pays d'implantation.</p> <p>Depuis 2015, TotalEnergies a constitué un portefeuille de génération électrique flexible à partir de centrales à gaz (CCGT), d'une capacité de 4 GW fin 2021. Les centrales à gaz complètent le développement des énergies renouvelables, en soutenant le réseau lors des pics de demande ou lorsque le soleil ou le vent ne sont pas suffisants. À terme, ces capacités ont vocation à être décarbonées, soit via leur approvisionnement (biométhane ou hydrogène), soit via la séquestration de leurs émissions (CCS).</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.4.2)</p>
EM-EP-420a.4	Discussion de l'influence du prix, de la demande en hydrocarbures et/ou de la réglementation en matière de climat sur la stratégie d'investissement pour l'exploration, l'acquisition et le développement des actifs	Oui	<p>Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints. Dans ce contexte, TotalEnergies, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.</p> <p>TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter les émissions ; - les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles ; - compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées. <p>(Source : DEU 2021, §5.4.2)</p>

(1) Rentabilité sur capitaux propres, y compris cessions partielles.

(2) L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) ajusté correspond au résultat ajusté avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et droits miniers ; charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans les pays occupant les 20 dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>	Oui	8,9% (réserves prouvées)

TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	<p>Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.</p> <p>La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013.</p> <p>Ce programme est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le <i>Chief Compliance Officer</i>, et les <i>Branch Compliance Officers</i>. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de plus de 360 <i>Compliance Officers</i> chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de <i>reporting</i> dédiée.</p> <p>Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.</p>
---------------------	--	-----	--

Déontologie et transparence			
-----------------------------	--	--	--

EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	<p>5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes</p> <p>L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du <i>Business Ethics Day</i> à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La septième édition intervenue en décembre 2021 a été consacrée à la formation : un échange en ligne a été organisé avec le Directeur général du secteur Integrated Gas, Renewables & Power, puis avec les responsables conformité, Ethique et droits humains pour permettre aux collaborateurs de poser leurs questions sur ces thèmes. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage et d'une vidéo où le Président-directeur général a notamment rappelé l'importance de la formation en matière de lutte contre la corruption.</p> <p>L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la <i>Partnering Against Corruption Initiative</i> (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.</p> <p>5.8.1.2 Évaluation des risques</p> <p>Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.</p> <p>Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du <i>Compliance Officer</i> et celui des secteurs d'activité sous la coordination des <i>Branch Compliance Officers</i>. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. Conformément à la règle en place, le <i>Chief Compliance Officer</i> a présenté, pour la première fois en 2021, au TotalEnergies Risk Management Committee une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par le <i>Chief Compliance Officer</i> au Comité exécutif en octobre 2021. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification des risques de corruption, comme le Guide typologique des risques de corruption.</p> <p>Pour maîtriser les risques identifiés, des mesures sont mises en place. Des règles spécifiques sont ainsi régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.</p> <p>5.8.1.3 Normes internes</p> <p>Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière.</p> <p>Un <i>corpus</i> de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.</p>
--------------	--	-----	---

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Déontologie et transparence			
			<p>En matière de <i>due diligence</i> anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre le processus de <i>due diligence</i> résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. La <i>due diligence</i> repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son <i>Compliance Officer</i> qui peut faire appel à son <i>Branch Compliance Officer</i>. Une vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une <i>due diligence</i> et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits.</p> <p>A la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.</p> <p>D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.</p> <p>5.8.1.4 Sensibilisation et formation</p> <p>Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Des campagnes d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques sont régulièrement organisées. Une première formation en ligne sur l'anticorruption a été déployée en 2011 et une formation en ligne d'approfondissement des connaissances a été lancée en 2015. Cette dernière, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2021, la formation en ligne anticorruption saison 1 a été suivie par environ 42 000 collaborateurs et la saison 2 par environ 40 000 dans les différentes régions où la Compagnie opère ses activités. Une formation en ligne saison 3 devrait être lancée courant 2022 et remplacer les deux saisons précédentes. En décembre 2021, la septième édition annuelle du <i>Business Ethics Day</i> organisée à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme a été consacrée à la formation (se reporter au point 5.8.1.1 ci-dessus pour de plus amples développements).</p> <p>Des actions de formation plus ciblées destinées aux fonctions jugées plus exposées (comme les achats et les ressources humaines), sont également dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les <i>Compliance Officers</i>. Plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les <i>Compliance Officers</i>. Les <i>Branch Compliance Officers</i> bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés. Malgré le contexte sanitaire, ces différentes sessions ont été maintenues et organisées pour l'essentiel en distanciel.</p> <p>5.8.1.5 Remontée d'informations</p> <p>La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de <i>reporting</i> annuel. Celui-ci est effectué par les <i>Compliance Officers</i>, revu par leur <i>Branch Compliance Officer</i> et transmis au <i>Chief Compliance Officer</i>. Ce <i>reporting</i> permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de <i>due diligences</i> réalisées.</p> <p>Les données consolidées issues de ce <i>reporting</i>, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.</p> <p>Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du <i>speaking-up</i> et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie.</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	<p>A ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les <i>Compliance Officers</i> ou <i>Ethics Officers</i>, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.</p> <p>Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.</p> <p>5.8.1.6 Évaluation et contrôle</p> <p>Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur <i>Compliance Officer</i>, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées <i>compliance reviews</i> qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et gestion des risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée au <i>Chief Compliance Officer</i>, accompagnée par des conseils et des prestataires spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multi-critères (indice <i>Transparency International</i>, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du <i>reporting</i> effectué par les <i>Compliance Officers</i>, ainsi que des missions de vérification de l'auto-évaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle des processus Anti-Corruption » au sein de chaque secteur d'activité.</p> <p>5.8.1.7 Sanctions</p> <p>En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2021, la Compagnie a répertorié un peu plus de 350 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de plus de 110 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.8.1)</p>

Gestion de l'environnement juridique et réglementaire			
---	--	--	--

Ensemble avec nos partenaires

La transition énergétique et la limitation du réchauffement climatique sont des défis globaux. TotalEnergies ne pourra les relever qu'en impliquant activement ses partenaires, grâce notamment à sa mobilisation auprès des pouvoirs publics et des associations professionnelles.

Soutien au paquet « Fit for 55 »

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris. En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit for 55 » et notamment certains éléments clés qui sont alignés avec sa stratégie et ses positions :

- généralisation du prix du carbone
- développement massif des énergies renouvelables
- mise en place des infrastructures (bornes de recharges, hydrogène)
- développement de carburants bas carbone et renouvelables à destination du secteur du transport

La Compagnie accompagne ces engagements de la Commission Européenne en prenant en Europe à l'horizon 2030 un objectif de baisse de 30% des émissions Scope 1+2+3.

Mobilisation des associations professionnelles

TotalEnergies adhère à des associations professionnelles et en publie la liste depuis 2016 sur son site. Elle coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. La Compagnie s'assure de l'alignement des associations dont elle est membre avec ses positions et évalue régulièrement cet alignement sur les enjeux climatiques.

TotalEnergies conduit ainsi chaque année depuis 2019 une évaluation des positions publiques des principales associations professionnelles dont elle est membre, sur le sujet climatique. Pour les associations ayant exprimé des positions sur le climat, l'alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans sa directive applicable à la représentation d'intérêts :

- la position scientifique,
- l'Accord de Paris,
- la tarification du carbone,
- le développement des énergies renouvelables et des technologies de décarbonation,
- le rôle du gaz naturel,
- la compensation carbone.

Lors des revues 2019 et 2020, les positions de l'American Petroleum Institute (API) avaient été évaluées comme « partiellement alignées » avec celles de la Compagnie. Après avoir fait part de ces points de désaccord à l'API et avoir continué à promouvoir ses positions au sein de l'association, TotalEnergies a annoncé début 2021 sa décision de ne pas renouveler son adhésion en raison de divergences persistantes sur le rôle du gaz naturel et les émissions de méthane (soutien de l'API au relâchement de la réglementation américaine sur les émissions de méthane), sur le soutien aux véhicules électriques et sur le principe de la tarification du carbone.

De même, TotalEnergies est sortie de deux autres associations qui avaient des positions non alignées avec les nôtres : l'AFPM (*American Fuels & Petrochemicals Manufacturers*) et la CAPP (*Canadian Association of Petroleum Producers*).

TotalEnergies participe d'autre part à des associations ou initiatives dédiés spécifiquement à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Compagnie a ainsi contribué en 2014 à lancer et développer l'**Oil & Gas Climate Initiative (OGCI)**, un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe douze grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. En 2021, l'ensemble de ses membres, qui représentent plus du tiers de la production mondiale d'hydrocarbures, s'est engagé dans une nouvelle stratégie qui vise la neutralité carbone Scope 1+2 en 2050. D'autre part, le fonds *OGCI Climate Investments*, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des start up technologiques associées à la transition énergétique.

EM-EP-530a.1 Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur

En partie

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire			
			<p>TotalEnergies est aussi engagée dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'Initiative Zero Routine Flaring by 2030 de la Banque mondiale ; - pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ; - pour le développement de start-up dans la transition énergétique, depuis 2017 au sein de la Breakthrough Energy Coalition, créée par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds associé Breakthrough Energy Ventures doté d'un milliard de dollars. - pour la réduction des émissions de méthane, depuis 2014 au sein de l'Oil & Gas Methane Partnership (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. <p>Soutien à la tarification du carbone</p> <p>La tarification du carbone est un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone. Depuis plus de 10 ans, TotalEnergies plaide pour la fixation de prix du carbone et applique un prix interne dans l'évaluation de ses projets.</p> <p>En intégrant dans le prix des énergies leur contenu en CO₂, la tarification carbone renchérit les énergies les plus émettrices. Elle permet notamment d'inciter l'ensemble des acteurs à accélérer le basculement du charbon vers les énergies renouvelables et le gaz pour la production d'électricité. Sur le long terme, c'est également un moyen d'orienter l'investissement vers la recherche dans des technologies bas carbone et dans le captage et stockage du CO₂.</p> <p>Le démarrage de l'ETS (Emissions Trading Scheme) chinois en 2021, le renchérissement de la tonne de carbone grâce à la réforme du marché ETS européen et le retour des États-Unis dans les discussions sur le climat sont autant de signaux positifs pour le développement de la tarification du carbone. Selon le <i>Carbon Pricing Dashboard</i> de la Banque Mondiale, plus de 21% des émissions mondiales sont maintenant couvertes par 64 systèmes de tarification du carbone dans le monde.</p> <p>Depuis 2014, la Compagnie soutient diverses initiatives internationales qui appellent à l'installation de mécanismes de régulations adaptés aux contextes locaux. TotalEnergies est notamment membre fondateur du Climate Leadership Council (CLC) qui promeut une approche équilibrée de la tarification du carbone aux États-Unis dont les revenus seraient redistribués aux citoyens sous la forme d'un Dividende Carbone. TotalEnergies soutient également la Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC) de la Banque Mondiale.</p> <p>Enfin, TotalEnergies est active dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽¹⁾ ou la Toulouse School of Economics. TotalEnergies réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.4.2)</p>
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	

(1) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)			
Management du risque majeur						
			2021	2020	2019	
EM-EP-540a.1	Nombre de pertes de confinement classées Tier 1 rapporté aux heures travaillées	Oui	Pertes de confinement (Tier 1)	29	30	26
			Millions d'heures travaillées – Tous personnel	389	389	467
<p>Le taux de pertes de confinement Tier 1 pour 200 000 heures travaillées est donc égal à 0,015. (Source : DEU 2021, §5.3.1 et 5.3.2)</p>						
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	<p>Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.</p> <p>Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2021, 181 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, <i>offshore</i> ou <i>onshore</i>, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 186 sites à fin 2020 et 180 à fin 2019).</p> <p>La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention, mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, <i>a minima</i> tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.</p> <p>En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.</p> <p>En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.</p> <p>A titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des pipelines opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par racleurs instrumentés. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.3.1)</p>			

Réf. SASB Indicateur Publié Informations publiées par TotalEnergies (2021)

Management du risque majeur

			<p>Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et que les filiales doivent les tester régulièrement.</p> <p>En 2021, dans le contexte de la pandémie COVID-19, la Compagnie a consolidé sa capacité de résilience en testant, selon différents formats, ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise : en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au développement de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2021, 416 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.</p> <p>TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'<i>Incident Management System (IMS)</i> dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2021, 240 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 581 le nombre total de collaborateurs formés et 14 filiales où l'IMS est déployé.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.3.1)</p> <p>Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés <i>vetting</i>. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾ ainsi qu'en Europe sur le système European Barge Inspection Scheme (EBIS). Le <i>vetting</i> des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps par la direction des Transports maritimes de TotalEnergies est d'environ sept ans.</p> <p>Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du Marine Terminal Information System (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le Marine Terminal Management and Self Assessment (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – Ship Shore Safety Check List) et des opérations de transfert de cargaison fait l'objet d'une exigence du cadre de référence One MAESTRO depuis octobre 2020. À fin 2021, 100% des filiales opérant des terminaux disposaient de personnel ayant déjà suivi cette formation.</p> <p>Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 de ce chapitre. Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – Fast Oil Spill Team) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.</p> <p>Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (<i>subsea capping</i>) et de captage de fuite (<i>subsea containment</i>), mobilisables par voie aérienne, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde.</p>
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	

(1) OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report (SIRE)*, programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – *Barge Inspection Questionnaire*).

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2021)
Management du risque majeur			
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	<p>Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de capping par faible profondeur d'eau, l'Offset Installation Equipment (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin.</p> <p>En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de capping (Subsea Emergency Response System) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée. Ces équipements ont été déployés avec succès en exercice et en conditions réelles en mars 2019 au large du Nigéria.</p> <p>(Source : DEU 2021, §5.5.2)</p>
Mesures de l'activité			
	Production de pétrole	Oui	1 274 kb/j (Source : DEU 2021, §2.3)
EM-EP-000.A	Production de gaz naturel	Oui	1 545 kbep/j (Source : DEU 2021, §2.3)
	Production de pétrole synthétique	Oui	0 bep/j
	Production de gaz synthétique	Oui	0 bep/j
EM-EP-000.B	Nombre de sites en mer	Oui	67 (Actifs ayant contribué à la production en 2021)
EM-EP-000.C	Nombre de sites terrestres	Oui	40 (Actifs ayant contribué à la production en 2021)

Glossaire

ABRÉVIATIONS

€ :	euro	GNL :	gaz naturel liquéfié
\$ ou USD :	dollar américain	GNV :	gaz naturel véhicule
ADR :	American depositary receipt (attestant un ADS)	GPL :	gaz de pétrole liquéfié
ADS :	American depositary share (représentant une action d'une société)	HSE :	hygiène, sécurité, environnement
AIE (SDS) :	Agence internationale de l'énergie (Sustainable development scenario)	IFRS :	International Financial Reporting Standards
AMF :	Autorité des marchés financiers	IPIECA :	International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
API :	American Petroleum Institute	LGN :	liquides de gaz naturel
ATEX :	atmosphère explosive	MCV :	marge sur coûts variables – Raffinage Europe
CCS :	carbon capture and storage	ODD :	Objectif de développement durable
CCUS :	carbon capture utilization and storage	OML :	oil mining lease
CO ₂ :	dioxyde de carbone	PPA :	Power Purchase Agreement
CO ₂ e :	équivalent CO ₂	PSM :	panorama social mondial
DACF :	debt adjusted cash flow (se reporter à la définition ci-après de la marge brute d'autofinancement hors frais financiers)	ROACE :	rentabilité des capitaux employés moyen (Return On Average Capital Employed)
ESG :	environnement, social, gouvernance	ROE :	rentabilité des capitaux propres (Return On Equity)
FLNG :	floating liquefied natural gas	RSE :	responsabilité sociale et environnementale
FPSO :	floating production, storage and offloading	SEC :	United States Securities and Exchange Commission
FSRU :	floating storage and regasification unit	TCFD :	task force on climate-related financial disclosures
GES :	gaz à effet de serre	VE :	véhicule électrique
GNC :	gaz naturel compressé		

UNITÉS DE MESURES

/an =	par an	m ³ =	mètre cube ⁽¹⁾
b =	baril ⁽¹⁾	M =	million
bep =	baril équivalent pétrole	MW =	mégawatt
btu =	British thermal unit	PJ =	pétajoule
G =	milliard	pc =	pied cube
GW =	gigawatt	t =	tonne (métrique)
GWac =	gigawatt AC	tep =	tonne équivalent pétrole
GWh =	gigawatt-heure	TWh =	térawatt heure
/j =	par jour	W =	watt
k =	mille	Wac =	watt AC (courant alternatif)
km =	kilomètre	Wc =	watt crête
m =	mètre		

TABLE DE CONVERSION

1 acre ≈	0,405 hectare	1 m ³ ≈	35,3 pc
1 b =	42 gallons US ≈ 159 litres	1 Mt de GNL ≈	48 Gpc de gaz
1 b/j de pétrole brut ≈	50 t/an de pétrole brut	1 Mt/an de GNL ≈	131 Mpc/j de gaz
1 Gm ³ /an ≈	0,1 Gpc/j	1 t d'huile ≈	7,5 b d'huile (pour une densité de 37° API)
1 km ≈	0,62 mile	1 bep = 1 b de pétrole brut ≈	5 378 pc de gaz en 2021 ⁽²⁾ (5 399 pc en 2020 et 5 395 pc en 2019)

(1) Volumes de liquide et de gaz rapportés aux conditions standards internationales (15 °C et 1 atm).

(2) Le gaz naturel est converti en barils équivalents pétrole en utilisant un ratio pied cube de gaz naturel par baril équivalent. Ce taux est calculé sur la base du contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel pendant les périodes concernées, et est sujet à changements. Le taux de la table de conversion est applicable aux réserves de gaz naturel de TotalEnergies au niveau de la Compagnie.

A

acquisition de ressource

Acquisition d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents, en vue d'y exploiter les hydrocarbures récupérables.

acquisition sismique

Campagne de terrain consistant à acquérir des données géophysiques, en mer ou à terre, en vue d'imager le sous-sol et d'implanter des forages d'exploration, de développement ou de production.

activités oil & gas Amont

Les activités *oil & gas* Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

ammoniac vert

Ammoniac produit à partir d'hydrogène vert.

B

baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 159 litres.

baril équivalent pétrole (bep)

Unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

biocarburant

Combustible liquide ou gazeux utilisable pour le transport produit à partir de biomasse et répondant à des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence fossile.

biogaz

Le biogaz est un gaz renouvelable produit par la fermentation de matières organiques. Sa purification conduit à la production de biométhane, qui a les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux de distribution ou utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité (bio-GNV ou bio-GNL).

biogaz (génération électrique à partir de)

Combustion du gaz produit par fermentation de matières organiques non fossiles (biomasse).

bioGNV

GNV composé de biométhane, se déclinant en bioGNC et bioGNL.

biomasse

appréciation (délimitation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, d'évaluer ses réserves et son potentiel productif.

aromatiques

Produits de chimie de base dérivés du pétrole qui entrent dans la fabrication des polymères. Les principaux aromatiques sont le benzène, le toluène et le xylène.

association/consortium/joint venture

Termes communément utilisés pour décrire un projet dans lequel deux entités ou plus participent. Pour les principes et méthodes de consolidation applicables aux différents types de partenariat selon les normes IFRS, se reporter à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

arrêt

Mise à l'arrêt provisoire d'une installation pour entretien, révision complète ou modernisation.

Ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale.

biométhane

Biogaz épuré, possédant les mêmes caractéristiques que le gaz naturel, et pouvant être injecté dans les réseaux de transport.

bitume

Pétrole à l'état solide ou semi-solide dans un dépôt naturel. Il contient habituellement aussi du soufre, des métaux lourds et autres composés non-hydrocarbures. Ne pouvant s'écouler de manière naturelle dans le gisement du fait de sa viscosité élevée (typiquement supérieure à 10 000 centipoises), sa production nécessite des technologies d'exploitation non conventionnelles.

En référence à la commercialisation des produits, le bitume est issu du raffinage du pétrole brut et est utilisé notamment dans l'industrie de la construction comme composant des chaussées en asphalte, par exemple pour les routes, les aérodromes, les pistes cyclables, etc. C'est un matériau visco-élastique, adhésif et imperméable particulièrement adapté aux besoins des produits de construction et d'étanchéité des routes.⁽¹⁾

bloc

Zone délimitée géographiquement par un pays sur son territoire, en mer ou à terre, en vue de procéder à la prospection et/ou à l'exploitation d'hydrocarbures.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

(1) Source : Eurobitume

C

capacité brute

Capacité exprimée sur une base 100% quelle que soit la participation détenue dans l'actif.

capacité de production GNL

Capacité moyenne de production de GNL exprimée en millions de tonnes par an sur une base 100%, en prenant en compte les variations de température sur l'année et sans tenir compte de la disponibilité des installations. On distingue la **capacité nominale** qui correspond au design des installations, défini en phase de projet de la **capacité réelle** qui correspond aux tests de capacité sur les installations existantes.

capacité de traitement

Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CCUS)

Technologies destinées à réduire les GES dans l'atmosphère consistant à capter (C) le CO₂ puis le comprimer et le transporter afin, soit de l'utiliser (U) dans divers procédés industriels (comme la récupération améliorée de la production d'huiles ou de gaz ou la production de produits chimiques), soit de l'injecter dans des formations géologiques profondes pour stockage (S) permanent.

carburant aérien durable (ou SAF)

Le carburant aérien durable est issu du mélange de carburant aérien conventionnel (Jet A1) et de biocarburant aérien durable, produit à partir de déchets et résidus issus de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées...). Ce dernier possède des propriétés similaires à celle du Jet A1 et offre une réduction allant jusqu'à 90% des émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie par rapport à son équivalent fossile.

cash flow net

Marge brute d'autofinancement – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).

catalyseurs

Substances qui augmentent la vitesse d'une réaction chimique. Dans les processus de raffinage, ils sont utilisés dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou des métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt.

Centrale à Cycle Combiné Gaz

Centrale thermique qui associe deux types de turbines : une turbine à combustion et une turbine à vapeur. Cette technologie permet de produire jusqu'à 50% d'électricité supplémentaire.

cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

coker (unité de conversion profonde)

Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du coke.

condensats

Hydrocarbures légers produits avec le gaz naturel qui existent dans le pétrole et le gaz – soit en solution, soit en phase gazeuse – aux conditions initiales de pression et de température du réservoir et qui sont récupérés à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

consortium

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière et gazière (ou un consortium) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière et gazière (ou le consortium) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

contrat de partage de production (PSA, PSC)

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière ou gazière (l'entrepreneur) ou un consortium (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer les gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses dépenses et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

contrat de service à risque

Contrat de service à risque où les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur. Celui-ci reçoit généralement une quote-part de la production au titre du remboursement des investissements majorés des intérêts et une rémunération monétaire liée à la performance du champ.

conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

conversion biochimique

Conversion de ressources carbonées par des transformations biologiques (réactions faisant intervenir des organismes vivants). La fermentation de sucre en éthanol en est un exemple.

conversion thermochimique

Conversion de ressources carbonées (gaz, charbon, biomasse, déchets, CO₂) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques contrôlées par l'action combinée de la température, de la pression et souvent d'un catalyseur). La gazéification en est un exemple.

co-processing (ou co-traitement)

Désigne la conversion simultanée, dans une unité de raffinage existante, de résidus issus de la biomasse avec des charges pétrolières afin de produire des biocarburants. A la différence de l'incorporation de biocarburants dans des produits pétroliers finis, le co-processing utilise la biomasse, telle que de l'huile de pyrolyse de bois ou des triglycérides (huiles végétales, huiles de cuisson) comme matière première dans le processus de production de produits pétroliers.

cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation et de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »). Ce remboursement peut être plafonné à un *cost stop*, fixé par contrat, correspondant à la part maximum de la production qui peut être affectée au remboursement des dépenses.

coûts de production

Coûts liés à la production d'hydrocarbures selon la réglementation FASB ASC 932-360-25-15.

coûts techniques

Ratio (Coûts de production* + charges d'exploration + amortissements*)/ production de l'année. *hors éléments non-récurrents.

D

dégoullottage

Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

degré API

Échelle établie par l'American Petroleum Institute pour mesurer la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

développement

Ensemble des opérations entreprises pour pouvoir accéder à des réserves prouvées et mettre en place des installations techniques pour l'extraction, le traitement, l'acheminement et l'entreposage du pétrole et du gaz : forages de puits de développement ou d'injection, plateformes, pipelines, etc.

diesel renouvelable

Désigne le carburant diesel élaboré à 100% à partir de matière première renouvelable, à savoir des huiles végétales ou des matières premières issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson

E

e-fuels (ou carburants synthétiques carbonés)

Carburants, compatibles avec les moteurs thermiques, obtenus à partir de la combinaison d'hydrogène vert associé à du CO₂ capturé dans l'air ou à la sortie de cheminée d'usines. Là où il y avait deux usages qui émettaient du CO₂ (l'usine et le transport qui brûle le carburant fossile dans son moteur), il n'y a plus qu'un usage qui rejette du CO₂ à l'atmosphère (le transport qui brûle le carburant synthétique dans son moteur), soit une réduction globale de 50%.

effet de prix

Impact d'une variation du prix des hydrocarbures sur les volumes dus au titre des contrats de partage de production et sur les limites de production économique.

effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de la Compagnie. Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

craquage

Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

usagées, etc). Grâce à son processus de production par hydrotraitement, le diesel renouvelable présente une composition chimique identique au diesel fossile et peut ainsi être utilisé sans limite d'incorporation dans le diesel, sans endommager le fonctionnement des moteurs. L'utilisation du diesel renouvelable permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 50% par rapport à son équivalent fossile et contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air (réduction des émissions de particules et d'oxyde d'azote).

distillats

Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide. Cela inclut les distillats moyens tels que les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

durée de vie des réserves

Indicateur synthétique, calculé à partir des données publiées dans le cadre de l'ASC 932, qui correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la production de l'année écoulée.

effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS. Les normes IFRS prévoient que les stocks de Trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de Trading en juste valeur sur la base de cours *forward*. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de Trading, TotalEnergies conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de la Compagnie, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

électricité verte

Electricité d'origine renouvelable.

éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

énergies fossiles

Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

énergies renouvelables

Source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et la géothermie.

éolien offshore

Eolienne installée en mer au large des côtes plutôt que dans les terres. Fonctionnant selon le même modèle que les modèles terrestres, les éoliennes en mer permettent de capter des vents plus soutenus et plus réguliers, et ainsi de produire plus d'électricité.

F

farm-in (ou farm-out)

Acquisition (ou cession) de la totalité ou d'une partie d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents.

farmdown

Opération de cession partielle à un tiers d'une participation dans un actif.

farnésène

Molécule hydrocarbonée comportant 15 atomes de carbone, qui peut être utilisée pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques.

FLNG (floating liquefied natural gas)

Unité flottante permettant la liquéfaction du gaz naturel et le stockage du GNL.

G

gaz associé

Gaz libéré lors de la production de pétrole.

gaz commercial

Gaz issu des installations amont destiné au marché du gaz de manière directe ou indirecte.

gaz de schiste

Gaz naturel contenu dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers gazeux extraits depuis des réservoirs souterrains. Il est composé principalement de méthane, mais peut aussi contenir de l'éthane jusqu'à 10%, molécules à 1 ou 2 atomes de carbone, et d'autres composés en petite quantité.

éthane

Gaz combustible de la famille des alcanes composé de deux atomes de carbone, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans le gaz naturel et le gaz de pétrole.

éthanol

Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

éthylène/propylène

Produits pétrochimiques issus du craquage de naphta ou d'hydrocarbures légers et intervenant dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène notamment, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

études de FEED (*front-end engineering design*)

Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TotalEnergies, elles couvrent les phases d'avant-projet et de mise en œuvre préparatoire (*basic engineering*).

fluides spéciaux

Produits pétroliers extrêmement purifiés, de haute technicité, utilisés dans des applications aussi diverses que la peinture, les mastics, les fluides de forage, les cosmétiques, le traitement des eaux et la protection des cultures, les encres ou encore les pneumatiques et les vaccins.

FPSO (*floating production, storage and offloading*)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

fracturation hydraulique

Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

FSRU (*floating storage and regasification unit*)

Unité flottante permettant de stocker le GNL et de le regazéifier.

GNC (gaz naturel comprimé)

Gaz naturel comprimé entre 200 et 300 bars sous forme gazeuse et qui peut être stocké à température ambiante.

GNL (gaz naturel liquéfié)

Gaz naturel qui a été liquéfié par refroidissement à une température de l'ordre de -160 °C pour le transporter, ce qui permet de réduire son volume d'un facteur de près de 600.

GNV (gaz naturel pour véhicules)

Gaz naturel utilisé comme carburant pour véhicule se déclinant principalement sous forme de GNL ou de GNC.

GPL (gaz de pétrole liquéfié)

Hydrocarbures légers (dont les composants sont le propane et le butane, faisant partie de la famille des alcanes composés respectivement de 3 et 4 atomes de carbone), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température. Le GPL fait partie des LGN.

H

huile

Dans les activités *oil & gas* Amont, terme générique qui désigne le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel.

huile de schiste

Huile contenue dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

hydrocarbures non conventionnels

Pétrole et gaz qui ne peuvent être produits ou extraits en utilisant des techniques classiques. Ces hydrocarbures comprennent généralement

l'huile et le gaz de schiste, les gaz de charbon, le gaz situé dans des réservoirs très peu perméables, les hydrates de méthane, les bruts extra lourds et les bitumes ainsi que les hydrocarbures générés à partir de schistes bitumineux.

hydrocraqueur

Unité de la raffinerie qui utilise des catalyseurs et une pression extrêmement élevée, en présence de surplus d'hydrogène, pour convertir les huiles lourdes en fractions plus légères.

hydrogène propre ou bas carbone

Regroupe l'hydrogène bleu (hydrogène produit notamment à partir de gaz naturel par le procédé de reformage vapeur associé à un processus de capture et de stockage des émissions de CO₂ (CCS) présentant une empreinte carbone inférieure à 36,4 g CO₂/MJ) et l'hydrogène vert (hydrogène produit à partir d'électricité d'origine renouvelable via le processus d'électrolyse de l'eau).

I

installations *oil & gas* opérées

Installations opérées par la Compagnie dans le cadre des activités *oil & gas* Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

investissements bruts

Investissements y compris acquisitions et augmentation des prêts non courants.

investissements nets

Investissements organiques + acquisitions nettes.

investissements organiques

Investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

J

joint venture

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture ».

juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

L

LGN (liquides de gaz naturel)

Un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température et pression ambiantes et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement du gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

lignocellulose

Le constituant principal de la paroi cellulaire des plantes. Elle peut provenir aussi bien des résidus agricoles et forestiers ou des sous-produits de transformation du bois que de cultures dédiées et représente la source de carbone renouvelable la plus abondante de la planète. Cette abondance et sa composition (très riche en sucres polymérisés) en font un substrat de choix pour produire des biocarburants. À ce titre, sa conversion qu'elle soit par voies thermochimiques (par exemple, gazéification) ou par des procédés biochimiques est très étudiée.

liquides

De manière générique, le pétrole brut, les bitumes, les condensats et le LGN.

M

marge brute d'autofinancement

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020) et hors frais financiers.

marge sur coûts variables raffinage Europe

Indicateur représentant la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TotalEnergies en Europe. Elle est égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TotalEnergies et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés divisée par les quantités raffinées en tonnes.

L'indicateur précédemment utilisé, l'ERMI, était destiné à représenter la marge après coûts variables d'une raffinerie complexe hypothétique située autour de Rotterdam en Europe du Nord traitant un mélange de pétrole brut et d'autres intrants couramment fournis dans cette région afin de produire et commercialiser les principaux produits raffinés aux prix en vigueur dans cette région.

méthanier

N

naphta

Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

O

oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication des matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène, etc.), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

P

permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou un consortium) par l'État-hôte pour une durée déterminée afin d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploiter un gisement.

permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

petcoke (ou coke de pétrole)

Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone et peut être utilisé comme combustible.

pétrole brut

Mélange de composés (principalement des pentanes et des hydrocarbures plus lourds) qui existe à l'état liquide aux conditions initiales de température et de pression du réservoir et qui reste liquide dans des conditions de pression atmosphérique et de température ambiante.

Navire spécialement conçu pour le transport de GNL et disposant de réservoirs minimisant les pertes thermiques afin de maintenir le GNL à l'état liquide.

microréseau

Réseaux électriques de petite taille, conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et de meilleure qualité à un petit nombre de consommateurs. Ils agrègent de multiples installations de production locales et diffuses (micro-turbines, piles à combustible, petits générateurs diesel, panneaux photovoltaïques, éoliennes, petite hydraulique), des installations de consommation, des installations de stockage et des outils de supervision et de gestion de la demande.

mix énergétique

Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

nature-based solutions

Gestion et usage durable de la nature pour relever des défis socio-environnementaux. Les solutions sont inspirées et soutenues par des ressources naturelles ; elles sont rentables, procurent des avantages environnementaux, sociaux et économiques et aident à diminuer les effets du changement climatique.

opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières ou gazières sur un permis déterminé au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association. On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

Opep

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

pétrole et gaz

Terme générique qui désigne tous les hydrocarbures (pétrole brut, condensats, LGN, bitumes, gaz).

plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

point mort cash organique avant dividende

Prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques.

polymères

Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que les polyoléfines produites à partir d'oléfines, ou l'amidon et les protéines produites naturellement.

PPA

Power Purchase Agreement. Contrat à long terme de livraison d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par la Compagnie.

projet

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce document, est susceptible de recouvrir différentes significations telles qu'actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composantes. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acception dépend de lois ou réglementations particulières.

R

raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

ratio d'endettement

$(\text{Dette nette}) / (\text{dette nette} + \text{capitaux propres part de la Compagnie} + \text{intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle})$.

ratio d'endettement hors engagements liés aux contrats de location

$(\text{Dette nette hors engagements liés aux contrats de location}) / (\text{dette nette hors engagements liés aux contrats de location} + \text{capitaux propres part de la Compagnie} + \text{intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle})$.

regazéification

Avant l'acheminement du gaz par gazoduc depuis le terminal jusqu'aux réseaux de distribution, le GNL est regazéifié : sa température est portée d'environ -160 °C à plus de 0 °C sous haute pression.

rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés au coût de remplacement de début et de fin de période.

rentabilité des capitaux propres (ROE)

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice concerné sont calculés après distribution de dividende (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale).

réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

réserves prouvées (réserves 1P)

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz correspondent aux quantités de pétrole et de gaz estimées avec une certitude raisonnable, qui, d'après l'analyse des données géologiques et techniques, peuvent être économiquement exploitables dans les années à venir, à partir des réservoirs connus, dans les conditions économiques existantes, selon les méthodes d'exploitation en place et en fonction de la réglementation en vigueur, avant l'expiration du contrat accordant les droits d'exploitation (sauf s'il apparaît que le renouvellement des droits est raisonnablement certain), et ce quelle que soit la méthode utilisée (déterministe ou probabiliste) pour réaliser cette estimation.

S

sables bitumineux

Sable contenant du bitume naturel.

SAF

Se reporter à la définition de « carburant aérien durable ».

projet *brownfield*

Projet concernant des champs existants déjà développés.

projet *greenfield*

Projet concernant des champs vierges de tout développement.

puits de carbone

Réservoir naturel (tel que la végétation, les océans) ou artificiel (tel que le CCUS) qui stocke le carbone sous différentes formes.

réserves prouvées développées

Les réserves prouvées développées de pétrole et de gaz sont les réserves prouvées récupérables (i) soit à partir des puits existants grâce aux équipements et aux méthodes d'exploitation en place, ou pour lesquelles le coût de forage d'un nouveau puits ; (ii) soit grâce à des équipements d'extraction et des infrastructures d'exploitation qui sont opérationnels au moment de l'estimation des réserves dans le cas où l'extraction peut se faire sans le forage d'un puits.

réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats Exploration & Production et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

réserves prouvées non développées

Les réserves de pétrole et de gaz prouvées non développées sont des réserves prouvées qu'il est prévu de récupérer à partir de nouveaux puits sur des zones n'ayant pas encore fait l'objet de forages ou en utilisant des puits existants dont la remise en production nécessite des dépenses relativement importantes.

réservoirs

Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

restitution des sites

Les sociétés peuvent avoir des obligations en matière d'abandon des puits, démantèlement des installations, déconstruction des ouvrages ou réhabilitation de l'environnement. Ces obligations ont en général leur origine dans les accords internationaux, les réglementations locales ou des engagements contractuels.

résultats ajustés

Résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors l'effet des variations de juste valeur.

shipping

Transport par voie maritime. Le transport de GNL se fait à bord de méthaniers (voir définition).

side track

Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

silicium

Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice, utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques. D'autres minéraux ou alliages peuvent néanmoins être utilisés.

T

taux effectif d'imposition

(Impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations – dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

tight gas

Gaz naturel piégé dans une roche réservoir très peu perméable.

U

unité de désulfuration

Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

V

vapocraqueur

Usine pétrochimique qui transforme le naphta et les hydrocarbures légers en éthylène, propylène et autres matières premières chimiques.

W

watt AC (Wac)

Unité de mesure de puissance de courant alternatif délivrée par un panneau photovoltaïque sur le réseau électrique. Généralement égale au watt de puissance de crête multiplié par le rendement de l'onduleur DC/AC.

Z

zéro émission nette

Un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques par les puits ou les réservoirs de gaz à effet de serre. Il peut s'agir des forêts ou d'installations de captage et de stockage de CO₂.

sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

soutage de GNL

Type particulier d'opération où le GNL est transféré d'une source de distribution déterminée (navire de soutage, terminal méthanier par exemple) vers un navire alimenté au GNL.

splitter de condensats

Unité où se fait la distillation de condensats en amont d'unités de raffinage ou de pétrochimie.

train de GNL

Installation faisant partie d'une usine de liquéfaction et permettant de séparer le gaz naturel des autres gaz comme les gaz acides et les GPL, pour ensuite le liquéfier, et enfin le stocker, avant le chargement sur les méthaniers.

unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

watt crête (Wc)

Unité de mesure de puissance de sortie délivrée par un panneau photovoltaïque sous plein rayonnement solaire (dans des conditions d'essai standard).

Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel (DEU), permettant d'identifier les informations prévues par l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) no 809/2004 de la Commission.

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2021	
		Chapitres concernés	Paragaphes concernés
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables	p 1	p 1
1.2	Déclaration des personnes responsables	p 1	p 1
1.3	Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
1.4	Informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n/a	n/a
2.	Contrôleurs légaux des comptes	4	4.4.5
3.	Facteurs de risque	3	3.1
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	1	1.9.3
		7	7.2.1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	1	1.9.3
		7	7.2.1
4.3	Date de constitution et durée de vie	1	1.9.3
		7	7.2.1
4.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	1	1.9.3
		7	7.2.1
5.	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	1	1.1.1
		2	2.1 à 2.5
5.2	Principaux marchés	1	1.1.1
		2	2.1 à 2.5
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1	1.10.1 à 1.10.4
5.4	Stratégie et objectifs	1	1.3 à 1.5
			1.10.3
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2	2.1 à 2.5
		3	3.1.1 et 3.1.5
5.6	Position concurrentielle	1	1.1.1
		2	2.1 à 2.5
		3	3.1.6
5.7	Investissements	1	1.6
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	1	1.6.1
5.7.2	Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	1	1.6.2
5.7.3	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	2	2.1 à 2.5
		8	8.7 (note 8)

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
5.7.4	Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	3 5	3.1.1 et 3.4 5.4 et 5.5
6.	Structure organisationnelle	1	1.9.3
6.1	Place de l'émetteur dans le groupe	1	1.9.3
6.2	Liste des filiales importantes	1 8	1.9.3 8.7 (note 18)
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Situation financière	1	1.10.1
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	1	1.7
7.2	Résultats d'exploitation	1 8 10	1.10.1 8.2 10.2.1
7.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	1 8	1.10.1 et 1.10.4 8.7 (notes 3, 4 et 5)
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des trois derniers exercices	1 8	1.10.1 8.7 (notes 3, 4 et 5)
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	1	1.10.2
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	1 8	1.10.2 8.5
8.3	Besoins de financement et structure de financement	1	1.10.2
8.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	1	1.10.2
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	1 8	1.6.3 et 1.10.2 8.7 (note 7)
9.	Environnement réglementaire	1 2 3	1.10.3 et 1.10.4 2.3.5 3.1.1 et 3.1.4
10.	Informations sur les tendances		
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	1	1.10.1 et 1.10.4
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	1 3	1.10.3 et 1.10.4 3.1, 3.4 et 3.5
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4	4.1
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	4	4.1.1.2
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4	4.3
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	4 8 10	4.3.2 8.7 (notes 8.4, 9.2 et 10) 10.3 (note 26)

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980

Chapitres concernés Paragraphes concernés

		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4	4.1.1
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	4	4.3.2
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4	4.1.2.3
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	4	4.2
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4	4.1
15.	Salariés		
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices, si cette information est importante, répartition par grande catégorie d'activité et par site	1	1.1.1
		5	5.6.1
		8	8.7 (note 10)
15.2	Participations au capital et <i>stock options</i>	4	4.3.4
		6	6.4.2
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4	4.3.4
		5	5.6
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date du DEU ou déclaration appropriée attestant de leur absence	6	6.4.1
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	7	7.2.4
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a	n/a
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a	n/a
17.	Opérations avec des parties liées	4	4.4.1
		8	8.7 (note 8)
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées	7	7.3
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3	Normes comptables	8	8.7 (note 1)
18.1.4	Changement de référentiel comptable	8	8.7
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	7	7.3
		8	8.1
		10	10.1
18.1.6	États financiers annuels consolidés	8	8.2 à 8.7
18.1.7	Date des dernières informations financières		31 décembre 2021
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
18.2.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	7	7.3.3
		8	8.1
		10	10.1
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	4	4.5
		10	10.1

Document d'enregistrement universel 2021

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	7	7.3.4
		9	9.1 à 9.4
18.4	Informations financières pro forma	n/a	n/a
18.5	Politique en matière de dividendes	1	1.10.1
		6	6.2
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3	3.5
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1	1.10.4
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social		
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7	7.1
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7) et 10.4.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6	6.3.1.4
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7), 10.4.1 et 10.4.4
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	4	4.4.2
		7	7.1.3
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	n/a	n/a
19.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	7	7.1.4
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7)
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	7	7.2.1 et 7.2.2
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7	7.2.4
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	4	4.4.4
		7	7.2.4
20.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
21.	Documents disponibles	6	6.6.1

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS QUI CONSTITUENT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel 2021	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Comptes annuels	10	10.2 et 10.3
Comptes consolidés	8	8.2 à 8.7
Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF)		Cf table de concordance du rapport financier ci-après
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel		p.1
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	8 10	8.1 10.1

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE AUQUEL SONT JOINTS LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1	Informations relatives à la situation et à l'activité de la Société et de la Compagnie			
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de la Compagnie, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1-II, L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.10.1 et 1.10.2 8.7 (note 2)
1.2	Indicateurs clés de performance de nature financière	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	1 2	1.1.1 et 1.10 2.1 à 2.5
1.3	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et de la Compagnie, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	1 5	1.1.1 et 1.5 5.3 à 5.11
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.10.4 8.7 (note 17)
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4.1
1.6	Succursales existantes de la Société	Article L. 232-1, II du Code de commerce	1	1.9.3
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	1	1.9.3
1.8	Aliénation de participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce		n/a
1.9	Evolution prévisible de la situation de la Société et de la Compagnie et perspectives d'avenir	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.10.3 8.7 (note 2)
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1	1.7
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Article R. 225-102 du Code de commerce	10	10.4.2
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Article D. 441-4 du Code de commerce	5	5.10
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier		n/a

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
2	Contrôle interne et gestion des risques			
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés de la Compagnie sont confrontées	Article L. 225-100-1, I, 3° du Code de commerce	1 3	1.10.3 et 1.10.4 3.1
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	Article L. 22-10-35, 1° du Code de commerce	3 5	3.1 et 3.3 5.4
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article L. 22-10-35, 2° du Code de commerce	3	3.3
2.4	Indications sur les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture	Article L. 225-100-1, I, 4° du Code de commerce	1 3	1.10.2 3.3
	Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie		3	3.3
	Indication de l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers		1	1.10.2
2.5	Dispositif anti-corruption	Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016	5	5.8.1
2.6	Plan de vigilance relatif à l'activité de la Société et de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle et compte rendu de sa mise en œuvre effective	Article L. 225-102-4 du Code de commerce	3	3.6
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise			
Informations sur les rémunérations				
3.1	Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux dans toutes les composantes de la rémunération fixe et variable, du processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre	Article L. 22-10-8 du Code de commerce	4	4.3.1.1 et 4.3.2.2
3.2	Rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice 2021 ou attribués à raison du mandat au titre de 2021 à chaque mandataire social de TotalEnergies SE	Article L. 22-10-9, I, 1° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Article L. 22-10-9, I, 2° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Article L. 22-10-9, I, 3° du Code de commerce		n/a
3.5	Mention des engagements de toute nature pris par TotalEnergies SE au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	Article L. 22-10-9, I, 4° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 5° du Code de commerce		n/a
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	Article L. 22-10-9, I, 6° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios, au cours des cinq exercices les plus récents au moins	Article L. 22-10-9, I, 7° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Article L. 22-10-9, I, 8° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.10	Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce a été pris en compte	Article L. 22-10-9, I, 9° du Code de commerce	4	4.3.2.1

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Article L. 22-10-9, I, 10° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.12	Mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 11° du Code de commerce		n/a
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Articles L. 22-10-57, L. 22-10-58 et L. 225-185 du Code de commerce	4	4.3.2.2, 4.3.2.3 et 4.3.4
3.14	Attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et conservation par ces derniers	Articles L. 225-197-1, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce	4	4.3.2.2, 4.3.2.3 et 4.3.4
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2021	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	4	4.1.1.1
3.16	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de TotalEnergies SE, d'autre part, une autre société contrôlée par TotalEnergies SE au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	4	4.4.1
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2021	Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce	4	4.4.2
3.18	Indication du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce	Article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce	4	4.1.5.1
3.19	Composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	Article L. 22-10-10, 1° du Code de commerce	4	4.1.1 et 4.1.2
3.20	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comex et sur les résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité	Article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce	4 5	4.1.1.5 et 4.1.5.2 5.6.3.1
3.21	Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général	Article L. 22-10-10, 3° du Code de commerce	4	4.1.5.1
3.22	Déclaration sur le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement et raisons pour lesquelles des dispositions ont été écartées le cas échéant	Article L. 22-10-10, 4° du Code de commerce	4	4.2
3.23	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	Article L. 22-10-10, 5° du Code de commerce	4 7	4.4.3 7.2.6
3.24	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce et de sa mise en œuvre	Article L. 22-10-10, 6° du Code de commerce	4	4.4.1
3.25	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	Article L. 22-10-11 du Code de commerce	4	4.4.4

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
4	Actionariat et capital			
4.1	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales de la Société	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4
	Indication des modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4.1
	Indication du nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle et la part du capital de la Société qu'elles détiennent	Article L. 233-13 du Code de commerce		n/a
4.2	Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 22-10-62, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que valeur nominale pour chacune des finalités, nombre des actions utilisées, éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	Article L. 225-211 du Code de commerce	6	6.3
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} du Code de commerce	1 6	1.1.1 6.4
4.4	Mention des ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	Articles R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce		n/a
4.5	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours du dernier exercice	Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	4	4.1.6
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices	Article 243 bis du Code général des impôts	6	6.2
5	Déclaration de performance extra-financière (DPEF) (déclaration consolidée)			
5.1	Modèle d'affaires de la Société et de la Compagnie	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	1 2	1.1.3 2.1 à 2.5
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou de la Compagnie y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	3	3.1
5.3	Informations sur la manière dont la Société ou la Compagnie prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou de la Compagnie)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	3 5	3.3.3 5.3 à 5.11
5.4	Résultats des politiques appliquées par la Société ou la Compagnie incluant des indicateurs clés de performance	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	1 5	1.5 5.3 à 5.10
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.6
5.6	Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.4
5.7	Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	introduction et 5.5.5

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphe(s) concernés
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105, II, B, 1° du Code de commerce	5	5.8
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 (anciennement L. 225-102-1) et R. 225-105, II, B, 2° du Code de commerce	5	5.7
5.10	Informations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société - capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations - moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité 	Article L. 225-102-2 du Code de commerce	3 5	3.3 et 3.4 5.3 et 5.5
5.11	Informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.6
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105-2 du Code de commerce	5	5.12
6	Autres informations			
6.1	Informations fiscales complémentaires	Articles 223 <i>quater</i> et 223 <i>quinquies</i> du Code général des impôts	10	10.3
6.2	Mention des injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles ordonnées par l'Autorité de la concurrence	Article L. 464-2 du Code de commerce		n/a
6.3	Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier		n/a
6.4	Attestation des commissaires aux comptes jointe au rapport de gestion	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier		n/a
6.5	Aliénation d'actions effectuée par une société en application des articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce		n/a
6.6	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	Article 243 bis du Code général des impôts	8 10	8.7 10.3 (note 1)
6.7	Observations faites par l'AMF sur les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes	Article 243 bis du Code général des impôts		n/a
6.8	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements	Article L. 22-10-37 du Code de commerce	9	9.3

Avertissement

Sauf indication contraire, les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Le terme « Société » utilisé dans ce document est utilisé pour désigner exclusivement TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie.

Ce document contient des références à des sites internet (y compris le site internet de TotalEnergies) et au rapport « Sustainability & Climate - Progress Report 2022 ». Ces références sont uniquement destinées à faciliter la lecture de ce document. TotalEnergies n'incorpore pas par référence dans ce document les informations publiées sur les sites internet mentionnés ou dans le rapport « Sustainability & Climate - Progress Report 2022 », sauf indication contraire.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (*forward-looking statements* au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TotalEnergies. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, ainsi que les évolutions économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risque, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités de TotalEnergies, sa situation financière, y compris ses résultats

opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies sont décrits dans ce document (chapitre 3).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TotalEnergies et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance de TotalEnergies.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de TotalEnergies.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de trading, TotalEnergies conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Les chiffres présentés en euros pour le résultat net ajusté dilué par action sont obtenus à partir des chiffres en dollars convertis sur la base des taux de change moyen euro/US dollar (€-\$) des périodes concernées et ne résultent pas d'une comptabilité tenue en euros.

Avertissement aux investisseurs américains – La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes « réserves potentielles » ou « ressources ». Tout investisseur américain est prié de se reporter au *Form 20-F* publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault – 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.

TotalEnergies SE
Siège social :
2, place Jean Millier – La Défense 6
92400 Courbevoie – France

Standard :
+33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière :
+44 (0)207 719 7962
Relations actionnaires individuels :
N° vert 0 800 039 039

Capital social :
6 524 409 507,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre

Document d'enregistrement universel 2021
Edité en mars 2022
Réalisé par Acolad France
Imprimé par Henry Impressions

